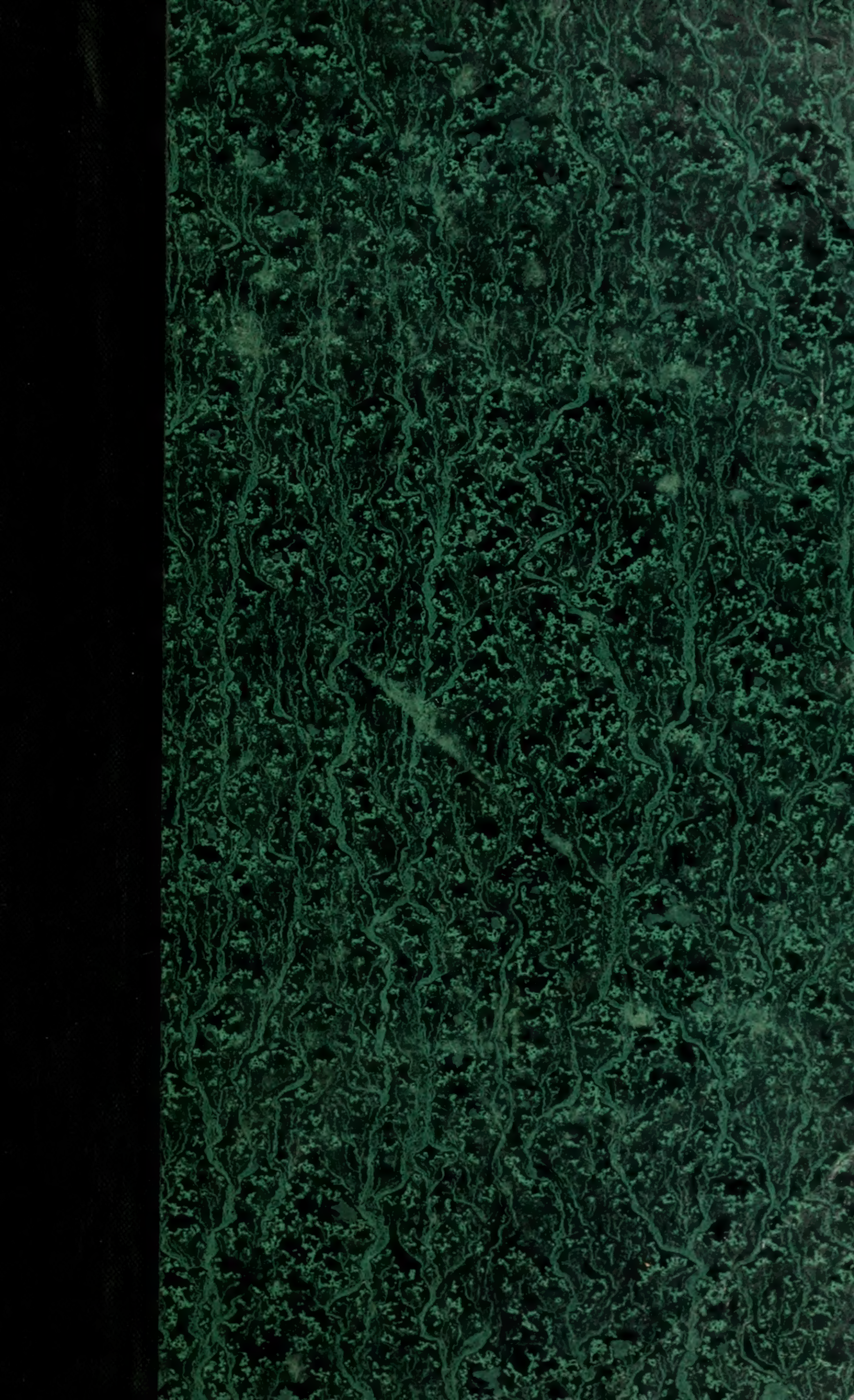
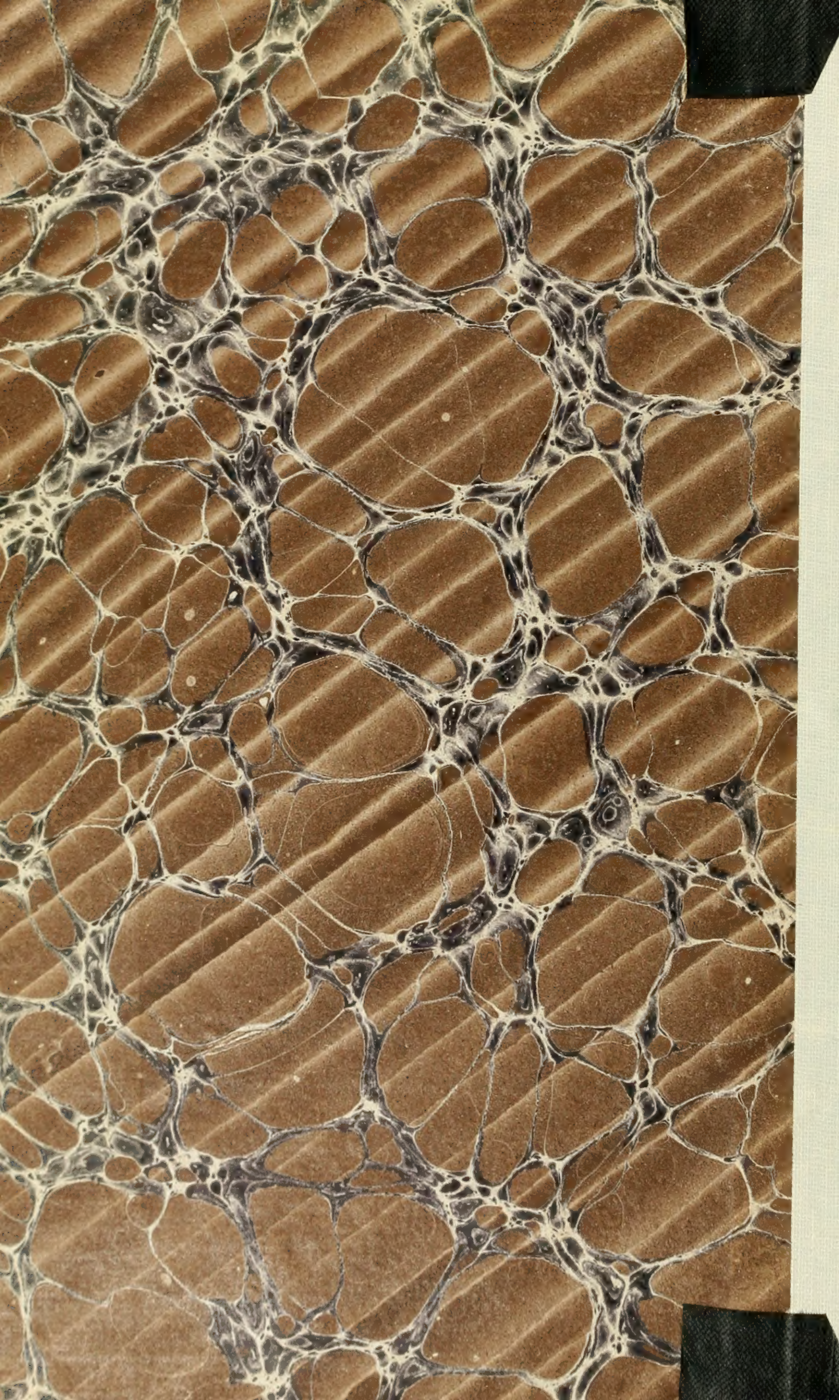








HISTOIRE

VILLES DE FRANCE

TOME DEUXIÈME



HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

TOME DEUXIÈME

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce
RUE SAINT-BENOÎT, 7.




Saint-Lo.


Alençon.

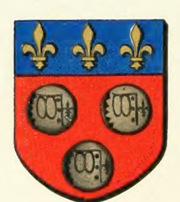

Laon.

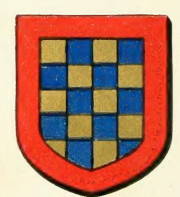

Soissons.


Saint-Quentin.


Beauvais.


Compiègne.


Chartres.


Dreux.


Versailles.


Melun.


Meaux.

H. BREVIÈRE, SC. (COLLÈGE HÉRALDIQUE) ERNEST MEYER, IMPR



Bordeaux. Montauban. Agen.

Toulouse. Auch. Mont-de-Marsan.

Pau. Bayonne. Tarbes.

Perpignan. Foix. Carcassonne.

Henri Bretiere, sc. (COLLÈGE HÉRALDIQUE) Ernest Meyer, impr.



HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE POUR CHAQUE

PROVINCE

PAR

M. ARISTIDE GUILBERT

ET UNE SOCIÉTÉ

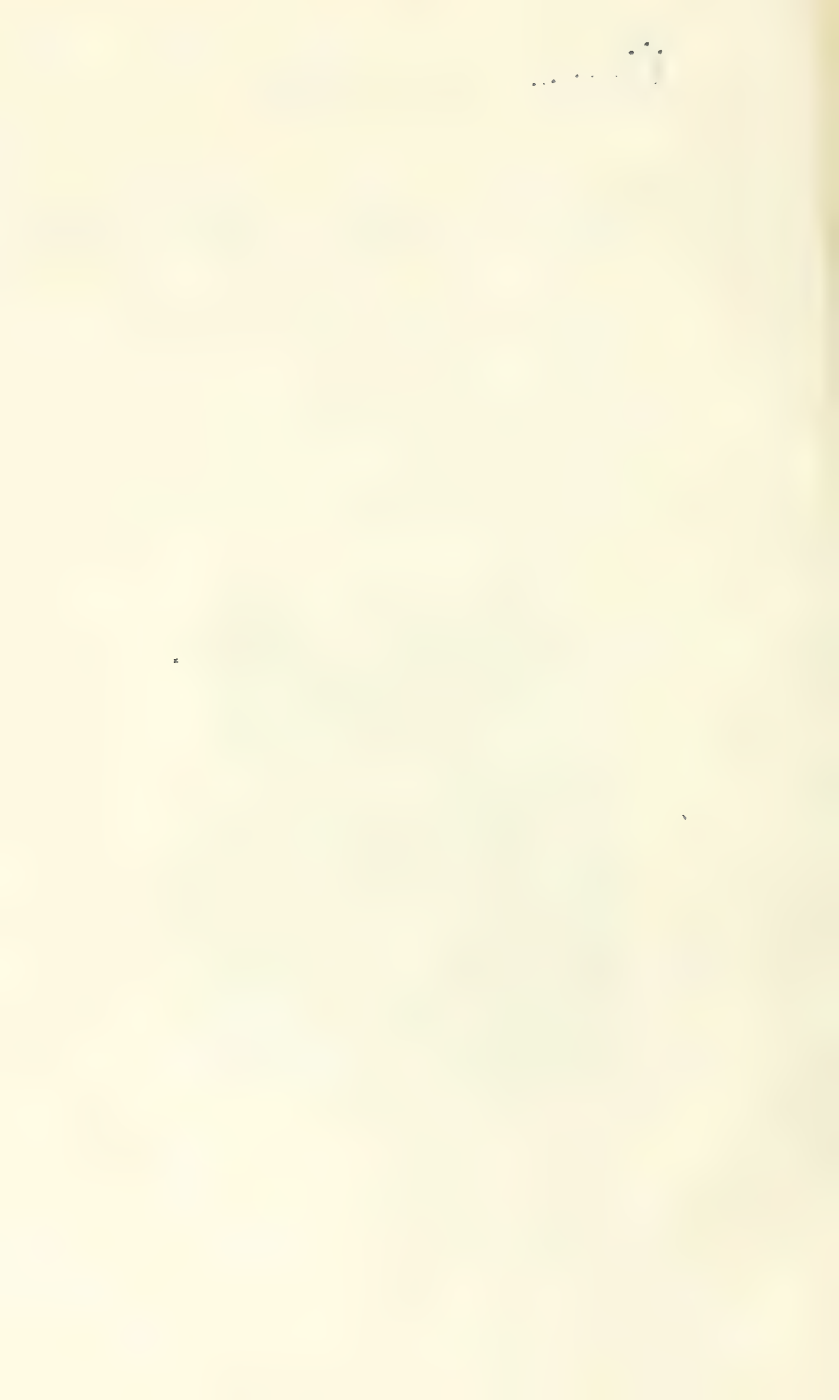
DE MEMBRES DE L'INSTITUT, DE SAVANTS, DE MAGISTRATS, D'ADMINISTRATEURS
ET D'OFFICIERS-GÉNÉRAUX DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER



PARIS

FURNE ET Cie — PERROTIN — H. FOURNIER

M DCCC XLV





PICARDIE.

AMIENNOIS. — BOULONNAIS. — PONTHIEU.
VIMEU. — CALAISIS. — PAYS-RECONQUIS. — SANTERRE. — VERMANDOIS. —
THIÉRACHE. — SOISSONNAIS. — VALOIS. — BEAUVOISIS.
— NOYONNAIS. — LAONNAIS. —

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Lorsque César pénétra dans les Gaules, la région qui forma au moyen âge la province de Picardie, était occupée, au sud, par les *Bellovaci*, les *Sylvanectenses* et les *Suessiones;* à l'est, par les *Veromandui*; à l'ouest, par les *Ambiani* et les *Britanni;* au nord, par les *Morini*, les *Morins*, qui furent longtemps regardés comme le peuple le plus reculé du continent européen, et que Virgile a nommés les derniers des hommes. Quelques-unes de ces peuplades prirent part aux expéditions des Gaulois dans l'Asie. Plus tard elles opposèrent à la conquête romaine une résistance opiniâtre, et ne cédèrent qu'au moment où les dernières espérances furent perdues; mais favorablement traitées par les vainqueurs, à cause du courage qu'elles avaient déployé contre eux, elles ne tardèrent point à s'absorber dans la grande unité du monde

romain. Dès l'an 12 avant Jésus-Christ, elles votèrent un autel au divin Auguste, et, pour témoigner plus formellement encore de leur soumission à César, elles décorèrent de son nom leurs principales cités. La capitale des Veromanduans fut nommée *Augusta Veromanduorum;* Soissons, *Augusta Suessionum*, et Senlis, *Augustomagus*. Amiens, Noyon, Arras, Boulogne, l'antique *Gessoriacus*, Térouanne, mentionnée pour la première fois par Strabon sous le nom de *Teruana*, s'associèrent rapidement aux progrès de la civilisation romaine. Ces villes furent tour à tour visitées, habitées ou embellies par les Césars. Les empereurs Antonin et Marc-Aurèle consacrèrent des temples dans la province, et accordèrent aux habitants d'importants priviléges. Sous le règne d'Honorius, la Picardie fut comprise dans la seconde Belgique, et de la domination des Romains elle passa, dans le cours du ve siècle, au pouvoir des Franks. Dès les premiers temps de la monarchie, la Picardie faisait partie du domaine de la couronne, et, comme l'a dit Du Cange, elle était de cette portion de la Gaule *qu'on appelait proprement France;* mais quand les grands vassaux, préposés par les rois de la première race à l'administration du pays, sous le titre de ducs ou de comtes, eurent usurpé les droits régaliens à la fin du IXe et au commencement du Xe siècle, les comtes d'Amiens, de Vermandois, de Ponthieu et de Boulogne se partagèrent presque tout le territoire qui leur était confié.

Le nom de *Picards* apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1025. L'étymologie de ce nom a donné lieu à de nombreuses recherches. Les uns le font dériver du caractère même des habitants, et prétendent que dans la vieille langue *Picard* signifie querelleur et pétulant; d'autres l'ont tiré des hérétiques, qui, sortis de l'Allemagne, se montrèrent à la fin du XIIIe siècle dans les provinces septentrionales de la France, et qui furent condamnés en 1312 au concile de Ravenne. D'autres enfin l'ont fait venir de *picardus*, soldat armé de la pique, parce que cette arme était en usage dans le pays; et que les habitants s'en servaient avec une grande adresse. Malgré les dissertations des philologues, la question est restée indécise. On n'est pas non plus d'accord sur l'étendue primitive de la province de Picardie. En 1350, Barthélemy de Brême désigne cette province comme représentant l'ancienne Belgique, et Froissart lui-même comprend dans ses enclaves Tournay, Lille et Arras. Les limites, du reste, ont souvent varié, et ce n'est guère que vers les dernières années du XVIe siècle que la circonscription géographique est nettement déterminée. Bornée au nord par l'Artois, la Flandre et le détroit du Pas-de-Calais; à l'est par la Champagne; au midi par l'Ile-de-France; à l'ouest par la Normandie et la Manche, la Picardie comprenait l'Amiénois, le Boulonnais, le Ponthieu, le Vimeu, le Calaisis, le gouvernement d'Ardres, le Pays-reconquis, le Santerre, le Vermandois, la Thiérache, le Soissonnais, le Valois, le Beauvaisis, le Noyonnais et le Laonnais. Ces trois dernières subdivisions ont été démembrées de la Picardie en 1624 et enclavées dans le gouvernement de l'Ile-de-France.

Le Vermandois et le comté d'Amiens furent réunis à la couronne par Philippe-Auguste; le Ponthieu passa successivement dans les maisons d'Alençon, de Dammartin, de Castille et d'Angleterre. Confisqué par Philippe de Valois sur Édouard III, il fut ensuite possédé par la maison de Bourgogne, et réuni définitivement à la couronne par Louis XI, en 1477. Le comte d'Artois, depuis Charles X,

en fut le dernier apanagiste. Le Boulonnais, qui formait un gouvernement particulier indépendant de la Picardie, quoique enclavé dans cette province, faisait originairement partie du comté de Flandre. Au xe siècle, il passa dans la maison de Ponthieu, et successivement dans les maisons de Blois, de Flandre, de Dammartin, d'Auvergne et de la Tour. Louis XI le réunit à la couronne en 1470.

La féodalité avait jeté de profondes racines dans la Picardie. Les terres titrées de cette province étaient extrêmement nombreuses; ainsi on comptait dans la mouvance directe du comté de Ponthieu deux cent cinquante fiefs et plus de quatre cents arrière-fiefs; dans la mouvance du comté de Guines douze baronnies et douze pairies. La plupart des seigneurs avaient haute, moyenne et basse justice, et sur aucun point du royaume, peut-être, le droit féodal ne présente des usages plus bizarres, des symboles plus étranges. Les familles nobles, sous le règne de Louis XIV, étaient au nombre de cinq cents, toutes d'origine ancienne; et parmi les plus illustres nous citerons les maisons d'Ailly, de Boufflers, de Créquy, de Rambures, d'Estrées, d'Humières, de Melun, de la Motte-Houdencourt, de Gamaches, de Mailly, de Rubempré, de Senarpont. N'oublions pas surtout que la noblesse picarde a donné Godefroy de Bouillon aux croisades, et huit rois au trône de Jérusalem.

Malgré le développement de la puissance féodale en Picardie, le tiers-état fut de bonne heure affranchi dans cette province, qu'on peut considérer comme le principal foyer de l'esprit municipal. C'est Beauvais qui donne, en 1099, le signal de l'insurrection. Saint-Riquier, Laon, Amiens, Saint-Quentin, Compiègne, Péronne, Corbie, Soissons ont conquis leur liberté dès la première moitié du XIIe siècle. Les campagnes s'associent au mouvement des villes. Les bourgs, les villages les plus obscurs eux-mêmes obtiennent de leurs seigneurs, souvent par la force, des chartes de commune; et, vers 1250, l'affranchissement s'est à peu près accompli sur le pays tout entier. Les villes forment de véritables républiques administrées par des conseils extraordinaires, composés, tantôt des délégués du Tiers-État, tantôt formés par la totalité des habitants. Les mayeurs et les échevins représentent le pouvoir exécutif, et le plus souvent ils joignent à leurs fonctions judiciaires et administratives des attributions guerrières. Les corporations industrielles interviennent activement comme corps politiques dans les affaires des municipalités picardes. Ce sont elles qui forment le corps électoral de la commune. Elles veillent en même temps à la défense des cités, car la plupart des villes de la province avaient obtenu le privilége de se garder elles-mêmes.

A côté des chartes municipales qui forment tout à la fois un code de justice criminelle, de justice civile et de police urbaine, se placent les coutumes qui, par leur diversité, retracent mieux qu'aucun autre ordre de faits la vive image de cette France du moyen-âge si morcelée dans son territoire, si bigarrée dans ses usages. Cinq coutumes générales, celles de Péronne, de Ponthieu, d'Amiens, du Boulonnais et du Calaisis régissaient la Picardie; mais dans le chaos de cette législation, la plupart des bourgs ou villages alléguaient des coutumes locales dérogeantes aux coutumes générales. Il suffira de dire, pour faire apprécier le désordre de ces institutions juridiques, que dans le seul bailliage d'Amiens, les coutumes locales, en 1559, s'élevaient au nombre de quatre cent cinquante-trois. Dans la Picardie méridionale l'esprit féodal domine. Les coutumes ont, avant tout, pour objet l'in-

térêt des seigneurs. Dans la Picardie septentrionale, le droit coutumier fait aux habitants une large part d'exemptions et de franchises. Du reste, sur tous les points de la province, les dispositions législatives ne présentent que très-peu de rapports avec les coutumes de l'intérieur du royaume; et partout elles sont fortement empreintes des traditions du droit germanique.

L'histoire ecclésiastique de la Picardie n'offre pas moins d'intérêt que l'histoire des communes ou de la noblesse. Du IVe au VIIe siècle, saint Firmin, saint Crépin et saint Crépinien, saint Valère et saint Rufin, saint Quentin, saint Vaast, saint Valéry et saint Riquier, saint Lucien et les apôtres de l'église irlandaise, travaillèrent activement, pour parler le langage de l'église, à arracher les païens au culte du démon. Les traditions du druidisme s'étaient conservées plus vivaces à cette extrémité de la Gaule, et les légendes des apôtres de la province offrent souvent de curieuses révélations (la vie de saint Éloy, entre autres, en est la preuve) sur cette religion, dont la barbarie avait effrayé Rome elle-même. Avant l'extinction de la première race on comptait déjà quatorze abbayes dans les diocèses de Noyon, de Laon, de Soissons, d'Amiens et de Beauvais, et, parmi les fondateurs ou les bienfaiteurs de ces pieux établissements, figurent, dans les premiers âges, les rois, les grands dignitaires de la monarchie, et plus tard, les seigneurs les plus puissants du nord de la France. Toujours fidèle au catholicisme, la Picardie garda sa foi à travers les vicissitudes du temps et l'affaiblissement des croyances. Sous le règne de Charlemagne, les princes, les fils des grands feudataires venaient s'instruire dans les lettres et la religion aux écoles monastiques de Corbie et de Saint-Riquier. Les pèlerins, pendant le moyen-âge, accouraient en foule implorer des miracles à *Notre-Dame de Liesse*, à *Notre-Dame de Boulogne*, à l'église du *Saint-Esprit de Rue*. C'est un Picard, Pierre l'Ermite, qui prêche la croisade et qui marche à l'avant-garde; c'est un baron picard, Creton d'Estourmel, qui plante le premier sa bannière sur les murs de Jérusalem, et sa famille, en mémoire de ce fait d'armes, inscrit sur son blason cette noble devise : *Vaillant sur la crête*; enfin, c'est un Picard, Godefroi de Bouillon, le plus glorieux peut-être, qui porte le premier la couronne de la Terre-Sainte. Il est peu de provinces qui aient fourni un plus héroïque contingent à ces aventureuses migrations; il en est peu qui nous aient légué des monuments plus parfaits; et notre admiration a confirmé le dicton populaire qui plaçait parmi les chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse la nef d'Amiens et le chœur de Beauvais. Le caractère des habitants de la province, à part les modifications inévitables apportées par le temps et la civilisation, a peu changé à travers le cours des âges. En racontant la défaite des peuplades gauloises, dont la réunion forma plus tard la Picardie, César a rendu hommage à leur valeur et à leur patriotisme. Les guerres du moyen-âge et les guerres modernes sont là pour attester que les Picards n'ont point dégénéré. Placés longtemps à la frontière, comme à l'extrême avant-garde de l'ancienne monarchie, ils ont toujours défendu la cause de la royauté française, qui était celle de la patrie. A Bouvines, les milices picardes décidaient la journée, et sous la république, les volontaires de la province, restés fidèles à la Convention, combattaient avec elle contre l'Europe coalisée. L'héroïque dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, de Ringois, le bourgeois d'Abbeville, rappellent les plus beaux traits de l'antiquité. Les femmes elles-mêmes payent leur dette au pays;

et Jeanne Hachette à Beauvais, Marie Fourrée à Péronne, et Becquétoile à Saint-Riquier, défendent leurs villes comme Jeanne d'Arc a défendu la France.

A toutes les époques, les Picards se sont sagement préservés des excès politiques, et ils ont toujours suivi la ligne de la modération, ce qui est le résultat de leur caractère même. Doués d'un grand sens pratique, mais, en général, dépourvus d'imagination, on les retrouve aujourd'hui tels que l'intendant de Picardie, Bignon, les représentait sous Louis XIV, vivant entre eux sans liaisons intimes, comme aussi sans inimitiés; lents à se décider, mais obstinés dans leurs résolutions; laborieux par nécessité, profondément attachés au sol, satisfaits d'une fortune restreinte, suppléant à l'activité par l'ordre et l'économie, et présentant dans toute leur conduite un singulier mélange de lenteur et de brusquerie, d'inaction et de droiture, d'indifférence et de fidélité. Les vieilles idées, les vieilles habitudes ont en Picardie de profondes racines, et le langage du peuple conserve encore la physionomie de la langue d'oïl du XIVe siècle[1].

La province qui nous occupe est beaucoup moins intéressante sous le rapport des sciences naturelles que sous le rapport de l'histoire. A l'exception du Boulonnais, qui présente quelques accidents de terrain assez fortement dessinés, la Picardie est un pays plat, où les plus hautes sommités ne s'élèvent pas au delà de deux cents mètres. On y trouve quelques sites agréables, mais sans larges horizons. Les vallées sont étroites, les plaines nues. Les côtes, par leur aspect uniforme et leur aridité, forment avec les champs qui les avoisinent un singulier contraste. Elles sont en général bordées par des dunes formées de sable que les vents soulèvent et déplacent d'un jour à l'autre. Ces dunes sont composées d'une infinité de monticules dont quelques-uns ont plus de quinze mètres de hauteur. Elles marchent, pour ainsi dire; mais on parvient à les fixer en y semant une plante que les gens du pays nomment hoya, *arundo arenaria*. On a vainement essayé jusqu'à ce jour de les mettre en culture. Les vallées contiennent de la tourbe. On trouve dans le Boulonnais quelques-uns de ces amas de végétaux fossiles, auxquels les Anglais ont donné le nom de *Diluvial-Pit*, tourbes du *diluvium*. En examinant ces tourbes avec attention, on reconnaît qu'elles sont formées d'une substance bitumineuse agglutinant des troncs et des branches d'arbres dicotylédons; on y voit des feuilles en fort bon état et dont plusieurs ont encore conservé la couleur verte, et même des élytres d'insectes qui ont aussi conservé leur couleur.

Le bassin géologique du Bas-Boulonnais est, sous tous les rapports, le plus curieux de la Picardie. Il est exactement formé des mêmes matériaux, placés dans le même ordre et offrant les mêmes accidents que les contrées de l'Angleterre situées de l'autre côté de la Manche. Le Bas-Boulonnais est en grande partie calcaire; il est principalement composé de terrains oolitiques, de terrains de craie et de leurs dépendances, telles qu'elles existent en Angleterre. Les couches sont presque horizontales. Un petit système composé tant de marbres analogues à ceux de la Belgique que de terrains houillers moins anciens, perce le terrain du côté de Marquise et d'Hardinghen. Des lambeaux d'une assise horizontale de grès quart-

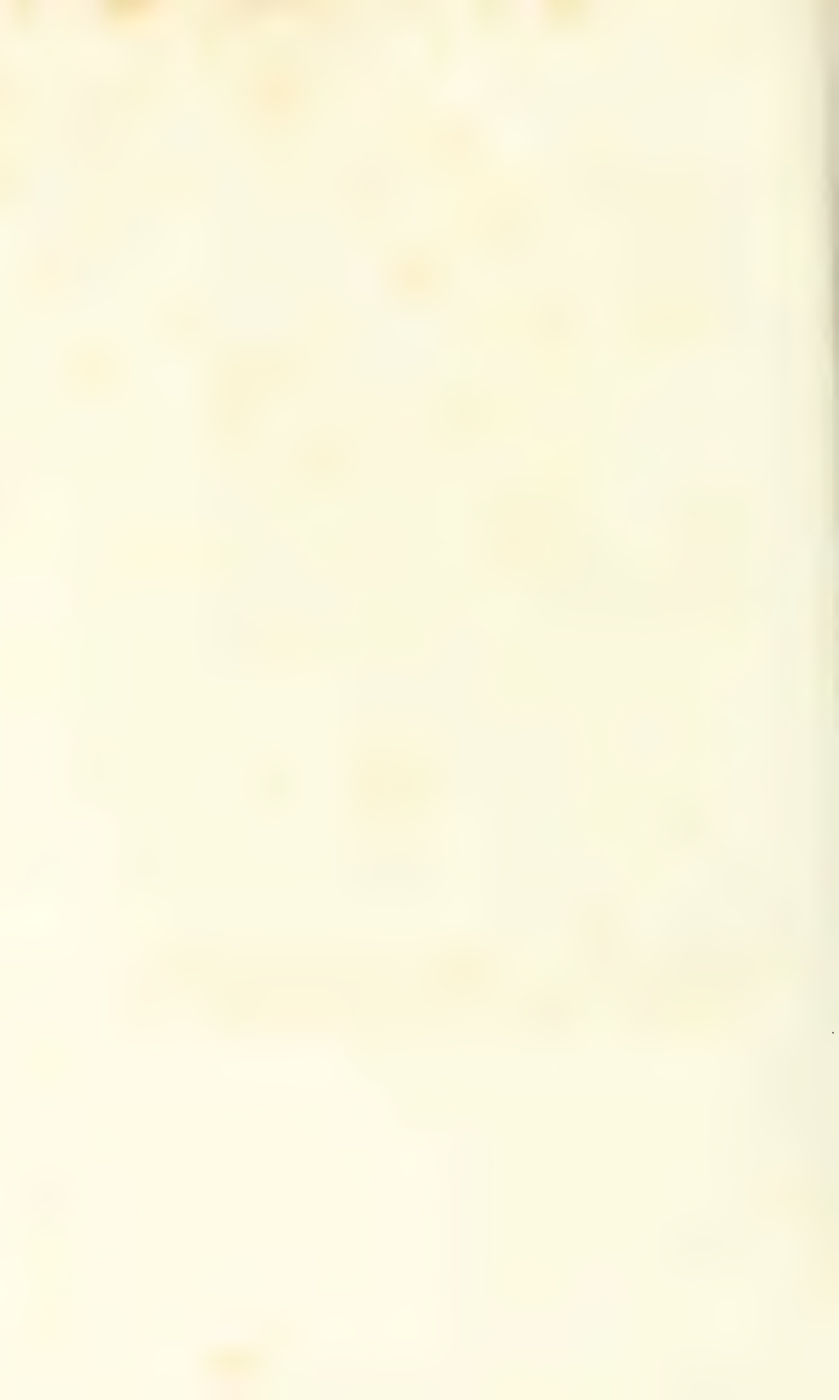
1. Voy. *Coup d'œil sur l'idiome picard*, par M. André de Poilly, dans les *Mémoires de la Société royale d'Émulation d'Abbeville*, année 1833.

zeux se montrent sur les hauteurs crayeuses qui séparent le bassin du Haut-Boulonnais. Les grès appartiennent à la période des formations qu'on appelle tertiaires. La subdivision de la province qui correspond au département de la Somme se compose de terrain secondaire, partie supérieure de la craie, avec quelques lambeaux de terrains tertiaires, plus nombreux dans l'est du département que dans l'ouest. Dans les sables marneux du terrain diluvien des environs d'Abbeville et principalement à Menchecourt, près de cette ville, on trouve des ossements de l'éléphant mammouth, du rhinocéros à narines cloisonnées, du bœuf, du cheval et du cerf des terrains diluviens, du daim d'Abbeville, de l'ours des cavernes, d'une grande espèce de félis voisine du tigre royal, de l'hyène fossile de Cuvier; et près de ces ossements, des coquilles fossiles, marines, fluviatiles ou terrestres de la même espèce que celles qui sont encore vivantes dans le pays.

Avant la révolution, la Picardie formait un des grands gouvernements militaires du royaume. Les quatorze principales subdivisions territoriales dont elle se composait sont à présent irrégulièrement réparties dans les départements de l'Aisne, de la Somme, des Ardennes, de l'Oise et du Pas-de-Calais. Herbin, dans sa statistique générale, évaluait la superficie de la Picardie à cinq cent quarante-huit lieues carrées, et le nombre de ses habitants à six cent seize mille cinq cents habitants. L'abbé d'Expilly, après avoir porté la population de la province à six cent trente-un mille cinq cent quarante-six personnes, la réduisit, par une autre approximation, à cinq cent mille âmes. Le chiffre moyen adopté par Herbin était probablement celui qui se rapprochait le plus de la réalité. En réunissant à la population du département de la Somme celle des arrondissements de Montreuil, de Boulogne et de Beauvais, qui sont, à peu de chose près, des anciennes circonscriptions picardes, on peut évaluer aujourd'hui à moins d'un million la totalité des habitants de l'ancienne Picardie[1].

1. Voir, pour la géologie, *Description géognostique du bassin du Bas-Boulonnais*, par M. Rozet. Paris, 1828, in-8. — *Esquisse géologique du département de la Somme*, par M. Buteux. Amiens, 1843, in-8. — *Mém. géologique sur le bassin d'Amiens, et en particulier sur les cantons littoraux de la Somme*, par M. Ravin. 1835, in-8.





AMIENS.

Les traditions fabuleuses qui attribuaient aux migrations antiques la fondation du royaume de France offrent, pour la plupart des provinces et des villes, des variantes particulières. Suivant Corrozet, Amiens aurait été fondée par un capitaine macédonien nommé *Picgnon*, qui avait été lieutenant d'Alexandre. D'autres érudits ont soutenu que cette ville n'existait pas encore du temps de César. Mais il est hors de doute, quoique cette opinion ait été controversée par Belleforest, Duchesne et Papire Masson, qu'Amiens est l'antique *Samarobriva*, la capitale des *Ambiani*, qui formaient l'une des peuplades du *Belgium*. Pline et Strabon nous apprennent que les *Ambiani*, partis à la suite de Sigovèse, s'établirent dans l'Asie-Mineure, vers l'an 277 avant notre ère, sur le territoire qui leur fut cédé par le roi Nicomède. Ce n'est là du reste qu'un souvenir incomplet et fugitif. Les annales des habitants de *Samarobriva* ne commencent véritablement qu'au moment où ils engagent la lutte contre César, et c'est leur vainqueur qui le premier nous les fait connaître avec quelque détail, en nous racontant leur défaite.

Ces *Ambiani* dont César admirait le courage, parce qu'il l'avait éprouvé, prirent une part active au dernier effort tenté par les Gaulois pour secouer le joug romain, et fournirent, en l'année 57, un contingent de dix mille hommes à l'armée des Belges. La tactique romaine l'emporta sur la valeur indisciplinée. César entra dans Samarobriva, y convoqua l'assemblée générale de la Gaule, et, pour prévenir de nouvelles révoltes, il établit aux environs de cette ville trois légions sous les ordres de M. Crassus, de L. Munatius Plancus, et de C. Trebonius. Les nombreux camps romains, dont on trouve les vestiges le long de la vallée de la Somme, attestent encore aujourd'hui combien il fut difficile de contenir les vaincus. Forcé de quitter Samarobriva, et de se porter au secours de Q. Cicero, attaqué par les Nerviens et et les Éburons, César laissa Crassus dans la ville avec une légion pour garder les bagages, les blés, les registres publics, les otages; et, après la défaite des peuplades révoltées, il revint s'y établir, afin de surveiller le pays.

Trois ans plus tard, les *Ambiani* entraient dans la ligue formée par Corbeus et Comius. Mais cette tentative devait échouer encore. Vivement pressés par les légions romaines, les confédérés entassèrent sur leur front de bataille des broussailles et des fascines, y mirent le feu, et la flamme les déroba à la poursuite de leurs ennemis : *Flamma è conspectu Romanorum texit.* Ce fut là le dernier combat livré par les *Ambiani* pour leur indépendance nationale. Après la défaite, ils donnèrent des otages. César laissa quinze cohortes dans le *Belgium*, et Amiens reçut une forte garnison. Dès ce moment elle devint une ville romaine, et lorsque Civilis se présenta sous ses murs, en l'an 69, pour entraîner le peuple à la révolte, l'appel du chef batave ne fut point entendu.

Les *Ambiani* et leur capitale, compris par Auguste dans les divisions administratives de l'empire, furent rangés dans la seconde Belgique. Amiens participa à tous les bienfaits du régime municipal romain. Située sur la grande voie qui aboutissait de Lyon à Boulogne, cette ville était en outre, comme semble l'indiquer l'Itinéraire d'Antonin, le point de jonction des routes de Beauvais, de Noyon et de Soissons. Une rivière, d'une navigation facile, favorisait ses relations commerciales avec les îles britanniques. Les Césars qui l'habitèrent successivement, depuis Antonin-le-Pieux jusqu'à Gratien, l'embellirent et la fortifièrent. Constance Chlore transporta sur son territoire une colonie germaine de femmes et d'enfants, qu'il employa à la culture des terres. Au milieu des luttes de Maxence et de Constantin qui se disputaient l'empire, Amiens tomba tour à tour, par le droit de la conquête, au pouvoir des deux rivaux ; Julien s'y arrêta lors de sa campagne contre les peuples du Rhin, et, s'il faut en croire Cassiodore et Jornandès, ce serait dans ses murs que Valentinien aurait, en 376, donné la pourpre impériale à son fils Gratien, alors âgé de douze ans.

Tout atteste que sous la domination romaine cette ville avait atteint un haut degré de prospérité. Un historien du IVe siècle, consacrant la nouvelle dénomination qui avait remplacé le nom celtique de Samarobriva, l'appelle : *Ambiani urbs inter alias eminens.* La population amiénoise fournissait aux armées impériales un corps de cavalerie d'élite qu'on désignait sous le nom d'*equites cataphractarii ambianenses.* Ces soldats, armés de toutes pièces, veillaient à la garde des Césars. Suivant Du Cange, il existait à Amiens vers la même époque un atelier monétaire, et l'on a trouvé des monnaies de Magnence qui portent au revers : SALVS D. D. N. N. AVG. ET CAES. et au dessous AMB. La fabrique d'armes surtout est restée célèbre ; la *via Spataria*, qui fut depuis la rue Saint-Martin, et la porte Clypéenne, *porta Clypeana*, qui ne fut démolie qu'en 1349, tiraient sans doute leur nom du voisinage des ateliers où l'on fabriquait les boucliers et les épées. Les ouvriers d'Amiens, et ceux des autres fabriques d'armes établies par les empereurs dans la Gaule, étaient soumis à un examen, et devaient faire un *chef-d'œuvre* devant le gouverneur de la province, comme plus tard les artisans du moyen âge devant les eswards des métiers. Exempts de charges personnelles, et payés aux frais du trésor, ils n'étaient justiciables que du maître du palais ; mais ils ne pouvaient quitter leurs forges ; on les marquait au bras avec un fer chaud, et ils n'obtenaient leur liberté qu'après avoir été deux ans chefs de la fabrique.

Aujourd'hui rien n'est resté debout des monuments que les Romains avaient élevés dans Amiens. Tout a disparu, la porte aux Jumeaux, avec ses figures de Remus et de Romulus, le temple de Jupiter et de Mercure, la tour, *turris excelsa*, qui servait de citadelle, le palais impérial, le cirque, dont il est parlé dans la cinquième leçon de l'office de saint Firmin. C'est sous la terre qu'il faut chercher les derniers vestiges d'un passé si loin de nous. Quelques vases, quelques débris de statues, et de toute cette population deux noms seulement se sont conservés sur des tombeaux, deux noms de femmes, *Metella Modesta* et *Claudia Lepidilla.* Ces inscriptions tumulaires ont été recueillies par M. Dusevel dans son histoire de la ville d'Amiens.

Le sixième jour des ides d'octobre de l'an 304, l'Espagnol Firmin, après avoir

annoncé la parole évangélique à Agen, en Auvergne et dans le Beauvoisis, s'arrêta à Amiens, et porta le premier dans cette cité les lumières du christianisme. Au bruit des conversions nombreuses qu'il opéra en quelques jours, Sebastianus Valerius accourut et donna lecture au peuple des édits de Dèce et de Valérien. Auxilius, prêtre de Jupiter et de Mercure, soutint l'accusation. Firmin se rendit au prétoire, et là, comme saint Paul dans l'Aréopage, il proclama le Dieu vivant : c'était vouloir la mort. Valerius, qui craignait un soulèvement s'il faisait tuer Firmin en public, donna ordre de le conduire dans une prison, et là on lui trancha la tête. Saint Quentin et ses compagnons Fuscien et Victoric, qui avaient aussi annoncé l'Évangile à Amiens, éprouvèrent le même sort.

L'indépendance de la foi chrétienne fut assurée dans l'empire par la conversion de Constantin ; le temps des martyrs était passé, mais il fallait encore des apôtres pour compléter la victoire, et la mission de saint Martin, en 337, donna dans l'Amiénois de nouveaux soldats à la milice du Christ. « Voyez la brebis, » disait Martin dans ses prédications aventureuses, « elle donne sa toison ; faites ainsi, vous autres, » et lui-même faisait comme la brebis. En entrant à Amiens il partagea son manteau avec un pauvre, et la nuit suivante, dit la légende, il vit en songe le Christ, revêtu de ce même manteau, qui disait aux anges : « C'est Martin qui m'a donné cet habit, quoiqu'il ne soit encore que catéchumène. » La piété du moyen âge consacra par un monument le souvenir de cet acte de charité, à l'endroit même où il s'était accompli.

Amiens eut bientôt un siége épiscopal. Le troisième évêque, saint Firmin le confesseur, petit-fils du sénateur Faustinien, fit construire une église sur le tombeau de saint Firmin le martyr, et la dédia à la Vierge. Ce fut la paroisse des évêques, la cathédrale. Aimé des hommes et de Dieu, saint Firmin fut nommé par Innocent I[er] légat apostolique des Gaules, et, comme tous les personnages éminents en piété, il fut admis, suivant les légendaires, à jouir dans le monde des vivants, du spectacle des mystères que la mort révèle aux élus. Un jour, entre autres, pendant qu'il célébrait la messe, il vit le ciel ouvert et la main du Seigneur qui bénissait le sacrifice :

Cœli patent, et oblatum
Dextra Dei manus gratum
Consecrat ab æthere.

Léonard, Audoen, Odibie, Béat, Honoré, Saulve et Berchonde occupèrent après lui le siége épiscopal d'Amiens, depuis le v[e] siècle jusqu'aux premières années du vii[e] siècle, et, comme lui, ils édifièrent le peuple par leurs vertus apostoliques, défendirent les faibles contre la tyrannie de la force et baptisèrent les païens.

En l'année 406, les barbares qui avaient franchi la limite du Rhin, Alains, Suèves, Vandales et Burgondes étendirent leurs ravages jusqu'à Amiens. Mais ce ne fut là qu'une invasion passagère. Vers 428, les Franks s'avancèrent jusqu'à la Somme. Suivant quelques historiens, Clodion se serait établi à Amiens, en 445 ; Mérovée, son successeur, y aurait été élevé sur le pavois, et Childéric y aurait fait sa résidence. Mais ce ne fut en réalité qu'à la fin du v[e] siècle qu'Amiens se trouva soumis aux Franks d'une manière stable. L'histoire de cette ville, depuis la mort de Clovis jus-

qu'au règne de Charles-le-Chauve, ne présente que des événements peu importants, et il faut considérer comme apocryphe l'intrigue nouée par la reine Brunehault avec un jeune seigneur amiénois, pendant qu'elle faisait réparer la voie romaine qui traverse la Picardie. L'alliance des Amiénois et des Huns contre Dagobert paraît devoir être également rangée parmi les fables.

Sous la première race, le pouvoir politique et le pouvoir administratif furent partagés à Amiens entre l'évêque, qui, soumis à l'élection populaire, était comme l'héritier de la curie romaine, et le comte, officier royal qui rendait la justice et administrait au civil et au militaire. On ne saurait, du reste, déterminer nettement la limite qui séparait ces deux pouvoirs naturellement rivaux, et toujours en lutte parce qu'ils se touchaient. Charlemagne établit dans son empire une administration uniforme, et Amiens, comme toutes les grandes cités, fut soumise à la nouvelle organisation. Ce prince, du reste, ajouta par quelques franchises spéciales à la prospérité de cette ville, qui faisait alors un commerce important de bétail et de grains, et qui avait en même temps des ateliers où les femmes filaient le lin et la laine, et des fabriques où l'on préparait le cuir pour les ceintures militaires et les bottines dorées des grands seigneurs.

Lors de la dissolution de l'empire Carolingien, les invasions se succédèrent presque sans trêve et sans repos. En 860, Amiens fut pillé par les Normands, et Charles-le-Chauve, qui ne pouvait les vaincre, acheta leur retraite en leur payant un honteux tribut. Vingt ans plus tard, Louis III et Carloman se rendaient dans cette ville pour partager le royaume de leur père, et le partage était à peine terminé, que les hommes du nord se présentaient de nouveau, plus implacables et plus avides. Frappé de tant de désastres, le peuple se croyait menacé par la nature elle-même. On racontait qu'en l'année 806, le soleil s'était levé sur Amiens, opaque et noir, comme une masse de charbons éteints. On avait vu des croix se dessiner sur le disque de la lune, et, pendant toute une semaine, des bataillons armés s'étaient heurtés dans les airs. Tous ces prodiges furent suivis d'une peste, et les Normands revinrent encore après la contagion. La ville fut brûlée par Rollon, en 925. Les désastres des guerres féodales se joignirent aux ravages des invasions. Dans le cours du xe siècle, Amiens est ensanglantée par les seigneurs qui, affranchis de toute autorité supérieure, se disputent ses murailles et son territoire. Elle tombe tour à tour, et par les droits de la guerre, au pouvoir du comte de Vermandois, de Hubert II, de Louis d'Outre-mer, de Hugues Capet. L'anarchie se prolonge pendant les premières années de la troisième race, et c'est dans l'histoire des comtes qu'il faut alors chercher l'histoire de la cité.

Nous mentionnerons ici, parmi les plus célèbres de ces comtes, Dreux de Vexin, qui épousa en 1029 Godowine, sœur de saint Édouard, roi d'Angleterre, Raoul de Créquy, successeur de Dreux de Vexin, Simon, fils de Raoul qui, après avoir reconquis le comté d'Amiens sur Philippe Ier, se retira dans le monastère de Sainte-Claude en Bourgogne. En 1079, Simon fut appelé à Rome par Grégoire VII qui l'employa activement dans les affaires de l'église, et à sa mort on l'inhuma à côté du pape.

Quelques chartes font connaître d'une manière assez complète l'état judiciaire et administratif de la ville d'Amiens au xie siècle, antérieurement à la révolution com-

munale. Toutes les fonctions politiques et civiles s'étaient en quelque sorte matérialisées par l'établissement de la féodalité. Le partage des pouvoirs féodaux et des attributions administratives avait été en réalité un partage de domaines territoriaux. La seigneurie du comte s'étendait d'une manière générale sur la ville et sur la banlieue; celle de l'évêque, bien qu'il fût seigneur dominant, était restreinte aux domaines propres de son église; après eux venaient le châtelain, feudataire du roi, qui était investi avec son fief, la tour du castillon, de certains droits de seigneurie et de justice, et, à côté du châtelain, le vidame, lieutenant civil de l'évêque, qui avait aussi une portion de puissance et recevait le titre de *prince de la cité*. Cependant l'évêque, le vidame et le châtelain avaient laissé leurs attributions s'absorber peu à peu dans l'omnipotence du comte. La cour féodale de ce seigneur remplaça au XIe siècle, pour l'administration de la justice, le scabinat institué par Charlemagne; certains vassaux, qualifiés du nom de vicomte, et chargés, à titre d'hommage, du service judiciaire en même temps que du service militaire, tenaient les plaids seigneuriaux dans la ville et sur les terres du comté. Mais leur justice était loin de répondre aux besoins de la population; leurs fraudes, leurs extorsions, excitaient les plaintes du peuple et du clergé, et à la fin du XIe siècle leur juridiction fut réformée par les comtes Gui et Ives.

Un nouvel ordre de choses allait bientôt sortir de ce chaos des misères et des violences, et déjà se manifestaient les premiers symptômes du mouvement révolutionnaire qui devait modifier, au profit de tous, l'état exceptionnel établi par la féodalité. Dès l'an 1025, les habitants d'Amiens s'unissent par un pacte de paix avec les habitants de Corbie, et cet engagement est non-seulement réciproque entre les deux villes, mais encore entre toutes les personnes domiciliées dans l'enceinte et sur le territoire de ces villes amies. Le titre de *procurator reipublicœ ambianensis* subsiste encore comme un souvenir de l'ancienne constitution romaine; et des citoyens d'élite figurent dans les actes publics avec les titres de *primores urbis*, de *viri authentici habentes in plebe jus testimonii*.

L'exemple de Noyon, de Beauvais et de Saint-Quentin, qui se formèrent en communes dans les premières années du XIIe siècle, entraîna les Amiénois, et dès l'an 1113 ils entreprirent de se constituer en association communale. Ils avaient alors pour comte Enguerrand de Boves, seigneur de Coucy, et Geoffroy pour évêque. Geoffroy se montra favorable à cette insurrection légitime. Il se rappelait sans doute cette belle parole d'un saint des premiers âges : les hommes ne sont serfs que de Dieu; et grâce à sa médiation, les habitants négocièrent avec Louis-le-Gros, et obtinrent du roi, au prix d'une somme d'argent, la confirmation de leur commune. Mais Enguerrand de Boves, contre lequel la révolution avait été principalement faite, traita les Amiénois en rebelles et les attaqua avec l'aide du châtelain Adam. Les bourgeois étaient soutenus par les soldats de l'évêque et par Guermond, seigneur de Picquigny, vidame de l'évêché. Ils avaient en outre dans leur parti le fils même d'Enguerrand de Boves, Thomas de Marle, qui se mit en campagne contre son père et contre le châtelain Adam. Ces deux seigneurs, repoussés dans l'enceinte du castillon, furent bientôt contraints de se tenir sur la défensive, car la population tout entière s'était armée contre eux, et les femmes elles-mêmes, *mulieres viris œquipariendœ*, combattaient au premier rang. Mais la réconciliation de Thomas

et d'Enguerrand changea la face des choses; les domaines de l'évêque furent dévastés, pillés et occupés militairement. Geoffroy, découragé, renvoya à l'archevêque de Reims les insignes de sa dignité et se retira au monastère de Cluny, puis à la chartreuse de Grenoble (1114). Lorsqu'il revint, en 1115, le célèbre Ives de Chartres, qu'il vit à Beauvais, l'engagea à réclamer de Louis-le Gros aide et secours, et lui-même écrivit au roi une lettre en faveur des bourgeois d'Amiens. Louis avait plusieurs motifs de se plaindre de Thomas de Marle; il marcha contre ce seigneur qui, blessé dans une rencontre, se retira dans son château de Malre, laissant les plus braves de ses hommes de guerre dans la tour du castillon. Vers la fête des Rameaux de l'année 1115, l'armée royale arriva aux portes d'Amiens; le castillon fut attaqué, et, après un premier assaut, Louis-le-Gros, blessé à la poitrine, convertit le siége en blocus. La citadelle ne se rendit qu'au bout de deux ans, en 1117; le castillon fut démoli: Enguerrand de Boves et sa famille furent dépossédés du comté d'Amiens; la famille des anciens comtes rentra dans ses droits, et la commune fut solennellement reconnue par l'autorité royale. Le texte de la charte communale de 1117 n'est point parvenu jusqu'à nous; nous ne la connaissons que par une confirmation de 1190. Cette charte consacre, pour la ville d'Amiens, trois sortes de droits; la liberté politique, le droit de justice criminelle et l'administration de la justice civile. Elle n'établit point d'une manière formelle les magistratures municipales; elle mentionne seulement l'échevinage, à propos des délits dont le jugement doit appartenir désormais au conseil souverain de la commune. Ces délits, énumérés sans ordre, peuvent être rangés en trois classes: 1° les attentats contre la commune envisagée comme corps politique; 2° les crimes contre les personnes des jurés ou membres de la commune; 3° les crimes et délits contre les biens des jurés. Les bourgeois qui se rendent coupables de forfaiture envers la commune sont punis par la démolition de leur maison, et par l'expulsion hors des limites de la banlieue. Il n'est point parlé de l'homicide. Du reste, toutes les peines prononcées par la charte se résolvent en amendes, et ces amendes se partagent entre la commune et les co-seigneurs qui conservaient dans Amiens des droits féodaux. Désormais le soin intérieur, la garde et la sûreté de la ville, l'entretien de ses fortifications, la tutelle des intérêts civils appartiennent à l'échevinage; mais pour rencontrer des détails précis sur l'organisation de la commune, sur le mode d'élection de ses magistrats, sur leur nombre et leurs attributions, sur les revenus municipaux, sur la constitution des corporations industrielles, qui sont la conséquence de l'affranchissement, il faut anticiper sur l'ordre chronologique. Des coutumes qui paraissent avoir été écrites dans le courant du XIIIe siècle font connaître d'une manière assez complète l'étendue de la juridiction échevinale, la législation civile et criminelle de la ville d'Amiens, l'état de la police et les ressorts de l'administration. L'échevinage est changé chaque année, et tous les citoyens concourent à son renouvellement. Il se compose d'un maire et de vingt-quatre échevins. Le maire, qu'on voit figurer pour la première fois dans l'histoire en 1152, sous le titre de *major communiæ ambianensis*, est choisi par les chefs des métiers sur une liste de trois candidats présentée par les magistrats municipaux sortant de charge. L'élection du maire terminée, les chefs des corporations choisissent douze échevins qui à leur tour en choisissent douze autres. On procède ensuite à la nomination de quatre

comptables chargés d'administrer les finances et de surveiller les travaux publics. Ces comptables portent les noms de : *grand compteur*, *receveur des rentes*, *maître des présents et payeur des rentes à vie*, *maître des ouvrages*. Si les magistrats municipaux refusent d'accepter leur office, ils sont punis par l'abatis de leur maison, et n'en sont pas moins tenus d'exercer les fonctions qui leur sont confiées. Le maire, seul, ou avec l'assistance des échevins, a la nomination des offices inférieurs, des jaugeurs, des courtiers, du gardien du beffroi, du maître charpentier de la ville. Les chefs des corporations reçoivent le nom de mayeurs de bannières. Ces mayeurs, nommés directement par les gens du métier, sont les chefs politiques de la corporation ; la police industrielle est confiée à des *eswards* qui font exécuter les règlements et dénoncent à l'échevinage les délits commis par les maîtres et les ouvriers.

Puissante à son origine, la commune se fortifia peu à peu, en achetant ou en se faisant céder différents droits par les co-seigneurs qui se partageaient la souveraineté dans Amiens ; et bientôt elle acquit un nouvel élément de prospérité, en passant du domaine des comtes dans le domaine de la couronne. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, ayant perdu, en 1182, sa femme Élisabeth, garda les fiefs qu'elle lui avait apportés en dot, et parmi eux le comté d'Amiens. Mais la sœur d'Élisabeth, Éléonore de Vermandois, qui était l'héritière légitime, céda en secret ses droits à Philippe-Auguste, et ce monarque éleva des prétentions sur le comté. La guerre éclata bientôt entre le roi de France et le comte de Flandre ; ce dernier fut vaincu, et après avoir sollicité une trêve, il vint se jeter aux genoux de Philippe-Auguste, et remit entre ses mains l'héritage d'Élisabeth. Cependant il tenta bientôt de ressaisir le domaine qu'il venait de céder, et Philippe-Auguste s'apprêtait à le combattre quand la paix fut rétablie par la médiation du roi d'Angleterre et du légat du saint-siége. En vertu d'un traité signé en 1185, le roi de France prit possession de l'Amiénois, ce qui dut nécessairement réagir sur la situation politique de la cité. En effet, comme roi et comme comte, Philippe-Auguste se trouva dès lors investi, dans Amiens, d'une double puissance, et il fit valoir sa prééminence absolue, non seulement à l'égard des pouvoirs féodaux coexistants, mais à l'égard de la commune elle-même. Du reste, ce prince eut toujours avec les habitants d'Amiens des rapports bienveillants. C'est dans cette ville qu'il épousa, en 1192, Ingelburge, la plus belle des sœurs de Canut, roi de Danemark. L'amour, plus encore que la politique, avait décidé cette union ; mais la satiété succéda vite à l'amour ; « par l'instigation du diable ou les maléfices de quelque sorcière, » le roi prit en dédain sa jeune femme ; le divorce fut prononcé. Ingelburge, reléguée dans une retraite obscure, écrivit aux chanoines d'Amiens, pour se recommander à leurs prières ; elle leur envoya des présents, et leur promit, si le ciel lui rendait la tendresse du roi, des dons plus considérables ; les chanoines prièrent pour la reine, et Philippe reçut en grâce la femme qu'il avait dédaignée. Les lettres d'Ingelburge, transcrites dans les cartulaires de la cathédrale d'Amiens, se sont conservées jusqu'à nos jours.

Philippe-Auguste se montra libéral envers les bourgeois. Il avait confirmé en 1190 l'établissement de la commune. En 1199, il favorisa par de sages mesures le développement du commerce à Amiens et dans les autres villes de la Somme. Aussi

voyons-nous, en 1214, les milices picardes combattre avec dévouement pour sa cause à Bouvines; au plus fort de la mêlée, les troupes municipales d'Amiens « trespassèrent totes les batailles des chevaliers » et contribuèrent puissamment au succès de la journée. C'est la première fois que ces troupes sont mentionnées dans l'histoire, et, par leur premier fait d'armes, elles s'associent à l'un des plus glorieux triomphes de la monarchie française.

Amiens avait donné Pierre l'Ermite aux croisades, et, pendant le règne de Philippe-Auguste, cette ville qui avait si noblement payé, dans les champs de Bouvines, sa dette à l'esprit chevaleresque, acquitta envers la religion une dette nouvelle, en élevant un édifice qui est resté l'un des plus beaux monuments de la piété du moyen-âge, la cathédrale. Le célèbre architecte, Robert de Luzarche, en traça le plan, et l'évêque Evrard de Fouilloy en posa la première pierre (1220). Le peuple, après avoir fourni ses aumônes, prêta ses bras. On travaillait jour et nuit en se relevant par escouades, et pendant la nuit on chantait à la lueur des cierges des hymnes autour des ouvriers. C'était ainsi le labeur sans repos sanctifié sur la place publique par le chant perpétuel des cloîtres. La cathédrale ne fut terminée qu'en 1288. Cette magnifique église, en forme de croix latine, présente sur sa façade un développement de cent cinquante pieds; elle a dans œuvre quatre cent quinze pieds de longueur et quatre-vingt-dix-huit de largeur. Sa hauteur totale, sous clef de voûte, est de cent trente-deux pieds dans la nef, et de cent vingt-neuf dans le chœur; cent vingt-six piliers supportent les voûtes. La flèche, construite en 1529, par un simple charpentier, s'élève à deux cent dix pieds de hauteur, y compris la croix. Des reliques précieuses, particulièrement le chef de saint Jean-Baptiste qui avait été apporté de Constantinople au commencement du XIIIe siècle, par un chevalier nommé Wallon de Sarton, attirèrent à Amiens, pendant tout le moyen âge, un grand concours de fidèles et de personnages illustres, entre autres, Isabeau de Bavière, Louis XI, l'ambassadeur anglais Humfroy de Winfeld, qui firent à la cathédrale de riches présents. Le chapitre, l'un des mieux rentés du royaume, possédait douze moulins dans la ville, la chasse aux cygnes sur les canaux de la Somme, et des droits de juridiction importants. L'évêque, qui faisait l'office de sous-diacre au sacre des rois de France, et dont la juridiction s'étendait sur sept cents paroisses, vingt-six abbayes et cinquante-six prieurés, n'était pas seulement un grand dignitaire ecclésiastique, mais aussi un puissant seigneur temporel.

Plusieurs églises et de nombreux couvents furent élevés à Amiens au XIe et au XIIe siècle : l'église Saint-Jean, qui existait avant 1073 et qui, retouchée à diverses époques, est encore debout; Saint-Denis, prieuré bâti en 1085; Saint-Acheul, fondé à la même époque, avec le titre de prieuré, et converti en abbaye en 1145. L'église de Saint-Firmin en Castillon fut bâtie sous l'épiscopat de saint Geoffroy, à l'endroit même où s'élevait le château romain dans lequel saint Firmin fut décapité. L'abbaye de Saint-Jean-lès-Amiens existait avant l'an 1144, et elle faisait alors partie de monastère doubles, *monasteria duplicia*, où les filles et les veuves de l'ordre de prémontré avaient leur logement dans le même bâtiment que les hommes. Philippe-Auguste prit cette abbaye sous sa protection, et lui donna pour armes, en 1185, des fleurs de lys d'or avec cette devise : *Lilium decus* ou *pignus meum*. L'église collégiale de Saint-Nicolas, aujourd'hui démolie, vit, en 1192, le mariage

de Philippe-Auguste et d'Ingelburge, et en mémoire de cette solennité, l'image du roi et celle de la reine étaient sculptées sur le portail à côté des évangélistes. Saint-Martin-aux-Jumeaux possédait un reliquaire d'argent doré sur lequel figurait une statue du saint, portant au cou un diamant de cinq cents écus, qui avait été donné par Louis XI ; ce monument a été démoli. L'église de Saint-Germain, construite à une époque reculée, fut rebâtie au XIVe et au XVe siècle ; les vitraux remarquables qu'elle renfermait et qui représentaient la vie et la mort de saint Germain ont été détruits lors de la révolution. On doit mentionner encore à Amiens, parmi les établissements religieux du moyen-âge, les églises de Saint-Michel et de Saint-Jacques, les filles de Saint-Julien, les Sainte-Claire, les Célestins, fondés en 1392, par Charles VI, les couvents des Augustins et des Cordeliers, qui furent brûlés en 1358 par les Navarrois ; l'église des Cordeliers, rebâtie grâce aux libéralités de Charles V, et incendiée de nouveau en 1585, s'est relevée une troisième fois de ses ruines, et est restée debout.

La charité comme la prière avait à Amiens de nombreux asiles. L'Hôtel-Dieu, ou hôpital de Saint-Jean, mentionné dans des titres du XIIe siècle, était, à cette époque, situé sur les bords de la rivière d'Avre ou du Hocquet. En 1238, il fut transporté dans un endroit plus convenable et dépendant de la juridiction communale. L'hôpital de Saint-Jacques fut fondé en 1314, et on y reçut les pauvres de la ville. La maison de Saint-Ladre, fondée vraisemblablement dans la première moitié du XIIe siècle, pour les bourgeois attaqués de la lèpre, était placée, dès 1152, sous la tutelle de l'échevinage, qui faisait les règlements d'administration intérieure.

Amiens fut, au XIIe siècle, agrandi d'une façon notable du côté de la citadelle, car sa prospérité, son commerce et sa population augmentèrent naturellement quand les citoyens, associés en commune, protégèrent eux-mêmes leurs libertés et leurs biens. Au commencement du XIIIe siècle la ville faisait partie de la hanse de Londres, et ses halles étaient fréquentées par les Anglais, les Portugais, les Espagnols et les Suédois. Les rois de France y frappaient monnaie, et les citoyens paraissent avoir eu aussi le droit de monnoyage. On connaît, en effet, des pièces d'Amiens qui portent pour légende : PAX CIVIBVS TVIS, et MONETA CIVIUM. Cette légende n'a pas été jusqu'ici expliquée d'une manière satisfaisante ; on hésite également sur le sens qu'il faut donner à ces mots : *secretum meum mihi*, qui se lisent sur le sceau de la ville, appelé sceau des marmousets, à cause des figures d'échevins qui y sont gravées.

Le droit de sceau emportait le *droit de cloche*, et, dès l'établissement de la commune par Louis-le-Gros, la ville eut un beffroi. Au XVe siècle le gardien de ce beffroi, *pour le plaisir du peuple de la cité, pippait d'une pipette* à la dernière et à la première cloche du jour. Les plaids et les séances extraordinaires de l'échevinage se tenaient, au XIIIe siècle, dans un édifice communal appelé la *Malmaison*. Plus tard, cet hôtel-de-ville fut cédé au bailli, et les magistrats municipaux transportèrent le siége de leurs séances dans l'hôtel *des Cloquiers*. C'est là que furent accomplis les actes les plus importants qui marquèrent la vie politique de la ville d'Amiens ; c'est là que l'échevinage révisa et homologua les statuts de ces corps de métiers qui présentent l'association sous ses formes les plus complexes. En effet, au XVe siècle, un lien nouveau, celui de la confrérie religieuse, s'ajoute au lien que

formait déjà la corporation industrielle. Mais, dans le moyen âge, la parodie est toujours auprès des choses saintes. A côté de ces processions où les gens des métiers portent leurs cierges, l'évêque des fous et le prince des sots conduisent à travers les rues, et jusque dans les églises d'Amiens, leurs bandes joyeuses et cyniques, et ces sociétés folles consacrent par des monnaies le souvenir de leurs fêtes. Le mysticisme n'exclut pas la corruption des mœurs : les moines ont des concubines *à pot et à cuillière;* plus d'une femme de maître, dérogeant à la hiérarchie du métier, a son valet pour amant, et l'adultère devient une source de profits pour l'évêque, qui, malgré la résistance de l'échevinage, spécule en même temps sur les droits des nouveaux époux.

Parmi les événements notables qui signalèrent à Amiens le cours du XIIIe siècle, nous mentionnerons l'insurrection des Pastoureaux, qui entrèrent dans cette ville au nombre de trente mille, sous la conduite du *Grand-Maître de Hongrie*, leur chef; la cour solennelle, tenue en 1289, dans la cathédrale, par saint Louis, qui avait été choisi pour arbitre de la querelle du roi d'Angleterre et de ses barons; enfin, la signature du traité conclu pendant la même année entre Henri III et saint Louis, traité par lequel le monarque français cédait l'Agénais à son puissant voisin, à la charge de l'hommage-lige. Cet acte d'hommage qui humiliait profondément l'orgueil anglais, devait soulever bientôt des guerres terribles. Déjà, en 1303, Édouard II avait refusé de se soumettre à cette formalité qui le faisait descendre au rang de vassal. Édouard III, son successeur, sommé par Philippe de Valois d'exécuter la convention de 1289, chercha d'abord des prétextes pour s'y soustraire; Philippe le menaça de confisquer la Guyenne; il fallut céder, et, le 6 juin 1329, Édouard ceint de l'épée et la couronne sur la tête s'agenouillait dans la cathédrale d'Amiens aux pieds du roi de France. « Sire, lui dit le grand chambellan, vous devenez, comme duc de Guyenne, homme-lige du roi qui ci est, et lui promettez foi et loyauté. » Édouard se récusa en disant qu'il ne devait que l'hommage simple; que, du reste, il consulterait les chartes d'Angleterre, et qu'il se conformerait à l'usage de ses prédécesseurs. Alors les officiers de Philippe ajoutèrent à la formule : « selon ce que vous, et vos ancêtres rois d'Angleterre et ducs de Guyenne, avez fait pour le même duché à ses devanciers rois de France. » Édouard répondit : « Voire, » et il se releva bien décidé à la vengeance. La guerre commença, et le roi d'Angleterre fit chèrement payer à Philippe dans les plaines de Crécy, à quelques lieues d'Amiens, l'affront féodal fait au duc de Guyenne. Dans cette triste lutte, les Amiénois donnèrent leur sang comme à Bouvines. Le 16 août 1346, les milices d'Amiens, appelées par Philippe de Valois à la défense du royaume, avaient soutenu au passage de la Seine, à Poissy, contre l'avant-garde d'Édouard un combat qui, malgré sa malheureuse issue, ne fut pas sans honneur. Dix jours après, elles se trouvèrent encore à Crécy en face des Anglais, et furent enveloppées dans la défaite de l'armée nationale. Philippe vaincu se retira dans Amiens, et les habitants, pour se mettre à l'abri des attaques de l'ennemi, se réunirent en assemblée générale et décidèrent qu'ils établiraient autour de leur ville une nouvelle enceinte formée de murs et de fossés, et capable de comprendre les faubourgs construits en dehors des anciennes fortifications. Le roi Philippe, pour garantir plus sûrement la ville contre les surprises, accorda aux bourgeois, par lettres du 4 septembre 1347, exemption de tout

service de garde et de guet dans les châteaux des seigneurs dont ils tenaient des fiefs.

La commune acquit ainsi un nouveau degré d'indépendance. Bien qu'elle fût souvent inquiétée par les co-seigneurs d'Amiens, et principalement par l'évêque et le chapitre, elle parvint plusieurs fois à faire condamner ces derniers à contribuer aux frais des fortifications, et à renoncer aux droits qu'ils prétendaient percevoir sur les nouveaux mariés, sur les adultères, et sur les intestats. Dès l'année 1192, elle avait pris à ferme, moyennant un cens annuel de 690 liv. parisis, la prévôté royale avec les droits pécuniaires et la juridiction qui en dépendaient. Mais elle fut maintes fois troublée dans la jouissance de ce privilége qu'elle avait acheté. Philippe-le-Bel retint en ses mains la prévôté, et quand il la rendit à l'échevinage, il éleva à 700 liv. le taux de la rente annuelle payée par les bourgeois. Le roi Jean retira de nouveau la prévôté à la ville d'Amiens par lettres du 3 mars 1362, et la lui restitua bientôt; elle fut encore saisie par Charles V, et enfin les Amiénois la recouvrèrent en 1364, après une enquête.

Amiens eut une large part aux misères dont le royaume fut affligé pendant le règne du roi Jean Les habitants, fatigués de souffrir, cherchèrent un remède à leurs maux dans la révolte et dans des alliances avec les ennemis de la couronne. On les vit, vers 1357, se mettre ouvertement en opposition avec le dauphin, régent du royaume, et adhérer à la cause de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, ainsi qu'aux actes politiques d'Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris. Sur les instances de Marcel et de Robert-le-Coq, évêque de Laon, qui étaient à la tête du parti populaire et qui voulaient donner à ce parti un chef habile et considérable, Jean de Picquigny, vidame d'Amiens et député de la noblesse de Picardie aux états généraux, se rendit en Artois avec trente hommes d'armes, presque tous Picards, et enleva dans le château d'Arleux le roi de Navarre, qui y était détenu par ordre du roi Jean. Le jeudi 9 novembre 1357, le roi de Navarre arriva à Amiens où il resta quinze jours Le peuple fut charmé de ses actes et de ses manières, et l'année suivante, les habitants prirent en signe d'alliance les chaperons mi-partis rouge et bleu qui distinguaient ses adhérents, et lui donnèrent le titre de capitaine de leur ville. Le meurtre d'Étienne Marcel et la révolution qui suivit cette mort, rendirent au régent la plénitude de son autorité. Les Amiénois avaient forfait à la couronne: le régent pouvait sévir contre eux, selon toute la rigueur du droit. Il aima mieux pardonner; et par lettres du mois de septembre 1358, il accorda un entier oubli du passé. Mais cet acte de clémence ne réussit point à rallier à sa cause la population tout entière. Peu de temps après, Jean de Picquigny, qui s'était ménagé des intelligences avec les partisans du roi de Navarre, tenta une vive attaque contre Amiens. Il échoua dans son entreprise, et cette fois il n'y eut point de pardon pour les rebelles. Le capitaine de la ville, Jacques de Saint-Fuscien, l'abbé de Notre-Dame-du-Gard, et quinze autres bourgeois, qui avaient conspiré en faveur des Navarrais, eurent la tête tranchée sur le grand marché. La ville rentra dans le devoir, et y resta jusqu'au moment où la lutte éclata entre la maison de France et les ducs de Bourgogne.

Cependant il y eut quelques troubles dans cet intervalle. On sait que dans les commencements du règne de Charles VI la France fut agitée par une révolte populaire, causée par la disette et par la levée de nouveaux impôts. Une partie du

peuple d'Amiens, particulièrement les gens de métiers, prirent part à la sédition. Quand elle fut apaisée, la réaction commença. Les mayeurs de bannières, ces chefs élus des corporations industrielles, qui depuis si longtemps formaient à Amiens une puissance politique, furent supprimés, sur la demande du maire et des échevins, auxquels ils portaient ombrage. Ce fut une véritable révolution, qui changea le régime primitif de la commune; l'élection de l'échevinage ne fut plus qu'à un seul degré, et la couronne s'immisça de plus en plus dans les affaires intérieures de la cité.

La longue lutte des Bourguignons et des Armagnacs commence en 1407, avec le meurtre du duc d'Orléans par Jean-sans-Peur. Le duc de Bourgogne s'enfuit de Paris, et, à la suite d'une conférence politique tenue à Amiens, il brave la défense qui lui est faite de rentrer dans la capitale, s'impose de force au roi Charles VI, se fait assurer par le traité de Chartres l'impunité de l'assassinat du duc d'Orléans, et devient, avec l'appui de la populace parisienne, maître du gouvernement. Des ruptures successives entre les deux partis sont suivies de traités qu'on viole aussitôt après les avoir conclus. Amiens se montra d'abord favorable à la cause de Jean-sans-Peur. Charles VI, par lettres du 14 janvier 1414, défendit aux Amiénois de laisser passer par leur ville le duc qui voulait se rendre à Paris : les Amiénois obéirent au roi, qui déjà avait pris l'avantage. Jean chercha vainement à les rallier à sa cause; ils restèrent fidèles à la couronne. Enfin la paix d'Arras, signée le 4 septembre 1414, suspendit la guerre pendant quelque temps.

En vertu de ce traité, Amiens fut cédé au duc de Bourgogne; la ville était partagée en deux factions, et les impôts, établis par la domination nouvelle, devinrent l'occasion et le prétexte des plus graves désordres. Le parti français, qui eut un instant le dessus, fit trancher la tête au prévôt de Beauvoisis, qu'on savait dévoué aux Bourguignons. Le sieur de Croy, investi de pleins pouvoirs par le duc, se rendit à Amiens avec des troupes pour comprimer la révolte; mais il fut contraint de transiger : les habitants demandèrent la suppression des impôts; le duc accéda à cette demande, et accorda en outre une amnistie, en exceptant toutefois du pardon les principaux instigateurs de l'émeute, qui furent étranglés publiquement. Amiens, racheté par Louis XI, en 1463, retomba, peu de temps après, entre les mains du duc de Bourgogne; le roi de France, à force de ruses et d'intrigues, s'en empara de nouveau en 1470; la proie était trop belle cependant pour que le duc la laissât échapper sans tirer l'épée : il rassembla des troupes, et se présenta bientôt à la tête d'une armée nombreuse; mais il fut repoussé, car les habitants étaient sincèrement dévoués à la couronne, et Louis XI avait su se les attacher par de belles paroles ou de beaux priviléges. « Gardez sûrement votre ville, leur disait-il, et rappelez-vous ces mots du feu roi Charles V, qu'on nommait le Sage, qu'avec sa loyauté de Picardie, ses finances de Normandie, et son conseil de Paris, il n'avait jamais craint ses ennemis les plus puissants. »

Les dernières années du XVe siècle s'écoulèrent paisiblement; mais bientôt les guerres de François Ier amenèrent l'ennemi sous les murs d'Amiens; les événements militaires se bornèrent à des engagements de peu d'importance; les habitants n'en payèrent pas moins leur dette au pays; ils s'imposèrent des sacrifices d'argent considérables, et donnèrent au roi, pour l'aider contre ses ennemis, les

calices, les cloches, les trésors des confréries et des églises. François I[er], pour récompenser ce patriotisme, anoblit les magistrats municipaux. Au milieu des agitations religieuses du règne de Charles IX, il y eut quelques désordres à Amiens, mais la Ligue devait y causer plus d'émotion que le protestantisme. Les magistrats municipaux s'étaient d'abord montrés peu favorables à l'union ; au mois d'avril 1585 ils avaient refusé l'entrée de leur ville au duc d'Aumale; mais les ligueurs travaillèrent avec tant d'habileté, qu'ils entraînèrent bientôt la population dans leur parti. Le 20 mai 1588, les habitants furent convoqués en assemblée générale. Le mayeur, Jean de Collemont, demanda aux assistants s'ils voulaient signer l'union ; tous répondirent qu'ils la signeraient de leur sang. Quelques jours après, le corps municipal déclarait la guerre au roi, et le duc d'Aumale, que tant de zèle devait toucher, se rendait en personne à Amiens, au commencement de l'année 1589. On proclama une loi des suspects ; la populace se déchaîna avec une fureur qui ne connaissait point de bornes, et pendant trois ans le duc d'Aumale resta dans la ville pour diriger les opérations militaires, et surveiller dans le nord de la France les intérêts de la Ligue. L'entrée de Henri IV dans Paris ne changea rien aux dispositions des Amiénois. Ils déclarèrent solennellement qu'ils ne reconnaissaient point d'autre pouvoir que celui du duc de Mayenne ; mais ils ne tardèrent point à se repentir de ce dévouement séditieux. Mayenne s'étant rendu à Amiens pour conférer avec le duc, expulsa brutalement de la ville plusieurs membres du corps municipal, et bientôt il obtint de l'échevinage l'exil de cinq cents bourgeois. Il voulait faire entrer dans la place une garnison espagnole, et sur le refus des habitants de recevoir des troupes étrangères, il menaça de mettre tout à feu et à sang. Ces violences exaspérèrent le peuple, et quoique la garnison eût été renforcée, une émeute éclata quelques jours après le départ du duc de Mayenne. Les ouvriers sayeteurs, au nombre de cinq cents, s'assemblèrent aux cris de *vive le roi!* renforcés par quelques nobles, ils dressèrent des barricades, et gardèrent à vue dans l'échevinage les magistrats qui tenaient le parti de la Ligue : le duc d'Aumale marcha contre les bourgeois et fut repoussé. On donna lecture des lettres adressées quelques jours auparavant par Henri IV à l'échevinage ; le roi, dans cette missive, promettait l'oubli du passé, le maintien des priviléges. Les ligueurs ceignirent des écharpes blanches, et crièrent *vive le roi!* Quelques jours après, Henri IV entrait solennellement à Amiens.

La guerre qui éclata entre la France et l'Espagne, en 1595, ranima les espérances de la Ligue. Les Espagnols s'étaient emparés de Doullens ; le gouverneur de cette place, Hernan Tello Porto Carrero, soldat entreprenant et brave, fut informé par un bourgeois d'Amiens, que les habitants se gardaient eux-mêmes et se gardaient mal. Hernan Tello résolut de tenter un coup de main. Le 11 mars, dans la nuit, il partit de Doullens à la tête de cinq mille fantassins et de sept cents chevaux, et il arriva au point du jour en vue d'Amiens. Les troupes espagnoles firent halte à petite distance de la place, dans un pli de terrain qui les dérobait à la vue des sentinelles. Quarante soldats, déguisés en paysans, s'avancèrent vers la porte *Montrescu* avec des chariots pesamment chargés, et engagèrent ces chariots sous la porte, à l'endroit où tombait la herse. Au même moment, un soldat de l'escorte délia un sac de noix ; les noix roulèrent sur la terre ; les bourgeois qui occupaient

le corps-de-garde se précipitèrent pour les ramasser; les Espagnols saisirent leurs armes, les égorgèrent, et l'entrée de la ville fut ouverte aux assaillants. Tello arriva avec le reste de sa troupe. Quelques bourgeois courageux essayèrent en vain, au milieu des rues, d'arrêter la marche de l'ennemi. Il fallut céder; les habitants furent désarmés, et le pillage dura trois jours. A la nouvelle de cette surprise, Henri IV appela Sully : « Ah! mon ami, s'écria-t-il en lui serrant la main, Amiens est pris. » Le roi était profondément affligé Le ministre, plus calme, avisa de suite aux moyens de recouvrer cette place importante, et Biron partit peu de jours après pour en commencer l'investissement. Le 7 juin Henri IV vint le rejoindre, et on poussa vivement les opérations du siége. Sully, qui improvisait des finances, envoyait chaque mois des sommes considérables à l'armée assiégeante forte de dix-huit mille hommes, y compris quatre mille Anglais auxiliaires. Toute la noblesse française s'était rendue au camp du roi; car un arrêté du parlement avait noté d'infamie les gentilshommes qui ne se porteraient point au secours d'Amiens. Le 25 juin les batteries commencèrent à jouer. Un capitaine français nommé Sireuil s'introduisit dans la place, déguisé en religieux, afin d'ouvrir, à l'aide de quelques bourgeois dévoués, les portes à l'armée royale; le complot fut découvert et les bourgeois pendus. Il fallut renoncer à la ruse et se frayer la voie par la force. Quarante-cinq gros canons battaient les murailles, et la résistance n'était pas moins vive que l'attaque. Hernan Tello ayant été tué d'un coup de mousquet, le 4 septembre, le marquis de Monténégro le remplaça dans le commandement, et se montra digne de lui succéder. Mais la garnison diminuait chaque jour. L'archiduc Albert avait tenté vainement de forcer les lignes françaises. Privé désormais de toute espérance, le marquis de Monténégro remit la place entre les mains du roi. L'article premier de la capitulation portait qu'il ne serait point touché à la sépulture d'Hernan Tello, à ses trophées et à son épitaphe, pourvu qu'il ne s'y trouvât rien de contraire à l'honneur de la France.

Le roi ne resta que peu d'heures dans Amiens; il s'était montré généreux pour la garnison espagnole, mais il fut sévère pour les habitants qui avaient fait cause commune avec elle. Il donna aux soldats de sa compagnie de chevau-légers blessés pendant le siége les biens confisqués sur les bourgeois qui s'étaient retirés avec l'ennemi, et le clergé, qui avait prié pour le succès des armes de l'Espagne, fut taxé d'un impôt de 14,180 écus. La sage administration de Henri IV eut bientôt effacé les dernières traces du fanatisme de la Ligue. Les Amiénois se montrèrent les sujets dévoués du Béarnais, et la ville jouit d'un calme profond jusqu'au moment où le célèbre Concini, maréchal d'Ancre, fut appelé au gouvernement d'Amiens. Comme la plupart des nobles, le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, détestait le maréchal; et dans l'année 1615, il résolut de l'expulser d'Amiens. Les bourgeois prirent le parti du duc de Longueville; la garnison de la citadelle, dévouée au maréchal d'Ancre, se rua sur les bourgeois, et la ville fut le théâtre des plus graves désordres, jusqu'au moment où le favori italien vit crouler son insolente fortune.

Amiens reçut dans ses murs, en 1625, Henriette de France, qui venait d'épouser Charles Ier d'Angleterre. Buckingham, Anne d'Autriche et une partie de la cour accompagnaient Madame dans ce voyage; Anne d'Autriche logeait à l'évêché; Buc-

kingham qui l'aimait s'était logé près d'elle. Un soir elle se promenait dans les jardins, suivie, à quelque distance, par mesdames de Beauvais et de Chevreuse, quand Buckingham, caché derrière des massifs d'arbres, se jeta vivement à ses genoux. La reine poussa un cri ; mesdames de Beauvais et de Chevreuse accoururent ; mais la discrétion l'emporta sur la curiosité, et elles s'étaient éloignées depuis quelques instants quand un nouveau cri de la reine les rappela. Sans doute Buckingham ne fut point cette fois plus heureux que Richelieu, car il partit dans la nuit même. Le séjour de la cour fut une occasion de fêtes brillantes ; mais, comme le dit un vieux proverbe populaire : « Quand on danse chez le roi, c'est le peuple qui paye les violons. » Ce pauvre peuple, qui avait payé les fêtes, eut bientôt à payer la guerre. On demanda aux Amiénois de l'argent pour le siége de La Rochelle ; M. de Pommereux, conseiller d'état, fut envoyé de Paris afin de presser la rentrée des impôts. Les sayeteurs, sans respect pour son titre, jetèrent son carrosse à la Somme. Quelques années plus tard, en 1635, la guerre avec l'Espagne imposa de nouveaux sacrifices au peuple d'Amiens ; les bourgeois, réduits à la dernière misère, se plaignirent plus amèrement encore, et finirent, comme toujours, par payer. Les troupes de Jean de Werth s'étaient emparées de Corbie en 1636. Louis XIII rassembla une armée en Picardie pour reprendre cette place ; il établit son quartier général à quatre lieues d'Amiens, et Richelieu occupa dans la ville même l'hôtel du trésorier de France. Les ennemis du cardinal, et Monsieur, frère du roi, était du nombre, formèrent le projet de l'assassiner ; mais, au moment de frapper, Saint-Ibal et Montrésor hésitèrent, et l'on assure que le ministre n'échappa que par les scrupules de Monsieur, qui s'effraya de faire tuer un cardinal et un prêtre. Le siége d'Arras, en 1640, ramena la cour de France en Picardie, et le roi, pour récompenser le mestre de camp Saint-Preuil, qui s'était distingué pendant le siége, le nomma gouverneur d'Amiens, honneur fatal que ce brave officier paya de sa vie. La garnison espagnole de Béthune faisait des courses dans les campagnes. Saint-Preuil sortit un jour d'Amiens à la tête de neuf cents hommes pour la châtier de ses brigandages, et dans sa route il rencontra un détachement espagnol qui venait de capituler à Bapaume avec le maréchal de la Meilleraye. Ne sachant rien de cette circonstance, Saint-Preuil se porta vivement à l'attaque ; on s'expliqua cependant, et le gouverneur d'Amiens s'excusa près du commandant de la troupe ennemie. Le maréchal de la Meilleraye fit grand bruit de cette affaire qu'il présenta comme un acte de félonie. Saint-Preuil fut traduit devant une commission extraordinaire, condamné à mort et exécuté à Amiens le 10 novembre 1641. Au moment où il arriva sur le lieu du supplice, l'échafaud n'était point encore complétement dressé. « Voici, dit-il à son confesseur, en lui montrant ces tristes apprêts, voici, mon père, le reste de ma fortune qui s'achève de bâtir. »

Sous le règne de Louis XIV aucun événement important ne s'accomplit à Amiens ; l'apparition des troupes espagnoles, en 1653, le passage de quelques personnages historiques, des fêtes et des solennités locales, remplissent seuls les annales de cette ville ; la contagion de 1667, qui enleva vingt mille personnes, et la révocation de l'édit de Nantes portèrent un coup fatal à sa prospérité industrielle ; mais elle se releva rapidement dans le XVIIIe siècle, et les querelles théologiques jetèrent seules quelque agitation dans les esprits.

Le 30 mars 1789, les trois États du bailliage d'Amiens s'assemblèrent dans l'église des Cordeliers pour nommer des députés aux États-généraux ; la noblesse et le clergé se montrèrent disposés à accepter de sages réformes, à faire même une large part à l'esprit des temps ; mais la révolution demandait davantage, et bientôt le tiers-état resta seul debout avec sa volonté souveraine. Chaque événement de cette grande époque eut son écho à Amiens. Le 4 juillet 1790 la fédération des gardes nationales de la Somme fut célébrée dans le grand carré de la Hautoye, et deux ans après, le 20 mai 1792, on planta l'arbre de la liberté. Quoique l'enthousiasme démocratique fût grand dans la ville, l'éloignement de sa population pour tous les genres d'excès la fit accuser d'incivisme par un de ses députés; elle répondit à cette accusation en envoyant huit cents hommes de gardes nationales au secours de Lille Fidèles à cet esprit de modération, dont la Picardie a donné tant de preuves dans les plus mauvais jours, les habitants d'Amiens accueillirent avec regret la nouvelle de la mort de Louis XVI, et ils adressèrent des reproches aux députés de leur ville qui dans cette circonstance avaient voté pour la peine capitale ; ils demandèrent en outre, par l'organe de leur société populaire elle-même, l'abolition du tribunal révolutionnaire, et la mise en accusation de Robespierre, de Danton et de Marat. Les représentants du peuple Chabot et André Dumont arrivèrent bientôt. L'administration du département fut destituée, sous prétexte qu'elle avait pris des mesures liberticides; on brûla les confessionnaux; Chabot monta dans la chaire de la cathédrale pour prêcher le sans culottisme, et dansa la carmagnole sur la place publique. Ses violences excitèrent l'indignation de la garde nationale, qui prit les armes et força l'ex-capucin à quitter la ville. André Dumont resta à Amiens, et on doit rendre cette justice à sa mémoire, qu'il s'efforça toujours de préserver le département de la Somme des réactions sanglantes de la terreur. Joseph Lebon avait remplacé Chabot (7 mai 1795); mais la Convention chargea bientôt une commission de vingt et un membres d'examiner sa conduite, et Lebon, traduit devant le tribunal criminel d'Amiens, fut condamné à mort le 17 vendémiaire 1795. C'est là le dernier fait notable de la révolution dans cette ville.

La dynastie des Bourbons avait conservé quelques partisans à Amiens. Toutefois leurs sympathies pour le roi de l'exil se bornaient à des vœux timides, et les plus hardis se contentaient de porter des *toasts* en l'honneur de Louis XVIII. Il y eut bien, en l'an VII, quelques troubles à l'occasion de la conscription. Les jeunes gens appelés sous les drapeaux refusèrent de partir, et parcoururent la ville en proférant des cris menaçants contre les membres les plus exaltés de l'ancien parti des jacobins. Ceux-ci se réunirent dans la maison commune et tirèrent sur la foule des coups de fusil qui blessèrent plusieurs personnes. Il fallut toute la sagesse des administrateurs du département pour éviter une collision sanglante entre la cavalerie de la garnison, qui avait pris parti pour les jacobins, et la garde nationale, qui soutenait les jeunes gens de la ville.

Au mois de frimaire de l'an X, les plénipotentiaires de France, d'Angleterre, d'Espagne et de Hollande se rendirent à Amiens pour traiter de la paix, dont les préliminaires avaient été signés à Londres le 9 vendémiaire. Les quatre ministres des puissances contractantes, Joseph Bonaparte, lord Cornwallis, le chevalier d'Azara et le citoyen Schimmel Penninck se réunirent à la maison commune, et

signèrent, le 6 germinal, le traité définitif. Ce traité rédigé, les portes de la salle où se tenaient renfermés les plénipotentiaires furent ouvertes au public. Les ministres des quatre puissances apposèrent leurs signatures et leurs sceaux au bas des expéditions du grand acte politique qu'ils venaient de conclure et s'embrassèrent devant la foule, aux cris mille fois répétés de : vive Bonaparte! vive la paix! Cette paix fut de courte durée. Provoqué par l'Angleterre, le premier consul résolut de porter la guerre chez elle. On construisit dans les ports de la Somme des péniches et des bateaux plats. Le conseil-général offrit 350,000 francs à titre de don volontaire, et le 6 messidor an XI, Bonaparte arriva à Amiens où il séjourna trois jours. Quand il fut nommé empereur, les bonnes gens qui font attention aux présages se rappelèrent que le maire d'Amiens avait présenté des cygnes au premier magistrat de la république, et, dans ce cérémonial consacré par le moyen âge aux entrées solennelles des rois, ils reconnurent, après les événements, un symbole de la dignité souveraine réservée à Napoléon.

Sous le consulat et sous l'empire les annales d'Amiens n'offrent aucun fait remarquable. Au moment des derniers désastres, les habitants de cette ville payèrent leur dette au pays. Les gardes d'honneur du département combattirent avec courage dans la campagne de 1814; et lorsque les Cosaques, sous les ordres du baron de Geismar, s'emparèrent de Doullens, douze cents paysans des campagnes voisines se réunirent à un faible détachement de la jeune garde pour marcher contre eux. Le retour des Bourbons fut accueilli avec faveur, mais c'était moins par élan d'enthousiasme monarchique que par amour pour la paix. Le 28 avril 1814, Louis XVIII arriva à Amiens et fut reçu avec de vives démonstrations d'attachement. Le passage du duc de Berry et l'octroi de la charte donnèrent une impulsion nouvelle aux opinions royalistes; et quand Napoléon débarqua au golfe Juan, des volontaires royaux partirent d'Amiens pour se porter à sa rencontre. Mais le jour même où ces volontaires entraient à Breteuil, l'Empereur entrait à Paris. Du reste, il est à remarquer qu'à cette époque le royalisme picard fut toujours un peu tardif dans son dévouement. Ainsi, quand Louis XVIII arriva à Abbeville le 20 mars, les gens *bien pensants* du pays s'empressèrent de lui annoncer que des volontaires se disposaient à défendre son trône : « Ah! répondit le roi, vous y pensez déjà! »

Les Cent jours et la Restauration s'écoulèrent paisiblement à Amiens, et tout se borna à des fêtes lors du passage de la duchesse de Berry en 1825, et de Charles X en 1827. On n'a point oublié le discours remarquable et les sages avis qui furent alors adressés à ce monarque, déjà si près de sa chute, par M. Caumartin, président du tribunal civil et député d'Amiens. En 1830, la classe ouvrière de cette ville accueillit avec ardeur la nouvelle du mouvement qui venait d'éclater à Paris. Des groupes nombreux parcoururent les rues; le couvent de Saint-Acheul, habité par les jésuites, fut dévasté; mais, grâce à la modération de la majorité des habitants, le tumulte s'apaisa bientôt, et l'on n'eut à déplorer aucun excès grave.

Capitale d'une province importante, Amiens sous l'ancienne monarchie réunissait les divers avantages attachés aux grands centres administratifs; cette ville avait un bureau des finances et des traites, une maîtrise des eaux et forêts, une intendance, une généralité. A la révolution, elle devint le chef-lieu du département de la Somme, et s'absorba, sans déchoir, dans la grande unité nationale. Les habitants,

par leur activité, leur esprit d'ordre, leur bon sens pratique, caractère distinctif des Picards, s'étaient placés dans le moyen âge au premier rang des populations industrielles; ils s'y sont maintenus de nos jours; et de nombreuses fabriques d'étoffes de laine et de coton, des teintureries, dont la réputation date du XIVe siècle, assurent aux classes ouvrières, sinon l'aisance, du moins ce pain du jour, que le pauvre, dans les grandes villes, a souvent tant de peine à trouver par le travail.

L'Espagne est encore aujourd'hui, comme dans le moyen âge, le principal débouché des manufactures d'Amiens. Le commerce d'importation est aussi fort étendu; il consiste principalement en épiceries et en drogueries, bois de teintures, sapins du Nord, cotons, graines oléagineuses, charbon de terre, vins et eaux-de-vie. Les fabriques consomment six millions de soie et de laine environ pour chaque année, et le produit des objets manufacturés s'élève, terme moyen, à la somme de 16,000,000 de francs. Il est encore une industrie qui date de loin dans cette ville, et à laquelle les écrivains classiques de l'art culinaire ont rendu un éclatant hommage; c'est la confection des pâtés de canards, et nous ne pouvons ici les passer sous silence, puisque les savants ont disserté sur leur histoire. Il en est qui prétendent que les premiers pâtés d'Amiens ont été faits, lors de l'invasion des Gaules, avec des canards que les légions romaines avaient apportés des Marais-Pontins; d'autres fixent leur origine au moyen âge et disent que la croûte de ces pâtés reproduisait le style de l'architecture du temps, et qu'elle était ornée de rosaces et d'ogives: la question est restée indécise.

Les préoccupations de la vie industrielle n'excluent point chez les habitants d'Amiens l'amour des lettres et de la science. Cette ville offre pour l'étude des ressources précieuses. La bibliothèque compte environ quarante mille volumes imprimés et quatre cent cinquante volumes manuscrits. Le musée archéologique s'est enrichi, dans ces dernières années, d'un grand nombre d'objets curieux envoyés de tous les points du département; et ce musée, ainsi que la bibliothèque, a suivi utilement le progrès des études historiques qui sont en grande faveur dans l'antique capitale de la Picardie. *L'Académie d'Amiens, la Société des Antiquaires* de la même ville, ont publié des travaux remarquables, et ces associations savantes encouragent, en outre, par des prix annuels les recherches qui sont de nature à éclairer l'histoire de la province.

Depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours, Amiens a fourni un contingent nombreux d'hommes distingués. Cette ville a donné à l'église saint *Firmin* le Confesseur, saint *Félix de Valois*, sainte *Ulphe*, jeune et douce vierge qui consacra sa vie à la solitude pour faire pénitence de sa beauté; aux Croisades, *Pierre l'Ermite*, le héraut de ces aventureuses migrations; au siége archiépiscopal de Rouen, *Hugues d'Amiens*, qui vivait en 1130; à la science liturgique, *Robert Paululus* et *Raoul*. Parmi les évêques, quelques-uns, comme *Jessé* et *Ragenaire*, ont pris une part active aux grands événements de leur temps. En 799 Jessé accompagna le pape Léon à Rome. Chargé de missions importantes par Charlemagne, il conclut, en 802, un traité de paix avec l'impératrice Irène, et assista, en 829, au grand concile de Paris. Plus tard il se jeta avec ardeur dans la révolte de Lothaire; et, chassé de son siége épiscopal, il alla mourir en Italie. Plus sage que la plupart

des prélats de son temps, et comprenant mieux le véritable esprit du christianisme, saint Geoffroi, au XII[e] siècle, seconda de toute l'autorité de son pouvoir et de sa vertu l'affranchissement communal en Picardie. Dans des temps plus rapprochés de nous on a conservé la mémoire de l'évêque François Faure, prédicateur de Louis XIV, et de M. de La Motte d'Orléans, qui fit oublier par un esprit aimable et de grandes vertus le triste rôle qu'il joua dans l'affaire des Jésuites et dans le procès du chevalier de La Barre. — Les lettres ont été dignement représentées à Amiens. La confrérie de Notre-Dame du Puy, fondée en 1393, fournissait chaque année aux poëtes picards l'occasion de déployer leur habileté dans les luttes du *gai savoir*, et les noms des vainqueurs se sont conservés jusqu'à nos jours dans des tableaux qui sont aujourd'hui suspendus aux murs de la cathédrale. *Richard de Fournival*, auteur du roman d'Abladène, *Hugues-le-Maronnier*, *Girardin*, *Eustache* et *Riquier d'Amiens* occupent un rang distingué parmi les trouvères et les ménestrels. On trouve après eux *Louis Choquet*, auteur du mystère de l'Apocalypse ; *Pinchesne*, qu'ont illustré les épigrammes de Boileau, et sans parler de quelques rimeurs estimables, *Gresset*, qui a donné dans *Vert-Vert* le modèle achevé de la poésie railleuse. Le grand prosateur de l'Hôtel de Rambouillet, *Voiture*; le sculpteur *Blasset*, auteur de l'admirable pleureur qu'on voit dans la cathédrale d'Amiens sur le tombeau du chanoine Lucas; les jurisconsultes *Philippe de Morvillers*, premier président du parlement de Paris, auteur du livre des *Ethiques politiques et yconomiques*; *Pierre de Miraulmont*, qui a laissé de remarquables mémoires sur l'*Origine et l'institution des cours souveraines*; *Jean Dufresne*, *Claude Vaquette*, auteurs des *Observations sur les lois fondamentales du royaume*; *Maillard*, commentateur des coutumes générales d'Artois; le démonographe satirique *Jean Desmons*; les érudits *Benoit Baudouin*, fils d'un cordonnier, qui a laissé sous le titre de *Calceus antiquus et mysticus*, un traité de la chaussure des anciens; *Du Cange*, dom *Bouquet*, *Vaquette* de Cardonnoy; les historiens d'Amiens, *de la Morlière* et *Daire*; l'abbé *Decamps*, *Legrand d'Aussy*; l'abbé *Grosier*; *Gense*; le physicien *Rohault*; le typographe *Michel Vascosan*; les médecins *Jacques Sylvius*, *Jean Beaulieu*, *Riolan*, *Ducrocq*, médecin ordinaire de Louis XIV; l'hébraïsan *Masclef*; le grammairien *de Vailly*; l'astronome *Delambre*; le lieutenant-général d'artillerie *de Gribeauval*, sur lequel Napoléon porta à Sainte-Hélène un si honorable jugement; le lieutenant-général *Desprez*, dont le nom se rattache glorieusement à la conquête d'Alger; le naturaliste *Duméril*, l'avocat *Morgan de Béthune*, l'avocat-général *Berville*, tels sont les hommes qu'Amiens a vu naître dans ses murs. Ajoutons à cette liste assez longue pour illustrer une cité, les Amiénois, nos contemporains, qui, satisfaits de la vie honorable et calme de la province, sont restés fidèles à leur ville natale, et s'y consacrent à de sérieuses études, sans ambitionner le succès sur un plus grand théâtre. M. *Rigollot* s'est placé au rang de nos plus savants numismatistes, et en archéologie il a donné des travaux remarquables. M. *Bouthors* a publié divers mémoires sur l'ancien droit français du nord de la France, et particulièrement le droit coutumier de la Picardie. On doit à M. *Dusevel* une *Histoire d'Amiens depuis les Gaulois jusqu'en* 1830, et plusieurs mémoires historiques et archéologiques remplis de curieuses recherches; à M. *Hardouin* une édition des *Comtes d'Amiens*, de Du Cange, enrichie de notes et de

textes; à M. *Garnier*, le catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens; à M. *Goze*, un grand nombre de recherches sur les grandes familles de la Picardie. Grâce à ce concours d'efforts, l'histoire de la province s'éclaire d'une lumière de jour en jour plus vive. Comme l'érudition et l'archéologie, la science médicale et les sciences naturelles sont dignement représentées à Amiens par le directeur de l'école secondaire de médecine, M. *Barbier*, dont la réputation n'est point restée renfermée dans sa ville natale, et par M. *Charles Pauquy*, auteur d'une flore du département de la Somme. Surtout donnons un souvenir à MM. *Warmé*, avantageusement connu dans la presse; *Natalis de la Morlière*, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, arts et belles-lettres, et *Casimir Picard*, qui s'était voué à l'étude de la botanique et de l'entomologie. Tous les trois sont morts il y a peu d'années.

Il n'est peut-être pas de villes de France dont l'histoire ait été plus étudiée que celle d'Amiens, et sur laquelle on trouve, à côté des livres imprimés, un plus grand nombre de documents manuscrits. Les archives municipales se sont conservées presque intégralement jusqu'à nos jours. Les travaux de Du Cange, les manuscrits de dom Grenier à la Bibliothèque du roi, et particulièrement parmi ces manuscrits les *Mémoires chronologiques* de Decourt sur la ville d'Amiens; les divers dépôts scientifiques de Londres, présentent une foule de textes qui permettent de reconstruire dans son ensemble le passé de l'antique capitale des *Ambiani*. Quant aux livres imprimés, le nombre en est trop considérable pour que nous puissions en donner ici l'indication complète. Nous nous bornerons donc à citer les ouvrages les plus importants. On sait en outre que M. Augustin Thierry a commencé par l'étude d'Amiens sa grande *Collection des Monuments du Tiers-état*. Le premier volume, aujourd'hui terminé, sera prochainement livré à la méditation de nos publicistes et à la curiosité du monde savant. Il appartenait à l'illustre écrivain, qui a tant fait pour reconstituer notre histoire communale, de tracer le plan et de poser les fondations d'un si magnifique édifice.

Amiens, qui depuis longtemps déjà a cessé de compter parmi les villes de guerre, n'a conservé, de ses anciennes et importantes fortifications, que la citadelle; de belles promenades ont été disposées sur le parcours des remparts, et la riante ceinture de ses boulevarts, forme un agréable contraste avec la tristesse de la plupart des villes du nord, qui sont comme étouffées dans leurs murailles de briques, et noyées pour ainsi dire dans leurs fossés vaseux. Sous tous les rapports, Amiens est en voie de prospérité; sa population est aujourd'hui de 44,405 habitants, et celle du département de la Somme de 556,680 [1].

1. De la Morlière, *Antiquités de la ville d'Amiens*, 1 vol. in-fol. — Le P. Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, 2 vol. in-4. — Par le même, *Histoire littéraire de cette ville*, 1 vol. in-4. — *Précis historique de la surprise d'Amiens par les Espagnols*, in-8, 1806. — M. Mangon de la Lande, *Dissertation sur Samarobriva*; Saint-Quentin, 1825, in-8. — M. Rigollot, *Mémoire sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva*; Amiens, 1827, in-8. — M. H. Dusevel, *Histoire de la ville d'Amiens*, depuis les Gaulois jusqu'en 1830; Amiens, 1832, 2 vol. in-8. — M. Gilbert, *Description historique de la cathédrale d'Amiens*, 1 vol. in-8. — *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie.*

DOULLENS.

Cette petite ville n'occupe dans l'histoire du moyen âge qu'un rang secondaire. On ne sait rien de son origine ni de son existence dans les premiers temps de la monarchie française, et l'on ne peut guère, en ce qui la concerne, rencontrer que de vagues conjectures, antérieurement au XIIIe siècle. Le comte de Ponthieu, Guillaume, dit Talvas, par une charte du 7 juin 1202, concéda aux habitants de Doullens ces franchises municipales que les localités importantes de la province avaient, pour la plupart, conquises depuis un demi-siècle déjà. Guillaume donna en même temps aux bourgeois la propriété des marais et des pâturages compris dans les enclaves de la banlieue et ce fut là pour la ville une cause puissante de prospérité. Les habitants élevèrent, dans la riche et féconde vallée de l'Authies, de nombreux troupeaux qu'ils conduisaient aux foires de Champagne, et bientôt, industrieux et riches, parce qu'ils étaient libres, ils étendirent leur commerce et se créèrent des ressources nouvelles. Nous savons, par un trouvère qui a chanté la célèbre foire du Landit, qu'ils avaient une halle à cette foire, alors sans pareille dans le royaume, et qu'ils contribuaient particulièrement, ainsi qu'Amiens, Sens, Troyes et Évreux, à en maintenir l'éclat et la réputation. Échappée à la domination féodale, l'obscure bourgade devint une *bonne ville de draperie*, et, comme telle, elle jouissait d'une si grande renommée, que le roi Jean cita ce qui s'y pratiquait lorsqu'il donna des statuts aux drapiers de la Normandie. Les ouvriers en draps formaient la *bannière des tisserands*, et représentaient ce qu'on pourrait appeler l'aristocratie industrielle. Dans le XIVe siècle, le mayeur et plusieurs échevins ayant été élus parmi les maîtres dont cette bannière se composait, il arriva que ces magistrats profitèrent de leur autorité temporaire pour former une coalition, et décider que, pendant six ans, aucun tisserand ne travaillerait au-dessous d'un certain prix; c'était là, ainsi qu'on disait au moyen âge, *commotion de peuple et monopole*. La décision des magistrats municipaux fut mise à néant comme séditieuse, et cependant, en certains points, elle était favorable aux intérêts de la classe ouvrière; car elle établissait sur chaque pièce de drap un droit de vente de quatre deniers au profit de tisserands sans travail.

Comme toutes les villes de commune, Doullens eut à lutter plusieurs fois contre les seigneurs, à qui ses libertés faisaient ombrage. Au XIIIe siècle, les habitants contraignent Baudouin de Campdavène à abandonner le droit de forage qu'il avait usurpé; ils forcent le seigneur de Beauval à supprimer ses fourches patibulaires, élevées dans la banlieue, et à détruire des constructions récemment ajoutées à une tour qui lui appartenait dans l'enceinte de la ville et menaçantes pour leur liberté; ils combattent avec la même ardeur contre les envahissements du pouvoir ecclésiastique,

et se montrent même tellement rigoureux contre le clergé, qu'ils interdisent aux religieux de Saint-Sulpice le droit d'acheter sur les marchés de la ville les denrées nécessaires à la vie. Quelques années plus tard, l'échevinage de Doullens force encore, malgré la protection du comte de Saint-Pol, un seigneur voisin à démolir une maison fortifiée qu'il avait bâtie dans la ville. Quand la menace ou le bon droit sont impuissants, l'échevinage transige, obtient à prix d'argent les concessions qui doivent tourner au profit de la cité, et assure le maintien de ses franchises. C'est ainsi qu'on acheta la tour du seigneur de Beauval, pour y établir l'hôtel-de-ville; et l'argent ne manquait pas, car les finances municipales étaient sagement administrées.

Les préoccupations d'une vie difficile et troublée par des désastres de toute sorte n'excluaient pas, au moyen âge, les distractions intelligentes, et Doullens, comme la plupart des villes du nord, eut ses associations poétiques et ses joûtes littéraires. C'était dans la rue dite de *l'Arbre amoureux* que se réunissaient, au XIIIe siècle, les poëtes et les chanteurs du pays; une notable partie des œuvres de cette association littéraire fut conservée dans la bibliothèque du conseiller d'état de Mesme et dans celle de l'avocat Matharel, où le président Fauchet en prit connaissance. On en trouve une analyse détaillée dans le *Recueil de l'origine de la langue française*, et la pléïade est assez brillante pour faire honneur à des villes d'une plus grande importance. Le sire *des Auteux*, *Guilbert de Bernaville*, *le sire de Bretel*, grand-maître des jeux partis, *Robert Ducastel*, *Cuvillier*, *Bellepache*, figurent au premier rang de ces poëtes qui charmaient nos aïeux, et dont les noms sont encore aujourd'hui vivants dans les plus anciennes familles du pays. Lorsque Amiens, en 1393, institua la confrérie littéraire et religieuse *du Puy*, les habitants de Doullens octroyèrent à cette confrérie certains droits pécuniaires sur leur ville et sur ses faubourgs. En reconnaissance de cette libéralité, les mayeurs en charge étaient invités par les Amiénois au dîner solennel où se réunissaient chaque année tous les membres de l'association. Cet usage s'est maintenu longtemps, et en 1616, le mayeur *Jean Moreau* consignait encore sur les registres municipaux de Doullens, et comme un fait qui prenait, par sa vanité, l'importance d'un événement historique, que le jour de la Chandeleur, il avait dîné sous un dais, entre le duc de Longueville gouverneur de la province, et le lieutenant-gouverneur de la citadelle d'Amiens.

Sous le rapport politique, Doullens a peu de souvenirs à demander à l'histoire. Tandis que le comte Guillaume de Ponthieu, à qui cette ville devait l'octroi de sa liberté, défendait valeureusement à Bouvines la cause de la royauté française, Simon de Dammartin, époux de Marie de Ponthieu, fille unique de Guillaume, combattait dans les rangs ennemis; et quand Marie, à la mort de son père, eut hérité de ses domaines, le roi Louis VIII les fit saisir, parce qu'ils étaient devenus le partage d'un traître. Marie obtint cependant du roi de France mainlevée de la saisie, mais à condition qu'elle abandonnerait, entre autres, Doullens à la couronne. Plus tard, Guy de Châtillon, qui possédait le comté de Saint-Pol et la belle seigneurie de Lucheux, éleva des prétentions sur un bois qui faisait partie de la banlieue de Doullens et qu'il voulait enclore dans son parc; les habitants résistèrent vivement et trouvèrent protection auprès de saint Louis; Guy de Châtillon

dut contenir son dépit; mais Louis-le-Hutin étant monté sur le trône, il fit tant qu'il obtint, en 1315, de l'inexpérience de ce prince, donation de la ville et chatellenie de Doullens pour être réunie au fief de Lucheux, à titre d'augment, et être tenu par lui héréditairement en un seul hommage. Cet acte arbitraire, signalé par Brussel dans son *Traité des fiefs*, réduisit Doullens à la condition du simple village auquel il était annexé, et le priva notamment de sa prévôté royale et des assises, que le bailli d'Amiens y venait tenir pour les appels. Le comte de Saint-Pol dut même confirmer la charte de commune, ce qu'il fit en 1317, et cet état de choses dura pendant cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'en 1365. A cette époque, le roi Jean était prisonnier, et le régent s'efforçait de réunir sa rançon; les habitants de Doullens donnèrent généreusement cinq cents écus d'or, et Charles V, en reconnaissance, réunit leur ville à la couronne et confirma tous les priviléges de leur commune.

Doullens, ainsi que les autres places de la Somme, passa, en 1435, entre les mains de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Louis XI, peu de temps après son avénement au trône, s'occupa du rachat, moyennant quatre cent mille écus d'or; mais la ligue du bien public l'obligea bientôt à s'en dessaisir; après deux ans, la ville revint de nouveau à la maison de Bourgogne, et les sires de Torcy et de Mouy en prirent possession au nom du comte de Charolais. Louis XI voyait avec douleur son puissant rival maître d'une forteresse qui lui donnait un accès dans le royaume; il fit tout pour la reprendre, ainsi que les autres villes frontières; et, plutôt que de la voir aux mains de l'ennemi, il donna ordre, par lettres du 28 juin 1475, à Saint-Just et à Torcy, d'y mettre le feu, afin que tout *y fût brûlé, réservé les églises*. Il ne paraît pas cependant que cet ordre ait été exécuté. Deux ans après, les habitants signèrent avec Charles-le-Téméraire un traité dont Monstrelet nous a conservé le texte; mais ce traité n'empêcha point Doullens de revenir à la France après la mort du duc Charles. Dans le cours de l'année 1477, Louis XI en personne vint visiter la ville, dont il avait, peu de temps auparavant, ordonné la destruction, et pendant son séjour dans le château de Lucheux, il rendit l'édit qui établissait les postes en France, et il fit immédiatement mettre cet édit à exécution sur la route d'Amiens à Doullens.

A dater de cette époque jusqu'au règne de François I[er], nous n'avons à mentionner que la promesse faite par Louis XII au roi d'Espagne, de lui abandonner la possession de Doullens et des autres villes de la Somme, dans le cas où le mariage de sa fille aînée, Claude de France, avec Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, viendrait à manquer par sa faute. Ce mariage, qui avait pour but de détacher l'Espagne de l'alliance des ennemis du royaume, manqua en effet; mais les promesses royales engagent rarement. Louis XII se fit relever de son serment par une bulle, et Doullens resta à la France. Pendant les sanglantes querelles de François I[er] et de Charles-Quint, cette ville eut à souffrir de tous les maux de la guerre. En 1522 les Impériaux se présentèrent sous ses murs; ils furent vivement attaqués et complétement battus, au moment où ils passaient l'Authie, par d'Estrées, qui commandait la compagnie de Vendôme, en garnison dans la ville. Furieux de cet échec, le comte de Bure, lieutenant général de l'empereur, s'approcha bientôt de Doullens à la tête de six mille hommes, battit en brèche la

tour Cornière et ordonna l'assaut; mais les habitants soutinrent bravement l'attaque, et l'ennemi, informé de l'approche du comte de Saint-Pol, se retira avec précipitation en laissant les échelles dressées contre les murs. Quelques mois après, les Anglais, unis aux Bourguignons, reparurent devant la ville, la brûlèrent, et les habitants furent contraints de se réfugier à Amiens et à Abbeville, où on les employa aux travaux publics. Les Anglais revinrent encore l'année suivante, au nombre de deux mille fantassins. Antoine de Créqui, lieutenant du duc de Vendôme, gouverneur de la Picardie, ne craignit pas de les attaquer avec cent cinquante lances seulement, et les força de battre en retraite. A l'occasion de ce brillant combat, Créqui reçut, de la bouche même de François Ier, et en présence de Bayard, le surnom de *Hardi*. Au milieu de tant de misères et de ravages, les généreux dévouements ne faisaient point défaut à la cause du pays; nous voyons, en 1523, le commandant de Doullens, Robert de Mailly, dépenser aux fortifications de la ville confiée à son courage les dix mille écus d'or que Louis XI avait donnés à son père, à titre de récompense, et qui formaient toute sa fortune. Ruiné bientôt par la solde des trois cents ouvriers qu'il payait chaque jour, Robert de Mailly écrivit au roi, en disant qu'il demandait la mort si on lui refusait l'argent dont il avait besoin pour mettre la place à l'abri des insultes de l'ennemi.

Pendant les guerres désastreuses du règne de Henri II, Doullens vit fréquemment l'ennemi sous ses murs. Le 19 août 1553, le maréchal de Montmorency remporta, près de cette ville, un avantage signalé sur les Impériaux, qui laissèrent six cents morts sur le champ de bataille, et perdirent en outre cinq cents prisonniers. Les protestants succédèrent aux Impériaux. Le 29 octobre 1567, une troupe de calvinistes, commandée par Cocqueville, s'empara de Doullens, et s'y maintint pendant six mois. L'édit de pacification parut bientôt: Cocqueville sortit de la place; mais il ne tarda point à reprendre les armes, et, à la tête d'un corps de trois mille hommes, il tenta un coup de main sur la ville. Les habitants le repoussèrent avec de grandes pertes, et, en mémoire de ce danger, ils instituèrent une procession générale; on la célébrait encore en 1789. Cocqueville ayant été pris l'année suivante, fut exécuté à Abbeville; on envoya sa tête à Paris, et l'une de ses cuisses fut exposée à Doullens sur la plate-forme de Saint-Ladre.

En 1576, le prince de Condé, par suite de l'édit de pacification, fut nommé gouverneur de la Picardie, et reçut Péronne et Doullens pour places de sûreté; mais les habitants refusèrent de l'admettre dans leurs murs. Les calvinistes leur gardèrent rancune de cette conduite, et, en 1580, cinq cents religionnaires, auxquels s'étaient joints quelques protestants d'Amiens, se présentèrent devant Doullens. Ils furent repoussés, et n'échappèrent à une destruction complète qu'en se jetant dans les bois. Pendant la Ligue, Doullens fut encore donné comme place de sûreté au duc d'Aumale. L'article XI de l'édit de réunion, du 15 juillet 1588, confirma cette cession pour six années. A l'expiration de ce terme, les habitants envoyèrent leur soumission à Henri IV, qui confirma leurs priviléges et leur fit une remise d'impôts. La guerre avec les Espagnols ayant recommencé en 1595, le duc de Longueville, gouverneur de la province, vint à Doullens pour mettre la place en état de défense; mais il fut tué d'un coup d'arquebuse dans une décharge d'honneur qui lui fut faite à son entrée dans la ville: les uns attribuèrent

le coup à Gabrielle d'Estrées, d'autres à la jalousie de d'Humières, d'autres enfin au gouverneur du château de Doullens, auquel le duc amenait un successeur. Peu de temps après, au mois de juin, le comte de Fuentès menaça la place avec un corps de troupes considérable; la noblesse de la province reçut l'ordre de s'y jeter et de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le maréchal de Bouillon et l'amiral de Villars accoururent également pour la secourir; mais à la première rencontre de Villars fut tué, cent autres gentilshommes et cinq cents soldats périrent avec lui. La garnison, privée de chefs habiles et importants, se défendit mal; la ville et le château furent emportés d'assaut le 31 juin, et les Espagnols passèrent tout au fil de l'épée. Sully remarque dans ses Mémoires, qu'il périt alors à Doullens plus de vaillants hommes que dans les trois grandes batailles de Courtras, d'Arques et d'Ivry. Le commandement de la ville, après ce terrible assaut, fut donné par le vainqueur à Hernand Tello, qui s'illustra bientôt par la surprise d'Amiens. Lorsque Henri IV eut repris la capitale de la Picardie, il songea à tourner contre Doullens ses armes victorieuses; mais les pluies continuelles qui survinrent et un renfort d'excellentes troupes, que l'archiduc y avait laissées, firent renoncer au projet d'en former le siége. Une nuit, le brave Biron essaya d'en escalader les murs; les échelles se trouvèrent trop courtes. Enfin, en 1598, la paix de Vervins ayant été conclue, Doullens redevint encore une fois ville française.

A dater de cette époque jusqu'au moment de la révolution, les événements tarissent, et nous n'avons guère à mentionner, dans le courant du XVIIe siècle, qu'un incendie qui consuma, en 1613, soixante-douze maisons, l'hôtel-de-ville, les archives, l'église Saint-Pierre, et la maladrerie; une contagion violente dont les ravages décimèrent la population peu de temps après, et le séjour du cardinal de Richelieu pendant le siége de Corbie, en 1636, et le siége d'Arras, en 1640. Le siècle suivant est complétement stérile, et nous arrivons aux dernières années du règne de Napoléon sans avoir rien à rappeler d'important; mais au moment des derniers désastres, le 20 février 1814, Doullens revit l'étranger dans ses murs. Cette ville fut alors envahie par un corps de cavalerie russe et saxonne, sous les ordres du baron de Geismar, colonel aux gardes de l'empereur de Russie. Menacé par des détachements des garnisons d'Amiens, d'Arras et d'Abbeville, auxquels s'étaient joints volontairement des ouvriers et des paysans, l'ennemi se retira sur Albert, après trois jours d'occupation, en laissant toutefois dans la citadelle un détachement saxon qui se rendit le surlendemain, après quelques heures de siége. Doullens, avant la révolution, avait trois paroisses : celle de Saint-Martin, que Daire prétend à tort avoir été bâtie en 1211, sur l'emplacement de la maison des Templiers; celle de Notre-Dame, dont Saint-Thomas de Cantorbéry fit la dédicace en 1175, et celle de Saint-Pierre, aussi mentionnée en un titre du XIIe siècle, et qui est un chef-d'œuvre d'élégante simplicité. Doullens eut également trois maisons religieuses, savoir : l'abbaye des Dames de Saint-Michel, dont l'origine se perd dans la nuit des temps; le couvent des Sœurs-Grises établi en 1438, et celui des Cordeliers fondé en 1459.

Sous la domination des comtes de Ponthieu, le sceau de la ville représentait un comte à cheval, l'épée au poing, et portant un écusson d'argent à l'écu de gueules. Après l'érection de la ville en commune, ce sceau fut changé contre un

autre où l'on voyait dans un grand cercle les têtes des douze pairs ou juges de Doullens, placées de la manière qui est indiquée par l'inscription suivante qu'on lisait autour :

Hi sunt duodeni,
Nam Bisterni,
Terque Bini
Pares Dullendini.

Mais Charles V, en réunissant cette place au domaine de la couronne, lui permit de porter l'écu de France semé de fleurs de lys sans nombre, avec cette devise : *Infinita decus lilia mihi prestant.*

Comme prison d'état, la citadelle de Doullens a depuis deux siècles une triste célébrité, et les vaincus de tous les partis y sont venus successivement expier leurs défaites. Cette citadelle fut en quelque sorte inaugurée par un homme passé maître en fait de despotisme et de vengeance, par Richelieu, qui y fit renfermer Gaston de France, frère puîné de Louis XIV. Mazarin y fut détenu en 1652. Plus tard, le duc du Maine y expia sa participation à la conspiration de Cellamare, et plus tard encore on y mit sous les verrous les comtes de Maillebois, de Bezon, d'Oignies et de Breteuil.

Pendant la période révolutionnaire, la citadelle devint un lieu où l'on entassa tous les suspects; le maréchal de Mailly, le duc de Broglie et le général Buchost n'en sortirent que pour monter sur l'échafaud. L'empire y enferma le général Dupont. Enfin, depuis la révolution de 1830, la vieille forteresse, transformée en prison politique, a reçu dans ses sombres cellules les victimes de nos derniers troubles civils. Les anciennes dépendances de la prison ne permettant point de la diviser en quartiers distincts, on y a ajouté de nouvelles constructions, et une caserne a été bâtie pour recevoir les troupes qui, par mesure de sûreté, sont venues grossir le personnel de la garnison.

Doullens, ville de 4,000 âmes, est le chef-lieu d'un arrondissement qui contient 59,686 habitants, et où l'on fabrique les toiles d'emballage dont elle est l'entrepôt ordinaire. Elle fait le commerce des bestiaux, des grains, de l'huile, des chanvres et du lin. Plusieurs hommes distingués ont reçu le jour dans ses murs. Les œuvres littéraires du capucin *Gabriel*, de *Jean Betharne*, de *Nicolas Monpas*, de *François Bourdon*, de *Nicolas Monasse*, de *René Prévost*, de *Michel Fresnoy*, tous natifs de Doullens, sont aujourd'hui tombées dans le plus complet oubli. Mais il n'en est pas de même des ouvrages si nombreux et si variés de *Dufresne de Francheville*, né à Doullens, le 19 septembre 1704; après avoir publié, en 1738, l'*Histoire de la Compagnie des Indes*, il se retira auprès du roi de Prusse, à Berlin. Il y fut nommé conseiller aulique et membre de l'Académie de cette ville, où il mourut le 9 mai 1781. Parmi les auteurs contemporains, nous citerons M. *Rigollot*, dont les connaissances sont aussi diverses que profondes, et à qui l'on doit l'*Histoire des arts du dessin en Picardie, depuis l'époque romaine jusqu'au* XVI[e] *siècle;* et M. *Robert Dinocourt* fécond écrivain, connu par ses romans et ses ouvrages dramatiques.





SAINT-QUENTIN.

VERMAND. — SAINT-SIMON. — LE CATELET. — BOHAIN.

Dans les derniers temps de l'indépendance gauloise, les fertiles plateaux argileux qui s'élèvent sur les deux rives de la Somme, depuis la source de ce fleuve jusqu'au-delà de Péronne, et les plateaux crayeux d'entre lesquels sort l'Escaut, étaient occupés par les Véromandues, petit peuple belge serré entre les tribus plus puissantes des Nerviens, des Rèmes, des Suessons, des Ambiens, des Atrebates. Probablement l'Oise et ses premiers affluents servaient de limites, à l'est, entre les Véromandues et les Rèmes, maîtres du Laonnois et de la Thiérache. Les Nerviens, possesseurs du Cambrésis, et les Atrebates, de l'Artois, bornaient les Véromandues au nord et à l'ouest ; les Ambiens partageaient avec eux le Santerre ; au sud, les Suessons occupaient les environs de Chauni et de Noyon. D'épaisses forêts, dont les forêts de Bohain et de Beaurevoir, presque défrichées maintenant, les bois d'Holnon, d'Homblières, de Gibercourt, etc., ne sont que les faibles restes, couvraient encore presque toute la contrée. Il n'existe, sur l'histoire des Véromandues, aucunes traditions antérieures à l'invasion romaine. Après avoir figuré glorieusement dans la fameuse bataille de la Sambre, où, réunis aux Nerviens et aux Atrebates, ils faillirent briser la fortune de César et détruire son armée, les Véromandues partagèrent le sort du reste de la Gaule, et furent transformés en *cité* gallo-romaine.

L'origine de Saint-Quentin se perd dans la nuit de ces premiers âges. Il existait, du temps de César, sur les bords de la Somme, une ville belge appelée Samaro-Briva, c'est-à-dire, en langue gauloise, *Pont-sur-Somme;* Saint-Quentin et Amiens se disputent l'héritage de cette problématique cité. Tous les commentateurs, les géographes, les historiens provinciaux et municipaux du nord de la France, ont pris parti dans ce débat; malheureusement pour Saint-Quentin, les partisans d'Amiens arguënt d'un bien grave témoignage. La notice des grands chemins de l'Empire, connue sous le nom d'*Itinéraire d'Antonin*, fait passer la route de Samaro-Brive à Soissons par Curmiliaca (Cormeilles), Cæsaromagus (Beauvais), Litanobriga (lieu incertain, qui paraît avoir été situé sur l'Oise), et Augustomagus (Senlis). Ces stations sont absolument incompatibles avec le chemin de Saint-Quentin à Soissons.

Quel qu'ait été le nom primitif du chef-lieu des Véromandues, ce nom fut changé après la conquête comme ceux de tant d'autres villes des Gaules. La cité des Véromandues prit pour patron l'organisateur de la Gaule romaine, l'empereur Auguste, et s'appela *Augusta Veromanduorum*. Les adversaires de l'antiquité de Saint-Quentin, non contents de lui enlever l'héritage de Samaro-Brive, lui ont

disputé jusqu'à la succession d'*Augusta*. Samson le géographe, le père Labbe et l'historien Tillemont, retrouvant le nom de *Veromandui* dans la bourgade de Vermand, à deux lieues de Saint-Quentin, ont voulu faire de Vermand la vieille *Augusta*, et prétendre que la ville de Saint-Quentin ne s'était formée que vers le IXe siècle. Il n'est pas impossible, à la rigueur, que Vermand ait été l'ancien chef-lieu des Véromandues au temps de l'indépendance, et que les Romains aient transféré la *cité* des bords de l'Aumignon à ceux de la Somme. Mais ce qui est certain, c'est que la cité romaine d'Augusta n'a jamais été ailleurs qu'à Saint-Quentin. Les actes, les légendes, tous les monuments relatifs à l'histoire et au culte de l'apôtre du Vermandois, de saint Quentin, dont le nom, au moyen âge, a détrôné celui de l'empereur Auguste, attestent qu'Augusta était assise sur la rive droite de la Somme et non sur les coteaux de l'Aumignon. D'autres témoignages, plus incontestables encore, sont les nombreux débris de l'antiquité romaine qu'on a trouvés à Saint-Quentin au XVIIe siècle, lorsque l'on construisit les fortifications, et au XIXe, lorsqu'on les détruisit. Sous Richelieu, sous Louis XIV, et de notre temps encore, bien des cabinets de curieux se sont meublés avec les urnes, les lacrymatoires, les statuettes, les poteries, les tuiles, les marbres, les ustensiles de toute nature qu'a mis au jour la pioche des ouvriers. Les médailles du Haut Empire sortent du sol dès qu'on le remue. Il existe aussi à Vermand des vestiges très-intéressants de la domination romaine, mais d'un autre genre et d'une autre époque. S'il n'y a jamais eu de cité romaine en ce lieu, il y a eu un camp romain. L'enceinte du camp de Vermand est assez reconnaissable, et sa forme ovale et non parallélogramme indique qu'il ne fut point établi dans le Haut Empire ; les nombreuses médailles qu'on y découvre sont postérieures à la plupart des monnaies romaines trouvées à Saint-Quentin, et appartiennent généralement aux IIIe et IVe siècles. On a découvert de nos jours, dans l'enceinte du camp, des fragments de bas-reliefs considérables, provenant peut-être d'un temple de Mars qui a dû exister dans les environs, comme l'indique le nom du village voisin de Marteville (*Martis-Villa*).

La situation d'Augusta différait de l'assiette actuelle de Saint-Quentin. La cité romaine était tout entière dans la vallée de la Somme, s'étendant depuis les quartiers Saint-Thomas, Sainte-Catherine, Saint-Martin, Saint-Nicaise, jusqu'à la rivière. Elle était au point de jonction de cinq voies romaines partant de Soissons, de Reims, de Bavai, de Cambrai et d'Amiens. La route d'Amiens par Péronne et Vermand, et celle de Soissons par Condren, près Chauni, subsistent encore en partie ; on les connaît sous le nom populaire de *chaussées Brunehaut*.

La Gaule, cependant, allait subir une seconde conquête, une conquête morale et non plus matérielle, opérée par la parole et non plus par le glaive. Dans les dernières années du IIIe siècle arrivèrent en Belgique une troupe de missionnaires chrétiens, nouveaux conquérants partis de Rome, ainsi que César, leur devancier. Ils se partagèrent les cités belges à catéchiser, et l'un d'eux, Quintinus ou Quentin, jeune homme de famille sénatoriale, après avoir prêché quelque temps le christianisme à Amiens (*Ambianum*), y fut arrêté par ordre du consulaire Riccius-Varus, gouverneur de la Belgique, et emmené captif à *Augusta Veromanduorum*. Quintinus périt dans d'affreux supplices, et prit possession, par son martyre, de la cité

qui devait adopter un jour son nom. Le corps décapité de Quintinus fut jeté dans la Somme, et y resta enseveli plus d'un demi-siècle, jusqu'à ce qu'une dame romaine, appelée Eusébie, fut, suivant la légende, avertie miraculeusement, par un ange, du lieu où gisait ignoré « le martyr du Seigneur, » et vint de Rome annoncer cette révélation aux fidèles d'Augusta. Le légendaire raconte qu'à l'approche d'Eusébie, le corps de Quentin remonta de lui-même à la surface de l'eau. Eusébie fit bâtir, hors des murs d'Augusta, sur la colline qui commande la rive droite de la Somme, une chapelle pour recevoir les restes du martyr. Bientôt cette chapelle fit place à une cathédrale dédiée à l'apôtre de la cité, et Augusta devint le siége d'un évêché. Un grand nombre d'habitations se groupèrent peu à peu sur la hauteur, autour de l'église épiscopale, qui fut comme le noyau d'une ville nouvelle. Ce fut sans doute ce faubourg qui porta d'abord le nom de Saint-Quentin. Lorsque, beaucoup plus tard, dans le courant du IXe siècle, la dénomination de Saint-Quentin embrassa définitivement toute la ville, le centre de l'ancienne cité garda le nom de *Détroit d'Aouste* (*districtus* ou *vicus Augustæ*), qu'il portait encore sous Charles IX.

Les évêques d'Augusta ou de Vermandois n'ont guère laissé de traces dans l'histoire. De 531 à 535, un évêque de race franke, le fameux saint Médard, transféra l'évêché d'Augusta à Noyon, ancienne ville soissonnaise que les Romains avaient démembrée du Soissonnais pour l'unir au Vermandois. L'église de Saint Quentin, veuve de ses évêques, a conservé jusqu'au commencement du siècle dernier une partie de ses prérogatives de cathédrale; elle avait son bréviaire particulier, son official relevant directement du métropolitain de Reims et non de l'évêque de Noyon, sa juridiction spirituelle sur une partie des paroisses de la ville, dont le chapitre conférait les *titres* (les cures). Pendant plusieurs siècles après le départ des évêques, l'église fut gouvernée par un abbé; puis, lorsque les comtes de Vermandois se firent *abbés laïques*, le chapitre eut pour chef spirituel un doyen. Tous les chanoines s'intitulaient prélats (*præsules*); le doyen prenait l'orgueilleuse qualification de *monarchopræsul* (chef des prélats); il siégeait dans le chœur sur un trône épiscopal. En face de lui s'asseyait le coûtre (*custos*), trésorier du chapitre, qui portait la mitre le jour de son installation, comme le doyen de la Sainte-Chapelle de Paris, et qui avait une juridiction temporelle exercée par un bailli. Les chanoines siégeaient parmi les pairs du Vermandois, comme l'évêque de Noyon siégeait parmi les pairs de France. Le chapitre de Saint-Quentin, du VIIIe au IXe siècle, fut régi par deux abbés de race carolingienne, Jérôme, fils naturel de Charles Martel, et Fulrad, fils de Jérôme, ce qui valut au clergé et à la ville la protection toute spéciale de Charlemagne. Les bienfaits de Charlemagne aidèrent son cousin, l'abbé Fulrad, à commencer, en 814, la reconstruction de l'église. La cathédrale primitive avait été probablement un édifice de peu d'importance. La basilique élevée par Fulrad, plus considérable que la première, a disparu comme elle, sauf la crypte du chœur construite pour abriter les reliques de saint Quentin. Ce fut l'abbé Hugues, fils naturel de Charlemagne, qui y transféra le corps du saint (835).

Le Vermandois fut assailli en 883 par le terrible pirate Hasting. On ne sait pas si la cité proprement dite fut emportée; mais l'église et tout ce qui était hors les murs furent saccagés et incendiés. Après la retraite des Normands, le comte-abbé Teutrik fit construire, un peu tard, comme on voit, une nouvelle enceinte de

murailles qui enferma l'église et la colline dans la cité. La ville tendit depuis à se déplacer, à remonter de la vallée sur le plateau, et le nom de Saint-Quentin fit oublier les vieux noms d'Augusta et de Veromandui ou Vermand.

Après la mort de Teutrik, vers 886, Pépin, comte de Péronne, descendant de Charlemagne, s'empara de Saint-Quentin, et fonda la maison des comtes héréditaires de Vermandois. Cette maison, à peine fondée, faillit être détruite par la puissante maison de Flandre. Raoul, comte de Cambrai, frère du comte Baudouin II de Flandre, prit Saint-Quentin et Péronne. Le roi Eudes aida Héribert I[er], fils et successeur de Pépin, à recouvrer ces deux villes; Raoul de Cambrai fut défait et tué. Baudouin de Flandre vengea son frère en faisant assassiner Héribert (902). Le fils de celui-ci, Héribert II, saccagea à son tour Cambrai, et ne tarda pas à jouer un si grand rôle, que sa biographie appartient bien moins à l'histoire de Saint-Quentin qu'à l'histoire générale de France. Héribert *le Grand*, ce héros *tricheur*, espèce d'Ulysse du moyen âge, qui semble avoir servi de type au fameux roman allégorique du *Renard*, est la figure la plus originale du x[e] siècle et la personnification de cet âge désordonné d'où sortit le monde féodal et chevaleresque. Le centre de la puissance de Héribert était Saint-Quentin, qu'entourait une ceinture de châteaux et de *fertés* (*firmitates*), Péronne, Estrées, le Ronsoi, Guise, Ribemont (*Ribodi-Mons*), Vendeuil, Chauni, Ham, Nesle; de là, l'ambitieux comte de Vermandois s'étendit dans toutes les directions et parvint, en peu d'années, à dominer, par lui-même et par ses fils, l'Amiénois, le Ponthieu, l'Artois, le Laonnois, le Rémois, le Soissonnais, le Noyonnais, le Châlonnais, la Brie, la Champagne troyenne, tout le cours de la Somme, et tout le pays entre la Somme, la Marne et la Meuse.

L'arrestation du roi Charles-le-Simple, que Héribert attira en trahison au château de Saint-Quentin[1], et qu'il retint captif jusqu'à sa mort, sembla un nouveau gage de prospérité pour le comte de Vermandois (923). Héribert fut pourtant à la fin puni de sa perfidie par le prince même qui avait détrôné le malheureux Charles, par le roi Raoul. Raoul, coalisé avec le duc de France Hugues-le-Grand, fit une guerre acharnée au comte de Vermandois. Héribert ne fut sauvé d'une ruine complète que par la popularité qu'il s'était adroitement ménagée parmi ses vassaux : il savait faire parler le ciel même en sa faveur; les visionnaires anathématisaient ses ennemis dans leurs extases; les villes qu'on lui enlevait se révoltaient pour retourner sous sa domination. Saint-Quentin, pris et repris plusieurs fois, lui resta enfin avec le Vermandois et le Santerre; mais il perdit presque toutes ses conquêtes (935).

Héribert répara bientôt ses revers; après la mort du roi Raoul, il recouvra la plupart de ses anciennes possessions, et laissa un vaste héritage à partager entre ses fils. Il fut enseveli dans la chapelle de Notre-Dame-la-Bon (*Bonæ Dominæ*), où sa pierre tumulaire se voyait encore au siècle dernier. La tradition populaire, suivant laquelle il aurait été pendu par ordre de Louis d'Outre-mer, fils de Charles-le-Simple, paraît tout à fait apocryphe (943). Ce qui est vrai, c'est que le roi Louis d'Outre-mer voulut profiter de la mort de Héribert pour accabler ses héritiers, et qu'il poussa la maison de Flandre à se ruer de nouveau sur celle de Ver-

1. Le château des comtes de Vermandois était sur la colline de Saint-Prix, hors la ville

mandois. Saint-Quentin fut surpris et brûlé par Raoul de Goy, comte de Cambrai, mais les fils de Héribert vengèrent la malheureuse cité, et Raoul de Goy, comme son prédécesseur Raoul Ier, fut vaincu et tué par les hommes du Vermandois. Le Vermandois et le Santerre, délivrés de l'invasion, demeurèrent au comte Albert, un des fils de Héribert-le-Grand, moins toutefois Ham, qui resta avec Amiens à un autre fils, au comte Eudes. Le long règne d'Albert (943-993) caractérise une phase nouvelle de notre histoire, la réaction ecclésiastique contre les violences féodales. Albert, dévot et pacifique, grand bienfaiteur des clercs et des moines, rend au chapitre de Saint-Quentin les droits et revenus dont les comtes s'étaient emparés, et conserve seulement la collation des canonicats et une prébende attachée au titre d'abbé. Les comtes changèrent plus tard le titre d'abbé en celui de premier chanoine, qui passa aux rois de France après eux.

Le comte Albert donna aux religieux de Saint-Prix son château, appelé le Breuil (*Broïlus*), et se bâtit un nouveau château dans le faubourg d'Isle, séparé de la ville par la Somme, près d'un chapitre de chanoines qui dépendait du chapitre de Saint-Quentin et qu'Albert érigea en couvent de Bénédictins. Ce monastère devint la riche et puissante abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, ainsi nommée parce qu'elle était entourée par les étangs de la Somme. Le comte Albert donna à l'abbaye d'Isle la propriété des étangs, si riches en poissons et en oiseaux aquatiques, réputés *gibier maigre* : la seigneurie du faubourg d'Isle, et beaucoup d'autres terres et villages. L'abbaye d'Isle a produit deux écrivains célèbres à des titres divers : au XIIIe siècle, l'abbé Gérard, auteur de *la vie de sainte Élisabeth de Hongrie*, au XVIIe siècle, dom Luc d'Acheri, le savant collecteur du *Spicilegium*.

Après Albert Ier, la résidence des comtes fut transférée dans le haut de la ville, au lieu appelé depuis le *Gouvernement*, parce que les gouverneurs royaux y habitèrent après les comtes. La destinée de la maison de Vermandois, si orageuse au Xe siècle, fut assez tranquille au XIe; les comtes Héribert III, Albert II, Othes ou Othon, Héribert IV, qui régnèrent de 993 à 1080 environ, n'ont pas un grand renom dans l'histoire. La postérité mâle de Charlemagne s'éteignit dans le Vermandois avec Héribert IV. Sa fille Adèle transporta le Vermandois proprement dit et le Santerre, dans la maison de France, en épousant Hugues-le-Grand, frère du roi Philippe Ier. Elle en eut un fils nommé Raoul, à qui elle céda le comté de Vermandois, en 1120. Raoul fonda la seconde maison de Vermandois.

L'histoire de la ville, depuis la chute du régime romain, avait été absorbée par l'histoire du comté et de l'église; elle s'en dégage sur ces entrefaites. Les origines de la commune de Saint-Quentin sont obscures, parce qu'elles sont anciennes, plus anciennes que celles de presque toutes les autres communes françaises. On a vu plus haut que le gouvernement des comtes de Vermandois était populaire : cette popularité n'était point gratuite ; Héribert-le-Grand ne s'était attaché ses sujets qu'en ménageant les personnes et les propriétés plus que ne faisaient la plupart des seigneurs, et peut-être, dès son règne, les Saint-Quentinois obtinrent-ils quelques garanties et quelques concessions écrites. C'eût été là, déjà, une antiquité fort respectable pour les libertés saint-quentinoises; mais les fiers bourgeois de Saint-Quentin ne s'en contentaient pas : ils prétendaient n'avoir jamais subi, même en fait, la sujétion féodale, et la tradition du pays veut que leurs propriétés aient tou-

jours été possédées en *franc-aleu*. Le *franc-aleu* leur fut contesté par le fisc, au XVIII[e] siècle : Saint-Quentin soutint son droit dans un procès célèbre, et le parlement de Paris lui donna gain de cause (1775).

Ce qui est certain, c'est que Saint-Quentin avait un mayeur ou maire dès le temps du comte Albert I[er]; un diplôme de 986 l'atteste. Peut-être ce mayeur était-il déjà élu par les bourgeois ; il possédait sans doute quelques attributions de justice et de police distinctes des fonctions des officiers du comte, qui exerçait sa juridiction par un double tribunal, la cour des pairs de Vermandois, pour les causes féodales du comté, et l'échevinage pour les affaires de la ville. L'échevinage se composait de douze échevins, présidés, soit par le vicomte ou châtelain, soit par le prévôt, suppléant du vicomte. Les échevins étaient choisis par le comte et non par le peuple. Si l'on en croyait le jurisconsulte Chopin (*de Domanio Franciæ*), une première rédaction des Coûtumes du Vermandois, ou plutôt des franchises saint-quentinoises, aurait eu lieu sous le comte Héribert IV, mort vers 1080. Quoi qu'il en soit, il est évident que la charte de commune qui est parvenue jusqu'à nous a plutôt étendu et régularisé des droits existants que créé des droits tout à fait nouveaux. Elle fut probablement rédigée sous la comtesse Adèle, au commencement du XII[e] siècle, alors que toutes les villes du nord de la France réclamèrent de leurs suzerains des constitutions écrites. Nous ne possédons le texte primitif que sous la forme d'une confirmation donnée, vers 1182, par la comtesse Aliénor. Le préambule de la confirmation nous apprend que la charte avait été jurée par tous les pairs ou barons, les clercs et les chevaliers du comté. Le suzerain renonce, par cette charte, à mettre aucun impôt sur les biens des bourgeois ; il leur reconnaît l'entière liberté de moudre leur blé et de cuire leur pain où bon leur semble, droit qui était partout l'objet des luttes les plus opiniâtres; il s'interdit d'*affaiblir* la monnaie sans le consentement du mayeur et des douze jurés électifs qui forment le corps de ville. Le mayeur et les jurés ont droit de frapper d'amende et même de bannir les perturbateurs de la commune, et d'établir des impôts pour les nécessités publiques, notamment pour les fortifications. Le jugement du meurtre, du rapt et du vol est réservé au tribunal du comte, à l'échevinage. Le mayeur et les jurés doivent arrêter les coupables et les remettre aux échevins et au vicomte. Quelques articles, entre autres une disposition sur les obligations que peuvent contracter les femmes, indiquent déjà une population commerçante ; mais d'autres articles ont la sauvage énergie des temps barbares. On rencontre à chaque pas le duel judiciaire : le duel est ordonné entre le créancier qui réclame et le débiteur qui nie la créance. On a droit d'appeler en duel les juges « pour faux jugement. »

La seconde maison de Vermandois paraît avoir, comme la première, bien vécu avec ses sujets, car on ne voit point, dans les fastes de Saint-Quentin, de ces troubles et de ces insurrections qui ensanglantèrent Cambrai, Laon, Amiens. Le comte Raoul seconda honorablement son cousin-germain, Louis-le-Gros, et l'abbé Suger, dans leurs efforts contre les nobles brigands qui désolaient la France. Les Coucis étaient à la tête de ces chevaliers *félons*. Le plus redouté des Coucis, le farouche et perfide Thomas de Marle, tomba sous l'épée de Raoul de Vermandois (1130). Vingt ans après, le comte Raoul fut un des trois régents qui administrèrent le

royaume de France pendant la croisade du roi Louis-le-Jeune. Il mourut en 1152.

Son fils Raoul II eut une bien triste destinée : atteint de l'affreuse maladie que les croisades avaient propagée en Occident, il languit et mourut de la lèpre, jeune encore, en 1167. Les deux sœurs de Raoul II, Élisabeth et Aliénor, régnèrent successivement après leur malheureux frère. Aliénor, devenue comtesse de Vermandois en 1182, traita, quelques années après, avec le roi Philippe-Auguste, et lui légua ses domaines, en se réservant l'usufruit. Philippe confirma solennellement la charte communale en 1195. L'année 1214, où mourut Aliénor, fut la dernière du comté de Vermandois : la réunion de Saint-Quentin à la couronne de France s'accomplit parmi les cris de victoire de Bovines. Ce fut un chevalier du Vermandois, Gales ou Galon de Montigni, qui porta l'étendard royal dans la bataille, et personne ne contribua davantage à sauver la vie à Philippe-Auguste. Un autre homme d'armes du Vermandois, Girard la Truie, tua le cheval de l'empereur Othon, et faillit prendre ce monarque.

La réunion du Vermandois à la couronne changea la constitution administrative et judiciaire du pays ; Saint-Quentin ne fut plus le centre d'une vaste seigneurie : Le Vermandois devint une simple prévôté absorbée dans un grand bailliage royal, qui eut Laon pour chef-lieu. Cette circonscription nouvelle, comme par un dernier hommage à une puissance déchue, garda le nom de bailliage de Vermandois. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, ce bailliage fut régi successivement par les deux plus illustres jurisconsultes de la monarchie féodale, Pierre de Fontaine, de la famille des sires de Fontaine-l'tertre en Vermandois, qui écrivit, par ordre de saint Louis, sur les Coûtumes de France et de Vermandois, le plus ancien traité de pratique qui soit parvenu jusqu'à nous, et Philippe de Beaumanoir, rédacteur des Coûtumes de Beauvoisis, le chef-d'œuvre du droit français au moyen âge. Saint-Quentin et le Vermandois ne furent que beaucoup plus tard érigés en bailliage particulier, puis, au XVIe siècle, en siége présidial.

Sous le nouveau régime, Saint-Quentin conserva sa Coutume particulière, rédigée en 1507, se référant, pour tous les cas qui n'y étaient point énoncés, à la Coutume générale du bailliage de Vermandois, rédigée seulement en 1556, sous Henri II. Ham et Bohain, villes du Vermandois, Nesle, ville du Santerre, ont suivi jusqu'à la Révolution les coutumes, poids et mesures de Saint-Quentin, bien que Ham eût un bailli particulier.

La commune subit diverses vicissitudes. L'ancien échevinage des comtes, présidé maintenant par un prévôt royal, perdit, en 1272, le jugement des causes capitales. En 1293, la commune acheta du *coûtre* la seigneurie du quartier appelé le *Destroict d'Aouste*, qui avait relevé, durant plusieurs siècles, de ce dignitaire ecclésiastique. En 1317, la commune, trop indépendante au gré du gouvernement royal, fut supprimée; mais les habitants en obtinrent le rétablissement dès 1320. En 1346, la commune recouvra tout le reste de ses franchises. L'échevinage, en 1362, fut réuni au corps de ville par ordonnance royale, et devint, par conséquent, électif. La commune de Saint-Quentin accrut ainsi ses libertés à une époque où les constitutions communales étaient généralement en décadence ; apparemment le régent, qui fut depuis Charles V, voulut récompenser Saint-Quentin d'avoir tenu son parti contre les Parisiens durant les orages politiques de 1356 à 1358. L'indus-

trie était assez florissante à Saint-Quentin, qui se ressentait à cet égard du voisinage des Flandres, le grand centre industriel du moyen âge; la foire du 9 octobre, dite de la *Saint-Denis*, fut instituée par Philippe-le-Long, en 1320. Les manufactures de draps et de *sayettes*, espèce de ratine, s'étaient établies à Saint-Quentin avant le XIIIe siècle. Les lettres n'y étaient pas non plus négligées : vers ce même temps, un collége des *Bons Enfants* (*Bonorum Puerorum*) avait été fondé par le chapitre et doté par des particuliers. La ville avait six portes et se divisait en seize quartiers; quatre quarteniers et seize mayeurs d'enseigne, chefs de la milice bourgeoise, y maintenaient l'ordre et la police sous la direction du corps de ville.

C'est aux dernières années de l'indépendance du comte de Vermandois que la tradition rapporte une tragique aventure arrivée, dit-on, près de Saint-Quentin, et devenue aussi célèbre en France que la catastrophe de Françoise de Rimini en Italie. Tout le monde connaît les amours de Gabrielle de Vergi (ou plutôt du Vergies) avec le châtelain de Couci, et l'étrange vengeance qu'en tira le mari de Gabrielle, le sire de Fayel. Le châtelain, blessé à mort dans la croisade de Philippe-Auguste (1130), ayant chargé son écuyer de reporter son cœur à sa dame, le mari surprit l'écuyer, le tua, et fit manger à Gabrielle le cœur de son amant. Quand il lui eut déclaré quelle viande il lui avait servie, Gabrielle s'écria qu'elle l'avait trouvée « tant douce qu'autre plus ne mangerait, » et elle se laissa mourir de faim. La Bourgogne, chez laquelle existaient aussi les noms de Vergi et de Fayel, a revendiqué ce festin digne des Atrides, qui se retrouve célébré, mais sous d'autres noms, dans les poésies des troubadours languedociens et des romanciers espagnols. On en a conclu que l'aventure était purement imaginaire. La découverte et la publication d'un poëme du XIIIe siècle, *Roman du chastelain de Courcy et de la dame de Fayel*, est venue, de nos jours, prêter appui à la tradition saint-quentinoise. Le château de Fayel, aujourd'hui Fayet, est situé au milieu d'un bois, sur un plateau élevé, à trois kilomètres au nord de Saint-Quentin ; le manoir féodal n'existe plus depuis longtemps et a été remplacé par des constructions modernes.

La France était cependant parvenue à l'époque la plus florissante des arts du moyen âge. Des édifices d'une grandeur et d'une beauté incomparables s'élevaient à Paris, à Chartres, à Rouen, à Reims, à Amiens, à Beauvais. Saint-Quentin ne resta point en arrière. On avait commencé, vers 1115, à rebâtir l'église sur un nouveau plan. On entama l'œuvre, non pas vraisemblablement par le chœur, comme le prétendent les historiens locaux, mais par l'avant-nef et le portail. Au XIIIe siècle, on changea encore le plan et l'on abandonna la façade, qui ne fut reprise et achevée qu'au XVIIe, pour s'attacher au chœur dont la première pierre était depuis longtemps posée. Maître Jean, bourgeois de Saint-Quentin, fut un des architectes du chœur, qui fut achevé et dédié, en présence du roi saint Louis, en 1257. La nef fut l'ouvrage du XIVe siècle ; elle n'a malheureusement point été terminée. Les chapelles du chœur, fort élégantes de style, sont du XIVe siècle ; celles de la nef appartiennent au XVe. L'église de Saint-Quentin se distingue par une singularité fort rare, le double transept qui lui donne la figure d'une croix archiépiscopale. Le transept principal, ou grande croisée entre la nef et le chœur, paraît appartenir au commencement du XVe siècle ; la seconde croisée, très-belle et très-originale, aboutissant aux deux côtés du chœur, est de la seconde moitié du même siècle. Elle

fut bâtie en partie avec le produit de quêtes faites dans les Pays-Bas, où l'on avait promené de ville en ville les reliques de saint Quentin, en partie avec les libéralités de Louis XI, les aumônes des bourgeois de Saint-Quentin et les fonds du chapitre. L'architecte se nommait Colard Noël; il était de Valenciennes. L'église de Saint-Quentin offre ainsi de très-beaux spécimens des diverses phases de l'architecture ogivale : il en est de même pour la peinture sur verre. L'église a été moins heureuse pour ce qui regarde la sculpture du moyen âge; les bas-reliefs du XIVe siècle qui entouraient le chœur et qui représentaient le martyre de saint Quentin, ont entièrement disparu. Un très-beau monument de sculpture moderne console un peu de cette perte, c'est le buffet d'orgues, le plus bel ouvrage de sculpture sur bois que nous connaissions, du temps de Louis XIV. Le grand style des figures rappelle l'école de Puget.

Avant que les transepts et les chapelles de Saint-Quentin fussent terminés, l'église fut le théâtre d'étranges spectacles. De vastes échafaudages s'élevèrent dans le chœur : plusieurs centaines d'acteurs, recrutés dans le clergé et dans le peuple, y vinrent jouer, devant la foule entassée dans la nef et dans les hautes galeries, un drame immense dont la représentation dut se prolonger durant trois ou quatre jours; la légende de l'apôtre du Vermandois ne servait que de point de départ à cette composition colossale, dont l'auteur se donnait libre carrière à travers le ciel, la terre et l'enfer. Le « Mystère de la passion de Monsieur saint Quentin » est parvenu jusqu'à nous; il en existe deux manuscrits à la bibliothèque de la ville. Le Mystère principal compte dix-huit mille huit cent quarante-six vers, et vingt-quatre mille cent seize, avec les deux suites sur la double Invention du corps de saint Quentin. Une allusion aux *Pragois* (hussites) fixe l'époque où fut composée la première suite du Mystère au règne de Charles VII. Ainsi, le Mystère principal peut, comme le disent les historiens du pays, Colliette et Emmerez, remonter jusqu'à la fin du règne de Charles VI.

Le mouvement d'art que nous venons d'esquisser n'était rien moins que le résultat des loisirs et de la paix. Le Vermandois eut sa part des calamités de ce XVe siècle où la France, épuisée par ses discordes, faillit subir le joug de ses éternels ennemis. Saint-Quentin, qui avait d'abord pris parti pour les Armagnacs contre les Bourguignons, tomba, en 1420, sous la domination anglaise, après le fatal traité de Troyes. Quelques seigneurs du Vermandois, entre lesquels on cite les Longueval et les Saint-Simon, protestèrent noblement contre l'Anglais. Il n'en fut pas de même des Luxembourg, qui possédaient alors Ham, Bohain, Beaurevoir, Guise, La Fère, Marle. Le sire Jean de Luxembourg suivit la fortune du duc de Bourgogne, son suzerain, allié de l'Angleterre. On conserve, aux archives de Saint-Quentin, une lettre par laquelle le duc Philippe de Bourgogne annonce au corps de ville de Saint-Quentin la prise de Jeanne d'Arc à Compiègne. La fortune des armes ou la trahison avait livré l'héroïne entre les mains de Jean de Luxembourg, qui la fit conduire à son château de Beaurevoir. Jeanne, informée que Luxembourg allait la vendre aux Anglais, s'élança du haut de la tour de Beaurevoir; mais elle ne parvint ni à s'échapper ni à mourir ainsi. On la retrouva, blessée, évanouie, au pied de la tour, et le marché de sang s'accomplit (1430). On montre encore à Beaurevoir les ruines de la tour où fut enfermée la libératrice de la France.

La domination anglaise n'était que nominale à Saint-Quentin; c'étaient, en réalité, le duc de Bourgogne et ses vassaux qui commandaient dans le Vermandois. En 1435, la cession des villes de la Somme au duc de Bourgogne fut le prix de la réconciliation de Charles VII et de Philippe-le-Bon. La situation matérielle de Saint-Quentin n'en fut pas changée; les Bourguignons y régnèrent après comme avant; mais les habitants eurent au moins la joie de pouvoir se redire Français et de pouvoir appeler le *vrai roi de France* leur souverain seigneur au lieu du roi anglais. En 1450, ils célébrèrent la recouvrance de la Normandie sur les Anglais, comme s'ils eussent relevé directement de la couronne; la fête annuelle instituée à cette occasion, le 12 août, subsistait encore en 1789.

L'espoir de retourner à la couronne semblait pourtant s'éloigner toujours davantage. En 1465, après la guerre du bien public, Louis XI renonça au droit de racheter les villes de la Somme, droit que s'était réservé son père; mais Louis n'avait eu pour but que d'endormir et de diviser ses ennemis : tandis qu'il renonçait officiellement aux villes picardes, il travaillait en secret à les ramener sous son sceptre; il avait détaché du duc de Bourgogne Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui dépassait de beaucoup en richesses et en puissance son prédécesseur Jean de Luxembourg. Saint-Pol, devenu connétable de France, se déclara pour le roi et fit soulever Saint-Quentin contre les Bourguignons, le 6 janvier 1471. Après un demi-siècle de séparation, Saint-Quentin rentra ainsi dans le domaine de France. Ce n'était pas le compte de Louis de Luxembourg. Cet ambitieux seigneur, qui s'était construit à Ham une citadelle formidable (le château encore existant), et qui avait fortifié à grands frais les châteaux de Guise, de Bohain, de Beaurevoir, de Vendeuil, de La Fère, jouait au comte de Vermandois, et aspirait à se rendre indépendant du roi et du duc de Bourgogne, en les balançant l'un par l'autre. Il expulsa par surprise le gouverneur royal de Saint-Quentin, Georges de La Trémouille, seigneur de Craon, et se saisit de la ville. Le roi Louis et le duc Charles, tour à tour trompés par lui, se réunirent et l'écrasèrent entre eux. Menacé par le roi, Saint-Pol s'était jeté dans les bras du duc; Charles le livra au roi. Louis le fit décapiter (19 décembre 1475). Saint-Quentin fut le prix de sa tête. Louis céda de nouveau cette ville à Charles, mais pour bien peu de temps. Dès que le duc Charles eut péri à la bataille de Nanci, le sire de Moy, à la tête des hommes d'armes du roi, se présenta devant Saint-Quentin, qui ouvrit ses portes avec acclamation (1477). De cette époque date la fondation des deux compagnies bourgeoises d'archers et de canonniers-arquebusiers, organisées par ordonnances de Louis XI pour veiller à la sûreté de la ville. Elles ont subsisté jusqu'en 1789.

Après la mort de Louis XI, le parti bourguignon essaya d'user de représailles. Un des grands vassaux de Marie de Bourgogne, Frédéric de Hoorn, sire de Montigni, partit de Valenciennes avec un corps de troupes, traversa les marais de la Somme, et pénétra dans la rue d'Isle par une brèche des remparts. Les habitants coururent aux armes, et ils repoussèrent l'ennemi avec tant de vigueur qu'une grande partie des assaillants furent tués au pied des murailles ou noyés dans leur fuite à travers les marais. On ne fit aucun quartier (26 juin 1486). Une procession solennelle fut fondée pour remercier Dieu et saint Quentin de cette victoire.

La période qui suivit la seconde réunion de Saint-Quentin à la couronne fut

heureuse pour cette ville. Saint-Quentin devint, en temps de paix, le principal entrepôt du commerce des provinces vinicoles de France avec les Pays-Bas : les vastes caves des environs de la grande place étaient destinées à recevoir les envois de l'Orléanais, de l'Isle-de-France, de la Bourgogne et de la Champagne. La fabrication des draps et des sayettes continuait sur une grande échelle. On était au XVIe siècle : c'est dire que, partout où apparaissait un peu de richesse et de prospérité, les beaux-arts prenaient un énergique essor. Saint-Quentin dut à cette brillante époque un monument aussi intéressant que l'église elle-même, quoique bien inférieur par la dimension : l'hôtel-de-ville, construit sous Louis XII, fut achevé en 1509. Il n'existe peut-être en France que l'hôtel-de-ville d'Arras qui soit supérieur à celui de Saint-Quentin. La symétrie vraiment harmonieuse des proportions, la pureté du style ogival employé dans les arcades qui supportent l'édifice, la verve originale des nombreuses figurines qui décorent les chapiteaux, les voussures, les voûtes du péristyle, en font un édifice du premier ordre parmi les monuments de notre ancienne architecture civile. L'architecte appartenait à cette école qui, fidèle à l'ancien art français, repoussait la transformation que commençait alors la Renaissance; l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin ne porte aucune trace du style de transition. Il est fâcheux que cette belle façade (l'édifice ne consiste, à vrai dire, qu'en une façade) soit déparée par une campanille moderne.

Vers ce même temps, ou peu d'années après, florissaient à Saint-Quentin le sculpteur Alard et le peintre verrier Bléville. Leurs ouvrages, qui ornaient les églises des paroisses, ont péri à la révolution. La musique était cultivée à Saint-Quentin avec plus d'éclat encore que les arts plastiques. La maîtrise, ou maison des Enfants-de-chœur, produisit des compositeurs renommés parmi les maîtres de cette époque si brillante pour la vieille musique française, alors en possession de la prépondérance européenne. On cite Charles de Villers, Fromentin, Compère, Bournonville, mais, par-dessus tous, Jossequin Des Prez, maître de chapelle de François Ier. Les lettres et les sciences fournissent aussi des noms dignes de mémoire. Le chanoine Charles de Bovelles, a laissé de nombreux ouvrages imprimés et inédits sur la théologie, la morale, la métaphysique, les mathématiques, la géographie, etc. Il a donné à l'église le beau vitrail qui représente le martyre de sainte Catherine. Omer Talon, professeur d'éloquence à l'université de Paris, et auteur de la famille parlementaire de ce nom, était né à Saint-Quentin.

La prospérité dont Saint-Quentin avait joui pendant plus de la moitié du XVIe siècle fut interrompue par une effroyable, mais glorieuse catastrophe. La lutte de la France contre la maison de Bourgogne s'était renouvelée avec plus de violence contre la maison d'Autriche, héritière des princes bourguignons. En 1557, tandis que l'élite des armées françaises était en Italie avec le duc de Guise, Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, qui, chassé de ses états par les Français, s'était fait le lieutenant du roi d'Espagne, envahit le nord de la France à la tête de soixante mille Espagnols, Allemands, Anglais, Néerlandais, Wallons et Comtois. Après avoir emporté et brûlé Vervins, il passa devant Guise sans s'y arrêter, et parut, le 2 août, en vue de Saint-Quentin. Plus tard, on prétendit que des présages sinistres avaient annoncé aux Saint-Quentinois les calamités qui les menaçaient. On se rappela le clocher incendié par la foudre en 1547; on raconta qu'un

homme hideux, hérissé, en haillons, avait parcouru la ville en criant : *Malheur! malheur!* comme il était arrivé jadis dans Jérusalem à la veille de sa ruine.

Le danger était immense : les fortifications, en assez mauvais état, ne consistaient qu'en une simple enceinte, flanquée de tours; le gouverneur, de Breuil, n'avait à sa disposition qu'une compagnie d'hommes d'armes, une poignée de fantassins, et très-peu d'armes à feu. Les priviléges qui exemptaient de garnisons nos vieilles communes, furent plus d'une fois funestes aux villes frontières qui s'obstinèrent à les maintenir malgré les révolutions de l'art militaire.

L'armée française du Nord, rassemblée en Champagne, s'était portée dans le Laonnois, à la nouvelle de la marche des ennemis sur le Vermandois : elle ne comptait pas vingt-cinq mille combattants. Le connétable Anne de Montmorenci, décida de tout risquer pour secourir Saint-Quentin, la seule place importante qui couvrît Paris de ce côté. Dans la nuit du 2 au 3 août, l'amiral Gaspard de Coligni, neveu du connétable, envoyé à la hâte par son oncle, entra dans Saint-Quentin par la rive droite de la Somme, avec quatre compagnies de gendarmerie très-incomplètes, et deux cent cinquante fantassins. L'ennemi avait déjà occupé le boulevard extérieur du faubourg d'Isle, et commencé à passer la Somme et à distribuer ses quartiers autour de la place. Coligni prit toutes les mesures nécessaires avec vigueur et célérité. L'assemblée communale, présidée par le mayeur, Louis Varlet, seigneur de Gibercourt, promit que la ville ne faillirait point à sa propre défense ni au salut de l'état. Gibercourt montra jusqu'à la fin un courage et un dévouement inébranlables.

Le succès ne répondit pas aux premiers efforts des assiégés; une sortie essayée le 3 août au soir, dans le but de reprendre le boulevard du faubourg d'Isle, fut repoussée. Coligni reconnut l'impossibilité de tenir plus longtemps le faubourg d'Isle, et l'abandonna après l'avoir incendié. Le péril croissait : Coligni redoubla d'énergie; il enrôla les gens du pays les plus habitués aux armes, sous les ordres de deux gentilshommes du Vermandois, Caulaincourt et d'Amerval. Il n'avait pas cinquante bons arquebusiers dans sa garnison!

Il fallait du secours à tout prix. Coligni trouva moyen de prévenir le connétable qu'il avait fait *habiller* de nuit quelques passages dans les marais avec des pierres et de la terre. Le 10 août, au point du jour, Montmorenci partit de La Fère avec l'armée française, vint se mettre en bataille sur les hauteurs qui dominent le faubourg d'Isle, et foudroya, avec quinze pièces de canon, les tentes du duc de Savoie. Son plan était de détourner l'attention de l'ennemi par une fausse attaque, tandis qu'un fort détachement, conduit par d'Andelot, frère de Coligni, pénétrerait dans la ville par le marais. D'Andelot entra dans la place par la poterne de Tourival, avec environ cinq cents hommes; le reste du plan de Montmorenci échoua de la façon la plus désastreuse, par la faute de ce vieux connétable. Presque toutes les forces ennemies étaient logées sur la rive droite de la Somme : il fallait les empêcher de repasser la rivière et de troubler la retraite de l'armée française; on le pouvait, en occupant une chaussée qui traversait les marais près de Rouvroi. Montmorenci négligea cette indispensable précaution; l'ennemi se porta en masse sur Rouvroi, et, lorsque Montmorenci voulut réparer sa fatale négligence, il était trop tard; l'avant-garde ennemie débouchait sur la rive gauche. Montmorenci fut

atteint entre Essigni-le-Grand, Gibercourt et Lizerolles. Les Français furent accablés par le nombre : le duc Jean d'Enghien et le vicomte de Turenne furent tués ; le connétable et un de ses fils, les ducs de Montpensier et de Longueville, le maréchal de Saint-André et beaucoup d'autres seigneurs et capitaines, tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

L'unique armée sur laquelle reposât la défense du royaume semblait anéantie. La nouvelle de la bataille de *Saint-Laurent* (ainsi fut-elle nommée parce qu'elle avait été donnée le jour de la fête de Saint-Laurent) porta la terreur et la désolation par toute la France, l'allégresse par tous les pays ennemis. Quand Charles-Quint, au fond de son couvent de Saint-Just, apprit la position respective des deux partis, ses premiers mots furent : « Mon fils est-il à Paris? » Philippe II était accouru de Cambrai au camp devant Saint-Quentin; mais ce ne fut point pour ordonner de marcher sur Paris. Son audace n'était point au niveau de son ambition et de son orgueil ; il ne voulut pas s'écarter des règles vulgaires, ni permettre qu'on pénétrât au cœur de la France avant d'avoir pris la ville frontière qu'on assiégeait.

Cette résolution du monarque espagnol mit le sort de la France entre les mains des défenseurs de Saint-Quentin. Coligni, son frère d'Andelot et le mayeur Gibercourt rivalisèrent de zèle, d'activité, de ressources, non pour vaincre, ils ne l'espéraient pas ! mais pour retarder leur glorieuse défaite. Coligni déclara qu'il jetterait par dessus les murailles quiconque parlerait de capituler, et pria qu'on le traitât de même en pareil cas. Le 21 août, une formidable artillerie de siége commença de battre en brèche les murailles depuis la porte Saint-Jean jusque par-delà la porte d'Isle. Six jours de batterie ruinèrent presque toutes les tours et les courtines, et l'ennemi s'empara des fossés.

Le 27 août se leva, jour terrible, qui ne s'effacera jamais de la mémoire des Saint-Quentinois. Onze brèches largement ouvertes semblaient appeler de toutes parts l'ennemi, qui s'avançait à l'assaut général : une seule brèche forcée, tout fut perdu : sur plusieurs points, les soldats et les bourgeois qui défendaient les remparts combattirent longtemps encore après que l'ennemi fut derrière eux dans le cœur de la ville. Il fallut les envelopper de toutes parts pour accabler leur magnanime résistance. Une foule de citoyens et trois chanoines, Jean de Flavigni, Jean de Ville, Roland le Comte, moururent les armes à la main. Le couvent des Jacobins se fit presque tout entier passer au fil de l'épée. Saint-Quentin subit toutes les horreurs du sac et du pillage. Les habitants échappés à la première furie du vainqueur, s'enfuirent à la faveur du désordre et de la nuit qui vint bientôt voiler cette scène de désolation, et, s'il en faut croire la tradition, il ne resta de vivant dans la ville, outre les vainqueurs et les prisonniers de guerre, qu'un bourgeois et un prêtre. Les dépouilles de Saint-Quentin allèrent enrichir les palais et les églises des Pays-Bas, de l'Espagne et de l'Angleterre [1].

Le dévouement de la malheureuse cité avait porté ses fruits. Les dix-sept jours écoulés depuis la bataille avaient suffi pour ranimer l'esprit public et réunir de nouvelles forces. Paris était en défense ; l'armée d'Italie revenait à grandes journées ;

1. Les riches tapisseries qui décoraient l'intérieur du chœur de l'église Saint-Quentin furent transportées à l'Escurial, ce royal monastère que Philippe II dédia à saint Laurent en mémoire de la bataille du 10 août 1557 : elles ont péri dans un incendie en 1750.

la France était sauvée. Philippe II, qui avait pris le Câtelet, forteresse bâtie en 1520 par François Ier[1], et Ham, n'osa dépasser Noyon, et se contenta de s'établir fortement dans le Vermandois, qui resta deux ans au pouvoir de l'étranger. La paix du Câteau-Cambresis (1559) rendit Saint-Quentin et le Vermandois à la France. Les citoyens que le vainqueur avait emmenés en captivité ou qui s'étaient exilés volontairement pour ne pas subir la domination étrangère, rentrèrent dans leurs foyers dévastés. Ils travaillèrent avec courage et persévérance à effacer les traces de leurs calamités, tout en gardant un culte pieux à la mémoire des guerriers et des citoyens morts pour la défense de la cité et du royaume. Le souvenir du grand siége s'est perpétué de génération en génération. Sous Louis XIV, le corps municipal fit graver en lettres d'or sur une plaque de marbre noir incrustée dans la façade de l'hôtel-de-ville, des vers latins composés par le poëte Santeuil pour célébrer le généreux dévouement des Saint-Quentinois.

A peine Saint-Quentin commençait-il à respirer, à peine la paix était-elle signée avec l'étranger, que la guerre civile éclata en France, et que les deux chefs qui avaient défendu la cité, Coligni et d'Andelot, se mirent à la tête d'un des deux partis religieux qui divisaient la France. Le calvinisme eut peu de succès à Saint-Quentin. Les prédicants huguenots furent expulsés de la ville; ils firent plus de prosélytes dans les campagnes, où beaucoup de gentilshommes les favorisaient, entre autres les sires de Moy et les d'Hangest, seigneurs de Genlis. Ils prêchaient en plein air, particulièrement, dit-on, sous l'arbre d'Omissi. Saint-Quentin ne souffrit pas des guerres de religion autant que beaucoup d'autres villes; son commerce profita même des malheurs d'une contrée voisine. L'horrible tyrannie que les agents de Philippe II faisaient peser sur les Pays-Bas ayant détruit l'industrie de ces riches provinces, beaucoup de fabricants flamands émigrèrent en Angleterre et en France. Jean Cromelick ou Cromelin apporta, en 1595, à Saint-Quentin, l'industrie des linons et des batistes, alors appelés *toiles de Cambrai*, industrie qui remplaça peu à peu, dans cette ville, la draperie et la layeterie, et y prospéra pendant deux siècles.

Saint-Quentin avait suivi, en 1576, le premier mouvement de la Ligue; mais, en 1588, il ne se laissa point entraîner par l'exemple des villes voisines lorsque l'Union Catholique eut rompu avec le roi. La plaie de 1557 était encore trop saignante; la haine était trop vive contre l'Espagnol, pour que Saint-Quentin s'unît aux Guise, alliés de Philippe II! Une *contre-ligue* fut signée à Saint-Quentin le 20 février 1589, par les principaux citoyens. Les signataires jurèrent, d'une part, d'employer leurs biens et leurs vies « à l'extirpation des hérésies et extermination des hérétiques, » de l'autre, de se maintenir sous l'obéissance du roi très-chrétien. Le doyen et une partie des chanoines, qui ne voulurent pas jurer, furent chassés de la ville. Le corps de ville fit frapper des quarts-d'écu avec la devise : *Pro Christo et Rege*. Un corps de troupes levé dans le Vermandois prit part, trois mois après, à la victoire de Senlis. La ville de Saint-Quentin avait prêté deux coulevrines, dont l'une fut appelée la *chasse-ligue*.

Le serment relatif à l'extirpation des hérétiques ne fut pas longtemps tenu; car

1. Le fort du Câtelet, situé à mi-chemin de Saint-Quentin à Cambrai, près des sources de l'Escaut, a été rasé par ordre de Louis XIV, en 1674.

Saint-Quentin reconnut sans difficulté Henri IV, tout protestant qu'il était, après le meurtre de Henri III. La visite que fit le Béarnais à Saint-Quentin, en décembre 1590, est restée célèbre dans les traditions locales. La commune de Saint-Quentin soutint, durant plusieurs années, contre Balagni, usurpateur de la principauté de Cambrai et allié des ligueurs, une petite guerre qui rappelait les siècles féodaux.

Depuis la fin de la Ligue jusqu'à la Révolution, les fastes de Saint-Quentin et du Vermandois ne présentent plus guère d'événements importants. Sous Richelieu, l'enceinte de la ville fut changée, étendue sur certains points, resserrée sur d'autres, et Saint-Quentin fut fortifié à la moderne; Vauban ajouta plus tard quelques nouveaux ouvrages à ces travaux. Durant le ministère de Richelieu, on vit figurer parmi les favoris de Louis XIII un gentilhomme du Vermandois, Saint-Simon, issu des seigneurs de Rouvroi, près Saint-Quentin, qui descendaient par les femmes des comtes de Vermandois, et par conséquent de Charlemagne. Ce Saint-Simon fut le père du célèbre auteur des *Mémoires* sur le règne de Louis XIV, et cette famille a produit encore, dans nôtre siècle, un homme fameux à d'autres titres, le philosophe socialiste Henri de Saint-Simon.

En 1669, un grand incendie dévora le toit de l'église, ainsi que le clocher, qu'on n'a jamais osé rétablir, les voûtes ayant beaucoup souffert. En 1685, la révocation de l'édit de Nantes eut pour conséquence, dans le Vermandois, la destruction du temple de Lehautcourt, où les familles réformées du pays se réunissaient pour célébrer leur culte.

Le seul grand fait du XVIIIe siècle, pour ce pays, fut l'établissement du canal de Picardie. En 1724, un citoyen de Saint-Quentin, M. Caignart de Marci, obtint, pour lui et pour une compagnie dont il était le chef, le privilége d'ouvrir un canal de la Somme à l'Oise, et de canaliser l'Oise de Sissi à Chauni, en passant par La Fère et la Somme, depuis Saint Quentin jusqu'à Picquigni, au-delà d'Amiens. La compagnie de Marci ne put soutenir le fardeau de cette vaste entreprise : un des associés, M. de Crozat, se fit subroger au privilége de M. de Marci (1732); mais, en renouvelant le brevet, le gouvernement changea la direction des travaux et ordonna que le canal fût latéral à la Somme, depuis Saint-Quentin jusqu'à la hauteur des villages de Tugni et de Saint-Simon, d'où il irait joindre l'Oise au-dessus de Chauni. Le canal de la Somme à l'Oise fut exécuté; mais M. de Crozat n'exécuta point la canalisation de la Somme au-delà de Saint-Simon. L'état racheta donc la concession Crozat, et, en 1767, reprit les travaux pour son compte sur un plan plus étendu; le célèbre ingénieur Laurent continua le canal latéral à la Somme au sud-ouest vers Ham et Péronne, au nord vers Cambrai, afin de joindre la Somme à l'Escaut, ainsi qu'on l'avait jointe à l'Oise, et d'établir ainsi la communication par eau entre les Flandres et la France centrale, entre l'Escaut, la Seine et la Loire. Les plateaux élevés qui séparent les sources de la Somme et celles de l'Escaut opposaient les plus grandes difficultés à la continuation du canal. Laurent brisa cet obstacle en homme de génie; il résolut de percer tout ce massif par un immense souterrain voûté de sept mille toises de long, éclairé par soixante-dix puits. Ce magnifique ouvrage n'a point été achevé dans son ensemble, tel que l'avait conçu son auteur. Les travaux, interrompus en 1775, à cause du mauvais état des finances, ne furent repris que sous le consulat, de

1802 à 1803. Bien que les deux tiers au moins du souterrain fussent percés, on crut devoir modifier considérablement le projet de Laurent et la direction du canal; au lieu d'un souterrain de trois lieues, on se contenta d'un souterrain d'un quart de lieue, entre le Tronquoi et Lehautcourt, et d'un autre de cinq quarts de lieue, entre Riqueval et Macquincourt; le grand souterrain de Laurent devait aboutir à Vendhuile.

L'ouverture du canal de la Somme à l'Escaut a eu sur l'industrie de la France septentrionale une influence immense; c'est là le grand véhicule des charbons du Hainaut, qui alimentent les manufactures de toutes ces contrées, et particulièrement les fabriques de Saint-Quentin. Depuis, l'achèvement de la canalisation de l'Oise et de la Somme a complété un système de navigation intérieure qui, par le canal de Bourgogne, se relie aujourd'hui à la Saône et au Rhône, et permet de naviguer sans interruption de Lille à Marseille. Le bassin de Saint-Quentin est demeuré, pour ainsi dire, la clé du triple canal de la Somme, de l'Oise et de l'Escaut, position qui a singulièrement accru l'importance de cette ville. Ce n'est que de nos jours que la houille est devenue l'aliment indispensable de l'industrie; l'ancien commerce saint-quentinois, celui qui florissait à l'époque où Laurent commençait son audacieuse entreprise, était fondé sur d'autres bases. Son essor alla toujours croissant depuis les premières années du XVIII[e] siècle jusqu'à la Révolution. Saint-Quentin était le centre d'un assez vaste commerce de linons, de batistes, de mousselines, de gazes, qui se fabriquaient au loin dans le Vermandois, le Santerre, la Thiérache, le Soissonnais, l'Artois, le Hainaut, le Cambresis. La plupart des pièces venaient recevoir la marque à Saint-Quentin, qui les expédiait en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, aux colonies d'Amérique, etc. Le mouvement annuel de ce commerce, presque tout d'exportation à l'étranger, était monté de moins d'un million à douze et quatorze, dans le courant du XVIII[e] siècle, grâce surtout aux perfectionnements introduits par M. Daniel Cottin dans la fabrication fondée par les Crommelick. Cette industrie des toiles, qui s'élaborait en famille dans les campagnes, était, il faut bien le reconnaître, plus favorable aux mœurs, à la santé, au bien-être du peuple, que les grandes manufactures qui lui ont succédé, avec des résultats matériels beaucoup plus considérables. Saint-Quentin avait, depuis 1710, un tribunal de de commerce, dont les juges-consuls étaient électifs.

Saint-Quentin et le Vermandois avaient produit, dans le courant des XVII[e] et XVIII[e] siècles, un assez grand nombre d'hommes distingués dans les lettres et les arts; *Claude de La Fons*, avocat, annotateur de la *Coûtume de Saint-Quentin*, et auteur d'une histoire de l'apôtre du Vermandois, mort en 1636; *Claude Emmerez*, chanoine et principal du collége de Saint-Quentin, auteur d'une histoire latine de Saint-Quentin, intitulée : *Augusta Veromanduorum illustrata et vindicata*, mort en 1650; *Claude Bendier*, curé de Saint-André, auteur de la *Défense des principales prérogatives de la ville et de l'église royale de Saint-Quentin*; l'illustre savant *dom Luc d'Acheri*, morts tous deux en 1697; *du Trousset de Valaincourt*, secrétaire général de la marine, membre de l'Académie française, où il hérita du fauteuil de Racine, mort en 1730; le jésuite *Charlevoix*, missionnaire courageux, laborieux écrivain, auteur des *Histoires du Japon*, *du Paraguai*, *de la Nouvelle France* (*Canada*), *de Saint-Domingue*, etc., mort en 1761; *Nicolas Desjardins*,

chanoine et principal du collége, éditeur des *Orationes* de Cicéron ; *Louis Hordret*, avocat, auteur de l'*Histoire des droits anciens et des prérogatives et franchises de la ville de Saint-Quentin*, publiée en 1781 ; *Louis-Paul Colliette*, curé de Gricourt, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, publiés en 1772.

La musique continuait de fleurir ; la *maîtrise* avait formé, au XVIIe siècle, les compositeurs *Benoît d'Oisi* et *Charles Prévost;* au XVIIIe, *Sébastien Ennelin* et *Charlet*. Dans les arts plastiques, Saint-Quentin revendique le peintre et graveur *Michel Dorigni*, gendre de Vouet, professeur de l'Académie de Saint-Luc, mort en 1668, et *Jean Papillon*, graveur sur bois, mort en 1744. Mais tous ces noms de savants et d'artistes sont effacés par un nom qui est resté la plus éclatante gloire de Saint-Quentin, le nom de l'inimitable pastelliste *Quentin-Maurice de La Tour*. Au milieu d'une époque de décadence pour les arts de la forme, quand l'idéal était voilé, le sens du beau, presque perdu, les grandes créations, impossibles, deux hommes conservèrent au moins le sens du vrai, l'intelligence profonde de la vie, et donnèrent au XVIIIe siècle, au siècle du mouvement et de l'esprit, son expression fidèle dans l'art : ce furent deux portraitistes, le statuaire *Houdon* et le peintre *La Tour*, admirables traducteurs de toutes ces mobiles et brillantes physionomies du siècle de Voltaire. La Tour, mort à Saint-Quentin, sa ville natale, en 1788, y a fondé une école gratuite de dessin qui conserve religieusement un assez grand nombre de ses magnifiques pastels ; on y remarque, entre autres, le portrait de Jean-Jacques Rousseau.

La Révolution n'a point laissé à Saint-Quentin ces tragiques souvenirs qu'offrent les annales de tant d'autres villes. Deux Saint-Quentinois périrent à Paris, mais personne ne mourut de mort violente à Saint-Quentin. Le 25 juillet 1790, les gardes nationales du département célébrèrent dans cette ville la fête de la Fédération. Deux ans après, en 1792, des compagnies de la garde nationale saint-quentinoise prirent part à la glorieuse campagne de Jemmapes. En 1799 (an VII), Saint-Quentin faillit perdre son plus bel ornement, son église, menacée par la *bande-noire*. Heureusement, ce beau monument fut préservé, non sans quelques dévastations. Toutes les églises paroissiales furent démolies, sauf Saint-Jacques, convertie en halle au blé et en beffroi.

En 1801, on commença de démolir les remparts. Les hauteurs qui commandent Saint-Quentin sur plusieurs points en faisaient une place presque impossible à défendre depuis le perfectionnement de l'art des siéges. La moitié de l'enceinte était abattue, quand vint l'invasion de 1814. Néanmoins on fit bonne contenance ; les habitants montrèrent un patriotisme énergique, et, à l'aide de quelques fossés, de quelques palissades établies à la hâte, on refusa, pendant tout un mois, l'entrée de la ville aux détachements ennemis qui se présentèrent pour l'occuper. Il fallut enfin capituler, le 11 mars, à l'approche d'un corps russe pourvu d'artillerie. Saint-Quentin fut occupé, en 1814, par les Russes, et en 1815, par les Prussiens.

L'histoire de la ville, depuis la Révolution, n'est véritablement que l'histoire de son industrie. Il faudrait tout un livre pour exposer les transformations successives de cette industrie et les travaux si divers de tant d'hommes intelligents et infatigables, dont les noms rempliraient des pages entières. Les Saint-Quentinois, voyant déchoir leurs linons et leurs vieux et simples procédés de fabrication, furent

forcés de recourir aux machines inventées ou perfectionnées par les Anglais : en 1803, la première filature de coton fut fondée, dans le village de Roupi, à deux lieues de Saint-Quentin, par M. Jacques Arpin, qui substitua bientôt, dans son établissement, à la force des chevaux la force de la vapeur. Une seconde filature fut établie dans la ville par MM. Joly et Possel; bien d'autres suivirent. En 1812, les linons étaient tombés à cinq millions de mouvement annuel; mais les cotons étaient déjà montés à quinze millions. En 1825, trente-quatre filatures étaient en activité dans l'arrondissement; le mouvement annuel s'élevait à cinquante millions; on fabriquait un million de pièces. Ce fut là le point culminant de l'industrie cotonnière. La consommation n'avait pas suivi, dans une proportion suffisante, l'immense développement de la production; l'encombrement survint; les crises se renouvelèrent à plusieurs reprises, les mêmes causes ramenant les mêmes effets, et les événements politiques compliquant encore les oscillations économiques. Saint-Quentin lutta avec énergie, reporta sur d'autres branches industrielles une partie de ses efforts et de ses capitaux. L'enquête de 1834 et la statistique dressée à l'occasion des projets de chemins de fer ont constaté un mouvement général annuel de quatre-vingt-deux millions, sur lequel les filatures et étoffes de coton comptaient pour cinquante-deux et demi; les tulles, pour près de onze; les chales, étoffes de laine, laine et coton mélangés, près de quinze et demi; les articles de lin et de chanvre, pour deux millions seulement; les fonderies, pour un million quatre-vingt mille francs : le tout employant plus de cent vingt-cinq mille ouvriers dans un rayon de trois myriamètres autour de la ville, non compris les huileries et sucreries. Dans ces dernières années, la fabrication des étoffes de soie et laine et de soie et coton s'est introduite avec grand succès.

Depuis 1789, la population de Saint-Quentin s'est au moins doublée; elle s'élevait en 1841 à 21,400 âmes; on en comptait 120,534 dans l'arrondissement dont elle est le centre administratif. Des quartiers nouveaux se sont construits sur l'emplacement des bastions démolis et des fossés comblés; la ville a de toutes parts débordé sa vieille enceinte, et la forêt de pompes à feu qui dominent ses vastes ateliers comme des obélisques de briques, lui donnent une physionomie étrange et pittoresque. Malheureusement, les misères qui ont partout suivi le développement du système manufacturier n'ont pas épargné Saint-Quentin; on y compte un indigent sur cinq habitants, et, avec le paupérisme, est apparue, parmi le peuple des ateliers, cette dégénérescence physique et morale qui appelle si instamment les méditations de l'homme d'état et du philosophe. Du côté des campagnes, le progrès n'a pas été acheté si cher, bien que le paupérisme ne se soit que trop étendu dans les villages de l'ancien Vermandois. L'agriculture est florissante; les immenses améliorations qu'a reçues la race ovine, et l'introduction de meilleurs procédés de culture, ont mis le pays dans une excellente voie.

Les environs de Saint-Quentin ont produit, depuis 1789, plusieurs personnages célèbres; le diplomate *Caulaincourt*, duc de Vicence, et son frère, l'intrépide général mort à la tête de ses cuirassiers en emportant la grande redoute de la Moskowa; le général *Foy*, né à Ham, et *M. Labbey de Pompières*, né à La Fère, tour à tour députés de Saint-Quentin, qui fut, sous la Restauration, un des principaux centres d'action du libéralisme. *Gracchus Babeuf*, fondateur du communisme, est né à

Saint-Quentin, mais n'y a point vécu et n'y a pas laissé de souvenirs. L'énergie du mouvement industriel prime nécessairement, mais n'étouffe pas le goût des sciences, des lettres et des arts, qui a amené l'utile formation d'une société académique sous la Restauration; la philosophie, l'histoire, la poésie, les sciences, la presse quotidienne, les beaux-arts, ont leurs représentants dans la génération actuelle; le savant et vénérable *Bernard Jumentier*, compositeur de musique sacrée, qui avait adopté Saint-Quentin pour sa patrie, eût mérité un plus vaste théâtre; M. *Édouard Pingret*, peintre, est né à Saint-Quentin; entre les hommes qui exprimaient le côté littéraire de la vie saint-quentinoise, nous ne nommerons que celui qui a été enlevé à ses émules et à ses amis dans la fleur de son talent, le poëte et romancier *Félix Davin*.[1]

PÉRONNE.

L'ancien château de Péronne, que quelques auteurs croient avoir été de construction romaine, nous apparaît dès les premiers temps de la monarchie. C'était un de ces châteaux ou *palais* qui faisaient partie du domaine royal. Les rois de France en avaient dans beaucoup de provinces; ils y résidaient dans leurs voyages ou y passaient l'hiver. Une tradition précieuse nous reste du séjour que fit à Péronne une reine célèbre, sainte Radegonde; son passage y fut signalé par un miracle qui, d'après Fortunat, doit être antérieur à l'année 541, époque où cette princesse prit le voile des mains de saint Médard, évêque de Noyon. On peut en conclure que sainte Radegonde a fait souvent sa résidence à Péronne, ce que prouvent d'ailleurs encore et sa mémoire toujours en vénération dans le pays, et ses reliques longtemps conservées dans la paroisse qui porte encore son nom, à peu de distance de la ville.

Vers l'an 640, Clovis II donna en toute propriété à Erchinoald, maire du palais de Neustrie, le château de Péronne; il était construit sur le penchant d'une colline nommée alors *le Mont des Cygnes*, parce qu'il servait de retraite à ces nombreux oiseaux qui couvraient jadis la Somme et les marais que forment encore ses eaux autour de la ville. Erchinoald peut donc être considéré comme le premier châtelain

1. Archives de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin. — Manuscrits de la bibliothèque municipale. — Claude Emmerez, *Augusta Veromanduorum illustrata*. — Claude de La Fons, *Annotations sur la coutume de Saint-Quentin*; et *Histoire de saint Quentin, apôtre du Vermandois*. — Claude Bendier, *Défense des principales prérogatives de la ville et de l'église royale de Saint-Quentin*. — Louis Hordret, *Histoire des droits anciens et des prérogatives et franchises de la ville de Saint-Quentin*. — Louis-Paul Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*. — *Mémoires de l'amiral de Coligni*. — Brayer, *Statistique de l'Aisne*. — *Statistique de la production manufacturière de Saint-Quentin*.

de Péronne, domaine important dès lors par sa position, par ses dépendances et surtout par la fertilité du sol.

A ces causes d'accroissement vint bientôt s'en joindre une nouvelle. Vers cette époque, saint Fursy, né en Irlande, d'une famille écossaise, quitta l'Angleterre, où il avait fondé plusieurs monastères, et vint en France précédé d'une grande réputation de sainteté. Accueilli par Clovis et par Erchinoald, il posséda bientôt la confiance de celui-ci, qui lui céda la propriété du Mont des Cygnes et y fit bâtir une église à la place d'une chapelle déjà consacrée à saint Pierre et à saint Paul.

Lorsque saint Fursy sentit approcher sa fin, il voulut visiter Péronne, où il désirait finir ses jours. Parti de Lagny, il arriva à Mézerolles, où il fut atteint d'une grave maladie dont il mourut le 9 février 650. Haymon, comte de Ponthieu, à qui appartenait la terre de Mézerolles, en était alors absent. Saint Fursy lui apparut et l'instruisit lui-même de sa mort, suivant la promesse qu'il lui en avait faite. Bientôt Erchinoald, instruit de cette nouvelle, se mit en route accompagné de nombreux cavaliers; il se logea sur la rivière d'Authie, d'où il envoya sommer le comte Haymon de lui livrer le corps du saint homme, qu'il devait représenter au roi. Mais le comte ne se laissa pas intimider par les menaces d'Erchinoald. Pour terminer le différend, il fut décidé qu'on accouplerait deux taureaux indomptés au char qui portait le corps, et que ce précieux fardeau resterait à l'endroit où ils l'auraient conduit d'eux-mêmes. Les taureaux se dirigèrent droit vers Péronne. Berchaire, duc de Laon, qui avait amené saint Fursy en France, se présenta alors bien accompagné et prétendit que le corps devait demeurer sur ses terres. Cependant il finit par se désister de ses prétentions, à condition qu'on substituerait aux taureaux deux enfants de sept ans; attelés aussitôt au chariot, ils le menèrent au Mont des Cygnes, à l'endroit où s'élevait la nouvelle église qui, au bout de trente jours, se trouva achevée comme par miracle. Saint Éloy, évêque de Noyon, et saint Aubert, évêque de Cambray, la consacrèrent et y ensevelirent le corps du saint fondateur derrière le grand autel. Le tombeau de saint Fursy fut le théâtre de miracles continuels, et ouvrit ainsi une nouvelle source de prospérité à la ville dont il devint le patron.

Toutes ces causes durent contribuer à agglomérer une nombreuse population autour de l'ancien château de Péronne et du monastère qui ne tarda pas à s'élever à côté de l'église de Saint-Fursy. Après la victoire remportée à Tertry par Pepin d'Héristal sur Thierry, roi de Neustrie, l'an 690, ce monastère servit d'asile à une partie des vaincus.

Péronne était déjà un bourg considérable lorsque les Normands, remontant la Somme en 881, la saccagèrent et la détruisirent; mais l'importance de sa position la releva bientôt de ses ruines et lui fit prendre un nouvel accroissement. Dès la fin du IX[e] siècle, la châtellenie de Péronne était un des apanages du comté de Vermandois. Pepin IV, en faveur de qui il fut érigé, en 820, porta d'abord le titre de comte de Péronne. Ce titre fut ensuite une qualification particulière aux fils aînés des comtes de Vermandois. Ainsi il fut porté par Héribert I[er], qui succéda à Pepin IV en 892, puis par Héribert II, son fils. Quoique nous ayons déjà rapporté les principaux faits de la vie de Héribert-le-Grand, nous ne pouvons nous dispenser de parler encore ici de ce prince fameux. Héribert eut au suprême degré

les vertus et les vices de ces temps de force brutale et aveugle; mais, il est juste de le reconnaître, il fut au-dessus de son siècle par l'étendue de son esprit, et sembla né pour changer la face de la France et s'asseoir sur le trône. Ses prétentions à la couronne étaient aussi fondées que celles des autres seigneurs de son temps; le seul motif qui lui fit préférer Robert fut ce caractère violent et perfide, dont il donna surtout la preuve dans son odieuse conduite envers le roi Charles III.

Ce malheureux prince, surnommé de son temps *fallus*, le *fol* ou le *simple*, abandonné de ses grands vassaux, qui, au nombre de douze, avaient conspiré en faveur de Raoul, duc de Bourgogne, s'était réfugié en Allemagne. Héribert, feignant de revenir à son légitime souverain, lui fit faire sous main de belles protestations de fidélité et de dévouement. Charles, trop crédule, se rendit presque sans suite au château d'Héribert, à Saint-Quentin. Le traître comte se saisit alors sans obstacle de la personne du roi et le fit conduire à son château de Thierry, sur la Marne, puis de là au château de Péronne. Pendant six ans, le malheureux Charles fut entre les mains du comte une espèce d'otage qui assurait ses projets ambitieux et son crédit sur le roi Raoul. Souvent Héribert menait son royal prisonnier dans ses expéditions, l'entourant d'une nombreuse escorte et de respects apparents; puis, bravant l'excommunication dont le menaçait le pape Jean X, il ramenait le roi dans le château de Péronne. Enfin, le 7 octobre 929, après six ans de captivité, la mort vint mettre un terme aux malheurs de Charles, dont le corps fut inhumé dans l'église de Saint-Fursy.

Lorsque le comte de Vermandois fut chassé et dépossédé de tous ses domaines par le roi Raoul et Hugues-le-Blanc, il se réfugia dans le château de Péronne : il y fut assiégé par Gilbert de Lorraine, qui fut forcé de lever le siége après avoir perdu beaucoup de monde. Par l'intermédiaire de l'empereur, une trêve fut conclue entre le roi et le comte Héribert, à qui les villes et châteaux de Péronne et de Ham furent cédés, ainsi que le château Thierry. Héribert en profita pour se venger de ses vassaux, et surtout de ceux qui avaient envahi ses terres du Vermandois. Il enleva leurs récoltes, et, d'après Flodoard, il les fit transporter dans un lieu de sa dépendance appelé *Barrona*, et que tous les historiens croient être Péronne.

Louis d'Outre-mer, le fils de Charles-le-Simple, trouva, comme son père, un ennemi actif et entreprenant dans le comte de Vermandois. Héribert prit les armes contre lui, non plus pour conserver, mais pour conquérir; on le verra à l'histoire de Reims attaquer cette ville, s'en rendre maître et y rétablir violemment son fils Hugues sur le trône épiscopal. Après une vie si agitée, il se réconcilia avec le roi de France et mourut tranquillement au milieu des siens. Les traditions locales, accueillies par quelques annalistes, lui donnent, il est vrai, une autre fin : elles supposent que la justice du ciel frappa cet ambitieux seigneur et en fit un terrible exemple. S'il faut les en croire, le comte fut pendu par ordre de Louis d'Outre-mer, sur une montagne située entre Laon et Saint-Quentin, et à laquelle on donne encore le nom d'Héribert dans le pays. On rapporte que le comte de Vermandois était à Laon avec le roi; on allait se mettre à table, et la conversation tomba sur les troubles qui avaient agité le royaume. Le roi ayant demandé au comte quel supplice il pensait qu'eût mérité le sujet perfide à son souverain : « La hart, » répondit

sur-le-champ Héribert. « Hé bien, tu as prononcé toi-même ta sentence, » dit le roi, et à l'instant il fait saisir le comte et le fait conduire sur la montagne où le gibet était dressé. Héribert, ajoute la tradition, entendit cet arrêt de sang-froid et l'exécuta lui-même : sans se laisser approcher par le bourreau, il se mit au cou la fatale corde, et, piquant son cheval, il y resta suspendu, et reçut ainsi le juste châtiment de son ambition et de ses crimes.

Le quatrième châtelain de Péronne fut Eilbert, qu'on croit avoir été le fils naturel d'Héribert II. Il était comte de Péronne sous Albert Ier, comte de Vermandois, et mourut en 977. Son fils, Robert Ier, était seigneur de Crépy et ne tenait Péronne que comme châtelain. Robert II, qu'on croit son neveu, porta ce titre à sa mort, en 1045.

Sous ce Robert, Raoul III de Crépy vint, en 1071, attaquer les châteaux de Péronne et de Montdidier et les réunit à ses domaines de Picardie. Il attacha tant de prix à la conquête du premier de ces châteaux, qu'il omettait tous ses autres titres pour ne prendre que celui de Raoul de Péronne, *Radulphus de Perona.* A défaut d'armes plus efficaces, les vaincus vinrent à bout de faire excommunier l'usurpateur; mais celui-ci vécut sans remords sous l'anathème et l'emporta dans le tombeau. Il mourut et fut inhumé à Montdidier même, en 1074. Parmi les châtelains de Péronne, on ne doit pas omettre un autre Raoul, fils d'Adèle, comtesse de Vermandois. Favori de Louis-le-Gros, qu'il accompagnait à la chasse et dans toutes ses expéditions, Raoul, sans état et sans alliance du vivant de sa mère, avait reçu de celle-ci, comme seul apanage, la châtellenie et l'usufruit du domaine de Péronne : de là le nom de Raoul de Péronne qu'il conserva même après qu'il fut devenu comte de Vermandois, en 1120. On l'appelait aussi *le grand*, à cause de ses belles qualités, et *le borgne* depuis qu'il avait perdu un œil d'un coup d'arbalète à l'assaut de la forteresse de Livry, en 1110.

Les successeurs de Raoul, simples châtelains de Péronne sous les comtes de Vermandois, en suivirent la fortune jusqu'à l'époque (1183) où Philippe d'Alsace, comte de Flandre, s'étant emparé du comté de Vermandois à l'exclusion d'Éléonore, sœur de sa femme, Élisabeth de Vermandois prit les armes pour soutenir ses prétentions et vint se cantonner à Péronne et à Montdidier. Philippe-Auguste conduisit lui-même son armée dans l'Amiennois, portant ainsi la guerre sur les terres de son ennemi. Le comte fut bientôt forcé de renoncer à ses prétentions et restitua au roi les villes d'Amiens, de Péronne, Montdidier, Roye et Nesle, avec tout le Vermandois, qui fut alors réuni à la couronne. A la mort de Philippe d'Alsace, Baudouin, son beau-frère, ayant fait revivre ses prétentions, s'était emparé du comté d'Amiens. Le roi marcha en personne contre lui et le força de demander la paix. Elle fut conclue à Péronne; Philippe-Auguste y reçut l'hommage de Baudouin pour le comté de Flandre, qu'il lui laissa. Il reprit l'Amiennois et s'empara de l'Artois (1192).

Jusqu'ici l'histoire de Péronne est tout entière dans son château, théâtre des combats de ses suzerains, souvent ensanglanté par les crimes et les vengeances. Péronne, d'abord amas d'habitations des serfs attachés à la glèbe, vassaux-nés du château et du monastère dont ils faisaient valoir les domaines, puis bourg clos de murs et de tours, quoique déjà considérable vers le milieu du XIIe siècle, ne mé-

ritait peut-être pas encore le nom de ville. Voici l'époque[1] où Péronne va vivre d'une existence nouvelle. C'est à l'année 1207 qu'on fait remonter la charte de commune octroyée à Péronne par Philippe-Auguste ; mais elle n'était que la confirmation d'une charte plus ancienne ou des franchises successivement accordées à leurs vassaux par les comtes de Vermandois. Nous reviendrons sur ces priviléges pour ne point interrompre le récit des événements historiques dont Péronne fut le théâtre.

Le 27 juillet 1214, Renaud, comte de Boulogne, fut pris à la bataille de Bouvines et conduit de Bapaume à Péronne, où le roi s'était arrêté. Par son ordre, le comte, convaincu de trahison, fut enfermé dans la tour neuve du château ; il y fut étroitement enchaîné. Suivant la chronique, « la chaienne qui fremoit de l'une en l'autre estoit si courte que il ne povoit mie plainement passer demi-pas, et parmi le milieu de cette petite chaienne estoit fremée une grant de X piés de long de laquelle l'autre chief li autres chiés estoit freméz en un gros tronc que deux hommes povoient à paine movoir toutes les fois que il voloit aler à nécessité de nature. »

L'an 1266, Jean III vendit sa châtellenie de Péronne à Guillaume de Longueval, moyennant quatre mille livres parisis. La même année, elle fut revendue au roi saint Louis. Jean III avait pour frère cadet Lupart de Péronne. Ce seigneur était très-aimé des bourgeois de la ville; l'on croit que c'est de lui qu'une des tours du château reçut le nom de *Lupart*.

En 1409, Philippe-le-Bon, alors comte de Charollais, épouse Michelle de France, fille de Charles VI. Cette princesse lui apporte en dot les villes de Péronne, de Montdidier et de Roye. A la mort de Michelle, en 1422, ces trois villes retournèrent à la couronne. Mais elles furent de nouveau cédées au duc de Bourgogne par le traité d'Arras en 1435, ainsi que tout le Vermandois et les villes situées sur les deux rives de la Somme. Le roi se réservait le domaine suprême et la faculté de racheter ces dernières villes, moyennant quatre cent mille écus. Le duc de Bourgogne céda, en 1446, au comte de Nevers, le revenu de Péronne, Roye et Montdidier pour payement de certaines sommes qu'il lui devait. En 1463, Louis XI, usant de la faculté de rachat stipulée par le traité d'Arras, recouvra les villes de la Somme ; mais le comte de Charollais, fils du duc, mécontent de cette cession, arma contre le roi et forma la fameuse ligue, dont le *bien public* fut le prétexte.

Le 3 octobre 1465, un gentilhomme bourguignon nommé Archambault, à la tête de cinq à six cents hommes, s'approcha de nuit, et le plus adroitement qu'il put, des murs de Péronne. Lui douzième, il escalada le rempart du côté du château, s'empara des postes, et pénétra dans une des tours, où il surprit au lit le duc de Nevers, gouverneur de Péronne, Roye et Montdidier, avec plusieurs autres gentilshommes. A leurs cris, les habitants prennent les armes, courent au château et voient avec surprise que les Bourguignons en sont déjà maîtres. Sommés de se rendre au duc de Bourgogne, les bourgeois demandent un délai, et, après avoir délibéré jusqu'au soir, ils ouvrent leurs portes aux Bourguignons. Archambault

1. On battait monnaie à Péronne sous Philippe d'Alsace. Voyez Lelewel, *Numismatique du moyen âge*.

resta pour commander le château au nom du duc de Bourgogne, et le comte de Nevers, transféré au château de Béthune, y fut tenu prisonnier jusqu'à ce qu'il eût signé des lettres de renonciation aux terres de Péronne, Roye et Montdidier. En signant ces lettres, le comte avait eu la précaution d'écrire sur la bande de parchemin où était appliqué le sceau une protestation contre leur contenu. Aussitôt qu'il fut libre, il fit assigner le duc de Bourgogne au parlement de Paris; mais ce procès commencé n'eut pas de suite.

Le 5 octobre suivant, le traité de Conflans fut signé. Louis XI fut forcé de restituer les villes de la Somme au duc de Bourgogne, et lui garantit la cession que le comte de Nevers devait lui faire de tous ses droits sur les villes de Péronne, Roye et Montdidier. Le traité fut publié le 29 octobre, et le 31, le comte de Charollais prêta foi et hommage-lige au roi pour les terres de Picardie et les trois villes dont il prit aussitôt possession.

A la mort de Philippe-le-Bon (1467), Louis XI renouvelle ses prétentions sur les villes de Picardie, et veut les racheter; mais le nouveau duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, s'y oppose, et plus que jamais jaloux de les conserver, prend les armes et vient à Péronne pour s'assurer de la fidélité des habitants. Le roi et le duc parlementaient depuis longtemps, et rien ne se décidait. Louis XI résolut, pour en finir, d'aller trouver le duc Charles à Péronne, après en avoir obtenu un sauf-conduit. Ce monarque, plein de confiance dans la supériorité de son esprit et de sa politique, se flattait d'avoir bon marché de la bouillante impatience du duc de Bourgogne; telle est l'explication d'une démarche qu'on pourrait appeler imprudente, au moment où il poussait les sujets du duc à la révolte.

Le 24 août 1468, Louis XI arriva à Péronne, accompagné seulement de quelques seigneurs, de sa garde écossaise et de quelques cavaliers. Charles était allé au-devant de lui hors de la ville. D'abord les deux princes se firent fête, et le roi honora deux fois le duc de son accolade fraternelle. Mais à peine entré dans Péronne, il apprit que le prince de Savoie, le maréchal de Bourgogne, puis les seigneurs Dulau et d'Urfé, tous ses ennemis personnels, étaient aussi entrés par une autre porte. Alors, ne se croyant pas en sûreté dans la ville, Louis pria le duc de le loger dans le château, allant ainsi de lui-même se mettre sous les verrous, dans ce château dont la destinée semblait être de servir de prison à des têtes couronnées.

Pendant que les deux princes cherchaient à régler leurs intérêts le plus amiablement que faire se pourrait, survint la nouvelle du soulèvement des Liégeois, préparé par des agents secrets du roi. Les révoltés s'étaient emparés de la ville de Tongres et de la personne de leur évêque, avaient massacré plusieurs chanoines et tué quelques officiers bourguignons. Qu'on juge de la surprise et de la fureur du fougueux duc de Bourgogne, en se voyant le jouet d'une si odieuse machination. Son premier mouvement fut de faire fermer les portes de la ville et du château, de crainte que l'auteur de cette trahison ne vînt à lui échapper. Mille projets de vengeance agitèrent son âme, et plus d'une fois il s'arrêta aux plus sinistres résolutions. « Le roy, » dit Comines [1], « qui se vit enfermer en ce chasteau

1 Après le romancier illustre dont l'admirable pinceau a reproduit avec tant de vérité ces

(qui est petit) et force archers à la porte, n'estoit point sans doute, et se voyoit logé rasibus d'une grosse tour où un duc de Vermandois fit mourir un sien prédécesseur, roy de France. »

Au bout de deux jours la terrible tempête soulevée dans l'âme de Charles n'était pas encore apaisée. Comines, confident de ce prince, nous a laissé un curieux tableau de sa sombre agitation. « Ceste nuict qui fut la tierce, » ajoute-t-il, « le dit duc ne se dépouilla oncques pas, seulement se coucha par deux ou trois fois sur son lit, et puis se pourmenoit : car telle estoit sa façon, quand il estoit troublé. Je couchai ceste nuict en sa chambre et me pourmenai avec luy par plusieurs fois. Sur le matin se trouva en plus grand' colère que jamais, en usant de menaces, et prest à exécuter grand' chose. Toutesfois il se réduisit en sorte que si le roy juroit la paix et vouloit aller avec luy à Liége pour luy aider à venger monseigneur de Liége qui estoit son proche parent, il se contenteroit : et soudainement partit pour aller en la chambre du roy, et lui porter ces paroles. Le roy eut quelque amy qui l'en advertit, l'assurant de n'avoir nul mal s'il accordoit ces deux points ; mais que en faisant le contraire, il se mettoit en si grand péril que nul plus grand ne luy pourroit advenir[1].

« Comme le duc arriva en sa présence, la voix luy trembloit, tant il estoit esmeu, et prest de se courroucer. Il fit humble contenance de corps, mais sa geste et parole estoit aspre, demandant au roy s'il vouloit tenir le traicté de paix, qui avoit esté escript et accordé, et si ainsi le vouloit jurer. Et le roy luy respondit que ouy..... Après luy demanda ledit duc, s'il ne vouloit point venir avec luy à Liége. A ces paroles le roy respondit que ouy, mais que la paix fust jurée... . Ces paroles esjouirent fort ledit duc, et incontinent fut apporté ledit traicté de paix, et fut tirée des coffres du roy la vraye croix que saint Charlemagne portoit (qui s'appelle *la croix de victoire*) et jurèrent la paix : et tantost furent sonnées les cloches par la ville, et tout le monde fut fort esjouy. Autresfois a pleu au roy me faire cet honneur de dire que j'avoys bien servy à cette pacification. »

On sait à quelles petites vengeances le roi de France, de retour dans ses états, ne dédaigna pas d'avoir recours. Des arrêts sévères exilèrent tous les oiseaux parleurs à qui le bourgeois de Paris, de tout temps malin et frondeur, avait enseigné à répéter le nom de *Pérette*[2]. A la mort de Charles-le-Téméraire, en 1477, Louis XI s'empara des villes de la Somme et de Péronne, Roye et Montdidier, comme suzerain et tuteur de sa vassale mineure la princesse Marie, fille du duc.

Plus tard Charles V, héritier de cette princesse, renonça à ses prétentions par les traités de Madrid et de Cambrai (1529). Péronne depuis ce temps fit partie des

grandes figures historiques, après le professeur habile dont la profonde sagacité vient de ressusciter avec tant de talent toute l'époque de Louis XI, il ne nous restait qu'à invoquer le témoignage d'un contemporain qui fut un des acteurs de cette grande scène.

1. On peut présumer que cet ami n'était autre que Comines. S'il restait quelque doute à cet égard, il nous semble suffisamment levé par l'aveu que Comines fait lui-même à la fin de ce chapitre. D'ailleurs on sait, d'après le témoignage de cet historien (liv. III, ch. II), que dans la suite (en 1472), il quitta le duc de Bourgogne pour passer au service du roi Louis XI, qui le combla de ses faveurs (Comines, édit. Lenglet Dufresnoy, t. IV, part. 2, pag. 124).

2. Si l'on en croit Le Duchat, ce nom de *Pérette* était celui de Perette de Châlons, maîtresse de Louis XI.

domaines des rois de France, et souvent elle leur donna des preuves de sa fidélité et de son dévouement. Une des plus remarquables fut la défense de cette ville en 1536. Le courage que ses habitants déployèrent alors donne une trop belle idée de leur caractère, pour que nous n'entrions pas dans quelques détails sur ce siége mémorable. Tandis que Charles V, à la tête d'une armée formidable, menaçait la Provence, son lieutenant, le comte de Nassau, se présentait devant Péronne, la clef du royaume du côté des Pays-Bas. Cette ville était à peu près alors ce qu'elle est aujourd'hui. Sa forme était presque triangulaire. Elle s'étendait à l'occident sur une petite colline où était située la collégiale de Saint-Fursy, et la Somme, qui baignait ses murs, lui servait de défense. De l'orient à l'occident, elle était bordée et protégée par des marais. Au midi s'élevait le château, garni de trois grosses tours. Le reste de la ville était entouré de murs soutenus de remparts assez faibles, bordés d'un fossé de douze ou quinze pas de largeur avec un peu d'eau. Ce côté de la ville était commandé par le mont Saint-Quentin. Il y avait alors trois portes, celle de Paris, celle du château, qui n'existe plus, et celle de Saint-Sauveur, près de l'endroit où est aujourd'hui la porte de Bretagne. Péronne avait en ce moment très-peu de munitions et une faible garnison.

A la nouvelle de l'approche des Impériaux, le maréchal de Lamark s'était jeté dans Péronne avec le comte de Dammartin. Le seigneur d'Estourmel, gouverneur de Péronne, de Roye et de Montdidier, s'était renfermé l'un des premiers dans la ville, où il avait fait transporter tous les blés de son château et ceux de ses voisins. Il avança de sa bourse la paye de la garnison, et anima, par sa présence, le courage des habitants, qui résolurent de s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que de se rendre.

Le 16 août, l'armée ennemie vint occuper le mont Saint-Quentin où elle établit ses quartiers. Pendant trois jours employés à pousser les tranchées, le canon tira sans relâche contre les portes de Saint-Nicolas et de Paris, et deux brèches furent ouvertes; mais, la nuit venue, le maréchal de Lamark, qui pourvoyait à tout avec une vigilance infatigable, fit porter sur les remparts tout ce qu'on put trouver de fagots, de fumier, de paille et de sacs de laine, et l'on en remplit les brèches. La nuit fut employée à ces travaux, auxquels tout le monde, et même les femmes, prirent part avec un courage et une ardeur admirables. Au lever du soleil, l'ennemi vit avec surprise tout le dommage réparé et même la ville plus forte et mieux retranchée qu'auparavant. Il ne s'en obstina pas moins à donner l'assaut; mais, repoussé de toutes parts, il fut forcé de se retirer en laissant plus de quinze cents morts dans les fossés. Un assaut général, donné quelques jours après, ne fut pas plus heureux, et après une lutte acharnée de quatre heures et une perte considérable, Nassau fut forcé de faire sonner la retraite. Il se passa à cet assaut un fait trop remarquable pour être omis. Une femme se trouvait à un endroit des remparts où l'ennemi faisait irruption par une petite brèche qui n'était point défendue. Cette femme, apercevant un porte-enseigne qui s'apprêtait à monter sur le rempart, va droit à lui, et, comme pour l'aider, lui demande son enseigne. Elle ne l'a pas plutôt reçue de ses mains, qu'elle lui en casse la tête et le précipite dans le fossé. Aussitôt, l'étendard à la main, elle crie victoire et ranime ainsi le courage des assiégés.

L'histoire a conservé le nom de Marie Fouré [1], et cet exemple héroïque ne fut pas le seul que donnèrent les femmes, dont le courage ne contribua pas moins que celui des hommes à la délivrance de Péronne.

Cependant la ville était réduite à la dernière extrémité. On manquait de poudre et de soldats. Lamark résolut de demander des secours au duc de Guise, qui était alors à Ham. Mais comment lui donner avis de la position des assiégés? Un simple soldat, Jean de Haizecourt, de Montdidier, se chargea de cette mission qui demandait autant d'audace que de courage. Il traversa la rivière à la nage, sous le feu des ennemis, et parvint, sans être aperçu, à porter son message au duc de Guise. Celui-ci commanda aussitôt quatre cents arquebusiers chargés chacun d'un sac de dix livres de poudre, et les mit sous la conduite de Haizecourt pour les mener par les marais et les détours qu'il avait pris lui-même. De son côté, le duc de Guise monta plus haut avec tout ce qu'il put rassembler de tambours et de trompettes, les répandit dans la campagne, le long du camp des Impériaux, et donna, vers minuit, le signal convenu. Aussitôt tous les instruments commencèrent à sonner la charge, comme si une armée se fût apprêtée à attaquer les Impériaux. Ceux-ci effrayés ne songèrent toute la nuit qu'à veiller à la garde du camp et à tout disposer pour se défendre. Pendant ce temps, les arquebusiers traversèrent les marais sur les ponts que l'ennemi y avait dressés lui-même, et, parvenus aux pieds des murs, ils y montèrent à l'aide des cordes qu'on leur jeta. Ce ne fut qu'au point du jour que Nassau s'aperçut du stratagème dont il avait été la dupe.

Après avoir fait sauter par une mine la vieille tour du château, et tenté sans succès un nouvel assaut dans lequel plus de quatre cents hommes restèrent sur la brèche, Nassau, rebuté d'une résistance si opiniâtre, se décida à lever le siége; mais son adieu fut terrible. Pendant deux jours entiers, sa grosse artillerie ne cessa de tirer sur la ville et principalement sur le beffroi. Le comble en fut emporté, les cloches brisées et le reste fort endommagé. La nuit suivante l'ennemi décampa, et le 11 septembre, au lever du soleil, Péronne se vit enfin délivrée, après un siége de trente-deux jours, pendant lequel elle soutint trois assauts avec un courage qui honore à jamais les habitants, et auquel l'ennemi lui-même ne put s'empêcher de rendre témoignage. Ce brave comte de Nassau, que les mémoires du temps ne représentent pas comme un prodige de capacité, mais qui, cependant, employa au siége de Péronne toutes les ressources que pouvait alors offrir l'artillerie, s'étant présenté à la reine de Hongrie, sœur de Charles V, cette princesse lui fit honte de n'avoir pu se rendre maître de ce colombier. « Ouy, de vrai, répondit-il, madame, c'est un colombier, mais les pigeons qui estoient dedans se sçavoient bien deffendre, et faire autre chose que s'envoller. » Pendant trois jours on fit dans Péronne des réjouissances et des prières publiques en action de grâces. Bientôt après, une procession solennelle fut instituée par les chanoines de Saint-Fursy, en l'honneur de ce saint patron de la ville, à la protection de qui l'on ne manqua pas d'attribuer la défaite des ennemis. Cette procession se célébra longtemps le 11 septembre, jour anniversaire de la délivrance de la ville. On y voyait figurer

1. Le manuscrit que nous avons sous les yeux donne à cette héroïne le nom de Catherine de Poix.

la bannière, dont on conserve encore aujourd'hui une curieuse reproduction dans l'hôtel-de-ville [1].

Quand vinrent les troubles de la religion, les habitants de Péronne *la dévote* repoussèrent avec la même énergie les prétentions du chef des huguenots sur leur ville. Le prince de Condé réclamait le gouvernement de Picardie, dont son père avait été revêtu. Il demandait qu'on lui abandonnât Péronne, où il voulait établir sa résidence. Jacques d'Humières était alors gouverneur de cette ville, de Roye et de Montdidier. Catholique ardent et dévoué aux Guises, et craignant de se voir dépouiller de son gouvernement, il proposa aux principaux seigneurs de la province de s'unir par une sainte ligue, à l'exemple des catholiques de Guyenne et de Bourgogne. Le traité d'association qu'il fit alors dresser par les jésuites est daté de l'hôtel de-ville de Péronne, du 13 février 1577; mais ce fut un jeune gentilhomme nommé d'Haplincourt qui se chargea de le faire signer par tous les seigneurs de la province[2]. Quelques années plus tard, en 1584, les ligueurs s'assemblèrent à Péronne pour délibérer sur les affaires du parti.

Les principes religieux qui avaient fait adopter le parti de la Ligue à Péronne empêchèrent longtemps cette ville de reconnaître la légitimité de Henri IV; ce ne fut qu'après son abjuration, en 1594, que d'Estourmel, gouverneur de Péronne, de Roye et de Montdidier, fit sa soumission au roi, qui lui laissa son gouvernement. Henri IV était alors en Picardie. Il s'empressa de se rendre à Péronne, où il fit son entrée le 15 août 1594. Quarante ans après, le 1er mai 1635, Louis XIII et le cardinal de Richelieu vinrent aussi visiter cette ville.

Sous la minorité de Louis XIV, la Fronde, repoussée de Paris, porta la guerre sur les frontières de Flandre; Péronne et ses environs furent le théâtre de ses derniers efforts (1654). Turenne occupait, avec quinze cents hommes, le village de Manancourt; le prince de Condé étant venu l'attaquer à la tête de deux mille cinq cents Espagnols, Turenne se retira sous les murs de Péronne. Condé, n'osant l'y suivre, mit le feu au village, qui fut réduit en cendres avec le château et l'église. Quatre ans après, par la trahison du maréchal d'Hocquincourt, Péronne, et peut-être toute la France, manqua de tomber au pouvoir de Condé et des Espagnols. Hocquincourt, gouverneur de Péronne, de Roye et de Montdidier, entraîné par madame de Châtillon dans le parti contraire à Mazarin, avait négocié sous main avec Condé, pour lui livrer passage par Péronne. Mais le complot fut découvert à temps par Mazarin,

1. La bannière qui se voit encore dans l'hôtel-de-ville est un monument curieux pour l'art et pour l'histoire. C'est la reproduction de l'ancienne bannière peinte à l'huile et sur toile l'année qui suivit le siége dont elle représentait fidèlement toutes les circonstances. Par délibération du 5 novembre 1703, la mairie de Péronne la fit renouveler et broder en or, argent et soie. Ce travail fut exécuté par Léon Lecointe, maître tailleur et brodeur, moyennant 900 livres que la ville s'obligea de payer en neuf années, pendant lesquelles il fut exempté des charges de ville.

2. Le texte de ce traité est rapporté par d'Aubigné (Histoire, t. II, pag. 228); on le trouve aussi, avec les signatures, dans l'*Histoire de la Ligue* (t. II, pag. 464) du P. Maimbourg, qui prétend avoir en sa possession l'original de cet acte curieux. Selon M. Dusevel (*Description du département de la Somme*, t. I, pag. 196), cet original, déposé dans les archives de Péronne, en aurait disparu, suivant la tradition, par l'infidélité d'un employé qui le vendit au P. Maimbourg cent cinquante livres. Mais dans ses Lettres sur le département de la Somme (3e édit., 1840, pag. 133), M. Dusevel assure que cet original existe encore dans la bibliothèque du Vatican, et qu'il en a vu une copie authentique portant cent quatre-vingt-quinze signatures.

et le maréchal, forcé de quitter son gouvernement, se réfugia chez les Espagnols.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, aucun événement politique ne se passa à Péronne. Un moment, en 1815, elle fut sur le point de devenir le dernier rempart de la restauration. Le gouvernement royal voyant Napoléon attirer sous ses drapeaux toutes les troupes qu'on lui opposait depuis son retour de l'île d'Elbe, voulut former une armée de réserve sous les murs de Péronne, « où les troupes, dit *le Moniteur de Gand*, eussent été moins exposées à la séduction. Le duc d'Orléans partit pour cette ville, où il devait être rejoint par le duc de Trévise, le chef désigné de l'armée de réserve ; mais la marche rapide de l'empereur sur Paris déconcerta tous ces projets.

Après le désastre de Waterloo, Péronne fut peut-être la seule ville de France qui ait osé arrêter la marche des alliés, et dont le canon ait essayé de protéger la capitale, vers laquelle se dirigeait l'armée anglaise. Au moment où Wellington considérait les abords de la place des hauteurs du mont Saint-Quentin, un boulet, parti des remparts, vint tomber à ses pieds et le couvrit de terre. Quelques bombes furent jetées dans la place, qui fut bientôt forcée de se rendre et capitula, à condition que la garnison serait licenciée.

Comme nous l'avons dit plus haut, on doit présumer que la commune avait été instituée à Péronne par les comtes de Vermandois, comme elle l'avait été à Saint-Quentin. Dans un ancien titre, on trouve, dès 1182, un mayeur nommé Walterus de Felkière. La charte de Philippe-Auguste, de 1207, en confirmant ses anciennes franchises, donnait aux bourgeois le droit d'élire le mayeur et les échevins, établis pour exercer la justice haute, moyenne et basse, criminelle et de police, dans Péronne et ses dépendances. En 1359, le droit de mairie fut ôté aux bourgeois par le roi Jean; mais il leur fut rendu par Charles V en 1368. Les priviléges du mayeur étaient très-grands. C'était lui qui commandait dans la place en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi, et gardait toutes les clefs de la ville, dont il conservait en tout temps la moitié. Il avait le même pouvoir sur les soldats de la garnison et sur les bourgeois.

La liste annuelle des mayeurs de Péronne remonte à l'année 1230, et le nom du premier qui y figure est celui de Bertremin le Maréchal. Parmi les magistrats qui se sont le plus distingués dans l'exercice de ces fonctions, on ne doit pas omettre celui de Michel de Hauteville[1], mayeur en 1536. Cette année, qui rappelle le siége mémorable soutenu par Péronne contre les Impériaux, rappelle en même temps les récompenses dont François I[er], si bon juge en fait de valeur, honora son dévouement. Par lettres patentes datées de Chantilly, en février 1537, il accorda aux bourgeois de Péronne l'exemption perpétuelle des tailles, et l'autorisation de porter pour devise un P couronné, au lieu du simple P que la ville portait auparavant dans ses armoiries. Le mayeur et les quatre échevins furent anoblis. Les citoyens de Péronne eurent le droit de garder eux-mêmes en tout temps les portes de leur ville[2].

1. M. Dusevel, dans ses Lettres sur le departement de la Somme, pag. 132, nomme ce mayeur Fursy Morel, qui ne fut revêtu de ces fonctions que dans les annees 1538, 1539 et 1540.

2. Suivant M. Dusevel, le mayeur eut le droit de porter une croix d'or émaillee d'un côte avec la pucelle tenant une épée nue, et de l'autre ces mots : *Fides et virtus*, et ce serait à cet em-

Péronne conservera toujours aussi avec reconnaissance le souvenir de Louis Aubé, mayeur en 1681, et plusieurs fois réélu depuis. On lui doit de sages ordonnances et des institutions utiles. Il fonda le prix de l'arc, en 1681, et ajouta une cloche au beffroi; c'est celle qui donnait le signal du couvre-feu. A dix heures du soir elle sonnait vingt coups, qu'on appelait *les soupirs de M. Aubé*. On devait alors fermer les cabarets sous peine d'amende, et les bourgeois se retiraient chez eux.

Péronne compte aujourd'hui 3,844 habitants et elle est le chef-lieu d'un arrondissement qui en renferme 110,982. Le principal commerce de cette ville consiste dans l'exportation des grains de toutes espèces récoltés dans le Santerre, dont le sol fertile est la source de la richesse et de la prospérité du pays. Elle possède aussi des fabriques de toiles et de batistes, de percales et de linon. Outre une foire pour les bestiaux et autres marchandises, qui revient le 2 de chaque mois, une foire annuelle se tient encore à Péronne le 29 septembre, et dure neuf jours; le premier est consacré à un grand commerce de bestiaux, et les autres jours à toute espèce de marchandises Un ancien usage voulait que le tenancier du fief de Péronne eût le droit de choisir dans toutes les boutiques des marchands forains, et d'y prendre la pièce qui lui conviendrait le mieux.

Avant 1789, on comptait six églises à Péronne, d'abord la collégiale, siége du chapitre de Saint-Fursy, qui ne relevait que du saint-siége. Cette antique basilique, fondée dans l'origine par saint Fursy, ayant été brûlée en 1130, fut rebâtie, et devint, suivant Du Chesne, une des églises les plus remarquables du royaume sous le rapport de l'architecture. Il y avait ensuite cinq églises paroissiales, tant dans la ville que dans les faubourgs de Péronne, savoir : Saint-Jean-Baptiste, Notre-Dame, au faubourg de Bretagne, Saint-Quentin Capelle, Saint-Sauveur et Saint-Quentin-en-l'Eau.

On comptait à Péronne trois couvents : celui des Cordeliers, fondé hors des murs, on ignore à quelle époque, fut saccagé lors du siége de 1536; transféré dans la ville, rue des Constantins, il fut réduit en cendres avec l'église et les archives le 16 septembre 1728; un couvent de minimes, établi en 1610 par le seigneur de Bernicules, qui prit l'habit parmi eux ; enfin un couvent de capucins, fondé le 3 mai de la même année. Il y avait quatre communautés de filles : les religieuses de Sainte-Claire ou Clarisses, fondées en 1482 par Philippe de Crevecœur, seigneur de Querdes; les ursulines; les bénédictines, qui tenaient l'Hôtel-Dieu, et les hospitalières de Sainte-Agnès, établies pour l'entretien des orphelins. L'Hôtel-Dieu de Péronne était sous la direction du chapitre de Saint-Fursy, et les religieuses ne pouvaient vaquer qu'à la prière et aux ministères domestiques.

A une demi-lieue de Péronne existait encore, avant 1789, l'abbaye du mont Saint-Quentin. Elle fut fondée vers 987 par Albert Ier, comte de Vermandois, sur les ruines d'un autre monastère plus ancien, qu'on croit avoir été fondé en même temps que celui de Péronne, par Erchinoald, qui mit à sa tête saint Ultan, frère

bleme qu'il faudrait attribuer la qualification de *pucelle* donnee ordinairement à Peronne, plutôt qu'a la pretention qu'elle aurait de n'avoir jamais ete prise. En parcourant notre esquisse historique, on voit que rien ne serait plus mal fonde que cette prétention, et l'on ne peut que se ranger à l'opinion du savant antiquaire.

de saint Fursy. Cette origine passait pour constante dans le XIIIe siècle, époque de la construction de l'église abbatiale ; et, au commencement du XVIIIe siècle, l'image et le nom d'Erchinoald ou Archambault se voyaient encore sur les vitraux du chœur. Evrard en fut le premier abbé.

S'il n'est rien dans Péronne ni dans la petite province du Santerre, dont elle était la capitale, qui puisse piquer à un haut degré la curiosité de l'artiste et de l'antiquaire, il est cependant quelques monuments qui ne sont pas indignes de leur attention. Pour le voyageur qui vient de quitter les campagnes fleuries arrosées par l'Oise pour entrer dans les plaines du Santerre, ces vastes champs de blés, dont l'uniformité n'est interrompue que par quelques bouquets d'arbres, n'offrent rien de bien pittoresque. Mais ce n'est pas sans un vif intérêt qu'il découvre bientôt la capitale de la province, petite, mais pleine de glorieux souvenirs, offrant encore l'aspect d'une ville de guerre dans l'enceinte circonscrite, mais formidable, de ses remparts, et lançant fièrement dans les airs la flèche du beffroi, emblème de ses antiques franchises. Le beffroi qui s'élève sur la grande place fut construit en 1376. C'est une tour carrée, terminée en saillie et flanquée d'une tourelle à chaque angle. Il est bâti en grès et élevé d'environ trente-six mètres [1].

Non loin du beffroi se voyait aussi jadis, sur la place, un autre monument des anciens usages féodaux. C'était une pierre de grès, longue de quatre pieds et large de deux, élevée seulement de quelques pouces au dessus du pavé. Sur cette pierre, qui avait été érigée en fief, le tenancier de Péronne était obligé de faire ferrer avec des fers d'argent le cheval du roi de France, son suzerain, toutes les fois que ce prince devait faire son entrée dans Péronne.

L'hôtel-de-ville dont on voit la façade sur la grande place date du règne de François Ier; ce monument élégant de la renaissance est dans le style grec, et de l'ordre corinthien. Le château actuel, situé au nord-est de la ville, est enclavé dans les fortifications et flanqué de quatre grosses tours en grès avec porte à ogive. On fait remonter sa construction à la fin du XIVe siècle. L'église de Saint-Jean, la seule qui subsiste aujourd'hui dans Péronne, fut commencée sous le règne de Louis XII, et terminée sous François Ier; elle n'a point de chœur et se compose de trois nefs voûtées avec pendentifs détachés. Le portail, à l'occident, a trois portes. L'architecture en est riche et ornée, dans le style gothique fleuri. On y voit aussi de curieux vitraux de la Renaissance.

Comme les peuples et les provinces, les villes ont aussi leur caractère particulier. On sait quelles qualités, quels défauts l'on attribue généralement aux Picards. Nous ne citerons pas à ce sujet des dictons vulgaires et bien connus. Nous avouerons seulement que dans l'habitant de Péronne se montrent très-fortement prononcées toutes les nuances du type provincial. Mais comme il n'est presque point de défaut qui ne puisse devenir la source de quelque vertu, dans cette obstination qui fait le fond du caractère picard, nous n'hésitons pas à trouver le principe de

1. Les fortifications de Peronne, dues au chevalier Deville, furent longtemps negligees; mais elles sont depuis quelques annees l'objet des sollicitudes de la ville, qui consacre une somme annuelle a leur entretien. On s'occupe en ce moment de la restauration du beffroi si maltraite par le siege de 1536 ; elle est confiee a M. D. Ramee, jeune artiste aussi recommandable par son erudition que par ses connaissances pratiques.

ce courage héroïque, de cette fidélité à leurs principes religieux et politiques dont les habitants de Péronne ont donné tant de preuves. Nous nous plaisons à louer quelques autres de leurs qualités, leur loyauté et leur franchise peu communes, leur cordialité, exempte de flatterie et de souplesse, et nous y trouvons l'explication d'un fait assez remarquable, c'est que, dans sa biographie, Péronne n'offre aucun de ces hommes illustres dont les succès ont été dus bien souvent à un mérite plus brillant que solide. Nous n'y voyons que quelques savants modestes, quelques littérateurs obscurs, parmi lesquels nous citerons seulement les suivants : *Lemarchand*, chanoine de Péronne vers 1262, auteur d'un poëme en vers français des miracles de la sainte Vierge de Chartres; *Dom Michel Germain*, né en 1645, savant bénédictin, ami et collaborateur du célèbre Mabillon; il eut part à sa savante Diplomatique, et fit avec lui les voyages d'Allemagne et d'Italie. On regrette qu'il n'ait pu publier le *Monasticon gallicanum*, ouvrage du plus haut intérêt, pour lequel il avait rassemblé de précieux matériaux, aujourd'hui perdus pour la science; *Claude Sanguin*, maître d'hôtel du roi et du duc d'Orléans, composa des Heures en vers français (Paris, 1660, in-4°); *Tourbier* (*Pierre*), qui se rendit célèbre, au commencement du XVIIe siècle, dans l'exercice de la chirurgie; *Coquelet* (*Louis*), né en 1676, écrivit une foule d'ouvrages et se fit quelque réputation dans le genre burlesque, alors en vogue; et *Fougeret de Monbron*, auteur de la *Henriade travestie*, du *Cosmopolite*, et du *Préservatif contre l'anglomanie*. M. Laisné, ancien typographe, vient de mourir à Péronne; c'est chez lui, et sous sa direction, que notre illustre poëte Béranger a fait ses premiers pas dans la carrière littéraire.[1]

MONTDIDIER.

CHAULNES. — LIHONS.

Située à l'extrémité la plus méridionale de l'ancien Santerre, la ville de Montdidier est la porte de cette petite province, dont l'œil peut embrasser presque toute l'étendue du haut de la montagne, sur le penchant de laquelle les maisons de la ville s'élèvent en amphithâtre. L'origine de Montdidier se perd dans la nuit

1. *Fortunati opera*, t. II. — *Vita Ludovici Pii*, ann. 796. — Ducange, *Glossarium mediæ latinitatis*. — Colliette, *Histoire du Vermandois*. — *Vie de saint Fursy*, par J. Desmay, 1607, in-12. — *Annales Benedictinorum*, t. I. — *Flodoardi Chronicon*. — D. Bouquet, *Chronicon Sithiense*, t. IX. — *Guillelmi Britonis Philippidos*, *libri* XII. — *Chronique de Saint-Denis*. — *Mémoires de Philippe de Comines*, édit. Lenglet Dufresnoy. — Walter Scott, *Quentin Durward*. Michelet, *Histoire de France*, t. VI. — *Mémoires de J. Duclercq* — P. Fenier, *Relation du siége de Péronne*, Paris, 1682, in-12. — *Œuvres de Brantôme*, t. I. — *Ordonnances du Louvre*, t. V — Mabillon, *de re Diplomatica*. — Labbe, *Conciliorum collectio*. — Piganiol de La Force, *Description de la France*, t. II — Buchez, *Histoire de la révolution française*, t. XL. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1re partie.

du moyen âge. En vain quelques auteurs ont voulu la retrouver dans la *Bratuspantium* de César. Le château de Montdidier, dont les dernières traces sont aujourd'hui presque entièrement effacées, est le seul vestige de son antiquité sur lequel il reste quelques documents. Si l'on en croit la tradition, Didier, roi des Lombards, détrôné par Charlemagne, en 774, fut relégué dans un château de Picardie, qu'on croit être celui qui fut appelé par la suite du nom de ce prince, *Mons Desiderii* [1].

Le château de Montdidier, soit que sa construction remonte à l'époque romaine, soit qu'il ait été bâti par les Franks, fit sans doute partie du domaine de la couronne, sous les rois des deux premières races. Il eut aussi ses seigneurs particuliers, parmi lesquels on en cite quatre du nom d'Hilduin, qui, de l'an 848 à l'an 1063, portèrent le titre de comte de Breteuil et de Montdidier; ces seigneurs relevaient des comtes de Vermandois, sous la domination desquels la ville resta jusqu'en l'an 1194, époque où ce comté fut réuni à la couronne. En 1199, Philippe-Auguste tenait sa cour dans le château de Montdidier; mais l'année suivante, il le fit démolir, dans la crainte que les Anglais, en s'en emparant, ne s'y fissent une retraite, d'où l'on aurait eu peine à les chasser. En même temps il fit entourer de murs la ville qui s'était formée à l'abri du château.

Après sa réunion à la couronne, Montdidier, comme Péronne et Roye, fit partie du gouvernement de Vermandois, sous l'autorité des baillys. En l'an 1420, Charles VI les détacha de cette province et les réunit sous l'autorité d'un même gouverneur ou grand-bailly qui, dans les assemblées générales, eut la préséance immédiate après le gouverneur de la Picardie. Outre le gouverneur commun aux trois villes, Montdidier eut aussi, comme les deux autres, un gouverneur particulier ou capitaine.

De tout temps, mais surtout depuis le XIIe siècle, Montdidier fit cause commune avec Péronne, dont la fortune réagit toujours sur la sienne. Cependant il n'eut que trop souvent à déplorer des malheurs qui lui furent particuliers. Ainsi, dans le XIVe siècle, pendant les guerres de Flandre, et les querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne, Montdidier fut plusieurs fois saccagé et brûlé. Au commencement du XVe siècle, en janvier 1413, Charles VI y convoqua ses fidèles sujets de Picardie, ordonnant à tous les gentilshommes de s'y trouver en armes le 5 février, pour le suivre à Paris. Les annales de ce siècle n'offrent que le tableau d'une suite de désastres pour la malheureuse ville de Montdidier, passant tour à tour du roi de France au duc de Bourgogne, prise et reprise, brûlée, puis rebâtie par les vainqueurs, jusqu'à l'époque où l'extinction du duché de Bourgogne la rendit à la couronne. La politique défiante et cruelle de Louis XI, voyant le triste état où la ville avait été réduite par le dernier incendie, avait d'abord songé à la démanteler et à en faire une ville *champêtre;* mais, il renonça à ce projet, la fit rebâtir en 1486, et chargea le maréchal de Crèvecœur d'en relever les fortifications.

Au commencement du XVIe siècle, Montdidier, après une défense de douze jours, est pris par les Anglais et les Impériaux (1523). A l'approche du duc de Vendôme,

1 Un titre de l'an 1075 en fait mention pour la première fois sous le nom de *Castrum mons Desiderii*. Voy. Mabillon, *de re Diplomatica*, p. 586.

les ennemis abandonnent la place après l'avoir brûlée. Ce désastre est, peu de temps après, suivi d'une peste qui fit d'effroyables ravages et dépeupla la ville (1533). La renonciation de Charles-Quint au duché de Bourgogne la fit rentrer peu de temps après sous la domination française.

En parcourant les longues annales de notre histoire, on voit les habitants de Montdidier donner, dans beaucoup de circonstances, des preuves d'un courage dont nous ne citerons ici que l'exemple le plus remarquable. En 1636, l'armée des Espagnols, sous la conduite de Picolomini et de Jean de Vert, vint mettre le siége devant Montdidier. Les habitants résistèrent à toutes les sommations que leur fit l'ennemi et refusèrent de lui ouvrir leurs portes. Antoine de Ferni, alors maire, se mit à leur tête et les encouragea par ces paroles : *Aut mors, aut vita decora.* Les généraux ennemis voyant une telle résolution dans les assiégés, prirent le parti de se retirer. Louis XIII fut si satisfait de leur belle conduite, que lorsque le maire et les échevins de Montdidier allèrent lui rendre hommage, le roi se leva pour les recevoir, fit l'éloge de leur courage, et promit de le récompenser. L'effet suivit de près la promesse. Bientôt après, le maire fut anobli, et le roi accorda à la ville les deux foires et les francs marchés.

La charte de commune, accordée à Montdidier par Philippe-Auguste, est de l'an 1195. Dressée sur le modèle de celle de Laon, elle conférait aux habitants et aux échevins le droit d'élire le maire de la ville. Ce magistrat exerçait la haute, moyenne et basse justice dans les causes civiles et criminelles. Il était assisté de trois échevins, d'un lieutenant, d'un avocat, d'un procureur du roi, d'un greffier en chef, d'un receveur et d'un arpenteur. L'ancien sceau de Montdidier représentait d'un côté un homme à cheval, tenant une épée nue, et de l'autre côté un mouton surmonté d'une croix. Depuis, la ville a porté *d'azur au château d'argent accosté de six fleurs de lys d'or et sommé d'une autre fleur de lys de même.*

La population de l'arrondissement de Montdidier s'élève à 70,226 habitants et son chef-lieu en compte 3,749. Le commerce de la ville consiste en volailles et en bestiaux, et principalement dans la vente des abondantes récoltes de grains du Santerre. Montdidier possède des fabriques de toiles et de bonneterie, et la fabrication des bas au métier et de toutes sortes d'ustensiles de vannerie y fait vivre la plus grande partie de la classe ouvrière.

Avant 1789, on comptait trois églises paroissiales et plusieurs chapelles dans Montdidier. Aujourd'hui deux églises seulement subsistent encore, la paroisse de Saint-Pierre, disgracieux mélange de divers systèmes d'architecture, et l'église du Saint-Sépulchre, dont l'intérieur est remarquable par un style plein de hardiesse et d'élégance. L'hôtel-de-ville, bâti en 1620, est surmonté d'un beffroi qui renferme l'horloge. Une figure de grandeur naturelle, qui frappe les heures, est célèbre dans les traditions populaires du pays sous le nom de *Jean Duquesne.* Les vastes bâtiments du collége renferment une collection d'histoire naturelle et d'antiquités.

Parmi nos grandes et populeuses cités, il en est peu qui aient produit autant d'hommes distingués dans tous les genres que la petite et modeste ville de Montdidier. Sans parler de la fameuse Frédégonde, qu'on croit née dans les environs de cette ville, ni d'Aubry de Montdidier, dont la tragique et célèbre histoire est attestée

par des monuments, nous citerons seulement : *Jean Fernel*, né en 1509, médecin de Henri II et de Catherine de Médicis, dont les écrits eurent, de son vivant, une grande autorité; *Romain Dufeu*, aussi médecin et recteur de l'université, mort en 1600; *Claude Lecaron*, célèbre avocat et commentateur de la *Coutume de Péronne et de Montdidier; Antoine Galland*, né dans les environs de Montdidier en 1646, habile orientaliste, connu surtout par sa traduction des *Mille et une Nuits; Claude Capperonnier*, né en 1671, et *Jean Capperonnier*, son neveu, né en 1716, tous deux lecteurs et professeurs royaux en langue grecque au collége de France, et connus par de nombreux ouvrages d'érudition; *François Béjot*, né en 1718, garde des manuscrits de la Bibliothèque du roi; *Parmentier*, né en 1737, dont il suffit de citer le nom pour rappeler le souvenir d'un des bienfaiteurs de l'humanité; *Bosquillon*, né en 1744, médecin et savant helléniste; *Jean-Augustin Capperonnier*, né en 1743, mort en 1820, conservateur des livres imprimés de la Bibliothèque du roi, dernier rejeton d'une famille chère à la science et à l'érudition; enfin, *Caussin de Perceval*, né le 24 juin 1759, savant orientaliste et professeur d'arabe au collége de France, mort en 1835.

Non loin de Montdidier, et à peu de distance de Péronne, quelques souvenirs historiques nous arrêteront à Chaulnes, aujourd'hui simple bourg et chef-lieu de canton, jadis honoré du nom de ville par nos anciens géographes. D'abord ses seigneurs portèrent le titre de barons jusqu'en 1563, puis celui de comtes jusqu'en 1621, époque où Chaulnes fut érigé en duché-pairie. Le château de Chaulnes, dont la construction est d'une époque fort ancienne, joua un grand rôle dans nos guerres civiles. Il n'en subsiste plus aujourd'hui que quelques parties, et l'on chercherait en vain des traces de ces magnifiques jardins que Mme de Sévigné a décrits dans ses lettres du 17 et du 22 avril 1689, et dont les charmilles, hautes de trente pieds, le disputaient à celles du parc de Versailles. Un modeste érudit, dont les utiles travaux n'ont pu échapper à la célébrité, Lhomond, est né à Chaulnes en 1727.

Vers le milieu du ve siècle, un déluge de barbares vint inonder l'Occident, sous la conduite d'Attila. Chose remarquable, c'est au passage de ce torrent dévastateur qui engloutit une foule de cités gauloises, que quelques autres villes durent l'existence. Après une déroute complète dans les champs catalauniques, l'armée des Huns, à moitié détruite, se dispersa dans toute la Gaule, où elle porta le ravage et l'effroi. Quelques bandes répandues dans la Picardie y furent exterminées. Bientôt, en mémoire de cette sanglante défaite, s'éleva une chapelle qui devint par la suite une célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, puis enfin un des plus riches prieurés de France. Il avait pour armoiries deux clefs et une épée couronnée. Le dernier prieur de Lihons fut le fameux abbé Maury. C'est comme titulaire de ce riche bénéfice, qui lui avait été résigné par l'abbé de Boismont, mort en 1786, que l'abbé Maury assista aux assemblées du clergé du bailliage de Péronne, et en fut élu député aux états généraux. On sait avec quelle force et quel talent cet adversaire de toutes les réformes osa soutenir contre Mirabeau une lutte qui ne fut pas sans gloire [1].

1. Effrayé par les premiers excès de la révolution, l'abbé Maury voulut s'y soustraire par la fuite; il fut arrêté sous un déguisement à Péronne, d'où il fut ramené à Paris.

Telle est l'origine de Lihons, aujourd'hui gros bourg de l'arrondissement de Péronne, autrefois nommé *Lihons en Santerre*, et qui paraît avoir donné ce nom à cette petite province. Nous n'essaierons pas d'expliquer le nom de Santerre [1] dont on donne plusieurs étymologies. L'opinion la plus raisonnable le fait dériver de *sancta terra*, ou mieux de *sana terra*, dont on trouve la trace dans la *Philippide* de Guillaume-le-Breton. Il est assez difficile d'établir les limites du Santerre. Sur nos anciennes cartes géographiques, il présente à peu près la forme d'un triangle, dont les trois sommets sont occupés par les trois villes de Péronne, de Montdidier et de Roye. Le Santerre, pays généralement uni, forme partout de vastes plaines, riches en pâturages et en cultures de tous genres, et son sol, d'une fertilité remarquable, produit surtout des grains de toute espèce et avec une abondance qui l'a fait surnommer le grenier de la Picardie.

Nous ne quitterons pas cette petite province sans faire mention d'un usage singulier qui s'y est conservé jusqu'à nos jours. Il serait difficile d'en assigner l'origine, mais on pourrait peut-être la trouver dans ce principe de confraternité qui a présidé à l'établissement des corporations et des communes au moyen âge. Cette coutume, qu'on appelle *droit de marché* dans le Santerre, et qui existe aussi dans les environs de quelques villes de l'ancienne Flandre française, sous le nom de *mauvais gré*, est une espèce de convention tacite, en vertu de laquelle nul ne doit rechercher ou accepter le bail des terres tenues par un autre, sans le consentement exprès de celui-ci. Par cette ligue coupable, nuisible aux intérêts des propriétaires et aux progrès de l'agriculture, les fermiers s'arrogent le privilége des baux, qu'ils perpétuent dans leur famille. Fidèles à ce contrat, ils se prêtent une assistance réciproque et des secours mutuels, en cas de grêle ou d'incendie; mais malheur à quiconque oserait l'enfreindre; la moindre peine qui l'attend est une honte ineffaçable pour lui et pour toute sa famille. L'anecdote suivante, dont on conserve la tradition dans le pays, en fournit une preuve bien frappante. Un fermier ayant été forcé de quitter son bail, alla trouver celui qu'il prétendait l'avoir dépossédé, et le tua. Il fut pendu; mais les habitants du canton, regardant sa vengeance comme juste et voulant effacer la honte de sa mort, décidèrent que le plus riche des laboureurs épouserait sa veuve. Malheur au propriétaire même qui voudrait faire valoir lui-même ses terres! On pourrait rapporter des exemples de vengeances encore plus terribles exercées de nos jours, qui prouvent toute la force de cet usage et offrent un étrange contraste avec la douceur naturelle du caractère picard. [2]

1. Le Santerre est nommé *Pagus de Lehuno* et le prieuré *Lehunum* dans des lettres de l'an 1124 du Cartulaire de Lihons. Monstrelet nomme le pays *Santois* et *pays Santois*. Suivant Valois, le prieuré est nommé *Sancti Petri in sanguine terso*. Rouillard a essayé de soutenir cette dernière étymologie dans le livre singulier intitulé : *Li-huns en sang-ters, ou de l'antiquité du monastère de Lihons en sangters*; Paris, 1627, in-4.

2. César *de Bell. Gallic.*, lib. II, cap. XIII. — Guillaume-le-Breton, *Philippidos*, lib. II, vers. 451. — D'Allonville, *Dissertations sur les camps des Romains de la Somme*, p. 156-160. — Dusevel, *Lettres sur le département de la Somme*, p. 192 et 386. — Daire, *Histoire de Montdidier*, p. 286. — *Lettres* de madame de Sévigné, t. VIII, p. 451.

ROYE. — NESLE.

Au point de jonction de trois voies romaines venant de *Samarobriva* (Amiens), *Pons Isaræ* (Pontoise) et *Noviomagus* (Noyon), se trouvait la ville de *Rhodium*, qui fut détruite, probablement lors des incursions des Normands au IXe siècle, et dont les habitants se réunirent à quatre kilomètres de là, au pied d'une tour élevée pour protéger le péage du pont construit sur la petite rivière d'Avre. Telle fut l'origine de la ville de *Rodrina*, *Rauga*, *Roya*, aujourd'hui Roye. L'indication de l'emplacement de *Rhodium*, sur la carte de Peutinger, de nombreux débris d'antiquités romaines, découverts au village de *Roi-Église*, qui, suivant les antiquaires, correspond à cet emplacement, un denier frappé sous Charlemagne, et sur lequel on lit, au droit, le nom de ce prince, CARLVS ; au revers, le mot RAVDIO ; voilà les seuls monuments qui nous soient restés de la ville antique.

Les annales de la ville moderne sont moins stériles ; cependant, entrée de bonne heure dans le domaine royal, Roye n'a presque pas d'histoire particulière : la plupart des faits dont elle a été le théâtre s'y sont passés, pour ainsi dire, accidentellement ; ce sont moins des événements de son histoire que des épisodes de l'histoire générale du royaume.

Mais ces épisodes n'en sont pas moins nombreux : admirablement située pour défendre le passage d'une rivière peu profonde, mais qui traverse la grande route de Flandre, et qui, comme presque tous les cours d'eau de la Picardie, forme sur ses deux rives de larges marécages, Roye a dû à cette position le triste honneur d'avoir été assiégée, prise et saccagée plus de fois peut-être qu'aucune autre place du royaume. Hugues le Blanc la prit, en 933, sur les troupes d'Heribert, comte de Vermandois, à qui elle appartenait alors et auquel il ne tarda pas à la rendre. Heribert la donna à un de ses neveux, qui fut la tige de la maison des *Comtes de Roye*. Elle prospéra sous l'administration de ces seigneurs ; Philippe-Auguste la leur acheta en 1205. Il en agrandit l'enceinte, en augmenta les fortifications, et il lui donna une charte de commune, dans laquelle se trouvent reproduites presque toutes les dispositions de celle que le comte de Vermandois avait octroyée en 1102, aux bourgeois de Saint-Quentin.

Un siècle et demi après commence la série des siéges, des prises et des sacs de Roye : l'Anglais Robert Knolles s'en empara en 1370, et en abandonna le pillage aux Flamands ses auxiliaires. Trois ans après, les Anglais la prirent de nouveau, assiégèrent pendant six jours l'église de Saint-Pierre, où la garnison s'était réfugiée, et, ne pouvant s'en rendre maîtres, mirent, en se retirant, le feu à la ville, qui

fut entièrement détruite. Un curieux document[1] prouve que cette destruction fut en effet complète, et qu'il n'y a point eu ici exagération de la part des historiens. C'est une ordonnance de Charles V, datée du mois de janvier 1373, et portant abolition de la commune de Roye, attendu, y est-il dit, que « ladicte ville, par le faict de nos ennemis, qui, à leur derrenière chevauciée sont passez par là, a esté et est *toute déserte, les maisons et les édiffices gastez, ars et destruis, avecque les biens des habitans, tellement qu'elle est demourée du tout inhabitée et en ruyne, et les habitans transportés en plusieurs villes, et tant que à-présent ne y a habitans aucuns, ne personnes qui y veuillent ne entendent plus à demourer ne rédiffier ycelle,* tant pour les grans missions qu'il leur conviendroit soustenir aux édiffices refaire ainçois que ilz pussent estre habitables... comme pour plusieurs charges en quoi ladicte commune et eschevinage estoient tenuz à nous comme à aultres, de rentes et aultres debtes, que ilz ne pouroient soustenir, par l'infortune dessus dicte.... Et pour ce, ces choses étant venues à nostre congnoissance, avons d'abondant faict savoir à plusieurs personnes paravant habitans en ladicte ville, tant maire, jurez et eschevins, comme aultres grant foison qui estoient dispars et retrais en divers lieux, leur volonté et entencion, en leur faisant induire de vouloir venir et rédiffier nostre dicte ville de Roye, lesquels ne se y sont voulu consentir, et *espécialement tant comme il y eut commune, de laquelle ilz n'entendoient jamais user;* mais désiroient ycelle estre abattue, et toute ladicte ville et justice demourer en nostre plain droit et domaine... »

Ainsi, les habitants de Roye aimaient mieux s'expatrier que de payer leurs libertés communales au prix de *cent onze livres dix sols parisis par année;* car c'est à cette somme que s'élevait, suivant le document que nous venons de citer, la rente que le roi *levait sur ladicte commune et sur les biens d'ycelle, depuis sa fondacion.* C'est là un fait qui prouve, selon nous, autre chose que l'étendue du désastre dont la ville de Roye fut alors frappée. La même rente, quoiqu'elle représentât pour les hommes du XIII[e] siècle, une somme beaucoup plus considérable, ne leur avait point paru exorbitante; et l'octroi, même à ce prix, de priviléges communaux, avait suffi pour les décider à quitter leur pays et à venir s'établir à Roye. L'amour de la liberté avait-il donc faibli chez les habitants de cette partie de la France, ou bien avaient-ils plus de confiance que leurs ancêtres dans l'autorité et dans la protection du gouvernement royal?

Débarrassés de libertés dont ils ne voulaient plus, les habitants de Roye se hâtèrent de revenir. Le roi fit relever leurs murailles; ils rebâtirent leurs maisons, et, à la fin du règne de Charles V, leur ville avait recouvré son ancienne prospérité. Mais avec celui de Charles VI va commencer pour la France, et pour Roye surtout, une nouvelle ère de malheurs. Le duc de Bourgogne s'en rend maître en 1406, et l'abandonne au pillage. Cinq ans après il la prend encore et la fait démanteler. Les Armagnacs en réparent les brèches et s'y fortifient; mais Jean-sans-Peur n'est pas loin encore; il revient sur ses pas, établit son camp dans un lieu qui a conservé le nom de *champ des Bourguignons,* ordonne l'assaut, s'empare de la malheureuse ville, et la livre une fois encore au pillage et à l'incendie. Charles de

1. *Trésor des Chartes*, registres 105 et 109.

Flavy, gouverneur de Compiègne pour le Dauphin, et Jean Desquesnes dit *Carados*, en chassent en 1419 la garnison bourguignonne; mais un officier de Jean-sans-Peur, Jean de Luxembourg, se hâte d'accourir, investit la place, force, au bout de six semaines, la garnison à capituler; et, à peine est-elle sortie avec armes et bagages, qu'il lui dresse une embuscade où il la fait massacrer presque tout entière. Habitués à se voir pillés par tous les partis, les habitants de Roye ne songeaient plus qu'à repousser ceux qui les attaquaient, quelle que fût la bannière qui flottait sur leurs remparts; après avoir énergiquement secondé les Armagnacs, pendant cette longue et courageuse défense, ils montrèrent contre eux, en 1430, la même bravoure, en repoussant un de leurs partis, qui était venu *assaillir la ville, à une heure après minuit, cuidant la prendre et ycelle et ses habitans destruire.* Enfin, en 1441, Charles VII chassa les Anglais de Roye, et quoiqu'en cette circonstance surtout, les habitants dussent considérer les assiégeants comme des libérateurs, ils n'en contribuèrent pas moins vaillamment à la défense.

Ils ne prirent pas tant à cœur le succès des entreprises de Louis XI et de Charles-le-Téméraire; et, pendant les longues guerres que se firent ces deux princes, ils se hâtèrent d'ouvrir leurs portes à toutes les armées qui firent mine de vouloir y entrer. Une fois même, ce fut en 1472, ils forcèrent leur gouverneur, qui avait bonne envie de s'ensevelir sous les murs de la place, à aller lui-même en présenter les clefs à Charles-le-Téméraire. Alors Louis XI se fâcha, et quand il sut son terrible vassal occupé ailleurs, il vint pour les punir de leur *indifférence.* Mais cette fois ils se défendirent, tuèrent dans une sortie cinq cents hommes de l'armée royale, et le roi, craignant que la punition ne lui coûtât trop cher, leur en fit grâce, et les reçut à capitulation. Les Anglais et les Impériaux prirent et brûlèrent Roye en 1523; le prince de Nassau et le comte de Rœux en firent autant en 1536 et en 1552. Roye fut livrée aux Impériaux, le 8 août 1636, après la prise de Corbie; mais le duc d'Orléans les en chassa le 18 septembre de la même année. Enfin, cette ville fut prise une dernière fois en 1653 par le prince de Condé, après une courte résistance pour laquelle le maire, Pierre Turpin, reçut des lettres de noblesse.

La reine Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, mourut à Roye le 29 janvier 1329. Elle allait en Artois prendre possession de cette province, comme héritière de la comtesse Mahaut, sa tante. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Florent, où son tombeau fut reconnu par Dom Grenier, en 1786.

Roye fut, au XVIIe siècle, le berceau de la secte des *Guérinets*, sorte d'illuminés, ainsi nommés de Pierre Guérin, curé de la paroisse de Saint-Georges, leur fondateur. Ces sectaires professaient un souverain mépris pour tout dogme et pour tout culte, tant intérieur qu'extérieur; Dieu, disaient-ils, avait révélé à frère *Antoine Bucquet* une pratique de foi et de vie suréminente, inconnue jusqu'alors dans la chrétienté. Avec cette méthode on pouvait en peu de temps atteindre jusqu'à la perfection et à une telle union avec Dieu, que tous les actes étaient déifiés. Il fallait alors laisser agir Dieu, sans produire aucun acte. On pouvait d'ailleurs faire tout ce qu'on voulait; on n'avait plus d'autre loi que l'inspiration; on était impeccable. Ils ajoutaient que la sainte Vierge n'avait eu que des vertus communes; que la dévotion avait été inconnue aux docteurs de l'Église; que saint Paul s'en doutait

à peine ; que saint Pierre était un bonhomme ; que toute l'église était dans les ténèbres ; enfin, ils prédisaient que dans dix ans le monde serait converti à leur doctrine, et qu'il n'y aurait plus besoin de prêtres ni de religieux. Ils firent, en effet, un grand nombre de prosélytes, et dans la seule province de Picardie on en compta jusqu'à soixante mille. Le cardinal de Richelieu et le père Joseph, son confident, résolurent alors d'arrêter leurs progrès par des mesures violentes. On obtint du roi des lettres sévères ; les juges de Roye et de Montdidier furent commis à l'instruction des procès ; et bientôt, dit un contemporain, « le mal fut découvert, et le remède appliqué. En moins de rien on remplit les prisons de ces hérétiques.... Ce monstre fut étranglé dans son berceau. » Telles furent l'activité des recherches et la vigueur des poursuites, que, dès l'année suivante, la secte avait entièrement disparu.

Roye possédait, avant la révolution, une collégiale, quatre paroisses, quatre communautés religieuses, dont une, celle des *Sœurs de la Croix*, était la maison mère de l'ordre, et deux hôpitaux. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Montdidier ; on y compte 3,600 habitants. Le marché au blé, qui s'y tient tous les lundis, est un des plus considérables du nord de la France. Ses marchés francs du dernier mercredi de chaque mois, et sa foire du lendemain de la Quasimodo, pour le bétail, le fil et la toile, sont au nombre des plus commerçants du département.

Roye a vu naître dans ses murs *Jean de Popincourt* père et fils, et *Jean de La Vacquerie*, qui furent tous trois premiers présidents du parlement de Paris ; *Martin Meurisse*, évêque de Madaure, à qui l'on doit une *Histoire des Évêques de Metz*, 1688, in-folio, et plusieurs autres ouvrages estimés ; et Louis Billecocq, auteur de savants traités sur le droit coutumier. La famille des comtes de Roye a fourni plusieurs personnages célèbres : nous citerons entre autres *Barthélemy*, grand chambrier de Philippe-Auguste ; *Mathieu II*, grand maître des arbalétriers de France en 1340 et 1349, qui, après la bataille de Poitiers, se retira dans cette ville avec une partie de l'armée, et s'y défendit courageusement contre les Anglais ; *Guy de Roye*, son fils, fut successivement évêque de Verdun, de Castres et de Dôle, archevêque de Tours, de Sens et de Reims ; il fut tué par la populace de Voltri, où il s'était arrêté, en se rendant, en 1409, au concile de Pise. C'était lui qui avait fondé à Paris le *Collége de Roye*. *Jean III de Roye*, qui fut, en 1380, l'un des otages du roi Jean ; et *Mathieu III*, son fils, qui devint maréchal de France, fut fait prisonnier à Azincourt, et gagna, en 1429, sur les Anglais la bataille de Patay, appartenaient aussi à cette famille ; elle s'éteignit, en 1569, dans la personne de *Charlotte de Roye*, épouse de François III, comte de La Rochefoucauld.

Un événement compose à lui seul toute l'histoire de Nesle. Charles-le-Téméraire avait conclu avec Louis XI une trêve qui devait durer jusqu'au 15 juin 1472, et il en attendait à Péronne l'expiration, lorsqu'il apprit la mort du duc de Guienne son allié. Il n'hésita pas à accuser le roi d'avoir empoisonné son frère, passa aussitôt la Somme, en jurant de tout mettre à feu et à sang, et vint, le 11 juin, se présenter devant Nesle. Un brave officier, nommé le Petit-Picard, y commandait cinq cents francs-archers. Il repoussa vigoureusement la première attaque. Toutefois la place n'étant pas tenable, il se rendit le lendemain auprès

du bâtard de Bourgogne, pour traiter de la capitulation; il obtint pour la garnison promesse de la vie, à condition qu'elle abandonnerait au vainqueur ses armes, bagages et habits; mais pendant qu'il signait cette convention, un de ses archers tua un des hérauts du duc. Ce fut aux Bourguignons un prétexte pour se précipiter par la porte que les bourgeois avaient ouverte, pour déclarer la capitulation rompue, et commencer un horrible massacre.

« Les doyens, chanoines, chapelains, vicaires et enfans de chœur de l'église collégiale, et plusieurs manans et principaux habitans de la ville qui s'estoient préparés et partis d'ycelle ville en estat processionnal, et alloient au devant d'ycelui duc Charles, pour lui faire la révérance et obéissance, furent tous violentement prins et constitués prisonniers, et mesmement lesdits gens d'eglise, liés deux à deux, et menés jusqu'à la rivière dudit Nesle, pour les y noyer, ce qui eust été fait, n'eust été la supplication et requeste de monsieur le grand Bastard de Bourgongne, faite audit duc Charles son frère; au moyen de laquelle requeste, ycculx gens d'église eurent leurs vies saulves.

« La plus part des habitans s'estoient retirés en l'église Notre-Dame, pour eulx mettre en saulveté; neantmoins, lesdits Bourguignons, qui les y trouvèrent, les occirent et mirent à mort en grand nombre, tant sur les autels que ailleurs, tellement que la nef estoit pleine de sang et de corps morts. Ledit duc de Bourgongne arriva en ycelle ville après disné, quand ses gens eurent fait ladite occision. Il vint à cheval dedans ladite église Notre-Dame, où il y avoit grande effusion de sang, et quasi à la hauteur d'un demi-pied, et il dit ces mots : *Saint Georges! Veci belle boucherie! J'ai de bons bouchers!* Et non content de ce, fit pendre le Petit-Picard avec plusieurs de ses gens, desquels il en fit noyer douze, à aultres douze crever chacun un œil, et à aultres douze couper les mains; et ce fait, le dimanche suivant, en disant ces mots : *tels fruits porte l'arbre de la guerre!* il fit bouter le feu à la dite ville et es églises, qui furent totalement brûlées et démolies[1]. » Philippe de Comines, qui fut, comme les auteurs du récit qu'on vient de lire, témoin oculaire du massacre des habitants de Nesle, termine ainsi sa relation : « Il me desplaist de dire cette cruauté, mais j'estois sur le lieu, et il en faut dire quelque chose. »

La seigneurie de Nesle, après avoir appartenu aux anciens châtelains de Bruges, passa dans la maison de Clermont, par le mariage de *Gertrude, dame de Nesle*, avec *Raoul*, seigneur d'Alby. *Raoul II de Clermont et de Nesle* devint connétable de France en 1287, et fut tué, en 1302, à la bataille de Courtray. Il ne laissait que des filles; après lui, la châtellenie de Nesle passa par mariages dans différentes familles. *Charles de Sainte-Maure* obtint, en 1466, qu'elle fût érigée en comté; *Louis de Sainte-Maure* la fit ériger en marquisat, en 1545; mais il ne put transmettre à un héritier de son nom ce marquisat, qui, après lui, appartint successivement aux maisons de *Laval*, de *Mouchy* et de *Mailly*. Ce dernier membre de la famille de Mailly-Nesle eut cinq filles, dont quatre, la *comtesse de Mailly*, la *comtesse de Vintimille*, la *duchesse de Lauraguais* et la *marquise de la Tournelle*,

1. *Procès-verbaux du massacre des habitants et du sac de la ville de Nesle*, publiés dans le t. I, deuxième partie, p. 14 et suiv., du *Bulletin de la société de l'Histoire de France*.

depuis *duchesse de Châteauroux*, acquirent une scandaleuse célébrité en devenant tour à tour les maîtresses en titre de Louis XV.

Nesle possédait avant la révolution une collégiale, deux paroisses et un Hôtel-Dieu. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Péronne. Cette petite ville, qui renferme 1,800 habitants, est la patrie du ménestrel *Blondel* ou *Blondiaus de Neesle*, si connu par son dévouement à Richard-Cœur-de-Lion.

A deux lieues de Nesle, près du village d'Ognoles et à l'entrée de la forêt du même nom, se trouve une ferme, qui n'a d'ailleurs rien de remarquable que sa situation singulière et son nom : on l'appelle l'*Abbaye aux bois.* C'est qu'en effet elle occupe l'emplacement d'une abbaye, fondée en 1202, pour des religieuses de l'ordre de Saint-Bernard, par Jean, châtelain de Nesle et de Bruges, et Eustachie de Saint-Pol son épouse. Ces religieuses habitèrent ce lieu jusqu'en 1657. Chassées par la guerre de leur paisible retraite, elles demandèrent un autre asile à la reine Anne d'Autriche. Cette princesse les appela alors à Paris, et leur acheta au faubourg Saint-Germain une maison, qui est devenue célèbre aussi, sous le nom d'*Abbaye-aux-Bois.*

VERVINS.—GUISE.

Les savants ne sont point d'accord sur l'origine de Vervins, la principale ville de la petite province du Thiérache. Suivant quelques auteurs, sa fondation remonterait au temps où les Romains envahirent la Gaule; selon d'autres, elle ne serait pas aussi ancienne. Vervins n'aurait commencé à être connue que sous Chlodwig II; et c'est seulement vers la fin du XII[e] siècle qu'un de ses seigneurs l'aurait élevée au rang de ville, en la faisant entourer d'une muraille flanquée de vingt-deux tours. Il existe encore de nombreux vestiges des premières fortifications de Vervins; et vus du pied de la colline sur laquelle la ville est bâtie, ces restes de remparts, de murs et de tours, couverts de lierre et de graminées, offrent un aspect fort pittoresque. La forme de la ville est à peu près triangulaire. On pénétrait dans l'intérieur par trois portes placées aux angles. Celle du nord était appelée *Porte-des-Champs*; celle du sud, *Porte-à-l'Image;* et celle de l'ouest, *Porte-de-Marle.* Des trois faubourgs, le plus important et le plus ancien est celui de la *Basse-Ville.* L'étymologie du nom de Vervins vient, dit-on, du latin *verbena*, verveine, plante qui croît en grande quantité dans le pays. Mais laissons là les conjectures des étymologistes et revenons aux faits. Vervins est indiquée sous le nom de *Verbinum* dans l'Itinéraire d'Antonin, dans la Table Théodosienne et dans la Géographie de Ptolémée. Elle se trouvait sur la voie romaine conduisant de Reims à Bavay, dont il reste des traces près d'Hary. En 1822, on y a trouvé des médailles en petit bronze de Constantin, presque toutes renfermées dans des vases antiques.

Un voile épais couvre l'histoire de Vervins jusqu'au XIe siècle. On sait seulement qu'en 1096, son seigneur, Enguerrand de Coucy, prit la croix avec son fils et ses deux frères, et qu'ils suivirent tous les trois Godefroy de Bouillon dans la Terre-Sainte. Ces chevaliers se distinguèrent dans plusieurs combats. Surpris un jour par les Infidèles, et ne pouvant revêtir leurs cottes d'armes, qui se trouvaient loin d'eux, au milieu des bagages, ils coupèrent leurs manteaux d'écarlate fourrés de pannes de vair, et en distribuèrent les pièces aux nobles de leur suite pour en faire des bannières. Enguerrand prit pour armes ces pièces de drap rouge et de vair, qui restèrent à ses descendants comme un témoignage glorieux du courage de leurs ancêtres La famille de Coucy, maîtresse d'un château redoutable, jouissait déjà au XIe siècle d'une grande illustration. Raoul Ier, un des seigneurs les plus magnifiques de son temps, avait un sénéchal, un chambellan, un bouteillier et un chancelier. En 1187, il donna entre La Fère et Vaudeuil un tournoi, auquel assistèrent de nombreux barons. Son neveu, Raoul, gouverneur de Coucy, fut le héros de cette terrible et touchante aventure que tout le moyen âge a répétée ; il fut l'amant préféré de la dame de Fayel. Enguerrand III, fils de Raoul-le-Grand, construisit en 1205 le château dont les restes frappent encore nos regards d'admiration Il suivit Louis VIII en Angleterre avec cinquante chevaliers entretenus à ses frais; pendant la minorité de Louis IX il se mit à la tête du parti contraire à la régente, et on songea un instant à le faire roi. Ses successeurs, devenus comtes de Guise, soutinrent dignement l'éclat du nom de Coucy jusqu'au XVe siècle, époque où leur domaine fut acheté par la famille d'Orléans. Vervins avait passé dès le XIIIe siècle sous l'autorité d'une autre branche des Coucy. Un frère d'Enguerrand III, Thomas de Marle, hérita de cette seigneurie, de son père Raoul, joua un grand rôle dans l'histoire de la Picardie, et forma la souche des seigneurs de Vervins. Il distingua ses armes par une bande d'or allant de droite à gauche, et ses successeurs conservèrent cette brisure jusqu'à l'extinction de la branche aînée des Coucy.

Vervins eut beaucoup à souffrir durant les guerres intestines des XVe, XVIe et XVIIe siècles. En 1412, elle tomba au pouvoir des *Armagnacs*. Un boucher qu'on avait banni *pour ses démérites* fit cacher pendant la nuit, près de l'une des portes de la ville, Clignet de Brabant, Thomas de Hersis, le seigneur de Bosqueaux et plusieurs autres gentilshommes, avec environ six cents combattants ; le lendemain matin, au moment où l'on baissait les ponts, la troupe armée se précipita dans Vervins en faisant sonner la trompette et en criant : *Vive le duc d'Orléans!* Les habitants surpris ne purent se défendre ; la ville fut livrée au pillage, et l'on enleva la vaisselle et l'argent de tous les bourgeois. Mais bientôt le bailli de Vermandois, Renaud de Coucy, et les communes des environs, vinrent investir la place ; quatre cents bassinets et six à huit mille piétons se trouvèrent réunis au pied des murs. Au bout de vingt-trois jours, les assiégés, voyant qu'une partie des fortifications était abattue et qu'ils ne pourraient soutenir l'assaut, profitèrent du moment où les assiégeants dînaient sous leurs tentes, pour ouvrir une des portes et se sauver dans un bois voisin. Plusieurs chefs saisis dans la ville furent décapités par ordre du bailli de Vermandois.

Le comte de Rœux, à la tête de l'armée impériale, s'empara de Vervins en 1521, la mit au pillage et la brûla. L'incendie n'épargna qu'une seule maison située vis-à-

vis le *vieux château*. En 1653, l'armée espagnole et les Lorrains commandés par Ferdinand de Salis, maréchal des batailles du roi catholique, le duc de Wurtemberg et le prince de Condé, qui était alors en pleine révolte contre la cour, mirent le siége devant Vervins, et s'en rendirent maîtres par capitulation, après quatre jours de résistance; mais le vicomte de Turenne reprit presque aussitôt la place et en fit sortir les troupes ennemies. C'est à Vervins que furent négociés les traités célèbres de 1475 et de 1598. Le premier, conclu entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, est connu sous le nom de *Trêves marchandes*, parce qu'on y régla les intérêts commerciaux des deux états; le second, *la paix de Vervins*, eut pour bases le traité de Cateau-Cambraisis, et fut signé le 2 mai 1598. Le marquis de Bellièvre et Sillery, ministres plénipotentiaires de Henri IV; le président Richardot, J.-B. Taxis et Louis Verrières, ambassadeurs de Philippe II, roi d'Espagne; le marquis de Lullin, envoyé par le duc de Savoie; le cardinal Alexandre de Médicis, légat du pape; et le père Bonaventure Catalagirone, général des Franciscains, assistèrent à ce congrès. Les négociations portèrent principalement sur la restitution des places de la Picardie qui avaient été prises par les Espagnols pendant la dernière guerre[1].

La *loi de Vervins* fut en grande réputation au moyen âge. C'était une charte de commune octroyée vers l'an 1123 aux habitants par le fameux Thomas de Marle, et destinée à déterminer les peines réservées aux crimes et aux délits, et à assurer les droits et les franchises des bourgeois. Ses dispositions avaient un tel renom de sagesse, que souvent les habitants des lieux voisins, et même ceux de la Flandre et du Hainaut, envoyaient consulter les échevins de Vervins lorsqu'ils ne pouvaient terminer leurs différends d'après leurs propres coutumes. La *loi de Vervins* n'existe plus; mais on croit que la plupart de ses articles ont été reproduits dans une charte de 1163, octroyée aux habitants de la ville par Raoul, seigneur de Coucy. On voit dans cette dernière charte que ni le seigneur ni son représentant ne pouvaient accuser un bourgeois qui avait pour lui le témoignage des jurés; à défaut de l'attestation des jurés, le bourgeois se défendait en prêtant serment d'*une seule main*. Dans le cas du sang versé, l'accusé devait opposer aux accusateurs son propre serment et celui de *six autres personnes;* si le sang n'avait pas coulé, trois serments suffisaient. Enfin, celui qui avait mal parlé de la commune de Vervins, et qui était resté libre pendant un an et un jour, sous la caution de deux échevins, ne pouvait plus être inquiété; autrement il était obligé de s'appuyer du témoignage de sept personnes.

La principale église de Vervins, construite presque entièrement en grès, et placée sous l'invocation de la vierge Marie, est un bâtiment gothique de la forme d'une croix latine, et dont les voûtes ne sont point dépourvues de hardiesse. On y admire le *Repas chez Simon*, beau tableau du peintre Jouvenet, et une chaire d'un travail remarquable. Une inscription, placée au fronton de la façade de la maison de ville, consacre le souvenir du traité de 1598. Au nord est le *vieux château*, où les anciens seigneurs de Vervins faisaient leur résidence, et où sont installés au-

1. Voir sur le traité de Vervins l'*Histoire de la paix de Vervins en* 1598, in-8, Paris, 1705; — les *Mémoires historiques concernant la négociation de la paix traitée à Vervins en* 1598, par De Bellièvre et de Sillery, ambassadeurs d'Henri IV, entre ce monarque et Philippe II, roi d'Espagne, etc., 2 vol. in-12, Paris, 1700.

jourd'hui les tribunaux et le collége. Le *château neuf*, dont on attribue la construction à Jacques II, seigneur de Coucy (1560), est devenu l'hôtel de la sous-préfecture. Vervins portait pour armes *de gueules à trois tours d'argent crénelées, maçonnées de sable, celle du milieu dominant sur les autres, avec cette devise :* DIEU EN SOIT GARDE.

Parmi les personnages remarquables que Vervins a vus naître, nous citerons seulement *Jacques Ier* et *Jacques II de Coucy*, dont nous avons déjà parlé dans cette notice. Le premier, jugé et condamné à mort pour avoir rendu Boulogne aux Anglais, périt sur l'échafaud le 2 juin 1539; le second, qui vivait aussi dans le XVIe siècle, répara les fortifications de Vervins et reconstruisit l'église de la ville. Doué d'un caractère pacifique, ami des lettres et des arts, il s'appliqua à rassembler dans le *château neuf*, qu'il avait fait bâtir, une riche collection d'armes, de tableaux et de manuscrits d'un grand prix.

Vervins posséda pendant longtemps, mais surtout au XIVe siècle, des fabriques de drap assez importantes, dont la rue des *Foulons*, située dans un des bas quartiers, rappelle encore l'existence. A une époque plus rapprochée, cette ville fit le commerce des laines et des peaux. De notre temps on y a introduit avec moins de succès la bonneterie à l'aiguille et la fabrication des paniers d'osier. La population de l'arrondissement s'élève à 117,622 habitants; celle de Vervins, chef-lieu de sous-préfecture, est de 2,500, et elle semble décroître chaque année. Elle est maintenant moins peuplée que Guise, petite ville voisine où l'on compte 3,241 habitants. Sous le rapport de l'importance historique, Guise, dont la situation sur la rive gauche de l'Aisne est des plus agréables, ne le cède pas non plus à Vervins. Elle fut fondée au IXe siècle, s'il faut s'en rapporter à l'auteur des *Annales du Hainaut*, Jacques de Guise, qui, dit-on, y reçut le jour. Son rôle véritablement historique commence au milieu du XIe siècle. Le château de Guise, situé au sommet d'une colline qui domine la ville, remonte à l'année 1549; son donjon élevé, ses murs épais, présentent un aspect sévère et imposant. L'église a de belles voûtes, des autels très-ornés et des stalles sculptées d'une manière remarquable.

Plusieurs auteurs prétendent que Guise ne fut jamais érigée en commune. Le seigneur de la ville, Jacques d'Avesnes, ayant fait tuer le chancelier de Flandre, le comte de Flandre et de Hainaut rasa, en 1177, le château, qui fut rétabli peu de temps après. Jehanne de Hainaut le défendit avec intrépidité en 1339 contre le comte de Soissons, son père, qui s'était ligué avec les Anglais. Dans le siècle suivant, Jean de Luxembourg s'empara de Guise, et devint ainsi possesseur du comté. Par lettres du 4 février 1443, ce comté fut donné à Charles d'Anjou, comte du Maine, en faveur de son mariage avec Isabelle de Luxembourg. Bientôt il donna lieu à de vives contestations qui durèrent près d'un siècle. Enfin le célèbre comte de Lorraine, tige de la maison de Guise, en resta propriétaire en 1520. Le comté fut érigé en duché-pairie vers l'an 1528. L'influence prodigieuse que les ducs de Guise exercèrent sur les destinées de la France, dans le XVIe siècle, appartient à l'histoire générale, et nous ne devons pas nous en occuper ici. En 1594, la ville et le château de Guise étaient encore entre les mains des princes lorrains; ce fut seulement à cette époque que l'une et l'autre rentrèrent sous l'obéissance royale.

En 1536 le comte de Nassau s'empara du château de Guise. Cent ans plus tard,

le prince Thomas de Savoie se présenta devant la ville après avoir ravagé une partie de la Thiérache (1636); mais la petite place fut si bien défendue par le maréchal de Guébriant, que le prince fut contraint de se retirer. En 1650, Guise fut prise par les Espagnols, qui la livrèrent aux flammes. Les habitants s'étaient réfugiés dans le château avec la garnison; ils repoussèrent vaillamment les attaques de l'ennemi, jusqu'au moment où le manque de vivres força les Espagnols à lever le siége. En mémoire du courage qu'avaient montré les citoyens de Guise, on frappa une médaille en leur honneur, et le roi anoblit le maire et deux échevins. Depuis lors il ne s'y passa aucun événement important. Cette ville fut de nouveau érigée en duché-pairie en l'année 1704, en faveur du prince et de la princesse de Condé.

Guise avait autrefois des archers qui passaient pour les plus adroits de toute la Picardie. La *compagnie de l'arc*, que Cécile de Lorraine, comtesse de Bar, y avait établie en 1510, s'était acquis un grand renom aux alentours. Celui qui abattait l'oiseau prenait le titre de *roi de la compagnie*, et portait, pour marque de sa dignité, une médaille sur laquelle on lisait cette inscription : *Donnée par S. A. S. Mgr le prince de Condé, duc de Guise.* L'archer assez habile pour abattre l'oiseau trois années de suite était proclamé *empereur des rois de la province*, et exempt de contributions pendant tout le temps que durait son empire [1].

ABBEVILLE.

SAINT-RIQUIER.

La région de la Basse-Picardie, qui dans les circonscriptions modernes correspond à l'arrondissement d'Abbeville, et à une partie des arrondissements de Montreuil et de Doullens, est désignée, du VIe au XIIe siècle, sous les noms latins de *Pagus Pontivus*, *Provincia Pontiva*, et sous le nom roman de *Pontiu;* c'est le comté de Ponthieu, le plus ancien fief héréditaire du royaume des Francs. Ce nuage qui grossit toujours quand on recule vers les premiers âges couvre d'une ombre épaisse l'histoire de cette contrée antérieurement au Ve siècle. Le géographe abbevillois Nicolas Sanson croit reconnaître dans les habitants de Ponthieu les *Britanni* qui abordèrent les premiers en Angleterre et donnèrent leur nom à l'île entière. Sanson prétend même qu'Abbeville est l'antique *Britannia*, cette puissante ville des Gaules dont Scipion demanda des nouvelles aux députés de Marseille, mais ce n'est là qu'une affaire de patriotisme local. D'autres érudits ont discuté pour prouver que

1. *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, liv. I, chap. XCVII. — *Mémoires de Pierre de Fenin*, p. 215 et 216. — Louis Pâris, *Négociations et pièces diverses relatives au règne de François II*, p. 526. — *Manuel historique du département de l'Aisne*, p. 280. — *Essais historiques sur Vervins*, p. 169. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVII, chap. VIII, p. 468-480.





le Ponthieu faisait partie de la Morinie. Cette opinion, qui n'est guère plus plausible que la première, a été rejetée comme elle; et l'on s'accorde aujourd'hui à placer le Ponthieu dans la cité des *Ambiani* représentée par le diocèse d'Amiens.

Dès les premières années du ve siècle, les barbares s'avancèrent jusqu'à la Somme qui formait alors la dernière barrière de l'empire vers la seconde Belgique; et ils ne tardèrent point à prendre possession du sol. Alkaire, fils du roi de Cambrai assassiné par Chlodwig, reçut, dit-on, de Chlother le gouvernement du littoral de l'Océan depuis la Seine jusqu'à l'Escaut; il prit le titre de *dux Franciæ maritimæ seu Ponticæ*, et fixa le siége de son gouvernement à Centule, depuis Saint-Riquier. Du reste, tout ce qui concerne l'histoire de ces maîtres barbares est plein d'obscurité. On sait que l'hérédité du comté de Ponthieu date de 696, mais on ignore quel fut le premier feudataire qui en a joui à ce titre. Les noms de plusieurs comtes ne sont pas même connus.

Cependant, à travers ce chaos de la barbarie, la civilisation frayait lentement sa voie par le christianisme. Saint Firmin avait porté le premier la lumière de l'Évangile dans l'antique cité des *Ambiani*. L'église d'Irlande poursuivit l'œuvre de prosélytisme commencée par le saint confesseur; et l'île des Saints, la mystique et rêveuse Érin, rendit aux peuples du Belgium la foi qu'elle avait reçue des apôtres de la Grèce. Les Irlandais Caïdoc et Fricor, saint Colomban, abbé de Luxeuil, et saint Milfort, achevèrent dans le Ponthieu la conversion des derniers païens. Ils renversèrent les arbres consacrés par l'idolâtrie celtique, les purifièrent en suspendant à leurs branches les symboles du nouveau culte, et convertirent en quelque sorte les pierres druidiques elles-mêmes en les jetant dans les fondations des églises. Vers 611, Gualaric, dont on a fait saint Valery, fonda un monastère à l'embouchure de la Somme, sur les terres incultes de *Leuconaus*, qui lui avaient été cédées par Chlother II. En 625, saint Riquier jeta les fondements d'une nouvelle abbaye. Les populations se groupèrent auprès de ces pieuses retraites; on substitua bientôt, dans la désignation des lieux, les noms des saints qui avaient converti le pays, aux anciens noms gaulois ou romains; Leucône fut appelée Saint-Valery; Centule s'appela Saint-Riquier; ce fut là en quelque sorte le baptême des cités du Ponthieu. Grâce à la piété fervente de ces âges primitifs, les abbayes s'élevèrent rapidement au plus haut degré de puissance. Les abbés de Saint-Riquier furent chargés par les rois de défendre le littoral contre les invasions danoises; ces abbés étaient en même temps abbés et comtes, et, ainsi que le dit le chroniqueur Hariulfe, « ils observaient les règles monastiques, et, sous l'aile de Dieu même, combattaient dans les armées. » Au premier rang de ces moines guerriers il faut citer Angilbert, gendre de Charlemagne; le fils d'Angilbert, l'historien Nithard, qui fut tué vers 859, en repoussant une invasion des Normands dans le Ponthieu, et Rodolphe, frère de l'impératrice Judith. L'amitié qui unissait Angilbert et Charlemagne contribua puissamment à la splendeur de l'abbaye de Saint-Riquier. Aidé par la munificence de l'empereur, Angilbert fit reconstruire sur les plus vastes proportions les bâtiments de son monastère. Le cloître était disposé en triangle, figure symbolique de la triade chrétienne. A chaque angle s'élevait une église. Chaque église était desservie par cent moines et trente-trois enfants de chœur; le nombre trois, inscrit sur les autels, les candélabres, rappelait partout

le mystère de la Trinité, et l'hymne qui ne se taisait pas, *Laus perennis*, résonnait sans jamais s'interrompre dans le sanctuaire des trois églises. La ville de Saint-Riquier, qui renfermait alors deux mille cinq cents manses et 14,000 habitants (elle compte à peine aujourd'hui 1300 âmes), payait aux moines des redevances de toute nature; chaque métier, qui avait sa rue particulière, fournissait à l'abbaye les objets de première nécessité; la rue des marchands devait chaque année une pièce de tapisserie de la valeur de cent sols d'or; la rue des fabricants de boucliers était chargée de donner les couvertures des livres, de les coudre, de les relier, ce qu'on estimait trente sols d'or; la rue des foulons confectionnait les sommiers de laine des moines, et dans la *rue des cent dix chevaliers*, chaque chevalier entretenait pour le service de l'abbaye un cheval, un bouclier, une épée, tout l'attirail d'un homme de guerre. Les offrandes en argent, faites au tombeau de saint Riquier, s'élevaient chaque année à quinze mille six cents livres de poids, près de deux millions numériques de la monnaie d'aujourd'hui. L'abbé distribuait chaque jour aux mendiants cinq sols d'or, et, de plus, il nourrissait trois cents pauvres, cent cinquante veuves et soixante clercs.

C'est dans le dénombrement des biens de l'abbaye de Saint-Riquier, dressé vers 831 par le moine Héric, que le nom d'Abbeville est mentionné pour la première fois. Était-ce alors une simple métairie, une bourgade populeuse, une forteresse? On ne peut répondre que par des conjectures, car les détails manquent complétement. Le père Ignace, auteur d'une *Histoire des mayeurs d'Abbeville*, prétend qu'a la première apparition des Romains, les habitants du pays se réfugièrent dans une île formée par la Somme sur l'emplacement de la ville moderne, et que cette île devint pour eux un lieu de défense, un *oppidum*. Bien que cette opinion ne soit justifiée par aucun texte, elle est vraisemblable. Les antiquités découvertes dans l'intérieur d'Abbeville, témoignent qu'il y existait des habitations pendant la période romaine. Ce qu'il y a de positif, c'est que pour mettre obstacle aux irruptions des Normands, Hugues-Capet enleva aux moines de Saint-Riquier, le domaine d'Abbeville, *Abbatis villa*, et qu'il en fit une forteresse dont il confia le commandement au comte de Montreuil, Hugues son gendre. Ce fait est affirmé par le moine Hariulfe, auteur d'une chronique de l'abbaye de Saint-Riquier, écrite au XIe siècle. Abbeville aurait donc été fermée de murailles dès 990; mais quelle était alors son importance? on ne saurait le dire, car Hariulfe ne donne aucun détail. Du reste, cette ville s'agrandit rapidement, et elle ne tarda pas à devenir la résidence des comtes de Ponthieu, qui jusqu'alors avaient habité Montreuil. Ces comtes avaient pour devise : *nunquam polluta*; on battait monnaie en leur nom dans leur château d'Abbeville.

Les comtes de Ponthieu, dont la puissance s'était considérablement accrue du Xe au XIIe siècle, se trouvent mêlés à tous les grands événements de leur temps, et par leurs alliances ils touchent aux familles souveraines. Hugues Ier soutient les prétentions de Hugues-Capet à la couronne; il les favorise par les armes et reçoit le prix de son dévouement à la cause de ce prince en obtenant la main de Gisèle, sa troisième fille. Enguerrand Ier, son successeur, passe sa vie à guerroyer contre les comtes de Boulogne et les ducs de Normandie. Enguerrand II se ligue avec Henri Ier, roi de France, et Guillaume de Talou contre Guillaume-le-Conquérant.

Guy Ier continue la lutte; il pénètre dans la Normandie, et se fait battre à Mortemer-sur-Eaulne; retenu deux ans prisonnier par Guillaume, son vainqueur, il ne recouvre sa liberté qu'en s'obligeant à lui faire hommage. A peine était-il rentré dans le Ponthieu, que le prince Harold, depuis roi d'Angleterre, vint aborder, poussé par la tempête, dans la rade du Hourdel, à l'embouchure de la Somme; en vertu du droit que lui donnait la coutume barbare connue sous le nom de *lagan*, Guy fit saisir Harold, et le tint quelque temps renfermé dans une tour dont les restes subsistent encore à Saint-Valery-sur-Somme, et qu'on désigne sous le nom de *tour d'Harold*. Le comte de Ponthieu suivit Guillaume en Angleterre, et fit ensuite la guerre en Flandre avec Philippe Ier, roi de France.

En 1096, Abbeville fut le rendez-vous des troupes que le duc de Normandie, les comtes de Flandre et de Boulogne avaient réunies pour la conquête de la Terre-Sainte. Godefroy de Bouillon lui-même se rendit dans la capitale du Ponthieu, où Guy le reçut avec magnificence. C'est pour perpétuer, dit-on, le souvenir du séjour des croisés dans Abbeville, qu'on érigea l'église du Saint-Sépulcre, sur le lieu même où ces guerriers avaient planté leurs tentes. Quatre ans plus tard, le jour de la Pentecôte, Guy arma chevalier, à Abbeville, l'héritier de la couronne de France, Louis-le-Gros. Guy mourut en 1100, et sa fille Agnès porta le Ponthieu dans la maison d'Alençon, en épousant Robert, surnommé Talvas ou le Diable. Guy II, fils et successeur de Robert, se croisa avec Louis-le-Jeune, et mourut à Éphèse, après s'être illustré par ses exploits. Jean, son fils, l'avait suivi en Orient, ainsi que sa fille, et, s'il fallait en croire une tradition longtemps accréditée, cette fille, d'une beauté remarquable, tombée aux mains des infidèles, aurait orné le séjour du chef des Aïoubites d'Égypte, et donné le jour à l'un des plus grands hommes de l'islamisme, à Salah-Eddin, soudan d'Égypte et de Syrie.

Jean de Ponthieu revint de la Palestine sur le vaisseau qui avait ramené Louis-le-Jeune, et après un long séjour dans ses domaines il se joignit, en 1190, aux chefs de la troisième croisade qui s'étaient réunis à Abbeville pour tenir conseil et discuter les ordonnances que les rois de France et d'Angleterre ne tardèrent point à promulguer, dans le but d'assurer le succès de l'expédition. Jean marcha de nouveau contre les infidèles, et périt au siége de Saint-Jean-d'Acre avec l'élite de ses vassaux. La fondation de l'Hôtel-Dieu et l'affranchissement de la commune ont consacré à Abbeville la mémoire du comte Jean. Ce fut le 9 juin 1184 qu'il octroya une charte aux habitants de cette ville, ou plutôt qu'il leur ratifia les franchises et libertés que son aïeul, Guillaume Talvas, leur avait vendues en 1130, pour les mettre à l'abri des vexations des nobles, ce qui est formellement exprimé en ces termes dans le préambule de l'acte d'affranchissement : « *Cum avus meus, comes Villelmus Talevas, propter injurias et molestias a potentibus terræ suæ burgensibus de Abbatisvilla frequenter illatas, eisdem communiam vendidisset...* » La charte d'Abbeville, dont le titre original est religieusement conservé aux archives de cette ville, est tout à la fois un pacte politique, un code de droit pénal, de droit civil, et un règlement de police. Voici l'analyse sommaire des dispositions les plus remarquables qui s'y trouvent contenues : « Les bourgeois doivent se prêter mutuellement secours; il est défendu d'occasionner aucun dommage aux marchands qui viennent dans la banlieue, sous peine d'être déclaré violateur de la commune; tout

habitant qui recèle sciemment un ennemi de la commune est traité lui-même en ennemi; tout bourgeois qui aura frappé un autre bourgeois jusqu'à effusion de sang sera banni, et on démolira sa maison. En cas de rappel, s'il n'a pas de maison, il doit, avant de rentrer dans la ville, en fournir une de cent sols qui sera abattue; ce que le blessé aura dépensé pour se faire guérir, lui sera entièrement remboursé par le coupable; et si ce dernier est insolvable, il aura le poing coupé, à moins que les échevins ne lui fassent merci. Lorsqu'un bourgeois en tue un autre, par hasard ou par inimitié, sa maison est démolie, et les bourgeois lui font son procès. S'il parvient à s'échapper, et qu'au bout d'un an il implore la miséricorde des échevins, il doit d'abord recourir a celle des parents; si ceux-ci sont absents, après s'être livré à la miséricorde des échevins, il peut en toute sûreté rentrer dans la ville, et si ses ennemis l'attaquent, ils sont déclarés violateurs de la commune. Tout individu qui se rend coupable de forfaiture, par parole ou par action, soit envers le comte, soit envers un noble ou non noble, est, de par les échevins, condamné à l'amende. » Plusieurs articles établissent une distinction marquée entre la justice ou police municipale et la justice du comte, exercée par son vicomte; mais la charte attribue aux chefs de la commune la connaissance de toutes les matières criminelles relatives à la sûreté publique et individuelle, par la raison que chaque habitant se trouvait sous la sauve-garde de la communauté.

Dès ce moment, Abbeville fut constituée comme une véritable république, dont la puissance s'accrut en raison de l'affaiblissement des comtes. Quelques nobles, trop faibles pour résister aux attaques des seigneurs voisins, vinrent s'y réfugier, et l'association de ces hommes accoutumés à la guerre accrut la force de la commune. Arrêtons-nous ici quelques instants pour tracer, en partant de leur origine même, le tableau rapide des institutions municipales d'Abbeville.

La magistrature urbaine qui régissait cette ville présente, au XIIIe et au XIVe siècles, l'organisation d'un gouvernement complet, indépendant, et qui suffit, dans son isolement même, à tous les besoins d'une société barbare. Au premier rang on trouve le mayeur; il préside les assemblées de la commune, commande en chef les milices bourgeoises, donne le mot d'ordre pour la garde de la ville, et remplit en outre des fonctions de judicature et de police industrielle et administrative. Au second rang on trouve les échevins, dont le nombre a varié depuis quatre jusqu'à douze. Ce sont eux qui forment le conseil exécutif de la commune; ils surveillent la voirie, les constructions, les foires, les marchés, les vivres, les boissons; ils siégent comme juges aux assises civiles et criminelles, et administrent les finances municipales Les mayeurs des bannières, au nombre de soixante-quatre, occupent le troisième rang : leurs fonctions sont annuelles et gratuites; ils assistent à l'ouverture et à la fermeture des portes, vérifient les comptes des agents financiers de la commune, fixent les amendes, surveillent les archives, les sceaux, et en temps de guerre, ils portent les bannières des milices bourgeoises. Parmi les officiers de l'échevinage on comptait en outre, à dater du XVe siècle, le siéger, le procureur fiscal et son substitut, qui étaient élus par les magistrats municipaux, et qui avaient mission de défendre les droits de la ville dans les procès ou les débats qui survenaient entre la commune et les pouvoirs coexistants. Il y avait de plus des portiers, des sergents, un geôlier, des waites, ou gardes de nuit, un bourreau, payés par

la ville, et des massiers, qui précédaient le mayeur dans les cérémonies publiques, en écartant la foule avec des bâtons à tête d'argent, aux armes d'Abbeville

Les assemblées du corps municipal étaient, selon l'urgence et le nombre des assistants, *ordinaires, composées, et générales extraordinaires.* Dans l'assemblée ordinaire siégeaient le mayeur, les échevins, le procureur fiscal et son substitut. Quand les affaires présentaient des difficultés, quand il y avait partage de voix, on convoquait *l'assemblée composée*, à laquelle assistaient les anciens mayeurs; enfin, dans *l'assemblée générale*, on réunissait les chanoines de l'église collégiale de Saint-Wulfran, les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre, les officiers du présidial, de la sénéchaussée, de l'élection, du grenier à sel, de la juridiction consulaire, les soixante-quatre mayeurs des bannières; c'était en quelque sorte une convocation solennelle des trois ordres. Les décisions prises dans ces assemblées étaient soumises en dernier ressort, soit au parlement, soit au conseil d'état.

Pour jouir, à Abbeville, du droit de bourgeoisie, il fallait être *sain et légitime*, et payer, selon sa fortune, vingt ou trente sols, quelquefois moins. Pour être mayeur, échevin, mayeur de bannière, et même sergent, la loi voulait qu'on fût sans reproche et né en loyal mariage. Un règlement de 1465 porte que les officiers royaux ne pourront entrer dans le corps de ville sans se démettre de leurs charges; les nobles, sans renoncer à leurs prérogatives. Les élections des magistrats municipaux avaient lieu chaque année le 24 août. Le collége électoral de la commune était formé par les chefs des corporations, qui désignaient, au choix du mayeur et des échevins sortant de charge, les candidats qui devaient entrer dans la nouvelle magistrature. A Abbeville, comme dans toutes les villes de loi, le maire et les échevins avaient la haute, moyenne et basse justice, excepté dans les fiefs. Ils condamnaient à mort, sans appel, et avec exécution dans les vingt-quatre heures. L'instruction des affaires était rapide, et presque toujours incomplète; quelquefois même on n'attendait pas la preuve, et des condamnations capitales furent souvent prononcées sur le simple soupçon. Les peines les plus fréquentes étaient la mort, la mutilation, le bannissement à temps ou à perpétuité, la démolition des maisons; les animaux eux-mêmes étaient les justiciables de l'échevinage, et on procédait à leur égard comme à l'égard des hommes; les sergents étaient chargés de les arrêter; on les tenait en prison pendant l'instruction de l'affaire; on les conduisait au supplice dans une charrette, sous bonne escorte, et le bourreau qui les exécutait recevait soixante sols pour sa peine. Quand une condamnation capitale avait été prononcée, on sonnait une cloche nommée *hideuse;* le mayeur proclamait le jugement en présence du peuple; il plaçait ensuite une corde au cou du coupable, et l'accompagnait jusqu'au pilori où il l'attachait lui-même. Le patient restait ainsi quelques heures exposé; on le conduisait ensuite aux fourches patibulaires; et, avant de le lancer dans l'éternité, le bourreau lui présentait un gobelet rempli de vin. Mais reprenons le récit des faits.

En 1196, le comte de Ponthieu, Guillaume III, épousa la princesse Alix, sœur de Philippe-Auguste. Ce comte se signala dans la croisade contre les Albigeois, et à la journée de Bouvines, à la tête de ses vassaux et des milices communales d'Abbeville. Il mourut en 1221; sa fille Marie lui succéda. Le Ponthieu passa ensuite, en 1251, à la comtesse Jeanne, l'aînée des filles de Marie, puis à Éléonore, qui

épousa, en 1272, Édouard Ier, roi d'Angleterre, et lui apporta le comté pour dot. Édouard vint à Abbeville recevoir l'hommage de la commune. On stipula, dans une assemblée solennelle, les droits respectifs du monarque anglais et des bourgeois, et on jura de part et d'autre de les observer. L'un des principaux officiers d'Édouard en fit le serment sur l'Évangile, au nom de son maître, dont le royal orgueil refusait de s'abaisser devant de simples bourgeois.

Le Ponthieu fut un des pays qui, en 1346, souffrirent le plus cruellement de l'invasion du royaume. Édouard III, roi d'Angleterre, débarqua en Normandie à la tête de quarante mille hommes, pour soutenir ses prétendus droits à la couronne de France. Après avoir dévasté cette province, il se replia sur le Ponthieu, dans l'espoir d'y trouver des partisans, car il était là sur l'héritage de sa mère. Mais les habitants s'armèrent pour le repousser, et rompirent les ponts. Il se rencontra, par malheur pour la France, parmi les prisonniers que les Anglais traînaient à leur suite, un traître qui indiqua au monarque ennemi un gué dans la Somme, le gué de *Blanquetaque*, à deux lieues au-dessous d'Abbeville. Édouard passa la rivière avec son armée, en écrasant les milices communales qui gardaient la rive opposée; ranimé par ce succès, il résolut de livrer bataille à Philippe de Valois, et prit position sur le plateau de Crécy. La bataille eut lieu le 26 août 1346; on sait quelle en fut l'issue. Les Abbevillois, dans cette journée fatale, payèrent au pays la dette de leur sang, et pendant le siége de Calais ils s'associèrent glorieusement à l'héroïque défense de cette place, en y faisant passer des vivres et des soldats.

En vertu du traité de Brétigny, Abbeville et le Ponthieu furent cédés à l'Angleterre; mais le joug de l'étranger était trop lourd pour qu'on le supportât longtemps, et le pays fut bientôt mûr pour la révolte. Un riche bourgeois d'Abbeville, nommé Ringois, s'était particulièrement signalé dans la lutte; il fut arrêté dans une émeute, et l'on tenta vainement de le délivrer. Les officiers anglais exigèrent qu'il prêtât serment de fidélité à Édouard. Ringois refusa obstinément, et fut conduit dans la forteresse de Douvres. Là, on le plaça sur le parapet d'une tour qui dominait la mer. « Reconnaissez-vous pour maître Édouard III? » lui cria-t-on: « Non, répondit Ringois, je ne reconnais pas d'autre maître que Jean de Valois. » Et il fut à l'instant précipité dans les flots. Ce dévouement d'un bourgeois obscur, dont le nom n'est guère connu que de sa ville natale, peut rivaliser avec les plus beaux souvenirs de l'antiquité. Ringois ne tarda point du reste à être vengé par ses concitoyens, qui expulsèrent bientôt les Anglais de leur ville après trois jours de sanglants combats. Charles V, en récompense du patriotisme que les Abbevillois avaient montré dans cette circonstance, anoblit le mayeur et les échevins, et permit d'ajouter, aux armoiries de la ville, des fleurs de lys d'or, avec cette devise: *Fidelis*. Abbeville et le Ponthieu furent dès lors inséparablement unis à la couronne.

Malgré les maux inévitables que la guerre traîne à sa suite, Abbeville, dans le cours du XIVe siècle, jouissait d'une grande prospérité. Agrégée à la hanse teutonique et à la hanse de Londres, cette ville faisait un commerce considérable avec l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande et la Suède. Elle avait des ateliers d'armes, des chantiers de construction, des fabriques de draps, de nombreuses tanneries, des teintureries renommées. Le travail donnait l'aisance, et avec

l'aisance se développait le goût des plaisirs. Le premier dimanche de carême on célébrait des joûtes et des tournois. L'échevinage faisait jouer des bijoux d'or au *noble jeu de l'arbalète*, et des hérauts d'armes parcouraient les villes voisines pour inviter les archers des milices communales à venir disputer les prix. On envoyait chaque année des ménestrels aux écoles de Beauvais, de Soissons et de Saint-Omer, pour apprendre des chansons nouvelles, et le jour des *Quaresmiaux*, les chanteurs des villes voisines faisaient assaut de gai savoir avec les chanteurs abbevillois, dans une fosse nommée la *fosse aux ballades*. Le théâtre avait aussi ses solennités, et quand on représentait des *mystères*, des *allégories par personnaiges* ou *des jeux sur des chars*, un trompette à cheval parcourait les rues pour appeler les acteurs et annoncer la représentation, qui durait souvent plusieurs jours. Pendant ce temps, des gardes veillaient à la sûreté des portes, et parcouraient les rues pour empêcher les *noises et larchins*, car la population tout entière se portait aux théâtres, et la ville restait déserte.

Le séjour de Charles VI, en 1393, et la réunion, dans les murs d'Abbeville, d'une partie de l'armée qui combattit à Azincourt en 1415, sont les seuls faits qui méritent d'être mentionnés dans les dernières années du XIVe siècle et au commencement du siècle suivant. Les guerres continuelles dont le Ponthieu fut le théâtre pendant cette triste période avaient réduit la province aux dernières extrémités. Dans l'espoir d'un meilleur avenir, les Abbevillois se liguèrent bientôt avec Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne ; mais cette alliance, qui, du reste, ne fut jamais sincère, attira sur le pays de nouveaux malheurs. Toutes les places du comté étaient sans cesse prises et reprises ; Abbeville seule échappa, grâce à la force de ses murailles, aux ravages des siéges, mais elle n'en eut pas moins à souffrir des *maux innumérables*. En 1438, une femme y fut brûlée vive, pour avoir tué ses enfants et mis leur chair en vente après l'avoir salée.

Le traité d'Arras avait livré le comté de Ponthieu et les villes de la Somme à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en réservant aux rois de France le droit de rachat. Louis XI traita du rachat en 1463, mais la *ligue du bien public* le contraignit bientôt à signer le traité de Conflans; le Ponthieu, par suite de ce traité, passa de nouveau sous la domination des ducs de Bourgogne, et la guerre ne tarda point à se rallumer. Charles-le-Téméraire, qui avait peu de confiance dans le bon vouloir des Abbevillois, envoya pour les contenir le sire d'Esquerdes avec un corps de trois mille hommes. D'Esquerdes entra dans la ville par surprise et désarma les habitants. Peu de temps après, le duc, au mépris des franchises municipales, fit construire une forteresse dans l'enceinte de la ville; les bourgeois s'indignèrent; d'Esquerdes fit exécuter les plus notables et brûla plus de dix-sept cents maisons, appartenant à ceux qui tenaient le parti français. La mort de Charles-le-Téméraire vint heureusement mettre un terme à ces violences, et la ville rentra avec joie sous la domination de la France.

Au milieu des ravages dont Abbeville et le Ponthieu furent le théâtre dans le cours du XVe siècle, l'industrie eut beaucoup à souffrir; mais la patiente activité des habitants répara toujours heureusement les maux de la guerre. Dès l'année 1486, il existait à Abbeville une imprimerie à laquelle on doit une fort belle édition de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, un *Psautier*, la *Somme rurale* de Bouteiller,

et le *Triomphe des neuf Preux*. Au XVIe siècle, les fabriques d'armes et d'orfévrerie de cette ville étaient célèbres, même à l'étranger ; l'on y comptait alors cent trente ateliers d'armurerie. Ajoutons que les marins d'Abbeville et ceux du littoral du Ponthieu fournirent un glorieux contingent aux plus aventureuses expéditions de leur temps. En 1541, François de La Roque, seigneur de Bienfay, se rendit au Canada, et y fonda la colonie du cap Breton. En 1604, un Abbevillois, Jean de Biencourt, alla former dans ces mêmes régions un établissement au Port-Royal, et jeter les fondations de Québec.

Le mariage de Louis XII, en 1514, dans l'hôtel de la Grutuse, l'entrevue de François Ier et du cardinal Wolsey, en 1527, entrevue dans laquelle fut confirmée la ligue offensive et défensive que l'Angleterre et la France avaient formée contre l'Empereur, tels sont, dans les annales d'Abbeville, les deux faits les plus notables du commencement du XVIe siècle.

L'hérésie s'introduisit dans cette ville, vers 1550; mais les partisans des nouvelles doctrines, peu nombreux d'abord, n'osaient point célébrer publiquement leur culte, et ils s'assemblaient la nuit dans le château bâti par Charles-le-Téméraire. Le gouverneur de cette forteresse, Robert Saint-Delis d'Haucourt, partageait les opinions des novateurs et les protégeait ouvertement. Le 6 juillet 1562, la populace ayant pillé la maison d'un calviniste, les magistrats municipaux firent appeler d'Haucourt à l'échevinage, pour aviser au moyen de tenir la ville en paix. Le gouverneur, escorté par une vingtaine de soldats, arriva peu d'instants après; un attroupement nombreux stationnait aux abords de l'hôtel-de-ville, et proférait des cris sinistres contre les religionnaires. D'Haucourt répondit par des menaces; la foule s'émut, força les portes de l'hôtel-de-ville, et massacra d'Haucourt avec les hommes de son escorte. En 1566 il y eut encore quelques violences contre les religionnaires; ces excès provoquèrent des représailles sanglantes. Un chef calviniste, François Cocqueville, entra dans le Ponthieu à la tête de trois mille hommes, et exerça, contre les prêtres et les moines, des cruautés inouïes. Aux désordres causés par les dissensions religieuses, succédèrent bientôt les troubles de la Ligue. En 1584, Roncherolles, baron de Pont-Saint-Pierre, gouverneur d'Abbeville, et quelques magistrats municipaux s'associèrent à la sainte union, mais d'abord timidement et sans éclater, jusqu'au moment où l'on apprit l'assassinat du duc de Guise A cette nouvelle, la plus vive agitation se manifesta dans la ville ; le crime de Henri III jeta les plus modérés eux-mêmes dans le parti des violences, et l'autorité de la Ligue s'établit définitivement, le 12 janvier 1589. Dès ce moment, les milices communales prirent part aux opérations militaires. Mais la guerre civile n'amena pour elles que des désastres ; elles furent battues en plusieurs rencontres, entre autres aux environs de Senlis, et, plus tard, sous les murs de Neufchâtel, par Henri IV en personne. La lutte se prolongea cinq ans. Enfin, lassés des maux sans nombre que la Ligue attirait sur le pays, les Abbevillois se décidèrent, le 9 décembre 1594, à prêter serment de fidélité à Henri IV ; peu de jours après, ce prince vint à Abbeville où il fut reçu avec enthousiasme.

La paix de Vervins rendit le repos au pays, et des jours de calme succédèrent aux agitations des guerres civiles et des guerres étrangères ; mais, en 1635, une rupture ayant éclaté entre la France et la maison d'Autriche, le Ponthieu fut

exposé aux ravages des Espagnols, qui occupaient Hesdin. L'année suivante, Jean de Werth et Piccolomini, à la tête d'une armée de trente mille hommes, se présentèrent sous les murs d'Abbeville, et les habitants se montrèrent si bien disposés à les recevoir, qu'ils s'éloignèrent sans avoir osé tenter une attaque sérieuse. Une maladie contagieuse, qui enleva, dans le cours de cette même année, plus de six mille personnes, le supplice de Balthasar de Fargues, qui s'était révolté dans Hesdin à la tête du régiment de Bellebrune, le passage de quelques grands personnages, des solennités pieuses, la fondation de plusieurs couvents, l'établissement de la manufacture de drap par le Hollandais Josse Vanrobais, l'apparition de quelques partis ennemis pendant l'invasion d'Eugène et de Marlborough, tels sont les seuls faits dont le souvenir se rattache au règne glorieux de Louis XIV. Le XVIII[e] siècle s'écoula avec la même uniformité, et à part quelques agitations causées par les querelles du Jansénisme, nous n'avons guère, dans cette période, que deux événements à rappeler, l'explosion du magasin à poudre, et le procès du chevalier de La Barre.

Pendant la nuit du 8 au 9 août 1765, un crucifix de bois, placé sur un pont d'Abbeville, le *Pont-Neuf*, avait été mutilé avec un instrument tranchant. Cet événement excita dans la ville une rumeur générale. On procéda à une information, et l'un des officiers de justice du présidial éveilla les soupçons sur le chevalier de La Barre, petit-fils d'un lieutenant-général qui a laissé plusieurs ouvrages sur la Guyane. De La Barre, ainsi que deux autres jeunes gens d'Abbeville, d'Étallonde et Moisnel, ses amis, furent décrétés de prise de corps. D'Étallonde prit la fuite; de La Barre fut arrêté bientôt, et, par sentence du 28 février 1766, le présidial le condamna à un supplice atroce. Moisnel fut absous à cause de son extrême jeunesse. On sait aujourd'hui de la manière la plus certaine que de La Barre n'était point coupable, qu'il connaissait le véritable auteur de la mutilation, et qu'il aima mieux mourir que de le dénoncer.

Le présidial d'Abbeville ressortissait du parlement de Paris. De La Barre fut transféré dans la capitale. Le 5 juin 1766, la cour souveraine, présidée par Maupeou, confirma la sentence; et le malheureux jeune homme fut ramené à Abbeville pour y subir le dernier supplice. Il reçut la torture le 1[er] août de grand matin, et le même jour, vers les cinq heures de l'après-midi, on le fit monter dans un tombereau, en chemise, la corde au cou, tête et pieds nus, avec écriteau devant et derrière portant ces mots : *impie, blasphémateur, sacrilége exécrable et abominable*. Parvenu sur la place du marché au blé, de La Barre, après avoir entendu lire sa sentence, monta sur l'échafaud, sans hésitation et sans effort; il aperçut un tas de bûches entremêlées de fagots et de paille. « C'est donc là ma sépulture ! » dit-il; et s'adressant aux bourreaux : — « Qui de vous me tranchera la tête? — Moi, dit le bourreau de Paris. — Tes armes sont-elles bonnes? Voyons-les? — Cela ne se montre pas, monsieur. — Est-ce toi qui as exécuté le comte de Lally? — Oui, monsieur. — Tu l'as fait souffrir. — C'est sa faute, il était toujours en mouvement : placez-vous bien. — Ne crains rien, je ne ferai pas l'enfant, » répondit l'intrépide jeune homme. Puis il s'agenouilla et embrassa le crucifix. Le bourreau lui enleva la tête d'un seul coup, et ses restes furent brûlés avec le *Dictionnaire philosophique*. Le bois qui n'avait point été consumé et toutes les pièces de l'échafaud,

abandonnés à la populace par les moines mendiants qui avaient droit de s'en emparer, furent vendus à l'enchère, et le prix de cette vente dépensé *pour boire à la santé du défunt*. Ce fut là le dernier des auto-da-fé qui souillèrent la France; ce fut aussi, sous le régime de l'ancienne monarchie, le dernier événement historique dont Abbeville ait été le théâtre.

Bien que la population fût considérablement réduite à l'époque où nous sommes parvenus, Abbeville occupait encore un rang très-notable parmi les villes les plus importantes du nord de la France. On y comptait, au XVIIIe siècle, quatorze églises paroissiales, quinze couvents, trois hôpitaux, une commanderie, un prieuré, deux siéges de justice royale, la sénéchaussée, qui ressortissait depuis 1369 du parlement de Paris, et le présidial, créé par Henri II. Il y avait en outre un bailliage, une maîtrise des eaux et forêts, une juridiction du grenier à sel et de l'amirauté, une justice consulaire, qui fut établie en 1567. La milice bourgeoise, qui s'était souvent signalée pendant le moyen âge, se composait alors de deux compagnies de cinquanteniers, de huit compagnies de jeunesse et de vingt-quatre autres compagnies non privilégiées. Cette milice nommait annuellement ses officiers, et faisait, en temps de guerre, un service fort actif. Les Abbevillois, qui avaient reçu des rois de France le privilége de se garder eux-mêmes, étaient si fiers de cette distinction, qu'il fallut souvent recourir à l'autorité souveraine pour qu'ils cédassent les postes aux troupes royales.

Pendant les jours terribles et glorieux de la révolution française, un grand nombre de villes de la province sont fécondes en catastrophes, en scènes tragiques, qui méritent de trouver place dans l'histoire nationale; telle est, au contraire, à cette époque, la stérilité des annales d'Abbeville, qu'on y rencontre à peine, même au point de vue de la curiosité locale, quelques faits dignes d'attention. Au mois d'août 1793, le représentant du peuple André Dumont y fut envoyé en mission; mais, ainsi qu'il l'a dit lui-même, il y fit couler plus d'encre que de sang. Quand on proclama la patrie en danger, les Abbevillois payèrent avec honneur leur dette au pays. Au mois d'août 1792, six cents volontaires marchèrent au secours de Lille assiégé par les Autrichiens. Le 6 septembre de la même année, un nouveau bataillon de huit cents hommes se rendait volontairement à Dunkerque, et peu de jours après, trois bataillons ruraux, formant un effectif de trois mille quatre cents hommes, partirent pour la frontière. Absorbée désormais par la grande unité nationale, Abbeville s'efface complétement dans l'histoire, et les dernières années du XVIIIe siècle, l'empire et la restauration ne présentent aucun souvenir d'une importance réelle. La population, lassée par les guerres de Napoléon, accueillit avec une vive sympathie le retour de Louis XVIII; elle oublia même en ce moment sa modération habituelle, et le petit torysme provincial, aidé du clergé, parvint en peu de temps à égarer à tel point l'opinion publique, que le désastre de Waterloo fut salué avec des cris de joie, des danses et des repas au milieu des rues. L'histoire d'Abbeville, sous la restauration et le gouvernement de juillet, offre la même stérilité; et tout se borne à une visite de la duchesse de Berry en 1825, et au passage du roi Louis-Philippe, en 1831.

Le temps et la révolution ont fait disparaître la plupart des monuments du moyen âge. Une maison du XIIIe siècle, située rue Barbafust, quelques maisons de bois

du XVI[e] siècle, la tour du beffroi de l'hôtel-de-ville, la salle des archives municipales et l'église de Saint-Vulfran, commencée en 1488, sont les seuls débris du passé qui méritent de fixer l'attention.

La population de l'ancienne capitale du Ponthieu est aujourd'hui de 18,000 âmes. Cette ville, chef-lieu de sous-préfecture et place de guerre, a une direction du génie militaire, un collége communal, des écoles gratuites de géométrie appliquée, de dessin et de musique, une école modèle d'enseignement mutuel, deux hôpitaux, une bibliothèque publique de quinze mille volumes environ, un comice agricole et une société royale d'émulation, présidée par M. Boucher de Perthes, l'un des hommes les plus distingués et les plus dévoués au bien dont s'honore la province. Outre son musée d'antiquités et d'histoire naturelle, Abbeville renferme des collections particulières qui pourraient rivaliser avec plus d'une grande collection publique, entre autres les cabinets ornithologiques de MM. Baillon et Jules de La Motte, les collections de plantes de M. Emmanuel Fouques, le cabinet archéologique de M. de Perthes. L'arrondissement, un des plus considérables du département de la Somme, renferme 134,620 habitants.

Abbeville a donné à l'Église *saint Bernard*, abbé de Tyron, le cardinal *Jean Halgrin*, *Gérard*, professeur en Sorbonne, et le théologien *Louis Bail;* aux sciences géographiques, *Nicolas Sanson* et ses trois fils, le jésuite *Briet* et *Pierre Duval;* à la médecine, *Philippe Hecquet*, que ses contemporains ont surnommé *l'Hippocrate de la France;* aux beaux arts, les graveurs *Mellan*, *de Poilly*, *Daret*, *Lenfant*, *Daullé*, *Aliamet*, *Dequevauvillers*, *Beauvarlet*, *Dennel*, *Flipart;* les frères *Voyez*, *Hubert*, *Duponchel*, *Levasseur*, *Macret*, *Danzel*, etc. De nos jours encore, *MM. Delegorgue-Cordier*, *Bridoux*, grand prix de Rome, et *Lacour*, soutiennent dignement la vieille réputation des graveurs abbevillois. Parmi les militaires nés dans cette ville, nous citerons le général *Duval de Haut-Maret*, qui se distingua sous Dumouriez; le général *Martial Thomas* et le commandant du génie *Wallois*, si honorablement connu par la défense de Maubeuge en 1814. *Millevoye*, un des chaînons les plus riches et les plus brillants de cette poétique chaîne dont les deux extrémités touchent à André Chénier et à Lamartine, est aussi un enfant d'Abbeville; et nous sommes fiers de citer, parmi les illustrations vivantes de cette ville, *MM. de Pongerville*, membre de l'Académie Française, et *Louis Cordier*, de l'Académie des Sciences. Nous ajouterons que c'est à une lieue d'Abbeville, au village du Plessiel, que naquit, en 1760, le célèbre compositeur *Lesueur.*[1]

[1] *Britannia ou recherches sur l'antiquite d'Abbeville*, par Nicolas Sanson, 1636, in-8°. — *Histoire ecclésiastique d'Abbeville et de l'archidiaconé de Ponthieu*, par le P. Ignace de Jesus-Maria, 1646, in-4°. — *Histoire généalogique des comtes de Ponthieu et des mayeurs d'Abbeville*, par le même, 1657, in-f°. — *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville sa capitale*, par Deverite, 1767, 2 vol. in-12. — *La Collection des anciens almanachs de Picardie.* — *Les Mémoires* de la Societe royale d'Émulation d'Abbeville. — *Biographie d'Abbeville et de ses environs*, par M. Louandre père, 1829, in-8°. — *Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et de son arrondissement*, par le même, 1834, in-8° Ce livre, considerablement augmente, et redige sur un nouveau plan, paraîtra bientot sous ce titre : *Histoire d'Abbeville et du comte de Ponthieu jusqu'en 1789* — Les sources manuscrites les plus importantes sont : les archives municipales d'Abbeville, qui ont ete en grande partie conservees, et les manuscrits du benédictin dom Grenier.

MONTREUIL-SUR-MER.

D'après plusieurs monuments anciens, cités par quelques auteurs, la colline sur laquelle Montreuil est placée aujourd'hui aurait été, en des temps fort reculés, un promontoire dont la mer venait battre le pied ; et les Phéniciens qui fréquentaient ces côtes y auraient établi un phare pour les besoins de la navigation. Alors la baie d'Étaples, le *sinus Quentavicensis* des Romains, se prolongeait jusqu'à l'emplacement actuel de Montreuil et y formait un port aussi étendu que la vallée de la Canche, c'est-à-dire ayant environ six cents mètres de longueur. Peu à peu la mer, en se retirant, fit disparaître ce magnifique bassin ; mais la rivière de Canche conserva pendant longtemps une partie de ses anciens avantages. Les titres de Sainte-Austreberthe nous apprennent qu'on y naviguait encore à la voile en 694, et l'on croit même que dans une de leurs expéditions, au IXe siècle, les Normands la remontèrent avec leurs grandes barques jusqu'à *Helenum*, le vieil Hesdin.

Du milieu des marécages formés par la retraite graduelle de la mer, était sortie, à ce qu'on suppose, une bourgade gauloise. Cette naissante colonie, connue sous le nom de *Bragum* ou de *Braium*, dérivé du mot celtique *Brai* (le Marais), était, ajoute-t-on, défendue par une forteresse située sur la hauteur et nommée *Wimaw* ou *Wimax*, à cause des osiers qui croisaient à l'entour. Cette importante position aurait attiré l'attention de César : il se serait rendu maître, non sans peine, de la bourgade des Marais et de la forteresse ; et pour mettre ce nouveau poste en rapport avec le *Belgium* et la *Morinie*, deux voies militaires auraient été ouvertes à *Brai* par les Romains.

Telles sont les conjectures des historiens. Plus tard, une incursion des Huns d'Attila amena, à ce qu'on prétend encore, la dispersion des habitants de la petite bourgade. Le pays était redevenu désert, inculte et sauvage, lorsque l'évêque d'Amiens, saint Sauve, s'y retira avec quelques moines et y fonda un monastère, en 680, sous la protection du château. Comme cette forteresse défendait la Canche et presque tout le Ponthieu, les rois franks y entretenaient une garnison et un commandant militaire. De nouveaux habitants se groupèrent autour du couvent de Saint-Sauve, et repeuplèrent la bourgade, qui perdit sa dénomination de *Brai* ou du *Marais*, et prit celle de *Monasterium* ou du Monastère, dont l'usage fit d'abord *Monsteriolum* et par la suite Montreuil. Nous donnons cette étymologie sans en garantir l'exactitude. Il existe en France plus de trente communes portant aussi le nom de Montreuil ; est-ce à dire qu'elles doivent toutes, indistinctement, leur existence à des monastères? Les traditions locales expli-

quent, il est vrai, l'origine de ce mot d'une autre manière : un géant cyclope aurait habité la colline, et c'est par allusion à cet être fabuleux que de *monstre-œil* on aurait fait Montreuil.

Quelle que fût, au reste, l'origine de la bourgade de la Canche et l'étymologie de son nom, ses capitaines ou gouverneurs ne tardèrent pas à se soustraire à l'autorité royale et à prendre le titre de comtes de Montreuil. Dans le IXe siècle, la terreur inspirée par les Normands détermina un grand nombre de familles à s'établir, comme les moines de Saint-Sauve, sur le seul point fortifié de la contrée. Helgaut, alors châtelain de Montreuil et comte de Ponthieu, profita habilement des circonstances pour fonder une ville. Il fit défricher les bois qui couvraient la montagne, y transporta les reliques de saint Sauve, et y construisit un monastère près de l'antre dont l'apôtre avait originairement fait sa résidence. Un couvent de filles de l'ordre de saint Benoît fut aussi fondé à Montreuil, et sainte Austreberthe, abbesse de Marcome, y fut recueillie avec ses religieuses. En 879, on transporta dans la ville nouvelle les restes de saint Wulphy, pour lequel les Montreuillais avaient une grande vénération. Enfin, à toutes ces causes d'accroissement, Helgaut en ajouta deux autres plus puissantes encore ; il bâtit un château, entoura la ville d'une ceinture de murailles, et donna à ses habitants, à titre communal, les marais qui s'étendent de la Neuville à l'embouchure de la Bauge. Ce vaste terrain, exempté de toute redevance, prit le nom de *Francs-Marets*. La sage politique d'Helgaut eut les plus heureux résultats : la population groupée sur la colline s'accrut considérablement, et Montreuil fut transformée en ville forte du premier ordre. Quant à l'antique *Braium*, elle fut réduite à l'état de simple faubourg. C'est la position qu'on lui voit encore occuper aujourd'hui dans la direction de Boulogne.

Guillaume Ier réunit à ses comtés de Montreuil et de Ponthieu ceux de Boulogne et de Saint-Pol. Il était si puissant qu'un de ses quatre fils, Hugues, épousa la princesse Giselle, fille de Hugues-Capet. Le roi de France donna Abbeville à son gendre, à titre de dot, mais il prit Montreuil et en fit une dépendance immédiate de la couronne. Selon l'observation de Rumet, les terres et la seigneurie de la prévôté suivirent le sort de la ville : elles relevèrent désormais du *château* et non plus du *comte*. Les successeurs de Hugues-Capet firent construire un palais à Montreuil et y établirent un atelier monétaire, dont on a découvert, en 1840, sept deniers d'argent : on remarque dans le champ de ces pièces de monnaie un château ayant deux étages et deux portes. C'est dans cette même résidence royale que Philippe Ier fit enfermer la reine Berthe, en 1091. La malheureuse princesse y passa les deux dernières années de sa vie dans un affreux dénuement : elle fut réduite à accepter des secours de la pitié des dames de Montreuil. Telle fut l'origine de la quête dont, chaque année, les jours de Pâques amenaient le retour : vers ce temps des jeunes filles parcouraient autrefois la ville, en sollicitant la charité publique et en chantant sur un air monotone : *Donnez, donnez à la Reine*, etc. Aujourd'hui la *tour de la Reine* est enclavée dans la citadelle et on y montre encore la chambre où Berthe fut enfermée.

Arnoul, comte de Flandre, prit Montreuil en 942 et en 949 ; mais Guillaume la fit définitivement rentrer sous la domination des comtes de Ponthieu (966). L'industrie locale fit bientôt de si remarquables progrès, que cette ville eut une

ghilde au moyen âge. En 1188 Philippe-Auguste accorda une charte de commune aux Montreuillais. Il ne faut pas en conclure qu'antérieurement au XIIe siècle ils n'eurent point d'administration municipale : une donation faite le 11 février 1144 à l'abbaye de Valoires, par Guillaume, châtelain de Montreuil, nous a conservé les noms et les titres de deux officiers publics : elle est signée par le *mayeur* Enguerrand et par un autre magistrat, Eustache, que l'acte qualifie de *monetarius.* Ce dernier était l'officier qui présidait à la confection des monnaies royales. En 1210, Gauthier de Maintenay fonda un hôpital pour les pauvres malades et lui assigna un enclos et des revenus.

Le roi d'Angleterre, Édouard III, ayant hérité du comté de Montreuil, du chef de sa mère Isabelle, en fit hommage à Philippe de Valois, le 6 juin 1329. Mais les habitants de la ville ne se crurent point liés au monarque anglais par cette formalité : une compagnie de bourgeois de Montreuil se trouva parmi les troupes qui combattirent si vaillamment pour la défense du gué de Blanquetaque. Ces braves gens, pris à la fois en flanc et en queue, furent presque tous tués par les Anglais. Après la bataille de Crécy, Édouard III, pour se venger des Montreuillais, voulut prendre leur ville : il renonça bientôt à cette entreprise pour aller mettre le siége devant Calais. En se retirant, il brûla les faubourgs. Le traité de Brétigny soumit le comté de Montreuil aux Anglais ; ce fut le connétable Du Guesclin qui, en 1370, remit ce pays sous l'autorité du roi de France. En 1521, le duc de Guise et le comte de Saint-Pol vinrent camper sous Montreuil pour observer les mouvements de Henri VIII, roi d'Angleterre. Cette place fut obligée de se rendre par capitulation aux comtes de Bures et de Rœux, en 1537, après un siège régulier, dont les fortifications, les églises, l'hôpital et les habitants souffrirent beaucoup. La garnison, commandée par le comte de Canaples, se retira avec armes et bagages. En 1544, les Anglais, sous les ordres du duc de Norfolk, assiégent aussi Montreuil; le maréchal Dubiez la défend avec courage jusqu'au jour où le traité de Crépy met fin aux hostilités.

Quarante ans plus tard, le gouverneur de Montreuil, Mesmieux, se déclara pour la Ligue, et il en résulta des troubles assez graves (1588). Aucun fait de quelque importance ne marqua la fin de ce siècle ni le commencement du siècle suivant. En 1634, la dévotion jalouse des Montreuillais pour saint Wulphy fit naître un sérieux conflit entre eux et le clergé ; l'autorité épiscopale avait accordé une partie des reliques du saint à la ville de Rue, dont il avait été le curé en 756 ; mais les habitants de Montreuil s'opposèrent par des actes de violence à l'exécution de ce partage. L'évêque d'Amiens, pour les punir des désordres et des outrages auxquels ils s'étaient laissés aller, fulmina l'interdit contre la ville et la banlieue. Sous le règne de Louis XIV, Vauban visita Montreuil et se convainquit, par ses propres observations, qu'on pouvait y rendre la Canche accessible aux bâtiments de médiocre grandeur employés par le cabotage. Le gouvernement fit nettoyer l'embouchure de la rivière, et, peu de temps après, des bateaux de cinquante tonneaux vinrent jeter l'ancre sous les murs de Montreuil. Les dépenses de la guerre, en absorbant toutes les ressources, firent suspendre ces utiles travaux. Il est question de les reprendre aujourd'hui pour arriver au dessèchement de la vallée de la Canche et à la réunion de ses eaux dans un canal qui mettrait Hesdin et Arras en communication directe avec l'Océan.

La coutume particulière de Montreuil, qu'il ne faut pas confondre avec celle du *siége Réal* et de la prévôté d'Amiens, se composait de quarante-huit articles. L'avocat Dubourg en donna un commentaire en 1521. Cette ville, avant la révolution, était le chef-lieu d'un gouvernement militaire; elle est aujourd'hui le siége d'une sous-préfecture. A ses anciennes fabriques de toiles ont succédé des raffineries de sel, des papeteries, des brasseries et des tanneries. Elle fait le commerce des vins, des eaux-de-vie, des épiceries, etc. On évalue sa population à 5,000 habitants, et celle de l'arrondissement à 79,711. Les armes montreuillaises étaient *d'or, à deux faces d'azur, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

Assise sur une colline, près de la Canche, et à trois lieues environ de la mer, Montreuil est entourée de remparts et défendue par une citadelle, qui en font encore une place de guerre de seconde classe. Des rampes douces et commodes, conduisant de la ville basse à la ville haute, aboutissent à la porte de Boulogne, reconstruite depuis dix-sept ans. A part l'église, monument du XIV[e] siècle, il ne reste plus rien de l'abbaye royale de Saint-Sauve, sur l'emplacement de laquelle on a construit l'hôtel de ville. Le portail gothique de la chapelle de l'hôpital offre d'intéressants détails de sculpture. On a transformé, partie en collége communal, partie en caserne, les bâtiments de l'abbaye de Sainte-Austreberthe. La collégiale de Saint-Firmin, les paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Pierre et l'antique église de Notre-Dame de Darnétal n'existent plus. Un illustre savant, *Denis Lambin*, naquit à Montreuil en 1516, dans une petite rue qui débouche dans celle de la citadelle; professeur d'éloquence et de grec au collége royal, il commenta Horace, Plaute, Lucrèce, et traduisit les *Discours* de Démosthènes et la *Politique* d'Aristote. Il mourut en 1572 de la douleur qu'il ressentit de la fin tragique de son ami Pierre Ramus. Citons aussi *Charles-Claude-Florent de Thoral de Campigneulles*, né en 1737, à qui l'on attribue la suite de *Candide*, et que ses travaux littéraires firent nommer membre de plusieurs académies savantes.

SAINT-VALERY ET LE CROTOY.

Aux heures où le flot de la mer se retire, la baie de Somme se trouve transformée en une vaste plaine de sable que bientôt après la marée haute couvre de deux brasses d'eau à Saint-Valery, et de deux et demie au Crotoy. Ces deux villes, situées en face l'une de l'autre, la première sur la rive gauche de la Somme, la seconde sur la rive droite, sont les deux ports principaux du département. Quoique séparées par une distance d'environ une lieue, elles ne formaient autrefois, dit-on, qu'une seule ville désignée, comme il suit, dans la notice de l'empire romain : *Præfectus classis Sambricæ, in hornensi vel quartensi loco.* Cette opinion a été

rejetée avec raison. On ne peut, en effet, croire que Saint-Valery et le Crotoy aient jamais formé un seul et même centre d'administration.

La première de ces villes porta le nom de *Leuconaus*, avant que saint Blimont y eût établi un monastère sous l'invocation de saint Valery, l'apôtre du Vimeu. Elle fut fortifiée de bonne heure, et l'on montre encore les restes de la tour où Guy, comte de Ponthieu, fit enfermer, en vertu du droit de *lagan*, le prince Harold, que la tempête avait jeté dans la rade du Hourdel. Le port de Saint-Valery devait être fatal à ce prince; son concurrent, Guillaume-le-Bâtard, y réunit la flotte qui le conduisit en Angleterre.

Au XIIe siècle, Gauthier, seigneur de Saint-Valery, et Bernard, son fils, de retour de la croisade, établirent sur leurs terres deux nouveaux châteaux, l'un à Domart, l'autre dans un certain endroit de la contrée qui depuis porta le nom de *Bernarville*. Jean de Ponthieu s'étant alarmé de ces préparatifs militaires, fit augmenter à son tour les fortifications du Crotoy. La guerre éclata bientôt entre les deux seigneurs. Louis VII, roi de France, proposa sa médiation; elle ne fut point acceptée, et les deux adversaires convinrent entre eux de vider leur querelle en champ clos. Le duel n'eut pas lieu cependant. Jean et Gauthier se réconcilièrent; et en 1178 Adèle de Ponthieu épousa Thomas de Saint-Valery, qui reçut en dot le château de Domart. C'est ce même Thomas de Saint-Valery qui, à Bovines, combattit à la tête de cinquante chevaliers et de deux mille fantassins, ses vassaux, et contribua puissamment au succès de la journée. La ville fut, pendant son absence, mise à sac par Richard-Cœur-de-Lion. Toutefois, le monastère sortit bientôt de ses ruines, puisque, en 1248, le pape concéda à ses abbés le privilége de porter la mitre, l'anneau, les gants, la dalmatique et les sandales.

Le mariage de Thomas de Saint-Valery avec Adèle de Ponthieu fut suivi d'une tragique aventure dont la tradition populaire nous a conservé le souvenir. Les deux époux se rendaient du château de Domart à Abbeville, auprès du vieux Jean de Ponthieu : tout en chevauchant et en devisant, ils ne s'aperçoivent pas que leurs gens, qui se sont arrêtées pour se rafraîchir, ne les suivent plus. Ils se trouvent seuls dans une campagne déserte où des brigands les assaillent, les dépouillent de leurs riches habits, et font subir les plus cruels outrages à la malheureuse Adèle. A son arrivée à Abbeville, Thomas de Saint-Valery va porter la nouvelle de sa honte à son beau-père, qui l'écoute d'un air sombre. Le lendemain, Jean de Ponthieu engage sa fille à faire avec lui une promenade sur la mer. Mais à peine le bateau qui les porte est-il à trois lieues de la côte, qu'il fait enfermer Adèle dans un tonneau et l'abandonne à la merci des flots. L'orgueil de son nom et de sa race en avait fait un parricide. Sa fille eût infailliblement péri, si un vaisseau flamand ne l'eût pas recueillie. Rendue à son époux, elle consacra le reste de sa vie à des actes de piété, et Jean de Ponthieu prit la croix et alla expier son crime dans la Terre-Sainte.

Lorsque Éléonore, la fille de la comtesse Jeanne, épousa Édouard Ier, roi d'Angleterre, en 1772, ce monarque s'empressa de mettre le Crotoy dans le meilleur état de défense. En 1340, un de ses successeurs, Édouard III, prit et brûla cette ville deux jours avant la bataille de Crécy. Ce même prince remplaça le château qu'y avait construit Hugues-Capet par une autre forteresse du genre de celle que

Charles V fit postérieurement élever à Paris et à laquelle on donna le nom de Bastille. Après la bataille de Poitiers, Charles-le-Mauvais s'étant emparé de Saint-Valery, le connétable de Fiennes et le comte de Saint-Pol vinrent l'y assiéger à la tête de deux mille chevaliers et de douze mille fantassins fournis par les communes de Lille, d'Arras, de Saint-Omer, d'Amiens, de Rue, de Crépy, etc. Le siége dégénéra en blocus, et la ville se rendit au moment même où Philippe de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, arrivait au secours de la garnison. Pont-Remy, Rue, Noyelles, Saint-Valery, le Crotoy, se révoltèrent ensuite contre Édouard, maintenu dans la possession du Ponthieu par le traité de Brétigny. Les Anglais, sentant de quelle importance était pour eux le gué de Blanquetaque, reprirent, en 1369, Rue et le Crotoy qui le commandaient. Les ravages qu'ils exercèrent dans les environs furent si épouvantables que Charles VI crut devoir investir en personne la petite place ; mais la famine seule put la contraindre à se rendre.

Ce fut quelques années après ces événements mémorables que Jean de Bethencourt, natif du Ponthieu, le premier des navigateurs qui ait tracé la route des Indes-Occidentales, ayant vendu tous ses biens du Vimeu, partit avec un équipage composé de marins du Crotoy et de Saint-Valery, découvrit les îles Canaries, et s'en proclama roi du consentement de Henri de Castille.

Cependant Jacques d'Harcourt, auquel Charles VI, pour reconnaître ses services, avait donné le gouvernement du Crotoy, était parvenu, avec l'aide de Lahire, Xaintrailles, et quelques autres braves capitaines de l'époque, à s'emparer de Saint-Riquier et de Saint-Valery. Le duc de Bourgogne entra bientôt dans Saint Riquier au nom du roi d'Angleterre, et Warwick assiégea Saint-Valery. Le siége fut long, parce que les Anglais manquant de vaisseaux, d'Harcourt pouvait envoyer du Crotoy des vivres et des renforts. Mais une escadre nombreuse ayant fermé la rade, la place fut obligée de capituler le 4 septembre 1422. Jacques d'Harcourt prit alors le titre de lieutenant du roi de France dans le Ponthieu, et refusa même de négocier tout arrangement avec son frère, Jean d'Harcourt, évêque d'Amiens. Les ducs de Bedford, de Bourgogne et de Bretagne l'attaquèrent simultanément. Il leur opposa la plus énergique résistance : mais enfin n'espérant plus aucun secours, il consentit à rendre la place le 3 mars 1424, si dans les trois premiers jours de ce mois les Français n'étaient point venus livrer bataille aux Anglais entre Rue et le Crotoy. Les Français, qui n'avaient pu être avertis à temps, ne furent point exacts au rendez-vous, et au jour fixé, à l'heure de midi, le commandant de la place en remit les clefs à Raoul le Bouteiller. L'intrépide d'Harcourt, qui s'était embarqué pour aller au-devant de l'armée libératrice dans les provinces de la Loire, avait péri sur la route en emportant par surprise le château de Parthenay.

En 1430, Jeanne d'Arc prisonnière fut amenée au Crotoy. Il est fâcheux que parmi les soixante assesseurs choisis un peu plus tard pour la condamner, il s'en trouve un, nommé Geoffroi, natif de cette ville. En 1432, Gaucourt, l'un des compagnons de Lahire, reprit Saint-Valery sur les Anglais. Le connétable de Saint-Pol, gendre du duc de Bedford, l'en délogea l'année suivante. Rambure y pénétra de nouveau, au nom du roi de France, et bientôt, à son tour, en fut chassé par le comte d'Étampes, Jean de Croï, et le vidame d'Amiens. Après la paix d'Arras, les

Anglais avaient gardé le Crotoy, contre la foi des traités. Le duc de Bourgogne fit assiéger cette ville par terre et par mer. Mais le général anglais Talbot, par un mouvement hardi, se porta sur les bords de la Somme, se jeta à l'eau avec un petit nombre de soldats d'un courage éprouvé, gagna l'autre rive, occupée par les troupes bourguignonnes, les intimida par son audace, se dirigea vers la place assiégée et y fit entrer un convoi, sans avoir combattu. Cette action admirable ne fit que retarder la perte des Anglais. Assiégés une seconde fois dans le Crotoy, par le Ber d'Auxi, capitaine général des frontières du Ponthieu, ils furent enfin obligés de se rendre. Saint-Valery ne tarda pas non plus à reconnaître l'autorité du roi de France; mais Louis XI, sachant qu'Édouard d'Angleterre devait lui redemander cette ville avant toute proposition de paix, y fit mettre le feu le 14 juillet 1475. François Ier la visita au mois de juin 1517 : un grand projet de canalisation l'y avait conduit; il y renonça bientôt, et la quitta sans l'avoir tirée de l'état de ruine où il l'avait trouvée. Peu de temps après, la petite place n'en résista pas moins victorieusement à Charles-Quint. En 1544, Henri VIII, roi d'Angleterre, s'étant rendu maître de Boulogne, les habitants de cette ville refluèrent vers le Crotoy et Saint-Valery, plutôt que de se ranger sous son obéissance. Ils n'y trouvèrent pas le repos. Le duc de Savoie, en 1556, après avoir inutilement tenté de réduire le Crotoy par la force des armes, en corrompit le gouverneur. Moyennant une somme de trente-cinq mille livres, celui-ci devait livrer la place; heureusement ce complot fut découvert, et toutes les démonstrations des Espagnols contre la ville restèrent sans résultat.

En 1568, pendant les guerres de religion, le maréchal de Brissac surprit Coqueville, qui avait pénétré dans Saint-Valery à la tête de trois mille hommes des troupes calvinistes, au moment même où il s'en éloignait avec tout son butin. Les protestants, rentrés dans la ville, s'y défendirent avec vigueur jusqu'au jour où ils succombèrent sous les attaques combinées de l'armée royale et des habitants qui, en définitive, prirent parti contre eux. Pendant la Ligue, la citadelle du Crotoy brava tous les efforts du duc d'Aumale; mais à la mort du duc de Guise, la femme du gouverneur de Belloy la livra aux chefs de l'union catholique. D'un autre côté, Saint-Valery ouvrit ses portes au duc de Nevers; mais les ligueurs la reprirent sur les troupes du roi en 1591, et son abbaye fut dévastée. Rubempré, l'un des chefs de l'armée royale, en expulsa définitivement les Espagnols en 1593, après quoi, se portant sur le Crotoy l'année suivante, il força la garnison à battre la chamade. Nous glisserons sur quelques événements dénués d'intérêt.

En 1620, Louis XIII, pendant son séjour à Saint-Valery, abolit, en faveur des pêcheurs du port, les droits sur la pêche établis anciennement au profit de l'abbaye par le comte Jean de Ponthieu; cette même abbaye fut réformée vingt-quatre ans après, sous Louis XIV. Ses revenus étaient alors de trente-quatre mille livres, dont dix-huit mille pour les abbés, parmi lesquels on compte Fénelon. Vers cette époque Balthazar de Fargues, qui s'était révolté dans Hesdin avec le régiment de Bellebrune, et qui courait le pays pour le rançonner, tenta de surprendre Saint-Valery et fut repoussé par les habitants. Le château du Crotoy fut démoli sous le même règne; on en fit sauter les fortifications à l'aide de la mine, et, en fouillant le terrain, on a retrouvé de nos jours des barriques de poudre qui n'avaient pas pris

feu. Au mois d'août 1718, le Ponthieu fut désolé par une maladie contagieuse, *la suette*, apportée à Saint-Valery dans des balles de laine. Dans le XVIII[e] siècle on termina le canal de *La Fère* (lequel met en communication la Somme avec l'Océan, et par conséquent avec la Seine), et l'on poussa avec vigueur plusieurs autres travaux de canalisation d'une grande importance pour la Picardie. Le seul détail qu'il importe de donner ici, c'est que Napoléon ordonna de mettre le port de Saint-Valery en état de recevoir des frégates; mais ce vaste projet fut abandonné, et finalement on se borna à diriger toutes les eaux de la Somme dans le canal d'Abbeville à Saint-Valery.

Dans son *Armorial*, La Morlière ne parle pas des armes du Crotoy. Quant à celles de Saint-Valery, elles étaient *d'azur freté d'or, semé de fleurs de lys de même*. Rien de plus pittoresque que la partie ancienne de cette ville. Entre deux larges pans de murs que le temps a noircis, et des interstices desquels s'élancent des touffes de plantes sauvages, s'élève une voûte; au delà un terrain inégal qui monte et barre la vue; au-dessus de la voûte, des constructions lombardes; dans le voisinage, l'église, dont le portail est en pignon; à côté, des sables, un bras de mer; plus loin, des maisons de pêcheurs; en face, le Crotoy et son aspect désolé.

Saint-Valery est un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Abbeville. On y compte 3,500 habitants, c'est-à-dire presque le triple de la population du Crotoy, qui se compose d'environ 1,200 âmes. Saint-Valery arme pour les colonies et pour le petit cabotage, et prend une part active à la pêche du hareng et du maquereau; elle a des fabriques de câbles, de cordages et des chantiers pour la construction des navires; enfin elle fait le commerce des fromages de Hollande, des vins, des eaux-de-vie, des huiles et des toiles à voiles. La pêche et le commerce se partagent l'existence des habitants du Crotoy. Si cette dernière ville a produit quelque homme éminent dans la guerre, les arts ou les sciences, l'histoire n'en a point tenu compte. Saint-Valery, plus heureuse, cite parmi ses enfants *Martin Clairé* qui, né en 1612 et mort en 1693, a composé, sous le titre de *Hymnes ecclesiastiques*, un grand nombre de chants religieux, dont plusieurs ont été adoptés pour les cérémonies de l'église; et le jésuite *Jacques-Philippe Lallemand*, auteur du *Véritable esprit des disciples de saint Augustin*, d'une *Paraphrase des psaumes* et d'un *Nouveau testament*. Pendant les guerres de la révolution, cette ville a donné à la république le contre-amiral *Perrée*, qui commandait la flottille du Nil lors de l'expédition d'Égypte et à la bataille de Chébreïss; après un combat glorieux, ce brave marin captura le vaisseau le *Léandre*, que Nelson avait chargé de porter en Angleterre la nouvelle de la victoire d'Aboukir. Mentionnons aussi un autre marin, le capitaine *Lejoille*, de Saint-Valery, qui mourut comme Perrée sur son banc de quart, sans avoir jamais amené son pavillon devant l'ennemi.

BOULOGNE-SUR-MER.

Parmi ces belliqueux enfants de la Gaule-Belgique qui opposèrent aux aigles romaines une si vive et si glorieuse résistance, César cite les *Morins* comme ayant été des derniers à se soumettre à ses armes victorieuses. Ces peuples occupaient à peu près le pays compris dans les limites actuelles du département du Pas-de-Calais. Pour les Romains, c'était presque le bout du monde; aussi Virgile les appelle-t-il les hommes les plus reculés, *extremi hominum Morini*, et cette épithète, quoiqu'elle ne fût pas rigoureusement exacte, prévalut pendant plusieurs siècles et parut inséparable de leur nom. La Morinie n'offrait au conquérant qu'un territoire pauvre et marécageux; mais ses côtes étaient les plus voisines de l'île Britannique, c'était dans ses ports qu'on s'embarquait pour cet autre monde que rêvait l'ambition de César. Cette circonstance en détermina la conquête; par compensation, elle lui valut aussi la fortune et la célébrité.

Gessoriac, située à l'embouchure de l'*Elna*, la Liane, était le port le plus sûr et le plus commode de la Morinie; là, toutefois, n'était point le trajet le plus court pour arriver au rivage breton. César, qui ne l'ignorait pas, s'embarqua à *Portus Itius*, aujourd'hui Wissant. D'autres ports, tels qu'*ulterior Portus* et *citerior Portus*, offraient au conquérant un abri pour ses armements; mais il n'y avait sur la côte aucune place assez forte pour assurer la tranquillité des conquêtes qui lui avaient coûté tant de travaux. Il résolut donc d'y pourvoir; dans ce but, il désigna, en face de Gessoriac, l'emplacement d'une ville nouvelle, et il confia la direction des travaux à Q. Pédius, son parent. Celui-ci, qui était de Bologne (*Bononia*), en Italie, prit, dit-on, cette ville pour modèle, et en donna le nom à la cité naissante. Ce fut vers l'an 50 avant l'ère chrétienne. Bientôt, malgré la profondeur du bras de mer qui séparait les deux villes, on parvint à les réunir par des ponts habilement construits, et, peu à peu, le nom de Gessoriac disparut et se fondit dans celui de *Bononia*, dont, plus tard, on a fait Boulogne.

La nouvelle cité prit un accroissement rapide, elle devint le port le plus renommé de la Gaule occidentale, et c'est de là que partirent tous les armements des Romains. Caligula, en l'an 40, fit élever sur sa rade un phare destiné à diriger les vaisseaux qui navigueraient dans le détroit. Ce phare, l'un des plus beaux monuments des Romains, subsista jusqu'au milieu du XVIIe siècle, sous les noms de *Turris Ordans*, *Turris Ordrans*, *Tour d'Ordre* ou *Ordre*. Claudius, successeur de Caligula, s'embarqua à Boulogne en 46, pour aller recevoir l'hommage des Bretons, vaincus par Plautius et Vespasien, ses lieutenants, et le sénat de Rome ordonna qu'un arc de triomphe lui fût élevé au lieu même de son embarquement. Adrien s'embarqua

aussi à Bononia, en 117, et, à son retour, il choisit cette ville pour sa résidence, l'embellit de nombreux monuments, et combla tout le pays de ses bienfaits. Constantin y séjourna deux fois, en 307 et en 311. Bononia, à partir du règne de Valentinien, eut' ses comtes particuliers, dont le premier fut Théodose, père de Théodose-le-Grand.

A la fin du IVe siècle, le territoire de Boulogne était compris dans la deuxième Belgique; il en formait le douzième diocèse, sous le nom de *Civitas Bononiensium*. Comme toutes les villes qui tenaient leur existence et leur prospérité de la munificence des Romains, la cité boulonnaise fut entraînée dans la chute de l'empire. Assiégée par Attila, en 449, elle fut assez heureuse pour résister aux efforts de ses armes; mais elle ne tarda pas à passer sous la domination des Franks. Chlodwig réunit la Morinie à ses conquêtes, et son nouveau royaume eut dès-lors la mer pour limites. Sous les rois de la première et de la seconde race, le Boulonnais constitua avec le Ponthieu ce que l'on appelait la *France maritime;* et cette province fut gouvernée, tantôt par des comtes, tantôt par des ducs amovibles, parmi lesquels on compta Roland, le héros de la chevalerie, et Angilbert, l'*Homère* de l'académie fondée par Alkuin. Charlemagne visita Boulogne, et, prévoyant déjà les invasions des hommes du Nord, il y fit exécuter de grands travaux pour assurer la défense de la côte. Mais rien ne put arrêter ces barbares. Lorsqu'après la mort de Charlemagne les Normands se précipitèrent sur la France, Térouane, l'antique capitale de la Morinie, fut une des premières à ressentir la fureur de leurs coups. En vain les comtes de Boulogne et d'Hesdin essayèrent de s'opposer au torrent : les cadavres de huit mille Boulonnais entassés sur le champ de bataille, aux environs du village de Wimille, purent à peine arrêter un instant sa marche dévastatrice; Boulogne fut emportée d'assaut et livrée à toutes les horreurs de la guerre (882). Ce ne fut que trente ans après, en 912, qu'elle retourna à la France, par le traité que Charles-le-Simple fit avec Rollon.

Les Boulonnais, au milieu de ces cruelles épreuves, furent soutenus par le courage et la résignation qu'ils puisaient dans le christianisme. La Morinie avait reçu de bonne heure les lumières de la foi; saint Firmin y avait prêché l'Évangile à la fin du IIe siècle, et saint Fuscien et Victoric, en 275, avaient bâti une chapelle sur les bords de l'Elna. « Un jour que les fidèles étaient rassemblés pour la prière dans un pauvre oratoire couvert de genêts et de joncs marins, la vierge Marie leur apparut » dit Leroi. « Elle les avertit qu'un vaisseau contenant son image entrait dans leur rade, et elle leur ordonna de la déposer dans le lieu même où ils étaient alors réunis. En leur faisant connaître ainsi sa volonté, elle désigna encore un endroit où ils n'avaient qu'à fouiller pour y trouver de quoi fournir à la construction d'un édifice plus propre et plus digne que ne l'était cette pauvre chapelle de renfermer un gage si précieux de son amour pour eux. On peut bien juger de l'empressement de ce peuple à courir vers le port. Un grand calme régnait sur la mer, et une brillante lumière couvrait le vaisseau, qui abordait sur le rivage sans aucun secours humain. On s'en approche, et l'on y trouve une image de la Sainte-Vierge, faite de bois en relief, d'environ trois pieds et demi de hauteur, tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche. Cette image avait quelque chose de si doux et de si majestueux, qu'elle aurait forcé les moins pieux à s'attendrir de dévotion.

et à lui rendre tous les hommages d'une singulière vénération. » L'image sacrée fut portée en triomphe au lieu que la Vierge s'était choisi, et bientôt, sur l'emplacement de l'humble chapelle, s'éleva une église à laquelle afflua une foule innombrable de dévots. Telle était la renommée de *Notre-Dame de Boulogne*, dès le commencement du XIe siècle, que des pèlerins s'y rendaient des extrémités de l'Orient, et qu'on fut obligé de bâtir des hôpitaux en différents lieux du Boulonnais pour y recevoir les étrangers malades et nécessiteux. Comme la guerre venait souvent interrompre ces pieux pèlerinages, il se forma sur divers points des confréries qui érigèrent, sous le nom et sur le modèle de l'église de Notre-Dame, des oratoires où les fidèles purent offrir plus librement leurs hommages à la mère de Dieu. De là l'origine du nom de Boulogne, près Paris, dont la confrérie, que les anciens registres nomment *la grande confrérie de Notre-Dame-de-Boulogne-sur-Mer*, compta parmi ses membres la plupart des rois de France.

La renommée de l'église de Notre-Dame-de-Boulogne la fit choisir, en 1309, pour la célébration du mariage d'Isabelle de France avec Édouard II, roi d'Angleterre. On vit réunis pour cette cérémonie, Philippe-le-Bel, roi de France, Louis-le-Hutin, roi de Navarre, Henry, roi d'Allemagne et des Romains, Charles, roi de Sicile, les reines de France, d'Angleterre et de Navarre, quatorze fils de roi ou princes du sang, et une multitude de prélats et de seigneurs. Chacun de ces personnages fit à l'église, qui devint bientôt l'une des plus riches de France, des offrandes dignes de son rang et de sa magnificence.

Une circonstance politique vint encore rehausser l'éclat de Notre-Dame-de-Boulogne. A partir du IXe siècle, le Boulonnais avait eu des comtes héréditaires, et successivement il avait passé dans les maisons de Champagne, d'Alsace, de Dammartin et d'Auvergne. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, s'en empara vers 1430, et se le fit céder, en 1435, par le traité d'Arras. Charles-le-Téméraire, son fils, le posséda après lui; mais à la mort de ce prince, en 1477, Louis XI, qui convoitait depuis longtemps ce domaine, s'en saisit et le restitua à son légitime propriétaire, Bertrand de La Tour, comte d'Auvergne, avec lequel il l'échangea presque aussitôt contre le duché de Lauraguais. Maître du comté de Boulogne, Louis XI, pour se soustraire à la suzeraineté à laquelle les ducs de Bourgogne auraient pu prétendre à cause de leur comté d'Artois, dont le Boulonnais relevait, imagina un expédient qui peint bien l'étrange astuce d'un prince qui sut presque toujours couvrir l'illégalité de ses prétentions d'une apparence de justice et de bonne foi : ce fut de donner ce comté à la Vierge, dont il se reconnut le vassal, par le relief d'un cœur d'or du poids de treize marcs, que lui et ses successeurs, rois de France, lui paieraient à leur avénement à la couronne, en lui faisant hommage du Boulonnais. Il alla lui-même, l'année suivante, accomplir cette pieuse obligation; il se présenta devant l'image miraculeuse, « deceint et déperonné, tête nue et à genoux, » et lui fit hommage de son nouveau comté entre les mains de l'abbé et des religieux de Notre-Dame. Tous ses successeurs, jusqu'à Louis XV inclusivement, se soumirent aux prescriptions de ses lettres-patentes; seulement, au lieu d'aller eux-mêmes porter le cœur d'or à Notre-Dame de Boulogne, ils se contentèrent de lui en envoyer la valeur.

On comprend quelle influence la possession de la sainte image dut avoir sur les destinées de Boulogne. Mais ce qui ne pouvait manquer d'assurer la prospérité de

cette ville, c'était la situation, la commodité et la sûreté de son port. Chaque fois qu'elle avait souffert des ravages de la guerre, le commerce et la pêche avaient réparé ses pertes. Sa bourgeoisie, fière de ses richesses et de son importance, s'administrait elle-même. La commune, exactement modelée sur celle de Tournay, se composait d'un mayeur, de douze échevins et de vingt-un élus qui étaient nommés dans les assemblées primaires de la bourgeoisie. En 1595, le nombre des échevins fut réduit de douze à quatre. Nous ignorons à quelle époque remontait l'origine de la commune. Nous savons seulement que les Boulonnais avaient joui dans tous les temps du droit de rendre justice à leurs concitoyens.

Dès le XIV[e] siècle, les Anglais essayèrent de s'emparer d'une place, dont l'heureuse situation eût puissamment favorisé leurs projets d'envahissement et de conquête. En 1339, ils y abordèrent à la faveur d'une brume épaisse, surprirent la basse ville, et brûlèrent dans le port quarante-sept bâtiments de guerre; mais ils échouèrent contre les fortifications de la ville haute. Quand ils se furent rendus maîtres de Calais, le Boulonnais fut souvent le théâtre de leurs courses et de leurs brigandages, et plusieurs fois ils renouvelèrent sans succès leurs tentatives contre Boulogne. Henri VIII vint l'assiéger lui-même à la fin du mois de juillet 1544, avec une armée de trente mille hommes. La ville n'était défendue que par trois mille hommes environ, dont mille bourgeois, sous les ordres de Jacques de Coucy, seigneur de Vervins.

Dans cette circonstance critique, le mayeur déploya une fermeté admirable. Excitée par son exemple, la milice fit des prodiges de courage et repoussa toutes les attaques des assiégeants. Après six semaines de tranchée ouverte, Henri VIII, désespérant d'emporter une place si vaillamment défendue, avait donné le signal de la retraite, quand deux transfuges italiens vinrent lui révéler l'extrémité à laquelle les assiégés se trouvaient réduits. Cet avis ranima les espérances du monarque anglais, et un assaut général fut donné le 12 septembre. Les assaillants furent encore repoussés; mais le gouverneur, Jacques de Coucy, redoutant pour la ville les conséquences d'un second assaut, demanda à capituler et rendit la place, malgré l'opposition d'Eurvin et des bourgeois qui s'offraient à la défendre seuls. « Après cette fatale reddition, l'on vit bientôt l'abomination de la désolation dans le lieu saint. L'église de Notre-Dame, ce sanctuaire si auguste et si inviolable jusqu'alors, fut abandonnée par le vainqueur à la discrétion d'une troupe insolente de soldats, qui y satisfirent également leur avarice et leur impiété, non-seulement par le pillage d'une infinité de richesses qu'on y avait amassées depuis tant de siècles, mais encore par les divers outrages qu'ils exercèrent sur l'image miraculeuse. Ils renversèrent de fond en comble l'ancienne chapelle et élevèrent sur ses ruines une espèce de boulevard, tandis que le reste de l'église leur servait d'arsenal. » C'est ainsi, dit un auteur du temps, qu'ils changèrent « en magasin de Vulcain et sanguinaire officine de Mars un lieu de si grand abord, sainteté et dévotion, et célèbre par de grands et miraculeux prodiges en toute la chrétienté[1]. » La sainte image fut transportée en Angleterre, avec l'horloge et les orgues, qui sont encore conservés aujourd'hui dans la cathédrale de Cantorbéry.

1. Leroi, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*. — G. Gardin, en l'histoire de son temps, imprimée en 1551.

Tout en applaudissant au courage des Boulonnais et de leur mayeur, nous ne devons pas refuser à Jacques de Coucy la justice qui lui est due. La place n'était plus tenable; battue par la grosse artillerie, « elle était ouverte comme un village, » dit Montluc, et la poudre manquait. Ce n'est d'ailleurs qu'après avoir pris l'avis de son conseil de guerre que le gouverneur de Boulogne capitula. Cependant, enveloppé dans les intrigues qui poursuivaient le maréchal du Biez, il fut accusé d'avoir vendu la ville aux Anglais, et, après une longue procédure, échafaudage de mensonges et d'iniquités, l'infortuné seigneur de Vervins fut condamné à mort. Il eut la tête tranchée aux halles de Paris, le 1er juillet 1549, cinq ans après la reddition de Boulogne, et son corps, coupé en quartiers, fut exposé sur les remparts des principales places du Boulonnais.

Henri II, encore dauphin, avait été chargé par son père de reprendre Boulogne sur les Anglais. Ayant échoué dans cette entreprise, il en avait conservé contre Jacques de Coucy un ressentiment dont la manifestation n'avait pas peu servi les ressentiments de ses persécuteurs. Bientôt la vérité éclata avec tant de force, que, sans avouer son erreur, il tâcha de la réparer, en rendant au fils du seigneur de Vervins les biens confisqués de son père. Ce n'était là qu'une bien faible réparation. Henri III, qui n'avait point à se reprocher d'avoir laissé répandre le sang innocent, revit le procès, et réhabilita la mémoire de Jacques de Coucy avec un éclat sans exemple. Henri IV, alors roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le duc de Guise, se firent représenter à la pompe funèbre qui eut lieu dans l'église de Vervins. En 1575, on y éleva un magnifique mausolée en marbre dans lequel on déposa ce qu'on put trouver des restes de Coucy, et l'on y grava cette épitaphe, aussi noble que simple :

Vixi non sine gloriâ, migravi non sine invidiâ.

Cependant la population de Boulogne avait été remplacée par une colonie anglaise, et Henri VIII avait juré de ne jamais rendre une ville qu'il regardait comme une des clefs de la France. Il en augmenta considérablement les fortifications, et employa tous les moyens pour s'y maintenir. Mais pendant les six années qu'il la conserva, ces nouveaux habitants furent dévorés par des maladies contagieuses qui enlevèrent jusqu'à dix mille hommes dans l'espace de cinq semaines. Boulogne passait alors pour le tombeau des Anglais, et il fallait enchaîner comme des victimes les soldats qu'on y transportait d'Angleterre.

De si grandes calamités, dans lesquelles le peuple voyait l'effet de la vengeance divine, changèrent les dispositions de Henri VIII et le déterminèrent à traiter de la reddition de la place. Des conférences furent ouvertes à Ardres en 1546, et il fut convenu que Boulogne serait rendue moyennant deux millions d'écus d'or. Mais la mort presque simultanée des deux monarques signataires du traité en arrêta l'exécution, et la guerre se ralluma. Néanmoins, la contagion continuant ses ravages, de nouvelles conférences s'ouvrirent à Capécure, et Boulogne fut restituée à la France au prix de quatre cent mille écus, le 24 avril 1550. Henri II y fit son entrée le 15 mai, et alla aussitôt remercier Dieu dans une chapelle faite en toile et en cordages qu'on avait élevée à la hâte sur le lieu même où était autrefois celle de la Vierge. Il offrit à cette occasion de riches présents à la patrone du

Boulonnais, notamment « une grande image de Notre-Dame dans un bateau, le tout en argent massif, du poids d'environ six vingts marcs, pour mettre en place de celle qui avait été transportée en Angleterre. » Peu de temps après, l'image miraculeuse elle-même fut ramenée en triomphe; les pèlerinages recommencèrent et de magnifiques présents lui eurent bien vite rendu sa splendeur primitive.

Les querelles de religion devaient bientôt renouveler la douleur des fidèles Boulonnais. Les huguenots étant parvenus à se rendre maîtres de la ville, en 1567, dévastèrent les églises, et l'image de la Vierge, enlevée secrètement pendant la nuit, fut jetée dans un puits d'où elle ne fut retirée que quarante ans après. Pour terminer l'histoire de cette miraculeuse image, nous dirons qu'elle fut solennellement brûlée le 28 décembre 1793, ce qui ne l'a pas empêchée de reprendre sa place dans son antique chapelle, où elle reçoit encore de nombreux hommages.

Restée fidèle à la royauté, Boulogne résista à toutes les entreprises de la Ligue, et ses habitants déployèrent au milieu des troubles religieux cette bravoure dont ils avaient déjà donné tant de preuves, et qui devait plus tard les faire remarquer de la manière la plus honorable dans les guerres sanglantes qu'eurent à soutenir Louis XIII et Louis XIV. Ce n'est pas seulement, en effet, dans la défense de leurs murs que les Boulonnais montrèrent leur courage. Dès le temps des croisades, nous les voyons paraître avec éclat au milieu de cette armée que commandait le fils d'un de leurs comtes, ce Godefroy de Bouillon, dont le caractère et la valeur héroïques ont trouvé dans le Tasse un peintre si sublime et un si digne interprète. Conduits par Baudouin et Eustache, frères de Godefroy, les Boulonnais se firent remarquer dans toutes les rencontres, et surtout au siége d'Antioche. L'histoire nous a conservé le souvenir d'un pêcheur boulonnais, nommé Guilmer, qui se distingua d'une manière particulière durant la mémorable expédition qui arracha la ville sainte des mains des infidèles. Ce brave arma une petite flotte avec laquelle il alla croiser dans les mers d'Égypte. Son courage et celui de ses compagnons le rendirent la terreur des Sarrazins, et l'un des premiers il planta l'étendard du Christ sur les remparts de Jérusalem.

Dans des temps plus modernes, nous voyons les troupes boulonnaises, en 1634, porter leur ardeur belliqueuse sous les murs de Calais, attaqué par les Espagnols; en 1636, défendre les côtes menacées par les Anglais; en 1638, assister au siége de Saint-Omer; en 1645, repousser Jean de Vert et Picolomini; en 1648, prendre une part glorieuse à la prise des forts de la Flandre, et se distinguer d'une manière toute particulière à la bataille de Lens; en 1651, couvrir une seconde fois Calais et les frontières de l'Artois; sauver Ardres en 1657; et enfin rentrer glorieusement dans leurs foyers à la paix des Pyrénées. En 1708, une flotte anglaise, commandée par l'amiral Byng, ayant tenté un débarquement auprès de Vimereux, les Boulonnais se portèrent rapidement au-devant de l'ennemi et le forcèrent à se retirer. Pendant la guerre de 1778, ils donnèrent de nouvelles preuves de leur courage: leur attitude fut alors si ferme que les Anglais n'osèrent faire aucune démonstration hostile contre le port.

Le Boulonnais, accoutumé depuis longtemps à l'autorité royale, à laquelle il ne s'était jamais soustrait, s'administrant lui-même, et jouissant paisiblement de ses libertés et franchises, n'éprouvait pas autant que les autres provinces le besoin

d'une révolution politique. Aussi fut-il en quelque sorte surpris par celle de 1789, et ne la suivit-il que pas à pas, entraîné par son influence, profitant de ses bienfaits, sans se laisser emporter par ses erreurs, dont il eut pourtant à souffrir.

Révolutionnée par les conventionnels André Dumont et Joseph Lebon, Boulogne eut ses jours de terreur ; mais bientôt elle trouva dans les combats et l'enivrement de la gloire l'oubli de ses maux passagers. Les premiers coups de canon échangés entre les vaisseaux anglais et la côte française furent pour elle le signal d'une ère nouvelle. Trois cutters, fins voiliers, construits dans son port et armés chacun de douze canons, furent destinés à protéger la navigation et la pêche dans le détroit. Quelques corsaires boulonnais se joignirent à eux ; ils furent bientôt suivis par un grand nombre d'autres, et leurs succès dépassèrent toutes les espérances. Ces corsaires n'étaient pas construits pour la défense ; ils ne portaient de canons que pour imposer à l'ennemi et ne s'en servaient que fort rarement. Toute leur force consistait dans la supériorité de leur marche, la promptitude de leurs mouvements, le courage et l'énergie de leurs équipages. C'est ainsi qu'on les voyait appareiller de la côte de France vers le soir, se tenir en embuscade aux rivages d'Angleterre pendant la nuit, fondre avec la rapidité de l'aigle sur le premier bâtiment marchand qui passait, s'y accrocher, et l'entraîner vers le port le plus voisin. Plus d'une fois, trompés par les apparences, ils s'adressèrent à des navires armés : ils se battaient alors comme des lions, et le succès presque toujours couronnait leur audace. Ils ne craignaient point d'ailleurs d'aller saisir leur proie jusqu'au milieu d'une escorte de vaisseaux de guerre. C'est ainsi que les corsaires sortis du port de Boulogne de l'an IV à l'an IX firent sur l'ennemi deux mille prisonniers et réalisèrent pour *treize millions* de prises.

Ces succès avaient ramené la prospérité dans Boulogne, lorsqu'elle fut appelée à jouer un rôle important, mais dangereux, et qui pendant quelques années allait fixer sur elle les regards de l'Europe. La paix paraissant assurée sur le continent, après le traité de Campo-Formio, le directoire songea à porter la guerre chez les Anglais ; une armée fut rassemblée sur les côtes de l'Océan, et on en donna le commandement à Bonaparte. Mais une nouvelle coalition se forma bientôt et fit ajourner ce projet. Il fut repris par le premier consul après la paix de Lunéville. Mille chaloupes canonnières, sorties à sa voix des chantiers des côtes septentrionales de la France, de la Belgique et de la Hollande, se réunirent dans la rade de Boulogne, que d'immenses travaux avaient appropriée, comme par enchantement, à sa nouvelle destination, et les phalanges victorieuses de l'Allemagne et de l'Italie vinrent camper en vue des rivages de l'Angleterre. Le Pas-de-Calais fut transformé en un vaste champ de bataille, et chaque jour amena quelque combat nouveau.

Les Anglais avaient d'abord tourné en ridicule les projets d'invasion du camp de Boulogne. Mais la terreur avait bientôt succédé aux épanchements de leur verve satirique, et ils mirent tout en œuvre pour prévenir l'orage qui les menaçait. Dès lors ils avaient résolu de chercher à détruire par tous les moyens les embarcations réunies dans le port. Le 9 septembre 1801, Nelson se présenta devant Boulogne avec trente vaisseaux de toute grandeur. Une division de la flottille légère française était mouillée à cinq cents toises de l'entrée du port ; elle fit si bonne contenance

qu'au bout de quelques heures, l'ennemi n'ayant pu forcer cette avant-garde à rentrer dans le port, prit le parti de se retirer, après avoir jeté inutilement huit ou neuf cents bombes qui n'atteignirent personne.

Cinq jours après, la flotte de Nelson reparut plus nombreuse et accompagnée d'un grand nombre de frégates, de péniches, de briks, de chaloupes canonnières et de petits bateaux à rames qui se tenaient cachés derrière les gros bâtiments. L'amiral français eut promptement deviné les intentions de l'ennemi, et fit ses dispositions en conséquence. Il embarqua sur les bâtiments de la ligne des troupes d'élite, installa les filets d'abordage, plaça, à la chute du jour, de petites embarcations en vedette, et attendit bravement l'ennemi. A minuit, les vedettes eurent connaissance d'une nuée de canots légers qui se dirigeaient sans bruit sur la flottille. Elles se replièrent sur la ligne; l'alarme fut donnée, et tout le monde se prépara au combat. L'ennemi continua d'avancer en bon ordre, et bientôt il entoura les bateaux plats et les canonnières. Sa surprise fut grande de voir qu'il avait été deviné et de trouver le chemin de chaque navire barré par les filets d'abordage. Néanmoins le combat s'engagea de toutes parts avec une incroyable fureur. Après quatre heures d'une lutte acharnée, les Anglais, repoussés sur tous les points, furent obligés de battre en retraite, non sans avoir éprouvé une perte considérable.

A la rupture de la paix d'Amiens, Bonaparte reprit avec une nouvelle ardeur les projets d'invasion, et les travaux recommencèrent sur les côtes du nord avec une prodigieuse activité. Boulogne fut de nouveau choisie pour le centre des opérations, et Vimereux, Ambleteuse et Etaples pour ses ailes ou succursales. Le port de Boulogne fut mis en état de recevoir à lui seul plus de deux mille bâtiments de diverses espèces, et on l'agrandit encore, à force d'art, d'un bassin qui reçut huit à neuf cents bâtiments toujours à flot et prêts à appareiller. L'amiral Bruix vint prendre le commandement de la flottille, et le général Soult celui de l'armée de terre. Impatients d'aller se mesurer avec des ennemis de la république, les soldats s'exerçaient sans relâche à la manœuvre des chaloupes canonnières. A trois reprises différentes, Napoléon vint les encourager par sa présence, et applaudir à l'intelligence et à la célérité de leurs évolutions, multipliant pour eux les distractions afin de tromper leur impatience. Ce fut au milieu de ces braves qu'il fit, le 15 août 1804, la seconde distribution des décorations de la Légion-d'Honneur, et jamais peut-être il ne fut donné de voir un spectacle guerrier plus grand et plus imposant.

Les troupes s'étaient réunies dans une petite vallée située à une demi-lieue de Boulogne, sur le bord de la mer. Là le terrain s'incline doucement vers la falaise, et forme un amphithéâtre naturel qui se prêtait admirablement à la réunion d'aussi grandes masses. Au centre de cet amphithéâtre s'élevait une estrade sur laquelle on avait placé le trône d'un des rois de la première race. On n'y remarquait d'autre ornement que des trophées formés des étendards et des drapeaux pris à Montenotte, Arcole, Tagliamento, Lodi, Rivoli, Castiglione, Alexandrie, aux Pyramides, au Mont-Thabor, à Aboukir, à Marengo, le tout surmonté des guidons pourprés des beys d'Egypte, qui s'agitaient doucement dans les airs, et ombrageaient l'armure en pied des électeurs de Hanovre.

A midi l'empereur monta sur son trône, accompagné de son frère Joseph et entouré des grands dignitaires. Des officiers portaient devant lui les décorations de

la Légion-d'Honneur dans les boucliers et les casques de Duguesclin et de Bayard. Derrière l'estrade se trouvait en bataille la garde impériale; sur la même ligne, d'un côté tous les corps de musique de l'armée, de l'autre plus de deux mille tambours, et aux deux extrémités les états-majors généraux des camps. Cette ligne, longue de cent cinquante toises, était la base de la demi-circonférence autour de laquelle l'armée se rassemblait. Devant le trône s'avançaient soixante régiments en vingt colonnes serrées à tête de division, formant comme autant de rayons dirigés vers un centre commun; leurs extrémités divergentes se prolongeaient sur les hauteurs que couronnaient en demi-cercle vingt escadrons en bataille. A la tête de chaque colonne étaient, par pelotons, les braves qui devaient recevoir la décoration; derrière eux, les drapeaux et les généraux de chaque division.

Du point où le trône était placé, on découvrait à l'horizon la terre britannique: l'œil embrassait à la fois les camps, la rade, le port, et les immenses batteries des côtes, dont les détonations faisaient trembler le sol. A un signal donné toute l'armée s'ébranla, et les colonnes, serrant les rangs, s'avancèrent jusqu'à la moitié de la distance qui les séparait du trône : on eût dit une lave d'acier qui descendait dans la plaine. Un autre signal arrêta cette masse de cent mille hommes, et, comme par l'effet de la magie, elle devint immobile et attentive. Après un discours prononcé par le grand chancelier, l'empereur prêta le serment de l'Ordre, qui fut aussitôt répété par les légionnaires, auxquels se joignit spontanément toute l'armée. Tous les membres de la Légion-d'Honneur furent alors présentés individuellement à l'empereur, qui leur remit lui-même la décoration. Il les reconnaissait pour la plupart, et les accueillait comme les compagnons de sa gloire et de ses travaux. Pendant ce temps la musique de tous les régiments, dirigée par Méhul, faisait retentir les magnifiques accents du *Chant du départ*. Toute l'armée défila ensuite devant le trône, et la journée se termina par des fêtes et des jeux.

Pour éterniser le souvenir de ce jour mémorable, l'armée résolut d'ériger à ses frais une colonne monumentale. et le 9 novembre le maréchal Soult en posa la première pierre, sur laquelle était gravée cette inscription : *Première pierre du monument décerné par l'armée expéditionnaire de Boulogne et la flottille à l'empereur Napoléon, posée par le maréchal Soult, commandant en chef, 18 brumaire an* XIII (*9 novembre 1804*). Cette colonne ne fut achevée que sous la restauration, et elle fut alors consacrée à rappeler le retour des Bourbons et la concession de la Charte. Mais le gouvernement de juillet l'a rendue à sa première destination.

La journée du 15 août avait produit en Angleterre la plus vive sensation, et le cabinet de Saint-James, quoiqu'il ne soupçonnât point toute l'étendue des projets de Napoléon, ne pouvait plus se faire illusion sur le danger qui le menaçait. Toutes les manœuvres de sa marine n'avaient pu empêcher la formation de la flottille, et tel était l'aspect formidable de la ligne d'embossage et de la *côte de Fer*, comme les Anglais appelaient eux-mêmes la côte de Boulogne, qu'une attaque à force ouverte était devenue impossible. L'Angleterre alors recourut à des armes qu'un fréquent usage lui avait rendu trop familières. Le 3 octobre l'amiral Keith parut en vue de Boulogne avec cinquante-deux vaisseaux, dont vingt-cinq étaient de petits briks de peu d'apparence. A leur faible échantillon l'amiral français jugea que ce devaient être des brûlots; par une manœuvre habile il sut éviter le danger,

et les Anglais, à qui le canon, qui ne cessa de tonner pendant cette nuit terrible, enleva beaucoup de monde, perdirent ainsi tout l'effet d'une entreprise, méditée de longue main.

Cette nouvelle tentative ne fit qu'accroître l'ardeur de nos soldats, et l'Angleterre en eût été cruellement punie, si la partie secrète du plan de Napoléon avait pu se réaliser. En effet, cette flottille de chaloupes canonnières, c'était bien moins une arme offensive qu'une ruse de guerre savamment combinée. Pendant que les manœuvres du camp de Boulogne tenaient les soldats français en haleine, le vice-amiral Villeneuve recevait l'ordre de sortir de Toulon, et, après avoir rallié l'escadre espagnole, de cingler vers les Antilles, où la flotte anglaise ne manquerait pas de le suivre. Les vaisseaux anglais une fois écartés des côtes de l'Europe, il devait revenir en toute hâte sur Brest, où l'amiral Gantheaume n'attendait que son arrivée pour faire voile vers l'Angleterre, balayer la Manche et protéger le passage de la flottille. Si l'amiral Villeneuve eût fidèlement exécuté ses instructions, l'armée débarquait, et les destinées du monde étaient changées; mais son imprudence perdit tout, et la bataille de Trafalgar fit avorter l'une des plus heureuses inspirations de Napoléon.

Le port de Boulogne ne fut plus, dès lors, considéré que comme le dépôt d'une immense réserve maritime; la plus grande partie de la flottille fut désarmée et retraitée dans l'arrière-port. On ne conserva en armement que quelques divisions pour former la ligne d'embossage, contre laquelle les Anglais recommencèrent plusieurs fois leurs attaques avec des brûlots; mais Napoléon, avant son départ, avait fait lui-même la reconnaissance de tous les dehors de Boulogne, et ordonné les fortifications nécessaires pour mettre la flottille et les établissements de l'armée à l'abri des tentatives de l'ennemi, et les marins, campés et enrégimentés comme les troupes de ligne, se montraient les dignes émules des vainqueurs d'Austerlitz.

Les projets du camp de Boulogne, bien qu'ils aient échoué, sont restés un des plus beaux titres de gloire de l'empereur. Pour la ville, ils ne furent pas seulement une source de prospérité; ils firent ressortir sa haute importance militaire. C'est sans doute l'espoir d'y trouver encore un vif souvenir de ces obligations qui détermina le prince Louis Napoléon à débarquer à Boulogne en 1840, lorsqu'il tenta de rallier à sa cause le peuple et la garnison de la ville. On sait quelle fut l'issue de cette entreprise, qu'il ne nous appartient point de juger.

La concentration de plusieurs corps d'armée sur la côte, et l'armement de l'immense flottille destinée à les transporter au-delà du détroit, ne pouvait toutefois donner à Boulogne qu'une activité momentanée et une existence factice. Pour tirer parti de son admirable position maritime, comme port de passage et de commerce, le retour de la paix lui était nécessaire : c'est, en effet, sous l'influence du rétablissement des relations internationales qu'elle s'est élevée à un degré d'accroissement et de richesse presque sans exemple. Calais était, à la vérité, placée en de meilleures conditions que Boulogne pour la navigation à voiles. La première de ces villes avait sur la seconde l'avantage d'être garantie des vents d'ouest par le cap Gris-Nez : l'arrivage des bâtiments, partis des côtes de l'Angleterre, s'opérait donc, par l'une de ces voies, avec une régularité à laquelle il était impossible d'atteindre par l'autre. Mais l'établissement des bateaux à vapeur, en

soustrayant la navigation à l'influence des vents d'ouest, a changé la face des choses. La circulation a insensiblement abandonné le sillage de la vieille route de Calais pour se diriger vers Boulogne. Celle-ci, moins éloignée de Paris que celle-là de trente-cinq kilomètres et presque aussi rapprochée de Douvres, a d'ailleurs un chenal d'un accès beaucoup plus facile : le plan d'équilibre des marées, en d'autres termes, l'élévation moyenne entre la haute et la basse mer, dépasse d'un mètre à Boulogne celui de tous les autres ports du Pas-de-Calais. Boulogne, si longtemps délaissée, l'emporte à son tour sur sa rivale : elle est devenue la grande étape de la route de Londres à Paris. En 1831, sur 49,727 voyageurs qui traversèrent le détroit, 11,131 prirent la route de Boulogne, et 38,566 la voie de Calais; mais, en 1836, sur 90,106 passagers, la part de la première de ces villes s'éleva à 54,973, tandis que celle de la seconde baissa à 35,133. Depuis la disproportion ne s'est pas seulement maintenue dans le même sens, elle a constamment augmenté. En 1843, il y eut 75,937 voyageurs, dont 56,868 passèrent par Boulogne et 19,079 par Calais. Bref, sur 100 voyageurs, 75 aujourd'hui préfèrent la voie nouvelle à l'ancienne.

La même révolution s'est opérée dans le mouvement des marchandises. En 1843, il est entré, à Boulogne, 2,213 navires, jaugeant 203,773 tonneaux, et, à Calais, 2,500, du port de 198,231 tonneaux : sur ces arrivages, on a compté, dans le premier port, 78 bâtiments français, 2,069 anglais, 66 autres de divers pays, et, dans le second, 938 navires français, 1,265 anglais, et 298 de différentes origines. On peut aussi juger du rapide essor que les affaires ont pris à Boulogne par le produit des droits de douane et de navigation : ils n'avaient pas dépassé, en 1829, 341,055 francs; en 1843, ils ont monté à 1,927,254 francs. D'un autre côté, la population boulonnaise a suivi la progression croissante des affaires. On l'estimait, en 1789, à 8,414 habitants, en 1811, à 13,474, et en 1831 à 20,856 : d'après les derniers recensements, elle comprenait, en 1841, 27,402 âmes. Donc elle est trois fois plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était avant la révolution de 1789. De 1801 à 1841, la population de l'arrondissement, dont le siége administratif est établi à Boulogne, s'est élevée de 66,588 habitants à 113,143.

Les habitudes de migration de nos voisins d'outre-mer n'ont pas peu contribué à produire ces étonnants résultats. On compte tant à Boulogne que dans les environs de trois à quatre mille Anglais. Les uns traversent la ville à la hâte pour gagner Paris, d'autres se rembarquent après un court séjour, satisfaits d'avoir touché le sol continental; mais le plus grand nombre s'établissent à Boulogne pour y jouir de cette existence confortable et retirée, qui est, en Angleterre, la première condition du bien-être domestique et de la vie de famille. Il y a, dans le collége communal et dans les autres maisons d'éducation de la ville, six cent trente-neuf enfants, garçons et filles, appartenant à cette colonie étrangère.

Boulogne, divisée en haute et basse ville, l'une toute bourgeoise, l'autre toute commerçante, est un des plus charmants séjours qui soient en France; et pendant la saison d'été, la foule des baigneurs, attirés par son bel établissement de bains, lui donne le mouvement, l'entrain et la physionomie pittoresques de nos bourgades thermales des Pyrénées. Un écrivain distingué, M. Baude, a fort bien dépeint, dans son excellent travail sur le *Pas-de-Calais*, l'impression qu'on ressent

à la vue de Boulogne, lorsqu'on l'aborde du côté de la mer. « Cet atterrage n'est pas de ceux qui promettent plus qu'ils ne tiennent, » dit-il ; « on n'aperçoit du large que des falaises grisâtres surmontées d'un peu de verdure, mais elles enveloppent la fraîche vallée de la Liane, et la perle est dans l'écaille. Le chenal, avec la courbe gracieuse de ses longues jetées en charpente, semble s'avancer entre deux profondes colonnades ; un large quai, garni de belles constructions, se développe le long du port ; la ville s'étage au-dessus avec un encadrement de grands arbres ; elle ressort au milieu de coteaux verdoyants, et les montagnes du haut Boulonnais forment au loin l'horizon. Une ceinture de quinze redoutes, batteries et forts détachés, construits par les soldats du camp de l'an XII, défend les approches de la ville et du port, et sur la hauteur voisine la colonne de la grande armée domine cet ensemble et la couronne de glorieux souvenirs. L'intérieur de la ville répond à son aspect extérieur. Tout s'y ressent de son excellente administration municipale ; les rues sont larges, bien alignées, proprement tenues ; une active circulation les anime ; Boulogne enfin annonce dignement la France à l'étranger, soit qu'il vienne en ami, soit qu'il se présente en ennemi. »

Cette ville a des manufactures de grosses étoffes de laine, de toiles à voiles, de poterie et de faïence pour les colonies, un grand nombre de métiers pour la fabrication des tulles, un établissement pour la construction des filets de pêche, etc. Le commerce y est très-actif, comme le prouvent les détails statistiques que nous venons de donner sur la navigation du port : il consiste principalement en genièvre, vins, eaux-de-vie, thés, dentelles, toiles fines, bois et chanvre du Nord. On y arme pour les voyages de long cours, le grand et le petit cabotage, ainsi que pour la pêche de la morue d'Islande et de Terre-Neuve, et pour celle du hareng et du maquereau sur les côtes de la Manche. Mais dans un avenir très-rapproché le commerce et la navigation prendront encore un plus grand développement par l'établissement du chemin de fer de Paris à Londres par Amiens, Boulogne et Folkstone. Cette nouvelle voie à rainure sera plus courte de soixante-cinq kilomètres que celle qui passera par Lille, Calais et Douvres. Du jour où la route de fer d'Amiens sera poussée jusqu'à Boulogne, tout le transit entre la capitale de la France et l'Angleterre se fera par ce port de mer.

Depuis quinze ans, une somme d'environ quatre millions a été consacrée à l'amélioration du port de Boulogne. Un habile ingénieur, M. Marguet, a donné le plan et dirigé l'exécution de ces travaux. Mais il reste encore beaucoup à faire, la ville n'ayant ni bassin à flot, ni embarcadère. On commence aussi à sentir la nécessité de créer un grand établissement maritime à Boulogne, par l'ouverture d'une rade en avant du port ; et pour atteindre ce but d'une si haute importance, on propose d'y construire une digue insubmersible de quatre mille mètres de longueur, que des forts et des batteries protégeraient de leurs feux croisés. Cet immense ouvrage donnerait à la France, à sept heures de Paris et à trois heures de la Tamise, un port militaire où nos flottes mouilleraient à l'aise, et dont les services seraient incalculables en cas de guerre.

Avant la révolution, le Boulonnais, quoique enclavé dans la Picardie, formait un gouvernement tout à fait indépendant ; il était régi par une coutume particulière, qui avait été rédigée en 1551. Boulogne avait un bailliage, une sénéchaussée,

une maîtrise particulière, une amirauté, des traites foraines, etc. Elle était le siége d'un évêché fondé, ou plutôt reconstitué en 1566. Outre l'abbaye de Notre-Dame, elle avait des couvents de minimes, de capucins, de cordeliers, un collége dirigé par les prêtres dé l'Oratoire, un séminaire et plusieurs communautés de femmes. Toutes ces institutions, sans en excepter l'évêché, qui fut réuni à celui d'Arras, ont disparu avec l'ancienne monarchie. Mais Boulogne est devenu un des chefs-lieux d'arrondissement du Pas-de-Calais. Elle possède aujourd'hui un tribunal, une chambre et une bourse de commerce, un syndicat maritime, une école d'hydrographie de quatrième classe, un collége communal, et une société d'agriculture, des sciences et des arts. Ses armes étaient : *de gueules au cygne d'argent becqueté et membré de sable; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.*

Boulogne se glorifie d'avoir donné le jour à *Godefroy de Bouillon* et à *Baudouin*, tous les deux fils d'Eustache aux Grenons, comte de Boulogne, et tous les deux rois de Jérusalem. Après ces illustres guerriers, on peut encore citer parmi les enfants dont s'honore le Boulonnais : *Angilbert*, qui fut duc de la France maritime; le poëte *Molinet*, regardé par les plus beaux esprits de son temps comme leur maître et leur modèle; dom *Ducrocq*, auteur d'une histoire manuscrite du Boulonnais; le père *Lequien*, qui a laissé un grand nombre d'ouvrages religieux, et une *Histoire abrégée de la ville de Boulogne et de ses comtes; Abot de Bazingen*, auteur d'un *Dictionnaire des monnaies* estimé et de *Recherches historiques sur la ville de Boulogne; Monsigny*, dont les charmantes compositions ont opéré une révolution dans notre musique dramatique; *Cuvelier*, le créateur du mélodrame, surnommé le Corneille des boulevards; *Leulliette*, principalement connu par son *Tableau de la littérature en Europe, depuis le* XVIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe; le docteur *Bertrand*, dont l'excellente histoire de Boulogne a été notre principal guide dans ce travail. Enfin, depuis la révolution, Boulogne a vu quatre de ses enfants, MM. *Daunou*, *de Courset*, *Yvart* et *Sainte-Beuve*, siéger presque en même temps à l'Institut. *Pierre-Claude-François Daunou* naquit, en 1761, dans cette ville, et fit ses études chez les Oratoriens. Il prononça ses vœux à Paris en 1777; mais la suppression de la congrégation de l'Oratoire le rendit à la vie séculière. En 1792, les électeurs du Pas-de-Calais le nommèrent député à la convention nationale pour le district de Boulogne. Depuis il siégea dans le conseil des Cinq-cents et le Tribunat, et fut nommé président de ces deux assemblées. Sous la restauration, il représenta le département du Finistère à la chambre des députés, de 1817 à 1828. Cet illustre citoyen, après avoir rempli les plus hautes fonctions publiques et rendu d'éminents services à son pays, est mort en 1840, garde général des archives du royaume. C'est sous sa direction que fut formée la bibliothèque de Boulogne, composée de vingt-cinq mille volumes, et qui se distingue par l'excellent choix des livres. La liste des travaux politiques et littéraires de Daunou est fort longue. Il avait réuni de nombreux documents pour écrire l'histoire de Boulogne. Nous ignorons en quelles mains sont aujourd'hui ces précieux matériaux; mais le plus beau titre du savant Boulonnais à la reconnaissance publique sera toujours la part qu'il prit à l'organisation de l'Institut national, dont il eut l'honneur de prononcer le discours d'inauguration le 15 germinal an V (4 avril 1795).

AMBLETEUSE. — ÉTAPLES. — WISSANT.

Le Boulonnais renfermait autrefois, outre sa capitale, plusieurs villes d'une certaine importance commerciale et politique ; mais, depuis quelques siècles, les sables amoncelés par les vents ont envahi toute la côte, et les anciennes cités de Wissant, d'Etaples et d'Ambleteuse ne sont plus aujourd'hui que de simples bourgades. Boulogne est la seule ville que ce fléau destructeur ait respectée.

Wissant était une vaste baie comprise entre les caps Gris-Nez et Blanez, les points les plus rapprochés de la côte d'Angleterre. C'était, comme nous l'avons dit, ce *Portus Itius* où César s'embarqua pour aller subjuguer les Bretons, et son port était, au VIe siècle, le plus fréquenté pour le passage en Angleterre. Les barbares du Nord l'ayant détruite en 842, Louis IV, dit d'outre-Mer, la fit rebâtir en 933 En 1193, Jean, comte de Mortaing, y équipa une flotte pour attaquer l'Angleterre Louis VII et Louis IX s'y embarquèrent pour aller visiter le tombeau de saint Thomas de Cantorbery. Édouard III y débarqua en 1328, lorsqu'il vint rendre foi et hommage au roi de France pour le duché de Guienne. Il s'en empara en 1346, après la bataille de Crécy, et la fortifia ; mais il la fit ensuite démanteler, quand il se fut emparé de Calais. C'est vers cette époque que les sables commencèrent à s'amonceler dans le port et à envahir la ville elle-même On lit dans une ordonnance du roi du 4 février 1738, que « la ville et baronnie de Wissant, *autrefois port fameux*, comblée par les sables, se trouve maintenant réduite à une simple plage, où il ne se retire que quelques barques de pêcheurs ; » et « que les sables se sont répandus sur la ville avec des progrès si rapides, que les deux tiers des habitations sont ensevelis... » Aujourd'hui, le petit bourg de Wissant ne compte pas 1000 habitants ; mais on y reconnaît encore un *camp de César* et des ouvrages défensifs qui attestent l'importance que ses fondateurs attachaient au *Portus Itius*.

Étaples, l'ancienne *Quantavicus*, à l'embouchure de la Canche, avait, à l'époque de la conquête, un port assez vaste pour abriter une forte division de la flotte que les Romains entretenaient dans ces parages pour contenir les Bretons insulaires. Sous les rois de la seconde race, elle était célèbre par son commerce. Charlemagne y établit un intendant général chargé de la perception des impôts, et, par suite, elle eut le privilége de battre monnaie. C'est dans ses murs que fut signée, le 12 novembre 1492, la paix entre Henri VII et Charles VIII. Il ne reste plus à Étaples, de sa splendeur passée, que quelques ruines d'un château-fort bâti en 1160. Son ancien port a complétement disparu sous les sables ; mais l'embouchure de la Canche forme une vaste baie dans laquelle était rassemblée, lors du camp de Boulogne, la gauche de la flottille et de l'armée sous le commandement du maréchal Ney.

Le port ou plutôt la plage possède trente-quatre bateaux de pêche d'une excellente construction. La pêche est, en effet, la principale industrie de la belle popu-

lation d'Etaples, qui se compose d'environ 1900 habitants ; le poisson frais recueilli par les marins de ce port, n'est pas seulement consommé sur les lieux et dans les villes environnantes : on en expédie chaque année de deux à trois cent mille kilogrammes à Paris. Du reste un grand avenir est réservé à cette intéressante colonie, en quelque sorte perdue aujourd'hui, au milieu des sables : un pont de deux cents mètres d'ouverture va la mettre en communication avec la rive gauche de la Canche ; et bientôt la proximité du chemin de fer y concentrera tout le mouvement local et y amènera l'établissement d'un grand marché d'exportation.

On ne connaît point l'origine d'Ambleteuse, petit port où l'on ne compte pas plus de 600 habitants, Mais il est certain qu'à la fin du VIe siècle, elle se recommandait par sa position et par son commerce. Ruinée par les Normands en 1209, elle fut relevée par Renaud de Brie, comte de Boulogne, qui y fit creuser un port, et bâtir une haute et basse ville, auxquelles il accorda les mêmes priviléges et franchises qu'à Boulogne. Elle eut, dans la suite, beaucoup à souffrir des courses des Anglais, tant qu'ils furent maîtres de Calais. Néanmoins elle se maintint à la France jusqu'en 1544 ; à cette époque, Henri VIII s'en étant emparé, en fit le magasin général de ses munitions de guerre sur le continent. Elle était alors très-fortifiée, et son port était l'un des plus sûrs et des plus beaux de la Manche. Henri II la recouvra en 1549 et lui rendit ses anciens priviléges ; mais bientôt les sables de la côte, poussés par les vents d'ouest, couvrirent la basse ville et comblèrent le port. Dès lors Ambleteuse commença à perdre de son importance, et, au milieu du XVIIe siècle, ce n'était plus qu'une bourgade. Louis XIV s'y étant arrêté en 1680, en visitant la côte, fut frappé des avantages que présentait sa position ; il ordonna qu'un port y fût construit, et en chargea Vauban. Les travaux, d'abord poussés avec activité, furent abandonnés au bout de cinq ans, et le port et la ville envahis par les sables, devinrent bientôt une sorte de désert. En 1803, l'empereur reprit ce projet : Ambleteuse se releva comme par enchantement, et l'on vit réunis dans un nouveau port trois cent vingt-un bâtiments, formant l'aile droite de la flottille. Il ne reste plus de cet instant de prospérité que quelques bâtiments construits à cette époque, et les débris de quelques autres tombés faute d'entretien, ou qu'on n'eut pas le temps d'achever. On y voit encore la baraque de l'amiral Vérhuel, commandant de la flottille hollandaise ; tout auprès on montre une roche d'où Napoléon se plaisait à considérer la ligne d'embossage, et la côte qu'on voit de là s'étendre jusqu'à cinq ou six lieues. Un jour qu'il contemplait les mouvements qui s'opéraient dans les rades d'Ambleteuse, de Vimereux et de Boulogne, son cheval frappa du pied avec assez de force pour laisser sur la roche la trace de ses fers. On a religieusement conservé ces empreintes que l'on montre encore aujourd'hui. [1]

1. Bertrand, *Précis de l'histoire physique, civile et politique de la ville de Boulogne-sur-Mer et de ses environs, depuis les Morins jusqu'en 1814.* — Henry, *Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.* — Abot de Bazingen, *Recherches historiques concernant la ville de Boulogne-sur-Mer et l'ancien comté de ce nom.* — Le Roi, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne.* — *Victoires et conquêtes.* — J.-J Baude, le *Pas-de-Calais.* Ce travail remarquable, où nous avons largement puisé, a été inséré dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1844.

CALAIS.

Cette ville que l'Angleterre et la France se disputèrent avec tant d'ardeur dans le cours du moyen âge, est mentionnée pour la première fois en 858, sous le nom de *Scala*, dans un dénombrement des biens de l'abbaye de Saint-Bertin, et selon toute apparence, ce n'était à cette époque qu'une bourgade habitée par quelques pêcheurs. Elle est désignée de nouveau, pendant la dernière moitié du xe siècle, dans une donation faite par Lothaire à la même abbaye de Saint-Bertin; mais les détails manquent, et il est impossible encore de se faire une idée de l'importance de Calais. Il faut arriver brusquement au XIIe siècle, à l'époque de l'affranchissement communal, pour trouver quelques souvenirs précis qui se rattachent à son histoire. Au milieu de cette obscurité, des discussions se sont élevées sur la question de savoir si Calais n'aurait point été un établissement romain; quelques écrivains ont cru la retrouver dans le *Portus Itius* des Commentaires; d'autres, et c'est le plus grand nombre, dans le *Gessoriacum navale* de Pomponius Méla. Quoi qu'il en soit, le territoire qu'elle occupe était compris dans le pays des Oromansaques, qui formait une subdivision de la Morinie.

Possédée tour à tour par les comtes de Flandre et les comtes de Boulogne et de Guines, Calais paraît avoir été en même temps soumise à la juridiction de l'abbaye de Saint-Bertin. On trouve à la date de 1128 un acte de Louis VI où il est question de ligues formées par les habitants de Calais (*Confœderationes*). Quelles étaient ces ligues? à quelle occasion et dans quel but avaient-elles été faites? On l'ignore. En 1163 des démêlés éclatèrent entre les Calaisiens et les moines de Saint-Bertin, qui réclamaient la dîme sur la pêche du hareng. Deux religieux s'étant présentés dans la ville pour percevoir les droits auxquels ils prétendaient, furent attaqués à main armée; l'un d'eux se réfugia dans l'église de Saint-Nicolas: on le poursuivit jusqu'au pied de l'autel, où il tenait embrassée la statue du saint, et il eût infailliblement péri sans l'intervention du comte de Boulogne, qui condamna les agresseurs à une amende de mille livres.

Gérard, comte de Boulogne et de Gueldres, accorda, dans la seconde moitié du XIIe siècle, une commune aux Calaisiens. L'acte d'affranchissement ne porte point de date, mais il ne peut être postérieur à l'année 1181, puisque Gérard mourut à cette époque. Le comte, par cet acte, fixe les limites d'une banlieue, constitue un échevinage, accorde un marché et fait remise d'un grand nombre de droits féodaux. Les dispositions de la charte de Gérard sont principalement relatives aux garanties individuelles et à la répression des violences. Elles eurent pour effet de développer rapidement dans Calais les habitudes de la vie politique; car nous

voyons, en 1196, les bourgeois former une ghilde et associer à ce pacte fédératif Renault, comte de Boulogne. La ville, à cette même époque, avait pris quelque accroissement, et l'on y comptait, avec l'église Saint-Pierre, deux chapelles, qui ne tardèrent point à être érigées en paroisses.

Louis, fils du roi Philippe-Auguste, ayant été appelé au trône par les barons anglais, choisit Calais pour point de réunion de la flotte qui devait le porter dans la Grande-Bretagne. Cette flotte, composée de six cents bateaux et de quatre-vingts vaisseaux armés, avait été équipée, sur le littoral de la Manche, par un moine nommé Eustache. Le pape Innocent III, qui s'opposait à ce que Louis de France acceptât la couronne arrachée à Jean-sans-Terre, se rendit de sa personne à Calais pour empêcher le départ de Louis. Mais ce prince n'en partit pas moins, et pendant son absence, sa femme, Blanche de Castille, vint plusieurs fois à Calais, pour être plus à portée de recevoir de ses nouvelles et de lui faire passer des renforts. Une flotte de cent dix-sept voiles, chargée de troupes et de munitions, fut un jour enlevée dans la rade par les Anglais, sous les yeux mêmes de Blanche.

Jusqu'au règne de Louis VIII, Calais n'avait pas d'enceinte fortifiée. La mer au nord, la rivière de Guines au midi, à l'ouest des marais profonds, un château bâti à une époque inconnue et quelques tours isolées formaient seuls la défense de cette place. Mais Philippe le Hurepel, comte de Boulogne, qui aspirait à la régence pendant la minorité de Louis IX, fit augmenter, dans la prévision d'une guerre, les fortifications du château, et construisit autour de la ville une enceinte de six cents toises de longueur sur deux cent vingt de largeur, flanquée aux angles de bastions arrondis. La guerre eut lieu en effet; le comte de Flandre, l'un des seigneurs du parti de la régente Blanche de Castille, entra sur les terres de Philippe et s'empara de Calais. Le château fut racheté de la destruction moyennant une contribution de mille cinquante livres et vingt muids de vin.

Philippe mourut réconcilié avec la couronne, et Louis IX, qui n'avait plus rien à craindre des comtes de Boulogne, songea uniquement à défendre Calais contre les entreprises de l'Angleterre. Dans ce but il conclut avec la comtesse Mahault, veuve de Philippe, un accord en vertu duquel celle-ci lui accordait le droit de garder la place toutes les fois qu'on aurait à craindre une guerre avec les Anglais (1233). Cet acte pourrait même être considéré comme une véritable aliénation. Quoi qu'il en soit, la comtesse Mahault conserva des droits étendus sur la ville, et entre autres la juridiction; nous la voyons, en 1253, confirmer les priviléges des bourgeois, régulariser la pénalité criminelle et accorder aux échevins le droit de *faire des lois*. Ces échevins étaient au nombre de treize, et nommaient eux-mêmes leurs successeurs.

Depuis le XIIIe siècle, Calais prit chaque jour, comme point militaire, une importance plus grande. En 1296 et en 1302 Philippe-le-Bel y fit contre les Anglais et les Flamands des armements considérables, et y réunit une flotte sous les ordres de l'amiral Génois Grimaldi. Déjà à cette époque les Anglais disputaient à la France la suprématie du détroit, et ils alléguaient un traité apocryphe à l'appui de leurs prétentions. Le voisinage des deux royaumes occasionnait de fréquents débats, même en temps de paix. En 1321, un navire génois, en charge pour l'An-

gleterre, fut enlevé dans la Manche par un corsaire calaisien; on refusa aux instances d'Édouard II lui-même de rendre la prise, et le souvenir de cet acte de piraterie ne fut pas étranger à la colère du vainqueur de Crécy. Dans la guerre de 1324, on équipa dans le port de Calais une flotte qui devait rejoindre celles de Zélande et de Normandie, pour opérer un débarquement dans le comté de Norfolk ; les Calaisiens armèrent en course et firent dans le détroit des prises nombreuses. De leur côté, les Anglais, pour mettre fin à des expéditions qui ruinaient leur commerce, songèrent à se rendre maîtres de Calais. Charles-le-Bel envoya dans la place Thomas Maubuisson, cinq autres chevaliers, vingt-six écuyers et quatre sergents d'armes avec une garnison d'élite, et l'Angleterre n'osa rien tenter.

Mais l'entreprise n'était qu'ajournée ; Édouard III, plus hardi et plus habile que ses prédécesseurs, l'exécuta. Il venait de gagner contre l'armée de Philippe de Valois la victoire sanglante de Crécy (26 août 1346). Deux jours après, le 28 août, il quitta le champ de bataille, se présenta devant Montreuil et devant Boulogne, qui refusèrent de lui ouvrir leurs portes, prit Wissant, qu'il fit fortifier, et mit, le 30, le siége devant Calais. Après qu'il eut entouré la ville de lignes de circonvallation, et qu'il eut pris toutes les mesures nécessaires pour l'affamer, il passa en Angleterre, revint en France à la fin d'octobre, et ayant fait un second voyage dans son royaume, il ramena avec lui une flotte de sept cents vaisseaux montés par quinze mille matelots. Le siége, pendant ces absences, n'avait point été interrompu; Édouard avait fait de son camp une sorte de ville, et la présence de la flotte et de l'armée ennemies ôtait aux Calaisiens tout moyen de communication avec le dehors. Pas une machine n'avait été dressée contre les remparts, pas un assaut livré à la place; les Anglais comptaient sur un terrible auxiliaire, la faim, pour vaincre la résistance des assiégeants.

En effet, le manque de vivres commença bientôt à se faire sentir; Jean de Vienne, gouverneur de Calais, dut se décider à renvoyer les bouches inutiles, et dix-sept cents personnes, hommes, femmes et enfants se dirigèrent vers le camp des Anglais. Suivant quelques historiens, Édouard eut la clémence de les laisser passer; suivant d'autres, les infortunés Calaisiens, arrêtés par l'ennemi, repoussés de la ville, périrent sous les murailles de faim et de froid. Philippe de Valois équipa une flotte de soixante-douze vaisseaux pour secourir Calais, et s'avança à la rencontre de la flotte anglaise; mais il fut obligé de se retirer devant des forces supérieures, et une tentative par terre qu'il fit contre les assiégeants échoua également. Alors le roi de France, obligé de se porter contre les Flamands, abandonna Calais à elle-même. Les habitants avaient supporté la faim avec un courage admirable; deux capitaines d'Abbeville avaient pénétré jusqu'à eux et leur avaient fait passer quelques vivres; la rigueur de la saison, les efforts de Philippe VI en leur faveur, leur avaient longtemps laissé l'espoir que leur patience serait couronnée de succès. Mais quand ils virent Philippe de Valois s'éloigner, « ils poussèrent, » dit M. de Châteaubriand, « un cri, comme des enfants délaissés par leur père. »

Le gouverneur fut prié de proposer une capitulation; la ville ne pouvait plus tenir, elle succombait de disette, et l'ennemi était toujours là. Sur un signal que l'on fit du haut des murailles, Edouard envoya Gauthier de Mauny et le sire de

Basset; Jean de Vienne offrit de rendre la ville et le château, en demandant qu'on *laissât aller* les assiégés, *tout ainsi qu'ils étoient*. Édouard fut fort irrité des paroles du gouverneur; il voulait mettre à mort tous les Calaisiens, et quand Mauny l'eut un peu calmé, il ordonna à ce chevalier de retourner à Calais et de dire aux habitants « que la plus grande grâce qu'ils pourront trouver ni avoir en moy, c'est que ils partent de la ville de Calais six des plus notables bourgeois en purs leurs chefs et tous déchaux, les hars au col, les clefs de la ville et du châtel en leurs mains, et de ceux je feray ma volonté, et le remanant je prendray à merci. »

Sur cette réponse, Jean de Vienne convoqua les habitants à la Halle, et quand il leur eut fait connaître la dure nécessité où on les réduisait, ils se mirent à pleurer amèrement. Le peuple cherchait des yeux les victimes, lorsqu'un riche bourgeois, Eustache de Saint-Pierre, se levant résolument, proposa de se rendre au camp des Anglais; cinq autres citoyens imitèrent son exemple, et tous, la corde au cou, les pieds nus, allèrent se jeter aux genoux d'Édouard, et lui dirent qu'ils se mettaient à sa merci. Le roi était violemment courroucé contre la ville de Calais, qui l'avait si longtemps retenu sous ses murs; il commanda que l'on coupât la tête aux six bourgeois. Mais les représentations de ses barons, les prières et les larmes de la reine le désarmèrent; il pardonna. L'année suivante, il réintégra même Eustache de Saint-Pierre dans tous ses biens, et lui accorda diverses libéralités (1347)[1].

Arrivé à son but, le vainqueur voulut, par toutes les ressources de la guerre et de la politique, garantir aux Anglais la possession d'une place si importante. Il offrit aux sujets de son royaume qui viendraient se fixer dans cette ville des terres et des priviléges; il y établit un hôtel-des-monnaies, et cette étape célèbre qui devint l'entrepôt du commerce des laines de la Grande-Bretagne. Ordre fut donné aux capitaines des vaisseaux fréquentant le détroit d'aborder à Calais préférablement à tout autre point de la côte; les anciens priviléges furent confirmés, et on ajouta aux franchises accordées par les rois de France celles que les rois d'Angle-

1. Nous avons rapporté cet acte de dévouement des bourgeois de Calais, d'après le récit que l'historien Froissart en a laissé. Il est resté l'un des plus populaires de nos annales; on en a fait le sujet de divers romans, et d'une tragédie naguères fort applaudie. Il a cependant trouvé un grand nombre d'incrédules. Froissart est le seul des contemporains qui en ait parlé, et l'on sait que Froissart n'a souvent fait que copier Jean Lebel, chroniqueur fort inexact. Thomas de Lamoore, Henry Knygton, Robert d'Avesbury, l'abbé de Saint-Martin de Tournay, la Chronique de Saint-Denys, le continuateur de Guillaume de Nangis, racontent seulement, et tous à peu près de la même manière, que le gouverneur de Calais, plusieurs bourgeois et une partie de la garnison sortirent de la ville pour en remettre les clefs à Édouard, qui retint plusieurs prisonniers. Le beau trait d'Eustache de Saint-Pierre est mentionné dans la chronique de Flandre; mais cette chronique n'est qu'un abrégé de Froissart, et elle a été considérablement altérée par l'editeur, Denys Sauvage. Enfin, il n'est pas question du héros de Calais dans les lettres que Philippe-de-Valois adressa plus tard aux Calaisiens au sujet de leur courageuse résistance. On ne sera pas fâché de savoir comment ce même fait est jugé par les historiens anglais. Hume suit presque textuellement le récit de Froissart (*History of England*, vol. II, chap. XV, p. 442 et 443). A la vérité, à la fin de ce même volume, p. 509 et 510, il convient, dans un appendice, que la version du chroniqueur français *« is somewhat to be suspected. »* Le judicieux John Lingard adopte aussi le récit de Froissart comme vrai en ce qui touche Eustache de Saint-Pierre; mais il le dégage de ce qu'il lui paraît avoir de trop romanesque (*History of England from the first invasion by the Romans*, vol. IV, chap. I, p. 65). Pourquoi serions-nous plus incrédules que les Anglais au sujet d'un acte d'héroïsme si honorable pour notre nation?

terre avaient octroyées aux bourgeois de Douvres. Enfin, il fut convenu que quatre citoyens, choisis parmi les plus notables, iraient trouver, chaque année, le roi d'Angleterre, pour lui rendre compte des opérations commerciales, des besoins et des vœux de la population calaisienne. Dans ces essais de colonisation, on reconnaît le génie habile et prévoyant qui devait assurer plus tard aux Anglais la suprématie industrielle, et l'ambition patiente et tenace de ce peuple, qui s'agrandit sans cesse et s'enracine au sol qu'il a conquis.

La reddition de Calais ne termina point la guerre. En 1348, les légats, qui avaient déjà tenté de réconcilier Édouard III et Philippe de Valois, firent de nouveaux efforts pour amener ces deux princes à une pacification. Des conférences furent ouvertes à peu de distance de Calais, et l'on conclut une trêve. Édouard retourna en Angleterre ; mais il fut bientôt rappelé sur le continent. Un chevalier de grand courage, de Charny, porte-oriflamme de France et gouverneur de Saint-Omer, conçut le projet de rendre à la France la ville qui venait d'être violemment séparée d'elle. Il offrit une somme de vingt mille écus à Aimery, commandant du château, et celui-ci s'engagea à lui livrer la place. Mais le secret fut découvert ; Aimery, appelé à Londres par Édouard, avoua tout, et, pour expier sa trahison, il reçut l'ordre de trahir le gouverneur de Saint-Omer. Un jour fut assigné pour la remise du château, et, au moment convenu, Charny se présenta devant la place, compta l'argent et demanda les clefs. Mais on tardait, et le chevalier français s'impatientant, murmura qu'on le faisait mourir de froid. En ce moment la porte du château s'ouvrit à grand bruit, et Charny se trouva face à face avec le roi d'Angleterre et le prince de Galles, qui avaient secrètement passé la mer. Suivi d'une troupe d'élite, Édouard se précipita sur les Français la lance en arrêt, en criant : *Mauny ! Mauny ! A la rescousse !* — *Mal ait qui fuira !* répondit Charny. Ce cri fut répété par les hommes d'armes qui l'entouraient, et quoique la majeure partie de la troupe française fût restée en arrière, ils se lancèrent tête baissée contre les assaillants. Le choc fut terrible ; Édouard mit pied à terre, comme un simple gendarme. Abattu deux fois sur les genoux par un chevalier picard, Richard de Ribeaumont, il fut forcé deux fois d'appeler du secours aux cris de *Saint-Édouard* et *Saint-Georges ;* mais enfin, aidé par les siens, il força Ribeaumont à se rendre. On combattit toute la nuit. Le lendemain, 1er janvier 1349, Édouard rentra dans Calais de grand matin, ramenant avec lui Charny et Ribeaumont. Il invita, pour le soir, ses prisonniers à souper. Pendant tout le repas on parla des faits d'armes de la veille, et jamais la courtoisie chevaleresque ne trouva de plus nobles paroles. « Vous êtes, » dit Édouard à Ribeaumont, « le chevalier au monde que je veisse oncques plus vaillamment assaillir ses ennemis. » En même temps il ôta la couronne de perles qu'il portait sur la tête, et, la posant sur le front du chevalier picard : « Je vous donne ce chapelet pour le mieux combattant de la journée... Je sais que vous êtes gai et amoureux, et que voulontiers vous vous trouvez entre dames et damoiselles, si dites partout là où vous irez que je vous le ay donné ; si vous quitte votre prison, et vous en pourrez partir demain s'il vous plaît. » Reconnaissant envers le prince anglais, mais fidèle à la France, Ribeaumont accepta le chapelet d'Édouard, et le porta jusqu'au jour où il tomba sur le champ de bataille de Poitiers, en couvrant le roi Jean de son corps.

La prise de Calais avait, pour ainsi dire, ouvert une porte aux invasions anglaises. C'était en quelque sorte le Gibraltar du moyen âge, la forteresse invulnérable qui jetait des soldats ennemis sur le sol de la France. Édouard y débarqua en 1350, et ravagea pendant tout l'hiver le pays des environs. Il y vint de nouveau en 1354 et en 1362. Le résultat de l'invasion de 1362 fut la signature du traité de Brétigny, qui garantissait aux Anglais la possession de Calais. En vertu de ce traité funeste, et c'était là une triste compensation de tant de désastres, le roi Jean recouvra sa liberté, et, le 8 juillet 1360, il prit terre à Calais. Édouard, de son côté, s'était rendu dans cette ville, ainsi que le comte de Flandre. Le 24 octobre, les deux rois ratifièrent la convention de Brétigny. Il y eut, à cette occasion, de grandes solennités; Jean et Édouard assistèrent ensemble à la messe, dînèrent ensemble, se prodiguèrent les courtoisies et s'embrassèrent publiquement. Quelques jours après, le roi de France partit pour se rendre à Boulogne, dans le dessein de remercier la Vierge, et le roi d'Angleterre le reconduisit à une lieue de distance. Libre des embarras de la guerre, Édouard porta tous ses soins sur une ville qu'il regardait comme l'un des plus précieux joyaux de sa couronne. Il s'occupa de l'embellir et de la fortifier, et, comme il craignait les trahisons, il avait grand soin de n'y placer pour gouverneurs que des officiers choisis, qu'il changeait chaque année.

La guerre ayant éclaté de nouveau, en 1369, le duc de Lancastre traversa le détroit à la tête d'une armée nombreuse; mais les jours des triomphes rapides étaient passés pour l'Angleterre, et Charles V s'occupait à réparer les disgrâces des règnes précédents. Une armée commandée par le frère du roi de France, Philippe, duc de Bourgogne, fut dirigée sur le Calaisis, avec ordre d'observer l'ennemi, sans engager d'affaire décisive, et le duc de Lancastre ne put rien entreprendre d'important Les années 1370 et 1373 furent marquées par de nouveaux débarquements. Édouard cependant voyait décliner sa fortune, et il se montra disposé à écouter les propositions de paix qui lui furent faites par les légats du pape. Des députés des deux couronnes de France et d'Angleterre se rendirent à Boulogne et à Calais; mais de nombreuses difficultés s'élevèrent au sujet de la possession de cette dernière ville. Charles V offrit, dit-on, en échange, quatorze cents villes ou forteresses récemment conquises au delà de la Loire. Édouard s'obstina à ne point céder, et sa mort mit fin aux négociations. Sous le règne de son successeur, Richard II, de notables améliorations furent apportées dans l'administration de Calais. Richard fit bâtir un hôtel magnifique, destiné à servir d'entrepôt pour les laines; il régla la police, confirma les priviléges des marchands, accorda aux bourgeois le droit d'élire un maire ou *alderman*, et permit à ce magistrat de se faire précéder d'un sergent portant une épée nue, la pointe tournée vers le ciel. La juridiction ecclésiastique fut donnée à l'archevêque de Cantorbéry, et le gouvernement militaire aux plus braves soldats de la Grande-Bretagne. La garnison, à cette époque, se composait de huit cents hommes d'armes à cheval, qui avaient chacun cinq fantassins à leurs ordres, de neuf chevaliers avec leurs écuyers, de cent cinquante archers à cheval, de cent hommes d'armes, de quatre-vingts archers de pied, et de quatre écuyers à cheval. Richard ayant demandé et obtenu la main d'Isabelle de France, la jeune princesse fut mariée par procureur, le 12 mars 1395,

et on stipula dans le contrat qu'elle serait amenée à Calais, *vestue et enjoiallée*. L'année suivante, au mois d'octobre, Isabelle arriva au lieu convenu, Richard s'y rendit de son côté, et le mariage fut célébré le 3 novembre dans l'église de Saint-Nicolas. Le roi d'Angleterre, qui avait touché deux cent mille livres à compte sur la dot de sa femme, en dépensa trois cent mille en fêtes, en festins et en présents. Malgré ces prodigalités éblouissantes, les Anglais murmurèrent. « Ce mariage, » disaient-ils, « n'était pour la France qu'un moyen détourné de rentrer en possession de Calais, qui valait bien toutes les filles du roi de France. » Le duc de Glocester se mit à la tête des mécontents : Richard le fit arrêter et conduire à Calais, où il fut étouffé sous des matelas la nuit même de son arrivée.

La garnison anglaise était un fléau pour les populations des environs ; elle inquiétait le pays par des courses fréquentes, et le ravageait impitoyablement. Le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, qui voulait se signaler par quelque grande entreprise, tenta de mettre un terme à ces ravages, et forma le projet d'assiéger Calais. Il fit abattre, aux environs de Saint-Omer, trente mille pieds d'arbres, pour construire une bastille autour de la place qu'il voulait investir, et rassembla douze cent une pièces d'artillerie. Mais un traître brûla les charpentes de la bastille, et les pluies, ou peut-être le mauvais vouloir du duc d'Orléans, firent manquer l'expédition. Bientôt les malheurs de la guerre civile vinrent s'ajouter aux désastres de la guerre étrangère. Henri V, continuant par ses intrigues ce que ses armes avaient commencé, négociait à la fois avec Jean-sans-Peur et avec les princes de la maison d'Orléans. Des pourparlers eurent lieu dans une conférence générale tenue à Calais en 1416, entre l'empereur Sigismond, qui s'était porté arbitre, le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne et les envoyés du conseil de France ; le seul résultat de la conférence fut une suspension d'armes d'octobre en février.

Nous ne raconterons pas les longues luttes qui donnèrent un instant le trône de France à un prince anglais, ni les revers qui l'en firent presque aussitôt descendre. En 1436, Charles VII avait reconquis une partie de son royaume, et le successeur de Jean-sans-Peur, Philippe-le-Hardi, s'était détaché de l'alliance anglaise. Inquiété dans ses possessions du nord de la France, par la garnison de Calais, le duc fit de grands préparatifs pour s'emparer de cette ville. Pendant que le roi d'Angleterre le déclarait déchu des comtés de Flandre et de Boulogne, Philippe-le-Hardi se mit en marche vers Calais, à la tête des Gantois et des communes flamandes, et se rendit maître, en passant, du château d'Oye et de la ville de Marck. Il comptait sur un succès facile et sur l'arrivée d'une flotte hollandaise. Cette flotte devait bloquer le port ; elle fut obligée, par les vents contraires, de se retirer après une tentative infructueuse. Une tour de bois, que Philippe avait fait construire pour dominer et foudroyer les remparts, fut emportée, et les Flamands, qui composaient la plus grande partie de l'armée, se révoltèrent et partirent. Le duc, trop affaibli pour continuer le siége, leva son camp avec précipitation, et se retira à Gravelines. Trois ans plus tard, Philippe-le-Hardi, pour se venger de cet échec, résolut de noyer le pays qu'il n'avait pu conquérir, en faisant rompre les digues élevées par les Anglais ; mais cette entreprise causa peu de dommages.

Les guerres intestines de l'Angleterre, comme celles de la France, eurent du retentissement à Calais. Le comte de Warwick, gouverneur de cette ville, étant

entré dans la faction du duc d'York révolté contre Henri VI, reçut de ce roi l'ordre de remettre ses pouvoirs entre les mains du duc de Sommerset. Warwick refusa d'obéir. Les habitants et la garnison se soulevèrent en sa faveur, et Sommerset, qui s'était présenté avec une flotte, ne put prendre possession de la ville. Le partie de la révolte l'emporta; le duc d'York fut proclamé roi d'Angleterre sous le nom d'Édouard IV, et le 7 mai 1462, ce prince rendit au comte de Warwick le gouvernement de Calais. Le 23 juin de la même année, la femme du roi dépossédé, Marguerite d'Anjou, obtint de Louis XI un prêt de deux cent mille livres, à la condition que son mari engagerait la ville et le château de Calais pour cette somme. Warwick s'insurgea bientôt contre le prince qu'il avait contribué à placer sur le trône. Vaincu en Angleterre par les troupes d'Édouard IV, il essaya de rentrer dans Calais. Son lieutenant, Vauclerc, capitaine gascon, refusa d'abord de le recevoir; le comte ayant battu, dans le détroit, la flotte du duc de Bourgogne, qui avait pris le parti du nouveau roi, passa en Angleterre, força Édouard de prendre la fuite, et rendit la couronne à Henri VI. Une troisième révolution rétablit Édouard sur le trône. Warwick fut tué, et le gouvernement de Calais fut donné à lord Hastings.

Depuis cette époque jusqu'à la reprise de Calais, au milieu du XVIe siècle, l'histoire de cette ville cesse, en quelque sorte, d'être individuelle, et l'intérêt des événements se disperse sur toutes les côtes de l'Océan qui regardent l'Angleterre et avoisinent la Flandre. A la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI se rend maître de l'Artois, du Ponthieu et de plusieurs villes de la Picardie, confisque la baronnie d'Ardres, et assure ainsi à la France toutes les frontières du Calaisis. Cette petite province continue à être le point de départ des prétendants, qui s'enlèvent les uns aux autres la couronne d'Angleterre. En 1488, Henri VII débarque à Calais, s'empare du château d'Ardres, et met le siége devant Boulogne; mais bientôt une paix, convenue d'avance, est conclue entre le roi d'Angleterre et Charles VIII; le siége de Boulogne est abandonné, Ardres et les châteaux pris par les Anglais dans le Boulonnais sont remis à la France. En 1498, Henri VII vient habiter Calais, pour se soustraire à la peste qui désolait l'Angleterre. Son successeur, Henri VIII, après avoir conclu avec Louis XII un traité destiné à assurer la réparation des torts réciproques que pouvaient se faire les garnisons anglaises et françaises du Boulonnais et du Calaisis, se ligue contre la France avec l'empereur, le pape, la gouvernante des Pays-Bas et le roi d'Espagne, envoie des troupes à Calais et fait assiéger Térouanne. Cette ville prise, ainsi que Tournay (1513), un traité entre Louis XII et Henri VIII met fin à la guerre.

Il fut question, dans des conférences entre les ambassadeurs de François Ier et ceux du roi d'Espagne, de combiner les forces des deux princes pour reprendre, au profit de la France, Tournay et Calais; mais ce projet n'eut pas de suite, et Henri VIII, pour en prévenir l'exécution, augmenta la garnison. Cette ville reçut peu de temps après le roi d'Angleterre, qui était venu à la rencontre de François Ier pour convenir avec lui d'une paix durable; l'entrevue du *Camp du Drap d'Or* n'eut point de résultats (1520), non plus que de nouvelles conférences qui se tinrent à Calais en 1521, et l'empereur conclut avec Henri VIII une ligue offensive et défensive contre la France.

Une flotte anglaise arriva bientôt, et la guerre continua sur les frontières. Henri VIII cependant se rapprocha de François Ier pour se tourner contre l'empereur; les deux princes se virent à Calais en 1532, et y signèrent une alliance le 28 octobre de cette même année. Mais cette alliance ne fut pas durable, les hostilités recommencèrent; l'ennemi jeta de nouvelles armées sur le sol de la France, et toujours par la même voie. A la mort d'Édouard VI, il fut un instant question de remettre Calais entre les mains de ses anciens maîtres; la reine Marie Tudor s'opposa vivement à toute transaction. Il était réservé au duc de Guise de replacer, après plus de deux siècles, cette ville sous le sceptre de la France, et de compenser glorieusement, par cette conquête, les désastres de Saint-Quentin. Quelques jours avant le siége, on avait trouvé ces vers affichés au coin d'une rue :

Le vent est nord,
Talbot est mort.
Calais est aux Anglois
Il sera aux François
Avant qu'il soit les Rois

Le 1er janvier 1558, l'armée du duc de Guise se présenta devant la place, qui était dégarnie de troupes; malgré les avis du roi d'Espagne, la reine d'Angleterre avait négligé d'y envoyer des secours. Les deux forts qui couvraient les approches furent vivement attaqués; la garnison du fort de Nieulai se retira dans Calais; celle du Risban battit la chamade. Le 4, une batterie de treize pièces ouvrit un feu terrible contre la courtine, et le bruit de la canonnade fut si grand qu'on l'entendit des bords de l'Escaut. On dressa en même temps contre le château une seconde batterie; et bientôt, grâce à l'habileté de l'ingénieur picard Sénarpont, les ouvrages des assiégés furent démantelés. Le 6, jour des Rois, de grand matin, le duc de Guise, suivi de toute la noblesse française et de l'élite de ses troupes, traversa le port à la marée basse, et donna l'assaut au château, qui fut emporté d'emblée. Le gouverneur, lord Wentworth, reconnaissant alors l'impossibilité de tenir plus longtemps, demanda à capituler. Il fut arrêté que les hommes auraient la vie sauve; qu'on respecterait l'honneur des femmes; que cinquante des principaux officiers, ainsi que le gouverneur, resteraient prisonniers de guerre, et que le reste de la garnison se retirerait en Angleterre, mais en laissant entre les mains des vainqueurs les armes, les drapeaux, l'artillerie et les vivres. Le lendemain, les Anglais évacuèrent la place. L'Angleterre la possédait depuis deux cent dix ans, et elle avait dépensé, pour les troupes qui la gardèrent pendant ces deux siècles, plus de quatre cent mille livres sterling. La perte de Calais fut un coup terrible pour Marie Tudor, et jusqu'à sa dernière heure elle en conserva un douloureux souvenir. Quelques instants avant d'expirer, elle disait « que, si après sa mort, on lui ouvrait la poitrine, on trouverait *Calais* gravé sur son cœur [1]. » En France, la joie fut grande : le roi se rendit à Notre-Dame pour remercier Dieu, et délivra un grand nombre de prisonniers pour dettes, en payant leurs créanciers de son propre argent. Le clergé fit des processions, les historiens écrivirent la *prinse de Calais*; Buchanan,

1. « If her breast were opened, the word *Calais* would be found engraved on her heart. » — Hume, *History of England*, vol. IV, ch. XVIII, p. 476 — Lingard, *History of England*, vol. VII, ch. III, p. 272

Turnèbe, d'Aurat, le chancelier de L'Hopital, composèrent des vers latins. Joachim du Bellai écrivit un poëme, et le peuple chansonna les Anglais. C'est qu'en effet, l'un des plus grands rois de l'Angleterre n'avait pris Calais que par famine, après un an de siége, et le duc de Guise l'avait emportée en sept jours, à la pointe de l'épée.

Le roi d'Espagne offrit une armée à la reine d'Angleterre pour reprendre la forteresse dont la perte l'affligeait si cruellement. Mais l'entreprise fut jugée impossible. Henri II vint bientôt en grande pompe visiter la nouvelle conquête, et donna au duc de Guise le magnifique édifice qu'Édouard avait fait bâtir pour les marchands de l'étape. On releva les fortifications délabrées par le siége; les habitants de Térouane et de Saint-Quentin, que les guerres avaient ruinés, vinrent, en grand nombre, se fixer à Calais, et le roi rendit des règlements pour régulariser la police et l'administration. Ces règlements, datés du 14 février 1559, furent en partie calqués sur ceux qui régissaient Boulogne. Des commissaires furent en outre désignés pour faire la répartition des maisons et des terres entre tous les sujets français qui voudraient habiter le *pays reconquis*. Un édit rendu à Troyes, le 29 mars 1563, assura aux marchands calaisiens le maintien des priviléges et des franchises dont ils avaient anciennement joui sous la domination de la France. Cette même année les protestants, qui se trouvaient en grand nombre dans la ville, formèrent le projet de massacrer le gouverneur et les catholiques; mais le complot ayant été découvert, trente des principaux conjurés furent pendus aux fenêtres de l'hôtel-de-ville.

L'une des clauses du traité du Câteau-Cambrésis, conclu en 1579, portait que la France garderait Calais pendant huit ans, et qu'à l'expiration de ce délai la place serait rendue à l'Angleterre, dans le cas où certaines conditions seraient restées sans exécution. En 1567, les Anglais prétendirent que ces conditions n'avaient point été remplies, et alléguèrent divers motifs pour être remis en possession de la forteresse. Il y eut à ce sujet de très-longues négociations; mais la France conserva sa conquête.

Uniquement occupés de la pêche et de leur commerce, les Calaisiens paraissent avoir joué un rôle peu important dans les luttes politiques qui marquèrent la seconde moitié du XVIe siècle, et comme le dit un de leurs historiens, « ils se « maintirent dans l'obéissance au roi légitime par la sagesse de ceux qui les « commandoient. » Confiant dans leurs bonnes dispositions, Henri IV ne songea point suffisamment, au moment où il était en guerre avec l'Espagne, à protéger Calais contre les entreprises de l'ennemi. Le 30 mars 1595, l'archiduc Albert sortit de Bruxelles, et quelques jours après il investit la place, qui n'avait qu'une faible garnison, et parvint à gagner le commandant. Mais lorsque celui-ci fit part aux habitants de l'intention où il était de se rendre, les Calaisiens éclatèrent en murmures et déclarèrent qu'ils voulaient résister. « Eh bien! » répondit-il, « nous « mourrons ensemble. » En effet, dès ce moment, il ne chercha plus qu'à perdre avec honneur une vie que le regret de sa trahison lui rendait insupportable. Henri IV avait tenté vainement de secourir les assiégés, ils furent contraints de se retirer dans la citadelle; cette forteresse fut bientôt emportée après trois assauts meurtriers, et l'ennemi passa par les armes neuf cents bourgeois qui, pendant le

siége, s'étaient montrés dignes de leurs aïeux du XVIe siècle. Ceux qui échappèrent au massacre abandonnèrent la ville pour ne point vivre sous une domination étrangère. L'histoire a gardé le souvenir du beau rôle que joua dans ces tristes circonstances le président Jacomel.

Par le traité de Vervins, conclu en 1598, Calais fut restituée à la France; Henri IV fit augmenter les fortifications, et comme il ne restait de l'ancienne population que des orphelins et des veuves, il accorda de nombreux priviléges pour y attirer les étrangers, et s'y rendit de sa personne, afin de connaître l'état des choses et de prendre les mesures nécessaires. Une peste, le passage de Louis XIII, et quelques travaux pour l'amélioration du port, tels sont les seuls souvenirs que nous rencontrions jusqu'en 1628. Cette même année, une flotte anglaise de deux cents voiles parut dans la Manche, et l'on apprit bientôt que cette flotte était destinée à jeter sur les côtes des troupes de débarquement qui devaient être introduites dans Calais par un traître nommé Duparc. Mais le complot ayant été découvert, les Anglais n'osèrent rien tenter. La guerre contre l'Espagne ramena souvent, pendant le règne de Louis XIII, l'ennemi aux environs de Calais. Il en fut de même dans les premières années du règne de Louis XIV, et ces invasions répétées occasionnèrent plusieurs fois la famine. En 1657, les Espagnols, au nombre de quatre mille hommes d'infanterie et de douze cents cavaliers, se présentèrent inopinément devant Calais, et forcèrent l'entrée de la basse ville. Mais le mayeur, Gaspard Mollien, ayant rassemblé les compagnies de la milice bourgeoise, opposa une résistance vigoureuse; et l'ennemi fut contraint de battre en retraite, en abandonnant ses morts. L'année suivante Louis XIV, s'étant rendu à Calais pour suivre les opérations de l'armée de Turenne, tomba dangereusement malade et fut guéri par un médecin d'Abbeville, nommé Du Saulchoy, qui osa risquer l'emploi de l'émétique, malgré les anathèmes de la faculté de médecine contre ce médicament. Le roi, parfaitement guéri, partit le 22 mars, et une médaille fut frappée en mémoire de cet événement.

La guerre contre la Hollande et l'Angleterre fournirent aux Calaisiens de nombreuses occasions de se signaler tout en s'enrichissant; leurs corsaires firent essuyer au commerce ennemi des pertes considérables. Ils enlevèrent même des frégates à l'abordage. Louis XIV, qui revint à Calais en 1677 et en 1680, ne négligea rien pour rendre cette place imprenable, et, par son ordre, Vauban y exécuta d'importants travaux. Les Anglais tentèrent sans succès un bombardement en 1694; ils ne réussirent qu'à endommager trois maisons. L'année suivante, le 17 août, ils revinrent encore jeter six cents bombes dans la ville, et cette fois le dégât fut plus considérable. En 1695, ils firent une troisième tentative; les corsaires calaisiens, pour punir ces ravages, descendirent sur les côtes d'Angleterre et en rapportèrent un butin considérable. Il était beau de voir ainsi de simples marchands porter la guerre chez un ennemi aussi redoutable. Le roi de France, attentif aux exploits des Calaisiens, leur donna d'honorables témoignages de sa satisfaction.

L'histoire de la ville de Calais ne présente, dans le cours du XVIIIe siècle, aucun événement notable. La bulle *Unigenitus* y causa comme partout quelque agitation. Plus tard, en 1744, le maréchal de Saxe y rassembla un corps de quinze mille

hommes, destiné à soutenir, en Angleterre, la cause du Prétendant. Louis XV y vint en personne avec une grande solennité, et les habitants firent éclater, en l'honneur du roi, un vif enthousiasme. Quand les lâchetés de Dubois eurent ruiné notre marine, les armateurs calaisiens soutinrent dignement par leurs corsaires la gloire du pavillon français, et ce n'est pas sans raison que l'historien de cette ville, Lefebvre, dit en terminant son livre, qu'il est peu de cités dont le peuple ait donné dans tous les temps des marques plus glorieuses de courage et de fidélité.

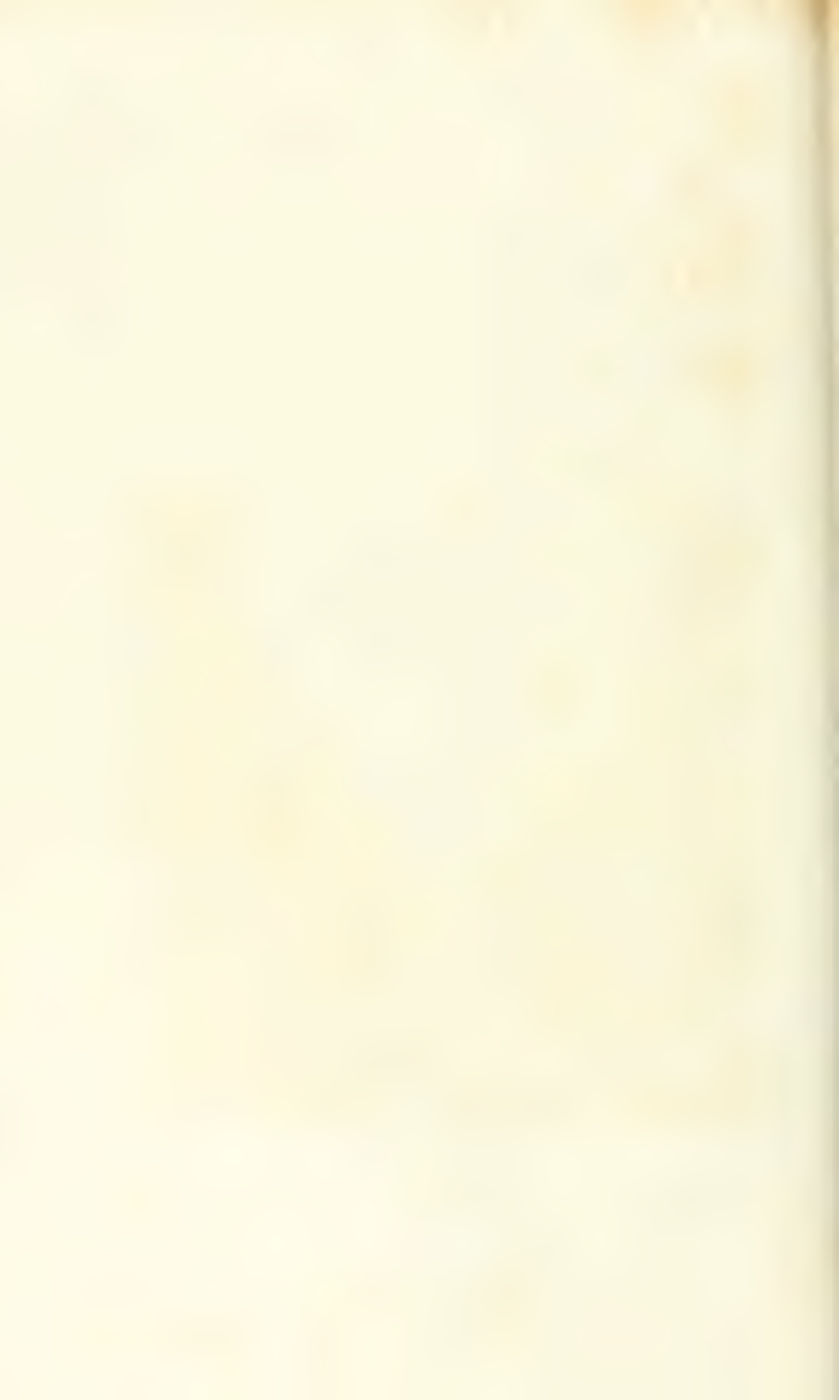
Dans la guerre de 1778, les corsaires de Calais se rencontrèrent de nouveau avec les Anglais; et, plus tard, pendant les guerres de la république et l'empire contre les puissances coalisées de l'Europe, les Calaisiens armèrent encore en course, et vengèrent sur le commerce de l'ennemi les désastres de nos flottes. Les luttes maritimes sont, du reste, les seuls événements qui marquent, à Calais, l'époque de la révolution. Lors du rassemblement de la grande armée à Boulogne, il y eut sur tout le littoral un grand mouvement de troupes. Les flottes anglaises se tenaient constamment en vue des côtes. Le 26 septembre 1804, elles essayèrent de brûler une flottille qui s'était réfugiée dans le port de Calais. Elles jetèrent dans la rade et sur la ville une grande quantité de bombes, et, par un singulier hasard, un seul individu fut blessé; c'était un prisonnier anglais. En 1814, le 24 avril, Louis XVIII, venant d'Angleterre, débarqua à Calais, et, en souvenir de cet événement, on éleva une colonne, et on scella sur une pierre l'empreinte en bronze du pied royal.

Calais fit successivement partie du diocèse de Térouanne et de celui de Boulogne; elle appartient maintenant au diocèse d'Arras. Elle était, sous l'ancienne monarchie, le siége d'une subdélégation, qui ressortissait de l'intendance de Picardie, d'un présidial, d'une justice consulaire, et d'une amirauté. On compte, parmi ses gouverneurs militaires, les noms les plus illustres de l'Angleterre et de la France. Elle est maintenant un chef-lieu de canton, dépendant de l'arrondissement de Boulogne. La population de Calais s'élève à plus de 11,000 habitants. Le grand et le petit cabotage, le commerce de commission, la pêche, et les fabriques de tulle, établies par les Anglais en 1815, forment aujourd'hui les principales ressources de cette ville. Quoiqu'elle ne soit plus la route la plus fréquentée de Paris à Londres, elle voit encore passer annuellement dans son port près de vingt mille voyageurs. Le trajet de Calais à Douvres est de sept quarts d'heure environ, et les paquebots à vapeur des postes de France et de l'amirauté anglaise, font à la fois le transport des passagers et des dépêches d'un rivage à l'autre. Sur vingt voyageurs, seize sont Anglais, trois Français et un étranger.

Le port de Calais, qui était autrefois très bon, a perdu une grande partie de ses avantages; et, par suite des ensablements, la mer s'en éloigne tous les jours. Cependant, on a entrepris d'immenses travaux depuis la révolution de 1830, pour arrêter les progrès du mal. Le chenal a été allongé de deux cent soixante mètres, et on a construit une écluse de chasse de dix-huit mètres de débouché pour lui rendre sa profondeur et en balayer les sables. Entre le bassin des chasses et les murs de la ville, on a établi un avant-port et un bassin à flot. M. Raffeneau de l'Isle a projeté ces travaux, dont l'exécution a été confiée à MM. Rehon, ingénieur en chef, et Pouilly conducteur des ponts-et-chaussées.

Le canal de Saint-Omer débouche dans le port. Déjà en communication avec





Paris au moyen de cette voie fluviale, Calais va s'en trouver plus rapprochée par son embranchement sur le chemin de fer de Lille ; et bientôt elle sera le point intermédiaire par lequel s'établiront les relations des deux capitales de la France et de l'Angleterre, avec la Belgique et l'Allemagne.

Les fortifications de Calais forment un ensemble imposant ; mais elles ont le grand inconvénient de ne pas envelopper le port. Or, il importe d'autant plus de le mettre à l'abri de toute insulte, qu'il est une de nos meilleures places d'armes sur la Manche. Pour couvrir complétement le port, il faudrait augmenter d'environ trois cents mètres la circonférence actuelle des remparts. Sous le rapport de l'art, ces fortifications n'ont rien de remarquable : toutefois, la grande porte, sur la route de Paris, construite en 1685, est d'une belle architecture. L'église paroissiale, Notre-Dame-de-Bon-Secours, et l'église Saint-Pierre, sont les deux seuls monuments religieux de la ville qui attirent l'attention ; la première renferme un remarquable tableau de Van Dick, représentant l'Assomption de la Vierge. Enfin, Calais possède encore le palais qu'Édouard fit bâtir en 1390, pour servir d'entrepôt au commerce des laines, et qui fut donné par Henri II au duc de Guise.

Le dominicain *Dutertre*, auteur d'une histoire générale des Antilles, *Georges Maréchal*, premier chirurgien de Louis XIV, le littérateur *Neufville de Brugueaubois*, le traducteur *Delaplace*, l'ingénieur *Nicolas Lereux*, le romancier *Pigault-Lebrun*, et beaucoup de marins intrépides, tels sont les hommes distingués auxquels Calais a donné naissance. Nous ne parlons pas d'Eustache de Saint-Pierre, dont il a été question dans le courant de cette notice ; on montre à Calais la maison qu'il a habitée.[1]

BEAUVAIS.

Dans les *Antiquités de la Gaule Belgique*, Richard de Wasbourg attribue la fondation de Beauvais à un roi de Phrygie, cousin de Priam, nommé Bavo, qui vivait 1179 ans avant Jésus-Christ. D'autres font remonter l'origine de cette cité à Belgius, quatorzième roi des Belges, qui était aussi de race troyenne et dont le portrait fut exposé pendant plusieurs siècles dans l'église cathédrale de Saint-Pierre. La science moderne, qui a fait justice des traditions fabuleuses, s'accorde à reconnaître dans cette ville l'antique *Bratuspantium*, capitale des Bellovaques. Perdus

1. Bernard, *Histoire de Calais*, 1715. — Lefebvre, *Histoire de Calais*, Paris, 1766. — *Souvenirs historiques et pittoresques du Calaisis*, 1825. — Collet, *Notice historique du Calaisis, de l'Ardresis*, Calais, 1833. — *Almanachs de Picardie*. — Rymer, *Acta et fœdera publica*, passim. — *Chroniques* de Froissart. — Hume, *History of England*. — *History of England*, by John Lingard. — Baude, *Notice sur le Pas-de-Calais*.

dans leurs forêts, éloignés de toute civilisation, les Bellovaques conservèrent longtemps, en présence de la conquête romaine, l'énergie sauvage de la barbarie, et César, le premier historien qui leur ait consacré un souvenir, rend à leur valeur un témoignage éclatant.

L'an 57 avant Jésus-Christ, les Bellovaques prirent part à la grande confédération des peuples belges contre les armées romaines et partagèrent la défaite commune, dans la terrible rencontre qui eut lieu sur les bords de l'Aisne. Après ce désastre ils s'enfermèrent dans Bratuspantium. César se présenta bientôt devant leur ville, et comme ils avaient offert de se soumettre, le vainqueur leur laissa la vie, en exigeant toutefois six cents otages et la remise des armes. Peu de temps après, les peuples du nord de la Gaule profitèrent de l'absence du général romain pour attaquer ses troupes dispersées. Les Bellovaques donnèrent deux mille hommes, et cette fois encore la tactique des légions l'emporta sur l'indiscipline gauloise. Une troisième insurrection fut également comprimée, et Corrée, le chef de ce soulèvement, ne voulant point survivre à la liberté de son pays, mourut les armes à la main. Dès ce moment on ne songea plus à lutter. César enrôla dans ses légions les habitants de Bratuspantium; il les équipa, les paya comme les soldats romains et ne leur laissa de leur armement gaulois que le casque, surmonté d'une alouette, symbole de la vigilance, ce qui fit nommer cette légion *légion de l'alouette*. Favorablement traités par César, les Bellovaques combattirent glorieusement sous ses ordres dans les campagnes de Grèce, d'Afrique et d'Espagne. Ils semblaient dès-lors avoir oublié leur nationalité; mais ils se la rappelèrent sous le règne d'Auguste, quand le fisc impérial eut fait peser sur eux la dureté de ses exactions. L'an 29 avant Jésus-Christ ils s'unirent aux Trévires et aux autres peuples belges pour proclamer leur indépendance, mais ils furent vaincus par Nonus Gallus. Pendant le règne de Tibère ils entrèrent encore dans la confédération belge, sous les ordres du Trévire Julius Florus. Cette insurrection échoua comme toutes celles qui l'avaient précédée. La Gaule d'ailleurs voyait chaque jour s'effacer les souvenirs de sa liberté, et le nom même de ses villes. Bratuspantium était devenu *Cæsaromagus*. Les Bellovaques, admis à participer à l'administration de l'empire, acceptèrent tous les bienfaits et toutes les charges de la civilisation; et l'histoire de *Cæsaromagus* n'offre sous les successeurs de Claude aucun événement important.

D'après les actes de saint Lucien, et la tradition populaire, Beauvais aurait été fortifiée la deuxième année du règne de Néron. L'enceinte, flanquée de hautes tours rondes et bâtie de pierres carrées, présentait un pentagone irrégulier, qui avait environ douze cent soixante-dix mètres de développement. On retrouve encore, sur divers points de la ville moderne, quelques débris de ces murs romains, et le ciment en est tellement dur que le peuple prétend qu'il a été arrosé avec du sang de bœuf.

L'établissement du christianisme est environné, à Beauvais, comme partout, d'incertitude et d'obscurité; et tout ce qu'on peut accorder de probable, c'est que les lumières de l'Évangile se répandirent dans le Beauvaisis vers la fin du IIIe siècle. Dans la mobilité des partages de la première race cette contrée passe tour à tour des Austrasiens aux Neustriens, des Neustriens aux Austrasiens; mais

l'histoire de la ville reste obscure et oubliée au milieu d'événements confus qui s'obscurcissent encore par l'éloignement des siècles. Au temps des invasions franques, elle avait subi la destinée commune; il en fut de même dans les invasions normandes. En 850, en 883, en 886, elle fut ravagée, pillée, brûlée par les hommes du Nord; mais les détails manquent, et les seules traditions qui survivent se rapportent à l'église. Vers 550, les rois Childebert, Chilpéric et Gontran avaient fondé l'abbaye de Saint-Lucien, l'une des plus riches et des plus célèbres de France; et du VIe au Xe siècle, de nombreuses et importantes institutions religieuses témoignèrent, dans l'ancienne capitale des Bellovaques, de la piété des habitants, de la puissance et des ressources des évêques. Mêlés à tous les événements politiques, les prélats qui occupent le siége de Beauvais touchent, sous les successeurs de Charlemagne, à toutes les grandes choses, à tous les grands hommes de leur temps. Hildemann, qui reçut l'investiture en 821, joue un grand rôle dans les dissensions des enfants de Louis-le-Débonnaire; et telle était alors l'importance ecclésiastique de la ville, que Charles-le-Chauve y convoqua, en 845, un concile national. Hermanfred, successeur d'Hildemann, souscrivit aux synodes de Quierzy, de Paris et de Tours; Odon, en 867, reçut du pape Nicolas la mission de répondre avec Hincmar aux reproches d'hérésie que Photius, patriarche de Constantinople, adressait à l'Église latine. Il mourut en 881. L'élection de son successeur souleva entre le clergé de Beauvais, le peuple de cette ville et le roi d'une part, et l'archevêque de Reims, Hincmar, de l'autre, une lutte violente où se révèle l'éternelle hostilité du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Le peuple, à cette époque, intervenait encore dans les élections des évêques. Hincmar, à trois reprises différentes, refusa de ratifier le choix des fidèles et du clergé de Beauvais. L'empereur Louis intervint dans la querelle, et malgré l'opposition de l'archevêque de Reims, l'élu du peuple, protégé par l'empereur, fut élevé au siége épiscopal sous le nom de Roger; mais Hincmar, avant de mourir, l'excommunia, et Roger fut obligé de fuir.

Le comté de Beauvais, qui semble avoir fait primitivement partie de l'héritage de la maison de Vermandois, fut apporté en mariage par Leutgarde de Vermandois à Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois et de Chartres. Eudes Ier, fils de Thibaut, prit la qualité de comte de Beauvais sous le règne de Hugues-Capet. Son fils, Eudes second, succéda à ce titre héréditaire, et le transmit au commencement du XIe siècle à son frère Roger, évêque de Beauvais et comte de Sancerre. L'accession du comté à l'évêché, en 1013, éleva au plus haut degré la puissance temporelle des évêques, qui furent dès-lors seigneurs hauts-justiciers. Au titre de comte, les évêques ajoutèrent, dans le XIIe siècle, ceux de pairs de France et de vidames de Gerberoy. Ils étaient tenus, à cause de leur pairie, l'une des six pairies ecclésiastiques du royaume, d'assister au sacre des rois de France. Dans cette solennité, l'évêque de Beauvais et l'évêque de Langres soulevaient le roi de son trône et le présentaient au peuple, en demandant à la foule si elle agréait le nouveau monarque; mais cet usage tomba rapidement en désuétude, attendu, disait-on, que les habitants d'une ville ne pouvaient répondre pour tout un royaume.

Les évêques de Beauvais jouissaient de revenus considérables et d'une foule de droits importants, comme seigneurs ecclésiastiques et comme seigneurs temporels.

Malgré leur caractère sacré, ces évêques, dans les XIe et XIIe siècles, se mêlent à toutes les agitations de la vie mondaine. Drogon, qui occupa le siége de 1035 à 1058, s'allie avec Guillaume-le-Bâtard pour combattre ses vassaux révoltés. Foulques de Dammartin, disciple de Lanfranc, abbé du Bec, guerroie contre les châtelains de Beauvais; et sous le règne de Philippe-Auguste, l'évêque Philippe de Dreux, *qui aimait mieux servir Mars que Jésus-Christ*, se signale sur le champ de bataille de Bouvines, à l'égal des plus intrépides chevaliers. Armé d'une massue ferrée il assomme dans les rangs ennemis Étienne Longue-Épée et le comte de Salisbury, frère naturel du roi d'Angleterre. Fidèle aux habitudes guerrières de ses prédécesseurs, Miles de Nanteuil, qui remplaça Philippe de Dreux sur le siége épiscopal de Beauvais, se distingue dans les guerres de la Terre-Sainte et la croisade contre les Albigeois. Ces préoccupations toutes profanes n'excluaient point cependant le soin des lettres et de l'instruction, et l'évêque Gui fonda, dans le XIe siècle, à Saint-Quentin-lez-Beauvais, une école de théologie qui répandit de grandes lumières. L'Anglais Raoul et le poëte Étienne Dalinerre y enseignèrent les doctrines d'Abeilard et de Gibert de la Porée. Hélinand, moine de Froidmont, l'un des écrivains mystiques les plus éminents du moyen âge, y fit ses études; et les noms de Foulques, de Galon, d'Étienne de Garlande, de Gosselin et de Henri de France attestent que la ville de Beauvais marchait à cette époque au premier rang de la civilisation.

Jusqu'ici c'est l'Église qui domine, mais bientôt on voit apparaître une puissance nouvelle, le tiers-état. La cité commence à vivre d'une vie politique, et Beauvais donne en quelque sorte le signal de la révolution communale. En 1099, une commune s'était formée à Beauvais, *turbulenta conjuratio facta communionis;* mais tout ce qui se rattache à cette *conjuration turbulente* est couvert d'une obscurité profonde. Quelle en avait été la cause? contre qui était-elle dirigée? M. Guizot, qui a raconté avec détail les péripéties de cette lutte, pense que les libertés municipales ne furent jamais complétement interrompues à Beauvais, et que la nouvelle conquête s'appuyait sur le souvenir de vieux droits légitimement possédés. Suivant le même historien, l'association des bourgeois aurait été principalement dirigée contre le châtelain, qui occupait, à titre de capitaine de la cité, l'une des principales portes de la ville, où se trouvait une forteresse désignée sous le nom de *Chastel*. Les bourgeois, à l'origine du débat, avaient reçu de l'évêque Ansel aide et protection; mais cet évêque mourut en 1101. Les dissensions qui s'élevèrent après sa mort entre les bourgeois et le chapitre jetèrent la ville dans un trouble extrême. Le roi Louis-le-Gros fut contraint d'intervenir. En 1115, il se rendit à Beauvais pour terminer à l'amiable les différends qui divisaient la cité, et, quelques années plus tard, il confirmait la commune par une charte qui n'est point arrivée jusqu'à nous, et dont on ignore la date précise, mais qui se rapporte vraisemblablement aux dernières années de son règne. Le roi de France devait bien ce dédommagement aux habitants d'une ville sur laquelle la féodalité avait fait tomber les plus terribles désastres. Lancelin, comte de Dammartin, s'y était établi tout récemment de vive force, en réclamant le droit de seigneurie. Louis-le-Gros en personne était venu pour le combattre et le chasser de la ville, et, après un siége de deux ans, il y était entré en vainqueur. En même temps, Thomas de Marles pillait et ran-

çonnait les campagnes, et, pour mettre un terme aux brigandages de ce seigneur, le concile assemblé à Beauvais, le sixième jour de décembre de l'an 1114, le rejeta du sein de l'Église. Ce concile, présidé par Conon, légat du pape et évêque de Préneste, prononça en même temps l'excommunication contre l'empereur Henri, et renouvela plusieurs décrets des papes touchant la conservation des biens ecclésiastiques.

En 1144, Louis-le-Jeune, héritier des dispositions bienveillantes de son père pour la bourgeoisie, confirma la commune de Beauvais, en répétant, selon toute apparence, les principales clauses de la charte octroyée par son prédécesseur. Cette charte impose aux habitants l'obligation de se prêter mutuellement secours ; elle donne aux magistrats municipaux le droit de justice sur les corps et les biens de ceux qui se seront rendus coupables de quelque attentat contre la sûreté publique ; elle assure toute sécurité aux marchands étrangers, et à tous les jurés des garanties individuelles, qui sont peu de chose sans doute au point de vue moderne, mais qui n'en étaient pas moins, au XIIe siècle, la plus haute expression de la liberté, telle qu'on pouvait la comprendre alors. En 1151, la commune fit l'essai de sa puissance, et réclama pour elle-même certains droits de justice qui appartenaient à l'évêque Henri ; mais cet évêque était frère de Louis-le-Jeune : le roi soutint sa cause. Les bourgeois protestèrent contre l'évêque et le roi ; les dissensions recommencèrent. Louis-le-Jeune se rendit à Beauvais, réintégra l'évêque dans les droits qu'il réclamait sur la commune, et lui donna toute juridiction dans la ville. La bourgeoisie fut forcée de céder, mais la querelle se continua pendant plus d'un siècle avec toute l'ardeur des passions politiques, et l'Église, la royauté, la démocratie, se trouvèrent encore plus d'une fois en présence. Dans le cours de l'année 1232, les élections municipales excitèrent de nouveaux troubles ; la ville alors était divisée en deux partis : d'un côté, les gens riches, les gros commerçants, les changeurs, comme on disait alors ; et de l'autre les gens de métier, ceux qui travaillaient pour vivre et qui vivaient avec peine. Chaque parti avait son candidat, et s'opiniâtrait dans son choix. Le roi, pour couper court aux difficultés de l'élection, créa un maire d'office, Robert de Moret, bourgeois de Senlis. Les gens du petit peuple, qui voulaient eux-mêmes nommer leur premier magistrat, repoussèrent opiniâtrément l'élu du roi, se ruèrent sur les principaux de la ville, sur les changeurs, en tuèrent vingt et en blessèrent une trentaine. Louis revint à Beauvais, fit proclamer le ban, détruire les maisons des coupables, et saisir leurs personnes. L'évêque, qui n'était point cependant partisan du menu peuple, protesta, dans l'intérêt de sa propre puissance, contre cette intervention, et en appela au concile de Reims. Trois évêques, qui avaient assisté à ce concile, supplièrent le roi de prendre en pitié l'Église de Beauvais ; mais il resta sourd à cette prière, et l'interdit fut lancé sur la province de Reims, à cause de l'injustice faite à l'Église. Nous ne suivrons pas plus longtemps ces débats, qui se renouvellent ainsi sans cesse pendant le cours du moyen âge, et qui perdent d'ailleurs de leur intérêt et de leur animation au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la grande révolution du XIIe siècle. Dans l'origine, la querelle se vide par les armes ; plus tard, quand la société s'est organisée régulièrement, elle se décide dans les procès ; les guerres de la chicane succèdent aux guerres par l'épée, et, en 1617, la question du droit de justice est encore pendante au parlement de Paris.

L'échevinage de Beauvais se composait d'un maire, de treize pairs et de conseillers, qui délibéraient en assemblée générale sur les affaires de la commune. Les élections municipales avaient lieu tous les ans, le dernier jour de juillet. Le maire était élu par les maîtres des métiers. On recueillait les votes, non point par têtes, mais par corporations, et chaque corps de métier représentait une voix. Avant d'entrer en fonctions, le nouveau maire adressait une harangue au peuple, et, pour prononcer ce discours, il se plaçait sur une espèce de tribune où se trouvaient entassés des os de morts, dans le but de rappeler au chef de la commune que tous les hommes sont égaux, et qu'il arrive un jour où ceux qui ont exercé le pouvoir sont tenus d'en rendre compte à Dieu. Du reste, la justice municipale à Beauvais fut promptement restreinte dans les limites les plus étroites, parce qu'elle faisait ombrage aux évêques. Au XIIIe siècle, les magistrats municipaux ne connaissaient plus que du *petit criminel*, c'est-à-dire des injures et des rixes. Les évêques, au contraire, conservaient encore, dans le siècle suivant, toute la plénitude de leur puissance. On voit, en 1354, l'échevinage porter plainte contre l'évêque qui avait fait enlever une chaudière de tanneur pour y faire bouillir un homme.

La classe affranchie par la révolution du XIIe siècle était composée, à Beauvais : de *bourgeois forains*, c'est-à-dire de bourgeois non résidants qui payaient à la ville une certaine redevance ; de *grands bourgeois*, qui avaient droit de faire partie de l'échevinage, et qui étaient choisis parmi les *enfants de la cité*, parmi ceux qui avaient *pignon sur rue;* enfin de *petits bourgeois*, ou gens de métiers, qui composaient les assemblées primaires dans les élections municipales. Il y avait, au XIIIe siècle, vingt-deux corps de métiers, dont les chefs prenaient le titre de maîtres, de syndics, et quelquefois de visiteurs. En temps de guerre, les corps de métiers, commandés par le maire, marchaient à l'ennemi sous la bannière de sainte Angadrême, et le courage ne leur fit jamais défaut ; on sait leur noble conduite à la journée de Bouvines. Les merciers formaient, comme ailleurs, la haute aristocratie industrielle. On les désignait, eux et leurs femmes, sous le nom de *chevaliers* et de *chevalières de Mercerie;* et leur chef s'intitulait *roi des Merciers*. Il y avait aussi un roi des ménétriers, une corporation des jongleurs et des baladins, et une école de ménestrels où les chanteurs des villes voisines venaient chaque année, au mois de mars, apprendre des chansons. Le commerce des draps et la fabrication des étoffes de laine formaient, dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, l'industrie la plus importante de Beauvais.

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire vers la fin du XIIIe siècle, l'enceinte était circonscrite dans les limites tracées aujourd'hui par les boulevards. La ville était alors divisée en douze quartiers, et chacun de ces quartiers envoyait un représentant à l'échevinage. On comptait, vers le même temps, douze paroisses, non compris la cathédrale, quatre abbayes, deux couvents d'hommes, huit chapelles. Beauvais était traversée par dix-neuf ponts ; elle avait quatre boucheries et cinq prisons.

La réunion d'un grand nombre d'évêques et d'abbés, à l'occasion des différends survenus entre Alexandre III et Victor IV, un incendie terrible en 1180, et les travaux de fortification exécutés en 1190, par ordre de Philippe-Auguste, tels sont les événements de la seconde moitié du XIIe siècle. Les conflits de juridiction qui

avaient précédemment troublé la cité se continuèrent après la mort de Philippe-Auguste, et, en 1233, saint Louis et la reine Blanche se rendirent à Beauvais pour mettre fin aux désordres qui affligeaient cette ville ; mais l'agitation devait se prolonger encore. L'évêque Simon de Clermont, homme de grande naissance et d'un caractère belliqueux, qui avait pris part, à la tête de ses vassaux, aux expéditions de Philippe-le-Bel contre les Flamands, soutint avec la commune une lutte violente. Les bourgeois prirent les armes et brûlèrent l'évêché, en donnant à Simon le surnom dérisoire du *Dévêtu*. L'évêque s'arma contre les bourgeois, brûla les faubourgs, excommunia les habitants et défendit aux paysans d'apporter des vivres dans la ville. Philippe-le-Bel fit arrêter le maire et saisir en même temps le temporel de l'évêque. Le parlement évoqua l'affaire, et les magistrats municipaux furent condamnés à faire à genoux amende honorable à Simon-le-Dévêtu, à replacer dans son palais les meubles qu'ils avaient emportés, ainsi qu'une image de la Vierge, du poids de quatre marcs d'argent. Simon mourut en 1312. Son successeur, Jean de Marigny, défendit avec courage, en 1346, sa ville épiscopale contre Édouard III, et le contraignit à la retraite. Moins heureuses quelques jours plus tard, les milices beauvaisiennes furent taillées en pièces sur le champ de bataille de Crécy.

La Jacquerie qui, suivant la tradition locale, éclata pour la première fois, le 21 mai 1358, dans le village de Frocourt, vint ajouter bientôt par d'impitoyables ravages et des cruautés sans nom aux désastres de la guerre étrangère. Mais ce soulèvement populaire s'étendit surtout sur les campagnes, et les habitants de la ville n'y prirent aucune part. L'extermination des Jacques ne rendit pas la paix au Beauvaisis, et le pays, jusqu'en 1360, eut à souffrir des courses des Anglais. Quatre ans après, Charles V vint visiter cette ville. Favorablement traités par ce monarque et par son successeur Charles VI, qui fit ses pâques à Beauvais, en 1391, et qui y revint encore deux ans plus tard, les habitants s'imposèrent, pour la défense du pays, des sacrifices de toute nature, et, en 1410, le roi, pour les récompenser de leur fidélité, leur accorda exemption de ban et d'arrière-ban. La lutte des maisons d'Orléans et de Bourgogne amena bientôt dans Beauvais l'empereur Sigismond, qui avait offert sa médiation pour traiter de la paix. Mais Sigismond ne put rien conclure. Le 23 août 1417, les Beauvaisiens firent un traité avec le duc de Bourgogne ; trois ans après, Pierre Cauchon, l'un des soutiens les plus ardents et les moins honorables du parti bourguignon, fut nommé évêque de la ville, et les habitants, égarés par les conseils et l'influence de ce prélat indigne, reconnurent l'autorité de Henri V, roi d'Angleterre ; mais, après les victoires de Jeanne d'Arc, ils se déclarèrent pour le roi de France. Les années qui suivirent la soumission de Beauvais à la couronne forment l'une des périodes les plus animées de son histoire. La Hire, Xaintrailles, le maréchal de Boussac, les plus grands capitaines du XVe siècle combattent tour à tour au pied de ses murailles. Ce sont des escarmouches, des guerres continuelles. Le dimanche 7 juin 1433, les Anglais tentent une surprise, et c'en était fait de la place sans le dévouement de deux habitants. L'un, Jacques de Guehengnies, se jette avec une poignée d'hommes au dehors de la première porte pour défendre le passage ; l'autre, Jean de Lignières, coupe la corde à laquelle la herse est attachée, et les Anglais qui ont déjà franchi

l'enceinte sont faits prisonniers. Mais la chute de la herse ferme la retraite à Guehengnies et à son compagnon, et ces braves citoyens meurent en combattant. Pour se venger de cette attaque, six cents bourgeois sortent de la ville, à quelques jours de là, et vont chercher l'ennemi jusque sous les murs de Rouen. Après avoir obtenu quelques avantages sur les Anglais, les Beauvaisiens sont faits prisonniers. Cent cinquante d'entre eux ont la tête tranchée, et l'un des chefs est écartelé. Le pays, exposé à des alertes continuelles, souffrait de tous les maux que la guerre traîne à sa suite, et c'est sous l'impression de ces misères que Jean Juvénal des Ursins, appelé au siége épiscopal de Beauvais, en 1432, adressa à Charles VII l'épître célèbre dans laquelle il retrace les souffrances du temps

Sous le règne de Louis XI, de nouveaux désastres vinrent fondre sur la ville; mais la grandeur du péril et le nom de l'ennemi devaient donner cette fois aux habitants une gloire impérissable. Le samedi 27 juin 1472, Charles-le-Téméraire, à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes, se présenta sous les murs de la place. A neuf heures du matin il commença l'attaque et donna deux assauts dans la même journée. Chaque habitant fit noblement son devoir; les femmes se portèrent sur les remparts avec de la poix fondue et de l'huile bouillante, et ce fut à l'une de ces attaques que Jeanne Lainé renversa d'un coup de hache un soldat bourguignon qui plantait sa bannière sur la muraille, et s'empara de cette bannière, glorieux trophée qu'on peut voir encore aujourd'hui à l'hôtel-de-ville de Beauvais. Les jours suivants l'ennemi redoubla d'efforts, et le 9 juillet les Bourguignons donnèrent un nouvel assaut. Les femmes combattirent encore au premier rang, et quand les assaillants s'éloignèrent, laissant plus de mille morts dans les fossés, les habitants les virent à regret cesser l'attaque, *estant d'avis que tant plus longuement y eussent esté, tant plus y en fût demeuré.* Charles-le-Téméraire leva son camp le 22 juillet, laissant les églises et les cimetières, les abbayes de Saint-Lucien, de Notre-Dame-du-Thil-et-de-Marissel remplis des cadavres de ses soldats. On avait, pour enterrer les morts, tellement remué la terre qu'on eût dit que les champs avaient été labourés comme pour des plantations de vignes.

Louis XI écrivit aux habitants pour les féliciter de cette belle résistance, et institua la procession de Sainte-Angadrème, en permettant aux femmes, dans cette cérémonie, de marcher immédiatement après le clergé. La procession de Sainte-Angadrème, qui s'était perpétuée jusqu'à la révolution, fut rétablie le 12 décembre 1806. Dans les dernières années du XVe siècle, il ne se passe rien d'important. Les *farceurs de l'évêché* et les *moineurs du pont Pinar* jouent des moralités à l'occasion des victoires remportées sur les Turcs et de la conclusion de la paix. Les débats se continuent toujours entre l'évêque et les officiers municipaux, à propos de la justice. Les premières années du siècle suivant sont également stériles. On fête tour à tour, à leur entrée solennelle, Louis XII et François Ier. Les impôts levés pour la guerre dévorent les ressources des habitants, et en 1554, les peigneurs et les fileurs de laine, au nombre de sept à huit mille, abandonnent leurs ateliers, en menaçant d'incendier la ville. Aux agitations causées par les souffrances de l'industrie, se joignirent bientôt les troubles du protestantisme. En 1560, l'évêque Odet de Châtillon, neveu de l'amiral de Coligny, embrassa publiquement la réforme, et la colère du peuple éclata avec violence à l'occasion de cette

apostasie. On accusait les protestants de pillages et de sacriléges odieux. On leur reprochait, entre autres, d'avoir fait rôtir à la broche une hostie qu'ils avaient prise dans l'église de Savigny. C'étaient là des prétextes suffisants pour tuer. Quelques calvinistes furent tués en effet, et l'agitation se prolongea jusqu'au moment où Odet de Châtillon se réfugia en Angleterre. Il y mourut en 1570, empoisonné, dit-on, par un de ses serviteurs, à l'instigation du duc de Norfolk.

Comme dans la plupart des villes de la Picardie, la Saint-Barthélemy ne fit aucune victime à Beauvais. Les catholiques, en apprenant ce qui s'était passé à Paris, se bornèrent à prendre des mesures de sûreté contre les calvinistes, et, tout en se détestant, les deux Églises vécurent en paix. En 1577, les ouvriers en laine, les tisserands de la ville et des faubourgs se livrèrent aux plus graves excès contre les gros marchands et l'aristocratie bourgeoise. Quelques années plus tard, de nouvelles émeutes éclatèrent, à l'occasion de quelques droits d'entrée. Les mêmes scènes se renouvelèrent encore à propos de l'impôt d'un sou pour livre établi par Henri III sur la draperie. En 1580, la peste vint aggraver les désastres publics. Le mercredi après Pâques, 6 avril de la même année, il y eut un violent tremblement de terre, et les blés périrent noyés par les pluies. Les processions parcouraient la ville, même pendant la nuit, et les habitants des campagnes, logés et nourris gratuitement, assistaient à ces solennités, au nombre de sept à huit mille. L'année 1586 fut des plus misérables. Au milieu de ces désastres, un gentilhomme des environs de Beauvais, le sieur de Saint-Sanson, donna un bel exemple, dont le souvenir mérite d'être conservé. Il fit l'aumône à tout venant avec une générosité telle que, pendant plusieurs mois, les pauvres du pays, qu'il appelait ses *blattiers*, trouvèrent dans son château la nourriture de la journée.

La Ligue avait été signée à Amiens le 20 mai 1588; quelques mois après, les habitants de cette ville envoyèrent au peuple de Beauvais un député pour représenter la nécessité de venger les Guises. Ce message fut favorablement accueilli, et le 21 janvier 1589 les Beauvaisiens adhérèrent à l'acte d'union. L'arrivée du duc d'Aumale ajouta à l'enthousiasme des ligueurs. On prodigua les serments, on offrit des secours, on décréta une loi des suspects. Deux bourgeois, accusés d'être les ennemis de l'Union, furent condamnés à être pendus, leurs corps mis en quatre quartiers, et leurs membres exposés aux portes de la ville pour servir d'exemple. C'étaient chaque jour de nouvelles expéditions contre les places de la province qui tenaient le parti du roi de Navarre. Un Beauvaisien illustre, affligé des maux de son pays, Antoine Loisel, usa de toute son influence auprès de l'échevinage pour l'engager à reconnaître Henri IV, et la ville se soumit enfin le 22 août 1594.

Après la Ligue, les habitants de Beauvais demeurèrent tranquilles quelques années; mais pendant les troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIII ils reprirent les armes. Au mois d'octobre 1615, les compagnies privilégiées de la milice marchèrent au siége de Clermont avec le maréchal d'Ancre. La Fronde causa également quelque rumeur. Les enfants, divisés en mazarins et en frondeurs, se livraient sur les remparts des combats à coups de pierres. Ce fut dans l'une de ces rencontres qu'un jeune écolier du collége de Beauvais reçut au front une blessure dont il conserva la marque toute sa vie. Cet écolier, c'était Jean Racine. Du reste, il ne se passa rien de sérieux. Une affaire toute locale agita bientôt les esprits; le

maire et les pairs avaient commis les malversations les plus graves. Deux bourgeois de marque poursuivirent activement la réforme des abus. La ville se partagea en deux camps, le parti du maire et des pairs, qui défendait les priviléges et la non responsabilité du pouvoir, et le parti des réformateurs, qu'on appelait les *zélés*, parce qu'ils s'annonçaient comme les défenseurs des libertés du peuple. Il y eut procès; les zélés se ruinèrent, et les abus furent maintenus. En 1675, des débats semblables se renouvelèrent encore. Un arrêt du conseil d'état réduisit le nombre des officiers municipaux, et vers la fin du siècle, la commune ne conservait de ses anciennes libertés que le droit d'élire les échevins. Les évêques, qui avaient perdu depuis longtemps les principaux attributs de leur puissance, gardaient encore, à cette époque, une grande influence dans les affaires locales; et ils siégeaient, avec voix prépondérante, dans l'*assemblée des trois-états*, institution particulière à Beauvais, qui se composait des hommes de fief de l'évêché, des députés du chapitre et de ceux du corps de ville.

L'histoire de Beauvais, dans le cours du XVIIIe siècle, se réduit à fort peu de chose. La ville ressentait encore les suites cruelles de la maladie contagieuse qui l'avait ravagée en 1750, lorsque les querelles du jansénisme vinrent jeter la division dans toutes les classes, et jusque dans les maisons religieuses. L'esprit philosophique, pendant cette période, avait exercé une influence notable dans la ville, et en 1788, au moment des premières rumeurs de la révolution, la population se montra disposée à aborder franchement la question des réformes sociales. L'assemblée des trois ordres du bailliage s'ouvrit le 9 mars. Le clergé réclama la convocation des conciles provinciaux de trois ans en trois ans, le rétablissement de la pragmatique, la liberté des élections canoniques, etc. La noblesse renonça à tous ses priviléges pécuniaires, et demanda que les impôts fussent supportés par les propriétés, sans distinction de propriétaires et que les titres nobiliaires ne pussent s'acquérir désormais à prix d'argent ni par l'exercice des emplois, mais seulement par des actions brillantes, certifiées par des témoins oculaires, ou sur la demande des états provinciaux. Plus fatigué de l'ancien régime que la noblesse et le clergé, le tiers-état réclamait davantage, et l'on pressent en quelque sorte, dans ses cahiers, la déclaration des droits de l'homme.

Les premières agitations révolutionnaires furent causées par la disette des grains. On eut recours alors à un ancien usage, aux assemblées générales des représentants des corps de métiers, qui furent appelés à former un bureau de subsistances. L'organisation de la municipalité et la distribution d'une brochure qui portait pour épigraphe : *Tu dors, Picard, et Louis est dans les fers*, excitèrent aussi quelques désordres. En 1791, on nomma un évêque constitutionnel. L'année suivante, Merlin de Thionville, Debrye et Legendre arrivèrent pour accélérer les levées, et il y eut de beaux exemples de patriotisme; deux jeunes vicaires épiscopaux se firent inscrire; et l'un d'eux mourut peu de temps après avec gloire sur le champ de bataille.

Les conventionnels Collot d'Herbois et Isoré vinrent bientôt à Beauvais pour y surveiller les royalistes et y convertir les modérés aux doctrines de la révolution. Ils eurent pour successeurs deux de leurs collègues, Levasseur de la Sarthe et André Dumont, dans cette œuvre de propagande. On arrêta plus de trois cents

personnes; mais la plupart furent relâchées. L'année suivante André Dumont revint une seconde fois en mission extraordinaire. Il prit des mesures violentes pour épurer les administrations et pour donner une impulsion nouvelle aux esprits. Cependant, au milieu des plus grands excès, le parti de la modération eut constamment la majorité. Aucun événement important ne signala à Beauvais les dernières années de la république. Napoléon traversa officiellement cette ville en 1802 au mois de novembre. Sous son règne, tout se borna à des travaux d'assainissement et d'embellissements intérieurs. Au moment des derniers désastres, en 1814, la population beauvaisienne prit les armes pour la défense du territoire et se porta à la rencontre de l'ennemi vers Montdidier. Il n'y eut point d'engagement; toutefois les alliés, irrités de cette démonstration, songèrent un moment à incendier la ville.

Tels sont les principaux événements dont Beauvais a été le théâtre depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours. Siége d'un évêché qui compte parmi ses titulaires des hommes éminents dans l'Église, cette cité eut, au moyen âge, une grande importance ecclésiastique, et l'on y trouve, à toutes les époques, un grand nombre d'édifices religieux. Nous signalerons, antérieurement au XIe siècle, l'église paroissiale de Saint-Vaast ou de Saint-Étienne, qui fut rebâtie vers 997, et dont on voit encore quelques débris sur la place Saint-Étienne, vis-à-vis la petite rue du Maire; les églises de Saint-Nicolas, de Saint-Michel, dont l'existence est constatée en 871 par les formules de Marculfe; Saint-Gilles, la Magdeleine, l'église de la Basse-OEuvre, qui succéda, vers le milieu du IVe siècle, à un temple païen, s'il faut en croire la tradition; Saint-Pierre, église cathédrale, dont les fondements furent jetés vers l'an 991, par l'évêque Hervé; les chapelles Sainte-Véronique et l'église Notre-Dame du Thil. Dans le cours du XIIe siècle, on construisit peu d'églises, car les évêques étaient occupés à combattre, soit en Normandie, soit en Terre-Sainte; leurs démêlés avec la commune leur donnaient d'ailleurs trop d'occupations pour qu'ils songeassent à doter leur ville d'édifices importants. Le XIIIe siècle fut plus fécond. C'est à cette époque (1217-1234) que l'évêque Miles de Nanteuil commença la cathédrale de Saint-Pierre, qu'on admire encore aujourd'hui. Cette cathédrale est célèbre à juste titre, comme l'un des monuments les plus remarquables du moyen-âge. Guillaume de Gretz, cinquante-huitième évêque, fit continuer les travaux jusqu'en 1267. Ils furent terminés en 1272, et on y officia le 31 octobre de la même année. Mais les voûtes s'étant écroulées en 1284, on en construisit de nouvelles, qui furent achevées quarante ans plus tard. La première pierre de la nef transversale fut posée en grande cérémonie le 21 mai 1500. Cet édifice offre ainsi un curieux spécimen des différents styles qui se sont succédé du XIIIe au XVIe siècle. Par malheur, ce magnifique monument est resté inachevé; mais il n'en présente pas moins un effet vraiment merveilleux par l'harmonie de ses proportions gigantesques.

Le souvenir de l'une des fêtes les plus bizarres du moyen âge se rattache à l'histoire de la cathédrale de Beauvais, nous voulons parler de *la fête de l'âne.* Cette cérémonie burlesque fut instituée dans le cours du IXe siècle. Le 14 janvier, à la pointe du jour, une jeune fille montée sur un âne, et tenant un enfant dans les bras, pour représenter la fuite en Égypte, partait de la cathédrale et se ren-

dait à l'église Saint-Étienne. L'âne, recouvert de superbes draperies, et la jeune fille portant une chappe d'or, étaient introduits par le clergé dans le sanctuaire. La messe commençait ; le *Kyrie*, le *Gloria*, l'*Épître*, le *Credo*, l'*Ite missa est* et le *Deo gratias* se terminaient toujours par le cri trois fois répété de *hi han!* Après l'épître, on chantait la prose de l'âne ; chaque couplet de cette prose avait pour refrain :

> Hez, sire âne, car chantez
> Belle bouche rechignez
> Vous aurez du foin assez
> Et de l'avoine à plantez.

On ignore la date précise de la cessation de cette fête à Beauvais.

On trouve encore, parmi les fondations du XIIIe siècle, l'église de Saint-André et l'église et le couvent des Jacobins, où Vincent de Beauvais fut inhumé. Plusieurs maisons religieuses furent fondées à la même date, entre autres les cordeliers et la communauté des béguines, établie par saint Louis. Ces béguines ayant été soupçonnées d'hérésie, le concile de Vienne en ordonna la suppression (1310).

Le XIVe siècle a laissé peu de monuments à Beauvais. Il n'existe plus, de l'architecture religieuse de cette époque, que quelques débris de l'église de Saint-Barthélemy. L'abbaye de Saint-Lucien fut réédifiée en partie après l'attaque des Anglais, en 1346. Le XVe siècle est encore moins fécond en constructions religieuses que le siècle précédent, et dans les époques postérieures on ne s'occupe guère que de réparations ou de reconstructions peu importantes. Les derniers débris de l'abbaye de Saint-Lucien ont disparu en 1810. La tour qui flanque la muraille nord-ouest du palais épiscopal est le seul édifice militaire du XIe siècle qui soit resté debout à Beauvais. Les deux grosses tours dont la façade de l'évêché est décorée, furent élevées au XIVe siècle par Simon de Nesle, après l'insurrection des bourgeois, et à l'aide de l'amende qu'ils lui payèrent. Les constructions civiles des XVe et XVIe siècles sont très nombreuses à Beauvais, et il est peu de villes en France qui aient conservé autant d'anciennes maisons. La plus ancienne de ces maisons, située sur la place Saint-Pierre, paraît remonter au XIe siècle, et on présume qu'elle a été habitée par les évêques.

Parmi les hommes distingués que Beauvais a produits à diverses époques, nous citerons *Arnold*, évêque de Rochester, auteur du *Textus Roffensis; Arnauld de Corbie*, chancelier de France; *Jean Michel*, évêque d'Angers; le philologue *Jean Thierry*, éditeur des *Douze petits grammairiens*, collaborateur de Robert Estienne, qui lui a consacré un souvenir élogieux dans la préface du *Thesaurus linguæ latinæ; Enguerrand Leprince*, peintre sur verre ; *Jean et Philippe Villiers de l'Isle Adam, Claude Lasangle, Aloph et Adrien de Vignacourt*, tous les cinq grands maîtres de Malte; *Antoine Loisel*, jurisconsulte et historien, disciple de Ramus et de Cujas ; *Gilles d'Aurigny*, surnommé le *Pamphile*, auteur du poëme du *Tuteur de l'amour; Claude Binet*, l'ami de Ronsart ; *Nicolas Tristan*, auteur de mémoires estimés ; *Jean Loisel*, médecin de Louis XII ; *Godefroy Hermant*, recteur de l'université de Paris au XVIIe siècle ; *Jean Foi Vaillant*, savant antiquaire, et l'un des plus ardents adversaires des jésuites; le jurisconsulte *Ricard;* l'abbé *Dubos, Lenglet Dufresnoy*,

François Mésenguy; le grammairien *Pierre Restaut*; le brave général *Vatrin*, mort dans l'expédition de Saint-Domingue; l'avocat général *de Broé*.

Sous l'ancienne monarchie, Beauvais avait, outre son évêché, une lieutenance générale, un bailliage, une justice consulaire, un siége présidial et une élection. Comme centre d'administration civile et ecclésiastique, elle a encore aujourd'hui une grande importance. Cette ville, siége d'un évêché et chef-lieu de préfecture, renferme 13,325 habitants; on évalue la population du département à 398,868 âmes, dont 132,122 appartiennent à l'arrondissement. Les tapisseries et les tapis sont l'une des plus belles industries de Beauvais. La manufacture royale, fondée en 1664, occupe quarante-deux métiers; plus de trois mille ouvriers sont employés dans les fabriques de passementerie, et près de douze cents dans celles de blondes et de dentelles. La fabrication de la tabletterie, les chamoiseries, les fabriques de draps, de couvertures, de bonneterie, les filatures de laine, de coton, et les sucreries sont aussi une source de richesses pour le pays.[1]

CLERMONT.

Cette petite ville, bâtie sur le penchant de deux coteaux, à cinq lieues de Beauvais, et à la même distance de Senlis, est située sur la grande route de Paris à Amiens. C'était au moyen âge la capitale d'un comté qui eut longtemps ses comtes particuliers. Catherine de Clermont, fille aînée de Raoul, connétable de France, apporta ce comté en dot à Louis, comte de Blois et de Chartres. En 1218, Philippe-Auguste en fit l'acquisition, et le donna ensuite en apanage à Philippe-le-Hurepel. En 1251 le comté retourna à la couronne; mais saint Louis ne tarda point à l'aliéner de nouveau en faveur de Robert de France. Ce fief changea souvent de maîtres. En 1488 il passa de la maison de Bourbon dans celle de Bourbon-Montpensier. Il

(1) P. Louvet, *Histoire de la ville et cité de Beauvais et des antiquités du Beauvoisis*, 1609, in-8. — A. Loysel, *Mémoires des pays, villes, comté et comtes, évêchés et évêques, pairie, commune et personnes de renom de Beauvais en Beauvoisis*, 1617, in-4. — Denys Simon, *Supplément à l'histoire de Beauvais*, 1700, in-12; *addition* (du même) *à l'histoire de Beauvais*. — *Discours du siége de Beauvais, par Charles, duc de Bourgogne, en l'an* 1472. 1622, in-8, sans nom d'auteur — *Essai sur la souveraineté et sur le droit de justice qui y est attaché, ou mémoire pour les officiers du bailliage et siége présidial de Beauvais*, 1767, in-8. — Godefroy Hermand, chanoine de Beauvais, *Histoire civile et ecclésiastique de la ville et diocèse de Beauvais, avec les titres et pièces justificatives*, 2 vol in-fol. Il existe de cette histoire un manuscrit à la Bibliothèque du Roi, supplement français $\frac{5}{2}$. Les manuscrits de dom Grenier renferment en outre un grand nombre de documents relatifs à l'histoire de Beauvais — Édouard de La Fontaine, *Histoire politique, morale et religieuse de Beauvais*, 1840, 2 vol. in-8. — *Histoire de la ville de Beauvais depuis le* XIVe *siècle*, pour faire suite a l'ouvrage d'Édouard de La Fontaine, 1842, 2 vol. in-8. — Cambry, *Description du département de l'Oise*. — Gilbert, *Notice historique et descriptive de l'église cathédrale de Saint-Pierre*. — Woillez, *Notice historique sur la même cathédrale*. — *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*.

fut plus tard constitué en dot à Catherine de Médicis; puis engagé par Charles IX au duc Henrick de Brunswick. En 1582 il appartenait à Marguerite de Navarre. Henri II, prince de Condé, Charles de Bourbon, grand-maître de France, le prince de Carignan, la princesse d'Harcourt le possédèrent successivement. Enfin il échut à Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, et il resta dans cette maison célèbre jusqu'en 1789.

Telle est en peu de mots l'histoire du comté de Clermont; quant à la ville, son origine est complétement inconnue, et l'on ne peut ajouter foi à l'opinion émise par Jean Lemaire qui, dans ses *Illustrations des Gaules*, en attribue la fondation à *Clarinus*, lieutenant de César; il serait possible néanmoins que Clermont se fût élevé sur l'emplacement d'un camp romain : sa forme est celle d'un carré oblong, et c'est précisément celle que les Romains donnaient à leurs stations militaires. On a écrit aussi que Chilpéric brûla Clermont vers 586; mais aucune autorité sérieuse ne vient à l'appui de cette assertion. On sait seulement d'une manière positive qu'au temps de Hugues Capet les seigneurs de Clermont entretenaient déjà de nombreux hommes d'armes dans leur château, qui fut bâti, selon toute apparence, au moment où les premières invasions normandes désolèrent la Picardie.

L'histoire de Clermont est peu importante; en voici les principaux souvenirs. Guibert de Nogent, né dans le voisinage de cette ville, au village de Catenoy, fut, en 1070, nommé chanoine de la collégiale de Saint-Arnould, la plus ancienne et la principale église de Clermont, qui fut rebâtie en 1114 par le comte Renaud II. Ce comte accorda au chapitre une foire de trois jours avec la connaissance des délits commis pendant la durée de cette foire. Vers la fin du siècle, Louis de Champagne, comte de Clermont, de Blois et de Chartres, et Catherine sa femme, concédèrent aux habitants une charte de commune. Charles-le-Bel, qui était né dans le château en 1294, revint habiter cette forteresse vers 1325, et Philippe de Valois en 1338 y signa une ordonnance qui autorisait la reine à gouverner le royaume pendant son absence. Sous le règne de ce prince, Clermont, comme tout le Beauvoisis, eut à souffrir des invasions anglaises; mais la Jacquerie y causa des maux plus grands encore que la guerre étrangère. « Ces méchantes gens, » dit Froissart en parlant des Jacques, « ces méchantes gens assemblés sans chef et sans armures roboient et ardoient tout, et efforçoient et violoient toutes dames et pucelles, sans pitié et sans mercy, ainsi comme chiens enragés..... et avoient fait un roi entre eux qui étoit, si comme on disoit adonc, de Clermont en Beauvoisis, et l'élurent le pire des mauvais; et ce roi on appeloit *Jacques Bonhomme.* »

Jacques Bonhomme, dont le véritable nom était Guillaume Caillet, fut vaincu, lui et les siens, entre Catenoy et Nointel, dans un lieu qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Champ-de-Bataille*, par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui le fit conduire à Clermont, où il eut la tête tranchée. Peu de temps après, le captal de Buch se présenta devant Clermont, et en une journée enleva le château sur les vilains du pays, à l'aide d'échelles de corde et de grands crocs d'acier. Bernard de la Salle y entra le premier *en rampant comme chat*, dit Froissart. Maître de cette forteresse, le captal de Buch la garda longtemps, et les hommes de la garnison coururent tout le pays d'alentour et le *travaillèrent durement.*

Isabelle de Valois, Charles V et son successeur, habitèrent à diverses reprises

le château de Clermont, qui avait été en 1358 le théâtre de conférences politiques entre le dauphin, régent du royaume, et le roi de Navarre. Dans les premières années du XVe siècle, la ville, qui n'était point encore fermée au temps de Froissart, fut entourée de fortifications, et, en moins de trente ans, elle eut à soutenir plusieurs siéges. Les Anglais l'attaquèrent en 1419 et furent contraints de se retirer sans avoir obtenu d'autres avantages que la destruction du faubourg Saint-André. Le maréchal de Boussac, le duc d'Orléans, les Bourguignons et La Hire s'en emparèrent tour à tour; et, en 1437, elle fut rendue aux Bourguignons pour la rançon de ce vaillant capitaine qui avait été fait prisonnier à Beauvais, au moment où il jouait à la paume.

La Ligue ramena la guerre sous les murs de Clermont. Henri IV s'empara de cette ville en 1589; Mayenne la reprit l'année suivante, mais le parti catholique ne tarda point à la perdre de nouveau. Le Béarnais avait gagné d'avance le gouverneur La Grace, dont le frère servait dans l'armée royale. La Grace laissa les assiégeants tirer paisiblement une centaine de coups de canon. Quand la brèche fut pratiquée, il se réfugia dans le château, où il capitula au bout de vingt-quatre heures. Les soldats de Henri IV pillèrent Clermont pendant dix-sept jours de suite. Quand les premiers désordres furent passés, on répara les fortifications, et M. de Harcourt en prit le commandement au nom du roi de Navarre. Le 20 octobre les ligueurs de Beauvais firent une nouvelle entreprise contre cette place, et tentèrent l'escalade; mais ils furent repoussés et ne rapportèrent de leur expédition qu'un étendard sur lequel on lisait: *Pro Christo et Henrico*, et qui resta longtemps exposé dans la cathédrale de Beauvais.

Pendant la minorité de Louis XIII le prince de Condé, brouillé avec la cour, se retira dans le château de Clermont et le garnit de soldats. Le maréchal d'Ancre se présenta pour le reprendre le 25 octobre 1615, et s'en empara après cinq jours d'attaque.

Clermont, sous l'ancienne monarchie, était compris dans le grand bailliage de Vermandois. Cette ville avait une maréchaussée, une maîtrise des eaux et forêts, un bailliage, une élection, un grenier à sel et un corps de ville composé d'un maire, d'échevins, de conseillers et de notables. En 1255 saint Louis confirma le maire dans le droit qui lui avait été concédé par les comtes de couper chaque semaine une charretée de bois dans la forêt de la Neuville-en-Hez, et de prendre dans les boucheries une épaule de bœuf par semaine, depuis le dimanche le plus proche de la Saint-Arnould jusqu'au dimanche le plus proche de la Saint-Martin, c'est-à-dire du 18 juillet jusqu'au 11 novembre. Le chapitre de Clermont, qui était de fondation royale, jouissait de droits fort étendus. Le jour de la fête de Mongneville les habitants de ce village étaient obligés de demander aux chanoines, leurs seigneurs, la permission de danser. On voit par un acte capitulaire de 1533 qu'ils la demandèrent cette année à Jean Piquet, prévôt du chapitre qui représentait ses confrères. La permission fut accordée; mais, pour ne pas perdre une des prérogatives dont les chanoines avaient toujours joui, Piquet fit en personne l'ouverture de la danse.

Un collége calviniste fut établi à Clermont en 1609 pour l'enseignement des langues grecque et latine, de la musique, de la rhétorique, de la logique et de la dialectique. Ce collége fut démoli en 1685. Il y avait en outre un couvent de cha-

moines réguliers de la Trinité et un couvent d'ursulines. La dévotion à saint Jengon, patron des bons maris, attirait au moyen âge à Clermont un grand concours de peuple, pendant la fête de ce saint, au mois de mai. La paroisse de la ville est sous l'invocation de saint Sanson. Le château, par son ancienneté, sa construction extraordinaire et son assiette, mérite de fixer la curiosité. De la montagne où cette forteresse est placée on découvre au sud-est les bois de Senlis et jusqu'à la commune de Dammartin; au midi, le château de Champlâtreux, les environs de Luzarches, de Beaumont; à l'ouest, la cathédrale de Beauvais; au nord-ouest, le parc et les ruines du château de Fitz-James.

Parmi les hommes illustres que la ville ou le comté de Clermont ont vu naître, nous citerons au premier rang le roi de France *Charles-le-Bel*. Suivant quelques historiens *saint Louis* serait né au village de la Neuville, situé dans la forêt de la Neuville-en-Hez, près Clermont; et, quoique cette illustration ait été disputée par le bourg de Poissy, la Neuville peut invoquer diverses lettres patentes des rois qui témoignent que *Louis IX* a reçu le jour dans les murs de son château. Le célèbre légiste *Beaumanoir*, qui présida les plaids de Clermont en 1280; *Guibert de Nogent*, et dans les temps plus rapprochés de nous, *Jacques Grévin*, conseiller et médecin de Marguerite de France, fille de François Ier; *Jacques Charpentier*, auteur d'un *Parallèle entre Aristote et Platon;* le célèbre critique *Adrien Baillet*, et l'archéologue *Fauvel*, ancien consul de France à Athènes, appartiennent également, soit à la ville de Clermont, soit à diverses localités voisines.

Clermont, chef-lieu de sous-préfecture, compte aujourd'hui 3,833 habitants; on évalue la population de l'arrondissement à environ 90,000 âmes. La ville fait le commerce des toiles, des lins et des blés. Des filatures de laine et d'étoupes, des draperies, des fabriques de lacets et de tissus de laines et de coton, tels sont les principaux établissements qui répandent la vie et le mouvement dans cette cité et dans ses campagnes. On trouve à Clermont une maison centrale pour les femmes condamnées à la détention au-delà d'une année.[1]

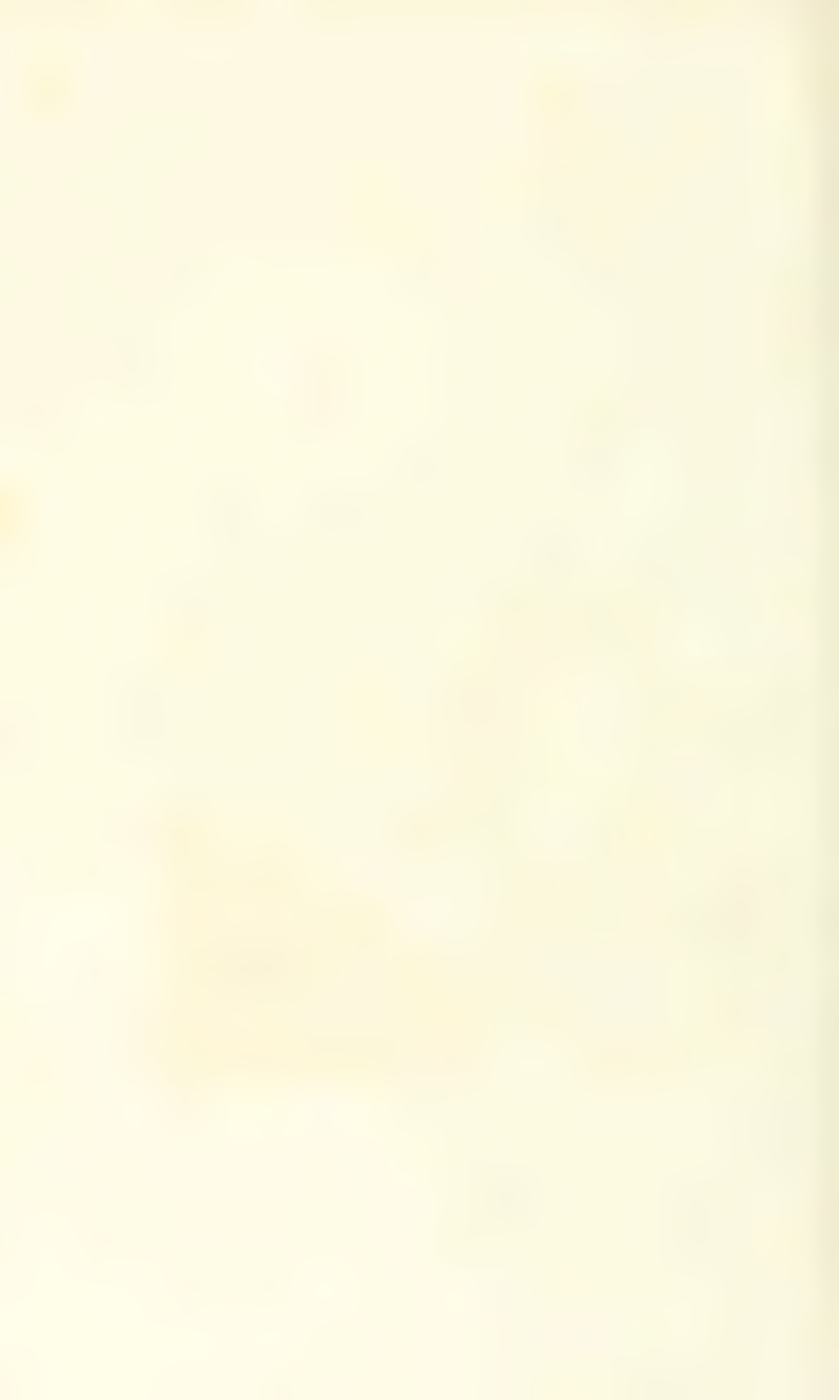


SENLIS.

Les Silvanectes habitaient une partie de la province à laquelle les Romains avaient donné le nom de Belgique; ils formaient un peuple libre et se gouvernaient par leurs propres lois. Suivant leur habitude, les conquérants de la Gaule tentèrent d'imposer une dénomination latine à la capitale de ce pays. Ils l'appelèrent *Augustomagus;* mais l'ancien nom a prévalu; c'est du mot Silvanectes, corrompu par le

1. ***Mémoires sur Clermont en Beauvoisis***, envoyé à dom Grenier, historiographe de Picardie, le 17 decembre 1767, par M. Lemoine, valet de chambre du roi; accompagne de notes par M. de Cayrol (Dans les Mem. de la Societe des Antiquaires de Picardie, t. Ier, p. 265). — ***Description du département de l'Oise***, par Cambry. — ***Histoire de Beauvais***, par Doyen.





temps, que celui de Senlis est dérivé. Les Romains firent une place forte d'*Augustomagus*. On voit encore les restes des remparts dont cette cité fut entourée ; ils sont construits en assises de pierre séparées par des cordons de briques.

Vers la fin du IIIe siècle, saint Rieul apporta l'Évangile aux habitants de Senlis. Parmi les miracles qui attestèrent sa mission divine, il en est un dont la tradition locale a gardé le souvenir. Un jour qu'il prêchait dans la campagne, auprès de la marre de Reuilly, sa voix se trouva couverte par le coassement des grenouilles : le saint leur imposa silence, et elles se turent aussitôt. Puis, quand il eut achevé son sermon, il permit à une seule de se faire entendre. Depuis ce temps, dit-on, jamais il ne s'est élevé qu'un seul coassement à la fois dans la mare de Reuilly. Cette légende ressemble beaucoup à celle de saint Paul qui, prêchant près de Reggino, dans la Calabre, fut interrompu par les cigales. Elles empêchaient le peuple d'entendre la parole de Dieu. Saint Paul les maudit, et, depuis, les cigales du territoire de Reggino sont restées muettes. Je ne sais laquelle de ces deux histoires a servi de type à l'autre ; quoi qu'il en soit, saint Rieul était en grande vénération à Senlis où l'on croyait posséder ses reliques, bien qu'on montrât aussi dans la ville d'Arles le corps entier de saint Rieul. Peut-être a-t-il existé deux saints de ce nom.

Quand la domination des Franks eut remplacé celle des Romains, Senlis ne perdit rien de son importance ; les rois des deux premières races élevèrent un palais dans cette ville, et ils y battirent monnaie. Ce fut à Senlis qu'en 870 Charles-le-Chauve fit emprisonner son fils Carloman. Sur l'intercession des légats du pape il lui rendit sa liberté ; mais ce jeune prince s'étant de nouveau révolté en 875, Charles ordonna de lui crever les yeux.

Senlis, sous la première race, fut gouvernée par des comtes amovibles ; mais lorsque les fiefs devinrent héréditaires, elle subit la loi commune. Le comte Pépin mourut en 875, laissant trois fils, Bernard Ier, Heribert et Pépin ; il eut pour successeur Bernard l'aîné de ses fils, qui fut le premier comte héréditaire de Senlis. Bernard Ier étant mort en 892, ses frères Heribert et Pépin se partagèrent ses domaines. Peppin eut les comtés de Senlis et Valois ; il les conserva jusqu'en 902.

Ses enfants, Pépin II et Heribert, gouvernèrent successivement jusqu'en 940. Ils eurent pour successeur Bernard II, qui prit une part très-active aux troubles dont le règne de Louis d'Outremer fut rempli. Flodoard rapporte que ce comte, voulant mortifier le roi, fit enlever la meute et les équipages de ce prince qui se préparait à chasser dans la forêt de Cuise. Bernard eut pour successeur son fils, Raoul Ier (955-987) ; en l'année même où Hugues Capet, duc de France, échangea sa couronne ducale pour la couronne de roi, Raoul II hérita de Senlis ; ce comté passa en 1045 entre les mains de Simon son fils. Celui-ci étant mort en 1077, fut remplacé par Adèle sa sœur. Elle avait épousé Hubert IV, comte de Vermandois. De cette manière, les comtés de Senlis et de Vermandois se trouvèrent réunis.

A la journée de Bouvines, l'armée fut rangée en bataille par Garin ou Guerin, chevalier hospitalier de Jérusalem, qui venait d'être nommé évêque de Senlis.

La charte de commune de la ville de Senlis remonte seulement aux derniers temps du règne de Louis-le-Jeune. Elle porte la date de l'année 1173, et elle a été confirmée par Philippe-Auguste en 1201. Il est assez difficile de préciser l'époque à laquelle le jugement par les pairs de la commune fut aboli pour y substituer le

jugement par des officiers royaux. Seulement il est certain que le bailliage de Senlis était établi en 1319. Il en est fait mention dans une charte datée du mois de septembre de cette année, par laquelle Philippe-le-Long institue la prévôté de Compiègne et la soumet à la juridiction supérieure du bailli de Senlis. Le bailliage se composait de la plus grande partie du pays habité autrefois par les Bellovaques et les Silvanectes. Senlis en était le siége capital. Compiègne se trouvait compris dans son ressort, ainsi que les chatellenies qui formaient dans le principe le comté de Valois. Mais, comme nous l'apprend l'article premier de la coutume de Senlis, ces châtellenies furent distraites du bailliage par des lettres patentes de juillet 1406, lorsque le comté de Valois fut érigé en duché-pairie, pour être donné en apanage au duc d'Orléans, frère de Charles VI. La révision des causes jugées par le bailli ou par ses lieutenants appartenait au parlement de Paris.

Quand toutes les villes avaient leur sobriquet, on commença par appeler les habitants de Senlis *li cheitifs*. Certes, jamais épithète ne fut moins méritée, car plus d'une fois ils ont fait preuve de beaucoup de courage. Pendant les guerres de la Jacquerie, ils surent se défendre également contre les Jacques et contre les seigneurs. Ils repoussèrent les Jacques qui pillaient et égorgeaient tout ce qui n'était pas populace; ils repoussèrent les seigneurs qui, à leur tour, pillaient et égorgeaient tout ce qui n'était pas noblesse. En 1358, rapporte Froissart, un très-grand nombre de gentilshommes, après le sac de Meaux, se réunirent pour s'emparer de Senlis. Un jour ils y entrèrent avec furie, dans le dessein de la saccager; mais les bourgeois avaient été avertis. Ils se tinrent sur leurs gardes et les ayant laissé s'engager dans les rues, ils donnèrent sur eux avec tant de résolution et si à propos qu'ils les taillèrent en pièces.

Pendant les guerres des Bourguignons et des Armagnacs, la ville de Senlis, comme toutes celles de ces contrées, passa successivement au pouvoir de deux partis. Le duc de Bourgogne s'en empara peu de temps après l'assassinat de la rue Barbette; quand la paix d'Auxerre fut conclue, en 1412, cette ville fut restituée au duc d'Orléans. L'année suivante, elle fut de nouveau attaquée par les Bourguignons; mais elle se défendit avec courage et avec succès. Assiégée quelque temps plus tard par Jean de Luxembourg, capitaine du duc de Bourgogne, elle fut prise et resta au pouvoir de ce prince, malgré les efforts de Charles VI, qui, en 1418, tenta inutilement de la reconquérir. Quand, après le sacre de Charles VII, Compiègne et presque toutes les châtellenies du Valois eurent reconnu l'autorité de ce prince, quand les habitants de Beauvais eurent chassé Cauchon leur évêque parce qu'il était dévoué aux Anglais, les troupes royales s'avancèrent vers Senlis. Bedfort s'était retiré près du village de Montespiloy; mais, d'aucun des deux côtés, on n'osa hasarder une affaire générale. Une des ailes de chaque armée fut seulement engagée, et, après un combat sans résultat, le roi se retira à Crépy. Les Anglais se réfugièrent à Senlis. Néanmoins ils n'osèrent pas y rester longtemps, et Charles VII fit son entrée dans cette ville à la fin du mois d'août 1429.

Plus de deux siècles s'écoulent sans que Senlis révèle son existence par un seul fait qui soit digne d'être rapporté. Toutefois il faut signaler sa noble conduite, au milieu des horribles représailles qu'ont enfantées nos haines religieuses. Lors de la Saint-Barthélémi, Senlis avait reçu l'ordre de massacrer les protestants; par une

générosité qui honore le gouverneur et les habitants, on avertit les huguenots, qui purent se mettre en sûreté. Plus tard, les bourgeois de Senlis refusèrent de s'associer à la ligue. Mais le duc de Mayenne parvint par surprise à s'emparer de cette place.

Il est nécessaire de dire maintenant quelques mots de deux corporations qui vont jouer un rôle honorable dans l'histoire de Senlis : ce sont les compagnies de l'arbalète et de l'arquebuse.

L'exercice de l'arbalète était en grand honneur à Senlis; il existait une compagnie dont les statuts furent renouvelés du temps de François Ier, en septembre 1536. Un des articles de ce règlement portait : « Tu ne parleras, ne diras, sur homme ou sur femme, mot qui soit déshonnête dessous la ceinture. *Item* en fréquentant ledit jeu, entre deux buttes, tu ne nommeras le diable en aucune manière. » Le *roi de l'arbalète* de Senlis, c'est-à-dire celui dont la flèche avait abattu le papegault, ne payait aucun impôt pendant son année de règne. S'il était roi trois années consécutives, il était déclaré *empereur* et restait exempt d'impôts pour toute sa vie.

Bien qu'il nous ait été impossible de retrouver la charte d'institution de la compagnie des arquebusiers de Senlis, nous ne saurions hésiter à la faire remonter au milieu du XVIe siècle. Cette compagnie avait un roi et un capitaine. Le roi était désigné par l'épreuve du papegault, qu'on tirait tous les ans le premier dimanche de juillet et les dimanches suivants. Celui qui abattait l'oiseau était roi. Il était exempt de taille et de tout impôt, non seulement pour sa personne et ses propriétés, mais il pouvait encore acheter et revendre, sans payer de droits, vingt muids de vin d'une récolte étrangère. Indépendamment de ces avantages matériels, le roi avait le droit de porter, à toutes les cérémonies publiques, une couronne d'argent doré qui lui était remise au moment où il abattait le papegault. Il devait la rendre quand sa royauté expirait, c'est-à-dire l'année suivante, lorsque commençait le tir de l'oiseau. Cette couronne existait encore en 1682. Le roi n'exerçait aucune autorité sur la compagnie. Elle était commandée par un capitaine que choisissait la majorité des chevaliers. Il fallait que cette élection fût approuvée par le gouverneur de la province. Le capitaine était comme le roi exempt de tous droits, impôts et subsides; l'élection du capitaine ne pouvait être faite que pour une année seulement. Tous les membres de la compagnie étaient liés entre eux par le serment de ne jamais porter les armes contre le roi de France, ni contre la ville de Senlis : aussi trouve-t-on souvent dans les titres cette expression *le serment* de l'arquebuse, employée au lieu de celle-ci *la compagnie* de l'arquebuse. Au sobriquet de *cheitifs*, donné dans le principe aux habitants de Senlis, on avait substitué celui de *besaciers*. L'arquebuse de Senlis l'adopta et s'en fit un titre d'honneur. Sur son drapeau, on avait représenté un gueux chargé d'une besace; et pour montrer que l'intention de la compagnie était de le porter où il y aurait de l'honneur et quelque déchirure à gagner, elle y avait inscrit cette devise qui pouvait s'appliquer au drapeau aussi bien qu'au besacier : *Florescet sartis innumerabilibus.* « Il fleurira par d'innombrables raccommodages. »

Les arquebusiers de Senlis prouvèrent que leur devise n'était pas de leur part une forfanterie. Pendant la Ligue, ainsi qu'on l'a vu, l'armée du duc de Mayenne s'était emparée de Senlis. Une grande partie des arquebusiers, restés fidèles à

Henri III, avait abandonné la ville, en sorte que la société se trouvait entièrement désorganisée. Sur ces entrefaites, vers le commencement d'avril, M. Louis de Montmorency de Bouteville parvint à pénétrer dans Senlis ; il en chassa les ligueurs. Son cousin, Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré et de Chantilly, se jeta dans la place avec une foule de gentilshommes, ses vassaux ou ses amis. Les sieurs de Moucy et de Vigneules frères lui amenèrent cent cavaliers et cinq cents hommes d'infanterie.

La place était peu forte, mais elle était d'une grande importance, en ce qu'elle coupait la route de la Picardie où la Ligue possédait quelques villes. Aussi, pour la reprendre, un corps de quatre mille hommes vint presque aussitôt l'investir. Le duc d'Aumale arriva ensuite à la tête d'un corps de cavalerie assez considérable : il prit le commandement du siége. Enfin Balagny, qui était maître de Cambrai, amena encore quatre mille hommes de bonnes troupes et sept canons. Le siége fut poussé avec activité ; la brèche fut ouverte au rempart de Montauban. M. de Thoré de Montmorency avait confié la garde de cette partie des murailles à une troupe formée à la hâte de quelques débris de l'arquebuse et d'autres bourgeois de la ville. Le 16 mai on donna l'assaut. La nouvelle compagnie se comporta vaillamment; deux de ses membres, François Hedin et Louis Aufroy furent tués sur la brèche, et six blessés ; puis après une journée tout entière de fatigue et de combat, les membres de cette société travaillèrent pendant toute la nuit avec leurs enfants et leurs femmes pour relever le rempart, qui au point du jour se trouva en bon état.

La ville n'était malheureusement pas aussi bien pourvue de vivres que de défenseurs; les munitions étaient presque épuisées. M. de Thoré pensa qu'elle ne pourrait pas tenir si elle était attaquée de nouveau par les bonnes troupes de Balagny qui n'avaient pas donné la veille. Il s'engagea donc à rendre la place si elle n'était pas secourue dans la journée suivante. Il savait en effet qu'un secours s'organisait à Compiègne, mais il était à craindre qu'il n'arrivât trop tard. Le brave La Noue était chargé de cette entreprise où il rencontrait des obstacles de tous genres. Il s'agissait de conduire à Senlis des poudres et des munitions ; mais les marchands ne voulaient pas livrer leurs denrées sans être préalablement payés, ou du moins sans qu'une bonne garantie leur eût été assurée. Il n'y avait personne parmi les gens de guerre qui eût de l'argent. *Eh bien*, dit La Noue, *ce sera donc moi qui ferai la dépense. Garde son argent qui l'estimera plus que son honneur ! tant que j'aurai une goutte de sang et un arpent de terre je l'emploierai pour la défense de mon pays.* Et aussitôt il engagea sa terre de Plessis-des-Tournelles aux marchands qui lui fournirent des munitions. Près de Senlis il trouva l'armée des ligueurs qui venait à sa rencontre. De leur côté les habitants et la garnison de Senlis sortirent de la ville et tombèrent sur les assiégeants, qui furent bientôt dans une complète déroute. La compagnie des bourgeois, qui avait défendu la brèche faite au rempart de Montauban, se signala encore en cette rencontre et elle enleva deux coulevrines à l'ennemi. La ville de Senlis décida qu'une fête serait célébrée chaque année en mémoire de cette délivrance et qu'on y ferait des prières non-seulement pour le roi, mais encore pour le brave La Noue, quoiqu'il fût huguenot. Pendant longtemps on fêta cet anniversaire et l'on pria pour La Noue, même après qu'il fut mort.

M. de Montmorency de Thoré voulant récompenser les bourgeois qui s'étaient si courageusement conduits au rempart de Montauban, en forma une compagnie sous le nom de *fusiliers royalistes de Senlis*. Il leur donna un drapeau sur lequel étaient les armes du roi entourées de branches de lys avec cette devise : *Ils ont soutenu la gloire du roi à la perte de leur sang et conservé la pureté des lys.* Dans le principe les fusiliers reçurent une solde. Ils étaient armés de fusils fournis par l'arsenal de la ville, et les officiers étaient nommés par le gouverneur de Senlis. Il existait, comme on le voit, plusieurs différences entre cette compagnie et celle de l'arquebuse; les arquebusiers choisissaient leurs officiers et ne recevaient aucune solde; ils étaient propriétaires de leurs arquebuses. Les fusiliers, au contraire, n'étaient que des détenteurs de fusils appartenant à la ville ; ils ne nommaient pas leurs chefs. Enfin les fusiliers ne marchaient dans les cérémonies qu'après les arquebusiers, qui avaient le pas sur tous les corps armés, quels qu'ils fussent.

Malgré ces différences, les deux corporations, formées d'enfants de la même cité, étaient animées du même amour de la patrie. Aussi elles vécurent en bonne intelligence jusqu'à la révolution. Le 13 décembre 1789, elles assistaient toutes les deux à la procession qui eut lieu pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale. Un événement funeste vint signaler cette journée.

Un horloger nommé Billon, homme dur et vindicatif, faisait partie de la compagnie de l'arquebuse. Un prêt d'argent qu'il avait fait à un nommé Levasseur fut déclaré usuraire par sentence du bailliage. La compagnie de l'arquebuse, fort rigide pour tout ce qui touchait l'honneur, s'assembla, et dans une délibération à laquelle prirent part M. Delorme, capitaine, MM. Leblanc, Caron, Pigeau, le fameux comédien Préville, qui faisait partie du comité permanent, et presque tous les membres de la société, on décida que Billon serait rayé du contrôle, et que l'entrée du tir lui serait interdite. Billon, exaspéré par son expulsion, jura hautement qu'il se vengerait, et bientôt il saisit l'occasion d'accomplir ses horribles projets.

Le dimanche 13 décembre 1789, jour indiqué pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, tous les corps avaient été invités et s'étaient assemblés à l'Hôtel-de-Ville d'où ils se rendaient en cérémonie à la cathédrale. Le cortége s'avançait lentement en montant la Vieille-rue-de-Paris, quand, à la hauteur de la maison de Billon, on entendit un coup de fusil. La première pensée fut d'attribuer cette explosion à quelque arme partie au repos, mais on ne put longtemps rester dans l'erreur. Cambronne, tambour de l'arquebuse, tombait frappé d'une balle au-dessus de l'œil. Au même instant, M. Leblanc, fils du député à l'Assemblée nationale, l'un des chevaliers de l'arquebuse, recevait une balle dans le bras gauche. M. Delorme, capitaine de l'arquebuse et chevalier de Saint-Louis, accourait pour voir d'où provenait le tumulte, lorsqu'il fut frappé de trois balles dans la poitrine. Il put faire encore une dizaine de pas, et mourut au bout de quelques minutes. C'était lui que Billon haïssait le plus.

M. Deslandes, lieutenant général au bailliage de Senlis, fut aussi atteint d'un coup de feu. Heureusement ce magistrat ayant fait un mouvement pour se baisser, le coup, destiné à sa poitrine, n'atteignit que le sommet de sa tête, et les chevrotines dont il était chargé n'y firent que sept légères blessures. A l'instant on se

précipita sur la porte de Billon. Elle fut enfoncée par la foule qui avait à sa tête M. Hamelin, M. de Labruyère, lieutenant de la maréchaussée, M. Boitel de Dienval, maréchal des logis de cavalerie, M. Roullier, sous-lieutenant de la maréchaussée à la résidence de Compiègne, et bien d'autres braves Mais Billon s'était barricadé au premier étage de sa maison. Il avait pratiqué dans les portes des rainures recouvertes d'une coulisse qu'il ouvrait et qu'il fermait à volonté, et d'où il foudroyait les assaillants. Il fallut faire successivement le siége de chaque pièce. Dans une chambre, on aperçut un amas de fagots et de paille disposé en bouquet de Saint-Jean, qui déjà commençait à brûler. Ce bûcher renfermait un baril de poudre, et au moment où M. de Labruyère venait de saisir Billon, forcé dans ses derniers retranchements, la maison s'écroula avec un horrible fracas, ensevelissant tant de braves gens qui s'étaient si courageusement dévoués. La force de l'explosion fut telle que soixante-six maisons voisines furent ébranlées. Celle qui était contiguë s'écroula, écrasant dans sa chute une femme qui s'y trouvait.

Dès que le premier moment de trouble causé par cette horrible catastrophe fut passé, on s'occupa de retirer du milieu des décombres les malheureuses victimes qui s'y trouvaient ensevelies. Lorsqu'on découvrit M. Hamelin, il dit : *Allez au plus pressé, le coffre est bon ;* mais il avait les jambes prises sous une poutre énorme. Quand on l'eut porté chez lui, il refusa de recevoir les soins d'un chirurgien avant que les autres blessés eussent été pansés. M. de Labruyère ne fut retrouvé qu'après deux heures de fouilles. Il était si couvert de blessures qu'on ne pensait pas qu'il pût survivre ; cependant il n'avait de plaintes que pour les autres. *Si j'étais seul,* disait-il, *mais mes pauvres camarades !...* Le nombre des citoyens qui périrent dans cette circonstance est de trente, parmi lesquels on comptait beaucoup d'arquebusiers et trois fusiliers royalistes. Celui des blessés dépassait quarante. Quant à Billon, il fut trouvé un des premiers, respirant encore ; mais le peuple était tellement exaspéré contre lui, qu'après l'avoir lapidé, il porta son cadavre à la geôle ; et le lendemain, sur condamnation prononcée par le bailliage, Billon fut traîné sur la claie jusqu'aux fourches patibulaires. Une sentence du bailliage ordonna de raser sa maison, et fit défense de bâtir à l'avenir sur son emplacement.

Senlis est peu riche en monuments publics ; cependant sa cathédrale mérite d'être citée. La flèche, surtout, qui s'élève à l'une des extrémités du portail, est remarquable par sa finesse, par son élégance et par sa hauteur. Cette ville avant la révolution, était le siége d'un évêché, dont l'histoire offre peu d'intérêt. Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement où l'on compte 79,775 habitants, et où l'agriculture et l'industrie manufacturière sont très-florissantes. Des manufactures, des filatures, des tanneries sont les principaux établissements industriels de Senlis. On y comptait, en 1841, 5,320 habitants. [1]

[1] *Coutume de Senlis*, commentée par Bouchel. Paris, 1631. — *Coutume de Senlis*, commentée par Ricard. — *Petites affiches de Senlis* du mois de décembre 1789. — Mémoires manuscrits de M. Afforty. Ces mémoires forment vingt-cinq volumes in-4° qui appartiennent à la bibliothèque de la ville de Senlis.

CHANTILLY.

Après avoir parlé de Senlis, il est impossible de ne pas dire quelques mots de Chantilly. Ces deux villes sont si voisines, elles ont eu si longtemps les mêmes seigneurs, qu'elles sont pour ainsi dire deux doigts d'une même main. Jusqu'en 1360 la terre de Chantilly a appartenu aux comtes de Senlis; à cette époque, elle fut cédée par Guillaume de Senlis au sire d'Esquerie, qui la même année en fit présent à Jean de Laval, seigneur d'Attichy. Le 28 mai 1386, Gui de Laval la vendit à Pierre d'Orgemont; quand la descendance masculine de Pierre d'Orgemont fut éteinte, cette terre passa par un mariage dans la famille de Montmorency. Ce fut Anne de Montmorency qui, en 1522, fit ériger Chantilly en châtellenie. En 1632, le maréchal Henry de Montmorency ayant été pris à la bataille de Castelnaudary où il combattait contre les troupes du roi, fut condamné à mort et décapité. Ses biens furent confisqués; mais Louis XIII fit remise de la terre de Chantilly à Henry de Bourbon, prince de Condé, qui était héritier de Henry de Montmorency à cause de son mariage avec Charlotte-Marguerite de Montmorency.

C'est au grand Condé que sont dus les premiers embellissements de cette résidence : il fit percer les routes de la forêt, confia à Le Nostre le soin de dessiner les jardins; et il déploya tant de magnificence dans cette propriété qu'elle fit envie à Louis XIV. Madame de Sévigné nous a transmis dans ses lettres le récit des fêtes que le prince de Condé donna au grand roi en 1671. « Jamais, dit-elle, il ne s'est fait tant de dépenses au triomphe des empereurs qu'il y en aura là; rien ne coûte : on reçoit toutes les belles imaginations sans regarder à l'argent; on croit que monseigneur le prince n'en sera pas quitte pour quarante mille écus. Il faut quatre repas. Il y aura vingt-cinq tables servies à cinq services, sans compter une infinité d'autres qui surviendront. Nourrir tout, c'est nourrir la France et la loger; tout est meublé; de petits endroits, qui ne servaient qu'à mettre des arrosoirs, deviennent des chambres de courtisans; il y aura pour mille écus de jonquilles; jugez à proportion. » C'est au milieu de ces divertissements que Vatel, maître d'hôtel du prince de Condé, se trouvant perdu d'honneur parce que le rôti avait manqué à quelques-unes des dernières tables, et perdant la tête parce que les pourvoyeurs de marée étaient en retard, se perça le cœur avec son épée.

Les successeurs du grand Condé ont dépensé des sommes immenses pour embellir encore cette demeure. Tant d'écrivains ont parlé des voyages de Louis XV à Chantilly qu'il est presque inutile de les rappeler, et d'ailleurs toute cette gloire a disparu. La plus grande partie de ces superbes édifices a été abattue pendant la révolution : lorsque les Bourbons sont rentrés en France, on a rendu au prince de

Condé les ruines de cette vieille résidence de ses ancêtres. La mort du dernier des Condé a fait passer la terre et le château de Chantilly entre les mains du duc d'Aumale, qu'il avait institué son légataire. La révolution a épargné le petit château et les écuries; mais ces restes suffisent encore pour donner une idée de ce que fut autrefois Chantilly. Les écuries seules formeraient un superbe palais.

Chantilly n'est plus comme jadis le théâtre de fêtes somptueuses. Cependant cette ville réunit encore tous les printemps l'élite de la société parisienne. Sa pelouse offre aux amateurs d'équitation un immense hippodrome, et des courses périodiques y ramènent chaque année le monde élégant. Les eaux de la Nonette qui s'élançaient autrefois dans les airs, ou qui tombaient en cascades pour embellir les jardins du grand Condé, reçoivent maintenant une destination plus modeste, mais plus utile; elles alimentent plusieurs usines. La ville de Chantilly possède une manufacture de porcelaine, des filatures, des corderies; et les prodiges de l'industrie la consolent des merveilles qu'elle a perdues. Sa population est d'environ 2,400 âmes. [1]

COMPIÈGNE.

La ville de Compiègne est la plus importante de celles qui dépendaient autrefois du bailliage de Senlis. Par la beauté de sa situation, par la richesse des monuments dont elle est décorée, par le rôle qu'elle a joué dans notre histoire, elle eût mérité d'être citée avant toutes les autres. Elle est placée à peu de distance au dessous du confluent de l'Oise et de l'Aisne. Au nord, la rivière lui sert de limite; de tous les autres côtés elle est entourée par d'immenses futaies. Il y a quelques années, Fenimore Cooper disait, en admirant ces majestueux ombrages, que c'était la plus belle forêt qu'il eût vue dans l'ancien monde; que c'était celle qui lui rappelait davantage les sombres retraites des Delawares et des Mohicans. Elle a porté longtemps le nom de forêt de Cuise, parce qu'elle contenait plusieurs métairies royales, et que dans le latin barbare qu'on écrivait au moyen âge, ces établissements étaient appelés *cotia*.

La nature n'a pas travaillé seule pour orner Compiègne. Cette ville doit encore aux beaux-arts une partie de ses richesses. La façade du château est un des chefs-d'œuvre de l'architecture moderne. Au reste, cet édifice n'a rien conservé des anciennes résidences royales. Le premier palais, celui qui servait de demeure aux rois de la première et de la seconde race, a été donné par Charles-le-Chauve aux religieux pour en faire un monastère. Il est devenu la célèbre abbaye de Saint-Corneille, qui fut détruite pendant la révolution.

1. *Mercure de France.* — *Lettres de madame de Sévigné.* — *Histoire des environs de Paris*, par Dulaure.


BILLAR
CAFE DE



Quand Charles-le-Chauve eut fait ce présent aux moines, il construisit une autre demeure dans un lieu plus bas, sur le bord de la rivière, avec une grosse tour pour défendre le passage du pont. Ce second palais eut le sort du premier. Il fut encore donné aux religieux. Saint Louis y fonda un couvent de jacobins, en sorte que lorsque les rois venaient à Compiègne, ils étaient obligés de se loger tantôt au couvent des Jacobins, tantôt en l'hôtel de Mme Agathe de Pierrefonds, qui se voyait au bout de la place publique appelée la Cour du roi. Le plus souvent ils prenaient pour demeure l'abbaye de Royal-lieu fondée en 1303 par Philippe-le-Bel, ou bien l'une des maisons royales qu'ils possédaient à Choisi, à Pierrefonds et à Saint-Jean-aux-Bois. Charles V voulut avoir un palais à Compiègne, et il le fit bâtir à l'est de la ville. Le château qui existe maintenant a été construit sur l'emplacement de l'édifice élevé par Charles-le-Sage, dont il ne reste plus rien. Les travaux que François Ier, Henri II, Henri IV et Louis XIV avaient fait ajouter aux constructions primitives subsistaient encore en 1728. A cette époque, Louis XV chargea Gabriel, son premier architecte, d'élever un palais nouveau. Toutes les anciennes constructions ont disparu. Le plan de Gabriel a été mis à exécution et beaucoup embelli par MM. Godot, d'Orbay, Bellicart et Ledreux, contrôleurs des bâtiments du roi. Cette résidence, disent MM. Percier et Fontaine, dans leur parallèle des résidences de souverains, est « la plus facile d'habitation » et la plus renommée de celles dont les rois de France ont fait ordinairement leurs délices.

On ne sait rien de positif sur la fondation de Compiègne. On a fait à cet égard bien des conjectures. Les uns vont chercher dans la langue celtique la racine de son nom; d'autres lui attribuent une étymologie toute latine. Ils disent que cette ville a reçu des Romains le nom de *Compendium itineris*, c'est-à-dire l'abrégé du chemin, parce qu'elle se trouve sur la ligne la plus courte pour aller de *Noviodunum* (Soissons) à *Brutuspantium* (Beauvais). Suivant eux, le nom de Compiègne est dérivé de celui de *Compendium*, le seul qui soit employé par les vieilles chroniques et par les chartes les plus anciennes.

Les rois des deux premières races affectionnaient le séjour de Compiègne. La chasse, en temps de paix, était pour ainsi dire leur unique occupation; et la forêt qui entoure la ville a, de tout temps, été abondante en gibier. Eginhard parle des chasses qu'y faisait Charlemagne. Alkuin a composé un poëme pour les célébrer. Ce n'est pas seulement à propos de la chasse que les anciens auteurs font mention de cette résidence royale; elle a été le théâtre de quelques-uns des événements les plus remarquables de notre histoire. C'est à Compiègne que se réunit, au commencement du VIIe siècle, un synode d'évêques, convoqué par Dagobert Ier. Sous Thierry III, une autre assemblée d'évêques se tint encore dans cette ville. En 756, au temps où les assemblées de la nation étaient encore appelées des champs de Mars, Pépin-le-Bref y rassembla les représentants du pays. Il y reçut en leur présence une ambassade de Constantin Copronyme. Les envoyés lui offrirent, de la part de l'empereur, le premier orgue que l'on ait vu en France. Pépin en fit don à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne.

Charlemagne était aussi dans cette ville quand Ibn-al-Arabi, gouverneur de Saragosse, et Kasem-ben-Yousouf vinrent réclamer son intervention. Abd-el-Rhaman, le premier des Ommyades d'Occident, venait de fonder son empire en Espagne :

ils refusaient de se soumettre à cette autorité nouvelle. Ils engagèrent Charlemagne à porter ses armes dans la Péninsule, et la défaite de Roncevaux fut le résultat de cette expédition. Une partie des dissensions qui désolèrent la famille impériale sous le règne de Louis-le-Débonnaire eurent également Compiègne pour théâtre. C'est dans cette ville que se tint, en 830, l'assemblée où le faible empereur consentit à donner une nouvelle sanction à la séquestration de l'impératrice dans un couvent. Trois années plus tard, on y réunit les États-Généraux où Lothaire fit confirmer son usurpation. Pour rappeler tous les souvenirs intéressants qui se rattachent à l'histoire de Compiègne, il faudrait citer chaque année du règne des derniers descendants de Charlemagne. Eudes, comte de Paris et fils de Robert-le-Fort, fut, en 888, élu roi de France, dans les États-Généraux tenus à Compiègne. Enfin, le dernier des Carlovingiens, Louis V, a été sacré dans cette ville, et il y est mort après un règne d'une année.

En 1116 Louis VI accorda une charte de commune aux habitants de Compiègne; c'est une des plus anciennes que ce monarque ait concédées. Elle contient des lettres de sauve-garde pour le clergé comme pour le peuple, pour le riche comme pour le pauvre; elle règle le mode des procédures et détermine le taux des amendes qui pourraient être infligées; enfin elle abandonne aux habitants et à leurs héritiers ou représentants la propriété des défrichements qui avaient été faits dans la forêt. Le roi s'engagea par serment à respecter les droits garantis par cette nouvelle charte, et pour lier également ses successeurs, il fit intervenir l'autorité de la religion. A sa demande, Sifiard, évêque de Soissons, le doyen de Saint-Corneille et les autres prêtres de la ville, fulminèrent l'excommunication contre les infracteurs des franchises qu'il octroyait. Louis-le-Gros, en traitant dans cet acte avec l'ensemble des bourgeois pris collectivement, en leur attribuant des droits indivis, reconnaissait implicitement qu'ils formaient une communauté; mais le germe seul de la commune était déposé dans cet édit, et l'administration municipale ne s'y trouvait pas encore organisée. Cet établissement eut lieu seulement vingt-sept années plus tard, en 1143, sous le règne de Louis-le-Jeune. Ce roi, après avoir pris l'avis de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Saint-Denis et de plusieurs seigneurs de la cour, et après avoir obtenu le consentement de la reine Adélaïde, sa mère, qui jouissait comme douairière de la seigneurie de Compiègne, autorisa les bourgeois de cette ville à se réunir en association pour veiller à leur défense commune et pour maintenir dans la cité l'ordre et la sécurité publique. L'avant-dernière année de son règne il fit de nouvelles concessions à la commune de Compiègne; mais ce fut à titre onéreux. Il lui abandonna divers immeubles moyennant un cens perpétuel. Il lui transféra, moyennant une redevance annuelle de trente minots de froment, le droit qu'il percevait sur les grains vendus dans la ville. Ce contrat fut accepté pour la commune par Pierre, qui alors en était maire, et par *sa jurée*. C'est ainsi que le corps municipal s'y trouve dénommé.

Philippe-Auguste confirma en 1186 l'organisation de la commune telle que son père l'avait décrétée. Il étendit encore les libertés qu'elle avait obtenues; il déchargea les bourgeois de l'obligation de plaider, pour quelque cas que ce puisse être, par-devant les juges royaux et de comparaître ailleurs qu'au lieu destiné à tenir les plaids et assemblées de la commune.

Les habitants de Compiègne ne tardèrent pas à donner à Philippe-Auguste une preuve de leur reconnaissance et de leur courage. A la bataille de Bouvines, ils faisaient partie des milices opposées à l'infanterie allemande. Ils combattirent si vaillamment, sous les yeux mêmes du roi, que ce prince, par des lettres-patentes de l'année 1218, confirma une seconde fois leurs priviléges. Il leur fit quelques concessions nouvelles ; enfin il leur donna un blason dont ils peuvent à juste titre s'enorgueillir : *il est d'argent au lion d'azur armé et lampassé de gueules, couronné d'or et chargé de six fleurs de lys de même ;* avec cette devise , *Regno et regi fidelissima*, fidèle à son roi, fidèle au pays.

Pendant les règnes de Louis VIII, de saint Louis, de Philippe-le-Hardi, de Philippe-le-Bel, les habitants de Compiègne continuèrent à jouir de leurs priviléges, qui même reçurent quelque accroissement sous Philippe-le-Hardi ; car une charte de 1282 autorise la commune à tenir cour de champions. Cependant il paraît que les habitants ne furent pas toujours satisfaits de l'administration à laquelle ils étaient soumis. Ils demandèrent que la justice fût rendue par des officiers royaux : aussi Philippe-le-Long, par une ordonnance en date du mois de septembre 1319, institua la prévôté de Compiègne et la soumit à la juridiction supérieure du bailli de Senlis. Quant à la perception de la taille et des autres deniers royaux ce fut la commune qui en resta chargée. Voici aux termes de l'édit de Philippe-le-Long comment on devait procéder.

« Item que toutes fois qu'il escouvendra faire tailles, li habitans de la ville esli-« ront huit personnes d'entre eux, les quelz huit personnes feront serment à notre « baillif de Senlis, qui pour le temps sera, et il huit prenront les sermenz de tous les « habitanz de ladite ville pour faire la taille, et sera faicte la taille par serment, « non autrement, toutes fraudes otées. » Les habitants procédaient en même temps à l'élection d'un receveur qui devait rendre ses comptes deux fois chaque année par-devant les huit hommes et par devant les habitants de la ville, en présence du bailli de Senlis. Cette charte, au reste, maintient les autres priviléges de la ville et avant d'entrer en fonction le prévôt devait faire serment de les respecter. « Item que toutefois que nous y ferons prévost nouvel, li prévost jurra en la main « dudict baillif, en présence de ceux de la ville à tenir et garder bien et loiaument « toutes les choses dessus dictes. »

C'était au milieu de la victoire que les habitants de Compiègne avaient reçu de Philippe-Auguste la glorieuse devise qui décore leur blason : quand vinrent les jours de désastre, ils surent encore s'en montrer dignes. Pendant la captivité du roi Jean, le dauphin comprenant la nécessité de convoquer les États-Généraux et se méfiant des dispositions d'une partie des Parisiens, voulut que la réunion eût lieu dans une ville dont la fidélité lui fût assurée ; il fit choix de Compiègne, et c'est là que, le 4 mars 1358, s'ouvrit l'assemblée des représentants de la nation.

Quand le traité de Brétigny fut signé et qu'il fallut livrer des otages pour en garantir l'exécution, on les choisit parmi les habitants des villes les plus importantes du royaume. Deux des principaux bourgeois de Compiègne furent envoyés en Angleterre. Ils y restèrent plus d'une année à la charge de la commune, à laquelle leur séjour coûta d'abord quatorze cents deniers royaux d'or. Les habitants ne trouvant pas juste d'être seuls à supporter cette charge publique, présentèrent une

requête au parlement et demandèrent que pour l'avenir les villes voisines fussent contraintes à partager cette dépense avec eux. Un arrêt du 13 septembre 1361 fit droit à leur demande. Il fut ordonné que Soissons contribuerait pour deux cents livres, Saint-Quentin pour pareille somme, les villes de Nesle et de Chauni chacune pour cent livres. Le roi Jean étant mort avant l'accomplissement du traité, et le roi Charles-le-Sage n'ayant pas cru devoir en exécuter toutes les dispositions, les otages demeurèrent à la merci des Anglais. Henri de La Voulte, un des deux habitants de Compiègne, fut donné au sire de Guermigny, qui le retint prisonnier jusqu'à ce que Compiègne et les villes voisines eussent payé pour lui une rançon de cent vingt marcs d'argent en vaisselle.

Depuis l'établissement de la commune il ne se traitait pas d'affaire importante sans que la commune fût consultée. Mais dans la première année du règne si désastreux de Charles VI ces assemblées de bourgeois donnèrent lieu à des troubles sérieux. Compiègne refusa le paiement des impôts nouveaux qu'on voulait établir. Cet exemple fut suivi par beaucoup de villes. Plus tard, lorsque la France fut déchirée par les factions des Bourguignons et des Armagnacs, Compiègne se déclara pour Jean-sans-Peur. L'influence que le duc de Bourgogne y exerçait sur la basse classe du peuple suffit pour lui faire ouvrir les portes de la ville.

Charles VI, déterminé à la lui enlever, alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis. C'est en cette occasion que cette bannière fut portée pour la dernière fois; c'est du moins la dernière fois qu'il en est fait mention dans l'histoire. Le duc de Bourgogne avait laissé, pour défendre Compiègne, cinq cents hommes d'armes commandés par les sires Hugues de Lannoy, Guillaume Sorel, Martel Dumesnil, de Saint-Leger, Hector de Saveuse et le bailli de Fouquerolles. Le siége fut vivement pressé, et la place se vit bientôt forcée de rentrer sous l'autorité du roi. En cette circonstance, Charles VI modifia l'organisation municipale de Compiègne, et les termes de son ordonnance se ressentent de l'irritation que lui avaient causée la défection de cette ville et la résistance qu'elle avait opposée à ses attaques. « Les gouverneurs et *attournez*, y est-il dit, pourront s'assembler au lieu accoutumé, et y appeler avec eux eux douze notables bourgeois, pour délibérer sur les affaires de la ville, toutes et quantes fois ils le jugeront convenable, sans être tenus de convoquer dans la suite les habitants, à cause des dommages irréparables qui sont naguère avenus au royaume de par les assemblées du commun peuple de notre ville de Compiègne, qui n'ont pas eu ne n'ont sens n'entendement; voulant que ce qui aura été arrêté par *la comité* ait la même force que la communauté entière lui donnoit auparavant. »

Pendant ces temps désastreux, la ville de Compiègne fut alternativement occupée par les différents partis qui se disputaient le pouvoir. En 1429, Charles VII, qui venait d'être sacré à Reims, envoya sommer la ville de Compiègne de se soumettre à son autorité. Cette sommation fut reçue avec respect par les habitants; ils répondirent qu'ils reconnaissaient Charles VII pour leur roi; qu'ils le recevraient quand il lui plairait de venir; qu'ils étaient maîtres de leur ville, et que si les Anglais osaient les attaquer, ils promettaient de se bien défendre. Ils eurent bientôt l'occasion de prouver la sincérité de leurs paroles. Le duc de Bourgogne vint assiéger cette place, dont la garde avait été confiée par Charles VII à Guillaume de Flavy

Jeanne d'Arc se jeta dans la ville pour prendre part à la défense. Déjà cette héroïne avait accompli la mission divine qu'elle avait reçue. Il n'y avait que treize mois qu'elle avait levé sa bannière, et ce temps lui avait suffi pour délivrer Orléans, pour conduire le roi à Reims, pour épouvanter les Anglais, et pour rendre aux Français la confiance qui les avait abandonnés. Sa tâche était achevée: elle-même savait que son commandement devait être de courte durée. Elle l'avait dit dès le commencement : « Il me faut employer. Je ne durerai qu'un an ou guère plus. » Il fallait qu'il en fut ainsi; en effet, si Jeanne fût restée plus longtemps à la tête des armées, le prestige qui l'environnait se fût bientôt évanoui. Jusqu'alors elle était un envoyé de Dieu; on n'eût plus trouvé en elle qu'un capitaine ordinaire. Pour l'accomplissement des desseins de la Providence il fallait qu'elle pérît; le sacrifice devait s'accomplir en entier. Ce n'était pas à Compiègne que la victime devait être immolée; mais c'était à Compiègne qu'elle devait tomber entre les mains de ses bourreaux.

Le 25 mai 1430, veille de l'Ascension, à cinq heures après midi, Jeanne d'Arc, accompagnée de Poton de Saintrailles, et à la tête de cinq à six cents combattants, fit une sortie par la porte du Pont pour surprendre Baudon de Noyelle, qui, avec ses gens, était logé à Margny. Le hasard voulut qu'elle y rencontrât Jean de Luxemboug, Créqui et huit ou dix autres gentilshommes qui étaient venus pour conférer sur les moyens d'avancer le siége. Ils furent vivement chargés par les assiégés. Créqui fut blessé au visage; mais les Anglais, cantonnés à Venettes, et les Bourguignons, qui se tenaient à Clairoy, avertis par les cris des combattants, s'empressèrent d'accourir. Les assiégés furent contraints de se retirer. La Pucelle, qui, pendant la retraite, se tint toujours au dernier rang, ramena son monde sans trop de perte; mais à l'entrée de la ville, comme la porte était assez étroite et que tout le monde ne pouvait rentrer en même temps, il fallut s'arrêter. Les Bourguignons chargèrent les assiégés; un archer de Picardie saisit la Pucelle par son haubert; il la fit tomber de cheval, et elle se rendit à Lyonel, bâtard de Vendôme, qui la fit conduire à Margny.

Beaucoup d'auteurs ont avancé comme un fait prouvé que la Pucelle a été vendue aux ennemis par Guillaume de Flavy. D'autres, plus sages, et le savant M. Michelet est de ce nombre, disent seulement que cela est probable. Cependant, on ne trouve rien de semblable dans les historiens contemporains, et, en lisant leur récit avec attention, on acquiert la certitude qu'une trahison n'a pas été possible. La Pucelle était sortit pour combattre en compagnie de Poton de Saintrailles: si on voulait la livrer à l'ennemi, il faut supposer que le brave Saintrailles était complice de la trahison. Quelqu'un, jusqu'à ce jour, en a-t-il conçu la pensée? Si la prise de la Pucelle eût été le résultat d'un marché, on se fût arrangé pour faire tomber la prisonnière entre les mains de ceux qui l'achetaient. Loin qu'il en fût ainsi, l'archer qui, le premier, s'était emparé d'elle, la mit à l'encan. Elle fut achetée de lui par Jean de Ligny de la famille de Luxembourg, et il resta quelque temps douteux si celui-ci la revendrait aux Anglais. Est-ce que la trahison procède de cette manière? est-ce qu'elle traîne ses victimes aux enchères publiques? A la vérité, on prête à Jeanne des expressions desquelles il résulterait qu'elle pensait avoir été trahie; il en est d'autres plus authentiques où elle rend hommage à la

loyauté des défenseurs de Compiègne. « Elle consultoit ses saintes qui lui répondoient qu'il falloit souffrir ; qu'elle ne seroit pas délivrée qu'elle n'eût vu le roi des Anglois. *Comment*, se disait-elle à elle-même, *Dieu layra mourir ces bonnes gens de Compieigne, qui ont esté et sont si loyaux à leur seigneur !* » (Procès de la Pucelle, interrogatoire du 14 mars 1431.) Si Guillaume de Flavy eût commis cet acte de félonie, pourquoi n'eût-il pas vendu aussi Compiègne que certainement on lui eût bien payé? Infamie pour infamie, il eût préféré celle qui eût rapporté davantage, et il eût livré la ville en livrant l'héroïne qui la défendait. Cependant il continua pendant cinq mois à repousser les attaques des Anglais et des Bourguignons. Bien plus, quand Charles VII, trompé par les promesses du duc de Bourgogne, envoya l'ordre d'ouvrir à ce prince les portes de Compiègne, Guillaume de Flavy refusa d'obéir; et les auteurs contemporains lui attribuent ces paroles : « Il est bon de contredire son maître quand il commande à son dommage. » Ce n'est certainement là ni la conduite ni le langage d'un traître.

Le siége de Compiègne ne fut levé que cinq mois et un jour après la prise de la Pucelle. Charles VII était venu au secours de la ville, et les assiégeants se retirèrent le 26 octobre, abandonnant une partie de leur artillerie. Charles VII s'empressa de témoigner sa reconnaissance aux défenseurs. Voici le commencement de l'ordonnance qui fut rendue par lui à Chinon, le 18 décembre 1430. « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir, que nous, considérant la grande loyauté et bon vouloir que nos bien-amez les bourgeois et habitants de notre ville de Compiègne, ont monstré par effets avoir envers nous, en gardant ladite ville en notre obéyssance, et la grande et vertueuse résistance qu'ils ont faicte encontre nos ennemis et adversaires, durant le siége qu'iceux nos ennemis ont tenu cette année présente devant icelle ville, par l'espace de six mois, lequel siége, à l'aide de notre Seigneur et le bon ayde et secours que leur avons donné a esté levé à l'honneur de nous et de ceux de la dicte ville, à la grande honte et confusion des dicts ennemis, etc., etc. »

Par cette ordonnance, le roi exemptait pour tout le temps de son règne les habitants de Compiègne qui avaient combattu pendant le siége de toutes tailles, aydes, subsides et impositions quelconques, la gabelle du sel exceptée. Il leur conférait le privilége de pouvoir acquérir et posséder des fiefs nobles. Enfin, il les autorisait à prendre dans la forêt tout le bois nécessaire à la reconstruction de leurs maisons ruinées pendant le siége.

Après la délivrance de Compiègne, le gouvernement de cette ville fut laissé à Guillaume de Flavy. Ce fait seul ne suffit-il pas pour démentir tout ce qu'on a dit de sa prétendue trahison. Au reste, Guillaume de Flavy, qui était avare et débauché, commit une foule d'actes de cruauté. Les habitants se plaignirent, et il fut, pendant quelque temps, privé de son gouvernement; mais sur la promesse qu'il fit de se conduire avec plus de modération, on le lui rendit en 1437, et il le conserva jusqu'à sa mort. Cependant il se rendit coupable de quelques actes d'une odieuse tyrannie. Il fit arrêter le maréchal de France Pierre de Rieux, il le retint dans son château de Neelle en Tardenois et le fit mourir dans cette prison. Il fit éprouver le même sort à son propre beau-père, le seigneur d'Ourebourg, vicomte d'Acy. Enfin sa femme, qu'il outrageait continuellement, craignit qu'il ne voulût

aussi la faire mourir. Elle résolut de le devancer; elle lui fit couper la gorge par son barbier, et voyant qu'il n'était pas entièrement mort, elle arracha le rasoir des mains de l'assassin et acheva elle-même son mari. Ce tragique événement eut lieu au château de Neelle en Tardenois, le 15 mars 1449.

Un procès fut intenté à la mémoire et aux héritiers de Guillaume de Flavy par Jean de Rieux, comte d'Harcourt. Les débats de cette affaire durèrent soixante années. Enfin, sous le règne de Louis XII, le 7 septembre 1509, intervint un arrêt souverain du parlement de Paris, qui ordonna d'ériger, aux frais de la famille de Flavy, une croix de pierre à Compiègne, dans la rue du Pont, à l'entrée de la grosse tour, vis-à vis de l'Hôtel-Dieu. Voici l'inscription qui fut gravée sur cette croix : « Par arrêt de la cour de parlement, prononcé le septième jour de septembre de l'an de grâce MDIX, au profit de haut et puissant seigneur Jean, sire de Rieux, comte de Harcourt, maréchal de Bretagne, contre Jean de Morainvillers et damoiselle Jeanne de Flavy, sa femme, pour partie de la réparation des excès, crimes et délits commis et perpétrés par feu Guillaume de Flavy, en la personne de noble et puissant seigneur Pierre de Rieux, maréchal de France, pris et cy emprisonné sans autorité de justice, l'an 1440, étant au service du roi, et depuis par ledit Flavy retenu inhumainement prisonnier en son castel de Neele en Tardenois, en faisant prison privée, tant que mort s'en est ensuivie. Afin de perpétuelle mémoire est cette croix cy mise et affichée, le vingt-unième jour de septembre 1513. Priez Dieu pour lui. » Si, à cette époque, Guillaume de Flavy, dont on flétrissait la mémoire, eût été accusé d'avoir livré la Pucelle, le parlement de Paris eût-il oublié de lui reprocher ce crime. Jacques Meyer, qui écrivait ses Annales de Flandre cent trente ans après les événements, a, le premier, porté contre Guillaume de Flavy cette accusation de trahison; il faut la reléguer parmi les mensonges, ou au moins, parmi les doutes historiques.

Sous le règne de Louis XII, Compiègne s'embellit de plusieurs monuments, parmi lesquels il faut citer l'Hôtel-de-Ville, édifice d'un très-bon style, qui est encore assez bien conservé. Anciennement, les attournés tenaient leurs assemblées dans le beffroy. Mais en 1398 Jean Lontrel donna à la commune, par son testament, une maison située sur le marché au blé, vis-à-vis le beffroy; cette maison fut démolie en 1504, et, sur son emplacement, on éleva l'Hôtel-de-Ville actuel, qui fut achevé en 1506. François I[er] agrandit et répara les fortifications; il fit commencer, sur les dessins de Philibert de Lorme, la porte voûtée, appelée aujourd'hui *Porte Chapelle* : elle avait reçu d'abord le nom de *Porte Connétable*, en l'honneur d'Anne de Montmorency, que François I[er] avait gratifié de l'usufruit de cette ville, suivant lettres patentes du 11 septembre 1526. La *Porte Connétable* ne fut achevée que sous le règne de Henri II, après la bataille de Saint-Quentin.

Du temps de la Ligue, la ville de Compiègne avait M. d'Humières pour gouverneur. Elle se montra digne de sa devise : Fidèle au roi, fidèle au pays. Il existe dans les archives de la mairie de Compiègne beaucoup de lettres par lesquelles Henri III remercie les habitants de leur fidélité.

Lorsque, le 7 janvier 1589, un décret de la Sorbonne, signé par soixante docteurs, déclara tous les sujets déliés du serment de fidélité qu'ils avaient prêté au roi, les habitants de Compiègne ne se crurent pas dégagés par cet acte odieux

autant que ridicule. Ils firent présenter à Henri III l'assurance de leur obéissance. Le roi voulut les en remercier, et voici le commencement d'une lettre qu'il leur écrivit de Tours le 28 mars. « Chers et bien amez, le seigneur d'Humières nous a rendu tant de témoignages de votre fidélité et du bon devoir que vous faites à la conservation de notre ville de Compiègne, que nous avons voulu vous témoigner par ces présentes le contentement que nous en avons et recevons, et *vous dire que nous vous en savons d'autant plus de gré que votre fidélité est recommandable en ce temps de perfidie.* La souvenance nous en demeurera pour la reconnoître en tout ce qui sera pour le bien et soulagement des habitants de notre dite ville, laquelle, avec l'ayde de Dieu, nous conserverons sous notre autorité, contre les desseins et entreprises de nos ennemis rebelles, etc., etc. »

Quatre mois plus tard, le 1er août 1589, Henri III tombait sous le couteau de Jacques Clément. Avant d'expirer, il manifesta le désir que son corps fût transporté à Compiègne ; car il craignait, s'il était inhumé à Saint-Denis, que la haine des ligueurs ne profanât son tombeau. Henri IV fit exécuter la dernière volonté du mourant. Voici la lettre qu'il écrivit, et qui existe en original dans les archives de la mairie. « Aux gouverneur et habitants de Compiègne. Nos amés et féaux, parce que nous sommes résolus de faire mener demain en votre ville le corps du feu roi, notre très-honoré seigneur et frère, vous ne fauldrez de préparer toutes choses dignes de la réception d'un si grand et si bon roi, et venir demain au devant de lui à l'heure qui vous sera mandée par ceux qui auront charge de la conduite de son corps, avec tout l'honneur que vous pourrez rendre à sa mémoire et que vous savez devoir faire en telle chose digne de vous, et à nous très-agréable, priant sur ce notre Seigneur vous avoir, nos amés et féaux, en sa sainte garde. Écrit au camp, à Clermont en Beauvoisis, le quatorzième jour d'août 1589. Signé HENRY, et plus bas, Buzé. »

Le corps d'Henri III fut déposé dans l'église de Saint-Corneille où il resta vingt-un ans. On raconte cependant que le 13 janvier 1591, Henri IV, ayant fait un voyage à Compiègne, avait commandé que le cercueil de son prédécesseur fût porté à Saint-Denis. Tous les préparatifs avaient été faits pour l'exécution de cet ordre. Le corps était déjà sur le chariot, lorsque d'humbles supplications lui furent faites de la part des habitants pour qu'il leur laissât ce corps, au moins jusqu'à ce que la paix fût assurée. Henri IV leur accorda leur demande ; mais, s'il faut en croire une tradition populaire, en se rendant à leurs prières, il aurait cédé à une crainte superstitieuse plutôt qu'au désir des habitants. On raconte que ce grand prince avait aussi ses faiblesses, et qu'il croyait aux prédictions. Un astrologue avait annoncé qu'Henri III n'attendrait pas, sur les marches du caveau de Saint-Denis, que son successeur vînt y prendre sa place ; il avait prédit qu'Henri IV serait assassiné quand on présenterait le cercueil de Henri III à la sépulture royale. Probablement la prédiction n'a été forgée qu'après l'événement, et il ne faut pas accorder à ce récit plus de créance qu'il n'en mérite. Mais quel que soit le motif qui fit laisser aussi longtemps à Saint-Corneille la dépouille mortelle d'Henri III, il est certain qu'elle y fut conservée pendant vingt-un ans, et qu'elle fut transportée à Saint-Denis, seulement après l'attentat de Ravaillac. Le reçu que le grand prieur de l'abbaye de Saint-Denis a donné du corps de Henri, troisième du nom,

roi de *Poulogne*, qui lui était représenté par messire Claude Legras, abbé de Saint-Corneille, porte la date du 22 juin 1610.

On conserve dans les archives de la ville de Compiègne beaucoup de lettres par lesquelles Henri IV remercie les habitants des bons services qu'ils lui ont rendus. En voici une où il est impossible de méconnaître le style du Béarnais. Les habitants de Compiègne avaient prêté au roi une assez grande quantité de poudre; mais se croyant sur le point d'être attaqués, et craignant que l'absence de ces munitions ne compromît leur défense, ils avaient demandé qu'elles leur fussent rendues. Henri IV leur écrivit en ces termes : « Chers et bien amez, l'affection et fidélité que vous avez rendue au service des rois nos prédécesseurs, et de nous, depuis notre avénement à cette couronne, nous est si recommandable, que si nos ennemis vous vont assiéger, comme vous nous l'écrivez, nous vous assurons de vous secourir et d'y employer notre propre personne plustôt que de vous laisser perdre; et partant, ne craignez pas que le secours de poudre que vous nous avez envoyé vous apporte incommodité; car, et de cela et de tout ce qui sera nécessaire pour la sûreté de votre ville en notre obéissance, nous n'y épargnerons pas notre vie. Vivez donc en cette assurance, et nous prierons Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Creil, ce 18 septembre 1590. Signé HENRY, et plus bas, Buzé. »

A partir du XVIIe siècle, la commune de Compiègne perd son individualité et cesse de vivre d'une existence qui lui soit propre, son histoire politique se confond avec l'histoire générale du pays; mais, considérée d'un autre point de vue, elle n'en conserve pas moins un grand intérêt. C'est surtout comme séjour de plaisirs et de délices que Compiègne se fait encore remarquer entre les autres cités de la province.

Au mois d'août 1698, Louis XIV y réunit un camp de soixante mille hommes, et si ce rassemblement de troupes n'est pas resté célèbre dans les annales militaires, il occupe une des premières places dans les fastes de la galanterie française. A cette occasion le roi offrit des fêtes magnifiques à madame de Maintenon; les moindres détails s'en trouvent consignés dans l'*Illustre Compiègne*, par Fleury de Frémicourt, dans le *Journal du camp de Coudun* (Paris, 1698), dans les mémoires du duc de Saint-Simon; enfin le pinceau de Van-der-Meulen en a reproduit un épisode et ce tableau fait partie de la galerie du Louvre. Le roi avait nommé général en chef de ce camp le duc de Bourgogne, qui n'avait encore que seize ans; mais le véritable commandant était le maréchal de Boufflers, qui avait établi son quartier général à Coudun, petit village situé sur la rivière d'Aronde, au pied du mont Ganelon. Rien ne saurait donner une idée de la magnificence qui fut déployée au camp de Compiègne; de la part du roi, de celle du maréchal de Boufflers et même des simples officiers, ce furent des profusions désastreuses dont heureusement notre siècle plus sérieux a perdu les traditions. « Le roi, dit le duc de Saint-Simon, partit de Compiègne le 22 septembre; il fit donner en partant six cents livres de gratification à chaque capitaine de cavalerie et de dragons, trois cents livres à chaque capitaine d'infanterie. Il fit au maréchal de Boufflers un présent de cent mille livres. Tout cela coûta beaucoup, mais pour chacun ce fut une goutte d'eau. Il n'y eut pas un régiment qui n'en fût ruiné pour bien des années, corps et offi-

ciers; et pour le maréchal de Boufflers je laisse à penser ce que fut que cent mille livres à la magnificence incroyable dont il épouvanta l'Europe. »

Quarante années plus tard, en 1738, Louis XV ayant voulu donner au dauphin, qui n'avait que dix ans, une idée de la manière d'attaquer et de défendre une place, fit élever un polygone en face de la terrasse du château. Le camp formé à cette occasion dans les environs de Compiègne, fut commandé par M. le comte d'Eu, grand maître de l'artillerie[1].

Pendant le siècle qui a précédé la révolution, il était rare que la famille royale laissât passer une année sans aller à Compiègne. Ces voyages étaient toujours le motif de nouvelles fêtes dont le retour périodique a fait contracter à la société de cette ville le goût du plaisir et des habitudes élégantes. Elle est en général indulgente pour les étrangers et se montre pour eux remplie de bienveillance. Ces aimables qualités ont déterminé beaucoup de personnes oisives à choisir cette ville pour séjour. Sans doute c'est leur présence qui a valu aux habitants l'épithète qu'on leur donne. Au temps où chaque ville avait un sobriquet, on disait *les dormeurs de Compiègne* comme on disait *les besaciers de Senlis* ou *les chiens de Meulan*. Au reste, les dormeurs de Compiègne se sont toujours éveillés quand l'occasion s'est présentée de prouver leur dévouement au pays. Lorsque l'invasion étrangère vint désoler nos cités, Compiègne eut le bonheur d'être défendue après que les villes voisines avaient déjà ouvert leurs portes aux ennemis. Le major Othenin, du 156e de ligne, repoussa les attaques des Prussiens et fut aidé dans sa défense par quelques-uns des habitants. Dans cette circonstance ils se montrèrent encore dignes de leur vieille devise : *Regno et regi fidelissima*.

Depuis 1789 jusqu'à notre temps, la population de Compiègne s'est élevée de 5,876 habitants à 8,625; c'est-à-dire qu'elle a presque doublé pendant cette période d'un demi-siècle. Cette ville a des fabriques de tuiles, de briques, de carreaux et de poterie de terre, et fait le commerce des chanvres, des grains et des denrées de toute espèce. L'arrondissement de Compiègne renferme 97,224 âmes. On y compte plus de vingt établissements industriels d'une grande importance pour la filature du coton, de la laine, la manufacture des calicots et la fabrication des sucres et des produits chimiques.[2]

1. Le détail de toutes ces opérations se trouve dans le *Mercure de France* de 1739, pages 1651 à 1654, et dans le *Journal du camp*, par Lerouge, ingénieur-géographe (Paris, 1761, in-8).

2. Archives de la mairie de Compiègne. — Documents inédits communiqués par M. de Cayrol, membre de la société des antiquaires d'Amiens. — Manuscrits de dom Grenier.

CRÉPY. — VILLERS-COTTERÊTS. — LA FERTÉ-MILON.

Le nom du Valois a exercé la sagacité des antiquaires. Ils en ont cherché l'étymologie, et nous craignons bien qu'ils ne l'aient pas trouvée. Quelques-uns veulent que ce pays ait été appelé *Basileios*, ce qui signifie royal, parce qu'il a presque toujours fait partie du domaine de la couronne. C'est, disent-ils, ce mot grec qui s'est transformé en celui de Valois. Suivant les autres, le village de Vez, où se trouvait autrefois un château-fort, a servi de demeure aux premiers gouverneurs du pays. En latin, on l'appelait *Vadum;* c'est ce mot qui aurait été la racine du mot *Vadisus*, d'où ils font dériver celui de Valois. Ni l'une ni l'autre de ces origines ne nous paraît clairement établie.

Les limites du Valois ont plusieurs fois changé. Dans les derniers temps, il se composait de six châtellenies : Crépy, La Ferté-Milon, Pierrefons, Verberie-Bethisy, Oulchy et Neuilly-Saint-Front.

En 1284, Philippe-le-Hardi érigea le Valois en comté, et le donna en apanage à Charles, son second fils. Cet acte est daté du mercredi qui a précédé la mi-carême. Ce comté ne tarda guère à faire retour à la couronne. Les trois fils de Philippe-le-Bel étant morts sur le trône sans laisser d'héritier mâle, on reconnut pour roi Philippe VI, fils de Charles de Valois, et petit-fils de Philippe le Hardi. Ce roi fit à son tour donation du comté de Valois à Philippe, duc d'Orléans, le plus jeune de ses fils. Les lettres patentes qui accordent cet apanage portent la date du 16 avril 1344. Elles incorporent au comté de Valois plusieurs domaines, qui, jusqu'à cette époque, avaient relevé directement de la couronne. Aussi, les habitants réclamèrent-ils le droit de faire juger leurs procès par les prévôts et par les baillis du roi et non par les officiers que leur imposerait le bon plaisir du nouveau comte. Sous le roi Jean, ces réclamations furent accueillies, et par des lettres patentes du 26 août 1354, il fut décidé que ces domaines, quoiqu'ils fissent partie du Valois, ne reconnaîtraient d'autres juges que le prévôt de Fisme ou le prévôt forain de Compiègne. Plus tard on institua dans la ville de Compiègne un magistrat chargé de connaître spécialement de ces affaires, et comme la plupart des domaines qui étaient soustraits à la juridiction du comte de Valois se trouvaient situés dans la châtellenie de Pierrefons, le tribunal qu'on établit en leur faveur prit le nom d'exemption de Pierrefons.

Philippe, duc d'Orléans, comte de Valois, avait épousé la fille de Charles-le-Bel. Il mourut en 1375, sans laisser d'enfant mâle ; mais sa veuve, Blanche de France, continua à jouir, à titre de douaire, du comté de Valois. Elle le conserva jusqu'à

sa mort, arrivée en 1392. Alors le comté de Valois passa à Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. Plus tard, par lettres patentes de juillet 1406, le roi Charles VI érigea le Valois en duché-pairie. Mais le duc d'Orléans et de Valois ne jouit pas longtemps de cette dignité nouvelle; il mourut assassiné le 23 décembre de l'année suivante. Il laissa trois fils de son mariage avec Valentine de Milan. Charles, l'aîné d'entre eux, hérita du duché de Valois. Il fut père de Louis XII, qui, en montant sur le trône, en 1498, rapporta encore une fois cette province au domaine de l'état. Il la conserva pendant peu de temps. Par lettres patentes, enregistrées au parlement de Paris, le 26 avril 1499, il la donna en apanage à François Ier, son cousin-germain, qui était petit-fils de Jean, comte d'Angoulême, le dernier des enfants du premier duc de Valois. Quand François Ier devint roi, ce duché fit encore retour à la couronne.

Pendant les révolutions qui désolèrent la France sous les règnes de François II, de Charles IX et de Henri III, les places fortes du duché tombèrent successivement au pouvoir de diverses factions; aussi, quand l'autorité royale se fut solidement assise sur les débris de la féodalité, on jugea que ces châteaux, placés au cœur de la France, n'étaient d'aucune utilité pour la défense du pays. Ils furent démantelés; leurs ruines et les domaines qui en dépendaient firent partie de l'apanage donné à Philippe d'Orléans, deuxième fils de Louis XIII.

Crépy était la capitale du duché de Valois. Le nom seul que porte cette ville suffirait pour attester l'antiquité de son origine. Les demeures de ses premiers habitants furent des grottes, et le mot latin *Cryptæ*, dont s'est formé celui de Crépy, signifie un endroit souterrain. Ces humbles réduits firent place à des habitations plus commodes; au xe siècle, Crépy était défendue par un château fortifié.

Elle ne tarda pas non plus à voir s'élever dans son enceinte de nombreuses églises. Il en est une, surtout, dont l'origine mérite d'être citée. Philippe d'Alsace, qui possédait, en 1180, la châtellenie de Crépy, était quelquefois visité par Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Un jour, il montrait à ce prélat le plan d'une église qu'il faisait construire; Thomas Becket lui demanda sous l'invocation de quel saint il voulait la placer. « Je veux dédier cet édifice *au premier martyr*, » répondit Philippe d'Alsace. « Est-ce à celui qui le premier a été martyr, ou à celui qui le premier le sera? » répliqua l'archevêque. Cette construction n'était pas encore achevée quand Thomas Becket fut assassiné à Cantorbéry au pied de l'autel et quand il fut canonisé. Alors Philippe se rappela les paroles de ce saint personnage, et, y trouvant quelque chose de prophétique, il consacra sa nouvelle église à saint Thomas de Cantorbéry. Ce monument, dont les anciens auteurs vantent beaucoup la beauté, s'est écroulé il y a environ un demi-siècle.

Pendant les guerres des Bourguignons et des Armagnacs, la ville de Crépy eut à supporter plusieurs siéges. En 1431, elle fut emportée d'assaut et presque entièrement détruite par les Anglais. Deux années plus tard, elle fut reprise par Charles VII. Ce prince la rendit à Charles, duc d'Orléans, qui en releva les murailles.

L'événement le plus remarquable de l'histoire de Crépy est la signature du traité de paix, intervenu, en 1544, entre François Ier et Charles-Quint. Pendant les troubles qui signalèrent le règne des derniers princes de la maison de Valois, Crépy eut

à souffrir toutes les horreurs de la guerre. Les ligueurs en rasèrent les murailles, qui furent reconstruites par Henri IV. Plus tard les armées de la Fronde causèrent encore de vives appréhensions aux habitants de cette ville. Mais depuis le XVIIe siècle elle n'a plus marqué dans l'histoire, et cette vieille cité, qui fut la capitale de six châtellenies, qui avait un bailli, un prévôt, cette cité dont le seigneur avait droit de haute et basse justice, est maintenant un humble chef-lieu de canton.

Robert Hesseln donnait à Crépy 2,800 habitants en 1781 ; elle en contient aujourd'hui 2,500. Les armoiries de cette ville étaient *d'argent au tigre de sable, brisé d'azur, à trois fleurs de lys en chef posées de suite.* Parmi les hommes célèbres qu'elle a produits, on compte *Bouchel,* savant jurisconsulte, et *Albin des Avenelles*, poëte du XVIe siècle.

La forêt de Retz, qui, après celle de Compiègne, est une des mieux disposées pour la chasse et des plus abondantes en gibier de toute espèce, dépendait en grande partie de la châtellenie de Crépy. François Ier, voulant réunir ces deux forêts afin que le gibier pût facilement passer de l'une dans l'autre, fit planter une large bande de terrain qu'on a nommée *la haie l'Abbesse.* Il voulut avoir aussi une résidence qui fût à proximité de la forêt de Retz ; il fit donc relever l'ancienne habitation que les comtes de Valois avaient toujours conservée à Villers-Cotterets, ou *Villers-Col-de-Retz* (*Villare ad cotiam, Villare ad caudam Resti*) ; il y fit bâtir un château ou plutôt une maison de plaisance ; car, malgré les tourelles qui en décorent la façade, cette demeure n'a jamais été disposée pour servir de forteresse. Après avoir retenti des joyeusetés de Rabelais et des accents de Marot ; après avoir abrité la tête du père des lettres et été le théâtre des fêtes que le vainqueur de Marignan donna à Charles-Quint, l'habitation royale de Villers-Cotterets sert aujourd'hui d'asile à la misère et à la vieillesse. Le palais est devenu un dépôt de mendicité. Quant à la ville, elle ne compte guère plus de 2,600 habitants. *Demoustier,* l'auteur des *Lettres sur la Mythologie*, y naquit en 1760.

La Ferté-Milon, *Firmitas Milonio,* autrefois La Ferté-sur-Ourcq, est une charmante petite ville, située sur les bords de l'Ourcq, à l'endroit où les eaux de cette rivière se déversent dans le canal qui vient alimenter une partie des fontaines de Paris. On ne connaît pas l'époque de sa fondation ; seulement on sait que vers l'année 1110, un seigneur du nom de Milon y éleva un château et y fonda le prieuré de Saint-Vulgis ; c'est alors que la ville prit son nom. Pendant nos guerres civiles, La Ferté-Milon eut le sort des autres châtellenies du Valois. Elle fut prise plusieurs fois, et son château fut ruiné. Le frère de Charles VI, Louis d'Orléans, pour qui le Valois fut érigé en duché, construisit une nouvelle demeure sur les débris de celle que Milon avait élevée. Ce château fut embelli par François Ier. Ce prince, lorsqu'il n'était encore que duc de Valois, habita plusieurs fois La Ferté-Milon. Il fit rebâtir un grand nombre de maisons de la ville ruinées par la guerre. Longtemps il fut facile de les reconnaître à la salamandre sculptée sur leur façade.

Pendant les guerres de la Ligue, Henri IV assiégea le château de La Ferté-Milon sans pouvoir s'en emparer ; aussi, lorsqu'il lui fut rendu, quelques années plus tard, il le fit abattre et ne laissa subsister que la façade qui regarde le couchant. On y voit encore l'entrée d'honneur avec ses immenses ogives. Les bas-reliefs dont elle est surmontée auraient peut-être été respectés par le temps ; mais la main des

hommes les a horriblement mutilés. La porte est flanquée par des tours énormes et d'une effrayante hauteur. Tout ce qui reste du château conserve un aspect de noblesse et de magnificence. Les princes qui l'avaient embelli avaient su y concilier le goût des arts à la sévérité des constructions militaires. Ces ruines sont peu connues. Les voyageurs les visitent rarement; cependant on fait souvent bien du chemin pour en aller admirer qui sont bien loin d'être aussi belles.

C'est à La Ferté-Milon que s'est passé un fait dont le récit est devenu populaire. Henri de Bourbon, seigneur de Muret, en Valois, voulant affermer une de ses propriétés, se rendit incognito chez un notaire de cette ville nommé Arnould Cocault. Arrivé chez le tabellion, le prince demanda à lui parler; il dînait : et sa femme dit au client d'attendre et de s'asseoir sur un banc. Le prince insista; alors la femme lui répondit avec humeur : « Il faut ben qu'Arnould daine. » Le prince, obligé de céder, n'eut rien de mieux à faire que de prendre patience. Quand le repas fut fini, on introduisit le client dans l'étude du notaire qui, pensant parler à quelque intendant, rédigea d'abord les clauses du contrat; puis, quand il fut question de compléter l'acte, il demanda au client, qu'il ne connaissait pas, ses noms et qualités; « Mettez, reprit celui-ci : *Henri de Bourbon, premier prince du sang.* » A ces noms, Arnould se jeta aux pieds du prince, le suppliant de lui pardonner la manière incivile dont on l'avait reçu. « Mais il n'y a pas de mal, mon brave, » répondit le prince; puis, contrefaisant l'accent de la femme du notaire, il ajouta en souriant : « Il faut ben qu'Arnould daine. » On a, mais à tort, attribué ce trait à Henri IV. Le fait est arrivé à Henri II de Bourbon, père du grand Condé, onze mois après la mort de Henri IV. La minute de ce bail porte la date du 11 avril 1611. On peut encore la consulter, et parmi les objets curieux qu'on peut voir à La Ferté-Milon, cette pièce n'est pas la moins intéressante. Il en est une autre cependant qui serait plus précieuse encore, c'est l'acte de naissance d'un de nos plus grands poëtes. *Jean Racine* est né à La Ferté-Milon le 21 décembre 1639. Cette ville n'a pas oublié le plus célèbre de ses enfants, et, il y a peu d'années, elle a élevé une statue de marbre à sa mémoire. La Ferté-Milon ne renferme pas plus de 2,000 habitants. [1]

SOISSONS.

Il est impossible de déterminer avec précision l'époque où une population agglomérée fixa sa demeure sur les bords de l'Aisne, dans la fertile vallée où s'étend aujourd'hui Soissons. Les Celtes y élevèrent sans doute quelques huttes éparses, à la façon des peuples pasteurs; mais on ne saurait faire remonter la fondation d'une ville avant l'invasion des Bolgs ou Belges qui chassèrent devant eux les populations celtiques et s'établirent dans les régions septentrionales de la Gaule (328 ans

1. Dom Carlier, *Histoire du Valois.* Ce savant ouvrage forme 3 volumes in-4°.

avant J.-C.). Soissons ou *Niviodun*, comme on l'appelait alors, devint bientôt, dans la tribu des Suessones, le centre de onze bourgades, et la cité prépondérante de la nation belge. Fortifiée à la manière gauloise, elle arrêta, pendant quelque temps, à ce qu'on suppose, l'invasion des Cimbro-Teutons, qui étaient d'ailleurs disposés à ménager un peuple auquel ils étaient unis par la communauté d'origine (113 avant J.-C.). Peu de temps après cette invasion, les Suessones, sous la conduite d'un chef célèbre nommé Divitiac, s'élancèrent au-delà des mers à la conquête de l'île d'Albion, et y laissèrent plusieurs colonies ; mais épuisés peut-être par ces héroïques efforts, ils abandonnèrent aux Bellovakes la prépondérance dont jusqu'alors ils s'étaient montrés si jaloux. Toutefois, ils la ressaisirent aux approches de César; leur chef Galba ne combattit pas seulement le conquérant romain à la tête de cinquante mille Suessones, il eut le commandement de la ligue entière des Belges. Nous ne pouvons raconter tous les épisodes de cette lutte fameuse. Il nous suffira de dire que, 54 ans avant J.-C., les Suessones étaient soumis aux Romains après avoir vu avec épouvante les préparatifs d'un siége dirigé contre eux par César, et après avoir, pour dernier effort, envoyé cinq mille des leurs sous les murs d'Alia, au secours de Vercingetorix.

Naviodun s'accrut rapidement pendant la domination romaine, à laquelle elle fut désormais fidèle, sous le nom d'*Augusta Suessonum*, que lui imposa la politique du vainqueur. Elle continua d'être le chef-lieu du *Pagus suessonensis*, avec quelques changements dans la circonscription du canton, et appartint, dans la hiérarchie des peuples vaincus, à la classe des *libres* ou autonomes. La langue et les arts des Romains s'introduisirent bientôt chez les Suessones; de nouveaux remparts remplacèrent la première fortification des Barbares, les huttes des nobles gaulois se changèrent en palais, un arsenal important, un château impérial auquel la tradition du moyen âge avait conservé le nom de château d'*Albastre* (*balistaria*, manufacture de machines de jet), un temple d'Isis, peut-être un amphithéâtre, et trois voies importantes de la Gaule qui se croisaient sur son territoire, donnèrent à *Augusta* une vie toute nouvelle.

Depuis sa conquête jusqu'à sa conversion au christianisme, Soissons jouit en silence d'une prospérité qui n'éveille pas l'attention de l'histoire. On ignore si elle partagea la révolte des légions du Rhin contre Galba; mais on sait qu'elle resta étrangère au second soulèvement entrepris dans un intérêt germanique, et qu'elle reçut, sous Caracalla, le droit de cité romaine. Cependant le progrès du christianisme, et surtout les événements sinistres qui menaçaient la Gaule, lui réservaient une célébrité nouvelle et plus éclatante. Elle eut pour premiers apôtres les saints martyrs Crépin et Crépinien, qui succombèrent pendant la persécution de Dioclétien (296-297). La paix s'étant peu à peu rétablie dans l'église, Sixte et Lynice prirent ensemble et sans partage entre eux le gouvernement des fidèles dans les cités de Reims et de Soissons, et ce ne fut qu'après la mort du premier que Lynice, donnant à Divitien l'évêché de Soissons, se réserva l'église de Reims. Depuis ce temps le chef spirituel de la première ville occupa toujours le premier rang après le métropolitain de Reims (*Urbs habet hæc vere post Remos prima sedere*), et ce furent ses évêques qui, à défaut des pasteurs de la métropole, présidèrent au sacre de plusieurs rois de France.

Le nom de Soissons disparaît un instant au milieu des grandes calamités qui assiégent la Gaule, et les barbares traversent la Belgique (406) sans que nous sachions quel fut le sort de la ville ; mais nous la retrouvons en 451 préservée des fureurs d'Attila par les prières de son pieux évêque Edibius, et neuf ans après elle est devenue sous son illustre comte Ægidius, un instant roi des Franks, le dernier refuge de la civilisation antique et la capitale de la Gaule romaine. Ægidius meurt empoisonné ; tous les liens se brisent dans ce grand désordre entre les cités gauloises et l'empire, et Syagrius, comte de Soissons, tente vainement une défense désespérée. Vaincu par Chlodwig sous les murs de sa ville, il l'abandonne enfin au pillage des barbares et se livre aux mains infidèles d'Alaric, roi des Visigoths.

Pendant toute la durée de la première race, Soissons joue un rôle important dans l'histoire de la monarchie naissante des Franks, et il serait trop long de raconter tous les événements dans lesquels son nom figure. Dans l'impossibilité de tout dire, nous nous renfermerons dans le récit des faits les plus particulièrement locaux. C'est dans les environs de Soissons, aux villas de Juvigny et de Crouy, que le chef des Mérovingiens avait fixé d'abord son séjour, et c'est là aussi qu'il reçut Chlothilde, unie à lui par l'intermédiaire d'un Romain nommé Aurelianus, qui peut-être était Soissonnais.

Après la mort de Chlodwig, Soissons devint la capitale du royaume de son plus jeune fils, Chlother, qui habitait le plus souvent Crouy, et qui épousa à Micy, près de là, la sainte et malheureure reine Radegonde. Bandered ou Bandry était alors évêque de Soissons : la cupidité du roi frank le força bientôt à s'exiler en Angleterre; mais le peuple, décimé par la famine et par la peste, considérant ces fléaux comme une punition divine, obligea Chlother à rappeler le saint évêque, qui reprit son siége assez tôt pour assister à la fondation du monastère de Saint-Médard, auquel le roi donna son domaine de Crouy (558).

Sous Chilpérik, successeur de Chlother, Soissons devint en partie le théâtre des événements funestes qui remplirent ce règne. Mais l'histoire de Frédégonde, les malheurs de Galeswinthe n'appartiennent pas à notre récit. Trois fois la ville tomba au pouvoir de Sigbert, traîtreusement provoqué par son frère Chilpérik, qui ne dut sa victoire qu'à l'assassinat de son rival (575). Tant de guerres et de troubles n'empêchaient pas ce barbare à demi lettré de faire célébrer dans Soissons les jeux du cirque, dont un peuple déjà épuisé payait les frais en gémisssant. Depuis la mort de Chilpérik (584) jusqu'au moment où la monarchie franke passe tout entière sous la puissance de son fils Clotaire (613); pendant les luttes où s'épuise le royaume et dont l'histoire a peine à suivre les phases diverses, Soissons disputée par tous les partis tombe dans toutes les mains, austrasienne aujourd'hui, demain neustrienne, pillée toujours et victime également de toutes les victoires et de toutes les défaites.

Chlother enfin rendit quelque repos et un peu de prospérité à cette ville désolée, et elle vit s'éloigner pour longtemps le théâtre des discordes qui désolaient toujours la Gaule, mais qui au moins épargnaient ses murs. C'est à la villa de Choisy que s'éteignit obscurément cette race des Mérovingiens, près de Soissons, où elle avait achevé sa victoire; et c'est dans l'abbaye de Saint-Médard que fut déposé et *tondu* le dernier des rois fainéants, dans cette même basilique où sans doute son heureux successeur reçut pour la première fois la couronne et l'onction sacrée.

Jusque là le gouvernement de l'église remplit seul les annales soissonnaises. Saint Ansérie bâtit l'église de Saint-Étienne, dans le faubourg de Crouy, et transfère les reliques des saints Crépin et Crépinien en présence de saint Éloy, qui avait décoré leur châsse, et de saint Ouen, évêque de Rouen; le simoniaque Bettolen, frappé de repentir, abandonne le bâton pastoral à saint Drausin, qui fonde l'église de Saint-Pierre et établit, avec l'assistance de Leutrade, femme d'Ébroïn, le monastère de Notre-Dame, où elle trouva un refuge lorsque le sort des armes renversa le maire neustrien. C'est à peine si nous devons nommer le licencieux évêque Warambert, frappé miraculeusement, selon la légende, devant l'autel de Saint-Médard, et le concile tenu à Soissons en 744, sous la présidence de saint Boniface, qui s'efforça d'introduire dans le gouvernement de l'église plus d'ordre et de discipline.

Soissons, sous la puissante administration de Charlemagne, participa à la prospérité de ce gigantesque empire; mais rien de particulier n'attire l'attention sur son histoire, à moins qu'on ne veuille, dans cette disette d'événements importants, noter l'établissement dans le Bourg-d'Aisne d'une des deux écoles de chant fondées par l'empereur, la dédicace de la seconde église de Saint-Gervais, et des faveurs accordées par le monarque à l'abbaye de Notre-Dame, que gouvernèrent successivement Ghisèle, sa sœur, sa cousine Théodrade et Imma, fille de cette dernière. Mais c'est sous Louis-le-Débonnaire que Notre-Dame et l'abbaye de Saint-Médard, séjour préféré du pieux empereur, acquirent un degré de prospérité qu'ils ne dépassèrent jamais. Bientôt, lorsque de hideuses querelles déchirèrent l'empire, Louis-le-Débonnaire, trahi par son fils, revint sous les voûtes de Saint-Médard, non plus comme pèlerin mais comme prisonnier, et c'est dans cette basilique enrichie par ses bienfaits que, prosterné sur un silice, il accepta la célèbre et honteuse confession qu'on lui avait dictée. Après la mort de ce prince, Soissons souffrit encore des guerres civiles; comprise dans le partage de Charles-le-Chauve, elle tomba bientôt au pouvoir de Lothaire, qui la perdit presque aussitôt. Charles, vainqueur, y fit sacrer Hirmintrude, sa femme, dans un concile des Gaules que le pape avait convoqué, en 866, pour apaiser une querelle entre Rothad, évêque de Soissons, et le fougueux Hincmar, archevêque de Reims, qui avait déposé son suffragant. Déjà, en 849, un autre concile de Soissons avait condamné Gottshalk.

Les temps redevenaient barbares, et tandis que les barons inaugurant l'époque féodale par des luttes et des rapines, envahissaient jusqu'aux bénéfices ecclésiastiques, les Normands s'approchaient des côtes de France. Soissons échappa d'abord à la fureur des barbares, grâce peut-être à l'enceinte fortifiée que semble vers ce temps avoir fait construire son comte Berald; mais des leudes avides envahirent les monastères de Saint-Crépin et de Saint-Médard et distribuèrent à leurs gens d'armes les revenus destinés aux moines. Bientôt les Normands eux-mêmes, rappelés par la lâcheté de Louis-le-Gros, chassèrent de Saint-Médard cet empereur méprisable et livrèrent l'abbaye au pillage et à l'incendie. La ville cependant ne fut pas attaquée, et les faubourgs seuls eurent à souffrir de la férocité des vainqueurs.

Pendant que les comtes de Paris grandissaient dans l'Ile-de-France, l'illustre famille de Vermandois voyait croître rapidement son influence dans le Soissonnais. Héribert Ier possédait le monastère de Saint-Crépin depuis 898; il s'empara de

Saint-Médard, qu'il légua bientôt à son fils, Héribert II, et celui-ci acquit dans le pays une influence prépondérante. Raoul cependant était roi de France, Charles-le-Simple avait été abandonné par ses leudes, Robert avait été tué sous les murs de Soissons, et le comte Héribert s'était traîtreusement emparé du faible successeur de Charlemagne pour l'opposer à Raoul et lui arracher la cession du comté de Laon. Mais Charles mourut bientôt, et Raoul, débarrassé de cet épouvantail, fit à son adversaire une guerre acharnée et heureuse qui ne dura pas moins de cinq ans (930-935) et qui fit perdre à Héribert tous ses domaines et par conséquent le Soissonnais. La paix, conclue en 935, fit seulement rentrer le comte de Vermandois dans la possession de Saint-Crépin.

A la faveur des troubles qui marquèrent les commencements du règne de Louis d'Outre-mer, Héribert reprit le pouvoir qu'il avait conquis dans le Soissonnais avec l'abbaye de Saint-Médard. Tout n'était pas fini cependant; Louis se relève, secouru par le pape et le roi de Germanie, obtient la paix de ses rivaux, et rentre dans Soissons Sur ces entrefaites, Héribert II meurt, Héribert III, son fils, lui succède dans les abbayes de Saint-Médard et de Saint-Crépin; et Louis luttait pour cette dernière lorsque tour à tour prisonnier du duc des Normands et du duc de France, il se voit réduit à l'impuissance. Guy, évêque de Soissons, autrefois dévoué à Héribert, s'était rangé au parti de Louis. Hugues, duc de France, voulut en tirer vengeance et mit le siége devant la ville épiscopale; mais elle lui résista courageusement et il ne put qu'y jeter l'incendie, qui dévora l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais. C'est à partir de cette époque (948) que cessa pour les chanoines la vie régulière du cloître. La paix cependant fut conclue entre Hugues et Louis, et dura jusqu'à la mort du dernier, mais sans améliorer beaucoup la situation du Soissonnais, que des barons indisciplinés ne cessèrent pas de piller pour leur compte lorsque leurs chefs se furent réconciliés.

Lothaire succède à Louis, Hugues-Capet à Hugues-le-Grand. Les provocations du premier amenèrent en France Othon II, dont l'expédition n'eut d'autre résultat que le pillage du Soissonnais et la défaite des troupes impériales sous les murs de sa capitale; le second, pour nous renfermer dans ce qui touche à l'histoire du comté, enleva l'abbaye de Saint-Médard à Héribert et le donna, après un siècle de possession laïque, à un abbé régulier nommé Odole, tandis que Guy de Vermandois, petit-fils d'Héribert-le-Grand, recevait de Lothaire le comté de Soissons et allait le rendre héréditaire à la faveur de la révolution qui porta Hugues-Capet sur le trône.

La situation de Soissons toutefois était singulièrement complexe à cette époque comme celle de toutes les villes de France et il s'en fallait que ses comtes y eussent une autorité absolue. L'évêque, le chapitre de la cathédrale, celui de Saint-Pierre-au-Parvis, les abbayes de Notre-Dame, de Saint-Médard et de Saint-Crépin partageaient avec lui le pouvoir dans la ville et dans le comté et avaient justice dans les quartiers qui environnaient leur demeure, ou dans les paroisses dont ils possédaient les terres; l'abbaye de Saint-Médard continuait de battre monnaie, mais sans conserver sur ses pièces l'effigie des rois de France, tandis que le comte et l'évêque usurpaient à leur tour le droit de monnayage. Dans cette confusion de pouvoirs et au milieu des luttes qui durent en naître, les comtes de la famille de

Vermandois ne jetèrent pas un bien vif éclat. A Guy, mort en 999, succédèrent son fils Rainauld et Alaïs, fille de ce dernier, qui, confiée selon la loi féodale à la garde d'Henri Ier, transporta le comté dans la maison d'Eu et de Normandie, par son mariage avec Guillaume Buzac, petit-fils de Richard-sans-Peur (1057).

Cette dynastie nouvelle posséda le comté de Soissons jusqu'en 1141, représentée par quatre comtes dont la vie ne mérite pas que nous nous y arrêtions longtemps. Le belliqueux Guillaume fait prisonnier à Varaville dans les guerres de Henri contre le duc de Normandie, recouvre bientôt la liberté; Rainauld II règne après lui; Jean, impie et débauché, grand ami des juifs qu'il rançonne, meurt en blasphémant, et laisse au pieux et infortuné Rainauld III, comme un signe héréditaire de ses débauches, un mal honteux, la lèpre, qu'il cherche vainement à conjurer par des dons aux églises et par la fondation de l'abbaye de Saint-Léger, et qui l'oblige enfin à résigner son pouvoir, et à transmettre son comté à Yves de Nerle, son cousin-germain et petit-fils de Guillaume Buzac. De graves événements toutefois signalèrent dans les annales de Soissons le règne de cette famille. Un schisme provoqué par la protection que la cour de France accordait aux prélats simoniaques, qu'elle nommait en dehors des règles canoniques, divisa longtemps le diocèse. Le pieux moine Arnoul, recommandé au choix des fidèles par sa ferveur et ses austérités, ne put pas prendre possession du siége épiscopal auquel il avait été élevé malgré lui, et pour éviter des querelles et des luttes peut-être sanglantes avec Ursion, évêque intrus, nommé par Philippe, il se contenta d'administrer les paroisses des campagnes, tandis que son compétiteur resta maître de la ville. Après le schisme, Soissons vit s'élever dans son sein l'hérésie. Deux hommes de la campagne, Clément et Érard répandaient dans le diocèse une sorte d'informe manichéisme pour lequel il ne semble pas qu'ils fissent beaucoup de prosélytes. Cependant l'évêque Liziard, qui avait succédé à Arnoul, les soumit à un interrogatoire d'où résulta ce qu'alors on nommait leur crime, et comme il hésitait sur le parti qu'il lui restait à prendre, le peuple, rendu sans doute plus sévère en matière d'orthodoxie par l'impiété de son comte Jean, éleva un bûcher pour les deux coupables et accomplit l'horrible sacrifice (1114). Déjà d'ailleurs les Soissonnais avaient donné des preuves de cet ardent fanatisme, lorsqu'en 1092 ils causèrent à Roscelin une telle épouvante, qu'ils l'obligèrent à se rétracter. Plus tard, en 1121, on les vit encore menacer les jours d'Abeilard, quand ce philosophe célèbre comparut devant le concile de Soissons, qui lui donna pour prison l'abbaye de Saint-Médard.

Mais l'événement le plus important de cette période est, sans aucun doute, la révolution qui s'opéra dans la ville de Soissons par la concession faite aux habitants d'une charte de commune. Cette charte, qui fut signée sans trouble et sans qu'il fût besoin de recourir à la violence, par les tuteurs du jeune Rainauld III (1116 à 1126) et par le roi Louis-le-Gros, qui en garantit l'exécution, et plaça la bourgeoisie sous la protection d'un maire, de douze jurés et deux procureurs, et créa une nouvelle juridiction dans cette ville, où déjà tant de juridictions se disputaient la prééminence. La charte de Soissons servit bientôt de modèle à beaucoup de communes. Il faut noter d'ailleurs qu'elle ne restreignit pas dans la même mesure le pouvoir du comte et celui de l'évêque, et que, plus défavorable au premier, elle assura désormais la prépondérance du second.

Le gouvernement de la maison de Nesle marque dans l'histoire de Soissons une époque brillante et vraiment digne de mémoire. De grands comtes et de grands évêques rendirent à ce comté une importance presque égale à celle qu'il avait eue sous la première race et en firent comme le cœur de la France ; mais dans cette période de près de deux siècles (1141-1306), nous ne pouvons suivre aux croisades ces fiers barons ou ces illustres prélats : le magnifique et prudent Yves de Nesle qui fait deux fois le voyage de l'Orient, et ne se distingue pas moins dans le conseil que dans la bataille ; l'illustre Raoul, surnommé *le Bon* par ses contemporains ; le grand évêque Nivelon, qui fait un instant parmi les croisés les fonctions de cardinal légat, place le premier son étendard sur les murs de Constantinople, a la plus grande part dans l'élection de Baudoin et meurt en Pouille loin de son diocèse ; Jean Ier, dont ses compagnons d'armes admirent l'héroïque bravoure en Orient, où il passe deux fois et où il trouve enfin la mort. Nous ne pouvons montrer à la cour de France, où ils remplissent tour à tour un rôle important, Hugues de Champfleury, qui fut chancelier du royaume et mourut de chagrin, dans son évêché de Soissons, pour avoir perdu les sceaux par les manœuvres du pape, auquel il avait rendu les plus grands services ; Nivelon, qui plaide à Rome la cause de Philippe-Auguste ; Raoul-le-Bon, qui combat en Flandre à côté de ce même prince et rend la justice au nom de saint Louis. Quant aux événements qui se passèrent dans l'enceinte de la ville ils furent de peu d'importance, si l'on en excepte quelques conciles et quelques parlements convoqués à Soissons pour pourvoir aux affaires du royaume ou pour pacifier des querelles intestines. Ces querelles, en effet, soulevées sous tant de futiles prétextes entre toutes les juridictions, entre les comtes, les évêques, les chapitres, et les abbayes, sont les principaux épisodes de l'histoire de Soissons pendant cette période. On doit noter cependant que sous le gouvernement de Yves de Nesle et de Raoul, si brillants que fussent ces barons fameux, les mœurs de Soissons se corrompirent et la santé publique même s'altéra. Vers ce temps il y avait cinquante léproseries dans le diocèse de Soissons. Les progrès de cette maladie doivent être attribués à l'influence des croisades ; mais la corruption des mœurs publiques avait pour cause sans doute le fréquent passage dans Soissons des armées de Philippe-Auguste. Le comte Raoul d'ailleurs, entouré d'une cour lettrée et brillante, poëte lui-même, s'occupait plutôt à lutter de galante poésie avec le célèbre Thibaut de Champagne qu'à améliorer la condition de ses sujets ; et si l'on doit se souvenir des bienfaits dont il combla les églises de son domaine, on doit rappeler aussi qu'il ne fit rien pour la prospérité du peuple soissonnais.

Après la mort de Raoul (1236), sa famille, encore puissante sous Jean de Nesle, déclina vite et s'éteignit enfin dans la personne de Hugues, qui laissa pour seule héritière une fille posthume du nom de Marguerite, mariée depuis (1317) à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, dans la maison duquel elle transporta le comté de Soissons. On connaît l'histoire romanesque de ce Jean de Hainaut, qui replaça Édouard sur le trône d'Angleterre, favorisa son invasion en France, et plus tard combattit à la bataille de Crécy à côté du roi de France et mourut puissant et honoré à Valenciennes, en 1356, après avoir transmis le comté de Soissons à Louis de Chatillon, son gendre, seigneur d'Avesnes et fils de Guy de

Chatillon, comte de Blois. Sous le gouvernement de Jean la commune de Soissons, ruinée comme toute la France, par les mesures fiscales de Philippe-le-Bel, et épuisée par les procès que lui intentaient tous les jours les juridictions rivales, ne vit d'autre moyen de calme que de se jeter dans les bras de Charles-le-Bel, et, par lettres-patentes de 1325, il fut décidé qu'un prévôt nommé par lui administrerait en son nom et sous la surveillance du bailli de Vermandois, la bourgeoisie de Soissons, qui gardait tous les priviléges et immunités concédés autrefois par la charte de commune et ne perdait que le sceau et le beffroi, symboles de son indépendance. Mais elle ne se trouva pas mieux de l'administration du prévôt royal que de celle de ses officiers municipaux. En 1335, elle obtint la création d'un conseil de surveillance, composé de quatre bourgeois, à la nomination du bailli de Vermandois, et après quelques mesures de détail, en 1341, le rétablissement de ses magistrats électifs qui prirent le nom de gouverneurs et restreignirent le prévôt royal à l'administration de la justice contentieuse.

Cependant une guerre terrible allait fondre sur la France, et la peste et la famine lui servaient déjà d'escorte. Soissons n'échappa à aucun de ces fléaux; la famine même s'y montra plus cruelle que partout ailleurs en 1350, et les sacrifices qu'elle s'imposa pour le rachat de l'infortuné roi Jean aggravèrent encore sa position. Depuis quelques années, toutefois, elle avait fait des préparatifs de défense; Notre-Dame et Saint-Jean-des-Vignes se fortifiaient, Soissons lui-même faisait construire de nouveaux remparts, mais c'étaient là de bien faibles secours dans ces temps de désordre et de brigandages; les Routiers pour lesquels tout était ennemi, et les Jacques, que soulevait la misère, pillaient la campagne et sévissaient surtout dans le Soissonnais. Un hasard favorable cependant lui valut le respect des Anglais. Guy de Chatillon, un des otages du roi Jean, n'avait trouvé d'autre moyen de terminer sa captivité que de céder le comté de Soissons à Enguerrand de Coucy, gendre du roi d'Angleterre, et bien que celui-ci, à l'approche de l'ennemi, eût pris le parti d'aller guerroyer en Italie pour éviter de trahir l'un des deux souverains auxquels il avait prêté hommage, son comté n'eut rien à souffrir de l'ennemi dans ces premières campagnes. Bientôt Enguerrand s'attacha exclusivement au parti de la France, et joua un rôle brillant dans les affaires du royaume; ce n'est pas à nous à raconter la vie de ce vaillant capitaine, qui deux fois refusa le bâton de connétable, et désigna au roi les hommes qu'il croyait plus dignes que lui d'un si haut rang, qui occupa la première présidence de la chambre des comptes, et après mille expéditions hasardeuses et brillantes, alla enfin mourir en Bythinie, dans une funeste et dernière croisade.

Enguerrand de Coucy laissait deux filles, l'une d'un premier mariage, Marie, mère du mineur Robert de Bar; l'autre d'un second lit, nommée Isabeau. Les deux héritières se disputèrent la vaste succession paternelle; mais le duc d'Orléans, qui convoitait les biens d'Enguerrand, finit, à force de ruse et de captation, par obtenir de Marie une partie des biens du comte moyennant une somme de 400,000 livres, qu'il ne paya jamais, et de plus la donation gratuite du comté de Soissons, dont Marie lui fit l'abandon pour obtenir sa protection contre son adversaire Isabeau. Une si folle générosité ne lui profita pas, et Marie mourut empoisonnée dans la même année, fort à propos, remarquent les chroniqueurs, pour le duc d'Orléans, dont

la sordide avarice se trouvait bien d'avoir à la fois l'héritage de Coucy et son argent (1404).

On sait la mort tragique de ce prince : Robert de Bar en profita pour renouveler ses prétentions sur l'héritage de son aïeul, et enfin il obtint, en 1412, de Charles d'Orléans, une transaction en vertu de laquelle les deux prétendants partagèrent les droits et revenus du comté. Mais le crime audacieux du duc de Bourgogne devait produire, pour Soissons, de bien autres conséquences que cet accord de ses maîtres. Le Soissonnais et les pays d'alentour devinrent le principal théâtre de la guerre civile qui déchira le royaume, et Soissons lui-même paya chèrement son attachement au parti de Bourgogne. C'est en 1414, année mémorable et funeste pour cette ville tant de fois victime de la guerre, que l'armée de Charles VI et du duc d'Orléans se présenta devant ses murs. Déjà l'année précédente Jean-sans-Peur, renfermé dans Soissons après la malheureuse campagne sur Paris, avait fait travailler aux remparts et avait laissé dans la ville Antoine de Craon, en qualité de gouverneur, assisté de Enguerrand de Bournonville, célèbre dans son temps, et proclamé *la Fleur des chevaliers*. Sous ces deux chefs et malgré leur rivalité, les travaux furent poussés avec vigueur; la municipalité leur prêta un loyal concours, les ruines du vieux château d'Albâtre tombèrent, pour la sécurité de la ville, avec bien d'autres édifices, et les commandants promenèrent l'incendie dans les campagnes environnantes pour ne laisser aucun secours à l'ennemi. C'est le 8 mai que l'armée royale établit son camp sous la ville. Compiègne et Noyon s'étaient rendus; Soissons, sans se laisser intimider, repoussa quatre fois les sommations de l'assiégeant; le 21 mai il se défendait encore, et peut-être il eût lassé la patience de l'ennemi, si ce jour même les Anglais de la garnison n'eussent, par trahison, introduit les troupes royales dans la place. Il faut renoncer à décrire les massacres et les pillages qui suivirent cette défaite. Rien n'échappa à la furie des vainqueurs : les églises pillées, profanées, et bientôt abattues, les femmes outragées, la ville réduite à n'être plus qu'un monceau de ruines ; tels furent les préludes sanglants des vengeances qui, sous le nom de justice, livrèrent une partie de la population au bourreau et l'autre à l'exil. Les biens de la commune furent confisqués ; des nobles et des bourgeois furent exécutés, et Enguerrand de Bournonville à leur tête; d'autres parvinrent à se racheter à l'aide de grosses rançons. Mais tel fut le nombre de ceux qui abandonnèrent les décombres fumants de la malheureuse cité, que deux cents ans après cette année mémorable on n'aurait pas pu y trouver une seule famille bourgeoise dont les ancêtres eussent été témoins de sa funeste catastrophe. Peu s'en fallut que Soissons ne disparût de la liste des villes, et pendant toute la durée des guerres qui suivirent, elle put changer dix fois de parti et de maître sans qu'aucun d'eux lui fît l'honneur de s'en plaindre ou d'en poursuivre la vengeance.

Le Soissonnais perdit d'un coup ses deux comtes à la bataille d'Azincourt : Robert de Bar y fut tué et le duc d'Orléans pris ; mais Jeanne de Bar, fille de Robert, fut réintégrée dans son comté par Jean de Luxembourg qui, après avoir pris Soissons au nom des Anglais (1429), maria la jeune comtesse à son neveu Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol (1435). Lahire cependant ne laissa pas longtemps Soissons entre les mains de Jean, et la rendit en 1437 à son maître. Charles VII retira

aux comtes l'administration du Soissonnais et la confia à des gouverneurs royaux. Avec le rétablissement de la paix, cependant Soissons trouva quelque repos, et put effacer peu à peu les traces encore visibles du siége de 1414. La commune se réorganisait, et recouvrant successivement ses propriétés confisquées et données par le vainqueur, faisait approuver ses priviléges par Louis XI. Un synode cherchait à réformer les mœurs du clergé, fort dépravées alors dans le Soissonnais, et la dédicace de la cathédrale fut enfin célébrée sous l'épiscopat de Jean de Milet, recteur de l'Université de Paris, et le dernier des grands évêques dans cet antique diocèse, prélat magnifique et libéral qui, chaque dimanche des Rameaux, seul, et debout au milieu de la place, tandis que son clergé garnissait le portail de la cathédrale, et qu'un diacre placé dans la galerie supérieure chantait la passion du Christ, conviait les pauvres à venir puiser familièrement dans des bourses suspendues à sa ceinture.

Soissons, malgré ses inquiétudes et ses préparatifs de défense, n'eut pas à souffrir de la guerre qui s'éleva entre Louis et son puissant vassal de Bourgogne; mais il n'en fut pas de même de ses comtes. Leur domaine fut confisqué à la mort du connétable de Saint-Pol, bien que, depuis 1469, ce dernier en eût fait la cession à son fils Pierre de Luxembourg qui en portait le titre, et possédait les revenus par moitié et en indivis, comme on sait, avec le duc d'Orléans. Pierre de Rohan, maréchal de Gié, le reçut des mains du roi, mais il y a lieu de croire que bientôt Louis XI rendit la part de la famille de Bar à Marie de Luxembourg, fille de Pierre, mariée en secondes noces à François de Bourbon, comte de Vendôme. Bientôt (1487) ce fut le tour du duc d'Orléans. On connaît sa révolte. Sa moitié fut alors mise en saisine, faute d'hommage par l'évêque, et séquestrée par le roi; mais rentré en grâce en 1490, il recouvra son bien qui devait, en 1498, être réuni au domaine de la couronne, quand le duc d'Orléans deviendrait roi de France.

Un instant, la part du comté de Soissons qui appartenait à Louis XII, instituée de nouveau en titre de pairie, passa avec Claude, fille du roi, entre les mains du duc d'Angoulême pour retourner au domaine de la couronne à l'avénement de François Ier.

Sous le règne de ce prince et de ses deux successeurs, Soissons souffrit bien encore plus d'une fois des guerres et des désordres de ce temps. Elle eut l'imprudence, en 1521, d'ouvrir ses portes aux *Diables*, compagnies d'aventuriers et de pillards qui dévastaient alors la Picardie, et qui, malgré leurs belles promesses, n'épargnèrent pas la ville trop confiante; en 1541, elle fut mise en état de défense par ordre de François Ier, mais cette précaution fut vaine et ne l'empêcha pas de se livrer sans coup férir à Charles-Quint dont les forces imposantes avaient jeté l'épouvante dans ses murs. Les citoyens n'eurent pas à s'en repentir, et l'empereur protégea autant qu'il le put leurs biens et leurs personnes. Henri II, peu rassuré par cette facile capitulation, fit de nouveau fortifier la ville, et exécuter d'importants travaux. On augmenta son enceinte, et on y comprit Saint-Jean-des-Vignes, qui avait si souvent servi à l'ennemi de poste avancé, d'où il dominait la place; et pour suffire à tant de dépenses, on frappa une contribution à laquelle n'échappèrent ni les nobles ni les gens d'église. Mais le malheur des temps devait rendre ces nouveaux efforts non moins inutiles que les premiers. A mesure que les pouvoirs ecclésiastiques accomplissaient leur lente et continuelle décadence à Soissons, et que les

grandes et célèbres abbayes de Saint-Médard et de Saint-Crépin, toujours plus pauvres et toujours plus faibles, tombaient aux mains avides de quelques abbés commendataires, l'hérésie nouvelle faisait dans le Soissonnais des progrès rapides, et après la mort de Matthieu de Longuejou, ne mettait plus de bornes à son audace. On crut d'abord, ici comme ailleurs, que la rigueur réussirait contre eux. On ferma le prêche, on emprisonna le ministre et les fidèles (1558), et l'on eut trois ans de tranquillité. On essaya des processions et même des miracles pour raviver la ferveur des catholiques; mais bientôt (1561) les huguenots reparurent plus nombreux et plus forts que jamais; la lutte alors commence à devenir douteuse, et les réformés de la campagne ne craignent plus de braver leurs adversaires et d'accourir pour célébrer la cène à Soissons; vainement les catholiques leur ferment les portes, leurs coreligionnaires les introduisent dans la place, et leur projet se réalise. Peu de temps après cependant, les coupables sont jetés en prison, les ministres chassés, et les fidèles qui les suivent emportent avec eux *le meilleur de leurs biens*. Après le massacre de Vassy et la prise d'Orléans, le gouverneur Joachim de Roucy, seigneur de Sainte-Preuve, somma les huguenots d'évacuer la ville, et vendit leurs biens qui leur furent rendus avec répugnance après l'édit de pacification de 1563; la peste entra en même temps qu'eux à Soissons, et le hasard de cette coïncidence servit encore les passions du parti catholique. Le clergé cependant et son admirable évêque, Charles de Roucy, pillé par les huguenots et dépossédé de ses droits par le roi lui-même, donnaient l'exemple de la douceur et de la tolérance. La disette s'ajouta aux autres maux (1565), et les accapareurs à la disette. C'est alors qu'un riche marchand vint proposer au saint évêque de lui acheter le blé dont ses greniers étaient pleins. Celui-ci l'ajourna au lendemain pour établir la concurrence avec des marchands qui, disait-il, lui offraient davantage, et lorsqu'au jour fixé l'acheteur vint au rendez-vous, il trouva le prélat entouré des pauvres de la ville, et reçut cette réponse : « Voici mes marchands qui me promettent le Paradis en récompense du pain que je leur donne. Avez-vous quelque meilleur prix à m'offrir? » Nous n'avons pu résister au désir de citer cette anecdote touchante. Nous reprenons. Aussi bien ce que nous avons à dire y fait un rude et triste contraste.

Quelques hommes du Soissonnais avaient eu vent de cette conspiration de Châtillon-sur-Loing, si mystérieusement pourpensée. Ils demandèrent à faire la garde aux portes de la ville, on la leur refusa; quelques-uns encore, la veille du jour fatal, donnèrent avis à la municipalité réunie en un festin que les réformés s'attroupaient dans la campagne; on rit de cet avis, et l'on s'endormit tranquille. Terrible réveil! Les huguenots, pendant la nuit (26-27 septembre 1567), s'étaient introduits dans la ville traîtreusement ouverte, et le lendemain, quand le peuple se réveilla, ils occupaient les rues, les murs, les tours, tout Soissons enfin. Il fallut céder. M. de Genlis, le chef des religionnaires, resta pendant deux jours dans la ville, qui fut livrée au pillage, puis il y laissa une garnison. Alors, durant six mois, et jusqu'au 29 mars 1568, s'organisa, si l'on peut ainsi dire, le désordre et la dévastation; rien n'échappa, si ce n'est les personnes, qui furent généralement épargnées, et par une faveur spéciale, l'abbaye de Notre-Dame, gouvernée alors par la courageuse Catherine de Bourbon, sœur du prince de Condé. Les églises, les abbayes s'écroulèrent sous la hache des vainqueurs, après avoir livré tous leurs trésors à

leur cupidité et les choses saintes à leurs profanations; les habitants épouvantés prirent la fuite et abandonnèrent une ville qui semblait enfin condamnée à périr. En vain les catholiques répandus dans les environs traquaient ces impitoyables vainqueurs, ils se fortifièrent dans Soissons pour y continuer plus tranquillement leurs rapines, à peine distraits par la crainte, tous les jours répandue, d'un siége entrepris par les armées royales; en vain les bruits de la paix prochaine commençaient à circuler, ces bruits semblaient n'être qu'un encouragement pour eux à prendre ce qui restait encore. Enfin, quand tout fut pris, ils voulurent imposer une *taille* pour l'entretien des troupes, et le corps municipal, en cette extrémité, trouva le courage de répondre que cette taille était interdite par la loi, que d'ailleurs les riches étaient partis, « et que quant à eux, officiers du peuple, si on prétendait les mettre dans le cas d'être pendus plus tard, ils aimaient autant qu'on les pendît tout d'abord. » Le pillage désespéré du vainqueur se réfugia dans la campagne (la paix était alors signée), les réformés allèrent vendre aux paysans leurs églises, leurs verrières et leurs cloches, et, furieux de ne pouvoir exiger une semblable rançon des édifices de la ville où il n'y avait, hélas! plus rien à racheter, ils tentèrent un dernier effort pour saccager ces ruines avant de rendre (29 mars 1568) au catholique La Chapelle des Ursins les clefs de cette Soissons où, selon l'expression d'un procès-verbal authentique et contemporain, il ne restait plus que des pierres et un peu de bois.

Maîtres de la ville, les catholiques n'exercèrent aucunes représailles sur leurs adversaires, et plus tard la Saint-Barthélemy fut à peine aperçue à Soissons et n'y coûta pas la vie à plus de trois hommes. La triste victoire des huguenots laissa toutefois dans l'esprit des Soissonnais un ressentiment profond qui ne fut pas moins long à s'éteindre que leurs ruines à se relever. Ils repoussèrent avec vigueur, sous le gouvernement aimé de M. de Sainte-Preuve, une nouvelle attaque de M. de Genlis, et, lorsque la Ligue éclata, les prédications furieuses de Matthieu de Launay firent de Soissons un des boulevards et des derniers refuges du parti ligueur, bien que le comté fût alors possédé par Charles de Bourbon, frère de Henri de Condé, le chef des huguenots. C'est à Soissons que le duc de Guise avait des conférences avec ses plus chauds partisans; c'est Soissons que madame de Montpensier avait choisi pour la prison du roi de France si elle avait réussi à s'emparer de sa personne; c'est à Soissons que devaient être tenus les états de la Ligue; c'est à Soissons enfin que mourut chéri de la bourgeoisie, et après la pacification générale, le duc de Mayenne, qui s'y était toujours maintenu contre les troupes royales, et qui, à la signature du traité, l'obtint pour place de sûreté. Henri IV, quelques mois avant (septembre et novembre 1595), peut-être pour séduire le duc de Mayenne et l'attirer dans son parti, créa un présidial et un bureau de finances à Soissons, où il ne commandait pas encore.

Bientôt l'abaissement complet de la féodalité va faire rentrer Soissons comme toutes les autres villes de France dans une heureuse obscurité, en lui enlevant toute existence politique; mais pendant la puérile guerre des Princes elle a encore quelque importance pour l'histoire. Elle eut beau protester *qu'elle ne pouvait être autre que sujette très-fidèle et très-obéissante au roi*, elle eut beau offrir à la cour de chasser les rebelles hors de ses murs, les ministres toujours hésitant rejetèrent

la proposition, Mayenne livra la place par surprise aux mécontents non sans quelques vexations de la soldatesque (1614), et à chaque nouvelle guerre elle devint le quartier général de la révolte, malgré le mauvais vouloir des habitants. Enfin le comte d'Auvergne tenait Soissons assiégée et allait transformer le siége en blocus lorsqu'on apprit la mort du maréchal d'Ancre qui rendit la guerre inutile. Mayenne alors fit porter au roi les clefs de la ville, qui n'eut plus qu'à réparer les désastres de la guerre (1619).

Soissons désormais n'ouvrit plus, ses portes aux ennemis de la France, tant que dura l'ancienne monarchie : Louis de Bourbon, révolté contre Richelieu, tenta vainement de l'entraîner dans la rébellion (1636) ; la fermeté des officiers royaux et l'influence du cardinal de Mazarin l'empêchèrent, malgré ses vives sympathies, de se jeter dans les bras des frondeurs.

Pendant près d'un siècle et demi, et jusqu'à la révolution, nous n'avons plus à noter dans l'histoire de Soissons que des événements tout à fait locaux et de fort peu d'importance. La commune tente encore quelques efforts pour se réorganiser ; ce sont comme les agitations qui précèdent la mort. Le prévôt royal et le procureur du roi avaient peu à peu usurpé les pouvoirs du maire et du premier échevin qu'on ne prenait plus même la peine d'élire ; quand les autres échevins voulurent réclamer il était trop tard, et un arrêt du parlement déclara ces deux officiers royaux *maire perpétuel* et premier échevin (1643). Toutefois on accorda à ce qui restait du corps de ville la consolation de garder la moitié des clefs qui fermaient Soissons; mais le cens des électeurs communaux fut porté à vingt livres et les artisans furent exclus de la candidature. La commune ne se tenait pas pour battue; elle obtint, en 1652, que le prévôt ne portât plus le titre de maire perpétuel, et, en 1665, on lui rendit son maire quasi électif et ses quatre échevins. Le premier était nommé par le roi sur une liste de trois candidats. Mais, moins de vingt ans après cette nouvelle organisation, les charges de maire et d'échevin furent rendues vénales (1692); enfin, en 1699, on les supprima tout à fait pour leur substituer un lieutenant général de police, un procureur du roi, un greffier, deux huissiers et quatre commissaires créés en titre d'office. La ville se disposait à acheter ces charges lorsque quelques citoyens lui firent une concurrence déloyale et s'en emparèrent en secret. La commune semblait morte, il n'en était rien, car on la reconstitua en 1728, et Soissons fut replacée sous l'administration de son maire et de ses échevins, à l'époque et à l'occasion de ce célèbre et inutile congrès des puissances européennes qui fut convoqué par le cardinal de Fleury dans son enceinte, où les ambassadeurs, à l'exemple du ministre français, jetèrent une grande quantité d'argent en luttant de faste et de magnificence et où probablement notre pays eut, pour la première fois, la singulière satisfaction de voir rôtir un bœuf entier, à la façon britannique, dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre. En 1750 et 1751, nouveau changement. Le roi d'abord restreint l'élection en la conférant à des députés des corps et paroisses de Soissons, puis il l'abolit en conférant la nomination du maire sur une liste de trois candidats au duc d'Orléans, qui avait cédé à la couronne la moitié de ce comté, possédée par lui à titre patrimonial, à condition de recevoir le tout à titre d'apanage. Ce prince, au reste, trouva plus d'un moyen de s'attirer l'inimitié des Soissonnais ; peu satisfait de leur

avoir enlevé l'élection de leurs magistrats, il leur prit, par d'indignes chicanes et contre toute justice, la propriété de leurs remparts. Lorsque l'édit de 1771 donna le coup de grâce à la commune de Soissons, en supprimant tous les offices municipaux de France pour les ériger en charges vénales, la ville déjà obérée tenta un dernier effort pour acheter ces charges; mais la nomination en fut accordée à ce même duc d'Orléans, qui les vendit à son profit, sans vouloir consentir à dégrever Soissons des gages qu'elle payait à leurs détenteurs.

Nous n'avons plus, avant d'arriver à l'ère nouvelle, qu'un seul fait à citer qui soit digne d'intérêt : c'est la fondation de l'académie de Soissons, *fille aînée de l'Académie Française*, et dont la renommée pendant le XVIIIe siècle jeta quelque éclat sur les destinées littéraires de cette ville. Elle fut fondée, en 1653, par Lucien d'Héricourt, protégée par Patru et par le maréchal d'Estrées, repoussée longtemps par Séguier, qui se défiait volontiers de toute association, sous quelque nom qu'elle tentât de se présenter, autorisée par lettres-patentes de 1674, et supprimée enfin pendant la révolution.

Les événements qu'il nous reste à indiquer sont trop voisins de nous pour qu'il soit permis d'y insister. Quelques mots peuvent suffire : Soissons se jeta d'abord avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire; elle supporta avec courage la disette et donna même un noble exemple de dévouement; car les marchands de blé de la ville consentirent à livrer leur grain à deux cent quatre-vingt-dix livres le muid, à la condition que les laboureurs suivraient leur exemple. Soissons même put approvisionner Paris. Cependant la révolution diminuait son importance, elle changeait l'intendance en chef-lieu d'arrondissement et allait peut-être lui retirer l'évêché. Sous l'impression de ce coup funeste, Soissons sembla éprouver un moment d'hésitation et peut-être de regret, mais elle se remit bientôt Les événements marchant toujours, M. de Bourdeilles, évêque, refusa de prêter le serment et fut remplacé par M. Marolles, qu'élut la commune et qui présida le club des Amis de la Constitution. Bientôt la guerre éclatant, un camp fut formé sous les murs de Soissons pour un corps de réserve, et l'on y envoya quelques milliers de fédérés. C'est alors qu'un événement singulier faillit devenir funeste à la ville; les soldats républicains trouvèrent quelques parcelles de verre dans le pain qu'on leur distribuait, des bruits de conspiration et d'empoisonnement se répandirent et furent aussitôt accueillis comme il arrive toujours dans les masses populaires. Déjà les fédérés préparaient leur vengeance, déjà l'Assemblée nationale retentissait de bruits sinistres, et la France était frappée de stupeur, lorsqu'on découvrit enfin que ces morceaux de verre s'étaient mêlés à la pâte préparée dans la nef de Saint-Jean-des-Vignes, par suite du mauvais état auquel depuis deux ans les dévastations du peuple avaient réduit cet édifice Soissons échappa ainsi par un bonheur inespéré à de grands troubles et peut-être à un massacre. Malgré son ardeur révolutionnaire, cette cité ne tomba jamais dans les excès que tant d'autres villes eurent à deplorer. Le courage admirable du citoyen Lejeune sauva d'ailleurs bien des têtes. C'est à force de généreuses lenteurs que sur vingt mille dénonciations il parvint à n'envoyer que deux cent cinquante rapports au comité, et qu'il laissa oubliées dans les prisons les cent trente victimes déférées au tribunal révolutionnaire.

L'histoire se tait sur Soissons pendant les prospérités de l'empire, mais elle

retrouve son nom à l'époque du déchirement de ce grand corps. Mil huit cent quatorze amena les Russes sous ses remparts pendant que Napoléon soutenait héroïquement dans les environs une lutte inégale. Le 13 février l'ennemi se présenta. La ville était dans un mauvais état de défense et elle résistait cependant sous le commandement du général Rusca, qui rejeta les sommations du général Czernichef. Le lendemain, le général Rusca était mort, les Russes avaient tourné le faubourg et la place fut obligée de se rendre. Le vainqueur arrêta le pillage en recevant la soumission qui lui fut portée par le brave garde champêtre Charpentier, au péril de sa vie et au milieu de la fusillade. Le 15, la ville fut menacée et bientôt mise en état de défense par le duc de Trévise, qui y laissa le général Moreau. Peu de jours après elle fut attaquée une seconde fois et se rendit de nouveau. On sait que de Soissons dépendait peut-être alors le destin de l'empire, et que cette trop prompte reddition fit échouer les combinaisons de l'empereur. Le brave chef de bataillon Gérard résista mieux à une troisième attaque qui fut livrée à Soissons par le général Bulow. Celui-ci d'abord bombarda la place, puis en transforma le siége en blocus, et enfin se contenta d'y laisser un corps d'observation lorsqu'il se mit en marche sur Paris. La capitulation de la capitale rendit bientôt toute résistance inutile, et cette cité rentra, le 20 juillet, sous l'autorité royale, après avoir été pendant quelques jours le quartier général de Napoléon.

Soissons, après une si longue existence mêlée de tant de prospérités et d'infortunes, est aujourd'hui, dans la classification administrative, une place de guerre et le chef-lieu d'un arrondissement dans le département de l'Aisne. Vainement on tenta à diverses époques d'en faire une cité commerciale. La culture du mûrier, l'éducation des vers à soie introduites et favorisées par M. de Meliand, intendant, au milieu du XVIIIe siècle, furent bientôt abandonnées. Sous la restauration on essaya de lui donner quelque activité et d'augmenter sa richesse en creusant un canal qui réunissait l'Aisne à la Meuse; mais cette mesure, d'ailleurs incomplète, n'a produit que des résultats à peu près insensibles. Soissons ne contient pas plus de trois manufactures, et sa population, malgré quelques oscillations, semble n'avoir pas varié depuis plus d'un siècle, si l'on doit ajouter foi aux renseignements qui portent celle de 1720 à 8,654 habitants, puisque ses citoyens, descendus, en 1789, au nombre de 6,994, atteignent maintenant le chiffre de 8,657. L'arrondissement contient 72,058 habitants.

Soissons, au reste, ne saurait échapper à sa grande et périlleuse destinée; aujourd'hui comme au Ve siècle, comme au XVe, comme au temps des dernières guerres, elle est la clef de la France; et c'est autour de ses remparts que doivent éternellement manœuvrer l'armée qui défend le territoire et les ennemis qui l'attaquent. Elle garde le passage de l'Aisne, et Paris par conséquent. C'est à cause de cette grande et souveraine importance que l'administration publique a récemment obtenu des Chambres 1,100,000 francs, pour la continuation de grands travaux militaires dans cette ville et dans le faubourg de Waast, qui servira de tête de pont sur l'Aisne.

Quels que soient un jour l'agrandissement et la prospérité de Soissons, il y a des pertes qu'elle ne réparera jamais, et des richesses qu'elle ne recouvrera pas. C'était certes, au moment où la révolution éclata, une des villes les plus intéressantes pour l'archéologue et l'artiste. Elle renfermait dans son enceinte vingt-

quatre établissements religieux, dans lesquels tous les siècles avaient accumulé quelques beautés nouvelles, et qui présentaient comme un vaste tableau des arts de tous les temps : cinq paroisses et quatre cures s'y ouvraient chaque jour à la piété des fidèles ; de tout cela il ne reste plus guère que des ruines, si l'on excepte la cathédrale, assez bien conservée malgré tant de périls, et l'un des plus intéressants édifices du moyen âge. Il ne reste plus de Saint-Médard que quelques débris avec une crypte dévastée, et l'on ne trouve plus de l'abbaye de Notre-Dame, qui couvrait autrefois la huitième partie de la ville, que quelques pans de murs, deux baies encore admirables pour la richesse de leur architecture romane, et une porte gothique autrefois entrée principale de l'abbaye. Saint-Jean-des-Vignes, plus heureux, montre encore la porte de son église, triste portail qui n'introduit plus nulle part, un grand réfectoire et plusieurs vestiges ; tandis que Saint-Léger, à peu près conservé, domine encore le faubourg septentrional.

Depuis le temps des chefs gaulois *Divitiac* et *Galba* jusqu'à nous, bien des noms ont paru dans l'histoire entourés d'éloges ou de blâme, mais que Soissons peut réclamer comme ceux de ses citoyens. Dans le temps de son antique célébrité, elle vit naître tour à tour les rois franks *Caribert*, *Chilpérik*, *Gontran*, *Clother II*, *Sighbert*, l'époux de Brunehaut, et *Frédegonde* sa terrible rivale ; *Bobon*, ministre de Chilpérik ; *Bodegisile* son frère, favori de Childebert ; *Mommol*, général de Gontran ; *Ebroin*, maire du palais, c'est-à-dire un peu plus que roi. Plus tard, elle donna le jour à sept de ses comtes et elle fournit des hommes distingués à l'Église, aux armes, aux lettres et aux sciences ; *saint Arnoul*, *saint Bernard*, cardinal abbé de Saint-Crépin-le-Grand ; *Paschase*, *Ratbert*, le célèbre abbé de Corbie ; *Abbon*, grand aumônier et chancelier de France ; *Hugues de Champfleuri ; Matthieu de Longuejoue ; Gisèle*, abbesse de Notre-Dame ; *Jacques Petit*, procureur du roi, dont la douce éloquence enchaîna les rigueurs de Charles-Quint ; le duc de *Mayenne*, le célèbre chef de la Ligue ; le maréchal de *Bezons* et le général *de Puységur ; Nicolas Desmarets*, contrôleur-général des finances ; *Jean Ruel*, médecin de François Ier, qui le premier composa en France un livre de botanique ; *François Petit*, premier médecin du duc d'Orléans, zélé propagateur de l'inoculation, anobli en 1780 pour ses services, et *Antoine Petit*, qui dans la même carrière ne démentit pas la réputation paternelle ; *Gauthier de Coincy*, l'un de nos plus vieux poëtes ; *Guillaume de Soissons*, professeur de l'Université de Paris ; *Julien de Hericourt*, dont nous avons parlé plus haut ; *Louis de Hericourt* son frère, le premier de nos canonistes ; *Mercier*, le savant bibliographe ; *Tacheron*, le peintre sur verre ; et enfin, dans ces derniers temps, M. *Quinette*, membre du gouvernement provisoire dans les cent jours. Devons-nous ajouter à cette liste *Jean Poussin*, le père du peintre fameux ; et M. *Quinquet*, dont on aurait oublié le nom s'il ne l'avait attaché à son utile invention ?[1]

1. *Histoire de Soissons depuis les temps le plus reculés jusqu'à nos jours*, par MM. Henry Martin et P.-L. Jacob, 2 vol. in-8° d'environ 1250 pages ; Soissons, 1837. Il serait puéril d'aller chercher dans des livres oubliés l'histoire de Soissons, elle est là tout entière et sous la forme excellente d'un récit plein d'intérêt et d'élégance.

LAON.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE.

L'ancien nom celtique de Laon, *Loon*, c'est-à-dire élévation, lui venait évidemment de sa forte position sur un site montueux, isolé, au milieu d'une vaste plaine. Tous les dérivés latins ou français de ce mot (*Lugdunum*, *Laudunum*, *Loun*, *Lons*, *Loom*, *Mouloom*, *Laonz*, *Laon*) expriment la même idée. Cette cité a porté aussi dans le moyen âge l'épithète de *Laon-le-Cloué* (*Clavatum*). Sa situation avantageuse n'échappa point sans doute aux premiers habitants de la Gaule. Tout porte à croire qu'ils y formèrent un établissement entouré de quelques fortifications; plus tard, les Romains en firent probablement un de leurs postes militaires. Mais ce ne sont là que des conjectures. On ne sait rien de positif sur l'origine de Laon. Ni les Commentaires de César, ni la Géographie de Ptolémée, ni la Notice de l'Empire, ni l'Itinéraire d'Antonin, ne parlent de cette ville. Si elle existait dès lors, comme il est permis de le présumer, elle ne jouissait d'aucune prépondérance. En l'absence de toute certitude historique, l'imagination des vieux chroniqueurs avait beau jeu; et c'est sans crainte d'être démentis, qu'ils ont prétendu que Laon fut fondée six cent quatre-vingts ans après le déluge, par *Lugdun*, roi des Gaules.

Du sommet où elle est assise, cette ville a vu successivement se déployer contre elle les étendards de presque tous les peuples de l'Europe : les Romains, les Huns, les Franks, les Normands, les Anglais, les Bourguignons, les Espagnols, les Prussiens, ont assiégé tour à tour ou ont occupé la cité de la montagne.

La foi chrétienne fut introduite à Laon par saint Fortin et saint Béat, dans l'année 290 de J.-C. Les nouveaux prosélytes construisirent une église et la placèrent sous l'invocation de la Vierge. Laon prospéra bientôt : dès le IVe siècle, son clergé, son école étaient célèbres. Vivent, le premier homme remarquable de cette cité dont l'histoire ait gardé le souvenir, d'abord simple clerc de Notre-Dame, se rendit à Rome; il y acquit une grande renommée due à sa piété, à sa science, et fut nommé par le pape Saint-Sirice au siége archiépiscopal de Reims. Au commencement du Ve siècle, ce point culminant de la province fut le seul boulevard des Gaules qui opposa une résistance sérieuse aux continuelles invasions des Barbares. En 451, tous les efforts d'Attila se brisèrent contre l'énergie des habitants. Plus tard, la ville se soumit à Chlodwig. Saint Remi, Laonnois de naissance, comme tout l'atteste, fut l'heureux instigateur de cette soumission toute volontaire, laquelle valut à Laon l'honneur d'être érigée en chef-lieu de diocèse, et en capitale de gouvernement. Le nom de son premier évêque est Génebaud, homme de qualité, marié à une nièce de saint Remi (500) : parmi les libéralités que celui-ci avait faites à l'évêché et au chapitre, on ne doit pas oublier le domaine d'Anizy, qui donnait aux évêques le droit de prendre le titre de comte. Bientôt le nombre des églises

s'accrut. A Saint-Christophe et Saint-Hilaire, situés hors de la ville, la reine Clotilde ajouta la collégiale de Saint-Pierre, dont le chapitre a subsisté jusqu'en 1702, époque à laquelle il fut réuni à celui de Saint-Jean-au-Bourg. De 562 à 600, Laon échut en partage au plus jeune des quatre fils de Chlodwig, et après l'assassinat de Sighbert, Brunehaut sa veuve y fixa sa résidence dans un château au pied de la montagne. Elle fonda l'abbaye de Saint-Vincent, si riche et si puissante, qu'on appela son église *le second siége de l'évêque, et la fille de la cathédrale.* En 645, sous l'épiscopat d'Attila, qui était aussi l'un des conseillers les plus influents du roi d'Austrasie, sainte Salaberge, fille d'un des premiers seigneurs de ce royaume, fonda l'abbaye de Notre-Dame, placée plus tard sous l'invocation de saint Jean. Le monastère renfermait sept églises, l'oraison y était perpétuelle, et les religieuses, au nombre de trois cents, étaient divisées en sept chœurs. En 680, Laon, assiégé trois fois par Ebroïn, maire du palais de Thierri III, roi de Neustrie et de Bourgogne, fut emportée d'assaut, et le vainqueur y commit des excès épouvantables. En 682, la ville fut surprise et saccagée de nouveau par Ebrohard, ou Gilimer, fils de Varaton, que les Neustriens avaient donné pour successeur à Ebroïn. Pépin et Carloman l'investirent en 741 ; le siége fut poussé par eux avec tant de vigueur, que la place se rendit à discrétion. Lorsque, au commencement du IXe siècle, les fils de Louis-le-Débonnaire se révoltèrent contre lui, l'empereur conduisit sa femme Judith à Laon, croyant qu'elle y serait parfaitement en sûreté dans l'abbaye de Notre-Dame. Pépin, l'un des rebelles, marche aussitôt sur la ville, s'en empare : l'impératrice est arrachée de l'une des églises de l'abbaye, puis emmenée à Poitiers, et contrainte de prendre le voile.

En 841, Charles-le-Chauve, dépossédé de Laon par les intrigues d'Hildegarde, sœur de son frère Lothaire, réussit à y établir son autorité, et conserva aux habitants leurs priviléges. Vers les derniers mois de l'année 882, les Normands envahirent la province ; ils pénétrèrent, au commencement de l'année suivante, jusque sous les murs de la ville, et en formèrent le siége, puis l'abandonnèrent, étonnés de la résistance qu'ils rencontraient, puis revinrent en masses plus compactes et plus furieuses. Mais une défaite qu'ils essuyèrent auprès de Vailly, les contraignit pour la seconde fois à renoncer à leur entreprise. L'attaque avait eu lieu du côté de Saint-Vincent : avant de se retirer, ils mirent à sac cette abbaye, ainsi que celle de Saint-Hilaire, et en massacrèrent tous les moines et toutes les religieuses. En 892, Eudes, comte de Paris, substitué par les grands du royaume à Charles-le-Gros, assiégea dans Laon son propre cousin Valgaire, qui, mécontent de cette soudaine élévation, y avait fait proclamer roi le jeune Charles-le-Simple ; Eudes n'eut aucune peine à s'emparer de la ville, et Valgaire, conduit au supplice, réclama vainement les secours spirituels de l'évêque Didon. Cette lâche complaisance envers le nouveau souverain valut au prélat le droit *de gîte*, assuré désormais, à l'évêché et au chapitre de Laon. A cette expédition succéda celle de Charles-le-Simple lui-même, couronné depuis peu dans l'église métropolitaine de Reims. Les troupes auxiliaires de Zwentibold, roi de Lorraine, investirent d'abord la place ; mais Eudes arrivait à marches forcées du fond de l'Aquitaine; Charles avait conçu des soupçons sur la loyauté de son allié : un accommodement réconcilia les deux compétiteurs; Zwentibold saisit la première occasion favorable pour s'éloigner, et

Laon, restée au jeune prince, devint alors la capitale de la France. Le duc Robert, frère d'Eudes, aussi courageux, aussi ambitieux que lui, s'en empara en 922; Charles essaya vainement de la reprendre. Raoul, duc de Bourgogne, gendre de Robert, y conclut une trève avec les Normands. En 928, Héribert, comte de Vermandois, parut à l'improviste au pied des murs, qu'il essaya de franchir : cet assaut échoua, mais Héribert, en feignant de vouloir relever le trône de Charles-le-Simple, n'en réussit pas moins à se faire céder le comté de Laon par Raoul. Le nouveau comte choisit cette ville pour sa résidence, et y construisit, à la pointe occidentale de la montagne, une citadelle qu'on nomma le *Château de Gaillot*. Tous ces préparatifs militaires n'empêchèrent pas ensuite Raoul de l'y assiéger; Héribert évacua la ville et garda la citadelle.

Le 19 juin 936, fut sacré à Laon Louis d'Outre-mer, fils de Charles-le-Simple, que le duc de France avait rappelé d'Angleterre. La première pensée d'Ogine, mère de Louis, à peine investie de la régence, avait été d'enlever le château de Gaillot à Héribert. L'exécution de ce projet manqua, et le comte de Vermandois non-seulement conserva sa forteresse, mais encore, une année plus tard, se rendit maître de la ville. Louis, alors en Flandre, revint en toute hâte, à cette nouvelle, avec une armée imposante, reprit sa capitale, et réduisit la citadelle. Héribert et Hugues, ligués contre Louis d'Outre-mer, livrèrent aux Laonnois, en 940, un premier assaut que ceux-ci repoussèrent avec la plus brillante valeur; tous les deux renouvelèrent, en 941, cette tentative qui n'aboutit, pour la seconde fois, qu'à une retraite honteuse. En 946, le duc de France, Hugues, exigea de Louis, pour sa rançon, la cession du comté de Laon. Louis vint assiéger la ville, en 947, avec les rois de Bourgogne et de Germanie, et le comte de Flandres; mais le châtelain, Thibaut, comte de Blois, surnommé *le Tricheur*, l'avait si bien pourvue de munitions, que les princes confédérés désespérèrent du succès. Louis ne perdant pas pourtant toute confiance, revint en 949. La ville fut surprise, et Thibaut se sauva dans la grosse tour avec la garnison. La citadelle, bâtie par Héribert, était demeurée pareillement au pouvoir de Hugues : il crut, au moyen de ces deux forts, prendre une éclatante revanche sur son adversaire. Les difficultés qu'il rencontra le dégoûtèrent, et, en 950, par la médiation d'Othon, roi de Germanie, Louis recouvra la tour avec la citadelle de Laon.

Nous passons sous silence l'enlèvement de la reine Ogine, qui s'accomplit à Laon de son plein gré et la livra au cinquième fils d'Héribert, comte de Vermandois. Louis se vengea de l'union de sa mère avec ce prince, ennemi de sa famille, en retirant à la princesse la jouissance de l'abbaye de Notre-Dame et du domaine d'Attigny (951). Il donna l'abbaye à son épouse, la reine Gerberge, qui, après la mort du roi, s'y établit avec son fils Lothaire, l'héritier de la couronne (954). Les démêlés de la petite cour de Laon avec le duc Richard de Normandie et le concile assemblé dans cette ville pour travailler au rétablissement de la paix n'appartiennent point à notre sujet (976). Déjà, en 948, pendant la lutte de Louis d'Outre-mer contre ses grands vassaux, un autre concile s'était assemblé à Laon dans le même esprit de conciliation et sans plus de succès. Les prélats qui avaient occupé ce siége épiscopal depuis deux siècles, y avaient, du reste, rarement trouvé le repos : mêlés aux factions, aux troubles, aux guerres de leur temps, ils avaient

presque toujours vu s'accomplir une révolution dans leur fortune chaque fois que le sort des armes avait donné un nouveau maître à la ville, dont ils étaient les comtes titulaires. On connaît le sort de l'évêque Hincmar, neveu du célèbre Hincmar, archevêque de Reims; on se rappelle ses débats avec Charles-le-Chauve, au sujet de la terre de Pouilly. L'infortuné prélat, persécuté par son oncle et condamné par le concile de Verberie, devait succomber dans une lutte inégale : l'intervention de la cour de Rome en sa faveur ne fit probablement que hâter sa perte. Sa déposition ne suffisant pas pour apaiser la haine de Charles-le-Chauve, il lui fit crever les yeux. La mort de ce prince délivra enfin Hincmar de son plus cruel ennemi; et, réhabilité par le concile de Troyes, il fut remis en possession des honneurs de l'épiscopat (868-878).

Depuis le partage du royaume entre le comte Eudes et Charles-le-Simple, il y avait en réalité deux monarchies et deux capitales en France. Un tel état de choses ne pouvait longtemps subsister : la royauté de fait des comtes de Paris devait finir par l'emporter sur la royauté de droit des seigneurs de Laon Nous sommes arrivés à l'époque où cette révolution va s'accomplir. Aux trois quarts déshérités et relégués à la frontière comme dans une espèce d'exil, tandis que leurs heureux concurrents trônaient au cœur de la France, les descendants de Charlemagne étaient à la veille de perdre les dernières provinces d'un empire dont les limites avaient embrassé l'Europe entière. Laon devait être le théâtre et son évêque, Adalbéron, l'un des principaux auteurs de cette révolution. Comme s'il eût voulu préparer par des divisions intestines la perte des deux fils de Louis d'Outremer, Adalbéron commença par pousser Charles, duc de Lorraine, à réclamer sa part dans l'héritage de son père. Ce prince se présenta tout à coup devant Laon, en 981, dans l'espoir de s'en rendre maître; assez mal secondé par ses troupes lorraines, il échoua et reconnut bientôt la faute où il s'était laissé entraîner. En 984, les deux frères firent la paix : Lothaire mourut deux ans après, empoisonné, dit-on, par la reine Emma, son épouse. Le mauvais génie de la famille, Adalbéron, ne fut probablement pas étranger à cette mort : il avait un commerce criminel avec Emma, et peut-être lui suggéra-t-il lui-même un attentat qui allait leur permettre de se livrer sans contrainte à leur passion. Louis V, fils de Lothaire, hérita de la couronne. Averti par son oncle, le duc Charles de Lorraine, du scandale qu'Aldabéron et Emma donnaient à l'Église et à la France, le jeune roi les chassa honteusement de la cité épiscopale. Cependant il leur fut permis de revenir à Laon, grâce à l'intervention d'Othon III, neveu d'Emma.

Louis V mourut, l'année suivante, empoisonné aussi, à ce qu'on présume, par sa femme la reine Blanche (987). Hugues-Capet, prompt à profiter des circonstances, se fit proclamer roi à Noyon. Il se saisit ensuite de toutes les places du domaine royal. La rapide succession de ces événements avait déconcerté le duc de Lorraine; il fut près de six mois avant d'entrer en campagne. Ses préparatifs terminés, Charles fond enfin sur le territoire français, marche droit à Laon, dont il s'empare de nuit par trahison, et y fait prisonniers l'évêque Adalbéron avec la reine Emma. Hugues, qui accourait au secours de la place, étant arrivé trop tard, tente un assaut désespéré pour reconquérir la *cité royale*. Le duc de Lorraine, dans une sortie, met le feu à son camp, et le contraint de se replier devant lui dans le plus grand

désordre. Mais le nouveau roi ne se laisse point abattre ; il revient sur Laon, puis négocie une trêve, dont il a soin d'annoncer lui-même l'expiration au mois d'octobre (988). Pendant ce temps, il traîne politiquement la guerre en longueur. Adalbéron s'introduit dans la ville : un portier, gagné par lui, ouvre aux assiégeants, dans la nuit du Jeudi saint, 12 avril 991, une porte voisine de l'évêché ; l'infortuné Charles tombe, avec la place, au pouvoir du vainqueur. Avec lui, la race carlovingienne disparut pour toujours de la scène politique, et Laon cessa d'être la capitale de la monarchie. Cependant en 996, le roi Robert s'y fit couronner.

Dès le commencement du siècle suivant, l'évêque Adalbéron, dont Hugues avait magnifiquement récompensé les services, se révolta contre son fils ; mais sentant l'impuissance de ses efforts, il implora presque aussitôt la clémence de Robert, et la ville reconnut de nouveau l'autorité royale.

Nous glisserons, ici, sur quelques événements assez peu significatifs, du reste, pour aborder la mémorable année de 1111, époque à laquelle fut instituée la commune de Laon. Depuis cinq ans, un Soissonnais, un simple clerc, qui s'appelait Gaudri, occupait le siége épiscopal. Il n'avait pas dû seulement à de puissantes recommandations, une si haute fortune : de grosses sommes d'argent, distribuées à propos, avaient fait tomber le choix des électeurs sur lui. Ses habitudes de luxe insolemment fastueuses, sa passion désordonnée pour les plaisirs, sa brutale impatience de toute opposition, et le meurtre d'un seigneur puissant, Gérard de Quiercy, assassiné par ses ordres dans l'église cathédrale, (janvier 1110) soulevèrent contre lui l'indignation publique. La ville se divisa en deux partis, *les épiscopaux* et *les abbatiens*, et elle tomba dans une épouvantable anarchie. C'étaient chaque jour dans ses rues et ses églises des rixes, des meurtres, des brigandages. Les prêtres et les nobles, justement alarmés de pareilles violences, ne crurent pouvoir y remédier que par l'établissement des franchises municipales. Ils inclinaient d'autant plus pour la concession de cette faveur, que le peuple de Laon était disposé à la payer à prix d'argent. En l'absence de Gaudry, obligé de s'éloigner de la ville, on conclut le marché ; la commune fut jurée par les trois ordres, et Louis-le-Gros, moyennant la contribution d'usage, donna la sanction royale à la charte de Laon. Mais Gaudry, à son retour, travailla à détruire ce qui s'était fait sans sa participation. Il trouva la noblesse et le clergé, par un subit revirement, disposés à s'associer à ses projets. Pendant une visite que Louis le-Gros fit à Laon, dans la semaine sainte de l'année 1112, les seigneurs ecclésiastiques et laïques lui offrirent sept cents livres pour l'engager à retirer la charte de commune. D'un autre côté, les bourgeois, instruits de ces coupables manœuvres, firent proposer au roi de lui donner quatre cents livres, s'il consentait à les laisser jouir de leurs nouvelles franchises. La plus forte somme l'emporta, et la révocation fut prononcée le jeudi saint. Inquiet des suites de sa mauvaise foi, Louis-le-Gros passa la nuit chez l'évêque et quitta la ville de grand matin.

C'était sur une autre tête que devait fondre l'orage. Gaudry, poussé par sa nature audacieuse et perverse, en provoqua l'explosion. Il altéra les monnaies marquées à son coin, et ordonna une taxe sur les roturiers afin de remplir les engagements qu'il avait pris au nom des clercs et des seigneurs envers le roi. Les bourgeois, exaspérés jusqu'à la fureur, ourdissent une conspiration contre cet

indigne prélat. Soudain, le jeudi 25 avril, une multitude armée s'élance du parvis de la cathédrale; elle se précipite tumultueusement vers la cour de l'évêché, au cri de *Commune! Commune!* Teudegaut, le chef des conjurés, homme d'intelligence, leur montre le chemin. Un combat terrible s'engage dans le palais même du prélat, où presque tous les nobles sont accourus pour sa défense. Gaudry, malgré ses serments et ses prières, tombe frappé d'un coup de hache. Le massacre continue dans la ville. Tous les ennemis de la *Commune*, nobles ou prêtres, qui n'ont pu fuir encore de leurs demeures ou qu'on rencontre dans les rues, sont égorgés sans distinction et sans pitié. Ni l'âge ni le sexe n'obtiennent grâce devant la fureur de Teudegaut et les exécuteurs farouches de sa volonté. La ville nage dans le sang. A la nuit un incendie se déclare dans la maison de l'archidiacre Un vent impétueux chasse les flammes du cloître vers la cathédrale et vers l'évêché; des brandons tombent jusque sur l'abbaye de Notre-Dame. Le feu se propage dans deux directions opposées. Alors ce n'est plus qu'un effroyable embrasement, où se tordent et s'abîment comme les matériaux d'un immense bûcher, dix églises, le palais épiscopal, le cloître des chanoines, et des groupes entiers de maisons. Les femmes, les enfants des proscrits se sauvent à l'abbaye de Saint-Vincent que la flamme n'a pas encore atteinte. Les conjurés volent au secours de leur propre famille : l'ivresse du carnage se dissipe devant les ravages de l'incendie.

L'horreur des excès auxquels s'était emportée leur vengeance jeta les Laonnois dans une si profonde terreur, qu'ils désertèrent d'eux-mêmes la ville, le surlendemain samedi, et se réfugièrent sur les terres de Thomas de Marle, dans la protection duquel chacun espérait beaucoup, à cause de la haine invétérée qu'on savait avoir existé entre lui et l'évêque Gaudry. Mais le départ du peuple ne mit pas fin au désordre et au meurtre Les ecclésiastiques et les nobles, que l'incendie seul avait pu dérober au massacre du jeudi, exercèrent de cruelles représailles sur quelques bourgeois inoffensifs demeurés sans crainte dans leurs foyers. Bientôt arrivèrent presque tous les seigneurs des environs, à la tête de leurs paysans excités par la promesse du pillage, et la ville entière fut mise à sac comme une place prise d'assaut.

L'ordre fut long à rétablir. On ensevelit avec honneur les dépouilles mortelles de l'évêque Gaudry, ainsi que de toutes les victimes les plus marquantes de la vengeance populaire. Le vénérable Anselme, chef de l'école de Laon et doyen de son église, surnommé *le docteur des docteurs*, qui avait formé des évêques et refusé de l'être, s'appliqua, par sa douceur évangélique, par sa charité persévérante, à réconcilier entre eux les trois ordres, et surtout à calmer les ressentiments de la bourgeoisie sourdement irritée des virulentes déclamations que l'archevêque de Reims, à l'occasion des cérémonies expiatoires de la ville, avait prononcées contre l'institution des communes. Pendant ce temps, Teudegaut, prisonnier d'Enguerand de Coucy, l'un des nobles qui avaient conduit leurs paysans au pillage, expiait courageusement sur le gibet sa protestation armée contre l'avarice et le parjure des nobles et du roi; et tous les chefs de la sédition, pris par le roi Louis-le-Gros, dans un fort de Thomas de Marle, étaient aussi conduits au dernier supplice. Laon se repeupla peu à peu. De 1111 à 1114, avec les aumônes recueillies dans tout le royaume, et jusqu'en Angleterre, où l'on avait promené les reliques

sauvées de la cathédrale, on restaura cet édifice dont toute la carcasse était restée debout; les travaux furent terminés au milieu de l'année même 1114, et la nouvelle dédicace solennellement célébrée le 5 septembre.

Anselme, déjà bien vieux, vécut pourtant encore assez pour voir la ville où il était né sortir de ses ruines, et pour assister à l'office divin dans cette glorieuse cathédrale dont sa patrie était si fière. Il mourut dans l'année 1117. Son frère Raoul lui succéda dans la direction de cette fameuse école de Laon, contemporaine, à ce qu'on prétend, de l'introduction du christianisme dans les Gaules. Les plus éminents personnages, les meilleurs écrivains du siècle, avaient été ses disciples; et sa réputation était telle, qu'à l'époque même où les habitants abandonnaient leur cité livrée aux discordes civiles, les étrangers s'y portant en foule, il n'avait pu suspendre ses leçons. A cette époque commencèrent aussi à fleurir deux autres écoles, rivales de celles d'Anselme : l'une établie, à la fin du XI[e] siècle, par l'abbé Adalbéron, dans l'abbaye de Saint-Vincent, et qui, au XIV[e] siècle, possédait déjà une bibliothèque de onze mille volumes; l'autre fondée par l'abbé Drogon, dans l'abbaye de Saint-Jean, appartenant à l'ordre des Bénédictins. Pendant le séjour du pape Calixte II à Laon, et sous l'épiscopat de Barthélemy, prélat d'une illustre naissance, un prêtre de Clèves, nommé Norbert, se retira dans une gorge de la forêt de Coucy, avec sept d'entre les élèves de l'école de Raoul, et y institua l'ordre célèbre de Prémontré. Quelque temps après, l'abbaye de Saint-Martin, dont on n'avait pu soumettre les moines à aucune discipline, fut cédée aux religieux de cet ordre, et parvint bientôt au plus haut degré de richesse et de splendeur. Enfin, dans l'année 1146, fut convoqué à Laon un concile (le quatrième de cette ville) auquel assistèrent tout le clergé de France, la noblesse, et le roi Louis-le-Jeune, et qui délibéra sur les préparatifs de la première croisade résolue dans les plaines de Vézelay.

Mais reprenons le récit de l'histoire municipale de Laon. Ce fut en 1128 que Louis-le-Gros répara la faute dont il s'était rendu coupable envers les Laonnois, par le rétablissement de leur commune. La fameuse charte qui la reconstitua, et qui servit de modèle à celles de Reims, d'Amiens, de Montdidier et de Beauvais, est parvenue jusqu'à nous. Nous voyons par cette constitution, politique à la fois et civile, que la cité avait son maire et ses jurés. La charte laonnoise portait l'abolition de la main morte, et par suite, de toute servitude personnelle. Tout homme qui était admis à la commune devait bâtir une maison dans Laon, ou y acheter des vignes, ou s'y installer avec des effets mobiliers « sur quoi, dit l'article XV, justice pût être faite. » Elle défendait toute exécution arbitraire aux seigneurs, établissait la liberté des mariages, et réservait au maire et aux jurés, les chefs naturels de la bourgeoisie, le droit et le pouvoir de juger les citoyens. Elle allait enfin jusqu'à garantir la liberté individuelle, puisqu'elle proscrivait l'arrestation de tout homme, libre ou serf, à moins qu'elle ne fût autorisée par un magistrat. En ce qui touche l'administration de la justice, elle admettait les compositions pécuniaires, la peine du talion, le combat judiciaire et les épreuves par l'eau et le feu (1130). On qualifia la charte d'*Etablissement de paix*. Du reste, la bourgeoisie laonnoise ne tarda pas à avoir une occasion de se rallier sous la bannière de sa nouvelle commune. En 1130, Louis-le-Gros rassembla à Laon une armée, à laquelle se

réunit la milice bourgeoise. Il s'agissait d'une expédition contre le château de Coucy, regardé comme inexpugnable, et où Thomas de Marle s'était renfermé après avoir arrêté, malgré le sauf-conduit du roi, des marchands qui passaient sur ses terres. Cet intrépide seigneur, ayant tenté une sortie, fut mortellement blessé dans une embuscade, et traîné à Laon, où le roi fit une entrée triomphale. Le lendemain, le sire de Coucy expira dans cette ville. Pendant le XIIe siècle, la milice bourgeoise n'eut point d'autre occasion de servir la couronne; mais au commencement du XIIIe siècle, elle combattit à l'avant-garde de l'armée royale, à la bataille de Bouvines, et y fit des prodiges de valeur. Dans cette même journée, l'évêque Robert de Châtillon se distingua à la tête de ses vassaux laonnois.

La charte de 1128 n'avait pas été franchement acceptée par l'évêque, le clergé et la noblesse. Cet *établissement de paix* devait être, au contraire, un nouveau sujet de discorde entre la bourgeoisie et les classes privilégiées; pour celles-ci, la commune était toujours une *nouveauté détestable*. Ce ne fut pas pourtant contre la ville que les premiers coups furent dirigés. Les villages dépendants de l'évêché avaient obtenu de Louis-le-Jeune une charte d'affranchissement et de confédération, qui, en dehors de la cité, avait constitué la *commune du Laonnois*. Vainement l'évêque Roger de Rosoy se flatta d'obtenir l'abolition de ces nouvelles franchises, le roi résista à toutes les sollicitations de l'orgueilleux prélat. Roger se ligua alors avec les comtes de Rosoy, de Roucy, de Rethel et d'Avesnes, pour contraindre ses vassaux eux-mêmes à renoncer à leurs libertés. La commune du Laonnais, aidée de quelques autres communes voisines, et commandée par le prévôt royal, rencontra les troupes de l'évêque sur les bords de l'Ailette; après une courte mais vive résistance, les villageois, qui combattaient à pied, furent dispersés par la cavalerie de l'armée épiscopale (5 mars 1178). Tandis que ces événements se passaient dans le diocèse de Laon, Louis-le-Jeune guerroyait en Auvergne contre quelques-uns de ses barons révoltés. A la nouvelle du combat de l'Ailette, le monarque saisit aussitôt les revenus de l'évêque, et marcha contre les seigneurs ses alliés. Tous furent obligés de se soumettre et d'implorer la clémence royale. Mais cet échec ne découragea point le persévérant Roger de Rosoy. Il se rendit si agréable à la cour par ses services, qu'il obtint enfin l'abolition de la commune du Laonnois. Ce triomphe du pouvoir épiscopal était de mauvais augure pour la cité. Les bourgeois de Laon, dans la crainte de se compromettre, n'avaient donné aucun secours aux villageois : leur réserve, qui n'était pas exempte de faiblesse, ne désarma pas le clergé.

Ce fut sous l'épiscopat de Roger de Rosoy, que l'évêque de Laon, qui déjà portait le titre de duc, fut élevé à la pairie, et prit la seconde place parmi les six pairs ecclésiastiques du royaume. Le chapitre de la cathédrale, en donnant un chef spirituel au diocèse, l'investissait donc à la fois des titres d'évêque, de duc et de pair. Aussi ce corps illustre était-il fier des honneurs dont il disposait par voie d'élection. Jamais le chapitre de Laon n'avait été plus riche, plus nombreux, plus considéré, plus puissant. Nous n'entreprendrons pas de tracer son histoire. Humilié un moment par Enguerrand III, sire de Coucy, qui, à la suite de quelques démêlés, fit saisir et jeter son doyen dans un cachot (1215-1219), il se releva par la noble énergie avec laquelle il soutint, contrairement à la prétention des évêques, que ces

hauts dignitaires de l'église n'avaient pas le droit de s'assembler en concile sans leurs chapitres. Toutes les cathédrales de la France embrassèrent cette opinion, qui prévalut définitivement (1233). On vit les Luxembourg, les Courtenai, les d'Avesnes, les Soissons, les Ronci, les Château-Porcien, les Ursins, les Cajetan, briguer l'honneur d'être admis parmi les chanoines du chapitre de Laon. C'était une pépinière d'hommes éminents dans tous les genres. Du XIIe au XIVe siècle il en sortit trois papes (les pontifes Urbain IV, Nicholas III, et Clément VI); douze cardinaux, deux patriarches, huit archevêques, trente-quatre évêques, et six chanceliers de France. Mais plus le chapitre était puissant, plus il supportait impatiemment l'existence de la commune. Pendant deux siècles, il travailla avec ardeur à la détruire. L'excommunication, la violence, l'intrigue, tout lui fut bon pour abattre cette puissance rivale. En 1213, à l'occasion de l'emprisonnement de l'un de ses serviteurs, accusé de quelque délit, le chapitre fait condamner les magistrats de la cité à aller nu-pieds jusqu'au lieu des séances capitulaires, à s'agenouiller devant le doyen, et à lui demander pardon de leur prétendue faute (1213). A la fin du même siècle, le maire et les jurés, pour expier l'arrestation d'un choriste, sont encore contraints d'assister en suppliants à une procession solennelle (1294). Le peuple, exaspéré par cette dernière humiliation, était mûr pour la révolte, lorsqu'une rixe entre un bourgeois et deux nobles accompagnés d'un ecclésiastique, devint le signal des plus grands excès : les gentilshommes et le prêtre, poursuivis jusque dans la cathédrale, où ils se réfugient, en sont arrachés par la foule, qui les traîne à la maison du bourgeois offensé, les accable de coups, et les laisse presque morts sur la place. On parvient à rappeler les deux nobles à la vie, mais l'ecclésiastique succombe quelques jours après.

Le chapitre ferme la cathédrale, suspend le service divin et lance contre les coupables une excommunication dans laquelle le maire et les jurés sont habilement enveloppés. Le pape Boniface VIII met la ville en interdit et exhorte Philippe-le-Bel à supprimer les franchises municipales. C'était là surtout que le clergé en voulait venir. Le roi prononça l'abolition de la commune dans le mois de mars 1296; le parlement condamna la ville à payer une amende de quatre mille livres. Mais, soit que les Laonnois eussent des protecteurs puissants à la cour, soit que Philippe-le-Bel ne voulût point frapper une faute passagère d'un châtiment éternel, la commune fut rétablie l'année suivante (9 février 1297). Une nouvelle humiliation fut le prix de cette faveur : cent habitants se rendirent, du pied de la montagne à la cathédrale, tête et pieds nus, en chemise et sans ceinture. Les porte-croix ouvraient la marche de cette étrange procession, qui était suivie de tout le clergé de la ville. Plus de quatre mille livres furent accordées, en outre, au chapitre à titre d'indemnité. Tout paraissait donc fini; il n'en était rien, le clergé n'était pas satisfait. Au commencement du XIVe siècle, l'évêque Roussellet se réunit au chapitre pour demander à Philippe-le-Long l'abolition de la commune. A défaut de récents griefs, il rappela les excès de 1294. La vive opposition des Laonnois ne put empêcher l'intrigue de prévaloir sur le droit. En 1322, le roi supprima définitivement la commune *pour les excès commis en* 1294, *et conformément à l'intention de Philippe-le-Bel.*

Une si grande injustice ne put abattre l'énergie des Laonnois. Ils portèrent

leurs réclamations à Philippe de Valois et ils en obtinrent une charte calquée sur les institutions municipales de la ville de Soissons (mars 1332). On appela cette loi organique la *Philippine*. Un prévôt royal, assisté de six conseillers de son choix, administra la cité avec six magistrats élus tous les trois ans par le peuple. Deux autres chartes déterminèrent les limites de la juridiction royale et des justices de l'évêque et du chapitre; celle des habitants fut incorporée à la juridiction des magistrats nommés par la couronne. Rappelons ici que depuis le règne de Philippe-Auguste Laon avait un bailli royal et était le siége du vaste bailliage du Vermandois. Cette ville avait aussi sa coutume particulière, fort estimée des jurisconsultes, et qui fut rédigée, avec les autres coutumes du Vermandois, dans une assemblée des trois états de la Picardie réunis à Reims en 1556.

L'établissement des officiers royaux mit un terme aux violences et aux empiétements de l'autorité ecclésiastique. A l'avenir, le pouvoir de l'évêque comme celui du chapitre alla toujours en déclinant. Quelle était donc cette autorité épiscopale qui depuis huit siècles exerçait une si grande influence sur les destinées de Laon? Lorsqu'un nouvel évêque faisait son entrée dans cette ville, il se rendait, les pieds nus, de l'église de Saint-Michel à la cathédrale; là, l'abbé de Saint-Vincent le présentait au clergé en disant : *Nous vous le donnons vivant, vous nous le rendrez mort.* La seigneurie de la cité, dont le prélat prenait possession avec une si fastueuse humilité, appartenait, il est vrai, au roi; mais l'évêque y exerçait des droits de fief et de justice fort importants. Dès le IXe siècle, il avait le privilége de battre monnaie, et il existe encore des pièces frappées sous le règne de Philippe-Auguste dans l'hôtel de l'évêché. La livre *lovisienne*, *loevisienne* ou *laonnoisienne* avait cours dans toute la France; elle ne valait que la moitié de la livre parisis. Plusieurs grands officiers étaient attachés à la maison de l'évêque, montée comme celle d'un prince. Nous avons vu qu'après avoir porté le titre de comte, il avait pris celui de duc, et qu'il était le second des six pairs ecclésiastiques. Ses domaines étaient nombreux, ses revenus considérables. Peu de prélats, en un mot, jouissaient d'un pouvoir plus étendu et étaient entourés de plus d'éclat et de prestige.

A part les événements dont nous venons d'esquisser l'histoire, la première moitié du XIVe siècle n'offre qu'un petit nombre de souvenirs peu importants. Les principaux sont l'expulsion des juifs et l'établissement d'un mont-de-piété (1302); la fondation des colléges de Laon et de Presles à Paris (1344); la révolte des vingt-cinq villages du chapitre provoquée par l'établissement d'un impôt vexatoire (1335); la découverte d'un complot dont l'auteur fut lapidé, et qui avait pour objet de livrer la ville aux Anglais (1347); enfin, les ravages commis dans le diocèse par les bandes armées de la Jacquerie (1358). Vers le milieu de ce même siècle, l'évêque de Laon, Robert Lecocq, joua un grand rôle sur la scène politique. Il fut, après le prévôt de Paris, Étienne Marcel, le plus hardi meneur du parti populaire dans les états de 1337; mais plus heureux que celui-ci, il ne périt point au milieu de la terrible tempête qu'ils avaient soulevée. En 1358, Robert Lecocq se rendit dans sa ville épiscopale avec l'intention secrète de la livrer au roi de Navarre; le complot fut découvert, et il fut contraint d'aller chercher un asile au delà des Pyrénées, tandis que six Laonnois, ses complices, périssaient sur l'échafaud. En 1411, Laon fut

assiégée et prise par le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur; en 1414, elle retomba au pouvoir de Charles VII; puis, en 1418, elle fut reprise par le duc de Bourgogne, qui, l'année suivante, la livra aux Anglais. Ceux-ci y établirent un atelier monétaire (1426). En 1429, les habitants chassèrent la garnison anglaise, et Charles VII fit son entrée à Laon, qu'il dota aussi d'un hôtel des monnaies. Un établissement du même genre avait déjà existé dans cette ville au temps des rois de la seconde race. Louis XI, pour reconnaître les preuves de dévouement que lui donnèrent les Laonnais, leur conféra plusieurs priviléges, et les exempta de tailles à perpétuité. Le puissant crédit des évêques Guillaume de Champeaux et Jean Juvénal des Ursins, contribua sans doute à attirer les faveurs de la cour sur le siége du diocèse.

L'année 1504 fut marquée par un tremblement de terre, qui occasionna de grands dommages à Laon. En 1552, un présidial fut établi dans cette ville; et, en 1555, Nicholas Carolez y fonda un collége à ses frais. Les Impériaux envahirent le Laonnais, en 1525, et y commirent quelques ravages. En 1554, les événements de la guerre amènèrent Henri II à Laon, où il passa une partie du mois de juin; il y revint, et y rassembla des forces considérables, en 1558. C'est aussi sous les murs de cette ville que se rallia l'armée française après le désastre de Saint-Quentin.

L'introduction du calvinisme à Laon date de l'année 1560. Ses progrès furent bientôt assez rapides pour inspirer de l'inquiétude au parlement : tandis que ce corps sévissait contre quelques magistrats, accusés d'une tolérance secrète, le clergé cherchait à frapper les esprits par un spectacle extraordinaire. Nicole Obry, la jeune possédée de Vervins, amenée à Laon, le 24 janvier 1566, y fut exposée sur un échafaud dressé dans la cathédrale; les épreuves réitérées qu'on lui fit subir, et pendant lesquelles, le diable parlant par sa bouche, désigna tous les hérétiques comme ses meilleurs amis, rendirent pendant quelque temps une influence marquée aux catholiques. Mais le maréchal François de Montmorency, ayant écrit à l'évêque Jean Debours d'étouffer au plus tôt un éclat qui n'était, disait-il, d'*aucune édification*, la délivrance de Nicole fut opérée en grand appareil, et toute cette émotion finit par s'éteindre, sans que les tentatives faites par d'autres femmes également possédées du démon pussent avoir plus tard ni le même retentissement ni le même résultat. De 1567 à 1572, les religionnaires, dont le nombre avait considérablement augmenté, s'emparèrent de plusieurs places dans le rayon de Laon; puis s'avançant jusqu'au pied de la montagne, ils envoyèrent un trompette sommer la ville elle-même de se rendre. Cette tentative n'eut aucun succès, et les calvinistes rebroussèrent chemin, après avoir incendié plusieurs maisons du faubourg d'Ardon.

Aux premiers états de Blois (1576-1577), Laon fut représenté par le conseiller Bodin, depuis procureur du roi au présidial, et l'un des hommes les plus distingués de son époque. En 1578, la ville fut menacée par les Espagnols; la mort de Don Juan d'Autriche, leur général, arrêta seule cette invasion, qui s'était étendue déjà dans tout le *plat pays*.

Le duc d'Aumale, gouverneur de la Picardie, voulut aussi, en 1585, assurer la possession de Laon aux ligueurs; mais son complot échoua par la vigilance d'un avocat, nommé Jean Martin, qui avertit à temps les royalistes des intelligences

du commandant Rocourt avec le duc. Les ligueurs ne se découragèrent point; ils continuèrent leurs sourdes menées dans la ville, et enfin, le 17 février 1589, leurs agents parvinrent à la faire déclarer en faveur des *Seize*. Les motifs qui entraînèrent les habitants à abandonner la cause du roi furent le désir et l'espoir assez fondé, du reste, de se gouverner enfin par eux-mêmes. L'assassinat du duc de Guise avait causé d'ailleurs une extrême irritation dans cette cité, où la mémoire des Carlovingiens, dont la maison de Lorraine prétendait descendre, avait toujours été singulièrement en vénération. Toute cette période fut fatale à la prospérité de Laon. Les émeutes, les violences de tout genre se succédaient à l'intérieur des remparts, pendant qu'au dehors les seigneurs se retranchaient dans leurs châteaux et que des bandes de maraudeurs infestaient les chemins. Trois conseillers du grand conseil de la Ligue arrivèrent à Laon pour y rétablir l'ordre; mais ils virent de jour en jour décroître leur autorité, dans l'impuissance où ils étaient de lutter contre l'ascendant des factieux, qui ne trouvaient jamais leurs mesures assez énergiques, et tous trois se retirèrent devant Bouchavanne, le nouveau gouverneur, nommé par le duc de Mayenne.

Au mois de juin 1590, Henri IV attaqua ce chef des ligueurs sous les murs de Laon; mais, n'ayant pu le contraindre à engager une action générale, il reprit presque aussitôt la route de Paris. Trois mois après, D'Humières, qui commandait pour le roi dans le pays, tenta vainement de s'emparer de Laon par surprise. Cette ville devint l'un des foyers les plus ardents de la Ligue, et ses députés aux états de Paris eurent l'ordre *de voter l'élection d'un roi fermement attaché à l'Église romaine, et pris dans la nation française, s'il était possible* (1593). On comprend combien la réduction de cette place importait à Henri IV. Le 25 mai 1594, son armée, forte de quinze à seize mille hommes, s'avança en bon ordre, et emporta le jour même les faubourgs. Ce siége est un des plus mémorables qu'aient jamais soutenus les Laonnois. La défense fit le plus grand honneur au célèbre président Jeannin, ainsi qu'au gouverneur Dubourg, l'un des meilleurs officiers de son parti, et au comte de Sommerive, second fils du duc de Mayenne. Laon capitula le 2 août; et Marivault de L'Isle en prit possession au nom du roi. Le lendemain Henri IV y entra par la porte *Royer* (*Rigata* ou *Regalis*); il fut reçu par l'évêque et son clergé aux portes de la cathédrale. Il en partit le 8, en laissant l'ordre de réparer promptement les fortifications. Une taxe de trente mille écus, dont le clergé devait supporter le tiers, fut levée pour cet objet sur les habitants.

Marivault fit jeter, en 1595, les fondements d'une citadelle; Mayenne avait eu aussi le projet de dominer la place au moyen d'une forteresse; mais les Laonnois l'avaient forcé de renoncer à cette entreprise. Les remparts de cette citadelle, élevés sur les ruines du quartier le plus populeux, furent achevés en 1596. Sous la régence de Marie de Médicis, Laon se déclara contre le maréchal d'Ancre. Le marquis de Cœuvres livra la ville, dont il était gouverneur, à une partie de l'armée des mécontents rassemblés à Noyon. Ceux-ci renforcèrent la garnison, et se mirent en devoir de construire trois forts : l'un à la pointe de Classon, l'autre au-dessus de la Tour Penchée, le troisième derrière la citadelle. La conclusion de la paix put seule arrêter l'exécution de ces divers travaux.

En 1630, pendant une maladie du cardinal de Richelieu, le baron de Saint-Pierre,

espèce d'aventurier que les ennemis du cardinal poussaient en avant, se présenta sous les murs de la ville, afin de l'occuper, menaçant de la faire piller par les soldats si l'on tardait trop à lui en ouvrir les portes. Les bourgeois, après l'avoir amusé tout le temps nécessaire pour déjouer son entreprise, se montrèrent en armes sur les remparts. Le baron furieux leur livra un terrible assaut qu'ils soutinrent bravement; puis il décampa dès la nuit venue, et toute cette ridicule affaire n'eut pas de suite. En 1649, l'archiduc Léopold, à la tête de quarante mille hommes des troupes d'Espagne, s'étant porté au pied de la montagne de Laon, enleva de vive force le faubourg de Vaux. Le 25 juillet 1653, les Espagnols revinrent sur la ville : ils l'investirent sur tous les points; mais ils consentirent à se retirer moyennant une rançon. Cette période fut singulièrement marquée par l'implacable opposition de l'évêque Philbert de Brichanteau au ministère du cardinal Mazarin : rivalité politique dont le souvenir est depuis longtemps effacé, tandis que la ville a précieusement conservé celui de toutes les fondations utiles ou charitables qu'elle doit à l'inépuisable générosité de ce prélat.

De 1653 à 1659, Laon eut beaucoup à souffrir des taxes et des charges occasionnées par un passage presque continuel de troupes. Le prince de Condé, alors ennemi de la cour, se disposa deux fois à l'assiéger. Les habitants insultés chaque jour par les Espagnols, se décidèrent à leur offrir un tribut pour s'en débarrasser. Le pouvoir royal était si faible, que Louis XIV les y autorisa formellement, à la condition toutefois que ce traité, purement individuel, ne serait point ratifié au nom même de la cité. La contribution fixée, le 29 août 1656, entre la municipalité et le gouverneur de Rocroy, au chiffre de trois cent quarante pistoles d'or, payables tous les ans, ne cessa d'être acquittée par les Laonnois qu'après la signature de la paix des Pyrénées. Cependant la ville, classée en 1665 au nombre des places d'armes du royaume, commençait à se remettre peu à peu de tant d'agitations et de revers, lorsque tout à coup la peste y éclata dans le mois d'août 1668. L'évêque, César d'Estrées, accourut aussitôt de Paris, afin de se dévouer à la consolation de tant de malheureux réduits au plus sombre désespoir. L'intendant de la province, Dorieu, fit preuve également du plus grand zèle. Enfin, après d'effroyables ravages, le fléau disparut complétement, le 10 de février 1669. Le même César d'Estrées, avant son abdication du siége épiscopal de Laon, y fonda un séminaire (1660), et un hôpital (1663). Son successeur, Jean d'Estrées, qui était son neveu, se signala par une extrême tolérance, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes; tandis que la magistrature au contraire poursuivait les calvinistes avec le plus cruel acharnement. Il fut l'ami du peuple, le bienfaiteur des pauvres. Louis Anet de Clermont, qui le remplaça (1694 à 1721), se mêla comme lui fort peu de disputes religieuses; mais, à son exemple aussi, il pratiqua beaucoup la charité. Etienne-Joseph de Lafare, le fils du poëte, nommé évêque en 1724, fut le persécuteur des Jansénistes. Il ne se borna point à ces querelles : il en souleva bientôt une plus vive, à propos de la mairie et du collége (1728). Par son crédit, les jésuites introduits dans la ville, y furent maintenus malgré la résistance des magistrats; il réussit même à leur faire accorder le droit exclusif de l'enseignement. Mais plus tard (les 7 septembre 1761 et 17 février 1763) intervinrent deux arrêts du Parlement de Paris retirant aux jésuites tout enseignement

dans la ville de Laon, et rendant à la municipalité la surintendance pleine et entière du collége. Le cardinal de Rochechouart, qu'on donna pour successeur à Lafare (1741), rétablit le calme et la concorde parmi les membres du clergé de Laon. Sous son gouvernement tout paternel, la maison de retraite, dont le revenu était insuffisant, fut pourvue d'une riche dotation.

En 1751, Laon, qui jusqu'alors n'avait reconnu d'autre seigneur que le roi, fut réuni à l'apanage du duc d'Orléans. Le nouveau maître se montra fort jaloux de son autorité, à tel point même qu'il ne craignit point d'entraver et de corrompre la liberté des élections municipales. En 1757, disparurent toutes les fortifications extérieures de la ville, que l'on remplaça par plusieurs promenades. En 1778, l'évêque, monseigneur de Sabran, attacha son nom à deux importantes améliorations : c'est-à-dire l'adoucissement des trois rampes les plus fréquentées de la montagne, et le transfèrement du collége, dont l'entretien était onéreux à la commune, dans l'abbaye de Saint-Jean, possédée par des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Laon fut créé chef-lieu du département de l'Aisne, le 2 juin 1790, par décret de l'Assemblée constituante. Ce fut sous l'administration de M. Méchin (1804 à 1810) que fut construit l'hôtel de la préfecture et l'hospice, un des plus beaux de France. M. Méchin dota aussi la ville et le département d'un vaste dépôt de mendicité. Tous les tribunaux avaient été précédemment transférés dans l'ancien palais épiscopal, par M. Dauchy, premier préfet de l'Aisne (1800 à 1802).

Les désastres de l'empire ramenèrent la guerre sous les murs de Laon. Le 12 février 1814, le prince Lapoukin, à la tête d'un régiment de Cosaques, somma la ville de lui ouvrir ses portes. Cette place, dont le circuit est de plus d'une lieue, se trouvait ouverte en plusieurs endroits, et il n'était guère probable, qu'ayant pour tous moyens de défense quatre canons et quelques fusils, elle pût tenir longtemps contre une attaque sérieuse. Lapoukin accepta toutes les conventions que lui proposèrent les habitants et entra dans la ville. Le lendemain 13 arriva le corps de Wintzingerode, dont l'effectif était de près de quinze mille hommes. L'ennemi alors enfreignit toutes les conditions qu'il avait jurées, et la place, point central de quatre routes militaires, dont la conservation importait tant au salut de Paris, fut fortement occupée par les alliés. Pendant toute cette période de la campagne de 1814 jusqu'à l'admirable fait d'armes de Craonne, la ville de Laon resta plongée dans la plus profonde incertitude sur les mouvements stratégiques des deux armées, ainsi que sur les projets ultérieurs de l'ennemi. Tout à coup une canonnade terrible, tonnant sur les hauteurs voisines de la vallée de l'Ailette, vint réveiller à la fois ses angoisses, ses espérances : c'était Napoléon qui, avec moins de vingt-neuf mille hommes, se heurtait contre toutes les forces réunies de Blücher, formant plus de cent mille combattants. On connaît les déplorables résultats de cette bataille : l'empereur, découragé, battit en retraite. L'ennemi, désormais assuré de sa conquête, la traita sans aucune espèce de pitié. Une soldatesque insolente pilla les maisons renfermées dans la citadelle, et plusieurs autres dans la ville même; tous les faubourgs furent en partie saccagés, démolis, brûlés.

Le 12 juin 1815, Napoléon en personne visita Laon, où s'était concentré l'un des dix corps de l'armée française. Le 20, vers six heures du matin, les debris

de Waterloo refluèrent sur la chaussée de Chambry. Napoléon ne tarda pas à se montrer dans la principale rue, il descendit de voiture, et quelqu'un lui ayant crié brusquement : *Vos soldats se sauvent!* il tourna la tête sans répondre. Ce fut, comme on sait, à regret que l'empereur quitta Laon, et malgré les conseils du maréchal Soult, qui pensait pouvoir y réorganiser l'armée. Dès le 16 juillet, le drapeau blanc fut arboré sur les remparts. Le 8 août, sur un ordre exprès de Louis XVIII, les habitants consentirent à ouvrir leurs portes aux Prussiens, qui tenaient la place étroitement bloquée. Ces étrangers évacuèrent la ville le 12 décembre suivant, après quatre mois de la domination la plus tracassière et la plus avide. L'empereur Alexandre s'y était arrêté, quelque temps auparavant, dans la même maison où était descendu Napoléon fuyant vaincu des champs de Waterloo.

L'histoire de Laon, sous la restauration, se réduit à quelques actes administratifs, qui eurent pour but de développer l'industrie et de donner une impulsion nouvelle au commerce. Dans cette voie de réparation et d'amélioration, plusieurs préfets déployèrent la plus active et la plus intelligente sollicitude pour les intérêts publics : nous citerons particulièrement MM. de Talleyrand, de Floirac et Walckenaer. La profonde tranquillité dont jouit la ville de Laon jusqu'aux dernières années de la restauration ne fut même pas troublée en 1830; et lorsque M. Walckenaer, alors préfet, demanda sa révocation, quelques mois après la révolution de juillet, il se retira en emportant l'estime de tous les habitants.

Laon figure dans l'état de nos places fortes de seconde classe. Les chambres ont voté, en 1841, 500,000 francs pour entretenir l'enceinte et restaurer la citadelle de cette ville qui, située sur la ligne d'opération d'un corps partant de Mons ou de Philippeville, offre encore une haute importance pour la défense du pays. Pendant longtemps les hommes de guerre l'ont regardée comme une place presque imprenable. L'historien Devisme porte à trente et un le nombre des siéges qu'elle a soutenus depuis le commencement du IVe siècle jusqu'à la fin du XVIe; mais un de ces siéges, celui de 1031, attribué au roi de France Henri Ier, ne repose que sur le témoignage fort suspect de la chronique de Normandie. Du sommet du plateau sur lequel Laon est située la perspective est admirable. Des vignes, étagées sur les flancs de la montagne, la revêtent d'une riche végétation; au bas s'étendent les six faubourgs de la ville : Vaux, Saint-Marcel, la Neuville, Sémilly, Leuilly et Ardon; plus loin, la plaine, d'un côté sans bornes, comme la mer; d'un autre côté, limitée par de verts coteaux. Quant à la ville, resserrée vers le centre, elle s'élargit aux extrémités suivant que la surface de la montagne s'étend ou se rétrécit. Elle était divisée, autrefois, en trois parties : *la Cité*, *le Bourg*, *la Villette*, comprenant en tout vingt paroisses. Ses armes étaient *d'argent, à trois merlettes de sable* 2, 1, *au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

Laon a perdu son évêché, ses abbayes, son bailliage et son présidial. Le département de l'Aisne, dont elle est le siége administratif, contient 542,213 habitants. Elle possède un tribunal de première instance, un collége communal et une bibliothèque publique renfermant plus de seize mille volumes; son dépôt de mendicité a toujours offert un sujet intéressant d'étude à nos économistes. La population de la ville qui, d'après Hesseln, s'élevait, en 1769, à 10,000 âmes, était descendue,

en 1842, à 7,700. Laon a des chapelleries, des fabriques de clous, de bas, de couvertures, et d'autres articles, soit de laine, soit de fil; elle fait un commerce assez étendu en blé, en vins, et en légumes d'excellente qualité. Ses monuments les plus remarquables sont l'hôtel de préfecture, l'Hôtel-Dieu, l'hôpital général, la cathédrale et l'église Saint-Martin. La cathédrale, comme nous l'avons dit, fut en partie détruite par l'incendie de 1111. Quelques antiquaires ont prétendu que l'édifice actuel est complétement le même que celui qui fut restauré en 1114; mais M. Vitet a récemment démontré l'absurdité d'une opinion qui ferait reculer jusque bien avant le XIe siècle l'existence d'un monument entièrement à ogive, tel que l'est la cathédrale de Laon. Nous regrettons de ne pouvoir décrire toutes les beautés de détail de cette basilique, où se combinent avec autant d'élégance que de hardiesse les trois ordres distincts de la grande architecture gothique.

A quatre lieues de Laon on trouve le village de Liesse, célèbre par son église, qui fut fondée en 1134, et que plusieurs rois de France enrichirent de leurs libéralités. Notre-Dame-de-Liesse attire encore de nos jours, pendant les mois de mai, juin et juillet, de nombreux pèlerins qui viennent y adorer une image miraculeuse de la Vierge. Louis XI, en 1469, y jura le traité de Péronne; François Ier s'y rendit avec sa famille, en 1538; et la duchesse de Berry l'a visitée en 1821. La population de Liesse est d'environ 1,300 habitants.

Laon a produit un grand nombre d'hommes distingués; nous en citerons quelques-uns : dans les lettres, l'écolâtre *Anselme*, dont nous avons déjà parlé; le chanoine *Jean Aubert*, éditeur et traducteur de saint Cyrille d'Alexandrie; *Gérard Columelle*, commentateur du livre d'Aristote, *De Interpretatione;* le célèbre publiciste *Bodin;* l'historien *Gabriel-Henri Gaillard*, de l'Académie Française, né à Ostel, à trois lieues de Laon; dans les arts, *Jean Carlier*, facteur d'orgues, qui construisit l'orgue de Saint-Denis; les trois frères *Lenain* (*Louis*, *Antoine* et *Matthieu*), tous trois peintres estimés; dans les sciences, *Guillaume de Harcigny*, premier médecin de Charles VI, qu'il guérit d'une première atteinte de folie, et *Pierre-François-André Méchain*, l'un des plus grands astronomes du XVIIIe siècle; dans la magistrature, *Nicolas Marquette*, dont on connaît l'inébranlable fidélité au roi Henri III; parmi les hommes de guerre, *Lalande*, surnommé *le Capitaine*, et dont Brantôme fait un si bel éloge; le maréchal *Sérurier;* dans l'Église, *saint Remi*, archevêque de Reims, fondateur de l'évêché de Laon, et enfin le pape *Urbain II*, né à Troyes, il est vrai, mais qui avait adopté cette ville pour sa patrie, parce que, élevé dans ses murs, il y avait été promu aux premiers honneurs ecclésiastiques.[1]

1. Manuscrits et autographes de la bibliothèque de la ville de Laon. — ***Recueil des historiens de France.*** — ***OEuvres de Guibert***, abbé de Nogent, 1 vol. in-folio, Paris, 1651. — ***Journal militaire de Henri IV.*** — J. F. L. Devisme, ***Histoire de la ville de Laon***, et ***Manuel historique du département de l'Aisne***, 3 vol. in-8°, Laon, 1822 et 1826. — ***Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.*** — Vitet, ***Essai archéologique sur Notre-Dame de Noyon.*** Cet essai, non moins remarquable par l'étendue des recherches que par la profondeur des aperçus et la connaissance exquise des caractères distinctifs de l'art, a paru dans la ***Revue des Deux Mondes*** du mois de décembre 1844; c'est comme la preface ou l'introduction d'un magnifique et important ouvrage que MM. Vitet et Daniel Ramee sont à la veille de publier sur Notre-Dame de Noyon.

NOYON.

Noyon, appelée *Noviomagus* dans l'Itinéraire d'Antonin, et *Noviomum* dans les actes latins d'une époque postérieure, était, à son origine, une forteresse de la cité des *Veromandui.* Assiégée et prise par César, elle devint ensuite une station de la voie romaine conduisant de Soissons à Amiens, et fut considérée comme un point militaire assez important pour servir de résidence à l'un des préfets de la Gaule, ainsi que l'indique la Notice des dignités de l'empire. Ce fut là que saint Médard se réfugia en 530; forcé de fuir la ville de Vermand qui avait été brûlée et saccagée par les barbares, il devint le premier évêque de Noyon. Il s'établit sur l'emplacement du fort romain appelé *château Corbault* (*Castrum carbonis*), dans le lieu même où saint Amance, saint Alexandre et leurs compagnons avaient souffert le martyre. En y transportant son siége épiscopal, saint Médard se rapprochait aussi de son pays natal, puisqu'il avait vu le jour à Salency, petit village près de Noyon, fameux par l'institution de la *rosière* que le pieux évêque y fonda et que l'on célèbre encore chaque année. A la mort d'Eleuthère, évêque de Tournai, saint Médard réunit le diocèse de cette dernière ville à celui de Noyon, et ce fut vers ce même temps que la reine Radegonde, qui venait de fuir le palais de Clother Ier, son époux, se réfugia auprès du pieux évêque, et l'obligea, à force d'instances, à lui donner la consécration religieuse.

Un siècle environ après saint Médard, saint Éloi vint illustrer le siége épiscopal de Noyon. Les travaux de l'apostolat ne remplirent pas exclusivement la vie de ce grand évêque; il fut le trésorier de Dagobert Ier, et un des artistes les plus éminents de son siècle. Saint Éloi établit à Noyon une école dans laquelle il venait travailler lui-même, entouré de ses nombreux élèves qu'il traitait comme ses enfants, et qui, pour la plupart, étaient de jeunes esclaves rachetés par son inépuisable générosité. Saint Médard et saint Éloi sont donc les deux patrons de Noyon; ils y ont tous deux leur chapelle dans le chœur de l'église, qui conserve précieusement leurs reliques. Mais une sainte vient partager avec eux les honneurs d'un culte particulier : c'est sainte Godeberte, patronne de la ville. Contemporaine de saint Éloi, elle reçut de ses mains le voile religieux, et la cérémonie eut lieu, selon la tradition, devant le roi Chlother III, qui donna ensuite à Godeberte la maison royale qu'il possédait à Noyon, et où elle fonda une communauté de femmes.

Parmi les autres rois franks dont le nom se lie à l'histoire de Noyon, citons Chilpérik II qui y fut transporté d'Attigny où il était mort, et reçut l'inhumation dans le chœur de l'église; citons surtout Charlemagne qui, après avoir été sacré dans la ville, releva et agrandit l'ancienne cathédrale. Ce monument, incendié en 1131, fut remplacé par l'église actuelle. Sous le règne de son fils Louis-le-Débonnaire, deux conciles sont tour à tour assemblés à Noyon, l'un en 814, l'autre en 831. En 860, les barbares du nord pillent cette ville et massacrent l'évêque Immon et tous les chanoines à la porte même de la cathédrale. Au siècle suivant, les Normands continuent leurs ravages, et un seigneur nommé Adelin,

qui s'était signalé contre eux, profite de l'influence que lui avaient donnée ses exploits pour s'opposer à l'élection de l'évêque Valbert et s'emparer par surprise du château Corbault, en l'an 932. Mais les partisans du nouvel évêque l'assiégent, le poursuivent jusque dans l'église, et le tuent avec tous les siens au pied de l'autel où il s'était réfugié. Ce triomphe de la puissance ecclésiastique sur le pouvoir féodal se poursuivit et se répéta plusieurs fois sur le petit théâtre où nous suivons les événements. En 1001, l'évêque Hardouin de Croy prit par surprise une énorme tour qu'on voyait s'élever entre la cathédrale et l'évêché, et dont le seigneur châtelain relevait de la couronne. La tour fut ensuite démolie, et ce prélat devint ainsi le fondateur de la puissance temporelle des évêques de Noyon.

L'élection de Hugues-Capet à Noyon, en 987, attira sur l'église de cette ville la faveur reconnaissante du nouveau souverain; son chef spirituel fut nommé l'un des cinq pairs ecclésiastiques du royaume. Plus tard Philippe-Auguste donna à Étienne de Nemours, évêque de Noyon, le titre de *comte et seigneur* de la ville, en compensation des droits que l'évêque lui cédait sur le comté de Vermandois (1213).

En 1108, l'évêque Baudry de Sarchainville prit la grande et généreuse initiative d'établir une commune à Noyon. Il réunit en assemblée tous les habitants de la ville, clercs, chevaliers, notables et gens de métier, et il leur présenta lui-même une charte qui constituait le corps des bourgeois en association perpétuelle, sous la conduite de magistrats appelés *jurés*. Baudry fit le premier le serment d'observer fidèlement cette charte, dont il obtint la confirmation du roi Louis VI. Du reste les successeurs de l'illustre prélat n'eurent pas lieu de regretter ces prudentes concessions. Leur influence en fut plus grande, leur pouvoir plus durable. Vainement la commune de Noyon essaya-t-elle de se remuer, et d'agir contre l'autorité de l'évêque et de son chapitre; ces tentatives tournèrent presque toujours à l'avantage de la puissance ecclésiastique. Le beffroi de la commune fut construit deux siècles plus tard, par l'ordre de Philippe VI, lorsque ce monarque fit à Noyon sa visite de joyeux avénement (1328).

Sous l'épiscopat de Simon, frère du comte de Vermandois et allié à la famille royale de France, un incendie dévora une partie de la ville et la principale église bâtie par Charlemagne. Le prélat se rendit au château de Crépy, où se trouvait le souverain pontife, pour lui faire part de ce désastre, et le pape adressa une lettre aux archevêques, évêques et fidèles, dans le but de les engager à contribuer aux frais de la réédification de l'église incendiée. Mais ce ne fut que vers 1180, c'est-à-dire au commencement du règne de Philippe-Auguste, que fut construite Notre-Dame de Noyon, monument si important dans l'histoire de l'art. Cette église se compose d'une nef imposante et spacieuse, de deux transsepts à extrémités circulaires, et d'un chœur remarquable par la beauté de sa voûte, de ses galeries, et l'élégante hardiesse des colonnes annelées qui le soutiennent. Deux énormes tours, recouvertes d'un comble et flanquées de clochetons en encorbellements, surmontent la façade occidentale. Lorsqu'en 1293, un incendie vint encore détruire la ville, deux de ses églises et la maison des Templiers, cette admirable basilique fut heureusement épargnée par les flammes.

Nous ne suivrons pas les évêques de Noyon à la cour de France, qui leur confie plusieurs missions importantes. L'un d'eux, Pierre, fils naturel de Philippe-le-Bel.

meurt à la croisade en 1249 ; un autre, Gilles de Lorris, est fait prisonnier par les Jacques, en 1358, dans le château de Mauconseil près Noyon; un autre enfin, Etienne Aubert, est proclamé pape, en 1338, sous le nom d'Innocent VI. L'histoire militaire de Noyon peut se résumer, comme son histoire ecclésiastique, en quelques mots. En 1214, à la bataille de Bouvines, en 1403, au Crotoy, et en 1414, au siége de Soissons, les arbalétriers noyonnais se distinguent par leur courage. Sous le règne de Charles VII, cette ville ouvre ses portes au duc de Bourgogne qui y reçoit Jeanne d'Arc prisonnière de Jean de Luxembourg. En l'année 1516, les ministres plénipotentiaires de François I[er] et de Charles-Quint se réunissent à Noyon, et le 13 août, y signent le célèbre traité qui porte son nom. Après la bataille de Saint-Quentin, la ville est prise par les Espagnols et frappée d'une contribution de cent mille écus d'or. Assiégée tour à tour par Henri IV et par le duc de Mayenne pendant les guerres de la ligue, elle tombe successivement en leur pouvoir (1591-1595). Au commencement du règne de Louis XIII, le prince de Condé et ses adhérents rassemblent des forces considérables à Noyon, et, en 1636, elle voit encore à ses portes les troupes espagnoles commandées par le prince de Ligne et le duc de Wittemberg, qui saccagent et brûlent les faubourgs. Enfin, en 1691, Louis XIV, accompagné du dauphin, traverse les rues de la cité noyonnaise en allant faire le siége de Mons.

Outre sa cathédrale, Noyon comptait dix églises paroissiales et plusieurs couvents d'hommes et de femmes, dont le plus remarquable, après l'abbaye de Saint-Éloi, était celui de Saint-Barthélemy, fondé en 1064. La ville avait également plusieurs hospices fort anciens, et l'un d'eux, aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, dont la fondation date du temps de Philippe-Auguste, fut plus tard rebâti sous Louis XII. Le palais épiscopal, aujourd'hui presque entièrement détruit, et l'hôtel-de-ville actuel furent élevés dans la première moitié du siècle de la renaissance.

C'est près de Noyon que naquit le savant professeur *Ramus*. *Gallant*, le charmant conteur des *Mille et une Nuits*, élevé dans cette cité, fut chanoine de la cathédrale, ainsi que maître *Jacques Le Vasseur*, auteur des *Annales de la ville et de l'église de Noyon*. C'est aussi la patrie du célèbre sculpteur *Sarrazin*. Au XVIII[e] siècle, l'abbé *Nollet*, physicien distingué, voit le jour à Pimpré, village voisin de Noyon. En 1766, Blérancourt, un autre village peu éloigné de la ville, donne naissance à *Saint-Just*, qui plus tard fut nommé député de l'Aisne à la Convention, où il joua un si grand rôle. Mais *Jean Calvin* est le plus illustre des enfants de Noyon. Fils d'un tonnelier, nommé Gérard Cauvin, il y naquit en 1509, dans une maison qu'on voit encore au coin de la rue Fromenteresse.

La ville de Noyon est aujourd'hui bien déchue de son ancienne importance. Son commerce de blé, autrefois fort considérable, est maintenant assez restreint, quoiqu'elle ait un port sur l'Oise qui passe à un kilomètre de la ville. Elle expédie pour Paris une assez grande quantité de fruits et de haricots ; elle possède aussi plusieurs fabriques de cuir, et deux manufactures de produits chimiques et de sucre indigène. Sa population s'élève à environ 6,000 habitants. [1]

1. Le Vasseur — Radulphe Glaber. — Guill. de Nangis — Registres de l'Hôtel-de-Ville. — Notes et observations communiquées par M. Emile Langlois, à qui nous adressons nos remerciements.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — MŒURS. — CARACTÈRE. — ANTIQUITÉS.

———

Le sol de la Picardie, généralement plat, est favorable à toutes les productions agricoles. Dans le Vermandois, la Thiérache et le Beauvaisis, les bois occupent encore la sixième partie de la surface du pays; l'Amiénois, le Ponthieu, le Boulonnais et le Calaisis donnent une quantité de terre beaucoup plus grande à la culture. Les blés, les seigles, les orges, les avoines de la province sont de la plus belle venue. Voici quelle en est la production dans quelques-uns de ses principaux arrondissements : Beauvais, 1,394,474 hectolitres; Clermont, 1,012,150; Senlis, 1,176,587. L'arrondissement de Beauvais donne de sept à huit hectolitres de grains par personne, quantité double ou triple de ce qui est nécessaire à la consommation locale. Aussi, les plantes sextiles, les céréales et les légumes forment-ils les objets d'un riche commerce d'exportation dans le Beauvaisis, qui contribue largement à l'approvisionnement de Paris. La masse des grains récoltés dans l'arrondissement de Senlis est encore plus forte; elle y fournit de quatorze à quinze hectolitres par personne, proportion énorme, et dont il n'y a probablement pas un autre exemple.

La culture maraîchère des environs d'Amiens, d'Abbeville et de Saint-Valery est également très-productive, et les prairies naturelles et artificielles, le houblon, le chanvre, le lin, la betterave, le colza réussissent parfaitement sur les différents points de la Picardie. On engraisse en pâture, principalement dans le Marquenterre, un grand nombre de bêtes à cornes, et les chevaux qu'on élève dans l'arrondissement de Boulogne sont estimés pour le trait. Dans un grand nombre de localités du département de la Somme, on suit encore le système des jachères; mais, depuis quelques années, les perfectionnements sont très-sensibles, et la grande culture domine dans le Calaisis et le Boulonnais, qui peuvent, en certains points, rivaliser avec la Flandre. Les vallées renferment une grande quantité de tourbe, et c'est là, pour le chauffage du pauvre, une ressource précieuse; car le bois, par suite de l'inexplicable imprévoyance avec laquelle on a accordé l'autorisation de défricher, est de jour en jour plus rare et plus cher. Depuis trente ans environ, la propriété foncière, dans la province, a doublé de valeur, et elle est parvenue aujourd'hui à un prix tellement élevé, qu'elle ne produit guère que deux et demi pour cent. La vigne, qu'on trouvait encore au XVe siècle dans la Basse-Picardie, ne se rencontre plus aujourd'hui qu'aux environs de Beauvais; mais le vin de ce crû est plus que médiocre, et il a bien dégénéré, sans doute, depuis le temps où les vignerons de Beauvais se présentaient au concours pour fournir la table de Philippe-

Auguste. La température aurait-elle baissé depuis d'une manière sensible? c'est ce qu'il serait difficile de déterminer; mais dans l'état actuel des choses, la vigne est pour ainsi dire dépaysée sous un climat qui donne comme moyennes annuelles de neuf années, de 1833 à 1841, cent soixante-sept jours de pluie, vingt-un jours de neige, vingt-deux jours de grêle et de grésil, vingt-cinq jours de tonnerre, soixante-six jours de gelée et cent quarante-quatre jours de beau temps.

L'industrie est relativement plus avancée que l'agriculture, et par malheur les populations agricoles s'affaiblissent chaque jour au profit des populations industrielles. Le Beauvaisis a des fabriques de porcelaine, de toiles de chanvre, des filatures de coton, de laine peignée; des fabriques de draps, de couvertures, de tapis; de nombreux ateliers de tabletterie. La bonneterie fournit plus de cent cinquante mille douzaines de bas de laine; et la couture des gants y occupe plus de deux mille femmes. Les fabriques d'étoffes en tous genres sont également très-nombreuses dans l'Amiénois; il en est de même de la bonneterie, dont les articles sont extrêmement variés. Abbeville a les draps, les tapis, les ficelles, et dans son arrondissement, les toiles à matelas, les toiles à voiles et à sacs, le linge de table, les emballages, la serrurerie. Boulogne et Calais ont des fabriques de tulle; Saint-Quentin, de très-importantes fabriques de tissus de coton et de linge de table. On trouve, en outre, dans la province de nombreuses blanchisseries, des huileries, des usines de fer. Le commerce maritime et la pêche ajoutent encore à ces ressources; mais les populations maritimes comme les populations agricoles vont chaque jour en décroissant. Cependant la prospérité industrielle ne peut qu'augmenter encore, à la faveur des grands travaux opérés pour la canalisation de la Somme et de ceux qui sont en voie d'exécution pour le chemin de fer de Paris à Amiens, avec embranchement sur Boulogne. En terminant ce qui concerne l'agriculture et le commerce, nous croyons devoir signaler un déplorable usage, consacré de temps immémorial dans la plus grande partie du Santerre. Les fermiers de ce pays, pour conserver leurs terres à bas prix, et se maintenir dans la jouissance des biens qui leur ont été affermés, forment entre eux des associations dont on n'a pu triompher jusqu'ici; ils cèdent ces biens à leurs enfants, comme s'ils en étaient propriétaires. Les cultivateurs qui oseraient prendre à bail les terres que d'autres exploitent, sans leur payer ce qu'on appelle le *droit de marché*, seraient traités en ennemis publics. On a plus d'un terrible exemple des vengeances auxquelles ont donné lieu les infractions à cet usage.

Les mœurs des habitants de la Picardie ne présentent en général aucune particularité remarquable. On vit dans cette province fort retiré, avec ordre, avec économie, et souvent avec avarice, surtout dans les classes aisées; la population ouvrière des villes dépense au contraire, avec une extrême facilité, les profits de son travail, et l'usage immodéré des spiritueux absorbe une grande partie de ses ressources. Les habitants des campagnes, de leur côté, sont très-âpres au gain, mais honnêtes, quoique le but unique de leur vie soit d'amasser *pour acheter du bien*. Esprits positifs, calculateurs, les Picards sont en général dénués d'imagination; intelligents, mais peu ouverts au sentiment de l'art, on ne trouve chez eux ni chansons, ni poésies, ni légendes populaires, à l'exception de celles qui sont partout, comme le Juif errant et Gargantua. Sur quelques points on croit encore

à la puissance des bergers, aux descendants de saint Hubert, et à leur omnipotence pour guérir de la rage. Quand une personne vient à mourir, on jette l'eau qui se trouve dans la maison, de peur que l'âme du défunt ne vienne s'y laver. C'est là sans doute un usage qui se rattache vaguement au souvenir des cérémonies funèbres du paganisme et aux ablutions des cadavres. Du reste, le druidisme et le polythéisme romain ont laissé, surtout dans les habitudes religieuses, des traces qui se sont conservées jusqu'au XVIIIe siècle, et qui ont même persisté depuis la révolution. A Moreuil, dans le siècle dernier, lorsqu'on était sur le point de conduire le cercueil d'un mort à l'église, toutes les femmes de la famille entouraient la bière, comme les pleureuses antiques, en poussant de grands cris et en appelant le défunt par son nom. Les feux de la Saint-Jean rappellent encore les fêtes solsticiales, et dans un grand nombre de pèlerinages accrédités par des guérisons miraculeuses, il est facile de reconnaître les derniers vestiges du culte des pierres et des sources. On trempe les enfants rachitiques dans des fontaines, ou on les assied nus sur des pierres. Certaines coutumes bizarres du moyen âge se sont également maintenues avec une remarquable persistance. Jusque dans les dernières années de l'ancienne monarchie, à Ham, la nuit du jeudi au vendredi-saint, le cloqueman, suivi de la populace, qui chantait le *Vexilla regis*, allait crier à la porte des églises de la ville : *On recommande à vos prières l'âme de défunt notre seigneur Jésus-Christ, lequel a passé cette nuit de vie à trépas :* FRAPPEZ JUDAS; et aussitôt la foule lançait de grands coups à celui qui représentait le traître. Aujourd'hui même encore, à Mollen-Vidame, le jour des Cendres, les jeunes gens, en sortant de la messe, se rangent devant la porte de l'église et choisissent une maîtresse pour l'année, en saisissant au passage les filles qui leur plaisent. N'est-ce point là comme une dernière scène des saturnales antiques ou des jeux désordonnés des *quaresmiaux*, transportée sur le seuil du temple par cet instinct frondeur de nos aïeux, toujours prêts à protester, au nom de la chair, contre les exigences du spiritualisme chrétien? Les fêtes des sociétés burlesques du moyen âge ont aussi laissé des traces dans différentes localités; à Doullens, par exemple, où l'on retrouve encore une société du jeu de l'arc, dont les affiliés jurent de ne jamais tuer ni tourterelles ni pigeons blancs.

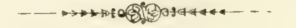
Sous le rapport archéologique, la Picardie mérite de fixer l'attention. On y trouve, parmi les monuments celtiques, des buttes funèbres connues sous le nom de tombelles; ces buttes renferment, avec des débris d'ossements brûlés, des haches et des flèches ou cailloux aiguisés. L'absence d'objets en métal prouve qu'à l'époque où elles furent élevées, les Gaulois n'étaient point encore sortis de l'état sauvage. Il existe à Béalcourt, près Doullens, un dolmen dont la table a environ six pieds de longueur ; à Étrepigny, arrondissement de Péronne, une pierre fichée, dite de Gargantua; près de la montagne de Hez, en Beauvaisis, une allée couverte, connue sous le nom de *pierre aux fées*, et les restes d'une enceinte druidique formée de grosses pierres; enfin sur le territoire de Bavelincourt, en Santerre, une pierre fichée, haute de quatre mètres environ, et large de plus de trois mètres.

La tour d'ordre, *turris ardens*, bâtie à Boulogne par Caligula, pour servir de phare, s'étant écroulée en 1644, il ne reste dans la province aucune construction

de la période romaine; mais les routes, dites *chaussées Brunehaut*, et les stations militaires y sont nombreuses. Les restes de douze voies romaines existent aux environs de Beauvais; on en trouve cinq dans l'arrondissement de Boulogne et plusieurs autres dans les arrondissements d'Abbeville, d'Amiens, de Montdidier et de Saint-Quentin. La multiplicité des camps atteste combien la résistance a été longue et opiniâtre dans cette partie de la Gaule. Nous signalerons entre autres les camps de Vermand, de Tirancourt, de L'Étoile et de Liercourt. Ce dernier, par la force de son assiette, l'élévation de ses retranchements et sa parfaite conservation, peut donner une idée complète de la castramétation romaine. Sur un grand nombre de points, le sol renferme une grande quantité de débris antiques, médailles, tuiles à rebords, vases, figurines, tombeaux, etc. Citons encore, parmi les curiosités archéologiques, sans pouvoir néanmoins assigner une date précise, les souterrains-refuges, qui sont plus nombreux dans la Picardie que dans aucune autre province de la France. Ces souterrains sont appelés *forts*, *caves*, *carrières*, *muches* ou *retraites*, selon les cantons où ils sont situés. Ce sont des allées de sept ou huit pieds de hauteur et d'une égale largeur, bordées à droite et à gauche par des cellules pratiquées dans le tuf ou dans la craie. La plupart sont situées au centre des villages; leur entrée principale, taillée en forme de rampe et voûtée en maçonnerie, est presque toujours dans le voisinage de l'église. On n'est point d'accord sur leur origine; mais leur destination ne saurait être mise en doute, et ils ont évidemment servi de retraites pendant les désastres du moyen âge.

L'archéologie chrétienne présente aussi de curieux sujets d'études. La basse-œuvre de Beauvais paraît remonter au VIe siècle; il existe à Soissons, à Corbie, à Saint-Quentin, des cryptes qui datent du IXe siècle environ; et l'on retrouve des traces de la période romane primitive dans les églises de *Rhuis*, de *Tracy*, de *Berteuil*, de *Nointel*, de *Cambronne* et de *Bury*. La plupart des églises de Picardie sont formées de parties appartenant à des styles différents; mais, quoi qu'il en soit, bon nombre des monuments religieux de la province peuvent être considérés comme de véritables chefs-d'œuvre de l'art du moyen âge. Après la cathédrale d'Amiens et le chœur de Beauvais, on peut citer encore l'église de Saint-Germer de Flay, la chapelle du Saint-Esprit de Rue, le portail de Saint-Vulfran d'Abbeville, l'église de Saint-Riquier, l'une des constructions les plus parfaites de la fin du XVe siècle. [1]

1. Annuaires des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. — Notes de l'auteur. — Renseignements statistiques communiqués par M. Moreau de Jonnès, membre correspondant de l'Institut.





GASCOGNE.

BIGORRE. — QUATRE-VALLÉES.
— PAYS DE RIVIÈRE-VERDUN. — FOIX. — LAVÉDAN. — NÉBOUZAN. — CONSERANS.
— COMMINGES. — ARMAGNAC. — CONDOMOIS. — LOMAGNE.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Supposons-nous au sommet du pic du Midi, l'une des vingt-trois montagnes qui forment la partie la plus haute de la chaîne des Pyrénées. Nous sommes à 2,877 mètres au-dessus du niveau de la mer; et en tournant le dos à l'Espagne, voici le tableau qui se déroule à nos regards. Un vaste territoire borné à l'est par la Garonne et l'Aude; à l'ouest, par la terre de Labour et les Landes; au sud, par les Pyrénées; et au nord, par la Garonne qui tourne à gauche vers l'Agénais pour aller se jeter dans l'Océan, s'ouvre comme un éventail dans un rayon de près de dix-sept mille kilomètres carrés. Des flancs des Pyrénées jaillissent à côté des eaux minérales de Cauterets, Bagnères et Saint-Sauveur, les gaves de Pau, de Bun, de Cauterets, de Lourdes, d'Arrens, d'Estaigne, de Gaube, d'Escoubous, d'Omar, d'Ovat et d'Aigue-Cluse, qui, avec une multitude de ruisseaux, arrosent les plus belles plaines et les prairies les plus vertes du monde; dix-huit rivières, sorties des mêmes montagnes, l'Adour, la Garonne, le Louzon, l'Ariége, le Salat, l'Arros, Lourse, la Neste, la Gimone, les deux Baïses, la Baïsole, la Ratz, la Losse, la Gélize, le Midou, la Douze et le Gers, portent leurs flots plus loin et fertilisent cette belle contrée qui, avant la révolution, s'appelait Gascogne depuis douze siècles. Sous ce nom célèbre on comprenait la Bigorre, les Quatre-Vallées, le pays de Rivière-Verdun, celui de Foix, le Lavédan, le Nébouzan, le Conserans, le Comminges, l'Armagnac, le Condomois et la Lomagne. Le Bazadais, et le Bordelais que d'Expilly place tour à tour dans la Gascogne et dans la Guienne, n'ont jamais fait partie que de cette dernière province.

Toute cette étendue de pays n'étant qu'une prolongation des pentes pyrénéennes, rien n'est plus curieux que sa constitution géologique. Qu'on se figure ces montagnes colossales poussant une foule de ramifications qui s'écartent comme les doigts d'une main ouverte, et dont les unes, engendrant des branches secondaires, vont droit devant elles jusqu'à la Garonne, tandis que les autres, s'arrêtant brusquement, dérivent tout à coup ou bornent le cours des rivières enfermées au

pied de leur chaîne, telles que l'Adour, l'Arros et la Gélize. Grâce à l'abondance des gaves qui s'épanchent à flots dans la Bigorre et dans la partie septentrionale de l'Ariége, ces deux contrées, où d'ailleurs l'art des irrigations est porté à un merveilleux degré de perfection, possèdent d'excellents pâturages et des terres d'une prodigieuse fertilité. Il est impossible d'en dire autant de l'autre moitié de l'Ariége, qui est hérissée de montagnes, de pics granitiques et de forêts; mais si l'on ne trouve dans ses gorges profondes, où la température passe subitement du froid le plus vif à l'extrême chaleur, ni les plateaux délicieux des bassins de l'Adour et de Luz, ni les plaines de Pamiers coupées par d'innombrables canaux, les richesses métallurgiques dont elle abonde et qu'exploite si bien l'activité de ses habitants, lui donnent un aspect industriel que n'offrent point les autres cantons. En même temps qu'on extrait des montagnes le plâtre, l'alun, les pierres de touche et le marbre, quarante-sept forges à la catalane y tordent sans cesse les chevilles de cuivre de la marine, épurent le fer et fabriquent l'acier avec une supériorité incontestable. Quant à la nature générale du sol, composé de masses d'argile et de chaînes calcaires et sablonneuses, quoiqu'il n'égale point la fertilité des terrains d'alluvion des vallées sous-pyrénéennes de Luz et de Campan, il produit des céréales au-delà des besoins du pays, et ne paraît rebelle qu'à la culture de la vigne.

Les qualités opposées caractérisent au contraire le sol du département du Gers. A mesure qu'on s'éloigne des gaves, en suivant les mille ramifications dont nous avons parlé, on trouve uniformément les pentes des collines couvertes de terrains froids et marneux où croissent le sapin, le chêne et la vigne; cette plante affectionne surtout les coteaux de l'Armagnac, connus par leur excellente eau-de-vie. A la base de ces coteaux et dans les vallons de la Save, du Gers et de la Baïse, les terres sont meilleures, mais si fortes et si compactes qu'elles se crevassent sous l'action du soleil, et deviennent l'été arides et dures comme la pierre. Le Condomois, limitrophe des Landes, possède en abondance des étangs et des eaux qui enrichiraient le pays si l'on pouvait les réunir dans un canal. Toute la Gascogne du reste est cultivée de la même manière et par des bœufs.

Riche en productions, en ressources de toute espèce, et favorisée par un air constamment pur et un climat d'une admirable salubrité, cette antique province nourrit une des plus belles populations de l'univers, mais qui, se partageant en trois groupes distincts, semble reproduire avec le même type les différences caractéristiques du sol. Ainsi l'habitant des Hautes-Pyrénées, grand, svelte, vif, spirituel, rappelle par ses traits bien dessinés, ses mœurs un peu nomades, ses allures libres, sa conversation pittoresque, les anciens pasteurs aux cheveux noirs de l'Ibérie. Les montagnards de l'Ariége, qui leur ressemblent comme des frères, gardent partout des traces visibles du vieux mélange romain ; ils ont les yeux aussi noirs et aussi brillants, mais le front plus large, la tête plus carrée, la taille plus massive, l'esprit même plus positif. Il n'y a pas jusqu'aux femmes qui, dans les anciens comtés de Foix et de Comminges, ne soient moins remarquables, quoique belles en général, que vers Luz et l'Adour. Pour les Gascons proprement dits des collines du Gers, ils participent de l'infériorité du sol. Plus petits que leurs voisins et d'une organisation moins riche et moins puissante, ils rachètent par l'industrie, la ténacité et le travail, les avantages que leur refusa la nature. Ayant

à lutter contre un climat moins favorable et une terre moins productive, ils domptent l'un et l'autre à force de persistance et d'adresse. Doués au suprême degré de cette finesse proverbiale qui depuis des siècles est l'héritage et comme le cachet distinctif de leur race, ils joignent, à un inépuisable fonds de gaieté, un esprit métaphorique parfois si l'on veut, mais toujours vif et plaisant ; une imperturbable confiance dans l'avenir, une assez raisonnable confiance en eux-mêmes, et un amour du pays si filial, si profond et si vrai, que fût-il grand mogol (ce qui s'est vu [1]), le Gascon reviendra toujours aux bords de la Garonne.

Aussi haut que peut remonter le souvenir des hommes sur cette terre alors entrecoupée de marécages et de vastes forêts, vécut d'abord la race ibère ou basque. Si l'on en croit Pomponius Mela, ces premiers colons aux fronts basanés et à la main adroite (euskarra) s'appelaient *Ausks*. Ils habitaient des villes dont les noms pittoresques sont restés comme les échos les plus lointains des âges : *Cliberri*, devenue Auch plus tard ; *Illumberri*, l'antique mère de Lombez ; *Soz*, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg ; *Ligorra* la haute, Lectoure ; *Hungunberri*, le Bourg des Chênes, perdu sous la mousse des forêts post-diluviennes ; tels furent les premiers groupes d'habitations des Basques. Chacun de ces noms attestait que l'établissement du peuple était récent et simultané, car, par un singulier phénomène, ils exprimaient la même idée à quelques nuances près, et signifiaient tous *ville neuve*. Ceux des fleuves et des cantons d'abord occupés révèlent encore ce fait important par leur caractère poétique. La Garonne était appelée par les peuplades basques *Garw* ou Garan *la Rapide ;* l'Adour, *l'Oiseau ;* le pays inculte et désert, *Labour ;* le pays boisé, la *Soule ;* le village Salubre, *Ossun.*

La vie de ces premières tribus fut celle de tous les peuples pasteurs jusqu'à l'arrivée des Phéniciens, qui parurent sur notre littoral quinze siècles avant J.-C., et durent probablement aborder au bon port, *Baya*, *ona* (Bayonne). Ces hardis émigrants de Dora entamèrent la première ébauche de civilisation par les relations commerciales qu'ils s'empressèrent d'établir avec les habitants des *villes neuves.* Ceux-ci vendaient aux étrangers les paillettes d'or du fleuve limpide *Arratz*, qui allait dans quelques siècles s'appeler Ariége, et la résine, recueillie au pied du sapin des landes.

Neuf cents ans s'écoulèrent ainsi. Nos pères adoraient avec la foi la plus naïve *Egouskia*, le soleil, et la nocturne *Hilarguia* au disque argenté, que les Phéniciens leur apprirent à nommer *Belisama*, la compagne de Bel, lorsqu'un nouvel essaim colonisateur s'abattit sur les côtes de la Méditerranée. Plus actifs et surtout plus avides que leurs prédécesseurs, les Phocéens, qui fondèrent Marseille, rendirent d'immenses services à la civilisation, bien qu'ils ne fussent stimulés que par l'ardeur du gain et qu'ils n'agissent que dans un but d'égoïsme. Les comptoirs qu'ils fondèrent dans ces grands villages et surtout à Soz et à Ligorra ou Lectoure, le centre de leurs établissements, rayonnèrent au milieu de la barbarie comme des colonnes lumineuses. Grâce à leurs leçons et à leur exemple, l'Ibère sut découvrir les métaux précieux cachés dans les veines de ses montagnes, il commença à semer le blé, à planter la vigne et à clore ses bourgs de murailles. La dureté de sa

1. Nous faisons allusion ici à l'histoire bien connue de Loustanau de Tarbes.

langue elle-même se plia sans peine à l'euphonie de la langue massaliote, qui, dans les plaines principalement, finit par faire oublier le vocabulaire brusque et guttural du vieil Escualdunac. Cette mission providentielle remplie, les Grecs s'effacèrent à leur tour un siècle et demi avant la naissance de Jésus-Christ et laissèrent la place aux Romains. C'est à ce grand peuple qu'était dévolue la tâche de civiliser les Ibères. Quand les consuls Opimius et Fulvius eurent battu les ennemis des Marseillais, quand Sextius eut pris possession du pays, au nom de Rome, en fondant Aix la première colonie latine, et que les monceaux de cadavres laissés par les Kimri et les Teutons sur les bords de l'Arc, auprès du monument triomphal de Marius, eurent répandu dans toute l'Aquitaine la terreur des armes romaines, César arriva pour ajouter l'Aquitaine à cet empire qu'il rêvait.

Déjà Pompée l'avait précédé aux Pyrénées en marquant son passage par l'établissement d'une colonie nommée *Convène*, mère des peuples de Comminges et qui fut formée, moitié de gré, moitié de force, d'une tribu basque vivant encore à l'état sauvage sur les roches neigeuses d'Altabiçar et des débris de l'armée de Sertorius. Avant même que le lieutenant de César eût passé la Garonne, Manilius et Præconinus étaient venus se faire battre par les Ibériens; aussi Crassus, rendu prudent à leurs dépens, n'agit qu'avec une extrême circonspection et ne se présenta au combat qu'entouré de ses alliés de Toulouse et de Carcassonne. Malgré ces précautions et les forces supérieures qu'il conduisait, l'aigle s'arrêta longtemps devant Soz et sous les murs de la ville des Tarusates, peuples du Tursan, et ne pénétra dans ces deux cités noblement défendues que les ailes teintes de sang. César avoue, dans le livre III de ses Commentaires, qu'on s'y battit rudement et qu'il y périt beaucoup de monde : *Pugnatum est diu atque acriter, tandem confecti vulneribus hostes, quorum magno numero interfecto.* Toutefois on pouvait résister à Rome mais non la vaincre : après une série de brillants combats de cavalerie où les Sotiates et les Tarusates déployèrent une ardeur et un courage loué même par leurs ennemis, il fallut se soumettre et subir les lois, la langue, les mœurs et la religion des vainqueurs. Les Romains n'eurent pas plutôt dispersé les derniers soldats du chef Adcantuan que, déposant le javelot, ils prirent la pioche et continuèrent la superbe voie destinée à relier Bordeaux et Arles, à partir de Toulouse jusqu'au village des Vasates, depuis, Bazas. Trois couchées établies, une dans cette dernière ville, la seconde à Eause et la troisième à Auch, garantissaient le vivre et le couvert aux voyageurs et aux fonctionnaires de la république. Les dieux, premiers dominateurs moraux, n'avaient pas été oubliés : Pan, exilant des Landes les cités druïdiques, voyait son temple s'élever au milieu des sables et des sapins consacrés; sur le territoire des Ausks appelés *Ausci*, *Ausciens*, par les enfants du Latium, Apollon était adoré dans un sanctuaire de marbre et partageait avec Hercule, le héros des traditions grecques, les vœux et l'encens des Élusates. Quant à Lectoure, l'ancienne Ligorra, elle était couverte d'autels votifs dédiés aux génies et aux divinités locales.

Après cette sorte d'initiation préparatoire, Rome s'assimila le pays conquis politiquement : fondant dans un seul les noms divers de tous ces petits territoires fractionnés en autant de lambeaux qu'il y avait de tribus et de sections de tribus, elle appela la Gascogne actuelle *la contrée aux neuf peuples*, Novempopulanie. Ces

neuf peuples principaux étaient ceux d'Eause, *Elusates*, d'Auch, *Ausci*, du Conserans, *Consorani*, de Lectoure, *Lactorates* et *Garites*, de Comminges, *Convenæ*, du Tursan, *Tarusates*, des bords de la Garonne, *Garumni*, de Bigorre, *Begerri*, et *Tarbelli* ceux de Tarbes. Au ve siècle la Novempopulanie formait une des provinces de la Gaule et comprenait douze cités parmi lesquelles on comptait d'abord Eause, Auch, Lectoure, le Lugdunum des Convennes aujourd'hui Saint-Bertrand, la cité des Consoranniens, Saint-Lizier, et Tarbes. En leur qualité de villes libres, ces cités se gouvernaient elles-mêmes et possédaient, en petit, un sénat, un forum et des consuls égaux en droits dans leur sphère locale aux consuls de la mère patrie. Chaque province fournissant une cohorte cantonnée dans une des villes frontières, la cohorte novempopulane était campée à Bayonne, que les Romains appelaient Lapurdum.

Tel était l'état de la Novempopulanie lorsque la Rome religieuse et la Rome politique furent attaquées à la fois par les chrétiens et par les Barbares. Tandis que Ceratius, le premier apôtre gascon, renversait les autels d'Hercule, les peuples du Nord, rompant les barrières du Danube, refluaient jusque dans la Novempopulanie. Quades, Vandales, Hérules, Saxons, Sarmates, Alains, Gépides, Huns et Burgundes se disputaient les dépouilles de la malheureuse province. « Quand ils eurent passé, » dit saint Jérôme, « la faim dévora ce qu'avait épargné le fer, » et si la masse compacte des Goths n'eût repoussé au delà de la Loire le flot toujours montant des invasions, ces belles contrées, devenues si fertiles sous la main de Rome, n'auraient plus offert que l'image de la dévastation et de la mort. Les Goths heureusement s'étaient établis à Toulouse, et sous la domination paternelle de leurs rois la Novempopulanie allait voir reluire les beaux jours de la civilisation romaine lorsque le clergé aquitain conspira la chute de ses nouveaux maîtres pour une querelle théologique. Les Goths étaient ariens, et les évêques du midi, qui détestaient cette hérésie, entreprirent de mettre le pays sous les lois de Chlodwig, dont le christianisme même était plus que douteux. Au commencement de septembre de l'année 506, tous les évêques orthodoxes d'outre-Loire se réunirent donc à Agde, et dans ce concile, auquel assistaient le métropolitain d'Eause, Clarus, Nicetius, l'évêque d'Auch, Suavis, celui de Comminges, Virgilius et Glycerius, évêques de Lectoure et de Saint-Lizier, et le prêtre Ingenuus, député de l'évêque de Bigorre, il fut décidé qu'on appellerait Chlodwig au secours des églises catholiques persécutées par les ariens. Cette querelle se vida en partie dans les champs de Vouglé; mais bien qu'Al-Rich fût tombé sous la francisque de son jeune rival, la monarchie gothique survécut à cette bataille, et les progrès des Franks pendant longtemps encore se bornèrent à des courses sur la frontière. Cependant il n'existait plus en Gaule d'autorité assez forte pour maintenir dans les provinces un ordre civil, une forme incontestable de gouvernement. Dans cette situation et en l'absence de tout obstacle étranger, le vieil esprit des Ibères souffla sur les montagnes et les hommes *d'en haut* se réveillèrent. En jetant les yeux à leurs pieds et en n'apercevant que ce petit groupe de Goths ou de Franks établis en maîtres sur la terre de leurs aïeux, ils se précipitèrent comme des torrents du val d'Aran et d'Altabicar et inondèrent la Novempopulanie. Cette insurrection, d'origine purement ibère, éclata vers la dernière moitié du vi^{e} siècle, et du versant aquitain des

Pyrénées alla en se propageant toujours jusqu'à la rive gauche de la Garonne et aux Landes.

Vainement le roi de France Chilpérick, alarmé de ses progrès, lui opposa-t-il, en 581, une armée conduite par le duc Bladast. Bladast fut battu, et ne voyant, pendant vingt ans, descendre aucun ennemi sur le champ de bataille, les Vascons affranchirent définitivement la Novempopulanie et lui donnèrent leur nom.

Un demi-siècle s'était écoulé pendant ces luttes. Deux ducs d'origine gallo-romaine, Genialis et Amandus, avaient repoussé tour à tour les armes de Brunehault et de Chlothaire, et l'indépendance de la Gascogne était, en 626, grâce à leurs efforts, un fait désormais hors de doute. A cette époque, un acte diplomatique important vint la confirmer de nouveau en montrant la puissance de ses chefs. Le frère de Dagobert exerçait à Toulouse un simulacre de royauté mérovingienne : pour s'appuyer contre ses nombreux ennemis il rechercha l'alliance du duc Amandus et obtint la main de sa fille. Ici les nuages historiques épaissis comme à dessein par les chroniqueurs, nous dérobent le berceau et la tombe de la fabuleuse postérité de Charibert et ne nous laissent apercevoir distinctement que la grande figure d'Eudo, debout avec sa large épée sur le seuil du VIIIe siècle. Les circonstances demandaient un homme énergique. Une nuée de cavaliers en turban débouchait au galop des Pyrénées. C'était le fils de Nossayr, à la tête des vrais croyants, qui venait planter dans le Frandjat l'étendard du Prophète. Ce vieillard qui, malgré ses quatre-vingts ans, faisait encore la guerre sainte, fut suivi de près, en 718, par l'émir Al-Haor, que remplaça brillamment trois ans plus tard le vali El-Samah. Toulouse, pressée par ses cavaliers innombrables, implorait à grands cris le secours d'Eudo : il arriva avec ses milices gasconnes, et les musulmans, attaqués avec furie et enfoncés de toutes parts, laissèrent l'ancienne voie romaine couverte de cadavres; pas un seul des fils du Prophète n'aurait revu Cordoue si un vaillant et noble émir, nommé Abd-al-Rahman, n'eût pris la place d'El-Samah, couché pour toujours au milieu des siens, et n'eût dirigé la retraite. Il revint, altéré de vengeance, mais plus tard ; et voulant faire expier aux Gascons le triomphe de Toulouse, c'est dans leurs vallées qu'il lança ses mille escadrons. Bayonne, Oloron, Lescar furent saccagées avec toute la barbarie arabe, et le Comminges et la Bigorre ruinés comme si tous les fléaux s'y fussent abattus à la fois. De là, cette multitude effrénée, traînant après elle des masses de captifs, se dirigea sur Auch et traversa la Gascogne comme un ouragan pour aller tomber à Tours sous les armes combinées de Charles-Martel et d'Eudo.

Ce vaillant chef survécut peu de temps à sa dernière victoire : en 738 il laissa l'épée ducale à son fils Hunold, qui, sentant sa main trop faible pour la tenir, la remit volontairement dans celle de son jeune frère Waïfar et, pour ne pas voir la lutte terrible qui allait s'engager entre les hommes du Midi et les hommes du Nord, couvrit sa tête du froc des moines. Hélas! il fut plus heureux que ses compatriotes, acteurs et témoins de ce combat désespéré! Pendant onze ans, Waïfar lutta contre Pépin avec un courage que rien n'étonnait, une constance qui ne se laissait jamais abattre. Pendant onze ans entiers, il fit face au roi frank en défendant l'indépendance de sa patrie malgré les trahisons, les complots, les revers et

les forces supérieures de son ennemi. Le succès était encore douteux, Pépin employa d'autres armes. Le lendemain des fêtes de Pâques de 769 un messager vint apprendre au moine Hunold que le fils de Martel, désespérant de vaincre son frère, l'avait fait assassiner et qu'on ne savait à qui remettre l'épée de ses ancêtres. Hunold déchira son froc à ces mots et reprit l'épée et sa vieille armure; mais il eut beau descendre vaillamment sur le champ de bataille, l'heure de la liberté de la Vasconie avait sonné : il fallut courber la tête et reconnaître la souveraineté carlovingienne. Noble héritier de la fortune de ses pères, Charlemagne acheva d'étouffer toutes les résistances en imposant un comte étranger aux Gascons et un roi au berceau aux Aquitains. Mais bientôt la corne d'urus retentit sur les rochers d'Ibaneta, et l'*Etcheco-Jauna*, ou Gascon des montagnes, vengea la mort funeste de Waïfar dans le défilé de Roncevaux. Pendant l'année où Charlemagne était descendu au tombeau avec la fortune de sa race (828), il était tombé une pluie de manne dont les grains paraissaient plus gros que ceux du froment : les peuples consternés attendaient avec effroi ce que leur amènerait le prodige; il leur amena les Normands. Tout à coup Hasting parut dans la Garonne avec le fils de Lothrock, Biærn, dit *Côte de fer*, et lança sur la rive gauche les équipages de ses trente navires. La Gascogne revit alors les jours néfastes des anciennes invasions. Comme au temps des Huns et d'Abd-al-Rahman, la horde d'Hasting tomba sur ces riches contrées et les dépouilla, selon le chroniqueur contemporain, avec la voracité des *loups affamés* et des *vautours avides*. Lectoure, Condom, Eause, Auch et Tarbes furent forcées et pillées sans coup férir. Le duc Totila s'avança enfin quand les Normands n'eurent rien laissé dans ces villes, mais ils le culbutèrent, et sans le courage des serfs ruraux de la Bigorre, qui les attaquèrent au moment où ils s'embarquaient à Bayonne, tous auraient regagné la mer avec leur butin.

Toutes ces invasions avaient eu pour effet d'abaisser beaucoup sinon de ruiner entièrement l'autorité des deux chefs suprêmes de la société, le roi et le pape. Pendant deux siècles Rome et Paris eurent beau gronder dans le lointain, la féodalité gasconne retranchée dans ses châteaux-forts et toujours le fer à la main pour commettre quelque injustice, le clergé d'Auch et des *vingt-cinq riches églises*, sans cesse occupé du soin d'agrandir sa glèbe, ou faisait la sourde oreille, ou se moquait de ces menaces; et si Arnold, l'abbé de Saint-Sever, ajourné plusieurs fois en vain par Grégoire VII, voulait bien comparaître, les suffragants du métropolitain d'Auch persistaient dans l'indiscipline et bravaient toutes les menaces. C'est pour essayer de mettre un frein à ce désordre et de maîtriser cette féodalité indocile et rebelle que les papes conçurent l'idée des croisades. L'idée était heureuse, car tant que Gaston, vicomte de Béarn, Amanieu d'Albret, le comte de Foix Roger II, les seigneurs de Noé et ceux de l'Isle-Jourdain guerroyèrent en Orient, la paix régna entre l'Adour et la Garonne : et à leur retour ils tournèrent leurs armes contre les Maures d'Espagne. Pendant neuf ans Gaston de Béarn, Centulle, le vicomte de Bigorre, celui du Gabardan, l'évêque de Lescar et le brave Arnold, vicomte du Labour, cueillirent des palmes au delà des Pyrénées et couronnèrent cette brillante croisade, en 1120, par une bataille qui coûta la vie à seize mille Maures.

Grâce au mouvement des croisades, le clergé avait ressaisi toute son influence

et remis la main sur le gouvernement. L'abbé Suger, qui régnait en France par le mariage d'Aliénor de Guienne avec Louis VII, parvint à rattacher au faisceau monarchique du nord une partie de la Gascogne qui en était séparée depuis trois cent vingt-trois ans. Mais cette union ayant été brisée à Beaugenci par le divorce le plus impolitique, l'héritière de Guienne jeta la Gascogne sous la domination anglaise en épousant, au mois de juin 1151, Henri Plantagenet. Jusqu'à cette date si importante dans son histoire, ce pays n'avait pas paru éprouver de vives sympathies pour la France; mais à partir du jour où l'Angleterre mit le pied sur le continent, les Gascons furent Français de cœur et ennemis naturels de l'Angleterre. Dans toutes les querelles de famille des Plantagenets, les barons gascons déroulèrent leur bannière pour la cause nationale. On les vit se jeter en selle sans hésitation aussitôt que le Tyrtée du XIIIe siècle, Bertrand de Born, lança avec sa verve brûlante et son audace chevaleresque ce poétique appel par delà la Garonne :

> Si le riche vicomte qui est à la tête des Gascons
> Et de qui dépendent Béarn et Gabardan,
> Si Vezian (de Lomagne) le veut avec Armagnac,
> Avec le seigneur d'Aix et celui de Marsan
> Cœur-de-Lion aura fort à faire [1].

Ils ne tournèrent leurs lances contre les Français que lorsque ceux-ci vinrent sous la bannière de Montfort pour combattre les Albigeois. Au premier rang des défenseurs de cette brillante civilisation méridionale si incrédule, et si odieuse à Rome, brillaient alors par leur courage et leur constance, les comtes de Foix, de Comminges, de L'Isle, et les barons de la Barthe et de Saint-Béat. Aussi la victoire qui les avait trahis à Castelnaudary et à Muret, couronna leurs nobles efforts sous les murs de Toulouse, et si la main d'une bourgeoise brisa d'un coup de pierre le front de Montfort dans les fossés du château narbonnais, le lion d'argent de Bouchard de Montmorency fut abattu par une lance gasconne.

Au siècle suivant, leurs fils n'avaient pas dégénéré. Ils étaient non moins braves et aussi opposés que les pères à la domination anglaise. A peine Edward III eut-il déclaré la guerre, en 1338, à Philippe de Valois, que les comtes d'Armagnac, de L'Isle, de Mirande, de Comminges, le seigneur de la Barthe et l'abbé de Saint-Sever se mirent aux champs contre les Anglais commandés par Derby. Ce fut sans doute pour punir cette hostilité sans trêve que le prince Noir, dix-huit ans plus tard, exécuta sa chevauchée célèbre à travers la Gascogne, brûlant et pillant tout sur son passage, ce qui réjouissait fort, dit-il, ses hommes liges. Il passa rapidement sur l'Astarac, l'Armagnac, le Comminges, s'arrêta quelques jours à Samatan une *auri graunt ville*, selon ses propres termes, *come Norwiche*, et revint par la rive droite de la Garonne, après avoir incendié cinq cents métairies. Cependant une série de revers semblait mettre la France à deux doigts de sa perte. Le désastre de Poitiers et le traité non moins funeste de Bretigny venaient de livrer la Gascogne à ses

[1] Si l' ric vescoms, qui es cap dels Guascos
A cui apens Bearns et Gavardans
E. N' Vezias o vol e N Bernardos.. .
(Manuscrits de la bibliotheque de l'Arsenal, M. D. fol. 783.

ennemis naturels. Elle parut fléchir, mais ce ne fut pas pour longtemps. Le prince Noir ayant demandé un subside aux états de Niort de 1368, tous les seigneurs gascons s'unirent pour le repousser. Leur résistance courageuse et leur appel au roi de France ayant fait éclater la guerre entre les deux nations, ils portèrent les premiers coups, tantôt sous la bannière des comtes d'Armagnac, tantôt sous celle de Du Guesclin, et après quatre-vingt-cinq ans de luttes acharnées et incessantes, leurs descendants eurent enfin la gloire de chasser l'Anglais de la France, et d'abattre à Bayonne le dernier drapeau étranger.

Pendant cette lutte nationale, qui dura trois cents ans, les d'Armagnac avaient vaillamment combattu et bien mérité de la France, mais quand cette race énergique ne lui fut plus utile sur les champs de bataille, elle fit ombrage à la royauté, et Louis XI l'écrasa. Paisible dès lors sous les lois des rois de France et de Navarre, la Gascogne n'entendit plus le bruit des armes que lorsque la réformation si bien protégée par Jeanne d'Albret eut changé dans la moitié des villes l'antique foi des peuples. Après les orages des guerres religieuses, la Gascogne s'endormit pendant près de deux siècles. La grande commotion de 1789 l'éveilla bien un instant et agita bien ses bailliages pendant quelques jours. Mais lorsqu'elle eut député ses nobles qu'elle aimait, ses curés, ses évêques, ses bourgeois, l'officier Cazalès et le lauréat des jeux floraux, Barrère, destinés à briller tous deux sur des bancs opposés à l'Assemblée nationale, elle rentra dans sa paix et n'en sortit plus que pour donner un maréchal à l'empire et un roi à la Suède, comme elle avait donné des cardinaux à la chrétienté et à la France une dynastie et une foule d'hommes célèbres.

Avant la révolution, les deux tiers de la Gascogne, tels que les comtés de Foix, de Gaure, de Comminges, l'Astarac, l'Armagnac, la Bigorre, la Lomagne, et les Quatre-Vallées, ressortissaient au parlement de Toulouse; le reste du pays était compris dans la juridiction du parlement de Bordeaux. Toute la province faisait partie du gouvernement général de la Guienne et formait la généralité d'Auch et Pau. Aujourd'hui le département de l'Ariége est du ressort de la cour royale de Toulouse, celui des Hautes-Pyrénées de la cour royale de Pau, et celui du Gers de la cour royale d'Agen. A cette époque, la population s'élevait à environ 429,500 habitants, elle en compte maintenant 817,588 répartis de la manière suivante: 260,536 dans le département de l'Ariége, 312,882 dans le Gers, et 244,170 dans les Hautes-Pyrénées, ce qui offre un accroissement de plus du double en moins de soixante ans.[1]

1. Pomponius Mela, liv. III, ch. 2. — D. Jacques Martin, *Histoire des Gaules*. — P. Bochart, *Phaleg et Canaan*. — Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*. — Merula, *Géographie générale*. — Notice d'Honorius, d'après D. Bouquet. — J. Bollandi, *Act. sanctorum*. — Arnobius, *Adv. gentes* — *C. Sollii, Sidon. Apollin. Epistolarum*. — Dadinus Altaserra, *Rerum Aquitanic*. — Auctor vitæ Ludovici Pii, lib. II. — Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*. — Fredegarius, ad. ann. 766. — Helmold, *Chronicon Slavorum*. — Abbatis Uspergensis *Chronicon*, Art de verifier les dates, t. II. — *Marca hispanica*, p. 1034. — Labbei, *Sacrosancta concilia*. — Froissart, *Chroniques*. — Lingard, *Hist. of England*. — Avesbury, p. 210. — Jean de Troyes, *Chroniques du roi Louis XI*. — Mary Lafon, *Histoire du midi de la France*, t. I, II et III.

AUCH.

Auch, autrefois *Cliberri*, était le chef-lieu des *Ausci* ou *Ausks*, l'un des peuples qui habitaient l'Aquitaine avant la conquête romaine. Les *Ausci* se distinguaient par leurs bonnes mœurs et passaient pour le peuple le plus civilisé de la province ; leur cité ceinte de murailles, était située sur le promontoire où se trouve la ville actuelle. Publius Crassus, lieutenant de César, reçut la soumission de ce peuple qui lui donna des otages. *Cliberri* changea bientôt son nom contre celui de l'empereur Auguste et s'appela *Augusta-Ausciorum*. Une colonie s'établit au sud-est de la ville dans la plaine de l'*Ægircius*, le Gers. Après quelques révoltes occasionnées par les cruautés et les exactions des proconsuls, les *Ausci* descendirent des hauteurs qu'ils habitaient pour se mêler aux vétérans de la colonie romaine. Par un insigne honneur, *Augusta* fut du petit nombre des villes auxquelles les empereurs accordèrent le droit latin, c'est-à-dire la faculté de se gouverner elles-mêmes. L'an de J.-C. 211, Caracalla la gratifia du droit de cité ; à ce titre elle fut investie de divers priviléges ; entre autres, de celui de posséder un forum, un gymnase, des thermes, un théâtre, etc. Elle devint le siége d'un sénat qui correspondait avec le chef ou président de la province, lequel résidait à Eauze, métropole de la Novempopulanie. Ce sénat avait à sa tête un officier romain qualifié de comte, et une milice recrutée parmi les citoyens composait la force militaire de la ville. *Augusta*, comme toutes les cités romaines, était construite sur le plan même de Rome. Son périmètre formait un carré oblong, entouré de murailles flanquées de tours de distance en distance.

L'introduction du christianisme à *Augusta* date de la fin du IIIe siècle. Malgré la célébrité qu'elle avait acquise et l'importance que lui donnaient ses droits de cité, ce ne fut cependant que dans le IVe siècle qu'on en fit un évêché, dont le premier titulaire connu est un prélat nommé *Citerius* (313).

La domination romaine qui, dans l'origine, n'avait été acceptée qu'à contre-cœur, eut cependant les plus heureux résultats pour la province. La ville d'Auch en ressentit surtout les avantages. La littérature, les arts y furent cultivés avec succès ; le commerce et l'industrie enrichirent les habitants. Ses environs étaient ornés de somptueuses villas. Des voies de communications, telles que les routes de Toulouse et de Saint-Bertrand (*Lugdunum Convenarum*), reliaient entre eux les points les plus fréquentés de la Novempopulanie. Toute cette prospérité s'évanouit vers le commencement du Ve siècle, pendant les invasions successives des Vandales, des Suèves, des Alains et des Goths, qui se livrèrent à toutes sortes de dévastations. S'il faut en croire la chronique d'Auch, la ville fut alors préservée de la fureur des barbares par l'intercession de Saint-Orens, son évêque.





Les Visigoths, maîtres de la Novempopulanie, persécutèrent les évêques catholiques de cette province. Plusieurs siéges épiscopaux furent supprimés, et particulièrement celui d'Auch, jusqu'en 484, époque à laquelle il fut relevé et occupé par l'évêque Nicetius.

En 509, après avoir conquis les trois Aquitaines sur les Visigoths, Chlodwig dota l'évêché d'Auch de plusieurs terres; il fonda et fit bâtir sous les murs de la *Cité-Vallée-Claire* (c'est-à-dire de l'*Augusta-Ausciorum*, ainsi nommée pour la distinguer de l'ancienne cité des *Ausci*, qui conserva le nom de *Ville-Claire*) l'église de Saint-Martin, près de laquelle fut construit un monastère où les évêques fixèrent longtemps leur résidence avec leur clergé. Pendant les deux siècles qui suivirent la mort de Chlodwig, la Novempopulanie fut ravagée tour à tour par les Franks et les Normands. En 732, les Maures se répandirent aux environs d'Auch, ruinèrent tout le district, et s'étant emparés de la ville, n'en épargnèrent qu'un faubourg, lequel subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Place de la Maure*. Détruite par les Africains, la ville se relevait à peine, lorsqu'en 844 les Normands dévastèrent une seconde fois la province. Il ne paraît pas cependant qu'à cette époque Auch eût déjà repris quelque importance, car ces hordes avides de pillage dédaignèrent de s'y arrêter. Après la fuite de l'archevêque de Bordeaux chassé par les Normands, l'évêché d'Auch fut érigé en un archevêché dont le premier titulaire fut Airard (879). Dans le xe siècle, le comte Guillaume-Garsie, fils de Garsie-Sanche, duc de Gascogne, à qui, dans le partage des états de son père, était échu le pays de Fezensac, fit construire un château sur le promontoire même où avait été située la ville des *Ausci*. Les rares vassaux restés parmi les débris de la cité romaine accoururent se placer sous la protection du nouveau seigneur. Un mur d'enceinte protégea ces groupes de maisons ainsi que la forteresse du comte. C'est vers ce temps-là qu'il faut rapporter l'accroissement définitif du diocèse d'Auch et l'autorité temporelle exercée par les archevêques sur tous les possesseurs de fiefs : autorité si extraordinaire qu'on peut dire, sans exagération, qu'ils furent pour les seigneurs de la Gascogne ce qu'étaient les papes pour les monarques de l'Europe.

Le comte Guillaume-Garsie, imitant son père, partagea son comté entre ses trois fils (960). Odon, l'un d'eux, eut le Fezensac; c'est par son successeur Odon, dit Mancus *Tinea*, que fut fondé le monastère de Saint-Orens. La race de ce dernier s'éteignit dans la personne de Béatrix (1140). Alors Gérard III, comte d'Armagnac, le plus proche parent, réunit la succession à son fief, et ses descendants furent suzerains de la ville d'Auch jusqu'à la mort de Charles Ier, qui ne laissa pas d'enfants légitimes (1484). Le Fézensac et l'Armagnac furent, depuis, administrés par différents seigneurs au nom du roi de France. Henri IV, à son avénement, les incorpora dans les domaines de la couronne.

En 1040, l'archevêque Raymond-Copa ayant permis la liberté de sépulture, établit un nouveau cimetière près de l'église de Sainte-Marie à Auch. Cette innovation déplut singulièrement aux moines du monastère de Saint-Orens dont le cimetière servait pour toute la ville, et qui avaient ainsi le monopole des inhumations. Il en résulta des querelles très-violentes, renouvelées dans plusieurs circonstances, pendant un espace de plus de soixante-quinze ans. L'affaire eut enfin un dénoûment

en 1119; le pape Calixte II condamna par un bref les bénédictins de Saint-Orens. Tout semblait terminé, et le nouvel archevêque Bernard de Sainte-Christine devait procéder avec tout son clergé à la bénédiction du cimetière de Sainte-Marie, quand le 29 avril, jour de la cérémonie, pendant la grand'messe, les moines dépités de leur défaite marchèrent armés vers la cathédrale, suivis d'un grand nombre de partisans dévoués à leur cause. L'évêque de Tarbes, qui officiait, fut blessé au pied ; plusieurs personnes périrent dans ce tumulte. Une des flèches lancées par les assaillants perça même le corporal de l'autel. On se hâta de fermer les portes de l'église, mais les moines exaspérés y mirent le feu, et l'édifice entier, sans aucun doute, eût été la proie des flammes sans le secours des assistants qui, à la vue du danger, avaient abandonné précipitamment l'intérieur de la basilique. Ces excès furent dénoncés au concile de Toulouse présidé par le pape. La conduite des moines fut condamnée, dit Brugèle, « par tous les pères, qui virent avec indignation le corporal avec la flèche dont il avait été percé ; » et l'établissement du cimetière fut enfin confirmé d'une manière irrévocable.

Bernard IV, comte d'Armagnac, voulant placer un de ses fils sur le siége archiépiscopal de la ville d'Auch, fit une guerre des plus acharnées à son beau-frère Gérard de la Barthe qui l'occupait. A diverses reprises il saccagea l'église Sainte-Marie, l'archevêché, le cloître des chanoines dont il abattit les tours, et pilla les biens et les meubles de son parent. Ces hostilités, continuées par son fils, le comte Gérard IV, ne cessèrent qu'après le départ de l'archevêque Gérard pour la Palestine où il mourut (1190).

La révolution communale qui s'accomplit au XIIe siècle dans le nord de la France se fit à peine sentir dans les provinces méridionales, où, comme l'on sait, le régime municipal avait toujours existé. Ce n'est cependant que dans les premières années du XIIIe siècle qu'on voit renaître le mot de *citoyen* et de *république d'Auch*. En 1205, Arnaud, comte d'Armagnac, prêta serment aux consuls de la ville de garder leurs priviléges et coutumes, leurs biens et personnes; priviléges, dit le préambule, « que lesdits habitants et leurs tenants ont de tout temps, et dont n'est mémoire du contraire. » D'où l'on est fondé à croire que, de tout temps, en effet, Auch a joui des bénéfices du régime municipal.

Gérard V, comte d'Armagnac, homme faible et pusillanime, s'engagea, par acte du 6 des ides de juin 1246, à tenir à foi et hommage de Simon de Montfort les comtés d'Armagnac et de Fezensac, excepté toutefois Auch et la conservation pour cette ville du droit de franc-alleu qu'elle possédait. Simon, par une lettre adressée aux consuls, les assura qu'il maintiendrait les exceptions arrêtées avec Gérard. Ce fut dans le même siècle que saint Louis porta plusieurs ordonnances contre les blasphémateurs. Les consuls d'Auch et l'official, à l'exemple du roi, en rendirent aussi contre ceux des habitants de la cité qui seraient convaincus de blasphèmes. Ces ordonnances, écrites en langue romane, contiennent certaines dispositions fort originales que nous regrettons de ne pouvoir transcrire.

En 1279, Auch fut assiégée par le sénéchal de Toulouse. Gérard, montrant dans cette circonstance plus de hardiesse qu'on ne s'y attendait d'après son caractère, concentra des troupes dans la ville, la fortifia, et jeta le défi au sénéchal. Celui-ci livra bataille au comte sous les remparts, le fit prisonnier et l'emmena au

château de Péronne où il resta captif pendant deux ans. En 1280, Bernard, comte d'Astarac, ayant élevé *la Bastide de Pavie* sur les marches de son comté qui confinaient avec l'Armagnac, les consuls d'Auch protestèrent énergiquement contre cet acte qui faisait ombrage à la commune. Il y eut un long procès entre les deux localités, et souvent on en vint aux coups. Mais la contestation finit par être décidée en faveur de ceux de Pavie.

Dans l'année 1289, fut élevé l'hôtel-de-ville, que suivant l'usage des communes du midi, on surmonta d'une *mirande*, en place de beffroi. On y établit en même temps une prison avec sa geôle, un magasin où l'on enferma les armures, les harnais, et, dit la chronique d'Auch « une arche ou coffre où furent mis tous les livres et papiers des sieurs consuls et citoyens de ladite ville, relatifs à toutes les affaires et ordonnances municipales. »

Les droits acquis et reconnus des habitants furent solennellement confirmés et sanctionnés l'an 1301, par Bernard VI, comte d'Armagnac, et par l'archevêque Amanieu II. Alors fut passée la sentence arbitrale ou transaction, entre le comte, l'archevêque, le chapitre et le syndic de la commune; acte qui institua par écrit le code, auquel devaient être soumis les habitants, sous le titre de *Coutumes d'Auch*. Le préambule en est surtout intéressant par le soin qu'ont eu les rédacteurs de spécifier que, *par discours et laps de temps, les choses qu'on fait pouvant facilement venir à oubli, il est beaucoup meilleur de les mettre à la notice et connoissance de témoins et de les éterniser par témoignages d'écritures.* Ce code, écrit d'abord en latin, est resté en vigueur jusqu'à la révolution de 1789. Les comtes d'Armagnac, et, après leur chute, les rois de France à leur avénement, ainsi que les archevêques, en s'installant dans le diocèse, prêtaient serment aux consuls de respecter les priviléges et coutumes de la ville. Les consuls, au nombre de huit, étaient élus pour une année, à l'expiration de laquelle ils nommaient chacun leur successeur. Ils avaient trente *sols morlas* de salaire en 1301, deux cents livres en 1730. Une de leurs prérogatives était de ne pouvoir être mis à la torture, *sinon qu'en cas et quels les consuls de droit y doivent être mis.* En sortant d'exercice, il fallait qu'ils attendissent deux ans avant de pouvoir être réélus; et, en cas de nomination, s'ils s'excusaient et refusaient d'accepter, ils étaient passifs d'une amende de vingt *sols morlas.* Parmi les deux cents articles contenus dans le livre des Coutumes, traitant des droits politiques, civils, criminels, et de propriété, nous en choisissons un qui, par sa singularité même, nous semble assez remarquable pour être cité. « *Item*, est coutume que un chacun peut travailler « en son édifice ou en tout autre bâtiment, et élever sa maison plus haute à sa « volonté et jusqu'au ciel, etc. »

En 1317, un différend fort vif s'éleva entre le chapitre métropolitain et les magistrats municipaux, à propos du moulin de *Filère* appartenant au chapitre, et où les habitants faisaient moudre leur grain. Le droit de *pugnero* (mouture), qui était d'un picotin sur trente, ayant été augmenté, les consuls rendirent une ordonnance publiée à son de trompe, par laquelle le moulin était mis en interdit. Cette mesure irrita le clergé; l'official frappa les consuls d'excommunication; mais ceux-ci ne se laissèrent point intimider et lui firent signifier une cédule appellatoire. Quelques années après, les consuls d'Auch furent pour la seconde fois en

contestation avec ceux de Pavie. Le *Baile* de cette localité s'était permis, on ne sait pourquoi, de faire faire le guet à la *Trilhe de Saint-Martin*, faubourg d'Auch sous les murs. Las de réclamer en vain contre cet empiètement sur leur autorité, les consuls avec quatre mille hommes assiégèrent le Baile dans le faubourg, incendièrent son hôtellerie, pour le brûler lui et les sergents du guet. Traduits pour cet excès devant le sénéchal de Toulouse, les consuls et toute l'Université d'Auch furent condamnés à deux mille livres d'amende; mais le roi la réduisit à douze cents, « et furent maintenus les consuls à faire le guet à la *trilhe de Saint-Martin.* »

En 1337, comme les Anglais maîtres de la Guienne donnèrent des inquiétudes à toutes les provinces limitrophes, la commune imposa certaines marchandises et les biens des habitants pour réparer les murailles et mettre la ville en état de soutenir un siége. L'enceinte fut élargie : on y renferma les quartiers du Pouy, de Saint-Pierre, de la Treille, des Jacobins et du Barry. La cité eut pour limites : au nord, le ruisseau de Juillan; au sud, celui du Caillou; à l'est, le Gers; à l'ouest, le château. Les murailles furent flanquées de tours, de distance en distance; les portes de la ville, au nombre de six (*Porte-Neuve, d'Encape, du Caillou, de Saint-Pierre, de la Treille* et *Trompette*), outre des portes secondaires appelées *Poutanet*, furent protégées par une galerie de machicoulis et par des meurtrières. A l'intérieur, le château des comtes et le premier mur d'enceinte défendaient le côté sud-ouest; le château de l'archevêque et le cloître des chanoines le sud-est; le château de la Treille et le monastère de Saint-Orens le nord-est. A ces fortifications se reliaient plusieurs petits forts sur des collines, à l'entour de la ville, où l'on faisait le guet pour avertir la garnison en cas d'alerte; de manière que la ville d'Auch pouvait être considérée comme une des places de guerre les plus importantes de l'époque.

Les dépenses occasionnées par les fortifications avaient épuisé les habitants : les démêlés sans cesse renaissants des comtes de Foix et d'Armagnac les accablaient, en outre, chaque année, de nouvelles charges. Aux calamités de la guerre vint se joindre une peste terrible qui décima la population (1341). Le comte d'Armagnac, touché de tant de malheurs, fit don à la ville du droit d'entrée établi sur le vin.

Les Anglais guerroyaient toujours en Guyenne : l'entretien des forteresses exigeait des dépenses annuelles. A ces causes, les consuls d'Auch, autorisés par le comte Jean I[er], taxèrent d'une somme de douze deniers chaque sept charges de vin (1370). Deux ans plus tard, dans le même but, un nouvel impôt frappa les objets de première nécessité pour deux ans seulement; et de plus, sur la requête des consuls, le comte fit aux habitants, pour les aider, rémission de la somme de douze livres, qu'il percevait sur chaque feu. La sûreté des murailles, principal objet de leurs sollicitudes, exigeait tous ces sacrifices : on trouve dans les archives de l'hôtel-de-ville un volumineux dossier d'actes consacrés au renouvellement de ces contributions.

Après le sac de Lectoure par Louis XI, et la complète ruine des Armagnacs, le cardinal Jouffroy, commandant l'armée royale, se porta sur Auch afin d'y consommer la vengeance du roi et la sienne propre. Le comte Jean V était mort lâchement assassiné : tout ce que le pays possédait de troupes disponibles avait été rassemblé dans Lectoure, de sorte que la ville, privée de garnison, ne pouvait

opposer la plus faible résistance. Forcés de subir la loi du vainqueur, les habitants furent impitoyablement mis à rançon. Le chapitre vendit sa bibliothèque et donna un magnifique crucifix avec deux statues d'argent et plusieurs joyaux de prix. Le siége archiépiscopal, occupé par un d'Armagnac, fut regardé comme vacant, et, du vivant même du titulaire, soumis aux lois de la régale (1473).

En 1540, l'archevêque, M. de Clermont-Lodève, à la munificence duquel on doit les vitraux peints de la cathédrale, dont il fit continuer la construction, les stalles du chœur et la fondation du collége, ayant résigné son siége, le cardinal de Tournon, son successeur, arrivant à Auch, y fut reçu selon le cérémonial en usage. La mule du prélat, à son entrée dans la ville, fut conduite par le baron de Montaut, dont le droit était de lui servir à table d'échanson. La mule et le buffet de l'archevêque, composé ordinairement d'un service en or ou en vermeil, étaient acquis au baron. Mais M. de Tournon, plus modeste que ses prédécesseurs, n'étala sur son buffet qu'une vaisselle de verre. Le baron, furieux à cette vue, ne put contenir l'expression de son désappointement; il brisa la vaisselle à coups de bâton, en présence même du prélat et des convives, et en l'apostrophant de railleries, d'injures et de menaces. L'archevêque fut si sensible à cet outrage, que peu de temps après il quitta la ville et n'y revint jamais.

En 1562, les calvinistes, dont les doctrines s'étaient insensiblement propagées dans la province, levèrent l'étendard de la révolte. Sur la demande des vicaires-généraux et des consuls, Montluc, qui était alors à son château du Sanpoy, près Auch, y accourut avec une compagnie. Montluc, contre son ordinaire, est très-laconique dans le récit qu'il fait de sa mission dans cette ville. Nous savons par lui seulement qu'il réussit à la pacifier; ensuite il se dirigea sur Toulouse. L'archevêque, M. de Chaumont, et plusieurs de ses suffragants, suspects d'hérésie comme lui, furent excommuniés. Bientôt après, ce fut encore une fois le tour de la peste : elle exerça les plus cruels ravages dans la cité et le pays (1564). On n'en avait pas fini non plus avec les partisans de la réforme. En 1569, Montgomerri, généralissime des armées de la reine de Navarre, surprit Auch, où il pénétra avec toutes ses troupes. S'il faut ajouter foi à la chronique, la ville fut épargnée par le chef des huguenots, ce qui nous semble peu vraisemblable. Mais, en 1587, les calvinistes, ayant reparu à Auch, pillèrent les églises de Saint-Orens et des Jacobins; ils mirent également à sac plusieurs maisons particulières et ravagèrent tout le pays environnant. La peste sévit de nouveau en 1632. Les habitants rivalisèrent d'ardeur afin de désarmer la colère du ciel par des œuvres pies, et la corporation des marchands fonda à perpétuité une messe, le 6 septembre, jour où la ville fut délivrée de ce fléau.

Cependant, à mesure que le pouvoir se centralisait, la municipalité voyait ses priviléges subir quelques atteintes. On avait pu remarquer déjà que les membres du présidial récemment établi à Auch (ils étaient onze), jaloux de l'autorité des consuls, avaient cherché, dans mainte circonstance, à paralyser l'action de la commune. Leurs prétentions éclatèrent tout à coup à propos d'une ordonnance sur les vendanges et l'entrée du vin, qu'ils traitèrent d'abusive et de séditieuse. Les consuls en référèrent au duc d'Épernon, gouverneur de la province; celui-ci reconnut leur droit, et l'ordonnance eut son plein et entier effet. Les membres du présidial,

dépités de leur défaite, n'attendirent plus qu'une occasion pour se venger. Cette occasion se présenta le jour de la Fête-Dieu (1649). Le rang de préséance appartenait aux consuls dans toutes les cérémonies religieuses : ils se rendirent à l'église de Saint-Orens, « en robes rouges et livrée consulaire, » dit le procès-verbal, « comme ils en avoient le privilége, octroyé par lettres du comte d'Armagnac, en date de l'an 1357; accompagnés des huit gardes avec leurs casaques rouges, des portiers et messagiers et de leurs valets ordinaires, auxquels ils avoient joint quinze ou vingt habitants avec des hallebardes. » Deux d'entre eux, les sieurs Lafont et Aignan, restèrent sur le seuil de l'église avec la force armée; les six autres, suivis de leurs gardes, « portant flambeaux et armoiries, » pénétrèrent dans l'église, où les présidiaux vinrent prendre place à leur tour au côté droit du chœur. L'office terminé, et la procession se disposant à sortir, les présidiaux s'élancèrent sur les consuls pour leur disputer la préséance ; ils les assaillirent à coups de poing et à coups de pied, les frappant des cierges qu'ils avaient en main et déchirant leurs robes; l'un des agresseurs lâcha même un coup de pistolet sur son adversaire. Le tumulte fut heureusement apaisé, grâce à l'intervention de quelques personnes qui accoururent de l'église de Sainte-Marie, où elles assistaient à l'office ; les présidiaux se retirèrent et la procession eut lieu dans la forme accoutumée.

Pendant les troubles de la Fronde la ville d'Auch, obligée de pourvoir au passage continuel de troupes et aux besoins d'une nombreuse garnison, fut obligée de contracter un emprunt de vingt mille livres, pour être affranchie de toute charge militaire pendant le quartier d'hiver; car à ces époques la ville était sans casernes et les soldats logeaient chez les habitants. En 1680, la cathédrale, qui était restée inachevée depuis près de trois siècles, fut terminée par les soins et avec les secours pécuniaires de l'archevêque, M. de Lamothe-Houdancourt. L'un de ses successeurs, M. Desmarets, couronna l'œuvre de son devancier, en faisant dégager les avenues et le parvis de l'édifice. Alors disparurent les masures qui encombraient le temple, et sur le terrain demeuré libre on construisit les bâtiments réguliers qui dessinent la place Sainte-Marie. Le même prélat fit élever le palais archiépiscopal et fonda le séminaire (1720). Alors aussi sur les préaux ou *placetos* (petites places) précédant l'entrée des maisons remarquables du XV[e] siècle, on commença les maisons de la rue du Chemin Droit, actuellement rue Dessoles. La cité prit enfin une physionomie toute nouvelle, lorsqu'on eut rasé les remparts avec les tours, les portes de ville avec leurs machicoulis et leurs guérites, ainsi que les maisons des XII[e] et XIII[e] siècles, vraies forteresses défendues par des tourelles surmontées de girouettes. Ce fut le dernier coup porté à la ville féodale et militaire, et l'époque où Auch perdit son aspect sombre mais pittoresque du moyen âge.

En même temps que la cité se transformait, Auch devenait le chef-lieu d'une généralité, composée des démembrements de celles de Bordeaux et de Montauban et le siége d'une intendance (1715). Ce ne fut pourtant que plus de trente-cinq ans après, c'est-à-dire dans l'année 1751, qu'elle commença de naître en quelque sorte à la vie moderne. L'intendant d'Étigny, homme au cœur généreux, au génie vaste et créateur, par ses encouragements, par ses largesses, introduisit le commerce et l'industrie dans une ville privée auparavant de tous débouchés, où l'on

n'arrivait qu'au moyen d'un bac, et dont les habitants pouvaient vivre à peine de produits indigènes. Il fit construire de belles routes, redresser, paver et éclairer les rues, convertir les terrains incultes en promenades et en boulevarts, bâtir un hôtel-de-ville, des casernes, des halles, une salle de spectacle, des aqueducs et des fontaines; il établit en outre des marchés et des foires, des manufactures de drap et de faïence, des filatures, des minoteries, etc., et mit une vaste plantation de mûriers à la disposition des élèves des vers à soie. Ce ne serait pas trop d'une notice spéciale pour énumérer et apprécier les bienfaits dont les habitants furent redevables à cet illustre citoyen. D'Étigny mourut à Auch, en 1767, emportant les regrets de tous ses administrés. La ville reconnaissante lui a élevé une statue sur le cours auquel on a donné son nom.

En 1770, au mois de mars, une épouvantable inondation affligea la ville. La crue des eaux dura trois jours consécutifs; les bas quartiers furent submergés, les murs qui longeaient le Gers renversés en partie. Beaucoup de maisons s'écroulèrent. On logea tous ceux qui étaient sans pain et sans asile dans les casernes, occupées alors par la milice corse, en garnison à Auch. Le conseil municipal était en permanence : le maire Boutan montra dans sa conduite le plus noble dévouement, et l'archevêque, afin de conjurer une aussi grande calamité, fit exposer le Saint-Sacrement aux yeux des fidèles dans toutes les églises.

De 1770 jusqu'aux premières années de la révolution, nous ne rencontrons aucun détail, aucun événement digne d'être mentionné dans l'histoire de la ville d'Auch. L'enthousiasme, excité par les idées rénovatrices de 1789, y fut aussi unanime, aussi spontané, que dans toutes les autres provinces de France. Le régime de la terreur pesa assez cruellement sur la cité; l'échafaud y resta en permanence, pendant près d'un an, sur la place de *la Fraternité*. C'est alors que l'escalier de l'hôtel-de-ville fut dépouillé des tableaux offerts par la commune à chacun des huit consuls, à l'expiration de leur mandat, et sur lesquels étaient peintes les armoiries d'Auch, avec le nom du consul et les années de sa magistrature. Cette période fut surtout marquée par l'attentat dirigé contre le représentant du peuple Dartigoyte; attentat dont la Convention nationale s'émut profondément. Un malheureux, nommé Lacassaigne, fut accusé d'en être l'auteur et traîné au supplice. Il mourut avec courage, en criant : *Vive Louis XVII!* (floréal an II). Dix ans plus tard, à l'hôpital d'Auch, un gendarme, sur son lit de mort, s'avoua coupable du délit qui avait fait condamner Lacassaigne : il s'agissait d'une brique lancée contre Dartigoyte, au moment où il haranguait les jacobins rassemblés dans la salle de spectacle.

Sous le consulat, la cathédrale fut restaurée et rendue au culte catholique. Le 16 germinal an IX, on transféra solennellement à l'église Sainte-Marie les cendres de l'intendant d'Étigny, et ce fut sur la proposition de M. Santetz fils que le conseil général lui vota une statue (1er vendémiaire an XII). On ouvrit ensuite un athénée, on établit une école centrale au collége; la société d'agriculture, en pleine activité, décerna des prix aux cultivateurs; le commerce reçut une certaine impulsion; on créa des filatures, une manufacture de *draps du Gers;* mais cette dernière industrie tomba bientôt par l'inhabileté du directeur, malgré la supériorité constatée de la fabrication. Le 24 juillet 1808, Napoléon passa à Auch. La

ville lui fit une réception brillante. L'empereur, par divers décrets, accorda vingt mille francs pour la réparation du collége et de la cathédrale, et dix mille francs pour les pavés et les fontaines, etc.

En 1814, les Anglais entrèrent à Auch sans coup férir ; on savait qu'ils se présenteraient en amis, et eux-mêmes craignaient bien plutôt une attaque de la garnison : mais la retraite du maréchal Soult sur Toulouse avait démoralisé les esprits. La première restauration et les cent jours eurent pour les habitants d'Auch les mêmes résultats, à peu près, que pour ceux de toutes les autres villes. La réaction royaliste de 1815 y fut beaucoup plus sensible : le système d'intimidation prévalut, et les jugements de la cour prévôtale, présidée par le comte de Preissac, servirent d'aliment aux passions.

Au mois de mars 1828, le maire, M. de Vic, ayant donné son autorisation pour qu'il fût procédé à la vente de la forêt de *Lespou*, vulgairement appelée *Bois d'Auch*, où les pauvres allaient de temps immémorial recueillir leur bois de chauffage, il en résulta une émeute assez sérieuse. Pendant trois jours la gendarmerie fut sur pied, la ville en état de siége ; et, après que l'ordre eut été rétabli, la compagnie des sapeurs-pompiers, recrutée parmi d'honnêtes artisans qui avaient refusé leur concours au maire, fut immédiatement licenciée.

Depuis 1830, deux faits importants peuvent prendre place dans les annales de la ville d'Auch. L'inondation du mois d'août 1836 fut plus terrible encore que celle de 1770. Un peu plus tard, le recensement, accompli par l'ordre de l'administration centrale dans le mois d'août 1841, provoqua quelques démonstrations hostiles de la part de la population.

Auch est le chef-lieu du Gers, qui contient 331,447 habitants, et le siége de la cour d'assises du département. Elle possède un tribunal de commerce, un grand et petit séminaire, un collége royal, et un dépôt des remontes générales commandé par un colonel. Elle est aussi la résidence d'un archevêque qui, jusqu'en 1789, a porté le titre de *primat d'Aquitaine*, et d'un commandant militaire. Il n'y a plus aujourd'hui ni manufactures ni fabriques. La navigation projetée du Gers pourrait seule y raviver l'industrie et le commerce.

La ville est située, comme nous l'avons déjà dit, sur le plateau et les penchants d'un promontoire, ce qui la divise en cité *haute* et cité *basse*. On communique de l'une à l'autre par des escaliers presque perpendiculaires, en patois *pousterlos*. Sur le plateau sont le *Cours d'Etigny* et les principaux édifices ; sur les penchants l'hôpital, la Maison de Secours, les casernes et les jolies promenades du quai. On admire avec raison les boiseries, les sculptures du chœur et de la cathédrale ; l'église de la Conception, ou plutôt de Saint-Orens, construction du XIIe siècle, œuvre d'architecture ogivale-secondaire d'une véritable beauté ; et le palais archiépiscopal, maintenant l'hôtel de la préfecture, dont l'effet est grandiose. Outre la bibliothèque publique, riche de sept mille volumes, une galerie de tableaux, et un musée d'antiques, on trouve une autre bibliothèque très-bien composée au séminaire, où le public a également accès, ainsi qu'une précieuse collection de manuscrits, et un cabinet de numismatique et d'histoire naturelle. La population était, en 1745, de 7,410 âmes ; en 1792, de 10,100 ; en 1803, de 7,896 ; elle est aujourd'hui de 10,461. Son revenu était, en 1789, de 50,000 livres ; il est actuellement de 101,000 francs.

Auch avait pour armes : *Partie au premier de gueules à un agneau d'argent portant croix d'or; au second d'argent au leopard lionné rampant de gueules.* Le maire actuel, M. Duron, bon archéologue, s'occupe à faire graver de nouveau les armoiries de la ville sur tous les édifices communaux.

Le patois d'Auch est un des nombreux dialectes de la langue romane, dans lequel on découvre beaucoup de racines celtiques, ibères, grecques et latines. Il est très-expressif, très-énergique, et partant rude quelquefois. Parmi les hommes illustres nés dans cette capitale de l'Armagnac, ou qui longtemps y ont habité, nous citerons en première ligne les *Armagnac;* le poëte *Dubartas* et le poëte patois *Gabriel Bédout; Joseph Duchesne*, médecin de Louis XIV; les députés *Sentetz*, *Pérès* et *Laplaigne*, l'un à la Constituante, les deux autres à la Convention; *Dominique Serres*, qui fut peintre du roi d'Angleterre; l'abbé duc de *Montesquiou*, ministre de Louis XVIII, et qui contresigna la charte de 1814; l'amiral *Villaret-de-Joyeuse;* M. *Sentetz*, inspecteur et conservateur des monuments historiques du département, bibliothécaire de la ville, auteur d'une notice fort curieuse sur l'église Sainte-Marie; et les généraux *Caster*, *Espagne*, *Eugène* et *Adrien d'Astorg.* [1]

LOMBEZ.

SAMATAN.

Le 21 mars de l'an 810, Raymond, duc d'Aquitaine, étant à Béziers, et attestant tous les hommes nés et à naître, fit donation aux religieux de Saint-Tibèri d'un lieu qu'il appelait *Lomberium*, et qui était situé dans la Basse-Comminges. Les bons pères ne tardèrent pas à se mettre en possession : mais lorsque, leur charte à la main, ils furent arrivés sur le territoire donné par Raymond, et qu'ils virent l'admirable richesse, la fertilité presque fabuleuse des plaines que baigne la Save, leur parti fut bientôt pris. En moins d'un an, les clochers d'une abbaye dédiée à Notre-Dame-de-la-Save s'élevèrent auprès d'un ancien oratoire qu'on disait renfermer les os de saint Mayan, l'un des premiers confesseurs du Christ. Les reliques du saint, comme il arrivait toujours au moyen âge, et la douceur du servage abbatial attirèrent autour du nouveau monastère un certain nombre de colons. Pen-

1. IMPRIMÉS. — Strabon, liv. IV. — *Chronique d'Auch.* — Mary-Lafon, *Histoire du Midi.* — *Histoire sacrée d'Aquitaine.* — Cassassoles, *Notice historique sur Lectoure.* — Filhol, *Annales de la ville d'Auch.* — *Commentaires de Montluc.* — Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale.* — Amedée Thierry, *Histoire des Gaulois* — D'Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — *Art de vérifier les dates.*

MANUSCRITS — Archives et bibliothèque de la ville d'Auch. M. Prosper Lafforgue, à qui nous devons cette notice, l'a extraite d'un ouvrage historique très-étendu et d'une haute importance sur sa ville natale, auquel il travaille depuis dix ans, et qui est composé en grande partie sur les pièces originales et les documents inédits conservés dans les archives de l'hôtel-de-ville d'Auch.

dant trois siècles, trois générations de serfs ecclésiastiques et de moines travaillèrent obscurément, dans ce petit coin de la Gascogne, à défricher ces terres aujourd'hui couvertes de si belles moissons, à planter ces vignobles, l'orgueil de la ville moderne. Tant que leurs labeurs furent stériles, ils vécurent en paix ; mais lorsque les épis couvrirent les terres de l'abbaye, et que la grappe mûrit au penchant des coteaux du Savez, l'avide féodalité se présenta pour recueillir ce qu'elle n'avait point semé.

En 1125, Bernard Ier, comte de Comminges, éleva des prétentions sur les domaines de l'abbaye nouvelle, avec une telle vivacité que l'abbé, se sentant trop faible pour les combattre, se vit forcé d'implorer l'appui du chapitre de Toulouse. Il l'obtint immédiatement ; mais à condition de donner au chapitre l'abbaye et toutes ses terres allodiales. Moyennant cette cession, ratifiée solennellement par son fils Guillaume, ce qui prouverait que la chasteté n'était pas une de ses vertus, le chapitre et l'évêque de Toulouse embrassèrent chaleureusement sa défense, et les excommunications ne manquèrent pas au comte de Comminges. Les querelles de ce genre entre l'Église et la féodalité s'apaisaient difficilement, quand le temporel était en jeu. Celle-ci dura deux cent cinquante-neuf ans, et ce ne fut qu'en 1284 que le comte Bernard, quatrième du nom, passa un compromis avec Sicard des Barthes, chanoine de l'église de Toulouse, et abbé de Sainte-Marie-de-Lombez, dans lequel il reconnut que le lieu de Lombez, avec tout son territoire, appartenait, comme un fief libre et de franc alleu, au chapitre de l'église de Toulouse. On détermina les limites respectives, et le comte de Comminges renonça, par cet acte, à toutes prétentions sur l'abbaye de Lombez, qui se trouva enclavée dans ses domaines.

Trente-trois ans s'étaient écoulés, et les choses auraient suivi longtemps le train uniforme et doux de la vie monastique sur la rive gauche de la Save, si Jacques d'Ossa, de Cahors, ne fût parvenu à la chaire pontificale. Cet habile et sage prélat, qui aimait son pays, voulant ajouter à la force et à la splendeur de l'église gallicane, créa, en 1317, douze évêchés dans douze villes ou abbayes, parmi lesquelles était Lombez. Arnaud Roger, fils du comte de Comminges, qui en fut le premier évêque, devint le suffragant du prélat de Toulouse, élevé, par la même ordination, à la dignité de métropolitain. Lors de cette création, en évêché, de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Save, Lombez n'était encore qu'un village. La bulle de Jean XXII y fit bâtir quelques maisons, et bientôt une circonstance funeste au pays groupa autour du palais épiscopal un assez grand nombre d'habitants. En 1355, le fameux prince Noir voulant ravager les terres du comte d'Armagnac « *par cause que ledit counte d'Erminake estoit cheveteyn des guerres de son adversaire, et son lieutenant en tuz la pais de Lange de Oke* », se mit à chevaucher outre Garonne, dévastant et pillant tout. Depuis que les Ribauds de Charles de Valois s'étaient « *refaits vers Gascoigne, en 1294, tuant les vilains, despoillant les fames et mettant les mésons en brese* », la pauvre contrée de Lombez n'avait pas souffert aussi cruellement. C'est la torche et la lance en main que les Anglais arrivèrent sous les murs de Samatan [1], ville qui leur parut aussi grande que Norwich, mais où

1. Samatan possédait alors le plus fort château de la province. C'était la résidence ordinaire des

ils ne trouvèrent personne. Les habitants l'avaient évacuée à leur approche et s'étaient réfugiés à Lombez; quand le prince Noir eut passé, comme il avait rase les villes et les forteresses jusqu'aux fondements, et qu'il aurait fallu reconstruire une grande partie, les fuyards de Samatan aimèrent mieux rester où ils étaient, et Lombez s'agrandit ainsi considérablement aux dépens de la châtellenie.

Tout porte à croire que ce fut vers ce temps que s'organisa la commune; dans tous les cas, sa fondation ne pourrait remonter plus haut, car ce n'est qu'au XVe siècle que nous rencontrons les consuls de Lombez pour la première fois aux états-généraux du Languedoc, convoqués d'abord à Vienne, puis à Beziers, et tenus enfin, en 1430, à Montpellier. Ces magistrats populaires assistèrent, trente-sept ans plus tard, aux états qui se réunirent au Puy, et participèrent à l'octroi fait au roi de France de cent vingt-deux mille livres. C'était leur dernier vote avec les municipalités du Languedoc : en 1469, le diocèse de Lombez fut séparé de cette province, et dut faire partie de la Guienne, en vertu d'une ordonnance royale contre laquelle réclamèrent vivement, mais en vain, les états assemblés à Montpellier, en 1476. Quinze prélats s'étaient déjà succédé sur le siége épiscopal de Lombez, et un d'entre eux, le célèbre Grosley, l'avait quitté pour aller s'asseoir dans le sacré collége, en passant par l'abbaye de Saint-Denis et le conseil du roi de France, lorsque Roussel, Calvin et leurs disciples vinrent, sous les auspices de la reine de Navarre, prêcher la réformation en Gascogne. Messieurs les évêques, à ce que dit un contemporain, et « autres prélats des diocèses compris en ces sénéchaussées, ne demouroient en leurs siéges, sinon le moins qu'ils pouvoient, le revenu ecclésiastique s'en alloit loin d'icelui en lointaines régions d'où jamais plus ne revenoit » ce qui fit que le peuple, privé de pasteurs et trop souvent scandalisé du luxe de l'Eglise, prêta l'oreille aux discours des réformateurs. Toute paisible qu'était la cité de Lombez dans son étroite enceinte, le venin de l'hérésie, pour parler le langage du temps, infecta les bourgeois : ils pensèrent comme Calvin, et en furent punis comme l'amiral, lors de la Saint-Barthélemy. Déplorables massacres politiques, dont on ne tira pas même le fruit qu'on s'en était promis, car aux boucheries parisiennes et aux sanglantes saturnales de Duranti, à Toulouse, succédèrent partout des représailles aveugles et forcenées. Déjà, en faisant sa fameuse pointe sur le Béarn, Montgommery, trois ans auparavant, avait pillé Lombez; pour venger la mort de leurs frères, les protestants, en 1573, saccagèrent de nouveau la malheureuse ville, pillèrent les églises et l'évêché, et teignirent les eaux de la Save du sang de tous les ecclésiastiques tombés dans leurs mains.

Deux cent seize années de paix effacèrent ensuite ces jours néfastes. Les trois d'Affis, Antoine Fagon, dont le père est encore célèbre dans les annales médicales, et François-Ferdinand de La Mothe Fénelon, occupèrent de 1598 à 1789 le siége épiscopal, pendant que les consuls administraient leurs concitoyens à petit bruit,

comtes de Comminges : le château, bâti sur la montagne, dominait la ville qui est au fond d'une vallee, et dont les maisons se groupent sur les deux rives de la Save. Il y avait a Samatan quatre eglises magnifiques, un couvent de frères mineurs fonde par les comtes de Comminges, un autre de minimes, une châtellenie, des consuls et un lieutenant du juge-mage, des arrêts duquel on ne pouvait appeler qu'a la senechaussee de Toulouse. Ce n'est qu'après le XIIe siecle que la ville se forma autour de son château.

veillant sévèrement aux intérêts de la communauté, et réunissant une fois par an *le conseil politique* pour lui rendre leurs comptes, affermer la halle, et se plaindre des débordements désastreux de la Save. C'est au milieu de ces soins paisibles que vint les surprendre la grande révolution de 1789. Voici quel était alors l'état de Lombez : sous le rapport administratif, il ressortissait de l'élection de Comminges; sous le rapport judiciaire, il dépendait de Samatan où était établi un siége de judicature royale. Le gouverneur militaire résidait à Muret, et l'évêque était suffragant du métropolitain de Toulouse. Personne n'ayant à se plaindre de cet ordre de choses, les élections aux états-généraux furent très-calmes. Sous la république, Lombez tomba au rang de simple canton, et ressortit du district de l'Isle-Jourdain. Dix ans après, en pluviôse an VIII, cette ville obtint une sous-préfecture, et en ventôse de la même année, un tribunal de première instance. Malgré ces bienfaits, les habitants de Lombez qui, une année auparavant, avaient envoyé des recrues à la petite insurrection royaliste de 1799, se montrèrent peu favorables au gouvernement de Napoléon. La chute de l'empire y fut célébrée avec le même enthousiasme que dans tout le midi de la France, et la révolution de 1830 y causa plus de surprise que de transports de joie. Lombez s'applaudit d'avoir donné naissance à *Roquelaure*. Avant la révolution, la population de cette ville s'élevait à 2,500 âmes; elle est réduite aujourd'hui à 1,600; c'est environ trois cents de moins que Samatan où l'on en compte 1,976. L'arrondissement, le cinquième du Gers, renferme 42,103 habitants. [1]

LECTOURE.

S'il est possible de conjecturer raisonnablement sur un passé éloigné de nous de vingt-quatre siècles, Lectoure, cité des peuplades ibères, s'appela dans l'origine *Ligorra*, haute terre. En la trouvant assise sur l'immense rocher qui s'élève au milieu des vallées creusées profondément par les torrents, et qu'une tranchée diluvienne sépare de la chaîne de collines dont il fit partie aux époques primitives, les Phéniciens d'abord et les Grecs plus tard conservèrent à Lectoure son nom, qu'ils prononçaient *Lacurra*. Quelle fut, sur le développement de la ville ibérienne, l'influence des colons phocéens? on ne le sait que d'une manière générale; mais quoique les documents nous manquent pour résoudre la question, il reste sur le sol lactorate des vestiges ineffaçables, qui aujourd'hui même laissent entrevoir une

1. Robert d'Avesbury, *Rapport au roi*, du 23 novembre 1335, de John de Wyngfeld. — Arnaud Oihenart, *Notitia Vasconiæ*. — Olhegaray, *Hist. des comtes de Foix et de Comminges*. — *Mémoire original du sieur de Fourquevaux*. — *Archives du royaume*, *Section historique*. — *Archives de l'ancienne généralite de Montauban*. — *Élection de Comminges*. — *Mémoire de* 1698. — *Branche des royaux lignages*, v. 3912. — Rymer, *Act. pub.* — La Popeliniere, t. II, *Mercure de France de* 1790 — *Procès-verbaux des élections des bailliages*. — *Lettre inédite de Cazales*.

partie de cette histoire ante-romaine. Outre les innombrables hellénismes du patois de Lectoure et quelques traditions caractéristiques de l'Ionie, telles que le jeu des noix et la fête du solstice d'été, la fontaine de Diane ne garde-t-elle pas encore son nom sacré *Houn Délia*, pour nous rappeler le passage des civilisateurs massaliotes? N'y reconnaît-on pas les ruines du *Manteion*, ou petit temple qui en couvraït les eaux, et le ruisseau qu'elles forment aujourd'hui en s'écoulant sur le boulevard, ne s'appelle-t-il pas, comme il y a deux mille quatre cents ans, *Hydrone?* Après les Grecs arrivèrent les Romains : un lieutenant de César, Crassus, vint attaquer les Sotiates et n'eut fait qu'une heureuse campagne lorsqu'il fut entré dans Soz, qui était peut-être ou Lectoure sous son nom phénicien, ou une ville de l'Astarac. Le chef Adcantuan battu, d'autres se mirent à la tête des Lactorates, des Vocates et des Tarusates, peuples de l'Armagnac et du Tursan ; et, suivant l'exemple de Sertorius, ils recommencèrent une guerre meurtrière pour les légions. Comme leurs forces consistaient principalement en cavalerie, ils fuyaient les combats et se contentaient de couper Crassus, d'intercepter toutes ses communications et d'écraser les partis qu'il envoyait en avant pour chercher des vivres. Sans cesse sur ses flancs, ils le harcelaient à chaque pas et disparaissaient comme l'éclair quand il voulait combattre. Grâce à cette tactique, ils affaiblissaient tous les jours les Romains et devenaient de plus en plus forts. Crassus sentit bien vite le danger de cette position. Convaincu qu'il ne pouvait s'en tirer que par un coup décisif, il se porta une nuit avec quatre cohortes de cavalerie sur le camp ennemi et le surprit. « Les soldats de *Lécobidi* résistèrent toutefois et continuèrent le chant de guerre : si les plaines brûlées étaient aux étrangers romains, seigneurs du monde, les bois de la montagne étaient aux Gascons; si les premiers portaient de lourdes cuirasses, les corps nus des seconds étaient plus agiles. Aussi, quoique l'arche au pain fût mal pourvue, cinq ans, jour et nuit, dura la guerre. Pour un qu'ils tuaient des nôtres, quinze d'entre eux étaient écrasés ; mais comme ils étaient nombreux et nos pères faibles, il fallut faire amitié, car l'écorce même des grands chênes s'use sous le bec du pic. »[1]

Lectoure devint dès lors une des soixante cités de la Gaule méridionale. Elle se gouvernait elle-même sous l'autorité nominale du préfet du prétoire des Gaules, que représentait aussi nominalement un vicaire impérial résidant à Vienne. Si l'on en croit les quelques lignes que le temps n'a pu effacer sur le marbre, la vieille cité des Lactorates était dévouée à l'empire. En 242, et sans doute à l'occasion du fameux tremblement de terre qui ébranla l'Europe, la république des Lactorates fit un taurobole pour la conservation et la santé de la

1. Romano aronac
Aleguin, eta
Wiscaiac daroa
Cansoa....
. . . . . .
Andi Arielac
Guesto sindoas
Betigo naiaz
Nardoa....
(Adelung Mith. Chant traditionnel trouvé par J. Ibanez de Ibarguen

maison divine, ou, en d'autres termes, pour Gordien III et l'impératrice Tranquillina sa femme[1]. Le prêtre qui immola le taureau s'appelait Trajanus Nundinius, et les deux décurions qui reçurent le sang pour la cité, Marcus Erotius Festus et Marcus Carinius Carus. Ce même jour, le sixième des ides de décembre, le sacrificateur Nundinius avait fait couler le sang de deux autres victimes sur le front de Julia Nice et de Junia Domitia, nobles matrones gallo-romaines qui expiaient sans doute bien des années de volupté dans l'affreuse fosse du taurobole! Soit du reste qu'elles voulussent honorer Diane, à qui ce sacrifice était particulièrement agréable, au dire de ses prêtres, soit qu'elles sentissent le besoin de cette cérémonie expiatoire, les matrones de Lectoure jetèrent souvent sous la hache du victimaire le taureau aux cornes dorées, aux longues bandelettes entrelacées de fleurs. Tantôt c'était la fille de Marcianus, tantôt Valeria Remina, tantôt Pomponia Philomène, si dévote au culte de Cybèle, tantôt Julia Saturnina, tantôt Aurelia Oppidiana, qu'on voyait sortir de la fosse ruisselante de sang. Sérieusement religieuse, sa population ne manquait jamais de couvrir de couronnes les autels votifs du dieu tutélaire de la cité, et aussi pleine de respect pour les divinités funestes que pour les bonnes, à côté des marbres consacrés au génie local, elle avait érigé ceux des génies infernaux. Alors brillaient du reste, ou par leurs vertus civiques au sénat, ou par leur dévouement à la curie, ou par leur courage au camp, le noble Publius Sabinus, le décemvir Lucius Valérius Vernus, le chef de la troisième cohorte de la douzième légion, Pomponius. Alors on admirait dans son gynécée la fidélité conjugale de Julia Commenua, la tendresse maternelle de Sabina, et la beauté de cette jeune affranchie qui voulut que sur le tombeau consacré à ses mânes, Caïus Munatius, son maître, inscrivît cet adieu léger à la vie : *Je n'ai point existé; si j'ai vécu, je ne me le rappelle pas. Je ne suis plus. Aucun soin ne m'occupe. Donnia Italia était mon nom. Je dors ici depuis l'âge de vingt ans.*

Cet ordre de choses, meilleur que tous ceux qui avaient été établis depuis la réunion des tribus nomades de la Vasconie, reçut un grand ébranlement à la chute de l'empire romain. Après la fatale et dernière journée de 406, où les Barbares franchirent la barrière du Rhin, la cité des Lactorates eut lieu de s'applaudir de l'épaisseur de ses murailles et de la hauteur de son château bâti sur le roc. Aux yeux de ses habitants consternés, les Quades, les Vandales, les Hérules, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Saxons, les Burgondes, les Huns, les Allemands passèrent successivement comme des trombes ; et à la place des terres cultivées par une foule d'esclaves ruraux et les colons, des villas délicieuses et des édifices où brillait la grande pensée civilisatrice de Rome, on ne vit plus bientôt que des ruines, des monceaux de cendres, et des morts. Sous la monarchie militaire des Goths, qui s'étendait de Toulouse à Bordeaux, et comprenait toute la Gascogne, Lectoure commença à respirer. A l'administration si mauvaise de l'empire avait succédé un gouvernement équitable et doux qui s'attirait et méritait toutes les sympathies des peuples. Cet état de choses dura cent ans, et il aurait duré plus longtemps encore si Virgilius, le premier évêque de Lectoure, n'eût conspiré à Agde, avec dix-neuf

1. PRO SALUTE ET INCOLUMITATE DOMUS DIVINÆ. R. P. LACTORAT. TAUROPOL. FECIT. Cette inscription avait induit en erreur le savant Duchesne, qui ne lisant en passant que le mot *Tauropolium*, en avait conclu que c'était l'ancien nom de *Lectoure*.

prélats aquitains, la ruine d'Alaric, qui ne croyait point, comme eux, que *Jésus fût consubstantiel à son père*. Chlodwig, attiré par leurs intrigues et leurs promesses, passa la Loire, et, après l'heureuse rencontre de Vouglé, dévasta les bords de la Dordogne et les riches plaines de la Lomagne. La monarchie gothique, à la vérité, ne mourut pas ce jour-là, mais, s'affaiblissant de plus en plus pendant la tutelle du fils d'Alaric et sous son règne, elle ne fit plus que se replier sur la Méditerranée et l'Espagne. En 581 il n'en restait plus que l'ombre, qui s'évanouit devant les Gascons descendus des montagnes pour reconquérir le pays de leurs pères.

A partir de cette époque, les Gascons eurent leurs ducs, et se trouvèrent constitués, pendant trente ans, les adversaires naturels des Sarrasins. A ce titre, les Lactorates combattirent probablement avec Eudo, en 721, sur la chaussée romaine de Toulouse; ils virent passer, en 733, du haut de leurs murailles, cette multitude, en turban, qui allait mourir sur les bords de la Loire. Cent ans plus tard, les murs de Lectoure, au pied desquels s'était brisé le flot des invasions antérieures, cédèrent sous les efforts d'Hastings. Ce pirate s'empara de Lectoure et l'inonda de sang; puis, quand ses compagnons furent las de pillage, de vol et de meurtre, il mit le feu à la ville. A la dévastation de 844 succède un siècle qui est tombé tout entier dans l'oubli. Il n'a pas surnagé un seul fait relatif à la génération qui vécut depuis la fin du IXe siècle jusqu'au Xe, et il faut arriver à l'année 960, pour rencontrer une apparence d'organisation politique. Dès 960, la féodalité règne : la république romaine de Lectoure est devenue la vicomté de Lomagne, et le premier vicomte connu s'appelle Odoat. Six de ses successeurs : Raimond-Arnal, Arnal Ier du nom, Arnal II, père d'Adalesa, Odon, le contemporain de Turmapaler, comte d'Armagnac; Vivian Ier, son fils, dont on ignore le nom, remplirent, pendant deux cent vingt-deux ans, les fonctions vicomtales, et ne laissèrent aucune trace de leur passage. Il n'en fut pas de même de Vivian II. En 1182, il entra hardiment dans la ligue que les barons du Midi venaient de former contre l'Angleterre, à la voix de Bertrand de Born. A s'en rapporter aux fougueux sirventes du troubadour, Vivian aurait été très-puissant : les vicomtes de Béarn et de Gabardan sont, en effet, présentés comme ses vassaux. Tout ce que nous savons de certain là dessus, c'est que, n'imitant pas d'abord l'exemple de ceux qui trahirent l'Aquitaine après avoir juré sur un missel de la défendre jusqu'au dernier soupir, Vivian se défendit vigoureusement dans Lectoure contre Richard-Cœur-de-Lion, et ne capitula qu'après avoir repoussé plus d'une fois les assauts du fils d'Aliénor. Il eut le tort pourtant de joindre ensuite sa bannière aux bannières anglaises, et pendant que les vers brûlants du troubadour d'Autefort imprimaient à jamais la honte sur le front des lâches et des traîtres, d'aller recevoir, au mois d'août suivant, à Saint-Séver, la ceinture militaire aux genoux de Richard.

Quand on eut porté tous les Plantagenets à Fontevrault, Vivian, dit l'Espagnol, succéda à son père et laissa peu après la seigneurie de Lectoure au faible Arnal, qui mourut en 1256. Celui-ci avait deux enfants : l'aînée, Mascarosa, devint vicomtesse, car la loi salique n'avait pas franchi les flots de la Loire, et l'on était plus galant au bord de la Garonne qu'au bord de la Seine. C'est en vertu de la même loi féodale que Vivian IV, successeur de Mascarosa, sa sœur, morte sans

enfants, légua, vers 1280, sa seigneurie à Philippa, sa cadette, femme d'Élie Talleyrand, comte de Périgord. Des mains de ce dernier la vicomté de Lomagne tomba dans celles de Philippe-le-Bel, qui la donna à Garcias del Goth, frère du pape Clément, sans doute comme prix du sang des malheureux Templiers. Le fils unique de Garcias, Bertrand, n'ayant eu de la vicomtesse Béatrix qu'une fille, mariée à Jean d'Armagnac, et le hasard ayant voulu que cette fille, appelée Régina, mourût sans enfants et fît héritier son mari, la Lomagne et Lectoure échurent, en 1312, à la maison d'Armagnac.

Pendant les trois cent cinquante-deux ans qu'avait duré la dynastie vicomtale, en greffant sur la tige de 960, qui se séchait souvent, des branches étrangères, le pouvoir et la juridiction des vicomtes avaient subi plusieurs vicissitudes. D'abord lieutenants des ducs de Gascogne et revêtus de la dignité comtale, ils y renoncèrent sagement vers le commencement du XIIe siècle, pour prendre le titre plus modeste et plus réel de vicomtes de Gascogne. Au milieu du siècle suivant, tout en gardant le premier titre ils prirent celui de vicomtes de Lomagne. Leur capitale était Lectoure et leur résidence particulière un antique et formidable château, assis au sommet de la montagne sur l'emplacement de l'hôpital actuel. Vassaux des seuls comtes de Toulouse, ils avaient une suzeraineté très-étendue : les vicomtes de Béarn, d'Auvillar, de Broullois, de Gimoës, de Gabardan et les châtelains de Batz, de Rivière Verdun, de Fimarçon, de Montagnac, de Terride s'inclinaient pour lui rendre hommage devant le fier lion de gueules au champ d'argent.

Si grande pourtant que fût leur puissance en Gascogne, les vicomtes avaient un rival à Lectoure. Les évêques, profitant comme partout de la chute de l'empire et du malheur des invasions, s'étaient substitués à petit bruit aux autorités romaines. Dans presque toutes les villes ils se prétendaient maîtres du pouvoir, parce qu'ils l'avaient usurpé. Avec la féodalité il fallut rabattre étrangement de ces prétentions, mais là où ils se sentirent les plus faibles les évêques composèrent. A Lectoure, par exemple, ne pouvant lutter avec les vicomtes, ils voulurent bien consentir à partager la seigneurie. L'évêque de Lectoure était donc le seigneur de la ville : à quel titre? il eût été fort embarrassé de le dire. Au dessous de l'évêque et du vicomte existait une autorité plus obscure, mais autour de laquelle était groupée toute la force de la ville. Malgré dix siècles de désastres et de guerres sanglantes le vieux municipe était encore debout. Au XIIIe siècle la vieille république de Lectoure vivait donc comme au Ve; à peine même si elle s'était transformée. Voici, en effet, quelles étaient, à la date de 1294, les libertés de Lectoure, libertés immémoriales, dont elle ne possède pas l'ombre aujourd'hui.

Alors tous les citoyens de Lectoure étaient francs de péage et de droits pour eux et leurs marchandises par tous pays et sur les terres de tout seigneur. Ils pouvaient couper du bois pour leur usage dans les forêts des vicomtes de Lomagne, mener paître leurs bestiaux sur leurs terres, ramasser les feuilles et entrer dans tous leurs taillis, excepté avec le gros bétail, à moins d'avoir leur permission. Si le seigneur vicomte avait une action à former contre un citoyen de Lectoure il ne pouvait le forcer à fournir caution et devait juger le différend sans délai. Tout citoyen accusé par le vicomte ou l'évêque devait être acquitté sur son serment, s'il n'existait pas de témoins. Tout citoyen de Lectoure avait le droit d'arrêter son

débiteur si la dette avait été contractée ou le contrat passé dans la ville. Chaque habitant pouvait faire des fourneaux et y cuire son pain et celui du voisin, pourvu qu'il n'exigeât point de rétribution. S'il arrivait qu'un citoyen de Lectoure eût procès avec son seigneur et qu'il ne trouvât point d'avocat, ce dernier était tenu de lui en fournir un. Quand un citoyen commettait un homicide il encourait la peine de mort et tous ses biens étaient partagés entre le vicomte et la cité, de telle sorte que le seigneur touchât d'abord cinq sols, le conseil de la cité quarante, et que le reste fût également divisé entre le vicomte et le seigneur, à moins toutefois que le meurtrier n'eût versé le sang dans un cas de légitime défense.

Tel était l'état politique de Lectoure, lorsqu'elle tomba au pouvoir des comtes d'Armagnac. D'après l'article 1er de leurs coutumes, confirmées par Élie Talleyrand, leur vicomte, en 1294, les citoyens et les prud'hommes, nommés consuls dans cet acte, étaient tenus de garder la ville toutes les fois que les comtes se mettaient en campagne. Ce qui n'empêchait pas ces derniers de les aider vigoureusement au besoin. En 1377, des services de cette nature d'une haute importance déterminèrent les prud'hommes, qui avaient repris l'ancienne dénomination de consuls, à céder la moitié de la juridiction haute et basse au comte Jean II. Cet office de défenseur de la cite nul ne pouvait mieux le remplir, car c'était une race forte et énergiquement trempée que la race d'Armagnac : ils avaient cœur de marbre et bras de fer; les Anglais l'apprirent bien à leurs dépens, puisque pendant cent cinquante ans les d'Armagnac furent les chefs des guerres de France; la bannière d'Armagnac flotta sur tous les champs de bataille, depuis le combat d'Auberoche jusqu'à celui de Castillon; le cri d'Armagnac retentit aux oreilles des Derby, des princes de Galles, des Talbot. Pendant cette rude période ils restèrent toujours à cheval : ce fut la voix d'un comte d'Armagnac qui rassura la France quand le roi Jean eut succombé à Poitiers; ce furent les nobles accents d'un comte d'Armagnac qui soulevèrent contre les Anglais toutes les populations méridionales en s'élevant avec courage aux états de Niort. Et cependant, bien qu'engagés de cœur et d'âme dans cette cause sainte, ils trouvaient le temps de combattre les Anglais d'une main et de soutenir avec l'autre une querelle féodale. Le 25 janvier de cette même année 1377, et pendant le feu de la lutte anglo-française sur le continent, le comte Jean, sur les instances redoublées du duc d'Anjou, faisait la paix avec le comte de Foix, et ce traité était ratifié deux ans plus tard dans une chapelle en bois construite exprès entre Aire et Barcelone. Là les deux parents éteignirent une querelle qui durait depuis quatre-vingt-dix ans; et en recevant chacun la moitié d'une hostie consacrée, que leur partagea l'évêque de Lectoure, ils jurèrent de vivre désormais en bons voisins et de cimenter leur traité par le mariage de leurs enfants Le temps, qui change souvent les projets des hommes, effaça ce dernier article; le jeune comte de Foix étant mort sans enfants, Jean d'Armagnac songea à ressaisir par une autre alliance les avantages que lui enlevait la mort de Gaston. Il s'agissait, en 1379, de marier son fils Bernard avec la jeune comtesse de Comminges. La mère s'y opposant, Jean II les fit enlever toutes les deux à Muret, força Marguerite d'épouser son fils et enferma la mère, d'abord au château d'Auvillar et puis dans celui de Lectoure.

Le comte Jean III, successeur du Bossu, remplit vaillamment comme son père

la charge de capitaine-général, au delà de la Loire, des forces françaises : il touchait en cette qualité mille francs d'or par mois, outre trente mille francs d'or de pension et les gages de sept cents hommes d'armes. Le pays lui dut en partie l'expulsion de ces avides Routiers qui dévoraient le pauvre peuple et s'abattaient sur les campagnes comme des nuées de sauterelles. Bernard, son fils, non moins puissant, eut l'honneur de donner son nom au parti des *Blancs*, qui était alors le parti national; lui seul combattait pour l'intégrité du territoire et l'expulsion de l'étranger. La récompense de ce grand athlète de la nationalité française fut néanmoins la mort : massacré à Paris, le 12 juin 1418, par les chaperons bleus de la populace parisienne, qui égorgèrent le même jour, dans les prisons, trois mille de ces braves Gascons, la terreur des Anglais, il laissa ses vastes domaines et la vicomté de Lomagne à Jean IV. Celui-ci, par son orgueil et sa persistance à s'appeler comte d'Armagnac *par la grâce de Dieu*, fit oublier un moment les services de ses ancêtres à Charles VII, qui envoya le dauphin, depuis Louis XI, dévaster la Lomagne. Il eut pour héritier, en 1450, le trop fameux Jean V. C'était du feu qu'il y avait dans les veines des d'Armagnac. Aussi violent dans ses désirs, aussi impétueux dans ses actions que Bernard, son aïeul, dont le célèbre *quos ego... S'y dabale!... Si j'y descends!* faisait rentrer dans le devoir les villes les plus turbulentes, Jean V n'avait pu voir sa sœur Isabelle, la plus belle femme du siècle, sans en devenir éperdument amoureux. En homme qui méprisait le frein des lois divines et humaines, il osa déclarer sa passion et eut le funeste bonheur de la faire partager. Les murs du château de Lectoure, témoins de ces amours incestueuses, ne furent point assez épais pour étouffer les cris de deux enfants qu naquirent du crime de la sœur et du frère. Charles VII les entendit de Paris et véhémentement courroucé « pource que c'estoit contre la saincte foi et pource que icelui comte estoit descendu de la couronne, il lui dépêcha sur le champ bonnes et discrètes personnes pour lui remontrer sa faute, lui offrir d'intercéder auprès du pape afin d'obtenir son absolution et le menacer de toute son ire, au cas qu'il voulût persister en son abominable erreur. » Malgré la fougue de ses passions, Jean V, qui connaissait le sénéchal de Valpergue, et qui n'avait pas oublié les assauts livrés à Lectoure six ans auparavant et le séjour qu'il avait fait dans le château avec ses hommes d'armes, pressé d'ailleurs par les instances des citoyens, tremblants à l'idée de revoir ces hôtes indisciplinables, parut se soumettre aux ordres du roi et obtint le pardon du pape.

Mais ce n'était qu'une ruse pour gagner du temps : au lieu d'abandonner sa sœur, Jean V s'occupait de calmer ses scrupules en jouant le pape et le roi. Antoine de Cambrai, référendaire du saint-siége, et Jean de Volterre, notaire apostolique, corrompus par des monceaux d'or, fabriquèrent une bulle qui autorisait son mariage avec Isabelle. Avec cette pièce il se fit donner la bénédiction nuptiale par un de ses chapelains et recommença publiquement sa vie incestueuse. Un nouveau fruit de cette union contre nature vint bientôt effrayer les populations superstitieuses de la Lomagne et mettre le comble à l'indignation de l'Église. Le saint-père eut beau toutefois chasser Jean de Cambrai et lancer les foudres de l'excommunication sur le couple rebelle, le roi eut beau lui envoyer son oncle Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, et la vénérable comtesse Anne d'Al-

bret, pour essayer de le ramener, Jean resta sourd aux représentations de Paris comme aux menaces de Rome et sembla même se jouer de leur colère en l'irritant par un nouveau défi. Philippe de Lévis, marchand du temple comme tous les prélats d'alors, quittait l'archevêché d'Auch et, en bon parent, le destinait à son neveu. Le pape et le roi approuvèrent ce trafic, tout à fait dans les mœurs du temps, lorsque le comte d'Armagnac fit élire par le chapitre un bâtard de son père et le mit en possession, malgré les cris du pape et les protestations de Charles VII.

Alors le mariage incestueux devint un crime de lèse-majesté, et deux armées françaises, commandées l'une par Antoine de Chabannes et Saintrailles, et l'autre par le comte de Clermont et le maréchal de Lohéac, l'illustre vétéran des guerres anglaises, passèrent la Loire au mois de mai 1455. La première se dirigeait vers le Rouergue, qui appartenait aux d'Armagnac, la seconde entrait en Gascogne. Pris à l'improviste, le mari d'Isabelle s'enfuit dans la vallée d'Aran, tandis que le vieux Lohéac prenait ses places une à une et ne mettait que trois jours pour forcer la triple enceinte de Lectoure. Cette dernière ville resta neuf ans au pouvoir du roi de France et ne fut rendue au comte que le 22 août 1464, par Louis XI. Jean V lui montra sa reconnaissance l'année suivante en attachant à sa ceinture l'aiguillette de soie de la ligue, dite du *Bien public*, et en marchant sur Paris à la tête de six mille hommes de cavalerie. Dès ce moment sa perte fut jurée par le roi de France. En 1469, feignant de croire qu'un émissaire de l'Angleterre s'était rendu à Lectoure, Louis XI accuse le comte d'Armagnac de haute trahison et lance en Gascogne, au moment où il s'y attendait le moins, une forte armée commandée par Chabannes. Celui-ci ne mit qu'un mois à prendre toutes les places de Jean V, qui n'abandonnait pourtant pas la partie : réfugié en Espagne, il épiait l'occasion de recommencer la lutte. Elle se présenta en 1471, et il la saisit avec habileté. Louis XI avait été forcé de donner la Guyenne en apanage au duc de Berri. Ce prince ne vit pas plutôt son frère aux prises avec le duc de Bourgogne qu'il leva l'étendard de la révolte, tendit la main au comte d'Armagnac et le créa son lieutenant-général en Guienne. Investi de ce titre, Jean V lève des troupes, reprend ses places et rentre avec Isabelle dans le vieux château de Lectoure. Il devait encore en sortir. Peu de temps après les habitants de Lectoure virent arriver cinq cents lances, suivant la bannière royale, les francs-archers, conduits par le sénéchal de Beaucaire, et des pièces d'artillerie que fit braquer immédiatement contre la ville Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse. Cette première armée avait à peine déployé ses tentes au pied de la montagne qu'il en arriva une seconde sous les ordres du sire de Beaujeu, et puis une troisième composée de l'arrière-ban du Rouergue, que menait le baron de Calmont d'Olt. Au commencement de 1472, Lectoure était bloquée par quarante mille hommes. Malgré ses forces cependant et ses grands talents militaires, Beaujeu resta huit mois devant les portes et ne put les faire ouvrir que par une capitulation. Il fut convenu que Jean V lui remettrait la ville et le château, et recevrait bonne et suffisante sûreté pour aller se justifier auprès du roi. Lorsque le comte eut rendu Lectoure et qu'il demanda le sauf-conduit le sire de Beaujeu se moqua de lui et le somma de la part de Louis XI de sortir du royaume sous trois jours. Indigné alors d'un pareil manque de foi, et averti que Louis XI avait écrit à Chabannes : « Si je pouvois prendre Lectoure elle seroit

mienne de bon gain et ne l'auroient jamais ni l'un ni l'autre (d'Armagnac et Berri) et seroit pour tenir le tout en subjection, » Jean V reparaît subitement dans la ville, et, secondé par les habitants, avant la fin d'octobre il avait recouvré le château et fait prisonnier Beaujeu lui-même A cette nouvelle, Louis XI jura solennellement par la Pâques-Dieu de tirer vengeance du comte d'Armagnac, et les serments de ce genre étaient malheureusement pour son âme ceux qu'il tenait le mieux. Dès le mois de janvier 1473, en effet, il s'était porté de sa personne à la Rochelle et avait envoyé contre Lectoure une armée commandée par le cardinal Jouffroi.

Le cardinal était accompagné de Robert de Balzac, sénéchal d'Agenais; de Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse; de Jean d'Aillon, seigneur du Lude; des sires de Montbron, de Guillaume de Montfalcon, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, et *bien d'autres* qui assiégèrent le comte d'Armagnac, et si vigoureusement l'y pressèrent qu'après trois mois de siége il se rendit aux conditions suivantes : Qu'on accorderait amnistie tant à lui qu'à tous ceux qui l'avaient suivi, lesquels seraient rétablis dans leurs terres et honneurs; que la cité de Lectoure conserverait ses priviléges et ne serait ni détruite ni démolie; qu'on donnerait le sceau du roi portant pouvoir de traiter en sûreté de sa personne au comte pour aller se justifier auprès du roi, et qu'on désignerait certaines places à la comtesse pour y séjourner pendant son absence.

Ces articles signés et scellés de part et d'autre, et après avoir juré sur les saints Évangiles, messire Ives du Fou, au nom du cardinal, rompit la sainte hostie entre les deux remparts, en donna la moitié au comte et reçut l'autre en s'engageant sur le corps de Jésus-Christ de tenir l'accord. Le comte, rassuré par un serment si solennel fait par un cardinal et au nom d'un roi de France, promit de rendre la ville et le château. Le 4 mars 1473, on publia la paix, et les fourriers de l'armée royale entrèrent dans Lectoure pour marquer les logements. Le lendemain le comte remit le château entre les mains du cardinal, fit désarmer les soldats et descendre l'artillerie. Il envoya ensuite l'abbé de Pessant et le troisième président du parlement de Toulouse à Jouffroi pour savoir quelles étaient les places désignées pour le séjour de la comtesse pendant son voyage à la cour. Pendant ce temps la porte du grand boulevard étant ouverte, les gens du roi entrèrent enseignes déployées, ayant à leur tête Robert de Balzac qui arrêta son cheval devant la maison du comte et cria tout haut : *Tuez, tuez tout, hormis les dames :* à ce signal il y eut grand massacre des habitants. Le sénéchal de Beaucaire attaquait en même temps avec sa compagnie la maison du comte, tuait de sa main un gentilhomme désarmé, et ayant forcé les portes ordonnait à un franc-archer limousin, nommé *Pierre le Gorgias*, d'exécuter ce qu'il avait promis. Alors ce misérable, qui n'avait encore osé s'approcher du comte, se jeta sur lui, le frappa deux fois au cœur du poignard, et un autre archer lui ayant donné un coup de hache-d'armes sur la tête il tomba tout sanglant et sans vie à leurs pieds en murmurant le nom de la Vierge. Après cet assassinat, que Louis XI devait payer en donnant une tasse d'argent pleine d'écus au Gorgias, le cadavre du comte fut traîné sur le pavé et livré aux outrages de la soldatesque : Lectoure fut saccagée comme du temps des Huns et des Normands : presque tous les habitants furent massacrés,

les églises mises au pillage, les cloches brisées à coups de marteaux, les morts déterrés pour devenir la proie des chiens, les murailles de la ville abattues ainsi que le château, et enfin le feu mis aux quatre coins pour qu'il achevât de consumer ce qui avait échappé à la fureur du cardinal. Quant à la comtesse, qui était enceinte de sept mois, on la traîna au château de Buzet, où, sous les yeux de l'impitoyable Jouffroi, trois misérables, dont nous savons les noms, le baron de Castelnau de Bretenous, Guersandon et Ollivier le Roux, la firent avorter de force, afin qu'il ne restât plus rien du comte d'Armagnac.

Il fallut presque un siècle pour effacer les traces de cette effroyable catastrophe : au bout de quatre-vingt-huit ans, enfin, de nouvelles maisons s'élevaient sur les murs noircis de l'ancienne ville, une autre population avait pris la place de celle qui dormait sous les ruines et les monceaux de cendres de 1473, lorsque le calvinisme vint jeter le trouble dans l'état. Suivant l'exemple de Jeanne d'Albret leur reine, les habitants de Lectoure se laissèrent aller aux nouvelles opinions religieuses. Les apôtres de la réformation avaient beau jeu pour les gagner, car les désordres du haut clergé non moins que son incurie touchant le gouvernement spirituel des diocèses éclataient aux yeux des plus tolérants. L'archevêque d'Auch, qui aurait dû veiller sur ses suffragants, n'habitait pas même sa métropole et faisait les fonctions de vice-légat à Avignon ; Jean de Barton, l'évêque de Lectoure, donnait depuis longtemps à ses diocésains le plus scandaleux des spectacles en disputant avec acharnement la propriété de ce siége qu'il tenait, du reste, de son oncle, à Georges d'Armagnac. Dans cette situation si favorable aux projets de la reine de Navarre, les émissaires de Genève obtinrent un succès complet et les huguenots de Lectoure, en 1561, brisèrent les croix et les images des saints, et chassèrent les ecclésiastiques ; plus hardis à mesure qu'ils se sentaient plus forts, ils obéirent l'année suivante au signal qui fit soulever à la fois toutes les villes de la Guienne, de la Gascogne et du Languedoc, à l'exception de Bordeaux, Toulouse et Auvillar.

Il n'y avait alors dans le pays pour défendre les catholiques et faire exécuter les ordres du roi que le vieux Montluc. Presque de son propre mouvement et avant d'en avoir reçu l'ordre, Montluc reprit d'abord Agen et quelques bicoques de la Garonne, puis il marcha sur Lectoure. Le capitaine Montluc, son fils, l'y avait déjà devancé ; et trouvant en campagne l'élite de la garnison, il l'avait menée battant dans Terraube où il la tenait bloquée. Le vieux Montluc, étant arrivé comme elle capitulait, se porta en toute hâte sur Lectoure. Il était deux heures du matin quand les troupes passèrent le Gers, et le jour commençait à poindre au moment où il s'avança suivi de MM. de La Mothe Rougé et de Frédéville pour reconnaître la place et voir où il pourrait dresser la batterie. Après avoir bien examiné les lieux, il s'établit sur la petite colline qui fait face à la fontaine de Diane. Toute son artillerie consistait en trois pièces de campagne et trois gros canons qui commencèrent à tirer le 28 septembre 1562, et eurent fait brèche avant la nuit. Le lendemain le canon tira tout le jour sur les tonneaux et les gabions dont les assiégés avaient entouré le boulevard et ne cessa d'agrandir la brèche qui, étant enfin jugée assez basse, fut assaillie la nuit d'après par les deux compagnies du baron de Clermont et du baron de Poudeac. Toute la noblesse montant avec eux, ils l'emportèrent vaillamment et se jetèrent tête baissée sur ceux qui défendaient les barricades. La

première était déjà forcée lorsque ceux qui montaient toujours aperçurent la traînée d'une grosse mine préparée pour les faire sauter ; ils n'eurent pas plutôt senti la poudre qu'ils s'enfuirent précipitamment, et dans le plus grand désordre. La mine ayant éclaté dans ce moment même, Montluc perdit plusieurs bons soldats et le capitaine Larroque Jourdan, un brave gentilhomme comme il n'en était pas né deux en Gascogne depuis cinquante ans.

Le troisième jour, par l'avis du baron d'Urtubie, qui s'entendait merveilleusement aux siéges et à la conduite de l'artillerie, on plaça deux canons de l'autre côté de la ville pour battre le petit boulevard. Le baron les pointait lui-même vers midi quand il fut blessé mortellement à la cuisse d'un coup de fauconneau parti du grand boulevard. Cependant le gouverneur, qui s'appelait Brimond, soit qu'il se sentît découragé par la faiblesse de sa garnison, ou qu'on eût pratiqué une brèche plus facile dans sa conscience, demanda tout à coup à capituler. On lui envoya trois otages; mais, par imprudence ou à dessein, en se présentant au guichet ils furent salués d'une salve de mousqueterie : Montluc furieux fit aussitôt crier au gouverneur : *que ce n'estoit la foy d'un homme de bien, mais d'un huguenot;* celui-ci s'excusait de son mieux en répondant qu'on verrait bientôt la punition du méchant qui avait commencé. Effectivement, au bout de quelques instants, un soldat fut pendu aux créneaux. Malheureusement Brimond était impuissant à retenir la rage de ses hommes; le premier coupable s'agitait encore au-dessus du fossé qu'on tira de nouveau sur les catholiques. Alors Montluc, qui était caché derrière un pan de mur et voyait tout, dépêcha immédiatement Verduzand à Terraube avec ordre de faire tuer les quatre cents prisonniers qui s'y trouvaient. On exécuta cet ordre barbare à la lettre : ils furent tous égorgés et jetés dans le puits de la ville qui, bien que très-profond, en fut comblé de telle sorte qu'on touchait les cadavres avec la main. Deux riches bourgeois de Lectoure avaient été sauvés du massacre et conduits à Montluc, qui les fit pendre à un noyer placé en face de la brèche. Le lendemain, qui était un samedi, Lectoure se rendit, et tous les soldats huguenots sortirent de la ville.

Les protestants, au désespoir d'avoir perdu une place aussi forte et aussi utile, tentèrent plusieurs fois de la reprendre : tant que Montluc vécut, cependant, il leur fut impossible de mettre sa vigilance en défaut ; mais, peu de temps après la mort du vieux reître, le prêche retentit de nouveau dans les murs de Lectoure. En 1577, Henri de Navarre, chassé d'Agen par le maréchal de Biron, y transporta sa petite cour; puis, afin d'augmenter son importance, aux états-généraux protestants de 1588 tenus à La Rochelle, le 12 novembre, sous la présidence de ce prince, en organisant un ordre judiciaire tout à fait en dehors de l'ordre existant, on lui donna le présidial créé pour les comtés de Comminges et d'Armagnac. Dix ans plus tard, et après que le fameux capitaine Sus eut guerroyé tout à son aise avec ses casaques blanches contre les casaques vertes du ligueur Villars, Henri de Navarre, devenu roi de France, comprit Lectoure parmi les places de sûreté qui étaient accordées aux protestants. Un des articles secrets de l'édit de Nantes portait, à ce sujet, que les protestants auraient toujours à Lectoure cent vingt hommes de garnison entretenus aux dépens du roi. Cet état de choses dura jusqu'en 1616 : c'était un trop long armistice pour les partis religieux. La grande et sage politique étant

descendue dans les caveaux de Saint-Denis avec le cercueil d'Henri IV, et Marie de Médicis commettant la faute de revenir trop brusquement sur le passé, les protestants se remuèrent comme au bon temps, et reprirent le chemin de Montauban et de Milhaud. Avant la tenue du synode général convoqué dans cette dernière ville, Lectoure devait leur fournir un nouvel argument; le gouverneur s'étant converti au catholicisme et ayant remis la place au roi, il n'y eut pas assez de malédictions, le 25 octobre 1621, dans le synode, contre les jésuites, assez de plaintes à sa majesté de cette violation de l'édit de Nantes. Mais les protestants s'étaient affaiblis pendant que la monarchie se fortifiait; ils ne se révoltèrent, en 1621, contre Louis XIII, que pour tomber, en 1629, aux pieds de Richelieu.

Trois ans plus tard, les habitants de Lectoure virent arriver, dans les premiers jours de septembre, une litière fermée qu'entourait un détachement des gardes du cardinal. Cette litière monta au vieux château; les portes s'ouvrirent à moitié et se refermèrent avec promptitude : on en tira un homme à moitié mort et couvert de dix-sept blessures : une garde sévère s'établit dès ce moment autour de la sombre forteresse, et par les préparatifs funèbres qui se faisaient à Toulouse dans la cour du Capitole, on sut que le blessé s'appelait Montmorency, et que le cardinal n'attendait que sa guérison pour le faire décapiter dans la même ville dont ses pères avaient été si longtemps gouverneurs. Dès qu'il fut guéri, en effet, la litière sortit du château, reprit la route de Toulouse et porta sa victime au bourreau qui l'attendait, la hache à la main, sur l'échafaud noir et fleurdelisé, aux pieds même de la statue d'Henri IV. Émues d'une tendre pitié pour ce coupable qui portait au bras un riche bracelet de diamants, son plus grand crime, dit-on, aux yeux du cardinal, les dames de Lectoure avaient envoyé une députation à Richelieu pour demander sa grâce ; il la leur refusa comme à Marie de Médicis.

En 1685, la révocation de l'édit de Nantes vint troubler pendant quelque temps la paix de Lectoure. Les dragons de Boufflers, en allant convertir le Béarn, y firent une mission militaire dont on se souvient encore en Limagne. Après cet orage qui passa vite, heureusement, les choses reprirent leur train ordinaire. L'évêque jouit, sans contestation, des honneurs seigneuriaux en partage avec le roi. Le gouverneur, fidèle aux instructions secrètes de Versailles, tout en surveillant rigoureusement les protestants avec sa maréchaussée, démantela peu à peu les fortifications qui portaient ombrage à la royauté, et le conseil politique, sous la direction des consuls, administra équitablement les affaires de la communauté et de la ville jusqu'à la révolution. Lorsqu'elle éclata, Lectoure était encore le siége d'un évêché et la capitale de l'élection de Limagne. Cette élection, bornée à l'est par Rivière-Verdun, le Comminges, et la Viguerie de Toulouse, touchait à l'ouest, l'Armagnac ; au nord, la Garonne ; et au sud, une autre partie du Comminges. Quant au diocèse de Lectoure, il renfermait deux cent vingt-neuf paroisses, et rapportait dix-huit mille livres en revenu, en 1698, à monseigneur de Polastron ; un siècle plus tard, il en donnait vingt mille. Les prélats qui le gouvernèrent tour à tour s'occupèrent, au surplus, de leur temporel avec un soin particulier. Arnal, par exemple, qui vivait en 1222, prit une part active à la croisade contre les Albigeois, et seconda Montfort de tout son pouvoir, afin d'en obtenir des concessions domaniales. En 1273, Géraud de Montlezun, fils du comte de Pardine, fit avec le

roi d'Angleterre la transaction en vertu de laquelle l'évêque possédait la moitié de la seigneurie et de la juridiction de Lectoure. C'est pendant la domination des Édouard que les Anglais élevèrent l'église paroissiale, vaste et lourd vaisseau de style saxo-gothique, surmonté d'une tour massive et carrée, d'où s'élançait, autrefois, la plus haute aiguille de France. L'église, dédiée à saint Gervais, était desservie par un chapitre. Il n'existait qu'une abbaye dans le diocèse, celle de Bouillac, de l'ordre de Cîteaux; mais on y trouvait, en revanche, le prieuré de Leirac, de l'ordre de Cluny, et ceux de Saint-Gény et de Sainte-Gémine, à Lectoure. La vice-sénéchaussée, le gouvernement et le présidial complétaient l'organisation civile, militaire et judiciaire. Avant la révolution, la maison de Roquelaure jouissait, depuis des siècles, du gouvernement comme d'une rente de famille. L'arrière-ban de la généralité s'assemblait, à tour de rôle, à Montauban, Cahors ou Lectoure. Cette élection, détachée en 1718 de la généralité de Montauban, et réunie à celle d'Auch, députa, de concert avec l'Isle-Jourdain, aux états-généraux. Ce fut là son dernier acte politique. A la vice-sénéchaussée succéda d'abord le district, et plus tard, la sous-préfecture. Lectoure possède aujourd'hui un collége communal, un tribunal de première instance, et une société d'agriculture. On compte 52,140 habitants dans l'arrondissement, et 6,187 dans la ville, dont la population, en 1700, ne dépassait pas 1,000 âmes.

Lectoure a produit plusieurs illustrations militaires, parmi lesquelles nous nommerons le général *Subervic*. C'est aussi dans cette ville que naquit un des plus illustres généraux de l'empire, le *duc de Montebello*, dont ses concitoyens montrent avec orgueil la statue de marbre. En 1790, Jean Lannes, fils d'un pauvre ouvrier du faubourg, gagnait à grand'peine sa vie en teignant des étoffes l'été, et en travaillant à planter, l'hiver, cette magnifique promenade du Bastion, d'où apparaît, dans le lointain, quand les cieux sont sereins, ce beau panorama des Pyrénées, couvert de neiges éclatantes. Au grand tocsin de 1792, le teinturier courut, comme volontaire, à l'armée des Pyrénées-Orientales. Trois ans après, il était colonel, et mis en demi-solde avec Bonaparte et Murat, pour cause de jacobinisme. Réhabilité le lendemain du 13 vendémiaire dans l'esprit des directeurs, il passa en Italie et en revint général de division pour aider à la surprise de brumaire. Napoléon le nomma maréchal de l'empire, en 1804. Il serait trop long de le suivre sur tous les champs de bataille, où il accrut encore la glorieuse renommée qu'il s'était faite pendant les guerres de la révolution. Atteint par un boulet à Essling, le 21 mai 1809, il mourut à Vienne, dix jours après, des suites de sa blessure.[1]

1. Gruter, *Inscriptions*. — Saint-Jérôme, *Ad Ageruchiam*. — Arnobius, *Adversæ Gentes*. — Manuscrits de la Bibliothèque Royale, collection Doat. — Math. de Couci, *Histoire de Charles VII* — *Archives municipales de Rodez*. — Manuscrits du roi, fonds Saint-Germain français. — Montluc, *Commentaires*; *Mémoires de la société royale des antiquaires de France*. — *Lettre inédite de feu Gail au baron Chaudruc de Crazannes sur les antiquités grecques de Lectoure*. — *Archives municipales de Montauban*, mémoires manuscrits de la Generalite, 1798. — *Archives municipales de Lectoure*, regist. de 1690; *Wisigothorum Lex scriptores franc*, t. IV. — Gramond, *Histoire de la rébellion protestante*. — Daubigne, *Histoire universelle*. — Dupleix de Condom, *Histoire de France*. — Cros, *Histoire du maréchal de Montmorency*.

MIRANDE.

SIMORRE. — MASSEUBE. — SARRAMON.

Vers la fin du XIIIe siècle, en 1289, trois hauts et puissants seigneurs, Eustache de Beaumarchais, sénéchal du Languedoc pour le roi Philippe-le-Bel; Centulle comte d'Astarac[1], et l'abbé de Berdoües, se réunirent pour fonder une ville sur la rive gauche de la Baïse. Ils tracèrent d'abord au carrefour où venaient aboutir quatre chemins, une place, quatre rues coupant ses angles, et une enceinte à peu près carrée, percée de quatre portes. Comme la position est véritablement délicieuse, ils appelèrent, dit-on, la ville nouvelle *l'admirable*, Miranda. C'est le sentiment commun, mais il serait bien possible que l'étymologie eût une autre origine. En 1062 ou 1063, le duc d'Aquitaine, Guillhem VII, après avoir relevé, dit l'histoire moderne du Midi, la bannière poitevine tristement pendante sur des tombeaux, voulut cueillir des lauriers moins impies et passa en Espagne à la tête d'une grosse armée. Une longue série d'exploits signala cette expédition, quoi que Sigebert en ait écrit; car, cent ans après, l'éloge de Guillhem se trouvait encore sur les lèvres des troubadours. Dans les belliqueux sirventes, chantés au son de la viole, on attribuait partout à Guillhem VII la conquête d'une des Miranda d'Espagne.

> Reis coronatz que d'altrui pren liuranda
> Mal sieg Guilhem que conquèstor Miranda...
>
> Roi couronné portant livrée d'autrui
> Imite mal Guilhem, le vainqueur de Miranda...

Ne serait-il pas possible que les trois fondateurs de Miranda eussent cherché à rappeler, en choisissant ce nom, l'un des plus brillants faits d'armes du siècle précédent? On serait d'autant mieux fondé à le présumer que le souvenir des conquêtes ultra pyrénéennes de Guillhem devait plaire au cœur de Beaumarchais et du comte Centulle, tous deux hommes de guerre, et flatter en même temps l'abbé de Berdoües qui savait par tradition que le preux duc d'Aquitaine avait combattu sur l'Èbre pour la foi. Quoi qu'il en puisse être d'ailleurs, les remparts de Mirande ne furent pas plutôt bâtis que ses fondateurs se querellèrent. Eustache de Beaumarchais prétendait que le roi de France avait le droit d'établir un bailli dans la

1. Ce mot est composé de deux racines hétérogènes exprimant exactement la même idée : *asta* et *rakia*. La première est basque et signifie *rocher* : la seconde est grecque et veut dire la même chose. Il faut donc supposer, ou que la seconde n'est que la traduction de la première, qui lui est restée accolée par l'usage, ou que les Grecs conservèrent le premier radical *asta*, pour ne pas blesser les populations Ibères, et l'expliquèrent par le mot qui lui correspond dans leur langue ῥαχία.

jeune cité, Centulle et l'abbé de Berdoües soutenaient vivement le contraire. Le comte alléguait pour motif que Mirande faisant partie de l'Astarac devait ressortir de sa haute justice, et qu'il défendait les droits de ses successeurs : quant à l'abbé de Berdoües il avait, pour appuyer les réclamations des Centulle, une raison non moins forte et qu'il ne disait pas. Cette raison, que son successeur fit valoir plus tard, car le débat, entre les sénéchaux et les comtes, dura trente-deux ans, on la connut lors de l'érection en évêché de l'abbaye de Lombez. Les Bernardins du Vieux-Cloître de Berdoües avaient compté sur la même faveur : l'abbé rêvait une mitre épiscopale, et, sans l'opposition du métropolitain d'Auch qui protestait avec chaleur contre le démembrement de son diocèse, le pape Jean aurait comblé leurs vœux. Mirande devint en naissant la capitale de ces valeureux comtes d'Astarac dont le nom brille sur les plus belles pages de notre histoire. Douze d'entre eux avaient déjà vécu lorsqu'elle fut fondée. Depuis Arnald, *Nonnat* (non né) qu'on appelait ainsi parce qu'il avait fallu l'arracher avec le fer des flancs de sa mère morte, jusqu'à Centulle III l'époux d'Assalide d'Albret, Garcias Arnald, Arnald II, Guilhem Sanche, Bernard, Sanche II, Boémond, Guibert, les deux premiers Centulle et Bernard leur troisième frère portèrent successivement, du IXe au XIIIe siècle, la couronne comtale. Dans l'épaisse nuit de ces quatre cents années, trois événements apparaissent seuls à la lueur douteuse des chroniques. Le premier est la querelle de Guilhem avec l'Eglise, ou plutôt l'archevêque d'Auch qui, en l'accablant d'anathèmes, parvint en 980 à lui faire quitter sa parente qu'il avait épousée. Le second fut la part glorieuse que prit Centulle Ier au mémorable combat de Las Navas contre les Maures ; et le troisième l'appel poétique adressé en 1284 par le roi d'Aragon Pedro III aux Gascons et aux Agenais pour les supplier d'empêcher les fleurs de lis de passer la Loire. Appel que le brave comte de Foix releva dignement pour lui et les Gascons en ces termes :

Le Français, qui n'a pas d'égal au monde
Pour le grand cœur, la force, le savoir et le Bourguignon,
Livreront bientôt les excommuniés à Rome
Et ceux qui se réclameront du roi d'Aragon
Seront jetés dans le feu ardent
Et leurs cendres lancées au vent [1].

Trente-six ans étaient passés sur ce débat de l'Aragon et de la France qui se rattache à la sanglante date des Vêpres Siciliennes, lorsque les habitants de Mirande virent du haut de leurs remparts arriver une multitude innombrable et confuse que guidaient un prêtre et un moine. C'étaient les Pastoureaux nés du désordre des guerres civiles, qui allaient brûler cinq cents juifs dans la tour de Verdun. Quand les flammes allumées par ces insensés furent éteintes, le vieux foyer des guerres anglaises s'embrasa plus ardent que jamais. Philippe de Valois ayant attaqué Edouard en 1345, le comte de Mirande se rangea des premiers sous la bannière de la France, et chevaucha vers la Dordogne avec les chevaliers qui allaient en défendre le passage contre Derby. Ce fut en mémoire de cette expédition et

1. E tuit brulat seran
É lor cendres gitatz al ven 86.
(Manuscrits du roi, n° 7225, fol. 150.)

d'autres semblables que le Prince Noir ravagea l'Astarac dix ans après, et y brûla ces cinq cents métairies que l'historien anglais Lingard appelle fort improprement des villes. A partir de cette époque, comme auparavant, les habitants de Mirande restèrent toujours attachés de cœur au parti français. En 1410 ils portaient la croix blanche ; en 1422 ils soutenaient la cause désespérée de Charles VII ; en 1435, quoique les fameuses compagnies, conduites par un des bâtards de leurs comtes, ravageassent le pays, ils faisaient frontière contre les Anglais ; en 1442, ils étaient à Tartas où l'Angleterre devait combattre ; et en 1453 à Castillon où elle fut vaincue. A cette grande et décisive journée, le comte d'Astarac figura avec ses soixante-six hommes d'armes, pour lesquels il touchait neuf cent soixante livres de gages par mois. Les cinq comtes qui se distinguèrent par leur bravoure et leur dévoûment à la France pendant cette longue période s'appelaient Bernard III, Bernard IV, gendre du comte de Comminges, Centulle IV au nom duquel avait d'abord gouverné Cécilia sa mère, Jean son fils l'époux de Mascarosie de la Barthe, et Jean II le beau-père de Lautrec de Foix.

Après l'expulsion des Anglais on eut cent dix-sept ans pour respirer ; les comtes d'Astarac se querellaient bien de temps en temps avec leurs voisins de Fezenzac et de Comminges, quoiqu'ils fussent tous parents ; mais ces débats ensanglantaient rarement les armes. Il n'en fut pas de même à l'apparition du calvinisme. Par suite des révolutions violentes qui avaient balayé du sol la maison d'Armagnac, le comté de ce nom étant échu à la dynastie de Foix et ensuite à celle d'Albret, l'Astarac se trouvait incorporé, dès le XVIe siècle, au royaume de Navarre. Mirande eut donc à souffrir des guerres religieuses qui désolèrent le pays jusqu'à l'édit de Nantes. Le meurtre et les ravages expiraient, à la vérité, au pied de ses remparts, qui défendirent toujours leurs habitants ; mais le territoire de la ville et les champs de ses citoyens ne portèrent que trop souvent les tristes marques de la flamme et du fer. En 1562, on vit passer plusieurs fois le farouche Montluc, et quand il revenait, les chevaux de ses bandouliers espagnols pliaient sous le butin, et les casaques jaunes de ses archers étaient teintes de sang. Qu'il couchât dans un lieu suspect, à Sauveterre, par exemple, il faisait pendre avant de s'endormir quinze ou seize huguenots, « sans despendre papier ni encre et sans les vouloir écouter, car ces gens, dit-il, parlaient d'or. » Les habitants de Mirande eux-mêmes étaient complices de ces cruautés. En 1569, en effet, le comte d'Astarac suivait Montluc avec une leste et brave compagnie d'hommes d'armes, et il n'épargna pas sans doute, plus que les autres capitaines, ces quatre cents malheureux qu'on massacra l'année suivante dans les vignes de Masseube. Malgré ces massacres, toutefois, le protestantisme, qui avait poussé de profondes racines, survécut à Montluc, aux dragons même de Louis XIV ; mais quoiqu'il se maintînt florissant dans les murs voisins de Condom, Lectoure et l'Isle en Jourdain, jamais il ne put s'introduire à Mirande, et il n'y comptait que de rares adeptes au moment où éclata la révolution.

Voici quel était alors l'état politique et religieux de la ville. Capitale de l'élection d'Astarac, Mirande comptait 1,000 âmes de population, et avait dans son ressort une dizaine de petites cités, dont les principales sont : Masseube, Bassoues, Tournay, Saramon, Castelnau de Barbarens, et l'île d'Arbechand, aujourd'hui de Noé. L'élection renfermait sept abbayes, parmi lesquelles quatre surtout, Berdoues,

de l'ordre de Saint-Bernard, et Saint-Séver; Simorre et Sarramon, de celui de Saint-Benoît, jouissaient encore d'une grande célébrité. Il y avait à Mirande un siége de justice royale, ce qui prouve que les officiers de la couronne avaient fini par accomplir leurs projets, deux autres pour le comté de Pardiac et la baronnie de Barbazan, et un siége de justice seigneuriale à Masseube, appartenant au duc de Roquelaure, héritier des comtes d'Astarac, par les Candale et les d'Épernon. En 1790, l'élection de Mirande se fondit avec celle d'Armagnac et le bailliage du Condomois, pour former le département du Gers : l'Assemblée nationale fit alors de Mirande un district que le premier consul changea, le 21 ventôse an VIII, en sous-préfecture.

Cette sous-préfecture, la troisième du département, comprend dans sa circonscription administrative 84,633 habitants. Cependant, et bien qu'elle se trouve au point de jonction de quatre routes, et qu'elle ait toutes les facilités du monde pour écouler ses laines et les produits de ses tanneries, Mirande n'a point vu s'accroître d'une manière très-sensible la prospérité qu'elle devait à l'excellente administration de l'intendant d'Etigny. Malgré son vieux titre d'ancienne capitale de l'Astarac, et ses priviléges de chef-lieu d'arrondissement, elle ne compte aujourd'hui que 1,600 âmes. Masseube, qui contient 2,008 habitants, dépend de cette sous-préfecture; mais les bourgades de Saramon et de Simorre, l'une renfermant 1,328, l'autre 1,780 âmes, n'en font pas partie. Si la ville de Mirande, élégante et bien bâtie, offre toujours l'aspect riant qui lui valut son nom, d'après le commun des étymologistes, sous le rapport moral elle laisse encore étrangement à désirer, en dépit des travaux de sa société d'agriculture. C'est sans doute à ce long sommeil de l'intelligence mirandaise à ce dédain, trop grand, peut-être, de tout ce qui touche aux choses de l'esprit, qu'il faut attribuer la disette d'hommes remarquables qu'on a toujours signalée à Mirande. Ainsi, pour rencontrer quelques-unes de ces illustrations qui ennoblissent un pays, on est forcé de reculer dans le passé d'au moins quatre siècles. Là, sans parler de la valeureuse race des comtes d'Astarac, on trouve les deux plus braves champions de la nationalité française : *La Hire* et *Pothon de Saintrailles*, qui, si nous en croyons les traditions et la chronique, naquirent sous Mirande. Le courageux *maréchal de Termes* avait également vu le jour auprès de ses murs, et à deux lieues du clocher de sa collégiale, dans le vieux manoir de l'île d'Arbechand, vint au monde cet aimable et savant évêque de Lescar, aussi bon helléniste que célèbre prédicateur, qui aurait suffi seul pour jeter du lustre sur la famille de Noé dont, jusqu'alors, il n'était sorti que des militaires. [1]

1. Oihenart, *Astaracenses et Pardiacenses comites.* — Altaserra, *Rerum Aquitanic.*; *Histoire du Midi de la France*, t. II. — Manuscrits de la Bibliothèque du roi, n° 7225, col. 1, et de l'Arsenal, copies de Sainte-Palaye, M. D. fol. 789. — *Grandes chroniques de Saint-Denis.* — Manuscrits de M. Foucauld. — *Commentaires* de Blaise Montluc. — *Archives de l'ancienne généralité de Montauban*, élection d'Astarac. — Manuscrits de la bibliothèque royale, fonds Cange, n° 501. — *OEuvres de l'évêque de Lescar.*

TARBES.

Tarbes, en latin, *Turba* ou *Tarba*, était, sous l'administration romaine, le chef-lieu d'un des neuf peuples de la Novempopulanie et renfermait dans son enceinte un petit château-fort que les notices de l'empire désignent par le nom de Bigorra (*Turba, ubi castrum Bigorra*), soit que ce nom lui vînt des Bigerri ou Bigerrones, habitants du territoire de la cité, soit au contraire qu'elle leur eût donné le sien. Comme la plupart des cités de la Gaule, celle des Bigorrais n'avait pas son ressort borné à l'espace compris dans ses murs; tout à l'entour, il y avait des bourgs (*vici*) relevant de la curie de Tarbes et habités par des peuplades agrégées aux Bigorrais : c'étaient les Tornates, les Campons, les Onosubates, les Crebennes, où le célèbre rhéteur Paul Axius, l'ami d'Ausone, avait sa maison de campagne. La forteresse de Bigorra avait servi, avant la conquête, de point de ralliement à toutes ces peuplades, et de lieu d'abri pour y mettre leurs effets les plus précieux en temps de guerre. Lorsque Crassus eut porté les armes romaines sur toute la ligne des Pyrénées, le château-fort devint la résidence d'un chef militaire de l'empire qui eut une milice bourgeoise sous ses ordres. La Bigorre n'eut point d'histoire particulière tant que l'administration romaine fut en vigueur dans les Gaules. On sait seulement que les sources thermales du pays furent connues des Romains et que ces conquérants du monde pénétrèrent jusque dans les endroits les plus inaccessibles des Pyrénées.

Les historiens de la Bigorre ne déterminent pas à quelle époque le christianisme y fut introduit. Il paraît que déjà sous l'empereur Julien un noyau d'Église chrétienne s'y était formé; car ce fut vers ce temps que saint Girin fut décollé sur les bords de l'Adour, et que périrent Séver et Savin, deux des plus illustres saints de la province. La mémoire de l'un et de l'autre fut consacrée par la fondation de deux puissantes abbayes, où il s'opéra beaucoup de miracles. La *Gallia Christiana* nomme saint Justin comme premier évêque de Bigorre (vers l'an 420). Dès lors les évêques de Tarbes devinrent suffragants de l'archevêché de Novempopulanie, dont le siége était à Eause.

Les Vandales, les Alains et les Suèves ne firent, au ve siècle, que traverser la Bigorre; les Goths en demeurèrent quelque temps possesseurs; après la bataille de Vouillé, elle passa aux mains des Franks. Ceux-ci, toutefois, ne s'établirent pas en grand nombre dans ces contrées montagneuses, et leur influence fut presque nulle sur les mœurs et les lois des Bigorrais. Les Sarrazins laissèrent moins de traces encore dans le pays : battus dans les plaines de Tours, une nouvelle et sanglante défaite acheva de les rejeter au-delà des monts. Une tradition attribue cette glorieuse victoire sur les infidèles à un prêtre de Tarbes nommé

Missolin, qui, rassemblant à la hâte les Bigorrais exaspérés de leurs pillages, fondit avec eux en masse sur les barbares dispersés dans la campagne, et en fit un effroyable carnage. La plaine où eut lieu le combat (entre Ossun et Loney) a conservé le nom de *Lanne Maurine*, ou Lande des Maures. Le laboureur, en retournant la terre, y découvre encore aujourd'hui des ossements. Avant la révolution de 1789, on voyait à Acisac une grossière statue équestre de bois représentant le saint guerrier Missolin : chaque année, le 24 du mois de mai, l'image du libérateur était couronnée de fleurs et de verdure par les jeunes filles du village, et des hymnes populaires étaient chantées à sa louange. Les Sarrazins échappés au carnage, n'eurent d'autre parti à prendre que d'embrasser le christianisme ; et ils furent, suivant l'opinion de beaucoup de savants, les ancêtres de ces *Cagoths* des Pyrénées dont nous avons parlé ailleurs. Nommés aussi *Chrestins* (de chrétiens, par une sorte d'antiphrase), ils restèrent entachés de leur origine pendant tout le moyen âge. On conserve également dans la Bigorre le souvenir du passage de Charlemagne et de ses preux revenant de combattre les Maures d'Espagne. Les paysans ne manquent point de montrer à l'étranger la fameuse *brèche de Roland*, large issue que le terrible paladin, fuyant de Roncevaux, s'ouvrit, disent-ils, avec son épée dans les murailles de Marborée; et ils font voir clairement l'empreinte laissée dans le roc par le pied ferré de l'hippogriffe, lorsque, s'élançant à travers la brèche, le fabuleux animal vint s'arrêter de ce côté-ci des Pyrénées, après avoir franchi une distance de quatorze lieues.

Au commencement du IXe siècle, Louis-le-Débonnaire reçut en grâce les deux arrière-petits-fils du duc Loup, qui avait préparé et consommé la défaite de Roncevaux à la tête d'un fort parti de Vascons, et que Charlemagne avait fait pendre. Louis-le-Débonnaire donna en fief à l'un d'eux, nommé Centulle-Loup, la vicomté de Béarn, et à l'autre, Dorat-Loup, la comté de Bigorre. Cette province, enclavée jusque là dans le duché de Gascogne, reçut dès lors une circonscription territoriale propre de ses princes héréditaires, et releva directement de la couronne de France. Une nouvelle et dernière invasion, celle des Normands, détruisit tous ces essais de constitution et d'existence individuelle. Les campagnes furent ravagées : Tarbes, ruinée de fond en comble, n'offrit plus qu'un monceau de débris calcinés par les flammes. On peut voir dans une bulle du pape Jean VIII, à quels excès, à quel relâchement de toute morale la misère et la dépopulation générale du pays entraînèrent les habitants réfugiés dans les bois et dans les landes où ils menaient une véritable vie de sauvages. Enfin, au milieu du Xe siècle, Raymond Ier reconstitua définitivement le comté, et rebâtit les murailles de Tarbes. C'est tout ce que nous apprennent sommairement les nombreuses chartes données par ce comte.

Parmi les fondations religieuses de Raymond Ier, celle de Saint-Pierre ou de Saint-Pé de Génères occupe un rang important dans l'histoire de Bigorre. Le monastère de Saint-Pé, qui devint le noyau d'une ville existant encore, fut bâti en 1036 par Sanche Guillaume, duc des Gascons, avec le consentement de deux seigneurs de la vallée de Lavedan qui en possédaient l'emplacement et qui reçurent en indemnité, l'un son affranchissement avec quatre chevaux et une cuirasse, l'autre l'affranchissement pur et simple. Ce monastère étant situé sur la frontière des comtés de Bigorre et de Béarn, les deux comtes vinrent jurer de s'en consti-

tuer les défenseurs en présence d'une cour nombreuse; il était aussi placé sur les limites des évêchés de Lescar et de Tarbes, et ce fut là pour les deux siéges un sujet de luttes perpétuelles que plusieurs conciles assemblés tant à Latran qu'à Toulouse ne purent jamais terminer.

Peu de temps après la fondation du monastère, le comte de Bigorre, Centulle, le donna à l'évêché de Tarbes. Cette donation n'était pas de nature à pacifier les esprits. Un violent débat s'éleva entre les clercs de l'abbaye et leur métropolitain au sujet de la sépulture de Guillaume-Raimond de Batres qui avait exprimé le désir d'être enterré dans l'église de Saint-Pé. Ce gentilhomme était mort dans le village de Ludiez, aujourd'hui Loubajac. Au moment où les moines se préparaient à emporter le corps dans leur couvent, l'archidiacre Bernard d'Azereix se présenta tout à coup à main armée. Il mit en fuite les moines, s'empara du cadavre au nom de l'évêque de Tarbes, et alla le remettre sur la place de Lourdes, entre les mains du prélat. Celui-ci le fit conduire à Tarbes par ses chanoines. Une riche succession était-elle attachée à la possession du corps? Probablement; mais on ne pourrait en fournir aucune preuve. Quoi qu'il en soit, cette affaire causa un grand scandale. Le comte cita les deux parties au château de Lourdes, où elles comparurent devant lui. La preuve testimoniale ayant été admise, l'évêque fut déclaré coupable et condamné à céder à l'abbaye de Saint-Pé le quart de la dîme qu'il percevait à Jéméac, moyennant la cession que de son côté fit l'abbaye du casal de Saint-Martial qu'elle possédait à Tarbes, auprès de l'église de Sainte-Marie de la Sède.

A Raymond Ier succéda le comte Louis, et à celui-ci Arnaud-Garcie, dont la fille unique épousa Bernard-Roger de Carcassonne. La Bigorre devint ensuite pour la seconde fois l'héritage d'une femme, et passa par mariage dans la maison des vicomtes de Béarn. Le comte Centulle, maître du Béarn et de la Bigorre, différant de rendre hommage pour ce dernier fief au roi d'Aragon qui avait sur lui un ancien droit de suzeraineté, Sanche-Ramire, pour l'y contraindre, descendit en armes par la vallée de Lavédan. Après quelques désordres, suite de cette invasion, Centulle consentit à prêter hommage pour la Bigorre, et plus tard même, en 1090, il conduisit en personne des secours à Sanche-Ramire contre les Maures; mais un parti de guerilleros le surprit et l'assassina dans la vallée de Tena, en Espagne.

Gaston, l'aîné des fils de Centulle (que les Bigorrais nommaient *El Coms Centod lo premier*), hérita du Béarn : Bernard II, son frère, eut la Bigorre. Celui-ci, dès son avénement, s'occupa de faire rédiger par écrit les coutumes de son comté. Ces coutumes existaient encore, car malgré la domination des Franks, les lois étaient restées romaines; mais c'était seulement dans les usages et les souvenirs, tout monument de droit écrit ayant été complétement anéanti par les Normands. La féodalité s'était glissée peu à peu dans le pays, et les habitants étaient régis par diverses lois particulières, résultat incohérent de tant d'éléments opposés. En 1097, Bernard II les coordonna de manière à en faire une règle permanente, fixant les rapports de ses sujets entre eux et envers lui; c'est ce qu'on appela les *Fors* de Bigorre.

Le préambule de ces *fors*, véritable charte constitutionnelle des Bigorrais, porte qu'ils furent proclamés, du consentement de la noblesse, du clergé et du peuple.

Tout y est prévu ; l'état des diverses classes de la société, les droits et les devoirs de chacun y sont déterminés Pour commencer par la dernière de ces classes, quel était donc à cette époque ce peuple dont l'assentiment avait semblé nécessaire à la sanction des lois? Il n'y avait point encore de populations communales de villes, et nous ne voyons désignés dans la charte que les habitants des vallées de Lavédan et de Barèges, lesquels jouissaient de grands priviléges et traitaient d'égal à égal avec les comtes. Bien plus, leur consentement seul pouvait les obliger : un article à part spécifie même que le comte leur doit deux cautions. La charte parle, en outre, d'hommes libres, *Liberi* ou *Censuales liberi;* mais cette liberté était singulièrement mêlée de servitude. Ainsi, par exemple, la chasse et la pêche leur étaient interdites avec défense expresse de tenir ni épervier ni taverne dans les limites prescrites. De son côté, le comte n'avait le droit de les mener à la guerre que dans les cas d'hostilités déclarées et d'invasion, et lorsqu'il était assiégé dans son camp. Il avait sur eux trois corvées de charroi, chaque année, plus, la redevance d'une poule à Noël et d'un agneau à Pâques. Si le comte, quand ils avaient été offensés, différait de leur rendre justice, ils pouvaient choisir tel autre seigneur qu'il leur plaisait. Le mot de *serf* n'est jamais prononcé dans la charte; il n'y est question que des *Censuales rustici* (les manants), assimilés pour la plupart aux hommes libres. Les bœufs de trait possédés par eux étaient insaisissables, en cas de dettes, tout aussi bien que les instruments de travail; et lorsque leur personne avait été donnée en caution par leur seigneur, ils n'étaient obligés de payer que ce dont ils lui étaient individuellement redevables. Quant aux hommes proprement libres, on comprend assez quelles faibles garanties sociales protégaient leur indépendance, dans ces temps de supériorité héréditaire et de subordination féodale : ils tendaient tous à se confondre insensiblement dans le vasselage ; et la charte, en défendant l'acquisition des alleux dont la source était ignorée, ainsi que toutes recherches faites pour la découvrir, n'avait d'autre but, évidemment, que de restreindre autant que possible cette classe. Une pareille liberté n'était donc qu'un leurre. Tous les priviléges appartenaient aux gentilshommes, aux clercs et aux moines. Les uns et les autres avaient droit de chasse et de pêche; ils pouvaient posséder des taureaux, des étalons, des verrats, des éperviers et des autours ; ils n'étaient passibles d'aucune corvée.

Le comte avait le commandement des armées, et on lui reconnaissait le droit d'hébergement dans six gîtes, c'est-à-dire chez le vicomte de Barthe, à Posac, à Bénac, à Ossun, à Anti, et à Labatut. Parmi les articles concernant l'administration de la justice, nous en remarquerons deux principalement : le premier permettant aux étrangers de circuler librement dans l'intérieur du comté ; le second accordant franchise « aux clercs, aux monastères, aux dames et à leur suite, de telle sorte que si quelqu'un s'est réfugié auprès d'une dame, il obtient sûreté pour sa personne en restituant le dommage. » On voit poindre là l'aurore de la chevalerie; la dame jouit des mêmes priviléges qu'un monastère et qu'une église.

Sous le règne de Centulle III, et dans le dernier quart du XII[e] siècle, toutes les cités de la Bigorre reçurent des chartes d'affranchissement ou de commune. On ne sait malheureusement de celle de Tarbes ni la teneur exacte ni la date précise : on trouve seulement enregistrée dans les titres de cette ville, sous la date de

l'année 1268, une confirmation faite par Esquivat des priviléges autrefois concédés par Centulle aux habitants.

Tarbes était alors séparée du bourg par des murailles bordées de fossés ; elle appartenait à l'évêque, tandis que le bourg était la propriété du comte. Mais quoique sous des seigneurs différents, quant au service féodal, la ville et la banlieue ne formaient probablement qu'une seule association communale, comme c'était ailleurs l'usage. L'association se composait de tous les habitants possédant meubles ou maisons dans la ville, artisans, marchands ou laboureurs; de tous ceux, en un mot, qui, n'étant attachés exclusivement à personne, n'avaient cependant la qualité ni de clercs ni de gentilshommes, de tous les bourgeois enfin. Centulle accorda à cette communauté le privilége de nommer des magistrats pour juger sur les lieux mêmes les procès des habitants; et cet article de nos codes : « Nul ne peut être distrait de ses juges naturels » eut sa pleine exécution à Tarbes dès le XII[e] siècle. Ces magistrats, au nombre de six, constituaient un tribunal présidé par un officier du comte nommé indifféremment *baile*, *bailli* ou *viguier*. Leur élection se faisait, chaque année, avec l'autorisation du comte ou de son lieutenant; et les juges nommés prêtaient serment d'exercer les charges et d'être fidèles à leurs obligations. De là leur venait le nom de *jurats*. Par un ressouvenir de l'ancienne Rome, ils prenaient encore le titre de consuls. Leur costume consista, un peu plus tard, en une simarre mi-partie de bleu et de rouge, sur le dos de laquelle étaient représentées les armes de la ville : *Un écu écartelé au premier et quatrième de gueules, et au deuxième et troisième d'or plein.* Les armes de la maison de Bigorre étaient deux lions passants et léopardés, avec cette devise : *Notre-Dame Bigorre.*

L'institution des communes ne tarda pas à en amener une autre plus importante, celle de l'assemblée des états formée de trois chambres, opinant séparément, et composées comme il suit : la chambre des clercs, où siégeaient l'évêque de Tarbes, les abbés de Saint-Sever, Rustan, Saint-Savin, Saint-Pé et Saint-Orens de la Reule, les prieurs de Saint-Lezer et de Saint-Orens de Lavédan, et le commandeur de Bordères; la chambre de la noblesse où se réunissaient tous les barons du comté; la chambre du tiers-état, c'est-à-dire tous les consuls et jurats des villes. Le comte présidait l'assemblée par le sénéchal, son lieutenant politique et le chef de la noblesse du pays. Au sénéchal ressortissaient également tous les appels des tribunaux inférieurs : cette juridiction était présidée par un juge-mage, assisté de plusieurs conseillers.

A la mort de Centulle III, surnommé le *Grand Justicier*, la Bigorre éprouva diverses secousses politiques, et passa tour à tour sous la domination de six maîtres différents, pendant la vie même de Pétronille, son héritière. Le premier fut Gaston de Moncade, vicomte de Béarn, qui, en 1192, avait épousé Pétronille. L'hérésie des Albigeois commençait alors à se répandre dans le comté. Gaston de Moncade ayant embrassé cette cause et combattu même à Muret dans les rangs des hérétiques, Simon de Montfort s'empara de plusieurs places ou villes qu'il garda malgré les réclamations de Moncade, à qui le pape avait fini par accorder l'absolution. Pétronille, veuve de Gaston, se remaria jusqu'à cinq fois. L'un de ces nouveaux époux, lequel entra même dans son lit avant que le second mariage

eût été rompu, fut le propre fils de l'envahisseur. Pétronille, avant de mourir, voulut prévenir les conflits qu'allaient provoquer les droits créés par tant de mariages : elle institua pour unique héritier du comté de Bigorre, son petit-fils, Esquivat (né d'Alix, qu'elle avait eue de Guy de Montfort), lui substituant une autre de ses filles, mariée au vicomte de Béarn, dans le cas où il décéderait sans enfants. Esquivat avait à peine recueilli la succession de Pétronille, que Gaston de Béarn dénonça l'illégitimité de la descendance de Montfort et disputa la Bigorre à main armée au nouveau possesseur. Esquivat implora le secours des Anglais de la Guyenne; mais Gaston ne cessa les hostilités qu'après avoir obtenu un démembrement de la province par l'arbitrage de Roger, comte de Foix. Quelques années après, Esquivat, qui n'avait point d'enfants, fit donation de son comté à Montfort, comte de Leicester, afin qu'à sa mort le pays ne retournât point tout entier à son compétiteur. Le comte de Leicester, regardant la donation comme réelle, n'eut rien de plus pressé que de se saisir de la Bigorre ; Esquivat fut contraint de s'adresser à Gaston pour conserver la partie du comté qui lui appartenait; et, après une transaction qui laissait aux habitants de Tarbes le choix de leur nouveau maître, il ne resta bientôt plus à Leicester que le château de Lourdes. Esquivat étant mort, trois prétendants se disputèrent la suzeraineté de la Bigorre : les deux premiers simultanément, c'est-à-dire l'église du Puy et la maison de Navarre, celle-là en arguant d'une tradition mensongère, celle-ci en faisant revivre les droits des princes d'Aragon ; mais le troisième compétiteur, qui n'était rien moins que le roi de France, Philippe-le-Bel, trancha le différend, de sa seule autorité, en prenant momentanément possession du pays. Ce fut pendant cette occupation provisoire que les Templiers de Bigorre comparurent devant le sénéchal du roi à Auch. La proscription s'étendit jusque sur plusieurs d'entre eux, qu'on avait laissés à l'hôpital de Gavarnie ; et l'on montre encore, de nos jours, dans l'église de Sainte-Madeleine, douze crânes que l'on croit être ceux de douze de ces chevaliers.

L'année 1353 fut pour Tarbes une année de deuil et de misère. La ville, après une grande stérilité dont elle avait beaucoup souffert, fut à moitié dépeuplée par la peste. L'évêque succomba aux atteintes du fléau, et on l'ensevelit dans l'église cathédrale de Sainte-Marie de la Sède, sous les dalles de la nef. A tant de calamités succédèrent bientôt de bruyantes fêtes. Malgré les réclamations des Bigorrais, leur pays avait été cédé par la France à l'Angleterre, dans le traité de Brétigny. En 1360, le Prince Noir fit son entrée à Tarbes, accompagné de la princesse de Galles, sa femme, et du brillant comte de Foix, Gaston-Phœbus, qui avait quitté sa cour d'Orthez pour venir visiter ces hôtes magnifiques. Ce fut pourtant ce même Gaston-Phœbus, héritier de la maison de Béarn, dont il n'avait point oublié les droits sur la Bigorre, qui recommença la guerre contre les Anglais. L'insurrection devint en peu de temps générale ; il ne resta plus à l'ennemi que la ville de Tarbes. Parmi les Bigorrais qui se distinguèrent par leur courage et leur patriotisme, il faut citer surtout le chevalier Armand-Guillaume de Barbazan, lequel combattit en Saintonge dans les rangs de l'armée française, et à qui Charles VI fit présent d'un anneau d'or orné de pierreries, et d'une épée sur laquelle étaient gravés ces mots : *Ut lapsu graviore cadant*. Ce même Barbazan mérita depuis le nom glorieux de restaurateur du royaume et de la couronne de France.

Après trois ans de séquestre, la couronne de France rendit la Bigorre à ses souverains naturels, les princes de Béarn ; et, fixée désormais irrévocablement dans leurs mains, cette province éprouva les vicissitudes politiques et religieuses de leurs autres états.

Dans le XVIe siècle, les doctrines de Luther et de Calvin se répandirent promptement parmi les Bigorrais. Le clergé de Tarbes, peu instruit, commença par laisser le champ libre aux prédicants ; les églises furent même communes aux deux cultes, et les doctrines nouvelles trouvèrent un apôtre éloquent et passionné dans le carme Solon. Les protestants avaient pour eux la reine Jeanne de Navarre. Celle-ci ayant voulu proscrire les processions publiques à Tarbes, le clergé catholique ameuta ses partisans. Jeanne, qui était venue dans la capitale de la Bigorre pour présider les états, fut non seulement forcée de lever l'interdit, mais encore elle fit défense expresse d'abattre les autels et les images, de se provoquer et injurier dans l'une et l'autre religion. Charles IX dirigea bientôt deux armées en Bigorre et en Béarn, l'une sous le maréchal de Montluc, l'autre sous Terride, lieutenant du maréchal, pour arrêter les progrès de l'hérésie. Le fameux Montgomerry, lieutenant de Jeanne, accourut sur leurs pas, et sous prétexte de refouler les catholiques, il couvrit la Bigorre de ruines. Une première fois il laissa Tarbes sur sa droite, pour marcher à la rencontre de Terride, se contentant de faire incendier par un petit détachement le faubourg de la Sède ; puis il revint sur la ville, et ne lui imposa d'abord qu'une contribution, pressé qu'il était de rejoindre l'armée des protestants. Les habitants ayant refusé de l'acquitter, Montgomerry, qui était déjà à Condom, écrivit aux consuls pour leur annoncer sa visite, dans le cas où, six jours après qu'on aurait reçu sa lettre, le trésorier qu'il avait commis à cet effet ne lui aurait pas rendu une réponse favorable. Mais les Tarbais ne pouvant ou ne voulant pas payer, se réfugièrent dans les montagnes. La ville était déserte, au retour de Montgomerry : il se vengea de son désappointement en brûlant les églises, les couvents, et d'intervalle en intervalle quelques maisons par passe-temps. Montgomerry séjourna trois semaines à Tarbes : quand il se retira, Saint-Jean, Sainte-Marie de la Sède et le couvent des Carmes n'étaient plus qu'un monceau de débris ; les soldats en partant incendièrent la seule église qui restât debout et qui leur avait servi de *temple*.

A peine rentrés dans leur ville, les Tarbais s'empressèrent de relever les maisons et les églises : à cette nouvelle, le vicomte de Montamat, chef des calvinistes du Béarn, se mit en marche contre eux, pour empêcher le parti catholique de se reconstituer à Tarbes. Les habitants épouvantés s'enfuirent encore une fois dans les montagnes ; Montamat rebroussa chemin, mais les Tarbais n'osèrent de longtemps revenir dans leurs foyers : ce ne fut qu'après avoir recruté des partisans dans les places ou villages des environs, et sur les assurances réitérées du duc d'Anjou, qu'ils se décidèrent à se jeter dans la ville, au nombre de huit cents, sous la conduite de Bonasse. Montamat reparut aussitôt, et voyant les habitants disposés à se défendre, il résolut de les attaquer. Tarbes, alors comme aujourd'hui, consistait en une très-longue rue, s'étendant de l'est à l'ouest en ligne droite, d'où le surnom qu'on lui avait donné de *Tarbes-la Longue*. Aux deux extrémités étaient situés les deux faubourgs de Maubourguet et de Crabé. Bonasse n'ayant que huit cents

hommes à disposer sur cette ligne de défense, se retrancha dans les faubourgs, vieux et neuf, au sud et au nord. On se battit de part et d'autre avec toute la rage du fanatisme. Le siége aurait certainement traîné beaucoup de temps, si un traître n'eût livré aux huguenots une fenêtre basse par laquelle les assaillants s'introduisirent dans la ville. Pris entre deux feux, Bonasse et les siens tombèrent écrasés sous le nombre. Le combat ne finit qu'avec le dernier soldat catholique; nul ne fut épargné, nul ne demanda quartier ni merci. Montamat fit raser toutes les constructions nouvelles, égorger tous les prisonniers. Quand il s'éloigna, le sol était tellement jonché de cadavres (car une foule de ses propres soldats avait péri dans la lutte), que les paysans d'alentour, pour éviter la contagion, furent obligés de les ensevelir dans les puits et les fossés, « et employèrent, dit un vieux chroniqueur, « huit jours environ en ce funeste office. » Trois ans s'écoulèrent avant que la désolation qui planait sur la capitale de la Bigorre se fût dissipée. L'herbe croissait dans les rues; les grandes places traversées de nombreux cours d'eau se couvraient de verdure comme des prairies, et nul n'avait le courage de revoir le seuil de sa maison caché sous une végétation épaisse.

En 1570, la paix de Saint-Germain ayant suspendu la guerre civile en France, les anciens habitants de Tarbes s'enhardirent peu à peu jusqu'à rentrer dans leurs domiciles. Mais avec eux revinrent les luttes. Pendant près de cinq ans, la ville servit comme d'enjeu aux protestants et aux catholiques, qui se l'enlevaient alternativement. Montluc en fit une fois le siége et s'en empara; les catholiques la prirent aussi en 1575, et la conservèrent à leur parti. Enfin, le comté de Bigorre commença de respirer sous l'administration paternelle de Catherine, que Henri IV, son frère, avait nommée régente de ses états de Navarre. Elle y entretint si bien la tolérance, qu'on vit deux évêques occuper conjointement le siége épiscopal de Tarbes. L'un, laïque et peut-être protestant, percevait les revenus; l'autre, sacré évêque de Bigorre, n'avait que des droits modiques. Ce n'était là pourtant qu'une trêve mal assurée, et, malgré la sagesse de Catherine, chaque ville était partagée en deux partis toujours prêts à fondre l'un sur l'autre, à la première occasion. La garde des clefs, à Tarbes, ville également ouverte des deux côtés, y provoqua une violente collision entre les protestants et les catholiques. La paix, heureusement, ramena l'ordre; mais comme pour clore, par un dernier désastre, une si longue série de calamités, un essaim de pillards ligueurs s'abattit, cette année-là, sur la province, et y commit des dégâts si horribles, « qu'après ces brigandages, dit la chronique, les paysans de Bigorre abandonnèrent la culture des terres par manque de bestaille, et la plus grande partie d'iceux print la route d'Espagne. » Ne dirait-on point une razzia d'Afrique?

Henri IV confirma les fors et priviléges particuliers de la Bigorre, lorsqu'en 1607 il prononça la réunion de ses anciens états à la couronne de France. Chacun de ses successeurs, en montant sur le trône, renouvela depuis cette confirmation. Les états de la province s'assemblèrent tous les ans, comme par le passé, sous la présidence du sénéchal, afin de voter les impositions et de discuter les mesures d'intérêt général. Plus tard, en 1611, la réaction catholique fit donner cette présidence à l'évêque de Tarbes, qui était alors Salvat d'Iharse le jeune.

Les guerres de religion avaient tellement épuisé le sang calviniste en Bigorre,

que le parti ne put s'y relever sous Louis XIII, et que la révocation de l'édit de Nantes n'y excita ni troubles ni opposition. Il n'en fut pas de même pour l'édit de 1692, créant des maires héréditaires en Bigorre. Les habitants crièrent à la violation de leur indépendance que Louis XIV avait juré de respecter; mais ces vaines clameurs d'un petit peuple perdu à l'un des confins de la France, ne soulevèrent pas même assez de bruit pour arriver jusqu'aux oreilles du grand roi. Sous Louis XV, la Bigorre fut percée de routes royales. En 1743, on acheva de construire le pont de Tarbes, dont la première pierre avait été posée en 1734. Enfin, pour donner plus d'importance à des courses de chevaux, qui, dans les temps les plus reculés avaient eu lieu aux environs de cette ville, dans la plaine de Laloubère, un haras y fut établi en 1784. Ce fut par ces améliorations successives que la Bigorre entra dans le mouvement général de la France, et atteignit paisiblement l'ère de 1789.

Les états de la province s'assemblèrent une dernière fois à Tarbes afin de nommer les députés aux États-Génraux de France. Les députés élus furent Bertrand Barrère de Vieusac et Duport de Luz pour le tiers; le baron de Gonès pour la noblesse, et l'abbé de Rivière pour le clergé. Parmi ces hommes, il en est un qui restera justement célèbre dans nos fastes révolutionnaires.

Bertrand Barrère naquit à Tarbes le 10 de juillet 1755. Son père possédait à Vieusac, dans la belle vallée d'Argelès, un petit fief dont les revenus consistaient en redevances féodales; Barrère conserva toujours réuni à son nom celui de son fief, mais il renonça de bonne heure aux revenus qu'il aurait pu en tirer, comme le prouve un acte de remerciements des habitants de Vieusac antérieur à l'année 1789. Grandi dans un pays d'états, élevé par un père qui était échevin-consul de sa ville et s'était distingué dans la défense des droits du peuple, façonné aux luttes du barreau dans la cité parlementaire de Toulouse, toute la jeunesse de Barrère avait été comme une initiation à la longue carrière politique qu'il devait parcourir avec tant d'éclat. Il était déjà conseiller à la sénéchaussée de la Bigorre, quand un procès de famille l'appela à Paris. Son père lui dit, au moment où il partait : « Tu vas dans un pays qui ne tardera pas à devenir bien dangereux. La corde est trop tendue, il faut qu'elle rompe. » Le jeune Bigorrais, par le charme de son esprit, l'élégance de ses écrits, les agréments de sa figure, que madame de Genlis nous a décrits, fut bientôt *l'homme de toutes les Académies*, *l'homme de tous les salons*, pour parler comme elle; mais à travers le tourbillon des fêtes et des plaisirs, le souvenir de la patrie se présentait souvent à sa pensée. Dans un livre intitulé : *Pages melancoliques*, nous trouvons quelques retours vers la vie des montagnes et une peinture des beaux jours de sa jeunesse. Après le récit qu'il faisait d'une de ses nouvelles soirées parisiennes, passée au Palais-Royal, il terminait par ces mots : « Nous étions sous des treillages verts qui ne valent pas les ombres de nos campagnes de Bigorre, et le beurre fait à Paris ne vaudra jamais celui de nos Pyrénées. » Élu par le département des Pyrénées député à la Convention nationale, il y fut porté à la présidence et devint un des membres du Comité de salut public. Un fait non moins glorieux pour lui que pour les Bigorrais, c'est qu'il conserva leur confiance à travers toutes les phases de la révolution : de 1793 à 1815 ses compatriotes l'envoyèrent trois fois, comme leur mandataire, au corps législatif. Exilé pendant la restauration, il vécut sur la terre étrangère

jusqu'à la révolution de 1830. Dans ce cœur généreux, le dévouement à la grande patrie n'avait jamais effacé l'image chérie de la Bigorre. Lorsque les trois journées parisiennes eurent fait tomber devant lui les barrières de l'exil, il se hâta d'écrire à son frère : « Mon frère, mon cher frère, mon meilleur ami; enfin, il a lui ce jour de liberté! Je pourrai donc te voir, embrasser toi et ma famille, coucher sous le toit paternel et visiter encore ces belles Pyrénées, dont jamais je n'aurais dû sortir pour être heureux et tranquille. » Ses concitoyens, en 1834, le nommèrent membre du conseil municipal de Tarbes, et il donna aux petits intérêts de la localité les mêmes soins qu'en d'autres temps il avait donnés aux intérêts généraux de la France. Il mourut en 1840, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, huit jours après avoir envoyé sa démission, comme conseiller, par un sentiment honorable d'opposition politique.

La révolution transforma la Bigorre, réunie aux quatre vallées et à une partie du Nébousan, en un département qui reçut le nom de *Hautes-Pyrénées* et dont la population s'élève aujourd'hui à 244,196 habitants. Tarbes en devint le chef-lieu. Placée sur la rive de l'Adour, qui circule dans ses rues, cette capitale de la Bigorre est une des plus jolies des Pyrénées; comme autrefois, elle s'étend régulièrement sur une longue rue coupée par de petites traverses qui donnent des échappées de vue sur les prairies, les vergers et les montagnes. Les édifices sont presque tous modernes. L'ancien château des comtes n'est plus qu'une prison délabrée. Le palais épiscopal est devenu l'hôtel de la préfecture: c'est le seul monument un peu remarquable de la ville. Les deux églises paroissiales de Saint-Jean et de la Sède n'appartiennent à aucun ordre d'architecture régulier. Celle-ci renferme six belles colonnes de marbre d'Italie qui soutiennent un couronnement d'une pauvre ordonnance.

Si Tarbes ne conserve que peu de monuments d'architecture, rien n'est plus curieux que le tableau des races d'hommes antiques et pittoresques qu'elle présente les jours de foire et de marché au voyageur qui traverse cette ville en se rendant aux eaux. Ces jours-là, toutes les places, la place Marcadieu surtout, sont inondées des flots d'un peuple curieux, venu de tous les coins des Pyrénées et offrant sur un même point, dans leur infinie variété de types et de costumes, toutes les peuplades des provinces méridionales et des montagnes. On y distingue le provençal irascible et bouillant, aux proportions vigoureuses, à la voix éclatante, déclamant passionnément dans les groupes; le basque, petit, musculeux et fier, développant avec intention la souplesse de ses mouvements et l'élégante conformation de ses membres, plein dans sa parole et son geste d'une fatuité naïve; le Béarnais, l'homme civilisé des grandes villes, tempérant la vivacité méridionale qui brille dans ses yeux par la calme intelligence que donne l'usage de la vie et par une langueur même toute espagnole; le vieux Catalan, dont les traits respirent une rudesse sauvage sous la forêt de cheveux blancs qui retombent sur sa face cuivrée; le Navarrais à cheveux plats, à l'air primitif, à la taille haute, au corps vigoureux, présentant sous les grandes lignes de sa figure régulière et belle, une physionomie un peu idiote. Puis, au milieu de ces types caractéristiques, circulent pêle-mêle, formant une mosaïque mouvante de têtes brunes, rouges, bleues, variées à l'infini, les habitants des innombrables vallées de la Bigorre, lesquels

ont chacune leur nuance de costumes, de mœurs, de langage, qui les font reconnaître. La veste ronde et le pantalon large sont généralement communs à toutes ces peuplades, sauf à celles qui, éloignées de tout contact, végètent au fond des gorges les plus inaccessibles et qui portent encore la culotte courte et serrée sur les hanches ; mais toutes se distinguent par la forme et la couleur de leur coiffure, partie si importante et si pittoresque dans la toilette des montagnards des Pyrénées. Ceux de la vallée d'Aure portent la toque blanche à houppe de laine bleue ; ceux de Gèdre la toque blanche et rouge ; ceux d'Aran une barrette grise, et ceux de Luz un bonnet rayé tombant sur les épaules et qui se rapproche de la résille espagnole. Dans le quartier des femmes, c'est une ondulation perpétuelle de capulets d'un rouge tranchant et foncé qui donne à ces foires de la Bigorre les tons chauds et animés d'un tableau de l'école flamande. Ce qui reste donc de plus précieux, à Tarbes, de l'antiquité, c'est l'aspect de sa population.

La position centrale de Tarbes, qui renferme 12,630 habitants, en fait le principal entrepôt du commerce du département. Les bestiaux, les vins blancs, les cuirs, les fers, le papier, etc., se fabriquent dans ses murs ou se vendent sur ses marchés. *Bertrand Barrère*, dont nous avons parlé, n'est pas le seul homme éminent que cette ville ait produit ; elle est aussi la patrie du maréchal *de Castelnau*, du *chevalier de Barbazan*, du *docteur Dassieu*, qui a donné son nom à une des sources thermales de Barèges, et de *M. D'Avezac*, savant géographe et littérateur distingué, à qui nous devons, outre ses *Essais historiques sur la Bigorre*, un grand nombre de travaux remarquables par l'étendue des recherches, la profondeur et la finesse des aperçus.[1]

BAGNÈRES.

Bagnères est la métropole des eaux non-seulement des Pyrénées, mais de toute la France. A moins qu'on n'ait entrepris la difficile ascension du Tourmalet pour passer de Barèges à la cité des bains par le sentier étroit qui circule en montant autour des flancs de la montagne et débouche dans la délicieuse vallée de Campan, on y arrive par la route de Tarbes. Cette route n'est, pour ainsi dire, qu'une magnifique allée toute bordée de villages aisés et de champs de maïs alternant avec les prairies ; la plaine se rétrécit à partir de la capitale de la Bigorre, et s'enfonce de plus en plus dans la montagne, jusqu'au moment où l'on en touche le pied. Là est Bagnères ; de l'autre côté, c'est déjà la vallée de Campan, qui s'évase en entonnoir

1. V. *Commentaires de César*. — Pline l'Ancien. — *Actes des Saints*. — Grégoire de Tours. Marca, *Histoire du Béarn*. — *Histoire ecclésiastique de Bigorre*, par Larcher. — *Commentaires de Montluc*. — *Chartes des abbayes de Saint-Pavin et de Saint-Pé*. — *Memoires* de Barron. — *Essais historiques sur la Bigorre*, par M. D'Avezac, 2 vol. in-8°, Bagnères de Bigorre, 1828. Voir aussi les excellents articles *Bigorre* et *Aquitaine*, du même auteur, dans l'*Encyclopédie Nouvelle* de Pierre Leroux et de Jean Reynaud.

devant la ville et présente dans le fond une large gorge entre deux rangées de hautes montagnes où coule précipitamment l'Adour, comme s'il était pressé de venir baigner les murs de ces blanches maisons. L'existence historique de Bagnères remonte aux temps des Romains; car elle n'est pas sortie un jour à l'improviste de ses eaux comme une naïade timide. Dès son origine, nous la voyons recevoir dans son enceinte, petite alors, des hôtes fort illustres : les lieutenants de César, le proconsul Messala, qui soumit toutes les peuplades des Pyrénées, et Tibulle peut-être, qui partagea les combats de ces héros et les célébra dans ses vers, y passèrent dans le Ier siècle de l'ère chrétienne. Selon toutes les apparences, ils apprirent aux habitants les heureuses propriétés des sources chaudes dont les eaux bouillonnaient dans leurs vallées. Ce qu'il y a de certain c'est que les Bigorrais ont conservé un souvenir durable du séjour des Romains au milieu d'eux. Ici ils montrent, tout près de la ville, sur une verte colline, le camp de César; là, dans l'enceinte habitée, un grand nombre d'inscriptions latines. L'empereur Auguste traversa Bagnères, disent les traditions du pays, en allant soumettre les Cantabres des Asturies; elle s'appelait alors *Vicus aquensis* (le bourg aqueux); et les habitants, pour plaire à ce maître du monde, lui élevèrent un temple. Une inscription latine gravée sur une table de marbre y servait de frontispice et portait ces mots : « *Numini Augusti sacrum, Secundus, Sembedonis fil. nomine vicanorum aquensium et suo posuit.* A la divinité d'Auguste, Secundus, fils de Sembedo, tant en son nom qu'en celui des habitants du bourg aqueux, a élevé cet autel. » Ce temple était situé sur la place de Saint-Martin, et subsista jusqu'à l'établissement du christianisme.

Une autre inscription latine, qu'on voit aujourd'hui sur la porte d'entrée d'une belle maison, près du grand établissement des bains, et qu'on lisait autrefois près de la porte de Salies, témoigne de l'effet salutaire des eaux à cette époque éloignée, et de la gratitude du riche citoyen dont elle rappelle l'heureuse guérison. Mais la ruine de la civilisation romaine fit perdre à Bagnères toute son importance. Il n'en est question ni aux époques de l'invasion des barbares, ni aux temps des fondations religieuses du moyen âge. Dix siècles d'oubli pèsent sur elle, comme si le christianisme eût voulu la punir par le silence de sa célébrité païenne. Enfin, au XIIe siècle, le *vicus aquensis* reparaît tout à coup sous ce nom de Bagnères, qui n'est que la traduction romaine de l'autre. Dès ce moment, Bagnères devient la seconde ville de la Bigorre. Le premier monument qui signale son nom constate aussi son affranchissement politique : c'est une charte d'octroi de commune écrite dans le patois du pays. Les montagnes des Pyrénées se divisent en une infinité de vallées, et à cette époque encore barbare, les habitants de chacune d'elles ou de plusieurs réunies formaient des ligues souvent dangereuses. Affranchis de tout joug, ne respectant rien autour d'eux, parfois ils descendaient par les défilés étroits des gorges dans les vallées voisines et les bourgs populeux, tombaient comme une avalanche sur les maisons et les campagnes, les rançonnaient et les pillaient, prompts à regagner leurs retraites avec le butin capturé. Les seigneurs des châteaux de Bigorre, habitués, lorsqu'ils étaient ruinés, à conduire leurs serfs en armes contre des cantons florissants, ajoutaient encore aux désordres. En 1171, Centulle III, comte de Bigorre, résolut de mettre un terme à ces brigandages. Voyant ses serfs de Bagnères exposés à toute espèce de déprédations de la part des sei-

gneurs, ses vassaux, et surtout de celle d'un parti de bandits cantonné sur les plus hautes montagnes, à la frontière d'Aragon, il les affranchit en masse et les constitua en communauté, avec droit de pourvoir eux-mêmes à leur sûreté.

Cette charte donna aux bourgeois ou voisins (*borzès* ou *vezins des borgs*) la possession sans réserve de leurs maisons en dedans et en dehors de la ville, celle de leurs terres situées aux alentours, coteaux, fossés, etc., moyennant une redevance payable tous les ans à Noël. Ces maisons purent désormais s'appartenir et rester closes à tout gentilhomme ; nul n'eut le droit d'y prendre pour les besoins du seigneur, des draps de lit ou des meubles. La communauté, en outre, continue à avoir droit de parcours et d'affouage dans les terres vagues, eaux et forêts fréquentées antérieurement par les habitants du bourg. Les bourgeois peuvent disposer de leurs biens et aller s'établir sur tout autre point du comté, et, par contre, tout homme qui vient habiter le bourg de Bagnères et y séjourner pendant un an doit être admis à faire partie de la commune et passe sous la protection du comte. La justice appartenait, selon la charte, aux bourgeois, qui devaient nommer, pour la rendre, un certain nombre de jurats. Devant ces jurats, que présidait le viguier du comte, la preuve pouvait se faire, sans combat, par témoignage loyal, dans toutes les affaires civiles; mais, au criminel, le duel judiciaire était de rigueur, et ne pouvait être refusé qu'en payant une amende de soixante-cinq sols. Venait ensuite le chapitre des compositions, fort long ici comme dans tous les actes de ce genre ; mais un article plus intéressant que tout ce droit pénal formulé en chiffres de satisfactions pécuniaires, c'est celui qui, après avoir condamné le coupable de meurtre à trois cents sols envers le comte, le bannissait à perpétuité du territoire de la commune. S'il se refusait à satisfaire à la loi, ses biens étaient confisqués et si on se saisissait de sa personne, on l'ensevelissait sous le cadavre du mort, selon l'usage général. Du reste le comte se réservait sur les habitants le droit d'ost et de service de guerre, trois fois par an, s'il en avait besoin.

Par suite de la charte de Centulle, Bagnères eut son petit gouvernement; elle put prendre des résolutions pour son entretien, sa défense, et l'embellissement de ses divers quartiers. Elle put enfin faire la guerre ou la paix et marquer ses actes officiels d'un sceau et d'armes propres : l'écu de Bagnères était *de gueules au château ouvert à trois tours d'argent.*

Il existe un traité fort curieux du XIIe siècle, qui commence par ces mots : « Ceci est la charte où est contenue la paix faite entre les Lavitanais et les Bagnerais. » Ce n'est qu'un règlement très-circonstancié de tarifs pour les coups, plaies, fractures d'os, meurtres qui pourront résulter des rixes survenues entre les habitants des deux bourgs; ils devaient être acquittés par la commune assaillante. Après le tarif des hommes, venait l'estimation à payer pour vol de bêtes : chevaux, juments, mulets, bœufs, porcs, chèvres, brebis, ânes. Ne voit-on pas clairement, par ce traité, quel était le sujet des guerres que se faisaient sans cesse les peuplades des Pyrénées?

Dès cette époque, la ville de Bagnères avait un conseil municipal qui se composait de soixante jurats; tout jurat qui après la convocation légale ne se rendait pas à l'assemblée était passible d'une amende de trois cents sols morlans. Lorsqu'il avait été arrêté dans le conseil municipal qu'une entreprise armée serait faite contre un bourg voisin pour exiger réparation de quelque tort, tous les Bagnerais

appelés par les jurats étaient tenus de prendre les armes. En cas de refus, il y avait pour le réfractaire une amende de dix sols et un exil de six mois hors de la ville, exil continu et rigoureux, renouvelable pour la plus petite rupture de ban. Les petits succès militaires des Bagnerais étaient, il est vrai, parfois suivis de cruels revers. Henri de Transtamarre, en guerroyant contre les Anglais dans la Gascogne, arriva un jour devant Bagnères, après avoir brûlé sur son passage le couvent des Dominicains qui se trouvait hors des murs. A la faveur de la nuit, il escalada la place, la pilla, la saccagea, et massacra les habitants.

En passant dans la maison de Béarn, la Bigorre commença à participer à l'action qu'exerçaient les puissants vicomtes de ce pays sur les seigneurs d'alentour. Devenus rois de Navarre, ces petits souverains calquent leur cour sur celle de France; Pau devient le rendez-vous de quelques personnages puissants, de quelques célébrités littéraires, et Bagnères sort de son obscurité. Le poëte Dubartas y vient et la décrit; Montaigne y est attiré à son tour par les plaisirs qu'offre déjà cette cité. Les eaux acquirent bientôt la réputation de rendre la fécondité aux femmes, et Jeanne d'Albret, qui avait été longtemps *breheigne*, comme on disait dans la langue de Bigorre, en éprouva les heureux effets, et donna Henri IV à la France. La source dont elle but les eaux conserve encore le nom de *source de la Reine*.

Pendant les guerres de religion, Bagnères fut prise et reprise plusieurs fois par des partis contraires. Les troubles de cette terrible époque lui laissèrent pourtant quelque repos; c'est dans ses murs que se réunirent temporairement les états, lorsque Tarbes fut abandonnnée par ses habitants. Après les souffrances des guerres de religion, vinrent tous les maux physiques : des froids excessifs, des pluies, d'énormes grêlons, des neiges continues, les ravages de la peste. Cette maladie épidémique fit périr une grande partie des Bagnerais, et dispersa le reste (1588 et 1589). Le tremblement de terre de 1660, qui se fit sentir dans toutes les Pyrénées, endommagea plusieurs parties de l'église paroissiale de Saint-Vincent, et écrasa un petit nombre de paroissiens sous les ruines de quelques maisons du Bourg-Vieux. Sous Louis XIV, les guerres intestines, quoique entièrement assoupies en Bigorre, eurent à Bagnères un singulier retentissement dans les divisions de famille à famille. L'on vit un jour, en pleine paix, deux factions rivales s'emparer des églises et des établissements publics, s'y fortifier avec armes et provisions, et de ces points de retranchement diriger l'une sur l'autre des attaques en règle. Les deux factions avaient pour chefs, l'une le sieur de Crez, l'autre le sieur de Las Crabères. Le marquis d'Antin, sénéchal, gouverneur de Bigorre, dut se rendre avec des troupes à Bagnères, pour mettre un terme à ces désordres domestiques.

En 1675, la célèbre Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, et gouvernante de M. du Maine, fruit des amours du roi et de madame de Montespan, conduisit le jeune prince dans cette ville. M. du Maine, dont la santé était chancelante, s'y rétablit rapidement; et cet heureux résultat ne contribua pas peu à préparer l'étonnante fortune de madame de Maintenon à la cour. La guérison de cet enfant augmenta aussi la célébrité médicale des eaux de Bagnères. Si depuis le siècle de Louis XIV, la cité des bains n'a joué aucun rôle dans l'histoire, elle a été, en revanche, le séjour de prédilection d'une foule de personnages illustres qui se sont en quelque sorte identifiés avec son existence. A Bagnères, tous les lieux,

places, bains ou promenades, ont de magnifiques parrains dans ces étrangers qui sont venus y chercher le plaisir ou la santé. Ici est le bain du Pré, illustré par la reconnaissance poétique du duc de Chartres; là, les allées de Maintenon; plus loin, les élysées de Cottin et d'Azaïs, ou la fontaine de la reine Jeanne. En un mot, quels sont les étrangers qui n'ont pas visité cette ville, depuis le poëte Dubartas, qui la chantait au XVIe siècle, jusqu'à George Sand, qui a écrit de si belles pages sur lès Pyrénées?

Le grand établissement thermal, qui porte le nom de *Thermes de Marie-Thérèse*, présente dans ses proportions les caractères d'une architecture vraiment monumentale; l'ordonnance en est simple et belle pourtant. Sa principale façade, toute construite en marbre bleu des Pyrénées, a un développement de soixante-trois mètres et deux étages de croisées à arceaux cintrés. Un vestibule, situé au centre, et dans lequel on arrive par un perron, sert d'entrée; de là, un grand escalier à double rampe conduit aux étages supérieurs. Le marbre est partout employé avec prodigalité; de nombreuses parties du vestibule, l'escalier, les baignoires, les cabinets présentent toutes les variétés que produisent en ce genre les carrières d'Aste, de Beaudean, de Médous, de Campan, d'Aspin, de Lomné, de Sarancolin, etc. Les Thermes sont situés au pied d'un coteau d'où jaillissent plusieurs sources et construits sur l'emplacement même de deux piscines romaines, ignorées jusque dans ces derniers temps et dont on déblaya les débris pour poser les premières assises de ce magnifique établissement.

La population de Bagnères, qui va toujours en augmentant, était, en 1789, de 4,212 habitants; elle est maintenant de 8,108. Pendant la saison des bains l'affluence des étrangers la porte ordinairement à 18 ou 20,000 âmes, y compris les hôtes des hameaux voisins. L'arrondissement, dont cette ville est le chef-lieu, renferme environ 93,000 personnes. [1]

LOURDES.

Lourdes est située sur la rive gauche du gave de Pau, dans l'ouest de la belle vallée du Lavedan; elle est encaissée entre deux montagnes pyramidales qui fournissent abondamment l'ardoise et le marbre, et on conçoit que sa position sur la jonction de quatre vallées lui ait donné dans le passé une certaine importance. Mais ce qui attire d'abord les regards dans cette ville, c'est le château féodal par lequel elle est dominée et qui s'élève très-haut sur un rocher calcaire isolé de la chaîne, avec sa tour carrée à créneaux et à plate-forme. Assurément l'aspect de cette petite forteresse, qui ressemble à une miniature de château féodal, n'a rien

1. *Commentaires de César.* — Tibulle. — *Gallia christiana.* — *Histoire de Béarn*, par Marca. — *Histoire de la ville de Bagnères.* — Arbanère, *Voyage aux Pyrénées.* — *Essais historiques sur la Bigorre*, par M. D'Avezac. — Macaya.

qui indique la force, et cependant elle a été autrefois réputée imprenable. Toute l'histoire de Bigorre et les chroniques de Froissart témoignent de cette vieille réputation et sont remplies des longues résistances que fit aux armes anglaises et françaises *le fort Chatel de Lorde*, comme on disait au moyen âge. Le pays se trouvant naturellement fortifié du côté de l'Espagne par les montagnes, le château de Lourdes fut à peu près la seule fortification importante de Bigorre. On ne sait à quelle époque il faut faire remonter son origine ; mais des restes de murs et de tours, trouvés en cet endroit, font penser que les comtes du pays n'élevèrent leur château que sur les ruines de quelque fortification romaine. La ville de Lourdes portait anciennement le même nom que Bayonne, qui renfermait également un fort, celui de *Lapurdan*.

S'il faut en croire une vieille légende, consignée dans le préambule des fors de la Bigorre, Charlemagne, en allant combattre les Sarrasins, aurait été arrêté très-longtemps devant le château de Lourdes par un certain chef de Sarrazins nommé Mirat, qui s'y était retranché. Charlemagne, roi de France et empereur des Français, dit cette légende, après s'être emparé de tout le pays de Bigorre, vint assiéger le château de Mirambel, et il le pressa longtemps sans que Mirat, qui était le seigneur du château, voulût se rendre ; de sorte que le fameux conquérant, ennuyé de la longueur du siége, était sur le point de se retirer, tout en laissant néanmoins ses troupes dans leurs retranchements. Notre-Dame-du-Puy-en-Velai commença alors à faire des merveilles ; car un aigle porta un grand poisson en vie, à l'endroit le plus haut du château, que l'on nomme encore *la Pierre de l'Aigle*. Mirat, habile à tirer parti de cette occurrence, envoie le poisson à Charlemagne, en lui faisant dire qu'il n'était pas si à court de vivres que les Franks pouvaient le croire, puisqu'il prenait de tels poissons dans ses viviers. Bien l'on s'imagine la colère du roi à ce message ; mais l'évêque du Puy, qui avait connaissance de tout cela, le rassure et lui dit que Notre-Dame avait fait la merveille ; et du consentement du roi il s'en alla vers le chef africain pour conférer avec lui. Il proposa alors à Mirat de se soumettre à Notre-Dame-du-Puy, puisqu'il refusait de se reconnaître le vassal de Charlemagne. A quoi celui-là consentit, mais à la condition de faire hommage de sa terre à la sainte madone, sans aliéner sa liberté. Le gage de la promesse fut une poignée de foin donnée à l'évêque. Charlemagne confirma le traité, et le Sarrazin alla vers le Puy avec les chevaliers de sa suite portant au bout de leurs lances des bottes de foin, dont ils firent litière à l'église Notre-Dame. C'était suffisamment manifester l'intention où il était de se faire chrétien. En effet, il reçut le baptême, prit le nom de Lorus, et dès qu'il fut de retour dans son château, changea le nom de *Mirambel* en celui de *Lorde*.

Comme dit le savant archevêque de Paris, Pierre Marca, qui s'irrite vivement contre *l'impertinence* de l'auteur de la légende, « il faudroit avoir bon estomac pour digérer ce discours de foin et toutes ces foiblesses qui ont été forgées pour autoriser la suprématie de l'église du Puy sur le comté de Bigorre. » Cependant on peut conjecturer qu'au IXe siècle, un chef sarrazin avait pu se retrancher dans cet endroit des Pyrénées et y combattre quelque temps contre Charlemagne. Cette tradition, dans tous les cas, secondait les vues ambitieuses de l'abbaye du Puy, et il se peut bien que ses moines l'aient accréditée.

Dès 1032, Lourdes est mentionnée dans l'acte de fondation du monastère de Saint-Pé. Le comte de Bigorre, Garcie, faisait don, dans cette charte, au monastère, de la troisième partie du marché de Lourdes. Lourdes existait donc, non seulement à cette date, mais bien antérieurement; car pour avoir un marché (et l'on sait de quelle importance étaient alors les marchés pour les finances des seigneurs), il fallait que près du vieux château il existât déjà une ville ou un bourg assez peuplé. Vers ce même temps, nous voyons le comte de Bigorre tenir à Lourdes sa cour et juger les différends du monastère de Saint-Pé avec l'évêque de Tarbes. C'était là que se faisait tout le service féodal, que le comte recevait les hommages de ses vicomtes et leurs redevances. Auger, vicomte d'Asté, s'y rendait en 1085, portant au comte de Bigorre un épervier pour redevance annuelle, et le faisait percher, selon l'usage, sur l'ormeau de Lourdes. Plus tard, lors de la création des communes, le seigneur de Bigorre datait de Lourdes les chartes qui affranchissaient ses sujets des questes et autres devoirs serviles. Les habitants eux-mêmes, quoique leur ville fût le siége du gouvernement féodal, obtinrent le privilége de former une espèce de communauté municipale combinée avec les détails du service du château. Ses armes ne furent sans doute que les armes mêmes des comtes.

A partir du XIIIe siècle, Lourdes cesse, pour ainsi dire, d'appartenir de fait au comté de Bigorre. Ce comté, devenant tour à tour la proie de l'Angleterre, des Espagnols et des Français, le château, par la force de sa résistance, reste presque toujours entre les mains de la puissance qui vient de perdre la Bigorre. Enfin Lourdes, en vertu du traité de Brétigny, passa avec le comté sous la puissance de l'Angleterre, et le Prince Noir donna la garde du château à Pierre Arnaud de Béarn « moult appert homme d'armes, » dit Froissart, et frère naturel du comte de Foix, Gaston Phœbus. « Messire Pietre, » lui dit le prince en le lui remettant, « je vous institue et fais chatelain et capitaine de Lourdes et *regard* (gardien) du pays de Bigorre. Or, gardez tellement ce châtel que vous en puissiez rendre bon compte à monseigneur de Père et à moi. » — « Monseigneur, » dit le chevalier, « volontiers. » — Pierre entra alors dans le fort de Lourdes, et avec lui une suite de guerriers renommés; c'était d'abord, son frère, Jean de Béarn, puis venaient Pierre d'Anchin de Bigorre, Ernauldon de Sainte-Colombe, Ernauldon de Bostem, le mougat de Sainte-Basile et le bâtard de Carnillac. Chacun d'eux avait cinquante lances sous ses ordres. Rien d'intéressant comme les longues prouesses de ces chevaliers de Lourdes telles que les décrit Froissart; cet agréable chroniqueur leur consacre quatre chapitres de son ouvrage. Le prince Noir ayant fait peser de graves impôts sur la Bigorre, ce fut le signal d'une révolte depuis longtemps fomentée par le roi de France. Duguesclin et le duc d'Anjou se jetèrent dans l'Aquitaine, et la Bigorre fut bien vite conquise. Mais tous les efforts des Français vinrent échouer devant Lourdes. Pierre de Béarn avait renforcé sa garnison, et derrière ses murailles il défiait toutes les bandes ennemies qui venaient parfois lui donner des alertes. La plupart du temps, il ne s'en tenait même pas à défendre sa position; ses fréquentes sorties désolaient toute la Bigorre. Chevauchant souvent à plus de trente lieues de distance, avec une suite nombreuse de chevaliers, il se faisait un jeu de passer à travers les postes des Français, de harceler leurs garnisons, engageant des escarmouches tantôt sur un point tantôt sur un autre. Quand il ren-

trait à Lourdes, malheur à ce qui se trouvait sur son passage ; hommes, bétail ou moissons, rien ne lui échappait ; il pillait et rançonnait tout sans merci. Parfois il ramenait si grande foison de bêtes et de prisonniers, qu'on ne savait où les loger. Ces aventureuses expéditions, il est vrai, ne se terminèrent pas toujours avec le même bonheur. Un jour, un détachement de la troupe d'Arnaud tomba dans une embuscade, et y périt presque tout entier.

Le duc d'Anjou vint bientôt assiéger Lourdes pour la seconde fois. Après quinze jours de siége, la ville fut abandonnée ; comme elle n'était que palissadée, il n'y avait guère possibilité de la défendre. Mais les chevaliers se maintinrent dans le fort, et le duc d'Anjou se consuma en efforts prodigieux pour la réduire. « Autour du château » dit Froissart, « perdit six semaines le duc d'Anjou, car le châtel sied sur une ronde roche, faite par telle façon qu'on n'y peut aller ni approcher par échelle ni autrement fors que par une entrée ». Cette entrée, le duc essaya de se la faire ouvrir au moyen de l'or, le fer étant impuissant ; mais Arnaud persista dans sa résistance, et son rival leva alors le camp pour se rapprocher du Béarn.

Soit qu'il craignît, pour ses terres, le voisinage d'une armée, soit qu'il voulût se rendre agréable au duc d'Anjou, Gaston Phœbus se rendit auprès de ce prince, et eut avec lui plusieurs conférences. Le sujet de ces conférences ne resta pas longtemps ignoré. Peu de temps après, en effet, Pierre de Béarn venait visiter à Orthez son frère naturel, sur l'invitation que lui en avait faite celui-ci. Or, pendant qu'ils étaient à dîner, Gaston Phœbus se lève et dit à son hôte : « Si vous commande en tant que vous pouvez m'effaire contre moi et par la foi et lignage que vous me devez, que le château de Lourdes vous me rendez. » — « Monseigneur », lui répond le chevalier, « voirement vous dois-je foi et lignage, car je suis un pauvre chevalier de votre sang et de votre terre ; mais le châtel de Lourdes ne vous rendrai-je ja ; si vous pouvez faire de moi ce que vous voudrez ; mais à personne ne le rendrai-je qu'au roi d'Angleterre. » Entendant cela, Gaston furieux, tire sa dague et le frappe de cinq coups. « Ah ! monseigneur, » disait en tombant le pauvre chevalier, « vous ne faites pas gentillesse, vous m'avez mandé et si m'occiez. » Le prix de ce fratricide devait être, pour Gaston Phœbus, la restitution du comté de Bigorre, promise par le duc d'Anjou. Cependant Lourdes n'en ouvrit pas davantage ses portes. Pierre Arnaud avait trouvé dans son frère Jean de Béarn, à qui, en partant pour Orthez, il avait confié le commandement de la place, un digne héritier de sa fidélité et de son courage. En 1384, Jean fut confirmé dans la chatellenie par lettres patentes données à Westminster le 20 janvier. Le duc d'Anjou échoua contre lui, comme il avait échoué contre son frère, et levant enfin pour la dernière fois le siége, il mit, de colère, en partant, le feu au bourg. Cet incendie détruisit tous les anciens titres de comté.

Peu de temps après, les Anglais, chassés de l'Aquitaine et de la France, durent renoncer au château de Lourdes ; il repassa alors avec la Bigorre sous le pouvoir de ses seigneurs naturels. A la fin du moyen âge, l'introduction d'un nouveau système stratégique fit perdre à Lourdes l'avantage de sa position et toute son importance ; cependant les guerres de religion vinrent lui donner encore un instant d'intérêt, et les huguenots et les catholiques se la disputèrent vivement. Le château surtout conserva son antique réputation, et lorsque le marquis de Vil-

lars-Brancas se présenta devant Lourdes, qui tenait pour Henri IV, la défense glorieuse du capitaine Incamps rappela celle de Pierre et de Jean de Béarn.

Lors de la réunion de la Bigorre à la France, Lourdes, enclavée dans le Lavedan (*Levitanum pagus*), en suivit les destinées. La vicomté de Lavedan et les baronnies qui en dépendaient passèrent, sous Louis XIV, dans la maison de Bénac. Philippe, sénéchal de Bigorre, réunit ce domaine à ceux qu'il possédait déjà dans le comté ainsi qu'en Béarn, et Louis XIV éleva en sa faveur et en celle de ses descendants la vicomté de Lavedan en pairie de France, sous le nom de duché de Lavedan.

On racontait anciennement, et l'on raconte encore aujourd'hui, une bien singulière histoire sur l'un des ancêtres de ce Philippe. Bénac est un petit village entre Tarbes et Lourdes; au XIII[e] siècle, son seigneur, Bos de Bénac, s'embarqua à Marseille avec l'armée de croisés qui suivit saint Louis en Afrique. Depuis ce jour, sept années s'écoulèrent sans que le châtelain entendît parler de sa femme, ni la châtelaine de son mari. Que faisaient-ils donc? Bos, retenu prisonnier par les Musulmans, expiait dans les fers sa témérité courageuse, tandis que son épouse infidèle oubliait son devoir dans un nouvel amour. Quand Bos parvint à échapper à sa captivité, des apprêts de noces se faisaient dans son château de Bénac pour sa femme et un gentilhomme, voisin de ses domaines, le seigneur des Angles. La tradition rapporte que ce fut le diable qui instruisit le croisé de son malheur et s'offrit de le transporter dans son château avant la consommation du mariage. Pour prix du service le diable avait, tout d'abord, exigé de Bos l'abandon de son âme. « Mais elle est à Dieu, lui avait répondu le chevalier. — Va donc pour ton cœur, avait repris le malin esprit. — Mais je ne puis, il est à mon roi. » Satan avait dû se contenter, non sans peine, des restes du repas de noces. Rentré dans son château, au milieu du tumulte des fêtes, le pauvre chevalier ne trouve que des incrédules sur l'identité de sa personne; son palefroi et son levrier seuls reconnaissent ce nouvel Ulysse. Mais bientôt, parlant en maître, il montre à son épouse terrifiée l'anneau nuptial, chasse l'amant et avec lui la tourbe des convives qui s'apprêtaient à boire à son déshonneur. Le festin de noces fit place alors à un repas frugal, et un plat de noix qui restait devint le salaire de Satan désappointé.

De temps immémorial, un usage empreint du cachet de la féodalité existait à Lourdes, comme on le voit par la coutume générale du Lavedan, qui fut rédigée en 1704. « Dans cette ville, y lit-on, il y a *une seule rue* appelée du *Bourg* où les femelles sont exclues des successions de leurs père, mère et aïeuls, par les mâles à l'aîné desquels telles successions sont toujours conservées, etc. » La révolution de 1789, qui fut accueillie avec enthousiasme à Lourdes, a mis fin à cet usage singulier. L'ancien château est encore debout; il renferme une garnison de cent hommes sous le commandement d'un gouverneur. La ville contient environ 4,000 habitants. Elle possède de belles carrières d'ardoise et de marbre, et quelques grottes remarquables. Mais, ici comme à Tarbes, ce que l'étranger aime le plus à voir, c'est l'aspect et le mouvant tableau de l'antique marché du pays.[1]

1. *Chroniques* de Froissart. — Marca, *Histoire du Béarn*. — D'Avezac, *Essais historiques sur la Bigorre*. — Oihenart, *Histoire des comtes de Foix*.

ARGELÈS.

CAUTERETZ. — SAINT-SAUVEUR. — BARÈGES.

Argelès, qui est située à neuf lieues de Tarbes, ne renferme guère plus de 1,357 habitants; c'est une petite ville toute nouvelle, et comme créée à plaisir pour être le chef-lieu de l'arrondissement dont Lourdes fait partie Sa physionomie est encore celle d'un bourg, mais d'un bourg élégant et bien bâti. De jolies maisons, mêlées à des massifs de verdure et toutes parées de l'ardoise et du marbre indigènes, lui donnent quelque chose de coquet. Sur une place carrée on voit une petite fontaine d'où jaillissent plusieurs jets d'eau. Avant la révolution, Argelès, en quelque sorte perdue dans la belle vallée de son nom, n'avait pour toute population que vingt-trois familles. C'était un village de peu d'importance, malgré le bureau de recette qui y était établi pour la perception des droits du fisc. L'Assemblée constituante changea tout cela. Elle érigea Argelès en chef-lieu d'arrondissement, de préférence à Lourdes, à Rabastens, à Vic et à Saint-Sever, qui ambitionnaient ce privilége. Elle fit droit toutefois aux réclamations de la capitale du Lavedan : le tribunal de première instance fut détaché de la sous-préfecture et établi à Lourdes. Cette mesure administrative était bonne. Argelès, en effet, est la clef de toute la partie montagneuse des Hautes-Pyrénées; située aux dernières limites de la plaine, elle se trouve sur la route qui conduit vers toutes ces fertiles vallées de Lavedan, de Barèges, d'Auzun, de Luz et de Cauteretz. Aussi est-ce aujourd'hui dans l'arrondissement d'Argelès que se trouvent compris les établissements thermaux de l'ancien comté de Bigorre. Elle en est devenue comme le point central, et c'est à elle qu'il faut rapporter l'histoire de ces lieux si chers à la médecine et si fréquentés par les malades.

N'est-ce pas une véritable fortune pour le département des Hautes-Pyrénées que les villages d'eaux thermales disséminés au milieu des rochers arides et des forêts séculaires du pays? Suspendus à une grande hauteur sur les flancs d'une montagne rapide, abrités dans le bas d'un vallon où gronde le torrent, ou bien encore perchés sur le sommet d'un pic nu et pierreux, ces villages forment les trois points d'un angle irrégulier dont Saint-Sauveur occupe le sommet. La route qui les fait communiquer entre eux est large et bien construite; il a fallu l'ouvrir à travers des masses de roches schisteuses; il a fallu seize années d'un travail presque cyclopéen pour l'achever. C'est l'intendant de Bigorre, Megret d'Etigny, qui en conçut le projet en 1730; c'est l'ingénieur Polard, fameux dans toutes les Pyrénées, qui l'exécuta. Cette route est un véritable prodige de l'art, et l'on ne sait lequel admirer le plus, ou de l'aspect grandiose de la nature pyrénéenne, ou de la force de volonté qui a triomphé de tant d'obstacles.

Nous trouvons l'existence de Cauteretz constatée dès le xe siècle par des chartes

conservées au monastère de Saint-Savin. Ce couvent fameux dans la Bigorre avait dû sa première fondation à Charlemagne, et l'on disait que les murailles en avaient été élevées sur les fondements d'un fort romain nommé le fort Émilien. Les Normands l'avaient surpris dans tout son éclat, l'avaient pillé et renversé. Raymond I[er], le restaurateur de la Bigorre, le rétablit et le dota en 945 de rentes et de terres. La vallée de Cauteretz fut comprise dans les objets de la donation ; elle est appelée dans l'acte latin *vallis caldarens*, nom qui lui venait des sources chaudes qu'elle renferme et dont l'usage s'était perpétué ; car la donation était faite à la condition que les moines de Saint-Savin bâtiraient dans la vallée une église sous le nom de Saint-Martin, et y tiendraient des établissements convenables pour des bains. De Caldarens on fit, dans le moyen âge, Cauldrès, d'où est définitivement sorti Cauteretz. Depuis la visite que Marguerite de Valois fit à Cauteretz dans le XVI[e] siècle, la réputation de ses eaux s'est constamment accrue et elle n'a jamais manqué d'hôtes étrangers. Tout respire le calme dans cet agréable séjour. Les pentes de la montagne, qui vient finir au pied des maisons, sont couvertes de vertes prairies, que le souvenir parfois embellit ; vers l'ouest, par exemple, on voit la chaumière de la reine Hortense. On compte environ 1,000 habitants à Cauteretz. C'est le dernier village de France que, de ce côté, on rencontre sur la route d'Espagne.

Saint-Sauveur n'est pas un bourg formé peu à peu par l'assemblage de quelques maisons bâties à différentes époques ; il date d'hier. Il est vrai pourtant de dire que, dans le XVI[e] siècle, un évêque de Tarbes, retiré à Luz pendant les troubles religieux, construisit une petite chapelle auprès de l'établissement des bains actuels. Cet évêque ayant inscrit sur le frontispice de la chapelle ce verset : « *Vos haurietis aquam de fontibus Salvatoris,* » le nom même de *Saint-Sauveur* en fut donné au bourg. Mais il y a soixante ans les sources minérales de Saint-Sauveur étaient complétement tombées dans l'oubli lorsqu'un professeur de droit de Pau, nommé Béségna, commença à les mettre en crédit. Leur réputation ne fut bien consacrée que sous la Restauration, lorsque la duchesse d'Angoulême vint les visiter en 1823. La duchesse de Berry l'y suivit de près. Le séjour que firent les deux princesses à Saint-Sauveur mit à la mode ce nouvel établissement thermal, et les étrangers s'y rendirent de tous côtés. Les maisons du bourg de Saint-Sauveur sont neuves, élégantes et ornées de balcons ; adossées presque toutes au même côté de la montagne, elles forment une rue unique ; de là, la vue erre sans obstacle sur la vallée et le penchant des monts.

Le village de Barèges se compose d'une rue bordée par quatre-vingts maisons environ, dont quelques-unes sont belles ; mais la plupart sont des cabanes en bois, des baraques, où les marchands des villes environnantes viennent dans la saison des eaux étaler les produits du pays. Il y a environ quatre siècles, les eaux thermales de ce bourg formaient, à ce qu'on rapporte, une espèce de cloaque méphytique, et ce furent leurs fortes exhalaisons qui finirent par attirer l'attention des habitants. Le fameux médecin Antoine Bordeu en signala les propriétés et s'appliqua à en démontrer l'excellence pendant le temps qu'il en était le médecin intendant. On sait que madame de Maintenon y accompagna, en 1677, le duc du Maine. Ce ne fut pourtant qu'en 1746, lorsque la route de Tarbes à Barèges eut été ouverte par l'ingénieur Polard, que ces sources devinrent pra-

ticables et acquirent une juste célébrité. Les deux premières sources dont les habitants faisaient depuis quelque temps usage furent alors recueillies par le fontainier Chevillard, sous la direction de Polard. Les premiers bains construits furent ceux de l'Entrée, du Fond, de Polard; le bain de la Chapelle fut construit depuis par des ouvriers du pays.

Les annales de la vallée barégeoise peuvent servir à compléter l'histoire de tout le comté. Dès les premiers temps de l'existence de la Bigorre, nous trouvons les habitants de Barèges formés en une confédération puissante, capable de résister aux petits souverains qui règnent à Lourdes. Tous les villages des montagnes de l'est (il y en avait dix-sept) faisaient partie de cette communauté qui avait ses délégués et ses assemblées pour veiller aux intérêts de la vallée; quelque chose de cette organisation formée au moyen âge dans un but de protection et de défense, reste encore de nos jours, malgré la régularité de notre administration, dans la Société des Vallées, qui a des propriétés communes en bois, en terres vagues, en établissements thermaux, qu'elle exploite ou fait exploiter. Chez les Barégeois, point de seigneurs féodaux, point de serfs de la glèbe. Ce peuple nous apparaît dans la charte constitutionnelle de la Bigorre, donnée en 1097, en pleine organisation; constituant en dehors des nobles et des clercs un troisième ordre libre et indépendant. Le comte de Bigorre, leur unique suzerain et suzerain immédiat, doit leur donner des cautions de ses promesses chaque fois qu'il traite avec eux. Les plus grandes précautions sont stipulées dans la charte pour ne pas irriter ces montagnards quand les troupes du comte traversent le pays; le lieu où elles doivent faire halte est soigneusement fixé, et il leur est sévèrement interdit de rien emporter sous peine d'avoir à restituer le dommage. Ces mesures s'expliquent quand on étudie le caractère turbulent des Barégeois à cette époque; inaccessibles dans leurs retraites, un coup de main était facile peur eux, et des excursions dévastatrices étaient leur vie. Souvent les assemblées de Luz durent être tumultueuses et bruyantes lorsque le peuple des vallées, muni au hasard d'armes de toute espèce, venait y discuter le plan d'une attaque contre telle vallée du voisinage ou d'une incursion dans la plaine. Les comtes de Bigorre eurent aussi à redouter parfois l'humeur farouche des habitants des montagnes de l'est; la lutte dans laquelle la comtesse Béatrix et son fils Centulle se trouvèrent engagés contre les Barégeois, au commencement du XIVe siècle, le prouve suffisamment.

Barèges, dans le principe, avait été l'une des sept vallées du Lavedan, qui comprenait toute la partie montagneuse de la Bigorre; mais, renfermant à elle seule dix-sept villages, elle s'était constitué de bonne heure une vie et une organisation propres. Elle possédait même une espèce de gouvernement ayant ses prérogatives particulières et siégeant dans le bourg de Luz Du reste, en Lavedan comme en Barèges, la vie des montagnards se ressemblait de tous points; se regardant comme invincibles au fond de leurs retraites, ils se montraient avides de pillages, de luttes, de combats. Mais l'escarpement et la hauteur de leurs montagnes ne les protégèrent pas toujours contre les entreprises de leurs ennemis. En 1319, nous voyons les habitants du val de Broto passer en France, se répandre dans les bourgs de Barèges, piller et dévaster tout sans pitié. Les Barégeois se

rassemblent aussitôt, fondent sur les Aragonais, et, les poursuivant à travers les défilés, les rejettent au-delà des monts. Les assaillants furent forcés de demander la paix ; ce fut à Gavarnie qu'elle fut jurée. Depuis lors, chaque année, à pareil jour, des délégués des deux vallées revenaient sur le même lieu renouveler le serment de vivre en bonne harmonie : les Aragonais y apportaient à leurs voisins, comme gage d'amitié et de soumission, du vin et quelques jeunes brebis. Au XVIIe siècle, cet usage n'avait point encore été interrompu. Après le traité de Brétigny, qui livrait la Bigorre aux Anglais, les Barégeois furent les premiers par leurs incursions à secouer le joug des étrangers et à fournir des prétextes à un renouvellement d'hostilités. Dans le petit fort de Sainte-Marie, ils firent des prodiges de courage.

Avant de clore cette histoire, racontons le dernier événement qui se rattache à l'existence communale de Barèges. Le 2 juin 1670, on entendit s'ébranler et se répondre les cloches des églises de tous les petits villages dispersés dans les gorges et sur les flancs des montagnes. Toutes appelaient les habitants des vallées à la maison commune de Luz, pour y voir rédiger en assemblée générale leurs vieux fors et coutumes. Jadis Charles VII, en reconnaissance de leurs luttes contre les Anglais, leur avait promis cette rédaction ; c'était Louis XIV qui acquittait la dette du XVe siècle. La compilation des coutumes se fit devant Jean de Formetz, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bigorre, par les consuls des districts et en présence des habitants de toute la vallée. [1]

FOIX.

L'origine de la ville de Foix remonterait, d'après certaines traditions, à une haute antiquité. Des Phocéens, de Marseille, seraient venus s'y établir et lui auraient donné leur nom ; de là ce mot de Foix ou *Fuxum*. L'histoire, loin d'être favorable à cette hypothèse, lui est contraire. On ne trouve dans le passé aucune trace sérieuse d'une pareille fondation.

Nous ne pouvons rien dire de Foix à cette époque. Le pays, dont elle devait être plus tard le centre, était occupé alors, comme la plus grande partie de cette zone méridionale, par les Ligures, qui avaient leur siége au-delà des Pyrénées ; César nomma leurs descendants en parlant des Tectosages du midi de la Gaule. Quelque temps après ce conquérant, nous voyons le territoire de Foix compris dans la première Lyonnaise. De la main de Rome, il passa, au Ve siècle, dans celle des Westgoths ou Wisigoths, et un peu plus tard dans celle des Franks. Les ducs

1. Marca, *Histoire du Béarn*. — Ramon, *Observations sur les Pyrénées*. — Antoine Bordeu, *Mémoires sur les Eaux thermales*. — Marguerite de Navarre, *Memoires*. — Le duc de Saint-Simon, *Memoires*. — D'Avezac, *Essais historiques*.

d'Aquitaine le prirent vers la fin de la domination des rois de la première race, et le livrèrent en partie aux Sarrasins ou Arabes. Il fut réuni à la couronne, quand Charlemagne eut rejeté au-delà des monts ces Orientaux; mais il ne tarda pas à en être détaché par suite du morcellement féodal qui s'opéra bientôt de tous les côtés. Il dépendit alors des comtes de Toulouse, puis des comtes de Carcassonne; et c'est ainsi qu'au xe siècle nous le voyons constitué en seigneurie.

Il faut placer dans cette période si confuse et si agitée les commencements obscurs et presque imperceptibles de la ville de Foix. C'est une pensée chrétienne qui semble en avoir posé la première pierre. Il y eut du moins de bonne heure une église, dédiée à Saint-Nazaire. Les reliques de saint Volusien furent transférées dans cette église, et telle fut l'origine de la célèbre abbaye désignée sous son nom. D'anciens titres attribuent à Charlemagne la construction de cet établissement autour duquel Foix devait grandir. Ce fut comme un trophée religieux du monarque frank, qui venait de remporter une victoire sur les soldats de l'islamisme. La fondation du château remonte-t-elle aussi à cette époque? Faut-il la placer plus tôt ou plus tard? Il semblerait résulter de certains témoignages que le château exista avant l'abbaye; mais il est plus raisonnable de croire qu'il appartient à une date postérieure et qu'il fut destiné, dès le principe, à protéger cet asile religieux. Il ne pouvait guère avoir une autre destination à une époque où le comté de Foix n'existait pas encore, et où la ville elle-même sortait à peine du sol.

Quoi qu'il en soit, l'existence de Foix, comme ville, ne peut être placée au delà du xie siècle. Roger, comte de Carcassonne, étant mort l'an 1090, son héritage politique fut divisé entre ses fils, et Bernard obtint, avec le Conserans, la forêt de Bolbone, quelques autres domaines et la seigneurie de Foix. Il fixa son séjour dans cette ville avec sa mère, et bientôt après il y célébra son mariage avec la fille du vicomte de Beziers. Le roi d'Aragon, les comtes de Carcassonne et de Toulouse vinrent relever par leur présence la pompe de ces fiançailles, dont l'éclat fut magnifique, s'il faut en croire les historiographes. Le pays de Foix fut alors érigé en comté par le comte de Toulouse, ce qui indique suffisamment pour Foix un lien de féodalité avec Toulouse et ses chefs. Nous voyons, en effet, les comtes de Foix suivre la fortune des comtes de Toulouse et s'associer à leurs desseins.

Le second successeur de Bernard, Roger II, qui remplaça, en 1111, son père Roger, premier du nom, dut contribuer au développement de la ville de Foix, où son mariage avec une belle Provençale attira, dit-on, un concours prodigieux. On y venait de tous côtés « pour saluer ce thrésor de vertu et de beauté » en qui « paroissoit plus de merveilles et de grâces que de mondaine vanité, plus de désirs d'honneur et de simplicité que de fard. » Mais ce trésor échappa bientôt à Roger, et son second mariage avec une de ses sujettes, Eximène, fut moins favorable à la ville de Foix. Les habitants du pays trouvèrent que le comte avait flétri l'honneur de sa maison : ils se révoltèrent, et le château de Foix faillit être surpris. Roger cependant parvint à comprimer cette révolte.

Sous Bernard-le-Gros, ou Roger III, en 1144, Foix reçut des développements assez considérables. Le nouveau comte, d'après l'expression d'Olhagaray, « travailla longtemps à fortifier ses villes, sçachant que les forteresses, quoyque petites,

sont de très grand usage, tant pour abréger une guerre que pour enfler et eslever les cœurs des combattants et notamment quand les ingénieux les tracent en lieux propres. » Il fit garnir le château de toutes sortes de munitions ; il jeta en même temps sur l'Ariége un pont à deux arches, qui facilita les communications et devint un ornement pour la ville. Ayant épousé, l'an 1150, la fille du comte de Barcelonne, qui fut richement dotée, il la conduisit à Foix, où il en eut un fils, l'année suivante, le célèbre Raymond. C'est à ce Roger que la fameuse abbaye de Saint-Volusien dut en partie sa richesse et sa splendeur. Le comte lui donna dans ses vieux jours le château de Perles, une bonne partie des fermes de Foix et la moitié du péage du pont. Il lui assura encore d'autres avantages qui leur furent garantis par des titres, dont les originaux étaient religieusement conservés dans l'abbaye.

De grandes secousses ébranlèrent tous le pays de Foix et la ville elle-même, sous Raymond, fils et successeur de Roger. « En ce temps-là, » dit l'historien que nous citons plus haut, » les Albigeois estoient en l'hyver de leur persécution, contraires en tout à l'évesque de Rome et à toutes les maximes qui estoient publiment preschées et commandées de son authorité. » Des apôtres de la nouvelle doctrine parurent à Foix et y firent des prosélytes jusque dans le sein du château. La croisade qui commença en 1209 contre ces hérétiques ne devait pas épargner Raymond et Roger son fils, leurs alliés. Simon de Montfort parut sur le territoire de Foix et y porta partout le fer et le feu. Le château fut même assiégé. Mais les Foixiens repoussèrent énergiquement les croisés, en leur faisant essuyer des pertes considérables. Du reste le siége ne dura que dix jours. Simon se retira furieux et rêvant mille projets de vengeance. Il devait, disait-il, faire fondre comme graisse les rochers de Foix et y griller *le maistre* Les rochers ne furent pas fondus ; tout cet orage s'apaisa, après de nouvelles commotions. Le pays eut à souffrir encore de ces étranges croisés, mais la ville de Foix en fut affranchie.

Avant toutes ces agitations et à la veille, pour ainsi dire, de cette grande tempête, les habitants de Foix avaient joui d'un spectacle dont le souvenir dut leur rester longtemps. Un prince étranger, le roi des îles Baléares, parut au milieu d'eux et y déploya une pompe inaccoutumée. Il avait suivi sur le continent le fils de Raymond que son imagination aventureuse avait jeté au hasard sur la Méditerranée. Il séjourna quelque temps à Foix et il n'en sortit qu'après avoir épousé la fille du comte, Esclarmonde, qui alla partager sa royauté insulaire.

Foix relevait de Toulouse, comme nous l'avons vu précédemment. Ce lien fut rompu, après la mort de Raymond, sous Roger Bernard dit le Grand. Le comte de Toulouse affranchit son vassal de l'hommage qui lui était dû, pour l'engager à se détacher du parti des Albigeois Il est vrai que cette suzeraineté fut remplacée par une autre d'un caractère plus sérieux. Entraîné par le comte de Toulouse, le fils de ce Raymond, qui avait tant souffert des agitations du midi et qui travaillait avec ardeur à sa pacification, il assembla ses états pour leur communiquer la détermination qu'il avait prise de se placer sous la main du roi de France avec ses terres et ses châteaux. Cette résolution s'accomplit l'an 1229. Il peut être intéressant de recueillir sur ce fait les paroles d'un vieil historien. « Bon Dieu quelle faute ! s'écrie-t-il. L'on dira que la maille est bonne qui sauve le denier, qu'il faut perdre quelque

peu pour conserver un estat; mais c'est perdre tout, perdant la liberté. C'est vivre en valet, en faquin et en serf, et celuy qui combat pour la liberté n'a manqué ny de cœur ny de mains. Mais l'on dira que c'est le même hommage que le comte de Tholouse avoit : ouy, mais autre que le comte la dient qui lui donnera la glose autre que le texte et l'estendra comme il voudra. C'est la balaine qui engloutit le dauphin, s'il ne continue à travailler pour son journalier entretien; ce n'est point de pair à pair que le comte et le roy. » Les contemporains de Roger Bernard n'approuvèrent point sa conduite et la seigneurie de Mirepoix lui refusa son obédience. Le comte se repentit de l'hommage qu'il avait prêté, mais il n'était plus temps.

Rien d'important ne se passa à Foix sous les deux comtes suivants, Roger dit Rotfer et Roger Bernard, si ce n'est que le dernier, après avoir accompagné Louis IX, son suzerain, dans cette expédition de Tunis où il mourut, rentra tristement dans sa ville. Il ramenait avec lui les malheureux débris de la troupe qu'il avait conduite en Afrique.

Des événements d'un plus haut intérêt pour Foix et pour le pays s'accomplirent quelque temps après. Un autre Roger, successeur des deux comtes que nous venons de nommer, s'unit à la maison de Béarn; alliance utile et féconde qui devait engager les états de ce pays à reconnaître la maison de Foix pour sa souveraine, après la mort de Gaston de Moncade. Ce fut à peu près à la même époque, en 1272, que la ville de Foix échappa à un danger dans lequel il semblait qu'elle dût succomber. Des différends s'étaient élevés entre Roger et Philippe-le-Hardi, son suzerain. Philippe, irrité de trouver quelque résistance dans un vassal, se jeta brusquement sur le comté de Foix et assiégea la ville. L'attaque fut vivement poussée; mais la résistance ne fut pas moins ferme et moins énergique. Le roi, dont tous les efforts étaient impuissants, malgré la nombreuse armée qu'il commandait, résolut d'abattre l'énorme rocher sur lequel est assis fièrement le château Une pareille entreprise était assez difficile à une époque où la poudre n'était pas encore inventée. Les travaux commencèrent cependant, et furent suivis avec tant de vigueur que bientôt, d'énormes quartiers de pierre se détachant de la masse, le rocher allait crouler : il fallait se résigner à périr ou à se soumettre; le comte prit ce dernier parti. Il obtint sa grâce, et la ville fut sauvée.

Le gouvernement de Gaston, fils de Roger et de Marguerite de Béarn, valut à la ville de Foix l'organisation d'une justice plus régulière et plus stable. Gaston y institua un juge sous le titre de juge mage ordinaire; il s'appliqua à fixer son pouvoir et ses attributions, et il le rattacha ainsi à un système de juridiction générale qui embrassait tous ses domaines.

La tradition et l'histoire ne nous disent rien de Foix dans les gouvernements qui suivent. L'adjonction du Béarn ôtait naturellement à cette ville une grande partie de son importance. Le séjour des comtes y était moins fréquent : la vie devait y diminuer. Ainsi s'écoulent les dernières années du XIIIe siècle et tout le XIVe. La vie si brillante de Gaston Phœbus se passa presque entièrement en dehors de Foix. A la mort de ce radieux représentant du midi, le pays de Foix semblait devoir passer entre les mains du roi de France à qui Phœbus avait fait donation de ses domaines. Mais Charles VI ne crut pas prudent, sans doute, de le saisir. Il y renonça l'an 1391, par des lettres datées de Tours.

Nous trouvons dans le xv[e] siècle quelques faits qui se rattachent à la ville de Foix ; ils n'ont pas une grande importance, mais nous devons les signaler. Ce fut à Foix que mourut Benoît XIII, l'un de ces prétendants à la papauté qui agitèrent tant l'Occident. Il était tombé entre les mains du comte Jean, qui, moins pour supprimer le schisme, comme l'observe un historien, que pour se rendre agréable au pape Martin, le renferma dans son château, où il acheva ses jours. Le fils de ce comte Jean, Gaston, chercha à embellir Foix. Il fit reconstruire ou peut-être achever ce pont qui avait été bâti par Roger IV. C'est du moins à cette époque, l'année 1456, qu'il faut rapporter la construction de la grande arche. Gaston, pour exécuter ces travaux, fit donner quatre cents écus par son trésorier Arnauld Squerrer ; l'abbaye de Saint-Volusien contribua aussi pour sa part, et les échevins de la ville en firent autant.

En dehors de ces faits, l'histoire particulière de la ville de Foix ne nous offre aucun souvenir, aucune trace jusqu'au milieu du xvi[e] siècle. Les guerres religieuses qui ensanglantaient tout le Midi désolèrent aussi le pays de Foix et principalement la ville ; les scènes douloureuses qui avaient signalé l'époque des Albigeois se renouvelèrent avec un caractère encore plus grave. Paillès gouvernait alors à Foix pour Antoine de Bourbon, qui avait réuni dans ses mains les domaines de Foix et de Béarn avec la Navarre. Ceux de la religion, comme on disait en ce temps-là, furent impitoyablement poursuivis. L'Ariége roula un grand nombre de cadavres ; des femmes enceintes y furent même précipitées. Quand le calme fut revenu, les habitants furent déchargés des impôts qu'ils payaient. C'était un baume que la maison de Navarre jetait sur leurs cicatrices. Dans ce siècle orageux, Foix passa encore par quelques crises, tristes résultats des dissentiments religieux ; mais elles ne laissèrent pas de traces aussi sanglantes.

Les agitations de cette époque avaient troublé tous les anciens rapports. La justice n'était plus rendue à Foix ni aux environs. François Dusson fut chargé de l'y rétablir. L'intervention de ce magistrat dut être assez stérile ; car bientôt après, en 1605, le comte de Carmain eut à son tour pour mission de réprimer les actes de violence qui désolaient le pays. Il fit une convocation extraordinaire des États à Foix et il y promit solennellement de faire régner l'ordre, tout en respectant les anciens priviléges de la ville, « plus chenus que la vieillesse même. »

Ces États de Foix, que nous venons d'apercevoir, se réunissaient ordinairement chaque année dans le chef-lieu de la province. La session avait lieu en automne et durait huit jours. Le clergé, la noblesse et le tiers-état siégeaient dans l'assemblée. L'évêque de Pamiers y présidait. En son absence, cet honneur était réservé à l'abbé de Saint-Volusien. Le clergé et la noblesse, à la tête de laquelle se plaçait le comte de Foix, occupaient les siéges les plus élevés : les autres étaient remplis par les consuls des villes, bourgs et villages qui avaient le droit de se faire représenter aux États. On en comptait cent vingt. Le gouverneur de la province tenait le second rang dans ces réunions, du moins dans les derniers temps, et c'était lui qui communiquait à l'assemblée les intentions du roi. Le principal objet des convocations était de payer un subside à la couronne. Un abonnement perpétuel de quinze mille livres était déjà à la charge de la province. Quant au subside, le chiffre en était plus considérable : il se montait à vingt mille livres, sans compter

les frais des étapes et des quartiers d'hiver. Cet impôt était réparti sur cent six groupes ou communautés contribuables. Parmi ces groupes figuraient douze villes et quatre bourgs. Voici les noms des villes : Ax, le Carla, Foix, le Fossat, Lezat, le Mas d'Azil, Mazères, Montant, Saverdun, Saint-Ibara, Tarascon, Varihes. Les bourgs étaient la Bastide de Besplas, la Bastide de Seron, Las-Bordes et Montgaillard.

Quant à ces priviléges, dont l'antiquité paraissait si « chenue » au comte de Carmain, ils se trouvent exprimés en partie dans ce que nous venons de dire. Ils consistaient surtout dans le rôle indépendant des États. On peut y comprendre aussi certaines franchises particulières, certains usages locaux que la distance des temps et l'absence de monuments écrits ne permettent guère de préciser avec exactitude. Dans tous les cas, ces franchises n'étaient pas très-étendues. Foix, par exemple, au point de vue judiciaire, ressortissait de Toulouse, et il en était de même des autres villes du comté. Militairement, elle faisait partie d'un gouvernement général, qui comprenait, outre la province, le Donnezan et la vallée d'Andorre. Son château n'était point compris au nombre des places fortes du pays. Sa maréchaussée, divisée en deux résidences, dépendait du Roussillon. Elle n'était le centre d'aucune de ces deux résidences.

Réunie à la couronne après l'avénement d'Henri IV, la ville de Foix, comme le territoire qui l'environne, tendait à s'effacer dans la vaste unité de la monarchie. Elle était toujours la capitale de ce comté qui pesa fortement, à plus d'une reprise, sur notre France méridionale ; mais le rôle qu'elle avait joué, si mince qu'il fût, lui échappait sans retour. Ce comté, dont elle était la tête, devait disparaître lui-même. La révolution le remplaça vers la fin du dernier siècle par un département qui emprunta son nom à la rivière dont les eaux baignent l'ancienne cité des Roger et des Raymond. Foix n'a pas été complétement déshéritée dans cette transformation ; c'est le chef-lieu de ce département de l'Ariége dont la population s'élève à 265,607 habitants. Après l'empire, la ville de Foix a pu croire que le passé n'était pas tout à fait mort. M. de Polignac y fut envoyé comme commissaire du roi. De nos jours, en 1839, une collision déplorable a fixé pendant quelques jours les regards de la France sur la vieille capitale du pays de Foix. Un droit d'octroi entièrement contraire aux usages du pays avait été imposé en dehors de la ville ; ce droit frappait les paysans qui venaient y vendre des têtes de bétail dans une foire assez renommée. Ils s'opposèrent énergiquement à la perception de cet impôt extraordinaire. Les habitudes d'indépendance si naturelles à la population des montagnes, les conseils de l'intérêt, quelques restes de cette vieille haine qui a poussé plus d'une fois les habitants des campagnes contre les villes, agirent sur cette masse confuse et désordonnée. Le pouvoir triompha ; mais les réclamations de la presse et de la tribune ont montré suffisamment qu'on aurait pu éviter une lutte aussi déplorable.

Les temps modernes n'ont pas changé seulement le rôle politique de Foix. La ville a subi aussi d'autres transformations, sa physionomie n'est plus ce qu'elle était, il y a deux siècles. Les tours de l'ancien château sont encore debout, mais elles ont été rattachées l'une à l'autre par des bâtiments neufs, qui servent de prison ou de caserne. Le château est devenu le palais de justice. L'abbaye de Saint-

Volusien a disparu. Après avoir été successivement, pendant la révolution, le siége de l'administration départementale, des tribunaux et de la préfecture, elle devint, en l'an XII, la proie d'un incendie qui la consumma presque entièrement. Les constructions qui couvrent le sol sur lequel elle était bâtie en perpétuent le souvenir et l'image : elles ont été élevées en effet sur le même plan. Ce vieux pont que nous avons vu commencer au XIIe siècle par l'un des Roger subsiste encore; mais de nouveaux travaux y ont été faits en 1833, et il est plus large aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois. Moins de changements ont eu lieu dans l'intérieur de la ville; on y retrouve le passé plus qu'ailleurs. Les rues sont étroites et mal percées. La plupart des maisons, par les lignes incorrectes et grossières de leur architecture, semblent rappeler un temps déjà placé loin de nous. La population n'a dû changer que d'une manière peu sensible. Elle ne fut jamais bien nombreuse; elle est aujourd'hui d'environ 4,857 habitants.

Ce qui a dû moins varier encore, ce sont les mœurs, la langue et l'aspect d'une partie de cette population. Foix, dans les jours de marché, semble retrouver ses habitants d'autrefois. La ville est envahie par la montagne et par les vallées voisines, et en passant au milieu de ces paysans, qui ont conservé l'ancien costume et l'ancien idiome, on peut se croire facilement à l'époque où ils obéissaient encore à la vieille maison de Foix. Les temps modernes ont cependant imprimé leur trace là comme ailleurs. Les bords de l'Ariége sont devenus le centre d'une vie nouvelle. Le commerce et l'industrie y ont pris racine, et on peut dire que leurs accroissements ont été rapides. Les forges de Foix, qui appartiennent aujourd'hui à M. Ruffié, sont célèbres dans le Midi et regardées avec raison comme l'une des principales sources de nos richesses métallurgiques. On a pu admirer dans nos expositions les produits de ces forges.

Foix, qui produit aujourd'hui des industriels et des marchands, n'a fourni, dans les époques antérieures, aucun nom à l'histoire, si l'on excepte quelques-uns des comtes de la première maison, qui naquirent dans le château. Les noms illustres que nous rencontrons dans ce pays ont eu leur berceau ailleurs. *Bayle*, ce grand maître de la critique, était né au Carla; *Roussel*, ingénieur, auteur du *Système physique et moral de la France*, sortit d'Ax; l'astronome *Vidal*, cet hormégiste français, comme l'appelait Lalande, et le maréchal *Clausel* appartiennent à Mirepoix; et c'est à Pamiers que naquit *Élie*, l'un des plus anciens historiens de nos contrées méridionales. Etrangère à la plupart des hommes qui ont illustré le comté, étrangère aussi à la plupart des événements dont elle a été le théâtre, Foix semble avoir été jadis une espèce d'oasis au milieu de sa province. [1]

1. *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, diligemment recueillie tant des précédents historiens que des archives desdites Maisons, par P. Olhagaray. — *Historia comitum Fuix*, par Élie. — *Histoire des comtes de Foix de la première race*, par Gaucherand. — *Dictionnaire universel de la France*, par Robert de Hesseln, t. III.

PAMIERS.

La ville de Pamiers n'a pas eu, comme Foix, l'honneur de donner son nom à un comté et de devenir plus tard le centre d'une de nos grandes divisions administratives. Elle n'est aujourd'hui qu'un chef-lieu d'arrondissement et on peut dire que son rôle n'était pas plus considérable dans l'ancienne organisation de la France. Cependant nous trouvons plus souvent à Pamiers qu'à Foix la trace des événements qui ont remué le Midi.

De vieilles traditions et quelques textes de nos chroniqueurs font remonter la fondation de Pamiers aux temps des Celtes. D'antiques ruines, trouvées aux environs, semblent conduire au même résultat. Mais l'archéologie, comme l'histoire, manque à ce sujet de preuves suffisantes, et si nous sortons de ces nuages que nous rencontrons plus ou moins au berceau de toutes les villes, nous sommes obligés de donner à Pamiers une origine plus moderne. Il nous est impossible, d'après le témoignage des monuments authentiques, de reporter ses commencements au delà du xe siècle. Ni le nom de Pamiers, ni aucun autre de ce genre n'existait alors; mais sur le sol même où s'élève aujourd'hui la ville, nous rencontrons déjà, vers l'an 960, l'abbaye de Frédélar. Cette abbaye, comme celle de Saint-Volusien, attira un château. Ce fut le successeur de Bernard, Roger, deuxième comte de Foix, qui le bâtit à son retour de la Terre-Sainte en 1104. Le belliqueux Roger s'était signalé en Syrie, et il voulut donner à son château le nom de l'une des villes de cette contrée : il l'appela donc *Appamée* ou *Appamia*. De là ce nom d'Appamyers qui reparaît souvent dans les historiens du Midi, et principalement dans Olhagaray. Notre mot n'en est, comme on le voit, qu'une abréviation qu'il est facile de rétablir dans sa physionomie primitive.

Au commencement du XIIe siècle, Appamyers ou Pamiers n'était encore qu'une abbaye protégée par un château. Un village vint se former autour du monastère, le village de Frédélar. Deux autres villages ne tardèrent pas à s'élever dans les mêmes lieux, et la ville de Pamiers fut insensiblement formée par la réunion de ces trois groupes.

L'accroissement de la nouvelle cité fut rapide, comme on le voit par le rôle qu'elle ne tarda pas à jouer : Roger étant mort en 1111, le nouveau comte réunit ses troupes dans cette ville, et c'est de là qu'il partit pour aller se marier en Provence. Un événement qui eut lieu quelque temps après, c'est-à-dire en 1118, témoigne mieux de l'importance de Pamiers à cette époque. Les habitants se révoltèrent contre le comte qui, ayant perdu sa première femme, avait cherché des consolations dans une alliance moins éclatante. Ces défenseurs trop zélés et un peu hypocrites sans doute de la dignité de leur seigneur furent promptement réprimés.

Quelques lignes d'un des principaux historiens de la maison de Foix nous apprennent, dans un style un peu empathique, comment le comte accourut à Pamiers pour étouffer ce mouvement. « Il y alla, dit-il, en homme d'estat et non en prince ny soldat qui cherche plustot d'estre craint, à cause de la peine qu'à cause de la raison ou du droit qui doit les y convier. Il leur donna donc loisir de se repentir, et par de belles remonstrances fist voir à un chacun le tort qu'on lui faisoit. Quelque mutin ou chef de la mutinerie fust châtié afin de donner terreur au perturbateur. D'où la coulpe là tomba la peine. » Pamiers ne pouvait guère songer à résister : tout rentra dans l'ordre.

Il faut rapporter à cette époque la cession que firent les comtes aux abbés de Saint-Antonin des droits qu'ils exerçaient sur la ville, à part le droit de souveraineté. Cette cession devait être renouvelée plus tard par les rois de France, et telle fut, dit-on, l'origine des priviléges et des franchises dont les habitants de Pamiers jouissaient encore au XVIe siècle.

Grâce à l'importance que Pamiers acquit de bonne heure, la maison de Foix y fixa souvent son séjour. L'épouse de Raymond Ier l'y attendit pendant son expédition en Orient, et lui-même s'y arrêta à son retour. Bientôt des événements plus considérables vinrent entourer l'ancienne Appamée d'un nouvel éclat. Cette hérésie ardente et inquiète des Albigeois, que Foix nous a déjà montrée, pénétra dans Pamiers sous la protection de la femme et du fils de Raymond, qui se trouvait alors en Espagne. Une assemblée « notable » y fut tenue, et il ne s'agit de rien moins dans cette assemblée que de chercher le moyen le plus sûr et le plus prompt de ruiner le clergé et ses partisans. L'abbé et les chanoines tremblèrent « comme le jong en l'eau, » et, afin de conjurer l'orage qui les menaçait, ils offrirent l'hospitalité de leur couvent à la comtesse de Foix et à Roger, son fils. La comtesse et le jeune Roger songeaient avant tout à propager ces idées nouvelles; mais à leur suite marchait une troupe de gens armés, qui cherchaient moins à répandre les principes des Albigeois qu'à saisir une bonne occasion de pillage. Quelques violences eurent lieu. L'abbé et les chanoines se plaignirent, et leurs plaintes tombèrent sur les gens de Roger. Le fils impétueux de Raymond s'en porta : il courut au couvent, en brisa les images et les autels, et jeta l'abbé avec tous ses moines dans une prison où il les laissa trois jours sans manger ni boire. La comtesse, moins emportée dans son zèle, les fit délivrer; mais ils durent quitter immédiatement la ville. Ils ne tardèrent pas à y rentrer avec Simon de Montfort et ses croisés, qui s'y présentèrent en 1210, et y furent reçus sans combat.

Dans la dernière moitié de ce siècle, la ville de Pamiers paraît s'effacer; mais au début du siècle suivant, elle voit s'accomplir un événement qui, peu grave en soi, n'en aboutit pas moins à des résultats considérables. Boniface VIII occupait alors la chaire de saint Pierre, et Philippe-le-Bel, le trône de France. De profonds dissentiments existaient entre le roi et le pontife. Les prétentions de Boniface sur le pouvoir temporel irritaient Philippe, qui portait à l'excès l'orgueil de l'autorité royale et qui ne voulait pas reconnaître dans la main de l'évêque de Rome *les deux épées* qu'il croyait tenir; ces germes de discorde ne firent que s'accroître par la nomination de Bernard de Saisset au siége épiscopal de Pamiers. Le pape l'avait

choisi, en effet, contre la volonté de Philippe. Mais il ne s'arrêta pas là : il chargea ce nouvel évêque d'une mission délicate auprès du prince. Bernard de Saisset devait sommer Philippe de se mettre à la tête d'une croisade, comme il l'avait promis, et de rendre la liberté au comte de Flandre et à sa fille qu'il tenait dans les fers. Le prélat remplit sa mission avec hauteur et âpreté, en digne interprète du pontife qui l'envoyait, et il menaça le roi de jeter un interdit général sur la France, s'il ne se soumettait aux volontés du Vatican. Le roi, en entendant ces paroles, tressaillit de colère. Il se contint cependant en présence de l'évêque de Pamiers ; mais dès que le prélat fut parti, il songea à le punir. La violence de Philippe était toujours habile et réglée, pour ainsi dire, dans ses emportements : il échappait au moyen âge, et il avait tout le tempérament des temps modernes. Il ouvrit donc une procédure contre Bernard de Saisset, et d'après l'avis des légistes, qui l'entouraient sans cesse, il fit partir pour la sénéchaussée de Toulouse l'archidiacre d'Auges et le vidame d'Amiens, avec ordre de poursuivre l'insolent évêque. C'était en 1301. Les deux commissaires instruisirent rapidement le procès. Ils se hâtèrent de recueillir dans la sénéchaussée les témoignages de plusieurs personnes considérables, puis ils coururent à Pamiers, pénétrèrent pendant la nuit dans le palais de l'évêque et l'emmenèreut d'abord à Toulouse, ensuite à Senlis devant le conseil du roi.

Là, Bernard de Saisset fut accusé d'avoir excité contre Philippe le comte de Foix et plusieurs grands du royaume, et d'avoir voulu former une ligue pour livrer le Languedoc à l'Angleterre. D'autres griefs furent ajoutés à ces imputations. On l'accusa aussi de s'être rendu coupable de blasphème et de simonie. L'issue d'un pareil procès ne pouvait être douteuse. Bernard de Saisset fut condamné, et on décida qu'il serait retenu prisonnier par l'archevêque de Narbonne dont il était suffragant, ou par la justice séculière au nom du roi. En même temps Philippe fit partir pour Rome Pierre Flotte, qui devait demander au pape de flétrir et de dégrader l'évêque de Pamiers. Mais le pontife s'y refusa. Il allégua que toutes les formes de la juridiction ordinaire avaient été violées à l'égard du prélat, qu'il avait été soustrait à ses juges légitimes, et qu'on l'avait condamné sans l'intervention d'un commissaire apostolique, dont le concours était cependant indispensable. Ces récriminations aigrirent le débat. La lutte s'agrandit, et Philippe, pour mieux résister au pape, se vit dans la nécessité de s'appuyer sur la nation. De là, les États-Généraux qui, sans un pareil incident, auraient bien pu tarder encore à paraître, surtout sous un prince aussi jaloux de sa souveraineté. Tel fut l'immense résultat de cette petite querelle de Pamiers. N'est-il pas juste de dire que nous devons en partie à Bernard de Saisset nos vieilles assemblées nationales?

A la suite de ce conflit, et deux ou trois ans après l'arrestation de son évêque, la ville de Pamiers fut le théâtre d'un mouvement dont les causes nous échappent. Quoi qu'il en soit, ses habitants se révoltèrent contre le comte, qui courut risque de la vie : l'héritage de la maison de Foix était alors entre les mains de Roger Bernard. L'orage était si menaçant, que le comte fut obligé de s'enfuir pendant la nuit, et encore fut-il vivement poursuivi par les rebelles, qui faillirent l'atteindre. Toute cette émotion dura peu ; la colère fit place au repentir. Pamiers redoutait la vengeance du comte, mais Roger se montra généreux. Il n'abattit aucune tête.

Quelques-uns de ceux qui s'étaient compromis dans ce mouvement furent chassés de la ville, mais ils y rentrèrent bientôt, et Pamiers, disent les historiens du pays, se montra plus docile et plus fidèle qu'auparavant.

Rien d'éclatant n'attire plus notre attention du côté de Pamiers avant la fin du XVe siècle. Des prétentions rivales se disputaient, à cette époque, le comté de Foix. Le pays obéissait à Catherine, reine de Navarre et femme de Jean d'Albret. Mais le vicomte de Narbonne, Jean de Foix, oncle de Catherine, cherchait à le lui enlever. « Il ne tendoit les nerfs de son esprit, comme dit un de nos vieux historiens, qu'à la débouter pour le moins de la souveraineté de Béarn et du comté de Foix, à quoy il s'employa, et pour cest effet, il fit de grandes et notables ligues, qui sembloyent renvoyer de tout en tout la princesse naturelle de Foix et de Béarn en Navarre. » De là ces guerres désignées dans l'histoire de la France méridionale sous le nom de guerres narbonnaises et albridenques.

Au commencement de cette lutte qui ébranla pendant quelque temps notre orageux Midi, Pamiers tint d'abord pour Catherine. Mais le vicomte de Narbonne ne tarda pas à s'en emparer. Il y pénétra par l'intrigue, en 1486. Des traîtres, abandonnant le drapeau de Navarre et d'Albret, ouvrirent secrètement les portes de la ville. Le vicomte de Narbonne y entra ainsi au milieu de la sécurité générale. Ce fut un réveil terrible. Le signal du meurtre fut donné, et l'on frappa sans distinction d'âge ni de sexe. Les habitants cherchèrent à se grouper et à opposer une vive résistance ; mais ils furent abattus et découragés par le spectacle qui s'offrait partout à leurs yeux. Après quelques efforts impuissants, ils se dispersèrent, « voyant ruisseler leur pavé du sang des meurtris, qui grossissoit comme rivière d'une grande et indicible source. » La ville, au milieu de ces massacres, passa entre les mains du vicomte de Narbonne.

Tant de cruauté ne fut pas impuni. Au moment où le rival de Catherine, fier de sa conquête, rêvait dans Pamiers de nouveaux exploits, une vengeance éclatante s'apprêtait. Elle fut combinée dans le plus grand secret, comme l'avait été l'invasion du vicomte de Narbonne. Ce fut Pierre Buffire qui se mit à la tête de l'entreprise. Cet homme, énergique et prudent à la fois, rassembla sous sa main une troupe assez nombreuse, et s'approcha sans bruit de Pamiers. Il avait su s'y ménager des intelligences. La porte lui fut ouverte de nuit par un serrurier, et le drame qui avait eu lieu quelque temps auparavant, recommença au profit des vaincus. La garnison, réveillée par cette brusque attaque, n'eut pas le temps de se défendre : elle fut massacrée en grande partie. Le chef qui la commandait, l'un des partisans les plus habiles et les plus dévoués de la maison de Narbonne, Lavelanet, fut tué dans la rue, mais il eut la consolation de vendre chèrement sa vie.

La lutte des deux familles ne finit point là, comme on le pense, elle dura encore quelque temps ; mais Pamiers n'en fut plus le théâtre, et ce fut en dehors de son enceinte que s'accomplirent les derniers événements de cette querelle, dont l'issue fut favorable à la maison d'Albret et de Navarre.

De nouvelles complications ne tardèrent pas à se produire dans l'intérieur de Pamiers ; elles furent moins graves, il est vrai, et cette fois, il n'y eut point de sang répandu ; mais les esprits s'émurent ; des colères éclatèrent, et toute cette agitation aboutit presque à une guerre civile. L'ordre des Jésuites, révélant de

bonne heure cette activité que trois siècles n'ont point ralentie, se trouvait déjà établi à Pamiers, en 1559. Accueilli d'abord avec faveur, il souleva bientôt des plaintes et des accusations. Laissons parler l'écrivain auquel nous empruntons ce fait : les préoccupations contemporaines semblent donner un nouveau prix à ce récit, dont la forme, si vive et si pittoresque rappelle heureusement le ton de Montaigne. « En ce temps auquel le monde n'apparoissoit qu'une branloire pérenne où tout estoit troublé et chanceloit d'une yvresse naturelle, raconte Olhagaray, les moynes jesuistes se glissèrent dans la cité d'Appamyers, portés de l'industrie artificielle de l'evesque Robert de Pelevé pour les rendre maistre et docteurs, regens dans le college, qui estoit prou florissant en ladite cité. Or, comme le soin des pères ne vise qu'à meubler la teste de science de leurs enfans (je di de ceux qui cognoissent et aiment la vertu) oyans le bruit et non le fruict de ces sçavans personnages qui promettoyent un monde tout nouveau, ils firent la sourde oreille du commencement aux advis qu'ils recevoient sur ceste nouvelle introduction. Mais ayans aussi tost recognu que veu que leur fait n'estoit qu'un sçavoir pédentesque, pillotans la science dans les livres et ne la logeant qu'au bout de leurs livres pour la dégorger seulement et mettre au vent, en parade, pour estre estimés et jugés de tous, autres qu'ils n'estoyent et que leurs escoliers ne se nourrissoient de ces escorniflures faites pour entretenir autruy comme une vaine monnoy inutile à tout autre usage et emploite qu'à compter et jetter, commencèrent à gronder contre leurs propres maistres. Et Dieu ayant fait naistre és nations moins cultivées par art des productions d'esprit du tout admirables, qui luittent les plus artistes, où il monstre qu'il n'y a rien de sauvage en ce qu'il conduit, fît que les esprits de ceste cité fortifiés de la prudence d'un conseil fort vénérable, se résolurent à examiner les actions de ces nouveaux venus, et juger s'il estoit expédient de nourrir et entretenir ceste pépinière parmy eux. Au commencement on y avoit fait quelque instance, et les raisons posées en *maison de ville* avoient enfanté ceste résolution, *Que la cité avoit prou de moynes, nonains, qu'elle estoit remplie de telle sorte de gens oyseux, qui seroient un jour pour se rendre maistres des habitans, si on permettoit ceste formilliere si importune et si fascheuse.* Mais l'espérance apparente de l'instruction de la jeunesse estouffa le fruict des raisons produites par les opinans. Un certain Rabonit, catholique romain, à son rang rangea la fable de l'asne et des chèvres, lequel battu de l'injure du temps, fut contraint d'implorer leur faveur, elles estant à couvert à l'abry de l'incommodité de l'air, ne demandant que mettre seulement un pied dans l'estable ; mais y ayant l'un il y fourra l'autre, puis la teste, et chassa les premières en hypoteche. Je ne crains, dit-il, donc que ces bons marmiteux n'en facent de même. D'autres les accusoyent comme pernicieux à l'église romaine, à l'estat de la cité, à tout ordre, à la justice de laquelle ils estoyent émancipés par leur général. Ces maistres, disoient-ils, sont des sophistes de Platon, de tous les hommes, ceux qui permettent d'estre les plus utiles aux hommes et seuls entre tous les hommes, qui non seulement n'amendent point ce qu'on leur commet, comme fait un charpentier et un masson, mais l'empirent et se font payer de l'avoir empiré. Les autres les accomparoient aux musiciens, qui accordoient bien leurs flustes et non leurs mœurs, et aux grammairiens desquels Dyonisius se mocquoit qui avoient soin de s'enquérir des maux d'Ulysse et igno-

royent les leurs propres, aux orateurs qui s'estudient à dire justice et non a la faire. » Au milieu de ces accusations qui les frappaient de tous les côtés, les Jésuites, après deux ans de séjour, prirent le parti de quitter la ville.

L'esprit de critique et d'opposition religieuse qui s'était attaqué avec tant de force à cette fameuse compagnie, se tourna contre le clergé lui-même : il était l'objet de si vives antipathies, à Foix, qu'il s'en éloigna avec les Jésuites. Il rentra, il est vrai, dans la ville deux ans plus tard, en 1564, mais il eut besoin, pour y être admis, de l'intervention du parlement de Toulouse. Un conseiller de cette cour souveraine, Richard, se rendit à Pamiers, pour mettre fin à la querelle. Un débat s'engagea en sa présence entre l'évêque et l'avocat de la ville. Après une longue discussion, mêlée d'arguments théologiques et d'insultes, Richard imposa silence aux deux parties. Si elles ne vécurent pas en meilleure intelligence, au moins le calme fut-il ostensiblement rétabli.

L'évêque cependant ne pouvait pardonner à la ville de lui avoir résisté; il résolut de s'en venger. Pamiers ne relevait que du comte de Foix, et cette position lui laissait la jouissance de ses priviléges. L'évêque eut l'idée de l'assujétir au roi. Il se mit en rapport avec d'Amville, maréchal de France et lieutenant-général du Languedoc. Un acte public, émané du trône, déclara que Pamiers faisait partie de cette province. Mais la déclaration royale resta sans résultat; les habitants de Pamiers parvinrent à déjouer les projets de leur évêque.

Un fléau redoutable vint les assaillir à la même époque. La peste, qui avait déjà décimé plusieurs villes du comté, pénétra dans Pamiers et y fit de grands ravages. Trois mille personnes furent emportées en quelques jours par l'épidémie. Pamiers dut peut-être à cette circonstance d'échapper au sort cruel que Paillès avait fait éprouver à la ville de Foix ; le fléau lui servit de barrière contre ce barbare exécuteur et elle put se féliciter de cette étrange protection. « Il lui était plus doux, d'après un ancien témoignage, de tomber entre les mains de Dieu que des hommes. » Deux ou trois ans après, en 1566, des malheurs d'un autre genre fondirent sur Pamiers. Rien de plus étrange que la cause qui les produisit. Des troubles domestiques éclatèrent dans la ville ; la division se mit parmi les habitants, à cause de quelques entrechats, et le fer et la flamme ravagèrent Pamiers. « La dance, dit gravement Olhagaray, fut le chariot qui traîna la désolation dans la cité, et qui alluma les feux désastreux de cette sédition, que la postérité a toujours marquée dans son journal d'un triste et noir charbon. » Ces événements, si frivoles dans leur principe, intéressent par leurs conséquences. Ils nous montrent, peut-être mieux que les faits les plus éclatants, quel était, à un certain point de vue, le rôle de la religion nouvelle dans nos provinces méridionales, et comment la raide et sèche austérité du protestantisme cherchait à assombrir ce Midi si vif, si rayonnant, si emporté dans sa joie et ses plaisirs.

Voici comment les choses se passèrent. Un homme dont le nom nous a été conservé, Bicheyre, avait ouvert un bal public. La rigidité des protestants s'en émut. Les danses furent troublées et le désordre devint si grand qu'il fallut les suspendre. Mais trois jours après, ce fut un autre spectacle que le bal de Bicheyre. Une troupe de danseurs s'était organisée; elle traversa la ville, bannière et musique en tête ; et, comme il s'agissait de protester en faveur de la danse.

elle exécuta toutes sortes de pas dans sa marche, et avec trop de liberté peut-être. C'est ainsi qu'elle arriva gaiement à la rue Villeneuve; là le viguier de la ville, le baron de Malportel, se présenta devant les danseurs; il était accompagné de Senier, de Ramond et de La Parre, sans compter plusieurs autres adeptes de la religion réformée. L'austère viguier arrête le ménétrier qui conduisait ce bal errant et vagabond et lui brise entre les mains son tambourin et sa flûte. La foule accourt et s'associe aux rigueurs du baron de Malportel et de ses compagnons. Les danseurs ne sont pas seulement troublés dans leurs joyeuses évolutions : un danger sérieux les menace, et pour échapper aux colères qui grondent autour d'eux, la plupart se réfugient dans le couvent des Augustins, les autres vont chercher un asile dans la maison de La Brousse, chef du parti opposé au viguier. Ce fut là que les hostilités commencèrent. Le baron de Malportel et ses amis redoutant quelque désastre pour la ville, ou cherchant à se donner le mérite de la modération, après s'être livrés à leur emportement religieux, envoyèrent un capitaine, Saint-Just, vers le chef du parti contraire. Au moment où cet officier approchait de la maison où La Brousse logeait, un coup d'arquebuse se fit entendre; l'infortuné capitaine venait de recevoir une blessure mortelle. A la nouvelle de ce meurtre les esprits s'exaspèrent. On entoure tumultueusement la maison de La Brousse; des cris de mort se font entendre. Plus violente et plus emportée que le reste de la multitude, une femme court entasser à la hâte, à côté de la maison, quelques fagots de sarments auxquels elle met le feu. Un cercle de flammes enveloppe bientôt la demeure de La Brousse, qui périt dans l'incendie avec tous ceux qui l'entourent.

Le bruit de ces violences se répandit promptement. Deux capitaines, Sarlabous et Baranave reçurent l'ordre de châtier Pamiers; ils s'y présentèrent avec leurs troupes; mais ils éprouvèrent une vive résistance. Après avoir fatigué la ville par de vaines escarmouches, ils prirent le langage de la conciliation et cet artifice leur réussit. Ils persuadèrent aux citoyens armés de quitter leur position et de s'éloigner, en signe d'obéissance à l'autorité souveraine. On leur permettrait d'y rentrer après trois jours et tout serait respecté, leurs biens comme leurs personnes. Cet étrange avis fut accepté : la ville fut évacuée en partie. Il y eut ainsi bien des exilés volontaires qui cherchèrent vainement à rentrer plus tard. Ils durent se disperser tristement aux environs, et la plupart d'entre eux ne revirent point leurs foyers.

Tous ces événements couvrirent Pamiers d'un voile de deuil. Protestants et catholiques, chacun avait eu sa part de souffrances. Le sort des réformés fut toutefois le plus déplorable. Ils restèrent environ dix ans privés de leurs maisons et de leurs biens, et ce fut grâce à la reine de Navarre qu'ils furent enfin rétablis dans leurs droits. Pamiers alors commença à reprendre son ancien aspect « et ainsi, petit à petit, après ce long et fascheux hyver, elle sentit la douceur d'un renouveau. »

Ce n'était pas cependant la dernière épreuve qui lui fût réservée dans ce siècle d'agitations et d'orages. La ville avait été remise entre les mains des protestants, et cette circonstance ne contribua pas peu sans doute au mouvement que dirigèrent contre elle, en 1580, quelques gentilshommes gascons. Le moment était

du reste favorable pour assaillir Pamiers. Les meilleurs soldats étaient sortis avec Audon et elle semblait abandonnée à ses propres forces.

Les gentilshommes de la Gascogne qui l'attaquèrent, de Lamesan, de Lussan et de Maure, étaient parvenus à grouper autour d'eux quelques centaines de cavaliers et de fantassins, et ils étaient tombés brusquement, avec cette troupe, sur le territoire de Pamiers. Ils passèrent au point du jour le pont Saint-Martin et pénétrèrent par là jusqu'à la porte extérieure de la place, qui n'était pas même fermée, tant était grande la confiance des habitants. Une seconde porte, qui leur barrait l'entrée de la ville, les arrêta davantage; mais ils la mirent bientôt en pièces. Cependant la sentinelle qui veillait au haut du clocher avait donné l'alarme. Heureusement pour les assaillants, ils n'avaient devant eux qu'une garde mal armée et incapable de se défendre; le viguier Babonite, qui était accouru au bruit, reçut un coup de feu. La troupe envahissante put donc se répandre dans les rues, en poussant de grands cris qui, mêlés au son funèbre du tocsin, jetèrent les habitants dans la consternation et l'effroi. Pamiers eût été la conquête de ces hardis Gascons sans la résistance qui leur fut opposée aux portes du Pont-Neuf et de l'Étang. Tous leurs efforts échouèrent contre ce double poste. Furieux de cet échec, ils s'en vengèrent sur le reste de la ville, qui fut exposé aux violences, aux déprédations de la troupe assaillante. Cette insolente occupation eut bientôt un terme. Le baron de Caumont, se plaçant à la tête des secours qui arrivaient de tous côtés, eut la gloire de repousser l'ennemi avant le retour d'Audon.

Bientôt après, dans les premières années du XVII[e] siècle, Pamiers eut un procès célèbre avec les fermiers des salines, qui voulaient soumettre les habitants à l'impôt. Ceux-ci défendirent leurs priviléges, et il existe, à la date de 1604, une ordonnance où se rencontrent ces mots : « Sa majesté a permis et permet auxdits habitants dudit comté de Foix et ville d'Appamyers d'user et se servir du sel dudit Languedoc, dudit pays de Foix ou Guyenne, ainsi que bon leur semblera, et ce pour leurs provisions seulement, sans qu'il leur soit permis faire aucun traffic, entrepôts et magasins d'iceluy sur peine d'estre descheus de leurs priviléges. »

Peu de souvenirs, depuis cette époque, appellent nos regards sur Pamiers, à part les malheurs que lui fit essuyer, en 1628, le prince de Condé, qui la saccagea impitoyablement. Toutes les révolutions politiques et administratives, que nous avons vu s'accomplir à Foix dans les derniers temps, nous les retrouvons ici. C'est au même moment que Pamiers est réunie à la couronne, c'est la même transformation qui lui assigne un rôle nouveau dans l'organisation moderne de la France. Elle devient un chef-lieu d'arrondissement sans perdre son ancienne prééminence épiscopale.

En parlant des États de la province, nous avons indiqué le rang qu'occupait parmi eux l'évêque de Pamiers. Quant aux institutions et aux franchises des habitants, il ne paraît pas qu'elles aient différé essentiellement de celles des villes voisines. Il y avait une vie politique et administrative qui s'étendait à tout le comté. Les différences, s'il en existent, étaient à la surface; il ne faut point les chercher plus avant.

Pamiers a gardé moins que Foix sa physionomie d'autrefois. L'ancien château, ce vieux compagnon de la vieille ville-abbaye, a disparu. Il n'en reste pas même

des ruines; mais en s'effaçant du sol, il a demeuré, en quelque sorte, dans la langue du pays. On a donné le nom de *Castellat* à la place qu'il occupait. C'est aujourd'hui une magnifique promenade d'où la vue erre au loin sur les plus beaux horizons.

La population de Pamiers, qui est la plus considérable du département de l'Ariége, ne va pas au-delà 6,048 habitants. Par ses mœurs, son caractère et sa physionomie, elle est sœur de celle de Foix. Le cours de l'Ariége, en rattachant l'un à l'autre ces deux principaux centres du département, n'est que le symbole de cette unité de vie qui les lie encore dans les temps modernes comme au moyen âge. Pamiers a des fabriques de serge, d'acier, de faux et de limes, et quelques filatures de laine et de coton. L'arrondissement, dont elle est le chef-lieu, est le second de l'Ariége, et contient 78,756 habitants.[1]

MIREPOIX.

Une destinée étrange semble avoir été réservée dans nos annales à la ville de Mirepoix. Son histoire ne se compose guère que du récit des désastres qu'elle a essuyés et des efforts qu'elle a faits successivement, sur l'une et l'autre rive du Lers, pour relever ses ruines.

Mirepoix, si l'on en croit quelques écrivains, existait déjà, sous un autre nom, à l'époque de la domination romaine dans nos vieilles Gaules, c'est-à-dire au commencement même de l'ère moderne. Elle était alors le principal foyer de l'un des peuples qui, au dire de Pline, occupaient le versant septentrional des Pyrénées. Donner à Mirepoix une pareille antiquité, c'est la faire remonter au temps des Celtes ou des Ligures; car rien, dans la tradition ni dans l'histoire, ne nous apprend qu'elle soit sortie d'une colonie romaine. Quoi qu'il en soit, si Mirepoix existait, en effet, dans ces temps reculés, elle ne tarda pas à disparaître. Elle fut emportée sans doute par le torrent de ces invasions germaniques qui couvrirent le Midi au IVe et au Ve siècle, à moins qu'on n'aime mieux admettre qu'elle s'effaça sous les pas de ces nombreuses bandes sarrasines qui, deux siècles plus tard, signalèrent si cruellement leurs incursions à travers nos provinces méridionales.

Sans repousser complétement ces conjectures, il est peut-être plus exact de dire que les commencements de Mirepoix ne datent que des premières années du XIe siècle. Toutes les principales villes du comté s'élevèrent à l'ombre d'une abbaye ou d'un château. Nous avons rencontré l'abbaye à Pamiers et à Foix; ici, c'est le château qui nous apparaît d'abord. Les premiers documents qui nous en parlent ne remontent pas au delà de 1062. Il fut bâti au haut de la colline qu'il domine en-

1. *Histoire générale du Languedoc*, par D. Vaissette. — *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, par Olhagaray. — *Gallia Christiana*. — *Histoire du Midi de la France*, par Mary-Lafon.

core : véritable nid de tyrannie féodale, ou rempart utile contre les entreprises des Sarrasins. Quelques maisons furent construites au pied de la colline, sur la rive droite du Lers, et ce groupe d'habitations prit, à son origine, le nom de *Mirapech* ou *Mirapic*. Ne regardait-il pas en effet le sommet ou le pic de la montagne? De Mirapic ou Mirapech, on fit bientôt *Mirapoix*, comme nous le voyons dans les écrivains du XVI[e] siècle; c'est de ce dernier nom que, par une modification nouvelle, on a formé Mirepoix.

Pendant la guerre des Albigeois, cette forte position attira l'attention des croisés. Ils se présentèrent devant Mirepoix en 1209, et la cité naissante tomba en leur pouvoir. Le château fut donné à l'un des lieutenants les plus braves de Simon de Montfort, Guy de Levis, qui reçut le titre de maréchal de la foi, à cause du rôle important qu'il joua dans ces luttes religieuses. La ville et le territoire voisin compris dans l'apanage de la maison des Lévis constituèrent la seigneurie de Mirepoix. C'était là un démembrement fâcheux pour la province et surtout pour ses chefs Le belliqueux Raymond était alors comte de Foix. A peine est-il sorti des embarras de la croisade, qu'il songe à ressaisir le château. En 1223, au milieu d'un rigoureux hiver, il assiége Mirepoix; mais si l'attaque est vive, la résistance est obstinée. On en vient bientôt, de part et d'autre, à des pourparlers. Raymond réclame, au nom de ses droits, au nom des traditions de sa famille : Lévis lui oppose la decision du roi de France et du pape, qui ont fait de Mirepoix un apanage en faveur du maréchal de la foi et de sa maison. Les hostilités allaient recommencer lorsque le comte proposa au nouveau seigneur de devenir son vassal. Lévis, trop faible pour résister à son puissant adversaire, souscrivit à cette proposition, et Raymond se retira en emportant son hommage. Malheureusement pour lui, il emporta en même temps les germes d'une maladie qu'il avait contractée sous les murs de Mirepoix, et dont il mourut bientôt après.

Ce lien de vassalité, qui rattachait Mirepoix au chef-lieu de la province, fut rompu six ans plus tard (1229). Roger, le fils de Raymond, venait d'accepter la suzeraineté de Louis IX. Le seigneur de Mirepoix, qui se trouvait ainsi l'arrière-vassal de la couronne, fit déclarer au comte de Foix qu'il ne voulait pas tant de maîtres, et qu'il renonçait à lui obéir pour prêter directement hommage au roi de France.

Sur la fin de ce siècle, en 1289, le Lers grossit tout à coup, et ses eaux, s'échappant de son lit, se répandirent dans les campagnes voisines. Cette inondation présenta un caractère tout à fait tragique. Les habitants de Mirepoix furent obligés de fuir; quelques-uns furent emportés par le torrent avec leurs maisons. Ce fut une ruine complète. Le château seul, grâce à sa position élevée, put échapper à cette grande catastrophe. Quand la rivière se fut retirée, on se hâta de rebâtir la ville; mais on la transporta ailleurs. La rive gauche, siége de la ville actuelle, reçut les habitants qui venaient d'être si douloureusement chassés de la rive droite. C'était la seconde fois que Mirepoix sortait de ses débris.

Dans les premières années du siècle suivant, en 1318, la nouvelle ville fut érigée en évêché, d'où l'on peut conclure que ses progrès avaient été rapides après ce grand désastre, et qu'elle était redevenue déjà un centre de population assez considérable. Cette prospérité ne tarda pas à être troublée par de nouveaux malheurs.

Une troupe de maraudeurs s'était organisée sous les ordres d'un chef audacieux et entreprenant, nommé Jean Petit : ces redoutables pillards se jetèrent dans la ville, en 1363, et emportèrent tout ce qu'ils purent convertir en butin. Non contents de l'avoir dépouillée, ils y mirent le feu. Mais Mirepoix échappa en grande partie aux flammes. Ce fut à la suite de cette cruelle surprise que les habitants, pour se soustraire désormais à de semblables périls, creusèrent de larges fossés autour de la ville, et l'entourèrent de murailles, qui ne donnaient accès dans l'enceinte que par quatre portes.

Après ces jours désastreux, les annales de Mirepoix ne nous présentent aucun souvenir intéressant pendant une période d'environ deux cents ans. Il faut se transporter au XVIe siècle pour rencontrer quelques faits dignes d'être enregistrés dans nos pages. En 1563, la seigneurie de Mirepoix s'enrichit d'un nouveau domaine. La baronnie de Terride fut apportée dans la maison de Lévis par Ursule de Lomagne, fille du baron de Terride, laquelle s'unit à Jean, treizième seigneur de Mirepoix. Il fut convenu, dans cette circonstance, qu'à l'avenir les noms des deux familles seraient associés : nous voyons, en effet, l'un des enfants issus de ce mariage porter le nom de Terride, et s'appeler en même temps Jean de Lévis. Ce comte, qui fut à la fois le charme et la terreur de ses voisins, s'il faut en croire les relations du temps, mourut au château de Mirepoix auquel il laissa, comme un dernier souvenir, le nom si redouté de *Terride*.

Les guerres du protestantisme, qui éclatèrent à cette époque, ne paraissent pas avoir réagi bien sensiblement sur Mirepoix. Les successeurs des Lévis et des Terrides ne parurent pas d'abord favorables à la religion nouvelle ; mais nous voyons bientôt après des membres de leur maison embrasser la foi protestante.

Au XVIIIe siècle, Mirepoix donne tous ses soins à des travaux d'utilité publique. Le dernier de ses évêques, M. de Cambon, fait jeter les fondements d'un vaste hôpital qui est commencé en 1780, et terminé en 1789. A la même époque, le Lers reçoit un pont qu'on peut compter parmi les monuments de ce genre les plus remarquables du Midi. Ce pont, construit en belles pierres de taille, a sept arches d'environ vingt mètres d'ouverture. Il fut bâti d'après les principes de l'architecte Peyronnet et sur le plan de M. de Garigny, membre de l'Académie des sciences de Toulouse et ingénieur de la province de Languedoc. Les travaux de construction ne durèrent pas moins de quatorze ans (1777-1791).

Ce pont du Lers n'était pas encore terminé que déjà la révolution avait changé la face de la France. Mirepoix se ressentit, comme les autres villes du comté, de ce grand mouvement. Elle avait appartenu jusqu'alors à la maison de Lévis ; ce reste de féodalité disparut, et le château qui en était le dernier signe fut démoli. Il ne s'effaça pas entièrement toutefois. Outre la tour carrée, qui subsiste encore et qui est habitée, on peut en apercevoir des restes dans la vieille enceinte des fossés, qui ont été comblés en grande partie. Une cour entourée de meurtrières, des pans de murs flanqués de tourelles, rappellent aussi quelques traits de l'ancienne physionomie de cette demeure féodale.

Avant la révolution de 1789, Mirepoix n'avait guère eu de rapports politiques ou administratifs avec Pamiers. La révolution l'en a rapprochée doublement. Comme chef-lieu de canton, elle fait partie de l'arrondissement dont cette ville

est le centre; et le concordat de 1801 lui ayant enlevé son évêque, c'est encore de Pamiers qu'elle relève religieusement.

La population de Mirepoix est peu considérable, on y compte 3,633 habitants. L'aspect de la ville, grâce à la rivière qui la baigne et aux plantations qui l'environnent, ne manque pas d'agrément; mais elle offre peu de mouvement et de vie. Elle fait cependant le commerce des grains, des bois de construction, des bêtes à cornes, et l'on y trouve une filature hydraulique de laine. Si peu considérable qu'elle soit, Mirepoix est l'un des principaux centres du département de l'Ariége. Moins belle que Pamiers, elle a une physionomie plus moderne que Foix, et si ces villes l'emportent sur elle pour l'illustration historique, du moins elle a eu la gloire d'être plus féconde en hommes célèbres. [1]

MAZÈRES.

La petite ville de Mazères, moins ancienne et moins importante que les autres villes du comté de Foix, dont nous venons de parler, a pris cependant une part fort active dans les événements des siècles passés. Pendant longtemps, ce point presque imperceptible semble même avoir voulu attirer à soi toute l'histoire du pays.

Nous ne rencontrons nulle part le nom de Mazères avant le milieu du XII[e] siècle. Le quatrième comte de Foix, Roger, cédant à son goût pour la solitude, disent les historiens, *se retira dans sa maison de Mazères.* Ce n'était donc pas, à cette époque, une ville ni même un village. La manière dont Roger y passa une partie de sa vie indique assez que c'était une véritable retraite, et quelques paroles d'Olhagaray viennent à l'appui de cette opinion : « Or le comte, grand chasseur, se tenant en sa maison, rapporte-t-il, sortait sur la plaine, ennemi de l'oisiveté et du repos, non moins qu'Alexandre et Cæsar, amis de l'inquiétude et des difficultés. » Roger s'attacha de plus en plus à cette demeure solitaire. Quand les glaces de la vieillesse eurent refroidi son activité, il aima encore à s'y reposer, « tant pour adoucir les incommoditez de l'aage de soixante dix ans qu'il avoit atteint, et le filer doucement, servant à Dieu et bien-faisant aux hommes, que pour retirer son esprit de la presse des affaires publiques. » Il y mourut, en 1188, dans les humbles loisirs de cette calme et paisible vieillesse, consacrant, par ce premier souvenir, un séjour qui ne devait pas tarder à devenir célèbre. C'est de là que ses dépouilles furent transportées à Foix.

Raymond, fils et successeur de Roger, se fixa aussi par intervallles à Mazères.

1. *Gallia christiana.* — *Histoire générale du Languedoc*, par D. Vaissette. — *Les Départements pyrénéens*, par Dumége. — *Histoire de Foix, du Béarn et de la Navarre*, par Olhagaray.

Il se trouvait dans cette résidence, quand le roi des îles Baléares vint le visiter. Le comte reçut le monarque voyageur avec distinction, et la solitude de Mazères fut envahie, dans cette circonstance, par une foule d'étrangers qui étaient accourus pour voir sa majesté insulaire.

Le territoire de Mazères dépendait de Bolbonne. Mais les abbés n'en étaient guère les maîtres. Les secousses qui ébranlaient le Midi, surtout à l'époque dont nous parlons, ne leur permettaient pas de sortir de leur couvent, où ils vivaient en prisonniers. Un abbé plus actif et plus entreprenant que les autres, Azémar, « pour faire voir le regret qu'il avoit de moisir tousjours là, » résolut de créer dans la plaine de Mazères un centre de population. N'était-ce pas le meilleur moyen de se rendre maître du sol et d'élargir le cercle étroit dans lequel il avait été enfermé jusqu'alors? L'abbé était habile et avait une connaissance profonde des choses de son temps : il comprit que, pour assurer l'exécution de son plan et en retirer les avantages qu'il en attendait, il avait besoin d'un allié. Il s'adressa au comte de Foix dont la sanction, disait-il très-politiquement, lui était nécessaire, et se déclara son vassal. L'acte qui établit ce lien entre le comte et l'abbé nous a été conservé : c'est le récit de la fondation même de Mazères, comme bourg ou plutôt comme ville. Voici les paroles de ce document précieux que nous reproduisons dans sa forme originale. Il est daté de 1251. *Cognovimus bonum esse populationem hominum in nostro Allodio Franco facere, sito et constituto in parrochia nostræ Ecclesiæ, sancti Petri de Mazeriis cujus decima et premicia ad nostrum spectæ monasterium, pleno jure in loco vocato Mazeras, quod facere non valemus sine consilio et voluntate domini Rogerii commitis Fuxi, nostri patroni monasterii, in cujus commitatu et districtu est locus populationis prædictæ. Itaque non inducti dolo, neque ullâ fraude circumventi, sed merâ ac spontaneâ voluntate ac gratiâ, damus, concedimus medietatem totius illius loci.*

L'abbé de Bolbonne, en faisant hommage au comte de Foix de ce territoire de Mazères, eut bien soin de garder ce qu'il y avait de mieux : il se réserva les moulins, les eaux, les aqueducs, les rivières, c'est-à-dire, à peu près toutes les sources des revenus. Un tribunal fut donné à la ville nouvelle au nom de ses deux maîtres. Le comte et l'abbé reçurent le serment du juge et des greffiers, et on établit des règlements pour servir de lois à la population qui venait s'asseoir dans ce nouveau foyer.

Ce qu'il y eut peut-être de plus remarquable, ce fut la convention qu'Azémar fit signer à son suzerain. On y reconnaît sans peine la prudence cauteleuse d'un homme qui se défie de la force. Voici les trois articles de cette convention : 1° « Aucune compagnie de gens d'armes ne pourrait séjourner dans la ville ; 2° il n'y aurait point de châtelain perpétuel, et ce n'était qu'à cette condition que les comtes de Foix devaient pouvoir y bâtir des châteaux pour leur demeure ; 3° nul couvent n'y serait fondé, et on n'y introduirait aucune espèce de moines. » Pour attirer sans doute plus d'habitants dans Mazères, on y établit, à cette époque, en faveur des pauvres une distribution de blé qui devait se faire au couvent de Bolbonne, et qui donna lieu, plus tard, à quelques contestations.

Bientôt après, Roger Roffer, ce même comte de Foix qui venait de concourir à la fondation de la bourgade, termina ses jours à Mazères, l'an 1255. Il devait, sur la

demande des habitants, être enterré dans l'abbaye de Bolbonne ; mais il paraît qu'il en fut autrement. Aucun document sérieux n'établit que ses restes y aient été déposés. Gaston, onzième comte de Foix, y fut enseveli environ un siècle plus tard, en 1344, et on y célébra ses funérailles avec la plus grande pompe.

Un spectacle plus imposant fut donné à Mazères sous le gouvernement de Gaston Phœbus, son successeur. Charles VI, qui occupait alors le trône de France, tranquille un instant du côté du nord, avait résolu de faire un voyage dans le midi où l'appelaient les intérêts de la couronne et sans doute aussi le désir de voir un monde qui lui était inconnu. Il partit de Paris en 1389, et après avoir séjourné dans plusieurs villes où les préoccupations du pouvoir laissèrent quelque place au plaisir, il se dirigea vers Mazères. Gaston Phœbus, invité par Charles, était allé joindre le roi à Toulouse. C'étaient la France du nord et la France du midi avec leurs mœurs et leurs physionomies différentes qui se visitaient avec solennité, mais en même temps avec bienveillance. Il y eut de la surprise et de l'admiration de part et d'autre, d'après le témoignage des historiens contemporains. Le midi parut étincelant et magnifique au nord, qui avait des allures moins vives et qui n'avait pas encore entièrement dépouillé l'ancienne rudesse. Ce fut surtout à Mazères que l'étonnement dut redoubler : tout y avait été préparé pour charmer le monarque et sa cour. Au moment où Charles VI approchait du château, il aperçut sur la route un troupeau de moutons et de bœufs gras, conduits par des bergers et des bouviers, qui avaient la plus belle mine et qu'on aurait pu prendre pour « des descendants de ceux qui paissaient les troupeaux du temps des patriarches et qui souvent étaient des rois. » Le monarque reçut de la main de ces hommes le magnifique troupeau qu'ils conduisaient. Ils lui offrirent en même temps au nom du comte plusieurs chevaux, sortis des haras de Mazères et ornés de colliers avec des sonnettes d'argent. Lorsque Charles fut arrivé, il se vit, à sa grande surprise, en présence de ces bergers et de ces bouviers d'un instant qui avaient revêtu un splendide costume et étaient rentrés dans leur rôle de chevaliers. Cet accueil, où la chevalerie méridionale déployait librement sa fantaisie en même temps que sa grâce, préluda de la manière la plus agréable à des jours de plaisirs et de fêtes. Il y eut des joûtes au château ; une couronne d'or fut proposée par Gaston Phœbus à celui des chevaliers du pays qui lancerait le mieux le javelot. La flatterie y mettant du sien, il est bien permis de le croire, le prix fut remporté par le roi ; mais il l'abandonna à ses concurrents. Les jours s'écoulèrent ainsi avec la plus grande rapidité, et chaque moment augmentait l'admiration et l'enthousiasme de Charles pour son hôte.

Cependant des pensées plus sérieuses se mêlèrent à tout ce bruit de fêtes et de plaisirs. Il ne suffisait pas au roi d'avoir obtenu du comte à Toulouse la cession de ses domaines après sa mort. Charles visitait surtout le midi en pacificateur. A sa demande, Gaston retira son appui à la ligue formée contre le comte d'Armagnac et s'engagea à s'adresser à la couronne dans le cas où les hostilités viendraient à éclater.

Avant de se séparer de l'héroïque représentant de la maison de Foix, Charles VI lui prodigua tous les témoignages d'estime et d'amitié et le proclama devant sa cour le plus grand capitaine de son temps. Les officiers qui accompagnaient le

roi, reçurent à leur départ « des chevaux, des habits magnifiques et autres choses rares et royales. » La magnificence et la générosité du comte de Foix ne lui firent pas dépenser moins de quarante mille francs, somme considérable pour cette époque.

La fin du XIVe siècle nous fournit un autre événement assez important dans l'histoire de Mazères. Le successeur de Phœbus, Mathieu de Castelbon, était mort en 1399. Sa cousine, Élisabeth de Foix, épouse d'Archambaut, se porta son héritière. Mais le roi de France, en s'appuyant sur l'acte de cession dont nous avons parlé, lui disputa cette riche dépouille. Le comte de Sancerre, qui était revêtu de la dignité de connétable, vint avec une armée prendre possession de Mazères. Il rendit les habitants favorables à ses intérêts en promettant de respecter leurs franchises. Mais une puissante résistance s'organisa de toutes parts au dehors. Archambaut, appuyé par des forces nombreuses, repoussa le comte de Sancerre et ressaisit l'héritage de sa femme. Cependant comme il « estoit dangereux de se rendre ennemi irréconciliable d'un grand et puissant monarque qui est comme la baleine dans la mer, la maîtresse absolue de tous les poissons qui sont sous ses ondes, » il fit un voyage à la cour pour y faire sanctionner sa prise de possession.

Dans le siècle suivant, l'histoire de la ville se réduit à quelques faits moins importants. Le successeur d'Archambaut et d'Élisabeth, Jean, seizième comte de Foix, vient mourir à Mazères, en 1436. Plus de cinquante ans après, en 1489, nous y voyons naître ce bouillant Gaston, qui se montra avec tant d'éclat dans les guerres d'Italie, comme on peut le voir dans les belles pages de Guichardin. Enfin, en 1493, l'imprudence d'une nourrice mit le feu au château, qui devint la proie des flammes. L'incendie marcha si vite qu'il fut impossible de le combattre ; tout fut consumé. Le bruit se répandit et il a été répété que la plupart des richesses du château furent jetées au fond de ce grand puits qui se trouvait dans son enceinte.

Au milieu des guerres albridenques et narbonnaises qui éclatèrent à cette époque, et dont nous avons indiqué ailleurs l'origine, Mazères se declara pour le vicomte de Narbonne. Quand l'orage fut apaisé, elle lui fut donnée avec quelques autres villes, et elle devint sa résidence ordinaire.

Environ soixante ans plus tard, un débat assez intéressant eut lieu à Mazères. On n'a pas oublié l'institution de l'aumône en nature qui remontait aux commencements mêmes de la ville, et qui consistait dans la répartition périodique de cent setiers de blé entre les familles indigentes. C'était le couvent de Bolbonne qui était chargé, comme nous l'avons vu, de cette distribution. Il paraît qu'il ne s'en acquittait pas avec une grande justice, et que les pauvres étaient frustrés d'une partie de leurs droits. Des plaintes se firent entendre. Un désordre profond avait gagné l'abbaye, et sa mauvaise administration était le moindre de ses torts. Les consuls de Mazères, en présence de cette anarchie, s'adressèrent au parlement de Toulouse et réclamèrent l'observation de l'ancien règlement. En 1554 ils obtinrent un arrêt favorable aux pauvres, et ils furent chargés de faire eux-mêmes la distribution. Cette décision judiciaire fut-elle ponctuellement exécutée? on pourrait en douter avec quelque raison. Nous voyons en effet deux arrêts du même genre émanés du parlement à des dates postérieures. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un

siècle après, les religieux contestaient encore aux magistrats le pouvoir dont ils avaient été investis par la première cour du Languedoc.

Le jugement du parlement de Toulouse était à peine rendu, que Mazères fut atteinte par l'épidémie qui, vers le même temps, se répandit dans Pamiers. Le fléau pénétra dans la ville en 1563, et y causa d'assez grands ravages. Aux calamités physiques succédèrent les agitations religieuses. Les doctrines de la réforme avaient trouvé des prosélytes à Mazères où Antoine de Bourbon, alors comte de Foix, fit prêcher le nouveau symbole. Une assemblée de protestants eut lieu dans l'enceinte de la ville : d'illustres personnages y parurent, entre autres le comte de Caumont, et il fut résolu qu'on irait rejoindre les princes. Le départ des chefs et des soldats calvinistes fut marqué par l'incendie du couvent de Bolbonne; mais les moines avaient eu le temps de s'enfuir et de sauver leurs richesses. L'armée catholique, profitant de l'état d'abandon où elle était, se précipita dans la place, et Marquein en fut nommé gouverneur. La paix de 1568 rendit quelque calme au pays; il est vrai que cette paix n'était guère sérieuse. Ce fut plutôt « un piége de déception et un oreiller trop mollet sur lequel on esgorgea une infinité de brebis, qui se laissèrent piper par l'apparance et espérance d'un notable repos. » Quoi qu'il en soit, le vicomte de Caumont arriva à Mazères avec l'édit de pacification, et fit sommer les consuls de réintégrer dans leurs biens ceux des habitants qui avaient pris la fuite. On ne répondit à cette sommation que par des menaces contre les protestants. Toutefois, l'édit ayant été publié à Toulouse, la ville consentit à ouvrir ses portes aux réformés, à condition qu'ils livreraient leurs armes et qu'ils se présenteraient sans aucun appareil de forces. La proposition ne fut pas acceptée. Un exemple récent avait douloureusement appris aux protestants combien ils devaient se tenir en garde contre toute trahison. Surpris dans leur bonne foi, ils s'étaient vus poursuivre et massacrer par leurs adversaires qui les avaient frappés impitoyablement. Ils furent plus avisés en cette circonstance; ils refusèrent de rentrer dans leurs foyers et gardèrent leurs armes.

Ils ne tardèrent pas à avoir l'occasion de s'en servir. Lorsque la paix fut rompue, le vicomte de Caumont rassembla rapidement ses troupes, et se jeta sur Mazères. Il y entra pendant la nuit. La cause du protestantisme fut vengée avec la rudesse et l'âpreté sauvages des mœurs de ce siècle. Il y eut un grand massacre de catholiques. Ceux qui purent échapper à cette boucherie se réfugièrent dans le château, où ils reprirent quelque courage. Mais se voyant condamnés à des efforts inutiles, ils capitulèrent. On leur permit de prendre le parti qui leur conviendrait le mieux; les uns restèrent dans la ville, les autres en sortirent pour aller chercher le repos ailleurs.

Le vicomte de Caumont ne resta pas longtemps maître de Mazères. C'était une lourde charge que son gouvernement. Des mécontentements étant venus à éclater, il se laissa aller au découragement et se retira dans ses terres.

A peine se fut-il éloigné qu'on le regretta. De nouveaux périls vinrent menacer Mazères. Bellegarde se présenta sous ses murs, en 1569, à la tête des catholiques pour en former le siége. Il y eut quelques escarmouches qui tournèrent à l'avantage des habitants. Ce fut à cette occasion qu'on mit le feu à la maison Abbatiale « une des plus anciennes et belles pièces de tout le comté. » Ce sacrifice dut être pénible

mais il était devenu nécessaire : la maison Abbatiale, située sur les fossés de la ville, pouvait servir facilement de foyer d'attaque. Les assaillants, surpris de rencontrer une résistance si obstinée, prirent le parti de se retirer. Mazères était menacée d'une agression plus formidable. Dans le cours de cette même année, trois corps d'armée l'assiégèrent en même temps. Ils étaient commandés par le seigneur de Mirepoix, le capitaine Clairas et le maréchal d'Anville. A la suite du maréchal venaient quatorze pièces d'artillerie, terrible attirail de guerre à cette époque. La place fut attaquée avec la plus grande vigueur, mais la défense ne fut pas moins énergique. Les hommes manquaient : les femmes les remplacèrent généreusement. Tous s'armèrent, tous résolurent de mourir. C'étaient de continuelles évolutions dans la ville. On se précipitait partout au-devant du péril. Les invocations et les prières se mêlaient au bruit des armes ; car la religion dominait tous ces mouvements. L'ennemi fut repoussé dans un premier assaut : il voulut en tenter un second, mais il ne fut pas plus heureux et il laissa le fossé jonché de cadavres. Le ministre Jean Sevin se distingua par son courage et son intrépidité dans cette circonstance. Le diacre Goudet mourut la pique à la main, en bravant les soldats catholiques et en criant de toutes ses forces : *Messe, tu n'entreras pas!*

L'héroïsme, comme toutes les grandes passions, a ses heures d'affaissement. L'ardeur des assiégés se ralentit; quelques-uns commencèrent à songer à un accommodement. Un ami du maréchal d'Anville, Marbiel, qui était tombé entre leurs mains, profita de ces dispositions pour parler de paix, et il offrit d'être l'intermédiaire entre la ville et l'armée assiégeante. Ces ouvertures furent acceptées; trois citoyens, Michel, Noel et Viguier, se rendirent au camp. Ils y arrêtèrent les bases d'une espèce de capitulation : il fut convenu que les assiégés resteraient à Mazères, si cela leur convenait, et que Marquein reprendrait le gouvernement de la ville. Ainsi finit ce siége mémorable, pendant lequel on avait tiré mille sept cent soixante coups de canon.

La place fut remise à Marquein, comme il avait été convenu : il ne la garda pas longtemps. Marquein avait avec lui quelques compagnies provençales : habituées à tous les désordres, ces bandes licencieuses épouvantèrent la ville par leurs excès et se livrèrent à la débauche la plus effrénée. S'il faut en croire des récits empreints peut-être d'exagération, on vit quelques uns de ces misérables se mettre tout nus à la poursuite des femmes et se porter publiquement aux dernières violences. Cette soldatesque insolente fut châtiée comme elle le méritait : surprise dans un moment d'orgie, elle périt presque tout entière et expia les crimes dont elle s'était souillée. Ceci se passait en 1570, quelques mois après la capitulation de Mazères.

A la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélémy, le vicomte de Caumont sortit de sa retraite. Il ressaisit d'une main ferme le gouvernement de la ville et y rétablit l'ordre et la discipline, qui semblaient en être bannies. Malheureusement la mort frappa, en 1573, cet homme d'un caractère si énergique : il n'était pas facile aux protestants de le remplacer. On alla chercher à Montauban un brave capitaine, Laguymerie, et on lui confia ce poste important. Le nouveau gouverneur ne demeura pas longtemps à Mazères. Son frère ayant été assassiné à côté de lui, victime d'une vengeance particulière, il se hâta de quitter la ville.

Quatre ans plus tard, en 1578, Henri de Bourbon y passa quelque temps, et Marguerite de Valois y fit solennellement son entrée. Cependant les guerres de religion touchaient à leur fin. Il y eut encore quelques alarmes ; mais elles furent peu sérieuses. Avec l'avénement de Henri IV au trône de France finit le rôle politique et militaire de la petite ville de Mazères. Ce n'est plus aujourd'hui, comme Mirepoix, qu'un chef-lieu de canton, compris dans l'arrondissement de Pamiers. Sa population est moins considérable que celle des autres villes de l'Ariège : on n'y compte pas plus de 3,170 habitants. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que Mazères a perdu son ancien aspect militaire. Les souvenirs et les traces de ces luttes dont elle fut si souvent le théâtre semblent effacés autour d'elle. Rien n'y projette l'ombre de son passé ; on peut dire qu'elle est doublement deshéritée de sa vie d'autrefois. [1]

SAINT-BERTRAND DE COMMINGES. — SAINT-GAUDENS.

MURET. — SAINT-GIRONS. — BAGNÈRES-DE-LUCHON.

Le pays désigné sous le nom de Comminges a eu, pendant une longue suite de siècles, sa vie propre, sa constitution régulière, ses institutions, sa religion indigène, sa langue, ses règlements, ses lois, ses coutumes autochthones. Il a conservé, sans les perdre, au milieu de ces luttes et de ces efforts par lesquels la France a si lentement créé sa carte et limité son bassin, les empreintes de liberté qu'il devait à sa position et à son origine.

On ne retrouvera bientôt plus, dans notre nation, ces types distincts, ces reliefs accentués, qui sont comme les médailles vivantes d'une race, comme l'expression d'un caractère.

Peu à peu l'action irrésistible de la centralisation efface les anciens vestiges ; semblable à une pompe immense, elle va, pour ainsi dire, aspirer jusqu'aux extrémités du territoire tout ce qui reste d'originalité locale, et y refoule ces flots de lumière émanés de ce centre où la grande unité française rayonne dans tout son éclat. Travail merveilleux de fusion, où ce que l'on perd vaut beaucoup moins que ce qu'on gagne : travail qu'il faut encourager et bénir comme le produit de notre révolution qui a su faire de notre peuple le plus puissant de l'Europe parce qu'il est le plus homogène. Devant ce culte de la grande patrie, on doit savoir ne pas regretter la petite indépendance de la bourgade. Le mouvement prodigieux d'assimila

1. *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, par Olhagaray. — *Chroniques de Froissart*. — *Histoire générale du Languedoc*, par D. Vaissette. — *Histoire des comtes de Foix de la première race* par Gaucherand.

tion imprimé par les cinquante années nos contemporaines, a été bienfaisant pour la contrée modeste et forte dont nous allons rapidement rappeler les historiques souvenirs; mais nous voulons d'abord, à l'ombre de ces mêmes souvenirs, constater ce qui la distingue.

D'autres portions du territoire ont été redevables à la royauté de les avoir affranchies des tyrannies féodales, d'avoir accordé à leurs villes des franchises et des immunités; mais les descendants des *Convenæ*, enfants de ces montagnards qui peuplèrent le Comminges et le Nébouzan, et qui firent leur sort eux-mêmes, s'ils proclament avec joie les bienfaits de la révolution française, ils ne doivent rien à la monarchie.

Ils étaient pays de franc-alleu, ils avaient leurs communautés gouvernées par des consuls, des consuls choisis par le vote libre et populaire; ils ne concédaient qu'à eux-mêmes le droit de régler les foires, les marchés, les mesures intérieures de police et ne payaient d'impôts que ceux qui étaient consentis par leurs représentants. La part de dignités et de pouvoir faite au clergé était honorable, mais il fut toujours tenu dans ses limites, sans qu'on lui permît de les dépasser. Les nobles étaient maîtres sur leurs manoirs, forts par l'épée, brillants à la guerre, et le peuple les avait bravement secondés quand il s'agit de défendre l'indépendance des opinions religieuses si ardemment poursuivies dans la croisade contre les Albigeois; il les suivit encore au combat quand il s'agit de secouer la domination anglaise, dont le seul voisinage soulevait le cœur; mais la guerre finie, nobles et clercs reprenaient leur place, et l'on ne souffrit pas ici que le manteau de la gloire couvrît la moindre usurpation.

Les institutions ne furent modifiées que par les mœurs ou la volonté de la population : et quand la monarchie s'est incorporée, en 1490, le Comminges et le Nébouzan, elle a trouvé dans les villes des chartes écrites, consacrées par un long usage; elle a trouvé dans la province la pratique des assemblées publiques, et les monuments les plus authentiques attestent que, pour garder paisiblement ce territoire, les nouveaux maîtres durent confirmer par leurs ordonnances les droits dont la nature donne partout le sentiment, et dont un long exercice avait ici donné l'habitude.

Ainsi, au mois de septembre 1490, Charles VIII étant à Angers, proclama par lettres-patentes l'adjonction du Comminges à la couronne de France. « Attendu, « que ledit pays et comté de Comminges est une clef de notre royaume, et par « lequel pays, s'il étoit en mains dangereuses, pourroient advenir de grands inconvénients à nous et à la chose publique de notre royaume.... notre plaisir est unir « et joindre à notre couronne iceluy pays et comté...., et par quelque cause que « ce soit, il ne puisse être séparé dorénavant. » Et après cette déclaration, il confirme, sans restriction, les franchises et les priviléges de toutes les localités de ce pays. Nous touchons, comme on le voit, au XVIe siècle, et ce premier monument historique est suivi d'actes analogues, où les successeurs de Charles VIII expriment le même respect pour les droits de ce pays qu'ils reconnaissent en les confirmant.

Les lettres-patentes de Louis XII, datées de Lyon, ne sont pas moins explicites. Ce roi proclame à son tour... « Les libertés, priviléges, prérogatives auxquels ils

« (les gens du comté de Comminges) ont de *tout tems jouy* et jouissent de present, « entr'autres de *non être sujets, ni contribuable a payer aucune finance ni indem-* « *nite* pour raison de franc-fief, ou nouveaux acquêts, ou tout autre, sauf celui de « don volontaire et gratuit..... et ainsi sont de toute ancienneté francs, quites, « exempts de payer le droit de traite.... sont aussi en liberté et pleine possession et « saisis de tout temps que l'assemblée générale ou autre de chacune desdits états, « toutes fois qu'elle est mandée par nous ou nos officiers, ne peut faire hors des « limites de ladite comté soit par un officier et autrement par quelque cause que « ce soit, ni aucunement respondans, ressortissans, ni contribuables avec les sujets « et habitans de notre pays du Languedoc ni autre quelconque pays en aucune « manière. » (Lettres-patentes du mois de septembre 1500.)

François Ier, dans ses guerres contre Charles-Quint, avait eu l'occasion d'éprouver la valeur des montagnards du pays de Comminges. Plusieurs fois il s'en loue hautement et il parle dans une de ses lettres des *très-hauts*, *très-vertueux*, *et très-recommandables services* qui lui avaient été rendus Plus qu'un autre il avait pu savoir ce que valaient de sécurité pour la France ces portiers robustes et durs à tous les périls que la nature avait placés à la frontière espagnole. Il s'empressa aussi « non point d'estendre, attendu la pleine liberté existant déjà » mais de pleinement renouveler et confirmer toutes les immunités de ce pays, qui dans sa forme républicaine, tenait à se préserver intact avec son caractère et son administration indépendante. Citons encore quelques lignes de ces nouvelles lettres-patentes datees de Moulins en 1537 : elles nous indiqueront d'ailleurs la délimitation géographique du pays : « Ladite comté est assise, ainsi qu'à chacun est no- « toire, es-frontière et lisière d'Espagne et d'Aragon et vallée d'Aran et Paildas ... « Elle est distraite, séparée du pays et province de Guyenne et Languedoc et autres « quelconques.... Elle a la faculté avec *possession, pleine jouissance immémoriale* « *de tenir les états au-dedans de ladite comté*, et non hors dudit pays pour quelque « cause quelconque. »

A chaque avénement nouveau, le pays de Comminges, comme s'il eût eu le pressentiment de cette sorte de gloutonnerie inhérente à l'esprit de conquête, s'empressait de réclamer de nouvelles assurances pour le respect de ses droits [1]. Les réclamants ne cachaient même pas leurs craintes, et elles se trouvent plusieurs fois reproduites dans ces rescrits de main royale : « Jusqu'à présent, disent les « lettres datées de Moulins par Henri II (1547), jouissent et usent encore paisible- « ment sans aucun contredit, toutefois au moyen du trépas de notre dit seigneur et « père, les habitants de ladite comté craignent à l'advenir estre empêchés par nos « officiers ou autres, s'ils n'avoient sur ce nos lettres de confirmation. » Tels furent en effet les doutes de ces pays de liberté envers la monarchie ; et grâce à leur éloignement, grâce aussi à ces mœurs à la fois défiantes et fières, ils conservèrent, non pas intactes, mais du moins avec le moins d'altération possible, les fran-

1. On trouve, en effet, des lettres-patentes semblables aux precedentes, avec les dates suivantes : septembre 1547, — decembre 1559, — decembre 1571, — janvier 1577, — août 1594, — juin 1634, — decembre 1671; lettres-patentes delivrees par Henri II, — François II, — Charles IX, — Henri III, — Henri IV, — Louis XIII — et Louis XIV.

chises transmises de génération en génération, et dont les traces affaiblies peut-être, mais très-sensibles encore, existaient au moment où le passé tout entier fut englouti par le cataclysme de 1789.

Si nous voulions maintenant fixer avec une parfaite précision le dessin topographique du pays de Comminges nous éprouverions l'embarras qu'on a toujours lorsqu'on parle d'une contrée dont les chances de fortune ont été diverses, et qui était d'ailleurs bien moins un tout compact et protégé par une force certaine qu'une agrégation de localités gouvernées par des institutions analogues sous une suzeraineté plutôt nominale que réelle. Il a été une époque où le comté de Comminges s'étendait vers le nord de manière à enclaver les villes de Lombez, de Samathan, de l'Ile-en-Dodon, l'Ile-en-Jourdain, c'est-à-dire une partie considérable du pays d'Auch. Au midi il avait sa borne naturelle à la vallée d'Aran et à l'Espagne; à l'ouest il remontait bien au-dessus de Lannenezan jusqu'à deux lieues environ de Tarbes; à l'est il allait au delà de Muret, et embrassait le Volvestre, le Daumasan, Saint-Girons et le Castillanais. Alors les comtes de Comminges par leurs alliances et par leur activité étendaient leur puissance féodale bien au delà de ce qu'étaient primitivement les *Convenæ;* mais les mêmes flots qui les avaient portés les reportèrent. Après avoir inquiété leurs voisins, ils furent inquiétés à leur tour. Par le mouvement des armes et par les mariages, les comtés de Toulouse, d'Armagnac et de Foix, trois voisins, trois ennemis des comtes de Comminges, s'agrandirent à leur tour à leurs dépens.

Nous ne suivrons point dans ses détails la chronique de ces morcellements : mais nous aurons occasion de parler plus loin du plus important de tous, c'est-à-dire du vicomté de Nebouzan que Pétronille, fille d'un des comtes de Comminges, apporta en mariage au comte de Foix. Nous nous servons des expressions ordinaires, mais elles ne sont pas applicables ici : le Nebouzan n'en resta pas moins organisé comme il l'était, et il arriva même ce fait singulier : c'est que, grâce à cet acte de mariage, il ne reconnut plus l'autorité du comte de Comminges, tandis que grâce à ses vieilles franchises locales, et à sa position en pleine terre des *Convenæ*, il ne fut tenu à presque rien vis-à-vis des comtes de Foix.

Le Comminges proprement dit était divisé en plusieurs châtellenies qui furent la base de ce qu'on appela sous la monarchie l'élection de Comminges. Les principales de ces châtellenies étaient : Muret, Aurignac, Aspet, Salies, Samathan, Saint-Girons. Le Nébouzan avait de son côté cinq châtellenies : Saint-Gaudens, Saint-Blancard, Cassagnabère, Sauveterre et Mauvesin. Saint-Bertrand était le siége de l'évêché, et la ville la plus ancienne comme la plus illustre de Comminges. Plus tard Muret en en fut la capitale. Saint-Gaudens a depuis sa fondation occupé le premier rang dans le Nebouzan.

Quelques mots maintenant sur l'origine de ce pays, sur certaines de ses coutumes, ses événements les plus saillants et sur sa constitution physique; nous aborderons ensuite l'esquisse biographique de ses deux villes principales : *Saint-Bertrand* et *Saint-Gaudens.*

Il existe de savantes dissertations qui établissent l'existence d'une race indigène, noémique, que les premières migrations portèrent aux sources de la Garonne peu

de temps après cette tourmente convulsive où la terre, en se déchirant, souleva ce magnifique mur de granit que l'on appelle les Pyrénées. Mais nous resterons dans les faits autour desquels se rassemblent quelques preuves positives. Deux siècles environ avant l'ère chrétienne, le pays dont nous parlons était habité par une race mixte de Celtes et d'Ibériens. Les inscriptions des monuments découverts dans des fouilles très-nombreuses qui ont eu lieu depuis Muret jusqu'à Saint-Béat autorisent cette assertion. Elle est confirmée par l'idiome encore en usage dans l'extrémité méridionale de la Haute-Garonne, qui se distingue de tous les patois par une rudesse particulière, et par une foule de mots dont les racines sont évidemment de la langue celtique. Strabon, après avoir parlé de plus de vingt tribus qui composent l'Aquitaine, nomme les *Tarbellii*, les *Ausci*, les *Convenæ* [1]. Pline cite aussi les *Onobriates*, ou suivant une autre leçon, les *Onobuzates*, d'où serait né le *Nebouzan*. Il serait impossible de fixer avec quelque précision les limites de ces peuplades errantes ainsi dans les gorges de ces montagnes : mais ce que tous les historiens démontrent, c'est la résistance que les généraux romains éprouvèrent en mettant le pied dans ce pays. Les Celtibériens, qui l'habitaient, prirent parti pour Sertorius, et les armées de Pompée furent vivement inquiétées par eux ; mais lorsque Pompée eut détruit son ennemi, il s'arrêta, avant de retourner à Rome, dans ces contrées où il avait rencontré une si vaillante population. Et comme elle vivait dispersée, ce qui pouvait rendre à l'avenir les passages vers l'Espagne plus difficiles, Pompée réunit ces peuples, et fonda une ville autour de laquelle ils se rassemblèrent ; c'est de là que vient le nom de *Convenæ. Convenæ a conveniendo.* Dix ans après, au temps où Crassus, lieutenant de César, occupait le pays, plus d'une ville s'était déjà créée à côté de celle que les Romains avaient bâtie, et qui s'appelait *Lugdunum Convenarum* [2]. Et ce qu'il faut ajouter, c'est qu'en se réunissant ainsi en corporation, les Convenæ vaincus conservèrent cependant leurs usages, leur culte et leur langue. « Ce sont ces Convenæ, dit Duchêne, que Strabon dit être entretenus et traités non comme subjugués, mais comme citoyens romains. » Les statues trouvées à Martres, les débris de temples qu'on a retrouvés dans le canton d'Aspét, les ruines si curieuses de Valcabrère, attestent que la religion druidique, modifiée suivant les mœurs locales, et le grand spectacle d'une nature si riche, si accidentée, survivait même dans les derniers temps de la domination romaine. La langue latine, loin de devenir populaire, n'a nullement pénétré dans l'idiome du pays, et tandis que les conquérants élevaient des statues aux dieux de leur Olympe, les Convenæ conquis s'assemblaient autour du chêne révéré. Ils entretenaient le culte de ces génies bienfaisants ou malfaisants, esprits du soir, qui descendaient de la crête des monts, entraient dans les profondeurs des forêts, ou couraient le long des torrents, et puis montaient jusqu'aux régions éthérées où voyagent silencieusement les étoiles que l'œil de l'homme n'aperçoit plus.

Nous devons reconnaître comme un trait de physionomie, que l'éclat des idées modernes n'a point complétement fait disparaître de l'ancien Commingeois ces croyances, non plus que la foi en la necromancie. Quand une théogonie est près

1. Strabon, lib. IV. Gentes Aquitanorum sunt plures XX exiguæ tamen et obscuræ.
2. *Civitates quæ sunt citeriores Hispaniæ finitimæ Aquitaniæ.* Cæs. Comment. lib. III, cap. 28

de mourir, elle confie son héritage aux nourrices, et le temps fait bien des pas dans le monde avant d'effacer ces vieilles légendes devenues la tradition du berceau !

Les événements qui se sont passés dans le pays des Convenæ sous la période romaine trouveront mieux leur place dans la biographie de la ville de *Lugdunum Convenarum*. Pendant l'invasion des barbares, ces contrées furent foulées et refoulées par les Visigoths à la fin du premier et une partie du IIe siècle de notre ère ; mais la loi visigothe n'y fut point en vigueur, et elles échappèrent à la division connue sous le nom de *sortes*. Le christianisme y fut apporté par des évêques dont les noms sont restés obscurs ; mais les Sarrasins y pénétrèrent à leur tour, et y commirent d'affreux ravages. C'est l'époque de la légende de saint Gaudens, saint Bertrand, saint Vidian, etc. — *Lugdunum* avait succombé vers la fin du VIe siècle, comme nous le verrons plus tard. Mais, dans l'an 475, Euric, roi visigoth de Toulouse, successeur de Théodoric II, et sectateur d'Arius, persécuta avec acharnement les évêques de la Novempopulanie, parmi lesquels il est question, pour la première fois, de celui des Convènes[1]. Après la mort d'Euric, les catholiques purent respirer, et Alaric leur permit de tenir un concile à Agde (an 506). Ici nous voyons, au nombre des assistants, Suavès, qui est regardé comme le premier évêque des Convènes. L'histoire n'en cite que trois autres jusqu'à la ruine de Lugdunum, savoir : Presidius, qui assista au second concile d'Orléans, en 533 ; Aurelius, qui faisait partie du cinquième concile tenu dans la même ville ; et Ruffin, qui assistait à celui de Mâcon, et qui fut lui-même chassé de *Lugdunum* par Gondewald, pour s'être opposé à ses prétentions royales.

Pendant ce temps les Convènes continuèrent à maintenir leur forme d'administration locale. Les conquérants n'étaient pas assez nombreux sur ce territoire pour y exercer toutes les oppressions : ainsi à cette époque nous trouvons des magistrats consulaires, des *cossols* (consuls), des syndics ou viguiers dans le Nebouzan ; et dans le Comminges, enfermé plus avant aux gorges des montagnes, l'ancienne curie romaine est encore l'organisation des plus importantes localités.

En 788 et au concile de Narbonne on retrouve un évêque des Convènes : mais déjà ce dernier nom est altéré, et cet évêque Abraham, dont on lit la signature au bas des délibérations, ajoute à son nom cette qualité : « *Commenarum sedis episcopus :* » et c'est ainsi que le nom des *Convenæ* s'est transformé en celui de *Comminges*.

Le puissant génie de Charlemagne se fit sentir jusque dans ces lieux reculés, et quoique nous trouvions peu de traces des comtes de Comminges jusqu'en 814, cependant tout porte à croire que l'érection du pays de Convènes en comté remonte vers cette époque. On a même classé la généalogie de ces comtes jusqu'au premier d'entre eux, Asnarius, qu'on fait vivre en 880. A celui-ci succéda Roger, Eudes ou Eudon, et enfin Raymond Ier qui mourut en 997. L'existence de ce dernier et la date précise de sa mort sont fixées par le cartulaire d'Auch où il est dit qu'il fit une donation à l'église en 980, et le cartulaire trouvé dans la cathédrale de Narbonne porte qu'il fit don de sa part d'alleu de Magryan et de Cuxax à ladite église de Narbonne au moment où il mourut en 997.

1 Grégoire de Tours, lib. II, ch. 25. Voyez le liv. VII, Sidonius Apoll. Epist. ad Pap Bas.

Bien que la succession des comtes de Comminges soit depuis cette époque continuée sans interruption jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, leur histoire est en général assez stérile, et on le comprendra sans peine si l'on remarque quelles étaient les institutions et les mœurs du pays dont ils avaient la suzeraineté. Il faut excepter cependant quelques évènements dans lesquels ils se signalèrent avec éclat. Le plus remarquable de tous est la croisade entreprise par Simon de Montfort contre les Albigeois. Bernard V, comte de Comminges, fut la cause principale de la résistance acharnée de Raymond comte de Toulouse auquel il prêta tous les secours de son activité et de son courage. Bernard se distingua dans le siége fameux de la ville de Muret. Ce Bernard était hardi, entreprenant jusqu'à l'aventure, plein de bravoure, et ayant en quelque sorte l'appétit des grands périls. Il avait entraîné Raymond V; il eut encore plus d'influence sur Raymond VI, et lorsque Pierre, roi d'Aragon, s'adressa au concile de Lavaur pour calmer la colère de l'Église, le concile répondit : « Le comte de Comminges a poussé le comte de Toulouse à la « guerre; il est par conséquent l'auteur de tous les maux qui s'en sont ensuivis; « cependant s'il se montre digne de recevoir l'absolution, l'Église lui rendra jus- « tice [1]. » Pour reconnaître la protection qu'il avait reçue en cette circonstance de Pierre roi d'Aragon, Bernard V et son frère avec les autres comtes coalisés, lui prêtèrent serment de fidélité en février 1213 [2].

L'histoire nous montre encore les comtes de Comminges énergiquement engagés dans la lutte contre les Anglais. Guy de Comminges était à cette époque le conseil du duc de Bourbon; un autre seigneur de la même famille rendit des services considérables au duc de Normandie (1345). Enfin Gaston, comte de Foix, fut retenu avec Pierre Raymond de Comminges pour aller défendre une partie des terres du Languedoc. Ces efforts furent pour un temps inutiles : l'armée du prince de Galles ayant traversé la Gascogne et campé à une lieue de Toulouse (1355) descendit ensuite dans le Comminges où elle porta la désolation et la ruine. Les châteaux forts furent détruits, les villes pillées, les maisons de ville mises à feu, et dans ces incendies se perdirent des titres précieux qui servaient de charte et de lois aux communautés depuis le IX[e] siècle. Le souvenir de ces Anglais dévastateurs est resté profondément gravé dans tout l'ancien Commingeois, et au dire de Froissart les comtes de Comminges furent des derniers à se soumettre à ce joug de la force et à subir la loi de la couronne d'Angleterre qu'ils secouèrent, du reste, aussitôt que l'occasion s'en présenta. C'est ainsi qu'après le traité de Bretigny, au mois de décembre 1368, Roger comte de Comminges se rend à Toulouse auprès du duc d'Anjou, et va lui offrir son épée pour recommencer la guerre contre les Anglais. D'un autre côté Pierre Raymond, aussi de Comminges, était à la tête des troupes qui mirent en déroute Thomas Vacke sénéchal du Rouergue pour le roi d'Angleterre. Puis il fut lancé par le duc d'Anjou avec un corps de dix mille hommes contre Jean Chandos commandant à Montauban, qui faisait des incursions dans le pays, et troublait les opérations de l'armée française. Le comte de Comminges le pour-

1. Except. ex Conc. Lav. p. 32. Voyez aussi à cet égard la troisième lettre d'Innocent.

2. La part que prirent les comtes de Comminges à cette guerre contre les Albigeois est naturellement exposée avec plus de détails dans l'histoire de Toulouse. Voir sur ce point l'Histoire du Languedoc par les Bénédictins et la savante et curieuse *Histoire du Midi* par M. Mary Lafon.

suivit avec vigueur, s'empara dans le Quercy du château de Realville et passa au fil de l'épée tous les Anglais qui le gardaient.

Les comtes de Comminges qui servaient ainsi la cause générale de la France avaient sans cesse sur leur territoire des démêlés avec leurs voisins, la maison d'Armagnac et le comté de Foix. Une trêve avait été conclue avec Pierre Raymond II, fils de celui qui s'était si vaillamment battu contre les Anglais. Par malheur celui-ci mourut un mois après le traité conclu, ne laissant pour lui succéder qu'une fille, Marguerite, qu'il avait eue de sa cousine Jeanne de Comminges (1375). Marguerite eut trois maris : savoir, Jean III comte d'Armagnac, auquel elle donna deux filles; puis le fils aîné du comte de Fezenzaguel; et enfin Matthieu de Foix frère des comtes de ce nom. Ce dernier la jeta dans une prison où elle fut tenue avec une grande et longue rigueur. Les habitants de Comminges s'intéressant à elle députèrent vers Charles VII qui, en 1439, étant au Puy-de-Dôme, donna audience aux députés du tiers-état. Le roi écrivit au comte de Foix pour lui ordonner de mettre Marguerite en liberté et celle-ci par reconnaissance fit Charles VII son héritier. C'est ainsi que le Comminges appartint à la couronne de France. Il en fut distrait en 1461 par Louis XI qui le donna à un fils du comte d'Armagnac ; celui-ci étant mort sans postérité en 1472 le comté fut cédé à Odet-Oudey de Lescun, mais en 1548 ce pays fit retour à la couronne.

Toutes ces petites révolutions dans le nom du suzerain étaient précédées et accompagnées de vives luttes locales inspirées par la prétention de quelques nobles, et surtout par des questions d'héritage. C'est là, du reste, ce qui semblait se renouveler partout à cette époque du XIVe siècle, où la féodalité s'ébranlait sur tous les points du territoire sous les coups redoublés de la monarchie, qui savait faire naître les divisions entre voisins, les acharner et les échauffer jusqu'à ce que les deux parties la prissent pour arbitre, auquel cas elle jugeait le plus souvent en prenant pour elle la vraie substance des choses, et laissant les écailles aux contendants. Heureusement que dans les contrées dont nous parlons, ces agitations ne venaient pas altérer profondément l'organisation intérieure de ces communautés, qui avaient pour loi des chartes dont l'origine était sans date précise, mais dont la lettre écrite remontait au delà du XIIe siècle, palladiums précieux que les villes surent maintenir, et qu'elles opposèrent avec succès aux envahissements des seigneurs et du clergé, et plus tard même au gouvernement royal.

Cependant, peu à peu, et dans un espace d'un siècle, le pays de Comminges vit son territoire fractionné, démembré, suivant le système adopté par la monarchie devenue puissante. Il fut compris dans la généralité de Montauban, qui renfermait à elle seule onze élections. Du nombre de ces dernières étaient celles de Lomagne, de Rivière-Verdun, d'Armagnac, d'Astarac, puis le Nebouzan et les Quatre-Vallées, et enfin celle du Comminges proprement dite, lesquelles représentaient par lambeaux toute la contrée qui avait eu sous les comtes une existence indépendante. Sous le rapport spirituel, plusieurs parties de ces élections appartenaient encore à l'évêché du Comminges.

L'élection du Comminges proprement dite était réduite à un territoire d'environ quinze lieues de long sur sept de large. Elle comprenait une population d'un peu plus de 50,000 âmes, renfermée dans trois cent quarante-cinq communautés, les-

quelles payaient, en 1700, deux cent quarante-cinq mille trois cent cinquante-sept livres tournois pour taille simple. Muret, qui avait été la capitale du comté, devint la ville principale de l'élection; les autres villes étaient Saint-Girons où l'on comptait 2,000 habitants; Samathan, Aspet, Castillon, Saint-Julien, Salies, l'Ile-en-Dodon, Saint-Lizier, Lombez et Aurignac. Cette dernière cité avait 2,500 habitants; les autres contenaient de 1,000 à 1,500 âmes.

Il n'existait pour toute l'élection qu'une judicature divisée en sept juges, et qui était vénale. Les conseillers au parlement de Toulouse avaient l'habitude de l'acheter.

Le Nebouzan était demeuré pays d'état, et il ressortissait à la même généralité, de Montauban. Outre Saint-Gaudens, qui en avait toujours été la principale ville, et dont l'industrie et le commerce étaient, pour le temps, très-considérables, il renfermait cinquante-huit autres communautés. Vingt-huit paroisses du Nebouzan appartenaient à l'évêché du Comminges, et les autres à celui de Tarbes. Saint-Gaudens avait aussi un sénéchal dont les jugements allaient par appel au parlement de Toulouse. Le Nebouzan conserva l'habitude des états-généraux qui s'assemblaient annuellement. Le seigneur sénéchal en faisait la convocation et en présidait la première séance; mais aussitôt que l'assemblée était constituée, il se retirait[1]. Ces formes étaient anciennes, et les chartes de Saint-Gaudens, Aspet, Samathan, etc., portent toutes en tête cette formule : « *Libertés, franchises,* « *priviléges dont les habitants jouissent de temps immemorial, dont il n'est preuve* « *du contraire.* »

Au commencement du XVIII[e] siècle, le pays de Comminges eut beaucoup à souffrir des invasions continuelles et du pillage des Miquelets qui, profitant des désordres de la guerre entre la France et l'Espagne, descendaient le versant de nos Pyrénées, et mettaient nos frontières à feu et à sang. La ville de Bagnères-de-Luchon, célèbre même sous les Romains par sa position si pittoresque et ses eaux thermales, fut entièrement ravagée par ces montagnards en 1711. En 1719, ils revinrent au nombre de huit mille environ, se répandirent comme un torrent, dans les villes et les hameaux, massacrant sans pitié tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage, volant les maisons qu'ils brûlaient ensuite, et quand ils furent ivres de sang et surchargés de butin, ils retournèrent en Aragon. Bagnères de Luchon fut encore victime de leurs déprédations, et comme si une fatalité implacable s'était attachée à sa ruine, un immense incendie vint, en 1723, *calciner les murs de la ville* « comme dit un historien de ce temps, de sorte que la continuation des marchés et des foires fut pendant longtemps interrompue. » La ville se releva plus tard et reçut de nombreux embellissements pendant que le maréchal de Richelieu était gouverneur de la Guienne, et M. d'Étigny intendant de la province.

1. « Ledit seigneur sénéchal et commissaire pour le roi ayant fait procéder à la nomination et « appellation des personnes qui ont droit d'entrer et doivent composer ladite assemblée, s'est en- « suite retiré et a laissé ladite assemblée en liberté de délibérer sur les instructions du roi et « affaire ..... L'assemblée, d'une commune voix, aurait délivré d'accord à Sa Majesté, le don « gratuit et libéral pour l'année précédente 1667, de la somme de deux mille quatre-vingt-dix « livres, plus, pour l'année courante, la somme de deux mille cent livres : *suivant les anciens* « *priviléges et sans conséquence*, et pour témoigner à Sa Majesté les effets de leurs très-humbles « obéissances. (*Procès-verbal des états du Nebouzan* en 1668.)

Les habitants du Comminges et du Nebouzan n'hésitèrent jamais à donner des preuves de leur dévouement à la cause générale : au moment où le vieil ordre monarchique s'ébranlait sur ses bases, et que les débauches de la royauté épuisaient les finances, corrompaient les mœurs, et abaissaient la politique, on s'aperçut que toutes les forces publiques avaient suivi cette dégradation, et l'on fit une première tentative pour faire sortir notre marine du néant où on l'avait laissée tomber depuis Colbert. C'etait en 1764 : les habitants du Nebouzan et des Quatre-Vallées s'empressèrent d'offrir gratuitement une quantité considérable de bois de construction pour la flotte. Ils renouvelèrent cette offre généreuse dans l'année 1779, mais alors c'était au mouvement d'enthousiasme qu'excitait parmi eux, comme dans tout le territoire, l'énergique résistance des Américains dont la France allait reconnaître l'indépendance. Ce vieux sentiment de liberté avait toujours fait battre le cœur de ces montagnards, et quand éclata la révolution de 1789, ils la saluèrent avec transport. Les pays de Comminges et de Nebouzan renfermant une population de plus de 200,000 âmes, furent admis à élire deux députations aux États-Généraux. Le clergé eut pour représentant deux curés respectables : Cornus, curé de Muret, et Lasmastres, curé de l'Ile-en-Dodon ; la noblesse, deux hommes obscurs, le baron de Montégu-Barran, et le vicomte d'Ustou-Saint-Michel ; le tiers choisit Latour, médecin distingué et maire d'Aspet ; Laviguerie, qui a laissé une grande réputation de jurisconsulte, et qui était juge royal de Muret ; Pegot, de Saint-Gaudens, dont les enfants ont glorieusement conquis le grade de général sous l'empire, et Roger, juge royal de Simorre. La jugerie de Rivière-Verdun envoya à la première assemblée nationale un homme qu'il suffit de nommer, c'était de Cazalès, député de la noblesse.

Nous voudrions arrêter à ce moment solennel pour la France le résumé historique du pays de Comminges et du Nebouzan : mais comment ne pas rappeler en la déplorant l'insurrection de 1799, qui a laissé dans ces contrées des souvenirs dont l'écho a retenti à nos oreilles en 1814? Les royalistes du Midi correspondant avec ceux de la Vendée songèrent à organiser aussi la guerre civile : ils réunirent surtout les paysans appelés par le sort à la défense de la patrie, formèrent des bandes dont les mouvements s'étendaient sur toute la ligne de Toulouse à Saint-Martory. Dans le mois de juin 1799, on trouva sur les routes publiques des cadavres ensanglantés : ici des soldats de la république, là des délégués du pouvoir, plus loin des citoyens connus par leur patriotisme. Des placards violents étaient affichés dans les campagnes ; Muret et l'Ile-en-Jourdain étaient les deux villes où l'agitation était la plus forcenée. Les chefs de ces royalistes étaient des jeunes gens issus de quelques familles nobles dont le nom exerçait encore quelque crédit dans les campagnes.

Le département ordonna une levée en masse pour combattre l'insurrection, et le général Aubujois, secondé par quelques centaines de patriotes volontaires, poursuivit la sédition armée. Dans un premier combat, les royalistes perdirent deux cents hommes. Ils se replièrent sur Muret, et le 24 juin les républicains les attaquèrent de nouveau, leur firent deux cents prisonniers, et leur tuèrent quatre cents officiers ou soldats. Il fallait que l'énergie des patriotes suppléât à toutes les autres ressources ; car ils manquèrent souvent, non-seulement de pain, on peut s'en passer pour se battre, mais encore de munitions. Aussi éprouvèrent-ils un rude échec à

Verdun, et sans un renfort qui arriva fort à propos, la ville aurait couru de graves dangers. Mais à ce moment les républicains reprirent l'offensive, ils allèrent assiéger Muret, où les insurgés s'étaient retranchés, et qu'ils appelaient pompeusement *la capitale des états du roi*. D'Aguin, qui commandait les royalistes, voyant que les hommes ne suffisaient pas à la défense, enrôla les femmes, auxiliaire élégant, mais peu solide, car aux premières bombes qu'on fit gronder, sans les lancer vers les murailles, l'armée féminine se débanda, et l'autre moitié fut chassée de la ville emportée d'assaut.

L'insurrection, aux trois quarts vaincue, se dirigea vers l'Espagne, dont elle espérait des secours : harcelée, serrée de près sur la route, elle livra un nouveau combat à Saint-Martory, où elle fit bonne contenance, mais enfin les forces républicaines la poursuivirent, l'attaquèrent sous les murs de Montrejeau, et cette fois la déroute des chefs et des *soldats du roi* fut complète. La sédition y rendit le dernier soupir. Les républicains, rentrés à Muret, se contentèrent pour toute vengeance de délivrer quatre cents patriotes que les royalistes avaient enfermés dans les prisons. Cette courte mais triste guerre civile n'avait pas duré plus d'un mois, et elle avait fait perdre aux deux partis plus de douze cents hommes.

En présentant, autant que le permet un abrégé aussi succinct de l'histoire, les traits généraux qui esquissent la physionomie du Nebouzan et du Comminges, nous avons mis le lecteur à même de deviner le caractère de leurs habitants. Il suffit pour cela de rappeler la triple influence qui détermine ce caractère pour toute agglomération d'hommes grande ou petite : la race, la nature extérieure, le régime social. Ici, vous avez à l'origine la race croisée du vieux Gaulois et de l'Espagnol, un double sang : l'âpre sève du Celte, la richesse de l'Ibérien; une nature extérieure somptueuse, le ciel ami, la végétation variée, abondante, pleine d'orgueil; des plaines comme celle de la Garène, où trois villes et quatorze villages s'épanouissent aux rayons vigoureux du soleil, et qu'arrosent les belles eaux de la Garonne; partout des accidents et des contrastes, du côté de Muret une longue marge de terrain plat mais fertile et où tout pousse, mais tout sèche quand la pluie n'y tombe pas; du côté d'Aspet, un sol déchiré, âpre et bossu; plus loin au contraire ces vallées enchantées si souvent reproduites par les peintres ou chantées par les poëtes; rien d'amolli ou d'effacé, partout au contraire des reliefs, des tons chauds, de l'accent; et à l'horizon enfin ces superbes anneaux de granit qui forment la chaîne des Pyrénées et que domine de son front de neige et de son œil noir la sombre et terrible Maladetta.

On ne s'étonnera pas que dans un tel pays, où un régime de liberté a été longtemps en usage, on rencontre une population franchement attachée au sol, naturellement bouillante et passionnée, ayant le parler rude et prompt, et peut-être la main comme la langue, aventureuse parce qu'aucun péril ne l'effraie, forte et fière, mais superstitieuse et défiante, franchement amie, résolument ennemie; pouvant oublier beaucoup, ne pardonnant guère, ayant fourni enfin à la biographie générale des hommes célèbres beaucoup plus de guerriers que de savants[1].

1. « Ce que j'ai particulièrement reconnu, dit un historien du Midi, c'est que les habitants du « Comminges sont d'une nature fort chaude et fort bouillante, qui se porte à la colère et à la sédi- « tion et leur fait prendre feu à la moindre occasion qu'ils en ont. Ils sont hardis, entreprenants et

Nous complèterons ce qui nous reste à dire du Comminges et du Nebouzan en racontant rapidement l'histoire de leurs deux villes principales : *Saint-Bertrand* et *Saint-Gaudens.*

Nous avons dit déjà que la fondation de Saint-Bertrand, la ville la plus importante, la plus ancienne et la plus célèbre des Convenæ, avait eu lieu peu de temps après la victoire de Pompée sur Sertorius, c'est-à-dire vers l'an 69 avant l'ère chrétienne. « Il « s'arrêta, dit Lastrade, sur les monts Pyrénées dans cette partie qui forme le Com- « minges. Ayant trouvé que les peuples de cette contrée, dont il avait éprouvé la « valeur, vivaient dans ce pays dispersés, sans ordre et sans discipline ; il les assem- « bla et il leur fit bâtir une ville sur une montagne appelée *Lugdunum Convenarum.* » Les peuples de ce pays ne se soumirent pourtant pas facilement au joug du vainqueur, l'Aquitaine et les gorges des Pyrénées étaient toujours funestes aux Romains. L. Val. Præconius y éprouva, peu d'années après, la plus rude défaite, le proconsul Manilius y fut tué. Auguste comprit alors la nécessité de fortifier, d'agrandir la ville, d'y former enfin un établissement qui pût contenir ces populations par la force, et les transformer peu à peu par l'empire de la civilisation *Lugdunum* devint donc une cité considérable ayant le droit latin ; elle reçut une citadelle dont les murailles et les tours montrent encore leurs débris, et au-dessous de cette citadelle un camp, une vaste enceinte avec des aqueducs, des cirques, des amphithéâtres, des monuments d'une haute perfection. On en peut juger avec certitude à la seule vue de ces ruines innombrables qu'on aperçoit sur le monticule où était la citadelle, ou dans la ville basse, au petit bourg appelé aujourd'hui Valcabrère. Grégoire de Tours atteste l'ancienne splendeur de *Lugdunum* en parlant de ses temples magnifiques, et de ses solides canaux qui partaient du centre de la ville, la sillonnaient en tous sens et allaient se perdre ensuite dans la plaine. Trois grandes voies romaines la mettaient en communication avec *Tolosam*, *Beneharnum*, et *Aginum*. Elle jouissait de tous ces priviléges à l'aide desquels les Romains, ces habiles colonisateurs, savaient développer leurs conquêtes en se les attachant. Nulle trace de fermier ou d'intendant de l'empire, nulle redevance pécuniaire exigée de ces clans montagnards, qu'il fallait attirer et séduire, ne les pouvant subjuguer ; rien qu'une obligation qui devait être facilement remplie, car c'était un appel au courage, obligation commune, du reste, à toutes les villes frontières, et qui consistait à fournir et à entretenir un certain nombre de soldats tirés du pays. Rome envoyait en retour un commandant militaire avec des officiers et quelques troupes aguerries, qui formaient ces recrues à l'ordre et à la discipline des armes. A ces représentants de l'empire se joignait toujours cette suite nombreuse qui s'attachait partout aux conquérants, tous les colporteurs de cette civilisation romaine qui traçait avec la pique la route que les arts et le commerce venaient ensuite parcourir, agrandir et orner. *Lugdunum* reçut tous ces éléments de pros-

« fermes, et ont beaucoup de peine à revenir de leur emportement. Ils ont la bravoure du Gascon, « mais elle tient un peu à la brutalité des gens des montagnes ; ils sont en outre fort glorieux et « sont très-jaloux pour la conservation de leurs priviléges. » (***Manuscrit sur le Nebouzan***, etc., dans l'histoire des populations Pyrénéennes, vol. I, p. 53.)

périté, et de plus tous les droits d'une cité latine. Son étendue était vaste, sa position avantageuse, ses fortifications redoutables, son administration puissante, et bientôt elle exerça sur tout le pays une grande action civilisatrice. Dans un espace de trois cents ans, la situation de *Lugdunum* fut florissante, et sa splendeur alla s'accroissant. Au IIIe siècle, le développement de la cité romaine fut troublé par le grand mouvement qui portait les Gaules au christianisme. Les luttes religieuses retentissaient jusque dans ces pays reculés. Les priscilianites, chassés de Trèves et des environs après l'exécution de leur chef de secte (Priscilien, évêque d'Attila), cherchèrent un refuge à *Lugdunum* et dans les gorges voisines. Enfin en 410 l'empire romain succomba sous la hache des Barbares; *Lugdunum* envahi par les Visigoths, reçoit une nouvelle organisation municipale; les Franks s'en emparent ensuite et la maltraitent; la ville, brillante pendant si longtemps, s'affaisse, languit, décroît chaque jour. Toutefois elle gardait encore ses épaisses murailles, ses hautes tours et ses fortifications qui la rendaient imprenable Aussi Gondewald, poursuivi par l'armée de Gontran, vint-il y chercher un dernier asile. C'était au commencement de l'année 585 : le prince fugitif que le midi avait accueilli, que Didier, comte de Toulouse, avait protégé, fut reçu avec empressement par les habitants de *Lugdunum*, malgré l'opposition de Ruffin, l'évêque. L'ennemi tenta d'emporter la ville d'assaut; la force étant impuissante, il essaya de la trahison. Les généraux de Gondewald lui persuadèrent de se présenter à son frère Gontran, assurant que celui-ci était disposé à une conciliation honorable. Gondewald avait le pressentiment du piége, et il résista longtemps; mais il céda enfin, fit ouvrir la porte du nord et s'avança du côté de l'ennemi. A peine avait-il fait deux pas hors de cette porte qu'Ollon et Boson se précipitèrent sur lui, et d'une violente secousse ils le poussèrent vers les précipices qui étaient au bas des remparts. Gondewald s'étant relevé essayait de regagner l'une des portes en grimpant, pour atteindre le haut du monticule; Boson saisit alors une grosse pierre qu'il lui lança sur la tête, et l'étendit raide mort à la place même que l'on appelle encore aujourd'hui le *rocher de Gondebaud*. Le duc Leudégesille, commandant de l'armée de Gontran, livra aussitôt la ville à la frénésie de sa soldatesque. Les Franks inondèrent la malheureuse cité et se livrèrent à tous les excès de la fureur. Les habitants furent impitoyablement massacrés : femmes, enfants, vieillards, rien n'échappa à ce rut sauvage; la population manquant, on s'en prit aux maisons, aux monuments, aux remparts; ce que l'on ne put détruire par le meurtre, on le brûla, les vainqueurs *ne laissant après eux que la terre vide*, comme dit Grégoire de Tours, *nihil ibi præter humum vacuum relinquentes*[1].

Ainsi succomba sous la barbarie cette ville qui avait eu une existence heureuse pendant près de sept siècles. Elle fut rebâtie cinq cents après par l'homme illustre qui lui donna son nom. Bertrand était né à l'Ile-en-Jourdain, d'une famille ancienne et révérée. Il suivit d'abord la carrière des armes et s'y distingua; mais sa vocation religieuse fut la plus forte; et après avoir étudié la théologie, il se rendit à Toulouse, où son instruction et ses vertus le firent remarquer entre tous. A l'âge de vingt-cinq ans, il était chanoine de l'église de Saint-Étienne, et en

1. Greg. de Tours, lib. VII, c. 5 : cependant l'expression est moins exacte que poétique.

1076, il fut nommé par le pape à l'évêché de Comminges. En parcourant son nouveau diocèse, il s'arrêta sur cette colline couverte de ruines, déserte et désolée, dont la solitude et le silence rendaient plus imposants encore les débris épars de la grandeur romaine. C'est là qu'il résolut de placer son siége épiscopal. Vital, protonotaire d'Alexandre III, nous apprend que ce bon pasteur n'eut ni sommeil ni repos qu'il n'eût réédifié la cité détruite; il bâtit un cloître, appela les religieux de Saint-Augustin, commença lui-même à faire construire des maisons, et ses soins furent si constants, qu'à l'époque de sa mort, en 1126, une population déjà nombreuse et toujours croissante, animait les rues de la nouvelle ville, à laquelle était promis un autre ordre de splendeur. Saint-Bertrand devint en effet, et demeura dans la suite un des évêchés les plus importants du midi. D'autres prélats l'illustrèrent; Bertrandi, qui quitta le siége de premier président de Toulouse pour devenir évêque de Comminges; puis Charles Caraffa, neveu du fameux cardinal de ce nom; Pierre d'Albret et Carolus II de Bourbon, tous deux de la lignée des rois de Navarre; et enfin (car nous ne pouvons pas les citer tous), le célèbre Urbain de Saint-Gelais, dont le nom se trouve mêlé et aux affaires diplomatiques et aux guerres religieuses du XVI[e] siècle.

Ces guerres répandirent aussi leurs ravages dans le Comminges, et Saint-Bertrand en eut beaucoup à souffrir. En 1586, un corps de religionnaires commandé par Sus, capitaine au service de Jeanne d'Albret, essaya de s'emparer par la force de cette ville; mais les catholiques le repoussèrent. Il se présenta alors avec un très-petit nombre d'hommes à l'une des portes, et les catholiques, comptant écraser cette poignée de protestants, s'élancèrent sur eux; Sus battit en retraite, attira les ennemis dans la plaine, et alors toute sa troupe sortant d'un bois où elle s'était cachée, enveloppa les catholiques, en tua un grand nombre; puis fit irruption dans la ville ouverte, où les huguenots vainqueurs s'emparèrent de richesses considérables et commirent de grands excès. Les catholiques parvinrent cependant à débusquer l'ennemi moins désireux du reste de conserver sa position que d'emporter son butin.

Urbain de Saint-Gelais était évêque de Saint-Bertrand pendant ces guerres civiles; sa conduite et son fanatisme ardent furent en grande partie la cause des hostilités furieuses qui se continuèrent pendant la Ligue, car trois ans après, en 1589, les huguenots vinrent encore surprendre la ville de Saint-Bertrand, et s'y installer. L'évêque, qui résidait fort peu, avait, de loin, donné l'ordre de cacher toutes les richesses de son église; mais une femme le trahit, et les protestants profitèrent de la trahison. Ils demeurèrent maîtres de Saint-Bertrand pendant plusieurs mois; le vicomte d'Harcourt les assiégea, mais il rencontra la résistance la plus courageuse. Les huguenots tinrent pendant quarante-huit jours les assiégeants en haleine; mais les habitants de la ville s'insurgèrent, et alors il fallut céder. Les catholiques entrèrent en vainqueurs le 8 juin, et l'on institua à cette occasion une fête qui a longtemps été célébrée, ce qui n'empêche pas Saint-Bertrand d'être encore pris par les huguenots en 1514.

Toutes ces luttes sanglantes avaient jeté l'administration dans un grand désordre, et les mœurs du clergé l'augmentaient encore. Un évêque, dont la mémoire est restée vénérée, les réforma par son exemple bien plus que par son auto-

cité, c'était Barthelemy Donna Dieu de Griese, modèle de vertus chrétiennes et de dévouement apostolique. Il eut un successeur digne de lui dans Gilbert de Choiseul, dont l'héroïque charité éclata pendant la peste affreuse qui désola la ville.

L'histoire de Saint-Bertrand se continue sans épisodes bien dignes d'intérêt jusqu'au moment où la révolution supprima cet évêché et réduisit cette ville si longtemps célèbre, à la condition modeste d'un chef-lieu de canton. Aujourd'hui sa vieille renommée attire encore les voyageurs; l'archéologie a fouillé son sol, relevé ses inscriptions et décrit ses curieux monuments. Le plus remarquable est sans contredit son église avec sa voûte hardie, inondée de lumière, et du caractère roman le plus rare et le plus pur. Sa conservation a été regardée de notre temps comme intéressante pour tout le monde, car c'est l'état qui s'en est chargé. Au reste, on ne peut guère faire un pas dans l'ancienne enceinte de la ville sans rencontrer quelques débris de cette double splendeur que *Lugdunum* avait sous les Romains, et dont Saint-Bertrand avait hérité comme cité chrétienne.

Saint-Gaudens, aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement le plus étendu et le plus peuplé de la Haute-Garonne, a été, depuis sa fondation, une cité indépendante. Le lieu où elle est bâti présente l'un des plus beaux sites de ce pays qui en a tant de si beaux. C'est ce plateau magnifique dominant la plaine de la Garène, dont nous avons parlé déjà, et d'où la vue s'étend sur le paysage le plus saisissant. Le seul aspect de la ville rappelle qu'elle n'est pas née d'hier; elle montre encore ses débris de remparts, ses fossés non encore comblés entièrement, sa vieille et sombre halle, son hôtel de ville aux marches ébréchées, et surtout sa curieuse et remarquable église, dont le style architectural nous transporte bien au delà de l'époque où furent fondées les plus célèbres de nos cathédrales.

Saint-Gaudens se nommait d'abord *Maas*, ou *Maas-Saint-Pierre*. Voici comment la légende traditionnelle raconte le fait qui changea ce nom :

« C'était il y a longtemps; un enfant âgé de douze ans gardait les oies, sur « la colline qui regarde la Garonne. Les Sarrazins survinrent de ce côté, arri- « vant d'Espagne. Le premier être vivant par eux rencontré fut cet enfant. « *Veux-tu être à nous et à notre foi?* lui dit le chef de la troupe. — *Je ne sais*, « *et vais demander à ma mère*, répondit l'enfant. » Il courut incontinent à sa « chaumière demander ce qu'il devait faire au cas échéant. Et la bonne femme, « en pleurant, reprit : « Garde-toi, mon enfant, quoi qu'il advienne, d'écou- « ter les paroles de ces mécréants, et sois surtout fidèle à la religion de ton père. » « L'enfant, obéissant, vint rapporter sa réponse négative aux Sarrazins. « *Tu* « *ne veux donc pas être à nous?* s'écria le chef courroucé; *eh bien, voici ma ven-* « *geance.* » Ce disant, faisant briller au soleil son grand cimeterre, il coupa la tête « au jeune chrétien. Mais, qui fut bien étonné? ce furent les Sarrazins; car l'en- « fant, sans se déconcerter, prenant sa tête entre ses mains, se mit aussitôt à « courir à toutes jambes vers l'église. Un Sarrazin à cheval se mit à sa poursuite, « mais ne put l'atteindre, et il arriva juste au moment où la porte de l'église se « referma sur l'enfant. Mais sa course était si rapide, que la monture donnant du « pied à la porte avec tant de violence, y laissa fiché dans le bois le fer droit de

« devant. Or, cet enfant s'appelait *Gaudens*, et depuis son martyre il a donné ce « nom à la ville. Le fer du cheval, aucuns disent de la mule, se trouve encore « aujourd'hui visible à la même place. »

Nous avons vu la pierre creusée qui portait cette trace, et l'on a conservé précieusement sur le grand portail de l'église un fer à cheval qui se rapporte à la même tradition. Toute histoire a ses temps fabuleux, et ce saint qui porte entre ses mains sa tête tranchée, ne nous permet pas même de trouver la moindre invention locale dans ce tour de force dont il est fait honneur à une foule d'autres saints bien connus. Ce fut pour l'église de Saint-Gaudens un titre de plus à la ferveur et au respect ; aussi était-ce dans ses murs que les premiers évêques de Comminges établirent leur séjour. Saint-Gaudens eut plus tard un chapitre composé d'un *sacristain, d'un ouvrier, de huit chanoines et de douze prébendes*; et parmi les prélats les plus illustres qui succédèrent à saint Bertrand, on remarque Hugo de Labatut, dont le cœur fut déposé dans l'église collégiale [1]. Celui-ci y avait en effet fondé un séminaire, et déjà il y existait deux couvents d'hommes et une communauté de religieuses. Le catholicisme exerça une influence toute puissante dans tout ce pays. Quatre ou cinq siècles de foi ardente et profonde creusèrent les sillons de ses mœurs et de ses croyances; la population se développa sous cette action, et tout concourait à la rendre plus puissante. La religion nouvelle arrivait avec des miracles, premier appât pour l'ignorance, premier charme pour l'imagination; elle arrivait avec ses martyrs saint Aventin, saint Vidian, saint Gaudens, et les bourreaux de ceux-ci avaient été les oppresseurs de tout le monde, nouvel attrait pour des montagnards pétris de liberté; elle arrivait enfin avec ses bienfaits, et elle ouvrait les portes du ciel à tous les hommes qui pratiquaient les maximes de l'amour, du dévouement et de la fraternité humaine. Saint-Gaudens fut donc, comme le Comminges et le Nébouzan, une ville exclusivement catholique comme ses syndics s'en vantèrent au délégué de Louis XIV.

Cette ville éprouva un peu plus de variations dans son gouvernement politique. Enclavée dans le Comminges, elle vécut sous la domination des comtes jusqu'à la mort de Bernard V, le plus célèbre de tous, c'est-à-dire vers la fin du XII[e] siècle. Ce Bernard a une histoire matrimoniale fort singulière, il épousa d'abord une certaine Stéphanie-Étiennette, fille du comte de Bigorre; il n'en put avoir qu'une fille appelée Pétronille. Ce n'était pas son compte; et sans attendre que sa femme rendît son âme à Dieu, il convola à de secondes noces avec Comtors, fille d'Arnaud de Labarthe. Ce nouvel essai ne lui plut pas longtemps, et il s'avisa après coup que sa seconde femme était sa parente au quatrième degré, un cas pendable! Il se rendit donc auprès de l'évêque de Comminges avec sa moitié, pour prier le prélat d'apaiser la colère du ciel en prononçant le divorce, ce qui fut fait solennellement et par acte authentique. Il ne paraît pas que la femme s'en plaignît, bien qu'elle fût contredisante pour la forme : *illa præsente, consentiente, et contrà dicente*. L'acte est daté du mois de novembre 1197, et au mois de décembre, Bernard, dont les deux premières femmes vivaient encore, se mariait avec Marie de Montpellier, veuve elle-même, et qui lui donna deux filles. Nouveau divorce,

1. Il y eut encore plusieurs autres évêques enterrés à Saint-Gaudens; de nombreuses inscriptions tumulaires en font foi.

attendu qu'il y avait eu violence. Bernard ne pouvant avoir un garçon en mariage, en eut plusieurs hors mariage, entre autres Bernard VI, qui lui succéda. Ceci ne plut pas beaucoup aux filles légitimes, et il y parut longtemps, aux prétentions de Pétronille, qui avait cette qualité et qui la fit valoir. Elle avait reçu de sa mère le vicomté de Bigorre, elle voulut avoir de son père le Nébouzan et Saint-Gaudens. Saint-Gaudens alors dépendit du Bigorre. Petronille, exagérant encore les traditions de son père, n'eut pas moins de cinq maris légitimes. Et de l'un de ses mariages (1192), naquit Matte, qu'elle fiança, avant même que celle-ci ne fût nubile, à Gaston VII, comte de Béarn; elle leur fit donation, de son vivant (1250), du Nébouzan et de Saint-Gaudens. Saint-Gaudens fit donc alors partie du Béarn. Enfin, comme s'il était écrit que la ville et la contrée devaient tomber de quenouille en quenouille, cette Matte, fille de Pétronille, n'engendra que deux filles, Constance et Marguerite. Celle-ci se maria en 1257 à Roger-Bernard, comte de Foix, et comme Saint-Gaudens et le Nebouzan furent sa dot, Saint-Gaudens, qui avait passé du Comminges au Bigorre et du Bigorre au Béarn, passa du Béarn au comte de Foix. Il n'avait pas fallu cinquante ans pour accomplir ce voyage politique.

Mais en changeant si souvent de maîtres, la ville, heureusement, ne changeait pas de condition. Ces différents mouvements la servirent au contraire, car, avertie par cette expérience, de l'instabilité du pouvoir supérieur, elle rédigea les coutumes, les règlements et les lois qui étaient depuis longtemps à son usage, et à chaque changement, jusqu'au siècle même de Louis XIV, son premier soin, en passant sous de nouveaux seigneurs, fut de faire accepter et confirmer ses franchises municipales. Ainsi, la charte de Saint-Gaudens, écrite en langue patoise, fut présentée à Gaston, comte de Foix et mari de Marguerite, en 1334. Les députés de Saint-Gaudens et le comte de Foix comparurent devant Benevent, délégué du sénéchal de Toulouse; la charte fut lue, le comte prêta serment de la garder et faire garder, les députés prêtèrent ensuite serment de fidélité et hommage. Il ne faut pas s'étonner de retrouver dans ces provinces méridionales les fières coutumes qui se pratiquaient envers les rois d'Aragon. Cette charte de Saint-Gaudens montre, par ses dispositions, que la ville était administrée par des consuls; ceux-ci étaient choisis tous les ans à la fête de Saint-Jean-Baptiste par un corps de vingt-quatre anciens, produits eux-mêmes de l'élection populaire. On n'exceptait du vote que les *ivrognes ordinaires*, les bouchers, corroyeurs, gens pratiquant des métiers de vile abjection. Les consuls n'étaient pas seulement chargés de la police de la ville, des règlements relatifs à son industrie; mais ils avaient une juridiction judicaire très-étendue; ils assistaient de droit aux assemblées annuelles où l'impôt était voté; ils participaient à la surveillance que le chapitre de Saint-Gaudens exerçait sur l'église et les couvents; ils défendaient les droits des citoyens envers les seigneurs, et ils étaient l'intermédiaire entre ces seigneurs et le peuple. On trouve dans la charte de Saint-Gaudens des lois pénales, des formes de procédure, la nature et la quantité des amendes à fournir pour coups, blessures, adultère, etc. Cette charte prévoit encore les cas de vol, de contrebande, et elle réserve avec un soin minutieux les moyens de conserver la propriété industrielle et commerciale à laquelle Saint-Gaudens était parvenue. Cette prospérité se développa encore dans le XIV[e] et le XV[e] siècle. Il y avait alors

dans cette ville des fabriques de draps, de tissus de laine, des tanneries, et le commerce de tout ce qui venait d'Espagne par le val d'Aran avait son entrepôt principal à Saint-Gaudens.

Saint-Gaudens était clos de murailles, entouré de fossés, ceint de boulevards parmi lesquels s'élevaient quatre tours. Ses consuls portaient une *robe longue et un chaperon, le tout demi-partie rouge et noir, servant de livrée pour intimider et donner frayeur aux méchants et contenir les bons dans le devoir, le tout de drap de France paré et garni de satin noir.* Outre l'administration municipale, dont nous avons parlé, ils avaient le droit de faire tenir en ordre, réparer et combler les chemins extérieurs.

L'organisation sage et libre de cette ville la rendit bientôt la plus considérable du pays pour sa richesse ; mais cela même lui valut plus d'une calamité. Déjà sous Bernard V et quand Saint-Gaudens était encore partie intégrante du Comminges, Simon de Montfort vint s'emparer de la ville et en fit le centre de ses opérations militaires, ou plutôt de ses incursions et de ses ravages dans tout le comté. Saint-Gaudens n'était pas fortifié de manière à offrir une longue résistance, son commerce d'ailleurs lui commandait la prudence : il n'est pas dans la nature des choses que l'industrie soit belliqueuse. Quelques années après, et pendant que les comtés de Foix et de Comminges étaient en lutte, le Nebouzan, placé entre les deux, eut beaucoup à souffrir de ces guerres, et Saint-Gaudens entretint des troupes à ses frais pour se préserver de ces invasions de routiers et de brigands qui dévastaient le pays. Pendant la guerre des Anglais, Saint-Gaudens tomba en leur possession, mais s'il subit le joug de la force, il ne fit aucunement hommage spontané de soumission. Enfin, durant les guerres religieuses, Saint-Gaudens fut encore au pouvoir des huguenots. Montgomeri, à la tête d'une armée de quatre mille arquebuses, se répandit dans le Nebouzan, en 1569; il mit la main sur Saint-Gaudens, le pilla et le saccagea. Ce qu'il y a de plus cruel encore, c'est que le chef des huguenots détruisit par le feu la plus grande partie des archives de la ville, archives les plus importantes pour tout le Nebouzan, et dont on ne put sauver que quelques débris. Dans le même siècle et au commencement du suivant la ville fut encore odieusement traitée par les garnisaires; puis elle eut de longs démêlés avec les gentilshommes voisins, jaloux de sa prospérité, prétendant s'emparer des terres qui appartenaient à la ville, et contester les droits et les priviléges dont elle jouissait depuis un temps immémorial. Cette succession de troubles fut à la fin funeste à la cité industrieuse. Les nombreuses fabriques de *Razes* et de *Cadix* qu'elle possédait diminuèrent; des manufactures analogues allèrent s'établir à Valentine et Miremont, deux bourgs charmants que la rivière caresse; les mêmes garanties n'existant plus pour la production, les producteurs n'eurent plus ni confiance, ni zèle, et au milieu du XVIIIe siècle les négociants de Saint-Gaudens avaient conservé très-peu de leurs établissements industriels, et ils étaient devenus simples facteurs des grandes maisons de Toulouse, Castres, etc. Mais pendant de longs siècles, par la sagesse de ses lois, l'activité de ses mœurs, l'intelligence à la fois souple et forte de ses habitants, la capitale du Nebouzan avait su grandir, se développer, échapper aux ruines que les guerres entre les comtés de Foix, du Comminges et d'Armagnac semaient autour d'elle. Tous les seigneurs féodaux rendirent hommage à la supé-

riorité de son administration : et plus tard, elle fut particulièrement reconnue dans deux occasions solennelles : une première fois sous Henri IV en l'an 1602, au moment où Messire Sanson fut nommé juge réformateur des domaines du roi, et où celui-ci fit relever avec soin et après de sévères enquêtes les titres, usages et coutumes dont les Anglais et Montgomeri avaient détruit les documents originaux. Sanson rendit lui-même hommage à la prudente prévision qui avait inspiré les règlements de Saint-Gaudens. Le même hommage lui fut rendu ainsi soixante ans plus tard, mais celui-ci ressemblait à ces hypocrites saluts que recevaient les saintes images avant d'être brisées par les iconoclastes.

Vers l'an 1684, Bernard d'Aspe fut nommé commissaire subdélégué de la chambre des comptes pour la réformation de la ville de Saint-Gaudens, et c'est dans l'acte remarquable qui lui fut présenté par les consuls que se trouve l'analyse de la constitution municipale, et des propriétés de la commune dont nous avons parlé plus haut. [1] Cet acte se terminait par un triste résumé des événements dont la ville avait eu à souffrir. La monarchie fut touchée de ses plaintes, et elle accorda quelques exemptions de droits : mais elle confisqua les libertés communales en les admirant. Cependant trois ans après, en 1668, eurent lieu les états-généraux du Nebouzan qui se réunirent à Saint-Gaudens avec les formalités et la pompe ordinaire. Il n'y avait pas de notables changements dans la composition du personnel, mais on voit, au ton de l'assemblée, combien le pays est troublé dans ses priviléges. On l'inquiéte sur la faculté où il était d'acheter ou vendre librement du sel ; on l'inquiète dans le transit libre des denrées venant d'Espagne, on veut lui imposer des taxes sur les ponts, et l'assemblée, qui a député déjà auprès des intendants et fermiers, envoie son président auprès du monarque pour porter les doléances de la contrée. A l'intérieur, les petites et vieilles jalousies des habitants du voisinage se réunissent contre la ville de Saint-Gaudens. Les nobles prétendent que les syndics ayant juridiction sur les affaires générales doivent être nommés par les trois ordres. Le débat est porté au sénéchal qui donne raison au tiers, et Pierre Tatareau, avocat de Saint-Gaudens, est élu syndic. Là aussi retentissent les douleurs de la commune, qui, après avoir reçu tant de plaies pendant les récentes guerres, s'est vue accablée par des garnisons continuelles, au grand détriment de ses intérêts, de la paix et des mœurs publiques. Les états reconnaissent la justice de ses réclamations, et votent une indemnité. Un seul fait, quelque peu consolant, se retrouve dans ces curieux procés-verbaux des états de 1668 : « Les révérends « péres de Saint-Dominique ont fait représenter à l'assemblée qu'ils désirent entre- « tenir un régent pour enseigner publiquement la philosophie aux escoliers natifs « du pays, moyennant que l'assemblée veuille contribuer d'une somme suffisante « pour son entretien. » L'assemblée a grand égard à ladite supplication, et elle vote cent cinquante livres pour le régent, à la condition que les écoliers du pays ne paieraient rien.

Ce qui frappe, en lisant dans les monuments écrits où l'on trouve les annales de Saint-Gaudens, c'est que cette cité porte toujours un soin extrême et une inquié-

1. Voyez *Priviléges, Coutumes*, etc. de la ville de Saint-Gaudens remis au juge réformateur en 1665.

tude jalouse à ne pas laisser des nobles, seigneurs, ou gentilshommes, s'introduire et s'installer dans son enceinte. Ce fut là une des causes de ses divisions et de ses dernières luttes avec quelques-uns des gentilshommes fort révoltés de voir des prétentions si hautes chez de petits bourgeois. Les bourgeois tenaient en effet la commune, et nous rencontrons dans les temps reculés ses noms de familles bien connues, qui se sont continuées par des générations florissantes, et qui occupent toujours à côté de celles que nous pourrions citer encore le rang le plus honorable dans la ville et dans le pays.

Aussi, quand la révolution éclata, elle n'eut pas à vaincre dans les murs de Saint-Gaudens cette énergique résistance qui décupla sa force et ses ressorts dans plusieurs villes du midi. Le *tiers*, qui devait être *tout* en France, suivant l'expression de Sièyes, était à peu près tout à Saint-Gaudens. Le chapitre ne le gênait guère et pourtant le chapitre disparut, les couvents avaient précédé le chapitre. Quant aux tours, aux remparts, déjà singulièrement ébréchés par les Anglais et par Montgomery, le temps en acheva paisiblement la ruine. La maison commune garda sa vieille figure du XIII[e] siècle, et son aspect rudement municipal, l'église ne vit pas dévaster sa belle nef si haute, ses piliers droits et forts, ni son clocher de casse-cou, ni même cette antique sacristie dont les ornements singuliers reportent l'esprit aux premières constructions de l'époque byzantine. La révolution passa dans Saint-Gaudens comme une vieille connaissance à laquelle la bourgeoisie fit bonne hospitalité. Seulement Saint-Gaudens prit la peine de s'appeler plus tard : HAUTE-VILLE, et encore plus tard on releva les cloisons, on recrépit les murs fendus de vétusté, on refit même une sorte de porte-cochère pour que le lieu connu sous le nom de l'évêché pût s'élever à la hauteur d'un hôtel de la sous-préfecture. Saint-Gaudens n'en a pas moins conservé les traces de ses antiques annales : des promenades larges et bien tracées le long de ses boulevards, un nouveau Palais-de-Justice, une halle moderne, des fossés qui se comblent, et la ville semblant sourire de ce côté à des constructions élégantes : telle est à peu près la part que la civilisation a conquise : celle de l'histoire est toujours la plus large, elle garde sa vieille église, son vieux cloître de l'hôpital, son hôtel de ville brisé, mâché, tombant, durant toujours ; sa vieille halle avec son toit en forme de parapluie, et toutes ces maisons qui n'ont pas d'âge, pas de style, pas de nom d'architecte, maisons qu'on aurait dit bâties par des bohémiens pour un jour de halte, et dont la boue durcie par les siècles comme un ciment romain semble jeter à tant de générations de passants le sourire d'une éternelle vieillesse. Tout cet aspect est pourtant sombre, et c'est un contraste désagréable pour le voyageur fatigué ou insouciant, que celui d'une ville aussi ancienne au milieu d'un paysage aussi florissant. Mais il n'en est pas ainsi pour ceux dont le nid pend encore à quelques fentes de ces masures : leur antiquité les leur rend plus chères, et si en remontant le cours des siècles, ils trouvent que là le travail fut honoré, la liberté bénie, le droit soutenu avec dignité, l'égalité pratiquée, la démocratie enfin comprise et respectée dans son germe, ces ruines ne leur paraissent plus que le vestibule du grand édifice auquel travaille l'Europe, et lorsqu'on y porte soi-même un grain de sable, il est doux de penser qu'en suivant les idées de la raison et de la patrie on demeure en même temps fidèle au culte sacré des aïeux.

Saint-Bertrand et Saint-Gaudens représentent ce qu'il y a de plus ancien et de plus éminent dans l'histoire des *Convenæ* sous l'empire Romain, et le progrès le plus réel de la municipalité à l'époque du moyen âge. L'importance des autres villes fut très-secondaire en comparaison.

Muret, dont nous avons eu occasion de parler plusieurs fois dans cette notice, devint, vers le XIIIe siècle, la capitale du Comminges, et fut le théâtre d'événements militaires très-intéressants. Mais il est difficile de séparer cette histoire de celle de Toulouse, dont elle se rapproche de plus en plus. Quant à Saint-Girons, ce nom se trouve souvent dans l'histoire confuse des luttes et des guerres locales. C'est à Saint-Girons et aux environs qu'ont lieu la plupart des rencontres des comtes de Foix et de Comminges, et la ville se défend toujours avec cette fermeté que les Commingeois, naturellement batailleurs, apportaient dans tous les genres de combat. Saint-Girons fut aussi une ville assez industrieuse; elle avait une église abbatiale qui ressortissait à l'évêché de Comminges, et elle dépendait pour la judicature du parlement de Toulouse.

Nous n'avons plus qu'à citer quelques-uns des hommes les plus célèbres du Comminges et du Nebouzan. *Vigilantius*, l'hérésiarque, fut célèbre par la lutte qu'il soutint contre saint Jérôme; *Raymond de Saint-Gaudens* fonda en Espagne vers le Xe siècle, les ordres de Calatrava et d'Alcantara. Nous avons parlé de *Saint-Bertrand* et des évêques illustres qui lui succédèrent, il faut nommer aussi *Manaud d'Aure*, réformateur administratif et savant écrivain; *Urbain de Saint-Gelais;* le cardinal *d'Ossat;* et, dans les temps récents, le fameux *comte d'Espagne*, dont la vie et la mort sont également dramatiques; puis les généraux *Martin*, *Bartier*, *Saint-Hilaire*, *Compans*, les deux *Pegot*, dont la biographie se rattache si glorieusement aux plus beaux souvenirs de nos fastes militaires.

Les deux arrondissements de Saint-Gaudens et de Muret, qui renferment, l'un 144,116 habitants, l'autre 89,082, sont des dépendances administratives du département de la Haute-Garonne. L'arrondissement de Saint-Girons, où l'on compte 94,551 personnes, fait partie de l'Ariége. Les villes du Comminges sont en général peu peuplées; les derniers relevés officiels donnent à Saint-Gaudens 6,000 habitants, à Saint-Girons 3,901, à Muret 3,971. La population de Saint-Bertrand est au-dessous de 1,000 âmes; celle de Bagnères-de-Luchon, trois fois plus considérable, s'élève à 2,385. Les bestiaux, les mulets, les vins, les grains et les bois sont les principaux objets du commerce de ce pays.[1]

1. Nous devons la notice sur l'histoire, les villes et les habitants du Comminges à M. Armand Marrast, né lui-même à Saint-Gaudens, d'une ancienne famille de notables dont il est fréquemment parlé dans les actes publics de cette ville depuis le XIIIe siècle. En 1257, Marrast de Montsaunès remplissait à Saint-Gaudens les fonctions de viguier; plus tard nous rencontrons encore un vicaire général et un archidiacre de ce nom. Les belles pages de M. Armand Marrast, presque entièrement composées sur des documents inédits et écrites d'un style à la fois si ferme, si large, si brillant, nous font regretter que cette plume, qui n'a pas d'égale dans les luttes ardues de la presse, ne puisse prendre une plus large part aux travaux de notre littérature historique.

CONDOM.

Si nous avions la même foi que Dachery aux légendes merveilleuses, nous croirions, comme il l'a dit dans son spicilége, que le diacre Théodore envoyé par le patriarche de Jérusalem vint sous l'inspiration divine, du fond de l'Orient pour fonder sur la rive droite de la Baïse la ville qu'on appelle aujourd'hui Condom. Mais, par malheur, à mesure que l'humanité vieillit elle devient plus incrédule, et cette pieuse fable si rudement démentie par les historiens du XVIe siècle ne serait guère de nature à trouver créance maintenant. Il n'est pas plus possible d'admettre la version de la *Gallia Christiana* qui attribue la fondation de cette ville à un duc d'Aquitaine nommé Agalcius, car il n'a jamais existé de duc portant ce nom. Tout ce qu'on sait positivement, c'est que si le monastère de *Condomum*, *Condomium* ou *Condominium*, autour duquel s'élevèrent plus tard les toits et les murs d'une ville, eût été bâti en 817 il en aurait été question au concile d'Aix-la-Chapelle. Son existence due probablement à quelque famille noble qui voulait *racheter ses péchés et sauver ses membres* en donnant ce lieu au *Dieu Sauveur* dans la personne des moines, est donc postérieure à 817. Il n'y avait pas vingt ans qu'il était bâti, au pied de la montagne, quand les Normands arrivèrent en Vasconie à la suite d'Hastings et le brûlèrent en passant. Pendant un demi-siècle les ruines de ce pauvre monastère de Condomium n'offrirent que le tableau de désolation et de mort, si souvent tracé par la main tremblante du doyen de Saint-Quentin : les pentes de ces coteaux si richement parés naguère de moissons et de vignes apparaissaient nues et désertes. Nulle part on n'eût trouvé une charrue, nulle part des bœufs attelés au joug. On ne labourait plus, on ne semait plus, les buissons croissaient de tous côtés, et comme ni serfs, ni marchands, ni pèlerins, n'osaient s'aventurer sur les routes, les hurlements des loups troublaient seuls la solitude sinistre et le lugubre silence des campagnes.

Touchée de cet état de choses, la sainte Honoreta, femme de Sanche le Courbé, duc de Gascogne, mit tous ses soins à rétablir le monastère. L'église, grâce à sa piété, sortit de ses ruines, et après l'avoir fait placer par plusieurs évêques solennellement réunis pour cette dédicace sous l'invocation de Jésus-Christ et de saint Pierre, elle pourvut au temporel des religieux par le don d'un riche domaine. Puis, aussi prévoyante que libérale, pour qu'une autre invasion ne vînt pas détruire son œuvre, elle voulut qu'une forte enceinte s'élevât autour du couvent et des chaumières qui allaient l'entourer. Sous la protection de ces murailles les chaumières se multiplièrent bientôt au point de former un bourg, mais malgré les bénédictions prodiguées par l'Église sur l'emplacement de Condom, une sorte de fatalité semblait s'y attacher encore. A peine bâti, le bourg fut consumé par un

incendie qui n'épargna que le mur d'enceinte dont les pierres noires et à moitié calcinées attestaient encore cinq cents ans plus tard la violence des flammes. Cette fois Hugo, évêque d'Agen et l'un des fils de Gombald duc de Gascogne, se chargea de la restauration de Condom : mais ne se contentant pas de tirer le bourg de ses cendres il le donna avec le monastère aux religieux de Saint-Benoît et dota en outre la mense abbatiale de tout ce qui lui était échu après la mort du comte son père, dans le Bazadais et l'Agenais. Cette donation, qui date de 1011, eut pour témoins et souscripteurs le comte Sanche, l'évêque Arnaud et six vicomtes.

Où l'Église avait un pied on pouvait être sûr qu'elle en prendrait bientôt quatre. Les trois abbés qui portèrent successivement la crosse de saint Pierre, à partir de 1060, augmentèrent dans une proportion extraordinaire les richesses de l'abbaye. Déjà les terreurs de l'an 1000, habilement exploitées, avaient doublé l'étendue de ses domaines. Sous prétexte que le monde allait finir, et quoiqu'ils ne dussent pas survivre à sa ruine, les moines se faisaient donner de toutes mains des terres et des forêts qui leur restèrent en propriété quand cette panique de la fin du monde fut dissipée. Les voisins de l'abbaye de Condom avaient été si effrayés, que vers la fin du XIe siècle, l'abbé Séguin, craignant la turbulence de la féodalité gasconne, et voulant se mettre en mesure de lui résister au besoin, n'eut qu'à faire venir dans le bourg une partie de ses nouveaux vassaux pour former une ville. Son successeur, Raimond d'Olbian, imitant cet exemple, sut si bien vaincre l'esprit du seigneur de Nérac, son frère, qu'il l'amena à se reconnaître vassal de l'abbaye de Condom. Après la mort de Raimond eut lieu un fait très-important, presque capital, qui se reproduit à une époque donnée dans l'histoire de toutes les villes de fondation ecclésiastique. Quoique la domination de l'Église ne paraisse pas avoir été très-oppressive, dès que les habitants des cités qui lui devaient leur existence se sentaient en force, ils cherchaient à secouer son joug et à se constituer en commune. La maison de Toulouse, ennemie secrète *du pouvoir des clercs*, secondait, peut-être pour en profiter, ces tendances indépendantes, car elles éclataient surtout dans les lieux où flottait sa bannière, et n'étaient jamais inutiles à son agrandissement. Sous l'abbé Pérégrinus, en 1188, la ville s'insurgea donc contre la mitre; elle réclama la liberté municipale, le consulat, et il fallut que pour conserver une moitié de son pouvoir, l'abbé cédât l'autre au comte de Toulouse.

Cette transaction, qui avait changé en hommes libres les habitants de Condom, car la partie de juridiction laissée en pareil cas aux abbés n'était jamais que nominale, s'était accomplie depuis vingt ans, lorsque l'Église, menacée de mort par la réforme religieuse que prêchaient les Albigeois, fit un effort désespéré, et en lançant sur le Languedoc les masses furieuses de la croisade parvint à enchaîner de nouveau pour trois siècles l'audace de l'esprit humain [1]. Pendant toute cette lugubre période, à travers la fumée des bûchers allumés pour l'hérétique, à travers les flots de poussière soulevés par la multitude innombrable des croisés, on voit la bannière de Toulouse, symbole de la liberté municipale et de la liberté religieuse, fièrement arborée sur les tours de Condom. En 1218, le jeune Raimond y fut

1. *Humanæ temeritatis :* expression du légat Conrad, en 1220.

reçu, dit la chronique originale, avec le plus vif enthousiasme : *tot drech lo conte Jove à Condom s'en est tirat ount es estat hobesit è ressaubut.* Aussi le légat et les cardinaux qui l'avaient tant de fois regardée de loin, et maudite, stipulèrent expressément, dans le traité final de 1229, qu'elle serait abattue et qu'on raserait les fortifications de la ville. Condom resta vingt-sept ans sous le coup de l'anathème clérical : en 1255, seulement, Arnold-Odon, vicomte de Lomagne, releva ces murailles proscrites. Depuis le mariage d'Aliénor, héritière de Guienne, avec un Plantagenet devenu roi d'Angleterre, Condom était passé sous la suzeraineté d'Henri II. Au commencement du XIVe siècle, en 1305, Édouard Ier vint donc à Condom recevoir l'hommage des citoyens comme duc d'Aquitaine, et, selon la coutume, signala son passage par l'octroi d'une charte contenant d'amples priviléges, et donnée de concert avec l'abbé qui s'appelait Raimond Goulard. Huit ans après cette visite royale, le pape quercinois, Jean XXII, accrut d'une façon inespérée la splendeur de Condom en créant à la place de l'antique abbaye de Saint-Pierre un évêché, dont Raimond Goulard, le dernier abbé bénédictin, fut le premier titulaire.

Sept ans s'étaient à peine écoulés depuis cet événement quand on vit s'ouvrir la funèbre série de ces guerres anglaises qui allaient encore ensanglanter le sol français pendant un siècle et demi. Déjà, en 1294, les ribauds de Charles de Valois, ces pillards terribles,

> Qui de bastons et de coignies
> Donnoient maintes dures groignies,
> Ainz prenoient bien et rompoient huches
> Vilains tuant, fames despoillant,

avaient mis les maisons de Condom *en brèse.* En 1324 ils revinrent et s'y établirent. Les Anglais ne parurent pas s'en inquiéter d'abord ; mais six ans plus tard, voyant les Français occupés sur les frontières de Flandre, ils se portèrent tout à coup sur Condom et en poussèrent le siége avec une extrême vigueur. A cette nouvelle, Pierre La Palu, sénéchal de Toulouse et gouverneur général du Languedoc, rassemble sa noblesse, et courant la lance baissée sur les gens d'Edouard III, il les met en pleine déroute. Les Anglais ne se rebutèrent pourtant pas et reparaissant à l'improviste devant la ville, ils s'en emparèrent après avoir écrasé la garnison française sortie pour les repousser. Pendant dix-neuf ans le léopard flotta en maître sur les tours de Condom. Au bout de ce temps, une conjuration, ourdie par les manœuvres du duc d'Anjou, gouverneur de Languedoc, Gascogne et *des parties françoises en deçà*, et le premier politique de ce siècle à demi barbare, amena l'expulsion des Anglais. Les bourgeois, profitant du départ d'une partie des routiers du prince Noir, appelés sans doute par Bertucat d'Albret pour aller faire frontière contre les Français, prirent les armes et, chassant les autres, ouvrirent leurs portes au duc d'Anjou. Celui-ci, pour les attacher à la France, s'empressa de confirmer et d'étendre leurs priviléges : précaution utile, car les Anglais ayant repris Condom, en 1374, après un siége qui leur coûta beaucoup de monde, les bourgeois appelèrent à leur secours le brave Bertrand, dont le cri victorieux *Notre-Dame-Guesclin* suffit pour mettre en fuite les hommes d'armes du captal.

Après la mort du connétable, Condom fut anglais de fait pendant soixante ans ;

mais ses sympathies étaient si profondes et si fermes pour la France, qu'en 1450 le premier signal de réaction nationale partit de ses murs. C'était le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul; les Anglais, malgré l'échec de Georges Salveton et du maire de Bayonne, se flattaient que le duc d'York, secouant enfin son apathie, enverrait des secours sur le continent; Talbot devait lui-même, disaient-ils, ouvrir la prochaine campagne, et jamais la victoire n'avait trahi l'héroïque vieillard. Tout à coup un bruit confus, un murmure de voix et d'armes grondent dans le lointain; des cris de vive Charles VII! vive la France! éclatent dans toutes les rues, et les Anglais, surpris, enveloppés, battus par les bourgeois et leurs consuls, perdent, pour la dernière fois et pour toujours, la cité de Condom.

L'expulsion des Anglais fut suivie d'un siècle de repos. A l'époque de la grande insurrection religieuse des esprits contre Rome, les Condomois, entraînés par les prédications de Roussel, embrassèrent en grande partie les opinions nouvelles. Il n'y avait point d'évêque dans leur ville pour combattre l'hérésie, car ces hauts dignitaires de l'Église ne résidaient plus depuis longtemps, et le prélat titulaire de Condom, Dumoulin, aumônier de François I[er], nommé en vertu du concordat, dépensait à la cour les revenus de son évêché. Une église y fut donc dressée, on y abattit les croix et les images en 1661, comme à Lectoure et à Castel-Jaloux; et sans la vigilance de Montluc, Condom eût pris part au grand soulèvement calviniste de l'année suivante. Déjà les protestants s'étaient révoltés deux fois; mais le vieux reître envoya dans la citadelle le capitaine Arne avec la compagnie du roi de Navarre, et, grâce à ce renfort, la ville fut maintenue sous l'autorité du roi jusqu'en 1570. Cette année-là Montgommery, qui, par un coup d'audace inouïe dans les fastes militaires, venait d'enlever le Béarn à Terride et Burie avec une poignée d'hommes, étant arrivé à Eause « les huguenots de Condom qui estoient demeurés, dit Montluc, « sous l'édit du roi ayant fait toujours la chattemite de ne vouloir prendre les « armes, se couvrant sous la promesse du roi, lesquels avoient esté traités plus « humainement que les catholiques mêmes, prirent les armes et allèrent trouver le « comte de Montgommery à Eause, qui n'osoit s'avancer », ajoute le Polybe gascon, « et ne l'eust fait s'il eust veu quatre compagnies dedans Condom. Mais ils lui don- « nèrent toute assurance qu'il n'y avoit troupes pour lui faire teste, et ainsi l'ame- « nèrent dans ledit Condom, où il fist tous les diables ruinant et saccageant les « églises et pillant tout. »

A cette date s'arrête pour Condom le cours des événements historiques. S'il souffrit de la révocation de l'édit de Nantes, si des arrêts du conseil condamnèrent avant 1685 ses temples et son église, proscrivirent ses ministres et forcèrent l'élite de sa population à chercher un refuge chez l'étranger; la Fronde, en revanche, était passée loin de ses murs; l'on y respirait un tel calme que nulle autre ville n'ayant paru plus propre à servir de prison au parlement de Bordeaux, il y fut exilé à la suite des émeutes de 1675. Ces habitudes pacifiques à peine troublées par la révolution, le mouvement royaliste de l'an VII et la chute de l'empire, qui comptait moins de partisans que les Bourbons, caractérisent essentiellement Condom trop isolé dans sa vallée et trop loin des grands centres pour ne pas rester un peu en arrière.

Au XVI[e] siècle, Condom qui avait toujours été la capitale du pays nommé Con-

domois, réunissait à sa seigneurie le Brulhois et Nérac : il était le siége des états qui gouvernaient le Condomois et qui ne furent suppprimés qu'en 1601. A cette époque fut créée à Condom une élection renfermant, outre celle de la ville, quatre sénéchaussées établies à Bazas, Nérac, Castelmoron et Castel-Jaloux. Condom avait de plus un présidial établi, en 1551, par Henri II, et réuni, en 1749, par un édit à la justice royale. L'élection et le présidial ressortissaient de la généralité et du parlement de Bordeaux. Avant la révolution, cette ville possédait un collége tenu par les pères de l'Oratoire; un prieuré de l'ordre des Jacobins et un siége épiscopal auquel Bossuet avait été nommé en 1760, mais qu'il résigna l'année suivante et n'occupa jamais.

Condom forme aujourd'hui le deuxième arrondissement du département du Gers dont la population s'élève à 72,000 âmes. On compte 7,000 habitants dans la ville, qui renferme un collége communal, un tribunal de première instance et une société d'agriculture. Mal bâti comme la plupart des anciennes cités, Condom s'embellit tous les jours, et si les admirateurs du moyen âge épuisent l'éloge pour sa vieille cathédrale, à la nef si majestueuse, aux splendides voussures dorées, les voyageurs les plus indifférents voient avec plaisir ses boulevards plantés de beaux arbres et sa bourse, monument d'une architecture élégante. A la tête des hommes célèbres qui ont vu le jour dans ses murs, se place, par rang d'ancienneté, *Scipion Dupleix*. Né en 1569 d'une famille noble et d'origne languedocienne, *Dupleix* devint, en 1605, maître des requêtes de l'hôtel de Marguerite de Valois et la suivit à Paris. Là, de 1612 à 1645, il publia successivement un cours de philosophie en deux volumes, huit ouvrages sur divers sujets, huit livres intitulés *Mémoires des Gaules* et une *Histoire de France* en cinq volumes in-folio, dans laquelle, en exceptant le premier livre qui commence au déluge et une merveilleuse dynastie de rois gaulois appelés *Samothès*, *Francus*, *Magog*, *Bardus*, *Longho*, *Celtès*, *Rhémus* et *Paris*, on trouve sinon de la critique, du moins pour les époques modernes des faits narrés avec bon sens. On peut citer ensuite, dans l'ordre chronologique, *Sabattier*, l'auteur du *Dictionnaire des antiquites;* le comte *Jaubert*, conseiller d'état sous Napoléon; M. *Persil*, garde des sceaux depuis 1830, et M. *de Salvandy*. Né en 1795, M. *de Salvandy* débuta vers la fin de 1815 dans la carrière littéraire par une noble et chaleureuse protestation contre l'invasion. La littérature d'imagination lui dut plus tard deux romans élégamment écrits et pleins de la verve méridionale, et la littérature sérieuse *La Pologne sous Jean Sobieski*, *l'Histoire de la Russie* et celle *de Napoléon*. M. *de Salvandy* est membre de l'Académie Française.[1]

1. Dachery, *Spicileg*, t. XIII. — *Gallia christiana*. t. II. — *Vetus membrana ecclesiæ Condomiensis*. — *Annales de Fulde*. — *Dudonis Sancti-Quintini super congregationem*, lib. primus. — *Poème original de la croisade de G. de Tudela*.—Rymer, *Collect*.—*Branche des royaux lignages*. — Dupleix, *Histoire de France*. — Soulier, *Histoire du Calvinisme*. — Gramond, *Historia Rebellionis prostratæ*. — *Commentaires de Montluc*. — *Arrests du Conseil*. — Besons, *Mémoire inédit sur la Généralité de Bordeaux*. Mss. du Roi fonds Caugé. — Mary Lafon, *Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France*, t. II, III et IV.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

ANTIQUITÉS. — POPULATIONS. — MOEURS. — IDIOMES. — AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE.

Il est peu de pays qui offrent autant de débris des temps écoulés. Au dessous du sol actuel, dans le département du Gers surtout, gît ce monde anté-diluvien, dont les espèces bizarres, aux formes grandioses ou tourmentées, attestent les premiers essais de la création et l'énergie des forces vitales. Grâce aux soins infatigables du docteur Lartet, ce modeste et digne correspondant de Cuvier, chaque jour révèle un nouveau mystère ou un nouveau caprice de la nature primitive. Les dernières fouilles faites par ce savant zoologiste ont donné pour résultat la découverte, dans le dépôt si connu de Sansan, de huit à dix mille débris nouveaux. Ce sont les restes de quatre-vingt-dix-huit genres, sous-genres ou espèces de mammifères et de reptiles. Sur ce nombre dix-neuf appartiennent à diverses localités du département du Gers et surtout au dépôt de Sansan qui y est situé, et dont pourtant la vingtième partie seulement (quarante à cinquante mille mètres cubes) a été fouillée, puisqu'il reste environ huit cent mille mètres de couches ossifères à explorer. Parmi les débris de mammifères on compte : quadrumanes, un ; espèces insectivores, onze ; carnivores, dix-huit ; rongeurs, onze ; édentés, deux ; marsupiaux pachydermes, vingt-une espèces ; ruminants, onze. Parmi les reptiles : tortues, cinq espèces ; sauriens, cinq ; serpents, un ; salamandres, trois ; reptile gigantesque, un. Suivant M. Lartet, le type le plus remarquable est celui d'un animal de l'ordre des édentés que la longueur disproportionnée de ses membres et le nombre de ses doigts rapprochent des paresseux. La destruction de tous les animaux, qui composent ce charnier fossile, lui paraît avoir été occasionnée par une grande inondation bien antérieure à celle qui, d'après l'opinion des géologues, aurait transporté les matériaux du diluvium sous-pyrénéen.

Les recherches minutieuses auxquelles on s'est livré depuis quelques années ont prouvé qu'en compagnie des dinotheriums, des mastodontes, des rhinocéros et des carnassiers gigantesques, vivaient dans les temps primitifs, sur les pentes des Pyrénées, des taupes, des lézards, des salamandres de dimensions bien moindres que celles de leurs congénères actuels. Les traces laissées par l'homme n'attestent pas une moins haute antiquité. Par les haches en silex qu'on découvre tous les jours non loin des étangs du Condomois et jusqu'au fond des gorges de l'Ariége, on voit que la barbarie ibérienne différait peu de la barbarie celtique et lui était contemporaine. Le marbre trouvé à Saint-Lizier et contenant une inscription en l'honneur de la lune, appelée *Belisama* ou femme de Bel, prouve que les Phéniciens avaient établi des comptoirs dans le Conserans, et le nom seul de la fontaine

délienne de Lectoure, dont le *manteion* ruiné existe encore, suffirait au besoin pour rappeler la présence des Grecs. Quant aux Romains, tout le sol est empreint de leurs vestiges. Sans parler de la voie principale qui allait de Toulouse à Bordeaux, en passant par Auch, et des deux branches secondaires qui se dirigeaient, l'une vers Saint-Bertrand (*civitas Convenarum*), et l'autre vers les *Thermes des Nymphes* de Bagnères; les ruines du temple d'Apollon, élevé à l'est d'Auch sur la montagne de Nerveva et détruit au v[e] siècle, s'il faut en croire les actes de saint Orens; l'autel en marbre blanc, orné d'une patère et d'un préféricule en relief, déterré sur l'emplacement du temple même, et un bas-relief représentant Apollon qui joue de la lyre au milieu des Muses, témoignent de la prédilection de Rome pour sa Novempopulanie. Nous ne citons que pour mémoire les nombreux monuments tauroboliques de Lectoure dont il a déjà été question, les inscriptions de Bagnères aux Nymphes, à Mars invincible, au dieu indigène Aghon, et celles de Saint-Bertrand, dédiées par Primula, Atticus et Pompeius.

Les monuments chrétiens, sortis presque sur tous les points, en exceptant bien entendu les villes nouvelles, des ruines des édifices païens, n'atteignirent nulle part à la magnificence romaine. La cathédrale de Lectoure, lourd vaisseau roman, accuse encore par ses formes massives et sans grâce la froideur et la maladresse de l'architecture saxonne. Celle de Condom s'élève à la vérité plus majestueusement dans les airs, et la beauté de sa nef, la splendeur de ses voussures étincelantes d'or, conservent au milieu du calme de la ville la religieuse et sombre majesté du moyen âge. Quant à la basilique d'Auch qui domine la ville, elle n'a de vraiment remarquable que ses vitraux peints. Quelques châteaux échappés aux premiers troubles de la révolution, parmi lesquels on doit distinguer celui de Lourdes, le camp de César à Pouzac (Hautes-Pyrénées), l'abbaye de l'église de La Sède à Tarbes, les remparts de Mirande et les restes abruptes de ceux de Lectoure, complètent la série architectonique de l'ancienne Gascogne qui, en fait de monuments modernes, ne peut s'enorgueillir aujourd'hui que des magnifiques thermes en marbre bleu de Bagnères et de la statue du héros de Montebello.

Ainsi que nous l'avons établi dans l'introduction, la population de l'ancienne Gascogne se partage en trois groupes principaux, reproduisant chacun un type bien tranché, les montagnards Vasco-Romains de l'Ariége, l'habitant svelte, grand et vif des Hautes-Pyrénées, et les Gascons, petits et maigres mais pleins de finesse, du Gers. Les premiers sont plus réfléchis et plus froids, leur isolement au milieu des vallées ou sur la montagne leur donne de bonne heure une gravité calme qui se reflète sur leurs traits impassibles mais naturellement beaux; l'habitude des travaux pénibles et la nécessité de lutter avec la nature par un travail constant et opiniâtre, soit pour arracher le fer des filons des mines et tordre le cuivre en chevilles, soit pour fertiliser les champs admirables de l'ancien Foix et du Comminges, donnent, à ce qu'il semble, une trempe plus énergique aux seconds. L'adresse, la persistance, la subtilité caractérisent entre tous les Gascons proprement dits de la Baïse, accoutumés à réussir par ces qualités proverbiales où échoueraient peut-être les hommes des deux premiers groupes. On sent du reste que nous ne parlons ici qu'en général et des classes inférieures, qui se trouvant beaucoup moins mêlées au mouvement des faits, ont conservé à peu près intacte

la physionomie des générations précédentes. Le niveau de la civilisation a produit, en effet, une classe bourgeoise qui, dans les campagnes comme dans les villes, au nord comme au midi, présente le coup d'œil le plus uniforme et le plus monotone. Sur ses métairies, elle meurt d'ennui et s'étiole au milieu des privations, des soucis de l'avenir et des embarras du présent : dans les villes, joignant au désœuvrement forcé qu'entraîne sa qualité de propriétaire, l'énervement du climat et la paresse naturelle de l'homme du Midi, la majeure partie de la classe moyenne passe son temps à regarder dans les rues, à lire les journaux ou à jouer au billard et aux cartes. Aussi les seuls édifices de nos chefs-lieux actuels, ceux qui attirent d'abord les regards par leur architecture élégante et leurs dorures, sont les cafés; comme les seules maisons neuves dans les villes, les bourgs ou les villages appartiennent aux avocats, aux huissiers et aux notaires. La classe aristocratique, naturellement plus fière en Gascogne que partout ailleurs, vit, l'été, assez dédaigneusement à l'écart dans ses châteaux ou ses maisons de campagne, et, l'hiver, dans des cercles dont pour l'ordinaire, avant la révolution de 1830, les noms significatifs rappelaient la qualité et les espérances de ceux qui les composent. Un séjour de trois mois à Pau ou à Toulouse, et un voyage à Bagnères dans la saison des eaux complétent la vie élégante du Gers, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariége.

Dans les campagnes il se mêle à ce caractère, dont nous esquissons seulement les traits principaux, une teinte profonde de défiance et de superstition : regardant l'habitant des villes comme son ennemi personnel, et habitué trop souvent à se voir dépouillé par lui comme plaideur ou trompé comme vendeur et comme client, le paysan se tient sans cesse sur ses gardes et se retranche dans sa rusticité cauteleuse avec un soin et une obstination qui rendront pendant longtemps encore la fusion des deux classes impossible. La superstition n'est pas moins tenace, bien qu'elle remonte à l'établissement du christianisme. Il y a bien dix siècles effectivement qu'un évêque de Comminges défendait à ses diocésains de se transformer en loups garous, ce qui n'empêcha pas qu'en 1340, les Lavedanais ne crussent fermement aux sorciers et aux sortiléges. A cette époque, dit le vénérable Jean Baïole, de la compagnie de Jésus, les Lavedanais, ayant querelle contre les Aspois, invoquèrent l'aide d'un sorcier, lequel monta sur un fuseau et jeta son charme sur les Aspois, qui vinrent en riant se rendre aux Lavedanais. Ceux-ci les désarmèrent, et comme ils avaient juré de ne leur point faire de mal, ils imaginèrent, pour ne point violer leur serment, de les faire tuer par leurs femmes. Le pape ayant tout appris excommunia les Lavedanais et maudit leur terre, en sorte qu'à partir de ce jour toute femme y devint stérile et plus rien n'y germa. Cet anathème dura sept ans, selon le bon père, jusqu'à ce que les Lavedanais ayant obtenu l'absolution moyennant finance, la terre maudite se remit à germer et les femmes à enfanter comme auparavant. Quoique cinq cent cinq ans soient passés sur cette aventure merveilleuse, les Lavedanais d'aujourd'hui, les paysans de l'Ariége et ceux du Gers ont une foi aussi robuste aux maléfices que leurs pères. Comme eux, ils font monter tous les jours *les sorciers sur le fuseau* et il n'est pas rare que leur crédulité les protége jusque sur les bancs des tribunaux où ils sont persuadés qu'ils tiennent en réserve un charme pour éblouir (*illusi*, d'*illudi* sans doute) les procureurs du roi.

Livrée sans relâche aux travaux les plus pénibles, la classe rurale n'a que deux jours dans la semaine, le jour de marché et le dimanche. Le jour de marché, au chef-lieu de canton et aux foires des villes, on voit dès le point du jour les rues prendre un air de fête, les boutiques s'ouvrir sous ces halles sombres et soutenues par des piliers de bois vermoulu, qu'on ne rencontre plus qu'en Gascogne et dans la Guienne. Puis arrivent à la file, en agitant leurs mille grelots, les voitures des marchands forains : on étale en plein vent les burats de Castres, les indiennes aux vives couleurs, une sorte de percaline appelée *Ginga* dont la couleur rouge enchantera les femmes. Pendant que la trompette municipale proclame les ordres du maire, que les marchands achèvent à la hâte de vider leurs caisses sur des tréteaux dressés à la suite les uns des autres dans les rues, et que le propriétaire campagnard arrive au trot paisible de sa jument poulinière, une foule des plus bariolées, que composent des femmes aux tabliers rouges et noirs, aux bonnets écrasés, comme dans le Gers, bordés d'une dentelle noire, comme dans quelques cantons de l'Ariége, ou bien qui ouvrent en éventail, au dessus des cheveux noirs et lissés avec soin des jeunes filles, une dentelle goderonnée; des vieillards en veste antique, rouge ou blanche, couverts d'un chapeau à grands bords rabattus et pressant des bœufs de l'aiguillon ou les conduisant à la corde; des enfants nu-tête, pieds nus, bronzés par le hâle, qui chassent devant eux à coups de fouets des centaines de moutons; d'élégants jeunes gens à la taille svelte et robuste, en pantalon carmagnole ou veste courte, portant invariablement et en tout temps un énorme parapluie bleu, voilà la caravane qui se déroule sur les routes de la Gascogne les jours de marché, taciturne et prudente, le matin, en allant à la ville, vive et assourdissante, le soir, en repartant. Le même besoin machinal de distraction et l'habitude conduisent les paysans gascons avec une régularité des plus édifiantes, s'ils comprenaient la portée d'un acte religieux, à l'église ou au temple. Malheureusement pour leur amélioration morale, ils ne vont s'agenouiller sur la pierre des basiliques de campagne qu'afin d'y rouler les grains d'un chapelet, d'y marmotter quelques mots du *Pater* et d'y retomber endormis sur leurs talons d'ennui et de fatigue.

Un souvenir lointain des traditions romaines et même ibères perce encore toutefois dans les mœurs. En voyant les femmes s'arracher les cheveux et faire d'une voix entrecoupée de sanglots l'oraison funèbre des parents qu'elles accompagnent au cimetière, on pense involontairement aux pleureuses à gages de Rome. Les *dapes* ou mets funéraires se trouvent également, dans le repas mortuaire, offerts à tous ceux qui ont suivi le corps. Seulement, sur l'usage antique s'est superposée une superstition empruntée au christianisme. Ainsi, l'on se garderait bien de servir, à ce festin souvent fort bruyant, malgré la circonstance, autre chose que des viandes bouillies, car (ce qu'à Dieu ne plaise!) si le défunt avait mérité l'enfer, le rôti, dans l'opinion des paysans, doublerait son supplice. La fête de la Saint-Jean donne, sous ce rapport, le signal d'une foule de pratiques mystérieuses qui rappellent les nocturnes promenades des Druides : on cueille des herbes prétendues sacrées, si elles sont prises à minuit précis, on forme des bouquets avec des germandrées baignées de la rosée matinale et on les cloue à la porte des étables, dans la persuasion qu'il suffit de cet amulette pour préserver les bestiaux toute

l'année. Mais rien n'égale la poétique et gracieuse coutume inspirée par cette fête des campagnes aux jeunes filles de l'Ariége. Pendant que leurs parents suivent, le chapelet en main, le prêtre qui va en chantant, comme autrefois le pontife de Diane, allumer le feu, destiné il y a deux mille ans à célébrer les laephries grecques, elles tressent une couronne de fleurs, y déposent une brillante luciole, et l'abandonnent au courant des ruisseaux. Puis chacune suit sa couronne le cœur palpitant de crainte et d'espérance; car, si le point lumineux fuit sans s'éteindre, un époux s'apprête à demander sa main, tandis qu'il ne s'en présentera aucun si la couronne s'enfonce dans les eaux. Cette teinte naïve mêlée à la gaiété communicative et un peu folle du caractère gascon jette un charme tout particulier sur les fêtes locales, *hest'an naou* et *botos*, où les tours de force, le palet et le jet du disque se marient agréablement sous les acacias ou l'ormeau de l'église à des danses cadencées aux sons du fifre ou du hautbois.

L'idiome parlé aujourd'hui dans les trois départements de l'Ariége, des Hautes-Pyrénées et du Gers, démembrement de la vieille Gascogne, est un dialecte de cette antique langue des Troubadours que les savants nomment *Romano-Provençale*. Mélange d'ibère, de grec et de latin, il offre une singularité de prononciation qui ne peut s'expliquer que par l'origine basque des premiers radicaux. L'esprit rude domine au point que toutes les F sont aspirées. La femme, par exemple, qui vient de *femina* et se dit par contraction *fenna*, se prononce Henna : forca (de *furca*) Horca, fait *feit* l'ancien mot roman, Heit :

> Et jou né un bastoun bien *heit*
> Qué rollo lou joun é la neit.
>
> J'ai moi, un bâton bien fait
> Qui roule jour et nuit.

Les T deviennent, en vertu de la même loi, des D, et ce phénomène assez remarquable, si l'on considère que le grec entre presque pour un tiers dans la formation du dialecte gascon actuel, se reproduit dans la prononciation du grec moderne.

Par sa configuration géographique la Gascogne est trop séparée des contrées qui reçoivent directement l'impulsion du centre et la transmettent, pour n'être pas en arrière de tout ce qui est progrès utile et innovation. L'agriculture, à peu d'exceptions près, y est donc dans le même état où la laissèrent les Romains, il y a treize siècles, et en parlant ainsi nous n'exagérons pas. Les instruments aratoires semblent sortir, en effet, de la forge rurale de Columelle. C'est toujours cette charrue sans roues, composée d'une grande perche qui va s'attacher par le bout au joug des bœufs attelés par les cornes, tandis qu'un *aratrum* grossièrement forgé et un morceau de fer triangulaire placé à l'extrémité inférieure, écorchent plutôt qu'ils ne fendent la terre. Une sorte de gouvernail, appelé comme à Rome, *stiba*, sert à diriger cet araire digne de la simplicité des temps antiques. On donne d'ordinaire deux façons à la terre sur laquelle on sème ensuite, soit les céréales au mois d'octobre, soit le maïs et le chanvre au mois de mars. La détestable habitude des jachères fait que la moitié des terres restent en friche pendant un an. Les cultivateurs du Gers manquant généralement d'eau l'été, possèdent peu de prairies artificielles, tandis que celles-ci et les prairies naturelles abondent dans les deux

autres départements. Le métayage, du reste, qui s'y est conservé jusqu'ici, le manque de capitaux et de bras, et le poids des impôts, de plus en plus lourds, entravent et arrêtent pour longtemps encore l'essor de l'agriculture. La seule amélioration qu'on ait à noter depuis cent ans consiste dans l'adoption du rouleau de pierre pour briser les mottes, encore est-il si court et manœuvré avec tant de maladresse qu'il remplace désavantageusement le maillet de bois à l'aide duquel on émottait avant. Il est cependant juste de reconnaître que la culture de la vigne, qui exige moins d'intelligence et de sollicitude, laisse peu à désirer. Mais, malgré le soin qu'on y apporte, dans le département du Gers surtout où les vignobles couvrent une superficie de quatre-vingt mille hectares, on n'obtient guère que des produits médiocres, qui, livrés immédiatement à la distillation, passent dans le commerce sous le nom assez renommé d'*eau-de-vie d'Armagnac*. Les troupeaux, les mulets, les porcs, une espèce de chevaux croisés de l'arabe et appelés *Navarreins* et les volailles forment, avec les céréales des bords de la Baïse et du Gers, le fonds de la richesse agricole du pays.

Dans le département de l'Ariége, l'industrie a le pas sur l'agriculture. Grâce à la persévérante activité de ses usiniers on y épure aujourd'hui le fer comme dans les hauts-fourneaux anglais les plus célèbres; et de ses forges à la Catalane qui s'élèvent à quarante-sept, il sort des aciers reconnus supérieurs et qu'on a vu figurer au premier rang dans nos expositions. La pierre de touche, l'alun, le plâtre et le marbre sont exploités dans tout l'ancien comté de Foix et les vallées pyrénéennes : de Pamiers à Saint-Girons une foule de canaux, alimentés par l'Ariége, font mouvoir les roues d'usines nombreuses de divers genres, telles que papeteries, fabriques d'étoffes, moulins à foulon. Les habitants des Hautes-Pyrénées profitent du concours des étrangers qui affluent à leurs eaux thermales pour fabriquer avec la laine de leurs magnifiques troupeaux ces étoffes gracieuses d'un tissu si fin connues dans le commerce sous le nom de *Barèges*. Dans le département du Gers les seules branches de l'industrie manufacturière sont *la minoterie* ou épuration des farines, la tannerie et la préparation des plumes à écrire. Mirande fournit cependant de la coutellerie qui n'est pas sans réputation, l'arrondissement de Lectoure du ruban de fil, Marciac et Riguepeu de la verrerie fabriquée selon l'ancien procédé et dite de *Fougère*. Percée de routes superbes, la Gascogne offre les plus grandes facilités au déplacement des relations commerciales, qui sont très-grandes à l'intérieur et si multipliées que le département du Gers seul compte, outre un marché par semaine dans chaque canton, quatre cent vingt foires par an.[1]

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences.* — *Mémoires de la société royale des antiquaires de France.* — *Gallia christiana.* — J. Baïole, de la compagnie de Jesus, *Histoire sacrée d'Aquitaine.* — Gruter, *Inscriptions.* — Arthur Young, *Voyages en France pendant les années* 1789 *et* 1790. — F. Ducuing, *Essai inédit sur les patois des Pyrénées.* — Mary-Lafon, *Mœurs du Midi* et *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France.*





GUIENNE.

BORDELAIS. — LANDES. — BAZADAIS. — BLAYAIS. — AGÉNAIS.
— PÉRIGORD. — QUERCY. — ROUERGUE.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

En jetant les yeux sur la carte on aperçoit, entre les chaînes granitiques de la Vendée et du Limousin, les Cévennes, la pente occidentale des Pyrénées et l'Océan, un immense bassin de formation craïeuse. Sur toute la côte du golfe de Gascogne des dunes mobiles, vomies par la mer depuis quatre mille ans, si les calculs de Brémontier sont justes, en couvrent le bord dans une étendue de cent vingt mille mètres. Une nappe de graviers mêlée de sablon et de délitements calcaires et connue sous le nom de *graves*, s'étend ensuite sur les collines ondulées qui serpentent dans le Médoc et va se lier à cette mer de sable appelée Landes, sous laquelle a disparu depuis des siècles le grand triangle de la Garonne et de l'Adour. Après les pentes rocailleuses du Médoc et la surface stérile des landes s'ouvrent cinq vallées principales creusées par la Garonne, la Dordogne, l'Ille, la Drône et le Drot dont le sol alluvionnel d'une puissance prodigieuse repose tantôt sur des lits de cailloux, tantôt sur des galets volcaniques, tantôt sur des graviers mêlés de silex; si l'on remonte à travers une innombrable série de coteaux à pentes très-prolongées et de plateaux sablonneux ou calcaires, les vallées de la Dordogne, de la Drône et de l'Ille, on arrive aux plaines hautes et marneuses, aux vallons tourmentés et aux bancs de craie du Périgord. En longeant au contraire, dans le même sens, cette ligne de collines formées alternativement de calcaire blanchâtre, jaune ou gris de fumée, qui se déroule sur la rive droite de la Garonne jusqu'à Moissac, on entre dans les vallées du Lot, du Tarn et de l'Aveyron, et après avoir laissé à gauche les dépôts siliceux, le sol granitique, les déserts de rochers et les âpres vallons du Quercy, ouverts comme des brèches abruptes dans le calcaire, et, à droite, les plaines argileuses du Tarn, on s'élève jusqu'aux montagnes basaltiques et aux *causses* du Rouergue découpé par de profondes vallées, déchiré par les torrents et hérissé presque partout de blocs de grès rouge et de granit.

Toute cette étendue de pays qui, de la pointe de Grave à Millau, n'a pas moins de cent lieues de long, et trente de large, de Martel à Nérac, portait autrefois le nom de Guienne. Par ce nom général on entendait la réunion du Bordelais, du Bazadais,

du Blayais, du territoire compris entre la Dordogne et la Garonne et nommé l'Entre-deux-mers, de l'Agenais, du Périgord, du Quercy et du Rouergue : ces contrées forment aujourd'hui les sept départements, de la Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne, de la Dordogne, du Lot, du Tarn-et-Garonne et de l'Aveyron. La Guienne proprement dite, à laquelle on joignit encore le Limousin pendant la domination des Anglais, était donc bornée à l'est par le Gévaudan et l'Auvergne, à l'ouest par l'Océan, au sud par l'Adour et la Garonne, et au nord par l'Angoumois. Toutes les rivières qui l'arrosent se rendent à l'Océan par les deux pentes principales du bassin de la Garonne et de celui de la Dordogne. La Garonne d'abord, qui entre dans la Guienne un peu au-dessous de Moissac, reçoit successivement par la rive droite le Tarn grossi déjà des eaux de la Lutte, de l'Aveyron et de tous ses affluents et de Lemboulas, le Lot auprès d'Aiguillon, le Médier et le Drot au-dessous de la Réole ; et par la rive gauche, la Save, le Gers, la Neste, la Baïse et le Lizos : longeant ensuite les coteaux de Quinsac et de la Trêne, elle décrit le grand arc du port de Bordeaux, et court perdre son nom au Bec-d'Ambès en se réunissant à la Dordogne. Cette dernière rivière, dont la source est dans le mont d'Or au milieu du plateau volcanique de Sancy, élevé de 1,700 mètres au-dessus de l'Océan, entre dans le département du Lot par les frontières de celui de la Corrèze, traverse l'ancien Périgord, et, après y avoir reçu la Vézère, la Lidoire et l'Ille à Libourne, grossie déjà par la Drône, la Saye et le Moron, elle baigne les vertes collines de Saint-Germain, de Cubzac et de Bourg, et va se mêler au Bec à la Garonne. Là, les deux fleuves réunis prennent le nom de Gironde ; et formant comme un bras de mer large de trois à douze mille mètres, ils décrivent une immense courbe du sud sud-est au nord nord-ouest et tombent avec impétuosité dans l'Océan à la pointe de Grave. C'est avant d'arriver au Bec-d'Ambès que la Dordogne subit l'influence du *Mascaret*, phénomène causé par le brusque rapprochement des rives qui rétrécissant tout à coup de mille mètres le flot de la marée montante, établit une sorte de choc entre le courant et la lame qu'on voit refouler avec fracas les eaux descendantes et remonter le long des bords comme une trombe.

Le sol change de nature et d'aspect dans les quatre sections principales de la Guienne. A côté des solitudes stériles des Landes, l'œil s'arrête avec plaisir sur les coteaux rocailleux du Médoc, de Barsac, de Saint-Émilion, de la Grave ombragés de vignes et d'arbres fruitiers : plus loin se déploient en pente douce vers le nord les vallées de la Dordogne et de l'Ille, l'une avec ses riches terrains d'alluvion entrecoupés de massifs de verdure et de caps sablonneux ou calcaires, et l'autre avec son vaste échiquier de prairies et de terres labourées que séparent des bordures de chênes de peupliers et d'ormeaux. Presque parallèlement, mais en convergeant vers le sud, s'ouvre la fertile vallée de la Garonne qui ne semble suivre les contours capricieux de la rivière que pour dérouler les tableaux les plus variés, les vues les plus riantes et les plus pittoresques. Depuis Bassens, où elle finit, la chaîne calcaire dont nous avons parlé s'étend en amphithéâtre sur la rive droite, et se montre couronnée jusqu'à Moissac de bois, de vignes, de hameaux, d'élégantes maisons de campagne, de vieilles villes perchées sur le roc, telles que Cadillac, Saint-Macaire, Tonneins, la Réole, Marmande, Agen ; tandis que la rive gauche, bordée d'un verdoyant rideau de peupliers et de saules, n'offre aux yeux qu'une

plaine immense couverte de moissons et de prairies. Les vallées du Tarn et de l'Aveyron, qui constituent le dernier étage des plateaux du Quercy, présentent encore à un degré légèrement inférieur le même sol alluvionnel et la même fertilité ; mais à l'extrémité orientale du département de Tarn-et-Garonne, qui forme la limite de l'ancien Quercy vers l'Albigeois, les graviers et les coteaux calcaires reparaissent tout à coup et vont rejoindre en décrivant un arc de cercle d'une dizaine de lieues les coteaux de la Garonne à Moissac. A partir de ces deux points, le Quercy, le Périgord et le Rouergue ne composent plus qu'un vaste plateau dont les ondulations s'enroulent les unes dans les autres et s'élèvent à mesure qu'elles se rapprochent des chaînes du Cantal ou des Cévennes. Les dépôts d'argile laissés dans les vallées du Lot, de la Dordogne, de la Vézère, du Drot, de l'Aveyron, et les *causses* ou défrichements du sol calcaire et marneux, font seuls exception à l'aridité du pays.

L'inégalité du sol et les brusques oppositions qu'il présente expliquent d'avance les variations de la température et les différences caractéristiques du climat. Le Médoc, par exemple, placé entre l'Océan, les Marais et la Gironde, est couvert d'épais brouillards pendant l'hiver. En général, dans tout le Bordelais, l'air est habituellement humide et la pluie fréquente. A des hivers assez doux succèdent des printemps d'une très-grande intermittence, des étés où la température moyenne varie entre 17°-3 et 18°-3, et des automnes superbes. Dans les plaines de l'Agenais et au pied des mamelons calcaires de la rive droite de la Garonne et du Tarn, les chaleurs sont plus fortes et les brumes du matin plus épaisses : quant au Périgord, au Quercy et au Rouergue, ils peuvent se partager en trois principales régions météréologiques. Dans la première, qui comprend les montagnes siliceuses et granitiques, élevées de 500 à 700 mètres au-dessus de l'Océan, l'air est presque constamment froid, humide et variable : le seigle y résiste à peine à la neige et aux gelées qui s'y succèdent depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin d'avril. Les vents d'est et du nord, devenus plus froids encore en traversant les neiges des montagnes du Limousin, de l'Auvergne et les gorges des Cévennes, semblent repousser le printemps et soufflent avec tant de force même pendant les chaleurs des trois mois d'été, que pour passer d'une gorge à une autre les paysans sont obligés de se couvrir de leurs gros surtouts d'hiver. Un climat moins âpre règne dans la seconde région, composée des plateaux calcaires. Là, sans les gelées du printemps, produites par le vent d'est et qui brûlent dans une nuit les jeunes bourgeons et les tiges du seigle, la température, qui s'élève quelquefois au mois d'août à 27 degrés, laisserait peu à désirer : celle de la troisième région, qui embrasse les grandes vallées plus basses que les plateaux calcaires de 250 à 400 mètres, offre toute la pureté et toute la douceur des climats les plus heureux. Le froid y dépasse rarement 1 degré et demi, et la réverbération du soleil y devient si ardente en été qu'on a vu le raisin y mûrir dès les premiers jours de juillet. Quand on y mange la pêche, les cerises ne sont point encore *bayratas*, colorées, sur les montagnes siliceuses.

Partout ces inégalités de température se reproduisent dans la constitution physique de l'homme. Maigre et sec comme les sables sur lesquels il végète, le *Landescot* ou habitant des Landes afflige par sa pâleur, sa malpropreté proverbiale et la

petitesse de sa taille. Dans les bassins de la Garonne et de la Dordogne, au contraire, vit une population vigoureuse, au teint brun et coloré, à la physionomie expressive et mobile, aux cheveux châtains, mais dont la taille ne s'élève guère au-dessus de la médiocre.

Tous ces caractères, qui se reproduisent à peu de nuances près dans les populations des bassins inférieurs du Tarn et de l'Aveyron, indiquent manifestement l'origine celtibérienne. L'homme des montagnes paraît appartenir en revanche à la race celtique. Les épaules étroites, la poitrine resserrée, la face plus ovale et blême, caractérisent les habitants de certaines parties du sol primitif dans le Périgord, le Quercy et le Rouergue, tandis que le montagnard des plateaux calcaires se distingue par ses yeux noirs, son teint coloré, ses cheveux flottants et sa stature athlétique. Nous ne parlons que pour mémoire de cette peuplade exotique appelée *Gavache,* qui transplantée au XVIe siècle de la Saintonge et de l'Anjou dans l'arrondissement de la Réole, le bas Médoc et le Blayais, y conserve encore fidèlement les mœurs, les vêtements et l'accent traînant de ses pères.

A toutes ces marques ineffaçables, on reconnaît que la physiologie confirme souvent avec bonheur les témoignages historiques. L'histoire, en effet, nous montre assez distinctement les deux races sur le sol de l'ancienne Guienne. Aussi haut qu'on peut remonter, ce pays portait le nom pittoresque et primitif de *contrée des eaux*, *Ar-mor-Räike*, nom parfaitement justifié par sa configuration géographique dessinée par la Garonne et l'Océan, et que les Romains, si nous en croyons Pline, traduisirent plus tard, par le mot *Aquitania,* d'où sortit par corruption celui de Guienne. Les peuples primitifs, les Boii, maîtres de Cossiom (Bazas), les Medulli du Medoc, les Bituriges-vibisques du Bordelais, les Nitiobriges de l'Agenais, les Petrocorii du Périgord, les Cadurci du Quercy et les Rhutènes du Rouergue errèrent d'abord pendant toute l'époque celtique dans les marais de la Garonne et de la Dordogne et sur les sommets couverts de chênes des plateaux supérieurs. A l'exception des Bituriges qui s'étaient détachés de la grande famille celtique du centre pour venir former une colonie sur la Garonne, et qui s'appelaient *Vivisci* [1], les peuplades mères de la plaine étaient ibères ou liguriennes d'origine. Les Pétrocores, les Cadurci et les Rhutènes, au contraire, appartenaient, à ce qu'il semble, exclusivement à la race des Celtes. De tous les événements qui durent se passer sur cette terre avant l'arrivée de César, un seul a retenti jusqu'à nous, c'est l'expédition de Sigovèse sous Tarquin l'Ancien, à laquelle prirent part les sept peuplades et particulièrement les Boii qui suivirent en masse le neveu d'Ambigat. Les groupes d'habitations qu'on rencontrait alors dans le pays, et qui étaient sans doute plutôt de grands villages que des villes, occupaient les emplacements actuels de Bazas, Escorsé, Agen, Périgueux, Cahors, Villefranche, Rhodez, et se nommaient : *Cossiom*, *Segosa*, *Aginnom*, *Vesona*, *Dirona*, *Carantomag* et *Segodun*. Deux petits ports bordés de quelques huttes de pêcheurs abritaient les pirogues des Boii qui appelaient le premier leur cap, nom qu'il conserve encore

1. Pline (liv. IV) les appelle *Ubiscos*, Ptolemée, *Ouiskous*, Οὐίσχους, et Strabon, *Ioskous*, Ἰόσχους, ce qui semblerait indiquer que ce mot n'etait qu'un surnom adjectivement formé du nom generique de la nation *Auske* et signifiait les Biturges-Ausks ou Ausciens.

sous celui de *Teste de Busch;* et le second, le port du Bourg-Burdical, autour duquel allaient s'élever les remparts de Bordeaux.

Les Phéniciens n'avaient laissé que de vagues souvenirs sur cette terre et quelques comptoirs placés, autant qu'on pourrait le conjecturer à la lueur du flambeau étymologique, aux lieux où furent bâtis dans la suite Libourne, Moissac et Villefranche, lorsque les Phocéens de Marseille, maîtres déjà des côtes de la Méditerranée, cherchèrent à s'étendre dans le pays; s'étant heurtés dès les premiers pas à la confédération Arverne, qui comprenait dans son vaste réseau les Boii, les Petrocores, les Cadurci et les Rhutènes, ils appelèrent les Romains à leur secours, et alors, 154 ans avant Jésus-Christ, s'engagea entre l'ambition romaine et la liberté gauloise, cette grande lutte qui ne devait se terminer que sous les murs d'Uxellodunum.

Comme alliés des Arvernes, les trois peuples purement celtiques combattirent avec Bitrich sur les bords du Rhône contre Fabius, qui ne remporta la victoire que grâce à ses éléphants, et répondirent plus tard à l'appel de Vercingétorix, lorsqu'il réunit tous les contingents de la confédération dans le camp d'Alésia. Ce fut ensuite au fond de leurs montagnes que se replièrent pour y mourir les armes à la main les derniers défenseurs de la nationalité celtique. Tout avait cédé à la fortune de César; Drumnak venait de disparaître du champ de bataille et Caninius poursuivait les débris de ses troupes, lorsque Drapès et Luthérich, cet homme d'une audace extraordinaire et d'une valeur à toute épreuve, tentèrent encore d'arrêter le vainqueur devant les tours d'Uxellodunum. A la vue des fortifications de la vieille ville, étagées au sommet d'un roc presque inaccessible, les légions hésitèrent en effet, et quoique Caninius trop bien servi par ses espions eût surpris Drapès dans son camp, imprudemment assis au bord de la Dordogne et l'eût fait prisonnier, le siége n'avançait pas. César, qui en fut instruit, accourut alors avec deux légions et toute sa cavalerie. Une fontaine abondante coulait au pied des murs et fournissait de l'eau aux assiégés: il essaya d'abord de leur en défendre l'accès en construisant à portée de trait une tour de bois à dix étages, qu'il remplit d'archers et de frondeurs. Ce moyen ayant échoué et les tonneaux de suif et de bitume, roulés par les Cadurci du haut de la montagne, menaçant d'embraser la tour, des pionniers ouvrirent par ses ordres une tranchée dans le roc et détournèrent la source. En voyant leur fontaine tarie, les Celtes, toujours tournés vers les idées superstitieuses, crurent fermement que les dieux secondaient César et ils se rendirent. Le barbare émule de Marius fit couper les mains à tous ceux qui avaient pris les armes contre la puissance romaine. Drapès ne put pas survivre à cette exécution, il mourut volontairement de faim dans sa prison; et Luthérich ayant été vendu par un traître nommé Espanact et livré aux bourreaux, l'Aquitaine entière reconnut le pouvoir de Rome.

Par Aquitaine on n'entendait alors, à ce qu'il semblerait, que la moitié du territoire de la Guienne, tel qu'il fut déterminé dans la suite. C'est du moins ce qu'on doit conclure des propres expressions de César qui représente ce pays comme s'étendant de l'ouest au nord, entre les Pyrénées et la Garonne. Auguste son successeur, ne tarda pas à modifier cette division géographique en joignant à cette Aquitaine appelée seconde une Aquitaine première, composée de tout le plateau

celtique, compris entre Bourges (Bituriges) et Cahors (Cadurcum). Les grandes voies romaines s'avancèrent dès que la conquête fut achevée à travers ce pays sauvage, ces forêts primitives, et unirent bientôt les bourgs des Cadurci, des Boii, des Rhutènes, des Petrocores, bourgs si heureux de leur isolement séculaire, aux cités déjà florissantes de la côte Méditerranée et de la Provence. La principale de ces voies, qui d'Arles allait déjà depuis longtemps jusqu'à Toulouse, se dirigea d'abord de cette dernière ville sur Auch, où fut établie une *mansio* ou couchée, de là sur Eauze, et atteignit Bordeaux en passant par la ville et le bourg des Vasates, premiers fondateurs de Bazas. La seconde, sortant également de Toulouse, s'élevait sur les coteaux arénacés des Cadurci en touchant à Fines, emplacement du Montauban actuel, Cos, bourgade située à deux lieues de distance, et tournait ensuite vers les montagnes granitiques des Rhutènes pour se rendre à Lyon. A ces travaux préparatoires, en quelque sorte, les Romains ajoutèrent avec une merveilleuse rapidité les travaux d'embellissement et d'utilité publique. Ainsi, tandis que des ponts s'élevaient comme par miracle au milieu des eaux indépendantes jusqu'alors du Lot et de la Dordogne, que des voûtes monumentales couvraient les fontaines saintes de Cahors et Bordeaux (Burdigala), des aqueducs construits pour durer des siècles versaient à flots l'eau qui manquait aux thermes de Vésone, la cité des Pétrocoriens, à Cahors et à Bordeaux, des cirques magnifiques déroulaient dans les mêmes villes leur triple rang d'arcades, et l'on y admirait des temples resplendissants de marbre et d'or, et consacrés à Jupiter, Minerve, Apollon, Bacchus, Vénus, Diane et Mercure.

Sous la domination romaine, la Guienne comptait donc dix peuples principaux, les Bituriges Vivisques et les Boii dans le Bordelais; les Belandi dans les Landes; les Bazabocates et Vasarii à Bazas; les Medulli dans le Médoc; les Nitiobriges, les Tasconi, les Petrocorii, les Cadurci sur la rive droite de la Garonne et les montagnes, et les Rhutènes dans le Rouergue. Elle possédait huit cités, dont deux, Cahors et Rhodez, appartenaient à l'Aquitaine première; Tours, Agen, Bordeaux et Périgueux à l'Aquitaine seconde; et trois, Aire, Bazas et Bayonne, à la province Novempopulane. On sait que la cité ne consistait pas seulement dans la ville ainsi désignée et que l'étendue entière du *pagus* ou pays qui l'environnait était comprise dans son enclave. Toute cité étant considérée comme une république à part, Agen, Aire, Cahors, Bayonne, Bazas, Bordeaux, Vésone, ou Périgueux, et Rhodez avaient au v[e] siècle une classe privilégée de citoyens qu'on nommait curie, un sénat mineur chargé des affaires de la cité, un sénat illustre formé de l'élite de la curie, de nobles et de vieillards honorés par les grandes charges ou le sacerdoce, et ces corporations, connues sous le nom de Colléges, qui plaçaient toutes les professions et tous les métiers sous la main de l'administration romaine. Forcés en outre de se plier aux mœurs de Rome comme de parler sa langue et d'obéir à ses lois, les Aquitains, au bout de cinq cents ans, étaient devenus aussi romains que leurs vainqueurs, lorsque ceux-ci tombèrent à leur tour sous le joug des barbares.

Dès l'an 258, plusieurs bandes de Franks, de Germains et d'Alemanes, ayant repoussé les légions de Postumus, s'étaient répandues dans la Gaule et l'avaient traversée du nord au midi. Quatre ans plus tard, ces premiers envahisseurs avaient été suivis par les Vandales grossis des tribus Suèves, et marchaient sous les ordres

de Chrroch. Ce chef, dont tous les légendaires attestent en tremblant l'effroyable célébrité, après avoir incendié Mayence et Metz, passa jusque chez les Rhutènes et y livra aux flammes les bourgs et les villas romaines. Entre cette invasion et l'arrivée des Goths il s'écoula une longue période pendant laquelle le christianisme, s'enracinant peu à peu dans le sol aquitain, baigné du sang de ses martyrs, finit par balancer l'influence de ce polythéisme superbe, trop étroitement lié à la constitution politique de l'Empire pour ne pas subir le contre-coup de son ébranlement. Puis, en 406, à la mort de ce formidable pouvoir dont l'agonie durait depuis cent quarante ans, un cri unanime partit des rives de la Garonne, et alla retentir dans toutes les vallées du haut pays, appelant les enfants du sol à l'indépendance. Alors les Bagaudes s'emparèrent des campagnes et les *nautes* ou commerçants maritimes de la Garonne arborèrent, en entrant dans la ligue Armorique, la banderole de Bordeaux. Bientôt les Goths, qui avaient pillé cette ville avec les Alains en descendant vers l'Espagne, repassèrent les Pyrénées, et, se déployant sur les deux rives de la Méditerranée et de l'Océan, fondèrent une monarchie militaire dont les trois points d'appui principaux étaient en France Marseille, Toulouse et Bordeaux.

Une rare douceur, un plus grand esprit de justice avaient rendu pendant un siècle ce gouvernement cher aux peuples : mais il était arien, et les évêques d'Aquitaine, à la tête desquels était Quintianus, l'évêque de Rhodez, qui ne voyait point de salut hors de l'unité catholique, amenèrent sa chute en appelant les Franks. Vainqueur d'Al-Rich à Vouglé, Chlodwig divise ses troupes en deux corps : l'un, commandé par son fils Theudric, est dirigé sur le Quercy et le Rouergue ; lui-même se jette avec l'autre sur la Guienne. On vit alors l'effet des promesses des évêques qui avaient annoncé les Franks, dit un moderne, comme des frères au catholicisme. Chrétiens de nom tout au plus, les Franks traitèrent l'Aquitaine comme ils traitaient tous les pays où ils entraient les armes à la main. Ils purent épargner çà là les sujets et les biens de quelques abbayes fameuses, de quelques églises protégées par des saints de grand renom et par des consignes rigoureuses : mais partout ailleurs ils pillèrent, ravagèrent et dévastèrent comme auraient fait leurs ancêtres païens. Le nombre des captifs fut innombrable : on en vendit une multitude ; et ce ne furent pas seulement des laïques que l'on traîna de tous côtés en servitude, ce furent des clercs, ce furent les prêtres qui avaient conspiré pour les Franks dont ils portaient les chaînes.

Bien que le choc de l'armée de Chlodwig n'eût pas brisé la monarchie Gothique, elle reçut un ébranlement qui précipita sa ruine. Aussitôt, et tandis que les Franks succédaient dans le nord aux Romains, les Vascons succédèrent dans l'Aquitaine aux Goths. Les deux peuples ne tardèrent pas à mettre à leur tête deux familles qui résumaient de la manière la plus tranchée le caractère particulier, les qualités distinctives, et même les défauts de ces races rivales venues des deux points opposés, l'une des forêts de la Germanie, l'autre des vallées pyrénéennes. Unis par le péril commun, malgré la différence d'origine et l'hostilité sourde qui les séparait déjà, les chefs de ces deux familles, Eudo et Charles Martel, marchèrent ensemble contre les Berbers et les écrasèrent à Tours. Malheureusement l'antagonisme d'ambition, d'intérêts et de race, reparut le lendemain de la victoire. Une

lutte acharnée s'engagea surtout après la mort d'Eudo entre le fils et le petit-fils de Martel, Pepin et Charlemagne et les fils du prince gascon Hunold et Vaïfar. Pendant quarante-un ans ces énergiques chefs de guerre disputèrent pied à pied le territoire de leurs ancêtres. A chaque pas le sang coulait; les embuscades se multipliaient devant les Franks; chaque gorge du Périgord, chaque défilé du Quercy, chaque bois de la Guienne, chaque grotte de l'Agenais cachait un ennemi. Les Carlovingiens échouèrent donc souvent sur ces nombreux champs de bataille; mais leurs défaites mêmes étaient une calamité nouvelle; car, rendus furieux par la résistance des Vascons, ils ravageaient le pays en se retirant avec le fer et le feu. Les bourgs, les cités, les villages, n'offraient plus, quand ils avaient passé, que des monceaux de cendres, les monastères que des ruines, les campagnes qu'une affreuse solitude où l'on aurait en vain cherché des yeux un arbre ou un cep de vigne.

Au printemps de 769, l'issue de cette lutte, qui semblait encore douteuse, fut hâtée violemment par l'assassinat de Vaïfar égorgé pendant son sommeil, et, dit le chroniqueur de Pepin, par *les conseils* de ce prince. De cette sombre forêt de la Double qui borde le Périgord, où il était alors campé, on porta le cadavre de l'illustre héritier d'Eudo dans la cité bordelaise. Là, au milieu de la prairie, entourée de marais, non loin de laquelle devaient s'élever plus tard les tours du fort du Hâ, la reconnaissance nationale lui dressa pieusement un monument que la tradition défigure encore aujourd'hui en l'appelant *le tombeau de Caïfe*. Après la mort de ce vaillant défenseur de l'indépendance de l'Aquitaine, et malgré les efforts d'Hunold son frère qui était sorti du cloître de l'île de Ré pour essayer d'arrêter les Franks entre Bordeaux et Angoulême, l'influence germanique l'emporta, et Charlemagne domina un moment toutes les résistances. Il est vrai que la revanche des Vascons ne se fit pas attendre, et quand ils entendirent le murmure sourd de cette armée qui venait en frôlant, à droite, à gauche, les rochers du Col d'Ibaneta, quand le chien qui dormait aux pieds de l'Escualdunac se leva et remplit d'aboiements le port d'Altabicar, quand les lances des Franks, épaisses comme une forêt, étincelèrent de loin au soleil, les rocs entiers furent déracinés, précipités du haut des montagnes, et si cette poétique voix du cor de Roland, plus haute encore que les Pyrénées, n'arriva pas aux oreilles de Charlemagne, si les fictions de nos trouvères ont exagéré les exploits du comte maritime de Bretagne, son *olifant* et les pompes de sa sépulture dans la basilique de Blaye, l'histoire même la plus sceptique ne saurait contester l'éclat et la renommée immortelle du jour de Roncevaux.

Après ce désastre, Charlemagne alla se reposer quelques jours dans l'ancienne villa romaine de Cassaneuil située sur les bords du Drot et au milieu de l'Agenais. C'est là qu'il conçut l'idée de former un royaume d'Aquitaine, et de donner cette couronne, difficile à porter néanmoins, à Ludwig son fils, à peine âgé de trois ans. Ébauchant à la hâte une sorte d'organisation incomplète et barbare, à la vérité, mais la seule qu'il fût peut-être possible de faire jaillir du chaos social de l'époque, il divisa le nouveau royaume en neuf diocèses militaires ou comtés dont trois, ceux du Bordelais, du Périgord, du Quercy et du Rouergue répondaient à la division territoriale de la Guienne. Les trois Franks nommés comtes étaient Sigwin, Widbod et Aimon ou Aimerik. Il n'est personne qui n'ait reconnu dans cet acte important de

Charlemagne l'établissement et la constitution définitive de la féodalité. A peine installés, en effet, les comtes ne tendirent qu'à se dérober à l'action souveraine de la royauté : profitant de la faiblesse du pouvoir tombé, après la mort de Charlemagne, dans les mains tremblantes de Ludwig-le-Débonnaire, puis dans celles de Pepin son fils qui mourut étouffé dans l'ivresse comme une bête immonde dans le bourbier, selon l'expression énergique de l'abbé Rhéginon, Aimerik, Widbod et Sigwin parvinrent peu à peu, pendant que le jeune Pepin, arrière-petit-fils de Charlemagne, luttait contre ses oncles du nord, à se rendre à peu près indépendants. L'autorité ainsi divisée perdit sa force; les conquérants germains, qui venaient de laisser quatre-vingt mille hommes sur le champ de bataille de Fontanet, n'eurent plus assez de soldats pour garder les frontières, et les Normands, ne trouvant de résistance nulle part, envahirent l'Aquitaine et mirent tout en flammes. La dévastation d'Hastings s'étendit, pendant toute cette année, 847, de Bordeaux à Bayonne. En 848, le féroce Asker, jeté à son tour par la marée sous les murs de Bordeaux, y pénétra par la trahison d'un juif, massacra une partie de la population, pilla la ville, et y mit ensuite le feu pour aller promener la flamme et le fer dans le Médoc, détruire la Réole, et lancer ses hordes sauvages, en remontant la Dordogne, sur les plateaux du Périgord.

Quelle terreur régnait alors, si nous en croyons les moines témoins oculaires et souvent victimes de l'invasion! Depuis les rivages de l'Océan jusqu'à l'illustre cité des Arvernes, dit le chroniqueur de Fleury, il n'y avait plus de trace de liberté : plus de châteaux, plus de bourgs, plus de villes qui ne portassent des marques de la rage funèbre des barbares. C'était le témoignage que Périgueux élevait contre leur furie, c'était le cri que Moissac, Cahors, Rhodez, poussaient sous l'épée scandinave. Les églises étaient détruites, les villes dépeuplées, les monastères laissés en ruines. Telle était la rage des persécuteurs, que les chrétiens qu'ils pouvaient prendre ils les passaient au fil de l'épée, ou, lorsque leurs mains étaient lasses de verser le sang innocent, ils les emmenaient en esclavage. Une foule de chrétiens, fuyant devant ce fléau, abandonnaient leurs villas et le patrimoine de leurs pères et se retiraient en Occident. Le peuple seul aimait mieux périr par le glaive ennemi que de vivre loin du soleil de la patrie. Les arbres croissaient de toutes parts sur le faîte et dans les murs crevassés de ces églises construites sur des plans si beaux, les terres restaient en friche, et l'on n'y voyait de figures humaines que de loin en loin à travers les meurtrières de quelques châteaux.

Entre les expéditions des pirates rendues de plus en plus fréquentes par l'énervement de la dynastie Carlovingienne et l'espèce d'indifférence de la féodalité, éclata surtout par ses violences celle de 885. Au printemps, écrivirent avec effroi les légendaires de Charroux, la jeunesse scandinave s'élança vers nos rives aussi nombreuse que les tourbillons de fourmis : entrant par Bordeaux qui n'était plus qu'un monceau de ruines, elle livra au vent ses voiles de peaux et se mit à remonter simultanément la Garonne et la Dordogne. Il y avait à la tête de ces barbares un farouche roi de mer nommé Régnaud qui dépassa en excès Asker et Hastings lui-même. Toutes les villes baignées par les deux fleuves gascons furent pillées, brûlées ou mises au niveau du sol. En jetant ainsi sur ses pas la terreur et la mort, Régnaud pénétra dans le Drot et se trouva un jour devant la ville impériale

de Cassaneuil. A la vue de l'ancien séjour de Charlemagne, tous les vieux ferments de vengeance déposés autrefois dans le cœur des Scandinaves par les Saxons réfugiés allumèrent la fureur de Régnaud qui, en proférant d'insultants sarcasmes contre la mémoire du grand empereur et après avoir fait une écurie de la chambre où était né Ludwig, détruisit la ville de fond en comble et n'épargna pas même la pierre qui recouvrait les ossements d'un fils d'Hildegarde mort au berceau.

Cet état de choses dura cent soixante-cinq ans. Pendant cette longue période, la race de Charlemagne s'était éteinte au milieu du mépris général, et la féodalité avait grandi au bruit des armes et portait d'autant plus haut la tête que la royauté n'existait plus guère que de nom (1000). Guilhem IV était duc d'Aquitaine, Hugues I[er] comte de Rouergue, Hélie comte de Périgord; Raimond, comte de Toulouse, possédait le Quercy; et les contrées qui ne se rattachaient pas encore directement au duché d'Aquitaine, comme le Bordelais, les Landes, et l'Agenais, étaient comprises dans le domaine de Sanche Guilheu, comte de Gascogne. Cinquante-huit ans plus tard, Gui Jauffre, connu sous le nom de Guilhem VII, réunissait à l'Aquitaine proprement dite la partie de la Guienne située entre l'Adour, la Garonne, la Dordogne et le Drot, et après la mort du fils de ce dernier, qui passa sa vie en Orient, entraîné comme tous ses contemporains par le mouvement des croisades, Guilhem IX, son fils, ayant disparu mystérieusement dans un pèlerinage qu'il faisait à Saint-Jacques de Compostelle, laissa son duché à sa fille Aliénor, mariée au roi de France en 1137. Au bout de quinze ans le divorce de Beaugenci détacha de nouveau la Guienne de la monarchie française et la fit passer comme le Périgord et le Quercy, par le mariage d'Aliénor avec Henri Plantagenet, sous la domination de l'Angleterre.

Pendant quarante-huit ans les trois premiers Plantagenets ne cessèrent de remplir l'Aquitaine du bruit des armes et de leurs sanglants démêlés de famille. A peine en possession de l'héritage d'Aliénor, Henri II attaqua la maison de Toulouse pour lui arracher son comté sur lequel sa femme avait des prétentions spécieuses : Cahors et Moissac furent forcés, Périgueux et Limoges ouvrirent respectueusement leurs portes, et sans le courage des bourgeois de Toulouse et l'arrivée de l'armée française, la bannière d'Angleterre aurait flotté, à la Saint-Michel de 1159, sur les tourelles du château Narbonnais. Après cette querelle et celle du comte de Périgord qui essaya de profiter, pour se rendre indépendant, des embarras où sa lutte avec Thomas Becket jetait Henri en Angleterre, s'alluma une guerre impie au sein de cette famille royale que le peuple dans sa terreur appelait « *la race du diable.* » En 1174, Aliénor arme ses trois fils aînés, Henri au Court-Mantel, Richard-Cœur-de-Lion et Geoffroi, contre leur propre père : quand celui-ci les a battus et que la paix est faite, ils se mettent à guerroyer entre eux, parce que Henri au Court-Mantel, déclaré successeur de son père, veut que Richard, à qui l'Aquitaine est échue, lui fasse hommage de son duché. Attisant le feu de ces discordes contre nature, alors apparaît sur la scène politique le fameux Bertrand de Born qui semblait né pour résumer l'histoire de son siècle, car il en avait dans la tête toute la poésie et dans le cœur toute la violence. A sa voix, qui ne frappa jamais en vain les fibres nationales, se forma aussitôt une ligue dans laquelle entrèrent des premiers Talleyrand, comte de Périgord, Guil-

hem de Gourdon, seigneur de Quercy, le seigneur de Montfort, les vicomtes de Ventadour, de Comborn, de Ségur et de Turenne. Ces seigneurs avaient juré sur l'Évangile, dans le vieux moutier de Saint-Marcel en Périgord, de rester unis et fidèles à la cause de l'Aquitaine, mais l'or et les promesses de Richard leur firent oublier ce serment, et Bertrand de Born fut abandonné seul à la colère du Plantagenet qui, plus généreux que ses amis, lui pardonna. Mais, dans les idées superstitieuses du temps, la paix ne pouvait durer : on avait vu, à la fin de 1182, un fils tuer sa mère et la lune se voiler tour à tour d'un nuage noir et d'une vapeur sanglante, ce qui présageait, selon le peuple et les moines, des événements effrayants; l'année suivante, en effet, les trois frères reprirent les armes. Alors on eût dit que les Saints irrités, comme l'assurait le clergé, de voir piller leurs monastères avaient appelé sur les Plantagenets la vengeance divine. En moins de dix-sept ans tous les quatre étaient dans la tombe. Henri au Court-Mantel mourut sur la cendre, le 12 juillet 1183, à Martel en Quercy, entre les bras des évêques d'Agen et de Cahors; le 6 juillet 1189 son père expirait le désespoir sur les lèvres, abandonné de tous; et, après avoir ému l'Europe et l'Orient au bruit de ses exploits, Richard-Cœur-de-Lion tombait, frappé à mort, le 26 mars 1199, au pied d'une mauvaise tour du Limousin.

Si ces hommes énergiques n'avaient pas été couchés sous la pierre lorsque le comte de Toulouse vint implorer à Bordeaux l'appui des Anglais contre Rome, ils lui auraient répondu favorablement; car, bien que « de Beziers à Bordeaux, tant que va le chemin, tout fût plein d'hérétiques albigeois niant le pouvoir du pape, » jamais ni Henri II ni Richard n'auraient vu de bon œil sur leurs frontières ce ramassis de truands, de serfs, de routiers conduits par des chefs en surplis. Mais Savary de Mauléon, sénéchal de Jean-sans-Terre, ne voulut pas se mêler de ce débat et se borna, dans son égoïsme, à tenir la croisade à distance. Il ne put empêcher cependant qu'une armée de croisés, ayant pour chefs le comte d'Auvergne, le vicomte de Turenne, Bertrand de Cardailhac, les seigneurs de Castelnau, de Montratier et de Gourdon, les évêques de Limoges, de Cahors, d'Agen, de Bazas et l'archevêque de Bordeaux, en se dirigeant à marches forcées vers Beziers, ne forçât Puylaroque et ne brûlât, à Cassaneuil, quelques Albigeois et une fort belle hérétique. Pendant ce temps d'autres bandes, à moitié sauvages, descendaient des plateaux du Rouergue à la suite de l'évêque du Puy et rançonnaient en passant Saint-Antonin et Caussade, tandis que les bourgeois de Moissac répondaient au comte de Toulouse que plutôt que d'avoir pour seigneurs des clercs ou des Montfort, ils s'enfuiraient par la rivière à Bordeaux, et que ceux de Montauban et de Castel-Sarrazin criaient du haut de leurs murailles qu'avant de céder à la croisade *ils mangeraient leurs enfants !*

A cette date lugubre s'arrête la première période de la domination anglaise. La seconde s'ouvrit en 1203 par un événement capital, la confiscation de la Guienne prononcée au parlement d'Étampes par Philippe-Auguste sur Jean-sans-Terre, jugé comme contumace et comme meurtrier de son neveu. Jean, retenu en Angleterre par des embarras toujours croissants, resta sous le coup de cette spoliation diplomatique contre laquelle Henri III, son successeur, était venu protester, mais en vain, dans les marais de Taillebourg. Voici quelles étaient, par suite des

conquêtes de la France, les divisions territoriales de la Guienne en 1249. Henri III et saint Louis possédaient d'abord chacun une moitié de ce qu'on appelait *la Terre des deux rois*, c'est-à-dire cette étendue de pays comprise entre la Charente et le Rhône. La part du roi d'Angleterre commençait aux tours d'Angoulême et embrassait dans son cercle inégal le Limousin et le Périgord, coupait l'Agenais, vers Marmande, et se prolongeait en triangle au-delà de la Garonne, jusqu'à l'embouchure de l'Adour. Le Rouergue, le Quercy et la pointe supérieure de l'Agenais étaient englobés dans les possessions françaises. En 1258 un traité signé par saint Louis modifia cet état politique. Le roi d'Angleterre ayant cédé au roi de France les droits qu'il avait sur l'Anjou, le Poitou, la Touraine et la Normandie, celui-ci rendit à la couronne anglaise le Rouergue, le Périgord, l'Agenais et le Quercy. Saint Louis et Philippe-le-Hardi, son fils, n'ayant rien changé de leur vivant à cette convention, elle fut confirmée vingt-huit ans après, à Paris, dans le parlement de Pâques de 1286, par Philippe-le-Bel. Pourtant la paix, qu'on replâtrait sans cesse, ne pouvait durer entre les deux nations; les vieilles rivalités d'intérêt et de race les mettaient constamment aux prises. Moins de quatre ans après ce traité une supplique ainsi conçue était adressée au roi d'Angleterre par un habitant de la Guienne : « A notre seigneur le roi remontre humblement Bidau Brane, qu'il avait en la nef de Frembaud du Verger, citoyen de Bayonne, draps et autres objets d'une valeur à peu près de deux cents livres sterling, et que ladite nef ayant été prise par les gens du roi de France, il n'a eu ni paiement ni dédommagement. Pourquoi il prie et requiert sa majesté de lui vouloir donner pour Dieu, des lettres de marque, afin de saisir des vins qui sont sur la nef espagnole de Winchelèse et qui appartiennent à ces mêmes bourgeois de Calais et de Saint-Omer, par lesquels ses draps furent pillés et vendus. »

Edouard Ier, qui hésitait à recommencer la guerre, bien qu'il soutînt vigoureusement dans l'occasion les droits de ses sujets, écrivit lui-même au dos de la lettre cette sage réponse : « Le roi, pour certaines raisons particulières, ne peut, quant à présent, accorder la marque, mais il admet la requête du suppliant. » Cette modération fut perdue : deux ans plus tard, en 1292, toute la marine d'Aquitaine formulait énergiquement de nouvelles plaintes en ces termes : « Voici les outrages et les torts qui ont été faits à vos gens de Bayonne : Premièrement en Bretagne, les Normands tuèrent des Bayonnais à la fontaine de Kymenoys et ayant ensuite assailli le navire de Pierre de Nounay de Bayonne, ils coupèrent le mât, massacrèrent plusieurs matelots et pillèrent pour mille livres sterling de marchandises.

« Ces mêmes Normands se rendirent ensuite à Rions sur la Gironde, et y rencontrant quatre bateaux de Bayonne ils les coulèrent à fond et tuèrent six Bayonnais. Quand on apprit cela à Bordeaux les mariniers de Bayonne allèrent se plaindre au conseil; Itier d'Angoulême, aujourd'hui connétable, rassembla aussitôt tous les marins d'Angleterre, de Bayonne, d'Irlande, de Normandie et de Bretagne, et fit jurer aux maîtres qu'ils vivraient en paix à l'avenir et courraient sus à celui d'entre eux qui violerait ce serment jusqu'à ce que mort s'en suivît. Peu de jours après cette convention les navires d'Angleterre et de Bayonne firent voile pour leur destination, cinq par cinq, six par six, quatre par quatre, selon que leur chargement

fut achevé plus ou moins vite. Mais les navires normands restèrent en rivière comme gens du pays, chargèrent des vins, et au lieu de partir au fur et à mesure qu'ils avaient chargé, dressèrent châteaux devant et derrière, château sur le mât, et sortant de la Garonne les bannières déployées comme des gens de guerre, ils cinglèrent ensemble vers La Rochelle. Là, ayant trouvé en un lieu nommé le Pertuis d'Antioche une nef de Bayonne, chargée de draps et autres marchandises venues de Flandre, ils l'attaquèrent, tuèrent les matelots et les marchands qui étaient de Bordeaux, pillèrent les marchandises et coulèrent le navire à fond. Pareille chose arriva sous la tour de Uglein et à Lannion à des mariniers bayonnais et à des marchands de La Rochelle qui montaient la nef appelée le « Godier. » Le vendredi avant la Pentecôte des navires gascons, cinglant vers Saint-Mâlo, rencontrèrent deux cents vaisseaux normands bien équipés de gens de guerre, avec châteaux à l'avant et à l'arrière, et châteaux sur les mâts. Ceux-ci portaient largement déployée la bannière de sendal rouge que nous appelons *bancaun* et qui a nom *steamer* en Angleterre. Cette bannière signifie quand on l'arbore : *Mort sans remède et en tous lieux aux mariniers.* Voyant donc les Normands leur courir sus de cette manière et félonnyeusement contre la paix créée, vos hommes se défendirent, et Dieu par sa grâce leur donna la victoire. »

A ces *grévances* des Bayonnais, Philippe-le-Bel opposait des plaintes non moins justes, et voyant d'ailleurs le roi d'Angleterre occupé dans son île, il en profita pour faire saisir judiciairement la Guienne le lundi après la saint Nicolas d'hiver de 1293. C'était donner le signal d'une guerre qui ne finit qu'en 1303. La spoliation des Templiers, opérée grâce au zèle de Bertrand del Gotha que Philippe-le-Bel avait tiré du siége archiépiscopal de Bordeaux pour en faire sur la chaire de Saint-Pierre l'instrument passif de sa politique, la réapparition des Pastoureaux qui, en 1320, comme sous le règne de saint Louis, vinrent jeter l'effroi dans les campagnes, et l'accusation absurde lancée sur les Juifs pour s'emparer de leurs richesses, sous prétexte qu'ils avaient reçu de l'argent du roi de Tunis afin d'empoisonner les fontaines, absorbèrent complétement l'attention de la royauté française pendant les vingt premières années du XIVe siècle. Mais quand ces grands événements furent accomplis, elle tourna de nouveau son activité vers les frontières méridionales. La construction d'une bastille sur les limites de l'Agenais fut le motif allégué pour la reprise des hostilités ; mais le motif probable c'était le désir du roi de France de favoriser les intrigues de sa sœur Isabelle, femme d'Edouard II, qui travaillait à donner le duché d'Aquitaine au prince de Galles et le gouvernement d'Angleterre à Mortimer, son amant. Après une petite guerre pendant laquelle le vieux comte de Valois promena l'oriflamme de Bordeaux à Bayonne et rasa la Bicoque en litige en passant par Agen et la Réole, ce double projet s'accomplit en 1325. Le jeune Edouard III étant monté sur le trône quatre ans plus tard, fut forcé de venir s'agenouiller à Paris devant son suzerain. Philippe, exigeant l'hommage à la rigueur, lui avait fait quitter la couronne, l'épée et les éperons, mais quand il eut fait cet acte si humiliant pour sa fierté et qu'il se releva, on vit qu'une guerre implacable ne tarderait pas à éclater entre la France et l'Angleterre.

Depuis l'établissement des Anglais en Guienne, l'hostilité des deux nations était

allée croissant. Plus elle se fortifiait dans le nord plus la nationalité française tendait à s'étendre vers le midi. Bientôt, à travers les prétextes dont elle couvrait encore sa marche, il fut évident qu'elle n'aspirait qu'à rejeter au-delà du détroit l'élément étranger et à reprendre cette Guienne, appelée jadis avec raison *la perle de l'empire romain*. Sur le refus d'Edouard III de livrer le comte Robert, qui s'était réfugié en Angleterre, Philippe de Valois fit saisir de nouveau la Guienne par Pierre de Marmande, sénéchal du Périgord, le vendredi après la fête de la Pentecôte de 1338. C'était recommencer la guerre : elle éclata aussitôt, en effet, et ne fut suspendue qu'en 1340. Ces cinq ans de trève expiraient à peine lorsque le comte de Derby, ses barons et ses chevaliers « cinglèrent tant par mer qu'ils ancrèrent au mois de « juin 1345 au hâvre de Bordeaux : si issirent de leurs vaisseaux sur le kay et « furent grandement bien reçus des bourgeois de la cité et des chevaliers gascons « qui là estoient. » Alors s'ouvrit cette mémorable campagne pendant laquelle la bannière anglaise, après avoir flotté victorieusement à Bergerac, Langon, Auberoche, la Réole, Tonneins, malgré les efforts des comtes de l'Isle, de Comminges, de Caraman, de Duras, des seigneurs de Pugurnet, de Châteauneuf, de La Barthe et de l'abbé de Saint-Sever, braves champions du parti français, se montra sans rencontrer un soldat français sur la rive droite de la Gironde, et portée par le terrible prince Noir, traversa, en 1355, toute la Gascogne et le Languedoc jusqu'à Carcassonne, à travers des tourbillons de flamme et de fumée. La bataille de Poitiers, où dix mille archers gascons battirent les cent mille hommes du roi Jean, ayant tout à coup fait pencher la balance du côté de l'Angleterre, il en résulta le funeste traité de Brétigny dans lequel, le 8 mai 1360, le roi captif, pour recouvrer sa liberté, cédait *au roi d'Angleterre, pour lui et ses héritiers à perpétuité et à toujours*, la cité et le château d'Agen avec la terre et le pays d'Agenais; la cité, le château et le comté de Périgord, avec la terre et le pays de Périgueux; la cité et le château de Cahors, avec la terre et le pays de Quercy et la cité et le château de Rhodez.

Tous ces pays, qui s'étaient peu à peu détachés de l'Angleterre pour se rapprocher de la France, ne se soumirent que sur l'ordre exprès du roi aux conditions du traité de Brétigny : aussi, lorsque le refus de subsides aux états de Niort et l'appel des seigneurs gascons au roi de France eurent motivé la troisième confiscation de la Guienne, en 1370, l'insurrection fut générale. « Tandis que les gendarmes « françois se tenoient sur les marches de Limosin et de Rouergue avec grant foi- « son de bons chevaliers, l'archevêque de Toulouse prêcha tellement et par si « bonne manière, en Quercy, la querelle du roy de France que la cité de Cahors « se tourna françoise avec soixante villes ou châteaux. Les gens qui l'oyoient par- « ler le croyoient en tout : car de nature et de volonté ils étoient trop plus Fran- « çois qu'ils n'étoient Anglois qui bien aidoit à la besogne. » Du Gueslin, de son côté, enleva aux Anglais, avec ces routiers couverts de corcelets de buffle et d'armes rouillées, qu'on appelait *les deux mille lions gris*, Bourdeilles, Périgueux, Bergerac, Condat, Egmet, Sauveterre, Sainte-Foy, Castillon, Mucidan et cent trente autres places murées du Quercy et du Rouergue. S'il n'était pas mort, sa forte épée de connétable aurait chassé les Anglais de la Guienne; mais quand on l'eut porté à Saint-Denis, quoique le prince Noir et le vaillant Chandos, sénéchal d'Aquitaine, l'eus-

sent précédé dans la tombe, une nuée sanglante obscurcit pendant soixante ans l'étoile de la France. Déchirée par les querelles impies des princes du sang et les deux factions acharnées d'Armagnac et de Bourgogne, la France ne commença à respirer qu'au mois d'août de 1435. Cependant, quoique la fortune semblât se déclarer pour elle, le roi Charles VII offrait encore de laisser la Guienne aux Anglais, pourvu qu'ils consentissent à rendre hommage à la couronne. Cette condition ayant heureusement été refusée, un vigoureux et dernier effort fut tenté avec un succès qu'on n'espérait pas. Au mois de juin de 1442, Tartas, Saint-Sever, Dax, Marmande et la Réole tombèrent au pouvoir de Charles. Et onze ans plus tard la victoire de Castillon renversa pour toujours sur le corps de Talbot ce léopard anglais qui flottait depuis trois cents ans sur les tours et les clochers de la Guienne, d'Angoulême à Bayonne et de Périgueux à Montauban et à Rhodez.

En passant sous la domination française, la Guienne, où régnait largement la liberté, essuya, sous ce rapport, des pertes douloureuses. Le premier effet de la conquête fut de dissoudre une confédération républicaine qui liait par les mêmes institutions libres, Blaye, Bourg, Castillon, Cadillac, Libourne, Saint-Émilion et Saint-Macaire, appelées *les filleules de Bordeaux*. Deux forts s'élevèrent sur la Garonne pour tenir durement en bride la capitale de la Guienne, et il n'y eut plus d'autres libertés et d'autres priviléges que la volonté du gouverneur. Peu à peu cependant le système brutal, qui consistait à *tenir constamment le fer au dos des populations* de la Guienne pour les empêcher de bouger, s'adoucit à mesure que s'amortissait la défiance. Ainsi, le 10 juin 1462, Louis XI institua un parlement à Bordeaux, où ressortissaient le Bordelais, le Bazalais, l'Agenais, les Landes, le Périgord et la Saintonge. Il avait même créé un duc, Charles de Berri, son frère ; mais voyant qu'il donnait un chef à la féodalité turbulente de Gascogne, il s'en débarrassa, dit-on, en le faisant empoisonner et reprit sa province. A ne considérer que l'intérêt de l'état, il est certain que la politique de Louis XI était justifiable. Les princes du sang à cette époque paraissaient les ennemis-nés du repos public. Celui-là même qui devait être surnommé le père du peuple, mit la Guyenne en feu et s'empara de Bayonne, Fronsac, Dax, Blaye et la Réole, pour disputer, en 1487, la régence à la dame de Beaujeu.

Au commencement du siècle suivant et quand la Guyenne aurait encore eu besoin de cent ans de paix pour fermer les blessures de ces longues guerres anglaises qui avaient décimé trois générations, les guerres religieuses s'allumèrent sur ce malheureux sol avec une nouvelle furie. Deux hommes célèbres à divers titres, Gérard Roussel, le meilleur professeur de l'université de Paris, et Jules-César Scaliger de Vérone étaient venus, en 1532, l'un à Clairac, l'autre à Agen, faire briller la lumière de la réformation. Secondés par Jeanne d'Albret, qui voulait se venger du pape, encouragés par Calvin lui-même, et n'ayant pour adversaire qu'un clergé sans talents et sans mœurs, ils brisèrent facilement en Guyenne l'unité catholique. Clairac, Tonneins, Villeneuve d'Agen, Nérac, Sainte-Foy, Bergerac, Montauban, Milhau, Saint-Antonin, devinrent les foyers principaux du protestantisme, et dès-lors, malgré les exécutions de 1541, le massacre de Cahors et les boucheries quotidiennes de Montluc, qui se montra, pendant dix ans, plutôt bourreau que capitaine, la réformation, d'abord faible et timide, s'affermit en

Guyenne, grandit sur les champs de bataille, survécut à la défaite des Guitres, aux poignards de la Saint-Barthélemy, aux massacreurs bordelais en bonnet rouge du jurat Lestonnac, et, victorieuse à Coutras, mit enfin sur le trône le gouverneur de la Guienne, comte de Rouergue et de Périgord, Henri IV. Ces deux comtés étaient tombés dans la maison d'Albret, le premier en 1526, par le mariage de Marguerite de Valois, veuve du comte d'Alençon, avec Henri d'Albret et le second également par l'alliance d'Alain d'Albret avec Françoise de Bretagne, héritière de Jean de Blois, qui l'avait acheté, en 1407, à Charles d'Orléans, moyennant *seize mille reauls et dix mille florins.*

Après le triomphe d'Henri IV et la chute de la Ligue, qui lutta cinq ans encore sur les bords de la Gironde, les Croquants renouvelèrent la vieille insurrection des Guitres; on les vit se déployer au nombre de quarante mille hommes sur le gravier d'Agen, et remplir les forêts du Périgord; puis, leurs griefs ayant été redressés, cette multitude se dispersa paisiblement et fit place à la Fronde. Celle-ci, née dans la grand'salle du parlement, ne tarda pas, quand elle fut descendue sur la place publique, à laisser derrière elle les princes et les conseillers. La Ligue de l'Ormée, appelée ainsi de l'antique promenade, lieu de ses réunions, se formant au son de la cloche de Sainte-Eulalie, appela le peuple dans ses rangs, et son chef Dure-Tête, balançant l'influence du prince de Condé, tint en échec et d'Épernon et Mazarin jusqu'au jour où la bourgeoisie abattit le drapeau rouge sur la porte du Caillau, et cloua sa tête au haut de la tour de l'Ormée. La révocation de l'édit de Nantes, les émeutes périodiques causées par la cherté des denrées, les impôts du timbre, la gabelle, les prédications au désert, l'exil du parlement de Bordeaux, transféré successivement à Condom, Marmande, la Réole, où il resta douze ans, jusqu'en 1690, la famine, la peste, et le despotisme de Richelieu, nommé en 1756 gouverneur de la Guienne, troublèrent la paix sur tous les points de la province jusqu'en 1789.

Depuis six cents ans, la guerre étrangère ou la guerre civile n'avait cessé d'agiter les esprits; aussi la turbulence des populations de la Guienne était-elle passée en proverbe. Quand donc la nouvelle de la prise de la Bastille arriva sur les bords de la Dordogne, de la Gironde, du Lot et du Tarn, l'enthousiasme fut général, et l'adhésion aux actes de l'Assemblée nationale unanime; c'est de la Guienne que sortit cette pléiade de députés célèbres autour desquels se groupa le parti modéré de la révolution appelé *Girondin*. Les opinions franchement républicaines de ces hommes éloignés de la violence et du sang par l'élévation de leurs idées et l'urbanité de leur caractère, ralliaient l'immense majorité dans les six départements qui remplaçaient l'ancienne division de la province. Leur proscription, en 1793, devait, par conséquent, soulever et souleva en effet le pays. Mais la Montagne, avec sa terrible énergie, comprima bientôt toutes les résistances. Tant que son drapeau, apporté dans les départements de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Lot, des Landes et de l'Aveyron, par Tallien, Jullien de Paris, Taillefer, Beaudot, Isabeau, Jean Bon Saint-André et Dartigoyte, domina les municipalités, la terreur fut à l'ordre du jour. Aux réactions thermidoriennes succédèrent ensuite les réactions royalistes exercées dans l'ombre par les compagnies de *Jésus* et du *Soleil*, et les intrigues des Anglais pour enlever Bordeaux à l'imprévoyance du Directoire.

Napoléon, devenu empereur, visita l'ancienne Guienne, et y fut reçu avec un enthousiasme qui tenait du délire, ce qui n'empêcha pas que les populations de la Gironde, ruinées par le blocus continental, et soupirant depuis quatorze ans après la paix, n'accueillissent avec empressement, le 12 mars 1814, les troupes anglo-espagnoles du général Beresford. Le retour de l'île d'Elbe vint bien venger les couleurs impériales en chassant la duchesse d'Angoulême de Bordeaux, et en rendant cent jours de vie à l'empire, mais l'étranger fut le plus fort, et ramena les Bourbons. Alors éclatèrent ces réactions ardentes flétries du nom de *terreur de* 1815, qui firent couler le sang sur le pavé de quelques-unes de nos villes, et tomber sur un échafaud les têtes des deux jumeaux de la Réole. Déplorables représailles que tout un peuple, enivré du triomphe populaire de 1830, faillit renouveler à Bordeaux en massacrant le préfet de la Restauration, et qui ne furent rappelées dans les villes de six autres départements que par la modération et l'oubli du parti vainqueur.

La Guienne a donné naissance, depuis les Romains, à une foule de grands hommes, parmi lesquels on compte, au milieu de cardinaux, de rois et de papes, Montaigne, Fénelon et Montesquieu. Avant la révolution, elle formait un gouvernement divisé en haute et basse Guienne, et deux généralités, celle de Bordeaux, d'où ressortissaient, outre le Bordelais, le Périgord, l'Agenais et les Landes, composant les départements actuels de la Dordogne, des Landes et de Lot-et-Garonne, et celle de Montauban, dans laquelle étaient enclavés le Rouergue et le Quercy, qui ont fait les trois départements de l'Aveyron, du Lot, et de Tarn-et-Garonne. La Guienne, proprement dite, était un pays d'élections, et le Quercy, le Périgord et le Rouergue des pays d'état. Sous le nom d'administration provinciale de la haute Guienne, Necker avait essayé, en 1779, de créer un pouvoir local et représentatif dans l'intendance de Montauban, pour gouverner équitablement le pays. L'expérience réussissait, lorsque cette administration dans laquelle entraient sept députés du clergé, douze députés de la noblesse, neuf députés du tiers-état pour les villes, et autant pour les campagnes, disparut en 1789 dans le naufrage de l'ancien régime. Autant qu'il est possible de l'évaluer, en prenant pour base les statistiques de l'époque, la population de la Guienne s'élevait, lors de la convocation des États-Généraux, à 1,969,200 âmes; elle atteint maintenant le chiffre 2,574,767, et offre, par conséquent, un accroissement de 605,567 individus.[1]

1. *Cæsaris Comment.* — *Gregor. Turon.*, lib. 8. — *Fortunatus*, lib. 7. — *Chronique de Moissac.* — *Fredegarii continuator ad Chronic.* — Lurbeo, *Burdigalen rerum chronic.* — *Chronic.* Gaufredi Prioris Vossiensis. — Actes de l'abbaye de Saint-Marcel 1163. — Ex Bondellis, in turre Londinensi. — Collection Brequigny, t. IV. — Froissart, *Chroniques* — Jehan Bouchet, *Annales d'Aquitaine.* — Archives manuscrites de Bordeaux. — Archives du royaume, 2e registre. — Olim. — Archives de l'église de Cahors. — Monstrelet, *Chroniques* vol. III. — Mailly, *Histoire de la Fronde.* — Memoires de Lenet. — Memoires de Chavagnac. — Archives de l'evêche de Rodez, Archives du domaine de Rodez, n. 327. — Bonal, *Histoire manuscrite du comté de Rhodez.* — Memoires de l'abbe Bosc. — Rôles Gascons. — Rymer, t. II. — Dominici, *Histoire manuscrite des comtes de Quercy.* — L'abbe de Fouillac, *Dissertations sur Uxellodunum.* — Taillefer, *Antiquité de Vesone.* — Delpon, *Statistique du Lot.* — Jouanet, *Statistique de la Gironde.* — Ferussac, *Bulletin universel.* — Dufrenoy, *Annales des mines*, 3e série.

BORDEAUX.

RIONS. — LA BRÈDE. — PODENSAC.

Du temps de Strabon, il y a près de deux mille ans, les Bituriges Vibisques ou Joskes possédaient, dans un marais formé par la Garonne, un port appelé *Burdigala.* Comme les Bituriges étaient une peuplade du centre transplantée assez récemment sur les bords du grand fleuve pour qu'on s'en souvînt à cette époque, il est probable que ce port avait une origine celto-phénicienne. Dans l'une et l'autre langue de ces peuples morts, ou du moins dans les débris qui nous en restent, *Burdigala* veut dire en effet le *port du bourg*, nom qui confirme, on ne peut mieux, la description laconique de Strabon. Au reste, que la carène des vaisseaux de Tyr ait labouré la première le limon de la Garonne, ou que *Burdigala* doive sa fondation et son nom, comme l'ont écrit des savants, à des Bituriges fuyant les armes victorieuses de César, et qui se jetèrent dans ce marais comme dans un asile impénétrable, peu importe, car le *port du bourg* ne commence à mériter l'attention qu'après l'arrivée des Romains. Ces maîtres du monde, comprenant d'un coup d'œil le parti qu'ils pourraient tirer de l'admirable situation de Bordeaux, mirent la main à l'œuvre; et bientôt, sur un sol exhaussé et rendu solide, s'éleva comme par enchantement, au milieu des glaïeuls et des roseaux, une de ces villes de brique et de pierre que savait seule bâtir leur main monumentale. Ceint de murs de quatorze pieds d'épaisseur, dont la partie supérieure était couronnée de pierres taillées avec soin et entremêlées d'un triple rang de grandes briques, Bordeaux présentait la forme d'un carré, long de trois cent soixante-dix toises et large de deux cent quarante. On y entrait par quatorze portes flanquées de tours *aériennes*, selon l'expression d'Ausone, dont quatre s'ouvraient au midi, quatre au nord, trois au levant et trois au couchant. Ses remparts embrassaient dans leur circuit un port spacieux que fermait, vis-à-vis de la rue Sainte-Catherine, la porte Navigère. Devant ce port intérieur s'étendait le magnifique croissant tracé devant la ville par la Garonne, qu'on appelait port de la Lune. Les marais (*paludes*) pressaient les flancs de la cité à l'ouest et au nord, le ruisseau du Peugue lui servait de fossé au sud et au-delà de la Garonne, qui baignait à l'est la porte Navigère, une sombre forêt de cyprès, aujourd'hui *le Cypressat*, s'élevait en amphithéâtre sur les hauteurs qui bornent l'horizon.

Destiné par les Romains à devenir métropole, Bordeaux fut décoré de nombreux édifices parmi lesquels, outre un temple fameux connu sous le nom de *Vernemet*, et construit au bord de la Garonne, et les Thermes, l'admiration contemporaine





immortalisa la fontaine, les piliers de Tutèle et l'amphithéâtre de Gallien. Que dire de cette fontaine *Divona* consacrée aux dieux, ornée d'un marbre plus beau que celui de Paros, qui offrait le flux et le reflux de l'Euripe, et dont l'eau, s'écoulant par douze canaux, suffisait à un peuple innombrable? Si le fils du médecin de Bazas avait chanté avec un soin aussi pieux le temple de Tutèle, nous saurions s'il n'était entouré que de vingt-quatre colonnes et si, en franchissant les vingt-une marches, on trouvait extérieurement quarante-quatre cariatides ou quarante-huit. Quant à l'amphithéâtre, debout encore en partie, il avait cinq enceintes et deux grandes portes au rez-de-chaussée, de vingt pieds de hauteur et de dix-huit de largeur.

Tel pouvait être l'état de Bordeaux lorsqu'il fut élevé, dans le IIIe siècle, à la dignité de métropole de la province aquitanique seconde, et vit comprendre dans son ressort les cités des Agéniens (Agen), des Ecolimiens (Angoulême), des Santons (Saintes), des Pictaves (Poitiers), et des Pétrocoriens (Périgueux).

Le président de l'Aquitaine, délégué du vicaire de Vienne, qui représentait lui-même, dans les sept provinces méridionales, le préfet du prétoire des Gaules, faisait son séjour à Bordeaux. Celui qui exerçait cette magistrature en 268, et qui s'appelait Tétricus, était parent d'une noble matrone romaine qu'on croit avoir été sœur de Posthume. Ambitieuse comme toutes les patriciennes qui avaient respiré l'encens du pouvoir, et livrée aux passions dominatrices d'Agrippine, Victoria obtint d'abord que son fils Victorinus fût créé César; puis, quand ce Romain énervé qui, sous l'horrible licence des mœurs impériales, conservait encore le courage des premiers temps, eut péri dans une sédition, au lieu de pleurer sa mort elle jeta sur les épaules de Tétricus cette pourpre funeste dans laquelle on venait d'envelopper en six mois les cadavres de deux autres Césars massacrés par les légions. Jamais homme ne fut moins propre à jouer ce rôle et n'eût obéi plus passivement à l'influence de Victoria; mais, quoique l'Espagne et les Gaules eussent reconnu son autorité, l'empereur de Bordeaux vivait dans des terreurs mortelles : assiégé par les ombres sanglantes de Victorinus, Lollianus, Galianus, Marius, Quintillus, dans chacun de ses soldats il croyait voir un assassin. Tremblant devant l'audace de Victoria, il frémissait à l'idée de se trouver en lutte avec Aurelianus, et avait peur de tout et de tout le monde. Qu'on juge donc de la joie de ce bonhomme, lorsqu'il apprit qu'Aurelianus, après avoir battu les barbares, accourait à marches forcées pour punir la révolte des légions. Il s'empressa d'écrire au César invincible pour le supplier de se hâter et de le tirer des mains de ces méchants (*eripe me his, invicte, malis*), et à peine les armées furent-elles en présence qu'il se jeta avec son fils dans les rangs d'Aurelianus et vit écraser avec la plus vive satisfaction ceux qui l'avaient élevé malgré lui à l'empire.

En cessant d'être la capitale de l'Espagne et des Gaules, Bordeaux devint, dans le siècle suivant, la métropole des sciences et des lettres. Une pléiade de rhéteurs célèbres, Minervius, dont la parole impétueuse comme un gave roulait des paillettes d'or; Léontius, l'excellent grammairien; Exuperius, Marcellus, Dynamius, qu'une accusation d'adultère exila en Espagne; Alcimus et Sedatus conquirent les premières palmes de l'enseignement et de l'éloquence, et attirèrent des disciples de toutes les nations européennes autour de leurs chaires. A la même époque, vers 379, pour

que rien ne manquât à la gloire des écoles de Bordeaux, Ausone, que Valentinianus était venu chercher dans sa classe, afin de lui confier l'éducation de son fils, fut créé consul par son disciple. Jusqu'à cette date le christianisme n'avait pas fait de grands progrès dans la ville de Tutèle[1]. D'après les actes du concile d'Arles, il paraîtrait bien qu'en 314, un prêtre nommé Orientalis prenait le titre d'évêque de Bordeaux ; mais il devait gouverner une fort petite Église ; car on ne sait pas même d'une manière sûre si Ausone, qui vivait en 380, et qui avait été le précepteur d'un empereur chrétien, adorait Christ ou Jupiter. A peine né, toutefois, et en face des autels de Diane et d'Apollon, debout encore et couverts de fleurs, le christianisme remplissait déjà le monde de l'éclat de ses schismes. Il n'était bruit partout que des conciles tenus extraordinairement pour arrêter quelque point de doctrine ou condamner quelque hérésie, et certainement les évêques de la primitive Église furent les plus grands voyageurs de leur temps. Un motif du genre de ceux dont nous venons de parler nécessita, en 383, la convocation d'un concile à Bordeaux : il s'agissait d'un homme de grande érudition et de haute naissance appelé Priscillianus qui avait essayé, l'imprudent! de réformer les nombreux abus dont l'ivraie étouffait déjà le bon grain dans les sillons du christianisme. Par un rapprochement bien remarquable et qui prouve que les passions des hommes peuvent tenir le même langage à quatre siècles de distance, deux évêques dont il censurait les écarts exhumèrent, pour les lui appliquer, les reproches d'incestes et d'orgies nocturnes que les païens avaient faits aux premiers néophytes. « L'imposteur, disaient-ils, gémit éloquemment sur les désordres du monde ; et tandis « que sa doctrine conduit aux plus infâmes déréglements, il ne parle que de ré- « forme. Priscillianus s'est acquis ainsi une réputation de sainteté qui lui forme un « nombreux parti parmi les femmes, *car outre que les personnes du sexe ne sont pas « souvent assez en garde contre la nouveauté, quand elle leur est prêchée par un « directeur hypocrite, le priscillianisme a* pour elles des attraits particuliers. » Priscillianus, en effet, leur permettait d'enseigner le christianisme, et cette sorte de concurrence irritait si fort les évêques d'Espagne et d'Aquitaine qu'ils se réunirent exprès à Saragosse pour fulminer les foudres du concile contre elles et contre les autres erreurs de l'hérétique. Priscillianus cependant se défendait avec vigueur, et la lutte durait depuis trois ans lorsque le jeune Gratianus, l'élève d'Ausone, périt à Lyon assassiné par un lieutenant de Maximus. Les orthodoxes n'étaient pas difficiles sur la légitimité du pouvoir : le prince qui les servait le mieux passait à leurs yeux pour l'élu du Seigneur : aussi quoique Maximus ne fût qu'un tyran flétri par son usurpation perfide et l'assassinat de son maître, un prêtre espagnol nommé Ithacius, que Sulpice Sévère, l'historien sacré d'Aquitaine, nous peint comme un homme audacieux, effronté, grand parleur, passionné pour l'éclat et la bonne chère, courut se jeter aux pieds de son trône baigné de sang et lui demanda la tête de Priscillianus.

1. Un piédestal en marbre blanc des Pyrénées, découvert en 1828, dans les caves de l'ancienne Intendance, porte sur sa face antérieure l'inscription suivante qui met ce fait hors de doute :

Tutelæ Aug C. Octavius Vitali E. voto posu it L. D. E. D D. Dedic. X. K. Jul. Juliano It. Et. Crispino Cos. « A Tutèle Auguste, Caius Octavius Vitalis érigea ce monument, dans un lieu donné par décret des Décurions, et il le dédia le dix des calendes de César sous le deuxième consulat de Julianus et de Crispinus. »

Le tyran, heureux de gagner à si peu de frais les évêques aquitains, s'empressa d'accueillir la requête d'Ithacius, qui, après avoir obtenu qu'on déclarât l'hérétique indigne de l'épiscopat, dans le concile tenu à Bordeaux en 383, finit par le faire mettre à mort et ne quitta la ville qu'après avoir poussé le peuple à tuer à coups de pierres une pauvre femme appelée Urbica.

Cet événement avait tristement signalé l'agonie de l'Empire en Aquitaine. Au moment même de sa chute en 412, les Goths conduits par Ataulf arrivèrent aux portes de Bordeaux, et les virent s'ouvrir devant eux comme celles de toutes les villes de la Narbonnaise. Cet empressement unanime des populations à courir au-devant des barbares s'explique très-bien par le caractère pacifique et doux de l'invasion gothique, et par l'horreur qu'inspirait aux peuples l'administration romaine, qui, se sentant mourir, avait tendu outre mesure les ressorts de la tyrannie proconsulaire et de la fiscalité impériale. Réunis aux Alains, les Goths restèrent donc quelque temps à Bordeaux, et ils s'y seraient peut-être établis sans la politique personnelle d'Ataulf, qui, secrètement vendu aux Romains, les en fit sortir sous prétexte de les conduire à la rencontre du patrice Constantin, mais en réalité pour les entraîner en Espagne. Furieux de ce départ subit dont ils pressentaient vaguement la cause, les Goths oublièrent en quittant Bordeaux l'accueil qui leur avait été fait à leur arrivée. Des contributions de toute espèce furent exigées l'épée à la main, et les plus riches, parmi lesquels se trouvait saint Paulin, l'ami d'Ausone, furent dépouillés de tout et chassés de la ville.

Trois ans plus tard Ataulf, qui était parvenu à enrayer au profit de Rome le mouvement de l'invasion, tomba sous les coups de ses Thymphades, et les Goths repassant les Pyrénées recueillirent définitivement dans les cinq provinces méridionales le magnifique héritage de Rome. Alors la main des Balthes effaça dans la métropole Burdigalienne la trace des maux passés. Sous le gouvernement des successeurs de Thorismond, et surtout sous celui d'Ewarich ou d'Euric, le premier politique de son temps, Bordeaux remonta rapidement à ce haut point de splendeur d'où l'avait fait déchoir la ruine de l'Empire. Devenu capitale de la monarchie militaire d'Ewarich et le siége de sa cour, il était le rendez-vous de tous les envoyés barbares qui accouraient de tous les coins de l'Europe pour rendre hommage à la puissance du roi goth. « Là, dit Sidoine Apollinaire, venaient s'incliner le Saxon aux yeux bleus, le vieux Sicambre à la longue chevelure, l'Hérule aux joues verdâtres, et le Burgonde haut de sept pieds. Là, l'Ostrogoth coudoyait le Hun ; le Romain y tombait à genoux à côté du Scythe, suppliant la Garonne de protéger le Tibre affaibli ; et le Parthe, venu des bords de l'Euphrate, y demandait du secours contre le Perse. » A travers ces poétiques exagérations on entrevoit l'état de grandeur réelle dont Bordeaux avait été doté par Ewarich. Seulement l'évêque de Clermont ne tarda pas à changer de langage. Toujours aux prises avec le schisme et l'hérésie, l'Église jetait véritablement le trouble dans l'état par ses querelles théologiques : le roi goth, qui était arien comme son peuple, ne trouva d'autre moyen pour rétablir l'ordre que de sévir contre les évêques les plus ardents. Il n'en fallut pas davantage pour faire crier à l'oppression : « le roi Ewarich, écrivait le panégyriste Sidoine, le roi Ewarich ne permet plus que les saints discutent, c'est un Pharaon, c'est le mauvais riche paré de pourpre et de soie ; » et, s'adressant ensuite au pape

Basile, il l'assurait que Bordeaux s'acheminait vers sa ruine, privé qu'il était de son pasteur. A l'en croire, la population sans clergé s'abandonnait au désespoir, on voyait les églises tomber en ruines, les gonds des portes arrachés, l'entrée des sanctuaires bouchée par des buissons et des épines. Tant que le fier Ewarich vécut, ces plaintes, fort exagérées d'ailleurs, s'exhalèrent loin du trône et avec une certaine retenue, mais à peine le jeune Al-Rich eut-il succédé à son père qu'elles prirent un caractère menaçant. D'un naturel bon et doux, Al-Rich avait replacé dans leurs diocèses les évêques exilés. Ceux-ci, comme nous l'avons déjà dit, ne répondirent à sa clémence qu'en appelant Chlodwig en Aquitaine. Le roi frank attaqua tout à coup son voisin *pour ce que le Ghot estant corrompu par l'érésie arienne avoit les Borgoignons ensuiz et soutenus contre luy.* S'il fallait en croire Grégoire de Tours, après la victoire de Vouglé Chlodwig aurait passé l'hiver à Bordeaux ; mais pour admettre un fait semblable on devrait supposer avec le vieil historien de l'Église que les Goths s'étaient repliés d'une traite derrière les Pyrénées, et que la biche miraculeuse *qui montra un gué aux Franks dans les flots de la Vienne débordée* avait pris le même soin pour la Charente, la Dordogne et la Garonne, ce qui eût été plus surprenant.

Sous les successeurs de Chlodwig, Bordeaux apparaît comme une cité indépendante : l'autorité s'y trouvait partagée entre un comte, défenseur de la curie, qui semble avoir résisté à l'invasion des barbares et survécu à la chute de l'empire, et l'évêque, usurpateur comme partout de la fonction et des attributions du président romain. Un prince frank, nommé Chlodwig, vint bien, en 573, chercher un asile dans ses murailles; le leude Sigulf essaya bien d'y rejouer l'ancien rôle de Tetricus, mais rien ne prouve que la ville, qui était rangée dans la circonscription nominale de l'Austrasie, appartînt plutôt à Gontran qu'à Sigebert ou à Chilpéric. En 585, une faible lueur historique se fait pourtant dans ce chaos. Un prétendu fils de Clotaire, Gondobald, surnommé *Ballomer* ou *le faux prince*, attiré de Constantinople, où il s'était réfugié depuis longtemps, venait, sous les auspices de deux conspirateurs hardis, le patrice Mummole et Didier, duc de Toulouse, revendiquer le trône de son père. En Aquitaine, où les populations ne demandaient pas mieux que de se détacher des Franks et secondaient toutes les révoltes, plusieurs villes s'étaient déclarées en sa faveur. Il lui manquait Bordeaux toutefois : ses partisans l'y conduisirent, et l'évêque Bertram, Frank de naissance, s'empressa de lui en ouvrir les portes et de le reconnaître pour souverain. Il ne fallait à cette royauté d'un jour que la consécration de la victoire ; mais malgré une merveilleuse relique de saint Serge, qui devait seule mettre l'armée de Gontran en fuite, le pauvre Ballomer ne put l'obtenir. Forcé de quitter Bordeaux à la hâte, il courut se réfugier à Saint-Bertrand, pour y périr par la trahison de ceux même qui l'avaient élevé sur le pavois. Brunehault, si l'on en croit du moins les chroniqueurs du Nord, et Charibert, le fabuleux roi de Toulouse, s'attribuèrent ensuite tour à tour la possession de Bordeaux, ce qui ne prouve nullement que leur autorité y fût reconnue. Tout porte à croire, au contraire, que les ducs de Gascogne en étaient les maîtres sous le règne de Chilpéric. Au reste, dès le commencement du VIIIe siècle, il n'existait plus de doute à cet égard : les Gascons occupaient paisiblement le pays depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire, et Eudo, leur prince, régnait seul à

Bordeaux ; c'est à ce titre incontestable de souverain qu'en 732, il entreprit de repousser les Sarrazins d'Abd-el-Rahman. Se rappelant leur défaite sous les murs de Toulouse, onze ans auparavant, il comptait sur une nouvelle victoire ; mais cette fois le sort ne favorisa point ses armes. Culbuté par les infidèles et rejeté par leurs charges impétueuses au delà de la Garonne il vit, sans pouvoir s'y opposer, la prise et le sac de la ville. Les Berbers, chargés d'un butin précieux, parmi lequel étincelaient l'or et les topazes, se dirigèrent bientôt vers Tours.

Sous les deux fils d'Eudo, Hunold et Vaïfar, Bordeaux devint la capitale du duché d'Aquitaine, et quand ces deux débris héroïques de la vieille nationalité ibère furent tombés dans leur lutte sanglante contre la race de Martel, Charlemagne en fit le siége d'un comté. Une dynastie germanique remplaça donc *les enfants des montagnes* : mais l'esprit de liberté, la passion d'indépendance qui animaient les peuplades vasconnes ne tardèrent pas à en transformer le chef. Charlemagne était à peine mort que Sigwin, épousant les intérêts aquitaniens, se détacha complétement du pouvoir impérial. L'empereur Ludwig, dit le Débonnaire, essaya en vain de le ramener à l'obéissance par les voies pacifiques et plus tard par les armes. Sigwin, méprisant ses ordres et repoussant ses troupes, resta, par la volonté de ses sujets, comte indépendant de Bordeaux. Il eut pour successeur un fils du prénom de Hugh, qui possédait déjà le comté de Saintes lorsqu'il fut appelé à remplacer son père. C'était un homme de courage qui n'hésita pas, en 847, à conduire les milices bordelaises contre ces hordes sauvages de Scandinaves que tous les barons regardaient avec stupeur du haut de leurs tours sans même oser leur lancer une flèche. Hugh Sigwin courut les attaquer résolument sur les côtes de la Saintonge. Mais les féroces compagnons de Lothrock ouvrirent à coups de hache les rangs de ses milices, et, passant sur son cadavre, car il s'était fait tuer à la tête des plus braves, ils poussèrent jusqu'à Bordeaux et le mirent à feu et à sang. Le butin qu'ils emportèrent avait animé les Normands : au printemps de l'année suivante, guidés par le fameux Asker, ces pirates reparurent à l'embouchure de la Garonne. Employant cette fois la ruse, ils profitent de la marée et des brouillards qui couvrent la rivière pour arriver silencieusement et sans être aperçus, jusque sous les murs de Bordeaux. Un Juif, qui les attendait, les introduit par une poterne, et cette malheureuse population, surprise et désarmée, est livrée au fer des barbares. Après s'être baignés dans le sang, selon leur coutume, et avoir pillé la ville, les Normands l'incendièrent et se répandirent la flamme à la main dans le Médoc, emmenant en esclavage les femmes, les jeunes gens et le nouveau comte appelé Guilhem. Leur expédition finie, ils redescendirent à Bordeaux chargés de butin et n'y trouvèrent plus personne. Tout ce qui avait échappé à la mort et à l'esclavage s'était enfui. S'emparant alors de ces ruines ils en firent leur principale place d'armes et l'entrepôt de leurs pillages, tandis que les débris de la population bordelaise erraient misérablement de cité en cité.

Il faut entendre la voix des contemporains pour se faire une idée de ces jours de deuil : « Ayant appris, écrit en 851 le pape Jean VIII, la ruine totale de Bordeaux et les terribles ravages qu'essuya cette malheureuse province, instruit que les incursions des Normands l'ont changée en une triste solitude, que les restes des populations échappés au carnage gémissent dans les chaînes loin de leur patrie,

nous avons résolu, malgré notre douleur, de subir la loi de la nécessité, et, contraint par le malheur des temps, de relâcher un peu les liens de la discipline ecclésiastique, c'est pourquoi, bien que les saints canons défendent aux évêques de changer de province, la métropole de notre frère Frotarius ayant été si cruellement désolée que non-seulement il n'en peut tirer aucun revenu, mais qu'il n'y reste *pas même une maison debout*, nous lui avons confié, de notre plein pouvoir apostolique, le gouvernement de la sainte Église de Bourges. »

A partir de cette époque et durant cinquante ans, les ruines de Bordeaux ne furent plus qu'une aire funeste d'où s'élancèrent successivement comme des vautours, pour fondre sur le Quercy, le Périgord ou la Gascogne, Hastings, Asker et Regnaud, le plus cruel de tous. Telle était l'impression de terreur causée surtout par les brigandages de ce dernier que l'imagination populaire s'en pénétra d'une manière ineffaçable. Quand deux siècles seront écoulés nous retrouverons les souvenirs de ces temps néfastes dramatisés par la tradition, qui n'oublie rien. Seulement, comme les vapeurs du merveilleux obscurcissent l'horizon historique à mesure qu'on s'en éloigne, les générations suivantes confondront les événements, les lieux et les dates : les hommes dont la vie a jeté un grand éclat comme Charlemagne joueront un rôle dans cette épopée immortelle : Hugh Sigwin, mort en combattant les Normands, deviendra le roi Huon de Bordeaux, et le féroce roi de mer Regnaud ce brave et malheureux fils d'Aimon, qui doit exciter l'intérêt, la pitié et l'admiration de tout le moyen âge.

Après l'expulsion des Normands, qui ne s'effectua que dans les premières années du x[e] siècle, Bordeaux se repeupla peu à peu et finit par sortir de ses ruines : mais l'aspect de la ville nouvelle, formée de chaumières et de chétives habitations, n'en rappela pas moins douloureusement le souvenir de la métropole antique si riche et si belle avant l'invasion. C'est au moment où l'on achevait de la rebâtir que le comte Guilhem II, successeur d'un Raimond resté inconnu, mais qui pourrait bien être un comte de Bigorre, se reconnut vassal de Sanche, le duc de Gascogne, par les soins duquel il venait de recouvrer la liberté. A sa mort, arrivée en 961, le comté de Bordeaux échut au même duc Guilhem Sanche, qui le transmit, en 989, à son fils Bernard : celui-ci n'ayant point eu d'enfants, ni son frère Sanche non plus, la Gascogne fut réunie, en 1039, au duché de Guienne ou d'Aquitaine, dont Bordeaux fit partie désormais. Un siècle plus tard, la fille du dernier duc d'Aquitaine, en divorçant à Beaugenci avec Louis-le-Jeune, enleva ce duché à la France et le rendit anglais pour trois cents ans.

Nous avons déjà parlé des discordes domestiques et des troubles civils qui désolèrent l'Aquitaine sous le gouvernement des premiers Plantagenets. Richard, surnommé depuis *Cœur-de-Lion*, après la mort d'Henri II, son père, sentit la nécessité de faire fléchir son orgueil et de s'attacher la capitale de l'Aquitaine. Avant de passer la mer, il fit donc convoquer par son sénéchal une assemblée extraordinaire à Bordeaux dans le palais de l'Ombrière, résidence ordinaire des anciens ducs. Là, Richard, entouré de l'archevêque, des abbés, des barons et des principaux bourgeois de la ville, promulgua le règlement suivant : « Les barons auront soin de corriger ceux de leurs vassaux qui causeraient quelque trouble ou quelque dommage. Si l'un des barons commet un délit il comparaîtra devant le roi et

paiera soixante sols d'amende pour avoir enfreint la paix : il ne sera plus reçu en outre à porter plainte, quelque tort qu'on lui fasse. Quant aux prévôts et baillis établis par le roi ou par son sénéchal dans le Bordelais et qui se rendront coupables d'un délit, on prendra une partie de leurs biens pour réparer le dommage : l'autre sera confisquée et ils deviendront eux-mêmes serfs. Quiconque entrera dans la vigne d'autrui et y prendra une grappe de raisin paiera cinq sols ou perdra une oreille. On paiera au roi durant sept années le droit de *commun* pour qu'il tienne la main pendant tout ce temps à l'exécution de cette ordonnance. »

Richard périt misérablement après avoir rempli l'Europe et l'Asie des reflets lumineux de sa renommée. Pendant qu'on emportait son corps à Fontevrault, les Bordelais virent arriver Jean-sans-Terre, son successeur, et aux lamentations douloureuses succéda aussitôt le bruit des fêtes. Dans les murs de Poitiers s'était offerte par hasard aux yeux du nouveau roi la jeune Isabelle d'Adhémar, héritière de l'Angoumois : Jean fut séduit par sa merveilleuse beauté, et en homme accoutumé à céder au mouvement de ses passions, bien qu'on lui eût dit qu'elle était fiancée au comte de la Marche, il l'enleva et la conduisit à Bordeaux, où l'archevêque Hélie leur donna, en 1203, la bénédiction nuptiale. Pendant les dix-sept années pleines de troubles et d'agitations civiles et religieuses que Jean passa sur le trône, deux événements importants, la confiscation de la Guienne par Philippe-Auguste et le concile de 1214, intéressèrent particulièrement Bordeaux. Toutefois la querelle des deux rivaux se vida loin de ses murailles, et Philippe put bien saisir la Normandie, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge, mais l'oriflamme s'arrêta au bord de la Gironde. Pour le concile qui se tint le lendemain de la Saint-Jean, quand l'issue de la croisade contre les Albigeois semblait douteuse encore, que Montfort inondait de sang le Languedoc et que Rome était dans toute la chaleur de sa colère, il fit merveilleusement éclater aux yeux du siècle la hauteur et les prétentions despotiques de l'Église. Sous la présidence de Robert de Cock, légat du saint-siége et cardinal du titre de Saint-Étienne, il fut enjoint aux seigneurs de réprimer les usures des Juifs, sous peine d'interdit : on excommunia ensuite les Cahorsins, les routiers, les hérétiques, les barons qui retenaient les dîmes de l'Église et ceux qui, au lieu du dixième, ne payaient que le onzième ou le douzième. La lutte presque incessante du roi Jean contre ses fiers barons de la Grande-Bretagne le força de chercher son point d'appui dans ses provinces étrangères. Souvent l'archevêque de Bordeaux reçut des demandes de subsides ou des lettres confidentielles dans lesquelles le Plantagenet, en rappelant qu'il était un enfant de l'Aquitaine, implorait le secours des fidèles Bordelais ou des citoyens de Bayonne contre ses propres lords. Telles étaient les relations de la royauté anglaise avec Bordeaux lorsque ce prince mourut empoisonné en 1216. Henri III, son fils, se montra d'abord favorable aux prétentions du clergé : il nomma l'archevêque de Bordeaux Guilhem, sénéchal et garde de toutes ses terres d'outre mer. Ensuite, soit par le conseil de ce prélat, soit dans la vue de résister avec plus d'avantage aux entreprises de Louis VIII, il envoya son jeune frère Richard à Bordeaux avec une flotte de trois cents voiles. Les vaisseaux anglais entrèrent dans la Garonne aux fêtes de Pâques de 1225 et vinrent débarquer le jeune prince, âgé seulement de seize ans, devant le palais de l'Ombrière où le suivit un concours de

peuple prodigieux. Là, dans l'antique salle où avaient tant de fois retenti les voix de son grand-père et de ses oncles Henri-au-Court-Mantel et Richard-Cœur-de-Lion, il lut les lettres de son frère, qui implorait l'appui de ses féaux Bordelais contre la France, et faillit voir les voûtes de l'Ombrière crouler sous les acclamations publiques. Pour récompenser ce dévouement et s'attacher par les liens de la reconnaissance la plus importante de ses villes après Londres, Henri III ne trouva pas de meilleur moyen que de rétablir franchement sur sa base antique le régime municipal, qui avait subi d'étranges altérations depuis les Romains.

Déjà, vers 1173, son grand-père Henri II était entré dans cette voie en octroyant aux Bordelais le droit d'élire un maire. *Concessit Burdigalensibus Henricus Leonoræ maritus ut eligant sibi liberè majorem civitatis.* Mais la concession de 1235 acheva de ressusciter la vieille et sainte liberté communale. Voici quelle était, en vertu de cette ordonnance célèbre, la constitution municipale de Bordeaux : premièrement, l'administration de la ville était confiée aux soins et au zèle d'un maire et de cinquante jurats, qui devaient prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre en leur nom et au nom de la commune. Le maire ne pouvait rester qu'une année en charge, et n'était rééligible que trois ans après l'exercice de sa première magistrature. Ses gages étaient de mille sols payés par la ville, et il ne recevait *si petits deniers* dont il ne dût compte aux jurats. Ceux-ci pouvaient affecter ces deniers aux besoins de la commune. Dans le cas d'un détournement de fonds, le maire devait donner mille sols d'amende et restituer les deniers pris. Il était expressément défendu à tout citoyen d'employer la brigue pour se faire élire maire. Les jurats, en sortant de charge, élisaient leurs successeurs. Ceux-ci étaient tenus de prêter serment devant la commune, de gouverner fidèlement la ville, de bonne foi, sans égard pour les amis, sans haine pour les ennemis, et toujours selon la justice et la vérité ; d'élire un maire agréable au roi d'Angleterre, probe et dévoué aux intérêts de la cité et de la commune, et de choisir enfin, en cessant leurs fonctions, cinquante autres jurats loyaux et consciencieux.

Si un jurat était accusé d'avoir révélé le secret du maire et de ses collègues, il fallait, pour qu'on le reconnût innocent, qu'il fît serment sur le corps de saint Seurin, ou sur les saints Évangiles devant la commune assemblée. Si, au contraire, il ne pouvait repousser l'accusation, il devenait incapable d'exercer à l'avenir la charge de maire ou de jurat. Le maire, étant appelé à donner l'exemple de l'équité et du respect dû à la loi, devait subir, lorsqu'il violait la constitution municipale, un châtiment une fois plus rigoureux que celui qui était imposé à un jurat coupable de la même faute. La punition infligée dans ce cas à un jurat surpassait, pour le même motif, celle dont le simple citoyen était passible. Quand un jurat frappait un de ses collègues hors de l'enceinte de la Jurade, il était attaché avec des chaînes de fer, renfermé dans la maison du maire, et mis à la merci de l'offensé. On condamnait ensuite le coupable à un bannissement de vingt jours, et à une amende de six livres six sols. Si les coups étaient portés en pleine assemblée, devant le maire et les jurats, on enchaînait le coupable, on le traînait dans l'hôtel du maire, où il restait une nuit et un jour, puis il était conduit chez l'offensé avec les fers aux pieds, banni pour huit jours, et frappé d'une amende de treize livres. Tous les ans, le corps de la Jurade nommait trente *prud'hommes* ou conseillers, qui

prêtaient serment d'obéir au maire et aux jurats, de leur donner de sages avis, de garder les secrets intéressant le bien public, et de se tenir prêts à marcher pour la défense de la commune, si elle tombait en péril. Lorsqu'un jurat était convaincu d'avoir reçu de l'argent d'un plaignant, il était tenu de le restituer et de payer soixante-cinq sols d'amende. Tout bourgeois assez hardi pour troubler les délibérations de la Jurade, ou pour donner un démenti à ses membres, devait être arrêté sur-le-champ. Lorsqu'il y avait pénurie dans la caisse municipale, le maire et les jurats pouvaient recourir à un emprunt, et s'ils s'adressaient à un citoyen de Bordeaux, celui-ci était tenu d'agir de bonne volonté. N'obtenait pas, du reste, qui voulait ce titre précieux de citoyen.

Nul ne pouvait devenir citoyen de Bordeaux s'il n'avait une maison et un établissement dans cette ville. Pour que les chevaliers mêmes fussent agrégés au corps de ville, il fallait une permission spéciale du roi d'Angleterre. S'il arrivait qu'un étranger eût tué, blessé, ou retenu prisonnier un citoyen de Bordeaux, il ne pouvait rentrer dans la ville sans la permission du maire, des jurats, ou des parents de la victime. Le père avait le droit de vendre son fils, ou de le donner en gage, lorsque la nécessité le *strangulait*, et cette vieille réminiscence des lois romaines, ce respect exagéré de l'autorité domestique, allaient si loin qu'un bourgeois qui, dans un mouvement de colère, venait de tuer sa femme ou ses enfants, était absous, pourvu qu'il osât jurer sur les reliques de saint Seurin qu'il avait commis le crime involontairement et en éprouvait du repentir. Par une conséquence du même principe, l'époux devenait le juge de sa femme. Mais la coutume, gardienne sévère des mœurs, tout en la condamnant, comme partout, à courir nue avec son complice, si elle était surprise en adultère, protégeait sa pudeur par les peines les plus rigoureuses, quelle que fût sa condition. Ainsi le serviteur convaincu d'avoir enlevé la fille, la pupille ou la nièce de son maître était puni du même supplice que l'esclave autrefois, c'est-à-dire de mort : le rapt entraînait le bannissement, et l'homme qui prenait de force, et sans lui donner son salaire, même une courtisane, n'échappait au bourreau qu'en devenant son époux.

Non moins préoccupés des intérêts des bourgeois de Bordeaux, comme marchands et comme propriétaires, les rédacteurs du code communal avaient réservé des châtiments très-graves pour les délits matériels. L'individu, par exemple, qui commettait un premier vol était mis au pilori; au second, il avait l'oreille coupée, et la troisième fois on le pendait. Le vol nocturne était puni de mort, le vol à main armée s'expiait en outre par la question, le recel de l'objet volé par le bannissement. Les condamnés étaient conduits au supplice liés à la queue d'un cheval, après avoir été présentés au prévôt de l'Ombrière, et, pour inspirer plus de terreur aux méchants, on enterrait le meurtrier tout vivant sous le cadavre de sa victime. Les bourgeois de Bordeaux ne pouvaient être dépouillés de leurs titres de citoyens, ni perdre les bénéfices de leurs priviléges, que dans le cas où ils auraient cherché à entraver l'action de la justice, à faire évader un criminel, à prendre les armes contre le roi d'Angleterre, à contrefaire la monnaie, à livrer un château confié à leur garde, ou à passer du côté des hérétiques. Leurs devoirs envers le roi d'Angleterre se bornaient au service militaire, qu'ils étaient contraints de lui rendre pendant vingt jours, toutes les fois qu'ils en étaient requis par le sénéchal, sous

peine de soixante sols d'amende. Toutefois il ne suivaient l'*ost* royal que jusqu'aux frontières du diocèse. Quant aux nobles et aux chevaliers bordelais, leur service devait durer quarante jours et n'était pas limité aux frontières. Aussi jouissaient-ils, en revanche, du droit de chasse dans les forêts du roi, droit sévèrement interdit aux simples citoyens, et du privilége de vider leurs différends judiciaires les armes à la main. Dans ce cas, les deux nobles adversaires, couverts de cuissards à lames, d'un chapeau de fer avec camail et d'une cotte d'armes, le ceinturon bien garni d'un coutelas et d'une épée tranchante, entraient à midi dans l'arène, en disant au maire de Bordeaux : *Seigneur juge, voici mon corps que je mets à votre disposition et promets de faire mon devoir.* Puis, lorsqu'ils avaient fait, en la baisant, une croix sur la terre, on les laissait aller jusqu'au moment où le plus faible s'avouait vaincu.

Tout en accordant à Bordeaux d'amples libertés, les rois d'Angleterre avaient, comme on vient de voir, réservé soigneusement leur droit : or, il est impossible que deux pouvoirs qui se trouvent sans cesse en présence ne finissent point par se heurter, quelle que soit d'ailleurs leur nature. En 1249, Henri III indisposa les esprits en retirant tout à coup, sans autre prétexte que son bon plaisir, le duché de Guienne à Richard son frère, pour le donner à son fils Edouard. Cette mesure extra-féodale fut si mal accueillie à Bordeaux, où l'on aimait Richard, que pour amener les bourgeois à prêter serment à son fils, Henri se vit contraint de leur payer trente mille marcs d'argent. La somme était forte et il lui en avait coûté de s'en dessaisir. Le dépit qu'il éprouvait lui fit commettre une faute plus grande. Afin de dompter cette ardeur indépendante qui agitait Bordeaux, et de contenir dans les limites municipales les plus étroites sa naissante liberté, il envoya comme lieutenant du jeune duc Edouard, encore au berceau, le fils du bourreau des Albigeois, Simon de Montfort comte de Leicester. Cet homme, inflexible et cruel comme tous ceux de sa race, exécuta si durement les instructions du roi, que les révoltes éclatèrent de toutes parts. Il les étouffa d'abord dans le sang; mais les Gascons s'étant levés en masse à l'instigation des Bordelais, qui avaient formé secrètement une de ces confédérations si communes dans leur histoire, le battirent et le renvoyèrent seul et presque nu en Angleterre. Il en revint, rentra de force dans la ville et recommença à la courber sous son joug de fer. Alors les barons, qui avaient tenté plusieurs fois de lui ôter la vie, se réunissant à la commune, firent partir l'archevêque Gerard de Malemort pour Londres, afin de représenter au roi que Leicester les traitait avec une barbarie sans exemple, qu'il employait pour les détruire la famine, les cachots et le fer, et traitait, enfin, la capitale de la Guienne comme une ville conquise. Henri, craignant de pousser trop loin les choses, rappela cette fois le comte; il l'aurait même remplacé sans l'opposition de ses lords qui, pour ne pas paraître avoir le dessous avec les bourgeois, exigèrent que Leicester conservât son gouvernement : « Retournez donc en Gascogne, puisque vous aimez tant la guerre civile, s'écria le roi tout en colère : il est probable que vous ne manquerez pas d'occasions de verser le sang tant que vous y serez. » Henri III prophétisait en disant ces mots : à peine le comte eut-il pris terre, qu'il lui fallut combattre. Vaincus cependant, malgré des prodigesde valeur, dans un engagement qui fut long et sanglant, les Bordelais firent leur soumission. Dans un traité, rédigé en 1250, en présence des

archevêques d'Auch et de Bordeaux, on convint que tout ce qui s'était passé serait mis en oubli; que ceux qui s'élèveraient contre le roi, son lieutenant, le maire ou les jurats, encourraient la peine du bannissement, que les citoyens cesseraient de tenir des assemblées et de faire des confédérations, et que deux cents hommes, choisis par Leicester et les jurats, prêteraient serment, sur l'autel et l'Évangile, et devant la sainte hostie, de garder inviolablement la paix.

Ce traité eut le sort de toutes les conventions que la nécessité arrache : dès qu'ils en trouvèrent l'occasion, les Bordelais s'empressèrent de le violer; alors Henri se décida, quoique un peu tard peut-être, à sacrifier son lieutenant, et Leicester fut rappelé. Mais sa dureté avait jeté les esprits dans un tel état d'irritation que peu s'en fallut que Bordeaux ne se donnât au roi de Castille. Heureusement pour la couronne anglaise, Edouard, plus habile que son père, se rendit dans cette capitale en 1256 et pacifia tout. Comprenant à merveille que le seul moyen de s'attacher une ville est d'en gagner le premier citoyen, il sut flatter avec tant d'adresse l'amour-propre de l'un des bourgeois les plus influents, nommé Gaillard de Solers, qu'il en obtint une promesse écrite ainsi conçue : « Je, Gaillard de Solers, citoyen de Bordeaux, promets, non par force, par crainte ou par ruse, mais de ma propre volonté, de *faire tous mes efforts pour que, par moi et par les miens, la mairie de Bordeaux soit mise sous la main du prince Edouard.* Je promets en outre de *l'aider à construire une forteresse dans la cité de Bordeaux*, et pour garantie de mes promesses, je lui engage mes meubles et immeubles et me livre à sa discrétion. »

Les marchés infâmes sont d'ordinaire ceux dont la réalisation se fait le moins attendre. Un an après, le traître Gaillard de Solers avait vendu ses frères, et tout pliait devant les Anglais, excepté l'abbé de Sainte-Croix. Lorsque le prince exigea l'hommage du fier ecclésiastique, il garda le silence, et Edouard lui ayant demandé de qui il tenait la justice de Macau, de Soulac et de Saint-Macaire, il lui répondit hardiment : *Du pape.* Malgré cet acte isolé d'opposition et les intelligences secrètes de l'archevêque avec le roi de France Philippe-le-Hardi, Edouard, en succédant à son père, pouvait compter sur la fidélité des citoyens de Bordeaux. Elle ne tarda pas à être mise à l'épreuve. Débarrassée des obstacles qui avaient entravé sa marche pendant tant d'années, la royauté française commençait à porter sérieusement ses regards sur les provinces méridionales. En 1292, plusieurs collisions sanglantes ayant éclaté entre les marins des deux nations, Philippe-le-Bel saisit ce prétexte pour intervenir dans les affaires de son vassal Edouard, qu'il savait embarrassé en ce moment par la guerre d'Écosse. Il lui fit donc signifier une note contenant entre autres sujets de plainte, les griefs suivants : « accusation de piraterie contre les Bayonnais qui avaient, selon le roi de France, capturé des navires, massacré des marins normands dans le port de Rions et insulté les habitants de la Rochelle ; refus d'envoyer certains délinquants dans les prisons de Périgueux; promesses et menaces publiquement adressées aux assises par les fonctionnaires anglais pour exciter les populations à ne pas obéir au roi de France et à résister aux saisies qui seraient faites de sa part; outrages faits aux agents du roi de France, qui dans divers lieux avaient été grièvement battus, et cruautés exercées contre ceux qui en appelaient à sa cour, dont quelques-uns avaient été pendus et conduits au supplice un rouleau de bois dans la bouche, attaché par les deux bouts derrière le cou,

afin qu'ils ne pussent parler pour renouveler leur appel. » A l'énumération de ces *grevances et damnages*, Edouard, sérieusement occupé en Écosse, répondit par des excuses; et les exigences de Philippe-le-Bel augmentant d'autant plus qu'il voyait son vassal moins en mesure de les repousser, le prince Edmond, son frère, fut envoyé à Paris pour répondre à la citation de comparaître devant la cour des pairs, que Jean d'Arablay, sénéchal du Périgord, était venu signifier en Guienne le jeudi après la Saint-Nicolas d'hiver (1293). Personne ne semblait moins propre à cette mission : jeune et peu expérimenté, le prince Edmond se laissa longtemps amuser par Philippe, et tomba enfin dans un piége où n'eût pas donné un enfant. Au moment où, rebuté du peu de succès de ses démarches, il songeait à repasser la mer, Marie de Brabant, veuve de Philippe-le-Hardi, et la reine lui insinuèrent que les outrages faits à la couronne de France exigeant une réparation éclatante, Philippe-le-Bel se contenterait de la remise de quelques places qu'il rendrait, à leur sollicitation, immédiatement après l'accomplissement de cette formalité. Edouard, à qui son frère présentait cette insinuation comme un traité, s'estimant heureux de sortir d'embarras au prix d'un simple acte de vasselage, écrivit sur-le-champ au sénéchal Hawering de remettre le duché de Guienne entre les mains du roi de France. En conséquence, le connétable Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, se rendit à Bordeaux, en prit possession au nom de son maître, et après avoir requis le serment de fidélité des bourgeois et des jurats, que ceux-ci ne voulurent prêter que sur le vu des lettres d'Edouard scellées du sceau royal, il s'engagea, au nom de Philippe, à maintenir les priviléges de la ville, et lui donna pour maire le chevalier Girmond de Burlac.

Au bout de quelques jours, le roi d'Angleterre jugeant la satisfaction suffisante, demanda la restitution de la Guienne, conformément aux conventions secrètes d'Edmond et des deux reines; mais qu'on juge de sa surprise, lorsque Philippe-le-Bel lui répondit qu'il les ignorait entièrement et n'avait saisi la Guienne qu'en vertu de la confiscation prononcée contre lui par le parlement pour n'avoir pas comparu. Quoique furieux de cette perfidie, Edouard ne put s'en venger que deux ans plus tard, en envoyant, aussitôt qu'il eut terminé la guerre d'Écosse, une nombreuse flotte avec des troupes de débarquement qui reprirent et reperdirent Rions et Podensac, bourg communal placé dès le XIIe siècle sous la juridiction de l'archevêque de Bordeaux. En 1297, les Anglais reparurent dans le Médoc sous les ordres du duc de Lancaster, et poursuivirent les ribauds du comte de Valois jusqu'aux portes de la ville, qui ne rentra cependant sous la domination étrangère qu'en 1303, après le renouvellement solennel du traité de Montreuil, et l'hommage rendu par Edouard à Philippe dans la capitale de la Picardie.

L'évacuation de Bordeaux par les Français, qui l'avaient tenu dix ans, fut suivie de vingt-deux années de paix, durant lesquelles les Bordelais virent élever leur archevêque Bertrand d'el Goth, né dans le Bordelais, à la dignité pontificale, et rétablir solennellement la Jurade abolie par les ordres de Philippe-le-Bel. Mais, en 1325, la guerre se ralluma sur le prétexte le plus futile, la construction d'une bastille aux frontières de l'Agenais, et le vieux comte de Valois revint, pour la dernière fois, promener la flamme et le fer sous les murs de Rions. Presque toutes les villes

de la Guienne étaient tombées en son pouvoir, et si Charles-le-Bel eût suivi les traditions du règne précédent, cette grande province se trouvait confisquée de fait; mais il céda aux instances de la femme d'Edouard III, Isabelle, qui était sa sœur, et rendit toutes ses conquêtes, sous la condition d'un hommage qui lui fut prêté en 1325. Lorsque Philippe de Valois monta sur le trône, il se rappela que le jeune prince anglais lui avait disputé la couronne de France : il exigea, avec la dernière rigueur, l'hommage qui lui était dû pour le duché de Guienne, et força le fier Edouard de quitter, pour se mettre à ses genoux, la couronne, l'épée et les éperons. En se relevant, Edouard courut préparer les hostilités, qui éclatèrent en 1338. Le roi de France les avait commencées lui-même, le 24 mai de cette même année; sur le refus d'Edouard de lui livrer Robert d'Artois, il écrivit à Pierre de Marmande, sénéchal du Périgord, de saisir le duché de Guienne. Hélias Sudor et Pierre de Mothes, lieutenants de ce dernier, se transportèrent donc le vendredi après la fête de la Pentecôte à Libourne et notifièrent leur commission à noble et puissant homme Olivier de Ingham, sénéchal de Gascogne; c'était le signal d'une guerre qui allait durer dix ans. En effet, aprés une trêve que les deux rois s'accordèrent pour avoir le temps de réunir leurs forces, Henri de Lancaster, comte de Derby, débarqua, dans le mois de juin 1345, au *kay de Bordeaux, où il fut grandement bien reçu des bourgeois de la cité et des chevaliers gascons qui là estoient*, et se mit ensuite aux champs contre les comtes de Lille et de Périgord qui tenaient le parti du roi de France. Cette campagne lui donna Bergerac et Langon; il venait de rentrer triomphalement à Bordeaux, dont la bourgeoisie était sortie en procession pour aller à la rencontre de ses troupes victorieuses, quand il apprit que les seigneurs du parti français assiégeaient Auberoche. Courir au secours de la ville, battre les comtes de Lille, de Valentinois et de Périgord, et forcer Monségur et La Réole, fut l'affaire de onze semaines. Le 15 avril de l'année suivante, Jean, duc de Normandie, arriva enfin avec cent mille hommes; mais toute cette multitude, mal dirigée, se morfondit quatre mois sous les tours d'Aiguillon, et disparut subitement au bruit du désastre de Crécy. Derby, pendant ce temps, revenait à Bordeaux, chargé d'un immense butin que sa cavalerie anglo-gasconne avait glané sur les deux rives de la Charente.

Dix ans passèrent sur cette expédition. En 1355, Philippe de Valois était descendu dans la tombe laissant le trône à son fils Jean, qui devait mettre la France à deux doigts de sa perte. Fier du succès de ses armes, Edouard exigeait, pour convertir la trêve en une paix durable, que le nouveau roi renonçât à sa suzeraineté. Jean ayant rejeté cette proposition avec hauteur, la guerre se ralluma en Guienne; et ce fils d'Edouard, si célèbre sous le nom de prince Noir, fit son expédition de Gascogne, et l'année suivante sa fameuse course dans l'ouest, où il gagna la bataille de Poitiers. Ce fut à Bordeaux qu'il emmena son prisonnier. « Or ne pourroit-on mie recorder la fête et solennité que ceux de Bordeaux firent au prince, et comme honorablement ils le reçurent et le roi de France aussi. Si amena ledit prince, le roi de France et son fils en l'abbaye de Saint-André, et là se logérent tous deux, le roi de France d'un ley et le prince de l'autre. Tout cet hiver, ajoute le naïf et scrupuleux Froissart, se tint le prince et la plus grande partie des seigneurs d'Angleterre qui à la bataille de Poitiers avoient esté à Bordeaux sur

Gironde en grant revel et esbattement. » Ce qui n'empêchait pas, toutefois, que de violentes querelles n'éclatassent tous les jours entre les Gascons et les Anglais, à qui les premiers reprochaient et maintenaient tous notoirement *que par eux et leur emprise* avait été fait le voyage et pris le roi de France. Ils songeaient même à s'opposer de force au départ de Jean, que le prince Noir ne put conduire à Londres qu'après leur avoir compté cent mille florins d'or. Après la délivrance du noble captif et la signature du traité de Brétigny, en 1362, Edouard III voulant récompenser les services du vainqueur de Poitiers, érigea la Guienne en une principauté comprenant le Bordelais, la Gascogne, le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limousin, la Bigorre, les Landes, le Quercy et le Rouergue, et l'en investit à titre de souverain, avec Bordeaux pour capitale.

Le prince Noir y tenait sa cour, qui n'avait pas peu ajouté à la splendeur de la ville au moment où, trois ans plus tard, dom Pédro, le roi de Castille détrôné par les compagnons de Transtamara, son frère bâtard, et de Du Guesclin, vint implorer l'appui des armes anglaises. Le prince en référa à son père, qui, malgré l'avis de son conseil et bien que faisant lui-même très-peu de fond sur les promesses du Castillan, consentit à embrasser la cause de don Pédro. Un parlement, composé de tous les barons de la Gascogne, de la Guienne, de la Saintonge, et des prud'hommes et consuls de Limousin, Rouergue et Quercy, fut donc convoqué à Bordeaux; et, après avoir délibéré trois jours, exprima le désir de savoir, avant de passer outre, l'opinion personnelle du roi. On députa en conséquence quatre chevaliers en Angleterre, et ceux-ci ayant rapporté une réponse favorable, le prince réunit un second parlement dans l'abbaye de Saint-André, et fit lire les lettres d'Edouard III, qui voulait que son fils, « au nom de Dieu et de monseigneur saint Georges, entreprint à remettre le roi dom Pierre en son héritage, dont on l'avoit à tort, sans raison et frauduleusement bouté hors. » Après maints débats sur la question des gages, car les Gascons, trop fins pour s'aventurer au-delà des Pyrénées sur les promesses d'un homme de foi suspecte comme était dom Pédro, disaient *qu'on ne mettait point des gendarmes hors de leurs hôtels pour aller guerroyer à l'étranger, sans leur assurer leur paiement*, le prince Noir entra en Espagne vers 1365, et en revint bientôt couvert des lauriers de Najarre et ramenant Du Guesclin prisonnier. Une seule victoire avait suffi pour renverser Transtamara. Se tenant néanmoins pour sûr de sa revanche s'il pouvait délivrer Du Guesclin, le prince castillan vint à Bordeaux, déguisé en pèlerin, et réussit, grâce à l'assistance d'un écuyer qui l'avait reconnu dans l'église de Saint-André, à pénétrer dans la prison de son connétable. Celui-ci lui rendit l'espoir et lui jura, par sa Notre-Dame-d'Auray, qu'avant un an il aurait détrôné dom Pierre.

En effet, après le départ du prince Henri, le brave Guesclin s'occupa aussitôt du moyen de remplir sa promesse, et ne tarda pas, dans sa finesse bretonne, à en trouver un excellent. Quelques mots jetés adroitement dans les entretiens qu'il avait tous les jours avec les seigneurs anglais et gascons, leur firent supposer qu'il s'attendait à une longue captivité de la part du prince Noir, jaloux de ses exploits. Le comte d'Albret courut rapporter ces insinuations au prince, et ajouta qu'on disait même dans Bordeaux qu'il craignait Du Guesclin. « Que je le crains, moi! reprit celui-ci en rougissant; je ne crains personne, et, pour vous le prouver, je vais le

mettre en liberté. Qu'on l'aille quérir sur-le-champ. » Du Guesclin étant entré dans la vieille salle de l'Ombrière, ploya le genou jusqu'à terre et salua humblement le prince, qui le releva avec courtoisie et lui dit : « Eh bien! messire Bertrand, comment vous portez-vous? — Par ma foi, Monseigneur, répondit gaiement le routier, il m'ennuie de n'entendre que le chant des souris de Bordeaux, et voudrais-je bien ouïr les rossignols de ma Bretagne. — Il faut donc que vous puissiez en avoir la joie, dit le prince; » et il ajouta en regardant les barons et chevaliers qui étaient présents : « Un bruit court que je vous retiens prisonnier parce que je vous crains. » Du Guesclin s'étant incliné et protestant qu'on ne lui pouvait faire plus grand honneur, « On se trompe, messire Bertrand, continua-t-il d'une voix calme; je ne connais pas la peur. J'aime les vaillants comme vous, je les prise; mais sans les craindre. Ainsi je vous mets à rançon. — Grand merci, Monseigneur, s'écria Du Guesclin *en haussant la voix;* puisqu'il ne tient qu'à de l'argent, Henri sera roi de Castille. Je suis donc prêt à payer rançon, et vous supplie seulement de vous souvenir que je suis un pauvre chevalier qui n'ai de bien que celui que j'ai gagné par les armes. — Messire Bertrand, répondit le prince, si vous voulez, il ne vous en coûtera que la parole de ne plus servir contre mon père ni moi. — J'aimerais mieux mourir que de donner cette parole, s'écria brusquement le héros breton. — Eh bien! donc, répliqua le fils d'Edouard, je ne veux de votre argent que par formalité, et pour ce que vous êtes un homme de mérite vous ne paierez que cent francs. — Non, non, reprit Bertrand; ce ne serait pas raison qu'un homme qui a commandé des armées royales se rachetât à si bas prix. Je vaux cent mille florins d'or. — Je n'en demande pas tant, dit le prince. — J'en paierai donc soixante-dix mille; mais c'est mon dernier mot, répliqua Du Guesclin; je n'en rabattrai pas une obole. » Toutes les bourses des chevaliers gascons et anglais s'ouvrirent à l'instant devant le captif. Il n'y prit que ce qu'il lui fallait pour payer ses dettes de prison et son voyage, et, après avoir employé trente mille florins d'or, que la princesse de Galles elle-même, touchée de tant de noblesse, était accourue lui porter d'Angoulême, à racheter ses compatriotes, il quitta Bordeaux emportant l'admiration des hommes d'armes, et suivi jusqu'à Langon par les acclamations du peuple.

Cependant les affaires de la France étaient tombées en des mains habiles; Charles V ayant remis de l'ordre dans les finances et se voyant une noblesse nombreuse et aguerrie, une forte milice et un bon chef, épiait l'occasion de recommencer la guerre nationale contre les Anglais. Le prince Noir la lui fournit en 1368 : pour raviver les sources du trésor public, taries par l'expédition de Castille, il avait convoqué les états-généraux d'Aquitaine à Niort : le fouage qu'il demandait lui fut refusé par les Gascons, qui en appelèrent au roi de France. Celui-ci, trop heureux de pouvoir déchirer, sous ce prétexte plausible, le fatal traité de Brétigny, admit l'appel, donna des lettres de sauve-garde en faveur des appelants, et envoya Chaponval et Bernard de Palot citer à Bordeaux le prince de Galles.

C'était une mission délicate et à laquelle assurément il leur en avait coûté de se résoudre; aussi quelle mortelle frayeur et quel embarras! Arrivés à Bordeaux dans l'après-midi, leur premier soin fut de se *traire* à *hôtel*, où ils se tinrent tout le jour jusqu'au lendemain, *qu'à heure compétente* ils se rendirent à l'abbaye de Saint-André. Informé de leur venue, le prince les fit « assez tôt traire avant : s'incli-

nant alors moult bas, et le saluant et lui fesant toute révérence », ils lui présentèrent leurs lettres de créance qu'il lut en leur disant : « Soyez-nous les biens venus et nous dites ce que vous avez avant. » Le clerc de droit lui lut alors la citation qui était ainsi conçue : « A notre neveu le prince de Galles et d'Aquitaine, comme plusieurs prélats, barons, chevaliers, universités, communautés des marches et limitations du pays de Gascogne, avec plusieurs autres du pays et duché d'Aquitaine, se sont traits par devers nous, en notre cour, pour avoir droit d'aucuns griefs et molestes *indues*, que vous, par faible conseil et information, avez proposé de leur faire et de laquelle chose sommes émerveillés, doncque pour y obvier et remédier nous vous commandons que vous viegnez en notre cité de Paris, en propre personne, et vous présentiez devant nous, en notre chambre des Pers, pour ouïr droit sur lesdites complaintes et griefs émus de par vous à faire sur votre peuple, qui clame ressort en notre cour, et à ce qu'il n'y ait point de faute et soit au plus hastivement que vous pourrez. »

A ces paroles si péremptoirement dédaigneuses, le vainqueur de Poitiers, qui ne s'était contenu qu'avec la plus grande peine, laissa éclater sa fureur. « J'irai, dit-il d'une voix tonnante, je comparaîtrai devant votre roi de Paris, mais ce sera le bacinet en tête et avec soixante mille hommes.» Il congédia assitôt les messagers demi-morts de peur en les rassurant sur les conséquences de leur mission, qu'ils regardaient comme capitales; mais apprenant un peu plus tard qu'ils étaient partis sans sauf-conduit, il envoya l'ordre de les arrêter. Tel fut le commencement de la guerre de 1368, dans laquelle Du Guesclin gagna noblement son épée de connétable et prit une glorieuse revanche sur les Anglais; dans l'espace de six années, il leur enleva tout ce que leur avait donné le traité de Brétigny. La mort de Chandos son digne rival et l'affaiblissement du Prince, qui lentement miné par une maladie mortelle quitta Bordeaux, en 1371, pour aller mourir sur le sol natal, précipitèrent vers son déclin la fortune de l'Angleterre. Le temps seul manqua au brave connétable pour conduire ses deux mille lions gris, comme il appelait ses routiers couverts de corselets de fer, dans l'abbaye de Saint-André. Jusqu'en 1380 sa bannière se promena sur les deux rives de la Garonne sans rencontrer un ennemi. Le duc de Lancaster, auquel l'infortuné prince de Galles avait laissé le gouvernement de la Guienne, se tenait prudemment enfermé dans Bordeaux. Dans ces circonstances difficiles, les bourgeois voyant que le péril augmentait tous les jours et que l'Angleterre semblait impuissante à le conjurer, firent spontanément, en 1379, ce qu'avaient toujours fait leurs pères quand il s'agissait du salut du pays, une confédération avec leurs voisins. Par un traité solennel, Bourg, Blaye, Rions, Libourne, Saint-Émilion, Cadillac, Castillon et Saint-Macaire, s'engagèrent à se prêter un secours mutuel sous le patronage et les auspices de Bordeaux. Il était stipulé que la commune bordelaise enverrait en cas d'attaque, dans chacune de ces villes, des bourgeois pour y commander et les défendre. La cité de Bordeaux jouait dans cette ligue le rôle de marraine, et voilà pourquoi Bourg, Blaye, Rions, Libourne, Saint-Émilion, Cadillac, Castillon et Saint-Macaire portèrent, à partir de ce moment, le nom de *filleules de Bordeaux*.

Une dizaine d'années se passèrent sans apporter aucun changement à l'état d'hostilité de l'Angleterre et de la France. Le fils du prince Noir, qui avait succédé

pendant ce temps au vieil Edouard, son grand-père, sous le nom de Richard *de Bordeaux*, s'empressa de confirmer et d'étendre les priviléges de sa ville natale. Mais malgré la reconnaissance des bourgeois et l'amour enthousiaste qu'ils témoignaient pour sa personne, ils refusèrent de lui obéir lorsque, en 1389, il tenta de leur donner pour prince le duc de Lancaster, son oncle. A aucun prix ils ne voulurent consentir à se séparer de la couronne d'Angleterre, à laquelle la ville avait été réunie soixante-treize ans auparavant. Richard ayant cédé, leur attachement redoubla au point qu'après la fin violente de cet infortuné monarque, ils mirent en pièces un de ceux qu'on accusait d'avoir participé à sa mort, et qu'en haine de l'héritier de son trône, Henri IV, ils faillirent se donner à la France. Cependant, à l'approche du duc d'Orléans, en 1406, ces bonnes dispositions s'évanouirent.

Durant tout le demi-siècle qu'ensanglantèrent à l'envi les querelles des deux roses en Angleterre, et celles des deux croix en France, Bordeaux ne vit aucun visage ennemi ; mais il ne cessa d'être agité par les intrigues des agents français ou les collisions des bourgeois avec les soldats du captal, et d'être désolé par la peste, les épidémies et même les tremblements de terre, jusque en 1450. Le dernier jour d'octobre de cette année célèbre, le seigneur d'Orval, qui tenait le parti de Charles VII, était sorti de Bazas pour fourrager aux environs de Bordeaux. Sous les murs de Blanquefort, il rencontra le maire à la tête de dix mille Bordelais : bien qu'il n'eût que six cents cavaliers, il n'hésita pas à fondre sur cette milice inhabile aux armes et mal disciplinée, la rompit, coucha dix-huit cents bourgeois sur le carreau, fit des milliers de prisonniers et poursuivit le reste l'épée dans les reins sous le canon même de la ville. En recevant la nouvelle de cette victoire, Charles VII envoya quatre armées en Guienne sous les ordres de Penthièvre, de Foix, d'Armagnac et du fameux Dunois. Ces braves capitaines, animés de l'espoir de chasser pour toujours les Anglais, s'attachent aux places principales, forcent en peu de jours Bourg, Blaye, Dax, Castillon, et se trouvent ensuite si près de Bordeaux que la ville prend le parti de se rendre. On députe en conséquence vers monseigneur Dunois, qui choisit pour plénipotentiaires Pothon de Saintrailles, grand écuyer de France, Jean Bureau, trésorier, et Ogier de Bréquit, juge de Marsan. Ces trois personnages s'étant rendus dans l'abbaye de Saint-André, y trouvèrent l'archevêque de Bordeaux, Montferrand, Gaillard, Jean de la Lande, seigneur de la Brède, Guillaume de Lansac et Pierre du Bouscat, commissaires de la ville, avec lesquels ils débattirent longuement et signèrent enfin, le 12 juin 1451, le traité suivant : « Premièrement, pour éviter la totale destruction du pays, *ceux de la part du roi de France* consentaient à donner terme et délai jusqu'au 23 juin à ceux des trois états de Bordeaux pour attendre l'armée du roi d'Angleterre, dont ils espéraient tous les jours l'arrivée. Au cas où le jour fixé, *ceux de la part du roi d'Angleterre* ne viendraient secourir les Bordelais, en telle manière que par puissance d'armes ils pussent débouter les gens du roi de France de leur camp de Fronsac, les commissaires de Bordeaux promettaient et *juraient par leur foy et serments et sur la vraie croix* de livrer au roi, ou en son absence au comte de Dunois, les clefs de la ville et de tous les autres châteaux et cités des environs. Comme gages de leur promesse les Bordelais, étaient tenus de bailler réellement le lendemain, qui *estoit dimanche pour tout le jour, ès* mains de monseigneur Dunois leurs trois fil-

leules les plus fidèles, Castillon, Rions et Saint-Macaire. Toutes ces places devaient être rendues si le secours d'Angleterre arrivait le 23 juin. On convenait que tous les habitants de Bordeaux et de son honneur ou banlieue feraient incontinent serment d'être à l'avenir bons, vrais et loyaux sujets du roi de France, et de suivre son parti envers et contre tous *à toujours et perpétuellement.* Il était stipulé avec soin qu'à son entrée dans Bordeaux, s'il se trouvait présent, le roi, ou à son défaut et pour lui le comte de Dunois, « feroit serment sur le livre et sur la croix, ainsi qu'il étoit accoutumé, de garder et maintenir les habitants de la ville et du pays, chacun d'eux présents et absents, qui voudroient demeurer et demeureroient en son obéissance, dans leurs franchises, priviléges, libertés, statuts, lois, coutumes, établissements, styles, observations et usages; et leur seroit le roi bon prince et loyal seigneur, leur faisant et faisant faire droit, raison et accomplissement de justice. »

Ce traité ayant été ratifié huit jours après par Charles VII, à Saint-Jean d'Angely, et scellé du grand sceau de cire jaune, on attendit de part et d'autre avec une vive impatience le délai fatal. Il expira sans qu'une seule voile anglaise blanchît sur la Garonne. Fidèle au rendez-vous, Dunois avait débarqué le matin aux Chartrons: il attendit la fin du jour, à la tête de l'armée française, rangée en bataille au bord de la rivière; puis, quand le soleil eut disparu derrière la porte Dijaux, il fit sommer les Bordelais d'ouvrir leurs portes aux gens du roi de France. Alors la voix du héraut de la ville s'éleva criant au milieu d'un profond silence: « Secours de ceux d'Angleterre pour ceux de Bourdeaux! » Personne n'ayant répondu, on convint que monseigneur Dunois entrerait le mercredi suivant.

Cette journée du mercredi fut mémorable. Au soleil levant les barrières se baissèrent, les clefs des portes furent livrées aux sires Thibaut, de Valpargue, et Jean Bureau; puis le maire, les jurats, et l'archevêque suivi de son clergé, allèrent recevoir les Français. Alors commença le défilé de mille à douze cents francs-archers, commandés par Jochim Rouhault et le sénéchal de Toulouse. Après eux, venaient trois cents hommes d'armes à pied, sous les ordres des comtes de Nevers et d'Armagnac et du vicomte de Lautrec, qui étaient suivis des archers du comte du Maine et de trois mille archers du roi. Trois membres de son conseil, l'évêque d'Aleth, celui de Langres, l'archidiacre de Tours, le chancelier de la Marche et les secrétaires royaux, escortés par Tristan-l'Hermite, prévôt des maréchaux, avec ses sergents à cheval, et quantité de trompettes et de hérauts d'armes, précédaient une hacquenée blanche, dont la selle couverte de velours azuré, semé de fleurs de lis d'or, soutenait un coffret également couvert de velours, dans lequel était le grand sceau du roi. Le chancelier de France portait par dessus ses armes un manteau de velours cramoisi. Pothon de Saintrailles et Dunois, montés sur des chevaux blancs, caparaçonnés de velours bleu brodé d'or, et les princes, tenaient ensuite les rangs d'honneur dans le brillant cortége, qui était fermé par les quinze cents hommes d'armes de Jacques de Chabannes, les cinq cents lances du comte de Saint-Geslin, la suite du connétable et les gendarmes et archers de Saintrailles.

A mesure qu'elles entraient, les compagnies se rangeaient en bataille sur la place Saint-André. Lorsque les princes y arrivèrent, ils mirent pied à terre, et l'arche-

vêque ayant encensé Dunois lui fit jurer, au nom du roi, sur un missel, à la porte de la basilique, de maintenir et garder toujours Bordeaux en ses franchises, priviléges et libertés anciennes. Après ce serment, que prêtèrent aussi les princes et les seigneurs de marque, l'archevêque, le sire de Lesparre et tous les citoyens notables, à l'exception du captal de Buch, jurèrent de leur côté de rester à toujours sujets loyaux du roi de France.

Aucun de ces serments ne fut tenu. Dunois commença par violer le sien en foulant aux pieds les libertés bordelaises, en créant de son autorité privée un maire étranger à la ville, et un an ne s'était pas écoulé que les Bordelais, d'accord avec les barons voisins, avaient rappelé les Anglais. Mais cette fois le séjour des Saxons ne fut pas long en Guienne. Malgré la valeur de Talbot, comte de Shrewsbury, le dragon de Saint-Georges tomba, le 10 juillet 1453, dans la plaine ensanglantée de Castillon, et le 9 octobre de la même année les Bordelais rentrèrent, pour ne plus s'en détacher, dans la grande famille française. Dans le traité intervenu à cette occasion, et daté de Montferrand, Charles VII disait expressément « que les gens d'église, nobles, bourgeois, manants et habitants d'icelle ville de Bordeaux connaissant *qu'ils avoient grandement mesprins* s'étaient tirés devers lui et après avoir montré leur pauvreté et indigence l'avaient fait supplier et requérir qu'il lui plût leur pardonner et abolir les choses avenues le temps passé, mettant tous leurs priviléges à sa bonne grâce, et le reconnaissant pour leur souverain et naturel seigneur ; » sur quoi, « en l'avis et délibérations de plusieurs des seigneurs de son sang et lignage et chefs de guerre, de sa grâce spéciale, il quittait, remettait, pardonnait et abolissait tous les crimes, rébellions, désobéisances et autres délits quelconques que ladite cité avait commis et perpétrés. » Cependant tout en imposant sur ces faits un silence perpétuel à son procureur et en épargnant, à la sollicitation du commandant anglais, les vingt principaux instigateurs de l'insurrection, Charles VII les bannissait à perpétuité, dépouillait Bordeaux de tous ses priviléges et le frappait d'une contribution de cent mille écus d'or, réduite le 11 avril 1454 à trente mille. Pour s'assurer, en outre, à l'avenir de la fidélité des Bordelais, le roi fit construire, aux deux extrémités de la ville, deux forts appelés l'un, Château *Tropeyte* (trompette) et l'autre Château du *Far*, nommé dans la suite du *Hâ*.

Moyennant ces précautions et la défense, sous peine capitale, aux vaisseaux anglais de dépasser Soulac, Bordeaux se tint paisible pendant tout le règne de Louis XI. Abandonnant dès lors la politique de rigueur pratiquée à son égard par le conseil de Charles VII, ce prince habile vint à Bordeaux, en 1461, lui rendit tous ses priviléges, et, afin de lever tout à fait l'ostracisme qui pesait sur cette ancienne capitale de la Guienne, y institua un parlement, dont le ressort devait s'étendre, comme nous l'avons déjà dit, sur le Bordelais, le Bazadais, les Landes, l'Agenais, le Périgord, le Limousin et la Saintonge. Comme toutes ses idées étaient marquées d'un sceau superstitieux, pour se rendre la Vierge favorable, Louis XI, qui avait déjà témoigné par des dons d'une grande magnificence tout son respect pour saint Michel, fonda en même temps que le parlement, sous l'invocation de Notre-Dame, la fameuse confrérie des mariniers, à laquelle il fallait appartenir pour pouvoir naviguer. Les troubles féodaux suscités par son frère mirent pour quelque temps Bordeaux hors de sa main. En redevenant capitale du

duché de Guienne, apanage de Charles de Berri, la ville avait perdu son parlement, remplacé en 1470 par une cour souveraine. Mais un de ces événements mystérieux, si communs sous le règne Louis XI, ayant emporté Charles de Berri, un mois après tout rentra dans l'ordre accoutumé. Soit pour montrer son amour aux Bordelais, soit pour leur faire oublier la pêche empoisonnée de la dame de Monsoreau, il rappela les exilés, en 1474 et accorda des lettres patentes pleines de faveurs pour ceux qui viendraient s'établir dans la ville. Les Anglais, toutefois, n'eurent la permission de rentrer, pour le commerce, que six années plus tard. Après la mort de Louis XI, une commotion féodale ébranla un moment la Guienne; mais le 17 mars 1487, la dame de Beaujeu, après avoir triomphé de ses ennemis et dispersé les rebelles, fit une entrée triomphale à Bordeaux par la porte Cailhau, dont on avait couvert les murs de fleurs et de couronnes.

De cette époque jusqu'au milieu du siècle suivant, sauf une émeute que le gouverneur provoqua en 1512 par la violation des priviléges communaux, le passage de François Ier, quatorze ans plus tard, lorsqu'il sortit des prisons de Madrid, et la visite, en 1539, de son heureux vainqueur, Charles-Quint, Bordeaux ne fut le théâtre d'aucun événement remarquable. Il allait en être bien autrement par suite de l'ordonnance qui, en 1541, soumit tous «les subjects» du roi à la gabelle. Furieuses des exactions et de la dureté des receveurs de ce tribut, les populations de la Guienne, qu'avait déjà réveillées la secousse morale de la réforme, se soulevèrent en masse aux mois de juillet et d'août de 1548. Ayant pour chefs certains capitaines appelés *couronnals*, et de jour en jour cheminant de ville en ville, les insurgés gagnèrent sur-le-champ le peuple, et virent les filleules de Bordeaux embrasser leur cause avec enthousiasme. Quand on apprit ce soulèvement à Bordeaux, il s'y manifesta soudain une fermentation effrayante. La bourgeoisie, attachée à l'ordre par égoïsme, car elle a toujours peur de perdre, s'empressa d'envoyer en poste *devers le roi* et d'avertir, avec pareille diligence, le roi de Navarre, gouverneur de la Guienne, Tristan de Monneins, son lieutenant, le seigneur de Jarnac, maire et capitaine de la ville, et la cour du parlement. De son côté, la *quart espèce* de la ville, composée *d'artizans estrangiers qui ne pocedoient aulcungs biens*, *mariniers, gentz fréquentans la mer, facils de leur naturel à sédition*, attendaient avec grande impatience l'arrivée des *Guitres*, ainsi nommés parce que la première revue des insurgés s'était faite auprès de cette ville.

Tandis que ceci se passait le maire et les jurats reçurent une lettre du *couronnal* Tallemagne, qui était suivi par cent mille hommes et les avertissait de se rendre bien armés et équipés à Libourne avec tous les vivres qu'ils pourraient rassembler, sous peine d'être saccagés. Ces lettres reçues et ouvertes, les bons magistrats furent fort embarrassés; mais, considérant que ce grand couronnal devait être quelque puissant et redoutable personnage, puisque le peuple le suivait partout, ils commencèrent à délibérer et le peuple à se révolter. Le 6 août il chassa les gabelleurs, et le lendemain, voyant arriver les Guitres, dont la multitude, divisée en compagnies paroissiales commandées par les curés, s'avançait bannières en tête et couvrait la campagne, il crie à la trahison, court à l'hôtel-de-ville, et après avoir sonné le tocsin et pris les armes, ouvre les portes, *au moyen de quoy entra si grand nombre d'estrangiers* qu'en moins d'une heure il y eut de vingt-cinq à trente mille hommes en armes.

Au lieu de parlementer et d'employer la douceur pour calmer le peuple, Tristan de Monneins, le lieutenant du roi, l'exaspérait par ses bravades : déjà armé de toutes pièces, il s'était fièrement promené dans les rues de la ville, accompagné de neuf ou dix arquebusiers, l'arbalète bandée et la mèche à la main. Forcé bientôt de se renfermer au château Trompette, il ne cessait depuis le matin de faire tirer sur les insurgés. Ceux-ci, perdant patience, mettent à leur tête les deux frères de Saulx, et, obligeant les conseillers du parlement à prendre la pique et le premier président La Chassagne à les précéder en robe rouge, ils vont sommer Monneins d'arrêter le feu et de se rendre à l'hôtel-de-ville. Il y consentit, par orgueil d'abord, et puis pour avoir l'occasion de s'entendre avec les bourgeois. Le peuple et les Guitres, qui le croyaient de bonne foi, caractérisèrent à sa vue, d'une manière non équivoque, le but légitime de l'insurrection en criant *vive France!* Cependant, comme on se méfiait des canons du château Trompette, en arrivant sur le fossé des Tanneurs, on exigea les clefs de la forteresse royale. Tristan de Monneins, au lieu de les refuser, selon son devoir, les promit avec les plus douces paroles, et, continuant d'avancer vers l'hôtel-de-ville, détacha le président La Chassagne pour aller chercher les bourgeois. Aussitôt le peuple, qui s'en aperçut, cessa de crier : *vive France!* et cria : *vive Guienne!* A ces mots les jurats qu'il avait à ses côtés l'abandonnèrent, et le président La Chassagne ayant paru au même instant avec quelques autres membres de la Jurade et une troupe de bourgeois mêlés de soldats, un autre cri plus général, plus formidable : « *assaut sur les jurats!* » partit de toutes les bouches. Alors toute cette masse s'ébranle à la fois, les piques baissées, fond sur les bourgeois et les disperse du premier choc. Un des jurats est grièvement blessé, le président La Chassagne, glacé d'effroi, court se réfugier dans l'église des Jacobins. Quant à Monneins, entouré par la foule, il espérait se sauver en jetant une magnifique chaîne d'or qu'il portait au cou, mais personne ne se baissa pour la ramasser, et un serrurier, se chargeant en quelque sorte de la réponse du peuple à cette dernière insulte, lui porta un coup d'épée qui fut à l'instant suivi de mille autres. Son cousin eut le même sort, les officiers du château Trompette furent brûlés vifs dans la chapelle de Sainte-Madeleine, où ils avaient cru trouver un asile, et afin de rappeler par un éclatant emblème la cause de l'insurrection, le peuple voulut que le cadavre du lieutenant du roi, nu et saupoudré de sel, restât trois jours sur la place publique.

C'était imprudemment jeter le gant à la royauté; c'était la pousser à de terribles représailles. Henri II, en apprenant ces choses, dissimule son courroux pour mieux préparer sa vengeance; il s'empresse d'envoyer par le comte de Sainte-Foy les lettres d'abolition les plus explicites, pourvu qu'on mette bas les armes. Confiant dans la parole royale, le peuple de Bordeaux rentre dans l'ordre et rend le château Trompette. Alors, quand tout est tranquille et que la cour a de nouveau sa forteresse, le connétable de Montmorency part pour Bordeaux avec carte blanche. Ce vieux soldat, qui avait flétri sa vieillesse du viol de ses propres filles, entra pompeusement par la brèche avec dix mille hommes de troupes allemandes dans une ville désarmée; il interdit le parlement, fit faire le procès à Bordeaux par un maître des requêtes, le condamna à perdre toutes ses libertés, jusqu'au droit même de commune, dit que l'hôtel-de-ville serait rasé et ferait place à une

chapelle expiatoire, et que cent vingt bourgeois, vêtus de deuil, ayant à leur tête les jurats et portant chacun une torche allumée, iraient déterrer le corps de Monneins avec leurs ongles et l'enseveliraient dans l'église de Saint-André. Ce ne fut pas tout : après avoir exigé, comme amende honorable, que le peuple entier vînt s'agenouiller en criant *miséricorde* devant son hôtel, le 26 octobre au soir il livra cent cinquante personnes à ses bourreaux, fit brûler vif un bourgeois nommé Guillotin, pendre au battant de la grosse cloche de l'hôtel-de-ville celui qui le premier avait sonné le tocsin, et trancher la tête aux deux frères de Saulx et au jurat Lestonnac. Ce dernier avait une femme d'une rare beauté, qui était accourue tout en pleurs aux genoux de Montmorency pour implorer sa grâce ; il la lui promit à une condition infâme, et, quand elle fut déshonorée, ouvrant sa fenêtre, il lui montra sur l'échafaud le cadavre de son mari.

L'interdiction du parlement dura une année, pendant laquelle la justice fut rendue par une commission spéciale. Toutefois la ville, ayant député à Paris Guillaume Leblanc, celui qui avait plaidé sa cause devant le connétable obtint le 5 janvier 1550, la grâce de son parlement et l'exemption de la gabelle moyennant une somme de quatre cent mille livres. Pour la paix de la ville, il eût mieux valu laisser le parlement en interdit. A peine rétabli, en effet, il se mit, pour montrer son zèle, à déployer contre la réformation, faible et timide encore, un zèle qui tenait de la fureur. Dès 1538, il avait assisté en corps à une amende honorable faite sur l'échafaud, devant l'église de Saint-André, par onze disciples de Calvin. En 1554, on brûla un ministre nommé Borda, et l'année suivante le supplice de Jean De Cases de Libourne et d'Armand Monnier de Saint-Émilion jeta la terreur dans la ville. Mais ni le fer ni le feu n'arrêtent l'essor des idées. Plus hardis, à mesure qu'ils étaient plus vivement persécutés, les huguenots, loin de fléchir sous la persécution, se livraient dans l'ombre à des représailles. Le 23 mai 1559, ils coupèrent pendant la nuit les têtes de Jésus-Christ, de la Vierge, et de deux apôtres placés auprès d'une croix du faubourg Saint-Seurin. Sur la plainte de l'abbé de Sainte-Croix, le parlement s'empressa de réparer ce sacrilége et crut y avoir réussi en faisant une procession avec les robes rouges et les cierges allumés, et en brûlant le marchand Feugère, beaucoup plus riche que coupable. Malgré ces rigueurs toutefois le calvinisme tint bon et s'étendit au point que, vers 1561, il comptait sept mille néophytes dans la ville. On prêchait alors à Saint-Laurent, on faisait la cène à Saint-Michel et aux Chartrons, en dépit des menaces du parlement, et l'on était même assez fort pour enterrer, au mépris de ses ordonnances, les morts de la religion dans les cimetières. Un pareil état de choses révolta les catholiques : furieux de la modération et de la sage tolérance de Burie, lieutenant du roi, ils allèrent criant que le protestantisme envahissait tout et formèrent une ligue pour en arrêter les progrès.

A la tête de cette association, dans laquelle étaient entrés tous les ecclésiastiques de la ville et que devaient diriger six syndics, ayant pour unique mission de poursuivre les protestants, marchaient le président de Roffignac et un célèbre avocat appelé Lange, qui avait parlé au nom du tiers-état aux états-généraux d'Orléans. A peine constitué, ce nouveau pouvoir déplut aux jurats : ils y virent une usurpation de leur autorité et protestèrent, mais inutilement. La Ligue, appuyée au

dehors par Montluc et au dedans par le parlement et l'archevêché, résista à toutes les attaques et conserva son syndicat. Il faut dire, du reste, que l'audace des protestants semblait justifier et rendre même son existence nécessaire. En 1563, ils faillirent s'emparer du château Trompette. Lange et Roffignac continuèrent donc leurs entreprises, secrètement encouragées par la cour, comme il parut, deux ans après, au passage de Charles IX. Aussitôt que le bateau royal, descendant de la Réole, eut touché aux Chartrons et que Sa Majesté, se mettant sous le dais de drap d'or qui l'attendait à la porte du Chapeau-Rouge, fut venue s'asseoir au parlement, il fit la meilleure figure au vieux Roffignac et daigna jeter à peine les yeux sur le premier président Largebâton, accusé de trop de tolérance. Sept ans plus tard, le syndicat de la Ligue fermait à ce dernier les portes de la ville et dirigeait les massacres du 3 octobre 1572. Amenée par les fougueuses déclamations d'un jésuite, qui tonnait jour et nuit dans l'église de Saint-Michel contre les huguenots, cette Saint-Barthélemy bordelaise eut un caractère froidement cruel et régulièrement légal qui révolte. A la suite d'une conférence avec Montpezat, l'émissaire de la cour, les jurats prirent des chapeaux rouges, et, se mettant à la tête d'une bande d'égorgeurs, allèrent de maison en maison tuer les huguenots, parmi lesquels figuraient deux conseillers au parlement : on en massacra ainsi deux cent soixante-quatre. Une population conduite par de tels hommes ne pouvait rester étrangère au mouvement qu'organisaient les Guises. Les deux Lorrains, étant venus à Bourg en 1577, l'entraînèrent dans la grande ligue de Péronne. Heureusement que le maréchal de Matignon, gouverneur de la Guienne et fidèle serviteur du roi, eut le bras assez fort pour dompter la sainte union bordelaise. Agissant avec vigueur, il reprit le château Trompette, où commandait Vaillac, chassa les Jésuites, en 1589, et sut manier si bien les esprits que lorsque le triomphe d'Henri IV ne fut plus douteux, le parlement s'empressa de le reconnaître, tout en refusant néanmoins d'enregistrer l'édit de Nantes.

Après les guerres religieuses et les tumultes de la Ligue, la paix fut troublée à Bordeaux durant vingt-cinq ans, par les querelles du parlement avec l'archevêque ou le gouverneur, et les violents débats de ce dernier avec l'autorité ecclésiastique. Le cardinal de Sourdis ayant fait abattre deux autels dans son église de Saint-André, en 1602, le parlement regarda cet acte de propriété comme un abus de pouvoir. Une excommunication lancée contre les gardes du duc d'Épernon, par Henri de Sourdis, héritier du siége archiépiscopal et de la pourpre de son oncle, donna lieu à un nouveau conflit en 1632. Impétueux comme tous les Nogaret, et rendu d'une fierté aveugle et despotique par la longue faveur d'Henri III, le vieux duc d'Épernon ne put souffrir que l'archevêque osât marcher son égal dans la capitale de son gouvernement. Après l'avoir fait insulter par ses carabins, il ne craignit pas de le frapper de sa canne sous le portail même de l'église de Saint-André et devant un peuple immense indigné du sacrilége. Le souvenir de cette scène scandaleuse ne contribua pas peu, sans doute, deux ans plus tard à grossir l'émeute des Tavernes, qui éclata le 10 mai au sujet d'une nouvelle taxe sur les vins. Ce fut la dernière fois qu'on vit apparaître derrière les barricades la figure sombre et hautaine et la longue barbe blanche de d'Épernon : exilé par Richelieu, il resta chez l'étranger jusqu'en 1642, époque où le premier ministre lui permit de revenir

dans son magnifique château de Cadillac, et d'aller s'y enfermer comme dans un tombeau. Son gouvernement avait été donné au prince de Condé. L'appui de Mazarin le rendit au fils d'Épernon, qui allait devenir encore plus odieux et plus tyrannique aux Bordelais. Il arriva d'abord dans un mauvais moment. Le parlement de Bordeaux, qui venait de s'unir contre le cardinal avec le parlement de Paris, accueillit avec une froideur bien naturelle la créature de l'ennemi commun. D'un autre côté les Bordelais, railleurs comme tous les Gascons, à force de se moquer de l'orgueil inimaginable de leur gouverneur, qu'ils surnommèrent *le prince des Vandales*, finirent par passer du sarcasme au mépris et du mépris à l'insurrection. On se révolta au mois d'août 1648, à propos d'une exportation de grains permise par d'Épernon, que les marchands avaient payé sous main, au moment où une mauvaise récolte présentait la famine comme imminente. L'année d'après, le parlement, imitant l'exemple de son allié de Paris, fit aussi sa fronde, et s'unissant avec les citoyens déclara la guerre au gouverneur. Peu sanglante dans l'origine, et tant qu'elle fut sous la direction du marquis de Chambaret, elle prit un caractère plus grave sous le commandement de Lusignan : ce seigneur s'empara du château Trompette, et finit, en 1650, par attirer dans les murs de Bordeaux la princesse de Condé, qui était à l'affût de tous les troubles. Reçue avec enthousiasme par le peuple, elle parut en longs habits de deuil, tenant par la main le jeune duc d'Enghien, son fils, âgé seulement de quatre ans, et courut se jeter aux pieds des parlementaires pour les prier, avec des sanglots étudiés et des larmes feintes, de la protéger, elle et son enfant, contre le despotisme de Mazarin. Les conseillers, entraînés par cette scène pathétique et par la vue des piques du peuple qui étincelaient jusque dans la grand'chambre, s'engagèrent dans la querelle particulière des princes. C'était plus qu'une imprudence, car la princesse de Condé les jouait, le peuple qu'ils avaient soulevé les dominait, et la cour ne se faisait aucun scrupule de les tromper; et ils eussent été cruellement punis de leur participation à la révolte, sans la bataille que les frondeurs bordelais gagnèrent à La Bastide sur les troupes royales, commandées par le maréchal de la Meilleraie, et sans la vigoureuse résistance de la ville, qui soutint un siége en règle. Battu et repoussé partout, même à la porte Dijaux qui n'avait pourtant qu'une demi-lune en gazon, Mazarin plia, et accorda aux Bordelais tout ce qu'ils voulurent. A ces conditions ils laissèrent entrer le jeune Louis XIV par la porte du Chapeau-Rouge, où, porté par les jurats, l'attendait le même dais en drap d'or, sous lequel avaient marché François Ier, Charles-Quint, Charles IX et Louis XIII.

Telle fut la première période de la fronde bordelaise ; la seconde, plus tumultueuse et plus animée, commença vers la fin de septembre 1651. Sorti de la Bastille, le prince de Condé avait reçu, comme marque du retour de la faveur royale, le gouvernement de la Guienne. Il n'en eut pas plutôt pris possession qu'il saisit le prétexte de la rentrée du cardinal en France pour rallumer la guerre civile. Cette fois, heureusement, les masses lui échappèrent, car s'il avait eu le pouvoir de les conduire à son gré où il voulait, l'intégrité du territoire français aurait été bien compromise. Instruit par l'expérience des troubles précédents, et voyant à merveille qu'il servait d'instrument aux ambitieux du parlement et de bête de somme aux princes, le peuple forma, en dehors des émissaires de Condé et des parlemen-

taires, cette ligue appelée l'Ormée, dont nous avons déjà donné les statuts et indiqué plus haut le but et les tendances. Le premier acte des Ormistes, dirigés par un homme d'énergie et de mœurs sévères, appelé Duretête, fut de chasser par fournées de vingt ou de trente les membres les plus corrompus du parlement. Ils s'occupèrent ensuite à neutraliser les intrigues de Condé, dont les intérêts étaient représentés à Bordeaux tandis qu'il se faisait battre devant toutes les bicoques de la Garonne par le prince de Conti, aussi faible d'esprit que contrefait de corps, et par la belle mais trop licencieuse duchesse de Longueville. Sans leur vigilance et la vigueur que déployaient leurs chefs, on ne sait si l'aveugle impétuosité du grand Condé ne l'aurait pas emporté plus loin encore que le connétable de Bourbon. Déjà Marsin avait livré par son ordre la Catalogne aux Espagnols; il attendait les vaisseaux de Sa Majesté Catholique à La Teste, et ne proposait rien moins aux Anglais, en échange de leur concours, que de leur céder à perpétuité Arcachon ou Blaye. Pendant que Duretête et ses amis déjouaient ces plans criminels et avançaient d'un pas chaque jour plus hardi vers la liberté, la bourgeoisie s'agitait secrètement pour se réconcilier avec la cour et rétablir l'ancien état de choses. Une fois elle crut arriver à ses fins en prenant tout à coup les armes dans le quartier du Chapeau-Rouge; mais, écrasée par des ennemis qu'on ne surprenait pas, elle courba la tête et attendit l'armée royale. Celle-ci ayant reparu sous les murs de Bordeaux, la Bourse devint le quartier général des bourgeois, qui réussirent enfin, le 19 juillet 1653, à remplacer le drapeau rouge par le drapeau blanc, et à faire clouer sur la vieille tour de l'Ormée le crâne de Duretête, le seul des révoltés que la hache du bourreau eût frappé.

Tout fut ensuite tranquille jusqu'en 1675. Le parlement, qui d'Agen avait été transféré, à cause de la peste, à La Réole, rentré à Bordeaux en novembre 1654, mérita l'oubli de la cour et le pardon de ses déportements pendant la Fronde, par sa soumission au ministère et le zèle qu'il montra lorsque Louis XIV traversa la ville, en 1659, pour aller épouser Marie-Thérèse d'Autriche. Le peuple seul gardait dans le cœur le violent levain de l'Ormée; aussi, un nouvel impôt ayant été mis sur les pots d'étain et le papier timbré, il refusa de le laisser percevoir, et assaillit les gabelleurs à coups de pierres. L'insurrection commença le 26 mars 1675 dans la rue du Loup. On chassa les commis du traitant, qui avait affermé l'impôt, des boutiques où ils se présentèrent, et la foule grossissant de plus en plus, et s'armant de bâtons et de cailloux, se mit à crier : *Vive le roi, sans gabelle*, et à lancer une grêle de pierres sur les commis et les jurats. Le tocsin, pendant ce temps, sonnait à toute volée dans le beffroi de Saint-Michel; l'hôtel-de-ville était assiégé par le peuple, et malgré les décharges de mousqueterie faites à bout portant, par l'ordre des jurats, il est probable qu'on aurait forcé les portes et massacré les commis, si le premier magistrat n'avait profité de l'obscurité de la nuit pour les faire évader et conduire au château Trompette. Le lendemain, messieurs du parlement rendirent un arrêt fulminant contre les mutins, et le conseiller Tarnaud se chargea de le leur notifier lui-même. On lui répondit par un coup de mousquet qui l'étendit raide mort, et ses collègues furent menacés du même traitement s'ils ne faisaient rendre sur-le-champ les prisonniers envoyés la veille au château Trompette. Tremblants de frayeur, les conseillers, les jurats, le gouverneur d'Albret et l'archevêque

accordèrent au peuple tout ce qu'il demandait, et le 29 au soir le parlement délibéra un arrêt portant que très-humbles remontrances seraient faites au roi pour le supplier de couvrir d'une amnistie générale les événements des 25, 26, 27 et 28 mars, et qu'en attendant sa réponse il serait sursis à la levée de l'impôt. Cette mesure, à la sincérité de laquelle ne pouvaient croire ni ceux qui venaient de la prendre, ni ceux qui l'avaient sollicitée, n'arrêta point l'insurrection. Des placards affichés au portail de l'église de Saint-Michel et devant l'hôtel-de-ville appelèrent de nouveau le peuple aux armes. Le parlement, de son côté, voulant frapper les esprits de terreur, fit brûler vifs trois insurgés dans la place de Canteloup, décapiter neuf autres de ces malheureux et une femme dans les quartiers où ils avaient été saisis, et mettre à la place du crâne de Duretête, qui fut jeté dans le fossé, la tête sanglante d'un des chefs de l'émeute. Puis, le dimanche 17 novembre 1675, quand tout fut fini, selon l'habitude du gouvernement, dix-huit régiments arrivèrent à Bordeaux, l'épée haute et mèche allumée, et vinrent se ranger en bataille sur les fossés. Alors le maréchal d'Albret, après avoir, au préalable, désarmé les habitants, fit connaître la réponse du roi. Sa Majesté maintenait l'impôt suspendu, transférait le parlement à Condom, frappait Bordeaux d'une surcharge annuelle de quinze mille livres, et ordonnait de démolir la porte Sainte-Croix et cinq cents toises de rempart. Quant aux habitants, ils furent abandonnés, comme les populations des villes prises d'assaut, à toute la licence du soldat, ce qui causa une émigration générale.

Les cruautés du maréchal d'Albret et les excès de ses troupes précédèrent de dix années seulement la révocation de l'édit de Nantes. Bordeaux était plein de protestants et eut douloureusement à souffrir de l'intolérance de Louis XIV. En 1684, un arrêt du conseil condamna ses temples : six ans auparavant la jurisprudence de son propre parlement, toujours relégué à Condom, avait prononcé le bannissement contre ceux qui, après avoir quitté par contrainte le protestantisme, y revenaient. Les mesures les plus acerbes se succédaient tous les jours et frappaient les proscrits dans ce que la famille a de plus inviolable et l'homme de plus cher. Tantôt le roi ordonnait que les enfants qui naîtraient dorénavant des personnes de la religion prétendue réformée, seraient baptisés par les curés des paroisses, et il était enjoint aux parents de les envoyer aux églises sous peine d'amende : tantôt on obligeait les médecins, chirurgiens et sages-femmes de donner avis aux prêtres et aux juges de la naissance de ces enfants : tantôt, enfin, Sa Majesté considérant *que les enfants de cinq ans étaient aptes à délibérer en une matière aussi grave que celle de leur salut*, voulait qu'on s'en rapportât à leur volonté pour le changement de religion. On ne pouvait, certes, opprimer plus durement les consciences, ni laisser moins de liberté, et cependant toutes ces rigueurs s'exerçaient en pure perte, tous ces édits étaient éludés; et tandis que l'intendant déployait autour de lui la sévérité la plus impitoyable, à chaque instant il arrivait à Bordeaux des enfants des provinces voisines qui non-seulement y étaient cachés, mais élevés loin de tous les yeux dans la foi de leurs pères.

Voici, du reste, à quoi avaient abouti, en 1758, les persécutions religieuses. « La nécessité, disait le conseil dans ses instructions secrètes au maréchal de Richelieu, nommé gouverneur de Guienne, la nécessité d'en imposer aux protestants

est aussi instante en Guienne qu'en Languedoc. Le dessein de les rendre tout à coup dociles aux lois de l'Église et de l'État serait trop vaste et même dangereux. Il paraît, dans le moment présent, plus judicieux de se borner à les ramener et à les maintenir au point dans lequel se sont jusqu'ici contenus les protestants des autres parties du royaume, où l'on n'a point encore entendu parler d'assemblées privées ou générales, de consistoires, ni de mariages ou baptêmes dans le désert. L'illusion de la tolérance est venue du Languedoc en Guienne, mais elle n'a pas eu le temps d'y prendre de fortes racines. En toute occasion et en tous lieux, on a présenté aux protestants la constante volonté du roi pour le maintien des lois ; et pour la rendre possible par les effets, il a été donné, avec choix, des ordres d'exil et d'emprisonnement contre les plus accrédités. Malheureusement ces ordres étaient immédiatement révoqués, et les protestants, dont le caractère est de se prévaloir de tout, prenant ces actes de clémence pour un commencement de retour vers eux, en devenaient plus hardis et plus entreprenants. Le maréchal de Thomond éclaira cette conduite. Leurs assemblées, jusque sous ses yeux dans une province où il commandait, lui parurent intolérables, il conçut que le meilleur moyen de les faire cesser était de remettre en vigueur les règlements qui les défendaient indistinctement et le port d'armes. Après la publication de ces ordonnances, les protestants demeurèrent consternés, et les assemblées cessèrent totalement. »

Dans ces instructions si importantes et qui seraient demeurées toujours secrètes sans la révolution de Juillet, à laquelle nous devons d'avoir pu les extraire des *ordres du roi*, le conseil ajoute : « *En tous les temps, les clameurs ont réussi aux protestants*, et ils n'ont *jamais manqué d'émissaires*. Ayant appris que les ordonnances du maréchal de Thomond n'avaient pas entièrement été approuvées au conseil, ils recommencèrent les assemblées au désert. Des députés partirent pour les Cévennes et en ramenèrent des prédicants. Leur présence rendit les assemblées plus nombreuses qu'auparavant ; les nobles, les bourgeois s'y rendirent ; et l'on en vit assister un grand nombre en armes à une assemblée près de Clairac. Cela prouve qu'il est inutile et même dangereux de chercher *à ramener les protestants par la persuasion* ; il faut y *parvenir par la crainte*. C'est sur ces principes que Sa Majesté fixa un plan d'opération comme il vient d'être dit. Ainsi le sieur maréchal de Richelieu ne laissera voir à l'extérieur qu'inflexibilité pour le maintien de l'autorité du roi, dans la soumission à ses ordonnances et aux arrêts de son parlement de Bordeaux sur le fait de la religion prétendue réformée ; il applaudira à tout l'appareil de la justice et il se rendra impénétrable aux religionnaires, quant aux vues de prudence, de ménagement, dont il sera à propos d'user dans l'exécution. Ce sera toujours en vain qu'il entreprendra d'empêcher les mariages et les baptêmes au désert, et de forcer les parents à envoyer les enfants aux instructions de l'Église, tant qu'il y aura des assemblées. Il faut donc s'attacher principalement à les détruire. L'intention de Sa Majesté est que les édits et ordonnances du parlement de Bordeaux du 21 novembre soient exécutés en toute rigueur contre les prédicants. A l'égard des religionnaires qui les auront reçus chez eux ou qui les auront accompagnés, le procès en sera fait selon la rigueur de l'arrêt du 21 novembre. En ce qui regarde les mariages et les baptêmes faits au désert, Sa Majesté

désire qu'il lui en soit rendu compte pour en faire des exemples plus prompts. Il y a lieu d'espérer que la présence des troupes, jointe à la pratique des moyens qui viennent d'être détaillés, contiendra les religionnaires. »

Un fait bien remarquable et qui a déjà dû frapper le lecteur, c'est que tous les troubles, tous les malheurs de Bordeaux ont pris leur origine dans l'orgueil, l'opiniâtreté ou les passions des dépositaires du pouvoir. Comme Leicester sous les Anglais, comme Tristan de Monneins sous Henri II, comme les cardinaux de Sourdis et les deux d'Épernon, Richelieu mit la ville en feu pour une querelle d'amour-propre. Prétendant que le maire, M. de Noé, à qui l'on doit ce magnifique théâtre dont s'enorgueillit le Chapeau Rouge, avait oublié de le saluer, il voulut le contraindre à une réparation humiliante. Celui-ci, aussi fier que le maréchal, car la noblesse de province, celle de Gascogne surtout, ne le cédait en rien pour la superbe et les prétentions glorieuses à la noblesse de cour, mit encore plus de hauteur à refuser la satisfaction exigée. Il fallut donc que la cour s'en mêlât. S'il ne s'était agi que d'une de ces questions qui intéressent une population tout entière, alarmée pour ses subsistances, comme en 1720, ou bien du bon ordre compromis par les écoles privées tout à coup, comme en 1725, par arrêté de la Jurade, des billets de spectacle, la cour ne s'en serait peut-être pas émue. Mais une querelle de grands seigneurs méritait bien toute son attention, et l'affaire, longuement et chaleureusement débattue, occupa plus d'un an Versailles. Le crédit du maréchal de Richelieu l'emporta toutefois, et le maire de Bordeaux fut exilé.

A ce triomphe le vainqueur de Mahon en ajouta un autre, en 1762, beaucoup plus difficile à obtenir. Sous son influence, le parlement, qui avait été rappelé de Condom en 1690, chassa les Jésuites de son ressort, par un arrêt dont le dispositif mémorable portait entre autres considérants : « Que le régime, institut et institution de la société soi-disant de Jésus étaient déclarés attentatoires *à toute autorité spirituelle et temporelle, incompatibles avec les principes et les règles de tout état policé, destructifs de la subordination légitime à laquelle tous sujets étaient tenus envers leurs souverains, spécialement répugnants aux libertés de l'église gallicane et aux quatre articles de l'assemblée générale du clergé de France de* 1682, *contraires aux lois et maximes fondamentales du royaume, inconciliables avec le droit public de la nation, et essentiellement irréformables.* »

En conséquence, au 1er août 1762, les Jésuites durent vider les maisons qu'ils occupaient dans le ressort de la cour. Des commissaires spéciaux apposèrent les scellés sur tous les effets trouvés dans ces maisons, et leurs biens meubles et immeubles furent mis sous la main du roi et de la justice. Depuis cet arrêt, l'ambition du parlement, longtemps comprimée par l'autorité royale et toute froissée encore des rudes leçons qu'elle avait reçues à la Réole et à Condom, se releva peu à peu et laissa éclater ses vieilles prétentions et sa morgue antique. Toute la fin du XVIIIe siècle fut pleine de démêlés avec le célèbre avocat-général Charles Dupaty, l'élégant auteur des *Lettres sur l'Italie*, que le roi avait honoré d'une charge de président à mortier; avec l'intendant Dupré de Saint-Maur, qui, supprimant les odieuses vexations de la corvée, faisait exécuter les travaux des routes à prix d'argent, et enfin avec le ministère, au sujet de quelques terrains alluvionnels concédés à la

maison de Polignac. Les réformes timides de Necker lui-même ne purent trouver grâce à ses yeux : lors de l'établissement de l'assemblée provinciale de Limoges, croyant voir dans la constitution d'une autorité indépendante un empiètement sur ses attributions, il refusa énergiquement d'enregistrer l'édit de création ; et, bien qu'exilé pour ce fait à Libourne, il ne cessa, sous forme d'humbles remontrances, de protester pendant neuf mois. Inutiles efforts! résistance vaine et désespérée! Pendant que les cours de Paris et de Toulouse déclaraient fièrement, en 1788, qu'elles ne se lasseraient jamais d'élever la voix pour le rappel de leurs collègues de Bordeaux, le peuple, se soulevant en masse, entrait bruyamment sur la scène politique, les accapareurs portaient la peine de leur avarice, et une députation honnête, quoique aristocratique, était envoyée aux états-généraux.

Les actes de l'Assemblée nationale furent l'objet à Bordeaux d'éloges unanimes; quatre mille citoyens, c'est-à-dire *tous ceux qui savaient écrire*, s'empressèrent de lui envoyer une adresse d'adhésion à sa marche et à ses décrets. Puis, à la nouvelle de la prise de la Bastille, le peuple courut au château Trompette, en força les portes, et, s'emparant des armes, improvisa une garde patriotique dont le dévouement ne tarda pas à être mis à l'épreuve. Le 15 mai de l'année suivante, 1790, on apprit tout à coup qu'une collision sanglante avait éclaté à Montauban, entre les partisans de la révolution, presque tous protestants, et les amis de l'ancien régime qui comptaient parmi les catholiques les plus zélés. Cinq dragons nationaux avaient été tués dans l'hôtel-de-ville et les cachots du château royal en dérobaient seuls cinquante-cinq autres, grièvement blessés pour la plupart, à la vengeance et à la fureur populaires. Devançant aussitôt le décret de l'Assemblée nationale, la municipalité bordelaise, sur le réquisitoire du procureur de la commune, prit un arrêté pour inviter les citoyens de Montauban à venir à Bordeaux où ils trouveraient asile, force, et tous les secours de la fraternité la plus amicale. Elle engagea en même temps toutes les municipalités voisines à suivre son exemple, et fit partir, en outre, un corps de quinze cents gardes nationaux commandés par M. de Courpon, major-général, qui avait ordre de prendre en passant un détachement du régiment de Champagne cantonné à Moissac, et de marcher sur Montauban.

A l'approche de cette colonne, les officiers municipaux de Montauban s'alarmèrent : une invitation pressante de rappeler M. de Courpon fut adressée par estafette aux maire et officiers municipaux bordelais, qui répondirent le 24 mai : « Nous ne devons, Messieurs, ni ne pouvons faire rétrograder ni même arrêter le détachement de notre garde nationale. Nous ne le devons pas, parce que le parti de l'envoyer au secours de nos frères, au secours de la constitution blessée, n'a été pris qu'après une mûre délibération, et que notre zèle pour le maintien de cette loi sacrée pour tous les bons Français nous commanderait encore le même arrêté; nous ne le pouvons pas, puisque nous avons contracté avec l'Assemblée nationale l'engagement d'envoyer nos troupes à Moissac et que c'est dans cette ville que le roi est supplié de faire parvenir les ordres. . . . Nous ne vous le dissimulons pas, votre propre sûreté vous commande de veiller à celle des citoyens dont le sort est dans vos mains. L'Assemblée nationale, n'en doutez pas, vous rendrait responsables du sang que vous laisseriez verser, et le peuple de Montauban partagerait avec vous cette responsabilité. Au moment où nous ter-

minons cette lettre, une députation du conseil de notre armée a été introduite au milieu de nous : les citoyens qui la composent nous prient de vous assurer qu'ils partagent tous les sentiments que nous venons de vous exprimer. Ils sont prêts à se réunir à leurs camarades si les circonstances étaient assez cruelles pour l'exiger. Cette déclara ion vous montre assez que le même esprit de paix et de concorde, d'affection et de respect pour l'Assemblée nationale nous anime tous également. »

Grâce à l'énergie de ces mesures, les prisonniers du 10 mai purent sortir vivants des cachots du château royal. L'esprit de Bordeaux était alors excellent, et, selon l'expression du temps, brûlait du feu du plus pur patriotisme. M. Champion de Cicé, son archevêque et l'un de ses députés à l'Assemblée nationale, ayant été nommé garde des sceaux et semblant oublier le mandat de ses commettants, reçut en réponse à une apologie adressée aux municipaux une lettre du club national où se peint avec la plus noble franchise l'opinion bordelaise. « Vous fûtes député aux états-généraux, Monsieur, lui disaient les patriotes, et vos premiers pas furent ceux d'un citoyen zélé pour sa patrie. Le moment où foulant aux pieds une vaine prééminence vous travaillâtes à ramener les ordres à l'égalité, où vous donnâtes au clergé l'exemple d'une réunion que sollicitait le salut du royaume, et dont la religion lui faisait un devoir rigoureux ; ce moment, Monsieur, fut le plus beau de votre vie. Vos diocésains en l'apprenant se livrèrent à la joie la plus vive. *Ce peuple passionné pour la liberté, et qui a donné des preuves si frappantes de son attachement à la constitution*, se plut à admirer en vous les vertus courageuses du citoyen réunies à l'esprit d'abnégation du véritable évêque. La bonne, la seule apologie qui soit maintenant digne de vous, si, comme nous aimons à le croire, l'amour de la patrie vit encore dans votre âme, c'est une conduite qui ne laisse désormais aucun nuage sur la pureté de votre civisme. . . . . . Redevenez dans l'Assemblée nationale ce que vous étiez à l'ouverture des états-généraux, l'ennemi de toute distinction, de tout privilége, de tout abus qui pèse sur la classe du peuple soit pour l'humilier, soit pour le rendre misérable. . . . . . Les citoyens, ajoutent les membres du club national, ont droit d'être étonnés que vous preniez encore le titre inconstitutionnel d'archevêque. Si vous êtes soumis en effet à cette constitution, que le roi a acceptée, que vous avez scellée du sceau de l'État, et que vous avez juré d'observer, pourquoi tardez-vous si longtemps à vous y conformer? Le titre d'archevêque n'ajoute rien à votre puissance, et continuer à le prendre c'est désobéir à la loi. Vous êtes trop éclairé pour *adopter les principes erronés répandus dans les protestations de quelques-uns de vos confrères*. Vous savez qu'autrefois l'Église ne connaissait que des évêques, et qu'en ramenant le clergé aux règles primitives de la discipline ecclésiastique, le législateur n'a fait que remplir un devoir qu'il ne lui était pas permis de négliger. »

Tel était donc l'esprit de la population bordelaise au moment des élections de l'Assemblée législative. Comme on sentait bien que la gravité des circonstances exigeait d'autres hommes, à M. Champion de Cicé et à ses honnêtes mais timides collègues, le département de la Gironde, dont Bordeaux était le premier district, substitua Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve, Ducos et Fonfrède. C'étaient de vaillants défenseurs de la cause populaire, d'éloquents avocats de la

révolution; aussi, par leur patriotisme, non moins que par leurs talents hors ligne, se trouvèrent-ils, immédiatement après leur arrivée à Paris, à la tête de ce parti célèbre qui prit le nom de leur département. Malgré les jugements passionnés que les fractions diverses de la phalange de 1793 ont tour à tour portés sur eux, les Girondins, il faut bien l'avouer, aujourd'hui qu'ils ne sont plus, occupaient une place éminente parmi les organisateurs de la révolution. Dans l'accomplissement de cette tache, qui était pleine de dégoûts et de périls, la sympathie de leurs frères de Bordeaux les encourageait, les applaudissait à chaque pas. Quelques jours après le 21 janvier, tout en approuvant, comme les autres villes du midi de la France, le coup qui venait de frapper la royauté, et après avoir décrété la formation d'un corps de volontaires nationaux de cinq cents hommes pour être envoyé à Paris et mis à la disposition de la Convention nationale, le conseil général de Bordeaux, composé des citoyens Saige maire, Oré, Marchand, Lafitte, Baour, Latus, Lagarde, Bécheau, Nairac, Marteilhe, Boyer, Furtado Sandré, Lartigue, officiers municipaux ; Vielle, procureur de la commune ; La Peyre, Azema, Drignac, Emmverth, Boulugnet, Delmestre, Mailhe, Dubord, Vignes, Brugevin, Guibbaud et Bellot, notables, adressa la proclamation suivante à ses administrés : « Lorsque les ennemis de notre liberté s'avancèrent vers nos frontières nous n'eûmes qu'à vous dire : Braves Français, la patrie est en danger, et vous vîntes en foule lui offrir vos bras et vos fortunes. . . . Ce n'est plus aujourd'hui l'ennemi du dehors que nous devons craindre ; c'est dans le temple même de la liberté, c'est au sein de la Convention nationale que le danger devient plus pressant. Comment assurera-t-elle la liberté publique, si celle de ses membres n'est pas entière? Comment sera-t-elle l'organe de la volonté générale, si des hommes avides de sang la tiennent constamment sous la hache des factieux et le poignard des assassins? Citoyens, cet état de choses ne peut plus durer : la nation ne l'a peut-être que trop longtemps souffert. . . . . Vous avez juré de vivre libres ou de mourir, l'instant est venu d'accomplir cette sainte promesse. Volez à la défense de la Convention, allez la débarrasser des factieux qui l'avilissent, et bientôt vous lui verrez reprendre cette attitude fière et imposante qui seule peut assurer sa gloire et la prospérité de la république! »

Cette adresse ne précéda que de très-peu de temps l'organisation politique des sections, décrétée le 11 avril 1793, par le conseil général du département. Ce jour-là fut créé le *Conseil de défense*, composé de six membres, qui furent pris dans les administrations du district du département et de la municipalité. A ce conseil chacune des vingt-huit sections de Bordeaux adjoignit un représentant. Divisé lui-même en trois sections principales, chargées, la première de la défense de la rivière et des côtes, la seconde de l'emploi et de la direction des forces publiques dans le département, et la troisième des rapports extérieurs, ce comité était à l'œuvre quand on apprit coup sur coup à Bordeaux les événements du 31 mai et du 2 juin et la proscription en masse de la Gironde. Alors ce ne fut qu'un cri, qu'une protestation ardente et unanime contre les violences dont la Convention venait d'être le théâtre : sur vingt-huit sections, vingt-sept prirent spontanément les armes pour relever le défi de la Montagne ; une seule, la section Franklin, aurait autorisé par son silence cet attentat inouï à l'inviolabilité de la représentation nationale. Mais,

mise en état de siége par les autres sections, ses sœurs, elle ne put empêcher l'expulsion des représentants en mission, Beaudot et Isabeau. Chassés au milieu des huées du peuple, les deux députés conventionnels se réfugièrent à la Réole, où accoururent les rejoindre quelques milliers de paysans et de volontaires. Cette force, en quelque sorte improvisée, dont ils surent tirer d'ailleurs le meilleur parti, leur suffit pour couper les communications de Bordeaux et arrêter les subsistances par la Garonne et la Dordogne. Mal défendue et bientôt affamée, la ville s'abandonna, pour ainsi dire, aux vengeances de la Convention, dont les deux commissaires, Tallien et Jullien de Paris, la traitèrentavec la dernière rigueur. On gardera longtemps dans la capitale de la Guienne le souvenir de ces jours néfastes. L'échafaud en permanence teint chaque jour de nouveaux meurtres, les compagnies dites de Tallien arrêtant au coin des rues et sur les places les hommes et les femmes pour leur faire baiser le bonnet rouge ou leur couper les cheveux; la vie des citoyens, leur fortune, leur honneur même livrés aux passions les plus sauvages, voilà ce que Bordeaux vit et souffrit jusqu'au 9 thermidor.

Après la catastrophe du 31 mai, les députés de la Gironde se séparèrent : Vergniaud, Ducos et Boyer Fonfrède, qui ne voulaient pas croire à *l'audace* de la Montagne, refusèrent de quitter Paris et y périrent sur l'échafaud le 31 octobre 1793. Guadet revint avec Pétion et Buzot chercher un asile dans les carrières de Saint-Émilion, sa patrie; Grangeneuve et Gensonné seuls accoururent à Bordeaux pour y organiser la résistance. Mais, ployant sous l'énergie de la Convention, et craignant de favoriser par la guerre civile les armées des puissances coalisées, déjà réunies sur nos frontières, les Bordelais furent sourds à la voix de leurs députés et les abandonnèrent deux mois après à la commission martiale, qui les fit guillotiner avec Guadet et son frère le 31 décembre 1793. Pétion et Buzot étaient morts de faim quelques jours avant dans les blés de Saint-Émilion.

A ces luttes politiques d'une si terrible grandeur et d'un intérêt si puissant, succédèrent sous le consulat les sourdes menées du parti contre-révolutionnaire. Afin de ne pas éveiller les soupçons, les royalistes composaient, à Bordeaux, une réunion, connue sous le nom d'*Institut*, qui tenait ses séances chez le musicien Cosse. Les deux chefs s'appelaient, l'un Constant, et l'autre Tristan. Ce dernier prenait la double qualité de secrétaire général et de commissaire du roi. Voici l'état de leurs forces, tel qu'il fut saisi au domicile du principal conspirateur par le citoyen Babut, secrétaire du commissaire général de police. Les communes de Léognan, Martillac, Banticand, Saint-Médard, Aiguesmortes, Saint-Georges, Cadaujac, Villeneuve, devaient fournir quatre cent quatre-vingts hommes à pied, deux à cheval, cent fusils de chasse et dix paires de pistolets. Mais dans les huit communes du canton de Castres les conjurés n'avaient pas réuni plus de cinq adhésions : cette tiédeur pour la cause royale n'était ni moins décourageante, ni moins sensible dans la ville. Au mois de juin 1800, Constant, l'âme du complot, écrivait aux présidents d'arrondissements : « D'après les avis que j'ai reçus, nous approchons du terme de la carrière glorieuse que nous suivons depuis plusieurs années. Le mouvement intérieur, m'assure-t-on, ne tient plus qu'à la reddition de Gênes, qui ne peut pas être éloignée. On dit même cette place importante au pouvoir des Autrichiens depuis le 9 mai ;

c'est avec non moins de peine que de surprise que j'ai appris par le chef de l'état-major que les compagnies de ligne ne sont pas aussi nombreuses qu'elles pourraient l'être dans une ville aussi populeuse que Bordeaux, et que les compagnies auxiliaires ne sont pas encore complètes. Plus nous serons nombreux et moins les jacobins oseront nous résister. Occupez-vous donc tout de suite de remplacer tous les aides de sections qui manquent et de faire compléter le plus tôt possible toutes les compagnies, soit de ligne, soit auxiliaires. Pour peu que les aides mettent du zèle et de l'activité dans l'exercice de leurs fonctions, il n'est pas douteux que l'armée ne soit portée en moins d'un mois à plus de quatre mille hommes de toutes armes. »

Le mouvement de l'institut royaliste de Bordeaux se liait avec les intrigues d'Hyde de Neuville à Paris et les projets contre-révolutionnaires de Pichegru et de Bourmont dans l'ouest. Le plan de cette conspiration générale, appelée *anglaise* parce qu'elle était fomentée par les manœuvres machiavéliques et l'or de Pitt, nommé dans les correspondances mystérieuses le *citoyen Tête*, fut d'abord assez bien conçu. Les Chouans armés par l'Angleterre devaient se soulever ; le nom seul de Pichegru allait ébranler la fidélité des troupes républicaines. *Le Fermier*, nom de guerre sous lequel se cachait le marquis du Boccage, se faisait fort de livrer Brest. En même temps, et douze heures avant l'attaque projetée à Paris, des courriers devaient partir de cette ville pour tous les points avec des lettres et des journaux supposés annonçant la chute de la république et le rétablissement de la royauté. Les conjurés ne doutaient pas que ces nouvelles et la vue du drapeau blanc n'excitassent un soulèvement général. La découverte du comité anglais, faite le 13 floréal an VIII à Paris, et la saisie de ses papiers chez la citoyenne veuve Mercier déjouèrent tout à coup ces vastes plans de contre-révolution.

L'arrivée de Bonaparte au pouvoir, comme empereur, eut pour effet de ruiner Bordeaux, en fermant la mer à ses navires. Bloqué par les frégates et les sloops des Anglais, qui se glissaient jusque dans la Gironde, et repoussé de l'Espagne par la guerre et la contrebande de l'Angleterre, le commerce se livrait à un sombre désespoir. Une association, évidemment sortie de l'*institut royaliste*, qu'on avait pu dissoudre mais non détruire, s'était formée et recrutée dans les dernières années de la domination impériale, parmi l'ancienne noblesse et la haute bourgeoisie. Son but avoué était de tuer en duel le plus grand nombre possible d'officiers de Napoleon. Dirigés par un jeune homme, beau et brave, par ce Chodruc Duclos dont la cynique misère devait épouvanter un jour les promeneurs du Palais-Royal, *les Balochards*, tel était leur nom, après avoir établi leur influence au théâtre, dans les cafés et sur le port, s'adjoignirent une troupe de sicaires dévoués qu'on appela *Brassards*, parce qu'ils portaient comme signe distinctif un large ruban vert roulé autour du bras gauche, et attendirent les événements funestes de 1814. Nous avons dit que l'institut royaliste s'était reconstitué ; toutefois, malgré le bruit qu'il faisait de ses forces, il comptait à peine une soixantaine d'émigrés et de vieilles femmes, dont toute l'action se bornait à protéger des réfractaires, à ouvrir des souscriptions secrètes pour les prisonniers espagnols et à commenter la bulle d'excommunication lancée contre l'empereur. Les seuls ennemis vraiment redoutables pour le gouvernement impérial étaient, le maire d'abord, un Irlandais trans-

fuge nommé Lynch, créature de Napoléon; puis tout le commerce et toute la bourgeoisie de la ville. Là, comme partout, le peuple, qui avait abondamment du travail et de la gloire, était pour l'empire.

Parfaitement instruit de l'état des choses, un habile conspirateur, le marquis de La Rochejacquelein, qui était venu à Bordeaux pour y renouer les fils d'un ancien plan d'insurrection du midi, combiné avec le soulèvement de la Vendée, comprit sur-le-champ le parti qu'on pouvait tirer de la disposition des esprits. A la nouvelle de l'arrivée de Wellington à Bayonne, il se rendit auprès de Lynch, et lui remettant confidentiellement une proclamation du duc d'Angoulême, lui demanda ce qu'il comptait faire. « Mon ami, » répondit l'Irlandais à voix basse, « vous n'avez « pas de partisan plus dévoué que moi; *c'est le maire de Bordeaux qui aspire à « l'honneur de proclamer le premier Louis XVIII.* » Fort d'une adhésion aussi importante, M. de La Rochejacquelein partit sur-le-champ en poste pour Saint-Jean-de-Luz, où était le duc d'Angoulême, et, le 8 mars 1814, se présentant avec le prince au quartier général de Wellington, et se donnant comme l'envoyé de Bordeaux, il l'invita au nom de la population à marcher sur la ville. Personne ne croyait moins que le général anglais à l'influence des Bourbons. Aussi objecta-t-il que les souverains alliés traitaient encore avec Napoléon et finit-il par dire qu'il ne pensait pas que Bordeaux se déclarât jamais contre l'empereur. « J'en réponds sur ma tête, » s'écria La Rochejacquelein avec une telle chaleur que Wellington, à demi persuadé, se rendit aux instances d'un nouveau député royaliste, nommé Bontemps Dubarry, et détacha quinze mille hommes sous les ordres du général Beresford.

Au bruit de l'approche des Anglais, les autorités impériales s'éloignèrent, le commissaire extraordinaire, comte Cornudet, en fit autant, et le général L'Huillier, commandant la division, ayant également abandonné son poste, les royalistes, à la tête desquels marchaient le maire Lynch, MM. de Tanzin et de Mondenard, adjoints, quelques membres du conseil municipal et MM. de La Rochejacquelein, de Gombault, de Saluces, de Lautrec, de Maccarthy, Dubarry-Bontemps et Gautier, parés de cocardes blanches et criant : *vivent les Bourbons!* se portèrent avec enthousiasme au-devant des Anglais. Le 12 mars au matin le drapeau blanc reparut sur le faîte de la tour de Saint-Michel et pavoisa en un clin d'œil toutes les fenêtres; il annonçait l'entrée des Anglais et celle du duc d'Angoulême, comme eux en uniforme rouge. Le prince fut complimenté par l'archevêque, salué par les acclamations d'une populace en délire, et chanté le soir au théâtre par l'avocat Martignac.

Un an après, jour pour jour, le général Decaen, gouverneur de la onzième division militaire, dénonçait à ses soldats le retour de Napoléon. « C'est à vous, » s'écriait-il, « qu'est réservée la gloire de sauver Louis XVIII. » De son côté, l'administration municipale, rappelant au roi l'anniversaire du 12 mars 1814, lui écrivait pour protester de son dévouement; elle suppliait Sa Majesté d'autoriser la formation d'un corps royal volontaire, composé de cavalerie, infanterie et artillerie, qui s'engageait à ne déposer les armes qu'après la destruction de l'usurpateur. Malgré la chaleur de cet enthousiasme, la duchesse d'Angoulême, qui s'était rendue à Bordeaux, voulait s'en éloigner dès le 14. Les royalistes s'y opposèrent, et,

sur le soir, des députations des gardes nationales d'Agen, de Lesparre, de Bayonne vinrent lui redonner un peu de confiance. Cependant le bruit s'étant répandu, le 21, que le général Clauzel arrivait avec des troupes, les paysans des environs de Bordeaux s'empressèrent d'arborer le drapeau tricolore. A cette nouvelle, les têtes s'échauffent, les grenadiers royaux, parmi lesquels se trouvait encore l'avocat Martignac, se font passer en revue par la duchesse et volent à Saint-André de Cubzac défendre le passage de la Dordogne. Il fut forcé par Clauzel le lendemain. Alors une fermentation des plus violentes se manifesta dans la ville : sans les efforts et la grande influence de Lainé, qui le retenait de tout son pouvoir, le peuple se serait soulevé en masse. On ne pouvait plus compter sur les troupes. Le 24, Madame ayant voulu passer en revue le 60e de ligne et le 8e léger, les soldats refusèrent de crier *vive le roi!* Clauzel pourtant ne se hâtait guère; il mit six jours à faire trois lieues et n'entra dans la Bastide, qui touche aux portes de Bordeaux, que le 31 au soir. La résistance, sans le concours des troupes, devenait d'ailleurs impossible. On convint que la duchesse aurait la liberté de se retirer où bon lui semblerait ; mais, avant de partir, elle voulut tenter un dernier effort. Se portant au milieu de la nuit aux casernes, elle fit réunir les soldats et les harangua chaleureusement pour les engager à défendre l'entrée de Bordeaux au général Clauzel. Les soldats restèrent muets et impassibles. S'adressant alors aux officiers, elle leur rappela leurs serments et fit un appel à leur courage; ceux-ci, tout en protestant de leur respect pour son sexe et ses malheurs, lui répondirent résolument que rien ne pourrait porter des Français à combattre des Français. La duchesse fondit en larmes à ces paroles et les supplia de conserver au moins la neutralité si la garde nationale voulait se défendre. Bien loin de se conformer à son dessein, ils lui déclarèrent avec la même énergie que si elle tirait sur les troupes de Clauzel, ils tireraient sur la garde nationale. Le lendemain, 2 avril, à huit heures du soir, la duchesse d'Angoulême quittait Bordeaux et allait s'embarquer au port de Pauillac, sur la corvette anglaise *le Wanderer*, commandée par le capitaine William Dowers, qui mit toute la journée pour sortir de la Gironde. Les volontaires royaux, pendant ce temps, vengeaient la honte de sa fuite à leur manière, en tuant à bout portant le capitaine Troplong, qui voulait empêcher avec ses gardes nationaux qu'on se portât à des excès envers le général Decaen, auquel les royalistes ne pardonnaient pas de s'être rallié à la cause de Napoléon, après l'avoir qualifié de *traître* dans sa proclamation.

Les Cent jours avaient remué si violemment les passions politiques et ravivé tant de haines amorties déjà, que la seconde restauration ne put s'accomplir sans échafauds. Bordeaux vit tomber les têtes des deux jumeaux de la Réole et reçut, six ans plus tard, la récompense de son dévouement à la cause bourbonienne, en donnant son nom au dernier héritier direct de la branche aînée. Cependant, à partir de cette époque, l'opinion mixte, née sous l'empire de la charte, qu'on appela libéralisme, fit de tels progrès à Bordeaux, grâce aux efforts infatigables du publiciste Henri Fonfrède et de quelques descendants des hommes de la révolution, qu'en 1830 l'immense majorité de la population bordelaise salua avec enthousiasme la révolution de juillet. Dès le 4 août, l'agitation était extrême : on organisait la garde nationale, on s'armait de tous côtés, les nouvelles de Paris étaient attendues et

dévorées avec une avidité qui ne présageait que trop un dénouement violent. Les jours suivants, en effet, le bruit ayant circulé dans le peuple que le préfet, M. de Curzay, voulait tenir jusqu'au dernier moment, un rassemblement, composé en grande partie d'ouvriers étrangers et de marins, armés de longs bâtons, se précipita vers la préfecture. Les portes furent enfoncées, et l'on se saisit de M. de Curzay qui, pâle, en chemise, couvert de sang, aurait été entraîné à la Garonne par cette foule en délire, si l'un des chefs du rassemblement, qui feignait de frapper plus fort que les autres, ne l'eût poussé tout à coup dans une maison, où il échappa à la mort. Depuis, aucun événement remarquable ne s'est passé à Bordeaux. Nous ne devons pas oublier toutefois la pétition que douze mille cent soixante-trois propriétaires et négociants de cette grande ville ont adressée aux chambres sur la décadence de son commerce et la situation critique de l'industrie vinicole. Les pétitionnaires s'exprimèrent dans un langage d'une telle vivacité, qu'on aurait pu y entrevoir une menace de séparation nationale, si les sentiments patriotiques de la population bordelaise et son dévouement bien connu aux intérêts de la France n'eussent pas suffisamment repoussé une pareille interprétation.

Avant la révolution, Bordeaux était le siége d'une généralité, comprenant le Bordelais, le Bazadais, les Landes, le Périgord, l'Agénais, le Condomois et le pays de Labourd. Il avait un parlement dont nous avons déjà indiqué le ressort, un sénéchal, quatre élections, un bureau des finances, une amirauté. Le 4 mars 1790, l'assemblée nationale forma le département de la Gironde avec la meilleure partie de la Guienne proprement dite, en la partageant en sept districts, dont les chefs-lieux furent Bordeaux, Bazas, Blaye, Cadillac, Lesparre, Libourne et La Réole. La loi du 28 pluviôse an VIII changea de nouveau les districts, à l'exception de celui de Cadillac, en arrondissements, et Bordeaux devint alors le chef-lieu du département, le siége d'une cour royale, d'un archevêché, de la onzième division militaire, et d'une académie. Toutes ces compensations ne purent le dédommager complétement de ce qu'il perdait. A dater de la suppression de son parlement et de son bureau général des finances, la prospérité de Bordeaux alla sans cesse en déclinant. En 1789, la population était de 109,499 âmes, en l'an IX elle présentait une décroissance de 13,542 personnes; elle ne compte plus aujourd'hui que 98,705 habitants, quoique les relevés officiels la portent à 106,497. Le département n'est pas non plus très-peuplé. On y compte 558,490 âmes, parmi lesquelles 99,512 appartiennent à l'arrondissement de Bordeaux. Quant aux petites villes de Pendensac, de La Brède et de Rions, elles contiennent, la première 1,604 habitants, la seconde 1,531 et la troisième 1,297.

Sous l'administration d'Aubert de Tourny, nommé intendant de la généralité en 1743, Bordeaux avait pris tout à coup cet aspect monumental qui frappe aujourd'hui l'étranger d'admiration et de surprise. Les magnifiques allées d'Albret, celles qui rappellent le nom de Tourny à la reconnaissance publique, la place où fut élevée sa statue, les places Dauphine, d'Aquitaine, Royale, de Bourgogne; les hôtels de la Bourse, de la Douane; la longue ligne d'édifices symétriques et d'une architecture si imposante, qui borde et décore le port, tout cela est dû au goût éclairé, à l'édilité intelligente du célèbre administrateur. La grande prospérité de Bordeaux, l'essor extraordinaire de son commerce, datent également de cette époque.

Jusqu'aux premiers jours de 1789, Bordeaux eut dans son enceinte et dans ses faubourgs *des Chartrons*, *de Saint-Seurin* et du *Chapeau-Rouge* un si grand nombre de chais, de magasins et de caves, que l'énumération en semblait impossible à l'économiste Samuel Ricard. On estimait alors, et cette appréciation ne cessa d'être juste que vers l'an VII, qu'il se récoltait dans la banlieue de Bordeaux deux cent mille tonneaux de vin, dont quatre-vingt mille se consommaient sur place ou aux environs. Il en descendait en outre cinq mille du haut pays, dix mille du Périgord ou du Gers, et quelques milliers du Languedoc, par le canal. Les vins chargés à Bordeaux étaient ceux de Langon, de Preignac, de Barsac, de Sauterne et de Bommes. Année commune, ils se vendaient de cent quatre-vingts à deux cents livres le tonneau. Les vins de Podensac et de Castres formaient aussi deux qualités : les blancs, qui valaient vingt ou trente écus, et les rouges, dont le prix variait généralement entre trente, trente-cinq et quarante. Les vins de Grave et de Médoc d'une qualité supérieure se payaient le double. A cette époque, au reste, le prix du tonneau, droits de courtage, de sortie, de rabattage, de fouettage, de coupage et de collage compris, s'élevait à deux cent vingt-sept livres. Après les vins et les eaux-de-vie, les objets principaux du commerce bordelais étaient les prunes d'Agen, les fruits et les farines, celles surtout qu'on appelle encore *minots* quand elles ont subi une épuration particulière. C'était là le fonds de l'exportation de Bordeaux. Le commerce d'importation consistait, comme aujourd'hui, dans les marchandises d'Amérique et des colonies, telles que le sucre, le café, l'indigo, le coton, le rocou, le gingembre, la casse, le cacao, le bois de construction, les douves, les merrains, les chanvres, les goudrons, les viandes salées, le beurre et le fromage.

Actuellement la moyenne des récoltes annuelles des vignobles bordelais varie de deux cent cinquante à deux cent quatre-vingt-trois tonneaux, ce qui, déduction faite de la déperdition causée par le tirage, l'ouillage et l'évaporation, ramènerait ce chiffre à celui de 1789. Les évaluations sur le prix du tonneau sont plus flottantes qu'à cette époque et se règlent selon les récoltes : ainsi, par exemple, il est des années où le tonneau, comme en 1834, vaut deux mille et deux mille cinq cents francs, tandis que d'ordinaire, ainsi qu'on l'a vu en 1836, il ne dépasse pas trois cents francs. Bordeaux possède en ce moment des distilleries de vinaigre, d'acide nitrique, des raffineries de sucre, des papeteries, des fabriques de faïence, de chapeaux et des verreries. Entrepôt général des produits vinicoles du midi, de l'ouest et du centre de la France, bien que ses expéditions soient fort réduites, il arme encore près de deux cents navires pour les côtes d'Afrique, les États-Unis, les mers de l'Inde et la pêche de la morue et de la baleine. Voici quel a été, en 1843, le mouvement maritime de son port : il y est entré 695 navires faisant la grande navigation, et jaugeant 129,111 tonneaux ; sur ce nombre, 297 portaient les couleurs françaises et 390 étaient étrangers. Parmi ces derniers, on en comptait 51 de l'Angleterre, 7 de la Russie et des pays du Nord, 14 de l'Espagne et du Portugal, 2 de l'Afrique, 16 de l'Inde anglaise et hollandaise, 87 de l'Amérique, 70 des colonies et de l'Inde française, et 48 employés à la pêche de la morue. Quant aux sorties, elles présentèrent un total de 588 navires, dont 237 étrangers et 351 français, jaugeant ensemble 102,648 tonneaux. Les droits de douane, perçus sur les marchandises, produisirent quinze millions. Outre les

navires de long cours, il entre annuellement dans le port deux à trois mille bâtiments employés au cabotage. Un service régulier de paquebots à vapeur facilite ses relations avec la Havane et le Mexique, et à l'approche des foires du 1er mars et du 1er octobre, qui durent quinze jours, on voit ce bassin qui, s'étendant sur une largeur d'une demi-lieue et sur une longueur de deux lieues, peut contenir mille navires, se couvrir d'une forêt de mâts. Tous les jours d'élégants bateaux à vapeur partent, en remontant la rivière, pour Langon, Saint-Macaire, la Réole et Marmande, ou descendent les voyageurs à Pauillac et à Blaye. D'autre part, le chemin de fer de la Teste lie la ville aux Landes et à l'Océan. Malgré son admirable position et les efforts de son industrie, Bordeaux souffre cependant, et à la prodigieuse activité de son commerce a succédé un état de langueur. Les fautes du gouvernement et la jalouse rivalité de l'Angleterre ont également contribué à produire ce fâcheux résultat. Dès le XVIIe siècle, une déplorable erreur des ministres de Louis XIV devint la première cause du mal. Grâce au génie de Richelieu, la maison de Bragance, placée sur le trône de Portugal, ouvrait un vaste débouché à l'industrie et au commerce bordelais : on défendit tout à coup l'entrée des sucres et des tabacs du Brésil, et, par représailles, le Portugal nous ferma ses ports et les livra sans concurrence à l'Angleterre. Les autres causes principales sont l'appauvrissement de l'Espagne, la perte du Canada, où les Anglais nous ont encore supplantés, le développement immense de l'industrie en Amérique, les prohibitions craintives de la Russie, la guerre de la Péninsule sous l'empire, l'absence d'un bon traité de commerce avec l'Espagne, basé sur la réciprocité des échanges, enfin les ruineuses surcharges occasionnées par les droits réunis et par notre mauvais système de douanes. Mais, quelle que soit sa situation économique, nous sommes pleins de confiance dans l'avenir d'une ville dont la population s'est toujours distinguée par son intelligence, son activité, et qui recèle dans son sein tant d'éléments de grandeur et une vitalité si puissante. La suppression ou du moins l'allégement de l'impôt des vins à l'intérieur, quelques alliances commerciales bien entendues avec les nations de l'Europe et de l'Amérique, et la prochaine création de voies de fer, suffiront, nous n'en doutons pas, pour rendre la capitale du midi et de l'ouest à son ancienne prospérité.

Nous avons parlé de l'aspect monumental de Bordeaux après les travaux vraiment grands de M. de Tourny ; ses richesses architecturales n'ont fait depuis que s'accroître, et aujourd'hui il renferme trente-un édifices, les églises de Saint-André, Saint-Seurin, Saint-Michel, Saint-Pierre, Saint-Rémi, Saint-Éloi, Saint-Dominique, Saint-Louis, l'hôpital, les hospices de Saint-André et des Incurables, les hôtels de la Monnaie et de l'Archevêché, les postes de la marine, les écoles d'équitation et des sourds-muets, la préfecture, la banque, la bourse, la douane, le grand théâtre, le musée, le collége, le palais-de-justice, le grand marché, le magasin de vivres, le dépôt des poudres, la maison de la Miséricorde et le grand marché des Chartrons. Ce beau pont de dix-neuf arches, imposant par sa masse et sa longueur, et les vastes quais qui se déroulent sur toute la rive gauche de la Garonne, depuis les chantiers de construction et Paludate jusqu'à Bacalan, en formant presque un arc de cercle de deux lieues de circuit, complètent le plus noble ensemble et le plus riche point de vue qui soit au monde.

Les établissements scientifiques de Bordeaux sont l'académie universitaire, le

collége royal, les écoles d'architecture, d'hydrographie, de navigation, de botanique, de dessin, de peinture, de médecine et de chirurgie, des sourds-muets, d'accouchement et de commerce, l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres, les sociétés d'émulation, commerciale, médicale et philomatique, l'athénée, la bibliothèque et les facultés des lettres et des sciences, récemment instituées.

A la tête des hommes éminents que Bordeaux a vus naître, se place le fils du médecin de Bazas. *Decius Magnus Ausonius*, venu au monde sous le règne de Valentinien, réunit à la triple illustration de poëte, de professeur et de précepteur de l'empereur Gratien, la dignité de consul, récompense de son mérite littéraire. Il composa des épigrammes, des idylles et une foule de pièces de vers. Dans le même siècle vivaient *Minervius Victor*, la gloire des écoles bordelaises; *Minervius Aleptius*, son fils, qui égala presque sa renommée; les célèbres rhéteurs *Sedatus*, *Delphidius*, *Dynamius*, *Luciolus*, *Exuperius*, *Glabrio*, saint *Paulin*, évêque de Nole, auteur de poésies chrétiennes, et *Marcellus Empiricus*, le premier charlatan connu. A ces vieilles célébrités du IVe siècle succédèrent, douze cents ans plus tard, sans qu'aucun personnage quelque peu remarquable, autre que l'alchimiste *Roquetaillade*, vînt remplir cette vaste lacune (1360), le démonologue *De Lancre*, le chimiste *Dignosius*, le mathématicien *Guillaume de Bordes*, l'helléniste *Dominique Reulin*, à qui l'on doit également une méthode de chirurgie et un traité des aliments, imprimés en 1560; *Gabriel de Lurbe* (Lurber), rédacteur de la *Chronique de Bordeaux* et du *de Viris illustribus Aquitaniæ* (1591), et les savants légistes, *Bohier*, *Dulesme* et *Le Ferron*. L'architecte *Du Pérac*, l'historien de France du *Haillan*, qui mourut en 1610, et le jésuite *Fronton du Duc*, dont l'immense érudition faisait dire au père Niceron qu'il ne comprenait pas que la vie d'un homme pût suffire à tant de travaux, appartiennent à la même époque. C'est aussi en 1580 que *Michel Montaigne*, qui naquit en Périgord, mais qui écrivit et imprima ses ouvrages à Bordeaux, publia ses *Essais*. Huit ans plus tard, ce grand homme en fit paraître une nouvelle édition, corrigée avec soin, et dont le manuscrit, raturé de sa main, existe encore aujourd'hui à la Bibliothèque de Bordeaux.

Viennent ensuite le philosophe d'*Espagnet*, né vers 1600; l'auteur de *de Morbis mulierum*, *Primerose*; le chirurgien *Mingelousaulx*, qui, en 1632, sauva les jours du cardinal de Richelieu, à l'aide de ses bougies cannelées; le jésuite *Lecomte*, fameux par ses missions en Chine; *Fonteneil*, l'historien, vers 1651, des *Mouvements de Bordeaux*; l'avocat *la Peyrère*, et *Raphael Trichet Dufresne*, éditeur de soixante-dix volumes grecs et bibliothécaire de la reine Christine. Enfin, le 18 janvier 1689, Charles de Secondat, baron de *Montesquieu*, naquit au château de la Brède. Après avoir publié, en 1721, les *Lettres persannes*, Montesquieu mit au jour, en 1725, le *Temple de Gnide*; en 1734, les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, ouvrage écrit au château de la Brède; à la même époque, le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, et *Lisimaque*; en 1748, l'*Esprit des Lois*; et en 1750, la *défense* de ce beau livre. Reçu, en 1716, président à mortier au parlement de Bordeaux, où il était déjà conseiller, de l'académie de cette ville il passa, douze ans plus tard, à l'Académie française. Sa mort, arrivée le 10 février 1755, excita en Europe des regrets universels. C'est en ces termes si honorables pour sa mémoire que l'*Evening Post* apprit cet événement à l'Angleterre : « Le

10 février est mort à Paris, universellement regretté, *Charles Secondat de Montesquieu*. Ses vertus ont fait honneur à la nature humaine; ses écrits lui ont fait restituer ses droits» (*His virtues did honour to human nature, his writings justice*).

Les autres hommes distingués du XVIII[e] siècle furent l'avocat *Dupin*, qui publia, en 1743, un *Traité des secondes noces;* les hagiographes *Laffaurie* et *Beaurein;* le curé *Jaubert*, traducteur d'*Ausonius;* le missionnaire jésuite *Laffitau*, auquel son *Histoire des découvertes des Portugais dans le nouveau monde* et ses in-4° sur les *Mœurs des sauvages américains* firent, en 1742, une réputation méritée; le médecin *Sylva*, né en 1684; le chimiste *Villaris*, qui en découvrant les kaolins de Saint-Yrieix dota le Limousin de l'industrie porcelainière; le fameux violon *Gaviniez*, ami de J.-J. Rousseau, et les girondins *Gensonné*, *Boyer-Fonfrède*, *Ducos* et *Grangeneuve*. De nos jours Bordeaux a produit six artistes distingués : le peintre *Lacour*, mort en 1814; les architectes *Combes*, nés à Podensac; *Marzois* et *Deschamps*, constructeurs du pont; le graveur *Paillière* et le violonniste *Rode*, mort en 1829 près de Marmande. Nous citerons ensuite dans l'ordre civil : *Balguerie*, le Laffite de la Gironde, auquel on doit les capitaux nécessaires à la construction du pont, à l'établissement de la banque, des bateaux à vapeur, de l'entrepôt, des bains publics, de la fonderie, et à l'achèvement des ponts d'Agen, d'Aiguillon et de Moissac : l'avocat *Desèze*, le généreux défenseur de Louis XVI, mort en 1826, premier président de la Cour de cassation et membre de l'Académie française; le jurisconsulte *Rateau; Joseph-Henri-Joachim Lainé*, député au corps législatif, en 1813, et ministre de Louis XVIII; et notre collaborateur M. *Troplong*, membre de l'Institut, et l'un des plus illustres interprètes de notre droit civil. Non moins riche en célébrités militaires, Bordeaux compte au nombre de ses enfants, d'abord le marquis de *Saint-Marc*, mort en 1817, qui essuya, sans reculer d'un pas, à Fontenoi, sur la ligne où il resta seul debout avec son drapeau, la décharge de l'armée anglaise; le contre-amiral *Baste*, tué en 1814 au combat de Brienne, et qui s'était signalé par les faits d'armes les plus brillants comme officier des armées de terre et de mer; le général de brigade *Duranteau;* le lieutenant-général *Nansouty*, né le 30 mai 1768, l'un des meilleurs généraux de cavalerie de l'empire; le commandant *Machemin* et le brave chef d'escadron *Deschamps*, mort en 1830, qui se couvrit de gloire à Ulm, Lutzen, Bautzen et Leipsick.[1]

1. Sulpitii Severi *Dialog et Hist.* lib. 1, 2. — Baluzii *Capitul.* — C. Sollii Apollin. *Epist.* — J. Baïole, *Histoire sacrée d'Aquitaine.* — *Johannis papæ litteræ, in sacro sanct Concil.* Ph. Labb, t. IX. — Rymer, *Act. public.* — *Rôles gascons de la Tour de Londres.* — *Collection Brecquigny*, t. IV. — D. Devienne, *Hist. de Bordeaux.* — Fonteneil, *Mouvements de Bordeaux.* — *Lurbeo Burdigalensium rerum Chronic* (De Lurbe). — *Journal de Filhot.* — Bouchet, *Ann. d'Aquitaine.* — Hugues du Temps, *Clergé de France.* — *Mémoires* de Lenet. — *Archives de la Préfecture de Paris*, ordres du roy, n° 5. — Manuscrits de la Bibliothèque du roi, fonds Saint-Germain français. — *Archives municipales de Bordeaux*, registres de la jurade et conseil-general, n° 5. — Zinzerling. *Notice sur Bordeaux.* — *Recueil particulier du jacobin Gautier* — *Conspiration anglaise*, imprimée en l'an IX — *Mémoires manuscrits du baron de Saint-Aignan.* — *Moniteur universel.* — Jouanet, *Statistique de la Gironde.* — *Mémoires de l'Académie de Bordeaux.* — Samuel Ricard, *Traité du commerce.* — Mary-Lafon, t. III et IV.

BLAYE.

Située sur la rive droite de la Gironde, à une petite distance de Bordeaux, la ville de Blaye, dont la fondation remonte aux premiers temps de l'invasion romaine, partagea les bonnes et les mauvaises destinées de la capitale de la province. Ausonius parle de sa rade magnifique, de l'importance de ses fortifications, et tout nous porte à croire que les proconsuls de l'Aquitaine en firent un formidable boulevart, destiné à fermer la Gironde aux pirates bretons qui remontaient chaque année le fleuve pour en piller les bords. Les historiens désignent Blaye sous les deux noms de *Blavia* et de *Promontorium Santonum*. Le premier, qui lui fut sans doute donné parce que, sous les Romains comme aujourd'hui, la route de Bordeaux à Saintes traversait la ville, a définitivement prévalu, et Blaye le porte encore aujourd'hui. Quelques antiquaires, parmi lesquels nous citerons le savant La Sauvagère, ont prétendu, il est vrai, que l'antique *Blavia* n'était pas située aux bords de la Gironde, mais sur la côte de la péninsule armoricaine. On peut lire à ce sujet notre notice sur Hennebon et sur Port-Louis, l'ancien Blavet de la Bretagne.

Quoi qu'il en soit, *Blavia* prospéra sous la domination romaine : sa rade, presque aussi fréquentée que le port de Bordeaux, s'ouvrait aux mille navires qui, venant d'Ostie chargés des productions de l'Italie et de toutes sortes d'objets de luxe, s'en retournaient avec des cargaisons de vin de Médoc. Lorsque les Barbares se partagèrent les débris de l'empire d'Occident, Blaye cessa d'être l'entrepôt du commerce des riches contrées qu'arrose la Dordogne ; elle fut pillée, changea souvent de maîtres, fit partie du royaume des Visigoths, et reçut, dit-on, dans ses murs, le roi des Franks Chlodwig, lorsque la bataille de Vouglé lui eut assuré l'empire de la France méridionale. Charibert, petit-fils de Chlodwig, roi d'Aquitaine, aurait, s'il faut en croire les chroniques, séjourné quelque temps à Blaye, et y serait mort en 567, deux cent vingt-deux ans après l'établissement du christianisme par saint Romain.

Selon des autorités non moins suspectes, en 768, Charlemagne fit ensevelir à Blaye son neveu Roland, tué à Roncevaux. Le vieux chroniqueur de Bordeaux raconte ce fait avec une naïveté qui semble lui donner les couleurs de la vraisemblance. « Charlemagne fait faire des honneurs et obsèques magnifiques aux princes et seigneurs français, lesquels par l'embuche des Gascons et Biscaïns, avaient été defaits et tués à Roncevaux, sur le passage des monts Pyrénées, et ensevelir leurs corps à Bordeaux : et quant au corps de Rolland son neveu, et admiral de Bretagne, il le fit porter à Blaye, et ensevelir dans l'église Saint-Romain, avec son épée qu'on appelle *Durandal*, mise sur son chef, et son cor aux pieds du sépulcre.

Lequel corps, toutefois, fut depuis porté à l'église Saint-Seurin lès Bourdeaux, et l'épée à Roquemador en Quercy. »

Blaye eut beaucoup à souffrir des invasions des Normands après la mort de Charlemagne. Pendant tout le x[e] siècle, son commerce fut anéanti, et les expéditions contre les Poitevins, auxquelles ses habitants furent forcés de s'associer par Guilhem Fier-à-bras, lui portèrent le dernier coup. En 1025, elle appartenait au comte d'Angoulême, et devint, à ce titre, la pomme de discorde de la maison comtale. Willhem-le-Pieux étant mort des fatigues de son pèlerinage à la terre sainte, Jauffre, l'un de ses fils, se saisit immédiatement par ruse de la seigneurie de Blaye, au préjudice de son frère Alduin. Celui-ci reprit le château, mais il ne s'en fut pas plutôt éloigné, que Jauffre reparut, et construisit une bastille devant la ville. Ce petit siége ne se prolongea pas au-delà des fêtes de Pâques, le pieux Alduin, par la seule puissance de la prière et par l'intervention de saint Cybar, ayant contraint son frère à lui demander grâce. La seigneurie de Blaye tomba ensuite dans la maison de Rudel, d'où sortit, au XII[e] siècle, le troubadour Jauffre, si fameux au moyen âge. Fort gentilhomme et bon prince de Blaye, dit le biographe provençal, *mots gentils hom prince de Blaïa*, il s'éprit d'un ardent amour pour la comtesse de Tripoli sans l'avoir jamais vue, et sur ce que la renommée disait de sa beauté. Après avoir fait sur elle mainte chanson et répété sur tous les rhythmes que les prés, les vergers, les arbres, les fleurs et les cris des oiseaux, ne pouvaient le séduire comme le franc plaisir d'aimer, il se croisa un beau jour pour aller voir la comtesse. Durant le trajet, il fut pris d'une maladie si grave, qu'il était presque mourant lorsque le vaisseau toucha le port. Le bruit de son arrivée s'étant répandu, la comtesse accourut et recueillit son dernier regard : à sa voix, Jauffre rouvrit les yeux et remercia le ciel de la consolation qu'il lui donnait de voir sa Dame avant de mourir. La comtesse désolée le fit enterrer pompeusement dans l'église des Templiers, et prit le voile sur sa tombe.

Pendant la domination anglaise, Blaye se montra d'autant plus fidèle à ses nouveaux maîtres qu'ils la comblèrent de faveurs : en 1220, une charte d'Henri III accorda aux Blayais le droit d'introduire librement leurs vins à Bordeaux, privilége réservé exclusivement aux bourgeois de cette denière ville. En 1261, ils obtinrent des exemptions fiscales importantes, et postérieurement la confirmation de leurs libertés, qui étaient assez larges. Ainsi, le seigneur ne pouvait bannir aucun citoyen de la ville, du moment qu'il fournissait caution, à moins qu'il ne se fût rendu coupable d'un crime emportant la peine de mort ou la mutilation. Les navires de Blaye avaient la préférence sur les navires étrangers pour les passagers et le fret. Le seigneur devait à tous justice bonne, prompte et gratuite. Il était interdit au seigneur de faire *aucun établissement ou aucune criée* sans le consentement des habitants; ceux-ci n'étaient tenus envers lui qu'aux dîmes et redevances stipulées dans les priviléges. Ils pouvaient se marier, nonobstant son opposition, et ils jouissaient du droit de faire paître leurs bêtes dans les pâturages communs (*padouens*).

En 1332, Alice de Montaigu, héritière des derniers seigneurs, vendit tous ses droits sur Blaye au roi d'Angleterre pour la somme de mille livres de revenu et de onze mille livres anglaises en principal. Ce fait prouve l'importance que le souve-

rain de la Guienne attachait à la possession de cette sentinelle de la Gironde. Blaye lui échappa pourtant sept ans plus tard. Deux chevaliers poitevins qui tenaient pour le roi de France, s'en emparèrent à l'improviste et s'y maintinrent d'abord avec leurs routiers contre toutes les forces de Derby. Mais plus tard les Anglais la reprirent. Elle était encore en leur pouvoir lorsqu'ils engagèrent les villes voisines de Bordeaux à former avec cette capitale une alliance offensive et défensive. Blaye entra, comme nous l'avons dit, dans cette confédération, dont la principale clause portait que les villes liguées se prêteraient un mutuel appui contre tout ennemi de l'intérieur ou du dehors.

En 1451, les comtes de Dunois et de Penthièvre, avant d'attaquer la capitale de la Guienne, mirent le siége devant Blaye. Le gouverneur de la province avait déjà envoyé dans la place menacée le maire et le sous-maire de Bordeaux, le seigneur de Montferrand et le sire de Lesparre; cinq gros vaisseaux stationnaient dans la rade pour faciliter l'entrée des vivres et des munitions dont la ville pourrait avoir besoin. Dunois ne voulant pas laisser aux ennemis la ressource de renouveler leurs approvisionnements, donna l'ordre de les attaquer sur la rivière : au commencement du siége, Jean-le-Boursier remonta la Gironde avec une flotte supérieure à celle des Anglais. De part et d'autre le combat fut très-vif; mais les Bordelais et les Anglais furent bientôt culbutés et eurent toutes les peines du monde à regagner le port de Bordeaux avec leurs vaisseaux démâtés. D'un autre côté, la garnison souffrait beaucoup des attaques incessantes du comte de Penthièvre, qui assiégeait la ville par terre; déjà on l'avait forcée à se réfugier dans le château. N'espérant plus aucun secours, elle se rendit prisonnière de guerre le 24 mai 1451 : le maire de Bordeaux et les autres seigneurs remirent leurs épées au comte de Penthièvre, et Blaye fut enlevée pour toujours à l'Angleterre.

Le 7 novembre 1452, Charles VII, pour s'attacher les habitants de cette ville, jaloux de conserver les avantages de leur ancienne constitution communale, les remit *en possession des honneurs, franchises, libertés et prééminences dont, par avant le siége, ses borgeois avoient accoutumé de jouir;* et Louis XI, son successeur, en montant sur le trône et en confirmant leurs droits, octroya aux Blayais des lettres patentes pour l'établissement d'une jurade pareille à celle de Bordeaux. Par cette royale concession, Blaye acquérait le droit d'élire, tous les ans, huit notables pour exercer les fonctions de jurats, un maire et un sous-maire, lesquels, à leur tour, devaient choisir parmi les plus nobles hommes douze conseillers, un procureur-syndic et les bas-officiers de la commune, tels que le greffier, les sergents, les tambours. Les élections étaient fixées à la fête de la Magdeleine. Fidèle à cette politique de conciliation, Charles VIII, par une ordonnance royale, augmenta les priviléges de Blaye, pour remédier, disait-il, aux maux de la guerre et pour repeupler la cité.

Blaye, par une faveur spéciale, fut réunie ensuite à la couronne de France, avec cette clause qu'elle ne pourrait jamais en être séparée par vente ou par donation. Depuis cette sage mesure, et la restauration, en 1480, des murailles de la ville, il ne s'y passa rien de remarquable jusqu'aux troubles de la Réformation. Alors revinrent les mauvais jours.

En 1568, les huguenots, indignés de ce qu'on n'observait pas fidèlement l'édit de

pacification, prirent les armes dans la Guienne et surprirent Blaye. Le parlement en fut si alarmé, qu'il fit transporter les reliques de Notre-Dame de Soulac à la cathédrale de Saint-André. En vain Montluc arma des troupes pour réprimer les mouvements des religionnaires, Bordeaux se trouva presque sans défense; et le parlement députa le président La Chassagne, les conseillers Poynets, Gentil et Laroche, avocats généraux, pour instruire le roi de leur triste situation. Ces députés furent pris par les calvinistes et enfermés dans les prisons de la citadelle de Blaye. Le parlement usa de représailles, emprisonna quelques huguenots, et parvint à faire connaître aux magistrats détenus les mesures qu'il avait prises pour obtenir leur délivrance. Le 29 août 1570, après l'édit de pacification, Pardaillan, gouverneur de la citadelle de Blaye, reçut l'ordre de relâcher les quatre membres du parlement. Quelques mois après, Lansac, maire de Bordeaux, fut nommé commandant de Blaye; Pardaillan devait lui en remettre les clefs, mais, dans l'intervalle, il lui était arrivé une lettre des princes du parti huguenot, qui se plaignaient de ce qu'on n'exécutait pas l'édit de pacification, et lui recommandaient en termes précis de ne pas livrer la place. Pardaillan, dans une entrevue qu'il eut avec Lansac, lui communiqua la lettre de ses chefs, et renforça la garnison pour mettre Blaye à l'abri d'un coup de main.

Quelque temps après, les habitants de Blaye embrassèrent le parti de la Ligue; Lansac, l'ancien maire de Bordeaux, fut nommé commandant de la citadelle et d'une petite flottille; et, vers la fin de janvier 1577, il essaya de s'opposer aux incursions des religionnaires qui avaient pris la Réole et menaçaient Bordeaux. Après l'avénement d'Henri IV à la couronne de France, le maréchal de Matignon s'empara de Villandraut et assiégea Blaye (1593). Il l'attaqua par terre, et fit barrer la rivière par neuf vaisseaux de guerre que lui fournirent les Anglais. La garnison, sous les ordres de Lussan, se défendit avec vigueur : un siége long et meurtrier n'avait point épuisé son énergie; mais le manque de vivres allait la forcer à se rendre, lorsque les Espagnols se présentèrent pour la secourir. Matignon, ayant appris que la flotte castillane approchait, fit venir plusieurs navires marchands armés en guerre et commandés par le capitaine La Limaille. Ce brave officier attendit l'escadre ennemie, qui ne tarda pas à paraître, et engagea aussitôt le combat. Après les premières décharges, trois vaisseaux anglais et trois vaisseaux espagnols s'accrochèrent, et de part et d'autre on en vint à l'abordage. Les Anglais furent défaits; mais plutôt que de se rendre, ils mirent le feu aux poudres et se firent sauter avec les Espagnols, qui étaient sur leurs bords. L'explosion fut si forte que les assiégeants et les assiégés furent d'abord paralysés par la terreur. Cependant trois vaisseaux espagnols, qui avaient échappé au désastre, ravitaillèrent la place. Matignon n'en continua pas moins le siége; il y perdit un de ses meilleurs lieutenants, le capitaine Mourgues. Telle était la situation des choses quand il reçut l'ordre de se rendre à Paris et fut obligé de se retirer avec ses troupes. Les ligueurs de Blaye ne se soumirent qu'à la nouvelle de la conversion de Henri IV. La ville fut comblée de faveurs par le nouveau roi, qui fit dessécher les marais dont elle était entourée. Lors du siége de La Rochelle, en 1621, les places situées sur les rives de la Gironde furent inquiétées par le capitaine Favas, qui venait recruter pour le compte des religionnaires; mais ce pirate fut bientôt

repoussé, et Blaye jouit de la tranquillité la plus profonde jusqu'aux premières années du règne de Louis XIV.

L'insurrection des Bordelais contre le gouvernement tyrannique du duc d'Épernon, en 1634, fut appuyée par les villes voisines : Blaye, qui depuis le moyen âge avait l'insigne honneur de figurer parmi les filleules de la capitale de la Guienne, embrassa surtout sa cause avec chaleur et se hâta de lui fournir des secours. Quelques années après, éclatèrent les troubles de la Fronde, dont le retentissement fut si grand dans toute la province. Le 11 janvier 1652, on fit imprimer à Blaye un arrêté qui suspendait le parlement de Bordeaux, les autres compagnies de ville et tous les présidiaux du ressort. Les Frondeurs, aidés par le club des *Ormistes*, luttèrent longtemps contre les troupes de la reine-mère et du cardinal Mazarin ; mais, épuisés par des pertes cruelles, et voyant que les secours promis par les Espagnols n'arrivaient pas, ils furent contraints de demander une suspension d'armes. On conclut une trêve de trois jours, qui était expirée lorsque Virelade apprit que trente-trois vaisseaux espagnols avaient paru devant Blaye. Effrayé de l'arrivée de ces troupes auxiliaires, le duc de Candale renouvela la trêve avec les Frondeurs pour un temps illimité ; et l'un de leurs chefs, le prince de Conti, déclara alors en plein hôtel-de-ville qu'il renonçait à toute alliance avec l'étranger. La paix fut enfin rendue à la Guienne, et Blaye continua paisiblement de jouir de ses priviléges et de ses immunités. En 1789, les idées nouvelles trouvèrent dans cette ville quelques partisans zélés ; elle aussi eut la gloire de fournir son contingent de braves pendant toute la durée des guerres de la république et de l'empire. Les canons de sa citadelle foudroyèrent, en 1814, les vaisseaux anglais qui osèrent se montrer dans la Gironde.

Le dernier événement mémorable dont elle ait été le théâtre est la captivité de la duchesse de Berry. Sous le ministère de M. Thiers, le 8 novembre 1832, cette infortunée princesse fut transportée, par ordonnance royale, à la citadelle de Blaye, et confiée à la garde du colonel Chousserie ; mais vers la fin du mois de décembre 1832, cet officier fut destitué et remplacé, le 3 janvier suivant, par le général Bugeaud. Un mois après, la duchesse de Berry annonçait officiellement son mariage avec le comte de Lucchesi-Palli et sa grossesse déjà avancée ; le gouvernement fit partir alors pour Blaye une commission médicale composée des docteurs Orfila, Auvity, Dubois, Fouquier, Andral. Le 10 mai 1833, à trois heures et demie du matin, l'illustre prisonnière donnait le jour à une fille. M. Dufresne, commissaire civil du gouvernement, M. Pastoureau, président du tribunal de Blaye, et les autres autorités de la ville, avaient été appelés à la citadelle par le général Bugeaud ; ils remplirent le triste office de constater l'accouchement de la duchesse. Quelques jours après, l'enfant née sous les verrous était baptisée et recevait les prénoms d'*Anne-Marie-Amélie*. Ce ne fut que le 8 juin 1833 que le roi Louis-Philippe ordonna la mise en liberté de sa nièce ; accompagnée de M. de Ménars, elle s'embarqua sur la corvette *l'Agathe* et fit voile vers la Sicile.

Nous avons déjà dit que la fondation de Blaye remonte aux temps les plus anciens. La ville actuelle est divisée en *basse* et *haute*. La partie basse occupe le pied et la croupe d'un rocher ; sur le sommet est la citadelle, qui présente un ensemble bizarre de fortifications modernes construites autour d'un château gothique,

flanqué de quatre bastions et entouré de profonds et larges fossés. On montre aux étrangers l'endroit où était le tombeau de Charibert, et l'appartement où la duchesse de Berry passa des jours si malheureux. L'hôpital et une jolie fontaine sont ce qu'il y a de plus remarquable, après la citadelle. Le fort connu sous le nom de *Pâté de Blaye* fut construit en 1689, dans une petite île située à un kilomètre de la ville et à deux kilomètres environ du fort Médoc, qui défend la rive gauche de la Gironde.

La rade est toujours grande et belle, le fleuve ayant en cet endroit plus de deux kilomètres de largeur : elle est fréquentée par quelques navires français et étrangers et par cent quatre-vingts caboteurs faisant le commerce avec les côtes de la Saintonge et de la Bretagne ; tous y viennent prendre les excellents vins qu'on récolte en abondance sur les coteaux du pays. Les glacis de la citadelle sont plantés de beaux arbres, à l'ombre desquels se tient un marché où l'on remarque les costumes variés des habitants de la Gironde et de la Saintonge. Blaye renferme 3,598 habitants et l'arrondissement placé sous sa dépendance administrative 57,187.

Dans le moyen âge cette ville donna le jour à *Jaufre Rudel*, et à un troubadour moins connu. Elle a vu naître de notre temps, *J.-J. Tailhasson*, mort en 1809, membre de l'Académie de peinture, auteur de quelques poésies légères et de plusieurs tableaux estimés, parmi lesquels on cite encore *Virgile lisant son Énéide à Auguste*, et *Andromaque au tombeau d'Hector*. Le lieutenant-général *Favereau*, dont le nom est glorieusement inscrit dans les fastes de 1794, était aussi sorti de Blaye. [1]

LESPARRE. — BAZAS.

PAUILLAC. — SOULAC. — LANGON. — VILLANDRAUT.

Lesparre, situé au fond du Bas-Médoc sur l'emplacement d'un ancien marais aujourd'hui desséché, fut dans l'origine un bourg féodal dont l'existence ne remonte pas au delà du XIe siècle. Le château, autour duquel se groupèrent les premières habitations, appartenait alors au baron Gombald, comme on le voit dans une donation faite en 1100 par ce vieillard et ses deux neveux à l'église Saint-André de Bordeaux. Au siècle suivant, à la race de Gombald succéda celle d'Eyquem Guilhem, dit Sennebrun, qui ne tarda pas à laisser éclater ce violent caractère, cette humeur querelleuse, signes désormais distinctifs des seigneurs de Lesparre. En effet, vers le commencement du XIIIe siècle, son fils eut un long débat au

1. Ausonius. — La Sauvagère, *Recueil d'antiquités*. — *Chroniques Bordelaises*. — Ademarus. — D. Devienne, *Histoire de Bordeaux*. — Mary-Lafon. — *Biographies originales des Troubadours*

sujet d'un hommage avec Pierre de Bordeaux et sa femme, et ne consentit à faire la paix que sur les instances de l'archevêque Amanieu. Ce différend éteint, un second, non moins funeste pour la tranquillité de ses vassaux, s'éleva entre lui et le seigneur de Blanquefort pour une délimitation de frontières, et dut se vider sur le champ de bataille. Déjà, probablement à cause de leur esprit belliqueux, les seigneurs de Lesparre étaient chers aux rois d'Angleterre. A partir de cette époque, la faveur dont ils jouissaient outre-mer ne fit plus que grandir. En 1236, Eyquem Sennebrun fut appelé avec quatre hommes d'armes à Pons auprès d'Henri III : son fils Eyquem Guilhem amena également plus tard au même monarque tous les soldats qu'il put réunir, et le prince anglais comptait si bien sur son dévouement qu'en 1244, après lui avoir promis de récompenser ses services comme par le passé, il le chargeait d'aider de son épée et de ses conseils le sénéchal de Gascogne, et de joindre ses efforts à ceux des fidèles pour repousser l'invasion projetée du roi de Navarre en Guienne. Jusqu'à ce moment, les habitants de Lesparre avaient été *serfs questaux;* ils appartenaient au seigneur comme une chose, ne pouvaient disposer sans sa permission de leurs personnes ni de leurs biens, et devaient rester attachés à la terre.

Pendant toute la durée de la lutte anglo-française les sires de Lesparre se montrèrent amis fidèles des Anglais, vers lesquels semblaient les porter leurs sympathies autant que leurs intérêts; aussi quand la dernière heure de l'occupation britannique eut sonné, en 1451, le représentant de cette maison antifrançaise se mit à la tête d'un complot tendant à replacer la Guienne sous le joug de l'Angleterre. Avant la fin de l'année, il se rendit secrètement à Londres avec le seigneur de Candale et quelques citoyens notables de Bordeaux, pour porter au roi Henri l'assurance que la Guienne se soulèverait en sa faveur si la bannière de Saint-Georges reparaissait sur la Gironde. Les Anglais, saisissant cette occasion avec empressement, envoyèrent dans cette province le vieux comte Talbot de Shrewsbury, devant lequel s'ouvrirent aussitôt la plupart des villes d'Aquitaine, et en particulier Lesparre. Mais l'Angleterre ayant perdu ses dernières chances, peu après, par la défaite de Castillon, le seigneur de Lesparre fut banni, et l'année suivante décapité à Poitiers pour avoir rompu son ban.

Dans les premiers moments de confusion qui suivirent le rétablissement de la puissance française, un capitaine de routiers s'était audacieusement emparé de Lesparre. On finit pourtant par songer à lui, et un corps de francs-archers partit pour chercher sa tête, qui serait tombée si, averti à temps, le routier n'eût jugé à propos de s'enfuir. Afin d'éviter que pareille chose pût se reproduire et que les murs isolés de Lesparre devinssent de nouveau le repaire de quelque bandit, Charles VII les fit raser et donna en même temps cette seigneurie à la maison d'Albret, à laquelle il devait en partie le triomphe de ses armes. Trop éloigné du centre de la Guienne pour avoir beaucoup souffert des guerres anglaises, Lesparre essuya en revanche, dans le XVe siècle, la plus terrible des calamités. Une épouvantable peste emporta les deux tiers de ses habitants, et frappa les esprits d'une telle terreur que les débris de la population coururent se jeter aux pieds de Notre-Dame-de-Soulac et lui promirent, en reconnaissance de la vie qu'ils croyaient lui devoir, de revenir tous les ans renouveler leurs vœux et leurs prières. Par malheur

Notre-Dame oublia de protéger son église, et les sables roulés par la mer l'envahirent peu à peu, et achevant de l'ensevelir, il y a cent ans, sous leurs vagues mobiles, interrompirent ce vœu religieux conservé par la tradition. Le contre-coup de l'orage des guerres de religion et des mouvements de la Fronde ne se fit pas sentir à Lesparre; et la révolution le trouva, en 1789, aussi calme au milieu des ruines de ses remparts que personne n'avait songé à relever, aussi solitaire entre ses marais et ses dunes, que sous le règne de Louis XIV et de son aïeul Henri IV. Cette ville était alors une dépendance de l'élection de Bordeaux, et d'ordinaire le point de réunion du régiment de Médoc dragons et de la milice.

Lesparre devint le chef-lieu du sixième arrondissement du pays de la Gironde, où l'on compte une population de 37,611 habitants, parmi lesquels 1,404 seulement appartiennent au siége de la sous-préfecture. On remarque aujourd'hui dans la ville, outre les ruines de ses fortifications, une tour carrée, seul reste de l'ancien château, l'église, dont les pleins-cintres et les grossières sculptures accusent une assez haute antiquité, et un tribunal construit avec goût. Le port de Pauillac et le vieux Soulac, à moitié enseveli sous les sables, se trouvent dans le ressort de l'arrondissement. Chantée par Ausonius dans son épître à Théon, *Pauliacus tanti non mihi villa foret*, la première de ces villes, qui, si l'on en croit les haches en jaspe et en serpentine dure découvertes journellement autour de ses murs, remonte à la plus haute antiquité, possède toujours cette belle rade, située à trois kilomètres du lazaret de Trompeloup, dont la sûreté ne s'est pas démentie depuis des siècles. En 1400, la seigneurie de Pauillac était sous la main des sires de Laffitte, qui ont laissé leur nom féodal aux excellents crus de ce nom. Un règlement maritime, en usage à Pauillac, vers 1770, portait entre autres dispositions, que les navires *qui apparaissaient de mer* et entraient dans la Gironde seraient obligés de prendre un pilote et quatre matelots de Pauillac et de représenter leur passe-port en arrivant à la hauteur de la ville. La population de Pauillac, située à dix kilomètres au sud-est de Lesparre, s'élève à 3,658 habitants. Quant au vieux Soulac, dans lequel les antiquaires s'efforcent de reconnaître le *Noviomagus* de Ptolémée, entouré par les dunes qui ont englouti une partie de l'ancienne enceinte, bien qu'on ait tenté de les fixer, et que leurs sommets menaçants soient couverts de verdure, il offre l'aspect le plus pittoresque. La pointe seule du clocher de l'église primitive, si vénérée au moyen âge, apparaît encore au-dessus du sol, comme pour constater l'envahissement des sables. Quoi qu'il ne soit habité que par 768 âmes, sa position excellente comme poste douanier, ses marais salants et l'antique et sainte Chapelle du Verdon, si chère aux matelots, ne laissent pas de lui donner quelque importance.

Le seul homme célèbre qu'ait produit Lesparre est le troubadour *Aimeric de Benéloi*, qui vivait en 1254 et qui a laissé des sirventes sur le printemps pleins d'une ravissante mélodie. Ses poésies existent encore manuscrites dans le recueil n° 2701 de la Bibliothèque du roi. Autant qu'on peut s'en rapporter aux biographies si vagues du temps, Aimeric mourut en Catalogne.

Bazas est bâti sur un rocher assis au revers d'un mamelon graveleux, dont la masse, comme l'a remarqué M. Jouanet, un de nos meilleurs topographes, se rattache au plateau de Langon. L'étymologie, si rarement d'accord avec l'histoire,

se réunit ici aux témoignages écrits pour attester que la ville moderne est bien l'antique *Cossium*, qui existait du temps des explorations phéniciennes, c'est-à-dire seize cents ans avant notre ère[1]. A l'arrivée de César, *Cossium*, le bourg des Vocates, était le centre d'une des plus braves tribus ibères; il fallut même toute la valeur romaine et toute la tactique de Crassus pour venir à bout de ces cavaliers rapides qui tombaient tout à coup à l'improviste sur le front ou les ailes des légions, et disparaissaient comme l'hirondelle, après la première volée de flèches. Soumis, cependant, malgré les efforts de leurs vieux chefs, instruits à l'école de Sertorius, ils durent accepter d'autant plus promptement la puissance romaine, qu'ils en éprouvèrent plus vite l'influence bienfaisante. Ainsi la première voie tracée par la grande main de Rome au milieu de ces graviers et de ces déserts de sable pour rallier Bordeaux à Toulouse, vint passer à Bazas, alors appelé Vasatas. Ce fut la troisième station (*mansio*) à partir de Bordeaux, éloigné, selon l'itinéraire impérial, de vingt-huit lieues gauloises. Le trajet, qui ne pouvait guère prendre plus d'une journée, était, à ce qu'il paraît, très-difficile, à cause des tourbillons de sable soulevés par les vents et du voisinage des landes. Aussi le poëte Sidoine Apollinaire nommait-il le Bazas de son temps la CITÉ FONDÉE SUR LA POUSSIÈRE, *non cespiti sed pulveri imposita*. Dès le Ve siècle, Bazas était compris dans les douze cités de la province novempopulane, sous le nom de *cite vasatique*, et se gouvernait conséquemment lui-même à titre de république et de ville indépendante. Comme tous les grands centres de populations qui se trouvaient sur les voies romaines, il reçut la première visite des barbares; l'invasion de 406 y passa tout entière, non sans laisser de tristes marques de sa colère contre Rome. Puis, après les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Hérules, les Gépides, les Saxons et les Allemanes, arrivèrent les Goths et les Alains, dont un épisode, raconté par saint Paulin, a rattaché immuablement le souvenir à l'histoire de Bazas.

En évacuant Bordeaux et l'Aquitaine pour se porter sur l'Espagne, les deux peuples confédérés passèrent à Bazas et en trouvèrent les portes fermées, car ils avaient été précédés par la terreur qu'inspiraient leurs masses indisciplinables et le bruit du pillage de Bordeaux. Ne voulant pas perdre le butin qu'ils supposaient renfermé dans ses murs, ils s'arrêtèrent et déployèrent leurs tentes pour en former le siége. En voyant cette multitude répandue autour de leur ville, les Vasates furent frappés de stupeur; ils avaient raison de trembler, car, pour ajouter aux périls de leur position, les esclaves s'insurgeaient déjà pour faire entrer les barbares, dans lesquels ils retrouvaient à la fois des libérateurs et des frères. Dans cette extrémité, saint Paulin, l'ami d'Ausonius, qui connaissait le roi des Alains, résolut d'aller lui demander la vie, et, se glissant par une poterne, il pénétra jusqu'à sa tente. Là, quelle ne fut pas sa surprise d'entendre Goar, au lieu de consentir à favoriser son évasion, lui proposer de passer lui-même, avec tout son peuple, dans la ville assiégée pour la défendre contre les Goths. Paulin courut porter ces offres aux Vasates, qui les acceptèrent avec empressement. On échangea des otages : Goar donna sa femme et l'un de ses fils, et Bazas Paulin lui-même. Ensuite les Alains, se mettant en mouvement, employèrent toute la nuit à quitter

1. On appelle encore en effet les habitants *Cousiots*.

leur camp le plus silencieusement possible, pour ne pas alarmer les Goths, qui, au lever du soleil, en marchant à l'assaut, aperçurent, avec un étonnement mêlé de rage les remparts de Bazas couverts d'une foule immense attirée par l'étrangeté du spectacle, et leurs perfides alliés, rangés en bataille sous la ville, derrière une double ligne de bagages et de chars. Furieux de la trahison de Goar, mais ne jugeant pas prudent de la punir, Ataulf battit alors en retraite.

Avant le concile d'Agde, nous ne trouvons pas de preuves certaines de l'établissement du christianisme à Bazas. Vers 506, seulement, lorsque toute l'Aquitaine était rangée sous la domination des Goths, on rencontre un évêque nommé Sextilius, ce qui semblerait prouver que la chute du paganisme dans une ville nécessairement toute païenne ne pouvait être de beaucoup antérieure à cette époque. Ce fut sous le pontificat de Rufus, son successeur, que Genseric prit la ville d'assaut. Cent trente-cinq ans après, en 588, les Franks d'Arembert ou de Chadwin, allant essayer de comprimer l'insurrection générale des Vascons en Novempopulanie, paraissent avoir brûlé Bazas. Quant à ce qui concerne les Sarrasins, en 732, le doute n'est pas possible. Dans cette course fameuse d'Abd-el-Rahman, les Arabes, après avoir ravagé, comme une nuée de sauterelles, les vallées pyrénéennes, la Soule et la Gascogne, se dirigèrent au galop sur Bazas et le saccagèrent. Les églises furent détruites, les cloches brisées, les maisons livrées aux flammes. Les Sarrasins furent bientôt suivis par les Normands. En 847, la bande d'Hasting s'abattit sur Bazas et n'y laissa, en le quittant, que du sang et des ruines. Exposée pendant près d'un siècle au même désastre, l'infortunée ville d'Ausonius aurait eu grande peine à se relever, si vers 977, Gombald, qui possédait en pariage le duché de Gascogne avec Guilhem Sanche, son frère, n'eût trouvé convenable, après la mort de sa femme, de se faire évêque de Bazas. Seulement, comme un seul siége épiscopal ne pouvait suffire à un homme de sa naissance, il y ajouta celui d'Agen. Or, ses successeurs, s'autorisant du précédent, et en abusant, selon l'usage, au lieu de deux en prirent six : ceux de Bazas, d'Aire, de Dax, de Bayonne, d'Oléron et de Lescar. Ce cumul dura deux cent cinquante ans, et ne fut aboli qu'en 1057. Vers la fin du XI[e] siècle, en revenant de prêcher la croisade à Clermont, le pape Urbain s'arrêta quelques jours à Bazas et y éleva la voix contre *la méchanceté des hommes* (malitiam hominum). Cependant, quoique Dieu semblât annoncer sa volonté par la bouche de son vicaire, les barons gascons ne paraissent pas s'être laissé prendre au piége de la première croisade. Il en fut autrement lors de la prédication de la seconde. Entraîné par les conseils de saint Bernard, le seigneur de Tontoulon sous Bazas engagea ses terres et son donjon pour aller défendre en Orient la cause sainte. Sur la foi du prédicateur de Vézelai, il croyait voler de triomphe en triomphe ; aussi, quand il eut perdu ses hommes, ses chevaux, ses équipages, et qu'il se vit à pied et presque seul dans les déserts de la Palestine, la fureur le saisit, et il se mit à lancer des flèches contre le ciel. Raimond, son évêque, l'ayant surpris dans cet exercice et lui en demandant le but : *Je punis Dieu*, répondit-il tout en colère ; *j'ai tout sacrifié pour lui, et l'ingrat m'abandonne!* Cédant toutefois aux supplications du prélat, il consentit à accorder une trêve à Dieu pour qu'il pût réparer ses torts.

Si les croisades étaient une délivrance pour l'Église, elles étaient aussi quelque-

fois un grand bonheur pour les cités, en les privant pendant quelque temps de leurs évêques, aussi turbulents que les barons. Déjà, en 1136, Bazas avait failli être brûlé entièrement à la suite d'une contestation sur les limites de leurs diocèses, survenue entre son prélat et celui d'Agen. En 1157, un débat tout à fait temporel arma l'évêque Fort contre Amanieu d'Albret et fit couler le sang des paisibles Bazadais. Mais, grâce au courage des chanoines, qui avaient ceint l'épée pour leur prélat, après deux ans de guerre ouverte Amanieu demanda la paix. Ces querelles partielles n'étaient, au reste, que le prélude du grand combat qui allait s'engager entre l'Église et la féodalité méridionale. Quoique l'habile diversion des croisades eût retardé d'un siècle cette lutte à mort, il fallait qu'elle eût lieu. Les barons et les clercs se sentaient fatalement poussés les uns contre les autres, et lorsque la croisade des Albigeois donna le signal, chacun était prêt. A l'instigation de leur évêque Gualard, les Bazadais jouèrent un rôle dans ce drame lugubre, et accourant à marches forcées, en 1209, eurent le temps de prendre part à la tuerie de Béziers. Sans cette fureur de fanatisme, qui enivrait alors les meilleurs esprits, l'épiscopat de Gualard eût été sans reproche, car il prenait au sérieux sa tâche de pasteur, et quoique Bazas appartînt, avec toute la Guienne, au roi d'Angleterre, fort jaloux de son pouvoir, il ne craignit pas d'excommunier publiquement ceux de ses officiers contre lesquels le peuple élevait des plaintes.

En 1243, Henri III, le successeur et le fils de Jean-sans-Terre, vint passer les fêtes de Noël à Bazas, et combla de présents le clergé et les citoyens notables. Voici, du reste, dans quelles limites l'autorité royale s'exerçait dans cette ville. Quand le roi d'Angleterre jugeait à propos d'y venir, tous les citoyens étaient tenus de lui jurer fidélité, sauf les droits de l'église; le roi, de son côté, ou à sa place le sénéchal, devait jurer d'être bon et loyal seigneur aux citoyens, de maintenir leurs priviléges et de les protéger contre toute violence. Le service militaire ou *chevauchée* était dû au roi à raison d'un homme par maison. Il avait la faculté, que la guerre fût juste ou injuste, d'entrer en armes dans la ville, d'y mettre garnison, *guette* aux clochers, et de prendre les clefs des portes. Aussitôt que le roi avait publié son ban et que le crieur de la ville le proclamait à son de trompe, il fallait prêter le serment entre les mains du sénéchal et partir. Comme presque partout, et particulièrement depuis que le duc de Gascogne s'était fait, en 977, évêque de Bazas, la seigneurie de la ville appartenait à l'évêque et au chapitre. Les rois d'Angleterre, qui voyaient cet état de choses de très mauvais œil, s'efforcèrent de le changer, et finirent par atteindre leur but dans les dernières années du XIIIe siècle. En 1283, une transaction intervint entre le roi Edward, l'évêque et le chapitre. Pons de l'Isle, doyen de Saintes, et le prélat d'Aire, choisis pour arbitres, décidèrent, au nom de la Sainte-Trinité, que l'évêque et le chapitre de Bazas devaient céder et donner à perpétuité au roi d'Angleterre la moitié de la juridiction de la ville. En vertu de cet accord, le roi eut son prévôt et l'évêque le sien. La cession s'accomplit moyennant la somme de trois mille livres bordelaises. L'évêque, le chapitre et le roi s'étant chacun fait la part qui lui convenait dans cet arrangement, s'en contentèrent pendant un demi-siècle; mais les Bazadais, qui n'avaient pas lieu de s'en applaudir, voulurent aussi avoir leur tour, et, profitant des embarras des Anglais et de la faiblesse du chapitre, ils réclamèrent la liberté. En 1340, sans

qu'il fût besoin de les y contraindre par les armes, les seigneurs ecclésiastiques de Bazas consentirent à l'établissement d'une Jurade, taillée sur le patron de celle de Bordeaux, et composée de quatre jurats, qui devaient être désignés au nombre de huit, par leurs collègues sortants, au choix du prévôt royal et du prévôt du chapitre. Après leur élection, ces magistrats prêtaient serment entre les mains du sénéchal du Bazadais et nommaient un syndic, un notaire, un secrétaire, un avocat et un procureur pour l'expédition des affaires de la ville. Les jurats avaient la garde des clefs, ils devaient faire réparer les fortifications, prélever les droits établis sur les marchandises, et accorder les permis pour passer le vin étranger. Le conseil de la commune, auquel ils étaient tenus de s'en référer dans plusieurs cas, se composait de quarante prud'hommes.

Tel était l'état politique de Bazas au moment où éclata, dans sa plus grande force, le feu des guerres anglaises. Pris et perdu par les Français de 1342 à 1370, il retomba postérieurement entre les mains de Duguesclin et resta à la France jusqu'en 1423, époque où une levée en masse de Bordelais, conduite par le sénéchal John Typtof, le remit sous le joug anglais. Un chevalier, nommé Radcliff, fut chargé de la garde de la ville, et céda bientôt ce poste important par sa position en avant de Bordeaux, à Gaston-de-Foix, qui reçut, avec cette marque spéciale de confiance, trois mille saluts d'or pour réparer les fortifications. Gaston était un vaillant homme de guerre, et pourtant il se laissa enlever sa ville par les routiers de Rodigo de Villandraut, le plus célèbre capitaine de ces compagnies. Il y était rentré l'épée à la main en 1424, et avait arboré de nouveau la bannière anglaise, qui fut définitivement abattue, en 1442, par le comte d'Orval. Dévoués dès lors à la France, les Bazadais combattirent avec courage, sous les ordres du noble comte, l'honneur éternel de la maison d'Albret, et ils étaient à la bataille de Bordeaux où le dernier coup fut porté à la puissance britannique. Ni Charles VII ni ses successeurs ne reconnurent ces incontestables services : Bazas, trop loin du centre, tomba dans l'oubli de la royauté et dans la disgrâce des distributeurs de ses faveurs. Aussi rien ne venant l'aider à réparer le malheur des guerres civiles, la cité, que ses habitants délaissaient pour Bordeaux, était tellement déchue à la fin du XVe siècle, que le prévôt ne pouvant pénétrer dans le palais de justice, tombé en ruines, se vit contraint de tenir ses assises au pied d'un antique ormeau du forail. A peine les foires établies par une ordonnance de Charles VIII, dans le faubourg de Paillas, y avaient-elles ramené un peu de mouvement et de vie qu'une peste affreuse, inaugurant bien douloureusement le XVIe siècle, vint recommencer ses calamités.

A la peste succéda ensuite le fléau des guerres religieuses. Entraîné par les prêches du carme Solon, le peuple, qui ne connaissait que de nom son évêque Jean de Plas, toujours employé dans les ambassades, adopta les idées de la réformation avec un empressement que hâtaient encore, en paraissant le justifier, les scandales du clergé. Selon son usage, une fois maître du terrain, le protestantisme devint violent. Appelant à leur aide les huguenots de Nérac, ceux qui professaient le calvinisme à Bazas s'insurgèrent dans la nuit de Noël 1561 et saccagèrent si furieusement la cathédrale qu'il n'y resta pas une statue de saint ni un autel debout. La profanation fut complète, mais rigoureusement punie plus tard, car on mit en croix ceux qui en avaient eu l'idée. De ce moment jusqu'à l'avénement

d'Henri IV on n'entendit plus à Bazas que le tocsin ou le choc des armes. Repris par les protestants, évacué par eux à l'approche de Montluc, livré, en 1576, par le gouverneur Favas aux soldats du roi de Navarre, qui vengèrent leurs pères crucifiés en versant des torrents de sang, devenu l'un des boulevards des ligueurs vers 1586, dévasté par l'affreuse peste de 1606, Bazas ne vit luire quelques jours sereins que dans la courte période qui sépara les guerres religieuses de la fronde. Au commencement de 1650, poussés par cet instinct irrésistible d'opposition qui était passé depuis si longtemps dans le caractère national et dans les mœurs des Gascons de la Guienne, les Bazadais se déclarèrent pour le parlement; mais le fils du duc d'Épernon s'étant présenté devant la ville avec une petite armée, ils s'en tinrent à cette manifestation. L'ordre ne fut plus troublé dès lors que par un long procès des jurats et de l'évêque au sujet de quelques prétentions féodales, procès qui durait encore quand survint la révolution.

A côté de Bazas et dans son diocèse, se trouvent deux petites villes qu'il est impossible de passer sous silence, l'une à cause de son antiquité, l'autre à cause de la part qu'elle a prise aux luttes anglo-françaises et des hommes qu'elle a vus naître; nous voulons parler de Langon et de Villandraut. Dès le IVe siècle Langon, alors appelé *Alingo*, était un port très-fréquenté et la station ordinaire des barques romaines et gallo-romaines qui descendaient à Bordeaux des plateaux cadurques, du pays des Tolosates et des villes baignées par l'Égircius. Le poëte Sidonius se plut en son temps à laisser à la postérité l'éloge des charmes qu'il offrait aux voyageurs du Ve siècle. En vain, selon son témoignage, on leur envoyait de Burdigala (Bordeaux) des maisons navales, ornées de tentes, les patriciens de Novempopulanie oubliaient, pour les coquillages et surtout pour les lamproies de Langon, les piliers de Tutèle et les délices du cirque de Gallien; il est vrai que les lamproies langonnaises jouissaient d'une si grande réputation que six cents ans plus tard les bons chanoines de Saint-Seurin vendaient la seigneurie de la ville pour douze de ces poissons, donnés tous les ans le jour des Rameaux. Saccagé par les Normands au IXe siècle, Langon porta une partie du poids des guerres anglaises. Vassaux du comte d'Armagnac, ses habitants penchaient vers la France. En 1215, 1294 et 1344 ils ouvrirent leurs portes aux Français. Vers la fin de la lutte cependant la seigneurie de la ville étant tombée dans la maison de Grailly, dévouée de cœur à l'Angleterre, les Langonnais parurent mieux disposés en faveur de leur roi d'outre-mer, ce qui ne les empêcha pas de devancer la défaite de Talbot en appelant dans leurs murs, avant la journée de Castillon, l'énergique champion des lis, le comte d'Armagnac, leur seigneur. Plus qu'une autre ville de la Guienne Langon fut, à cause de sa position, ravagé par l'ouragan des guerres civiles de la réformation et de la fronde. De 1562 à 1649, protestants et catholiques se succédèrent quatre fois devant ses murs le fer et le feu à la main: Montgommery, après Candale, en 1560; les frondeurs bordelais, après Montgommery, en 1649; après les frondeurs de Bordeaux le prince de Conty, qui faillit ruiner la ville, en 1651, et en chassa les habitants, et enfin après Conty d'Épernon.

En 1789 Langon, qui salua la revolution avec enthousiasme, possédait encore sa commune et sa Jurade, dont l'établissement datait du XIIIe siècle. Situé sur la rive gauche de la Garonne, au nord de Bazas, il s'élève au-dessus du fleuve dans une

ceinture de vieux murs, débris des constructions de toutes les époques. En parcourant la ville on y retrouve les traces de ses trois enceintes, qui comprenaient, ainsi que l'ont démontré les recherches de l'archéologue Lafargue, la première, la rue Saint-Gervais, l'hôtel-de-ville et la rue du Port, la seconde tout l'espace qui s'étend de la rue du Port à la porte de l'Horloge, et la troisième le circuit marqué par les remparts actuels. L'une paraît remonter à l'époque romaine, l'autre au IXe siècle, et la dernière à l'occupation des Anglais. Les ruines du château existent encore. Deux églises, Notre-Dame-du-Bourg et la paroisse, y rappellent le moyen âge, l'une par l'élégance de sa nef, due aux bénédictins de la Sauve, et la singularité des colonnes extérieures, que surmonte une tête énorme et hideuse, et l'autre par le style anglais de son architecture, dont l'origine étrangère éclate encore dans l'écusson royal de la grande nef. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bazas, Langon sert aujourd'hui d'entrepôt à l'Armagnac et aux Landes dans leurs rapports avec Bordeaux. La tonnellerie, qui formait autrefois la branche la plus importante de l'industrie locale, s'est déplacée par suite de la suppression du privilége de la sénéchaussée de Bordeaux, et portée à Saint-Macaire. Mais il reste le port, dont les barques de l'Armagnac, du Quercy et du Languedoc n'ont pas oublié le chemin. Il y a quinze ans la grande route de Toulouse à Bordeaux et à Paris se trouvait coupée devant Langon par la Garonne; depuis 1828 au bac, souvent dangereux et toujours incommode qui servait de communication, on a substitué un beau pont suspendu, dont le tablier, divisé en deux travées, a deux cents mètres de long et six de large.

Un peu plus vers l'ouest-nord-ouest de Bazas, la petite ville de Villandraut se cache ensuite au milieu des pins et des chênes sur la rive gauche du Ciron. Sa fondation ne remonte guère au delà du XIIe siècle. Au XIIIe, elle faisait partie de la seigneurie *del Goth* ou de Goût, d'où sortit le pape Clément V. C'est à la munificence de ce pontife que Villandraut doit son ancienne église collégiale et son magnifique château aujourd'hui en ruines. Malgré son éloignement, cette petite ville eut à souffrir des luttes de la Ligue, et le canon du maréchal de Matignon y vint aider au temps à faire crouler les tours bâties par le saint père. Simple chef-lieu de canton, Villandraut possède aujourd'hui les foires et les marchés les plus beaux des Landes. C'est à peine si la longue et large rue au milieu de laquelle s'élève une halle en bois, si sa place carrée et ses rues sinueuses, peuvent contenir les bestiaux et les Landescots qui s'y pressent en foule.

Avant la révolution Bazas possédait un évêché, suffragant de l'archevêché d'Auch, dont le diocèse comprenait deux cent trente-quatre paroisses et trente-sept annexes; un séminaire, un collége, tenu par les Barnabites, une prévôté royale et un présidial ressortissant au vice-sénéchal de Bordeaux. Il était le siége d'une des neuf grandes sénéchaussées ou bailliages de Guienne, créés en 1551 et établis sous Henri II en 1552. Cette sénéchaussée comprenant dans son ressort plusieurs juridictions le long de la Garonne, dont les principales étaient la Réole et Langon, dépendait de l'élection de Condom. Le bailliage de Bazas députa aux états-généraux son évêque pour le clergé, le baron de Piis pour la noblesse, et MM. Saige et Lavenue pour le tiers-état. Changé en district dans la division du territoire faite par l'assemblée nationale, il devint, en 1800, le quatrième arron-

disement du département de la Gironde, qui renferme 53,721 habitants. Comme monuments, Bazas n'offre aujourd'hui de remarquable que les bas-reliefs de sa cathédrale, ceux particulièrement qui décorent la porte latérale de droite dans lesquels sont sculptés à côté de la reine des anges les trois degrés de la condition humaine au XIIIe siècle, l'Église, la royauté et le peuple, représenté par de pauvres bergers des Landes. Un grand bénitier de forme ovale a été disposé de telle sorte au milieu de la cathédrale, que par un effet d'optique admirable il reflète les nombreuses et grêles colonnes qui soutiennent la nef, la voûte, les ogives et tout l'ensemble harmonieux de l'édifice. La plupart des embellissements qu'on y remarque encore sont dus au surplus à la pieuse sollicitude d'Armand de Pontac, son évêque, qui vivait vers la fin du XVIe siècle.

Nous ne pouvons citer que trois hommes célèbres nés à Bazas ou dans son arrondissement *Julius Ausonius*, le pape *Clément* V et *Noel Larrière*. *Julius Ausonius*, dont la naissance remonte à 302, fut médecin de l'empereur Valentinianus et père du premier poëte du IVe siècle. Les œuvres immortelles de son fils Decius Magnus ont conservé son nom, et deux fontaines qui le portent encore rappellent son souvenir seize cents ans après sa mort. *Bertrand-del-Goth*, issu d'une noble famille de Villandraut, et non né, en 1295, évêque de Comminges, par Boniface VIII, passa de là à l'archevêché de Bordeaux et fut porté, par Philippe-le-Bel, à la chaire pontificale, sous condition de transférer le siége papal à Avignon et de lui livrer les Templiers. La mémoire de ce pape, qui prit le nom de *Clément* V en ceignant la tiare, restera toujours souillée de cette iniquité sanglante et répondra devant la postérité du meurtre des Templiers. On ne lui reprochera pas avec moins de raison la licence de ses mœurs et sa détestable avarice, qui l'avait rendu si odieux aux siens, qu'ils abandonnèrent son cadavre, auquel une bougie mit le feu en tombant. Rodigo, un des chefs les plus redoutables de ces compagnies du XIVe siècle, dont *les chevaux faisaient trembler la terre*, était aussi de Villandraut. *Noel Larrière* né, en 1738, à Bazas, est l'un de nos écrivains ecclésiastiques les plus distingués; on a de lui, outre plusieurs traités fort estimés, une vie d'*Antoine Arnaud*; il mourut en 1821.[1]

LA RÉOLE.

SAINT-MACAIRE.

Sur les ruines d'une ancienne villa romaine qui dominait un tertre isolé de la rive droite de la Garonne, car on dirait que Rome avait marqué d'avance du doigt la place de toutes nos villes, les moines de Fleury, porteurs d'une charte

1 Ausonii Decii *Magn. Parentales* — Gregorii Turon. *Hist.* — *OEuvres de saint Paulin*, ed de 1685. — Rymer, *Act. public.* — Ordonnances des rois de France. — Daubigne, *Histoire universelle.* — D'Oeilly, *Histoire du diocese de Bazas.* — Jouanet, *Statistique de la Gironde.*

de donation de Charlemagne, vinrent, en 777, bâtir un monastère. Cette retraite religieuse, appelée *Squirs*, était déjà riche et florissante, lorsqu'en 847 les bandes scandinaves d'Asker l'aperçurent en remontant la Garonne dans leurs *dragons* armés d'airain, et la détruisirent. Pendant tout le temps que durèrent les invasions des Normands, les bords des rivières furent déserts et personne n'eut l'imprudence de s'établir de nouveau à *Squirs;* mais le fléau ayant cessé, Guilhem Sanche, duc de Gascogne, entreprit, de concert avec Gombald, son frère, évêque de Bazas et d'Agen, de restaurer le pieux édifice. Donnant en conséquence aux moines de Richard, qu'ils avaient fait venir de Fleury-sur-Loire, berceau de la première abbaye, tout le domaine du vieux *Squirs*, agrandi de la plus grande partie du *pagus Alliardensis*, les deux frères fondèrent, en 977, au nom de la sainte Trinité et pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs proches, un nouveau monastère placé sous l'invocation de saint Pierre, le prince des apôtres, et bâti sur l'emplacement de l'ancienne abbaye qu'on nommait Squirs autrefois, dit la charte, mais qui, depuis l'introduction de la règle de saint Benoît, s'appelle *Regula* (*modernis temporibus dicitur Regula*).

Autour de l'abbaye ne tarda pas à se grouper une petite ville qui prit le même nom, prononcé seulement, comme aujourd'hui, par la suppression du *g*, le son de l'*u* en *ou* et celui de l'*a* en *o* : la *Réoulo*, d'où nous avons fait *La Réole*. Dès qu'ils se virent entourés de vassaux, les moines, gens de précaution, s'empressèrent d'établir et d'arrêter à perpétuité, comme ils le croyaient, leurs droits de seigneurs et les devoirs des serfs. Qu'on sache, avant tout, disaient-ils, en rédigeant la charte des coutumes, que le vénérable duc, *notre frère*, quand il nous fit la concession de cette ville, se réserva, pour lui et ses successeurs, une fois l'an, le droit d'albere (gîte), s'il était obligé d'y passer par terre et sans armée. C'est pourquoi, lorsque le duc viendra réclamer son droit avec sa famille, tous ses hommes d'armes et ses serviteurs seront convenablement hébergés. Si le duc le préférait, toutefois, il recevrait, en place du droit d'albere, un cheval de Bordeaux du prix de deux cents sols. Sauf cette réserve, le duc a tout abandonné à l'abbé. En vertu de ses pouvoirs illimités, celui-ci établissait que nul prévôt ni prieur ne pourrait jamais donner en fief terres, maisons ou vignes, sans attacher à la donation la redevance d'usage; si ce tribut n'était pas dûment acquitté, la concession devenait nulle, et il y avait peine d'excommunication pour celui qui donnait comme pour celui qui acceptait. Entamant ensuite la question des servitudes, la charte portait : que l'Église devait avoir tous les ans, de chaque maison placée dans la ville ou au dehors, deux hommes et deux femmes avec leurs sarcloirs pour sarcler les blés. Il devait être donné à ces personnes, le second dimanche de février, une livre carnassière, le troisième dimanche au matin une tourte de four et du vin, et à la nuit une livre. A la fête des apôtres Pierre et Paul, chaque maison était tenue, toujours d'après la charte, d'envoyer un fagot d'herbe au prieur, et aux chaînes de saint Pierre un pain tel qu'il pût suffire à la consommation d'un homme. Le prieur pouvait prendre, en outre, dans chaque maison, un homme pour faire ses vendanges. Tout homme qui demeurait dans la ville ou dans le ressort du prieur, devait le droit de justice au prieur et au clavaire.

Tous les bourgeois qui achetaient du vin pour le revendre payaient une obole

par charge et soixante sols d'amende s'ils osaient vendre ou acheter du sel hors du ban du prieur, qui durait un mois. Tous les ans, à la fête de saint Martin, le prieur recevait des cordonniers de *beaux souliers*, une *bonne pelisse* des pelletiers le jour des Rameaux, et pendant ces fêtes et celles de saint Pierre et saint Paul un tribut sur tous les objets achetés ou vendus. Le prieur avait donné en fief la justice du marché, qui se tenait tous les samedis dans la ville de La Réole, au seigneur de Gironde, à la charge pour lui de donner un sauf-conduit en règle à tous les marchands, pour l'aller et le retour. Le clavaire ou officier des portes recevait de ceux qui vendaient au marché : pour une chèvre, un denier si elle en valait vingt, le même droit pour une vache et une brebis, pour le bœuf et pour l'âne un denier, pour le cheval et le mulet quatre deniers, pour une charge de bête de verres et de salades, quatre verres et quatre salades, deux de chacun pour une charge d'homme. De tous socs de charrue, couteaux, bèches, sarcloirs et autres instruments de labourage qui se vendaient au marché une fois l'an, le clavaire en prenait un. Il recevait pareillement de chaque saunier une poignée de sel, et enfin comme avait dit le rédacteur des Coutumes, pour abréger, de quelque façon et quelque jour que ce fût tout étranger qui apportait marchandise à la Réole, pour vente ou transit, devait le droit au clavaire.

Pendant les vendanges, le prieur envoyait ses hommes dans la ville, et partout où ils se présentaient il fallait leur payer fidèlement la dîme et la quarte du vin. Les propriétaires de vignes étaient tenus de porter eux-mêmes le raisin au pressoir du prieur, ceux qui avaient des champs de fèves une charge à sa cuisine, et depuis Noël jusqu'à Quadragésime les jardins étaient ouverts aux frères servants de l'abbaye Les préjugés aveugles de l'époque se reflétaient avec toute leur rudesse dans un des articles de ces Coutumes où il était dit que si un juif passait à la Réole il payerait quatre deniers. Quant aux dispositions pénales elles étaient graduées de la manière suivante : Celui qui levait dans une discussion lance, hache, faux ou épieu, devenait passible de six sols d'amende, si personne n'avait été touché, et de soixante-six sols s'il y avait eu effusion de sang. Quand l'agresseur ne pouvait payer l'amende on lui coupait un membre. Si la blessure était mortelle, tous les biens du meurtrier revenaient à l'abbé. Les simples attentats aux mœurs n'encouraient que la peine de six sols, tandis que l'enlèvement d'une femme mariée s'assimilait à l'homicide. Le viol se divisait en deux catégories. Celui qui faisait violence à une femme de condition inférieure à la sienne était tenu de lui trouver un mari ou de l'épouser lui-même. Si la femme, au contraire, était plus noble que le coupable, le prieur devait régler la satisfaction et toucher soixante-six sols d'amende.

En faisant des lois pour maintenir les Réolais sous la main des moines, le rédacteur de ces coutumes n'avait oublié qu'une chose, c'était de faire un règlement assez rigoureux pour maintenir les moines sous la main de l'abbé. Le monastère avait été repeuplé, comme nous l'avons dit, de religieux pris à Fleury-sur-Loire; l'antipathie de race et la différence des langues ne tardèrent pas à créer un violent antagonisme entre les moines d'origine franke et les Gascons. La discorde se mit au moutier et les mœurs y parvinrent à un tel état de relâchement que, selon Aimoin, l'historien de Fleury, il n'existait parmi les moines ni frein religieux ni

traces même de bonne conduite, *nulla religionis norma*, *nulla bonæ conversationis vestigia*.

Le duc Bernard espérant qu'Abbon, abbé de Fleury, l'une des lumières du siècle, serait plus heureux en tâchant de porter remède au mal qu'Amalbert et Oylbold, successeurs de Richard, le pressait depuis longtemps de se rendre à la Réole. Abbon répondait toujours en raillant, selon sa coutume, qu'il irait quand il serait fatigué de la vie, car on avait remarqué que tous les abbés qui avaient fait ce voyage étaient morts peu de temps après. Il céda pourtant aux instances du duc Bernard et partit quelques jours avant la Toussaint de 1004. Le lendemain de son arrivée ses serviteurs faillirent se battre avec les frères servants, qui leur refusaient l'orge et le foin pour leurs chevaux. Il fallut qu'Abbon interposât son autorité pour apaiser la querelle, qui recommença avec bien plus d'aigreur le jour de la Saint-Brice. Le matin Abbon avait reproché à un moine gascon, nommé Anezan, de s'être permis de sortir de l'abbaye et de manger dehors sans son autorisation. Celui-ci furieux courut ameuter ses compagnons contre les serviteurs de l'abbé. Des injures ces hommes à demi sauvages en vinrent bientôt aux coups : un moine français, entendant insulter son abbé, lança un coup de bâton entre la tête et l'épaule à celui qui proférait l'injure et l'étendit raide mort. La mêlée devint alors générale. L'homme de Dieu, pour parler comme son biographe, était occupé a régler des comptes. Frappé de ce bruit, il se hâta d'accourir tenant encore ses tablettes et son stylet à la main, mais par malheur il rencontra un moine armé d'un épieu et qui lui en porta un coup terrible. Le bras gauche et le côté furent traversés à la fois. En faisant un mouvement pour montrer sa blessure à Aimoin, il fit jaillir des flots de sang qui emplirent en un clin d'œil la manche de sa tunique. Sans rien perdre toutefois de sa sérénité il ordonna d'appeler ses serviteurs ; lorsque ceux-ci arrivèrent il expirait dans les bras de ses disciples. Abbon mourut en murmurant ces paroles : *O Dieu tout-puissant, prends pitié de mon âme et de la congrégation que par ta grâce j'ai gouvernée jusqu'ici*. Sa mort même ne put apaiser le tumulte, car un de ses serviteurs qui avait relevé son corps et soutenait sa tête sur ses genoux en la baignant de larmes, fut tué d'un coup de lance par ces furieux.

Cet attentat ne resta pas longtemps impuni. Le duc Bernard de Gascogne, en l'apprenant, se transporta sur-le-champ à la Réole et fit périr par le feu et la corde l'auteur et ses complices. Cent ans après, en 1106, un autre duc vint solennellement à la Réole. Mais il ne s'agissait pas cette fois de bûchers ni de potences : chose bien rare en ce siècle, il s'y rendait dans un but d'intérêt public. Profitant, dit-on, de sa folle expédition dans les déserts de la Palestine, un petit tyran féodal, le vicomte de Bénanges, avait établi de son autorité privée un péage judaïque à la Réole. Le duc Guilhem VIII, faisant droit aux vives réclamations de l'abbé et aux instances des habitants ses sujets, abolit le péage dans un plaid composé de l'élite des barons et du clergé de la Gascogne. La domination des Anglais fut marquée, en 1180, à la Réole par la construction de ce château carré et flanqué de quatre tours, appelées les quatre sœurs (*las quatrè sos*), qui était destiné à commander la Garonne et à contenir au besoin la cité dans le devoir. Henri II, qui le fit élever, jeta en même temps les fondements de l'église de Saint-Pierre. Sous ses successeurs, des différends d'une nature très-grave s'élevèrent entre la Réole et Bor-

deaux : rompant, au commencement du XIIIe siècle, les langes du pouvoir ecclésiastique, les Réolais avaient constitué une commune sur des bases encore plus républicaines que celle de Bordeaux; car toute l'autorité municipale, au lieu de se diviser entre un maire et des jurats, se concentrait dans le conseil, dont les prud'hommes n'étaient à vrai dire que les agents exécutifs. La paix se fit pourtant, grâce aux efforts des chefs des deux communes, et il ne resta de cette mésintelligence, qui avait très-probablement pour cause des rivalités commerciales ou des abus de pouvoir de la part des jurats, qu'un traité d'alliance offensive et défensive, conclu en 1230.

Douze ans étaient passés sur ce traité, lorsque le fils de John-sans-Terre, Henri III, donna de sa grâce spéciale aux Réolais quatre cents marcs d'argent pour clore la ville de murs; ce qui n'empêcha nullement que le premier usage de ces fortifications ne fût fait contre lui lors de cette insurrection de 1250 qui eut pour motif les vexations du sénéchal Leicester. A cette époque tous les barons de l'Agenais et du Béarn, prenant parti pour les Bordelais, se réunirent à la Réole, sous le commandement du comte Gaston, des prud'hommes de la cité, du prieur et même du maire de Bazas. L'évêque de cette dernière ville et le métropolitain de Bordeaux, qui, avec Pierre Kailan, leur apportaient les lettres patentes du roi, les trouvèrent en armes et maîtres du château « qu'ils défendaient jour et nuit avec de fortes machines de guerre. » Interpellés par les prélats sur les motifs qui les avaient portés à se saisir du Château des Quatre-Sœurs, et sommés de la part du roi de se rendre en Angleterre pour expliquer leur conduite, les Béarnais et les Bazadais prétendirent, sur le premier point, n'être entrés dans la ville que pour la sauver des divisions, et quant à l'invitation de passer la mer ils s'en excusèrent, alléguant leurs bonnes intentions et l'inutilité d'un tel voyage. Bon gré, mal gré, il fallut se contenter de ces raisons, et une trêve suspendit momentanément les troubles. Cependant les chefs du mouvement avaient été exilés pour la forme sans doute. Ils voulurent rentrer, et le maire de Bordeaux parla très-haut à ce sujet au seigneur de Tuberwill, sénéchal du roi d'Angleterre, en se fondant peut-être sur les promesses antérieures. Le sénéchal refusa l'entrée de la Réole aux bannis. Alors, indigné de sa conduite tyrannique, le maire le chassa lui-même de la ville. Toutefois ces *grevances* furent oubliées et remises par l'amnistie de 1261, accordée à la sollicitation du prince de Galles qui, six ans auparavant, avait reçu en personne le serment des bourgeois et de la commune de la Réole. On dut aussi à sa libéralité la construction du monastère, commencé en 1266. Jusqu'à ce moment la Réole n'avait pas vu les feux des ennemis de l'Angleterre : ils brillèrent pour la première fois sous ses remparts en 1295. Emportée cette année-là par le connétable de Nesle, la Réole fut rendue à la suite du traité de 1303 et reprise, en 1325, par les Français, qui y firent prisonnier le prince Édmond, frère d'Edouard III et son lieutenant en Guienne.

Lorsque la guerre éclata entre Edouard III et Philippe de Valois, le roi de France fit encore saisir la Guienne, et publia un ban pour mettre sur pied tous les nobles âgés de plus de quatorze ans. De son côté le prince anglais envoya dans ses provinces continentales Henri de Lancaster, comte de Derby, qui débarqua, bien accompagné, à Bayonne au commencement de juin 1345. Aussitôt que le comte de

Lille, lieutenant général du roi de France, apprit l'arrivée des Anglais, il manda les comtes de Caraman, de Périgord, de Comminges, de Duras, de Valentinois, de Mirande, avec les seigneurs de Villemur, de Château-Neuf, de Puycornet et de Labarthe, et se porta sur la Dordogne au-devant de Derby.

Dans cette première rencontre, qui eut lieu à Bergerac, la fortune fut infidèle aux armes de la France, et le comte de Lille fut forcé de venir chercher, avec les siens, un refuge à la Réole. On délibéra de couvrir la frontière en attendant les milices que le comte allait réunir dans les sénéchaussées languedociennes. Les braves chevaliers du parti français s'enfermèrent donc dans les places voisines et y tenaient ferme, quand le malheureux combat d'Auberoche, où le comte de Lille, surpris par Lancaster, perdit le champ de bataille et ses meilleurs hommes, amena les Anglais vainqueurs devant la Réole. Derby se mit dès lors, selon l'expression naïve de Froissart, à « dextroitement et fortement assiéger la ville. Il dressa bastilles sur les chemins et l'investit de telle sorte que rien ne pût y pénétrer ni en sortir. De cela ne s'émouvait guère le capitaine messire Agos des Baux, chevalier provençal, qui avait sous ses ordres une trop vaillante troupe de compagnons pour craindre *cairels* ou machine. » Grâce à sa vigoureuse défense, le siége durait déjà depuis neuf semaines lorsque les Anglais s'avisèrent de charpenter deux tours de bois, à trois étages, qu'ils recouvrirent de cuir bouilli pour les mettre à l'épreuve du feu et du trait, et roulèrent au pied des remparts, le fossé ayant été comblé auparavant. Chacune de ces tours renfermait deux cents archers, qui commencèrent à tirer si fort et si rudement contre les assiégeants, qu'à moins d'être armé de toutes pièces nul ne pouvait s'y présenter. Or, sous la protection de ces deux tours, deux cents ribauds armés de pioches et de grands pics de fer, attaquèrent le mur pour l'effondrer, et *jà en avoient assez de pierres ostées et rompues*, car personne n'osait approcher, quand les bourgeois fort effrayés coururent à une des portes et demandèrent le sire de Mauny ou *aulcun grant seigneur de l'ost à qui ils pussent parler.* Le comte de Derby leur envoya aussitôt Walter de Mauny et Strafford. Ceux-ci apprirent que les bourgeois se voulaient rendre.

Quand messire Agos, ajoute Froissart, comprit le dessein des bourgeois, il ne voulut être à leur traité, mais se partit d'eux et se bouta dans le château avec tout ce qu'il avait de compagnons, et y fit transporter, pendant ce pourparler, le plus de vivres qu'il put trouver, si bien que lorsque les Réolais eurent présenté les clefs de leur ville au comte Derby, se furent reconnus ses féaux *subjets* et mis « du tout » en l'obéissance du roi d'Angleterre, il fallut recommencer le siége contre le château, car, en s'y renfermant, le capitaine des compagnies avait juré qu'il ne se rendrait pas ainsi. Les grosses tours, roulées à force de bras, et les engins tirèrent donc de nouveau contre la garnison provençale, mais ils vomirent en vain nuit et jour une grêle de blocs de pierres, les vieux remparts d'Henri II, durcis par le temps, n'en étaient pas même entamés. Le comte, s'apercevant alors qu'ils étaient plus forts que ses machines, cessa de les battre et les fit miner. Voilà les sapeurs à l'œuvre, *ils ouvrent fort et roide*, et, en quinze jours, passent le fossé et viennent sous le château, si avant qu'ils en font crouler une tour. « Mais à la maîtresse tour du donjon ne pouvaient mal faire, car elle était massonnée sur une roche dont on ne pouvait trouver le fond. » Cependant messire Agos des Baux, qui

ne s'endormait pas et s'était bien aperçu qu'on le minait, tint conseil avec ses compagnons et ne leur dissimula pas le péril qu'ils couraient. Ceux-ci, mal assurés, car nul, au dire du vieux chroniqueur, ne meurt volontiers s'il peut entrevoir un autre moyen de se tirer d'affaire, le pressèrent alors de parler au comte Derby et de lui déclarer qu'ils consentaient à rendre la forteresse, pourvu qu'on les laissât partir vies et bagues sauves. Messire Agos, trouvant la condition raisonnable, alla mettre sa tête à une meurtrière de la grosse tour et fit signe qu'il voulait parler à quelqu'un de l'ost. On lui demanda à qui, et il nomma le comte de Derby ou Walter de Mauny. Le comte, averti à l'instant et très-désireux de savoir ce que lui voulait messire Agos, monta à cheval avec sir Walter et Strafford et se rendit devant le pont-levis. A sa vue, le capitaine avançant la tête ôta respectueusement son chaperon, les salua l'un après l'autre et dit : « Il est bien vrai, seigneurs, que le roi de France m'a envoyé dans ces murs pour les garder et défendre de tout mon pouvoir, ce que j'ai fait de mon mieux, ainsi que savez, et ce que je voudrais faire encore. Mais comme on ne peut toujours demeurer au même endroit, je partirai d'ici volontiers avec mes compagnons si cela vous plaît. Nous voudrions aller ailleurs si nous en avions congé. Ainsi donc, pourvu que vous nous laissiez retirer saufs nos corps et nos biens, nous vous rendrons la forteresse. — Messire Agos, messire Agos, répondit le comte de Derby, vous ne pouvez vous en aller de cette manière. Nous savons bien où vous en êtes et que nous vous aurons quand nous voudrons, car votre forteresse ne gît que sur étais. Donc rendez-vous simplement, car vous ne serez reçus qu'à discrétion. — Certes, reprit le capitaine en élevant la voix, s'il nous convenait de prendre ce parti, je vous tiens pour un seigneur de si grand honneur et gentillesse, que vous ne nous feriez que courtoisie, comme vous voudriez que le roi de France fît à vos chevaliers, et vous vous garderiez de ternir votre noblesse pour une poignée de soudadiers qui sont ici et dont les gages ont été bien gagnés, car je les ai amenés de Provence, de Savoie et du Dauphiné. Et si le moindre d'entre eux ne peut venir à merci comme les plus nobles, sachez, sire, que nous vendrons nos vies comme ne les vendraient jamais gens assiégés. « *Adonc se retrairent ces trois chevaliers ensemble*, et considérant la loyauté de messire Agos qui était un chevalier étranger hors du royaume de France, brave, d'ailleurs, de sa personne, et capable de les arrêter devant ses murs pendant plusieurs semaines, ils lui accordèrent sa demande.

Dans cette longue et désastreuse période des guerres de nationalité, qui s'étend depuis 1345 jusqu'en 1451, la Réole figura tristement, tantôt sous la bannière d'Angleterre, tantôt sous celle de France, et eut à soutenir quatre siéges, le premier en 1375, contre Duguesclin qui la prit, le second quarante et un ans plus tard contre les Anglais qui la reprirent, le troisième l'année suivante contre les gens du roi de France qui y rentrèrent de nouveau, et le dernier en 1420, contre les Bordelais dont les bombardes lançaient des boulets de pierre de huit cents pesant. Le maire commandait cette fois les Bordelais, et le seigneur de la Lande portait l'étendard de la ville : ils la regagnèrent sur les Français, et il faut bien croire que le parti de Charles VII était le plus fort à la Réole, car lorsqu'il se présenta à ses portes, en 1450, quoique Georges Salveton eût fait brûler son logement, et qu'il essayât de résister, la garnison anglaise du château ayant capitule

au vingtième coup de canon, les Réolais se rendirent et demeurèrent désormais bons et loyaux Français.

Aux terribles agitations de la lutte anglo-française succédèrent cent ans de paix. Le canon ne recommença à tonner et le sang à couler que pour les guerres religieuses. Le réveil fut effrayant. En 1561, les paisibles citoyens de la Réole, qui tout occupés de leur commerce, et trop cachés par leurs trois enceintes pour voir ce qui se passait au dehors, n'avaient pas prêté grande attention aux prêches calvinistes, virent passer un jour Montluc et apprirent avec terreur qu'il venait de faire pendre soixante-dix huguenots aux piliers de la halle de Gironde. Puis, quelque temps après, Burie, le lieutenant du roi, y arriva avec l'artillerie destinée au siége de Montségur, et le récit des horreurs commises dans cette malheureuse cité ne tarda pas à jeter l'effroi dans la ville. Pour ces motifs, bien plus peut-être que par indifférence religieuse, ils restèrent attachés au catholicisme jusqu'en 1577. A cette époque, un capitaine huguenot plein d'audace et de feu, qu'on appelait Favas, et qui dès sa plus tendre jeunesse s'était distingué chez les Turcs, prit la Réole par escalade avec des échelles de soixante pieds de haut. Mais le parti ne la garda pas longtemps. Cette place importante avait été confiée au courage éprouvé de Dussac, l'un des reîtres blanchis sous la cornette de l'amiral. Son visage criblé de blessures devint le but, un soir à un bal de la petite cour de Nérac, des railleries du jeune roi de Navarre, lequel s'amusait beaucoup avec ses courtisans des soins que ce vieux soldat rendait à la belle Atrie, l'Hélène de la cour de France; blessé au cœur, Dussac s'en vengea en livrant la ville, qui, reprise peu de temps après, fut enlevée de nouveau aux protestants par le traité de Fleix. Dans tous ces mouvements les Réolais jouèrent un rôle à peu près passif : on ne les voit jamais distinctement se mêler au parti qui possède leur ville.

Cette espèce de neutralité ne la sauva pourtant pas, en 1639, de l'anathème que la cour avait lancé, sous l'inspiration de Richelieu, sur toutes les fortifications des cités centrales. La Réole dut subir le sort commun, mais elle ne se résigna à voir démanteler ses murs qu'après avoir entendu le canon. Cinq ans plus tard ses propres jurats effaçaient la dernière image de ses enceintes en livrant les fossés aux Bénédictins pour en faire un jardin Le plus grand événement de ce siècle avait été pour la Réole une peste d'une intensité telle qu'on s'était vu contraint de transformer l'ilôt en lazareth. Pendant vingt-sept jours on vit errer dans le jardin du couvent une malheureuse religieuse de l'Annonciade pestiférée, avec laquelle deux de ses compagnes, par une charité sublime, n'avaient pas craint de s'enfermer pour lui prodiguer leurs soins. Durant ces jours d'angoisse elles avaient fait vœu toutes les trois d'aller recevoir la communion : quand elles se présentèrent nu-pieds, la corde au cou et une torche à la main, à la porte du couvent le gardien des Cordeliers leur donna l'hostie trempée dans du vinaigre avec une baguette fixée au bout de la plus longue planche qu'il avait pu trouver. Par suite des troubles de la Fronde, le parlement de Bordeaux fut transféré à la Réole et y resta depuis 1678 jusqu'en 1690. Au commencement du XVIIIe siècle on reconstruisit sur les dessins de l'architecte Maurice Murcy le couvent des Bénédictins, et une église remarquable par son élégance et la rare magnificence de ses ornements. Elle était achevée déjà depuis bien des années lorsque la révolution de 1799 vint changer la face de la France.

La Guienne proprement dite se distingua, comme nous l'avons vu, par sa chaleureuse passion de la liberté, et la Réole fut peut-être celle de ses villes où les actes de l'Assemblée nationale trouvèrent le plus de partisans. Les Réolais suivirent la révolution du même pas que les sections les plus avancées de Paris. Attentifs aux mouvements de la convention, ils obéirent à son mot d'ordre et n'hésitèrent pas, quand elle l'ordonna, à se séparer des Girondins. Ce fut dans ses murs qu'après la catastrophe du 31 mai, et leur expulsion de Bordeaux, les représentants du peuple, Beaudot et Isabeau transportèrent leur quartier général. La Réole devint alors, ainsi que nous l'avons précédemment dit, le camp de tous les jacobins de la Gironde. On y compta bientôt près de deux mille hommes que les représentants placèrent sous les ordres de Brune et de Janet neveu de Danton. En fructidor (juin) Brune dirigea ses volontaires sur Bordeaux; mais, comme il approchait de la ville, vingt mille hommes accoururent à sa rencontre en chantant la Marseillaise et des hymnes patriotiques; persuadés que, malgré quelques dissentiments d'opinions, ces hommes étaient dévoués de cœur à la république, Brune refusa de les traiter en ennemis et donna sa démission. Janet prit alors le commandement des sans-culottes, et, de concert avec Isabeau et la section Francklin, il alla soutenir de quatre mille baïonnettes la réaction sanglante à laquelle Tallien devait attacher son nom. Le patriotisme des Réolais s'alliait à l'ardeur militaire la plus énergique. Pendant que les membres de la section Francklin poursuivaient, avec la sombre et cruelle exaltation de ce temps, les partisans de la Gironde et les envoyaient par fournées à l'échafaud, deux frères jumeaux, appelés les frères César et Constantin Faucher, se mettaient à la tête d'un corps franc d'infanterie qui prit le nom d'*Enfants de la Réole* et partaient pour la Vendée. Grièvement blessé, le 13 mai 1793, à l'attaque de la forêt de Vouvans, où son brillant courage fixa la victoire du côté des républicains, César était à peine guéri des dix coups de sabre qu'il avait reçus sur la tête qu'on le conduisait à l'échafaud avec Constantin son frère comme fédéralistes. Le représentant Lequinio les sauva, et ils purent revoir la Réole. Grâce à leurs liaisons avec Isabeau, qui leur permit d'acheter des grains, ils surent éloigner la famine des murs de leur ville natale. Chacun les aimait et les bénissait, et Napoléon ne fit que répondre au vœu public en nommant, le 3 avril 1800, le général Constantin, réformé à cause de ses blessures, sous-préfet de l'arrondissement créé à la Réole, et, le 15 mai, César son frère, qui avait le même grade, membre du conseil-général du département de la Gironde.

Pendant l'empire, les frères Faucher administrèrent leur pays en citoyens paisibles; mais les tristes événements de 1814 et la vue des uniformes rouges ranimèrent malheureusement leur vieil enthousiasme révolutionnaire. On les accusa d'avoir dirigé le mouvement du 118e régiment de ligne établi à la Réole, qui se portant à Saint-Macaire y avait enlevé un poste de quarante hussards anglais. Ils ne furent pas étrangers à la résistance qu'une poignée de patriotes opposa peu de jours après, au pont de Gironde, à l'avant-garde anglaise qui pénétra néanmoins dans la Réole. Nommés l'année suivante par leurs concitoyens, César représentant au corps législatif et Constantin maire de la Réole, ils secondèrent jusqu'au dernier moment les mesures défensives du général Clauzel, et ne contribuèrent pas peu à

maintenir le pouvoir impérial dans les arrondissements de Bazas et de la Réole. Par cette conduite, ils s'attirèrent la haine implacable des partisans de la famille des Bourbons; aussi dès que, le 22 juillet 1815, le drapeau tricolore eut fait place au drapeau blanc et flotta sur l'ancien couvent des Bénédictins, où sont, depuis la révolution, la sous-préfecture, le tribunal, la gendarmerie et la mairie, les brassards à cheval accoururent de Bordeaux à la Réole en criant : *à bas les brigands Faucher! à bas les généraux de la Réole! il faut les tuer!* Un rassemblement d'environ cent cinquante personnes se forma alors devant les Bénédictins, et conduit par le neveu du sous-préfet Pirly et le capitaine Johnston, le même que le gouvernement de juillet fit plus tard maire de Bordeaux, se livra sur les personnes suspectes de bonapartisme aux excès les plus odieux. Pendant six jours la maison des Faucher fut tenue en état de siége. Le 29 juillet, le maire et le commandant de la gendarmerie s'y transportèrent pour chercher des armes, et, le 31, sous prétexte qu'ils étaient en contravention à l'article 93 du Code pénal on les arrêta l'un et l'autre. Transférés au fort du Hâ, le 4 août, ils comparurent, le 22 septembre, devant le conseil de guerre, présidé par le comte de Vioménil et séant au château Trompette, et furent condamnés à mort le lendemain à l'unanimité. Aucun avocat de Bordeaux, à commencer par Ravez, n'avait voulu se charger de leur défense. Quatre jours après eut lieu leur exécution sur la place du fort du Hâ. La garde nationale, les brassards et la légion de Marie-Thérèse formaient le carré. César et Constantin, qui portaient toujours à cause de leur ressemblance des habits pareils, avaient ce jour-là des polonaises, des pantalons blancs et le col de la chemise rabattu. Avant de sortir de prison, de peur que leur émotion ne fût trop vive en public ils s'étaient embrassés. Se donnant le bras et marchant comme s'il se fût agi d'une promenade, ils se rendirent à pied jusqu'au lieu du supplice. C'était une prairie située, par un raffinement de barbarie, en face du grand cimetière de Bordeaux; là César commanda le feu et ils tombèrent frappés des mêmes balles. C'est au souvenir de cet assassinat judiciaire qu'il faut attribuer, sans nul doute, l'empressement que mit la Réole, en 1830, à se parer des couleurs nationales.

Saint-Macaire paraît avoir été bâti comme la Réole sur l'emplacement ou les ruines de quelque villa romaine qui dominait la rive droite de la Garonne. Des médailles, arrachées tous les jours encore à l'ancien sol, nous font pressentir vaguement cette première page de son histoire; la tradition seule nous raconte sa fondation, et puis il faut passer d'un bond au XIe siècle, où le terrain historique s'affermit sous nos pas et ne manque plus. En 1096, on commence à entendre un bruit d'armes autour de Saint-Macaire: c'était le duc de Guienne, Guilhem VIII, qui en disputait la seigneurie au comte d'Angoulême. Lorsque le mariage d'Aliénor avec Henri Plantagenet livra aux Anglais ces belles contrées, Saint-Macaire s'attacha spontanément à ses nouveaux maîtres, qui récompensèrent sa fidélité en étendant les priviléges de sa commune, établie dès le commencement du XIIIe siècle. En 1254 le roi d'Angleterre, Henri III, vint en personne à Saint-Macaire pour annoncer aux barons de Guienne, réunis dans le château, le mariage de son fils aîné avec la princesse de Castille. Quarante ans après, l'abbé de Belle-Perche et l'abbé de Grandselve, messagers solennels de Philippe-le-Bel, roi des Français, frappaient à leur tour à la porte du château de Saint-Macaire et y signifiaient à Jean de Saint-

Jean, lieutenant du roi d'Angleterre, la première saisie du duché de Guienne. Les rois anglais, qui ne négligeaient rien pour fondre cette Guienne, le plus beau fleuron de leur couronne, dans la nationalité britannique, prodiguèrent les faveurs à Saint-Macaire. En 1316 la ville fut réunie à la couronne; en 1323 Édouard lui accorda un commissaire du sceau pour contrôler les actes publics; en 1338 il affecta une somme de vingt sols par semaine à l'entretien des frères mineurs; en 1373 il rendit, en faveur des citoyens, des lettres patentes pour les garantir de toute augmentation d'impôts. Aussi, la ville de Saint Macaire entra avec empressement dans la ligue maritime et devint une des filleules de Bordeaux (1379). Lors de l'insurrection des Guitres, en 1541, Saint-Macaire refusa de s'associer au mouvement populaire contre les Gabelleurs. Il se disposait même à résister, dans le cas où il aurait été attaqué, et nous lisons dans ses archives que la ville se mit en dépense à cette occasion et fit fermer une brèche, relever un pan de mur, accoustrer des boulevards et réparer les ponts et poteaux, le tout coûtant *plus de trois mille livres tournoises* En considération de ces services, Charles IX leur donna dans la suite de nouveaux priviléges, pour remplacer ceux qu'avait brûlés l'inflexible Montmorency. Il était dit dans cette charte que dorénavant, et de tout temps, quatre jurats administreraient sa justice et tout ce qui concernait la république de Saint-Macaire : que lesdits jurats changeraient tous les ans et éliraient le 1[er] mai leurs successeurs, et quarante prud'hommes pour leur servir de conseil. Les habitants recevaient, entre autres priviléges, le droit de vendre leurs vins à Bordeaux sans *payer subsides*. Le roi confirmait les foires qui devaient se tenir en janvier, mai, octobre et novembre, et le marché libre le jeudi. Menacé deux fois par les protestants, en 1576 et 1577, Saint-Macaire garda bien ses murailles et fit payer cher aux assaillants l'audace qu'ils avaient déployée; la dernière fois principalement, où de deux cent soixante-quatre hommes qu'il conduisait dans deux grandes barques, Langoiran n'en ramena que douze couverts de blessures.

La Réole, lorsque la révolution de 1789 s'accomplit, n'avait qu'une justice royale et trois couvents. Dotée d'un district, elle devint bientôt le chef-lieu du troisième arrondissement du département de la Gironde. Cet arrondissement compte aujourd'hui 53,805 habitants. La Réole entre dans ce nombre pour 3,931, et Saint-Macaire pour 1,585. Du temps de Froissart on vantait les richesses des marchands de la Réole : ceux d'aujourd'hui sont peut-être un peu moins célèbres sous ce rapport, quoique la ville soit toujours le lieu d'approvisionnement du département de la Gironde. C'est de là que Bordeaux tire ses grains et les bestiaux. On y fabrique de la coutellerie, qui a autant de réputation, si elle occupe moins d'ouvriers, que la tonnellerie de Saint-Macaire. Les vins rouges de ce dernier canton et les eaux-de-vie de la Réole jouissent à l'extérieur d'une certaine réputation.

On peut citer parmi les hommes remarquables nés dans ces deux villes ou dans l'arrondissement, *Barbaron* de Sauveterre, nommé, en 1792, commandant d'un des bataillons de la Gironde, et depuis major du 30[e] de ligne; le brave *Claude Lauland*, de Caudrot, qui, le 9 prairial an VII, enleva à la baïonnette les lignes du bois de Finges, dans le haut Valais; les deux jumeaux *César* et *Constantin Faucher*, nés à la Réole, en 1759; et *Pujoulx*, qui vit le jour à Saint-Macaire en 1762 et donna plusieurs ouvrages d'instruction élémentaire et des pièces de

théâtre, représentées à Feydeau, aux Italiens et au Théâtre-Français, dont les meilleures sont : *les Dangers de l'absence, les Dangers de l'ivresse* et *l'Anti-Célibataire.* Pujoulx est mort en 1821 [1].

LIBOURNE.

CASTILLON. — COUTRAS. — GUITRES. — SAINTE-FOY. — SAINT-ÉMILION.

Nous avons déjà rappelé bien des fois dans nos pages, en esquissant l'origine et l'histoire des villes de la Guienne, depuis Bordeaux jusqu'à Bazas, le nom du poëte latin Ausone. C'est qu'enfant du sol, il était plein lui-même des souvenirs du pays. Les affections de famille, les impressions du jeune âge, l'épanouissement d'une âme poétique, l'éveil d'une imagination brillante, le premier bégaiement de la muse, et la révélation de ce monde de magnificences, de luxe et de voluptés dans lequel son âme devait se plonger avec ivresse, et dont il nous a laissé une si vive peinture, tout en un mot lui faisait chérir la souriante image de la Gaule méridionale. Nous le retrouvons encore ici, car s'il faut en croire la tradition locale, la campagne d'Ausone était située sur le côteau de Saint-Emilion. Il nous y conduit en quelque sorte par la main, dans son épître cinquième adressée à Théon. « Une seule marée vous transporte du rivage de Domnotone au port de Condate, » lui écrit-il; « vous y trouverez des voitures toutes prêtes, qui, en un instant, vous mèneront à ma maison de campagne de Lucanie. »

La petite ville de Condate était bâtie sur la rive droite de l'Isle, à peu de distance de la Villa-Lucania. Son port était déjà fréquenté par les marchands qui portaient à Bordeaux les produits variés du Périgord et qui descendaient la Dordogne jusqu'au Bec d'Ambez. Les proconsuls romains, et surtout Tétricus, cet éphémère prétendant à l'empire, y avaient établi un poste militaire pour protéger les populations voisines contre les invasions des pirates, dont les barques, en suivant le cours de la rivière, cherchaient à pénétrer dans l'intérieur du pays. Elle n'était toutefois ni bien peuplée ni bien importante, comme centre de commerce et comme point de défense, puisque les historiens en font à peine mention. La médiocrité de sa fortune ne put la garantir des invasions des barbares. Les rois franks de la première race s'en rendirent maîtres et en abandonnèrent le gouvernement à des ducs, qui se rendirent bientôt indépendants. Lorsque Loup,

[1] Mabillon, *Annal*, t. IV. Aimoin. — Labbei, *Bibliothèque Nor.* t. II. — Rymer, *Act. public.*, *Rôles Gascons.* — Froissart, *Commentaires de Montluc.* — D'Aubigne, *Histoire universelle.* — Dupin, *Histoire de la Réole.* — Jouanet, *Statistique de Bordeaux.* — *Voyage de deux Anglais.* — *Procès des frères Faucher.* — *Causes célèbres.* — *Notes de Bavez.* Archives municipales de la Reole.

le plus puissant et le plus redoutable des seigneurs vascons, voulut se créer dans le midi une royauté indépendante, Charlemagne s'empara de Condate. Il y séjourna pendant quelque temps, et, pour la repeupler, il y fit venir des familles de la Saintonge et de l'Angoumois ; mais il ne la fortifia point, et elle continua d'être une ville ouverte jusqu'au XIII[e] siècle. Ce fut à une petite distance de Condate, sur une montagne située au centre du Fronsadais, et qui dominait le cours des rivières de la Dordogne et de l'Isle, que le roi frank fit élever une forteresse pour contenir les Normands et surtout les Sarrasins, dont les colonies fort rapprochées menaçaient ce pays, comme autant de postes avancés de l'islamisme. Charlemagne donna au château, autour duquel se forma insensiblement un bourg, le nom de *Fronsaquarum* ou, par abréviation, de *Fronsiacum*, front des eaux. Il y fit construire deux églises, l'une dédiée à saint Martin, l'autre placée sous l'invocation de sainte Geneviève et qui devint par la suite une dépendance de l'abbaye de Saint-Ausone d'Angoulême.

Pendant plusieurs siècles, Condate disparaît dans cette nuit dont les ténèbres s'appesantissent sur un si grand nombre de villes et nous en dérobent presque entièrement l'existence. Elle ne sort de son obscurité et de son oubli que vers 1286. Le roi d'Angleterre, Édouard I[er], régnait alors sur la Guienne. Le hasard ou le désir de reconnaître un pays dont il songeait à assurer la défense, l'ayant conduit au confluent de la Dordogne et de l'Isle, il résolut d'y construire une place forte. Une contribution fut levée sur la contrée, et en moins de trois ans on termina les travaux. Ce n'était pas tout, il fallait pourvoir à la population de la ville nouvelle : les habitants de Condate reçurent l'ordre de s'établir à l'abri des fortifications élevées par le roi d'Angleterre. Tout ce peuple, emportant avec lui ses meubles, ses richesses, son industrie, essaima donc bruyamment d'une ruche à l'autre. Trois ans après, Édouard I[er] octroyait les droits de collége et de communauté aux Libournais.

Telles sont les traditions, dont l'auteur de la *Chronique bordelaise* s'est fait complaisamment l'écho. Il ignorait sans doute que plusieurs siècles avant la domination anglaise l'existence de Libourne s'était confondue avec celle de Condate, sous le nom de *Condat-les-Leibarnes*. A la vérité, Édouard I[er] fonda un couvent de cordeliers dans cette ville en 1287, et lui conféra le droit de collége en 1289 ; mais il n'en fut point le fondateur, et il laissa à d'autres le soin de la fortifier. Ce fut Édouard II qui le premier songea à tirer parti, au point de vue militaire, de la position avantageuse de Libourne, au confluent de la Dordogne et de l'Isle. Il abandonna à ses habitants les revenus des coutumes et péages levés sur l'entrée et la sortie des marchandises pour les employer « à la clôture et fortification de la ville. » On contesta d'abord aux Libournais la jouissance de ces droits, dont ils n'obtinrent la confirmation qu'en 1312, mais ils n'en poursuivirent pas moins à leurs propres dépens la construction d'un mur d'enceinte. Plus tard Édouard III, pour continuer les travaux, autorisa aussi les habitants à imposer le commerce et la consommation « jusques à ce que ladite ville soit parfaitement entourée de fossés pleins d'eau, murs, tours, machicoulis et barbacanes » (1354). Au midi, *la tour de Guillaume*, ainsi appelée du père de la reine Éléonore, domina la Dordogne ; au nord *la tour d'Édouard*, qui existait encore tout entière dans le XVIII[e] siècle, et à laquelle on

donna par la suite le nom de *Grenouillère*, commanda le cours de l'Isle. Celle-ci était de beaucoup la plus forte des deux. Le prince Noir augmenta encore les fortifications de Libourne : il y ajouta deux citadelles, l'une près de la *tour de Guillaume*, l'autre contre la *tour d'Édouard*. Les rois d'Angleterre ne négligèrent point non plus d'assurer la défense du château de Fronsac, dont le souvenir se lie si intimement à notre sujet. Quand ces princes visitaient Libourne, ils s'établissaient avec leur cour dans une résidence royale située non loin de la ville, et à laquelle ils avaient donné ce même nom de Condat, que porte encore aujourd'hui le lieu où s'élevait autrefois la demeure royale. La belle comtesse de Kent, femme du prince Noir, se plaisait dans ce château, où elle reçut la visite de don Juan, roi de Majorque, de Pierre-le-Cruel, roi de Castille, et d'un homme qui était plus grand que tous les rois de son temps, Bertrand Du Guesclin, alors prisonnier des Anglais.

La création de la commune de Libourne, bien loin d'appartenir à Édouard Ier, comme le prétend encore Delurbe, lui était de beaucoup antérieure. Un ancien titre nous apprend qu'en 1273 les habitants désignaient déjà, par voie d'élection, douze jurats et deux hommes probes (*duos probos homines*), l'un desquels, d'après le choix du grand sénéchal de Gascogne, ou de son lieutenant, remplissait les fonctions de maire. Édouard Ier confirma ces priviléges municipaux, en 1286 et 1289 ; et le sénéchal de Gascogne en ayant suspendu l'exercice, ils furent rétablis par Édouard II, en 1312. Plus tard, Richard II en 1386, Henri V en 1416, et Henri VI, en 1423, les couvrirent aussi de la sanction royale. C'est en suivant une politique si libérale, que la couronne d'Angleterre attacha Libourne à ses intérêts par les liens de la reconnaissance. En 1379, cette ville, alarmée du progrès des armes françaises, conclut avec Bordeaux le traité d'alliance par lequel elle devenait une de ses filleules. Malgré les efforts des cités confédérées, Du Guesclin s'empara de Libourne et du château de Condat, mais il ne put s'y maintenir, et la ville retomba au pouvoir de l'Angleterre. Henri V y tint toujours sur pied une forte garnison. Au milieu de ces guerres incessantes, la population libournaise croissait en nombre et en prospérité ; chaque jour elle voyait s'établir dans ses murs des familles de l'Angoumois, de la Saintonge, et de l'Entre-deux-mers. Arnaud de Lambarque et Gérard Boiseul, deux de ses membres, y fondaient, au commencement du XVe siècle, les hospices de Saint-James et de Saint-Julien. L'idiome gascon était à la fois la langue anglaise et la langue officielle de Libourne, comme on le voit par les anciens rôles de la ville. La commune ne tolérait point chez le citoyen l'oubli de ses devoirs publics. Si les membres du conseil ne se trouvaient pas à l'assemblée le jour de Sainte-Marie-Madeleine (*si un bourguès de la dicta villa deffaille au conseil lo joor de sancta Maria Magdalena*), on brûlait ses portes, on lui infligeait quinze livres d'amende, et on le privait pendant une année des franchises de la ville. Tout bourgeois qui se portait à des violences envers le sergent chargé d'exécuter un ordre du maire, du sous-maire ou des jurats, était conduit en prison, et devait *payer quinze livres d'amende, ou perdre le poing*. La femme de mauvaise vie était plongée par trois fois dans la rivière, et l'homme et la femme coupables d'adultère étaient livrés au bourreau, qui les promenait tout nus par la ville, s'ils ne pouvaient se tirer de ses mains en payant une amende de quinze livres.

L'honneur de faire rentrer Libourne et Fronsac sous l'autorité de la couronne était réservé au comte de Dunois. En 1451, les Français, commandés par ce capitaine et par les comtes d'Angoulême et de Penthièvre, vinrent assiéger ces deux places. Dunois attachait d'autant plus d'importance au succès de sa double entreprise qu'elle devait lui ouvrir les portes de Bordeaux. L'esprit de discorde s'étant glissé entre le gouverneur et le maire de Libourne, ce magistrat, de concert avec les habitants, livra la ville au chef de la petite armée royale, après avoir conclu avec lui un traité particulier, qui assurait le maintien de *ses franchises, priviléges et libertés anciennes.* Charles VII, par des lettres patentes du 20 juillet 1451, confirma les droits de la commune. Quant à Fronsac, sur lequel les Anglais s'étaient repliés, sa réduction présenta plus de difficultés. Ils y avaient entassé des armes et des munitions de toute espèce, afin de pouvoir y soutenir un long siége. Trois assauts échouèrent successivement devant la résistance opiniâtre de la garnison du château; mais le gouverneur, Jean Warwick, qui avait compté d'abord sur la prochaine arrivée d'un corps de troupes auxiliaires, ne tarda pas à désespérer de voir venir ses compatriotes à son aide. Lorsque les habitants de Bordeaux apprirent qu'il avait signé une capitulation, par laquelle il s'engageait à rendre la forteresse le 15 juin 1451, s'il n'était point secouru dans l'intervalle, ils se hâtèrent d'envoyer une députation à Dunois pour lui offrir de traiter avec lui aux mêmes conditions. Dunois accepta, et quelques jours après son entrée à Fronsac il voyait s'abaisser devant lui les ponts levis de la capitale de la Guienne.

En 1453, la révolte de Bordeaux ayant rappelé les Anglais sur les bords de la Garonne, Fronsac accueillit Talbot, mais Libourne lui opposa quelque résistance. Le vieux général ayant tué plusieurs notables habitants de cette ville avec son artillerie, l'obligea aussi à se rendre, et jeta son maire Thomas de Bordes dans un cachot du fort Édouard. La victoire de Castillon et la mort de Talbot rendirent bientôt Libourne et Fronsac à Charles VII.

Louis XI visita Libourne en 1461 et lui laissa des marques de la faveur royale : il allégea les charges de la cité, confirma ses priviléges, lui en accorda de nouveaux et y établit trois foires Le duc de Guienne, son frère, pendant son règne si court, montra aussi une grande prédilection pour l'ancienne Condate. Le commerce des Libournais commençait à reprendre quelque activité. Pendant les XVe et XVIe siècles, les ravages exercés par la peste à Bordeaux obligèrent le parlement à se transporter dans les murs de cette ville en 1473, en 1514, en 1528, et en 1547. Les fréquents séjours de la cour souveraine au milieu de la population industrieuse devinrent pour elle une nouvelle source de prospérité. En 1520 les trois ordres se réunirent à Libourne pour y rédiger la coutume de Bordeaux et de ses filleules.

Vers le milieu du XVIe siècle la prospérité commerciale des Libournais fut troublée par l'insurrection des Pitaux et des Guitres contre les gabelleurs. Cette cité devint la place forte des insurgés et le centre de leurs opérations. Le grand couronnal de Saintonge, Tallemagne, chef des insurgés, s'y arrogea un pouvoir souverain; c'est de Libourne qu'il écrivit aux habitants et aux jurats de Bordeaux de se rendre auprès de lui bien pourvus d'armes et de vivres : en cas de refus, il menaçait de détruire par le fer et par la flamme tout ce qui avait échappé aux premières incur-

sions des Guitres. Succombant à une espèce de fascination, la capitale de la Guienne se laissa attirer sous la bannière de la révolte. Après s'y être livré à tous les excès et à toutes les violences, Tallemagne quitta Libourne avec ses hommes, qui étaient, pour la plupart, armés de fourches, de faux et de bâtons ferrés. Quand il revint sur ses pas pour y chercher un refuge, il en trouva les portes closes, et fut reçu à coups de fusil par les habitants. Nous avons vu comment Montmorency punit les Bordelais d'avoir eu moins peur du roi de France que du grand couronnal de Saintonge. Une multitude de paysans périrent par la hache, la corde, le bûcher, tandis que leur chef était rompu vif, la tête serrée dans une couronne de fer rouge (1541). L'insurrection des Guitres était à peine comprimée que les troubles religieux éclatèrent. La réforme comptait un petit nombre de prosélytes dans Libourne. En 1556, par arrêt du parlement de Bordeaux, deux de ses citoyens, Jean de Cazes et Jean David, furent condamnés, avec Arnaud Monnier de Saint-Émilion, à la peine du feu. Toutefois Libourne n'embrassa point la causa du protestantisme. Fidèle à ses vieilles croyances, elle fut, pendant la guerre civile qui ensanglanta la Guienne, en butte aux attaques des religionnaires : ceux de la ville, trop faibles pour y dominer, y appelèrent leurs frères de Guitres, de Coutras, de Castillon, de Sainte-Foy et de Gensac. En 1564, une troupe de huguenots, introduite dans la ville par les protestants de Libourne, pilla les églises et y commit d'affreux désordres. Montluc accourant de Bordeaux, poursuivit les religionnaires jusqu'à Guitres, en prit deux au hasard parmi les Libournais et les fit pendre. Vers 1587, les protestants assiégèrent une seconde fois la ville; elle fut sauvée par le maréchal de Matignon. En 1594, les catholiques se vengèrent des attaques des calvinistes en les expulsant et en détruisant leur temple situé dans le faubourg des Fontaines. Au milieu de ces troubles, Libourne avait été visitée par Henri IV, le duc d'Alençon, la reine de Navarre et le duc de Mayenne (1575-1585).

Depuis le XVe siècle de grands changements s'étaient accomplis dans la constitution municipale des Libournais : par les lettres patentes de Henri II, en 1555, le nombre des jurats fut réduit de quatorze à douze à la demande des habitants. Ces magistrats virent en outre restreindre leur juridiction, en 1566, par l'établissement d'un juge royal : ils cessèrent d'exercer la justice civile et ne furent plus que juges criminels. Au commencement du XVIIe siècle, la peste qui, en frappant Bordeaux, avait si souvent épargné Libourne, l'atteignit enfin. De 1606 à 1608 elle y exerça de cruels ravages, qui donnèrent au cardinal de Sourdis l'occasion de prodiguer ses secours et ses consolations au peuple avec une vertu toute chrétienne. En 1615, le voyage de Louis XIII, de sa mère et de sa sœur dans le Bordelais, fit oublier tous ces maux. A leur retour, le roi et les deux reines passèrent par Libourne, où ils furent reçus par le maréchal de Roquelaure, le maire et les jurats ; le roi y toucha plus de cent scrofuleux, rangés à genoux dans l'église de Saint-Jean. Pendant les troubles de 1619, le duc de Mayenne, gouverneur de la province, convoqua l'arrière-ban de la noblesse à Libourne et y assembla son armée. L'année suivante Louis XIII revint en Guienne et y accomplit un grand acte de justice, réclamé depuis longtemps par les Libournais. Un gentilhomme normand, appelé Arsilemont, se servait du château de Fronsac, dont il était gouverneur,

pour faire peser sur le pays une tyrannie extravagante, brutale, féroce, qui renouvelait les plus mauvais jours des siècles féodaux. Libourne était surtout victime des folles exigences et des coupables excès de cet homme. Au bruit d'un coup de canon, parti d'une pièce qui était toujours pointée contre la ville, les jurats devaient se rendre en chaperons auprès de lui pour recevoir ses ordres; afin qu'ils ne s'y trompassent point, le commandant avait pris les *tours du grand port* pour point de mire et il faisait tirer dessus à boulet. Arsilemont traitait de la même manière les navires qui, en passant sur la Dordogne, ne lui faisaient pas hommage d'une contribution en argent ou d'une partie de leur cargaison. Tout tremblait devant ce tyran par l'inexplicable connivence du parlement de Bordeaux, qui fermait l'oreille aux plaintes des Libournais. Lorsque Louis XIII avait visité Libourne et Fronsac, en 1625, personne n'avait osé élever la voix contre Arsilemont. Enfin, lors du second voyage du roi, on lui dénonça les crimes du gouverneur. Celui-ci fut arrêté, jugé et condamné à mort par le parlement de Bordeaux, et l'on exécuta ce jugement avec un lugubre appareil. La tête d'Arsilemont, portée à Libourne, y fut attachée à la tour du grand port. Le roi, avant de quitter Bordeaux, ordonna la démolition du château de Fronsac (1620). Aussi fut-il accueilli avec enthousiasme à Libourne, lorsqu'il le visita encore une fois à la fin de 1621 et y passa les premiers jours de l'année suivante.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, cette ville joua un grand rôle dans les démêlés du duc d'Épernon avec la magistrature. Il existait une profonde irritation et une implacable haine entre ces deux pouvoirs; le duc qui affectait des airs de souveraineté, ne pouvait pardonner au parlement son esprit d'opposition. Le gouverneur de la Guienne résolut enfin de briser cette résistance par la force ouverte : il voulut s'assurer le moyen de maîtriser et d'affamer Bordeaux en construisant une citadelle à Libourne. Au moyen des fortifications projetées, il aurait dominé le cours de la Dordogne, comme il tenait déjà la Garonne sous le coup des batteries du château de Cadillac. Le parlement, opposant la révolte à la tyrannie, mit sur pied vingt mille hommes, dont il confia le commandement au marquis de Chamboret. Ce débat entre la robe et l'épée, qui venait compliquer les troubles de la Régence, prenait donc tout d'abord le caractère d'une guerre civile. On se battit, en effet, à Libourne comme à Bordeaux. Le duc d'Épernon, fort de l'assentiment de la reine mère, avait commencé la construction de la citadelle. Tandis qu'il mettait en réquisition les paysans des environs, pour hâter les travaux, il cantonnait plusieurs régiments dans les petites villes de l'Entre-deux-mers. La garnison de Libourne était partagée en deux corps : l'un protégeait les ouvriers maçons contre les attaques du dehors; l'autre, par de continuelles excursions, ravageait le pays. Les excès de cette soldatesque excitèrent une si violente indignation dans les esprits, que la cour alarmée ordonna de « cesser entièrement le travail de la citadelle et réduit de Libourne, même celui du côté de la ville. » D'après les termes de l'ordonnance royale, contresignée par le marquis d'Argenson, si l'on avait voulu élever des fortifications, c'était dans l'intérêt même des habitants; c'était pour retirer la troupe, qui avait été jusqu'alors logée chez les bourgeois. Le fils du marquis d'Argenson, porteur de l'ordonnance et commissaire extraordinaire du gouvernement, arriva à Libourne. Mais soit par l'ordre secret de la cour, soit de son propre mouvement, il s'entendit avec le duc d'Épernon et ne prit aucune mesure pour châtier la rebellion

du commandant de Libourne, Martinet, qui avait refusé de se soumettre aux ordres de la cour. Tandis que le gouverneur de la Guienne se hâtait de terminer la citadelle, la ville et le parlement de Bordeaux faisaient avancer une armée et une escadre sous les murs de Libourne pour assiéger cette place. Après des prodiges de valeur, les Bordelais, vaincus à la bataille du pont de Carré, où leur brave général, le marquis de Cambaret, perdit la vie, se retirèrent en désordre. Quant à leur escadre, une terreur panique la saisit à la vue de ce désastre, et elle s'éloigna sans avoir combattu; sur les cinq vaisseaux dont elle se composait, deux échouèrent dans sa retraite, et furent pris par les Épernonistes (1649). Toutefois le triomphe du duc fut de courte durée. A la suite de la pacification générale du royaume, le gouvernement lui donna l'ordre de licencier ses milices et de démolir les fortifications élevées à Libourne. Il se résigna d'abord, non sans une répugnance infinie, à rappeler ses troupes; mais à peine se furent-elles éloignées que les Libournais rasèrent la citadelle.

Louis XIV, la reine-mère, le duc d'Anjou, mademoiselle d'Orléans et le cardinal Mazarin vinrent à Libourne en 1650, où ils passèrent vingt-huit jours. Aux fêtes royales succédèrent encore les discordes civiles. Le prince de Condé, gouverneur de Guienne et duc de Fronsac par son mariage avec mademoiselle de Maille-Brézé, fit fortifier la ville pendant les troubles de la Fronde. En 1653, elle fut assiégée par les ducs de Vendôme et de Candale, auxquels elle se rendit par capitulation. Six ans après, Mazarin, en se rendant à Bayonne, passa encore par Libourne.

Si l'on excepte la translation de la cour des aides dans cette ville (1634), l'établissement d'une sénéchaussée et d'un présidial (1639), la destruction du temple protestant des Billaux lors de la révocation de l'édit de Nantes (1685), et la fondation de quelques maisons religieuses, il ne nous reste plus rien à noter dans l'histoire locale jusqu'au règne de Louis XVI. En 1787, le parlement de Bordeaux fut transféré pour la dernière fois à Libourne, où il s'ennoblit par une résistance énergique aux actes arbitraires de la royauté. La révolution fut accueillie avec enthousiasme par les Libournais, qui, après le 31 mai, abandonnèrent le parti de la Gironde pour celui de la Montagne. La ville fut visitée par les commissaires de la convention Isabeau et Tallien; on y établit un tribunal révolutionnaire qui envoya quelques victimes à l'échafaud.

Libourne est aujourd'hui le siége d'un arrondissement dont la population s'élève à 106,659 âmes, y compris les 9,714 habitants du chef-lieu. Cette ville était autrefois l'entrepôt du Périgord et du Limousin. Tandis qu'elle faisait le commerce des sels avec le Quercy, on voyait tous les ans arriver dans son port quatre-vingts vaisseaux anglais, hollandais ou suédois qui venaient acheter les crus de Saint-Émilion et les vins blancs de Bergerac. Aujourd'hui, ce port n'est fréquenté que par les gabares de Bordeaux et les caboteurs de la Bretagne. Il est resté néanmoins la principale place commerciale de la Saintonge, de l'Angoumois et d'une partie du Limousin. Du reste, Libourne est, après Bordeaux, la ville la mieux bâtie de la Guienne, celle dont les rues sont tracées et alignées avec le plus de goût. On y remarque les casernes, l'église Saint-Jean-Baptiste, antérieure au XIIe siècle, la salle de spectacle, le beau pont jeté sur la Dordogne et celui que des chaînes en barres de fer suspendent sur l'Isle, le musée, l'hospice, et le dépôt de mendicité.

L'arrondissement de Libourne renferme cinq petites villes auxquelles se rattachent les cinq faits les plus éclatants de l'histoire de la France méridionale : la bataille qui amena l'expulsion définitive des Anglais, celle qui fit la réputation militaire d'Henri IV, l'insurrection démocratique des Guitres, la convention protestante et la mort funeste des Girondins. Avant le XIe siècle, on n'apercevait à travers les profondes ténèbres du moyen âge, ni Castillon, ni Coutras, ni Guitres, ni Sainte-Foy, ni Saint-Émilion. Quelques médailles sembleraient seules donner à cette dernière ville une origine romaine, et une assez grande ressemblance de nom pourrait faire retrouver le Coutras moderne dans le *Corterate*, station latine de la voie de Bordeaux à *Vesone* (Périgueux); mais il n'existe de documents certains pour les quatre premières localités qu'à partir du XIe siècle, et pour Sainte-Foy que dans le XIIIe.

Castillon, situé sur la Dordogne, prit son nom d'un ancien château, et son accroissement d'un couvent de Bénédictins. Ses seigneurs portaient le titre de vicomtes. De la maison de Foix, qui posséda cette seigneurie pendant près de deux siècles, elle tomba, en 1358, dans la maison de Grailly qui la tenait encore lorsque l'armée française, commandée par les maréchaux de Lohéac et de Culant, et le brave Joachim Rouhault, vint, en 1453, mettre le siége devant la petite place de Castillon. A cette nouvelle, le vieux Talbot accourut de Bordeaux avec mille lances et quatre mille fantassins anglais. Le 17 juillet au point du jour, il était au pied des murailles. Quand les maréchaux de Charles VII apprirent l'approche des Anglais, par les francs archers que Talbot avait chassés devant lui, ils se retirèrent promptement dans leur camp.

Ce camp était situé à l'embouchure de la Lidoire, dans la plaine de Côle, qui s'étend entre cette petite rivière, la Dordogne et La Mothe Montravel, entouré de fossés profonds, et garni d'une artillerie nombreuse. Pendant que les Français se hâtaient de braquer leurs couleuvrines et leurs ribaudequins sur les bords des fossés, Talbot fit défoncer un tonneau de vin pour rafraîchir ses cavaliers en attendant l'infanterie, et lorsque celle-ci l'eut rejoint il vint bravement assaillir son ennemi; mais il ne s'attendait pas à le trouver si bien fortifié. Dissimulant sa surprise, il mena sa compagnie droit à la barrière, et là s'engagea la mêlée la plus terrible. Trop vieux pour quitter sa petite haquenée, il ordonna à ses hommes d'armes de mettre pied à terre, et dirigea lui-même l'attaque de cette barrière avec le froid coup-d'œil d'un capitaine et l'intrépidité d'un soldat. Si l'assaut fut rude et vigoureux, la défense fut encore plus belle. Les huit premières bannières britanniques, celle du roi, celle de Saint-Georges, de la Trinité, de Talbot et d'autres vaillants lords, se présentèrent successivement pour passer, et reculèrent devant les boulets de Gaspard Bureau et les lances du comte de la Marche et du sire Louis du Puy. Après une heure de combat, les Bretons vinrent soutenir les hommes de la Marche et du Velay, qui se sentirent si animés par ce renfort, que franchissant la barrière ils se précipitèrent avec furie sur les Anglais, les mirent en fuite et abattirent tous leurs pennons. La haquenée de Talbot, frappée d'un boulet, l'ayant entraîné dans sa chute, il fut tué par les Bretons, qui passèrent au fil de l'épée, autour de lui, le jeune de Lille son fils, Thomas Aurigan, le seigneur de Puyguilhem, et trente des plus braves chevaliers d'Angleterre.

Cent trente-trois ans après, Castillon soutint un des siéges les plus obstinés et les plus fameux des guerres de religion contre les troupes du duc de Mayenne, qui aurait échoué devant la ville si la peste n'avait pas décimé les soldats protestants, et si les Rochelais, marchands avant tout, n'avaient point vendu au chef des ligueurs la poudre et les boulets destinés à réduire leurs coreligionnaires (1586). Castillon possédait une communauté aussi libre, aussi riche que celle de Bordeaux, et un couvent de grands Carmes. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Libourne, qui renferme une population de 2960 habitants. La ville a des faubourgs plus considérables que l'espace compris dans la vieille enceinte, un très-beau quai, et un petit port sur la Dordogne, où l'on fait le commerce des vins, des farines et des bestiaux.

La position de Coutras paraît n'avoir pas varié depuis les Romains. Du temps de ces maîtres du monde, le groupe d'habitations qui formait la station de *Corterate*, selon la table Théodosienne, bordait indubitablement la voie tracée pour relier Bordeaux à Périgueux. La ville actuelle consiste, comme l'ancien village, dans une longue rue bâtie sur la route de la capitale de la Guienne à Ribeyrac, auprès de l'Isle. Aucun événement remarquable ne s'y passa tant que sa seigneurie dépendit de la maison de Foix, et son nom serait peut-être resté toujours ignoré, si le duc de Joyeuse et le roi de Navarre ne s'y étaient rencontrés le 19 octobre 1587.

Joyeuse, comme nous avons déjà eu l'occasion de le raconter dans notre histoire politique et militaire du Midi, était si impatient d'en venir aux mains, qu'il fit battre aux champs à onze heures du soir, et le jour ne paraissait pas encore, que déjà ses chevau-légers attaquaient ceux du Navarrais. Ces derniers, après avoir passé la soirée à charger leurs pistolets avec du liége et des carreaux d'acier, s'étaient reposés dans la ville et se trouvaient tout frais pour la bataille. Une demi-heure avant le lever du soleil, les trompettes, qui retentissent dans les rues de Coutras, les appellent à cheval; les troupes se forment, et le roi de Navarre, suivi du prince de Condé, du brave vicomte de Turenne, de Favas et d'Aubigné, va les ranger en bataille dans une petite plaine adossée à la ville et bornée, à gauche, par la Drône, à droite par une garenne. Toute l'infanterie, composée d'à peu près deux mille hommes, reçut l'ordre de s'étendre de ce côté dans les taillis, pour faire face aux fantassins de Joyeuse. La cavalerie se déployant ensuite dans la forme d'un croissant, présentait trois carrés longs, flanqués de cent cinquante arquebusiers d'élite, qui s'acheminaient sur cinq de front et quatre de file. Dans le premier carré était le vicomte de Turenne avec les Gascons, dans le second le prince de Condé, et dans le troisième, longeant le chemin, à gauche, le roi de Navarre. L'artillerie, composée seulement de deux pièces de canon, venait de passer la rivière de l'Isle et d'être montée sur une butte de sable à droite de l'infanterie, grâce à l'activité de Clermont d'Amboise, lorsque Joyeuse déboucha avec son armée.

Les rangs en étaient si brillants, les salades damasquinées, les armures d'argent et d'or, les caparaçons de la cavalerie reluisaient d'un éclat si vif aux rayons du soleil levant, les banderoles armoriées des quatorze cents gentilshommes qui entouraient la cornette blanche du duc déroulaient au vent du matin, en flottant au bout de lances étincelantes, une telle profusion de couleurs, que les huguenots

en furent éblouis. Mais rien ne pouvait ébranler leur contenance ferme et grave. Pendant que Joyeuse déployait avec confiance ses régiments dans le même ordre, de ces quatre masses sombres, compactes, couvertes de fer, d'armes rouillées, de vieux habits de chamois ou de buffle, s'éleva tout à coup un psaume entonné par deux ministres protestants et répété par plusieurs milliers de voix. Le bruit de l'artillerie de Clermont d'Amboise, qui engagea l'action et provoqua heureusement Joyeuse en lançant le premier boulet sur sa cornette blanche, vint se mêler aux chants des huguenots.

Sous cette pluie de fer tout s'ébranle du côté des courtisans, Joyeuse fait sonner la charge, et deux de ses maréchaux de camp, Montigny et Lavardin, arrivant au galop avec les Albanais et les croix blanches, rompent le carré du vicomte de Turenne, l'emportent vers le village et ne laissent sur le champ que La Trémouille, le vicomte, un gentilhomme et le vieux Chouppes. En voyant le succès de cette charge, le duc de Joyeuse crut la bataille gagnée et fondit en criant *victoire!* sur les deux escadrons du prince de Condé et du roi de Navarre. On le laisse, par le conseil d'un vieux capitaine, approcher à dix pas, puis quand il n'y a plus entre les deux bataillons que trois longueurs de lance, les arquebusiers protestants tirent et abattent presque tout le premier rang, le second essuie à bout portant une décharge de coups de pistolet qui le met en désordre. Les deux corps d'élite, les princes en tête, lançant alors leurs chevaux à toute bride contre cette cavalerie arrêtée net et à moitié rompue, la renversent du choc. Autant en fit l'infanterie réformée à celle qu'elle avait devant elle et dont la masse, labourée incessamment par les boulets de Clermont d'Amboise, offrait de toutes parts de larges éclaircies. Il n'était pas dix heures et le combat était fini : quatre cents gentilshommes et trois mille fantassins gisaient sans vie sur le champ de bataille, et de toute cette armée, si éblouissante au lever du soleil, il ne restait plus que quelques prisonniers, une poignée de fuyards sur la route de Chalais, des tronçons de lances, des cornettes souillées de sang et le corps du général, tué d'un coup de pistolet, par représailles, au moment où il se rendait à deux huguenots. En rentrant à son logis, après avoir rendu grâce à Dieu sur la place, le roi de Navarre trouva les cadavres de Joyeuse et de Saint-Sauveur, son frère, qu'on avait étendus au bout de la table pour égayer le festin; mais comme il ne partageait pas le sombre enthousiasme de ses vieux compagnons, qui voyaient avec joie dans les deux morts *les bœufs du sacrifice* promis par le psalmiste, ce spectacle lui fit horreur et il fit porter son couvert dans une autre salle.

Coutras, qui entretient avec Bordeaux un commerce assez étendu en grains et en objets de consommation, est maintenant un chef-lieu de canton, renfermant 3,172 habitants; son port toujours plein de barques, le pont suspendu, établi sur l'Isle depuis dix-sept ans, et les améliorations apportées à la navigation de la Drône, qu'on est parvenu à rendre navigable jusqu'à Périgueux, ont doublé l'essor de son commerce agricole. De son antique château, habité autrefois par Catherine de Médicis, sa fille, et la duchesse de Longueville, il ne reste à présent qu'un puits que recouvre un lanternon surmonté d'un dauphin.

Guitres est bâti sur le penchant d'un coteau situé au confluent de l'Isle et du Larry au nord-nord-ouest de Libourne. Siége d'une abbaye de Bénédictins, célèbre

déjà dans le XIe siècle, il donna son nom au grand mouvement démocratique du XVIe. En 1548, les paysans, soulevés en masse pour punir les exactions des gabelleurs, s'étaient d'abord assemblés à Guitres. Le couronnal Tallemagne, qui commandait à cent mille hommes, avait été élu dans cette ville. Au bruit du tocsin que sonnaient les cloches de la vieille abbaye, Libourne, Saint-André de Cubzac, Montferrand, Bourg, Cadillac et tous les villages de l'entre-deux-mers se soulevèrent. Partout les commis de la gabelle eurent le sort du procureur de La Roche, Chatelain de Guitres, et du directeur-général Bouchonneau, dont les soldats du couronnal jetèrent le corps tout salé aux poissons de la Charente. C'était une tentative audacieuse mais désespérée, et qui se termina comme tous les efforts populaires de ce genre. On maintint l'impôt sur le sel, on l'aggrava peut-être, et les Guitres, traqués, saisis en grand nombre, furent livrés aux bourreaux. Quant à leurs chefs, on a vu dans notre notice sur Libourne de quel terrible châtiment ils furent frappés par le connétable de Montmorency.

Vers la fin de ce même siècle, Henri IV, la veille de la bataille de Coutras, tint conseil au prieuré de Guitres. Il ne reste aujourd'hui de l'ancienne abbaye, qui au XIIe siècle rendait encore trois mille cinq cents livres de revenu, que l'église, devenue la paroisse. Guitres est un chef-lieu de canton dont la population ne s'élève qu'à 1,282 habitants. La route royale de Libourne à Paris et la route départementale de Riberac contribuent, avec le pont suspendu, à conserver un peu de mouvement dans cette ville.

Il n'en est pas de même à Sainte-Foy, appelée la Grande quoiqu'elle ne compte que 2,739 habitants. Bâtie au Xe siècle selon les uns, au XIIIe seulement selon les autres, Sainte-Foy, qui a certainement une origine anglaise, occupe les deux rives de la Dordogne. La ville, bâtie sur la gauche, et le faubourg sur la droite, sont unis par un pont suspendu long de cent cinquante mètres. Au XIVe siècle Sainte-Foy, dont Édouard Ier avait jadis confirmé les priviléges, fut réunie à la couronne d'Angleterre. Depuis cette faveur, qui prouve l'importance qu'elle avait aux yeux des Anglais, elle changea plusieurs fois de maître, selon que la victoire passait dans le camp de la France ou dans celui de sa rivale. Ainsi, en 1338, Sainte-Foy était française, en 1356 elle obéissait à Chandos et retombait presque immédiatement dans les mains du duc de Berry. Les idées de la Réformation y germèrent rapidement au XVIe siècle. Dès 1561, les habitants, excités par les prédicateurs de Jeanne d'Albret, y avaient brisé les croix et les images. Montluc eut beau y mettre en garnison Leberon, son neveu, avec trois compagnies pour les tenir dans le devoir et y envoyer ensuite, en 1563, Rezat, son lieutenant; un jeune licencié ès-lois, de Bergerac, nommé de Piles, avec trois arquebusiers, quatorze arbalétriers, et quelques paysans armés de fourches, escalada les murs une nuit et tailla en pièces Rezat et ses hommes. Depuis ce moment, Sainte-Foy fut un des boulevards du protestantisme et le lieu où les sectaires se réunirent le plus volontiers. Un an auparavant ils y avaient tenu leur premier synode militaire, celui dans lequel furent nommés deux commandants généraux pour les provinces de Languedoc et de Guienne, des colonels pour chaque colloque et des capitaines pour chaque église. En 1615 l'assemblée provinciale des églises s'y réunit également, puis sept ans plus tard le vieux marquis de La Force s'y étant jeté, accomplit le traité qu'il n'avait pu faire à

Montauban, et vendit cette place à Louis XIII pour deux cent mille écus, le bâton de maréchal de France et le gouvernement de Bergerac. La révocation de l'édit de Nantes pesa cruellement sur Sainte-Foy : ses temples furent démolis, ses ministres chassés ou pendus, et les plus riches de ses citoyens forcés par la rigueur des persécutions de passer à l'étranger.

Avant la révolution de 1789, cette ville était le siége d'une subdélégation et d'une justice royale, et possédait un consistoire et trois couvents. Le consistoire existe toujours, mais les couvents ont disparu, et de tout le passé de Sainte Foy il ne reste que son enceinte murée, ses portes ogivales, sa halle entourée de porches et les allées de M. de Tourny, qui sembla n'avoir, pendant son intendance, qu'une seule passion, celle de planter des promenades. Industrieux autrefois par position, le protestantisme avait créé à Sainte-Foy des filatures de coton, une manufacture de tabac et une fayencerie. Tous ces établissements sont fermés, et l'on ne trouve aujourd'hui dans cette petite ville, jadis si active, qu'un semblant de commerce agricole et une colonie protestante. Sainte-Foy est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Libourne.

A un peu plus de sept kilomètres de cette dernière ville se trouve Saint-Émilion, appelé dans le moyen âge *Semelion*, et dans la langue du pays *Sen-Melioun*. Saint-Émilion, entouré d'un amas de ruines, est suspendu en amphithéâtre au penchant d'un plateau dont le sommet est couronné par la flèche aérienne de l'église actuelle. Nous ne parlerons pas de la légende miraculeuse du bienheureux Émilion, qui n'a jamais existé très-probablement que dans l'imagination de ses biographes, bien qu'on montre encore sa grotte et que l'histoire de la ville fixe hardiment la date de sa mort à l'an 767. Ce qui est certain, c'est qu'au XIe siècle il existait un monastère, qui fut réformé en 1110 par l'archevêque de Bordeaux, Arnaud Guiraud, et sécularisé dans le XIVe siècle. Deux cents ans auparavant on constate l'existence de la commune, dont les priviléges furent confirmés par Jean Sans-Terre. A partir de cette époque l'histoire de Saint-Émilion offre les mêmes incidents sous la domination anglaise que celle de toutes les villes dont nous venons de parler. Il arriva jusqu'à la Révolution sans laisser dans ses annales d'autres événements importants que le sac du 20 février 1568, exécuté par les bandouliers de Montluc. Saint-Émilion possédait une commune dont l'organisation ne différait point de celle des autres filleules de Bordeaux.

En 1793, le plus distingué de ses enfants, Guadet, député de la Gironde, croyant trouver un asile dans ses carrières contre la proscription, était accouru secrètement de Paris, après le 2 juin, avec Pétion, Valady, Louvet, Barbaroux, Buzot, Salles, proscrits comme lui par la Montagne. Pendant près de neuf mois ces nobles débris de la Gironde échappèrent à toutes les recherches, grâce à la protection occulte de Tallien. Mais, en juin 1794, les poursuites dirigées par les Montagnards du département, que secondaient avec ardeur les citoyens de Saint-Émilion, dévoués de cœur au jacobinisme, devinrent plus actives et plus acharnées. Un jacobin protestant de Sainte-Foy les chassa des carrières en les y traquant avec ses chiens, et ne trouvant bientôt plus ni dévouement ni asile chez les parents mêmes de Guadet, ils tombèrent dans les mains de leurs ennemis. On prit Salles et Guadet dans une loge pratiquée sous le toit de la maison de ce dernier ; Barba-

roux se brûla la cervelle. Les cadavres de Pétion et de Buzot furent découverts, à moitié mangés par les loups, dans un champ de blé, appelé depuis *des Emigrés* ; Valady avait déjà trouvé la mort dans le département de la Dordogne. Louvet seul s'était sauvé. Guadet, son père, son frère et sa tante, coupables de l'avoir reçu dans leur maison, périrent sur l'échafaud à Bordeaux, le 17 juillet 1794. Le 22 août 1839, le duc d'Orléans, qui devait aussi avoir une fin violente et prématurée, vint à Saint-Émilion pour voir la retraite des Girondins et donner quelques regrets à leur mémoire. Avant la révolution de 1789, Saint-Émilion possédait le chapitre le plus considérable de la province et deux couvents. On y compte aujourd'hui 3,013 habitants.

Nous citerons parmi les hommes distingués de la ville et de l'arrondissement de Libourne : *Aymen* (J.-B.), né en 1776 à Castillon. On lui doit une dissertation sur la *thérapeutique* et quelques traités de médecine; *Pasquier*, de Gensac, l'un des braves de l'armée d'Italie, se distingua à Novi et à Fontana Buona, où il fut tué le 15 ventôse an VIII; *Garrau*, né à Sainte-Foy, le 19 février 1762. Député à l'assemblée législative, à la convention, puis au conseil des cinq-cents, Garrau fut l'un des organisateurs de l'armée des Pyrénées-Orientales. M. *Decazes*, ancien ministre de la Restauration, a vu le jour à Libourne, et M. *Jay*, de l'Académie Française, est sorti de la petite ville de Guitres.[1]

PÉRIGUEUX.

BRANTOME. — BOURDEILLE. — EXCIDEUIL.

Périgueux, sur la rive droite de l'Isle, est une des plus anciennes villes des Gaules. Son origine se perd dans la nuit des siècles. Au temps de César, elle portait le nom de *Vesunna*, et le peuple qui habitait la contrée, celui de *Petrocorii*. Sous le Bas-Empire, les géographes écrivaient indistinctement Vesonne ou ville des Pétrocoriens ; mais cette dernière dénomination ayant prévalu, on en forma par la suite le nom de Périgueux, comme on finit par appeler Périgord le pays habité par les Pétrocoriens. Du reste, à part la certitude de son existence, nous ne savons rien de précis sur Vesonne. Le savant antiquaire Wulgrin de Taillefer a essayé, il est vrai, d'en déterminer l'origine et d'en constater l'importance ; mais ses longs

1. *Manuscrit de Wolfenbüttel.* — *Collection* Brecquigny. — Archives de la Tour de Londres.— Archives de l'hôtel de-ville de Libourne. — J. Bouchet, *Ann. d'Aquitaine.* — *Commentaires de Montluc.* — Rymer, *Act. public.* — Archives du royaume, *Section historique.* — Mailly, *Histoire de la Fronde.* — D. Devienne, *Histoire de Bordeaux.* — Souffrain, *Essais historiques sur Libourne.* — Guadet, *Histoire de Saint-Émilion.* — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — *Mémoires du duc de la Force.* — *Mémoires de Louvet.* — *Voyage de deux Anglais dans le Périgord, en* 1826. — Journet, *Statistique de la Gironde.* — Mary-Lafon, *Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France.*





et pénibles travaux sont loin d'avoir dissipé tous les doutes[1]. Les détails historiques sur le Périgord manquent également pour les temps antérieurs à l'occupation romaine, quoique les monuments celtiques, civils, religieux et militaires, y soient tout aussi nombreux, tout aussi remarquables que dans la plupart des autres parties de l'ancienne Gaule.

Au moment de la conquête par les Romains, ce pays faisait partie de la Celtique. Auguste l'incorpora à l'Aquitaine, sous le nom de cité des Pétrocoriens. Postérieurement, il fut compris dans la deuxième province de ce nom, et il continua d'en faire partie, lorsque, par une dernière modification, on eut créé une troisième Aquitaine.

Au ve siècle, le Périgord passa de la domination des Romains sous celle des Visigoths. Au vi^{e}, les Franks s'en emparèrent à la suite de la bataille de Vouglé. Après la mort de Chlodwig, il appartint successivement à Clotaire Ier, Gontran, Childebert II, Clotaire II et Dagobert Ier; c'est du moins ce que nos recherches historiques nous portent à supposer, car il n'y a rien de bien positif à cet égard. En 581, la discorde ayant éclaté entre les rois franks, Chilpéric déclara la guerre à Gontran, et, par son ordre, Didier, duc de Toulouse, s'empara du Périgord. Deux ans après, Chilpéric ayant été vaincu et dépossédé, cette province fut de nouveau soumise à Gontran. En 584, l'aventurier Gondoald y commit beaucoup de désordres. En 630, elle fut nominativement comprise dans le traité qui fonda le royaume de Toulouse.

Sous la deuxième race, Vaïfar fut assassiné dans la forêt de la Double, sur les confins du Périgord et de la Saintonge. En 778, Charlemagne donna le gouvernement du Périgord à Widbode, dont les successeurs sont restés inconnus jusqu'à Wulgrin, le premier des comtes héréditaires de la province (866). Ce seigneur était aussi comte d'Angoulême. Par un mariage, en 970, le comté passa sous l'autorité de la maison de la Marche, qui avait alors pour chef Hélie Ier, homme turbulent et cruel, dont la fin fut misérable. Son successeur, Adalbert Ier, conduit par son humeur guerroyante jusque sous les murs de Tours à la poursuite du comte de Blois, s'y trouva face à face avec Hugues-Capet. Ce prince, trop faible pour repousser l'agresseur, lui adressa cette demande : *Qui t'a fait comte?* — Sans daigner lui répondre, Adalbert lui fit à son tour cette question : *Qui t'a fait roi?* mot fameux, et dans lequel la position féodale des deux interlocuteurs se révèle avec énergie. En effet, le comte de Périgord était souverain au même titre que le comte de Paris, la royauté de Hugues-Capet n'étant pas reconnue dans le midi. Au xiie siècle, le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri Plantagenet donna le Périgord aux Anglais. Il revint à la France, en 1224, fut rendu à l'Angleterre en 1258; puis confisqué en 1294, par Philippe-le-Bel, restitué de nouveau à l'Angleterre en 1303, conquis par Philippe de Valois, cédé aux Anglais par le traité de Brétigny, reconquis par Charles V, remis sous l'autorité anglaise vers la fin du règne de Charles VI, il fut définitivement et pour toujours acquis à la couronne de France en 1454.

1. *Antiquités de Vesonne, cité gauloise remplacée par la ville actuelle de Périgueux*, 2 vol. in-4. Perigueux, F. Dupont, 1821-26.

Pour compléter cette esquisse de l'histoire générale du Périgord, rappelons rapidement quelles ont été ses diverses révolutions administratives. Comme nous l'avons déjà dit, durant l'occupation romaine, le territoire des Pétrocoriens formait une cité. Lorsque, dans le Bas-Empire, à côté de l'administration civile et politique, se constitua l'organisation religieuse, la cité des Pétrocoriens devint un diocèse, borné au nord par l'Angoumois et le Limousin, à l'est par le Bas-Limousin et le Quercy, au sud par le Quercy et l'Agenais, à l'ouest par le Bordelais et la Saintonge. Plus tard, tandis que le diocèse ne subissait aucune modification dans sa dénomination ni dans son étendue, la qualification de cité s'effaçait peu à peu pour faire place au mot *pagus* qui finit par prévaloir. Sous la deuxième race, le *pays* fut administré par des comtes comme l'avait été la cité sous le Bas-Empire. Le Périgord, pourtant, ne forma pour ainsi dire jamais un comté bien distinct. L'insubordination des vavasseurs se manifesta, dès l'origine, avec tant de hardiesse et de force, que, dans le XII[e] siècle, ils traitèrent plus d'une fois d'égal à égal avec le comte, dont l'autorité réelle ne s'étendait pas à plus d'un tiers de la province. Au XIII[e] siècle, l'administration civile et politique fut confiée à un sénéchal qui avait sous son autorité le Quercy et une partie du Limousin. Dans le XIV[e], pendant que l'évêché était divisé en deux et qu'un siége était érigé à Sarlat, la sénéchaussée du Périgord se constituait dégagée du Quercy et du Limousin. A la fin du XV[e] siècle, elle fut divisée à son tour en trois siéges : l'un, le principal, établi à Périgueux, et les deux autres à Sarlat et à Bergerac. Lors de la création des gouvernements et des intendances, le Périgord fut l'une des six grandes senéchaussées dépendantes du gouvernement et de l'intendance de Guienne ; elle était en outre divisée en deux élections, celle de Périgueux et celle de Sarlat ; ces élections comprenaient dans le principe six cents paroisses ; mais, pour former la sénéchaussée de Libourne, il avait fallu en distraire un certain nombre.

Vesonne, dès les premiers temps de l'occupation romaine, avait été érigée en municipe. Plusieurs inscriptions constatent ce fait de la manière la plus positive. L'une d'elles a même fait connaître le nom de l'un de ses duumvirs, Lucius Marullius, qui fit construire à ses frais un aqueduc pour conduire dans la ville les eaux d'une source éloignée de plus d'une demi-lieue. L'histoire, du reste, n'a conservé le souvenir d'aucun des événements qui durent s'accomplir à Vesonne dans le cours des trois premiers siècles de l'ère vulgaire. Elle se tait même sur l'introduction du christianisme dans le Périgord, car la saine critique ne saurait admettre les faits consignés dans les légendes de saint Front, que quelques écrivains persistent à regarder comme le patron et le premier évêque du pays, quoique les plus savants auteurs ecclésiastiques et les bénédictins eux-mêmes aient rejeté ces légendes comme apocryphes et inadmissibles. Sans doute le christianisme avait acquis un certain développement dans ce pays dès le III[e] siècle, mais il est impossible de préciser rien de certain à cet égard, surtout en ce qui concerne Périgueux. Antérieurement au VI[e] siècle, nous ne savons rien de positif sur les fondations religieuses de cette ville. L'érection d'un oratoire, en l'honneur de saint Front, attribuée à l'évêque Chronope, qui vivait au commencement de ce siècle, ne se trouve consignée que dans un document écrit quatre cents ans plus tard.

La capitale du Périgord eut beaucoup à souffrir pendant les luttes des rois de

la première race. La guerre de Pépin contre Vaïfar lui fut également très-fatale. En 848 ou 849, elle fut brûlée par les Normands. Vers la fin du x[e] siècle, l'évêque Frotier, surnommé de Gourdon, érigea, tout près de là, le monastère de Saint-Front, qui fut consumé par les flammes en 1120 et reconstruit immédiatement après.

A travers ces révolutions Vesonne avait conservé religieusement ses institutions municipales. Périgueux ne s'en montra pas moins jaloux. Ni les invasions des Barbares, ni l'occupation des Goths, ni la domination des Franks, ni les courses des Sarrasins, ni les ravages des Normands, ni même les usurpations de la féodalité, ne purent les lui arracher. Tant que les provinces de la Marche et du Périgord restèrent réunies sous l'autorité d'un seul comte, Périgueux n'eut pas trop à se plaindre de ses seigneurs. Presque toujours en guerre, les comtes passaient leur vie hors du pays au milieu des camps et loin de la ville, dont la prudente neutralité se tenait en dehors de ces luttes sanglantes. Une fois pourtant elle s'était vue forcée de prendre part à une querelle qui s'éleva vers 1040 entre Aldebert II, dit Cadoirac, et l'évêque Giraud (de Salagnac), au sujet du droit de battre monnaie, que ce dernier prétendait se réserver exclusivement; mais ce débat, tout animé qu'il fut, n'eut aucune suite fâcheuse pour la ville. Il en fut autrement quand les deux provinces, jusqu'alors réunies, cessèrent d'appartenir au même titulaire et eurent chacune leurs comtes particuliers. Dès le moment où les comtes de Périgord eurent fixé leur résidence au château des Rolphies, dans le voisinage de Périgueux, une lutte terrible s'engagea entre eux et la ville, et l'on put juger à la haine implacable des deux parties opposées, qu'il ne faudrait rien moins que l'extermination de l'une d'elles pour rendre la paix au pays.

Autour du monastère bâti par Frotier, en l'honneur de saint Front, sur une colline appelée le *Puy-Saint-Front*, et non loin de l'ancienne ville nommée *la Cité*, il s'était formé un groupe d'habitations auquel on avait donné la dénomination de *Bourg du Puy-Saint-Front*. Ce bourg, détruit par un incendie vers 1120, fut reconstruit assez rapidement, et forma bientôt une enceinte d'autant plus importante qu'elle dominait la cité. Les comtes cherchèrent tout d'abord à se rendre maîtres de cette enceinte. Vers 1158, au moment où la guerre semblait près d'éclater entre Louis-le-Jeune et Henri II d'Angleterre, Boson III, profitant des circonstances, construisit une grande et forte tour, destinée à commander la ville naissante. Cette tour ne fut détruite que plus de vingt ans après, par ordre du roi d'Angleterre, contre lequel le comte de Périgord s'était révolté. Durant le cours de ces vingt années il n'est pas question de la cité; elle dut cependant prendre parti contre le bourg et le comte qui s'en était emparé. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter qu'elle ne fût parfaitement libre à cette époque. Son hommage à Philippe-Auguste, en 1204, suffirait pour le prouver. Rendu au même endroit, durant le même mois, probablement le même jour, et dans les mêmes termes que celui du comte de Périgord, il démontre en effet que l'indépendance de la cité était pleinement reconnue. Il n'en était pas de même pour le bourg du Puy-Saint-Front, dont le premier hommage date seulement de 1223 et qui fut exprimé en d'autres termes. Le comte de Périgord, d'une part, et l'abbé de Saint-Front, de l'autre, prétendaient exercer dans le bourg certains droits seigneuriaux. Ce-

pendant, malgré le désavantage apparent dans lequel ce lieu se trouvait placé, la cité avait vu chaque jour ses habitants la quitter pour aller s'établir sur le Puy-Saint-Front. Cette sourde rivalité avait fini même par dégénérer en lutte ouverte, et il fallut qu'en 1217 une transaction intervînt entre les deux villes; mais leur alliance ne fut malheureusement pas de longue durée. La mésintelligence étant survenue de nouveau, l'émigration recommença, et lorsque vingt-trois ans plus tard (1240) on voulut renouer une paix qui n'aurait jamais dû être interrompue, les deux rivales se trouvèrent dans une position respective telle, que sur huit consuls à nommer, six durent être du Puy-Saint-Front, et deux seulement de la cité. Du reste, le traité de pacification détermina parfaitement l'état des choses. Il y est dit, d'une part, que *la cité est libre et n'est sujette à la juridiction de personne;* de l'autre, que *les vingt livres dues au comte* par le bourg, qui alors avait pris le titre de ville du Puy-Saint-Front, seront *payées par l'universalité* des citoyens *sans que ledit comte acquière par là aucune juridiction sur la cité ni sur ses habitants.* Ainsi, en 1240, la cité libre s'unit à la ville, également dégagé de toute obligation envers le comte. Mais cette union était trop contraire aux projets et aux prétentions de ce seigneur pour qu'il ne cherchât pas à la détruire par tous les moyens possibles. Il fomenta la discorde, souffla la guerre, et prit le parti de la cité contre la ville qu'il voulait asservir. De grands malheurs signalèrent ces nouvelles divisions, qui se prolongèrent jusqu'en 1269 époque où la ville et la cité furent enfin réunies par un traité solennel.

Cependant saint Louis, par le traité de 1259, avait investi le roi d'Angleterre du duché d'Aquitaine, en ayant soin de ne pas se dessaisir des *choses que le roi de France ne pouvait mettre hors de sa main.* Le roi d'Angleterre ayant prétendu avoir des droits à la possession de Périgueux, il fut reconnu que cette capitale devait rester sous la main de Louis IX. D'un autre côté, le comte de Périgord n'avait point renoncé à l'espoir de triompher de l'opposition de la ville. Plusieurs fois, de 1269 à 1292, il tenta de déposséder ses habitants de quelques-unes de leurs immunités, jusqu'à ce qu'enfin un traité entre les consuls et lui vint fixer leurs droits respectifs (1296). Mais à peine les tracasseries du comte avaient-elles cessé ou du moins semblaient-elles toucher à leur terme, qu'un nouvel adversaire entra dans la lice. L'abbé et le chapitre du Puy-Saint-Front, qui avaient cédé en pariage au roi de France leur juridiction, prétendirent lui donner une extension qu'elle n'avait jamais eue, et il fallut qu'un arrêt du parlement, rendu en septembre 1290, reconnût explicitement les droits du maire et des consuls.

Tranquilles sur la jouissance de leurs droits, désormais parfaitement établis, le maire et les consuls ne tardèrent pas à leur tour à se jeter dans la voie des empiétements et des usurpations. Un arrêt du parlement, rendu en 1309, constate que neuf ans auparavant, ils avaient déjà cherché à fausser les élections municipales, afin de perpétuer dans leurs familles les charges dont ils étaient revêtus. Cette atteinte aux règlements avait amené des violences telles que la justice royale fut obligée de se saisir de l'affaire. Cependant elle ne procéda pas envers la ville de Périgueux comme elle avait coutume de procéder envers les villes de commune. Les seuls coupables furent recherchés et punis avec une sévérité exemplaire : on les déclara, eux et leurs enfants jusqu'à la troisième génération, incapables

d'exercer les fonctions de maire et de consul; quant aux habitants ils conservèrent, comme par le passé, le droit d'élire tous les ans, selon le mode anciennement usité, un maire et des consuls, ou seulement des consuls. Cette leçon ne fut pas perdue, car il ne paraît pas que depuis on ait cherché à altérer les règlements.

Les attaques diverses dont elle avait été l'objet pendant de longues années, les agitations auxquelles elle s'était vue en proie, les haines, les jalousies qu'elle avait soulevées, habituèrent la ville de Périgueux à se tenir continuellement en garde contre les surprises de ses ennemis, et à avoir toujours sous la main d'énergiques moyens de résistance. Ces discussions lui furent de la plus grande utilité, et servirent puissamment le roi de France lorsque, sous Charles-le-Bel, recommencèrent les guerres avec l'Angleterre. Depuis 1326 jusqu'en 1347, les citoyens de Périgueux, sans aucun secours étranger, repoussèrent trois fois les Anglais, qui *par trois fois vinrent, à grans chevauchées, par devant ladite ville faisant leur pouvoir de l'acquérir ou destruire par force*; et ce ne fut qu'en 1355, lorsque quatorze châteaux forts des environs, tombés entre les mains des ennemis, bloquaient Périgueux de toutes parts, que ses habitants se décidèrent à demander du secours au roi de France. L'année d'après, la cité proprement dite fut prise par les Anglais, et resta en leur pouvoir environ douze mois. Le cardinal de Périgord, oncle du comte Roger Bernard, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à expulser ces étrangers. D'accord avec son neveu, il essaya de profiter de la circonstance pour assurer à sa famille la suprématie qu'elle avait en vain tenté jusqu'alors d'établir sur Périgueux. Ses efforts furent d'abord infructueux, mais au milieu des troubles civils, que la captivité du roi Jean et la lenteur des négociations pour la paix avaient engendrés, il put croire un moment à la réussite de ses projets. Malheureusement pour le comte, le traité de Bretigny vint changer la face des choses, au moment où il s'y attendait le moins; car, par suite de ce traité, Périgueux ayant été remis aux Anglais, l'affaire fut soumise à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, qui débouta le comte et son oncle de toutes leurs prétentions (1361).

En l'année 1368, lorsque les grands vassaux de la Guienne interjetèrent appel au roi de France au sujet des vexations exercées sur eux par le roi d'Angleterre, ou plutôt par le prince de Galles, Périgueux adhéra à cet appel, et se mit en mesure de soutenir énergiquement la guerre contre les Anglais. Tant que vécut Charles V, cette ville n'eut pas d'autres ennemis à combattre que les adversaires de la couronne de France, mais après la mort du roi et durant la minorité de Charles VI, tout en résistant aux ennemis du royaume, elle dut aussi se tenir en garde contre les attaques multipliées du comte Archambaud V. Ce seigneur pensa que le moment était arrivé d'accomplir l'œuvre si inutilement tentée par ses prédécesseurs. La lutte dura longtemps, mais elle finit par lui être funeste, ainsi qu'à son fils le comte Archambaud VI. Sur les plaintes réitérées des habitants de Périgueux, ce dernier fut déclaré rebelle et coupable de lèse-majesté par Charles VI, assiégé dans son château de Montignac par le maréchal de Boucicaut, fait prisonnier, conduit à Paris, et banni de France à perpétuité par arrêt du parlement (1398). A partir de ce moment, la ville de Périgueux n'eut plus à s'inquiéter pour son indépendance; les nouveaux comtes de Périgord n'essayèrent jamais de la lui contester.

Au milieu des entreprises incessantes du comte contre ses libertés et des ennuis

d'une existence toujours troublée, Périgueux n'avait pas cessé un seul instant de témoigner un dévouement sans bornes aux intérêts nationaux, et constamment il s'était montré l'adversaire intraitable de la domination anglaise. L'heureuse issue de sa lutte contre le comte ne fit que l'attacher encore plus fortement à la cause de la France, et pendant les cinquante dernières années que les Anglais passèrent en Guienne, il sut résister avec énergie à tous leurs efforts.

Au XVI[e] siècle, la réforme religieuse pénétra dans cette ville sans trop de difficultés et s'y forma de bonne heure un assez bon nombre de partisans; mais quand les idées nouvelles eurent soulevé des haines et des antipathies telles qu'il fallut recourir aux armes des deux côtés, Périgueux se souvint que les rois de France l'avaient en tout temps traité avec bienveillance et affection. Il combattit donc pour la défense du trône et de la foi de ses pères. Cependant, en 1575, la ville ayant été surprise par Langoiran et Vivans, les calvinistes s'y établirent; en vertu de l'édit de 1576, elle devint une de leurs places de sûreté, et ils la gardèrent jusqu'en 1581, époque où elle retomba au pouvoir des catholiques. En 1592, Périgueux subit un moment l'influence de la Ligue, mais à l'avénement de Henri IV il rentra franchement sous l'autorité royale, et s'y maintint jusqu'au temps de la Fronde. En 1651, pendant les guerres de la minorité de Louis XIV, le prince de Condé s'étant rendu maître de la capitale du Périgord, y mit pour garnison trois régiments d'infanterie, un de cavalerie, et une compagnie de dragons commandés par le marquis de Chanlost. Cet officier général, homme de talent, mais naturellement cruel, conserva la ville au prince de Condé jusqu'en 1653. Le 16 septembre de cette année, elle fut remise sous l'autorité du roi par les soins et l'énergie de Joseph Bodin, aidé de quelques citoyens intrépides. Voici comment eut lieu cet événement qui fit le plus grand honneur aux habitants de Périgueux.

Plusieurs tentatives, découvertes au moment où l'on pouvait croire au succès, avaient porté le découragement chez les royalistes. Cependant, soutenu par une volonté inébranlable, Bodin, loin de se rebuter, employa tous ses efforts à préparer un dernier coup de main, et ménagea si bien les esprits que les projets, tant de fois déjoués, furent repris avec la ferme résolution de ne reculer devant aucun sacrifice. Dans la nuit du 15 au 16 septembre, il rassembla chez lui les chefs de la conjuration, et tous décidèrent que le lendemain, à midi, on tâcherait de se saisir de la personne du marquis de Chanlost, en même temps qu'on ferait deux attaques sur deux points opposés de la ville. Le but qu'on se proposait était de fournir aux troupes royales, campées dans les environs, une occasion favorable de pénétrer dans l'intérieur, afin d'achever ce que les bourgeois auraient commencé. Par malheur, le lendemain dès dix heures, Chanlost fut mis au courant de tous les détails de l'entreprise. Irrité de cette découverte, et entraîné par la violence de son caractère, il commanda qu'on fît prendre les armes aux trois régiments d'infanterie placés sous ses ordres, et se porta rapidement sur la maison d'un des confédérés. L'ayant trouvée fermée, il se dirigea vers celle de Bodin qu'il trouva également close. Au moment où il se disposait à tourner cette dernière pour y pénétrer par le jardin, la porte s'ouvrit tout à coup, et il s'engagea sans réflexion, avec trente hommes qui l'accompagnaient, dans un corridor sombre et étroit. Il y fut reçu par Bodin et par ses amis, résolus à vendre chèrement leur vie. Dès le premier choc,

le marquis de Chanlost, blessé mortellement, alla tomber dans la rue ; cette perte démoralisa ses soldats, dont plusieurs avaient été atteints ; ils reculèrent en désordre, et bientôt prirent la fuite. Alors Bodin, suivi de sa petite troupe, parut au dehors en criant : *vive le roi! le tyran est mort!* A ce signal, les habitants accourent en foule et grossissent les rangs des insurgés ; l'élan devient général, on triomphe de tous les obstacles avec un bonheur toujours croissant, et en moins de quelques heures la ville est libre, et libre par elle seule, sans avoir eu besoin d'aucun secours extérieur. Nous apprenons, en effet, par les registres de l'hôtel-de-ville de Périgueux, que Bodin, au milieu de son triomphe, loin d'oublier le respect dû aux priviléges dont ses concitoyens avaient joui de toute ancienneté, se fit une arme de ces droits révérés ; lorsque les troupes royales accoururent pour soutenir les habitants contre la garnison, *il ne souffrit pas qu'elles entrassent dans la ville, leur disant que tout estoit faict, et qu'il falloit attendre l'arrivée de monseigneur le duc de Candalle.*

Le ville de Périgueux, désormais exempte de troubles, traversa paisiblement le XVIIIe siècle. La révolution de 1789 y fut accueillie avec joie, et, à part quelques agitations devenues inévitables, il ne s'y passa rien de grave, même durant les plus mauvais jours de la terreur. Avant comme durant le séjour, dans le pays, des représentants du peuple Romme et Lakanal, Périgueux resta pur de tout excès. Sous la première restauration, le maintien des droits réunis faillit amener des troubles sérieux ; mais la tranquillité publique fut promptement rétablie. En 1830, les événements de juillet y furent accueillis avec une unanimité de sentiments qui, malheureusement, n'existe plus aujourd'hui.

Des nombreux monuments dont les Romains dotèrent la capitale des Pétrocoriens, il ne reste plus guère que des débris, à part la *tour de Vesonne,* construite en petites pierres carrées. Cette tour, selon les antiquaires, est le reste d'un temple dédié à Vénus. Les monuments du moyen âge n'y sont pas très-nombreux, mais assez bien conservés. Nous signalerons surtout la basilique placée sous l'invocation de saint Front, qui n'était, dans le principe, que l'église du couvent portant également le nom de Saint-Front ; elle fut érigée en cathédrale en 1669, au lieu et place de la première métropole, consacrée à saint Étienne, dont les guerres de religion avaient amené la ruine. L'église de Saint-Front est à peu près au centre de la ville de Périgueux ; on s'accorde à dire que, par sa forme et sa construction, elle appartient au style byzantin ; son architecture est un mélange de grec et de latin dégénéré ; cependant telle qu'elle est, elle mérite l'attention des connaisseurs. Elle possède un autel en bois dont le travail est assez beau ; c'est une cène de grande dimension que l'artiste mit cinquante ans à sculpter. Les autres monuments de Périgueux n'ont rien de particulier. N'oublions pas, toutefois, de dire que ses promenades sont dignes d'une grande ville par leur beauté, leur variété et leur étendue.

Périgueux a vu naître plusieurs hommes célèbres, parmi lesquels on doit citer, pour les temps anciens, *Paulin*, auteur d'une *Vie en vers de saint Martin de Tours,* et les deux *Anthédius*, l'un rhéteur et l'autre poëte, tous deux fort vantés par Sidoine Apollinaire ; pour les temps modernes, *Ranconnet*, savant versé dans la connaissance des langues, jurisconsulte célèbre, président de la deuxième

chambre des enquêtes au parlement de Paris, mourut à la Bastille, en 1560, victime de la haine du cardinal de Lorraine et des dissensions civiles. *Arnaud*, sieur de La Borie, auteur d'une *Histoire du Périgord*, imprimée en 1595, et dont il ne reste plus un seul exemplaire ; *Lagrange-Chancel*, né en 1676, célèbre par ses *Philippiques* contre le Régent, et auteur de plusieurs tragédies et de quelques opéras oubliés aujourd'hui : dans sa vieillesse, il essaya d'écrire une *Histoire du Périgord;* mais son travail, qu'il n'eut pas le temps d'achever, n'est qu'un roman resté à l'état d'ébauche. *La Place*, avocat au présidial de Périgueux, qui florissait vers le milieu du XVIIIe siècle, composa quelques ouvrages de droit justement estimés; *Jean-François du Cheyron du Pavillon*, marin distingué, né en 1730, mort à bord du *Triomphant*, dans les parages de Saint-Domingue, en 1762; et *Pierre Daumesnil*, né le 14 juillet 1776, si connu sous le nom de la *Jambe de bois*, et si justement populaire par sa belle défense du château de Vincennes.

Périgueux fut toujours une ville épiscopale. Quand on créa les sénéchaussées, le sénéchal y établit sa résidence. Lors de l'établissement des élections, elle devint le siége de celle du Périgord. En 1551 on y institua un présidial, et vers la fin de ce même siècle les jésuites y fondèrent un collége (1589). Avant la révolution, il y avait à Périgueux ou dans ses faubourgs dix communautés religieuses, dont quatre d'hommes et six de femmes. Aujourd'hui cette ville possède, outre son évêché, un collége, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une subdivision militaire, une école normale primaire et une société d'agriculture. L'ancienne province dont elle était la capitale ayant été transformée, par la révolution, en l'une des grandes divisions administratives de la France, Périgueux en est devenu le chef-lieu. Le département de la Dordogne, ou le département du Périgord, comme on l'appela originairement, contient 490,263 habitants. Sur ce nombre, 105,753 appartiennent à l'arrondissement et 12,187 à la ville. Périgueux est une antique cité assez mal bâtie et surtout assez mal percée; mais depuis quelques années il s'est agrandi d'un quartier nouveau, remarquable par l'élégance et la richesse de ses constructions. Peu commerçant, le chef-lieu de la Dordogne n'est guère renommé que par ses pâtés de perdrix et ses volailles truffées, si estimées dans toutes les parties du monde. L'industrie, toutefois, y a fait quelques progrès. Parmi les établissements qui y ont été récemment fondés, nous citerons la fabrique de cadis, étamines et flanelles, de MM. Courtey frères, dont les produits ont figuré honorablement à l'exposition de 1844, et la typographie de M. Auguste Dupont qui obtint une médaille d'or à l'exposition de 1839. Les armes de cette ville étaient *de gueules à deux tours d'argent.*

Les habitants du Périgord, alertes, dispos, vigoureux, se divisent en deux classes bien distinctes : celle des *vallées* ou plaines, arrosées par les rivières navigables, et celle des montagnes, du *Cosse*, comme on le dit dans le pays. L'habitant des plaines a généralement la taille élevée et bien prise ; il est fortement constitué, d'un extérieur prévenant, d'une figure ouverte, actif, confiant et plein d'obligeance. L'habitant du Cosse est d'ordinaire plus petit que celui des plaines, un peu trapu, parfois mélancolique, beaucoup plus enclin à la superstition et d'un caractère moins communicatif. Cependant les Périgourdins, à quelque classe qu'ils appartiennent, sont

simples et hospitaliers. Dans les rangs élevés de la société on trouve beaucoup d'intelligence et de vivacité, qualités auxquelles se joignent trop souvent plus de penchant pour les plaisirs que de goût pour les travaux utiles. Les femmes suivent partout la condition des hommes : celles des plaines sont plus belles et plus avenantes que celles du *Cosse;* dans les villes elles sont communément jolies et gracieuses. Du reste, cette division des populations en deux classes n'est pas la simple conséquence de la configuration topographique du pays; il faut en chercher la cause dans la diversité des races qui s'établirent primitivement sur le sol périgourdin. On y retrouve encore, dans le mélange des peuples, les deux caractères essentiels les plus persistants des types originels : les yeux et les cheveux noirs des Ibères, les yeux bleus et les cheveux blonds des Celtes. A part ces deux faits qui, sans se manifester toujours régulièrement, ne s'en reproduisent pas moins d'une manière constante, il n'existe plus, parmi les populations périgourdines, de coutume locale ou de souvenir populaire dans lesquels on puisse reconnaître aucun vestige des races dont elles descendent. En général leurs superstitions et leurs coutumes se rattachent aux traditions du moyen âge, dérivées, il est vrai, pour la plupart, des mœurs et des croyances gallo-romaines.

A trois lieues nord-ouest de Périgueux, au confluent de la Drôme et de la Celle, on trouve Brantôme, petite ville où l'on compte 2,780 habitants et qui doit son origine à une abbaye de l'ordre de Bénédictins, fondée en l'honneur de saint Pierre, par Charlemagne (779) selon les uns, et par Louis-le-Debonnaire selon les autres (817).

Les chroniques religieuses nous apprennent que dans le cours du IX[e] siècle ce monastère fut pillé et détruit par les Normands, et nous savons aussi qu'il était entièrement rétabli au commencement du siècle suivant. Moins de cent ans après (vers 990), Brantôme devint un sujet de convoitise pour les vicomtes de Limoges. Gui I[er], profitant de l'éloignement de Boson I[er], comte de Périgord, qui se rendait à Rome, construisit une tour en face du couvent, dans l'espoir de s'en rendre maître plus facilement. Boson ne l'eut pas plutôt appris qu'il revint sur ses pas, battit le Limousin et démolit la tour. Postérieurement, vers l'an 1002, ce même Gui, devenu vicomte, se saisit de Grimoard, évêque d'Angoulême, de qui dépendait alors l'abbaye, et s'efforça de le contraindre à lui en faire don. Les murmures qu'il excita en tenant ce prélat étroitement enfermé dans un château, le contraignirent bientôt de le relâcher.

Malgré les troubles incessamment soulevés par l'anarchie féodale, le monastère de Brantôme n'avait pas cessé de grandir. Affranchi de toute charge par le comte Bernard, dans le cours du X[e] siècle, il fut confié, vers 1080, par Aldebert II, à Seguin, abbé de la Chaise-Dieu. Cet abbé y réforma la discipline religieuse, qui s'était considérablement relâchée, et dès lors les richesses du couvent s'accrurent avec sa considération. Vers la fin du XII[e] siècle la ville de Brantôme fut prise et saccagée par les Brabançons. Dans le XIII[e] sa prospérité toujours croissante lui suscita d'assez vifs démêlés avec les seigneurs de Bourdeille, ses voisins, qui finirent par devenir seigneurs de Brantôme. Au temps des guerres contre les Anglais, la

ville et le couvent eurent à supporter plusieurs siéges (1345, 1377). En 1569, pendant les troubles de la réforme, Brantôme tomba au pouvoir des religionnaires. Les archives de l'abbaye, qui avaient été en partie détruites à cette époque, disparurent entièrement, deux cents ans plus tard, au milieu de la tourmente soulevée par la révolution. Il n'en est pas de même des bâtiments, qui presque tous sont restés debout, et dont certaines parties méritent d'autant plus d'être remarquées qu'on y voit çà et là encastrés des débris des premiers âges, que les restaurations postérieures ont eu le bon esprit de respecter. Les armes de Brantôme étaient d'*azur à une face d'argent, chargée de trois lions de sable, accompagnés de trois fleurs de lys d'or, deux en chef, une en pointe.*

Non loin de Brantôme on voyait le château de Bourdeille, qui joua un rôle fort important dans le moyen âge. C'est là que, de toute ancienneté, habitait la famille de ce nom, dont nous avons déjà parlé et dont plusieurs membres se firent remarquer dans le XVIe et le XVIIe siècle. Parmi ces hommes distingués, il faut placer au premier rang *Pierre de Bourdeille*, connu sous le nom de Brantôme, qui naquit vers 1527 et mourut en 1614. Cet écrivain spirituel, mais très-partial et peu exact, fut de bonne heure abbé commanditaire de Brantôme. Esprit remuant et aventureux, il dissipa sa vie au milieu des intrigues des cours ou dans les lointains voyages. *Claude de Bourdeille*, comte de Montrésor, auteur de mémoires qui ne sont pas sans intérêt, était l'arrière-neveu de l'auteur de la *Vie des hommes et des dames illustres.*

Excideuil, aujourd'hui chef-lieu de canton comme Brantôme, est encore plus ancien que cette petite ville ; son origine n'est pas connue, mais nous savons qu'il existait déjà au VIe siècle. Il en est question, pour la première fois, dans le testament de saint Yriex, à la date de 572. Dans le moyen âge, Excideuil, devenu ville close avec un château-fort, fut trois fois assiégé et pris dans le cours du XIIe siècle, d'abord par le vicomte de Limoges (vers 1166), puis par Richard Cœur-de-Lion (1182), et enfin par les routiers (1184). Plus tard, dans les guerres avec les Anglais, il eut encore plusieurs siéges à supporter, et son château se trouvait entre les mains de ces ennemis de la France en 1350. Depuis longtemps ce château est en ruines, mais ce qui reste de ses murailles et de ses tours nous donne encore une haute idée de son importance et de sa force. Avant la révolution, cette petite ville était exempte de tailles, en vertu de priviléges fort anciens, et auxquels elle devait en grande partie le développement d'une prospérité remarquable pour le temps. Aujourd'hui, en y adjoignant l'ancienne paroisse de Saint-Martin-de-la-Roche, elle peut contenir un peu plus de 1,900 âmes. Les armes d'Excideuil étaient de *gueules à une tour d'argent maçonnée.*

C'est là que, vers le milieu du XIIe siècle, vint au monde le fameux troubadour *Giraud de Borneil*, dont les biographes ont dit qu'*il fut meilleur troubadour que nul de ceux qui avoient existé avant et existèrent après. Geoffroi*, prieur de Vigeois, si connu par sa *Chronique*, naquit au village de Clermont auprès d'Excideuil. Le maréchal *Bugeaud* a aussi reçu le jour dans les environs de cette ville.

Enfin, au nord-est de Périgueux et à peu près à égale distance d'Excideuil et de cette ville, se trouve le château d'Autefort où naquit, au XIIe siècle, le troubadour *Bertrand de Born*, non moins illustre par ses talents militaires et son cou-





rage que par son génie et ses œuvres poétiques. Il soutint dans son château plusieurs siéges mémorables contre Henri II et Richard Cœur-de-Lion, et domina par la supériorité de son esprit les monarques les plus puissants de son temps, les rois de France et les rois d'Angleterre.[1]



BERGERAC.

Par son importance commerciale, par le rôle qu'elle joua durant l'occupation de la Guienne par les Anglais et à l'époque des guerres de religion, Bergerac fut toujours la seconde ville du Périgord. On fait remonter son existence jusqu'au temps des Romains : d'après l'opinion commune, c'est l'ancien *Trajectum* de l'Itinéraire d'Antonin. Tout porte à croire en effet que, si Bergerac n'en occupe pas l'emplacement, l'endroit où il est bâti dut être habité de bonne heure comme une position importante à garder. Du reste, son histoire, antérieurement au XIIIe siècle, est complétement conjecturale et ne fournit aucun fait précis, si ce n'est la fondation d'un prieuré de Saint-Martin, faite par l'abbé de Saint-Florent de Saumûr, en 1080. Aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, cette ville s'appelait *Bragairac*, *Brageirac*, *Bragerac*, et jamais *Bergerac;* la dernière de ces dénominations n'est en usage que depuis deux ou trois cents ans, ce qui n'a pas empêché les étymologistes de la faire dériver du mot celtique *berg* ou *perg*, colline au bord de l'eau, duquel on a formé le nom français *berge*.

Au moyen âge, Bergerac ne fut d'abord qu'un *château*, c'est-à-dire une agglomération de maisons construites sur la rive droite de la Dordogne, au centre de laquelle était placée l'habitation du seigneur, fortifiée et disposée de manière à résister aux surprises et aux attaques du dehors. Dans le XIIe siècle, c'était un *bourg*, ce qui signifie que sa forte position, et sans doute aussi l'accroissement de sa population, avaient fait sentir la nécessité de l'entourer de murailles. Toutefois son importance historique ne paraît pas remonter au delà du XIIIe siècle; du moins, avant 1224 il n'en est pas question dans nos annales. Le maréchal Jean Clément d'Argentan, pendant son expédition en Guienne, s'en empara sous les yeux des Anglais, sans qu'ils osassent s'y opposer.

En 1235, Bergerac était tombé au pouvoir de l'Angleterre, et peu de temps après nous le trouvons doté d'une organisation municipale. La date précise de son érection en commune n'est pas bien connue, mais il est certain que cette ville avait

1. *Recueil des Historiens de France.* — Labbei *Bibliotheca nova manuscript.*, *Mémoires et preuves pour la ville de Périgueux.* — Dupuy, *Histoire de l'Église de Périgord.* — *Recueil des ordonnances des rois de France.* — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Perigueux. — Archives du royaume. — Archives de Pau. — Bibliothèque du roi, depôt des manuscrits.

un maire et des consuls en 1257. Peut-être faut-il regarder une querelle qui survint entre le roi d'Angleterre et Regnaud de Pons, seigneur de Bergerac, au sujet de l'hommage de sa seigneurie, comme la cause première de l'introduction des formes municipales à Bergerac, où elles auraient eu pour but d'attacher au prince anglais une population dont le dévouement lui était devenu nécessaire. Dans une sentence arbitrale de 1267, rendue par Marguerite, reine de France, il est dit expressément que les nouvelles institutions des habitants de Bergerac étaient l'œuvre de ce prince, et qu'au moment où cette sentence fut prononcée, les habitants de la ville s'engagèrent à renoncer aux priviléges mêmes octroyés par le roi d'Angleterre; toutefois, nous les voyons plus tard les réclamer comme leur ayant été accordés par les ancêtres de Regnaut de Pons qui les leur contestait. A quelle époque commença la lutte de la commune contre ses seigneurs? c'est ce qu'il n'est pas possible de déterminer : il paraît seulement que, dès les premières années du XIVe siècle, la querelle devint assez vive pour motiver l'intervention du roi de France, dont les gardes restèrent à Bergerac jusqu'en 1322, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où le seigneur et les habitants de la ville se trouvèrent enfin d'accord et prièrent Charles-le-Bel de donner sa sanction royale à l'établissement d'un *consulat*, d'une *communauté*, d'un *corps de ville*, d'un *sceau*, d'une *maison*, et d'un *coffre commun*, *que les habitants de Bregerac devaient avoir comme ils avaient eu ci-devant*, *tant par don et octroi des predécesseurs dudit seigneur*, *que autrement*, *de toute ancienneté*. A partir de ce moment Bergerac jouit paisiblement de sa nouvelle organisation municipale.

Cette sanction, donnée par le roi de France, constate que la ville était alors française. Elle avait en effet été soumise de nouveau à l'autorité du roi de France vers 1295. En 1334, Élie Rudel II, seigneur de Bergerac, étant mort sans enfants, la possession de cette ville, que ce seigneur avait donnée, en 1328, à Marthe d'Albret, sa femme, fut réclamée par Archambaud IV, comte de Périgord, en sa qualité de mari de Jeanne de Pons, sœur d'Élie Rudel. Tout d'abord et sans attendre les longs débats de ce procès, le comte s'empara de Bergerac à main armée, et y commit beaucoup d'excès; en sorte que Philippe de Valois se crut obligé de mettre la ville sous sa main. Cette affaire se prolongea plusieurs années et finit par une transaction entre le roi et le comte Roger-Bernard, fils d'Archambaud IV, qui lui céda ses droits moyennant une rente de seize cents livres. Lorsqu'en 1744 les Anglais débarquèrent en Guienne, sous le commandement du comte de Derby, pour s'opposer aux progrès de Philippe de Valois, une de leurs premières opérations fut le siége de Bergerac, dont ils se rendirent maîtres en deux jours malgré les efforts d'une garnison composée de troupes d'élite commandées par le comte de Lille-Jourdain. La place resta en la possession des Anglais jusqu'en 1377, époque où elle fut reprise par le duc d'Anjou. Sous le règne de Charles VI, elle retomba entre les mains des Anglais, qui la conservèrent jusqu'en 1450.

Un siècle plus tard, au moment où la réforme se propageait avec rapidité dans tout le Périgord, Bergerac fut une des villes du midi qui embrassèrent avec le plus d'ardeur la cause du protestantisme. Son zèle pour la réforme, son importance et son excellente position, ne contribuèrent pas peu à en faire une des premières places des religionnaires. Dès 1561, l'effervescence y était telle que les royalistes durent sou-

ger à la maîtriser. Ils s'en emparèrent en 1562, mais ils en furent chassés en 1563. Depuis cette époque, la ville fut prise et reprise plusieurs fois, jusqu'à ce qu'enfin, en 1621, elle fut obligée de se rendre à Louis XIII, qui en fit raser les fortifications pour la punir de s'être associée à la révolte des ducs de Rohan et de La Force, les chefs du parti protestant. Sous le règne suivant, aucune ville ne ressentit plus cruellement les funestes conséquences de la révocation de l'édit de Nantes. Cet acte de proscription jeta le trouble et la désolation parmi sa riche et industrieuse population, dévouée presque tout entière à la religion réformée, et la força à se disperser et à s'expatrier. Nous ne devons pas omettre de rappeler ici qu'en 1595, le parlement, chassé de Bordeaux par une épidémie, se retira à Bergerac, et y siégea tant que ce terrible fléau pesa sur la capitale de la Guienne.

Tels furent pour Bergerac les derniers souvenirs de l'ancienne monarchie. La révolution, pendant ses grands jours de lutte, y fut représentée par le député Lakanal : ce commissaire de la Convention y résida assez longtemps, et y établit une manufacture d'armes.

Bergerac n'a conservé presque aucune trace de ses premiers monuments; le temps n'a pas plus épargné ceux du moyen âge, qui, à part un petit nombre de pignons gothiques, ont successivement disparu au milieu des ravages de la guerre. Cependant, on aperçoit çà et là quelques débris des anciens remparts, et naguères encore on y remarquait les restes d'un pont fort ancien, composé de douze arches, souvent endommagé et souvent réparé, et dont une crue subite des eaux de la Dordogne amena la destruction en 1783. Ce qui fait le charme de Bergerac, ce qui surtout attire l'attention du voyageur, c'est son heureuse situation et le charme de ses environs. Contemplée des hauteurs voisines, cette ville offre un aspect à la fois animé et pittoresque. La vaste plaine qui se déroule devant elle est d'une beauté et d'une fertilité remarquables.

Bergerac avait autrefois un présidial, dont Charles IX ordonna la suppression en 1567, un sénéchal, une subdélégation et des communautés de Dominicains, de Récollets, de Carmes, des Filles de la Foi et de la Miséricorde. Ses armes étaient *d'azur semé de fleurs de lys d'or, partie aussi d'azur à un dragon volant d'or, lampassé de gueules et posé en pal.* Aujourd'hui cette sous-préfecture possède un tribunal de première instance, un collége, une école secondaire et un consistoire. Sa population s'élève à environ 10,000 âmes et celle de l'arrondissement à 118,304. La position de Bergerac, sur la Dordogne, en fit de bonne heure une ville de commerce, et malgré les calamités qui l'atteignirent dans le XVIII[e] siècle, il conserva toujours une certaine activité. L'industrie moderne a parfaitement compris tout l'avantage qu'elle en pouvait tirer; elle y a créé divers établissements, dont la situation est prospère, et parmi lesquels nous citerons deux fabriques, l'une de produits chimiques, l'autre de plâtre. Les principales branches du commerce de Bergerac sont la faïence, la poterie, les pierres meulières, le vin rouge et surtout le vin blanc, dont les crus les plus renommés sont ceux de Montbazillac, de Saint-Nexans et de Sancé.

Parmi les personnages distingués de Bergerac sont trois troubadours du XII[e] et du XIII[e] siècles; *Pierre*, surnommé *de Bergerac*, *Sail d'Esco'a* et *Elias Fonsalada.* Un autre enfant de cette ville, *Nicolas Salvien Cyrano*, né en 1620, ne se

rendit pas moins célèbre par sa témérité et son bouillant courage, que par ses productions littéraires; son *Histoire comique des états et empires du soleil*, et son *Histoire comique des états et empires de la lune* ne sont pas encore oubliés aujourd'hui.

A quelque distance au midi de Bergerac est la Mouzie-Montastruc. *Marie-François-Pierre Gonthier*, *Maine de Biran*, y reçut le jour en 1766. Entré d'abord dans la carrière militaire, il la quitta pour se faire avocat et fut plus tard successivement député au corps législatif, conseiller d'état et membre de la chambre des députés. Il publia en 1803 un traité ayant pour titre : *De l'influence de l'habitude sur la faculté de penser*. *Jacques Nompar* de *Caumont*, duc de La Force, naquit au château de ce nom, vers 1559. Il était à Paris au moment de la Saint-Barthélemy. Sauvé comme par miracle, il joua un grand rôle dans les guerres civiles sous le règne de Louis XIII. Il vivait encore au temps de la Fronde, et mourut à Bergerac en 1652 *Aimoin*, bénédictin au monastère de Fleury-sur-Loire, et auteur de divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons la *Vie de saint Benoît*, sortit au xe siècle de Villefranche-de-Loupchat. Le château de Biran, dans la commune de ce nom, a vu naître plusieurs personnages célèbres, parmi lesquels nous nommerons *Charles Gontaud*, duc de Biran, pair, amiral et maréchal de France, né en 1561, décapité à la Bastille en 1602, et *Charles Armand*, de Biran, petit-neveu du précédent, pair et maréchal de France, né en 1664, mort en 1756. *Michel Montaigne* appartient aussi par sa naissance à l'arrondissement de Bergerac. Ce grand écrivain y vint au monde le 28 février 1533 dans le château dont il portait le nom, situé actuellement dans la commune de Saint-Michel, et y mourut d'une esquinancie, le 13 septembre 1592. N'oublions pas, enfin, l'illustre évêque de Marseille, *Henri-François-Favier de Belzunce* qui, né dans le château de La Force, le 4 décembre 1671, est mort à Marseille le 4 juin 1755. [1]



SARLAT.

TERRASSON. — LE BUGUE. — MONTIGNAC.

Sarlat était considéré autrefois comme la seconde ville du Périgord; il n'en est plus depuis longtemps que la troisième. Situé dans un vallon étroit, humide, ouvert au vent du nord, et entouré de coteaux âpres, escarpés, et peu féconds, il renferme 5,000 habitants, et l'arrondissement dont il est le chef-lieu 111,343.

1. *Itinéraire* d'Antonin. — *Tables* de Peutinger. — *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur*, manuscrit — *Histoire et poesies des Troubadours*. — *Priviléges de Bergerac*. — Froissart, *Mémoires du XVIe siècle*. — *Histoire de l'édit de Nantes*. — Archives du royaume. — Manuscrits de la Bibliothèque royale.

D'après les traditions locales, Sarlat aurait été bâtie par Chlodwig, mais les esprits sérieux ont toujours repoussé cette supposition comme une fable. Il n'en est pas de même de la croyance qui attribue à Pepin la fondation de l'abbaye de l'ordre de Saint-Benoît autour de laquelle devait croître la ville; cette dernière opinion a été assez généralement admise comme fort probable, et les Bénédictins l'ont à peu près adoptée. Cependant on a aussi rapporté l'origine du monastère à des temps postérieurs. De toutes ces conjectures il n'en est pas une dont la critique puisse entièrement se contenter; à notre avis, Sarlat daterait de l'époque des invasions normandes, qui, ayant chassé les religieux de l'abbaye de *Calabrum* [1], située sur les bords de la Dordogne, les forcèrent à se retirer dans l'intérieur des terres, et à chercher pour retraite le vallon étroit et obscur où se trouve actuellement la ville. Au reste, quelle qu'en soit l'origine, il est certain qu'au commencement du xᵉ siècle ce n'était encore qu'un couvent dédié à saint Salvador, et à l'abri duquel se groupaient quelques maisons appartenant en toute propriété à Bernard, comte de Périgord. Dans le cours de ce siècle, sous le règne de Louis-d'Outre-Mer, le comte, ayant rendu l'abbaye indépendante, et la règle de Cluny y ayant été introduite peu de temps après, une grande prospérité fut la conséquence naturelle et presque immédiate de ces améliorations, qui permirent au couvent d'agrandir ses domaines, et d'accroître son influence en donnant aux familles placées sous sa protection des garanties de repos et de sécurité. Cet état de choses fut tellement favorable qu'au xııᵉ siècle, Sarlat était déjà un gros bourg plein de vie et d'activité et que continuant à se développer sans obstacle, il put, au commencement du xıııᵉ siècle, se constituer en ville, avec un consulat et des institutions municipales, pour la conservation desquels il eut à soutenir une longue lutte contre l'abbé et le couvent. L'époque précise de l'introduction des formes municipales à Sarlat n'est pas connue, mais il n'est pas probable que la nouvelle ville se soit organisée avant la guerre des Albigeois. Environ un siècle plus tard, l'abbé et les religieux étaient obligés de reconnaître cette nouvelle puissance et de transiger avec elle; l'acte par lequel les droits de la commune sont reconnus et proclamés, est de l'année 1299. A partir de ce moment l'existence légale du maire et des consuls de Sarlat ne fut plus sérieusement contestée par le couvent dont quelques tracasseries attestèrent seulement de temps à autre la secrète hostilité.

En 1317, Sarlat érigé en évêché par le pape Jean XXII, fut donné à Raymond de Roquecor, qui occupa ce siége pendant six ans et quatre mois, sans qu'il se passât aucun événement remarquable sous son épiscopat. C'est sans doute à son érection en évêché que Sarlat a dû l'avantage d'avoir été considéré pendant longtemps comme la seconde ville de la province, quoique par sa position topographique, sa population et son commerce, il n'ait jamais pu rivaliser avec Bergerac.

Les premiers évêques de Sarlat ne s'occupèrent guère que de l'administration de leur évêché; aussi ne trouve-t-on leurs noms mêlés à aucun événement important. Il est d'ailleurs vrai de dire qu'il en fut de même de la ville. De 1317 à 1368, toujours sincèrement attachée aux rois de France dont elle n'avait pas oubli-les bienfaits, elle n'eut point l'occasion de leur donner des preuves de son dé-

1. On a cru que le monastère de *Calabrum* était situé dans un lieu appelé actuellement Calviac; mais il reste, à cet égard, des doutes qu'on n'expliquerait pas facilement.

vouement. Plus d'une fois, pendant les guerres de la Guienne, sous Charles-le-Bel et Philippe de Valois, elle se mit en mesure de faire face aux éventualités d'une attaque, mais tout se borna à des manifestations. Il en fut autrement quand l'appel des grands vassaux à la couronne de France, au sujet des vexations du Prince Noir, fit de nouveau tirer l'épée : les Sarladais secondèrent énergiquement la lutte engagée par les Français contre les Anglais, sous la conduite du duc d'Anjou, et seuls ils chassèrent ces derniers de divers châteaux qu'ils occupaient sur les bords de la Dordogne. Pour récompenser leur fidélité, Charles V confirma leurs priviléges, leur accorda une exemption de vingt années pour toute espèce d'impôt, et permit aux marchands et aux autres habitants de la ville de parcourir le royaume, d'acheter, vendre et transporter des marchandises pendant le même espace de temps, sans payer aucuns droits (1370).

Au commencement du XVe siècle, la position de Sarlat devint plus difficile : commandé de tous cotés par des châteaux-forts, dont les Anglais étaient les maîtres, et reconnaissant l'impossibilité de leur opposer une résistance efficace, il se vit contraint, pour échapper à une ruine certaine, de traiter avec eux vers 1410. Cependant la ville ne fut pas livrée aux Anglais, il fut seulement stipulé qu'ils pourraient y acheter des vivres et commercer avec les habitants. En 1445, cette singulière position se renouvela jusqu'à l'époque où les troupes étrangères furent enfin obligées d'évacuer les forteresses environnantes (1446).

Mais l'époque la plus intéressante de l'histoire de Sarlat, c'est celle qui comprend la période des guerres de religion. Cette ville, où déjà la réforme avait essayé ses forces avec peu de succès, quelques années auparavant, tomba, en 1574, au pouvoir des religionnaires, commandés par Vivans, et resta pendant trois mois entre leurs mains. En 1587, après la bataille de Coutras, Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et vicomte de Turenne, se porta sur Sarlat avec huit à neuf cents chevaux et cinq ou six mille fantassins, investit la place le 25 novembre, la battit en brèche pendant dix-neuf jours et se vit contraint de se retirer honteusement le vingtième sans avoir pu la réduire. Depuis ce siége, les habitants, en mémoire de leur délivrance, firent tous les ans, le 14 décembre, une procession générale autour de la ville.

Les troubles de la Fronde donnèrent une seconde fois à Sarlat l'occasion de montrer son courage et son dévouement à la royauté. Tombée au pouvoir du prince de Condé, le 1er janvier 1653, la ville, moins de trois mois après, forme et exécute le projet de chasser les frondeurs de ses murs. La lutte, engagée le 23 mars, était terminée le 24 à quatre heures du matin, malgré une garnison de plus de douze cents hommes, qui ne put résister à la vivacité de l'attaque. Le fameux Chavagnac, chef des troupes du prince, fut assassiné à l'hôtel-de-ville.

La présence d'un évêque dans Sarlat et l'existence d'un grand nombre d'établissements religieux avaient empêché la réforme d'y pousser des racines vivaces ; aussi, la révocation de l'édit de Nantes ne porta-t-elle aucune atteinte à la prospérité de cette cité, où l'on ne compta jamais qu'un petit nombre de protestants. Quand la révolution de 1789 éclata elle y souleva d'abord des haines assez violentes parmi les classes privilégiées. Cependant les idées nouvelles y furent bien accueillies par la bourgeoisie, et, depuis cette époque, à part quelques agita-

tions insignifiantes, la plus parfaite tranquillité et un excellent esprit n'ont pas cesssé d'y régner.

Comme toutes les villes du moyen-âge, Sarlat est mal bâti ; ses rues sont tortueuses et étroites, et l'air qu'on y respire est généralement malsain. Au milieu de cet amas confus de maisons vieillies et noircies par le temps et l'humidité, on voit pourtant s'élever plusieurs monuments remarquables : nous plaçons, en première ligne, l'église paroissiale, jadis cathédrale de l'évêché, dont le vaisseau est fort beau. Sarlat était jadis le siége d'une sénéchaussée, d'un présidial et d'une élection ; il possède encore un collége, un séminaire et un hôpital dignes de fixer l'attention.

Cette ville a produit plusieurs hommes remarquables. Les plus anciens sont deux troubadours, *Élias Cairels* et *Aimeri*, surnommé *de Sarlat*, dont les poésies ont été en grande partie conservées ; *Étienne de Laboetie*, auteur du *Traité de la servitude volontaire*, né le 1er novembre 1530, mort le 18 août 1565 ; *Pierre Rousset*, né en 1626, mort en 1684, a laissé des poésies patoises un peu érotiques, mais pleines d'intérêt et de verve, et une comédie en cinq actes ayant pour titre *Lou jolous otropat* (le Jaloux dupé). Ses poésies ont été réimprimées avec de nombreuses additions en 1839, par M. J.-B. Lascoux, sorti lui-même de Sarlat. Dans une commune voisine, appelée Sainte-Mondane, existe un beau château, fort bien conservé, et connu encore aujourd'hui sous le nom de château de Fénelon. C'est là que, le 6 août 1651, naquit *François de Salignac de Lamotte-Fénelon*, archevêque de Cambrai, et précepteur du duc de Bourgogne. Un de ses ancêtres, *Bertrand de Salignac de Lamotte-Fénelon*, outre une relation du siége de Metz en 1552, nous a laissé des lettres au cardinal de Ferrare, et sa correspondance, comme ambassadeur en Angleterre, qu'on a publiée dernièrement en sept volumes in-8°. Citons encore, parmi les hommes éminents de l'arrondissement, *Pierre Thomas*, patriarche de Constantinople, dans le XIVe siècle ; *Gauthier de Costes*, seigneur de *La Calprenède*, né au château de Tulgou, dans la commune de Salignac, vers 1612, et si connu par l'*humeur gasconne* de ses romans et de ses tragédies ; *Jean Tarde*, sorti du village de Larogue, au XVIIe siècle, auteur d'une *Chronique du Périgord et du Sarladais*, dont le manuscrit existe encore ; *Christophe de Beaumont*, archevêque de Paris, né au château de La Roque, en 1703, et mort le 12 décembre 1781 ; et le marquis *Jacques de Malleville*, l'un des rédacteurs de notre Code civil, qui naquit à Dôme en 1741 et y mourut le 23 novembre 1824.

Quoique la position topographique de Sarlat soit peu avantageuse, il n'en est pas moins une ville industrielle et commerçante. On y fabrique et l'on en exporte une grande quantité d'huile de noix. On y fait aussi le commerce des bestiaux et celui des truffes. Les armes de Sarlat étaient de *gueules à une salamandre d'or couronnée de même, et un chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

A quelques lieues au nord de cette sous-préfecture, existe une petite ville bien autrement ancienne que le monastère qui donna naissance à Sarlat. Sur une colline escarpée, vers 542, un pieux solitaire, appelé Sourt, fonda un ermitage, et peu à peu, non loin de cet ermitage, s'élevèrent des constructions, dont la réunion prit le nom de Terrasson ; par la suite une abbaye célèbre y fut établie sous le nom du saint ermite. Terrasson est aujourd'hui un chef-lieu de canton où l'on compte 2,993 habitants.

Le Bugue, ville de 2,700 âmes, était, au xe siècle, un chef-lieu de centaine formant deux paroisses. Au XIIe siècle elle fut brûlée et saccagée par le seigneur de Gourdon. Deux cents années de paix lui permirent de réparer les maux de la guerre, mais au XVIe siècle la réforme, qui s'y était assez rapidement propagée, lui devint fatale. En 1563 les religieuses du couvent des Bénédictines renoncèrent à la foi catholique et se rendirent publiquement au prêche. Les suites de cette abjuration furent désastreuses pour le couvent et pour le bourg. La communauté était réorganisée, lorsque, en 1575, Galiot de la Tour, seigneur de Limeuil, en chassa l'abbesse et les religieuses, mit les meubles de l'abbaye au pillage et les distribua à ses domestiques. Enfin, au mois d'avril 1577, le bourg et le couvent, après avoir été souillés de meurtres nombreux, furent brûlés par Jacques de la Tour, seigneur de Fleurac, et frère de Galiot. Les troubles de la Fronde attirèrent de nouveaux malheurs sur le Bugue, et la révocation de l'édit de Nantes ne fit qu'aggraver ses souffrances. Le XVIIIe siècle lui rendit enfin le repos et la vie. Les nouvelles routes dont elle est devenue le point de rencontre et sa position sur les bords de la Vézène semblent lui promettre aujourd'hui un long avenir de prospérité.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici une anecdote peu connue et qui ne fait pas moins d'honneur au département qu'à la petite ville du Bugue. Pendant la terreur un de ses habitants fut dénoncé, arrêté en secret et conduit à Périgueux. Aussitôt que le bruit de cette arrestation se fut répandu, plus de quatre cents personnes, c'est-à-dire à peu près tout ce qu'il y avait d'hommes valides dans la commune, se levèrent en masse, se mirent spontanément en route et allèrent réclamer le prisonnier, qui leur fut rendu.

Le Bugue a vu naître *Jean Rey*, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, en 1608. Ce médecin s'était retiré dans son pays natal et y vivait dans une douce obscurité lorsqu'il fut consulté par un pharmacien de Bergerac sur le phénomène qui s'opère quand on calcine l'étain, et qui consiste, comme on sait, à donner une augmentation de poids à la matière. Le pharmacien avait inutilement essayé de comprendre ce phénomène et s'était adressé sans succès à plusieurs savants pour en avoir l'explication; sa lettre, à Jean Rey, qui subsiste encore, conduisit ce dernier à publier ses *Essais sur la recherche de la cause pour laquelle l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine.* L'auteur arrive à la conclusion que l'air est pesant et que c'est son poids qui augmente celui de l'étain et du plomb calcinés. Cette découverte eut lieu vers 1630.

Un château fort, déjà important au XIe siècle, a donné naissance à une autre petite ville. Nous voulons parler de Montignac-le-Comte, situé sur les bords de la Vézère, et dont la population, qui s'est rapidement accrue dans ces derniers temps, s'élève aujourd'hui à 3,762 habitants. Ce château appartenait aux comtes de Périgord. Dans le XIIe siècle, il fut donné en apanage à un membre de la famille de ces puissants seigneurs, mais il rentra plus tard dans le domaine comtal pour n'en plus sortir jusqu'à l'époque où la province fut réunie aux autres possessions de la couronne. C'est dans ce château que fut assiégé et pris, en 1398, Archambaud VI, comte de Périgord, qui, par ses violences contre les habitants de Périgueux, s'était attiré la colère de son suzerain. Pendant les guerres de religion,

en 1580, les calvinistes s'établirent à Montignac, mais assaillis par la noblesse des environs au moment où ils allaient se rendre maîtres du château, ils se virent contraints de se désister de leur entreprise et de se retirer. Quelque temps après ils réussirent pourtant à s'emparer de la ville et du château, qui ne furent repris par les catholiques, sous le commandement de Mayenne, qu'en 1586. A l'époque de la fronde, Montignac contribua, par un contingent de troupes, à la délivrance de Périgueux, alors au pouvoir des partisans du prince de Condé. Depuis cette époque jusqu'au règne de Louis XVI, aucun événement important ne se passa dans la ville, dont les habitants embrassèrent les principes de la révolution avec chaleur. Montignac a vu naître M. *Merilhou*, qui, sous la restauration, s'illustra au barreau en prêtant plus d'une fois, avec succès, l'appui de son talent aux victimes des réactions politiques. [1]

NONTRON. — RIBEYRAC.

Nontron était avant la révolution le siége d'une des subdélégations du Périgord. Il est fait mention pour la première fois de cette ville dans un acte de 769; dès les premiers temps de la féodalité, elle était garnie de murailles et possédait un château fort. Dans le XIIe siècle, elle appartenait aux vicomtes de Limoges, et souffrit beaucoup de ses querelles avec le roi d'Angleterre, Henri II, et les princes ses enfants. Nontron fut assiégé et pris plusieurs fois de 1191 à 1199. Postérieurement, mais toujours pendant l'occupation de la Guienne par les Anglais, il soutint encore plusieurs siéges (1356-1406). Les guerres de religion ne lui furent pas moins funestes. En 1570, Coligni, à la tête des réformés français et des reîtres réunis, s'en rendit maître, après une vigoureuse résistance de la part des habitants. Le courage des vaincus, loin de désarmer les vainqueurs, ne fit que les irriter contre eux. Un grand nombre périt par le fer et la ville fut saccagée. Plus tard, elle fut aussi victime des ravages qu'entraînèrent les troubles de la Fronde, contre laquelle elle se prononça.

Au milieu de toutes ces vicissitudes, Nontron continua de faire partie du vicomté de Limoges jusqu'au XVe siècle, où il rentra dans la circonscription territoriale de la province de Périgord, dont il avait été détaché durant le cours du XIe. Sous le rapport religieux, cette ville et son archiprêtré restèrent sous la dépendance de l'évêché de Limoges jusques à la révolution.

Placé sur les bords d'un beau ruisseau appelé le Bandiat, Nontron s'étend sur deux collines assez pittoresques, mais il est très-irrégulièrement bâti. La partie la plus antique de la ville est assise au sud, sur un plateau escarpé, où s'élevait le

1. *Annales Bénédictines.* — *Gallia christania.* — *Chronique* du chanoine Tande. — Archives du royaume. — Manuscrits de la Bibliothèque royale. — *Les siéges de Sarlat*, édition de J.-B. Lascoux. — *Mémoires du XVIe siècle.*

château qui n'existe plus, mais où l'on voit encore les restes des fortifications destinées à défendre la place. La fertilité des bords du Baudiat et l'air d'aisance qui règne dans les environs de Nontron reposent agréablement la vue et donnent une idée favorable de l'activité et de l'intelligence des habitants; ils sont bons agriculteurs et très-actifs; aussi, cette ville, qui a effacé depuis longtemps jusqu'à la dernière trace de ses malheurs passés, se trouve-t-elle aujourd'hui en pleine voie de prospérité. A part son église, d'architecture gothique, on n'y voit rien de bien remarquable; quoique l'ensemble de ce monument soit considérablement endommagé, il mérite d'attirer les regards par quelques beaux détails. L'industrie de Nontron est variée et donne une certaine impulsion au commerce. Cependant, on y a éprouvé quelque ralentissement dans les affaires et notamment dans la tannerie, une des principales sources de la richesse locale. La coutellerie de cette ville, très-renommée autrefois, n'a pas fait de notre temps tous les progrès désirables; sa réputation se soutient toutefois honorablement, comme on a pu le voir par quelques-uns de ses produits à l'exposition de 1844. Nontron renferme 3,481 habitants; il est le chef-lieu d'un arrondissement qui en contient 83,889. Ses armes étaient *d'azur à une tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux fleurs de lys d'or.*

La petite ville de Ribeyrac est également fort ancienne. Dans le principe, c'était un château qui, au temps des luttes féodales, fut l'objet de plus d'une querelle entre les seigneurs des pays environnants. Dès le XIIe siècle, cette forteresse appartenait aux vicomtes de Turenne. En 1241, le seigneur de Ribeyrac ayant eu des démêlés avec les consuls de Périgueux, il fut fait prisonnier et obligé de composer avec eux. Au XIVe siècle, la seigneurie devint l'apanage d'une des branches de la maison de Pons. En 1340, la ville, avec toutes ses dépendances, appartenait aux Anglais; mais elle redevint française quelques années plus tard. Le XVIe siècle est l'époque où elle joua le rôle le plus important. En 1568, elle servit de retraite aux débris des troupes réformées, qui, sous les ordres de Mouvans, avaient été battues par le duc de Montpensier, dans les environs de Mensignac. En 1584, le duc de Bouillon s'y établit avec les religionnaires. Plus tard, Ribeyrac opposé au parti de la Fronde, s'associa à l'expédition que le sieur de Folleville fit contre le prince de Condé, en 1654.

On a vu que Ribeyrac appartenait à la maison de Pons, au XIVe siècle. En 1483, il passa à la maison d'Aydie, par le mariage d'Anne de Pons avec Odet d'Aydie, dit le jeune. Dans les derniers temps il faisait partie des domaines de la maison de Chapt de Rastignac. Cette ville n'a, du reste, rien de remarquable; elle est même assez mal bâtie. Son château et ses fortifications ont disparu depuis longtemps, et elle ne possède aucun monument digne d'être cité. En revanche, les environs en sont riants, et la plaine qui l'avoisine est une des plus fertiles du pays. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement où l'on compte 70,974 habitants; la population du siége de la sous-préfecture figure dans ce nombre pour 3,559 âmes. L'industrie de Ribeyrac est insignifiante, et le commerce y est peu varié; il s'y fait toutefois une exportation considérable de grains. Les armes de cette ville étaient *d'or à trois fasces, deux simples et un sautoir d'argent brochant sur le tout, chargé en cœur d'une étoile d'azur.*





Arnaud Daniel, l'un des plus célèbres troubadours du XII[e] siècle, naquit à Ribeyrac. C'était un poëte d'un rare génie, d'un esprit original, et d'une mémoire prodigieuse. Se trouvant un jour à la cour de Richard-Cœur-de-Lion, un jongleur offrit de lui parier son palefroi qu'il le surpassait dans l'art de la versification. Arnaud ayant accepté ce défi, Richard ordonna de les tenir enfermés chacun dans une chambre pendant dix jours. Soit dégoût de se voir ainsi séquestré, soit toute autre cause, Arnaud ne put pas trouver une seule rime, tandis que le jongleur composa son poëme d'un trait. Quand celui-ci eut achevé son œuvre, il se mit à la chanter à haute voix. Arnaud l'entendant, imagina d'apprendre les vers de son rival, et au bout du cinquième jour, le jongleur lui ayant demandé s'il avait composé sa pièce, il répondit oui sans hésiter. Le onzième jour arrivé, tous deux sont conduits devant le roi, Arnaud demande à chanter le premier et récite les vers de son adversaire, qui se récrie beaucoup et prétend que ces vers sont de lui. Tout s'explique, enfin, et Richard, charmé de ce tour, leur rend les gages du pari et leur fait de riches présents.

Les deux hommes les plus distingués de l'arrondissement de Ribeyrac, dans les temps modernes, appartiennent l'un et l'autre à la carrière des armes : ce sont *Michel Chaland de Beaupuy*, général de brigade, et le baron *Morand*, général de division, nés, le premier à Mucidan, et le second à Saint-Étienne de Puy-Courbier. Tous deux périrent glorieusement sur le champ de bataille, Beaupuy au combat d'Ermendingh, en 1799, et Morand à Lunebourg, en 1813. Quant à l'arrondissement de Nontron, il a vu naître *Arnaud de Mareuil*, un des troubadours les plus ingénieux et les plus féconds du XII[e] siècle[1].

BAYONNE.

Le Labourd, en latin *Lapurdensis Tractus*, en basque, comme en celte, *Lapur-Dun*, désert profond, est cette partie du pays basque comprise entre la mer de Gascogne, à l'ouest ; la Basse-Navarre, à l'est ; l'Adour, au nord ; les Pyrénées, au sud. Autrefois le Labourd, dépassant la Bidassoa, s'étendait, en Espagne, jusqu'à

1. *Labbei bibliotheca nova manuscriptorum.* — Archives du royaume. — Archives de Pau. — *Mémoires du XVI[e] siècle.* — *Recueil de preuves pour la ville de Périgueux.* — *Manuscrits* de l'abbé Nadaud. — M. Léon Desalles, à qui nous devons les notices historiques sur Périgueux, Bergerac, Sarlat, Nontron, etc., travaille depuis douze ans à une grande histoire générale du Périgord. Ce jeune savant est déjà parvenu à réunir huit à dix mille pièces. Son ouvrage, qui contiendra l'analyse de ces précieux documents, jettera une vive et profonde lumière sur les annales du Périgord.

Saint-Sébastien. La présence des Basques, *Escualdunacs*, dans le Lapur-Dun ne date pas seulement de la grande invasion vasconne du VIe siècle; tout, au contraire, nous porte à croire que ces hommes, de race ibérienne, furent les habitants originaires du sol, et que l'invasion de 588 ne fut qu'un reflux des Cantabres, peuple de la Haute-Navarre, vers leurs frères établis dans la Novempopulanie.

Capitale nominative du Labourd, Bayonne offre, en présence du pays basque, l'étrange contraste d'une ville toute gasconne par les mœurs et par le langage. Ustaritz fut toujours pour les Escualdunacs leur véritable capitale, leur chef-lieu de prédilection. Du reste, la distinction que nous établissons ici pour Bayonne se retrouve fréquemment dans l'intérieur de la contrée. Là on rencontre souvent un village tout gascon, tout béarnais, jeté comme une oasis au milieu de villages cantabres, étrangers à ses mœurs, à sa langue, de même que dans l'ancienne vicomté de Jeanne d'Albret apparaissent parfois des villages béarnais, entourés de villages basques n'ayant rien de commun avec eux. C'est une bizarre succession de contrastes, dont il faut chercher la cause dans les efforts continuels des Gascons pour refouler les Cantabres au delà des Pyrénées.

On lit dans la *Notice d'Antonin*, écrite vers la fin du IIIe siècle, « Le tribun de la cohorte de la Novempopulanie réside à *Lapurdum*, dans le pays des Tarbelliens » En effet ce nom de *Lapurdum*, que portait le Labourd, fut donné à Bayonne jusqu'au XIe siècle. On l'appliqua aussi pendant longtemps à la ville de Lourdes en Bigorre ; mais la ressemblance des noms ne doit pas nous faire confondre les lieux, et tout nous démontre que c'est bien de Bayonne qu'il est question dans la *Notice d'Antonin*. La position de *Lapurdum*, à l'embouchure de l'Adour et au principal débouché des Pyrénées, en faisait un point très-important. Les Romains, habiles colonisateurs, ne négligèrent pas de le fortifier. Une citadelle redoutable, dont l'enceinte, formée de murs de neuf pieds d'épaisseur, était flanquée de vingt tours et percée de huit portes, se dressait sur la rive gauche de la Nive, près de son confluent avec l'Adour, à une lieue de la mer. Elle n'embrassait que la partie haute de ce que l'on nomme aujourd'hui le *Grand Bayonne*. Autour de ce fort, comme autour de tous les principaux postes militaires, s'était peu à peu formée une réunion plus ou moins considérable d'habitations.

On ignore à quelle époque Lapurdum acquit le titre et les droits de cité. Nous voyons pourtant, en 381, Itcassicus désigné comme évêque de la ville de l'Adour et de la Nive; or les cités seules à cette époque pouvaient avoir des évêques. En 587, Grégoire de Tours donne formellement à Lapurdum le titre de cité. En 987, le diocèse de ce nom comprenait déjà, non-seulement le Labourd et une partie de la Basse-Navarre, mais encore Ernani e une portion du Guipuzcoa jusqu'à Santa-Maria de Arosth, et s'arrêtait à la Croix de Charlemagne. On retrouve cette délimitation dans le dénombrement des dépenses du diocèse de Lapurdum, par l'évêque Arsius.

Lorsque les barbares envahirent la Novempopulanie, Lapurdum fut pris par les Alains et livré aux horreurs du pillage. A ces hordes succédèrent celles des Visigoths, qui occupèrent aussi la cité épiscopale et même la province novempopulanienne; mais, à la suite d'un traité que l'empereur Honorius conclut avec eux, Lapurdum continua d'être gouverné par des préfets royaux résidant à Dax. Plus

tard, sous les successeurs de Chlodwig, il fut compris dans le nombre des villes importantes échues à Childebert, lors du partage des États de Charibert, roi de Paris.

Vers la fin du VIe siècle, en 588, les Cantabres, Basques ou Escualdunacs, peuples de la Haute-Navarre, pressés par Récarède, roi des Goths d'Espagne, descendirent de leurs monts pour se répandre dans la Novempopulanie. En 602, une armée formidable, envoyée par les rois Thierry et Théodebert, les soumit à la domination franke, et la Novempopulanie devint le duché de Vasconie, auquel furent annexées cinq grandes cités, Aire, Dax, Lescar, Oloron et Lapurdum, qui en devint la capitale. Cette dernière ville ne devait pas jouir d'un long repos. En 786, le comte Chorson l'investit et l'obligea à dépouiller certaines pratiques d'idolâtrie que ses habitants conservaient encore. Cinquante-cinq ans après, les Normands s'emparèrent de Lapurdum, d'où ils ne furent chassés qu'en 980, par Guillaume Sanche, duc de Gascogne. C'est aussi vers ce temps que saint Léon, révéré par les Bayonnais comme leur premier évêque, fut envoyé par le saint-siége, en qualité de missionnaire, chez les peuples cantabriques; il fit deux voyages à Lapurdum. La première fois, introduit dans la ville après avoir couru de grands dangers, il convertit aussitôt sept cent dix-huit personnes qui reçurent le baptême, et renversa d'un souffle l'idole du dieu Mars ou Odin, adorée dans le temple. Sa seconde mission fut moins heureuse. Un jour qu'il prêchait sur les bords de la Nive, il fut saisi et eut la tête tranchée, ce qui ne l'empêcha point, dit la légende, de faire plus de quatre-vingts pas en portant cette tête dans sa main. Il a existé, jusqu'en 1577, une église paroissiale au lieu consacré par le martyre de saint Léon; elle fut démolie alors et transférée à une demi-lieue de là, au village d'Anglet. Aujourd'hui une croix de pierre s'élève sur l'emplacement de la primitive église. On voit aussi, près de la Nive, une fontaine que le saint fit jaillir du sol en achevant sa marche miraculeuse, et à laquelle on attribua pendant longtemps de grandes vertus. Un homme du nom de Pédébaigt s'enrichit, il y a près d'un siècle, en expédiant de cette eau aux Antilles, où il en vendait pour des sommes considérables. Les Bayonnais possèdent encore la tête et les ossements de saint Léon.

En 1059, Lapurdum avait un seigneur héréditaire qui, revêtu du titre de vicomte, gouvernait les pays de Labourd, d'Arberoue, et la baronnie de Saint Jean-de-Luz. Ce seigneur, Fortunio Sanche, fit de grandes concessions à l'évêque Raymond et à son chapitre, accorda aux habitants le droit de pacage autour des murs, dans le rayon d'une lieue, et donna au marché de Lapurdum un privilége exclusif pour la vente de tous les poissons pêchés dans le Gave, l'Adour et la Nive jusqu'à Sordes, Hourgrave et Villefranque, et le long de la côte, depuis Capbreton jusqu'à Fontarabie. Par un contrat latin du 3 avril 1106, Guitard, autre vicomte de Bayonne et de Maresme, vendit aux Basques, du consentement de Guillaume, duc d'Aquitaine, le pays de Labourd, ou du désert, avec droit de bâtisse et de chasse, moyennant 3,306 florins (on ne dit pas de quelle monnaie), sans aucune réserve du fisc.

Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, ayant pris le parti de Centule, vicomte de Béarn, et de Centule, vicomte de Bigorre, contre Guillaume X, duc de Guienne, vint assiéger Lapurdum en 1132. Selon les auteurs espagnols, il s'empara de la ville; selon Blanca, au contraire, cette expédition fut tout à fait infructueuse.

Agrandi, embelli, pourvu d'une nouvelle enceinte par Guillaume X, Lapurdum changea, vers cette époque, son nom pour celui de *Bayonne*, formé de deux mots basques, *Baia-Ona*, bonne baie, ou *baie une*, lieu du port, ou bien encore *ibai-une*, lieu des rivières. On rapporte à ce même Guillaume X l'établissement d'un privilége important par lequel les natifs ou les étrangers mariés à une native étaient exemptés du droit de coutume ou de l'imposition de 5 pour 100 établie sur les denrées et les marchandises, à l'entrée et à la sortie.

En 1141, Bayonne, qui avait alors pour vicomte Bertrand, fils de Garcias de Sanche, vit jeter les fondements de son église cathédrale. Cette ville était déjà parvenue à un état très-florissant. On admirait dans son enceinte deux hôpitaux fort bien entretenus; et un nouveau faubourg s'était formé. La pêche de la baleine, le tannage des cuirs, la navigation et le trafic sur les côtes d'Espagne, le commerce des vins et des matières résineuses, la fabrication de ses arbalètes et de ses armes dont la trempe était renommée[1], ses relations avec l'intérieur, le passage continuel des pèlerins allant, les uns implorer la protection de Saint-Jacques de Compostelle, les autres s'enrôler dans les rangs de l'armée chrétienne pour combattre les Maures, telles furent les diverses causes de cette précoce et brillante prospérité.

La réunion de la Guienne à l'Angleterre devient pour Bayonne la date d'une nouvelle ère. D'abord Henri II modère, puis abolit les droits qu'on percevait sur les vins de Gascogne et les marchandises exportées à leur entrée en Angleterre. Sous Pierre Bertrand, vicomte, en 1170, à la suite d'une contestation entre les habitants et l'évêque Fortanier qui, s'autorisant d'une donation de Fortunio Sanche, voulait exercer le droit de justice sur une moitié de la ville, Richard, envoyé par son père, Henri II, pour juger le différend, se prononce en faveur des Bayonnais, qu'il appelle déjà *citoyens* et *chers bourgeois*. Mais Armand Bertrand, frère et successeur de Pierre, s'étant ligué, en 1177, avec quelques barons turbulents, s'attire le ressentiment de Richard, qui vient l'assiéger dans Bayonne et le contraint à capituler au bout de dix jours. Les bourgeois, imbus déjà de l'esprit de communauté, avaient témoigné peu de zèle à soutenir leur seigneur rebelle. On les voit en 1190 accompagner le roi Richard à la Terre-Sainte et fournir leur contingent aux cent cinquante gros vaisseaux que ce prince y emmena des ports de l'Océan. Leur évêque basque, Bertrand Lacarre, était un des chefs de la flotte anglaise. Enfin, dans les dernières années du XIIe siècle, le titre de vicomte de Bayonne s'éteint avec Guillaume Raymond du Sault, fondateur du Château Vieux de cette ville, qui existe encore aujourd'hui. Le roi d'Angleterre confie alors l'administration de la justice à un prévôt et le commandement de la garnison à un gouverneur ou vicaire. En même temps le conseil de la communauté prend une forme plus populaire.

Toujours fidèles aux monarques anglais, les Bayonnais résistent aux tentatives d'Alphonse, roi de Castille, qui était entré avec une armée en Gascogne pour revendiquer les droits d'Éléonore, sa femme, fille d'Henri II. Ils expulsent même de la ville tous les partisans du prince espagnol, parmi lesquels on comptait

1. De là, suivant Moreri, le nom de *baïonniers*, donné anciennement aux arbalétriers de France. L'arme appelée *baïonnette*, qu'on dit vaguement avoir été inventée à Bayonne sous Henri IV, a peut-être dû son nom à ces *baïonniers*.

l'évêque-amiral Bertrand Lacarre. Cependant ce dévouement à leurs souverains ne leur fait pas oublier leurs propres intérêts. En 1215, profitant des embarras du roi Jean, brouillé avec les barons de son royaume et forcé d'entretenir un grand nombre de gens de guerre, ils lui font souscrire, le 3 avril, une charte par laquelle il accorde et confirme « aux maire, conseil, prud'hommes et habitants de la cité ainsi qu'à leurs hoirs, la même licence et permission qu'aux bourgeois de La Rochelle, réservées toutefois la prévôté, les coutumes et franchises qu'il a dans ladite ville de Bayonne, comme à La Rochelle, le tout à perpétuité. »

Le corps municipal se composait alors de cent membres, dont un maire, douze jurats, douze échevins et soixante-quinze conseillers, compris sous le nom général de maire et cent pairs. Le premier samedi du mois d'avril on élisait le maire, dont la charge était annuelle. Tous les habitants ayant rempli les fonctions de jurats, échevins ou conseillers, se réunissaient en assemblée générale et choisissaient trois bourgeois, âgés au moins de vingt-cinq ans, nobles, négociants ou jurisconsultes, et *non adonnés aux professions manuelles*. C'est à l'un de ces trois bourgeois que le sénéchal de Gascogne conférait l'office de maire. Il fut arrêté en 1340 que nul ne pourrait être réélu qu'après un intervalle de neuf ans. Quant aux jurats, échevins et conseillers, ils étaient choisis par tous ceux qui avaient exercé ces charges. Les seuls possesseurs d'héritages furent, dès 1449, éligibles pour les places du conseil. Au maire appartenaient le commandement de la milice, l'administration des finances, la présidence de l'assemblée des pairs, le jugement en première instance dans les causes des bourgeois, au civil et au criminel. En 1340, ce magistrat reçut un traitement de cent royaux d'or. Les fonctions de maire, jusqu'en 1380, furent le plus ordinairement remplies par des gentilshommes du Labourd ou des Landes, après toutefois qu'ils s'étaient pourvus de lettres de bourgeoisie ; mais à cette époque la qualité de Bayonnais par naissance devint une condition indispensable de l'élection. On voit quelquefois des rois d'Angleterre s'intituler maires de Bayonne. Ce fait se manifeste surtout pendant leurs guerres avec la France. Plusieurs chevaliers anglais, nommés par Henri VI, portèrent aussi ce titre.

Les charges de la ville étaient, outre tous les frais d'administration intérieure, l'entretien des ponts et des murs. Ses revenus consistaient principalement en droits de justice, encans, poids et mesures, marque des vins, jaugeage, etc. Quelquefois, avec le consentement du roi, elle levait des taxes extraordinaires sur les vins, cidres, fers, etc. Longtemps elle préleva un droit sur les naufrages dont toute la côte était le théâtre, depuis l'embouchure de l'Adour jusqu'à Fontarabie. Quoique la ville de Bayonne fût franche de tout impôt vis-à-vis la couronne d'Angleterre, sa possession n'était pas cependant sans de grands avantages. Outre celui de leur fournir une position importante en France, le droit de coutume, produit considérable, la perception d'une partie des amendes, les droits de collation d'un grand nombre d'offices, compensaient largement dans le trésor royal l'absence de quelques droits remis ou négligés. On voit même, dans certaines circonstances, Bayonne accorder aux rois d'Angleterre, sous forme de dons volontaires, d'importants subsides.

L'extension que les priviléges et la prospérité de Bayonne reçurent de sa réunion à l'Angleterre explique assez bien l'attachement de ses habitants pour les souverains

de ce pays Nous avons déjà pu remarquer qu'en 1205, la ville résista au roi de Castille. Nous retrouvons, en 1224, quatre cents Bayonnais défendant La Rochelle contre Louis VIII, roi de France. Cependant la place capitula. Les Bayonnais adressèrent alors à Henri III une lettre fort remarquable, finissant par ces mots : « Nous étions sur le point de faire partir nos vaisseaux et nos galées avec l'élite de nos milices pour aller au secours de la ville assiégée, lorsque nous avons appris qu'elle s'était rendue. Notre flotte changera donc de destination; elle ira courir les mers pour chercher vos ennemis et les combattre. » Ce n'est pas la première fois, du reste, que Bayonne offre ses vaisseaux. On l'a vue en fournir à Richard Cœur-de-Lion partant pour la croisade. Plus tard, Édouard III pourra en exiger *vingt et dix galées*, à titre de contingent, *suivant l'anc en usage*, disent les archives.

En 1254, Bayonne eut une alerte assez vive. Gaston de Moncade, vicomte de Béarn, fut sur le point de s'emparer de la ville, comme on le voit dans l'historien Mathieu Pâris. A cette époque remonte la fondation de l'ancien hôtel de ville, démoli, en 1820, pour faire place à la halle actuelle. Cet édifice ressemblait à tous ceux du XIIe siècle. On en avait orné la façade d'un écu-son aux armes de la ville, qui étaient d'*azur, à la tour crénelée et talusée d'argent, ondée au naturel sous le pied, sommée d'une fleur de lis d'or, avec deux arbres de sinople, chargés chacun de sept fruits d'or et posés en pal derrière les lions*. La devise : *nunquam polluta* (toujours vierge), accompagnait ces armes. Du reste, le conseil des pairs ne s'est pas toujours réuni dans l'ancien hôtel de ville : presque toutes les ordonnances municipales, rendues sous les rois d'Angleterre, portent : *En séance tenue, au bout de la rue de l'Évêché, entre les deux murs, près de la porte Lachepaillet* ou *au cloître de la cathédrale sous l'orme.* Dans presque toutes les communes on délibérait sous un orme voisin de l'église; celui de Saint-Gervais à Paris n'a été abattu que sous la restauration. Jusqu'en 1500 environ, les actes de la commune de Bayonne sont presque simultanément en latin et en gascon; on n'y trouve pas une ligne en basque, preuve certaine, à notre avis, que jamais Bayonne ne fut une ville foncièrement basque, mais bien, comme nous l'avons dit, une forteresse gasconne, bâtie sur la frontière des Basques, pour tenir en bride ce peuple turbulent.

Bayonne joua un rôle important dans la guerre qui éclata entre Philippe-le-Bel et Édouard Ier. Les Normands considéraient depuis longtemps, d'un œil jaloux, la prospérité commerciale et maritime des Gascons. Une querelle survenue, près de la fontaine de Saint-Léon, entre un matelot anglais et un matelot normand, qui périt poignardé, fut le signal de l'explosion d'une haine mal contenue. Le maire n'ayant donné aucune suite à cette affaire, quelques capitaines normands, sous prétexte de venger la mort de leur compatriote, massacrèrent à Royan, sur la Gironde, l'équipage de quatre barques bayonnaises. Malgré tous les efforts du connétable de Guienne pour prévenir les suites de cet acte violent, les marins des deux nations commencèrent dès lors à se poursuivre avec une obstination qui alla jusqu'à l'acharnement. Les Anglais et les Hollandais se joignent aux Gascons; les Picards, les Flamands, les Génois soutiennent les Normands. Ceux-ci pillent et détruisent dans le Pertuis d'Antioche un navire de Bayonne, et tuent à la tour de Vilain vingt marins de la même ville. L'année suivante, les Normands réunissent encore une flotte de quatre-vingts vaisseaux, et, postés, à l'île de Batz, à la pointe

Saint Mathieu, et à Penmarch, ils prennent, dit la chronique, soixante-dix navires du *royalme de Bayonne et d'Irlande*, dont ils massacrent les équipages. Le port de Saint-Malo est aussi témoin d'une exécution, où l'ironie la plus insultante est jointe à la férocité. Vingt navires de Bayonne s'étaient réfugiés dans ce port : les Normands en ayant enlevé deux avec soixante-dix hommes, pendirent ces derniers aux vergues, pêle-mêle avec des chiens.

Les Bayonnais, aidés des Anglais, prirent alors une revanche éclatante. A la hauteur du cap Saint-Mathieu, ils attaquèrent deux cents bâtiments ennemis chargés de vin. Le combat fut terrible ; les Normands perdirent, dit-on, cinq mille hommes et leurs vaisseaux. Dès ce moment la lutte particulière devient générale. Ce n'est plus Bayonne seul, ou soutenu par quelques alliés, qui est en hostilité avec les Normands, c'est une guerre véritable entre la France et l'Angleterre, de puissance à puissance.

Un jugement de la cour des pairs confisqua bientôt la Guienne au profit de la couronne de France. Par suite de ce jugement et d'un traité secret entre Philippe-le-Bel et Édouard Ier, le premier de ces princes fut mis en possession provisoire de Bayonne; mais, en 1294, Édouard, regrettant l'abandon qu'il en avait fait l'année précédente et se plaignant de la mauvaise foi de Philippe, fit partir d'Angleterre une flotte et de nombreux soldats. Le 31 décembre l'armée anglaise, commandée par John Saint-John, se présente devant Bayonne et entre dans la ville dès le lendemain 1er janvier 1295, par la volonté des habitants, qui accourent lui en ouvrir les portes. Deux galères françaises, chargées d'approvisionnement, tombent en son pouvoir. Le Château-Vieux se rend huit jours après. C'est dans son enceinte que s'était réfugiée la garnison, commandée par Raymond d'Aspremont. Ce succès attira sous les drapeaux anglais quatre mille Basques et Gascons, à la tête desquels John Saint-John poursuivit ses conquêtes aux alentours; mais le duc de Lancaster, frère du roi, étant mort l'année suivante à Bayonne, l'armée britannique presque entièrement détruite ne parvint qu'avec peine à effectuer sa retraite sur cette ville.

Il n'entre pas dans notre tâche de raconter l'histoire entière de toute cette guerre. Bayonne disparaît entre les deux grandes nations ; nous dirons seulement que, malgré la paix, conclue en 1303 entre la France et l'Angleterre, les Bayonnais ne se réconcilièrent avec les Normands qu'en 1318.

Les priviléges de Bayonne s'étaient encore accrus durant ces hostilités. Pour l'entretenir dans sa fidélité à la cause anglaise, Édouard l'affranchit, en 1295, de toute espèce de péage et maltôte dans le royaume d'Angleterre et le duché de Guienne; il donne à un Bayonnais le gouvernement du Château-Vieux; il charge deux Bayonnais de transporter en Angleterre son épouse Isabelle de France; il défend au sénéchal de Gascogne de s'immiscer dans les jugements des maire et cour de Bayonne. Lorsqu'en 1337, la guerre se rallume plus terrible entre la France et l'Angleterre, on voit le roi Édouard III, à l'exemple de son aïeul, redoubler de bienveillance envers les Bayonnais. Il les exempte du péage de douze deniers par tête, qu'on levait au château de Belin dans les Landes, et de la taxe de trois deniers par livre, dont les marchandises étrangères étaient frappées à l'entrée et à la sortie de son royaume. Il réprime aussi les exactions qu'exerçaient

dans les châteaux de Hastingues, de Guiche et de Peyrehorade, le sire d'Albret et le vicomte d'Orte.

Nous avons suivi Bayonne dans ses luttes contre la France, racontons à présent celles qu'il eut à soutenir contre les Espagnols et ses propres voisins du Labourd, les Basques. Quelques différends survenus entre les hommes de Bayonne et de Biarritz d'une part, et ceux d'Ordoalhes, Saint-Ander et Larédo, de l'autre, exigent en 1311 l'intervention des rois d'Angleterre et d'Espagne qui nomment des procurateurs. Plusieurs années auparavant, en 1292, la même intervention avait été nécessaire entre les Bayonnais et les Biscayens Vers la fin de juin 1374, un corps de vingt mille Espagnols, ayant franchi la Bidassoa et pris Saint-Jean-de-Luz, s'abat avec cent navires à l'embouchure de l'Adour, en vue de Bayonne. Le gouverneur de cette dernière ville, Mathieu de Gournay, excite les habitants à se défendre; les Espagnols sont repoussés et laissent douze mille morts au pied des remparts. La peste noire, qui désolait alors le Labourd, eut probablement autant de part à cette perte effrayante que les armes des assiégés.

Les querelles de Bayonne avec les Basques offrent un plus grand intérêt; le drame s'y mêle, saisissant et terrible. Peuple indépendant et courageux, les Basques, comme nous l'avo s déjà dit, n'avaient jamais reconnu Bayonne comme leur capitale, comme le centre autour duquel ils dussent venir grouper leurs sym pathies et leurs intérêts. D'un autre côté, les Bayonnais avaient toujours considéré avec colère les tendances indépendantes de ces populations; ils supportaient surtout impatiemment la franchise accordée depuis longtemps aux denrées et marchandises destinées à l'approvisionnement du Labourd.

Parmi les plus fougueux adversaires de cette franchise se distinguait le maire, Pès de Puyane, homme rude et belliqueux, qui s'était plusieurs fois distingué par ses hauts faits comme amiral de la flotte anglaise. Ses compatriotes l'idolâtraient. et les mêmes motifs l'avaient rendu odieux aux populations basques. A peine installé dans ses fonctions, il fit prononcer par les cent pairs l'abolition de la franchise des Basques et mit à exécution, sans délai, cette délibération audacieuse. Il envoya des gardes au pont de Proudine, situé sur la Nive, pour exiger des montagnards le prix du passage, s'appuyant sur les anciens titres de la ville qui portaient sa juridiction sur cette rivière jusqu'au terme de la plus haute marée. Les Basques indignés s'attroupèrent devant le pont, dont ils forcèrent le passage en assommant les gardes. Dans le Labourd plusieurs marchands bayonnais furent aussi pillés et massacrés par eux.

Cependant, malgré l'agitation générale des esprits, les Escualdunacs se rendirent en foule à la fête de Villefranque le jour de la Saint-Barthélemy, 23 août 1341. Dans la soirée, un billet anonyme avertit Pès de Puyane que les montagnards rassemblés à Villefranque méditaient un coup de main contre Bayonne. Brûlant du désir de venger ses concitoyens, tués au pont de Proudine et dans le Labourd, le fougueux Puyane part aussitôt pour Villefranque à la tête d'une troupe nombreuse de gens armés. Il profite de la nuit pour enfoncer les portes du château de Miots, où les principaux sont réunis. Il les tue tous, moins cinq gentilshommes qu'il emmène au pont de Proudine. Là, pour vérifier à l'amiable, dit-il, si le flot de la marée monte aussi loin que le prétend la cité de Bayonne, il fait attacher ces mal-

heureux aux piles du pont. La marée montait ; les cinq gentilshommes disparaissent peu à peu ensevelis sous le flot. A la nouvelle de ces barbares représailles, tout le pays Basque se soulève contre Bayonne. La guerre civile s'organise, se prolonge pendant plusieurs années, et ne se termine qu'en 1357 par un jugement définitif rendu à Bordeaux et provoqué par le prince de Galles. On annula tout ce qui s'était passé entre les deux parties, *haines, injures et dommages*. Les habitants du Labourd conservèrent la faculté de faire passer par la ville, sans acquitter les droits, les denrées destinées à leur usage ; les Bayonnais furent condamnés à une forte amende.

Mais revenons à la guerre de rivalité de la France et de l'Angleterre. Dès l'année 1441, les victoires du roi de France, Charles VII, et de Jeanne d'Arc commençaient à répandre l'alarme dans la Guienne. Les Bayonnais, écrivant au roi d'Angleterre, Henri VI, le suppliaient de leur envoyer de prompts secours s'il ne voulait pas voir tomber au pouvoir des Français une ville qui lui avait donné, ainsi qu'à ses prédécesseurs, tant de preuves de dévouement, et dont six cents citoyens étaient encore employés à son service, tant sur terre que sur mer. Ces craintes étaient fondées. Dans l'année 1449, en effet, le sire de Lautrec et le bâtard de Foix s'avancent jusqu'à Guiche, prennent le château de ce village, situé à quatre lieues de Bayonne et s'emparent aussi de quinze autres petites forteresses qui en couvrent les approches. Quatre mille Bayonnais, partis sur une flottille, commandés par le maire Georges Salviton, pour aller défendre le château de Guiche, sont enveloppés et faits prisonniers. Enfin, au mois de juillet 1451, après la reddition de Bordeaux, Charles VII se met en marche vers Bayonne. Le 7 août le faubourg Saint-Léon fut en grande partie livré aux flammes par les troupes de Dunois et celles du comte de Foix. Les Bayonnais firent une sortie par le boulevart du côté de la mer. Repoussés par le comte Bernard de Béarn et attaqués avec une grande vigueur par Dunois, ils demandèrent à parlementer. Il fut convenu que le gouverneur, Jean de Beaumont, demeurerait prisonnier avec toute la garnison. Quant aux habitants, ils se soumettaient au bon plaisir du roi de France, à qui ils devaient payer quarante mille écus d'or. L'apparition d'une espèce de météore, figurant la croix blanche de France, acheva de confirmer les Bayonnais dans leurs bonnes dispositions. « Et tous ceux de la dicte ville, qui s'estoient le iour deuant rendus, et leurs compositions faictes, ostèrent leurs bannières et pennons aux croix rouges, disants qu'il plaisoit à Dieu qu'ils fussent François et qu'ils portassent tous la croix blanche. » Le vendredi, 29 août, à dix heures du matin, le seigneur de la Bessière prit possession de la ville et du château ; et le lendemain « les comtes de Foix et de Dunois, le grand maistre d'hostel du roy, le seigneur de Lautrec et le seigneur de Noüailles firent solennellement leur entrée dans la place ; le comte de Foix envoya la couverture de son coursier, qui estoit de drap d'or, prisé à quatre cents écus d'or, à Notre-Dame de Bayonne, pour faire des chapes. » Enfin la charge de maire fut confiée à messire Jean le Boursier général de France.

Bayonne était resté trois cents ans au pouvoir de l'Angleterre. La prospérité commerciale de cette ville avait toujours suivi une marche ascensionnelle, et les progrès de son luxe étaient devenus si envahissants que les pairs crurent devoir les enchaîner en promulgant, en 1307, une loi somptuaire rigoureuse qui prohibait l'usage

des parures d'or, d'argent et de soie, et prescrivait l'exacte observance des règlements sur le costume, sur les noces, sur les festins. Des amendes frappaient les nouvelles mariées qui se permettaient de donner à leurs maris plus de deux chemises, et les veuves âgées de moins de cinquante ans convaincues de porter le *paillet* de deuil plus d'un an. Il y avait dans la ville cinq cabarets s'ouvrant à dix heures; le maire taxait le vin et les denrées. On infligeait la peine du fouet à ceux qui reniaient Dieu, la Vierge ou les saints. Il était fait inhibition sévère aux prêtres de recevoir ou garder des concubines. Les femmes de mauvaise vie, enfermées dans des corbeilles couvertes, étaient plongées trois fois dans la rivière; la même punition frappait toute femme babillarde ou querelleuse. Le bourreau, revêtu d'une robe blanche et rouge, ornée d'une échelle d'argent, percevait en plein marché un droit sur les victuailles, *sans y toucher*, dit l'ordonnance, *de peur que ce contact n'excite le dégoût et l'horreur du populaire.* Le cri d'alerte des Bayonnais à cette époque était *biahore*, comme celui des Normands était *haro*.

La ville, augmentée de deux faubourgs, embellie, reconstruite en grande partie, avait vu s'élever successivement l'hôtel-de-ville, le Château Vieux, la masse principale de sa cathédrale, la plupart des monastères qu'elle a eus depuis, les ponts Saint-Esprit et de Panecau. Elle avait pris part aux glorieuses expéditions des Basques, en Islande et à Terre-Neuve. Mais Bayonne devenu français devait nécessairement perdre une à une toutes les franchises qui en faisaient, au temps des rois d'Angleterre, une cité indépendante et presque républicaine. Dès les premiers jours de la conquête, les habitants craignant que Charles VII ne portât atteinte à ces priviléges, lui envoyèrent une députation à Taillebourg : le roi l'accueillit avec bonté et déclara qu'il admettait Bayonne au bénéfice de la capitulation de Bordeaux, et le maintenait dans la jouissance de ses franchises et immunités. Il y fit cependant quelques restrictions importantes : il établit qu'à l'avenir les bourgeois seraient privés de toute influence dans le choix et la nomination du maire, et que le nombre des jurats et échevins serait réduit à dix, et celui des conseillers à vingt-quatre. Le coup était violent. Pour l'atténuer, le roi réduisit la contribution de quarante mille écus à vingt mille.

Louis XI, presque à son avénement au trône, accorda à Bayonne la moitié des douze deniers du droit de coutume de cette ville et de ceux de Saint-Jean-de-Luz et de Capbreton; il affranchit les bourgeois de ce même droit à l'entrée et à la sortie de ces trois ports. De plus, satisfait de l'accueil que lui avaient fait les Bayonnais quand il avait traversé leur cité pour se rendre à son entrevue avec Henri IV, roi de Castille, au château d'Urtubie près de Saint-Jean-de-Luz, il s'empressa, sur leurs réclamations, de rétablir les droits auxquels le duc Charles de France avait porté atteinte pendant les deux années que la Guienne lui avait appartenu.

Sous le règne de Charles VIII, la royauté française poursuit sur Bayonne son travail d'assimilation. Une émeute, survenue en 1488, détermine le nouveau règlement donné à la ville par le maréchal de Gyé. Depuis que le roi nommait les maires, une exclusion rigoureuse de toutes les charges de l'administration était pratiquée par les jurats et échevins à l'égard des artisans et hommes du peuple. Le syndic de la communauté prit la défense des intérêts populaires et se plaignit vivement

des atteintes portées aux anciens règlements. Le jour de la Fête-Dieu, les habitants prenaient d'usage les armes pour accompagner la procession. Malgré la défense du maire, qui redoutait l'agitation des esprits, les corps de métiers se rassemblèrent comme à l'ordinaire. Une rixe s'engagea entre eux et les sergents du maire, qui blessèrent quelques citoyens. C'est alors que le maréchal de Gyé fut envoyé pour rétablir l'ordre. Son règlement porta qu'à l'avenir on procéderait au *fait de l'election et nomination des échevins, jurats, conseillers et autres officiers de la ville, selon les ordonnances autrefois faites par le roi Charles VII.* Les électeurs ne purent nommer *leurs père, fils, gendres ou associés, ni des personnes qui ne seraient point régnicoles, manants et habitants de ladite ville de Bayonne et héritiers en icelle, idoines et suffisants, de bonne vie et honnête conservation*, ni des échevins sortis de charge depuis moins de deux ans, ni des débiteurs de la ville ou les personnes qui auraient des procès avec elle. Dans l'article XXIII, une atteinte plus grave est portée aux priviléges du populaire : « sera publiquement et à son de trompe fait exhibition et défense, » y est-il dit, « aux habitants de Bayonne, de quel état et condition qu'ils soient, de s'émouvoir, assembler, élever, murmurer, ni se mettre en armes les uns contre les autres, *ni autrement*, sans le commandement, congé et licence du maire de ladite ville, ou de son lieutenant, ou autres, à qui il appartiendra en droit et raison, sur peine de confiscation de corps et de biens et d'en être puni selon l'exigence des cas. » Les autres articles fixent les appointements des conseillers, et remplacent les deux chanceliers par « un homme de bien de ladite ville, qui sera lettré et praticien, qui se nommera enquêteur, lequel sera tenu à faire les procès criminels et autres charges en la forme et manière que les faisoient et avoient cy avant accoutumé faire iceux chanceliers. . . . » Depuis, le conseil du roi arrêta que le nombre des électeurs pour les charges d'échevins et de jurats serait réduit à vingt, choisis au sort, et à dix pour les charges des conseillers magistrats. Ces trente électeurs devaient se réunir tous les deux ans pour nommer le clerc et le syndic.

Ainsi la royauté s'implante solidement à Bayonne. En 1488, elle y établit définitivement un hôtel des monnaies, sous la direction d'Odoart de Clerbourt, général des monnaies [1]. Sous Louis XII, en 1514, un arrêt du parlement de Bordeaux approuve le recueil des coutumes de la cité de Bayonne, rédigé par deux commissaires du roi, messire Mondot de la Marthonie et maître Compagnet d'Armendaritz. On retrouve dans cette coutume l'établissement du droit d'aînesse.

Pendant la guerre qui s'engagea entre Louis XII et Ferdinand, roi d'Aragon, ligué avec Henri VIII, Bayonne fut fortifié par les ordres du duc de Longueville, gouverneur de la Guienne. Sous François I[er], on augmenta encore les moyens de défense : on abattit le faubourg de Saint-Léon et l'on commença un retranchement avancé entre la Nive et l'Adour. Pendant trois jours, à partir du 17 septembre 1523, ces travaux et l'habile résistance de Lautrec, gouverneur de la Guienne, permirent à la place de soutenir les assauts continus des Espagnols. Des chaînes

1. En 1378, le duc de Lancaster, frère d'Edouard III, ayant pris le titre de roi de Castille et de Léon, du chef de sa femme Constance, voulut exercer quelques droits de souveraineté, et obtint de son neveu, Richard II, la permission de frapper monnaie à son coin au château de Bayonne. C'est la première trace qu'on découvre d'un établissement de ce genre dans cette ville.

furent tendues à l'entrée du port pour en défendre l'approche aux navires ennemis. Les femmes, les enfants, les jeunes filles, apportaient aux combattants des traits, des pierres, tout ce qui, en un mot, pouvait être nécessaire à la défense commune. Les Bayonnais se conduisirent si bien dans cette circonstance que Louise de Savoie, mère du roi, leur écrivit une lettre de remerciements qui est soigneusement conservée dans les archives de la ville.

Trois ans après, Bayonne recevait dans ses murs François Ier revenant d'Espagne où il était resté un an prisonnier de Charles-Quint. En 1557, nous voyons Henri II étendre les priviléges de la cité, l'affranchir des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises; car les révolutions arrivées dans le cours de l'Adour avaient porté une forte atteinte à sa prospérité maritime et commerciale; et c'était pour en compenser les tristes effets qu'on lui accordait ces nouvelles franchises. La date d'un événement si funeste pour Bayonne remonte à l'année 1500. On sait qu'il existe à l'embouchure de l'Adour une barre ou digue entretenue par un éboulement continuel de dunes mouvantes. A cette époque, par suite d'un violent orage, une quantité prodigieuse de sable, amoncelée sur la digue, en fit une barrière infranchissable. Les eaux de l'Adour, refluant avec force, se rejetèrent du côté de la plaine sablonneuse de Capbreton, et jusqu'à Messanges, à sept lieues de la ville, en se creusant un nouveau lit, que quatre vingts ans de travaux ne purent parvenir à fermer. L'ancien lit fut obstrué par les sables. Dès 1511 les gros navires n'arrivaient jusqu'à Bayonne que par ce nouveau canal.

Cet événement, ruineux pour le port, enrichissait les habitants de Capbreton. Ceux-ci, afin de retenir les navires dans leur marche sur Bayonne, cherchèrent à obstruer, par des nasses, des paisselles et des amas de sable, le nouveau canal qui y conduisait. En vain le corps municipal les fit sommer de s'abstenir de ces travaux hostiles : pour toute réponse, les habitants de Capbreton maltraitèrent le sergent porteur de la sommation. Aussitôt, quatre mille bourgeois, partant de Bayonne, vont détruire les nasses qui ferment le cours de la rivière, et se dirigent sur Capbreton. Cette petite armée, avide de vengeance, y commet de grands désordres, et brûle quelques navires mouillés dans le port. Pour rétablir la paix, il fallut l'intervention de Louis XII. Le roi régla que la ville de Bayonne resterait en possession de la juridiction sur la rivière jusqu'au Boucau ; que les habitants de Capbreton ne pourraient, sans la permission du maire de Bayonne, charger ou décharger aucun navire dans leur port, les y laisser séjourner, ni s'arrêter, pêcher en la rivière d'Adour, ni y établir *nasses ou engins*. Les Bayonnais furent condamnés à payer la valeur des dégâts commis à Capbreton.

Cependant les sables encombraient de plus en plus l'ancien et le nouveau canal : nous avons vu Henri II chercher, par de nouveaux priviléges, à redonner quelque prospérité à Bayonne; en 1579, Louis de Foix, valet de chambre d'Henri III et l'un des plus habiles architectes de son temps, car il bâtit le château de l'Escurial et la tour de Cordouan, fut envoyé pour rouvrir l'ancien port. L'entreprise était difficile, Louis de Foix fit d'abord creuser et nettoyer l'ancien canal de l'Adour. « Ensuite » rapporte de Thou, « il construisit un mur sur pilotis pour fermer l'entrée du canal de Capbreton, afin que la rivière, forcée de couler par son lit ordinaire, entraînât les sables et rendît par ce moyen sa sortie plus libre et plus profonde, ce que le

hasard exécuta plutôt que le travail. » En effet, le flot, ne pouvant percer les énormes bancs de sable qui barraient l'ancienne embouchure, déborda à droite et à gauche dans la ville, où il causa de grands dégâts. On croyait tout perdu, quand, à la suite d'une crue d'eau extraordinaire, le courant de l'Adour, redoublant de force et d'impétuosité, dégorgea subitement le canal, et rouvrit l'ancienne embouchure. Cet heureux événement eut lieu le 28 octobre 1579. On le célébra longtemps par une procession annuelle.

Le récit que nous venons de faire nous a amené jusqu'en 1579; nous devons revenir sur nos pas, et signaler la célèbre entrevue qui eut lieu, en 1565 à Bayonne, entre Charles IX et sa mère Catherine de Médicis d'une part, et Élisabeth reine d'Espagne, accompagnée du duc d'Albe, de l'autre. Il y eut des fêtes magnifiques, joûtes, tournois et bal. Catherine donna aux deux cours un divertissement royal dans l'île de Rol, située à deux lieues environ de la ville. « On y vit nager et combattre sur le fleuve, baleines, tortues, tritons et autres monstres marins fort bien représentés au naturel, et le repas fut servi par gentilshommes et damoiselles, déguisés en bergers et bergères, fort richement et mignardement habillés. » Mais ces fêtes si brillantes cachaient les trames les plus sinistres; chaque soir, Catherine se rendait chez sa fille, où l'attendait le duc d'Albe. C'est dans ces conférences secrètes que furent arrêtés l'expulsion des ministres protestants, l'abolition du culte réformé et peut-être même le projet d'un massacre général des huguenots.

Du reste, la réforme, propagée par Jeanne d'Albret, avait trouvé peu de prosélytes dans Bayonne. Lorsqu'en 1572 Adiram d'Aspremont, vicomte d'Orte, reçut de Charles IX des ordres pour le massacre des hérétiques, il fit, dit-on, cette belle réponse, rapportée par d'Aubigné et que tout le monde connaît : « Sire, « j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles habitants et « gens de guerre de la garnison, et je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves « soldats, mais pas un bourreau; c'est pourquoi eux et moi supplions très-hum- « blement votre dite Majesté vouloir employer en choses possibles, quoique « hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme étant vôtres, Sire, « autant qu'elles dureront. » On a voulu contester l'authenticité de cette lettre. Le vicomte d'Orte, loin d'être d'humeur généreuse et clémente, fait-on observer d'après les archives de Bayonne, se montra si dur et si cruel dans son gouvernement que Charles IX lui-même fut obligé de lui ordonner de se conduire avec plus de douceur. Mais cela prouve seulement que la politique plutôt que l'humanité dicta cette réponse. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, la réforme avait fait peu de prosélytes à Bayonne; si l'on eût voulu frapper ces faibles victimes, le peuple indigné se serait peut-être soulevé pour les défendre.

L'orage de la Ligue passa aussi sur cette ville sans troubler son repos. Elle avait alors pour gouverneur le maréchal de Matignon, dont l'administration prudente entretint la paix et l'union dans le Labourd. La seule alarme qui vint troubler Bayonne fut, en 1594, la conspiration d'un nommé Château-Martin, qui voulait livrer la ville aux Espagnols. Il entretenait une correspondance coupable avec le gouverneur de Fontarabie par l'intermédiaire d'un certain Jean Ronieulx Blanc Pignon. C'est une lettre prise sur ce dernier qui amena la découverte de ces projets criminels. Le comte de la Hillière, successeur du vicomte d'Orte dans le

gouvernement de Bayonne, fit aussitôt arrêter Château-Martin, à qui la torture arracha les aveux les plus complets. Château-Martin, Ronieulx, et Trie, leur complice, furent rompus vifs; on exposa leurs corps sur des roues, et on cloua leurs têtes sur des poteaux aux portes de la ville du côté de l'Espagne. Bayonne célébra longtemps l'anniversaire de sa délivrance, le dimanche après la Saint-Jean-Baptiste.

Le gouvernement de la ville passa tour à tour du comte de la Hillière au maréchal de Biron, et ensuite à un comte de Gramont, seigneur souverain de Bidache et de Guiche. Cette famille, originaire de la Navarre espagnole et la plus illustre de la partie gasconne du Labourd, resta jusqu'à la révolution investie de cette charge. Sous cette sage administration, Bayonne resta encore calme et tranquille, au milieu des troubles qui, en 1609, agitèrent tout le pays de Labourd, dont les habitants s'imputaient mutuellement le crime imaginaire de sorcellerie.

N'oublions pas de mentionner, en 1584, l'achat fait au sieur de Ravignan par le corps de ville du bourg de Saint-Esprit, situé dans le département des Landes, et habité aujourd'hui en grande partie par les descendants des Israëlites expulsés d'Espagne et de Portugal, et la fondation, par le même corps de ville, du collége, dont Jansénius fut quelque temps principal. En 1581, était né à Bayonne Jean Duverger de Haurane, abbé de Saint-Cyran, qui fut le second patriarche du jansénisme. Ils travaillaient ensemble à jeter les bases de leur doctrine dans une délicieuse maison de campagne appelée *Camp de Prats*, qui existe encore hors de la porte de Mousserole et qui a été récemment convertie en un grand atelier de charité, lors de la suppression de la mendicité dans la ville, mesure dont l'initiative est due à M. Émile Détroyat. Duverger de Haurane, enfermé au donjon de Vincennes, en 1637, y fut longtemps retenu par le cardinal de Richelieu.

En 1615, deux princesses traversèrent Bayonne; ce fut d'abord Élisabeth, fille d'Henri IV, qui allait épouser l'infant d'Espagne (Philippe IV); puis l'infante Anne d'Autriche, promise à Louis XIII. La ville de Bayonne, mêlée chaque jour au mouvement politique de l'Europe, devenait de plus en plus française; la révolution qui s'était opérée dans ses murs au bénéfice de la royauté et de la bourgeoisie s'affermissait dans ses résultats. Le nombre des conseillers magistrats fut encore réduit de douze à six. Cette réduction eut lieu à la suite de nouvelles querelles survenues entre le maire et le peuple, au sujet de l'introduction libre des vins et cidres, que réclamaient les habitants. On accorda au peuple ce qu'il demandait, mais on lui enleva six magistrats. La royauté profitait de tout. Largement implantée à Bayonne, la fiscalité y dévorait la moitié des droits de coutume; pour suffire à ces demandes sans cesse renaissantes, la ville était obligée de s'endetter. En 1680, malgré ses priviléges, elle reçoit en garnison quatre bataillons français et suisses. Louis XIV faisait alors fortifier Bayonne sur les plans de Vauban. *Depuis cette époque*, dit tristement l'auteur de la *Relation des priviléges de Bayonne*, imprimée dans cette ville en 1681, *les bourgeois ne marchent plus en armes à la fête du sacre; le planter du mai et le jeu de la butte pour le prix des armes ont cessé.* Enfin, en 1665, le conseil d'état supprima définitivement les conseillers magistrats et réduisit le nombre des officiers du corps politique.

En 1636, Bayonne avait été de nouveau menacée par les Espagnols. Cette fois encore leurs espérances furent trompées par la belle résistance du duc d'Epernon

et du duc de La Valette, son fils. En 1651 ils reparaissent, et l'histoire d'une seconde conspiration se mêle à cette nouvelle tentative. Un Espagnol, Pedro Monez Montilla, retiré à Saint-Jean-de-Luz, avait formé le complot d'ouvrir cette grande barrière à ses compatriotes. Une lettre interceptée et la pénétration d'une certaine Marion Garay, chez qui Pedro logeait, firent heureusement tout découvrir. Le coupable fut condamné à mort; sa tête, clouée à un poteau, resta plusieurs jours exposée sur le boulevard du Château-Vieux, et une pension de trois cents livres fut votée par le corps de ville à Marion Garay.

Vers la même époque, les jésuites tentèrent de s'établir dans les murs de Bayonne. Tous les efforts de ces religieux échouèrent contre la résistance des habitants en 1656, comme plus tard en 1683 et en 1748.

Pendant les troubles de la Fronde, Bayonne resta fidèle au roi et à Mazarin. Le 17 juillet 1659 le cardinal eut avec Don Louis de Haro, ministre d'Espagne, la célèbre conférence qui amena la paix des Pyrénées. Le roi et la reine-mère séjournèrent à Bayonne, et les Bayonnais donnèrent à leurs souverains des fêtes magnifiques. Ils furent encore fêtés par eux à leur retour de Saint-Jean-de-Luz, ainsi que l'infante Marie-Thérèse, que Louis XIV venait d'y épouser. Deux mille habitants étaient sous les armes, et de superbes tapisseries décoraient toutes les rues. Ces fêtes coûtèrent à la ville près de cinq mille livres, outre un don gratuit de vingt mille livres pour aider aux frais de la paix et du mariage.

Pour en finir tout d'un coup avec ces continuels passages de princes qui s'arrêtent à Bayonne, signalons ici celui de Philippe V. Le 13 janvier 1701, il y est accueilli par des danseurs basques accompagnés de leur tambourin, *chargés de sonnettes, faisant merveilles, dansant et sautant d'une manière extraordinaire.* On lui donne une course de taureaux magnifique, on dépose à ses pieds des corbeilles de vin du Capbreton, des jambons de Lahontan, des barils de cuisses d'oies, tous les produits les plus estimés du pays. Il est escorté des ducs de Bourgogne et de Berry, il va prendre possession de son nouveau royaume d'Espagne. Puis arrive, le 20 septembre 1706, pour séjourner trente-deux ans à Bayonne, Marie-Anne de Bavière Neubourg, reine douairière d'Espagne, exilée pour s'être mêlée à quelques intrigues politiques contre la dynastie nouvelle. Cette princesse, après avoir fait bâtir à grands frais le château de Marrac, plus tard résidence de Napoléon, ne voulut point l'habiter, piquée, dit-on, qu'une dame de sa suite y eût avant elle occupé un appartement sans sa permission. Mentionnons encore le passage par Bayonne du duc d'Orléans en 1707, des ducs de Vendôme et de Noailles, en 1710, de la célèbre princesse des Ursins en 1712, de mademoiselle de Montpensier, fille du duc d'Orléans, fiancée au prince des Asturies, en 1722, et, dans la même année, quelques jours après, celui de l'infante d'Espagne, Marie-Anne-Victoire, promise au roi Louis XV et échangée contre cette princesse dans l'île de la Conférence *disposée par les soins des magistrats de Bayonne;* celui enfin de mademoiselle de Beaujolais, autre fille du duc d'Orléans, accordée à l'infant don Carlos, à la fin de la même année. Ces trois princesses repassèrent à Bayonne en 1724, mademoiselle de Montpensier, veuve de Louis I[er], roi d'Espagne, mademoiselle de Beaujolais et la jeune infante sans avoir accompli leur mariage. N'oublions pas enfin le passage, en 1739, de Marie-Louise-Élisabeth de France, mariée par

procuration à l'infant Don Philippe, depuis duc de Parme; en 1745, celui de l'infante Marie-Thérèse, se rendant à Versailles pour épouser le Dauphin; en 1777 celui de l'empereur Joseph II, voyageant incognito, et en 1782 celui du comte d'Artois, depuis Charles X, et du duc de Bourbon, fils du prince de Condé, allant partager les dangers du siége de Gibraltar, d'où ils revinrent quatre mois après.

Pendant la guerre de la succession, la ville de Bayonne avait vu s'accroître sa prospérité, et nous pouvons juger des résultats de son commerce par le mémoire que rédigea, en 1718, M. Lespès de Hureaux, lieutenant général au sénéchal de Bayonne. A cette époque sa population totale s'élevait à plus de 16,000 âmes, ses revenus à soixante-dix mille francs, ses dépenses à trente-cinq mille. Dax lui envoyait ses planches de pin, résines, goudrons, cires, miel, et prenait ses lettres de change; Mont-de-Marsan, La Chalosse et l'Armagnac lui fournissaient leurs vins, leurs eaux-de-vie, leur froment, leur seigle, et recevaient ses huiles, son indigo, ses bois de teinture, etc. Elle faisait avec Toulouse, Carcassonne, Limoux, Rouen et plusieurs autres villes, le trafic des laines d'Espagne. Son commerce extérieur, très-important avec la Péninsule, s'étendait jusqu'à la Hollande, l'Angleterre, Hambourg et Dantzick pour les vins et eaux-de-vie, en échange desquels elle recevait de ces divers pays des épiceries, de l'acier, des cordages, des grains, des fourrages, des bois de sapin, des cuirs, du charbon de terre, des harengs, etc. Ses négociants faisaient aussi depuis peu des expéditions pour la Martinique et Saint-Domingue. La pêche de la morue et de la baleine occupait plus de quatre-vingts navires de tous les ports du Labourd.

M. de Hureaux écrivait alors: « Il y a peu de bourgeoisie dans le royaume aussi bien composée que celle de Bayonne. Elle ne manque ni d'esprit ni de politesse..... Ceux qui ont quelques facultés passent un nombre d'années de leur jeunesse dans les grandes villes, soit du royaume, soit de Hollande ou d'Angleterre.... Ils sont communément d'une grande loyauté et fidélité dans le commerce, bons payeurs, sans chicane et sans procès..... Il règne dans leurs ménages un grand air de propreté et d'arrangement.. .. Ils sont somptueux dans les occasions d'honneur, et quand il s'agit d'accueillir ou de recevoir des étrangers..... Les gens de guerre ont peu d'accès dans leurs maisons. » L'auteur continue par un jugement assez sévère sur les ouvriers, dont l'état moral, à ce qu'il paraît, alors peu estimable, a subi depuis de grandes et avantageuses réformes. Nous ne croyons pas qu'il existe aujourd'hui en France un corps d'artisans mieux composé que celui de Bayonne.

Pendant les guerres de 1741 à 1756, les corsaires de Bayonne inquiétèrent vivement le commerce ennemi; ils livraient combat sur combat, faisaient prise sur prise, et amassaient autant de gloire que de richesses. On cite parmi les plus illustres les capitaines Delarue, Minvielle, Tournés, Detcheverry, Ducassou et Duler. Du reste, rien de bien important ne se rapporte à Bayonne jusqu'à la révolution; on s'occupe de nouveau de grands ouvrages pour l'amélioration du cours de l'Adour. En 1727, le corps de ville fait élever, à l'issue de la porte de secours de la place Gramont, une terrasse munie d'organeaux et de canons pour l'amarrage des navires. Telle est l'origine des Allées-Marines, promenade aujourd'hui si agréable, et qu'un millier d'ormes couronnent de leurs masses verdoyantes, sur une longueur de plus de quinze cents mètres. Ce n'était à cette époque qu'un

marécage malsain, traversé par une mauvaise chaussée. Le sol sur laquelle elle s'étend est le produit du lest inutile des bâtiments accumulé depuis plus d'un siècle.

A l'époque où la révolution éclata, Bayonne, épuisée par l'établissement des fermes et du fisc, était déjà bien déchu de l'état de prospérité qu'avait constaté M. de Hureaux. Sa population, réduite à 9,452 habitants, se voyait tous les jours diminuée par des émigrations considérables; ses marins acceptaient du service à l'étranger. La masse de son commerce était tombée, de vingt-sept millions, à neuf ou dix. Une grande partie de ses maisons étaient abandonnées ou à vendre. M. de Vergennes, à son avénement au ministère, invita la ville à dresser un mémoire de ses griefs et demandes. La chambre de commerce remplit les intentions du ministre; elle proposa, pour réparer les funestes effets de cet état de choses, de rétablir la liberté du commerce sur un nouveau plan qui fut agréé par le pouvoir supérieur et en reçut même une extension plus grande qu'on ne l'eût espéré. Bayonne fut donc érigé en port franc, et ce régime produisit un changement subit et complet dans sa situation commerciale Le projet présenté à l'Assemblée constituante y avait été combattu par Mirabeau et par l'abbé Maury, et défendu par Lafayette, à qui la ville avait témoigné sa reconnaissance en l'inscrivant parmi ses citoyens. En moins de six ans, la population, le prix des immeubles et celui des salaires haussèrent de près d'un tiers.

Bayonne avait dû envoyer son maire, en 1788 et 1789, aux deux assemblés des notables. Lors de la convocation des états-généraux, elle demanda que les députés du tiers égalassent en nombre ceux des deux autres ordres. En 1789, ses délégués prirent part au vote de l'assemblée des sénéchaussées qui se tint à Dax, et dans laquelle furent élus les deux représentants du pays aux états-généraux. Quand éclata la guerre contre l'Espagne, la réquisition forma la jeunesse bayonnaise en un bataillon qui se distingua sur la frontière, et la ville reçut successivement quatorze représentants du peuple, investis de pouvoirs illimités. Parmi ces commissaires de la convention, nous citerons Chaudron-Rousseau, Garrau, Ferraud, Dartigoyete, Lefiot, Ysabeau, Cavaignac, Paganel et Meillan, qui était né à Bayonne et s'y montra, dans sa mission, l'ennemi constant des mesures injustes et violentes. Du reste, la terreur fit peu de victimes dans cette ville et au faubourg Saint-Esprit ou *Jean-Jacques-Rousseau*, comme on disait alors.

En 1798, l'illustre Kosciuszko traversa Bayonne, où il fut reçu avec enthousiasme. En 1800 eut lieu l'installation de la nouvelle municipalité, composée d'un maire, M. de Ravignan, père du prédicateur, de deux adjoints et d'un commissaire de police, tous nommés par le premier consul. Le premier de ces adjoints, dont Bayonne a gardé le souvenir, était le père de l'auteur de cette notice; il présida, le 28 décembre, à la réintégration du culte catholique dans la cathédrale, qui avait été transformée en magasin à fourrages. Une émeute ayant été organisée à cette occasion, il sut la comprimer par son énergie et sa présence d'esprit. Ce n'est pas, du reste, le seul service dont la ville lui soit redevable. L'évêché, qui avait été transféré à Pau, fut rétabli l'année suivante à Bayonne.

Placée sur la grande route de la Péninsule, cette ville fut le point d'appui et de départ de nos soldats pendant les guerres de la république et de l'empire. Une première armée s'y rassembla sous les ordres de Junot. Vinrent ensuite les co-

lonnes du général Dupont et du maréchal Moncey. Bayonne ne se doutait pas encore des importantes négociations qui allaient s'accomplir dans son enceinte, quand, le 14 avril 1808, à neuf heures du soir, Napoléon, aux acclamations d'un peuple ébloui par sa gloire, y fit son entrée solennelle avec l'impératrice Joséphine. Le séjour des deux époux devait s'y prolonger jusqu'au 21 juillet suivant. C'est dans le château de Marrac que se passa, entre l'empereur triomphant et le roi d'Espagne humilié, Ferdinand, son frère Don Carlos, leur père Charles IV, sa femme et le fameux prince de la Paix, Godoï, ce drame politique dont le monde a retenti, et qui finit par l'abdication de l'ancienne dynastie bourbonienne. Le frère de l'empereur, Joseph Napoléon, rappelé de Naples, alla s'installer sur ce nouveau trône. Pendant son séjour à Bayonne, il avait été proclamé roi par des Espagnols de tous rangs, qui formaient dans cette ville une junte de quatre-vingt-dix membres, parmi lesquels figuraient plusieurs grands d'Espagne, l'archevêque de Burgos, et les quatre généraux d'ordre. Après vingt-deux jours de délibération, l'assemblée, tenue au palais de l'évêché, avait présenté à Napoléon une nouvelle constitution pour l'Espagne en cent cinquante articles.

Napoléon se plaisait beaucoup à Bayonne; il ne se passait presque pas de jour sans qu'il en parcourût les magnifiques environs. Avant de quitter la ville, il la gratifia d'un décret par lequel il lui concédait plusieurs bâtiments de l'État, pour construire, avec le produit de leur vente, évaluée à treize cent mille francs, un évêché, des tribunaux, des prisons, un hôtel-de-ville, des hôpitaux, un entrepôt, des casernes, une salle de spectacle, et pour améliorer la barre, percer des rues nouvelles, élever de nouveaux quais, bâtir quatre fontaines et dessécher les marais voisins des remparts. La plupart de ces dispositions, prises à la hâte, ne purent être exécutées; elles ont été, dans ces derniers temps, remplacées par d'autres, moins onéreuses et d'une exécution plus facile.

Le 4 novembre 1808, l'empereur repassa par Bayonne pour aller rejoindre son frère qui l'attendait sur les bords de l'Èbre avec les débris de sa première armée. La ville se vit dès lors traversée chaque jour par les troupes dirigées sur l'Espagne. Cette déplorable guerre de la Péninsule se termina par l'invasion des Anglais, des Espagnols et des Portugais, qui vinrent s'établir entre la Nive et l'Adour, sur les hauteurs de Mouguerre. Bientôt les efforts du maréchal Soult se trouvèrent réduits à un système purement défensif; il se retira derrière la Bidouze, laissant quinze mille hommes à Bayonne, commandés par le général de division Thévenot qui avait sous ses ordres les généraux Delosmes et Beuret. La garde nationale, formée en bataillon d'élite, rendit de grands service. On avait embossé, au milieu de l'Adour, *la Sapho*, corvette de 24, avec vingt chaloupes canonnières : le 23 février 1814, à sept heures du matin, l'ennemi démasque une batterie de sept bouches à feu de gros calibre qui la force à la retraite. Le capitaine Ripaud, brave officier qui s'est distingué dans l'Inde, est blessé mortellement, treize hommes de son équipage sont tués, et un grand nombre blessés plus ou moins grièvement. Le 24, l'investissement complet de la place est effectué par une armée de trente mille hommes. L'ennemi, maître de l'embouchure de l'Adour, y construit un pont de bateaux invisible à tous les postes avancés. Le 27, il attaque les abords de la citadelle; il est battu et perd mille hommes, dont deux cents prisonniers.

La perte des Français est insignifiante. Le 14 avril, à trois heures du matin, trois mille huit cents hommes s'élancent au pas de course de la citadelle, et passent à la baïonnette les avant-postes ennemis; ils perdent leur jeune commandant, le chef de bataillon Lassalle; mais ils font prisonnier le général Hope, commandant en chef des troupes qui forment le blocus, son chef d'état-major et un de ses aides de camp. La perte des Français, dans cette sortie, est de cent vingt hommes, treize prisonniers et sept cents blessés. L'ennemi a perdu trois mille hommes; la garde royale anglaise a surtout beaucoup souffert.

Enfin, après deux mois et cinq jours d'un blocus rigoureux, la nouvelle de la bataille de Toulouse et de l'armistice conclu entre les généraux des deux armées, vient ouvrir les portes de Bayonne au drapeau blanc et à quelques officiers anglais que les habitants accueillent avec froideur, mais sans rancune ni animosité.

Pendant les Cent-Jours, Ferdinand VII avait déclaré la guerre à la France; le 27 août 1815, sous la restauration, une armée espagnole franchit la Bidassoa. Il n'y avait pas un soldat dans Bayonne. Les habitants coururent aux armes, sans attendre l'ordre du commandant de la place, le comte de Chauvigny de Blot. Huit cents hommes de garde nationale d'élite occupèrent les avant-postes; cinq cents marins s'organisèrent en compagnies d'artillerie. La garde à cheval fit une reconnaissance sur Saint-Jean-de-Luz qu'elle trouva occupé par l'ennemi, et rompit le pont de Bidart, ce qui retarda de quatre heures l'arrivée des Espagnols. Le 30, ceux-ci défilaient devant les ouvrages avancés de Bayonne pour se porter sur Ustaritz. On crut une lutte inégale près de s'engager, et personne ne songea à quitter son poste. Cette contenance imposa tellement à l'ennemi, qu'il renonça à son projet et repassa la Bidassoa. Le 23 décembre, le duc d'Angoulême vint féliciter les Bayonnais de leur belle attitude. Le colonel de la garde nationale, Milhet, et le colonel directeur d'artillerie, Verpeau, déployèrent surtout, dans cette circonstance, une rare résolution. La nouvelle de la rentrée de l'empereur en France avait été, il faut bien le dire, fort mal accueillie par les Bayonnais, qui redoutaient pour leur commerce le retour de la guerre; sous l'impulsion de ces sentiments, la garde nationale avait même d'abord spontanément offert ses services à Louis XVIII. En 1822, un lazaret maritime fut établi sur la rive gauche de l'Adour: la peste ravageait l'Espagne, d'ailleurs menacée d'une nouvelle invasion par l'armée française. Cette même année vit arriver à Bayonne le duc et la duchesse d'Angoulême. Depuis les événements de juillet, qui y excitèrent des transports de joie, cette ville a été encore traversée plusieurs fois par Don Carlos.

Le mouvement commercial de Bayonne, pendant la révolution, fut très-irrégulier; il suivit les fluctuations des affaires politiques. Aujourd'hui, les principaux échanges de la ville se font par terre avec l'Espagne. Ce commerce consiste surtout en vins, spiritueux, denrées coloniales, laines, toiles, draperies, soieries, bois de sapin, matières résineuses, etc. N'oublions pas, dans cette nomenclature, les célèbres jambons et chocolats dit de Bayonne. La pêche de la baleine n'y occupe plus le même nombre de bâtiments que dans les temps antérieurs à la révolution; presque tous les armateurs lui préfèrent celle de la morue. En 1843, le mouvement de la grande navigation a amené dans son port dix-huit navires français, dont neuf venaient de l'Espagne, et cinquante-quatre bâtiments étrangers, en

tout soixante-douze navires jaugeant 4,115 tonneaux. Pendant la même année, Bayonne a reçu quatre cent trente-huit navires faisant le cabotage et portant 27,243 tonneaux. Le mouvement général de la grande et de la petite navigation a donc été opéré par huit cent dix bâtiments de tout ordre. Nous ajouterons, à notre extrême regret, que le commerce maritime de Bayonne est toujours menacé d'une suspension partielle ou complète par l'augmentation incessante de la barre qui ferme l'Adour. Les travaux successivement exécutés par Louis de Foix, sous Henri III, par M. de Ferri, sous Louis XIV, et, plus tard, par M. de Touros et par plusieurs autres ingénieurs, n'ont pu empêcher cette barre de devenir d'année en année plus impraticable. Il importe au gouvernement d'aviser le plus tôt possible aux dispositions nécessaires pour obvier à un mal jusqu'à ce jour sans remède.

Nous avons pris Bayonne à sa première origine et nous l'avons suivi jusqu'à nos jours, à travers tous les siècles, en retraçant l'histoire des différentes phases de son existence politique. Ces phases peuvent se partager en cinq bien distinctes. La première nous présente Bayonne, citadelle redoutable, avec un nom presque barbare, *Lapurdum;* phase antique. Dans la deuxième, Lapurdum est déjà la capitale d'un duché important; âge de féodalité. Puis, c'est Bayonne, république fière et puissante, qui envoie des flottes dans toutes les mers, et qui travaille à absorber à elle seule l'existence de toutes les populations basques. C'est là l'apogée de sa grandeur, le zénith de sa gloire et de son éclat. Dans la quatrième phase, l'unité française s'assimile la cité labourdine. Ce travail est long : il dure plus de cinq siècles et ne s'achève complétement qu'en 1789.

Avant la révolution, Bayonne faisait partie du gouvernement général de Béarn et Navarre; cette ville avait une sénéchaussée, une amirauté, une juridiction consulaire. Son évêché, qu'elle a conservé, est toujours suffragant de l'archevêché d'Auch. Elle est à présent le siége d'une sous-préfecture et de la vingtième division militaire. L'arrondissement, le troisième des Basses-Pyrénées, contient 86,217 habitants; la population de la ville est d'environ 16,000 âmes.

Nous avons dit en commençant cette notice que Bayonne était, non une ville basque, mais une cité toute gasconne, de mœurs et de langage. En effet, depuis que le latin cesse d'y être en usage et jusqu'à l'introduction de la langue française, tous les actes civils et publics y sont rédigés en langue gasconne : *Conequde cause sie à tots* (Que se soit chose connue à tous), telle est la formule sacramentelle, invariable, par laquelle ces actes entrent en matière. Les deux derniers reflets de cette parcelle de la langue *romane*, qui s'en va, malgré les efforts du poëte Jasmin, sont, à Bayonne, la publication des fables imitées de La Fontaine, en 1776, et les poésies inédites, conservées seulement dans la mémoire des anciens, de *Pierre Lesca de Hitze*, l'Anacréon de l'antique Lapurdum. Beaucoup de verve et d'originalité, une gaieté intarissable, une grande érudition, une modestie plus grande encore, un cœur bienfaisant, telles furent les qualités de ce poëte populaire, issu d'une ancienne famille du pays basque, et qui fut tonnelier, marchand de vin, comme son confrère Adam Billaut avait été menuisier. On cite, parmi ses meilleures chansons, *La Requête des Tioliers*, espèce de mariniers de l'Adour et de la Nive, sa *Satire des Agneteires* ou marchandes d'agneaux, son ode sur la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI, que Bayonne récompensa par le don d'un magnifique pâté

aux armes de la ville, enfin son charmant poëme de *la Bouchère culbutée*, que les parents de l'héroïne déférèrent aux tribunaux, et qui valut au poëte une grosse amende, payable, disait le jugement, en *centimes métalliques*. Lesca se soumit à la lettre du verdict; il fit recueillir patiemment dans la ville et aux environs tous les centimes qu'il put trouver, et s'acquitta ainsi fort spirituellement en une monnaie qui n'avait pas cours dans le pays. La vieillesse de Lesca fut des plus heureuses. Il mourut en 1807, entouré de sa nombreuse famille; tout Bayonne le pleura et assista à ses obsèques.

Parmi les autres illustrations récentes de Bayonne citons : *Bertrand Pelletier*, célèbre chimiste, qui reçut le jour dans cette ville, en 1761, et mourut à Paris en 1797, membre de l'Institut; *François*, *comte de Cabarrus*, ministre des finances d'Espagne, né en 1752, mort en 1810 à Séville, avec la réputation d'un administrateur habile et intègre; *Dominique-Joseph*, *comte Garat*, né en 1749 à Bayonne et non à Ustaritz, mort à Ustaritz en 1833 et qui fut successivement ministre de la justice, ministre de l'intérieur, professeur à l'école normale, ambassadeur à Naples, membre de l'Institut; *Jacques Laffite*, né à Bayonne, en 1768, et que nous avons vu mourir à Paris en 1844, après avoir été le représentant de sa ville natale à la Chambre des députés et, dans la première année de la révolution de juillet, à laquelle il avait si puissamment concouru, ministre des finances et président du conseil; le contre-amiral *Bergeret*, né en 1771, célèbre par le combat qu'il soutint, en 1796, avec la frégate *la Virginie* contre deux frégates et un vaisseau anglais; le capitaine *Roquebert*, dont le courage eut souvent pour témoins les braves du camp de Boulogne, et le lieutenant de vaisseau *Dubourdiu*, victime de sa bravoure dans la mer Adriatique. Le contre-amiral *Bruix*, ancien ministre de la marine, était aussi originaire de Bayonne.

L'aspect général de cette ville et des environs est fort remarquable. Les maisons sont assez bien bâties, mais les rues sont étroites; il y règne une grande propreté. La cathédrale est un fort bel édifice dont la construction est marquée de plusieurs dates; les premiers fondements en furent jetés, comme nous l'avons vu, de 1137 à 1141. Ce monument, digne de figurer parmi les plus beaux modèles de l'architecture du moyen âge, s'élève dans la vieille cité sur une faible éminence. Sa forme est celle d'une croix latine. On s'arrête devant les belles boiseries du chœur, reproduisant des attributs épiscopaux, et devant les quelques tableaux de l'école de Rome, sur lesquels le pinceau a tracé les principaux événements de la vie de la sainte Vierge, dons précieux du célèbre banquier de la cour, Delaborde de Mérinville, originaire du Béarn et père de notre contemporain Alexandre Delaborde, ainsi que devant les vitraux du XIII[e] au XVII[e] siècle, qui surmontent la galerie circulaire. La disposition du maître-autel, en forme de tombeau isolé et élevé de cinq marches au-dessus du sol, est en harmonie avec l'ensemble de l'édifice. Un cloître fort remarquable sert comme d'appendice à la cathédrale.

Les fortifications qui couvrent la ville ont été commencées par Vauban. Deux petits forts s'y rattachent, le château neuf et le château vieux; les fossés de ce dernier, confinant à la place, ont été récemment comblés. Sur un coteau s'élève la citadelle, dont les canons semblent plutôt menacer Bayonne que la défendre. Un souterrain qui traverse les deux rivières l'unit, dit-on, à la ville. En 1813, Napoléon

fit élever une deuxième ligne de fortifications intérieures; mais, pour en assurer la défense, il faudrait une division tout entière.

Avant et depuis la révolution de juillet, les anciennes fortifications ont été réparées, la porte d'Espagne changée, celle des allées marines reculée, agrandie et fortifiée. Ces nouvelles dispositions ont permis de donner plus de développement à la place Gramont, et d'y construire un vaste édifice qui contient à la fois la mairie, le tribunal et la chambre de commerce, et une assez jolie salle de spectacle. Vus des hauteurs environnantes, le monument municipal et l'hôpital militaire affectent désagréablement les regards et ressemblent à deux vastes hangars, sous lesquels s'abritent toutes tremblantes les frêles et gracieuses maisons de la ville. Nous avons parlé ailleurs des allées marines, promenade délicieuse de plus d'un quart de lieue, que borde l'Adour, sillonné par des navires et par une foule de petites embarcations. Les environs de Bayonne offrent aussi à l'artiste une multitude de points de vue fort remarquables. Le célèbre peintre Joseph Vernet ne pouvait, disait-il, se lasser de l'admirable spectacle étalé à ses yeux, lorsque, assis sur un bastion de la citadelle, il contemplait la ville et la campagne de Bayonne, dont il nous a légué deux admirables marines qui ne vieilliront pas.

Comme celle de toutes les villes commerciales et militaires, la population de Bayonne est très-mélangée; cependant les types prédominants sont ceux du Béarnais, du Basque et du Gascon des Landes. Les hommes sont en général petits, mais bien faits, robustes, courageux à toute épreuve, et même, comme le montre leur histoire, parfois un peu turbulents. Les femmes, petites aussi, sont généralement jolies et très-fraîches. Les grisettes de Bayonne peuvent passer pour les premières grisettes du monde; en dépit d'un accent quelque peu traînard, leur voix retentit à l'oreille pleine de suavité et de grâce. [1]

1. *Le Livre d'or de Bayonne*, manuscrit — Monstrelet. — Matthieu Pàris. — D'Aubigné. — Marca, *Histoire du Béarn*. — D'Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ* — Le P. Laralde, général des Augustins de Bayonne en 1723, manuscrit sur Bayonne. — *Fœdera*, *conventiones*, *litteræ*, etc., de Rymer. — *Catalogue des rôles gascons, normands et français*, etc., par Th. Carte. — *Chronique de Compaigne*, avocat au presidial de Dax, 1660. — Manuscrit faisant partie des papiers de M. Lesseps, ancien secretaire du corps de ville, attribué au chanoine Veillet. — *Mémoire sur Bayonne, le Labourd et le Saint-Esprit*, par M. Lespès de Hureaux, lieutenant-général au senechal de Bayonne, 1718. — *Essai historique sur la ville de Bayonne*, par Masein, 1792. — *Promenade sur le golfe de Gascogne*, par M. Thore, médecin en chef de l'hôpital militaire de Dax, 1810. — *Nouvelle chronique de la ville de Bayonne*, par un Bayonnais (M. Baylac), 1827. — *Histoire du Béarn et du Pays-Basque*, par Mazure, 1839. — *Vues historiques et descriptives*, par F. Morel. — Archives de Bayonne. Ces archives longtemps inabordables, sont classees heureusement aujourd'hui dans un ordre parfait par MM. Jules Balasque et Eugène Daguerre d'Ospital, jeunes savants pleins de zèle et d'érudition.

USTARITZ. — HASPARREN. — SAINT-JEAN-DE-LUZ.

**CAMBO. — CIBOURE. — LA BASTIDE DE CLAIRENCE.
BIDACHE. — BIARRITZ. — BÉHOBIE.**

Rien ne prouve mieux combien la ville de Bayonne est étrangère aux Escualdanacs, par sa position, ses mœurs, son esprit cosmopolite, ses institutions et ses intérêts, qu'une étude attentive du peuple Basque. En dehors des murs de la cité maritime, ni les hommes, ni les choses ne vous rappellent son existence ou sa physionomie. A peine en avez-vous franchi le seuil que vous vous trouvez tout à coup au milieu d'un monde nouveau : le contraste ne serait pas plus grand si un bâtiment, sorti du port, vous eût transporté, au delà des mers, dans quelque contrée lointaine. C'est bien le même ciel, mais ce n'est plus la même race ni le même langage. Tandis que tout se modifiait autour d'eux, les Escualdanacs n'ont presque point changé : placés à l'extrémité méridionale de la France, et sur les confins de l'Espagne, ils y forment un peuple à part et qui ne ressemble ni aux Français, ni aux Espagnols, ni à aucune autre nation du monde.

Ustaritz, Hasparren et Saint-Jean-de-Luz sont, après Bayonne, les trois centres de population les plus considérables du Labourd. Avant la révolution de 1789, Ustaritz était le foyer de la nationalité de ce peuple, qui présentait moins un ensemble de villes qu'une réunion de bourgs ou de paroisses divisés en plusieurs quartiers, et portant des noms distincts et tous significatifs. Chaque quartier, organisé municipalement, avait ses assemblées populaires, au moins une fois par semaine, soit sous le porche de l'église paroissiale, soit en plein air, à l'ombre des *Châtaigners du conseil*, comme à Larresore. Les assistants y manifestaient leur vote affirmatif ou négatif, les uns, en passant sous un bâton de néflier (*makhila*) tenu par deux hommes, les autres en s'abstenant d'approcher de ce bâton. Si les votes se trouvaient également partagés on s'en rapportait au sort; et une pièce de monnaie jetée en l'air tranchait la question, pour ou contre, selon qu'elle tombait *à croix* ou *à face*. Tous les magistrats municipaux, le maire, les jurats, les adjoints, étaient nommés annuellement par voie d'élection : le premier de ces officiers, quoiqu'il fût toujours laïque, prenait le nom d'*auzapeza*, *abbadea* ou abbé, souvenir des temps où les Basques étaient administrés cléricalement. Ce titre a survécu à la révolution, et s'est conservé dans tout le Labourd. Pour signe distinctif de leurs fonctions, l'abbé municipal et les jurats portaient d'ordinaire un chapeau mi-parti rouge mi-parti noir. L'élection était encore en usage pour les charges de premier clavier, de marguillier, de quêteur des pauvres, etc. ; le peuple nommait aussi, dans plusieurs paroisses, le prêtre auquel il confiait le soin de bénir l'air en

temps d'orage ou de faire des exorcismes contre la sorcellerie. Si l'élection était à deux degrés, elle devait être confirmée par les députés des divers quartiers réunis au chef-lieu de la paroisse; si elle était directe, le peuple lui-même faisait les nominations dans les assemblées capitulaires. Les magistrats sortants, abbés ou jurats, désignaient les vérificateurs des comptes, mais à la communauté appartenait le pouvoir d'approuver ou d'annuler ces choix.

Après les réunions particulières des quartiers et les assemblées capitulaires des paroisses, venaient celles du *Bilçar* (de *bil*, conseil, et *cahar*, ancien), où tous les quartiers, toutes les paroisses du Labourd se trouvaient représentés autrefois par les vieillards ou chefs de famille, et, à une époque plus rapprochée, par les abbés municipaux. Le bilçar était convoqué plusieurs fois l'année par le syndic général du Labourd, qui y était annuellement élu lui-même par ses pairs. Le bailli, délégué de l'autorité supérieure, assistait aux délibérations et y représentait la puissance étrangère, protectrice du pays. Ce magistrat, comme le procureur du roi, les sergents royaux, les huissiers, les greffiers, résidait à Ustaritz, chef-lieu du bailliage. Non seulement les prêtres et les nobles n'assistaient point au bilçar, à titre d'ordres privilégiés, mais ils en étaient individuellement exclus par la tradition ou par la répulsion populaire. Les états de la nation se tenaient en plein air, près d'Ustaritz, sur un plateau entouré de vieux chênes et semé de quartiers de roches. Ce lieu se nomme encore *Capito-harri*, les pierres du conseil. Le bailli et le syndic général du Labourd, le doyen des abbés, président ordinaire de l'assemblée, et le greffier, étaient assis sur les quartiers de roches: tous les autres assistants se tenaient debout, les mains appuyées sur des bâtons de néflier garnis de fer aux deux bouts. Les députés-abbés, chargés d'un mandat impératif, ne pouvaient prendre aucune résolution; ils devaient transmettre les propositions du bilçar à leurs paroisses, qui leur dictaient une réponse. L'assemblée générale déterminait la part proportionnelle des diverses paroisses à l'acquittement des impôts, en prenant leur population et leur revenu pour bases, et celles-ci en faisaient la sous-répartition par quartiers. Là aussi on arrêtait le contingent en hommes que chaque communauté devait fournir à la milice du pays, formant un bataillon de fantassins dans l'état numérique duquel Ustaritz entrait pour un dixième; les officiers et sous-officiers étaient élus par les paroisses, qui pourvoyaient à leur paie et à celle des miliciens. Le bilçar choisissait les officiers supérieurs. Le bataillon du Labourd rendit plusieurs fois de signalés services à la France dans ses guerres contre l'Espagne; il fut comme la souche de ces intrépides chasseurs basques à la tête desquels Harispe et Harriet devaient s'immortaliser plus tard.

On ne sait rien de positif sur l'origine d'Ustaritz. On peut, toutefois, la rapporter à la même époque que celle de Saint-Jean-de-Luz, c'est-à-dire au xᵉ siècle. Assemblage d'habitations jetées au hasard sur une plaine qu'arrose la Nive, et sur le penchant des hauteurs voisines, Ustaritz n'est ni une ville ni un bourg, comme nous l'entendons en France. Par son étendue, de plus d'une lieue et demie, il rappelle le village de Saint-Nicolas en Belgique. Il est divisé en trois quartiers, et se développe gracieusement dans la plaine, empreint d'un cachet original dont rien ne saurait donner une idée. L'église est le seul monument qu'on y rencontre; on en doit, dit-on, la construction aux Anglais. A côté reposent les restes du

conventionnel *Joseph-Dominique Garat*, un des plus illustres enfants d'Ustaritz, bien qu'il soit né à Bayonne. A la même famille appartiennent *Pierre-Jean Garat* et *Joseph-Dominique Fabry-Garat*, tous deux musiciens célèbres. N'oublions pas non plus le frère aîné du conventionnel, qui fut député aux États-Généraux, et son troisième frère, avocat renommé du pays basque; son neveu, *Garat-Mailla*, membre du tribunal; son fils, le comte *Paul Garat*, ancien préfet; l'abbé *d'Assance*, écrivain ecclésiastique; et les deux frères *Duvoisin*, l'un, lieutenant de douanes à Ustaritz, l'autre, professeur au séminaire de Larresore, connus par leurs savantes recherches sur la langue basque.

Lors de la révolution de 1789, Ustaritz, dépouillé de ses bilçars, de son grand tribunal de justice civile et criminelle, devint, grâce à la famille Garat, le chef-lieu d'un district dont on fit plus tard l'arrondissement de Bayonne. Au mois de novembre 1793, la commune, sur la proposition de son procureur, prit le nom de *Marat-sur-Nive;* mais elle ne tarda pas à revenir à sa dénomination basque. Il ne lui reste plus aujourd'hui que son titre d'ancienne capitale du Labourd et quelques pâles reflets de sa splendeur passée. Ce n'est plus même, comme avant la révolution, un entrepôt du commerce de laines entre l'Espagne et la France. Simple chef-lieu de canton, ce bourg ne renferme que 2,000 âmes environ, tandis qu'en 1718 sa population s'élevait à 3,000 habitants.

Sur une hauteur qui s'élève à droite de la route menant d'Ustaritz aux eaux minérales de Cambo, apparaît le petit séminaire de Larresore, où les familles pieuses du Labourd font élever leurs enfants, et dont la construction fut votée par cette commune de moins de 700 âmes, le 29 avril 1733. A l'extrémité de la jolie route accidentée, qui suit les contours de la montagne et les sinuosités de la Nive, on découvre Cambo, dont les eaux minérales sont moins renommées, mais tout aussi salutaires que celles de Bagnères et de Barèges et où l'on compte 1,315 habitants. Le bas Cambo a semé ses maisons blanches dans la plaine : le haut Cambo les a groupées sur une terrasse d'où l'on jouit d'une admirable perspective. De là on peut se rendre à Hasparren, qui fut, assure-t-on, le chef-lieu de la Novempopulanie. C'est, de nos jours, un gros bourg basque de 6,000 âmes environ, composé d'une seule rue bordée de jolies maisons blanches. On remarque à Hasparren une grande église, au clocher léger, tailladé, curieux; elle a été bâtie sur les ruines d'un temple romain, comme l'atteste une inscription latine découverte en 1660. Mentionnons aussi en passant la Bastide de Clairence, bourg de 2,200 âmes, environné de villages basques et fondé, sous le règne de Louis-le-Hutin, par une colonie gasconne qui fuyait les vengeances de la famille d'un tyran féodal auquel elle venait de donner la mort; et une ville également gasconne, de 2,800 habitants, Bidache, souveraineté indépendante des ducs de Gramont, qui y faisaient exécuter juridiquement leurs épouses infidèles, bravant la colère des rois de France du haut de leur *beau castel*, dont on voit encore les ruines.

La ville basque de Saint-Jean-de-Luz, *Luisium*, *Fanum Sancti-Joannis-Lusii*, est située entre Bayonne et la Bidassoa, sur la route d'Espagne, à l'embouchure de la rivière d'Urdaçuri (eau limpide), aujourd'hui la Nivelle, au bord du golfe Cantabrique. Elle doit son origine à quelques cabanes de pêcheurs, et son accroissement aux entreprises du commerce maritime. C'est un groupe de maisons blanches

perdu, en quelque sorte, sur une langue de sable entre l'Océan et les Pyrénées. En 1160, Bertrand, vicomte de Bayonne, fit donation à l'église et au chapitre de cette dernière ville des produits de justice et des autres droits seigneuriaux de Saint-Jean-de-Luz. La bourgade devint ainsi la vassale des chanoines de Bayonne, bien qu'elle fût comprise dans la fédération municipale du Labourd. A part quelques démêlés des habitants avec ces prêtres leurs seigneurs, aucun fait remarquable ne s'y passa pendant le moyen âge, sous la domination des Anglais. En 1463, elle reçut la visite de Louis XI, qui se montra généreux envers ses manants. Il leur accorda des priviléges, qu'il confirma en 1473, et qui reçurent, plus tard, la sanction de Charles VIII, de Louis XII et de la duchesse d'Angoulême, régente du royaume (1496-1515). Cependant les chanoines de Bayonne, comme seigneurs du lieu, eurent le droit d'instituer un bailli à Saint-Jean-de-Luz et d'y exercer la *justice haute, moyenne et basse, mère, mixte et impaire.*

En 1520, Saint-Jean-de-Luz armait déjà depuis longtemps des navires pour la pêche de la baleine. Les Basques de cette côte sont les premiers navigateurs de l'Europe, et peut-être du monde connu, qui aient osé attaquer ce poisson monstrueux et dont les approches sont si redoutables. Seuls ils en exercèrent la pêche pendant longtemps. Les baleines abondaient alors dans le golfe Cantabrique, et particulièrement dans la baie de Saint-Jean-de-Luz, où elles semblent vouloir revenir de nos jours. Pour les combattre, les Escualdunacs inventèrent le harpon, le trident, tous les instruments en usage dans cette guerre terrible. Ils ne se servirent, dans le principe, que de petites barques; plus tard ils montèrent de gros navires. Rien n'indique que Bordeaux ni les autres ports de France aient pris part à ce mouvement spontané; mais Bilbao, Saint-Sébastien, Hendaye, Urrugue, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz, Bayonne, et surtout Biarritz, devinrent autant de pépinières de marins intrépides, dont les embarcations couvrirent la mer jusqu'au cap Finistère en Espagne. Tout ce littoral, parsemé de vigies et de fours à fondre la graisse, en est la preuve irrécusable. Enhardis peu à peu, les Basques, à l'aide de la boussole, inventée en 1303, s'élancèrent dans la haute mer. Louis XII rendit un édit ordonnant le partage entre les communes et les monastères des baleines que la tempête jetterait sur la côte. L'abondance en était si grande, qu'à Saint-Jean-de-Luz, à Bidart, à Biarritz surtout, quand le vent de mer balaye les sables, on découvre de toutes parts des clôtures d'anciens champs, d'anciens jardins, exclusivement formées de vertèbres et d'ossements de baleine.

Ce gigantesque cétacé, sans cesse attaqué sur nos côtes et interrompu dans sa reproduction, s'éloignait vers les mers du nord. Le Cantabre, en le poursuivant, découvrit Terre-Neuve en 1504; mais, tourmenté du besoin de revoir ses montagnes, il ne l'occupa que peu d'années. Le Normand, plus constant, l'y suivit et s'y installa. Là, tous les noms furent longtemps basques; l'île elle-même s'appelait *Bacaillao*, morue. Ces noms furent tous changés sous François Ier, lorsqu'en 1524 ce monarque envoya prendre possession de ces parages. *Bacaillao* devint *Terre-Neuve; Portuchoa*, le petit port, défiguré par les Français, qui en faisaient *Port-au-choix*, devint *Plaisance*. Les Basques avaient aussi visité le fleuve Saint-Laurent, le Groënland et le détroit de Davis. Longtemps ils avaient parcouru en tous sens ces mers lointaines avant l'établissement de la marine de l'Angleterre et

de la Hollande. Leurs armements étaient devenus considérables; ils équipaient des navires de deux cent cinquante à trois cents tonneaux, et faisaient des bénéfices considérables. Plus de dix mille matelots basques étaient alors occupés chaque année aux travaux de la grande pêche. En 1730, vingt-cinq bâtiments sortirent du port de Saint-Jean-de-Luz; en 1744, il n'en partait plus que quatre. De cette époque date la décadence d'une branche d'industrie qui avait été si fructueuse pour la côte aride du Labourd, et y avait versé, pendant plus de deux siècles, des richesses jusqu'alors inconnues.

Ce furent les Basques qui enseignèrent aux Hollandais à pêcher la baleine. Les Provinces-Unies entretenaient à bord de leurs navires des pilotes cantabres, chargés d'instruire leurs marins dans cette spécialité. Le nom du capitaine Michellans, de Ciboure, n'est pas inconnu dans les archives de l'amirauté batave. Mais bientôt la république du nord rivalisa avec celle du midi, dont elle avait reçu les premières leçons; ayant le bois, le fer et surtout le chanvre à meilleur marché, elle triompha complétement de toute concurrence.

Les Basques non-seulement sont les premiers pêcheurs qui aient poursuivi la baleine dans les mers du nord, mais c'est à eux aussi qu'on doit l'invention du procédé par lequel on en fond la graisse sur mer. Le capitaine Sopite, de Ciboure, homme sans instruction aucune, ne connaissant que le pilotage, et ignorant le français, fut l'auteur de cette découverte, justement appréciée des baleiniers. C'était un homme d'un courage intrépide que ce Sopite, le héros des pêcheurs. On sait que pour atteindre une baleine, on lui lance un harpon, et que, affaiblie par le sang qu'elle perd, elle s'éloigne, plonge et replonge, entraînant la corde à laquelle le harpon est attaché, et dont on laisse filer plusieurs brasses. Sopite, lançant le harpon à une baleine, s'embarrasse le poignet dans les replis de la corde; il essaie en vain de se dégager, il est emporté par le monstre. Pendant trois quarts d'heure, on les voit paraître et disparaître, luttant l'un contre l'autre; et ces marins basques, tous si braves, n'osent secourir leur chef, qu'ils croyent perdu. Enfin la baleine, épuisée par la perte de son sang, expire, et l'on parvient à la hisser à bord avec son intrépide adversaire. Celui-ci revint à la vie; mais il resta frappé d'aliénation mentale, et mourut cinq ans après. En 1806, un maire de Saint-Jean-de-Luz donna le nom de Sopite à la rue qu'il avait habitée. C'est le seul monument de la reconnaissance de ses compatriotes; Rotterdam lui a élevé une statue dans son hôtel de ville.

A la pêche de la baleine succéda celle de la morue. On ignore si dans cette nouvelle carrière les peuples Basques ont encore précédé les autres peuples navigateurs. On assure toutefois que leurs navires terreneuviers ont été les premiers à entreprendre cette pêche, où ils trouvaient, pour ainsi dire, un délassement à de plus rudes fatigues. Plusieurs parages de Terre-Neuve affectés de nos jours à la pêche et à la préparation de la morue portent aussi des noms basques.

L'histoire moderne de Saint-Jean-de-Luz peut se résumer en quelques mots. Dans le XVI[e] siècle, François I[er], Henri II, François II et Charles IX confirmèrent les priviléges de la ville. Ce dernier la traversa avec sa mère pendant son voyage de Bayonne. En 1570, la seigneurie de Saint-Jean-de-Luz fut vendue à ses habitants par le chapitre de Bayonne. Vers la fin du règne de Henri IV, un grand nombre

de malheureux, assez fous pour se croire sorciers, furent poursuivis et condamnés à mort. Cependant l'esprit d'entreprise animait toujours cette héroïque population ; sous François I[er], elle avait rendu de grands services à l'état en mettant à la mer plusieurs galères équipées à ses frais : sous Louis XIII, quinze de ses pinasses forcent l'Angleterre à lever le siége de l'île de Ré. En 1636, les Espagnols prennent Saint-Jean-de-Luz, mais une armée française les oblige, après une année d'occupation, à se retirer et à repasser les monts. Sept ans plus tard, les factions des *sabelchuri* (berrets blancs) et des *sabelgorri* (berrets rouges) se disputent à main armée la charge de bayle ou maire de la ville ; le sieur d'Urtubie, chef des blancs, l'emporte sur le sire de Saint-Pé, chef des rouges. En 1660, Louis XIV s'unit, dans l'église de Saint-Jean-de-Luz, à l'infante d'Espagne Marie-Thérèse. La porte par laquelle le grand roi passa, dans cette circonstance solennelle, fut murée par son ordre et est encore condamnée aujourd'hui. Il autorisa la ville à décorer son écusson d'un vaisseau comme la capitale du royaume. Pendant les guerres de la révolution, depuis la campagne de 1793 jusqu'à l'année 1814, qui amena les Anglais dans son port, Saint-Jean-de-Luz devint un point important pour les armées françaises : ce fut au milieu de ce vaste mouvement militaire que Napoléon y passa avec sa magnifique armée (1808).

Sous le règne de Louis XIV, cette ville, outre ses armements considérables pour la pêche de la baleine et de la morue, faisait un commerce considérable de cabotage avec les côtes d'Espagne. Ses magasins bien assortis en morue et en huile de poisson, y envoyaient avec ces produits des étoffes des manufactures françaises, en échange desquels ils recevaient de l'or, de l'argent, du fer et des laines. De tout ce mouvement, il ne reste plus que quelques barques de pêche et quelques trincadours qui rarement se hasardent au delà de Saint-Sébastien. C'est en 1730 qu'a commencé à décroître la population de la ville qui, de 15,000 âmes qu'elle comptait lors du mariage de Louis XIV, était descendue en 1740 à 9,500 et ne s'élevait vingt-cinq ans après, en 1755, qu'à 3,367. En 1768, elle était de 2,498. Aujourd'hui elle s'élève à 3,500 environ, plusieurs familles de Hendaye étant venues s'y fixer, en 1793, après la destruction de leur village par le canon espagnol. L'engorgement de la barre de l'Urdaçuri ou Nivelle n'est pas la moindre cause d'une décadence si regrettable. Sous Louis XIV, on chercha à y remédier en unissant cette petite rivière à la Nive au moyen d'un canal. Depuis, le contre-amiral d'Albarade, enfant du pays, et M. de Géligny, ingénieur des ponts et chaussés, ont proposé au gouvernement plusieurs projets pour le curage et l'agrandissement du port ; mais on s'est borné, sous la restauration, à la construction d'une digue fort insuffisante et que les flots franchissent lorsqu'ils sont soulevés par la tempête.

Avant de quitter un pays si digne de nos sympathies, arrêtons-nous un moment à Ciboure, faubourg de Saint-Jean-de-Luz, qui s'associa à toutes ses entreprises maritimes, et qui, après avoir eu une population de 3,000 âmes, n'est plus qu'un pauvre village de pêcheurs et de bohémiens ; à Biarritz, patrie de *Silhouette*, ministre des finances, et de d'*Albarade*, ministre de la marine, village gascon, situé à une lieue de Bayonne, qui armait jadis des flottes pour la pêche de la baleine, et dont le port comblé n'est plus célèbre que par ses bains de mer ; enfin, au village basque de Béhobie, dernier poste français, où l'on arrive par une route

fort accidentée, bordée de nombreuses positions militaires, telles que *la Croix des Bouquets* et *le Camp de la Bayonnette*, immortalisées par les guerres de 1793 et de 1813. A droite du pont de bois, qui sépare Behobie de l'Espagne, à deux portées de fusil, apparaissent trois îlots que la rivière, en cet endroit assez large, mais peu profonde, couvre de ses eaux dans les hautes marées. Des plantes marines croissent autour ; des restes de pilotis s'y laissent voir. Dans trente ans tout aura disparu, si, à peu de frais, on n'environne les trois îlots d'un mur qui les protége. Ils le méritent par leur importance historique, car ce sont les derniers débris de *l'Ile des Faisans*, si célèbre par le traité de paix qu'y conclurent Mazarin, ministre de France, et Don Louis de Haro, ministre d'Espagne, et par les préliminaires du mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse. C'est sur ces quelques mètres de terre, aujourd'hui aux deux tiers engloutis, que les deux plus puissants rois de la chrétienté s'embrassèrent en juin 1660, et se jurèrent réciproquement sur l'Évangile de maintenir la paix entre leurs états.[1]

MONT-DE-MARSAN.

Quelques restes d'un vieux temple, qui avait été consacré au culte de Mars et dont la fondation remontait, sans doute, à l'époque de la domination romaine, existaient autrefois sur les bords de la Douze et du Midou : cette circonstance et la configuration du sol, légèrement enflé dans ce bassin, ont fait donner le nom de Mont-de-Marsan, ou *Montagne de Mars*, à la ville qui s'élève près du confluent de ces deux rivières.

L'origine de Mont-de-Marsan, que les historiens les plus savants de la France méridionale placent au XIIe siècle, se rapporte à une époque antérieure. Charlemagne en jeta les fondements. Au retour de sa malheureuse expédition en Espagne, ce fils de Pépin s'arrêta dans l'ancienne Aquitaine ; voulant mettre un peu d'ordre dans ce pays tourmenté par de récentes révolutions, il y créa quelques centres administratifs désignés sous le nom de *proconsulies :* Mont-de-Marsan devint avec les terres voisines l'une de ces divisions, comme nous l'apprend une vieille charte écrite en langue romane. Voici les paroles de ce précieux manuscrit, monument à la fois historique et littéraire : *Achesta de Marsan am terras besianas et capduhl fondet sober corren de Doxo embe Midoro, sober rudeas do templo ob areia de Mards.* « Il forma aussi la proconsulie de Marsan, et lui bâtit une capitale le long

1. Archives municipales. — Notes manuscrites de MM. le comte Garat, Jules Balasque, Duvoisin frères, Sanbot-Dambourges, Labrouche, Martin Pagès et Berindoague. — *Recueil de quelques éclaircissements sur le pays et le peuple du Labourd*, par un patriote basque, manuscrit de 1784. — *Notice sur Saint-Jean-de-Luz*, par M. Lerembourre ; Pau, février 1848. — *Mémoire sur les expéditions de Terre-Neuve*, remis au syndic général du Labourd par les négociants de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure, mars 1810.

de la Douze et du Midou sur les ruines du temple ou de la citadelle de Mars. » Cette position devait plaire au génie organisateur de Karl-le-Grand, qui cherchait à lier entre elles toutes les parties du territoire soumis à sa domination. A l'extrémité de la presqu'île, où Mont-de-Marsan s'élevait, la Douze et le Midou réunissaient leurs eaux, et la nouvelle rivière sortie de leur confluent, la Midouse, plus navigable alors qu'elle ne l'est aujourd'hui, comme semblent le prouver les expéditions des Normands, rattachait le pays où elle venait de naître à l'Adour et à l'Océan, dont il importait dans ce siècle de surprises et d'invasions maritimes de garder soigneusement tous les chemins.

Mont-de-Marsan devait donc présenter tous les avantages d'un poste fortifié. C'est là le caractère que lui donne la charte dont nous avons déjà cité un fragment : *miravelhos amen fermida*, *mult impendimens*, *mult homs de goerra.* Malheureusement, cet appareil de défense ne put sauver la ville du désastre qui vint la frapper pour ainsi dire dans son berceau.

Lorsque les Normands envahirent l'Aquitaine, vers le milieu du IXe siècle, ils remontèrent la Midouse jusqu'à Mont-de-Marsan. La ville était sur ses gardes; Deodatz, ou Dieu-Donné de Lobanner, s'y était enfermé avec des troupes assez nombreuses. Les Normands l'y assiégèrent en 841 : la résistance fut vive et énergique. Lobanner, dans les premiers jours de l'attaque, tenta plusieurs sorties qui eurent le plus grand succès. Il brûla la flotte des Normands, et leur tua plus de cinq mille hommes. Mais la persévérance des assiégeants finit par l'emporter. Ils pénètrent dans la ville, abattent les remparts et démolissent les maisons, dont ils dispersent les pierres dans le lit de la Midouse et dans les champs voisins. Leur fureur ne s'arrête pas là, ils promènent la charrue au milieu des débris, comme pour effacer jusqu'au dernier vestige de la cité de Charlemagne. Puis ils se dirigent vers l'Océan emmenant avec eux Deodatz qu'ils avaient fait prisonnier. Pendant leur retraite, ils essuyent des pertes considérables : le fils de Lobanner rencontre et détruit une de leurs bandes dans la paroisse de Saint-Pierre. D'un autre côté, le duc de Gascogne et le comte de Bigorre, qui ont rassemblé des troupes dans les landes situées au nord de Mont-de-Marsan, y attendent les pirates. Attaqués à l'improviste au moment où ils vont regagner leurs vaisseaux, ces barbares perdent un grand nombre des leurs et sont obligés d'abandonner une partie du butin dont ils étaient chargés.

Après la destruction de Mont-de-Marsan, la maison de Lobanner se réfugia dans le château de Roquefort : les terres comprises entre la Douze et le Midou et nommées *Cap de Mards* dans les vieux documents relatifs à cette époque, furent accordées à des *cavers* ou chevaliers qui les possédèrent jusqu'au XIIe siècle.

En 1141, les descendants de Deodatz songèrent à relever les ruines de Mont-de-Marsan. Ce n'était pas seulement pour eux un acte de piété domestique; plus d'un intérêt les y conviait. Les habitants de l'Armagnac, par de fréquentes incursions, dévastaient le pays. En outre les rives du Midou, envahies par une épaisse forêt, étaient devenues le théâtre de toutes sortes de brigandages; on avait donné le nom de *Maü-Pas*, *mauvais pas*, ou *pas fatal*, à ce foyer de crimes. Ce fut pour mettre fin à tant de maux que Pierre de Lobanner résolut de rebâtir la ville fondée autrefois par Charlemagne. Le territoire où elle avait existé apparte-

nait alors à Béranger de Cantaloup : celui-ci en fit la cession au fondateur de la nouvelle cité. Un acte précieux, écrit en langue romane, comme celui que nous avons indiqué plus haut, nous a conservé la mémoire de cet événement. L'histoire de Mont-de-Marsan se lie d'une manière trop étroite à cet ancien document pour que nous n'en donnions point ici la traduction. « Moi vicomte, dit Pierre de Lobanner, j'ai résolu de rebâtir le chef-lieu de la vicomté ; et ce serait vraiment une honte si cet établissement avait lieu sur d'autres terres que celles qui ont été désignées par l'empereur Karl. Je viens donc à vous, poursuit-il en s'adressant à Béranger, requérant la vente des terres du *Cap-de-Mards*, c'est à dire toute l'étendue du terrain d'en bas, depuis les paroisses de Nonères, de plus le terrain de Bésart compris entre les rives de la Douze et du Midou, à droite et à gauche jusqu'à leur jonction avec les jardins, les trois habitations qu'ils renferment, les ruines de la citadelle de Mars que les Normands ne purent enlever ; en y ajoutant les terres au midi de l'autre côté du Midou avec les grandes fontaines, les cinq habitations des jardins dans le bas depuis l'extrémité du terrain de Bésart, au nord des rigolles du Mont-Saint-Pierre ; y compris encore les terres d'en bas de l'autre côté de la Douze, exposées au midi, depuis la fontaine de la Dreyre jusqu'à la jonction de la Douze et du Midou [1]. » Après avoir tracé ces limites, qui nous indiquent à la fois l'enceinte des deux villes, de celle du VIIIe siècle et de celle du XIIe, la vieille charte reproduit la donation qui fut faite de ce territoire par Cantaloup à Lobanner. « Nous faisons serment que n'étant en rien ni déçu, ni contraint, ni trompé, ni forcé, ni trahi, ni par crainte, ni par mauvaise circonvention, ni machination à ce faire amené ni conduit, mais de notre spontanée liberté et science certaine le faisons, et cela pour tous nos hoirs à venir, nos successeurs et notre lignée pour les siècles des siècles, et ainsi avons laissé, abandonné, résigné, et à vous transporté aujourd'hui notre vicomte, en légale donation les dites terres de Mars, et à votre mandement, notre puissant seigneur, nous vous en faisons possesseur [2]. »

Quelques droits étaient assurés à Bérenger de Cantaloup par l'acte même de donation. Il conserva le droit de tour au milieu de la cité et une partie du territoire sous la condition d'hommage. Le vicomte de Lobanner prit solennellement possession du vieux cap de Mars : il y eut une cérémonie dont la forme rappelle assez les inaugurations des âges anciens. « J'atteste votre âme, ô empereur Karl, dit le fondateur, que voulant réédifier cette ville au même lieu où vous l'aviez bâtie, en faveur du premier de notre race, je le fais par gratitude et en votre hon-

1. « Jo vescom, lo capdulh de la vescomtat som apparellat fondi et in vergoegna de vos et de nos sia si en terras stranes de loc et croot per lo imperador Carlo desegnat fosse esdificat; perche, vengo ad vos, requisin vendition, pecune numerada, de los avan digtas, terras de Cap-de-Mards, assaver, etc. .... »

2. « Segramen fem che in res no decebut, no con'rein, no enganatz, no forçat ne falçat, ne per temor, ne mala circonvention, ne machenation ad so far enemenat ne adusitz; mas de la nostra spontane libertat lo fem, libertat et scien ia certa, so per totz los nostes heredes adviendors, lo noster osden, la nostra linijo, per los segles dos segles ab aisso lax at havian, jegant, relinquitz, resignat ab q ad vos transportan, lo noster vescoms, al jorn che lucio in legal donne las terras achestas de Mards, et sober poudaran senhaous de terra-tienen, al mandamen de vos lo noster pouderaou senhor, per arrason embedidor vos fem. »

neur, comme bienfaiteur de notre lignée. Que le Dieu tout-puissant tienne aussi votre âme en sa paix, notre auteur Déodat de Lobanner. Nous attestons que nous voulons rebâtir cette cité dans l'endroit même où la renommée vous proclamera dans tous les siècles, à cause de vos travaux merveilleux dans les terres étrangères, qui possèdent vos os. Les larmes de vos fils ne les accompagnèrent pas au tombeau ; mais votre lignée et les hommes de Marsan les auront en mémoire éternelle ; soyez en paix, Déodat ; et tous les habitants, le genou à terre, se sont écriés : *soyez en paix*, *Déodat*. Cela dit, nous avons jeté dans les airs, en signe de saisine, quatre poignées de terre, la première au levant, l'autre au midi, la troisième au couchant et la dernière au nord. Puis, dans les parties qui furent incendiées, nous avons creusé la terre et nous y avons mis des pierres, des charbons, des monnaies marquées, des réaux d'or et d'argent, ainsi que des vicomteaux noirs, et le tout de nos propres mains aplani. »

Pour peupler la ville qu'il venait de fonder, le vicomte de Lobanner s'adressa aux habitants de Saint-Pierre et de Saint-Genès, qui descendaient de l'ancienne population de Mont-de-Marsan, *totz desciendors dos villanos antecens, in tempo do daliamen de la ciutat de Marsan*. Mais il rencontra des obstacles qui suspendirent un instant l'exécution de ses projets. Le village de Saint-Genès appartenait à l'abbaye de Saint-Sever qui étendait au loin sa juridiction. L'abbé Ramon Sanche s'était plaint ; le vicomte, pour le gagner, lui garantit, à lui et à ses successeurs, une foule d'immunités : la plus importante était celle qui assurait à l'abbé la possession de l'église de la cité nouvelle. Ces conditions furent acceptées ; mais une autre difficulté surgit. Cette église, dont on abandonnait la propriété à l'abbaye de Saint-Sever, fut réclamée par l'évêque d'Aire qui s'appelait Bonhomme. Le prélat fit valoir en sa faveur la disposition du droit canonique, qui assurait aux évêques la jouissance de toutes les nouvelles églises fondées dans leur ressort. Après d'inutiles négociations, on eut recours à l'intervention d'un concile, qui se réunit à Nogaro : les deux prétendants y transigèrent. L'abbé de Saint-Sever, pour conserver les avantages qui lui avaient été concédés, acheta le désistement de l'évêque d'Aire au prix de cent trente sous morlas. Vers la fin du siècle dernier une redevance annuelle témoignait encore de cette vieille suzeraineté qu'exerça, dès l'origine, l'abbaye de Saint-Sever sur la population de Mont-de-Marsan.

On peut dire que Mont-de-Marsan, à cette époque, ne ressemblait guère à une ville. Un fort avait été bâti pour protéger le redoutable passage de *Maü-Pas* ; sous sa protection s'élevait l'église, qui venait d'être l'objet d'un débat si vif ; autour de ces deux bâtiments se groupaient quelques habitations. Le nouveau fondateur de Mont-de-Marsan le dota de l'abbaye de Saint-Jean de la Castelle, ou plutôt il rétablit ce monastère déjà connu deux siècles auparavant. L'abbaye fut rebâtie par Pierre de Lobanner à une petite distance de ses premières fondations ; outre son ancien domaine qu'elle conserva, de nouvelles terres lui furent accordées par la munificence du vicomte. Bientôt après, en 1163, Pierre de Lobanner mourait : ce seigneur n'était pas seulement vicomte du pays où il venait de fonder une ville ; il était, en outre, comte de Bigorre, *comes Bigorro et Marciani*, dit un vieux cartulaire.

Les développements de Mont-de-Marsan furent lents et pénibles. Il paraît cepen-

dant que la population ne tarda pas à s'accroître et à donner des inquiétudes à ses nouveaux maîtres, les comtes de Béarn, héritiers des comtes de Bigorre. Gaston Phœbus, pour la maintenir sous son obéissance, fit bâtir un château-fort dans la ville ; et se laissant aller à cette ironie béarnaise dont il aimait tant les saillies, il lui donna le nom de *nou li bos*, *tu ne l'y veux pas*. La défense de la citadelle fut confiée à une compagnie sous les ordres du chevalier Espain du Lyon.

Quelque temps après, un acte solennel eut lieu à Mont-de-Marsan. Constance, fille de Gaston, septième du nom, était depuis deux ans promise par un traité à Henri d'Allemagne. Les articles de ce traité n'étaient pas encore exécutés : Henri chargea Jean de Saint-Brisson et Michel de Malconduit d'en requérir l'accomplissement. Ils se rendirent auprès de Gaston. Une assemblée fut tenue à ce sujet à Mont-de-Marsan, et toutes les donations qui avaient été promises à Constance lui furent solennellement confirmées. L'archevêque d'Auch, les évêques d'Aire, de Tarbes, de Lectoure et d'Oloron assistèrent à cette réunion imposante avec les comtes de Bigorre, d'Armagnac et une foule d'autres seigneurs (1268). Deux ans plus tard, ce même Gaston, secondé par son épouse, nommée Amate, fonda à Mont-de-Marsan le couvent de Beyries ou de Sainte-Claire, qu'ils dotèrent magnifiquement. La charte de fondation constitua en faveur de cette maison religieuse une rente de deux cents sols morlas; elle devait jouir, en outre, des droits de péage levés sur la ville. Des priviléges de même genre lui étaient assurés à Roquefort et à Villeneuve; le pays, par la multiplicité des redevances auquel il était assujetti envers le couvent, se trouva en quelque sorte placé sous sa dépendance.

L'histoire de Mont-de-Marsan n'offre plus, pendant quelque temps, qu'un intérêt très-secondaire. C'était une ville trop peu importante, malgré les développements qu'elle avait reçus, pour exercer une influence considérable sur les destinées du midi de la France. Le XVIe siècle vint lui donner un peu plus de vie et d'éclat, sans lui assurer cependant un plus grand rôle. Sa chronique s'enrichit alors de plusieurs événements, dont quelques-uns laissèrent des traces assez durables. Une vie illustre consacrée par le malheur s'éteignit à Mont-de-Marsan : Catherine de Foix, femme de Jean d'Albret, y rendit le dernier soupir, après avoir été chassée de la Navarre, malgré la protection de François Ier. La présence de ce prince donna bientôt une nouvelle splendeur à la ville, à laquelle dut l'attacher désormais un double souvenir. Ce fut à Mont-de-Marsan qu'il rencontra mademoiselle d'Heilly, si fameuse depuis sous le nom de duchesse d'Étampes, et qui obtint sur le cœur de ce prince un si grand empire. Ce fut là aussi qu'un lien plus sérieux l'unit à Éléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles V et veuve d'Emmanuel, roi de Portugal. On sait que ce mariage avait été l'une des conditions de la délivrance du roi. Il fut célébré en 1527 dans l'église du couvent de Sainte-Claire, dont Marie d'Albret, la tante du prince, était alors abbesse. Plusieurs personnages du plus haut rang assistèrent à ces royales fiançailles, entre autres la reine-mère et Marguerite de France, alors duchesse d'Alençon et de Berry. Les fils de François Ier, qui étaient restés comme otages en Espagne, lui furent rendus au milieu de ces fêtes, et le rejoignirent à Mont-de-Marsan avec sa nouvelle épouse.

A peine le roi s'était-il éloigné de la ville, que Jeanne d'Albret s'y montra à son

tour. L'énergique épouse d'Antoine de Bourbon avait promis à son père que si elle devenait grosse, elle irait faire ses couches dans le Béarn. Quand elle se sentit mère, elle habitait Compiègne où elle avait suivi son époux qui défendait alors la Picardie contre les Espagnols; elle attendit le dernier moment pour se rendre à Pau comme elle l'avait promis. Son père l'avait précédée à Mont-de-Marsan où elle arriva le 1er septembre 1553. Les habitants lui firent un gracieux accueil, et on lit dans les registres de l'hôtel de ville que la future mère du roi béarnais reçut en présent une barrique de vin. La reine Jeanne, sensible à ces démonstrations, en conserva le souvenir : quatre ans après, elle exempta par une patente ses sujets de Marsan des droits de péage et des gabelles, et confirma leurs coutumes et franchises locales; ils continuèrent donc à n'être assujettis à aucun emprunt et à ne payer d'autre impôt que ceux qui avaient été consentis par les états. La patente royale, écrite en Béarnais, fut publiée par David, chambellan du roi et de la reine de Navarre.

Cependant les troubles religieux allaient éclater comme une tempête sur le midi. Le calvinisme avait fait de nombreux prosélytes à Mont-de-Marsan, et comme partout ailleurs des violences en avaient marqué les progrès. Un corps de soldats, du parti huguenot, profita des divisions qui déchiraient la ville pour attaquer la riche abbaye de Sainte-Claire : les murs furent brusquement escaladés, et les religieuses, surprises dans leur retraite, n'eurent que le temps de fuir, chargées des archives, des reliques, et des vases sacrés du couvent : elles se réfugièrent dans une maison qui appartenait à Martin de Mesmes, grand écuyer de la reine de Navarre. Le monastère fut impitoyablement pillé et démoli. On livra aux flammes un autre couvent, celui des Frères de l'Observance. L'édit de 1563 suspendit un instant ces désordres; mais la lutte ne tarda pas à recommencer. Les catholiques, conduits par le seigneur de Ravignan, résolurent d'exercer des représailles contre les protestants. Plusieurs calvinistes furent arrêtés, et l'on pria Burie, lieutenant du roi en Guienne, d'envoyer un prévôt pour faire prompte justice des prisonniers. Ce magistrat, pour toute réponse, donna l'ordre d'élargir les calvinistes. Taxant de faiblesse l'humanité dont on avait usé envers eux, les protestants se mirent de nouveau à piller les églises. Le sénéchal Flamarens fut chargé de punir ces violences. Il accourut à Mont-de-Marsan avec des troupes, se saisit du château, et mit la main sur quelques soldats de la religion réformée qui furent condamnés à mort. L'avénement d'Henri IV mit un terme à ces fureurs religieuses.

Henri IV ne fut point seulement un pacificateur pour Mont-de-Marsan comme pour le reste de la France; il régla par deux ordonnances l'administration des affaires de la cité. Voici le texte du premier de ces documents, qui avait pour but, en déterminant les bases de l'organisation municipale, de concilier les prétentions des catholiques et des protestants. « Ayant égard, dit le roi, au nombre des habitants d'une et d'autre religion, ordonnons que les principaux d'entre eux, convoqués par le maire et jurats, éliront trente personnages des plus idoines, capables et qualifiés, qui se trouveront en ladite ville, tous natifs et originaires d'icelle, si faire se peut, dont les vingt seront catholiques et les dix de la religion réformée, lesquels trente seront qualifiés conseillers de la ville, et feront l'office des affaires qui se traiteront à la maison commune, leur vie durant. Ces conseillers

présenteront douze candidats, dont huit catholiques et quatre protestants, parmi lesquels le roi se réserve de choisir six jurats, dont quatre catholiques et deux protestants : les jurats nommeront parmi eux le maire, mais il doit être confirmé par le roi. » Ce règlement porte la date de 1578; le second, qui fut donné en 1584, avait également pour but de déterminer le régime municipal. Il résumait en partie les dispositions précédentes, et il y en ajoutait de nouvelles, qui donnaient à cette charte communale une physionomie encore plus moderne : « Parmi les jurats, portait cette seconde ordonnance, ne peuvent siéger le père et le fils, beau père ou gendre, et les deux frères. » Plus loin on y lisait : « Ceux qui ne se rendront pas aux assemblées municipales au son de la cloche, ou sur la convocation faite par le sergent, payeront une amende, savoir : de vingt sols pour les maire et jurats, et dix sols pour les conseillers de la ville. »

Cette organisation intérieure, si sage et si conciliatrice qu'elle fût, ne put, sous le règne de Louis XIII, garantir Mont-de-Marsan de nouveaux malheurs. La ville et le château furent occupés successivement par les protestants et par les catholiques, lorsque les querelles de religion vinrent encore les séparer en deux camps. A la suite de ces luttes, les troupes furent éloignées de l'enceinte de la place, et les jurats reçurent, en 1622, l'ordre de garder le château jusqu'à ce qu'ils en eussent accompli la démolition. Les habitants furent invités à y travailler par corvée, et ils s'y prêtèrent tous avec empressement. Les terrains occupés par la citadelle furent convertis en une belle promenade, et la ville, dégagée au nord de cet appareil militaire, prit un aspect plus riant.

Les troubles de la Fronde rejetèrent Mont-de-Marsan dans les agitations des siècles passés. C'était encore une forte position, malgré la récente destruction du château; la ville était toujours protégée par une grande ligne de murailles défendues par des fossés. Le prince de Condé y logea un corps de troupes assez considérable. Deux ans après, en 1652, le comte de Baillac se rendit à Mont-de-Marsan pour y établir l'ordre et les lois. Il convoqua une assemblée, dont les résolutions ont été conservées dans les archives de la ville. Le maire, les jurats, les syndics et les habitants les plus notables, par une déclaration signée de leur main, renouvelèrent l'engagement qu'ils avaient déjà pris tant de fois, et tant de fois oublié, « de garder la ville pour le service du roi, de ne recevoir aucune garnison étrangère, de réprimer toute ligue opposée à la couronne, et d'expulser de leurs murs les fauteurs de désordres. » Le gouvernement si ferme et si absolu de Louis XIV, qui commençait alors à plier la France à ses volontés, assura, mieux encore que ces promesses, la tranquillité de Mont-de-Marsan.

Depuis le commencement du XVIIe siècle, les annales de cette ville ne nous présentent plus que deux faits qui méritent d'être signalés dans nos pages. Louis XIV passa à Mont-de-Marsan avec toute sa cour en revenant de Saint-Jean-de-Luz, où il avait épousé l'infante Marie-Thérèse. Sous le règne de son petit-fils, on élargit l'ancienne enceinte, dans laquelle les habitants se sentaient depuis longtemps à l'étroit. La municipalité avait demandé au gouvernement la permission d'abattre une partie des murs. Le maréchal de Monrevel fut chargé de lui répondre ; on a conservé sa lettre, qui porte la date de l'année 1736. « Votre ville, messieurs,

écrit-il aux jurats, est trop ouverte de tous côtés pour que le service du roi puisse être compromis par l'ouverture que vous demandez, depuis la terre du château jusqu'au jardin du sieur de Prugue; puisque cela pourra contribuer, à ce que pensent trois médecins et vos habitants, à diminuer les maladies que le défaut de promenades vous procure, vous pouvez donc vous donner ce soulagement. » Immédiatement après la réception de cette lettre, les travaux furent commencés; l'enceinte fut ouverte à l'endroit indiqué, et l'on y traça une promenade à laquelle on donna le nom du maréchal de Monrevel. Tel fut le dernier acte administratif quelque peu important de la municipalité de Mont-de-Marsan dans le XVIIIe siècle.

La coutume de Marsan, publiée en 1604, nous fournit de curieux renseignements sur l'organisation intérieure de la ville et du petit pays dont elle était la capitale. Comme nous l'avons déjà vu, les fonctions municipales de la cité appartenaient au maire et aux jurats. La réunion de ces magistrats formait le conseil de ville, qui devint perpétuel sous Louis XIII. Vers la même époque, d'autres modifications furent introduites dans le régime municipal; la charge de maire devint élective et annuelle; le syndic de la ville ne pouvait être forain; les officiers municipaux sortant ne devaient être réélus qu'après un intervalle de quatre ans. Une disposition assez remarquable, c'est qu'il y avait deux conseillers, dont les fonctions, limitées à deux ans, avaient pour but d'observer la conduite des affaires et l'emploi des deniers publics; espèce de magistrature populaire qui semble empruntée aux sociétés antiques. Louis XIV modifia encore plus tard cette organisation : il substitua aux pouvoirs temporaires et électifs des charges vénales et héréditaires. La juridiction de ces maires et de ces jurats, sortis tour à tour de l'élection ou de la richesse, était, du reste, assez étendue. Ils rendaient la justice à l'exclusion du sénéchal et de tous les autres juges royaux, sauf l'appel au parlement. Un édit du XVIe siècle portait que *la connaissance des crimes avait appartenu de tous temps aux maires et jurats de Mont-de-Marsan.* « Ils avaient justice haute, moyenne et basse, » ajoutait la coutume. Une autre disposition de cette charte locale leur donnait, en outre, le droit « de faire statuts concernant la police, d'assembler les habitants pour toutes les affaires du bien et chose publique sans attendre ni avoir mandement du roi ni du vicomte, de cotiser ou imposer denier jusqu'à la somme que bon leur semblera et sera nécessaire à percevoir à indemnité de la chose publique. »

Pour ce qui regarde les institutions provinciales, il importe de remarquer que la vicomté de Mont-de-Marsan fut érigée en pays d'états au commencement du XVIIe siècle, et que ces assemblées siégeaient dans l'enceinte de la ville. Il y avait d'autres réunions, formées par les trente-deux paroisses les plus voisines; chacune d'elles y envoyait ses représentants, qui votaient l'assiette et la répartition de l'impôt, dont le recouvrement était ensuite confié à l'intendant de la province.

En cessant d'être le siége d'une vicomté peu étendue, Mont-de-Marsan devint le chef-lieu d'un département beaucoup plus vaste : une grande partie de la Gascogne a été rattachée, dans cette nouvelle division, à la vieille capitale du pays de Marsan. Considérablement modifiée elle-même, elle a revêtu une physionomie de plus en plus moderne. Par sa position géographique et la nature de son sol, Mont-de-Marsan exprime parfaitement le double caractère du territoire compris dans les limites administratives. Si vous regardez au nord, à l'est, et à l'ouest,

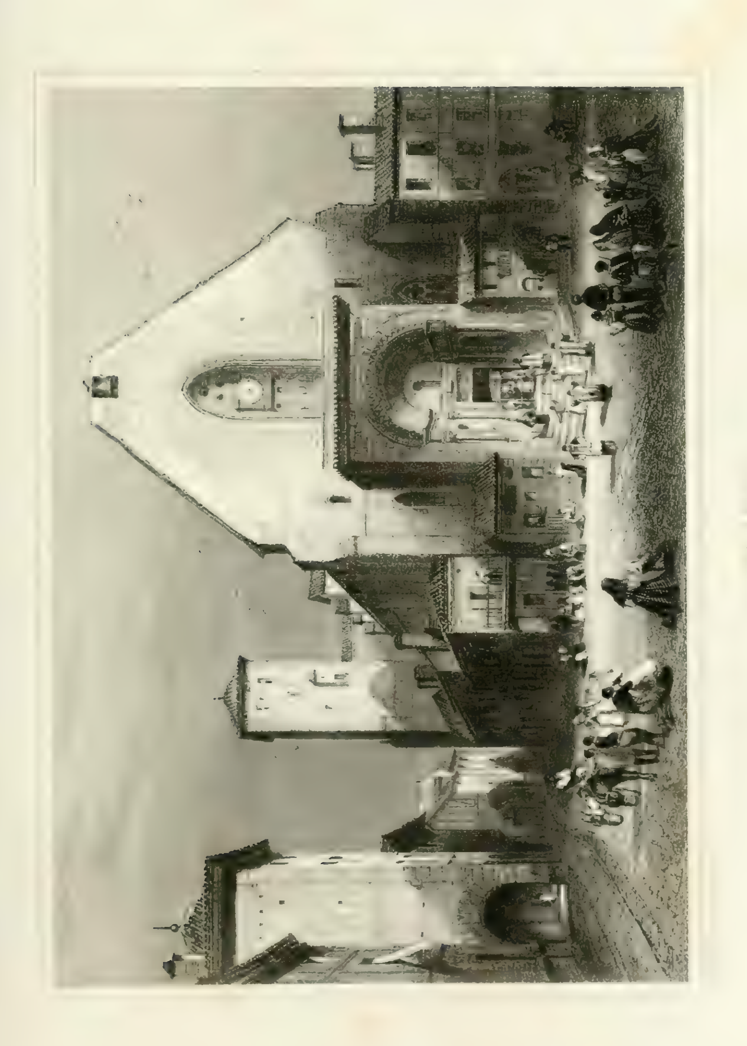
des sables et des bruyères l'entourent, le désert l'envahit : du côté du midi, au contraire, vous apercevez un pays fertile et cultivé dont la ville paraît être un brillant appendice. Mont-de-Marsan est une langue de terre fleurie, que le bassin de l'Adour projette dans les landes : gracieuse presqu'île de végétation dans une mer de sables, fraîche image des oasis africaines, et qui vous sourit à l'entrée de ce petit sahara, que la nature a laissé subsister par une espèce de caprice sur les limites du midi. Ce dualisme, si frappant dans la ville, se reproduit sur toute l'étendue du département. La partie qui borde les Basses-Pyrénées est pleine de sève et de vie ; elle produit de bons vins, des fruits excellents, toutes sortes de blés. La partie opposée, qui s'appuie sur la Gironde, est généralement stérile. Le sol, entièrement poudreux, semble se refuser à toute espèce de culture : des forêts de pins le couvrent de distance en distance. Vous arrivez ainsi à l'Océan, dont les bruits se mêlent aux murmures de ces forêts, deux voix presque aussi imposantes l'une que l'autre. Le nom de *landes* convient parfaitement à toute cette zône ; il cesse d'être exact lorsqu'on l'étend au reste du territoire. Même opposition dans les hommes. Ici, la population joyeuse et alerte de l'ancienne Chalosse paraît emprunter à ses vins si riches d'alcool la vivacité mobile qui l'emporte ; c'est le Gascon, ce vif Gascon traditionnel, que toute la France connaît et qui associe assez souvent dans cette contrée la pénétration et la finesse du Béarnais aux heureuses saillies de son tempérament et de son caractère. Là, rien de semblable, un tout autre peuple apparaît : on dirait presque une race de vaincus que les mouvements des invasions et des conquêtes ont rejetée dans les lieux déserts et arides au milieu desquels ils ont établi leur demeure. C'est le *Landais*, proprement dit, le *Marensin* ou le *Couziot*, dont la figure assez sauvage s'harmonise tristement avec l'âpre physionomie de son foyer domestique ; homme inculte, que la civilisation n'a pas conquis encore et qu'elle paraît avoir oublié sur les bords de l'Océan. En voyant cette race pâle et maigre, ce teint maladif, ce tempérament appauvri, on regrette doublement qu'on n'ait point accepté au XVI[e] siècle la proposition des derniers représentants du peuple arabe en Espagne. Pour échapper aux haines religieuses qui les inquiétaient au-delà des monts, les Maures, si habiles dans la culture des terres et dans l'art de l'irrigation, avaient demandé qu'il leur fût permis de franchir les Pyrénées et de s'établir dans la Lande. Ces fils de l'Orient, en se mêlant insensiblement aux Landais et en s'associant à leurs travaux, auraient enrichi un sang épuisé et donné la vie au désert. Des scrupules théologiques firent repousser cette intéressante colonie. On voulait avant tout sauver les âmes. A-t-on réussi ? Il est bien permis d'en douter, quand on voit l'ignorance et la grossièreté primitives dans lesquelles vivent en général les habitants de cette zône de sables. Mont-de-Marsan, par sa situation et son rôle administratif, sert de lien à la double population de la Chalosse et de la Lande, que vous retrouvez dans ses rues et ses places les jours de fêtes et de marchés.

Il ne saurait y avoir dans un pareil centre une vie bien forte et bien active. La ville, à l'époque du dernier recensement, renfermait 4,169 habitants ; on en comptait 94,145 dans l'arrondissement, et dans tout le département 288,077. Mont-de-Marsan, toutefois, présente une certaine activité commerciale. Un historien du pays, Marca, remarquait, il y a plus de deux siècles, que ce point ser-

vait depuis longtemps d'entrepôt aux produits de l'Armagnac ; il en est de même aujourdhui. Les vins et les eaux-de-vie de cette contrée y affluent toujours, et une route nouvelle, ouverte dans l'intérêt de ces relations, a contribué depuis quelque temps à leur donner un plus grand développement. La Chalosse y envoie aussi une partie de ses vins et de ses blés. Quant à la Lande, proprement dite, elle y expédie du bois de construction et de chauffage, et surtout ses résines, qui sont la principale source de ses revenus. Autrefois, dit un auteur du XVIIe siècle, les pays voisins portaient de préférence à Mont-de-Marsan leurs produits et leurs denrées, parce qu'on les y achetait argent comptant. Cet usage ne s'est pas peut-être complétement maintenu ; mais le mouvement commercial est toujours le même. La Midouse, dont quelques travaux récents ont amélioré le lit, reçoit les nombreuses exportations de Mont-de-Marsan et les dirige sur Dax, qui les transmet à Bayonne, centre plus vivant et plus animé, qui les envoie, à son tour, dans les divers ports de l'Europe, et même au-delà des mers. Le canal des petites Landes eût contribué à développer la prospérité de Mont-de-Marsan, mais c'est aujourd'hui un projet abandonné, une espérance perdue. Il est question d'un chemin de fer entre Bayonne et Bordeaux, dont Mont-de-Marsan serait l'anneau central ; ligne bien préférable au tracé à travers les grandes Landes, qui aurait sans doute le mérite d'être plus court, mais qui porterait le préjudice le plus grave au chef-lieu du département. Mont-de-Marsan a déjà perdu une partie de son commerce de transit, depuis la construction d'une route nouvelle, dont l'avantage le plus sensible est de conduire commodément à une maison de campagne qu'a fait bâtir l'ancien directeur de l'Algérie, et que les paysans du voisinage appellent malicieusement *lou castet de las Afriques*.

La France compte peu de villes qui soient aussi accessibles que Mont-de-Marsan aux relations extérieures : sa rivière lui ouvre un chemin vers Dax, Bayonne et l'Océan. D'un autre côté, un vaste système de routes se déploie de toutes parts autour de son enceinte, et met ses habitants en rapport avec les autres centres du département, Roquefort, Tartas, Aire et Saint-Sever. Quelques-unes de ces routes forment de grandes avenues, qu'ombragent des plantations magnifiques, et qui semblent promettre à l'œil du voyageur une ville de premier ordre ; mais ce luxe de décoration est un peu trompeur ; le dedans ne répond pas à la magnificence du dehors. L'aspect de Mont-de-Marsan est néanmoins assez agréable. On y rencontre quelques édifices qui méritent d'attirer les regards, tels que l'hôtel de la préfecture, le palais de justice, la maison de détention et les casernes. Les églises, si nombreuses ailleurs, manquent ici absolument. Il nous répugne de donner ce nom à un édifice récemment construit, et dont l'architecture n'a aucun caractère religieux. Le plus grand charme de la ville est dans ses promenades, et principalement dans celle de la *Pépinière* ; c'est un jardin, orné de nombreuses allées qui circulent dans tous les sens et composent le plus gracieux labyrinthe ; la Douze l'enveloppe et lui sert de ceinture.

Mont-de-Marsan a été le berceau de quelques hommes dont l'histoire n'a point oublié les noms. La famille *de Gourgues*, qui a joué un rôle dans sa vieille organisation municipale, y a donné le jour à *Dominique de Gourgues*, marin intrépide qui partit de Bordeaux, au commencement du mois d'août 1567, avec trois petits





bâtiments, équipés à ses frais, pour aller à la Floride venger la mort de ses compatriotes, lâchement assassinés par les Espagnols. Une autre famille, celle *de Mesmes*, appartient aussi à Mont-de-Marsan; elle a produit le célèbre diplomate *d'Avaux*, qui représenta avec tant de succès, dans les conférences de Munster et d'Osnabrück, la politique du cardinal de Richelieu, et contribua si puissamment à poser les bases du traité de Westphalie. Le premier président du parlement de Paris, si célèbre sous la régence, était sorti du même sang. Quelques noms étrangers ont, de notre temps, acquis droit de cité parmi ces illustrations locales. L'un des ministres de Charles X, M. d'Haussez, fut préfet des Landes dans les premières années de la restauration, et il a laissé à Mont-de-Marsan d'honorables souvenirs, que les dissentiments politiques n'ont point effacés. Le général Lamarque était député de l'arrondissement lorsque la révolution de juillet éclata, et l'histoire contemporaine rattachera toujours son nom aux annales de l'ancienne cité des Lobanner [1].

SAINT-SEVER.

La date de la fondation de Saint-Sever se rapporte au xe siècle; mais deux faits antérieurs à cette époque avaient déjà donné un peu de célébrité au gracieux monticule sur lequel la ville est bâtie.

Un palais s'élevait, dans les premières années de l'ère chrétienne, au haut de cette colline. D'anciennes traditions en attribuaient l'origine à César; il eût été peut-être plus exact de le regarder comme l'ouvrage d'un de ses lieutenants. Quoi qu'il en soit, ce vieil édifice portait le nom de camp de César, *castrum Cæsaris*, auquel fut substitué plus tard le nom de *palestrion*. Le palestrion, ou palais, vit périr dans le xe siècle, au pied de ses murs, un des apôtres de la France méridionale, Sever, qui fut massacré par les Vandales. L'Église consacra le nom de ce martyr, et la ville fondée près du château où le saint était mort, fut un hommage solennel à sa mémoire.

1. La plupart des faits relatés dans cette intéressante et savante notice ont été puisés dans des documents inédits par M. Pascal Duprat, un des jeunes écrivains les plus distingués de notre France méridionale, si riche en excellents esprits. Les chartes dont M. Pascal Duprat nous a donné l'analyse avaient été perdues; elles ont été retrouvées, il y a quelque temps, par M. Dufau, maire de la ville, et M. Hatoulet nous en a donné une traduction. M. Pascal Duprat doit à M. Biraben, de Mont-de-Marsan, la communication de ces textes précieux. M. Dufour, procureur du roi à Saint-Sever et frère du savant naturaliste, a eu aussi la complaisance de communiquer quelques notes à notre collaborateur. Les autres faits ou détails locaux ont été empruntés, en grande partie, à une série d'articles qui ont paru dans le *Pèlerin*, journal publié à Aire, et qui avaient été inspirés par une étude forte et consciencieuse des archives locales. Nous devons encore citer au nombre des documents originaux dont M. Pascal Duprat s'est servi, un manuscrit d'un assez grand intérêt qui porte le nom de *Verbal de Charles IX*, et qui appartient à M. Labayle, doyen de Hagetmau; ce manuscrit renferme des détails curieux sur le xvie siècle.

Des événements qui appartiennent en même temps à l'histoire et à la légende préludèrent à la naissance de Saint-Sever. Les Normands, ayant envahi l'Aquitaine vers la fin du xe siècle, au temps de Guillaume Sanche, s'avancèrent vers le bassin de l'Adour. Le duc de Gascogne appela autour de lui ce qu'il y avait de plus brave dans la population si vive et si hardie de cette contrée, et il marcha contre les barbares. Pour s'assurer la protection du ciel, il se prosterna, avant de combattre, devant le tombeau de Sever, et fit vœu d'ériger, en son honneur, un magnifique monastère, s'il remportait la victoire. La bataille fut donnée. Les Normands ne purent soutenir le choc des Gascons, et ils prirent la fuite en laissant la plaine jonchée d'un grand nombre de morts. Guillaume Sanche débarrassé de ce danger, songea sérieusement à exécuter la promesse religieuse qu'il avait faite. Sa reconnaissance envers le martyr était des plus vives. Il l'avait aperçu dans le combat, monté sur un cheval blanc, couvert d'une armure étincelante, et portant des coups terribles dans les rangs des pirates du nord. Voilà du moins ce qu'il a raconté lui-même dans une vieille charte, précieux débris de ces temps reculés. C'était un monastère que le duc avait promis de bâtir. Il voulut l'élever à la place de la petite chapelle qui renfermait le tombeau du saint. Ce terrain n'appartenait pas à don Sanche, quoiqu'il fût voisin du palestrion, vieil héritage de sa famille. Il le demanda à quelques gentilshommes, qui le possédaient à titre de domaine franc; mais ils ne voulurent point s'en dessaisir. De là un procès dans lequel les évêques et les seigneurs de la Gascogne intervinrent comme juges. Enfin le duc obtint la cession de ces terres; elles lui coûtèrent trois cents sous d'argent et quarante-cinq vaches, sans compter quelques autres valeurs. Guillaume Sanche, comme nous l'apprend la charte de fondation, dota la nouvelle abbaye de toutes sortes de priviléges. Il lui assura la jouissance des églises de ses domaines; en outre, il lui donna le palestrion avec les terres et les droits féodaux qui y étaient attachés. L'opulente abbaye obtint ainsi une espèce de souveraineté sur une grande partie du bassin de l'Adour. Elle devait, d'après la charte, suivre la règle de Saint-Benoît. Le premier de ses abbés, nommé par le duc, s'appelait Salvator; les autres sortirent de l'élection, et les siéges voisins, celui de Dax principalement, prirent souvent parmi eux leurs évêques. Des calculs assez exacts permettent de fixer à l'an 982 les commencements de cette institution religieuse.

La ville de Saint-Sever n'existait pas encore, quoique l'on puisse admettre que plus d'une habitation se fût déjà élevée aux environs du palestrion, résidence ordinaire des ducs de Gascogne; mais elle ne tarda pas à naître, grâce à l'influence de la riche abbaye de Saint-Sever. La position était si belle d'ailleurs, que les habitants ne pouvaient pas manquer de s'y grouper. Un riant coteau, baigné au nord par une rivière, et inclinant au sud vers de riches plaines, voilà Saint-Sever, nid délicieux pour une ville. Ce site favorable se couvrit rapidement d'habitants, et acquit bientôt une assez grande importance comme centre de population. La position de la cité naissante et les orages du xie et du xiie siècle lui donnèrent une physionomie militaire. A peine Saint-Sever sortait-il du sol, qu'il se revêtait de fortes murailles flanquées de tours. En 1296, les Anglais en firent le siége. Après trois mois d'une résistance opiniâtre, pendant lesquels les habitants se virent exposés à toutes les horreurs de la famine, la ville fut obligée de se rendre.

Un procès célèbre, qui eut lieu vers cette époque à Saint-Sever, nous donne une idée assez intéressante de ses institutions judiciaires. Gaston de Béarn était en conflit avec le roi d'Angleterre, Édouard : le monarque anglais convoqua la cour générale du pays pour procéder contre le Béarnais ; elle se réunit à Saint-Sever en présence d'Édouard. L'acte de cette vieille procédure nous apprend que les usages locaux exigeaient quatre assignations successives avant qu'on pût recourir légalement à la force. On avait expédié déjà trois de ces assignations à Gaston ; la quatrième lui fut solennellement portée par l'abbé de Saint-Sever, viguier de la cour, accompagné de plusieurs de ses membres. Ce moyen pacifique n'ayant point réussi, le tribunal autorisa Édouard à vider la querelle par la voie des armes.

Ce ne fut qu'au XVe siècle, en 1426, que Saint-Sever échappa à la domination anglaise ; Charles VII y releva le drapeau de la France comme dans la plupart des autres villes méridionales. Les années qui suivirent l'expulsion des Anglais ne furent signalées par aucun événement considérable. Il faut rapporter cependant à cette époque la publication de la coutume de la ville. Le parlement de Bordeaux l'homologua le 10 mai 1514. Plusieurs dispositions méritent d'être remarquées dans cette législature locale. L'article XV est conçu comme il suit : « En l'absence du seigneur justicier et de ses officiers, le voisin et habitant de Saint-Sever peut prendre tout homme étranger trouvé en la dite ville, s'il lui est obligé par serment. » Nous lisons dans l'article VI : « Ès jugements de matières criminelles, les prévôts, bailes et jurats sont tenus d'y appeler des bourgeois de la dite ville, des plus experts, idoines et suffisants en tel nombre que bon leur semblera. » Il y a dans ce vieux code d'autres prescriptions touchant la police ou la justice, également dignes d'attirer nos regards. Ainsi, par exemple, la coutume établit, que « homme et femme trouvés en adultère doivent être fustigés par la dite ville tous deux ensemble, et payer au seigneur sept livres huit sols six deniers tournois. » Cette disposition peut sembler assez étrange quand on songe que l'abbé était le seigneur de la ville.

En 1559, le lieutenant de la reine Jeanne de Navarre, le farouche Montgommery, s'empara de Saint-Sever, où ses soldats commirent toute sorte de violences. Deux cents prêtres furent sacrifiés à leur fureur, et l'on jeta leurs cadavres dans le ravin qui semble avoir été ouvert par les torrents à l'ouest de la cité. L'église et le monastère ne furent pas épargnés. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que l'abbaye perdit ses trésors littéraires « de valeur inestimable, » d'après un manuscrit de cette époque. L'année suivante les catholiques, sous les ordres de Montluc, vinrent mettre le siége devant la place et l'emportèrent d'assaut.

Les agitations de la Fronde se firent sentir à Saint Sever. La ville souffrit beaucoup des violences d'un chef militaire, nommé Balthasar, que le prince de Condé avait détaché dans cette partie du midi. Une ancienne relation, encore inédite, et que nous avons sous les yeux, trace ainsi le portrait de ce chef « Ledit Balthasar est si puissant et si cruel que tout le monde le craint ; il est Allemand et non point noble, sinon pour ses armes ; il n'a point aucune religion de bonne ; on dit qu'il est magicien ; il ne parle jamais familièrement à personne, mais parle toujours de tuer et de pendre. » La ville de Saint Sever, qu'il rançonnait quelquefois, n'était guère mieux traitée par les soldats qui obéissaient aux seigneurs de Candale et de Poyanne.

L'histoire locale se tait depuis le XVIIe siècle. Avant la révolution, Saint-Sever était le siége d'une juridiction, qui embrassait, au moins à une certaine époque, toute la Gascogne. C'est là que la cour générale du pays, composée des principaux seigneurs, tenait ses assises. Ce tribunal supérieur, qui remontait à des temps forts reculés, se maintint pendant l'occupation anglaise, et Saint-Sever doit à cette circonstance le nom de *Cap de Gascogne*, qui lui est donné dans les documents des derniers siècles, à moins qu'on n'aime mieux donner à ce nom une signification géographique, comme l'indique Marca. Saint-Sever serait alors la tête de la Gascogne du côté du Béarn.

Aujourd'hui Saint-Sever est le chef-lieu du second arrondissement des Landes, dans lequel on compte 90,500 habitants. La ville en renferme 5,494. Au milieu de l'espèce de décadence qui l'a frappée, l'ancienne capitale de la Gascogne a, dans les derniers temps, dû quelque éclat au général Lamarque, dont elle a été le berceau. Il est des choses que le temps n'a pu changer à Saint-Sever. Des hauteurs de Morlane et de Mirande, la vue plane au loin sur de vastes campagnes qu'une ceinture de landes enveloppe à l'horizon dans ses replis sévères : spectacle d'une grande et forte majesté. D'autres aspects, d'une beauté moins imposante, mais riches d'agrément, s'ouvrent du côté opposé; c'est une zone de champs fertiles, coupés de bois, qui reposent doucement le regard. Petit centre, peu de vie, voilà Saint-Sever. Quelques relations commerciales rattachent cependant cette ville aux contrées environnantes. Elle a des tanneries et des fabriques d'huile de lin; il s'y fait en outre un commerce de bestiaux assez étendu. Les vins et les eaux-de-vie y sont l'objet d'un grand nombre de transactions.

DAX.

Parmi les anciens peuples de la Gaule du sud, on distinguait, avant l'ère chrétienne, les Tarbelliens, confédération maritime établie entre les Pyrénées et le golfe de Gascogne. Le principal foyer des Tarbelliens était situé sur la rive gauche de l'Adour et s'appelait *Aquæ*, les eaux : nom dû sans doute à ses bains, qui furent en effet très-célèbres au temps de l'occupation romaine. D'*Aquæ* l'on fit *Acq*, ou *Dacq* par corruption, d'où est dérivée la dénomination moderne de Dax. Cette petite capitale fut prise par Jules César : elle fut surnommée Augusta sous l'empire d'Auguste, et on la désigna quelquefois même sous le nom un peu barbare, mais parfaitement significatif, de *Civitas Æquentium*. Dax devait être alors une ville assez considérable, puisque la notice des provinces de la Gaule lui assigna le second rang parmi celles de la contrée. Elle était déjà renfermée dans cette enceinte fortifiée qui existe encore de nos jours, et une route militaire la rattachait à Toulouse.

Le premier apôtre qui porta la religion du Christ à Dax et aux environs fut saint

Vincent, regardé par la tradition comme le premier évêque de cette ville. Il y avait alors aux portes de Dax un petit village appelé Sente. Saint Vincent étant mort martyr, le nom de cet apôtre fut donné au village, et l'on y bâtit dans un faubourg une église qui devint bientôt la métropole du diocèse.

Les Visigoths envahirent Dax au ve siècle. Ces barbares s'y montrèrent très-intolérants et saccagèrent l'église du martyr; mais elle ne tarda point à être rebâtie par les soins de l'évêque Gratien. Chlodwig arracha Dax aux Visigoths. Bientôt les Gascons se répandirent de toute part comme un torrent dans le bassin de l'Adour qu'ils dévastèrent : il fallut attendre l'avénement de Charlemagne pour voir la fin de ces désordres. Ce prince établit dans l'ancienne capitale des Tarbelliens un des principaux centres administratifs du pays.

En 841, les Normands se portèrent sur Dax; la ville leur opposa une vive résistance et en fut punie cruellement par les vainqueurs, qui ne respectèrent rien dans leur sauvage ressentiment. Dax commençait à sortir de ses ruines, lorsqu'elle fut attaquée, prise et dévastée par les Sarrasins (910) L'époque de la domination anglaise, qui suivit de près, reposa la ville de toutes ces secousses, et lui donna des institutions qui méritent de fixer nos regards. Dans les temps antérieurs, Dax et le pays de Lannes, qui en dépendait, avaient été gouvernés par des comtes. Les rois d'Angleterre substituèrent à ces comtes des sénéchaux, qui étaient chargés de convoquer des assemblées locales pour délibérer sur les affaires du pays, et de conduire les opérations militaires. Sous ce gouvernement, Dax était exempte de toute espèce d'impôt. Richard-Cœur-de-Lion donna une charte qui confirmait la commune dans ses anciennes franchises, et la dégageait de tous les droits perçus par le monarque anglais sur ses provinces continentales (1170). Le frère de Richard, Jean-sans-Terre, sanctionna ces priviléges en 1215. La nouvelle charte qu'il octroya confiait aux principaux habitants du pays la garde de ces précieuses immunités : *Archiepiscopis*, *Episcopis*, *Abbatibus*, *Comitibus*, *Baronibus*, *Justiciariis*, *Vicecomitibus*, *Præpositis et omnibus Ballivis et Fidelibus*. En 1237, une autre charte de Henri III répéta cette disposition. Sous le règne d'Édouard Ier, un règlement de ce prince établit dans le pays de Lannes des assises annuelles qui devaient se tenir à Dax et traiter des affaires relatives au gouvernement et aux divers ordres de la province. Une lutte intérieure, survenue vers cette époque, eut pour résultat d'entourer d'une sanction nouvelle les droits de la commune, déjà consacrés par tant d'actes publics. Le sénéchal, outrepassant les limites de son pouvoir, témoignait peu de respect pour toutes les franchises de la ville : les habitants s'en plaignirent au prince, qui défendit de porter atteinte à leurs libertés et confirma, par un acte spécial, la juridiction du maire et des jurats.

Une querelle qui survint, en 1295, entre Philippe-le-Bel et son puissant vassal d'outre-mer, fit passer Dax sous l'autorité française. Philippe-le-Bel s'empressa de reconnaître les anciens priviléges de ses habitants, et il leur fut permis de faire circuler librement leurs marchandises, soit dans le duché de Guienne, soit dans les autres parties de la France. Un traité du monarque français rendit Dax, avec les terres voisines, à Édouard II. Le prince anglais visita cette cité en 1312, y reçut le serment de fidélité des habitants, et jura solennellement de respecter et de maintenir leurs priviléges. Afin de les récompenser des efforts qu'ils avaient faits

récemment pour mieux assurer la défense de la ville, il les affranchit d'un droit désigné sous le nom de la *grande coutume;* c'était un impôt levé au profit du fisc royal sur tous les vins qui passaient à Bordeaux. Les états ayant été consultés sur cette réforme financière, l'impôt fut supprimé. Quelques années après, Édouard fit emprunter dix mille livres sterling à l'évêque de Dax, Arnaud de Caupenne. Cette somme fut rendue par son successeur.

Pendant la guerre d'Édouard III contre Philippe VI de France, Dax fut assiégé et pris par le comte de Foix, mais il fut rendu bientôt après à l'Angleterre Les habitants s'étant plaints au roi d'avoir été soumis à des contributions pour la solde des troupes, ordre fut donné de les rembourser. Le petit pays qui avait la ville de Dax pour centre était à cette époque tellement libre de toute redevance, que le sénéchal du monarque anglais recevait ses appointements sur les revenus du prince. Une autre circonstance vint mettre en relief les immunités de la commune. Le prince de Galles voulut appeler à Bordeaux le maire et les jurats de Dax pour obtenir leur serment et recevoir le sien, *ad præstandum nobis et per nos præstari videndum* Ils lui représentèrent qu'en vertu de leurs priviléges ils ne devaient point sortir de la ville pour échanger ces promesses de fidélité, et pour les déterminer à se déplacer, le prince fut obligé de rendre une ordonnance par laquelle il déclarait que cette novation n'altérerait en rien le droit primitif. Cette déclaration fut faite l'an 1363. En 1380, Richard II reconnut de son côté que la ville de Dax était exempte de toute espèce d'impôts et de subsides. Bientôt après, le duc de Lancastre, qui avait reçu des mains de Richard le gouvernement de la Guienne voulut fonder à Dax un comptoir de change; le maire et les jurats s'y opposèrent, au nom des franchises de la commune, et le duc fut obligé de renoncer à son projet.

En 1441, la ville de Dax, après six semaines de siége, ouvrit ses portes au comte de Foix. Les Anglais s'en rendirent maîtres ensuite par une surprise, se la virent enlever presque aussitôt, puis la soumirent encore à leurs armes; enfin, en 1451, reprise par les troupes du roi de France, elle échappa pour toujours à la domination étrangère. Un traité avait été conclu par les habitants avec le comte de Foix et le sire d'Albret. Charles VII, qui était alors à Taillebourg, le revêtit de la sanction royale. Il jura, d'après les termes du traité, de maintenir les « franchises, libertés, statuts, loix, coutumes, establissements, ressorts, stils, observances et usances de la dite cité et prévôté de Dax. » Une autre disposition, également acceptée par le roi, disait : « ne seront tenus les habitants de la dite cité et pays de payer aucunes tailles, impositions, gabelles, leudes, fouages, quartage équivalent ni aucuns subsides, de quelque manière que ce soit. »

Louis XI, pendant son voyage dans le midi, ne se borna pas à confirmer les immunités de la ville. Dax soutenait alors un procès assez important contre les fermiers royaux; les agents du fisc voulaient soumettre les marchands qui fréquentaient la ville à payer l'impôt que Charles VII avait établi sur les marchandises. Une ordonnance de Louis XI les en dispensa. Charles VIII, Louis XII, François I[er] ne se montrèrent pas moins libéraux envers les habitants. Sous le règne du dernier de ces princes, les Espagnols marchèrent contre la ville de Dax, dont le gouverneur, d'Haubardin, se prépara vaillamment à leur opposer la plus vive résistance. On abattit les maisons voisines de l'enceinte, et trois églises furent

également sacrifiées dans l'intérêt de la défense commune. Les Espagnols se virent bientôt contraints de repasser de l'autre côté des monts.

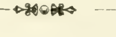
Au XVIe siècle, Dax faillit être surprise par les huguenots. (1571). Leur tentative échoua ; mais cette époque fut marquée par un incident qui priva la ville de l'un de ses monuments les plus précieux : la vieille cathédrale s'écroula. Elle avait été bâtie dans le Ve siècle. Ce n'était alors qu'une chapelle à l'usage de la ville ; car on doit se rappeler que l'église principale, dédiée à la mémoire de saint Vincent, était située dans un faubourg. Le siége épiscopal y fut transféré en 1060 et l'humble chapelle prit alors des proportions plus imposantes ; ce fut cet édifice qui s'écroula au XVIIe siècle, l'an 1646. On songea aussitôt à le relever. Vauban se trouvait alors à Bayonne : l'ingénieur militaire se fit architecte religieux. Il construisit une nouvelle cathédrale où l'art sut combiner heureusement les deux principes de toute beauté vivante ou plastique, l'élégance et la majesté.

Depuis ce moment, l'histoire particulière de Dax ne présente plus rien d'intéressant jusqu'à notre époque. La révolution de 1789 en a fait le siége d'une sous-préfecture. L'évêché a été supprimé, et la ville, avec son ancienne circonscription religieuse, a été rattachée au diocèse d'Aire.

Remarquable déjà par tant de souvenirs, Dax a dû une nouvelle illustration à quelques familles qui se sont mêlées souvent à son histoire et qu'on ne saurait en séparer. Telles sont celles des *Grammont*, des *Poyane*, et des *Podenx*. Une autre gloire plus grande, parce qu'elle appartient non seulement à la France, mais à l'humanité tout entière, y eut aussi son berceau : *Vincent de Paule* est né aux portes de Dax, et il a été élevé dans la maison des Barnabites. A une époque plus rapprochée de nous, Dax a produit quelques hommes célèbres : les deux *Borda*, le conventionnel *Roger-Ducos*, son frère le général de ce nom, et le médecin *Thore*, auteur de la *Flore des Landes* et de la *Promenade sur le golfe de Gascogne*.

Ce qu'il y a de plus remarquable aujourd'hui à Dax, c'est la fontaine chaude autour de laquelle se groupèrent peut-être les premiers habitants de la ville. Cette fontaine, qui remonte à la plus haute antiquité, a toujours été conservée avec soin. Au temps même de la domination romaine, on y avait formé des établissements de bains dont le souvenir est encore rappelé par le nom de *Bains de César*. La fontaine chaude est au centre de la ville ; il s'élance souvent de ses eaux une molle et tiède vapeur, qui enveloppe non seulement les maisons voisines, mais même la plus grande partie de l'enceinte. Les habitants l'emploient à presque tous les usages domestiques. Le bassin qui la reçoit est rempli d'une eau fumante dans laquelle il est impossible de tenir la main, et qui laisse voir le jet perpendiculaire par lequel jaillit cette inépuisable veine. Partout, sur les bords de l'Adour, on voit des sources semblables, sourdre, fumer et s'envelopper de vapeurs. Il y a ainsi comme un fleuve souterrain qui coule sous l'autre fleuve, un cours d'eaux bouillantes au-dessous d'un cours d'eaux froides et quelquefois glacées. A côté de cette merveille permanente, Dax a conservé encore ses remparts et toute sa vieille physionomie militaire. On entre par trois portes dans son enceinte. L'ancien château domine toujours la ville. Une partie des remparts a été transformée en promenades. Le regard s'étend de là sur les champs arrosés par l'Adour, gracieux horizon qui repose doucement la vue.

L'ancienne capitale du pays de Lannes ne compte guère aujourd'hui plus de 5,180 habitants; l'arrondissement dont elle est le siége en renferme 105,745. Il se fait un commerce assez étendu à Dax, en vins, en bois de construction et en matières résineuses. Par sa position et son marché, la ville sert naturellement de lien entre l'ancienne Chalosse et la partie occidentale de ce pays de pins et de sables dont les plaines arides envahissent la moitié du département. On peut aussi la considérer comme l'un des premiers anneaux des relations commerciales qui, depuis des siècles, rattachent la France méridionale à l'Espagne du Nord.[1]



AGEN.

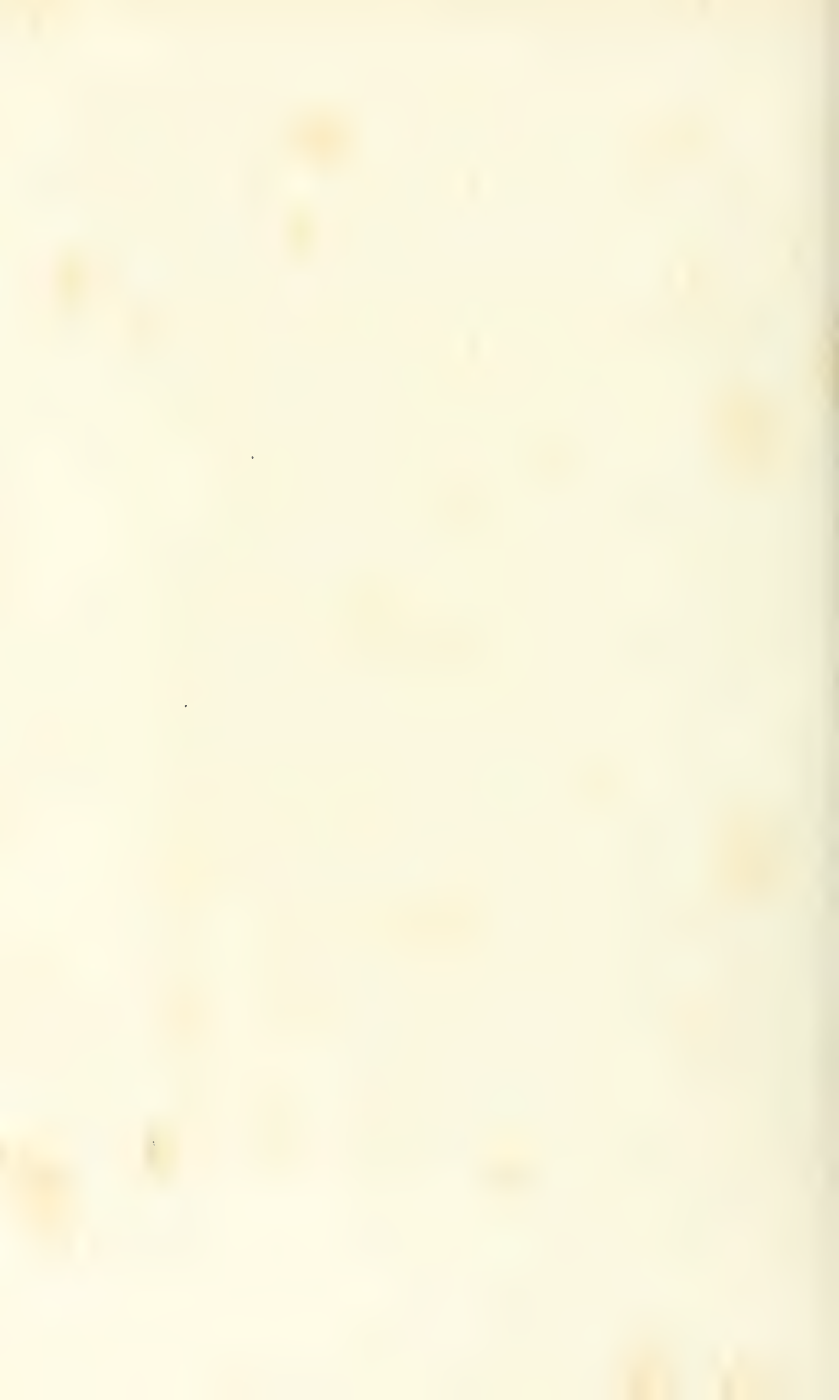
VILLENEUVE-D'AGEN. — CASSENEUIL.

Les belles vallées de la Garonne, du Lot et de la Baise, et tout le pays connu sous le nom de *Pagus* ou *Tractus aginnensis*, furent de bonne heure un objet de convoitise pour les Romains. C'était la contrée la plus fertile de l'Aquitaine. Plusieurs rivières, le Lot, la Garonne, le Drot, la Bargalone, la Seune, la Canaule et la Lède la sillonnaient de leurs eaux. Les Nitiobriges, peuple de race celtique, habitaient ces riches campagnes, autour desquelles se groupaient les Auscii, les Tasconi, les Cadurci, les Petrocorii et les Vasates. Nous ignorons quelles étaient les limites précises du *Pagus aginnensis;* cependant il y a tout lieu de croire qu'elles répondaient alors à celles qui plus tard furent indiquées dans la circonscription de l'Agenais. Ce petit état avait donc une superficie d'environ cent vingt lieues carrées, et ses limites étaient, au sud la Garonne, au nord le Périgord, à l'est le Quercy, à l'ouest le Bazadois. César, en parlant des Nitiobriges, appelle leur ville principale *Agedinum;* Ptolémée *Aginon;* Grégoire de Tours et Fredégaire écrivent tantôt *Aginum*, tantôt *Agenum*.

Les Romains déférèrent le titre d'ami à l'un des chefs ou rois des Nitiobriges. A l'époque du siége d'Alise, Teutomatus, fils d'Ollovicon, les deux seuls de ces rois que César ait nommés dans ses Commentaires, se détacha du parti de la Répu-

1. M. Pascal Duprat a tiré en grande partie cette notice, comme les deux précédentes, de sources entièrement inédites. En ce qui touche Saint Sever, il doit la communication de plusieurs manuscrits et de notes intéressantes à M. Bustarret, avocat distingué de cette ville; quelques faits ont été pris dans un manuscrit communiqué par M. Préau de Doazet, et désigné sous le titre suivant: *Relation véritable des choses les plus mémorables qui se sont passées en la basse Guienne, depuis le siége de Fontarabie.* Au nombre des sources dans lesquelles M. Pascal Duprat a puisé pour Dax, il faut mettre un manuscrit assez précieux, portant ce titre: *Idée historique de l'église cathédrale d'Aqz.* — Un manuscrit bien plus précieux, qui appartient à MM. de Poyusan, avocats à Dax, a fourni la plupart des faits contenus dans la notice sur cette ville; c'est une ancienne chronique sortie de la plume des Barnabites. Enfin, on doit ajouter à ces documents quelques notes dues à l'obligeance de M. C. Darrigand, avocat, et des renseignements nombreux recueillis par M. Dompenier. Les recherches de M. Dompenier ont rendu possible et même facile la rédaction de cette monographie, qui lui doit une bonne partie de sa valeur historique.





blique, et conduisit un contingent de cinq mille hommes au secours de la ville assiégée ; *imperant Nitiobrigibus quina millia*, dit César dans ses Commentaires. Après la défaite de Vercingétorix, les lieutenants du général romain n'eurent aucune peine à soumettre les Nitiobriges ; et lorsque Auguste eut fait une nouvelle division des Gaules, le nom de ce peuple, confondu parmi ceux de l'Aquitaine, ne tarda point à tomber dans un profond oubli. (An de Rome 727.) Mais, au milieu de cet oubli de l'histoire, la prospérité matérielle du pays était grande. Les conquérants y avaient formé de nombreux établissements parmi les vaincus, comme l'attestent encore aujourd'hui les traces d'habitations romaines disséminées dans le département de Lot-et-Garonne. On ferait un musée d'un grand intérêt avec les statues, les figurines, les vases antiques, les amphores, les médailles, les monnaies des empereurs qu'on a recueillies à Agen, à Villeneuve, à Nérac. Nous pourrions citer quelques maisons et plusieurs églises bâties sur des substructions romaines. Dans les communes d'Aiguillon et de Saint-Pierre-de-Buzet, on remarque, à peu de distance l'une de l'autre, deux tours ou vigies d'une admirable construction. Les fouilles ont mis ailleurs au jour de grandes mosaïques du plus beau travail. Du reste, les antiquités du pays ne présentent pas seulement des débris de la civilisation romaine ; on y rencontre aussi, dans les environs d'Agen et dans le canton de Tournon, des dolmens et des peulvens assez bien conservées, et il n'est pas rare d'y trouver des monnaies gauloises, des haches en silex, en porphyre et en bronze, derniers souvenirs des Nitiobriges.

La position centrale de l'Agenais, placé sur la route des barbares, qui envahissaient l'Aquitaine du côté des Pyrénées ou de l'Océan, et sur le chemin des armées qui, de l'intérieur de la France, pénétraient dans cette province pour la soumettre à leurs armes ou pour porter la guerre en Espagne, devait, après la chute de l'empire romain, lui assurer un rôle important dans l'histoire. En effet, les invasions des barbares, les rivalités des princes, les événements de la guerre, les troubles religieux lui ont donné cette illustration, que les peuples paient trop souvent de leur repos, de leur bonheur, et quelquefois même de leur existence. Mais ce qui nous frappe, au milieu des révolutions de l'Agenais, c'est le caractère patriotique, fin, résolu, hardi de ses habitants. Nous les voyons d'abord se rallier aux intérêts de la France, alors même que les populations méridionales lui sont encore hostiles ; au moyen âge, se montrer constamment les ennemis de la domination anglaise ; pendant les guerres des Albigeois, incliner vers les idées nouvelles, fournir leur contingent de martyrs et combattre résolument Montfort ; et, plus tard, par cette même indépendance de leurs opinions, embrasser le calvinisme avec une telle ardeur que l'Agenais devient, dans le midi, le berceau de la réforme.

Mais, reprenons la marche chronologique des événements. Le profond repos dont jouissait le pays des Nitiobriges ne fut guère troublé, sous la domination romaine, que par les démêlés de Tetricus avec ses concurrents à la pourpre impériale, et la persécution des premiers disciples du Christ. Nous ne parlons point des ravages attribués à un bandit, nommé Maternus, vers le temps où régnait l'empereur Commode : très probablement, ce chef de brigands, sorti, selon Labenaisie, des rangs de l'armée, n'étendit jamais ses dépradations jusque dans l'Agenais. En 250, saint Vincent, qui était venu prêcher l'évangile dans le pays, subit le

martyre à *Vellanum*. Saint Martial avait été plus heureux à Agen; car c'est à lui qu'on attribue l'introduction de la foi chrétienne dans cette ville, et la fondation de la cathédrale de Saint-Étienne. En 254 cependant, l'église établie par Martial était déjà comme abandonnée; saint Honorat, évêque de Toulouse, envoya Firmin à Agen pour y ranimer l'ardeur des fidèles, et ce saint fut le véritable apôtre de l'ancienne capitale des Nitiobriges. Vers la fin de ce même siècle, Dacien, gouverneur de l'Aquitaine, se rendit à Agen, précédé par la terreur de son nom. Les chrétiens, encore peu nombreux, se dispersèrent de toute part; il en fit pourtant arrêter dix-sept cents, d'après la légende, et il les condamna au supplice. Parmi ces martyrs figurent surtout sainte Foi, qui fut brûlée vive, et saint Caprais, dont on a voulu faire le premier évêque d'Agen; mais il est à peu près démontré aujourd'hui que ce fut saint Phœbade, auteur d'un livre contre les Ariens. Quant à sainte Foi, le courage qu'elle déploya dans les tourments convertit au christianisme plusieurs païens présents à son martyre. Après sa mort, Dieu attacha le don des miracles à ses reliques et toute l'Aquitaine l'honora comme la patronne de la ville d'Agen.

A saint Phœbade succéda saint Dulcide son disciple. Ce prélat transféra dans une chapelle les cendres de saint Caprais et de sainte Foi. Nous ne connaissons point d'autre particularité sur son compte; et, après lui, commence dans la série des évêques d'Agen une lacune qui se prolonge jusqu'au VI[e] siècle, époque à laquelle seulement finit le culte des idoles dans l'Agenais.

Au commencement du V[e] siècle cette province dépendait encore du gouvernement de la seconde Aquitaine, qui fut cédée aux Visigoths par Honorius (412). Après la bataille de Vouglé, les Franks occupèrent l'Agenais. Chilpéric, petit-fils de Chlodwig, le posséda d'abord: il lui fut enlevé par Gontran, roi de Bourgogne, qui en fut expulsé quelque temps après (587). En 629, Dagobert en fit la cession à son frère Caribert. Les Sarrasins, en 732, pénétrèrent jusqu'à Agen, dont ils se rendirent maîtres. Cette ville ouvrit ses portes à Pépin, lorsque ce prince marcha contre le duc d'Aquitaine, Waifer. Vers la fin du VIII[e] siècle, Charlemagne établit à Agen un comté, dont Ermiladius fut le premier gouverneur, et qui subsista pendant longtemps et se trouva compris dans la Gascogne. Le roi frank aimait à se reposer de ses rudes campagnes sous le beau ciel de l'Agenais. Il avait une résidence royale à Casseneuil (*Cassinogilum*), petite ville située au confluent du Lot et de la Garonne, à deux lieues de Villeneuve-d'Agen. En 778, il y fêta la Pâque, entouré des Leudes du palais, tandis que les légions austrasiennes, burgondes, germaniques, longobardes et septimaniennes, s'avançaient de toutes parts pour le suivre dans la fameuse campagne qui aboutit à la défaite de Roncevaux. En partant de Casseneuil, il y laissa sa femme Hildegarde, alors enceinte, et qui y mit au jour deux fils, dont l'un, Lothaire, mourut bientôt et l'autre fut ce Ludwig, depuis roi d'Aquitaine et empereur d'Occident sous le nom de Louis-le-Débonnaire. C'est encore à cette résidence royale, qu'à son retour d'Espagne Karle-le-Grand s'arrêta pour constituer définitivement l'administration civile et militaire de ses provinces méridionales.

En 848, les Normands, ayant fondu sur l'Agenais, renversèrent Agen de fond en comble; la ville ne fut relevée qu'en 961, et l'on y rebâtit une cathédrale, dédiée

à saint Étienne, ainsi qu'une autre église, placée sous l'invocation de saint Caprais. La villa impériale de Casseneuil, et probablement Villeneuve, furent aussi dévastées par les pirates du Nord ; leur chef Raynald, ou Regnaud, ne laissa subsister qu'une seule des tours du vaste palais, dont la masse architecturale commandait le Drot. La ruine de Casseneuil eut lieu, d'après un historien, non pas en 848, mais en 885.

Cependant le comté d'Agen avait été donné à Vulfrin, comte d'Angoulême et de Périgord ; Guillaume, son fils, qui lui succéda, en 886, se le vit enlever par Garcias-le-Courbé, duc de Gascogne. Vers l'an 976, Guillaume Sanche le céda à son frère Gombaut, évêque d'Agen, en se réservant, toutefois, les terres de Cauzac et celles de Condom alors comprises dans les limites de l'Agenais : Gombaut rétablit et dota le célèbre monastère de Squirs, à l'ombre duquel devait naître bientôt la ville de La Réole (982). En 1030, la province, par le mariage de Brisque, fille du duc de Gascogne, avec le Poitevin Guillaume, passa dans la maison des comtes de Poitiers. Une charte de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, citée par les savants auteurs de l'Histoire générale du Languedoc, nous apprend que, dans ce même siècle, Guillaume, comte de Toulouse, exerçait une autorité sinon directe du moins médiate sur l'Agenais, soit que les comtes particuliers du pays l'eussent reconnu pour leur suzerain, soit qu'il appuyât ses prétentions sur les droits de son bisaïeul, Raymond Pons, duc d'Aquitaine et comte de Toulouse. Louis VII, en épousant Éléonore de Guienne, réunit ce pays à la couronne ; les Anglais le reçurent ensuite des mains de cette même princesse, tandis que le comte de Toulouse protestait contre une transmission qu'il croyait contraire à ses droits. Enfin, en 1196, Richard, roi d'Angleterre, donna l'Agenais en dot à Jeanne, sa sœur, à l'occasion de son mariage avec Raymond VI. Ce comte de Toulouse, pendant son séjour à Agen, en 1206, étendit aux communes voisines les coutumes de la capitale de la province qui avaient été rédigées depuis peu et probablement par ses soins.

Les barons de l'Agenais ne prirent pas une part très-active aux luttes des chrétiens dans la Palestine. En 1081, la province, qui s'était facilement consolée du départ des seigneurs croisés, souffrit beaucoup de leur retour ; elle fut cruellement ravagée par la peste et le mal des ardents, qu'ils avaient rapporté de la Syrie. Ce fut après avoir guerroyé dans la Terre-Sainte, qu'en 1264 Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis et mari de Jeanne, fille unique de Raymond VII, dota le comté d'une cité nouvelle. L'abbé et les moines de l'abbaye d'Eysses lui cédèrent, en 1264, le territoire de Gajac, pour y bâtir, près de Casseneuil, la ville à laquelle nous avons donné plus haut, par anticipation, le nom de *Villeneuve*. Selon toutes les apparences il existait déjà quelque bourgade sur le côté gauche du Lot, et le pont construit vers ce temps ne fit qu'établir des communications entre les habitants des deux rives.

La réunion de ce comté aux domaines des puissants seigneurs de Toulouse dut favoriser dans l'Agenais la prédication des doctrines des Albigeois. Mais, avant de raconter les circonstances qui y firent éclater les premières guerres de religion, il importe de nous rendre compte des pouvoirs temporels de l'évêque d'Agen et de la coutume par laquelle cette ville était régie. Nous comprendrons mieux alors les

rôles que l'Église et la commune jouèrent réciproquement à cette époque désastreuse.

Gombaut n'avait pu transmettre à ses successeurs sa qualité de comte de l'Agenais, et si ceux-ci prirent, quelques siècles plus tard, le titre de comte d'Agen et le gardèrent jusqu'en 1789, ce fut une distinction purement honorifique. Mais leur richesse, leur pouvoir et leur influence n'en étaient pas moins considérables. Les barons de Montpezat, de Boville, de Lastruc et de Bajamont leur devaient l'hommage; le premier pour le château de Madaillan, le second pour la terre de Boville, le troisième pour le château de Montastruc, le quatrième pour Laroque-Timbaut. Le jour où l'évêque faisait son entrée solennelle à Agen, il se rendait d'abord de la maison commune, où il prêtait le serment d'usage, à l'église de Saint-Caprais; de là, les quatre barons que nous venons de nommer, le portaient à l'église de Saint-Étienne. Au nombre de ses anciens vassaux figuraient encore, d'après le cartulaire de l'évêché, le vicomte de Brullois et les seigneurs de Clermont-Dessus, de Fumel, de Latour d'Agen, de Roquecor, de Lacourt, de Ligarde, d'Astaffort, de Feugarolles, de Cauzac, de Castillon, de Monbalen et de Monteils. Il était, en outre, seigneur suzerain de tous les fiefs ecclésiastiques de son diocèse, et possédait, près d'Agen, le château de Monbran, où il faisait sa résidence ordinaire. On cite un curieux exemple de la vigueur avec laquelle il savait, au besoin, soutenir ses droits : l'évêque de Bazas ayant empiété sur son territoire, il lui déclara la guerre, le battit, et brûla sa ville épiscopale (1138). C'était pourtant vers ce temps que l'érection de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Condom en évêché lui faisait perdre toute la partie de son diocèse située sur la rive gauche de la Garonne (1317). L'autorité judiciaire de l'évêque d'Agen, fort étendue, quoique assez mal définie, était exercée par un bailli et un official. Depuis l'épiscopat d'Arnaud de Boville, qui se démit de l'évêché vers 1049, il avait aussi le précieux privilége de frapper des espèces à son coin : on donnait le nom particulier d'*Arnaudins* à ces pièces, dont la dénomination générale était, en latin, *Arnaldensis moneta*, monnaie arnaudine ou arnaldèse; elles avaient cours dans l'Agenais, comme la livre tournois en Touraine. Du reste, les rois franks, ainsi que l'attestent quelques pièces à l'effigie de Charlemagne et de Charles-le-Chauve, avaient frappé autrefois des pièces d'argent dans l'ancienne capitale des Nitiobriges. Sous le règne du roi Jean, on y fabriqua encore, à la demande des états du Languedoc, des gros valant douze deniers tournois.

L'épiscopat avait, à Agen, un adversaire aussi rude que persévérant dans la magistrature consulaire. L'établissement des communes de la province était antérieur au XIIe siècle, et peut-être devaient-elles leur origine à une dernière transformation de la municipalité romaine. Nous voyons, à une époque fort reculée, celle d'Agen dans le plein exercice de ses pouvoirs. Dans le XIIe et le XIIIe siècles, elle donnait ou refusait sa sanction aux subsides réclamés par les seigneurs de la province. En 1242, Raymond VII s'étant ligué avec le roi d'Angleterre contre la France, elle s'associa à ce traité par délibération expresse : ce n'est point là d'ailleurs le seul acte de souveraineté que présente son histoire et dont on ait gardé le souvenir. Les rois de France ne faisaient guère de traité de paix ou d'alliance avec les comtes de Toulouse, sans exiger la garantie de la municipalité d'Agen. D'après le chapitre cinquante-deux de la coutume, le peuple devait choisir pour consuls, « des prud'hommes

loyaux, catholiques, nés d'un légitime mariage, qui ne fussent point hérétiques, ni fils, ni frères d'hérétiques, ni sorciers, ni usuriers publics, ni enfin frappés de quelque peine infamante. » Ces magistrats étaient « établis pour le gouvernement des habitants et comme médiateurs entre les puissants et les faibles, les riches et les pauvres » (chapitre II). De concert avec les prud'hommes, ils avaient le droit de régler, par des ordonnances, tout ce qui concernait les affaires de la cité (chapitre XIX). A ces priviléges des consuls, Raymond VI ajouta celui de créer des notaires, pouvoir dont ils jouirent jusqu'à l'époque de la révolution. Le pape Clément VI, Bertrand de Goth, lorsqu'il passa à Agen, accorda de plus à ces magistrats et à tous leurs concitoyens, le droit de « ne pouvoir être cités en jugement hors de la ville et du diocèse, par le saint-siége et ses légats, à moins que, dans les lettres papales, il ne fût expressément dérogé à cette concession » (1300-1308).

Nous avons eu déjà l'occasion de dire qu'en 1203 Raymond VI confirma les coutumes d'Agen. Ces coutumes, qui venaient d'être rédigées, concernaient particulièrement la ville; d'autres étaient communes à tout l'Agenais. Du reste, celles-ci, quant au fond et à la forme, ne différaient guère de celles-là. Nous avons été assez heureux pour nous procurer un extrait des coutumes d'Agen, écrites en langue romane; en voici les dispositions les plus importantes. Les Agenais étaient tenus, une fois l'an, au service militaire avec leur seigneur, pendant quarante jours; à l'expiration de ce délai, ils pouvaient rentrer chez eux, que la guerre fût terminée ou non. Étaient exempts d'aller à la guerre, les hommes âgés de plus de soixante dix ans, les pèlerins, les négociants en voyage, les malades, les orphelins, les veufs, et « celui dont la femme n'avait pas eu d'enfant, » *ni decui sa moilher iaga d'efant* (chapitre II). Le jugement des meurtriers devait être rendu par le seigneur, assisté des consuls et des prud'hommes. Si la victime survivait, le coupable était passible d'une amende de soixante-cinq sols arnaudins; si elle succombait, on confisquait, au profit du seigneur, tous les biens du meurtrier, et son corps était enterré vivant sous celui du mort (chapitre XIV). On conduisait à travers la cité, tout nus et attachés avec une corde, l'homme et la femme adultères, qui payaient, en outre, chacun une amende de cinq sols arnaudins (chapitre XIX). Le témoin convaincu de faux témoignage était condamné à courir la ville la langue percée d'une broche de fer (chapitre XXIX). Nous regrettons que la nature singulière de quelques peines corporelles ne nous permette pas de citer d'autres dispositions, qui nous paraissent pourtant d'un grand intérêt, et dont nous n'avons trouvé aucun exemple dans les coutumes des autres provinces de France.

Une observation nous frappe surtout en arrivant aux premières guerres de religion de l'Agenais, c'est l'esprit d'opposition et d'indépendance qui faisait incliner ses habitants vers toutes les doctrines des réformateurs les plus hostiles à l'église romaine. A la fin du Xe, et au commencement du XIe siècles, il existait dans la province beaucoup de manichéens, qui furent condamnés par un concile; on leur donna même, dit un auteur contemporain, Rodolphus Ardens, le nom d'*Agenais;* et le manichéisme, s'il faut en croire Bossuet, eut alors « ses docteurs particuliers » à Agen. Bientôt les dogmes des Albigeois se répandirent d'une manière bien plus alarmante pour le clergé parmi les populations du diocèse. La petite ville de Casseneuil se convertit presque tout entière aux dogmes des Vaudois (1160-1209).

Les dissidents se trouvèrent en assez grand nombre pour que cette fois encore on se crût autorisé, dans le nord de la France, à confondre les nouveaux ennemis de l'église sous la dénomination collective d'*Agenais*; c'est du moins ce que nous apprennent quelques mots de Robert Dumont, abbé de Saint-Michel, rapportés par le savant Du Cange.

Quoi qu'il en soit, Simon de Montfort, toujours prêt à étendre ses conquêtes, avec le cercle de la croisade dirigée contre Raymond VI, ne pouvait tarder à envahir l'Agenais. Déjà, en 1210, les croisés, sous les ordres de Gui, comte d'Auvergne, de l'archevêque de Bordeaux et des évêques de Cahors, de Limoges et de Béziers, y avaient fait une première incursion. Casseneuil, qui appartenait au frère d'Arnaud de Rovingha, évêque d'Agen, et dont le comte de Toulouse avait confié la défense à Seguin de Bologne, fut assiégée par l'armée de l'église. On consentit à laisser sortir la faible garnison de la place; mais on pilla la ville et on en brûla vifs tous les habitants Arnaud de Rovingha, prélat ambitieux, remuant, cruel, qui s'était trouvé au concile de Saint-Gilles et au siége de Béziers, et qui, dans sa haine pour Raymond VI, le poursuivit jusqu'à Rome et l'accabla d'injures devant le pape, n'eut donc point de peine à décider Montfort, lorsqu'il le pressa de se réunir à lui pour écraser les hérétiques de son diocèse. Le chef des croisés, après avoir conduit son armée sous les murs de la ville et du château de Penne, s'en détacha pour se rendre à Agen, où il reçut le serment de l'évêque et des habitants. Il rejoignit ensuite ses troupes, et trouva un redoutable adversaire dans le sénéchal de l'Agenais, le commandant de la place assiégée; Penne résista pendant cinq mois à tous ses efforts, à toutes ses machines de guerre, et ne se rendit que par une capitulation honorable. Le comte prit ensuite les châteaux de Biron et de Montpezat, tandis que Raymond rentrait à Agen et en expulsait Arnaud de Rovingha (1212-1213). Enfin, après s'être rendu maître de Marmande, il tourna ses armes contre Casseneuil, dont les nouveaux habitants lui opposèrent une résistance héroïque; le siége dura six semaines, et le chef des croisés et ses ingénieurs y eussent échoué, si la garnison, composée de routiers, n'était pas sortie secrètement de la ville. Montfort ne s'y fut pas plutôt introduit avec ses troupes, qu'il la livra aux flammes et en massacra la population, sans distinction d'âge ni de sexe. Le légat du pape et saint Dominique avaient assisté à toutes les opérations de Simon de Montfort : vainqueur, il donna la terre de Casseneuil, encore toute couverte de cendres et de sang, à l'apôtre de l'inquisition et à ses religieux. La ruine d'une place si forte acheva de faire tomber toute résistance devant le héros de la croisade. Le roi Jean d'Angleterre, qui avait promis, comme allié du comte de Toulouse, de secourir les assiégés, n'avait fait qu'une courte et inutile apparition dans l'Agenais, et s'était retiré presque aussitôt (1214). Un an avant sa fin tragique, Montfort vint encore à Agen, où il prit la justice en pariage avec l'évêque Arnaud de Rovingha (1217).

Cet homme extraordinaire, en s'arrogeant tous les droits régaliens dans l'Agenais, avait donné un nouveau sénéchal à la province. Quoiqu'elle ne lui fût pas entièrement soumise, il en était le souverain de fait, lorsque la mort renversa l'édifice élevé si laborieusement par son ambition et cimenté par tant de meurtres. Son fils Amaury, après s'être présenté dans quelques villes ouvertes ou encore soumises,

assiégea Marmande; Louis de France vint à son aide avec une armée dans laquelle on comptait, dit-on, vingt évêques, trente comtes, un grand nombre de barons, six cents chevaliers, et environ dix mille archers. Ce n'était pas trop pour réduire une place défendue par le brave Centulle, comte d'Astarac. Marmande s'étant rendue, Amaury se vengea, par le massacre de ses habitants, de la protection que Louis avait accordée à Centulle et à ses braves soldats (1219). Ce fut son dernier triomphe; en 1221, les consuls d'Agen rappelèrent le vieux comte de Toulouse. Raymond VI étant mort, son fils se rendit dans la capitale de l'Agenais, où il confirma les privilèges des habitants, et fit un traité particulier avec l'évêque Arnaud. Ensuite il attaqua Penne, dont Amaury ne put lui faire lever le siége (1223). Celui-ci ayant cédé, vers ce temps, tous ses prétendus droits au roi de France, la guerre prit une face plus menaçante. D'un côté, Louis VIII se prépara à envahir la province; de l'autre, Raymond VII, d'accord avec les habitants, résolut de s'enfermer dans Agen pour y attendre son redoutable concurrent (1225-1226). La mort frappa Louis sur ces entrefaites, comme elle avait atteint son père quelques années auparavant. Bientôt après, Arnaud de Rovingha les suivit au tombeau (1228). Tous les acteurs de ce terrible drame avaient rapidement disparu de la scène : un arrangement en devenait plus facile. En 1299, à la suite des conférences de Meaux et en vertu du traité de Paris, Raymond VII fut réintégré dans tous ses états; il s'engagea à faire démolir les fortifications et à combler les fossés des villes et châteaux d'Agen, de Casseneuil, de Condom, etc. La paix fut donc rendue au pays, jusqu'au jour où le comte de Toulouse, se liguant avec l'Angleterre, se vit enlever une partie de l'Agenais par les troupes du roi de France. On en revint en définitive au traité de Paris; les barons et les communes de la province en garantirent l'exécution, et, comme place de sûreté, Penne fut livrée à la couronne (1242-1243). Cependant, l'inquisition pesait de toutes ses terreurs sur le pays, où les Albigeois s'étaient encore multipliés par le martyre. Ces dissidents y obéissaient à un chef religieux nommé le *Fils-Majeur*. A Agen, un commissaire de l'évêque, qui n'avait point voulu admettre l'ordinaire du saint-office dans la ville épiscopale, y poursuit impitoyablement les hérétiques (1244). Pendant le séjour de Raymond VII dans cette ville, en 1249, on y juge devant lui quatre-vingts Albigeois qui sont brûlés vifs. Peut-être faut-il chercher dans l'effroi répandu par ces supplices l'explication des nombreuses recrues que les Pastoureaux faisaient vers le même temps parmi les populations de l'Agenais. Soit par un nouvel effet de l'esprit d'indépendance naturel à ce pays, soit pour s'assurer un refuge contre la tyrannie des moines, une multitude d'habitants des villes et des campagnes grossissaient les rangs des pauvres bergers. Cette étrange armée alla, comme une nuée de sauterelles, s'abattre sur Paris (1251-1252). Raymond VII mourut en 1245, après avoir institué l'évêque d'Agen son exécuteur testamentaire. Son successeur, Alphonse, frère de saint Louis, et mari de Jeanne, fille du comte de Toulouse, visitèrent la capitale du comté, le 12 juin 1252; ce prince y fit de sages règlements pour l'administration de la justice et la réforme des abus.

Il ne faut pas croire que les dévastations des croisés et les poursuites de l'Inquisition abattirent l'énergie dont la municipalité agenaise avait donné tant de preuves. Au contraire, nous la voyons se retremper dans les malheurs publics et s'attaquer,

avec une puisance nouvelle, au clergé de la province, à son évêque et à la papauté elle-même. D'abord ses consuls s'élèvent contre les surtaxes que l'église d'Agen veut imposer au peuple pour l'administration des sacrements ; Innocent III accueille leurs plaintes, et ordonne aux clercs de s'en tenir aux conditions établies par une *louable coutume* (1215). Plus tard, ils profitent de la querelle de Philippe-le-Bel, avec Boniface VIII, pour porter les ecclésiastiques sur le rôle d'une contribution extraordinaire, qu'ils veulent employer à rebâtir les murs de la ville et à réparer le pont de bois construit sur la Garonne vers la fin du XIIe siècle, au temps où Richard d'Angleterre était duc d'Aquitaine. Le clergé, en vertu de ses priviléges, refuse de payer ; mais les consuls invoquent à leur appui l'autorité royale. Philippe adresse à son sénéchal des lettres par lesquelles il ordonne à tous les habitants de la ville et de ses dépendances, de contribuer, sans distinction, aux travaux récemment entrepris dans un but d'utilité générale. L'église persistant à repousser l'impôt, le lieutenant du sénéchal et le juge-mage, à la réquisition des consuls, font enlever les serrures, et même les portes des maisons habitées par les ecclésiastiques. Le pape a beau fulminer une bulle menaçante contre la municipalité, elle n'en poursuit pas moins le clergé, dont les revenus sont saisis, les biens mis en séquestre, les caves et les greniers envahis. Un des consuls, Arnaud Anier, avait vu son oncle périr comme hérétique sur les bûchers allumés par l'inquisition : ce magistrat s'étant rendu, le jour de la Pentecôte, à l'église paroissiale de Sainte-Foi, le curé lui commande de sortir aussitôt; Arnaud Anier obéit, mais il invite le peuple à le suivre, et l'église reste déserte. Le dimanche suivant, les consuls se présentent dans la cathédrale, et plutôt que de céder la place à l'archidiacre et à ses prêtres, ils les obligent à suspendre l'office et à se retirer. Ces débats se prolongèrent avec la même violence jusqu'à la réconciliation de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII (1293). Environ cent soixante ans après, la justice consulaire, sans s'inquiéter des réclamations du chef spirituel du diocèse, Jean de Borgia, fait brûler vifs deux clercs dans leurs habits ecclésiastiques, on ne sait en punition de quel crime (1454). Ajoutons que, pendant plusieurs siècles, les consuls soutinrent une lutte obstinée contre l'évêque et contre les seigneurs du voisinage, pour le maintien ou l'extension de leur juridiction sur la ville et les paroisses environnantes; ces conflits se terminèrent presque toujours à leur avantage, et l'évêque perdit même la connaissance des causes civiles, qui passa dans les mains des baillis et des juges municipaux.

Le comte Alphonse étant mort sans postérité en 1271, son neveu, Philippe-le-Hardi, s'empara de ses domaines et se rendit à Agen en personne pour y recevoir le serment des habitants; mais en 1371, l'Angleterre, sous le prétexte que l'Agenais avait été promis par saint Louis à Henri III, se le fait céder, sous la condition d'hommage. Philippe-le-Bel, en 1295, y envoie une armée, devant laquelle presque toutes les villes ouvrent leurs portes. De 1296 à 1299, les deux puissances se font la guerre avec des alternatives de succès et de revers; l'armée française est commandée par le frère du roi, Charles de Valois. En 1324, on reprend les armes de part et d'autre, à l'occasion de quelques entreprises du baron de Montpezat, dont le château était situé au centre et non sur la frontière de la province, comme le prétendent tous les historiens. L'armée française, sous les ordres du comte de Valois,

prit Montpezat et en rasa le château, entra dans Agen par capitulation, et fut accueillie avec empressement par la plupart des autres villes du comté. Après la mort du comte de Valois, Alphonse d'Espagne et Robert Bertrand, seigneur de Briquebec, commandèrent successivement les troupes du roi de France. En 1337, la guerre éclate de nouveau, et l'Agenais en devient le principal théâtre. Le connétable Raoul de Brienne se rend maître de Villeneuve-d'Agen. Le sire d'Enguerry et le roi de Bohême, qui lui succèdent, prennent, l'un le château de Madaillan, l'autre la ville de Penne (1338 1339). Dans les premiers jours du mois de mars 1338, Pierre de la Palu, sénéchal de Toulouse, réunit des troupes à Marmande pour assiéger Puy-Guillem ; c'est au siége de cette petite ville du Périgord que les artilleurs du roi appliquèrent en France, pour la première fois, la poudre et le canon à la réduction d'une place forte. Bientôt le comte de Derby donne une supériorité bien décidée aux armes anglaises. Montpezat, Tonneins et plusieurs autres villes tombent en son pouvoir. En 1345, il convoque toutes ses troupes à Agen, qui, l'année suivante, devient le quartier général des ducs de Bourbon et de Normandie. Ce dernier, suivi, assure-t-on, d'une armée de plus de soixante mille hommes, entreprend de réduire la ville d'Aiguillon : elle est si bien défendue par le brave Mauny, qu'après un siége de cinq mois, le fils du roi de France est obligé de se retirer; il y avait perdu, outre le jeune Philippe de Bourgogne, une grande partie de ses troupes (1346).

Depuis quelques années on travaillait à la réparation des murs d'Agen et on y élevait une citadelle par l'ordre de Philippe de Valois. Pendant son premier séjour dans cette ville, en 1344, le duc Jean avait accordé une indemnité aux carmes déchaussés, que les gens du roi avaient expulsés de leur maison dont l'emplacement devait recevoir la forteresse projetée. En 1352, les troupes d'Édouard III tentèrent sans succès de réduire Agen C'était le temps où les guerriers les plus illustres de la France, les comtes d'Armagnac, de Foix, de l'Ile-Jourdain, le roi Charles de Navarre et le sire de Craon disputaient pied à pied cette province aux Anglais. Le traité de Brétigny l'ayant livrée à Édouard III, le prince Noir fit son entrée solennelle à Agen, le 26 septembre 1364. A la reprise des hostilités, les Anglais sont obligés d'abandonner la capitale de l'Agenais, qu'ils reprennent et perdent encore : le duc d'Anjou, avec l'assistance d'une partie de la noblesse et des communes, fait rentrer presque tout le pays sous l'obéissance de la couronne : il met des garnisons à Agen, à Villeneuve, à Tonneins, à Aiguillon, à Penne (1370-1378). Sous le règne de Charles VI, qui visita l'Agenais en 1390, les combats recommencent, mais sans qu'il nous soit possible de préciser les événements militaires, tant il règne de confusion à cette époque (1390-1421). Les Anglais et les routiers dévastaient la province : la ville d'Agen se rachète du pillage par des contributions volontaires (1432). En 1439, le comte d'Astarac prend cette place par escalade à la faveur de la nuit ; Charles VIII y vient en 1442, après la prise de Tartas.

L'Agenais, tant de fois réuni à la couronne, fut encore aliéné par Louis XI en faveur de son frère le duc de Berry. Le comté ne se ressentit point, du reste, de la guerre du bien public; il avait alors pour sénéchal Balzac de Ruffec, qui conduisit la noblesse agenaise au siége de Lectoure, et s'y fit remarquer par la férocité de son caractère. En 1463, une maladie épidémique s'étant déclarée, les cours de justice et les chapitres de la cathédrale se retirèrent à Villeneuve. Au com-

mencement du siècle suivant nous trouvons le peuple d'Agen en pleine sédition contre les consuls : on les accusait de perpétuer le consulat dans quelques familles, et de détourner à leur profit les fonds destinés à l'entretien du pont construit sur la Garonne. D'Estissac, lieutenant du roi en Guienne, rétablit l'ordre et châtia les principaux auteurs de ces troubles (1513). En 1520, Antoine de La Rovère, évêque d'Agen, fit son entrée dans sa ville épiscopale; il eut la gloire d'y attirer un savant italien, qui devait répandre un grand éclat sur ce siècle : Jules César Scaliger ne comptait pas, sans doute, faire un long séjour auprès du prélat; l'amour le retint dans ce beau pays. Il s'y éprit d'une vive passion pour la belle Andriète de Loubejac, dont il rechercha la main, et qui le décida à regarder la capitale de l'Agenais comme sa seconde patrie. On connaît la prodigieuse érudition et les immenses travaux de Scaliger; il prit un rang distingué parmi les restaurateurs des lettres. Sa maison de *l'Escale*, près d'Agen (cet homme éminent avait la prétention de faire croire qu'il descendait des princes de l'Escale, souverains de Verone, de Vicence, et de la Marche Trevisane) était une véritable académie. Il y recevait Antoine Muret, Belleforest, Mathieu Bandel ou Bandello, qui devint évêque du diocèse à la mort du cardinal de Lorraine son protecteur, et une foule d'autres écrivains d'un savoir non moins profond. Jules César Scaliger mourut à Agen le 21 octobre 1558, à l'âge de soixante-quatorze ans. Ses deux fils, Sylvius et Joseph Juste Scaliger, naquirent dans cette ville; le second, qui ne fut pas inférieur à son père pour la science, acquit une aussi grande célébrité. Témoin de la naissance et des progrès de la réforme à Agen, il en embrassa les doctrines et lui prêta le lustre de son nom. En 1593, les états de Hollande l'invitèrent à venir remplacer Juste Lipse à l'université de Leyde; il y professa seize ans et y mourut en 1609.

Nous sommes arrivés à la réforme protestante, l'époque la plus curieuse des annales agenaises. L'esprit d'indépendance et d'investigation religieuse qui successivement avait porté ce peuple à accueillir avec faveur les hérésies des manichéens, des Albigeois et des pastoureaux, allait se manifester sous une forme nouvelle et plus arrêtée. C'était de l'Agenais que le flambeau du calvinisme devait jeter ses premières lueurs, et bientôt, comme un phare éclatant, illuminer tout le midi. Une petite ville de la province, Nérac, joua surtout un grand rôle dans ces premiers temps d'initiation; elle fut, de 1534 à 1572, la Genève de la France; Marguerite de Valois, sœur de François Ier, et Jeanne d'Albret, sa fille, deux des femmes les plus illustres du XVIe siècle, y établirent leur résidence habituelle. L'une et l'autre attirèrent à la cour de Navarre les apôtres les plus éminents de la réforme. Calvin, Gérard Roussel, Mélanchton et Théodore de Bèze y firent d'abord pressentir et plus tard y prêchèrent la foi protestante. Les idées de réforme s'étaient répandues rapidement parmi les instituteurs de l'enfance et jusque dans les branches supérieures de l'enseignement; et, de cette région, elles descendirent avec plus d'autorité sur les esprits. A Agen, c'était le régent humaniste Charles Sarrazin, le précepteur Belleforest, le religieux dominicain Jérôme Vendocin, professeur de philosophie dans la maison de son ordre, et Jules Scaliger lui-même, dont les sympathies secrètes étaient pour les réformateurs; à Villeneuve, Montflanquin, Tonneins, Clairac, les Jean Carvin, les Jérôme Cazabonne, les André Mélanchton et le bénédictin Aymeric faisaient chaque jour de nombreux prosélytes. Gérard

Roussel, nommé abbé de Clairac par la reine de Navarre, y convertissait au calvinisme tous les moines de ce monastère. Les persécutions ne tardèrent pas à donner la sanction du martyre à la parole des prédicateurs. Les premiers coups furent portés dans la capitale de la province contre Jérôme Vindocin : conduit à l'*Escuragno*, prison de l'évêché, et condamné comme hérétique par Lacombe, l'official de l'évêque, il n'en sortit que pour être brûlé vif sur le gravier au bord de la Garonne. Un pauvre serrurier et beaucoup d'autres Agenais périrent de la même manière. Joseph Scaliger, qui fut témoin de ces exécutions barbares, évalue le nombre des victimes à trois cents.

Le jour où les protestants se retournèrent contre leurs bourreaux, la guerre civile éclata dans l'Agenais. Les premiers coups d'arquebuse furent échangés de part et d'autre à l'occasion d'une prise d'armes de deux mille réformés, que les ministres David, d'Agen, et Boissenade, avaient poussés à faire une démonstration pour appuyer la conjuration d'Amboise (1560). Deux hommes, Gascons de naissance, de cœur, d'esprit, de caractère et de génie, furent les principaux acteurs de cette guerre, qui devait embraser tout le royaume. Sans prétendre établir un parallèle entre eux, signalons quelques-uns des traits par lesquels ils se sont fait connaître : d'un côté Blaise de Montluc, qui était arrivé à quarante-sept ans sans avoir jamais été investi du commandement des armées, mais que son courage et son activité élevèrent bientôt au gouvernement de la Guienne; de l'autre côté le jeune Henri de Navarre, qui avait grandi à la cour de Nérac, et dont les circonstances allaient faire un des plus illustres capitaines et un des politiques les plus habiles de son siècle. Tous deux également corrompus, rusés, égoïstes, braves, entreprenants; mais celui-là conciliant le goût des plaisirs et de la débauche avec la foi et les pratiques religieuses, celui-ci alliant les mêmes passions au scepticisme et presque à l'incrédulité. L'un, sanguinaire, par la contagion de l'exemple, plus encore que par tempérament, et d'ailleurs inaccessible à la séduction des richesses et désintéressé dans l'administration des affaires publiques; l'autre, déployant, au besoin, les vertus et les qualités d'une nature supérieure, mais ayant trop souvent les vices de son temps et trop souvent aussi prenant son intérêt personnel pour règle de sa conduite et pour mesure de sa foi; enfin, le premier, irritable, fougueux, se laissant aller à toutes les impulsions du moment, espèce de fanfaron de violence et de cruauté; le second, raisonnant toutes choses avec profondeur, et peut-être grand, généreux, humain, encore moins par penchant que par calcul. Le père de Henri, Antoine de Bourbon, était lieutenant du roi en Guienne, lorsque les réformés firent une première tentative pour s'emparer d'Agen; il repoussa et dispersa leurs troupes, quoiqu'il fût l'un des chefs du parti protestant. La réforme avait fait de rapides progrès dans cette ville; Roussanes, conseiller au présidial, y ouvrait sa maison à Jean Barelles, qui y prêchait publiquement; peu après, les huguenots étaient maîtres de l'église de Saint-Pœbade et de celle des Jacobins. A Villeneuve, même mouvement populaire, même conversion de l'église des Cordeliers au nouveau culte; de leur côté, les catholiques chassent les protestants de plusieurs petites villes. Les consuls appellent Montluc à Agen, dans l'espoir qu'il parviendra à y rétablir l'ordre; celui-ci, peu fait pour convaincre et apaiser les esprits, ne réussit point à comprimer les troubles. Tandis qu'il se dédommage

ailleurs du peu de succès de cette mission pacifique, par des combats et des exécutions, le capitaine Truelle, à la tête de huit cents calvinistes, prend la capitale de la province par surprise, dans la nuit du 15 avril 1562 La noblesse alarmée invoque alors à son tour l'appui de Montluc; il se rend de Montauban à Villeneuve, et de là marche sur Agen. Trop faible pour réduire la place, il s'en éloigne, et toujours suivi de ses bourreaux, qu'il appelait ses laquais, il recommence le cours de ses promenades et de ses exécutions dans le pays. C'est ainsi qu'à Villeneuve il fait pendre le capitaine Moralet et quelques hommes de sa troupe; à Fumel, rompre vifs ou tuer plus de quarante calvinistes, et non loin de Feugaroles, massacrer près de trois cents habitants de Nérac. « Nous étions si peu, que nous ne pouvions suffire à tuer, » dit-il en parlant de cette dernière boucherie (1561-1562). Victorieux de tous les côtés, il reparaît avec ses argoulets et ses bandouliers sous les murs d'Agen; les habitants intimidés lui ouvrent leurs portes, et les protestants, au nombre de sept à huit cents, se retirent à Tournon. Ensuite il assiége et prend le château et la ville de Penne, dont la population tout entière est passée par les armes. On entasse les cadavres des victimes, parmi lesquelles se trouvent quelques calvinistes d'Agen, dans le puits du château, d'où il sort une maladie pestilentielle qui répand la mortalité et la désolation dans la province. La même fortune favorise Montluc dans ses rencontres avec Duras et Caumont, les chefs du parti protestant.

La paix de 1564 ne fut qu'une trêve suivie d'autres combats; nous en épargnerons le récit à nos lecteurs. En 1569, Montluc réunit à Agen les états de la province; il y revient et en prend la défense lorsque Montgomery menace l'Agenais. Cette ville lève à ses frais une compagnie de deux cents *forestieri*, espèce d'aventuriers italiens. Bientôt l'armée des princes arrive, sous les ordres de Coligny, et s'avance, sur les bords du Lot, jusqu'à Villeneuve, où Montluc a envoyé son fils, sans qu'elle se décide, toutefois, à entreprendre le siége d'Agen (1569).

Quelques années après son mariage avec Marguerite de Valois, à qui son frère, Charles IX, donna l'Agenais et le Quercy en apanage (1572), Henri de Navarre se retira dans la capitale de la première de ces provinces, où il fut visité par Duplessis-Mornay. Le séjour de ce prince à Agen est l'une des pages les plus regrettables de son histoire. Sur sa proposition, la jurade de la ville fait désarmer les habitants; il forme le projet d'y élever une citadelle, fait fortifier Villeneuve, et reçoit les députés des États de Blois (1576-1577). Quelques succès militaires ne balancèrent pas le discrédit dans lequel le font tomber les continuels désordres de sa vie privée. Ne pouvant séduire mademoiselle de Combefort, d'une noble famille du pays, il l'invite à un bal dans la grande salle de l'évêché; à l'instant où les danses sont le plus animées, on éteint toutes les lumières par son ordre, et la pauvre fille ne lui échappe qu'en se précipitant par la fenêtre; elle tombe sur le pavé et se casse une jambe. Une autre fois c'est la fille d'un honnête médecin de la ville, qui, après s'être livrée au roi, est prise d'un violent désespoir et se laisse mourir de faim. Les consuls et le peuple d'Agen, chez lesquels un revirement d'opinions religieuses s'était d'ailleurs manifesté, jugèrent Henri très-sévèrement. Se sentant mal à l'aise au milieu d'eux, il alla chercher d'autres amours à Nérac, où des concessions avantageuses sur la place du marché de cette ville devinrent le prix de la

honte d'un boulanger et d'un charbonnier, dont les femmes étaient fort belles. Cet éloignement du roi de Navarre ne fut pas, du reste, sans influence sur les affaires générales de la province : le maréchal de Biron en profita pour s'emparer, en 1578, d'Agen et de Villeneuve.

La reine-mère avait fait un voyage dans l'Agenais en 1565 ; elle y revint en 1578, avec Marguerite de Valois, femme du roi de Navarre. Elle visita Agen, où sa fille fit une entrée brillante, comme apanagiste du comté, et de là les deux princesses se rendirent à Nérac. Catherine de Médicis avait compté sur les charmes des dames de son cortége pour séduire le Béarnais : il devint, en effet, amoureux de mademoiselle de Fosseuse pendant les conférences de Nérac; mais Catherine de Médicis ne l'en trouva pas plus traitable. Henri profitait avec sa gaieté et sa finesse gasconne de tous les plaisirs et de tous les avantages que lui offraient ses ennemis, sans jamais leur donner aucune prise sur lui. Nous voudrions mettre sous les yeux du lecteur ces négociations qui touchaient aux points les plus importants du gouvernement et de la religion. Catherine y égaya les sujets les plus graves de *propos gaillards* et y déploya son habileté ordinaire ; mais elle fut peut-être encore surpassée par sa fille, femme d'un esprit, nous dirions presque d'un génie supérieur, et qui, contre l'attente de sa mère, défendit les intérêts de son mari avec un grand dévouement et un rare bonheur. Les vingt-sept articles arrêtés dans les conférences de Nérac formèrent la base du traité de Fleix. Une chambre mi-partie avait été établie à Agen, en 1578 : on convint à Fleix qu'elle serait remplacée par une chambre de justice, composée de douze conseillers du Parlement de Paris : un illustre magistrat, de Thou, était membre de cette commission et la suivit à Agen en 1584.

Cependant, cette fois encore, la paix fut de courte durée. Les intrigues de Marguerite de Valois et de mademoiselle de Fosseuse firent naître la *guerre des amoureux*, laquelle amena le siége et la destruction, par le maréchal de Biron, de la ville de Gontaud et de ses habitants. Tonneins succomba aussi; Clairac, plus heureuse, put se défendre (1579-1580).

Un grand scandale allait être donné à la province et à la France entière. Marguerite de Valois, chassée de la cour par son frère Henri III, qui lui reprochait publiquement le scandaleux éclat de ses galanteries, s'était retirée à Nérac (1584). Elle y continua sa vie dissolue, et le roi de Navarre ne prenant plus la peine de lui dissimuler son mépris, elle alla chercher un refuge dans la capitale de son comté. Là, pour se venger, elle se jeta dans le parti de la Ligue, et voulut surprendre Tonneins et Villeneuve, qui tenaient pour son mari (1585). Elle annonça ensuite le projet d'élever une citadelle à Agen et abandonna les habitants aux exactions de ses favoris et de mademoiselle de Duras. Les Agenais, instruits que le maréchal de Matignon s'approchait de leur cité pour arrêter Marguerite sur l'ordre de Henri III, se soulèvent contre cette princesse au nombre de plus de mille : un sanglant combat s'engagea entre eux et les troupes de la reine ; ils les mirent en la déroute, et Marguerite avec les dames de sa suite se sauva dans le plus grand désarroi : « La plupart de ses filles, » dit Coste dans ses *Dames illustres*, « la suivaient, qui sans masque, qui sans dévantier, et telle sans les deux. » Avec Marguerite de Valois, qui mourut en 1516, finit la liste des comtes

apanagistes de l'Agenais. Cependant la sœur du cardinal de Richelieu, madame de Combalet, acquit, en 1642, l'engagement du pays d'Agenais pour la somme de soixante mille francs; les ducs d'Aiguillon, branche cadette de la maison de Richelieu, en ont joui jusqu'à la révolution de 1789. Les aînés de cette branche se qualifiaient comtes d'Agenais.

La mort de Henri III occasionna de nouveaux troubles à Agen, qui avait embrassé le parti de la Ligue et repoussé vigoureusement une attaque des protestants. Une autre tentative des réformés faillit réussir en 1591 : cette fois ils s'introduisirent dans la ville par surprise, sous les ordres de Saint-Chamarand, sénéchal de l'Agenais. On se battit avec un incroyable acharnement dans les rues; les consuls Trenque et Mathieu s'étaient mis à la tête du peuple; ce dernier fut tué, Saint-Chamarand eut le même sort, et, de part et d'autre, deux cents hommes restèrent sur la place. Après l'entrée de Henri IV à Paris, Agen et Villeneuve, malgré l'opposition du marquis de Villars, frère de Joyeuse, firent leur soumission à la couronne (1594). Vers 1589, un collége avait été fondé dans la première de ces villes et mis sous la direction des jésuites. En 1598, il fut stipulé par un article secret de l'édit de Nantes que l'exercice public de la religion réformée ne serait point rétabli à Agen. Une tentative sur Villeneuve, projetée par les complices de Biron, et qui avait pour but de soulever la Provence (1605); le synode général, tenu par les réformés à Tonneins, dont Louis XIII vint faire le siége en personne, comme nous le dirons dans la notice particulière sur cette ville (1614-1615); l'agitation occasionnée par le différend du duc de Mayenne avec le maréchal de Roquelaure (1619); l'alliance du gouverneur de la province avec la reine-mère et les princes contre le roi (1620); tels ont été les derniers événements politiques et militaires du comté avant la première guerre de Guienne sous Louis XIII.

Lorsque le culte catholique fut rétabli dans le Béarn, en 1621, la défense des protestants dans l'Agenais fut confiée au marquis de La Force; Louis XIII se mit aussitôt en campagne avec une armée nombreuse. Son approche n'intimida nullement les rebelles, et les principaux d'entre eux, rassemblés à Clairac sous la présidence du duc de Rohan, y résolurent une nouvelle prise d'armes. Quelques villes, cependant, telles que Tournon, Tonneins, Montflanquin et Puymirol, effrayées de cette témérité, envoyèrent au roi des députés chargés de lui faire agréer leur soumission. Clairac seule persista; Louis XIII alors en entreprit le siége, et les habitants furent obligés de se rendre à discrétion après une longue et vigoureuse résistance.

Anne d'Autriche, qui avait accompagné le roi en Guienne, fit son entrée solennelle à Agen le 9 août. Le lendemain matin Louis XIII y arriva vers dix heures; il en repartit le 12, se dirigeant sur Montauban, suivi de son armée et de vingt-huit pièces de canon. L'échec éprouvé par les catholiques sous les murs de cette place, réveilla toutes les espérances des protestants; ils s'emparèrent de Montflanquin, de Tonneins et de Clairac. A cette nouvelle, le duc d'Elbeuf, à qui le roi avant de partir avait confié le commandement de ses troupes, rentra dans l'Agenais; il y fut bientôt suivi par le prince de Condé et Louis XIII, et toute résistance devint bientôt impossible devant les trois armées combinées. La plupart des villes et châteaux de l'Agenais furent démantelés. Les consuls d'Agen assistèrent, comme

commissaires, au rasement du fort de Sauveterre et des murailles de Layrac. Cependant les calvinistes avaient été plutôt abattus que soumis; cette compression des esprits fut suivie de quelques troubles en 1625, quand Rohan-Soubise eut repris les armes. Mais l'agitation s'éteignit bien avant la prise de La Rochelle; car les populations, épuisées par tant d'efforts et de sacrifices, n'avaient plus, en outre, qu'une foi très-médiocre dans le désintéressement et la persévérance de leurs chefs.

En 1630, Agen devint le siége de la cour des aides de Guienne. On bâtit, à cette occasion, le palais de justice. Le 17 juin 1635, la menace d'un nouvel impôt sur les vins et sur d'autres denrées de la province fit éclater une révolte terrible à Agen. Le peuple se porta, dans sa rage, à des excès effroyables; les femmes surtout déployèrent une férocité inouïe. Les cloches de la ville gardèrent, dit-on, le silence treize jours durant; le tocsin, cependant, retentissait deux lieues à la ronde, et dans la campagne les paysans ameutés imitaient ces scènes de désordre.

Les troubles de la Fronde eurent trop de retentissement dans la Guienne pour que l'Agenais ne s'en ressentît pas. En 1643, Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, fit son entrée solennelle à Agen. L'administration du duc y fut d'abord signalée par plusieurs établissements d'utilité publique. C'est à lui que la ville fut redevable de ses charmantes promenades, des délicieux jardins de Malconte et de plusieurs beaux édifices, entre autres les écuries du roi; mais bientôt les despotiques séductions exercées sur son esprit par une jeune et jolie Agenaise, appelée Manon Lartigue, le firent déchoir dans l'estime et l'affection des habitants. En vain essaya-t-il de les éblouir par un luxe extraordinaire, de les étourdir par une rapide succession de fêtes, dont la plus remarquable fut le fameux carrousel de 1647, donné en apparence à la duchesse, en réalité à Manon Lartigue. L'intraitable orgueil de d'Èpernon, celui de sa maîtresse, aux pieds de laquelle il fallait que chacun s'humiliât, et qu'on accusait d'avoir gagné près de lui une fortune de deux millions, finirent par révolter tous les esprits. Les premiers mouvements de la Fronde achevèrent de ruiner son crédit; la reine-mère elle-même, cédant alors au vœu public, lui ôta le gouvernement de Guienne pour le donner au prince de Condé.

Un des premiers actes politiques du prince fut de signifier aux trois ordres d'Agen l'arrêt du parlement de Bordeaux, par lequel l'illustre compagnie déclarait faire envers et contre tous cause commune avec lui. Cet arrêt ne rencontra presque point d'opposition dans l'assemblée agenaise. Bientôt, pourtant, les consuls ayant reçu une lettre de la cour dans laquelle le roi les louait de leur fidélité, ces éloges adroits modifièrent singulièrement leurs résolutions, et ils prièrent littéralement Condé, qui leur annonçait son arrivée pour le 28 décembre, de ne point honorer la ville de sa présence. Il fut en outre décidé que, si le prince s'obstinait à venir, son altesse serait reçue seulement avec sa maison et « sans aucuns gens de guerre »; mais, préoccupé d'autres embarras bien plus graves, le prince n'insista point. Après avoir échoué devant Lectoure, toutefois, lui et le prince de Conti, son frère, se portèrent sur Agen, afin d'y établir momentanément leur quartier général. Condé se présenta devant le corps de jurade, et sollicita pour ses troupes l'entrée de la ville; ne pouvant l'obtenir, il demanda qu'on admît au moins trois cents hommes de garde pour son frère, qui se proposait d'y faire quelque séjour. Les consuls

répondirent que les habitants tiendraient à honneur de garder eux-mêmes le prince de Conti. Mécontent de cette offre, dont la courtoisie ne laissait que trop percer la défiance, Condé sort de l'assemblée. Presque aussitôt arrive un trompette, envoyé par le duc d'Harcourt pour sommer la ville. La situation se complique; il s'agit de prendre un parti. Est-ce la cause du roi qu'on doit servir, ou bien celle du prince? Tandis qu'on délibère, les troupes de Condé enlèvent la porte Saint-Antoine; il s'avance de sa personne avec deux compagnies, tambours battant, mèche allumée des deux bouts et balle en bouche. Les consuls, alors, courent au plus pressé.

Des détachements en armes se rendant, partie aux murailles, partie à la maison commune, les rues se hérissent de barricades. Malgré la crainte de se trouver pris entre deux feux, d'un côté les troupes royales, qui campaient déjà dans un faubourg, de l'autre les Agenais, le prince ne recula pas néanmoins devant les bourgeois. Il poussa son cheval à travers les barricades, accompagné de cinq à six gentilshommes, saluant le peuple, tâchant, par une familiarité affectueuse, de le ramener dans ses intérêts. Tout fut inutile, il fallut céder. Les partisans du roi prévalurent enfin dans l'assemblée des trois ordres, et le duc d'Harcourt, à qui les consuls avaient ouvert les portes d'Agen, fit prêter dans l'hôtel-de-ville le serment de fidélité à sa majesté par tous les habitants. Cette formalité accomplie, et voulant profiter de la retraite de Condé pour achever la pacification de la province, le duc alla investir Villeneuve. Le siége dura sept semaines consécutives : le courage des assaillants se lassa plus tôt que celui des défenseurs de la ville, où commandait Théobon de Pardaillan. D'Harcourt se vit contraint de renoncer à son entreprise; mais, après qu'il eut décampé, le comte de Vaillac adressa d'honorables propositions aux principaux chefs enfermés dans la ville, et les habitants firent leur soumission au roi Ainsi finirent les troubles de la Fronde dans l'Agenais.

A part les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, il ne nous reste plus rien à enregistrer sur le règne de Louis XIV : Mascaron, alors évêque d'Agen, tempéra par sa douceur toute chrétienne la violence exercée sur les esprits par le gouvernement royal. Ce n'est pas le seul souvenir que cet illustre prélat ait laissé à Agen. En 1684, il fonda le séminaire, et en 1686 l'hôpital, qui existe encore de nos jours et qui a été fort agrandi. Sous Louis XV, M. Gounon, négociant, établit dans cette ville la manufacture de toiles (1765); et, le 19 du mois de juin 1775, l'évêque posa la première pierre du palais épiscopal, dont on a fait depuis l'hôtel de la préfecture.

Nous franchissons ici les quelques années qui nous séparent de 1789 : toute cette période n'étant que d'un intérêt très-secondaire dans les annales agenaises. Les trois ordres de la *sénéchaussée d'Agenais* se réunirent à la fin de mars de cette année pour procéder aux élections générales; l'ordre de la noblesse à l'hôtel-de-ville, le clergé dans l'église des Capucins, et le tiers-état dans l'église des Jacobins. Parmi les représentants de la province aux états-généraux, nous ne trouvons pas d'homme bien remarquable; nous en dirons autant des députés à l'Assemblée législative et à la Convention. Nous ne saurions, toutefois, passer sous silence les simples et nobles paroles prononcées au sein de l'Assemblée nationale, le 4 janvier 1791, par M. Dusson de Bonnac, évêque d'Agen, lorsqu'il refusa de jurer la

constitution civile du clergé : « Je ne donne, dit-il, aucun regret à ma place, je ne donne aucun regret à ma fortune; je vous prie d'agréer le témoignage de la peine que je ressens de ne pouvoir prêter le serment que vous me demandez. » Napoléon et l'impératrice Joséphine visitèrent Agen, le 30 juillet 1808. Un travail utile fut accompli sous l'empire : on dessécha le marais de Brax et dès lors cessèrent ces pestes terribles qui si souvent avaient désolé la ville et le pays environnant. Labenaisie en comptait plus de treize, dont les ravages furent épouvantables : celle de 1629, qui reparut en 1630, compliquée d'une famine, enleva une grande partie de la population. Mais c'est surtout à cette visite de l'empereur que les habitants durent la construction de leur magnifique pont; la première pierre n'en fut cependant posée que le 7 novembre 1812.

Agen, siége d'un sénéchal d'épée, d'un présidial et d'une élection, ressortissait au parlement et à l'intendance de Bordeaux; on n'y comptait que deux paroisses : Saint-Hilaire et Sainte-Foi, mais elle renfermait plusieurs communautés religieuses, dont les plus considérables étaient le couvent des Jacobins et celui des Capucins. Sa vieille et magnifique cathédrale de Saint-Étienne menaçait ruine depuis longtemps. Le tremblement de terre de 1660 lui avait porté de rudes coups; déjà brûlée par les protestants en 1561, elle fut encore en proie à un autre incendie en 1669. Plus tard, au commencement du XVIIIe siècle, des troubles religieux amenèrent la destruction des beaux vitrages de la cathédrale. Cependant, malgré l'état de délabrement où elle était tombée, le chapitre y célébrait encore quelquefois certains offices; le service divin avait été transféré à Saint-Caprais, église du XIe siècle. M. de Bonnald, évêque d'Agen, obtint de la cour quarante mille écus pour la restauration de Saint-Étienne; on y ajouta une nouvelle façade d'un assez beau caractère, quoiqu'elle ne fût pas en harmonie avec le reste de l'édifice. Ces dépenses ne purent sauver la cathédrale, sur laquelle, d'ailleurs, les troubles de la révolution attirèrent, en 1793, de nouveaux orages. On en commença la démolition en 1799, et nous en avons vu disparaître récemment les derniers débris. L'église de Saint-Caprais est aujourd'hui la cathédrale d'Agen : le gouvernement a consacré depuis quelques années des sommes considérables à la réparation de ce beau monument.

Le département de Lot-et-Garonne, dont Agen est le chef-lieu, ne se compose pas seulement de l'ancien Agenais, il comprend en outre quelques parties du Condomois, du Bazadois et du Quercy. C'est toujours un des pays les plus beaux et les plus fertiles de la France : ses grains, ses châtaignes, ses tabacs, ses figues et ses prunes sont très-estimés. Les habitants de l'Agenais, du Condomois et du Bazadois, spirituels, enjoués, industrieux même, pour certaines branches de commerce, mais indolents par caractère, trop attachés aux anciennes méhodes, et peut-être trop enclins au plaisir, ne tirent pas tout le parti possible d'un territoire aussi productif. Le département contient 347,073 personnes, sur lesquelles 85,018 appartiennent à l'arrondissement d'Agen, et 97,334 à celui de Villeneuve-sur-Lot : Agen en compte au delà de 14,000, Villeneuve 11,788, et Casseneuil près de 2,000. Villeneuve a des fabriques de toiles, des tanneries, des tuileries. Elle fait un assez grand commerce de pruneaux, vins, papiers, fers, bestiaux, etc., et surtout des excellentes farines dites de *minot*.

On arrive à Agen par un beau pont, qui est situé sur la rive droite de la Garonne. Si l'on excepte le faubourg formé par l'avenue de la route de Bordeaux, cette ville porte encore des traces curieuses de sa physionomie des temps passés : dans plusieurs quartiers, vous distinguez les rues, les places du XVI[e] siècle : vous y retrouvez même jusqu'à ces piliers des halles dont Montluc a parlé dans ses Commentaires. On vante avec raison la promenade du Gravier, située entre la ville et la Garonne, sur laquelle se tient une des plus belles foires du Midi, et l'on ne se lasse point d'admirer le pont-canal, construction d'un grand caractère. L'évêché, le palais de justice et l'hôtel de la préfecture y ont des édifices assez remarquables. Agen a des manufactures de toiles à voiles, des fabriques de serges, de molletons, fait un commerce considérable en prunes, vins, eaux-de-vie, etc. Siége d'un évêché, d'une cour royale et d'un tribunal de commerce, elle a un collége et une société d'agriculture, sciences et arts, fondée en 1776.

Nous avons déjà parlé de quelques-uns des hommes remarquables de cette ville : citons encore *Bernard Palissy*, l'illustre potier, né au commencement du XVII[e] siècle; l'historien compilateur, *Pierre Dupuy*, né à Agen en 1582; le célèbre maréchal d'Estrade; *Bernard de Labenaisie*, prieur de Saint-Caprais et auteur d'une histoire manuscrite de l'Agenais, mort le 26 avril 1734; le naturaliste *Lacépède*, né en 1756; *Lacuée-Cessac*, député à l'Assemblée législative et président du conseil des Cinq-Cents; et le poëte *Jasmin*, dont les premiers chants datent de 1814. Jasmin, l'honneur de la poésie gasconne, ne doit son talent original et profond qu'à lui même. Il s'est composé, des patois divers du pays, un idiome admirable que lui seul a su parler, que la Gascogne comprend, mais que malheureusement la France ne comprend pas; grand poëte, auquel il n'a manqué, pour tenir une place illustre dans notre littérature, que d'écrire dans notre langue; noble cœur, que la gloire, venue assez tard, n'a pas plus altéré que les premières souffrances de la vie; âme simple et grande, que l'on peut dès aujourd'hui louer sans réserve, parce que, sans doute, la postérité ne pourra connaître tout ce qu'elle avait de vertu et de génie. C'est à tort qu'on a fait naître Sulpice-Sévère à Agen; il était plus probablement de Toulouse. Villeneuve-sur-Lot a donné le jour à *Jacques Tailhié*, l'abréviateur de l'*Histoire ancienne* de Rollin. [1]

1. *Commentaires de César.* — *Gallia christiana.* — *Registres des délibérations des consuls et des jurats d'Agen.* Manuscrit de la Bibliothèque Royale. — *Histoire manuscrite* de Labenaisie. — *Commentaires* de Montluc. — *Mémoires* de Condé. — *Memoires* de Sully. — *Mémoires* de La Rochefoucault. — *Histoire*, de de Thou. — Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc.* — Leblanc, *Traité des monnaies.* — Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — Delpon, *Statistique du Lot.* — Darnalt, *Antiquités d'Agen*, édition de 1604. — Ducros, *Coutumes d'Agen.* — H. Brecy, *Esquisse historique sur Saint Étienne d'Agen.* — Lacabane, *Mémoire historique sur la découverte de l'artillerie et de la poudre à canon.* Nous devons des remercîments à M. Bussières d'Agen pour les excellentes notes manuscrites qu'il nous a communiquées sur les antiquités et les coutumes de l'Agenais, et à M. Lacabane, de la Bibliothèque Royale, l'un des jeunes savants les plus distingués du département de Lot-et-Garonne, pour l'obligeance avec laquelle il a mis ses connaissances à notre disposition.

MARMANDE.—TONNEINS.

Il est impossible de préciser l'époque à laquelle fut fondée Marmande; on en croit cependant l'origine très-ancienne. Dès le IIIe siècle, la possession en parut assez importante aux Goths pour qu'ils se résolussent à l'occuper. Détruite par les Sarrasins au VIIIe siècle, elle ne fut rebâtie que vers la fin du XIIe par Richard-Cœur-de-Lion, qui la fortifia. Simon de Montfort l'assiégea et la prit en 1214. Son fils Amaury, assisté du roi de France Louis VIII, la réduisit aussi en 1219, et, pour se venger de la résistance des habitants, il en fit massacrer cinq mille. Le captal de Buch et le sénéchal de Bordeaux, tous deux au service du roi d'Angleterre, essayèrent vainement de s'en emparer au commencement du règne de Charles VII (1444). Une trahison la fit tomber, trois ans après, entre les mains des Anglais; mais elle fut bientôt reprise par les seigneurs d'Albret et de Montpezat.

L'année 1525 fut signalée par une épidémie terrible qui désola tout le territoire formant aujourd'hui l'arrondissement de Marmande. Henri Ier, roi de Navarre, seigneur de plusieurs communes riveraines du Lot, dépendantes de son duché d'Albret, voulut les repeupler en y attirant des familles laborieuses du Maine, du Poitou, de l'Anjou et de la Saintonge; mais aucune fusion ne s'opéra entre ces étrangers et les populations indigènes. Le sobriquet de *Gavache* leur fut donné en signe de mépris, et de nos jours encore on a désigné pendant longtemps sous le nom de *La Gavacherie* huit à dix communes du pays où ces émigrés avaient trouvé un asile.

Henri de Bourbon, après la révocation de l'édit de mai 1576, résolut d'assiéger Marmande, quoiqu'elle fût alors très-bien fortifiée et abondamment fournie de munitions. Lavardin eut ordre de faire les approches de la place. Le roi de Navarre commençait à se repentir de cette tentative, regardée par ses plus vieux capitaines comme une folie, quand il apprit que Biron et le comte de Foix s'étaient avancés jusqu'à Sainte-Bazeille, afin de surveiller les travaux du siege. Aussitôt il leur envoya Ségur et Duplessis-Mornay, les chargeant d'entamer avec eux des négociations. Le canonnier qui servait la seule coulevrine qu'eussent les calvinistes venait d'être tué : les boulets manquaient d'ailleurs, et l'on n'entendait plus par conséquent aucune décharge dans le lointain. Les deux généraux catholiques en témoignèrent leur étonnement à Duplessis; mais l'habile diplomate se tira d'embarras en leur affirmant que si le canon se taisait, c'était parce que les boulets avaient assez élargi la brèche pour que les troupes montassent à l'assaut. Biron et le comte de Foix se laissèrent prendre à cette ruse. Ils engagèrent eux-mêmes les habitants de Marmande à parlementer avec Henri de Bourbon. On conclut une trêve dont la publication fut ajournée. Le roi de Navarre, reconnu gouverneur de la ville, y mit

une garnison ; toutefois il fut convenu, par un article secret, que les troupes d'Henri évacueraient la place dès que la trêve aurait été publiée (1577). En 1622, Louis XIII, se rendant à Agen, passa par Marmande.

Cette ville devint, à l'époque de la révolution, le chef-lieu du second arrondissement de Lot-et-Garonne ; elle ressortissait, avant 1789, à l'élection d'Agen, au parlement et à l'intendance de Bordeaux. On sait qu'au mois d'avril 1814, une poignée de Français y résista à toute une division anglaise.

Marmande s'élève sur un coteau rapide au bord de la Garonne Sa population atteint le chiffre de 7,527 habitants, celle de l'arrondissement monte à environ 104,000. La ville est propre et assez jolie ; son commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie, prunes sèches, tabac, chanvre, corderies. Son port est un excellent intermédiaire entre les négociants d'Agen et de Bordeaux ; et ses fabriques de chapeaux et d'étoffes de laine sont assez renommées. Du reste, Marmande n'est pas plus riche en monuments anciens qu'en souvenirs des temps passés. Les événements les plus importants de la chronique locale se sont accomplis en dehors de ses murs ; il est surtout une ville dans le pays dont elle est le centre administratif, à laquelle elle doit céder la prééminence historique : nous voulons parler de Tonneins, si intéressante par sa coutume, et qui opposa à Louis XIII une résistance si courageuse.

Sur un rocher presque à pic dominant la rive gauche de la Garonne, et d'où l'on descend par des rampes, s'étendaient autrefois, de l'orient à l'occident, dans un espace de deux mille mètres, deux villes fortifiées, siége chacune d'une haute baronnie, et que leur situation respective, par rapport au cours du fleuve, avait fait nommer, la première *Tonneins-Dessous* ou le Grand-Tonneins, ou Tonneins proprement dit, la seconde *Tonneins-Dessus* ou le petit Tonneins, ou le bourg Saint-Pierre de Tonneins. Ces deux cités eurent l'une et l'autre pour origine, au VIIe siècle, un château fondé par le fils d'un puissant seigneur de race gauloise appelé Tonnance-Ferréol ou Ferriol, *Tonnantius-Ferreolus*. Les habitations successivement élevées dans le domaine de Tonnance ne formèrent d'abord qu'une seule communauté divisée en deux paroisses : celle de Saint-Pierre et celle de Notre-Dame-de-Mercadil. Détachées ensuite, on ne sait en quelle année ni par quelle raison, les deux paroisses constituèrent deux seigneuries distinctes, c'est-à-dire la baronnie de Tonneins-Dessous, dont les seigneurs jouissaient, sur le territoire de Tonneins-Dessus, de dîmes inféodées depuis Charles-Martel ; et la baronnie de Tonneins-Dessus, qui devait foi et hommage à celle-là. La descendance des Tonnance-Ferréol, dont le nom figure dans presque tous les actes ou événements du moyen âge, se maintint en possession de Tonneins-Dessous jusqu'au milieu du XVe siècle, époque à laquelle cette maison s'étant éteinte dans la personne d'Isabelle Ferréol, les héritiers d'un seigneur aquitain, nommé Amanieu de Madaillan, acquéreurs de l'héritage d'Isabelle, vendirent tous leurs droits à Poton de Saintrailles. Quant à la baronnie de Tonneins-Dessus, nous y trouvons pour titulaire, en 1261, Raymond-Bernard de Rovinha, seigneur de Caumont et de Casteljaloux, qui, cette année-là même, remplaça dans son fief la vieille coutume de Tonneins-Dessous, dont les habitants avaient eu jusqu'alors le privilége, par la coutume plus étroite de cette dernière localité.

Au commencement du XIVᵉ siècle, pendant la guerre qui avait éclaté entre les rois de France et d'Angleterre, à propos du château de Saint-Serdos, bâti par le seigneur de Montpezat, les troupes de Charles-le-Bel occupèrent Tonneins et ses environs. Les deux villes s'empressèrent d'ouvrir leurs portes à Duguesclin, lors de la confiscation du duché de Guienne; et Jean Ferréol, fils de Guillaume, demeura fidèle aux intérêts de la France jusqu'à l'entrée du roi d'Angleterre, Henri V, à Paris (1421). De 1452, date de l'avénement de Saintrailles à la baronnie de Tonneins-Dessous, jusqu'à 1461, date de sa mort, aucune circonstance intéressante ne se présente dans l'histoire de cette seigneurie. Catherine Brachet, femme de Saintrailles, épousa en secondes noces Jean de Stuer, sire de la Barde, vicomte de Ribérac. Elle institua pour son héritier universel un des parents de son second mari, Guillaume de Stuer, seigneur de Saint-Maigrin, conseiller-d'état et gentilhomme ordinaire du roi. C'est ce Guillaume que nous voyons, en 1490, sur l'invitation des consuls de sa baronnie, remettre en vigueur et jurer d'observer l'ancienne coutume de Tonneins-Dessous, rédigée l'an 1301, sur les traditions orales et en langue vulgaire du pays, par l'ordre de Guillaume Ferréol.

Les consuls de Tonneins-Dessous, au nombre de quatre, s'adjoignaient, pour l'administration des affaires, un conseil de jurats choisis parmi les prud'hommes de la cité. Ils siégeaient, ainsi qu'une députation du corps de jurade, dans la cour de justice du seigneur, dont les attributions étaient fort étendues. Les habitants étaient exempts « de quêtes, tailles, logements, dons, promesses et prêts ». Ceux d'entre eux qui avaient maison pouvaient seuls garder chez eux des armes et équipages de guerre, et ces armes étaient insaisissables. Quelques autres dispositions de cette coutume méritent d'être rapportées. Toute voie de fait envers les consuls était punie d'une amende de dix francs, et si le coupable ne pouvait la solder, on lui coupait le poing. On promenait les adultères par la ville, nus et attachés ensemble; on enterrait vivant le meurtrier ou l'homicide sous le cadavre de sa victime; on perçait la langue au faux témoin, et il demeurait deux heures au pilori avec le poinçon dans la blessure. Tout voleur d'un objet évalué à cinq sous et au-dessus avait l'oreille coupée ; celui qui avait dérobé quelque comestible, de si mince valeur qu'il pût être, était conduit à travers les rues avec la chose volée suspendue au cou, et de plus payait une amende. Enfin, les bourgeois avaient la faculté de refuser le combat judiciaire, ce qui équivalait presque à la suppression de cet usage barbare.

On conçoit, d'après l'esprit libéral de la coutume de Tonneins-Dessous, que les habitants de Tonneins-Dessus, moins bien traités par leur seigneur, n'attendissent qu'une occasion favorable de lui arracher des concessions. Le code qui les régissait depuis 1261 ne renfermait, en effet, aucune franchise municipale. C'était tout simplement un énoncé de droits, un tarif d'amendes, qui bénéficiaient au baron. Malheureusement toutes leurs tentatives échouèrent, et la coutume de Casteljaloux continua de peser sur eux.

Lorsque Mélanchton vint prêcher les doctrines de la réforme dans l'Agenais, le baron de Tonneins-Dessus, ainsi que les habitants des deux cités, embrassèrent chaudement la foi nouvelle; tandis que François de Stuer-Caussade, baron de Tonneins-Dessous, restait fidèle au catholicisme. Pendant les guerres qui rem-

plissent toute cette période, Montluc rançonna impitoyablement les deux Tonneins En 1568, Jeanne d'Albret se réfugia à Tonneins-Dessous avec son jeune fils, depuis Henri IV; elle y séjourna deux jours et en sortit, *presque sous le canon de Montluc*, pour s'enfuir dans le Périgord. En 1581, le roi de Navarre y établit son quartier général. Les vicissitudes de la guerre l'y conduisirent plusieurs fois. Les habitants lui avaient voué une vive affection : ils en donnèrent la preuve lorsque Marguerite sa femme, qui avait embrassé le parti de la Ligue, vint avec une petite armée sommer la ville de se rendre. Les consuls lui en fermèrent les portes, et les habitants la contraignirent de se retirer dans le plus grand désordre.

Un rôle plus important encore était réservé à Tonneins pendant le XVIIe siècle. Le 2 mai 1614, s'ouvrit dans cette ville le synode national de toutes les églises réformées de France. L'assemblée se sépara, le 3 juin après avoir prêté le serment d'union : serment qui fut renouvelé, le 26 août 1615, par une assemblée générale des habitants tenue dans le temple. Un ambassadeur du roi d'Angleterre, Jacques Ier, le représentait au synode.

A l'époque de la première guerre de Guienne, Tonneins s'empressa de se soumettre à Louis XIII (1621); mais, en 1622, le marquis de La Force, nommé par l'assemblée de La Rochelle général en chef des églises de la rive droite de la Garonne, réussit à en expulser les troupes royales et y mit une garnison de quinze cents hommes. Le maréchal de Thémines et le duc d'Elbeuf marchèrent aussitôt contre la ville. Tonneins-Dessous, dont la position militaire était moins bonne, ne résista que tout juste le temps nécessaire pour que les habitants et la garnison pussent l'évacuer sans trop de précipitation, et chercher un refuge à Tonneins-Dessus. Le marquis de La Force accourut au secours de ses coreligionnaires. Son armée était nombreuse, aguerrie, pleine d'ardeur : il conçut l'espérance de faire lever le siége; six cents hommes de troupes fraîches parvinrent même à s'introduire dans la place; un sortie fut faite, le 27 avril, et peu s'en fallut que tous les travaux des assiégeants ne fussent détruits. Enfin, pressée par la famine, Tonneins-Dessus capitula, et Louis XIII, cédant aux inspirations de la colère, ordonna au duc d'Elbeuf de réduire en cendres les deux cités pour les punir de leur résistance. Cet ordre impitoyable fut exécuté, et les deux Tonneins disparurent alors *de dessus la terre*. Le roi, s'acharnant dans sa vengeance, interdit même aux habitants de la rebâtir à une distance moindre de cinq cents pas de la Garonne; mais les énergiques consuls de ce peuple proscrit et sans asile ne tinrent aucun compte des défenses réitérées de la cour : les deux nouvelles Tonneins s'élevèrent bientôt pour n'en plus former qu'une sur leur ancien emplacement. Une particularité bien digne d'attention, c'est qu'à la fin de 1622 le corps de jurade de Tonneins-Dessous assemblé sur les décombres encore fumants de la ville, y nomma les consuls de l'année suivante.

Il nous reste encore quelques faits à indiquer. Les deux baronnies, réunies par Antoine-Paul-Jacques de Quélen-Stuer, furent érigées, l'an 1758, en duché-pairie, sous le titre de La Vauguyon. Une autre ordonnance royale avait doté la ville, au commencement de ce même siècle, d'un grand établissement industriel; nous voulons parler de la Manufacture royale de tabac, qui a fait la fortune de Tonneins (1721). Lorsque ce privilége lui fut retiré, cinq manufactures particulières

s'établirent et s'élevèrent à une telle prospérité qu'elles produisirent plus de deux millions de kilogrammes de tabac par an. Le rétablissement de l'ancienne Manufacture royale, sous l'empire, restreignit de beaucoup cette riche production (1811). On compte dans la ville une population de 7,088 âmes.

Marmande a vu naître, en 1605, le savant dominicain *François Combefis*, dont nous ne pouvons citer les nombreux ouvrages, et qui fut un des meilleurs hellénistes de son temps; il mourut, en 1779, pensionné par le clergé de France. Quelques auteurs font naître un guerrier fameux, *Poton de Saintrailles*, à Clairac, d'une ancienne maison de chevalerie, vers 1400; mais il nous paraît plus vraisemblable qu'il naquit près de Mirande, comme nous l'avons dit dans notre notice sur cette ville. Le poëte Théophile, si connu par les persécutions que lui firent éprouver les Jésuites, reçut le jour, en 1590, selon les uns à Clairac, selon les autres à Sainte-Radegonde-de-Boussers, près d'Aiguillon. Enfin un des ministres les plus habiles de la restauration, M. de *Martignac*, était sorti, en 1776, de la petite ville de Miramont; il fit ses débuts à la Chambre des Députés, en 1821, comme représentant du collége électoral de Marmande.[1]

NÉRAC.

Tout ce qu'on peut affirmer de plus certain sur la ville de Nérac, c'est qu'elle existait bien antérieurement au XIe siècle, puisqu'un de ses seigneurs, nommé Arcius d'Olbion, la donna, l'an 1011, à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Condom. Des découvertes récentes, faites dans son enceinte, ainsi qu'aux alentours, donnent à penser qu'une cité romaine a pu s'élever sur cet emplacement. Dans la partie de la ville actuelle appelée le Petit-Nérac, il y avait autrefois un prieuré de Bénédictins. Ces moines, pour se défendre contre les agressions des seigneurs du voisinage, confièrent la garde de leur couvent à un sire d'Albret, qui en fut, dès cette époque, l'avoué ou abbé laïque. Mais bientôt, les avoués du couvent protégèrent les moines d'une si étrange manière, que ceux-ci se virent contraints de leur résigner la ville et la seigneurie de Nérac. Les sires d'Albret firent alors un château de l'abbaye, et, plus tard, un palais, où ils fixèrent leur résidence. D'après l'historien Pierre de Marca, qui, du reste, garde le silence le plus absolu sur Nérac, pendant le XIe siècle, il paraît que cette ville dépendit de Condom jusqu'en l'année 1548, date du mariage de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, avec Antoine de Bourbon. Clément Marot, Calvin, Mélanchton, trouvèrent un asile à Nérac auprès de Marguerite de Valois, sœur de François Ier; Gérard Roussel y devint, vers le même temps, l'apôtre de la réforme (1528-1533). Théodore de Bèze, disciple et collègue de Calvin, y fut

1. Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*. — *Mercure de France* (année 1621). — *Histoire des grands officiers de la couronne*, par le père Anselme. — L. Lagarde, *Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins*. — J.-F. Boudon de Saint-Amans, *Histoire du département de Lot-et-Garonne*.

envoyé en 1559 par les seigneurs protestants du royaume, afin d'y conférer avec le roi de Navarre sur les intérêts de la religion. De Bèze acheva l'œuvre de Gérard Roussel. Son influence en peu de temps devint si grande sur la reine Jeanne, qu'elle fit démolir toutes les églises, tous les monastères de la ville, et bâtir un temple où furent prêchées les doctrines de la foi nouvelle.

Sous Charles IX, Nérac embrassa le parti du prince de Condé. Les habitants, à l'approche de l'armée catholique, saisis d'épouvante, s'empressèrent d'évacuer la place. Six cents des leurs, cependant, s'étaient arrêtés sur une hauteur ; Montluc fondit sur eux sans hésitation, et, comme il s'en vante dans ses commentaires, les fit tous tomber sous l'épée ou les balles de ses bandouliers. De Thou prétend que Nérac fut prise alors par les catholiques ; Montluc aurait pu s'en emparer, sans doute, mais le temps lui manqua. Charles IX y vint en 1565 ; il y rétablit l'ancien culte aboli par Jeanne de Navarre, et ordonna qu'à l'avenir les magistrats de Nérac seraient mi-partis. Le marquis de Villars essaya de surprendre Nérac, en 1577. Henri de Bourbon, depuis Henri IV, découvrit heureusement le complot ; il fondit avec une poignée de braves sur Villars; la nuit sépara les combattants, et chacun se retira de son côté. Deux ans après, Nérac reçut encore Catherine de Médicis dans ses murs ; Marguerite de Valois et le roi de Navarre y conférèrent pendant tout l'hiver avec elle, afin de régler les bases d'une union durable entre les protestants et les catholiques. La reine Marguerite était encore à Nérac en 1580, lorsque le maréchal de Biron se présenta devant la place. « Le roi de Navarre, dit Sully, ne pouvant tenir la campagne contre l'armée du maréchal, s'était renfermé dans Nérac, où étaient les dames et toute la cour, toujours brillante malgré le mauvais état des affaires du roi. » Il y eut, de part et d'autre, quelques escarmouches de cavalerie. Biron fit tirer cinq à six volées de canon sur la ville. Un de ces boulets perdus atteignit la porte Mercadieu où était Marguerite regardant le combat, et vint tomber à ses pieds.

Sous Louis XIII, le duc de Rohan et le marquis de La Force s'étant mis à la tête des calvinistes, chassèrent de Nérac tous les partisans de la cause royale, et y laissèrent une forte garnison avant de rejoindre leur armée. Le duc de Mayenne l'investit aussitôt. Le siége fut long, la défense habile et vigoureuse, et le comte de Castex, à qui elle avait été confiée, sortit de la place avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées. Louis XIII punit la ville en faisant raser ses fortifications; la chambre de l'Édit fut transférée à Agen, et la chambre des comptes réunie à celle de Pau (1621-1624). Pendant les guerres de la Fronde, les habitants repoussèrent constamment toutes les sollicitations des deux émissaires de la princesse de Condé, Lusignan et d'Hauterive, qui les pressaient de se déclarer en sa faveur. Quelques années auparavant, le duché d'Albret, avec Nérac sa capitale, avaient été engagés au prince de Condé. Louis XIV, allant épouser l'infante d'Espagne, passa par cette ville au mois de novembre 1656. C'est le dernier souvenir de quelque intérêt de l'histoire locale dans les temps antérieurs à la révolution, qui fut accueillie avec enthousiasme par les habitants de Nérac : au mois d'octobre 1789, ils envoyèrent une adresse à l'Assemblée nationale, pour lui exprimer leur satisfaction ; elle était accompagnée d'un don patriotique composé de cent trente-deux marcs d'argent et de plusieurs bijoux en or et en pierreries.

Nérac est située sur les deux rives de la Baïse; elle couvre deux coteaux escarpés dont une partie est coupée à pic. La ville vieille, sombre et mal pavée, occupe la rampe la plus rude, sur la rive droite; la ville neuve, plus spacieuse et assez riante, s'étend sur le plateau de la rive gauche. Au nord de ce plateau l'on voit les restes de l'ancien castel successivement bâti par Amanieu d'Albret, Charles II, Alain, et Jeanne, qui employa à ces constructions les débris des couvents et des églises supprimés par son ordre en 1560. C'est dans ce corps de logis, à l'extrémité orientale du château, qu'habitait Henri IV. Les deux villes communiquent par deux ponts de pierre. Nérac fut pendant longtemps la véritable capitale des rois de Navarre; Marguerite de Valois en fit le séjour de ses galanteries. Le voyageur ne manque jamais de visiter les bâtiments encore debout du château, la fontaine de Saint-Jean qu'ombragent deux ormes magnifiques plantés l'un par Henri IV, l'autre par Marguerite; et surtout la délicieuse promenade de la Garonne où l'on montre la maison de Fleurette. La population de Nérac s'élève à près de 8,000 âmes, celle de l'arrondissement est de 60,998 habitants. Nérac fait un assez grand commerce de toiles, chanvre, lin, farines, amidon, liége, eaux-de-vie, gros draps, biscuits de mer, et surtout de ces fameuses terrines de perdrix dont la confection constitue aujourd'hui sa principale industrie.

Parmi les personnages célèbres auxquels Nérac a donné le jour, nous citerons particulièrement le lieutenant-général *Colineau du Frandat*, qui fit adopter l'uniforme militaire sous Louis XIV; *Jacques de Romas*, physicien distingué et rival de Franklin, auquel on attribue, non sans fondement, la priorité d'invention du cerf-volant électrique; *Gramont Villemontès*, officier du génie, qui servit sous les ordres de Dugommier, et périt frappé du même coup d'obus que ce général. La famille de *Montesquieu* était originaire de Nérac.[1]

CAHORS.

L'antiquité de la ville de Cahors est des plus reculées. Célèbre déjà avant la conquête romaine, elle portait, dans la langue des Celtes, le nom de *Divona* (*Diw*, Dieu, *Wonan*, fontaine), qu'elle avait dû à une source sacrée coulant aux environs, et appelée aujourd'hui la *Fontaine des Chartreux;* source qui sort d'une crevasse ou fissure des montagnes calcaires du sud, et dont l'eau, avant de tomber dans le Lot, est retenue par un barrage en pierre dans un bassin carré, et fait mouvoir, pendant la saison d'hiver, un petit moulin à trois tournants. Les habitants de Divona opposèrent à Jules César une vive résistance. Un de leurs chefs,

1. Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*. — Marca, *Histoire de Béarn*. — *Les Commentaires* de Montluc. — *Les Mémoires* de Sully. — *Le Mercure de France*. — J.-F. Boudon de Saint-Amans, *Histoire ancienne et moderne de Lot-et-Garonne*. — *Notice historique sur la ville de Nérac*, par M. de Villeneuve-Bargemont.

Lutherich, s'enferma dans le château d'*Uxellodunum*, où il renouvela les prodiges d'héroïsme de Vercingétorix dans Gergovie. Contraints de céder, les Cadurques reçurent du vainqueur la qualification d'*Eleutheri*, libres; ils furent conviés aux emplois de la république, et leur métropole, appelée désormais *Cadurcum*, grandit et prospéra sous l'intelligente administration des premiers temps de l'empire. La mode et le luxe se chargèrent bientôt de populariser à Rome le nom de sa nouvelle conquête. On n'y parla plus que des toiles soyeuses de Cahors, de ses délicates poteries : à tel point que la ville, enrichie peu à peu par ses corporations ou colléges d'ouvriers qui se livraient dans ses murs à ces deux sortes d'industrie, ne tarda point à s'embellir de tous les monuments magnifiques, fontaines, bains publics, amphithéâtre, dont les restes imposants nous apprennent encore aujourd'hui quelle fut sa splendeur sous les Romains. Quatre grandes routes partant de Périgueux, d'Agen, de Toulouse et de Rhodez, se croisaient dans son enceinte, la reliant aux autres cités de la Gaule, et un vaste aqueduc, construit à ce qu'on présume sous Constantin, par un architecte nommé Polemius, prolongeait sa masse gigantesque jusqu'à six lieues au-delà de la cité.

Il n'y a rien dans la physionomie et l'industrie de la ville actuelle de Cahors qui rappelle la grandeur politique et la prospérité matérielle de la capitale des Cadurques. De ses anciens monuments il ne lui reste que des ruines. Elle a perdu le secret de ses belles poteries et de ses tissus renommés ; elle ne fournit plus au commerce que de gros vins noirs, dont la qualité est excellente, et qui, puissamment alcooliques, servent à couper presque tous les vins du midi. Cahors est située dans une presqu'île formée par le Lot et dominée de tous côtés par des montagnes qui l'enferment comme dans un entonnoir ; celles du sud offrent l'aspect le plus aride : c'est à peine si la bruyère croît de loin en loin sur leurs flancs grisâtres ; des vignes vigoureuses couvrent de distance en distance les pierres calcaires des montagnes du nord-ouest. Une petite plaine qui se compose de terrains d'alluvion, très-propre à la culture du chanvre et du tabac, borde la ville de l'est à l'ouest.

Vers le milieu du IIIe siècle, le christianisme fut introduit à Cahors par saint Génulphe. Là, comme partout ailleurs, la fermeté de l'apôtre ne mollit point devant les apprêts du martyre, et Dioscorus, gouverneur de la cité, touché de la grâce, s'étant converti à la foi nouvelle, en favorisa la propagation parmi les Cadurques. C'est à saint Génulphe que commence la série des évêques de Cahors. Il eut, dit-on, pour successeur Exupère, ce fameux rhéteur de Bordeaux, dont Ausone a vanté les talents. Quant à la circonscription de l'évêché, ce fut Constantin qui la régla, suivant à peu près les limites de l'ancienne *Divona* : circonscription conservée plus tard pour le Quercy. Les bornes du diocèse étaient donc au nord le Limousin, à l'est le Rouergue, au midi le Tarn qui le séparait du haut Languedoc, à l'ouest l'Agenais et le Périgord. La province avait une superficie d'environ trois cent cinquante-une lieues, et la rivière du Lot la divisait en deux parties bien distinctes, le haut et le bas Quercy.

Aux Visigoths, qui s'étaient rendus maîtres du pays des Cadurques, en 472, succédèrent les Franks (507). Théodebert, fils du roi de Neustrie, marcha sur Cahors, afin de l'arracher à son oncle Sighebert. Les meurtres, l'incendie, les sacriléges, signalèrent son passage à travers la province ; et, s'étant emparé de la ville,

il en fit abattre les murailles (573). Sous Dagobert Ier, l'évêque Rusticus fut massacré de l'autre côté de la rivière du Lot. La corporation des bouchers, convaincue de ce crime, l'expia par une amende honorable; et tous les ans, depuis cette époque, il fut d'usage qu'à la Saint-Étienne, deux d'entre eux se rendissent à la cathédrale, armés chacun d'une hache de bois, qu'ils déposaient aux angles du maître-autel; après quoi l'un et l'autre assistaient à l'office de la veille et du jour. A Rusticus succéda Didier, noble gallo-romain, descendant d'une famille sénatoriale, très en crédit à la cour de Dagobert. Didier, dont les habitants de Cahors vénèrent encore la mémoire, sous le nom de Saint-Géry, employa ses richesses, qui étaient considérables, à relever les murailles de sa ville épiscopale, à y fonder des monastères, à l'orner d'un grand nombre d'édifices publics, et, par testament, il laissa tous ses biens à l'église cathédrale, entre autres, dix bourgs ou villages qui lui appartenaient dans le Quercy (654).

Les Sarrasins et les Normands fondirent tour à tour sur le pays des Cadurques et le ravagèrent. Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, s'empara de Cahors, vers la fin du xe siècle. La féodalité se constitua fortement dans le Quercy, où la postérité de ce prince domina jusque dans la dernière partie du xiiie siècle, avec différentes vicissitudes ou interruptions de pouvoir. Bientôt, néanmoins, Cahors devint le siége d'un comté particulier, dont les évêques s'assurèrent la possession, et ces prélats jouirent du privilége de frapper à leur coin la monnaie qui, de temps immémorial, se faisait dans leur cité. Henri II, roi d'Angleterre, après avoir repris Cahors et le Quercy sur le roi de France, Louis VII, y établit pour gouverneur son chancelier Thomas Becket (1159).

Les comtes de Toulouse parvinrent, par accommodement, à remettre, durant quelques années, cette province sous leur obéissance; mais ils en furent totalement dépossédés lors de la guerre des Albigeois, et Guillaume, évêque de Cahors, prêta serment au général de la croisade, Simon de Montfort. C'est ce même Guillaume qui, en 1211, contribua si puissamment au gain de la sanglante bataille livrée sous les murs de Castelnaudary. Les évêques de Cahors présentent, d'ailleurs, tous les caractères des chefs séculiers au moyen âge. Un de leurs priviléges était d'officier avec l'attirail militaire, casque, épée, cuirasse, gantelets, placés sur l'autel près de l'Évangile, et, à chaque mutation de prélat, au moment où le nouvel élu entrait dans le ressort de sa juridiction, le vicomte de Sessac, vassal de l'évêché, nu-tête, en camisole blanche, la jambe droite nue, le pied chaussé d'une pantoufle, allait prendre la bride de sa mule qu'il conduisait à la cathédrale.

Pendant la première période de la croisade contre les Albigeois (1214), le cardinal-légat, Robert de Corçon, venant de Sainte-Livrade où il avait confirmé Simon de Montfort dans la possession du Quercy, du Rouergue, ainsi que des autres pays de sa légation, se présenta devant Cahors et demanda l'entrée de la ville; mais les habitants lui en ayant fermé les portes, se montrèrent en armes sur les remparts, afin de le repousser s'il essayait d'y pénétrer de vive force. Bientôt cependant, touchés de repentir, ils jurèrent obéissance au cardinal-légat; ils brûlèrent leurs portes, sur son ordre, et, afin de dédommager Montfort à qui elles appartenaient comme seigneur de la cité depuis 1211, ils lui payèrent une indemnité de quinze cents marcs d'argent. Le pape Innocent III, à qui les Cahorsins

envoyèrent des députés, leur accorda l'absolution par une bulle datée de Pérouse, le 2 de juin 1216.

Huit ans après, Raymond VII avait recouvré tout le domaine possédé par son père dans le Quercy. Cahors seule conservait son indépendance sous l'autorité de l'évêque, Guillaume de Cardaillac, qui en faisait hommage au roi de France Louis VIII, et en obtenait la promesse que jamais ni l'évêché ni cet hommage ne seraient aliénés de la couronne. En 1225, les consuls alors en différend avec le prélat et son chapitre, au sujet d'une cloche qu'ils prétendaient avoir le droit de faire sonner sans sa permission, invoquèrent l'autorité de Raymond VII quand il passa par Cahors, le 10 d'octobre de cette année, pour aller à Bourges. Raymond profita de la circonstance et ressaisit ainsi une partie des pouvoirs usurpés sur sa maison par les évêques. Les vieilles institutions du droit romain, les traditions de la municipalité n'avaient pas, du reste, péri étouffées sous le régime féodal. Dès le XIIe siècle, ainsi qu'en Italie, dans les républiques de Gênes et de Gaëte, on voit des seigneurs du Quercy ne pas dédaigner de s'associer à la commune de Cahors : témoin Raymond de Salvanhac, riche marchand de cette ville, qui prêta, comme on sait, à Simon de Montfort les sommes nécessaires pour entreprendre la croisade. Le consulat se rassied sur des bases solides. Le XIIIe et le XIVe siècles sont remplis des querelles de la commune avec l'évêque. La politique de la monarchie favorise ce mouvement d'émancipation, et les consuls ne négligent aucun prétexte afin de se soustraire à la juridiction épiscopale. La plus significative de ces collisions éclata dans la seconde moitié du XIIIe siècle. L'évêque de Cahors, voulant construire un pont de pierre sur le Lot, avait avec l'agrément du pape affecté à cet usage deux cents marcs d'argent provenant des amendes décernées contre les usuriers qui exigeaient plus de vingt pour cent. La somme ne suffisait pas : l'évêque recourut au moyen, si souvent pratiqué alors, de l'élévation du taux de la monnaie; mais les consuls excitèrent une émeute qui le força de la ramener au titre primitif. Le pont s'acheva pourtant, et en souvenir de la source d'où étaient sortis les deux cents marcs, une tradition populaire lui donna le nom de *Pont du Diable*. C'est le beau pont *Valantré* ou de *Balandrès* dont on remarque encore les trois hautes tours bâties aux deux extrémités et au centre de l'axe décrit par ce monument.

La lutte une fois engagée devait se poursuivre avec ardeur. Vers 1287, l'évêque Dieudonné de Barsal essaie d'ôter aux consuls le droit de sceau, la garde des clefs de la ville, etc. : ceux-ci résistent, alléguant qu'ils tiennent ces droits de l'autorité royale, et un arrêt du parlement de Paris confirme leurs prétentions. Le successeur de Barsal, mieux avisé, offre alors à Philippe-le-Bel le partage de ses droits sur la ville; Philippe accepte, et, en 1306, par un acte appelé pariage, la royauté est associée à tous les droits de l'épiscopat : c'est-à-dire qu'il n'y a plus désormais dans la cité qu'un seul juge, un seul prévôt, un seul collecteur, une seule caisse; le sceau est frappé à la double empreinte du roi et de l'évêque; et les tours, les murs, les places, les fossés, demeurent sous leur commune surveillance. Les droits du consulat, non mentionnés dans le pariage, n'en sont pas moins restés intacts. Les querelles ne cessent pas encore, mais les viguiers royaux s'appliquent habilement à en modérer l'irritation. Pour compléter ici tout ce que nous savons sur

l'administration provinciale et judiciaire du Quercy, ajoutons que Henri II avait établi un présidial à Cahors, en 1552, et que le pays avait des états auxquels assistaient les trois ordres. Le tiers se composait des communautés, au nombre de vingt-quatre, tant bourgs que villes, dont les principales étaient Cahors, Montauban, Figeac et Moissac. Les états s'assemblaient indifféremment dans l'une ou l'autre de ces villes, d'abord à des époques indéterminées et selon les besoins. L'on y votait les subsides au comte, plus tard au roi; l'on y répartissait l'impôt, l'on y décrétait quelques mesures d'ordre, et le sénéchal de Cahors en avait la présidence. Le Quercy, à la mort de Jeanne de Toulouse et d'Alphonse de Poitiers, avait été réuni à la couronne par Philippe-le-Hardi (1361); il était partagé en douze bailliages.

Reprenons maintenant la suite des événements. Cahors fut redevable à l'un de ses enfants, Jacques D'Euse ou Dossa, élu pape au conclave de Lyon, et qui occupa le siége apostolique sous le nom de Jean XXII, d'un établissement scientifique, source pour elle d'une illustration et d'une vie nouvelle : nous voulons parler de la fondation de son université, dont l'influence a été aussi grande que celle des universités de Bourges et de Toulouse sur la renaissance des études juridiques. Presque tous les évêques de Cahors furent, en outre, depuis Jean XXII, revêtus de la pourpre romaine. Édouard, prince de Galles, vint loger à Cahors dans la maison de Jacques D'Euse, après la signature du traité de Brétigny, par lequel le Quercy fut cédé à l'Angleterre (1360). Les Cahorsins, pas plus que les autres habitants de la province, ne sympathisèrent avec les Anglais : la preuve en ressort d'un acte précieusement conservé dans les archives municipales, où il est dit que ce ne sont pas eux qui ont quitté leur prince naturel, mais bien lui qui les a délaissés comme des orphelins. Indignée de la tyrannie insolente du gouverneur Jean Chandos, Cahors s'insurgea bientôt à la voix de ses consuls; mais, livrée à ses propres forces, elle fut contrainte de rouvrir ses portes aux Anglais. Ces tentatives de délivrance s'étant renouvelées en 1428, les compagnies étrangères furent chassées successivement de la ville, du château de Concorès, et de celui de Mercuès, *Castrum Mercurii*, résidence de l'évêque. Les Anglais rendirent la place aux consuls par capitulation, moyennant une pièce de damas, plus seize mille moutons d'argent équivalant à la somme de cent quatre-vingt-douze livres. La capitale des Cadurciens rentra sous la domination française pour n'en plus sortir : elle fut une des soixante-quatre villes dont les députés assistèrent au couronnement de Louis XI, qui réunit pour la seconde fois le Quercy à la couronne, après la mort de son frère Charles, duc de Guienne (1471).

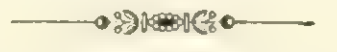
Pendant les guerres de religion, Cahors, vieille cité épiscopale, dévouée aux traditions catholiques, ne permit point à la réforme de se glisser dans ses foyers. Le peuple, un jour, s'attroupa devant la maison de d'Oriolle, où se faisait le prêche, et y mit le feu. Les protestants, intimidés, n'osèrent plus se montrer à Cahors. Par un singulier jeu du hasard, ce fut pourtant l'un de ses enfants, Clément Marot, qui par sa traduction des psaumes en vers français fournit au calvinisme les armes spirituelles les plus populaires. Lorsque, après la Saint-Barthelemy, les deux partis en vinrent de nouveau aux mains, le roi de Navarre, à qui d'ailleurs Cahors appartenait, en vertu de son contrat de mariage avec Marguerite de Valois, dirigea contre cette ville, dans la nuit du 29 mai 1580, une attaque terrible, que son intre-

pidité put seule faire réussir. Au bout de trois jours de combat, les habitants, qui s'étaient vaillamment défendus derrière des barricades, cessèrent toute résistance. Le sac de la ville commença : les édifices sacrés furent mutilés, dépouillés de leurs ornements ; les reliques violées et jetées au vent. En 1589, des députés du parlement de Toulouse déterminèrent Cahors à se prononcer pour la Ligue.

L'avénement de Henri IV clot la période des agitations civiles de Cahors ; mais, par une fatale compensation, c'est de cette époque aussi que date sa décadence : suppression du privilége d'entrepôt pour les vins, suppression de l'université, qui, depuis quatre siècles, donnait à la science du droit juridique tous ses oracles, les Cujas, les *Benedicti*, les Jean Dartis, les Roaldès, les d'Acosta, et où Fénelon fit ses études.

Sous Louis XVI, l'unité du Quercy subsistait encore comme circonscription administrative. L'ancien diocèse avait été divisé seulement en haut et bas Quercy ; Cahors était dans la partie haute, et l'établissement, à Villefranche, d'une administration provinciale avait rendu la convocation des états presque inutile. La loi du 4 mars 1790 partagea le pays en six districts, dont les chefs-lieux furent Cahors, Montauban, Figeac, Gourdon, Moissac et Saint-Céré. Enfin, un sénatus-consulte de l'année 1808 créa le département de Tarn-et-Garonne, dont Montauban devint le chef-lieu ; et le département du Lot, représentant à peu près toute l'ancienne province, ne se composa plus que des trois arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon. La population actuelle du Lot est de 287,739 habitants ; Cahors figure dans ce chiffre pour 12,417, et l'arrondissement dont elle est aussi le chef-lieu pour 117,353. On ne sait à quel siècle attribuer la fondation de la cathédrale de Saint-Étienne, le seul monument remarquable de cette ville. Le caractère de son architecture accuse évidemment une origine romaine ; mais des constructions et des réparations ont modifié les proportions du plan primitif. On montait anciennement à l'église par un perron qu'a recouvert l'exhaussement du sol ; on y descend aujourd'hui par des degrés. La grande route de Paris à Toulouse traverse Cahors dans toute sa longueur ; on a planté de chaque côté des allées d'arbres : c'est ce qu'on appelle la *Promenade des Fossés.*

Aux hommes célèbres que nous avons déjà nommés, et que la ville de Cahors a vu naître, il nous faut ajouter, sur le témoignage de Voltaire, le fameux *La Calprenède*, né en 1612. La gloire de *Fénelon*, originaire du Quercy, appartient également à Cahors, où il fit, avons-nous dit, ses études, et qui lui a élevé un obélisque.[1]



FIGEAC.

Figiacum ou *Figeacum in Caturcensi*, dont on a fait Figeac, est située au pied de la chaîne calcaire qui forme le prolongement des montagnes de Latronquière, sur

1. Ausonius. — Les Bollandistes. — Tresor des chartes. — *Histoire générale du Languedoc.* — *Histoire du Querci* de Dominici. — *Histoire du midi de la France*, par Mary-Lafon. — *Statistique du Lot*, par Delpon.

la rivière du Cellé, *super alveum Sileris*. Cette ville a eu pour berceau une célèbre abbaye de Bénédictins, fondée, non en 755, par Pépin-le-Bref, père de Charlemagne, comme l'ont avancé le père Le Cointe, Piganiol, et après eux tous les compilateurs de dictionnaires historiques, mais bien en 819, ou même postérieurement à cette année, par Pépin Ier, roi d'Aquitaine, fils de l'empereur Louis-le-Débonnaire. L'abbé de Longerue, qui adopte ce dernier sentiment, se trompe néanmoins sur la date de la fondation du monastère de Figeac. Il la rapporte à l'an 815, et prétend que son église fut consacrée en 816, par le pape Étienne IV. Mais Pépin Ier ne fut, comme on sait, couronné roi d'Aquitaine qu'en 817, et, en outre, le statut d'Aix-la-Chapelle, dressé à cette époque, où sont mentionnées toutes les abbayes de fondation royale, ne parle point de celle-ci.

Il paraît que sous les princes de la première race, le lieu occupé plus tard par l'abbaye de Figeac avait été jugé favorable à l'érection d'un monastère. On l'appelait vallée de Junant, *Convallis Zonantis;* cette vallée appartenait à l'église de Cahors. L'évêque Angarius en céda la propriété au fils de Louis-le-Débonnaire. Pépin restaura l'abbaye royale de Junant, lui donna le nouveau nom de Figeac (*Cœnobium Fiacense*), et lui soumit celle de Saint Quentin de Gaillac, en Albigeois, qu'il avait aussi relevée de ses ruines. On ignore quelle est l'étymologie de Figiacum ou Figeacum, d'où dérive *Figiacensis* ou *Fiacensis;* il vaut mieux, ce nous semble, en convenir tout simplement, que de se faire l'écho des traditions locales. On raconte, en effet, avec beaucoup de gravité, que le nom de cette abbaye fut d'abord Fiac, *Fiacum*, mais qu'en 1096, l'abbé Guillaume, voulant en indiquer le chemin aux nombreux pèlerins empressés de la visiter, au milieu des immenses forêts dont l'inextricable labyrinthe interceptait de toutes parts ses avenues, répondit à ses moines embarrassés de la difficulté : *fige acum*, plantez une aiguille. Cette légende doit évidemment son origine aux obélisques ou aiguilles de pierre qu'on rencontre encore de nos jours dans le voisinage de Figeac, vers le Puy-de-Candal, montagne des Chandelles, parce que, dit-on, sur cette montagne, il y avait jadis une tour où l'on allumait des signaux pendant la nuit.

La petite chronique de Figeac nous apprend que le premier abbé du monastère, depuis sa reconstruction, fut Aymar, mort en 852. Ce fut cette année-là même que, suivant Baluze, le saint prélat reçut l'hommage de Raymond Ier : le comte de Toulouse possédait l'avouerie (*custodia*) du monastère de Figeac, c'est-à-dire qu'il en était l'abbé laïque, ou le défenseur temporel. En 974, Garsinde, veuve de Raymond-Pons, arrière-petit-fils de Raymond Ier, légua en alleu à l'abbaye un bourg appelé Ermos ; en 1074, Raymond de Saint-Gilles, de concert avec son frère Guillaume, comte de Toulouse, la réunit à l'ordre de Cluni. Seize ans après, Philippe-Auguste, dans la cession qu'il fit à Richard, roi d'Angleterre, de la ville de Cahors et de tout le Quercy avec ses dépendances, se réserva l'abbaye de Figeac, ainsi que celle de Souillac « parce que, étant de fondation royale, toutes deux lui appartenaient. » Enfin, en 1195, dans des lettres patentes datées de Bourges, au mois de février, ce même prince rendit à Raymond VI, comte de Toulouse, ou de Saint-Gilles, l'avouerie du premier monastère, dont il avait dépouillé Raymond V, par son traité avec Richard; et, en 1096, au mois de juillet,

pendant le concile de Nîmes, le pape Urbain II le sépara de l'abbaye de Conques, qui dès lors eut ses abbés particuliers.

Ce fut à peu près vers cette époque, entre le XIe et le XIIe siècle, que l'abbé Guillaume entoura son couvent de murailles. Un bourg ne tarda point à se former au pied des remparts. Les habitations, précédemment éparses dans le voisinage du monastère, se rapprochèrent de ce centre qui leur était commun. Figeac eut ses consuls, ses libertés, ses priviléges, confirmés tour à tour par les rois de France, sa justice seigneuriale, dont Philippe-le-Bel fit l'acquisition en 1301, et, de bonne heure, un hôtel des monnaies qui compta parmi les plus actifs du royaume.

Au commencement de la guerre des Albigeois, Simon de Montfort se rendit à Figeac, dont l'abbé Guillaume et les religieux lui concédèrent en fief, sous la redevance annuelle de dix marcs d'argent, le château de Peyrusse avec tous les autres biens que Raymond VI, comte de Toulouse, avait reçus d'eux auparavant, soit à Capdenac, soit à Dentillac. Sous le roi Jean, cette ville eut le malheur de se soumettre volontairement aux Anglais. Le roi, pour la punir de cette défection, supprima son hôtel des monnaies; mais il le rétablit bientôt, touché des efforts héroïques et des sacrifices de tout genre qu'avaient faits les habitants pour secouer le joug étranger. Sous Charles V, en 1370, après la rupture du traité de Brétigny, Figeac reconnut l'autorité du roi de France, et obtint la confirmation de ses priviléges. Toutefois, les habitants se laissèrent surprendre, le 14 d'octobre 1372, par Bertucat d'Albret et Bernard de La Salle, deux chefs de compagnies au service du roi d'Angleterre. Comme la place était fort importante, Jean, fils du comte d'Armagnac, offrit aux deux capitaines une grosse somme pour l'évacuer. Ceux-ci demandèrent cent vingt mille francs d'or, dont le paiement leur fut assuré par les trois états assemblés du Quercy, du Rouergue et des montagnes de l'Auvergne. Tous les lieux occupés par les compagnies, entre le Lot et la Dordogne, furent aussitôt remis aux troupes du duc d'Anjou; mais Bertucat d'Albret et Bernard de La Salle ne sortirent de Figeac que le 3 d'août 1373.

La monnaie royale de Figeac fut définitivement abolie, en 1423, par Charles VII dans des lettres patentes datées de Tours. Louis XI, après la mort de Charles, duc de Guienne, rentra dans la possession de cette ville (1472). Une armée de protestants l'investit, en 1568; mais tous leurs efforts, quoiqu'ils fussent, dit-on, trente mille hommes, échouèrent contre la vigoureuse résistance des assiégés. Les calvinistes, qui étaient dans la place, en ouvrirent les portes à leurs coreligionnaires, en 1576 : elle fut livrée aux flammes et au pillage, et la plupart des catholiques périrent dans le sac des églises et des maisons. Le vainqueur, redoutant à son tour une trahison ou un coup de main de la part des Ligueurs, se hâta d'y construire une citadelle. En 1622, pendant la guerre de Guienne, le vieux duc de Sully, qui avait acquis la propriété de cette ville, la rendit à Louis XIII, avec trois autres petites places, qui lui appartenaient également dans le Quercy : savoir, Cayrac, Capdenac et Carillac. Le duc en retira, dit le père Daniel, « quantité d'armes et de munitions qu'il fit transporter dans son château de Sully. » En 1630, le pays fut ravagé par une armée de bandits formée aux environs de Sarlat; les habitants de Figeac se portèrent à leur rencontre et les taillèrent en pièces.

Il y avait à Figeac, sous l'ancien régime, une juridiction des aides, tailles et gabelles, une sénéchaussée et une justice royale : depuis la révolution, elle est le chef-lieu du second arrondissement du Lot, où l'on compte près de 90,000 âmes. La ville, qui en contient un peu plus de 7,000, a une société d'agriculture et un collége communal. La situation de Figeac, au penchant d'une colline que baigne la rivière de Cellé, est des plus agréables et des plus saines ; d'autres collines boisées, parsemées de riches vignobles et de jolies maisons de campagne, l'environnent de tous côtés. On découvre, en tirant vers le nord, quelques vestiges des remparts bâtis par l'abbé Guillaume ; la citadelle élevée par les protestants en 1576 a été rasée. Les monuments les plus remarquables sont l'église de Notre-Dame-du-Puy, celle de l'ancien monastère et le château féodal de la Baleine, aujourd'hui le palais de justice. Le commerce consiste en teintureries, tanneries, fabriques de toiles, vins et bestiaux.

Plusieurs hommes distingués ont reçu le jour dans cette ville : *Bertrand Lagié*, fait cardinal en 1371, par Grégoire XI, et auteur de deux traités sur les schismes et les hérésies ; *Galiot de Ginouillac*, né au château d'Assier, près Figeac, en 1465, surintendant des finances sous François Ier et grand maître de l'artillerie ; *François de Boutaric*, le jurisconsulte le plus célèbre du XVIIe siècle ; *Louis Siriès*, né en 1675, le premier graveur en pierres fines de son temps ; *Auguste Vernhial*, l'un de nos physiologistes les plus distingués, auteur des *Considérations sur les corps organisés et vivants*, et qui périt à vingt-trois ans dans la retraite de Russie ; *J. Antoine Delpon*, de Livernon, près Figeac, mort en 1835, auteur d'une excellente statistique du département du Lot ; enfin *Jean-François Champollion*, né en 1790, profond archéologue, dont les travaux sur l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens ont eu un grand retentissement. M. *Champollion-Figeac*, son frère, actuellement conservateur des chartes et diplômes de l'histoire de France à la Bibliothèque royale, appartient aussi à cette ville par sa naissance.[1]

GOURDON.

L'origine de la ville de Gourdon est très-ancienne, mais on ne saurait préciser l'époque de sa fondation. Les deux tours de son clocher, noircies par le temps, ses maisons enfumées s'échelonnant d'étage en étage sur les flancs d'un rocher couvert de peupliers d'Italie, lui donnent un aspect très-pittoresque : on croirait voir une forteresse et une cité du moyen âge. L'étymologie la plus vraisemblable de son nom est *Gor-dun* : *Gor*, corbeau, et *Dun*, montagne ; *montagne aux corbeaux*, parce que ces oiseaux de proie, qui abondent encore de nos jours dans le Quercy,

1. Le trésor des Chartes. — *La petite chronique de Figeac*. — *L'histoire du monastère de Figeac*, tome III des *Miscellanées* de Baluze. — L'abbé de Longerue, *Description de la France*. — *L'Histoire des Albigeois*, de Pierre de Vaux-Cernay. — Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*. — *Histoire de France*, du père Daniel. — Delpon, *Statistique du Lot*.

se réfugiaient probablement sur le roc, auquel la ville est adossée, avant que l'homme y eût construit des habitations.

Le premier acte dans lequel il soit parlé de Gourdon nous apprend que le seigneur du lieu était de race visigothe (839). Il se nommait Odolric : il fut la souche de la famille féodale de ce nom, car c'est lui qui couronna la plate-forme du rocher d'un château-fort, ceint de bastions et flanqué de quatre tours. Au xe siècle, Aymeric, son petit-fils, reçut en fief ce château de Raymond III, comte de Toulouse, avec les terres qui en dépendaient (960). Aymeric eut pour successeur Géraud, dont la postérité s'alliant aux plus nobles maisons, acquit une grande puissance dans le pays. Peu à peu cependant un bourg, une petite ville ne tardèrent point à se former sur la pente méridionale de la montagne, et les châtelains l'environnèrent de retranchements.

Sous Louis-le-Jeune, ainsi que sous Philippe-Auguste, les seigneurs de Gourdon se signalèrent par leur intrépide résistance aux Anglais, dont les troupes avaient envahi le Périgord et une partie du Quercy. L'un d'eux surtout, nommé Fortuné, soutint cette lutte avec la plus héroïque persévérance, et Richard-Cœur-de-Lion, irrité, le fit périr avec deux de ses enfants. Fortuné se jeta alors dans le château de Chalus, en Limousin, que Richard assiégeait en personne. Un jour, du haut des murailles, ayant reconnu le monarque anglais parmi les assaillants, il lui lança un trait avec tant de force que les médecins déclarèrent la blessure mortelle. La place, néanmoins, fut emportée d'assaut; le mourant ordonna que l'on conduisît son meurtrier devant lui; mais à tous ses reproches, à toutes ses invectives Bertrand répondit avec une fermeté si calme et si fière, que Richard, dont l'âme était généreuse au fond, lui pardonna. Les vainqueurs violèrent cette promesse de Richard, et à peine eut-il rendu le dernier soupir, que Marcadès, chef des Brabançons, fit, dit-on, écorcher vif le prisonnier (1199). Bertrand de Gourdon ne laissa que des collatéraux, dont les aînés, en souvenir de cette glorieuse vengeance, portèrent toujours depuis le nom de Richard.

Au milieu des cruelles épreuves de la guerre de l'Albigeois, les châtelains de Gourdon conservèrent une inébranlable fidélité à leurs suzerains, les comtes de Toulouse. En 1218, Géraud, de la branche cadette, secourut Raymond VII, menacé dans sa capitale par le roi de France, Louis VIII. En reconnaissance de ce service, Raymond VII concéda de nombreux priviléges au chef de la famille et à ses vassaux. C'est vers le milieu du xiiie siècle qu'il faut placer, en outre, un traité conclu entre les habitants de la ville et Richard-Étienne de Gourdon, sorte de charte constitutionnelle qui avait pour but de garantir les bourgeois de l'oppression des seigneurs.

Lorsqu'en 1258 saint Louis eut cédé le Périgord et le Quercy au roi d'Angleterre Henri III, Gourdon fut au nombre des villes et des châteaux qui refusèrent de se soumettre à la domination étrangère. Plus tard, en 1286, Philippe-le-Bel ayant encore par un acte, passé à Villefranche, abandonné aux Anglais les places de cette dernière province, les descendants du brave Bertrand, plutôt que de subir un joug odieux, se réfugièrent dans des forts isolés et imprenables. La position de Gourdon, l'épaisseur de ses murailles, la solidité de la forteresse dressée sur le sommet du roc, avaient inspiré cependant des craintes sérieuses aux

Anglais ; sur la fin du règne de Charles VII, désesperant de pouvoir garder plus longtemps le château, ils le ruinèrent de fond en comble. En 1304, furent posés les fondements de l'église dédiée à saint Pierre : les matériaux de la forteresse qu'on venait de démolir servirent, sans doute, à la construction de la nouvelle église, qui ne fut terminée que l'an 1514. Les compagnies anglaises continuèrent toutefois d'occuper la ville jusqu'en 1481, époque à laquelle ces insulaires la vendirent au comte d'Armagnac.

Louis XI dépouilla, comme on sait, le comte de tous ses biens, et la ville et la seigneurie de Gourdon furent réunies à la couronne. Charles VIII reçut en grâce le comte d'Armagnac ; mais dans les lettres d'abolition par lesquelles celui-ci rentrait dans la jouissance de ses domaines, ne fut point comprise la ville de Gourdon. Charles VIII, afin d'affaiblir le système féodal, y établit même une sénéchaussée royale, ainsi qu'à Lauzerte, Figeac et Martel ; il restreignit en outre le pouvoir de ses consuls, qui avaient le droit de prononcer la peine de mort. Plus tard, les trois ordres de la province, rassemblés aux états-généraux de Tours, s'étant plaints de ce nouveau mode de juridiction, les consuls obtinrent le rétablissement de leur ancienne autorité (1483).

Sous François I[er], Galiot de Genouillac, issu de la race des Gourdon, combattit vaillamment à la journée de Marignan. Il donna des conseils à ce prince, qui, s'ils eussent été suivis, auraient épargné à la France la désastreuse défaite de Pavie. Pendant les guerres de religion, en 1562, Jean Bessonias, commandant des troupes calvinistes du haut Quercy qu'il avait organisées, s'empara de Gourdon, pilla l'église de Saint-Pierre, ainsi que le couvent des Cordeliers, dont cinq religieux furent massacrés par des soldats, et ensuite pendus aux portes du couvent. Le seigneur de Gourdon était alors un membre de la puissante famille de Thémines, laquelle avait déjà précédemment embrassé dans son domaine une partie du Bas-Quercy, comme le témoigne un acte daté de 1379, où il est dit que Marques de Cardailhac, seigneur de Thémines, vendit au comte d'Armagnac la moitié de la seigneurie de Gourdon. Pons Lodève de Thémines, sénéchal du Quercy, seigneur de Gourdon et de Milhac, où il éleva un château magnifique, fit respecter dans la province l'autorité de Henri III ; il reconnut Henri de Bourbon dès son avénement au trône de France, et, quoique catholique, unit ses troupes à celles des Montalbanais pour arrêter les progrès des seigneurs du pays qui s'étaient rangés du côté de la Ligue. Henri IV le récompensa de son dévouement et de son zèle, en le confirmant dans la dignité de sénechal du Quercy, en le nommant capitaine des gendarmes du royaume, et lui donnant le bâton de maréchal. Marie de Médicis ne manqua pas, non plus, de l'attacher aux intérêts de sa régence ; en 1616, elle le chargea de s'assurer de la personne du prince de Condé, malgré les garanties du traité de Loudun, et Thémines n'hésita point à accepter cette mission désagréable.

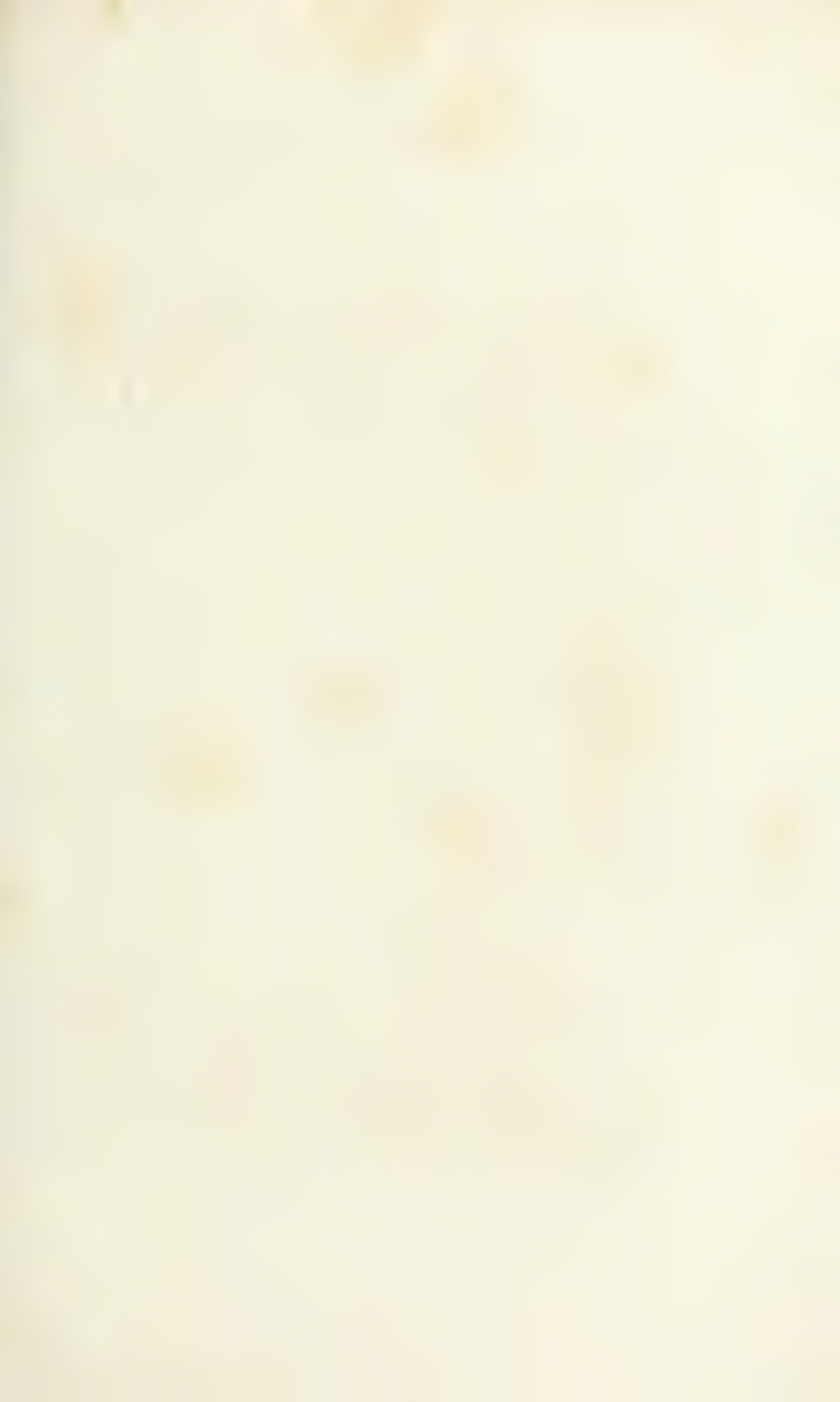
Le maréchal, comblé des largesses royales, avait, en 1606, fait reconstruire sur un plan beaucoup plus vaste l'ancien château des sires de Gourdon ; il possédait plusieurs autres châtellenies dans la province, et ses richesses et son crédit lui avaient fait prendre la plus grande influence sur la petite noblesse. Cette position presque indépendante de Thémines éveilla les craintes du duc d'Épernon, conseiller de Marie de Médicis ; il finit par le rendre suspect à la régente. De son côté,

Thémines fortifia ses châteaux, principalement ceux de Gourdon et de Milhac, et, à tout événement, les pourvut de nombreuses garnisons. Le duc, à cette nouvelle, ne douta plus que son projet ne fût d'exciter une rébellion dans le Quercy, de concert avec le vieux duc de Sully, disgracié par la régente et exilé à Capdenac. Il écrivit aux consuls de Gourdon, les engageant vivement, en sa qualité de gouverneur de Guienne, à empêcher que le château qui dominait la ville ne nuisît aux intérêts du roi, comme à leurs libertés. Le consul Girles répondit au duc, au nom de ses collègues; il lui fit quelques représentations sur les difficultés de l'entreprise. Le château était, en effet, gardé par deux cents hommes. Mais d'Épernon insista et promit des troupes; le siége fut aussitôt commencé par les bourgeois et le peuple de Gourdon. Girles périt dans un assaut, écrasé par l'explosion d'une mine au moment où il venait d'y mettre le feu. Ses amis jurèrent de le venger : les assaillants réunirent tous leurs efforts dans un second assaut; ils réussirent à pénétrer dans la place, et massacrèrent presque tous les soldats du maréchal. On rasa les fortifications, on livra le château aux flammes.

Délivrés de l'oppression que faisait peser sur eux cette gigantesque forteresse, dernier boulevard de la féodalité, les habitants de Gourdon jouirent pendant plusieurs années de tous les bienfaits du régime municipal. En 1629, la ville fut ravagée par la peste. Sous la minorité de Louis XIV, les Gourdonnais, malgré les sollicitations du prince de Condé, refusèrent de prendre part aux troubles de la Fronde. Sous Louis XV, il y eut une révolte de paysans aux alentours de Gourdon, occasionnée par les corvées qu'exigeaient d'eux, pour la construction des routes, les intendants de la province Pouzols et L'Escaloppier. Cette révolte n'eut pas de suite. Enfin, en 1770 et 1771, la ville souffrit beaucoup de la famine qui désola tout le haut Quercy.

Avant la révolution, Gourdon était la troisième parmi les châtellenies qui avaient le droit d'envoyer des députés à l'assemblée des états-généraux de la province; elle jouissait de quelques priviléges, tels que le retrait lignager, la taille réelle et l'exemption de la gabelle. Le nouveau régime, inauguré par les travaux de la Constituante, y trouva des partisans unanimes. Dès les premiers mouvements insurrectionnels de 1789, les habitants du bas pays s'étaient soulevés et avaient démoli le château de Milhac, appartenant à M[me] de la Bourriane Thémines. A Gourdon même on pilla la maison de M[me] de Fontanges, et le peuple commit quelques excès. Sous l'empire, la ville et l'arrondissement dont elle était devenue le chef-lieu payèrent un large tribut à la gloire de nos armes. Ce fut sous l'administration de M. Magniol, maire de Gourdon, que l'on combla les anciens fossés et qu'on planta sur leur emplacement la jolie promenade connue sous le nom de *Tour de ville*.

La situation particulière de Gourdon lui donne encore aujourd'hui l'aspect d'une ville du moyen âge; elle prend de jour en jour cependant une physionomie plus moderne. Quelques jolies maisons ont été bâties sur les boulevards; on a même élargi la place Saint-Pierre, où se tient le marché, et le plateau de la forteresse est maintenant un délicieux belvédère ombragé de peupliers d'Italie, d'où le regard plonge dans de fertiles et riantes vallées. Les monuments les plus remarquables sont les deux églises de Saint-Pierre et des Cordeliers. Gourdon renferme 5,280 habitants; l'arrondissement en a près de 90,000.



[illegible]

Plusieurs personnages célèbres sont nés dans ce pays : nous citerons, parmi les illustrations de la ville, la belle *Alix*, femme de Guillaume de Gourdon, fort vantée par les troubadours de son temps, et poëte elle-même ; *Guillaume Farinier* et *Fortunier Vassal*, tous deux cardinaux de la création du pape Innocent VI : le second, auteur de notes estimées sur la *Cité de Dieu; François Marsis*, lieutenant général du sénéchal, qui a écrit un livre sur le droit civil; et plus récemment *Joachim Murat*, né à la Bastide-Fortunière, proche Gourdon. Martel, Souillac et Gramat, situées dans l'arrondissement, ont donné aussi le jour à plusieurs hommes distingués. La première de ces villes a vu naître le savant jésuite *Delbeau*, le jurisconsulte *Lachièse-Murel* et *Lachièse*, député aux Cinq-Cents; de la deuxième, sont issus le bénédictin *Jean Verninac*, l'un des auteurs du *Gallia Christiana*, et *Raymond Verninac de Saint-Maur*, ministre plénipotentiaire à Constantinople après le 9 thermidor; la troisième a produit le célèbre chirurgien *Dubois*. Ajoutons que *Raymond-Antoine de Fouillac*, historiographe du Quercy, est né au château de Mordesson, voisin de Gramat, et que le fameux troubadour *Hugues de Saint-Cyr* était originaire de Thégra, près de cette ville. [1]

MONTAUBAN.

SAINT-ANTONIN. — CAUSSADE. — LAFRANÇAISE.

Au sommet d'un coteau qui borde la rive droite du Tarn à sa jonction avec le Tescou, et dont la pente, assez abrupte, s'étend de l'embouchure de cette petite rivière jusqu'à la célèbre fontaine des Fées, dernier et lointain souvenir des temps druidiques, s'élevait, pendant la domination romaine, une station postale, appelée *Fines*. La grande voie de Tolosa (Toulouse) à Divona (Cahors) passait sur ce point, ainsi nommé parce qu'il se trouvait juste sur la ligne frontière du territoire tolosate et de celui des Cadurci. Autour de Fines se groupaient plusieurs villas patriciennes, si l'on en croit du moins les noms latins restés à leurs emplacements primitifs. Le sommet du coteau lui-même, qui s'appelait *Mons-Aureolus*, le Mont-Doré, était couronné sans doute par une demeure fastueuse, semblable à celle qui faisait face au Mont-Blanc (*Mons-Albanus*), et qui a laissé au lieu où ses colonnes se reflétaient dans le Tarn la dénomination louangeuse de Capoue (*Capua*). Placé sur le passage des Barbares, le bourg de Fines disparut, pour ainsi dire, sous leurs pieds destructeurs, et pendant trois siècles on oublia jusqu'à son nom.

Vers ce temps, si ce n'est vingt années plus tard, et sous le règne de Pépin d'Aquitaine, un monastère existant déjà, selon de pieux hagiographes, sur le

1. Cathala-Couture, *Histoire du Quercy*. — Dominici, *Histoire du Quercy*. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine*. — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*. — L'abbé de Fouillac, *Mémoires sur le Quercy*. — Vidaillet, *Biographie des grands hommes du Lot*. — Delpon, *Statistique du Lot*.

Mons-Aureolus, sous l'invocation de saint Martin de Tours, recueillit et abrita quelques années encore, sous ses treilles exposées au midi, la vieillesse de saint Théodard, archevêque de Narbonne. Peut-être serait-il d'autant plus rationnel de l'en croire le fondateur, qu'on n'a pu recourir jusqu'ici qu'aux hypothèses pour trouver une autre origine à cette abbaye, et que le premier abbé dont le nom nous soit connu vivait en 955. Mais, en supposant que le moutier du Mons-Aureolus, appelé *Mont-Auréol* et *Auriol* dans les siècles suivants, ait dû sa fondation à quelque disciple de saint Martin au VIe siècle ou à saint Théodard, il est certain qu'à partir de 955 il portait exclusivement le nom de ce dernier. Un demi-siècle après, en 996, Robert, le roi des Franks, confirma les priviléges de cette abbaye. En 1079, un autre événement important s'accomplit au Mons-Auréol; soit que les moines eussent besoin de protection ou qu'ils ne fussent émus que par le haut renom de sainteté de l'abbé Seguin, ils se placèrent volontairement sous l'obéissance de l'abbaye de la Chaise-Dieu d'Auvergne, et se soumirent à la règle de saint Benoît. Arnald II était alors abbé. Sous les tours du moutier s'élevait à cette époque un village qui ne tarda pas à couvrir toute la partie du plateau que n'avaient pas envahie les bâtiments des moines. A mesure que ces derniers s'enrichissaient des dons mortuaires de la féodalité, les toits du village devenaient plus épais; bientôt ce fut un bourg, bientôt les successeurs de saint Théodard eurent presque autant de vassaux en Quercy, attachés à leur glèbe, que les comtes de Toulouse.

Ceux-ci, ennemis déclarés de l'Église, avaient vu d'un œil jaloux cet accroissement de puissance, et comme ils étaient les plus proches voisins des moines (car un fort château, bâti au IXe siècle, sur les ruines de la station romaine pour fermer le Tarn aux Normands de Regnaud, et pour ces motifs nommé Château-Regnaud, était occupé par leurs hommes d'armes) n'attendaient que l'occasion d'abaisser l'orgueil de l'abbaye; elle se présenta d'elle-même en l'année 1144. Un abus féodal forçait les habitants du bourg du Mont-Auréol de conduire chaque nouvelle mariée au moutier. Là il paraît que le droit seigneurial était exigé à la rigueur : l'abbé Albert, qui tenait sans doute aux priviléges du monastère, l'exerça si souvent, en 1144, que les habitants émigrèrent en masse un matin et vinrent se réfugier sous les tours du comte de Toulouse. Ils y trouvèrent aussitôt asile et protection. Le second dimanche d'octobre, en présence de Pons de Saint-Michel, Raimond-Sarrazin, Pierre Guilhem-Poilfort, Adhémar-Caraborda, Pierre de Boais, Tozet, Guilhem du Cloître, Pierre Vital, Pierre de Librac, Pons Astie et Gérald de Ruffel, Alphonse, comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence et son fils Raimond de Saint-Gilles donnèrent aux émigrants le lieu appelé *Mont-Alban* (Mont-Blanc) par opposition au Mont-Boré, Mont-Auréol, pour l'œuvre de la construction d'une ville ou bourg à tous ceux qui voudraient l'habiter sous la réserve du cens et des droits spécifiés dans la charte de fondation.

De chaque jardin large de six stades (stadios) ou perches et long de douze, le comte devait avoir, comme seigneur, douze deniers d'acapte, c'est-à-dire de mise en possession. Sur deux setiers de blé, apportés dans la ville par les forains, il lui était dû un coup ou demi-boisseau; rien, si la quantité de blé était moindre. Il pouvait prendre sur chaque charge d'âne (saumade) de sel qui entrait dans la ville, un demi-boisseau; pour celle que l'étranger apportait sur son cou, une maille.

et une pougeoise, valant deux centimes et demi, pour celle qui était exportée. L'étranger qui vendait un cheval ou une jument, mulet ou mule, devait payer au seigneur quatre deniers, et un seul pour l'âne ou l'ânesse, la vache ou le bœuf. La vente du bélier ou d'une brebis, d'une chèvre ou d'un bouc, n'était frappée que du droit minime d'une pougeoise. Pour chaque bœuf vendu au marché il était dit que les bouchers de la nouvelle ville devraient un denier; les boulangers qui ne cuisaient du pain qu'une fois par semaine étaient imposés à une maille (5 centimes). Tous les cordonniers, tanneurs, étrangers audit lieu, qui venaient au marché, devaient au comte une rente de six deniers, payable le jour de la Toussaint. Le charbonnier forgeron (carbonellus faber) recevait des laboureurs une redevance en nature, appelée *lausé*, et réparait les ferrements des moulins, en payant au seigneur, après avoir retenu le prix de son travail, dix sols de mise en possession. La charte stipulait en outre qu'il serait tenu de ferrer le cheval du comte quand il viendrait à Montauban. Passant ensuite aux redevances indirectes, Alphonse et son fils établissaient qu'on donnerait le seizième du setier pour droit de mouture, une obole pour chaque setier cuit au four banal, cinq sols d'amende pour chaque plainte entre particuliers, trente sols pour effusion de sang, soixante pour avoir tiré l'épée, et tout ce que voudrait le seigneur, s'il y avait eu blessure par le fer. Après avoir imposé à leurs nouveaux sujets l'obligation de les suivre à la guerre, quand ils en seraient requis, et de bâtir un pont sur la rivière du Tarn, les comtes promirent la *liberté* et leur protection *contre toute poursuite étrangère* à ceux qui viendraient bâtir une maison dans la nouvelle ville, et jurèrent sur les quatre évangiles qu'ils ne la donneraient en fief, ni ne l'engageraient, ni ne l'échangeraient jamais.

A ces conditions, les anciens serfs de Saint-Théodard se mirent à l'œuvre et bâtirent le vieux Montauban (qui garde encore, du reste, son nom antique, *Mount-Alba*), dans ce triangle dont le sommet s'incline vers le midi, et qui, allongeant sa base vers le nord, s'élève sur un plateau assez escarpé entre le Tarn, qui le baigne à l'ouest, le Tescou, qui le rétrécit, en serpentant, au sud, et le ruisseau de la Garrigue, par lequel il est borné du côté du nord. Dans le but de le mettre à couvert contre toutes les entreprises de l'abbé, le comte de Toulouse fit construire trois nouveaux châteaux vis-à-vis du monastère même, dont la ville n'était séparée au levant que par un fossé. Qu'on juge de la fureur de l'abbé; courant se jeter aux pieds du pape Eugène III, il déposa devant le trône de saint Pierre les attestations de la plupart des évêques de la Langue d'oc, et accusa le comte Alphonse d'avoir détruit par la violence l'abbaye de Saint-Théodard, en poussant les habitants du bourg à s'insurger contre les moines, en forçant l'abbé et ses religieux à prendre la fuite, en leur adressant à tous des menaces de mort. Le pape se hâta de prendre en main la cause d'Albert, et, le 9 des calendes de juillet 1140, fulmina contre Alphonse et Raimond une lettre apostolique datée de Viterbe, dans laquelle il leur enjoignait, sous peine d'excommunication, de faire satisfaction à l'abbé et à ses moines, et de détruire les châteaux qu'ils avaient construits. Mais la maison de Toulouse ne s'effrayait pas pour si peu, et ce ne fut qu'en 1149 que Raimond, successeur d'Alphonse Jourdain, son père, céda, sur un parchemin griffonné par Honoré Vidal, son secrétaire, la moitié de la seigneurie de Montauban à l'abbé de Saint-

Théodard. Ce qui prouve toutefois que la concession avait bien exclusivement le caractère que nous venons de lui attribuer, c'est qu'un nouveau traité dut intervenir pour régler, en 1231, les conventions nominales de 1149.

L'établissement de la commune peut dater de cette dernière époque; car dès 1194 Montauban possédait un capitoulat. Il doit y avoir à Montauban, dit au folio 2 le *Livre rouge*, dix capitouls au moins, à la volonté des prud'hommes de la ville et du peuple. Ils restent un an en charge. Toute la commune fait serment de leur prêter force et obéissance, et leur doit bon conseil et secret « en tout ce qui ne blesse pas la seigneurie de monseigneur le comte. » Les capitouls furent d'abord chargés de conserver et maintenir les droits et priviléges du comte, et de sauvegarder ensuite les libertés et les coutumes de la ville. Le viguier du comte et le bailli de l'abbé de Saint-Théodard devaient jurer de leur côté devant les capitouls de garder, défendre et respecter les libertés de la ville et de n'actionner personne à leur insu. Les capitouls avaient le droit d'infliger une amende (*de mettrè justezia*) aux hommes ou femmes pris en flagrant délit d'adultère. Le tiers de ces amendes était perçu par le viguier du comte. Les capitouls pouvaient connaître des plaintes pour cause d'injures, juger les causes criminelles, conjointement avec le viguier et les prud'hommes, faire baux, criées publiques et établissements utiles à la ville. Huit jours avant l'expiration de leur temps, ils devaient prendre d'autres prud'hommes parmi les plus capables, et les proposer au choix libre et public du peuple. Les élections municipales avaient lieu le jour des Rameaux. Nul ne pouvait être élu capitoul, s'il n'était sorti de charge depuis trois ans au moins. Cette dernière condition, établie en 1250 dans l'église Saint-Jacques, en présence du peuple et du sénéchal, se lie à l'usurpation de pouvoir des capitouls qui, à partir de ce moment, s'investirent du droit de se nommer les uns les autres. Les capitouls, dans la suite, prirent le nom de consuls, et leur nombre varia presque autant que la forme communale elle-même.

La nouvelle cité était à peine close, lorsque la tempête qui se formait depuis si longtemps à Rome contre les comtes de Toulouse éclata tout à coup avec fureur, au sujet des Albigeois. Par sa position, qui en faisait une sorte de sentinelle avancée dans les deux pays, le Quercy et l'Agenais, d'où les légats tiraient le plus de soldats pour la croisade, Montauban était appelé à jouer un rôle très-actif dans cette horrible guerre, et à devenir l'un des plus formidables boulevards de Raimond. Les doctrines des *parfaits* Albigeois s'y étaient propagées, comme dans toutes les villes communales, avec une grande rapidité, et il est probable que la haine des bourgeois contre l'abbaye dut en favoriser beaucoup le développement. Aussi, lorsque l'abbé Azémar, qui dans l'heureuse diversion de la croisade voyait un moyen de faire rentrer sous le joug de Saint-Théodard cette population rebelle, qu'il considérait comme sa propriété, essaya de se glisser dans la ville pour en ouvrir les portes à Montfort, il fut saisi et livré lui-même, en 1211, au comte qui le fit enfermer dans son château, où il mourut. Le comte de Foix, ce valeureux et brillant Achille de la civilisation méridionale, en lutte avec Rome, fixa, après cet événement, son quartier général à Montauban. C'est du haut de ses murs qu'il allait s'élancer, la bannière déployée, l'année suivante, pour courir sus aux bourdonniers de Montfort, dont l'innombrable multitude environnait Moissac, lorsqu'il vit

venir du côté de Cahors une nuée de ces milices fanatiques conduites par des chefs en surplis. Fondant avec ses braves chevaliers sur ces masses éparses, il les rompit et les poussa, la lance dans les reins, jusque sur les hauteurs de Lafrançaise, d'où pas un croisé ne serait descendu vivant, si Montfort n'eût envoyé à leur secours le comte Baudouin, qui, comme un autre Caïn, faisait cause commune avec les ennemis de son frère. Baudouin fut puni de sa défection l'année suivante. Surpris sur la fin de 1213 au château de Lolmie par les routiers de Ratier de Castelnau, on le traîna chargé de fers à Montauban. Là se trouvaient le comte son frère, Roger Bernard, fils du comte de Foix, et un noble chevalier aragonais, nommé Bertrand de Portellis. Ces trois personnages crurent devoir faire un exemple, et Baudoin fut pendu à un vieux noyer planté sur la route de Toulouse, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la croix de Saint-Orens. Trois jours après son supplice, les Templiers, qui priaient au pied de la croix, eurent la permission de décrocher ce cadavre et d'aller l'ensevelir dans leur cloître de la Ville-Dieu.

Pendant toute cette guerre les bourgeois de Montauban justifièrent les paroles mémorables qu'ils avaient prononcées en 1211, lorsque le vieux Raimond était venu leur lire l'ultimatum du légat : « Avant de subir ces conditions, nous mangerons nos enfants ! » Aussi, dans le traité de 1228, le légat stipula que les fortifications de Montauban seraient rasées, et qu'on ne pourrait les rétablir sans sa permission. Le lendemain de la croisade fut épouvantable; l'inquisition transporta son tribunal dans la ville, où les châtiments prirent un caractère d'atrocité. Les nobles furent condamnés à être étouffés entre quatre murailles, comme Armand de Montpezat; les bourgeois soupçonnés d'hérésie périrent par le feu; les cadavres même, arrachés de la tombe, furent traînés en public sur la claie et brûlés. Enfin la paix rentra dans la ville, et il fallut s'occuper d'un objet qui lui importait grandement. Par la charte de fondation, le comte de Toulouse avait imposé aux bourgeois l'obligation de construire un pont sur le Tarn; mais les circonstances ne leur avaient pas permis de remplir cet engagement. Vers 1303, Philippe-le-Bel le rappela aux consuls et leur envoya deux de ses architectes, Estèves de Ferrières et Mathieu de Verdun. On se mit à l'œuvre sous la direction de ces maîtres, et, à force d'être stimulés par les ordonnances royales, les consuls finirent par achever, au bout de treize ans, l'un des ponts les plus hardis du royaume. Composé de sept arches en ogive, et défendu par trois tours carrées et crénelées, ce pont fut terminé en 1316, et ne coûta que sept mille trois cent quatre-vingt-trois livres dix-huit sous trois deniers.

L'année suivante fut heureuse pour Montauban. Tout dévoué au pays qui l'avait vu naître, Jacques Dossa, fils d'un savetier de Cahors, assis sur la chaire pontificale sous le nom de Jean XXII, après avoir rempli de Quercinois le sacré collége, érigea l'abbaye de Saint-Théodard en évêché. Bertrand Dupuy, le dernier abbé de ce célèbre monastère, devint le premier évêque de Montauban. Son diocèse, pris en partie sur celui de Toulouse, ressortit au siége archiépiscopal, que, pour apaiser le prélat dépouillé, Jean établit dans cette dernière ville. Quarante-cinq ans se passèrent après cet événement, durant lesquels la peste de 1348 et la lutte anglo-française ne cessèrent d'agiter et de troubler la cité. Le désastre de Poitiers survint ensuite. Montauban fut cédé à l'Angleterre par le traité de Brétigny, et vers la mi-

août 1361, les consuls reçurent les lettres-patentes, datées de Vincennes, qui leur signifiaient cet abandon, et que leur clerc transcrivit avec une douloureuse émotion sur le folio 64 du *Livre armé*. Jean Chandos, *lieutenant général ès-parties de France pour monseigneur le roy d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine*, se présenta le 20 janvier de l'année suivante dans cette ville et en prit possession au nom de son maître. Puis, attendu que « les borgeois estoient venuz de bonne et preste volonté à la subjection et obéissance de sondit seigneur, » il leur pardonna, quitta et remit toutes les peines et amendes qu'ils pouvaient avoir encourues. Quant aux priviléges de Montauban, ils furent solennellement confirmés le même jour par Jean Chandos, et au mois de janvier 1363 par le prince de Galles.

Trop intelligents pour ne pas sentir l'importance d'une ville qui était comme la tête de leur puissance sur l'extrême frontière, les Anglais la fortifièrent avec soin et en firent leur principale place d'armes. On vit bientôt combien leurs prévisions étaient justes. En 1366, les routiers qui allaient rejoindre à Bordeaux le prince de Galles pour l'expédition d'Espagne, furent arrêtés sur les glacis de Montauban par les lances du duc d'Anjou. Ils demandèrent le passage que le prince refusa : sortant alors tête baissée sous le commandement de deux chefs énergiques, Bertucat d'Albret et Robert Cheney, les compagnons marchèrent droit aux Français qui les reçurent si vigoureusement qu'il leur fallut reculer en toute hâte et regagner les barrières de la ville. Là une nouvelle lutte s'engagea, le capitaine de la place fit armer « toutes gens, et commanda que chacun en son loyal pouvoir aidât les compagnons. Lors s'armèrent tous ceux de la ville, et se boutèrent en l'escarmouche, mêmement les femmes, qui jetoient cailloux si roidement sur ces François qu'ils reculèrent à leur tour par force. » Deux ans après, Charles V, après la protestation des seigneurs gascons aux états de Niort, contre la demande de subsides du prince de Galles, fit parvenir à Montauban les lettres-patentes dans lesquelles il déclarait aux bourgeois et à ses autres sujets de la province de Guienne, que, « quoique ce païs eût esté baillé par le roy, son prédécesseur, au roy d'Angleterre la souveraineté avoit esté réservée, dans ce traité de paix, au roy de France, de sorte que les appellations pussent estre portées au Parlement et souveraine Cour des Pairs à Paris. »

Mais, ni cette déclaration, ni les sommations de Raimond de Rabasteins, sénéchal du roi de France, n'auraient changé l'état des choses. Ratier de Beaufort, qui le comprenait mieux que personne, distribua secrètement *mille sols* aux principaux bourgeois, et ceux-ci, profitant du départ de Jean Chandos et de Robert Knowles, qui s'étaient dirigés avec trois cents lances sur Duravel, attaquèrent pendant la nuit la garnison anglaise et livrèrent les portes à l'agent du duc d'Anjou. Ils n'eurent pas lieu de s'en applaudir : bien qu'au mois de juin 1369 et le 22 août de la même année ce prince eût amnistié *Montalban* et eût promis de bonne foi aux consuls la protection du roi de France et l'octroi de tous les priviléges, de toutes les faveurs qu'on pouvait souhaiter, quand il fut bien établi dans son office de lieutenant du sénéchal du Quercy et de gouverneur, il commença à tenir un autre langage et une autre conduite. Les bourgeois avec lesquels il avait traité, Johan del Griffoul et Bernard Cavaer, qui essayèrent de s'opposer à ses exactions, furent attachés au gibet : les cachots du château royal lui firent raison du notaire

Pradel, qui avait eu le courage de recevoir l'appel de ses victimes; la torture brisa pendant quarante jours les os de Plantavinha sans abattre son courage, les libertés municipales furent suspendues, les élections consulaires annulées, et tout ce qui avait quelque chose à perdre, quelqu'un à sauver des violences du proconsul, courut se réfugier à Moissac. Il semble qu'un pareil abus de pouvoir aurait dû tourner de nouveau les esprits vers l'Angleterre; celle-ci ne se remit pourtant en possession de Montauban que par une sorte de surprise et pour très-peu de temps. En 1432, le peuple était si mal disposé pour les Anglais que, sur un simple soupçon de connivence avec ces ennemis héréditaires, il traîna deux jacobins devant les consuls, qui les firent coudre dans des sacs de cuir et jeter du haut du pont dans le Tarn. Pour récompenser en partie cette loyauté, Charles VII préféra Montauban à Toulouse, en 1442; retenu dans le midi par la rigueur de l'hiver, qui était telle que tous les chevaux des hommes d'armes étaient morts, il passa les mois de janvier et de février dans cette ville et logea, après l'avoir ennoblie, dans la maison de l'évêque, devenue plus tard l'hôtel-de-ville. C'est là qu'il perdit Lahire, le Du Guesclin de la Guienne.

Après l'expulsion des Anglais, l'histoire de Montauban se concentra dans l'enceinte de ses vieux murs pendant cent dix-neuf ans. De 1442 à 1561, en effet, elle fut toute municipale; nous avons laissé les consuls, en 1313, occupés à la construction du pont. Il paraît qu'ils y mettaient si peu de probité qu'en 1321 un arrêt du parlement de Paris les condamna *pour malversation* à huit mille livres d'amende envers le roi, mille envers le juge Mathieu de Courjemel qui les avait dénoncés, et supprima en outre le consulat. Grâce à l'intercession du pape Jean, il fut rétabli vers le commencement de janvier 1322; toutefois l'ordonnance de Charles IV mit plus d'une restriction à la possession de la vieille liberté municipale, et substitua souvent l'autorité du viguier royal à celle des consuls.

Au passage de Charles VII se rattache un nouvel affaiblissement de la commune; le malheur des temps, la rareté des vivres et la misère qui régnait dans la ville, trop pauvre pour payer les robes des consuls (*nec vestes ipsorum facultas solvendi reperiri potest*), obligèrent le roi à réduire le nombre de ces magistrats à six. Cinquante-un ans plus tard, en 1493, un arrêt du parlement de Toulouse, rendu le 8 mai, établit que, « doresnavant à chacune nomination et élection des nouveaux consulz de Montauban, chacun des vieux consulz de l'année précédente seroit tenu d'avoir et mener avec luy quatre notables hommes de sa gasche (quartier) et consulat pour, comme conseillers, estre présans et oppinans aux iceux vieux consulz à la dicte nomination et élection des nouveaux consulz lesquels avoient accoustumé estre et estoient six en nombre, les trois devant estre des bourgeois de la dicte ville au nombre desquels estoient compris les nobles clercs et marchands d'icelle; et les trois autres des *populaires* au nombre desquels estoient compris les *méchaniques* habitants de la dicte ville, desquels trois populaires l'un seroit toujours des *forestains* populaires demeurants dans ledict honneur et consulat, laboureur homme de bien et honeste, lequel consul seroit tenu de demeurer, habiter et faire continuellement résidence dans ladicte ville comme un des autres consulz et *soy porter honestement.* Et quand viendroit à la fin de son consulat, auroit avecques luy quatre laboureurs gens de bien d'iceux populaires, demeurants hors la ville, pour estre nommés,

comme dessus est dict, conseillers à la nomination et élection des nouveaux consulz de l'année ensuyvant. Tous lesquels vieux consulz avecques leurs conseillers qui seroient en nombre trente seroient tenus avant qu'ils procédassent à la dicte nomination et élection jurer solennellement de bien et loyalement nommer et eslire. Et ce faict, tous ensemble procéder à telle nomination et élection des nouveaux consulz : et en ce fesant conclure à la plus grande opinion des dicts nominans, et élizans suyvant les formes et teneur des priviléges et ordonnances du roi Philippe IV, faictes et octroyées l'an mil trois cent vingt-huit. » Ces trente élus furent ceux qu'on appela jusqu'en 1789 *conseillers politiques.*

Tel était l'état de Montauban lorsque la réformation s'établit en France : aucune ville ne semblait mieux disposée à la recevoir. Fondée en haine des moines, la cité s'était empressée d'adopter les dogmes albigeois et avait fait une rude guerre à l'Église au XIIIe siècle. Comme les grandes passions des peuples se perpétuent de siècle en siècle, l'aversion originaire des Montalbanais contre le clergé existait secrètement en 1560. Depuis longtemps déjà le catholicisme y dépérissait, grâce aux scandales donnés par ses ministres; ils avaient fait tant de bruit, qu'en 1548 le parlement de Toulouse rendit un arrêt mémorable pour les corriger, s'il était possible, et amender la dépravation des mœurs ecclésiastiques. A cette occasion, Jean de Lette, seigneur de Montpezat, évêque de Montauban, s'était rendu à la cour, et avait eu le crédit de faire supprimer l'arrêt comme injurieux ; puis, à son retour, confirmant lui-même, par une sorte de sanglante ironie, la justesse et l'à-propos des mesures du parlement, il vendit son abbaye de Moissac au cardinal de Guise, donna son évêché à son neveu, et, épousant sa maîtresse, la belle Armande de Durfort, qu'il entretenait depuis plusieurs années, s'enfuit avec elle à Genève, en 1556. Trois ans après cet éclat, un missionnaire de la réformation, nommé Bernard Coulon, quittait Paris et revenait travailler à Montauban, sa patrie, à l'œuvre de Calvin. Malgré les dispositions favorables des esprits, l'idée de Rome était encore si imposante, qu'il ne fit d'abord que quatre prosélytes, Pierre du Perrier, Jean Constans, Cabas et Montanier. Loin de s'effrayer de leur petit nombre, ces dignes descendants des hommes qui avaient fondé la commune sur les ruines de l'abbaye, se réunirent pendant six mois dans une maison de ce même faubourg du Moustier, bâti sur les terres de Saint-Théodard ; puis, quand ils se virent quatorze, ils envoyèrent chercher deux ministres à Toulouse, Lemasson et Vignals, qui instituèrent, le 22 juin 1560, cette église protestante destinée à devenir si haute et si célèbre.

Les premières assemblées publiques se tinrent en 1561, dans les fossés des Cordeliers, où les consuls avaient fait transporter une chaire et des bancs ; mais s'y trouvant sans doute à la gêne et le peuple accourant en foule à leurs prêches, les ministres Crescent et Tachard s'emparèrent, le 13 juillet, de l'église Saint-Jacques. Le 21 octobre, un cabaretier d'une taille athlétique, nommé Jean Rigoulac, suivi du notaire Trusier, descendit du faubourg du Fossat, appelé depuis Villenouvelle, et alla faire inscrire, dans chaque maison, ceux qui voulaient rester catholiques. Peu de jours après, les consuls eux-mêmes et l'avocat Portus prirent possession de tous les édifices religieux et de tous les couvents, d'où ils chassèrent les nonnes et les moines. Enfin, le 20 décembre, la cathédrale, que la force de son assiette et le

nombre de ses gardiens avaient défendue jusque-là, fut prise, pillée et brûlée. L'évêque Desprès, qui habitait en grand seigneur une délicieuse villa des environs, le château de Piquecos, accourut à ces nouvelles; mais on lui ferma les portes, et il n'eut plus que la ressource de lever des troupes et de faire la guerre à ses diocésains. L'année suivante (1569), six à huit cents protestants de Toulouse échappés au massacre de mai, vinrent grossir les rangs de la population acquise tout entière au calvinisme, et former la ligne avancée du quartier de Montmurat, qu'on nomma depuis, en mémoire de cet événement, *Cour Toulouse.*

Il n'était pas à croire qu'une ville aussi forte échapperait à l'autorité du roi sans que ses lieutenants essayassent d'y mettre obstacle. Montluc et Terride parurent bientôt, avec leurs troupes, sous les murs du bourg (Barri), situé sur la rive gauche du Tarn; mais, après avoir battu la campagne sept à huit jours et lâché quelques volées de canon contre la première tour du pont, ils se retirèrent, au commencement de juin 1562. Moins heureux encore, le 24 octobre, Terride laissa devant le guichet de la porte du Griffoul le meilleur de ses capitaines, Bazourdan. Un mois auparavant, le huguenot Duras avait cruellement saccagé Caussade, ancienne baronnie, démembrée en 1486, du comté de Rhodez, et qui fut donnée à cette époque, par le comte Charles, à Pierre, son bâtard. Celui-ci, légitimé dans la suite, devint le frère du cardinal Georges, qui possédait la ville, lors du sac de 1562. Cette baronnie était composée des lieux de Lafrançaise, Molières, Montalsat et Sainte-Livrade, qui en furent distraits plus tard et réunis à la couronne. Quant à Caussade, elle fut vendue en 1583, par le cardinal Georges d'Armagnac, à Jacques de Villeneuve, prieur de la Daurade de Toulouse. Celui-ci la transmit à son neveu, qui la revendit au duc de Sully; la famille d'Aliès l'acquit du fils de ce dernier, et la posséda jusqu'à la révolution.

Mais revenons à Montauban. A la suite d'un voyage qu'y firent Charles IX et sa mère, en 1564, l'évêque Desprès était rentré avec son clergé, et une ordonnance spéciale avait mi-parti le consulat, accordant la seconde, la quatrième et la sixième place aux catholiques. Cette espèce de compromis ne tint pas plus de quatre ans. En 1568, le peuple se souleva, chassa les consuls catholiques et pilla de nouveau les églises. Au mois de février suivant, toutes les propriétés du clergé furent vendues à l'encan, et, depuis ce moment, les protestants regardèrent Montauban comme la première de leurs places. La nouvelle de la Saint-Barthélemy produisit d'abord une impression de terreur si grande sur l'esprit des Montalbanais, que si un capitaine s'était présenté suivi seulement de vingt hommes, il aurait pris la ville. On n'osait pas même fermer les portes, et le baron de Regniès, généreusement sauvé du massacre par Vezins, son compatriote et son ennemi, ne put obtenir un asile avec les vingt-cinq cavaliers et les douze soldats armés du pétrinal qui avaient osé s'associer à sa fortune; mais quand on le vit revenir le soir vainqueur de deux cent cinquante lances et de cent quarante arquebusiers qui voulurent l'arrêter au bac de la pointe d'Aveyron, les courages les plus timides s'exaltèrent, et le seigneur de Terride, en accourant à Montauban, le trouva prêt pour la défense. Cette résolution importait d'autant plus aux Églises, que Montauban était pour elles, dans la haute Guienne, ce qu'était La Rochelle en Saintonge. Aucune mesure décisive n'était prise dans ces temps néfastes, sans avoir été délibérée dans ses murs. En 1578,

Catherine de Médicis y convoquait l'assemblée générale des Églises dont elle ne put rien tirer, du reste, grâce à la courageuse fermeté de La Musse, gouverneur de Figeac. En 1579, le roi de Navarre et le prince de Condé vinrent y présider le colloque dans lequel on convint que les places de sûreté ne seraient pas rendues; le 13 juillet de la même année, le prince de Condé, seul, en réunissait un second si nombreux, que la grande salle du sénéchal put à peine contenir les députés; et, en 1584, le roi de Navarre déterminait une quatrième assemblée, non moins respectable que les trois autres, à reprendre les armes. En s'éloignant de Montauban, il y avait laissé Duplessis-Mornay pour gouverneur; celui-ci fortifia le bourg de la rive gauche du Tarn, insulté autrefois par Montluc, et, pour graver dans l'esprit des Montalbanais le souvenir de son maître, lui donna le nom qu'il porte encore : *Ville-Bourbon.*

Le triomphe d'Henri IV rétablit, non sans des peines infinies, une ombre de catholicisme à Montauban. Après de longues et difficiles négociations, il fut convenu, en 1600, que l'église de Saint-Louis serait rendue à l'évêque, à la condition toutefois de ne pas sonner les cloches et de s'abstenir de toute manifestation extérieure du culte romain, au-delà de la rue dite des Soubirous. L'attentat de Ravaillac, en causant à Montauban une émotion extraordinaire, n'amena pourtant pas de représailles, et rien n'avait troublé la paix de la ville, à part le fameux incendie de 1614, qui consuma presque en un clin-d'œil, le 12 novembre, quarante maisons de la place, lorsqu'en 1620 le rétablissement de la religion catholique en Béarn vint rallumer la guerre civile. Une assemblée générale de députés protestants, réunie à l'hôtel-de-ville au commencement d'octobre, vota d'enthousiasme la prise des armes, et, conformément à la déclaration d'une autre assemblée, tenue l'année suivante à La Rochelle, les Montalbanais chassèrent de nouveau les catholiques et résolurent de se défendre contre Louis XIII jusqu'à la dernière extrémité. En conséquence, le 18 juin 1621, le duc de Rohan, généralissime des forces protestantes, arriva à Montauban, adressa le discours le plus énergique au peuple assemblé dans le temple, et ne partit qu'après avoir tracé de sa main la ligne des ouvrages à élever dans les endroits faibles. Il s'éloignait avec confiance, car il laissait dans la place un homme qui en valait dix mille; Jacques Dupuy, premier consul de Montauban, aussi grand par le cœur que par le génie, allait déployer, pour la défense de sa ville, les qualités éminentes dont la nature l'avait si largement doué. A peine Rohan eut-il passé le pont-levis de la porte de Griffoul, qu'à sa voix la population tout entière courut aux fortifications avec la pioche et la hotte; les premières dames de la ville donnaient l'exemple et remuaient la terre. En quinze jours, on amoncela des montagnes.

Quand ces travaux, préliminaires en quelque sorte, furent terminés, voici l'aspect que présentaient les fortifications, examinées soigneusement à l'extérieur par le général de l'artillerie royale, qui fit son rapport à Louis XIII en ces termes : « Sire, la place de Montauban, du côté occidental (quartier de Montmurat), a quatre fortifications. La première, au dehors, est une grande ravine, que les eaux qui descendent par là dans le Tarn, ont creusée à quinze ou seize pieds, et ouverte, en largeur, de trente-cinq à quarante. La deuxième est un ouvrage à cornes, dont la pointe droite, à notre regard, vient sur le bord de cette ravine; elle n'est point

achevée, mais les ennemis y travaillent en grande diligence. La troisième est une enceinte de bastions, demi-bastions ou tenailles revêtues de briques, qui règne tout autour de la place. Deux demi-bastions se rencontrent en cet endroit avec le grand fossé, contrescarpe et demi-lune au devant La quatrième est celle de l'ancienne ville, qui n'est qu'une grosse muraille de briques, avec des tours carrées à l'antique; mais le fossé y est très-grand et creux extraordinairement, pour ce qu'un torrent, nommé la Garrigue, passe par là pour tomber dans le Tarn. Au nord la place n'a que deux fortifications, à savoir l'enceinte bastionnée et la vieille enceinte garnie de tours carrées. En cet endroit-là, il y a un vieux ravelin de briques, mais le fossé n'est pas si grand que de l'autre côté. Au levant, une double enceinte bastionnée, coupée seulement par la porte des Cordeliers, couvre le faubourg du Moustier, et vient se lier vers le midi au château Régnaud, en longeant le Tarn et les bastions du Paillas, du Moustier, des Carmes, de Rohan et de l'Écluse. Le faubourg de Ville-Bourbon, situé au-delà du pont sur la rive gauche du Tarn, est fermé d'une muraille de briques et fortifié de trois bastions et de deux demi-bastions non revêtus et fort petits. Les fossés sont petits aussi. Les contrescarpes sont faites et une demi-lune, au devant la courtine qui est entre le bastion de main gauche et celui du milieu. » Ce que l'ingénieur ne put dire au roi, c'est que toutes ces fortifications étaient armées d'une quarantaine de pièces de divers calibres et défendues par une garnison de quatre mille cinq cents hommes déterminés à vendre chèrement leur vie, et distribués en trois quartiers: celui de Montmurat, où commandait Castelnau, fils du marquis de La Force ; celui du Moustier, confié à Régniès et Dausseron; et celui de Ville-Bourbon, où le comte de Bourfranc et le Béarnais Vignaux allaient lutter de talent et de bravoure. Une réserve de dix-huit cents hommes, placée sous les ordres du comte d'Orval, fils de Sully et chef des gens de guerre, devait se porter, au besoin, sur les points les plus menacés. A chaque quartier étaient en outre attachés deux ministres, chargés d'entretenir, par leur sombre éloquence, l'enthousiasme religieux du soldat.

Un ordre admirable, établi par Dupuy, assurait d'avance la régularité des services publics. Le conseil général et les consuls, en permanence à l'hôtel-de-ville, s'étaient distribué patriotiquement le fardeau, chacun selon ses aptitudes Les uns étaient chargés de la police, les autres des poudres; ceux-ci des vivres, ceux-là des logements des volontaires; les plus âgés du soin de faire panser les blessés, les plus jeunes de la distribution des munitions, les octogénaires du filet pour les mèches des canons et des arquebuses. Quant à Dupuy, il était partout. La ville entière était donc sur pied, lorsque, le 17 août 1621, vers les trois heures du soir, la vedette du clocher de Saint-Jacques donna l'alarme. Aussitôt les rues retentissent des sons du tocsin et du chant de ce psaume, entonné en chœur par le peuple et les troupes :

> Dieu nous rendra preux et vaillants
> Encontre tous nos assaillants....

Chacun court à son poste, et trente mousquetaires sortent, mèche allumée, pour aller saluer l'ennemi. Comme ils quittaient le chemin couvert, le vent achevant de dissiper les nuages de fumée qui enveloppaient Montauban, car on venait de mettre

le feu aux dernières maisons des faubourgs et aux meules de paille, leur fit voir, à quelque distance, la cavalerie légère du duc d'Angoulême qui s'avançait sur la route de Bordeaux, entre le régiment des gardes et celui de Picardie formés en colonnes et suivis de toute l'armée.

Pendant l'escarmouche que les mousquetaires montalbanais soutinrent vaillamment, Castelnau faisait former une barricade au-delà de la corne avec des barriques pleines de terre, et l'armée royale se déployait autour de la ville dans l'ordre suivant : les régiments des gardes, de Piémont, de Normandie, de Chappes et la moitié des Suisses, commandés par les maréchaux de Praslin et de Chaulnes, qui étaient eux-mêmes sous les ordres du connétable de Luynes, occupaient devant Montmurat, à l'ouest, le quartier du Roi. Le prince de Joinville, auquel obéissaient les maréchaux de Saint-Géran, Bassompierre, Lesdiguières, quoique huguenot, et Montmorency, avait son quartier du côté opposé au Moustier avec quatorze régiments. Celui du duc de Mayenne, composé des régiments d'Ornano, de Languedoc, de Suze, de Barrau, de Francou et de Lauzun, était sur la rive gauche du Tarn, devant Ville-Bourbon. Deux ponts de bateaux reliaient ces trois camps, placés à une très-grande distance l'un de l'autre. Quant à Louis XIII, qui avait voulu encourager l'armée par sa présence, il s'était logé, à deux lieues de Montmurat, dans le château de Piquecos, bâti, comme nous l'avons déjà dit, dans un site délicieux, et sur un mamelon d'où l'on découvre en plein Montauban. L'armée royale mit quatorze jours à tracer ses tranchées et à disposer ses batteries, qui ne furent prêtes que le 1er septembre. Ce jour-là, elles saluèrent la ville de sept cents coups de canon. Au quartier du prince de Joinville il n'y eut pas grand dommage ; le duc de Mayenne réussissait mieux à Ville-Bourbon ; et les boulets du maréchal de Praslin avaient tellement labouré les deux rangs de tonneaux pleins de terre étagés en avant de la corne de Montmurat, que, des tranchées, on voyait de la tête aux pieds ceux qui la défendaient. En ce moment de véritable péril, le hasard vint en aide aux assiégés. Quelques flammèches des canons de Praslin portèrent dans le parc des poudres, et en firent sauter dix milliers, avec le lieutenant de l'artillerie et quarante gentilhommes. Pareil accident, dû à la négligence des artilleurs ou à leur connivence avec les Montalbanais, car l'artillerie était pleine des huguenots de Sully, arrivait en même temps au duc de Mayenne. L'explosion fut si forte dans son quartier que toutes les maisons de Ville-Bourbon tremblèrent, les fenêtres s'ouvrirent avec violence, et une foule de victimes, parmi lesquelles étaient le frère de Mayenne et deux capucins, furent lancées dans les airs. Cette diversion donna le temps aux Montalbanais de réparer la corne de Montmurat. Ils s'y portèrent avec le plus grand sang-froid sous la mousqueterie des gardes, et, pour montrer que l'artillerie du roi ne les étonnait guère, ils pendirent le lendemain, sur la place des Couvertes, le capitaine Sauvage, qui était entré dans la ville pour la livrer au connétable.

La nuit suivante le duc de Mayenne, étant enfin parvenu à ouvrir une brèche, l'envoya reconnaître par une troupe d'élite, qui en fut précipitée à coups de pique et de tisons ardents. Sachant néanmoins qu'elle était praticable, il résolut de donner l'assaut. Le 4, la canonnade commença au lever du soleil et ne se ralentit tout à coup que vers les deux heures. A ce moment le comte de Bourfranc, qui

faisait ses préparatifs à la hâte, vit sortir des tranchées les enfants perdus, armés de pied en cap, et suivis de cent vingt gentilshommes volontaires, devant lesquels un trompette, habillé de velours rouge, sonnait la charge. Il les reçut par une effroyable grêle de mousquetades; mais ces généreux courages, avançant du même pas sous les balles, arrivent jusqu'au bastion, et, dressant douze échelles contre la brèche, montent hardiment et s'attachent aux barricades. Là, pendant longtemps, une jeune fille, qui était au premier rang, précipita ceux qui parvenaient au sommet en leur coupant les mains à coups de faux; mais, comme ils se succédaient toujours plus nombreux, que Marmonié, le brave des braves d'alors, fondant comme un faucon sur le gouverneur de Chartres, à l'instant où il posait le pied sur les ruines, et le saisissant corps à corps, avait roulé dans le fossé, où il le tua avec sa propre épée, et que le comte de Bourfranc, tué d'un coup de pistolet à la tête, laissait les soldats sans chef, les compagnies protestantes lâchèrent pied et abandonnèrent la demi-lune. Le tocsin sonne aussitôt à tous les clochers de Montauban. Le vieux marquis de La Force et d'Orval accourent avec la réserve, et Dupuy, toujours calme et impassible, paraît soudain aux yeux des fuyards. Il les regarde, et tous s'arrêtent; il dit que le duc de Rohan entre avec le secours par Ville-Nouvelle, et tous s'élancent de nouveau à la brèche. Vignaux la disputait encore à l'ennemi avec une poignée de braves et de femmes. Ce spectacle et l'apparition presque miraculeuse d'un arc-en-ciel, qui déployait alors sa nuée radieuse sur la ville, électrisèrent tellement ceux dont les cœurs avaient faibli qu'ils écrasèrent sous les pierres et les balles tout ce qui avait franchi le fossé. Pas un enfant perdu, pas un gentilhomme ne remonta la contrescarpe. Devant ce carnage les régiments reculèrent pleins de terreur. Douze jours après, une balle partie de ce bastion, qui avait été plein de cadavres jusqu'à la gorge, frappa Mayenne lui-même à l'œil gauche et l'étendit raide mort dans la tranchée qu'il montrait au duc de Guise.

Malgré la surveillance du maréchal de Bassompierre, qui a fait dans ses mémoires, d'une misérable escarmouche de nuit, une sorte de poëme épique à sa louange, le duc de Rohan était parvenu, le 29 septembre, à jeter du secours dans Montauban. Des mines éventées ou qui n'eurent pas plus de succès que les négociations continuelles du connétable avec le vieux Laforce et les consuls, et un assaut général, annoncé avec fracas, et qu'on n'osa point donner ensuite au quartier du Moustier, occupèrent encore l'armée royale pendant deux mois et demi. Le 12 novembre, enfin, ne pouvant y entrer ni par la force ni par la douceur, Louis XIII plia bagage et s'en retourna, comme l'avait prédit le ministre Chamier, par le même chemin qu'il avait tenu en venant, après avoir en vain battu ces remparts calvinistes de vingt mille coups de canon, laissant les jardins, les prés, les vignes, les champs, les bois et les chemins jonchés de seize mille cadavres, moitié ensevelis, moitié mangés par les loups, et abandonnant les tentes à demi brûlées du camp pleines de blessés et de malades, que les vainqueurs, lorsqu'ils imploraient leur miséricorde et maudissaient la cruauté de ceux qui les avaient quittés, livrèrent, *sans leur faire ni bien ni mal*, à la vengeance qu'en prenait la maladie.

L'année suivante le roi revint en force; il n'osa pourtant pas attaquer Montau-

ban, et se contenta d'aller décharger sa colère sur la petite ville de Saint-Antonin. Appelée *Vallée-Noble* au VIIIe siècle, et siége d'une abbaye célèbre sous l'invocation de saint Antoine, cette cité devait offrir quelque importance en 820, puisque le comté du Rouergue y établit un viguier en 1083. Dès 937 elle avait des seigneurs qui portaient le titre de lieutenants, de comtes. En 1083 ces fonctionnaires féodaux usurpèrent celui de vicomtes, ou peut-être l'achetèrent, car à cette époque la vicomté de Saint-Antonin fut démembrée pour quelque temps du comté de Rouergue. Les vicomtes donnèrent des coutumes aux habitants de Saint-Antonin, en 1136, date certaine de l'établissement de la commune, qui était gouvernée par des prud'hommes. Saint-Antonin avait déjà soutenu plusieurs siéges : le premier, en 1209, contre les croisés de l'évêque du Puy, qui essaya de la rançonner en allant combattre les Albigeois; le second, en 1212, contre Montfort lui-même, dont les ribauds forcenés le saccagèrent pendant trois jours pour le punir de son attachement aux dogmes albigeois; le troisième, en 1345, contre les Anglais, auquel il échappa, bien qu'ils s'en fussent déjà rendus maîtres, et le quatrième, en 1354, contre les mêmes ennemis. Au XVIe siècle, Saint-Antonin embrassa le calvinisme avec la même ardeur qu'il avait mise au XIIIe à embrasser les opinions réformatrices des Albigeois. Aussi Montluc, qui se méfiait fort de l'esprit belliqueux de ses habitants, envoya-t-il, en 1565, le seigneur de Caillac pour faire démolir leurs fortifications. Bien qu'on eût rasé leurs murailles, ils n'en prirent pas moins une part très-active aux mouvements de la guerre religieuse, et c'était en partie pour les punir de leur attachement à la cause des Montalbanais que Louis XIII venait les assiéger en personne en 1622. En passant, le roi força la petite ville de Negrepelisse, et, pour montrer qu'il était impitoyable pour les faibles, on passa tous les habitants au fil de l'épée, à l'exception des consuls et du juge qui furent pendus aux fenêtres du château. Après avoir fait mettre le feu à la ville il se porta sur Saint-Antonin, qui, enfoncé au bord de l'Aveyron, dans une gorge formée par des rochers abruptes et d'une hauteur effrayante, ne pouvait opposer une longue résistance. Le capitaine Saint-Sébastien le défendit cependant pendant sept jours, malgré le désavantage de sa position ; mais le septième jour, qui était le 21 juin 1622, il fallut capituler. Louis XIII fit grâce moyennant une amende de cinquante mille écus et le supplice de onze notables, qu'on pendit devant le temple. Toute fière de cet exploit, l'armée royale prit ensuite la route de Montpellier.

Quatre ans se passèrent sans troubles à Montauban. La cour, croyant l'or plus efficace que le fer, avait attaqué les Montalbanais avec ce métal corrupteur et fait de nombreuses conquêtes dans la haute bourgeoisie, qui eut toujours des sentiments cosmopolites. Tout se préparait à petit bruit pour une trahison. La Boissonnade premier consul, Escorbiac juge mage, Satur, Caminel, avaient tant et si bien négocié avec le duc d'Épernon qu'il ne s'agissait plus que d'ouvrir les portes et de s'en remettre à la clémence royale. Mais les transfuges avaient compté sans le peuple et les bons citoyens qu'ils écartaient. Au commencement de juillet 1626, les chefs de famille et les corps des métiers, que la haute bourgeoisie avait exclus du conseil général, s'assemblèrent dans le temple, proclamèrent le duc de Rohan généralissime des Églises, et remirent le gouvernement militaire de la ville aux

mains de Saint-Michel choisi par le duc pour remplir cet office. Le parlement de Toulouse en prit le prétexte de transporter le sénéchal et le bureau de la recette de Montauban à Moissac; les bourgeois partisans de la paix égoïste, celle qui n'aurait pas compris La Rochelle, s'éloignèrent, et une guerre de fourrageurs recommença dans la banlieue de la ville, entre les Montalbanais et le duc d'Épernon. Dans ces courses quotidiennes, qui se bornaient à des escarmouches, des incendies de villages ou de moissons, et des enlèvements de bestiaux, les soldats protestants montraient la même ardeur, le même enthousiasme que pendant le siége : ils remportèrent une petite victoire entre Dieupentale et Montech, au commencement de septembre, sur les riverains catholiques de la Garonne, et dans laquelle ceux-ci perdirent trois cents hommes.

Malgré ces succès, la prise de La Rochelle, celle de Privas, et, plus que tout cela, l'irrésistible ascendant du génie de Richelieu finirent par amener la reddition de Montauban. A mesure que les armes du roi faisaient des progrès, la partie modérée de la bourgeoisie s'enhardissait davantage. Bientôt elle fut assez forte pour obtenir qu'on dressât le cahier des demandes de la ville. Le 29 juin 1629, ces demandes furent accueillies favorablement par le roi, qui était alors en Languedoc, à une condition très-rigoureuse, toutefois, celle de la démolition complète des fortifications. Richelieu avait mis cette clause draconienne au pardon du roi. Les Montalbanais eurent bien de la peine à la subir, et sans les *gens bien intentionnés*, dont il a été fait mention, on n'aurait jamais pu l'exécuter; mais la haute bourgeoisie l'emporta, et lorsque le cardinal-ministre se présenta, le 20 août, à la porte de Ville-Bourbon, il vit les paysans catholiques de la banlieue démolissant, une couronne de lauriers sur la tête, ces bastions, formidables boulevards de la vieille liberté municipale et de la liberté religieuse.

Une affreuse peste, qui enleva près de six mille personnes en six mois, signala tristement la fin de 1629 et le commencement de 1630. Lorsqu'elle eut cessé, les catholiques se hasardèrent à rentrer dans la ville. Les premiers éclaireurs furent les capucins, qui vinrent bâtir un couvent entre les deux enceintes de Montmurat, auprès d'un petit moulin à vent qui avait servi de point d'observation pendant le siége. L'année suivante, les religieuses de Sainte-Claire s'établirent à côté des capucins, et la brèche une fois faite, l'évêque Anne de Murviel y passa avec son clergé, ramenant les Augustins, les Cordeliers, les Carmes et les Jésuites. Le cardinal de son côté, dans la vue d'attirer des familles catholiques, rendit à la ville la sénéchaussée, y créa de plus un présidial, en 1632, et en 1633 y transféra l'élection de Moissac. Jugeant ensuite le moment venu de frapper les grands coups, il mi-partit par ordonnance le consulat, et donna aux catholiques le premier, le troisième et le cinquième chaperon, ne laissant aux protestants, qui les avaient tous, que le second, le quatrième et le sixième. Par suite du même système, une intendance, comprenant dans son ressort onze élections depuis Rhodez jusqu'à Pau, fut établie en 1635 à Montauban. La même année, les Carmelites entrèrent enfin dans la ville, et les Jésuites eurent l'art d'obtenir la moitié du collége qui appartenait aux protestants. Cette habile et progressive substitution de l'influence catholique à l'ancienne influence protestante ne s'opérait pas sans exciter dans le parti calviniste, et surtout dans les rangs du peuple, d'ardents ressentiments qui

éclatèrent avec violence à trois reprises. En 1638, l'évêque, ne se proposant rien moins que de faire démolir le temple vieux, sous prétexte qu'il était bâti sur les propriétés de l'Église, vit sa maison assiégée et l'un de ses domestiques massacré sous ses yeux : en 1641, à propos d'un édit qui augmentait d'un sol par livre l'impôt sur les marchandises, le peuple furieux força l'intendance, la pilla, brûla le carrosse de l'intendant du Bousquet sur la place publique, et fit une telle peur à ce magistrat qu'il alla se cacher sur un toit et y passa la nuit plus mort que vif. Enfin, de 1656 à 1660, l'émeute ne cessa de gronder dans la ville : tantôt le peuple s'ameutait pour enlever le cadavre d'une vieille femme revendiquée par les catholiques ; tantôt, furieux du prosélytisme bruyant de l'évêque Berthier, grand partisan des Jésuites et de leur morale, il brisait les portes de son palais et le pendait en effigie ; tantôt il punissait à coups de bâton les empiétements continuels de la compagnie de Jésus ; tantôt il chassait les consuls de l'hôtel-de-ville, l'intendant Fontenay de sa maison, et démolissait la prison du sénéchal. L'autorité royale profita seule de ces désordres : envoyant Saint-Luc à Montauban avec des troupes, Louis XIV abolit le consulat mi-parti, en donna toutes les places aux catholiques, réduisit le conseil général à quarante membres, dont dix seulement pouvaient être protestants, fit pendre, fouetter ou condamner aux galères ceux qu'on désigna comme les plus coupables, bannit les principaux ministres, parmi lesquels était le fameux Yvon de Labadie, chef des illuminés, et, après avoir exigé qu'on achevât de raser ce qui restait des fortifications, transféra l'académie protestante à Puylaurens. En même temps qu'il affaiblissait ainsi le calvinisme pour lui porter le dernier coup en fortifiant d'autant plus la religion rivale, il rendit, l'année suivante, l'édit de translation de la cour des aides de Cahors à Montauban. L'évêque Berthier, qui l'avait conseillée, comprenait mieux que personne la portée de cette mesure ; elle fut décisive, en effet : cette espèce de transfusion étrangère dans les veines du vieux Montauban altéra l'énergique chaleur, le généreux patriotisme qui éclataient en lui depuis sa naissance. A cette population si passionnée pour la liberté et les armes, si jalouse de son vieux droit municipal, si heureuse de son indépendance, succède dès lors une colonie composée d'éléments hétérogènes, effacés, abâtardis, déteints par ce mélange forcé.

La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, n'excita aucun trouble à Montauban, tant les choses étaient changées. L'indifférence religieuse et la terreur y étaient arrivées au point qu'on apprit sans émotion que deux vieillards de quatre-vingt-dix ans, les barons de Monbeton et de Villemade, mandés sous quelques prétextes à l'évêché, y avaient été jetés par terre, et mis de force à genoux, malgré leurs cris, aux pieds de l'évêque qui appelait cela une abjuration. Peu de jours après, une femme, la dame Pechels de la Boissonnade, chassée de sa maison par les dragons au moment où elle était prise des douleurs de l'enfantement, erra dans toutes les rues, soutenue d'un côté par son mari et de l'autre par la sage-femme, sans qu'une porte osât s'ouvrir pour donner asile à l'infortunée. Elle aurait accouché sur une pierre vis à vis de la maison de sa sœur, si, la pitié l'emportant enfin sur la crainte, celle-ci ne lui eût donné un lit d'où on vint l'arracher le lendemain pour la traîner aux pieds de l'intendant. Cet homme, dont il faut conserver le nom, *Urbain Legoux de la Berchère*, commit, le 23 août, huit jours après l'arrivée de

Boufflers, un faux des plus audacieux sur les registres du conseil général. Les principaux chefs de famille protestants, parmi lesquels étaient le marquis de Régniés, le baron de Villemade, Satur, Fournes, d'Arassus, Ollier, Durban, Leclerc, Debia, Zacharie Latreille, Garisson, Causse, Delrieu, Cazals, furent convoqués à l'hôtel-de-ville, et sommés d'obéir au roi et d'abjurer. Ils refusèrent, à ce qu'il paraît; mais l'intendant, agissant comme s'ils eussent consenti, supposa une pièce contenant leur changement de religion et l'écrivit sur les registres consulaires en suppléant de sa propre main aux signatures absentes.

Repoussés de toutes les carrières, les protestants de Montauban s'adonnèrent alors à l'industrie et au commerce. Des manufactures de *cadis*, sorte de drap grossier, dont la première idée appartient à trois frères appelés Vialettes d'Aignan, s'élevèrent bientôt dans chaque quartier, mais principalement à Ville-Bourbon. Là, presque toutes les maisons baignées par le Tarn devinrent des fabriques et des teintureries. En 1713, on y comptait près de huit mille ouvriers. Ce fut trois ans après qu'une ordonnance royale démembra de l'intendance de Montauban les cinq élections de Lomagne, Rivière Verdun, Armagnac, Astarac et Comminges; à partir de cette époque, une période toute nouvelle s'ouvre dans l'histoire de Montauban. Les vieilles haines du passé s'oublient, les haines religieuses elles-mêmes s'émoussent, et chacun semble songer exclusivement à la prospérité de la ville. Déjà, en 1667, l'intendant Pellot avait donné le signal des travaux d'embellissements, en transformant les fossés en délicieuses promenades, et en élevant, sur l'ancien emplacement des fortifications de Montauban, les arches monumentales de ce quai, bordé d'une double ligne de marronniers qui longe la rivière. Foucault, son successeur, complétant son œuvre, construisit au-delà de ce quai, en 1678, une magnifique promenade, d'où la vue s'étend jusqu'aux Pyrénées, et à laquelle on a donné le nom de *Cours Foucault*. L'intendant Legendre bâtit trois portes monumentales, dont une est debout encore, à l'extrémité du pont de Ville-Bourbon, et termina, en 1702, la grande place construite en briques peintes, sur le dessin de la Place-Royale de Paris. Fidèle à ces précédents, Pajot forma, en 1729, avec les ruines des fameux bastions de Paillas et du Moustier, l'admirable promenade des Carmes, qui domine toute la plaine. Dix ans plus tard, l'architecte Laroque achevait la cathédrale, et, au bout du même laps de temps, Lacoré avait fait construire la salle de spectacle. De tous ces administrateurs, celui auquel Montauban doit le plus, c'est, sans contredit, Pajot; mais il n'aurait pas accompli la moitié de sa grande tâche, s'il n'eût été secondé par un homme probe, éclairé, loyal, dévoué de cœur à sa patrie, dont l'auteur de cette notice s'honore de descendre. Maire et premier consul pendant cinq ans, premier officier du conseil politique en 1738 et 1739, comme il avait servi le roi au parquet de la cour des aides, et en qualité de subdélégué de l'intendance, M. Jacques Maury de Lafrançaise servit la commune avec zèle et honneur. C'est lui qui plaça, dans la tour de Lautié, cette grande horloge dont les sons vibrants et sonores semblent la vieille voix de Montauban. Par ses soins, la place du Marché aux Bœufs fut achetée, le 20 janvier 1736, à M. Bardon-Tauge. De 1733 à 1737, les registres du conseil général sont pleins de sages mesures prises, dans l'intérêt public, sur ses réquisitions.

Les années suivantes furent signalées à Montauban par la fondation de l'aca-

démie, que Louis XV établit, le 17 janvier 1744, par lettres patentes datées de Dunkerque, et par les démêlés de l'intendant L'Escalopier avec la cour des aides, au sujet des corvées. Cet intendant abusait tellement du droit que lui donnait la cour de pressurer les malheureux corvéables, que, pendant dix ans, les terres restèrent en friche et les vignes cessèrent d'être cultivées sur plusieurs points de la généralité. En 1753, il exigea d'un jardinier vingt-quatre journées en cinq mois et vingt-une en quatre mois. Son frère étant venu le voir à Montauban cette année-là et voulant s'en retourner par le Rouergue, il arracha quatre mille paysans, pendant dix jours, aux travaux des vendanges pour faire construire un chemin provisoire où sa chaise pût passer. Ses mauvais traitements coûtèrent la vie à un pauvre forgeron de Ville-Nouvelle, dont il fit démolir la maison, malgré toutes les représentations qu'on lui adressa et le désespoir de ce misérable ; puis, la maison abattue, il en refusa les matériaux à la veuve et la contraignit de payer la taille. Indignée d'un pareil abus de l'autorité, la cour des aides, à la tête de laquelle était alors Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, lui opposa le frein des lois et ne cessa de réclamer auprès du ministère, aux ordres duquel elle ne craignit même pas de désobéir quand il voulut donner raison à l'intendant. Exilée pour sa courageuse résistance, en 1756, la cour des aides n'en eut pas moins la gloire de chasser L'Escalopier, qui passa, comme on s'y attend bien, à une intendance supérieure, celle de Tours.

Pour être juste, cependant, il faut convenir que toutes les communautés de son intendance n'eurent pas à se plaindre. Entre celles qui profitèrent du travail arrosé de tant de larmes, des corvées, on doit mettre au premier rang la petite ville de Lafrançaise. Fondée, au XIIe siècle, autour d'une *bastille* royale, sur le sommet d'une montagne qui domine l'immense plaine arrosée par l'Aveyron et le Tarn, Lafrançaise obtint de Philippe-le-Hardi, en 1275, les coutumes que Roger-Bernard et Jean, comte d'Armagnac, confirmèrent successivement, l'un en 1359, et l'autre en 1463. Depuis cette époque, malgré le bon gouvernement de ses quatre consuls, de son conseil général et du conseil politique, formé du maire, du premier consul, de six *policiens* et du secrétaire, la ville n'avait pu réparer les désastres essuyés pendant les guerres religieuses, et notamment, en 1626, où les Montalbanais la prirent de force et la brûlèrent. Sous l'administration de l'intendant Laugeois, qui l'appelait la *mère-nourrice, non seulement de Montauban, mais encore de tout le Bas-Languedoc*, elle avait commencé de sortir de ses ruines L'Escalopier décida sa transformation. Par ses ordres, ce qui restait des vieux remparts et des portes fut démoli ; en 1745 on répara l'église, et la route destinée à relier Montauban et Moissac passant devant sa halle y ramena l'abondance et la vie. Avant la fin du XVIIIe siècle, cette petite ville était l'entrepôt de tout le Haut-Quercy et d'une partie de la Gascogne. Outre sa communauté elle possédait une justice royale, qu'elle perdit à la révolution pour devenir un chef-lieu de canton comme Saint-Antonin et Caussade.

L'expulsion des Jésuites en 1765, deux inondations extraordinaires en 1766 et 1773, pendant lesquelles le Tarn emporta des rues entières, et faillit engloutir la ville et renverser le pont, sur lequel on avait entassé tout le fer de Montauban, l'établissement de l'assemblée provinciale du Quercy en 1779, la mort de Lefranc de Pompignan en 1784, et le procès célèbre de Pitoche, dont la bande, s'élançant

tantôt de la forêt de Montech, tantôt des ruelles obscures du *quartier d'Angleterre*, remplissait Montauban de terreur, tels sont les seuls événements saillants qui précédèrent la révolution.

Lorsqu'elle éclata, l'antagonisme religieux créa aussitôt celui des opinions. Les catholiques conservèrent en général l'attachement qu'ils devaient avoir pour un ordre de choses qui leur donnait tout; les protestants, au contraire, voyant dans la révolution leur émancipation prochaine, en adoptèrent toutes les idées avec ardeur. Les premiers, maîtres des élections par l'influence de leur position et l'appui du clergé, s'étaient emparés, en 1790, de la municipalité. Il en résulta des dissensions civiles, qui dégénérèrent bientôt en lutte armée. La municipalité avait formé huit compagnies de volontaires royalistes, auxquels on donnait le nom de *cardis* ou *chardonnerets*, parce qu'ils portaient des parements et des collets jaunes : elle voulut en opérer forcément l'adjonction à la garde nationale, composée en grande partie de protestants. Celle-ci résista avec énergie, et, le 10 mai 1790, on en vint aux mains. D'une part étaient la garde civique et les dragons nationaux, de l'autre les volontaires royalistes, sous les ordres du vicomte de Chaunac, et le peuple excité par les municipaux. Les insurgés s'emparèrent de l'arsenal, de l'hôtel-de-ville et d'un corps de garde, dans lequel le commandant des dragons, Rouffio-Crampes, le lieutenant Duchemin et trois autres citoyens furent tués. La populace contraignit les dragons, qu'elle avait pris dans le corps de garde, à faire amende honorable, en chemise, nu-tête et un cierge à la main, entre une double haie de soldats, devant le portail de la cathédrale. De là on les jeta, au nombre de cinquante cinq, dans les prisons du Château-Royal, pendant qu'un misérable, mort depuis aux galères, aspergeait ses complices avec le sang des morts. Jamais événement ne retentit avec plus d'éclat au dehors. Grâce à l'énergie de la municipalité de Bordeaux et à l'intervention de l'Assemblée nationale, les braves dragons eurent la vie sauve. Les municipaux, auteurs de ces troubles, firent place, en 1791, à des blessés du 10 mai et au ministre Jean-Bon-Saint-André, qui fut nommé bientôt après député à la convention nationale. L'année suivante, le corps municipal se trouva composé des citoyens Constant-Tournier, Saint-Geniès, Rachou Maillo, Sirac Lugan et Maleville de Condat, tous protestants. Les représentants en mission, Jean-Bon-Saint-André, Beaudot et Chaudron-Rousseau, donnèrent encore une impulsion plus irrésistible au mouvement révolutionnaire. On forma un comité central de surveillance générale et de sûreté publique, composé de trente hommes du peuple ; on substitua cinq compagnies de sans-culottes à la garde civique, et, par des épurations successives, on renouvela entièrement la municipalité.

La terreur passa sur Montauban, sans emporter d'autre victime qu'un neveu de Jean-Bon-Saint-André, qui peut-être secrètement flatté de copier Brutus le fit guillotiner à Cahors pour l'exemple. Quant aux trente membres du comité, ils sortirent de l'hôtel-de-ville les mains pures. Cependant on ne s'arrêtait plus sur la pente de la réaction : le 19 prairial, la garde nationale fut réorganisée et l'on mit à sa tête l'ancien capitaine de la légion royaliste de Saint-Sébastien, et un protestant modéré, Preissac. Ensuite, en vertu de la loi du 28 thermidor, on annula les élections précédentes, et les Satur, les Duc-Lachapelle, royalistes déguisés, repa-

rurent sur la scène politique. Le parti de l'ancien régime, encouragé par ce mouvement rétrograde, releva aussitôt la tête : les arbres de la liberté furent abattus, les cocardes nationales foulées aux pieds; une société secrète, dite de Sainte-Ursule, couvrit, la nuit, le pavé des rues de ses sicaires, qui poursuivaient à coups de sabre les partisans de la révolution. Le scandale fut poussé si loin que le ministre de la police, Cochon, se vit forcé d'intervenir; mais il le fit si mollement que, malgré la fermeture de la société Sainte-Ursule, le 19 germinal an v, les électeurs royalistes de Montauban refusèrent de prendre part aux élections et quittèrent Cahors en protestant. La nouvelle de la signature de l'armistice de Léoben eut seule le pouvoir de confondre momentanément dans un même sentiment d'enthousiasme le café de Sainte-Ursule et le café Baptiste, rendez-vous des jacobins.

Peu à peu le souvenir des discordes passées allait s'effaçant lorsque les triomphes de l'empire vinrent donner un autre cours aux idées : s'associant à la gloire de nos braves, en mai 1808, le conseil municipal arrêta que le nom du maréchal Bessières serait donné à la rue qui porte ce nom. Deux mois plus tard il encombrait la ville d'arcs de triomphe pour recevoir Napoléon. L'empereur arriva le 29 juillet 1808 avec l'impératrice, à une heure du matin. Après avoir parcouru la ville, entouré d'une garde d'honneur d'élite, il descendit à l'ancienne intendance, où il traça, trop à la hâte peut-être, un nouveau département, entre ceux du Lot, de l'Aveyron et la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne et du Gers. Napoléon nomma cette nouvelle circonscription administrative Tarn-et-Garonne, et en établit le chef-lieu à Montauban. Six ans plus tard la même garde d'honneur, commandée par les mêmes officiers, se portait, le 5 mai 1814, au-devant de la duchesse d'Angoulême. Les cent jours s'étaient passés sans troubles sous l'administration ferme et honnête de Bessières et de Maleville de Condat, nommés, le 13 mai 1815, par le préfet Saulnier, mais il n'en fut pas de même à la seconde rentrée des Bourbons. A la suite d'une querelle, survenue dans la guinguette des Variétés, le peuple se souleva en masse et tua, le 21 octobre, cinq maréchaux-de-logis-chefs des lanciers rouges, tous décorés. Depuis cet événement jusqu'en 1830 rien de remarquable n'a eu lieu à Montauban, si ce n'est toutefois l'inondation de 1826, pendant laquelle M. de Cheverus, le premier évêque nommé au siége de cette ville depuis M. Victor Le Tonnelier de Breteuil, déploya les vertus chrétiennes qui le firent porter au siége archiépiscopal de Bordeaux.

Placé dans une des plus belles positions du midi, Montauban voit pourtant, de jour en jour, la vie industrielle s'éteindre dans ses murs, et l'activité commerciale se retirer de lui. Ces fabriques si nombreuses qui, disséminées le long de la rive gauche du Tarn, obscurcissaient le ciel de leurs tourbillons de fumée, sont vides maintenant et désertes. Les flanelles, les cadis, les couvertures, les étoffes de laine de toute espèce qui séchaient autrefois au soleil sur tous les quais et ondoyaient de toutes les mansardes de Ville-Bourbon en barrant les rues, n'apparaissent encore çà et là sur le parapet de Montmurat ou bien aux fenêtres de quelque grenier, que pour faire éclater plus tristement l'état de décadence de cette industrieuse et jadis si flerissante cité. Aussi, tout a suivi ce mouvement descendant : la population, qui avant la révolution dépassait 30,000 âmes, s'élève à peine aujourd'hui à 23,000. Le commerce de cette ville consiste principalement

en plumes d'oie et en grains. On porte à un peu plus de 230,000 le nombre des habitants de Tarn-et-Garonne, et celui de l'arrondissement de Montauban à 105,592. Saint-Antonin contient 5,500 âmes; Caussade, 4,540, et Lafrançaise 3,780. Les armes de Montauban étaient *une montagne surmontée d'un saule.* Montauban a un tribunal de première instance et de commerce, une faculté de théologie protestante, rétablie en 1809, un évêché, un consistoire, un collége, une école normale catholique, une école d'enseignement mutuel protestante, une école gratuite de dessin, une bibliothèque et une société d'agriculture et des sciences. Il a vu naître *Antoine Garrissoles*, ministre protestant, auteur de deux poëmes latins, publiés, l'un en 1649, et l'autre plus tard, et ayant pour objet de célébrer, le premier, le couronnement de la fille de Gustave-Adolphe, et le second, les gloires des cantons protestants; *Jacques Dupuy*, le premier administrateur et l'homme le plus ferme en sa foi de son temps; *Massip*, qui mourut en 1751, après avoir écrit plusieurs pièces de théâtre et des poésies; *Cahuzac*, né en 1706, et auteur de *Pharamond* et du *Comte de Warwick*, tragédies, de *Zénéide* et de l'*Algérien*, comédies, de plusieurs opéras, divertissements et œuvres diverses; *Lefranc de Pompignan*, né en 1709 et mort en 1784, membre de l'Académie Française, auquel on doit, outre la tragédie de *Didon* et des *Odes sacrées et profanes* d'une grande beauté, des traductions en vers des *Géorgiques*, d'Eschyle, et de divers auteurs étrangers, des discours académiques et philosophiques, et un *Voyage en Languedoc; Cathala-Coture*, auteur d'une *Histoire du Quercy*, en trois volumes, publiée en 1785; *Olympe de Gouges*, célèbre révolutionnaire; *Jean-Bon-Saint-André*, député de la Convention nationale; et, de nos jours, *Ingres*, le Raphaël moderne, et *M. Léon de Malevílle*, l'un des orateurs les plus spirituels de la Chambre des députés. *La Valette*, le célèbre grand-maître, qui défendit Malte en 1565 contre les Turcs, était né en 1494 à Parisot, près de Saint-Antonin. Le vicomte *Raimon Jorda*, l'un des plus brillants troubadours du XIIIe siècle, fut aussi un enfant de cette dernière ville [1].

1. Theodulfi Carmina. — *Gallia christiana*, t. II. — Mabillon, *Analec.* — B. de la Martinière. — Sanson, *Disquisitiones geographicæ.* — *Eugenii Papæ litt.* — Lebret, *Histoire de Montauban.* — Perrin, même histoire manuscrite. — Cathala Coture, *Histoire du Quercy.* — *Histoire du siége de Montauban* (Leyde). — Pierre Berauld, *Estat de Montauban depuis la descente de l'Anglois en Ré le 22 juillet 1627 jusqu'à la reddition de La Rochelle.* — *Mémoire de la cour des aides chargée du procès L'Escalopier.* — *Relation fidèle de l'horrible aventure de Montauban en* 1790. — *Rapport des malheurs du* 10 *mai.* — *Manifeste de la municipalité.* — *Rapport de Vieillard à l'Assemblée nationale.* — *Archives municipales de Bordeaux.* — Manuscrits du roi, collection Doat. — *Archives municipales de Montauban, livre des serments.* — *Livre rouge.* — *Livre armé.* — *Livre baillonné.* — *Livre noir.* — *Livre jaune.* — *Registres du conseil de police.* — *Registres pour servir aux délibérations du corps municipal depuis* 1790 *jusqu'au* 8 *mai* 1809. — *Livre tricolore.* — *Précis historique du passage du duc d'Angoulême à Montauban le* 6 *mai* 1814.

L'auteur de cette excellente notice, fruit de savantes et laborieuses recherches, est M. Mary-Lafon, de Lafrançaise, qui a été notre principal collaborateur pour les villes de la Gascogne et de la Guienne. Les remarquables travaux que nous devons à ce jeune écrivain ne peuvent que rehausser la réputation honorable qu'il s'est déjà faite pour sa belle *Histoire politique, religieuse et littéraire du Midi.* Nous lui sommes personnellement obligés pour l'empressement avec lequel il a mis à notre disposition ses connaissances sur la France méridionale, dont il a fait une étude si persévérante et si approfondie.

MOISSAC.

Au pied de cette chaîne de coteaux, formés par des couches d'argile en roche de grès mollasse et de calcaire terreux, qui bordent le Tarn depuis sa jonction avec l'Aveyron jusqu'au moment où il se perd dans la Garonne, et dans une sorte d'enfoncement naturel, creusé entre le point culminant des coteaux et la rive droite du Tarn, il existait, en 817, un monastère sous l'invocation de saint Pierre. Qui l'avait fondé et lui avait donné le nom de Moïssiacum ou Musciacum, *le lieu aux belles fontaines*, si l'on en croyait l'étymologie hébraïque de Vausernay, personne ne l'a su exactement. Les moines dans leur cartulaire remontent, comme ils faisaient tous, jusqu'à Chlodwig. Mabillon en attribue la fondation à Chlotaire II, les Bénédictins penchent pour Pepin d'Aquitaine; mais aucune de ces opinions ne nous semble présenter la moindre certitude historique. Ce n'est, au surplus, qu'au IXe siècle que l'existence du monastère de Moissac est positivement constatée par les documents, car saint Amand, l'abbé fondateur, appartient plus à la tradition qu'à l'histoire. Ansbert, Léotadius, Paternus, regardés tous les trois comme des saints, édifièrent, dit-on, les premières cellules du monastère, où les Sarrazins ne tardèrent pas à porter la flamme. De 732 à 846, une longue suite d'abbés, Amarand, Rétioald, Pétroald, Clodorinus, Edaran, Dedaran, Remedius, Déodat, Ermerinus et Andrald ne furent occupés qu'à relever ces chétives murailles sans cesse détruites par les Arabes ou les Nordmans.

L'abbaye était pauvre encore et ne possédait, outre le flanc calcaire et aride alors des coteaux que baigne le Tarn, qu'une prairie au bord de l'Aveyron, donnée, en 783, par Angarius, et dix-huit villages dus à la libéralité de Nizezius et d'Ermentrude. Mais, à partir de 840, la piété des barons et des femmes agrandit magnifiquement le cercle de ses domaines. Le noble Altonove lui donna d'abord le château appelé Sarrazin, parce qu'il avait été probablement construit ou occupé par ces barbares : en 880, Renidius et Garlindis firent présent d'une vigne à l'abbé Witard : le successeur de ce dernier, bien moins heureux, ne reçut en don qu'un jeune homme, dont son père Seguin, fils de Dimbert, et sa mère Ermessinde, fille d'Etienne et de Richilde, firent l'oblation au monastère pour la rémission de leurs péchés. Par compensation, dans le siècle suivant, Arnald et Hugo attachèrent à la glèbe monacale le riche aleu ou propriété héréditaire franche de Villebrumier. Puis arriva le XIe siècle et les legs pieux affluèrent. L'aleu de Cologne en Saintonge fut donné, en 1003, par Amalia; celui de Montsentou (Mons sanctus), en 1030, par Étienne; en 1066, le comte de Toulouse, Guilhem, rendait l'abbaye propriétaire de l'église de Saint-Pierre de Cos, le frère de l'abbé Hunald lui abandonnait celle de Bredoms en Auvergne; Hunald de Béarn celle de Saint-

Martin de Leyrac; le comte de Toulouse, un jardin, des fontaines et un verger dans la paroisse de Gandalou. Enfin, de 1085 à 1100, l'abbé Ansquitinus ou Ansquitillus recevait en don les églises de Saint-Loup en Agenais, de Sainte-Marie du Bouis, celles du Mas-Grenier et de Cazals en Quercy, et les moines reconnaissants consacraient la mémoire d'une administration si fructueuse par une inscription gravée sur le marbre, qui a survécu à la ruine du cloître.

Quatre-vingts ans après la mort d'Ansquitillus, une révolution avait changé le gouvernement de l'abbaye; le comte, Pons de Toulouse, l'ayant donné à un chevalier, Gausbert, celui-ci mit une mitre sur son casque, et pendant plus d'un demi-siècle il y eut quatre abbés à Moissac, deux réguliers et deux laïques. Ces derniers, auxquels succédèrent les avoués ou défenseurs militaires, s'appelaient eux-mêmes comtes palatins. Jusqu'au XIIe siècle, le bourg qui s'était formé peu à peu entre les clochers de l'abbaye et le château du comte de Toulouse, tout en reconnaissant le comte pour son seigneur, n'avait pas fait de grands pas vers la liberté municipale; mais la guerre anglaise vint à propos tirer les bourgeois de leur torpeur. Richard-Cœur-de-Lion ayant paru tout à coup, en 1188, devant Moissac et s'en étant rendu maître de vive force, y sema les germes de ces priviléges communaux avec lesquels l'Angleterre s'attachait habilement les populations de la Guienne. Il n'en fallait pas plus pour faire naître la liberté sur ce sol généreux et trop longtemps foulé par les sandales de Cluny : aussi, lorsqu'en 1197 le comte Raimond recouvra la ville, il fut forcé avant de franchir le pont-levis d'aller jurer sur les saints Évangiles dans le cloître, en présence d'Hugo de la Roche, Bertrand de Balac, Guilhem Isarn, Doat Alaman et Estienne notaire rédacteur : « qu'il ne prendrait les bourgeois ni ne les ferait prendre; qu'il ne les tuerait ni ne les ferait tuer; qu'il ne leur ferait violence ni ne souffrirait qu'on leur fît violence; qu'il ne leur prendrait leur argent ni ne le leur ferait prendre; et qu'il ne leur imposerait ni ne leur ferait imposer aucuns maltôtes. » Cette même année, Raimond confirma les coutumes qui étaient ainsi conçues; l'abbé-chevalier, le jour de son entrée à Moissac, fera serment aux habitants de les défendre, de les protéger, de ne les grever d'aucun subside injuste. Dix ou douze de ses barons prêteront le même serment, et tous les habitants, au-dessus de douze ans, lui jureront ensuite fidélité sur l'Évangile. Les différends qui pourront s'élever entre l'abbé laïque et l'abbé militaire seront soumis au jugement des prud'hommes de Moissac, et en dernier ressort, si les prud'hommes ne peuvent les pacifier, à l'arbitrage des seigneurs de Durfort, de Montesquieu et de Malause. Les bourgeois paieront tous les ans, au seigneur abbé-chevalier, cinq cents sols pour la chevauchée de guerre : ils seront tenus de suivre sa bannière, mais *de telle façon qu'ils puissent être de retour le soir à Moissac.* L'adultère ne sera puni que par la confiscation des biens du coupable. Les bourgeois auront le droit de tuer les voleurs pris en flagrant délit.

Les choses étaient en cet état, et les prud'hommes partageaient paisiblement l'autorité judiciaire avec le chapitre (capitol) et exerçaient sans partage l'autorité municipale, lorsque les foudres de Rome éclatèrent contre Toulouse. S'il eût été le maître, l'abbé Raimond de Rolliac aurait ouvert promptement au légat les portes de la ville, mais, dès 1199, le comte Raimond s'était emparé du château, pour lequel il donnait à l'abbaye une redevance annuelle d'une obole d'or. Ses

hommes d'armes tranchaient donc la question et préparaient une réception sanglante à Montfort. « Celui-ci, dit l'écrivain contemporain dans sa narration naïve, vint, en 1212, avec toute son host, pour mettre le siége devant Moissac et le prendre. Et, quand ledit siége eut été mis, voici la comtesse de Montfort qui accourt vers son seigneur, car il y avait longtemps qu'elle ne l'avait vu, et lui mène une belle et noble compagnie de gens bien en point et bien armés, lesquels étaient bien quinze mille, ayant pour chef le comte Baudouin. Or, lorsque dudit Moissac on vit venir si grand secours, les bourgeois furent ébahis et auraient bien désiré s'arranger avec ledit Montfort, mais les hommes d'armes de Toulouse les empêchaient. Montfort tint donc conseil avec les siens, pour savoir si audit Moissac on donnerait l'assaut. Le conseil délibéra qu'on le donnerait, et aussitôt les croisés commencèrent effectivement à faire les approches. Or, quand les hommes d'armes de Moissac virent s'ébranler l'host pour monter à l'assaut, ils s'armèrent promptement, et, une fois armés, sortirent bien serrés et vinrent frapper sur les ennemis avec une telle vigueur (*per tala vigor*) et une telle furie, qu'ils tuèrent et blessèrent maints croisés et firent l'host reculer. Montfort, très-courroucé, fit dresser aussitôt contre les murs pierriers et tours bélières qui tiraient jour et nuit sans cesser. Lesdits hommes d'armes sortent encore et repoussent si furieusement l'host de Montfort, que le comte lui-même eut son cheval tué entre les jambes. Sur ces entrefaites arrive l'évêque de Cahors avec une nouvelle armée au secours de Montfort; un second assaut est livré qui n'avance à rien. La *chatte* (machine de guerre) du comte, qui bat les murailles jour et nuit, renverse, pourtant, un matin la moitié du rempart; les hommes d'armes crient alors qu'ils se rendront bien si l'on veut, mais Montfort ne voulut pas recevoir les bourgeois à rançon qu'ils n'eussent égorgé les trois cents hommes d'armes, ce qui fut grand dommage. »

Pendant les guerres anglaises, Moissac tomba dans les mains du captal et fut cependant, bientôt après, repris par le duc d'Anjou (1370). Durant les luttes armées du calvinisme il jouit de la paix la plus profonde; car les bourgeois, pour repousser les idées de la réformation, avaient commencé par massacrer les réformateurs. Fidèle, en conséquence, au parti catholique, Moissac suivait le drapeau de la Ligue, lorsque le duc d'Épernon, qui pour opérer en Languedoc avait besoin de son vieux pont de bois et de brique, assiégea et prit cette ville en 1592. Depuis ce moment, entraîné par l'antagonisme religieux dans le parti opposé à la réformation, Moissac demeura soumis à la royauté, et ce fut dans ses murs fidèles que le parlement de Toulouse transporta le sénéchal de Montauban en 1622 et en 1628. Cent vingt-huit ans plus tard, l'intendant L'Escalopier, tout en écrasant la génération de 1756 d'impôts et de corvées, préparait la prospérité future de la ville, par la construction de la grande route qui la relie à Montauban et à Bordeaux et l'établissement d'une écluse sur la rive droite du Tarn, dans un endroit très-dangereux auparavant pour les bateaux. Les prud'hommes avaient été remplacés, dès le XIVe siècle, par des consuls, et ceux-ci gouvernaient la cité de concert avec un maire et un conseil politique. Jamais administration ne fut animée d'intentions meilleures. Le conseil politique ne songeait qu'aux intérêts de la ville et du pays. En 1737, par exemple, il présentait une requête au roi pour obtenir la création d'une assemblée provinciale, destinée exclusivement au Quercy. En 1788, il demandait

qu'on érigeât l'abbaye en évêché et qu'un présidial fût établi à Moissac. Non moins soucieux, enfin, des avantages moraux du pays que des améliorations administratives et religieuses, le 17 juin 1787, Pierre Delvolve, avocat en parlement, Gouge Carton, Delvolve, Boisse et Izerne, consuls, avaient fondé des prix annuels de cent livres chacun pour la personne la plus vertueuse de chaque sexe, ou celle qui aurait rempli le mieux les devoirs de son état. On ne put, à la vérité, distribuer ces prix selon les intentions des fondateurs; mais ceux-ci, ne se tenant pas pour battus, déclarèrent, l'année suivante, qu'ils seraient décernés aux plus habiles nageurs.

La révolution trouva Moissac tout dévoué à la monarchie et à ses édiles, et délivré depuis 1618 du voisinage toujours ombrageux de l'abbaye, car cette année-là une bulle de Paul V ayant substitué les chanoines aux réguliers de Cluny, le monastère avait été mis en commande. Le cardinal Mazarin en avait été le premier administrateur, et monseigneur Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et ministre, allait en être le dernier. Dirigée par une administration qui défendait obstinément l'ancien régime, mais à la tête de laquelle était un homme de haute probité nommé Duprat, père du député actuel, la population se prononça d'abord contre le mouvement révolutionnaire. La garde nationale, conduite par ce même Duprat, se porta, le 4 février 1790, sur le village de Camparnaud, dont les paysans brûlaient le château, pour s'opposer par la force à cet acte de justice populaire. Un convoi magnifique fut même fait, le lendemain, à un garde national appelé Fieuzal, qui avait été tué par imprudence dans la bagarre, « en défendant la patrie, » disaient les lettres de convocation des magistrats municipaux. Mais le peuple et la bourgeoisie ne tardèrent pas à comprendre ce qu'ils devaient gagner à la révolution, et ils se prononcèrent franchement pour elle. Leur zèle patriotique reçut bientôt sa récompense; sur les recommandations de Cahors, bien noté à l'Assemblée nationale, Moissac obtint un district, et en 1809, détaché pour toujours de la petite ville de Lauzerte, qui, de temps immémorial, possédait la sénéchaussée, il devint le siége du premier arrondissement du département de Tarn-et-Garonne.

En passant à Moissac en 1808, Napoléon avait marqué de sa fenêtre l'emplacement d'un pont sur le Tarn, au-dessus des ruines de l'ancien, qui n'existait plus depuis les guerres de religion : ce projet fut accompli sous la restauration, et depuis 1826 neuf arches monumentales, en brique et en pierre, unissent les deux berges de la rivière. En amont de ce pont, l'un des plus beaux et des plus solides du Tarn, on en construit un autre en ce moment, sur lequel passera le canal latéral et qui laisse bien loin derrière lui, par la hardiesse de son architecture, le nombre et la hauteur de ses arches le pont longtemps fameux du Fresquel. Accroupie au pied de deux montagnes couvertes d'arbres fruitiers et de vignes, que la main industrieuse de ses habitants cultive avec une rare intelligence et avec amour, Moissac s'appuie, vers le nord, à la vieille église de Saint-Pierre, qui lui sert de chevet, et aux ruines du cloître, et pousse vers le midi, jusqu'au bord du Tarn, ses rues étroites, gothiques et pavées en cailloux. Entourée d'agréables promenades, parmi lesquelles on ne peut oublier, quand on les a vues une fois, celles qui bordent la ville du côté de la rivière, elle offre l'aspect le plus pittoresque avec ce moulin de vingt tournants, unique en France, cette longue chaussée d'où s'épanche sans cesse,

en grondant, une immense nappe d'écume, et ces massifs verts de peupliers et de saules qui masquent à demi le pont. Il y a aujourd'hui à Moissac un tribunal de première instance et un tribunal de commerce, un collége communal, un séminaire et une société dite du Cloître, à laquelle on doit la fondation d'un concert fameux qui est exécuté tous les ans, le 15 août, dans l'antique enceinte du cloître, par douze ou quinze cents musiciens venus de toutes les villes du midi. La perte du Canada et la prééminence que le Hâvre a prise sur Bordeaux pour les rapports avec l'Amérique, ont réagi d'une manière funeste sur les expéditions commerciales des Moissaguais, jadis en possession de fournir aux colonies la plus grande partie des farines épurées dites de *minot*. Cependant le commerce de cette ville en grains et en farines n'est pas sans activité; elle fait aussi avec succès le trafic des vins du cru et des produits de quelques tanneries. Moissac est évidemment en voie de progrès; dans un avenir peu éloigné il deviendra, grâce à l'industrie intelligente de ses habitants et au canal latéral qui le traverse, la ville la plus importante du département. Ce chef-lieu de sous-préfecture renferme 10,618 âmes, et l'arrondissement placé sous sa dépendance administrative, 62,730.[1]

RHODEZ.

A travers les ténèbres qui couvrent le berceau de notre histoire on aperçoit confusément sur la croupe d'une colline calcaire, située près de la rive droite de l'Aveyron, un établissement celtique appelé Segoldun ou Segodun, *la ville du rocher*. Cette capitale de la grande tribu des Ruthènes répondit, cinquante-deux ans avant Jésus-Christ, à l'appel patriotique du jeune Vercingetorix et lui envoya douze mille guerriers; aussi le premier soin de César, après sa victoire et la prise d'Alisia, fut-il de diriger sur le bourg des Ruthènes Caius Caninius Rebillus, qui y passa l'hiver avec une légion. Néanmoins, malgré leur défaite et la présence de ces troupes, lorsque le brave Lutherich poussa le dernier cri d'insurrection au nom des Arvernes, les Ruthènes coururent défendre dans la Narbonnaise la vieille liberté gauloise, et il fallut que César vînt en personne à Segoldun pour empêcher la tribu entière de prendre les armes. Maîtres du pays par la capitulation d'Uxellodunum, où s'étaient réfugiés les derniers Gaulois, les Romains s'empressèrent de mettre le sauvage Segoldun, qu'ils appelèrent *Segodunum*, en communication avec la province Arécomique et le centre des Gaules. Trois larges voies romaines y prirent leur point de départ et allèrent aboutir à Diwona ou Cahors, Anderitum, aujourd'hui Javols, et Condatemag que devait remplacer Milhau. Vers 374, l'empereur Valentinien ayant divisé l'Aquitaine en deux provinces, Segodunum fut

1. *Gallia Christiana*, t. I. — Mabillon, *Analect. et Annales Bénédictines.* — Ch. Lecointe. — Aimeric de Peyrac, *Chronique de Moissac.* — Baluze, *Capitulaires.* — *Chronique romane de la guerre des Albigeois.* — Tresor des chartes de Toulouse. — Archives municipales de Moissac.

compris dans l'Aquitaine première et devint la seconde des sept cités municipales dont Bourges était la métropole. Dès ce moment, il échangea son nom celtique contre celui de cité des Ruthènes (*civitas Ruthenorum*) d'où la dénomination moderne de Rhodez devait sortir plus tard. S'il faut en croire le Catalogue des saints et la Chronique des évêques de Lodève, saint Chamant, plus communément nommé Amant, citoyen de Rhodez et clerc à Lodève, revint exprès, en 401, de cette dernière ville dans sa patrie pour y établir le christianisme. Il y réussit, disent les légendaires, en brisant une idole et en rachetant l'impôt le plus odieux aux Gaulois, celui de la capitation, qui leur rappelait sans cesse leur servitude. On ne peut douter, du reste, que ce rachat n'eût fait une grande impression sur l'esprit des Ruthènes ; car, sept cents ans plus tard, un troubadour, organe de la tradition, le mettra au nombre des événements les plus éclatants de la vie du saint apôtre : *Il allégea le peuple de quatre deniers d'argent, qui étaient perçus tous les ans par le roi honoré César, sur les hommes du Rouergue, par chef de maison :*

> Quatre deniers d'argent lou poble n'alenguet
> Cad'an percept qu'era del reis honrat César
> Als homes del Rouergues sul cap de cad' ostal.

Trop loin des lieux où se décidait le sort de l'empire, et trop pauvre peut-être pour tenter les Barbares, la cité des Ruthènes ne ressentit que très-faiblement le contre-coup de la chute de Rome. L'empereur Anthemius venait de punir du dernier supplice les concussions d'un préfet du prétoire, qui avait rançonné Segodunum outre mesure, lorsque cette ville passa avec tout l'ancien pays Rhuténite sous la domination des Goths (471). Ceux-ci, qui étaient ariens, rencontrèrent chez les evêques une opposition si violente, que pour la briser ils durent exiler les plus fougueux des prélats catholiques. Eustathius, évêque de Rhodez, fut du nombre (473). Il paraît même que les soldats du duc Victorius outre-passèrent les ordres du roi Ewarich ou Euric, et détruisirent l'église fondée par saint Amant; car, vers 483, Sidonius Apollinaris vint exprès de Clermont pour la consacrer de nouveau. A l'évêque Eustathius succéda, en 502, Quintianus, que l'Église honore comme un saint. Il n'y avait pas cinq ans qu'il occupait ce siége lorsqu'il ourdit une vaste conspiration pour appeler les Franks en Aquitaine. Averti à temps, Alaric, roi des Goths, le chassa de Rhodez; mais ses intrigues n'en avaient pas moins porté leur fruit : après la victoire de Vouglé, Chlodwig lança un fort détachement sur l'Auvergne et le Rouergue, qui pilla ces provinces et ramena Quintianus à Rhodez. Chassé une seconde fois et définitivement par les Goths, en 516, ce prélat se réfugia auprès de son ami Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont, auquel il succéda bientôt, laissant son siége à saint Dalmas. Celui-ci jeta les fondements de la cathédrale actuelle et rouvrit les portes de Rhodez, en 533, aux Franks de Théodebert. La ville fit dès lors partie du royaume d'Austrasie, et y resta attachée à travers toutes les révolutions mérovingiennes jusqu'en 688, époque à laquelle le duc d'Aquitaine, Eudo, la réunit à son domaine. Trente-sept ans plus tard, arrivèrent les Sarrazins. Leur première course importante date de 725. Conduits par l'émir Abi-Nessa, les enfants du Prophète s'emparèrent de Rhodez et du château

de Balaguier : chassés, à ce que dit l'écolâtre d'Angers, par le duc Eudo, ils reparurent en 729 pour piller la cathédrale, et en 731 pour détruire de fond en comble le monastère de Conques.

La grande politique par laquelle les Carlovingiens imposèrent des comtes franks à chaque province ne paraît pas avoir reçu une application immédiate dans le Rouergue. En effet, soit qu'il rentrât dans la circonscription comtale du Velay et obéît à Bullus, ou bien qu'il fît partie du diocèse militaire de Korson, qui commandait à Toulouse, on ne trouve aucun fonctionnaire frank portant ce titre en 791, et il faut remonter jusqu'en 820 pour rencontrer dans la personne d'un certain Gilbert une autorité ayant quelque analogie avec cette institution. Sous ses trois successeurs, Fulcoad, Fredelon et Raimond Ier, les Carlovingiens ne s'occupèrent du Rouergue que pour rétablir et combler de dons la célèbre abbaye de Conques Rhodez dépendait alors du royaume d'Aquitaine, et reconnaissait l'autorité du comte Raimond Ier à l'arrivée des Normands. Ces païens maudits tentèrent deux fois, de 833 à 866, d'assaillir la ville, et surtout de prendre la cathédrale, où était renfermé un butin précieux ; mais les milices de l'évêque et celles du comte les repoussèrent avec tant de vigueur qu'ils ne revinrent plus. Huit comtes, Bernard II, qui mourut sans enfants ; Eudo, frère de ce dernier ; Ermengaud, fils d'Eudo Ier ; Raimond II, Raimond III, Hugues, sa fille Berthe et Raimond IV, se succédèrent, de 875 à 1079, sans laisser dans l'histoire de Rhodez d'autre trace de leur passage que leurs noms. En 1079, la ville fut troublée par une émeute de moines. L'évêque, Pierre de Bérenger, voulant corriger les mœurs licencieuses des chanoines réguliers de Saint-Amant, essaya de les soumettre à la règle de saint Augustin ; mais ceux-ci, secrètement appuyés par Raimond IV, s'insurgèrent, et il ne fallut pas moins que la présence et l'intervention spéciale de saint Gaubert pour les faire rentrer dans le devoir. Le successeur de Pierre s'en vengea en obtenant du légat du pape qu'ils fussent tous excommuniés. A cette époque, les évêques et les abbés, sans s'occuper des divisions féodales du territoire, soumettaient quelquefois leurs églises à un monastère, situé dans une province éloignée et soumise à un pouvoir étranger. C'est ainsi qu'en 1082 Pons d'Étienne mit Saint-Amant de Rhodez et presque toutes les églises et les monastères de son diocèse sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Lorsque Raimond IV partit, en 1096, pour la Terre-Sainte, il vendit la partie de la ville de Rhodez dont il était propriétaire à Richard, fils aîné du vicomte de Milhau. Ce seigneur, ajoutant à sa nouvelle acquisition quelques châteaux voisins et ce qu'il possédait lui-même, en forma le comté dit de Rhodez. La ville fut dès lors divisée en deux parties et eut deux maîtres ; le *bourg* obéissait aux comtes, dont le château couvrait tout l'emplacement occupé aujourd'hui par l'église Saint-Amant, la rue du Bal, l'église des Pénitents-Bleus, l'ancien hôtel-de-ville et les jardins adjacents ; la *cité* était exclusivement sous la juridiction des évêques. Ce voisinage ne pouvait manquer tôt ou tard de donner naissance à des conflits sérieux ; en 1156, en effet, il en résulta de graves débats. Ne pouvant s'entendre au sujet de leurs prétentions respectives sur les tours, les fortifications, les foires et la police, le comte et l'évêque prirent pour arbitres, en 1161, R. de Levizon, G. de Salis, Niger de Brossignac, Frotar de Belcastel, seigneur de Mirabel, Hugues de

Belle et Hugues de Montferrand, docteurs en droit. Ceux-ci décidèrent « que la possession des fortifications de la cité et des tours appartenant aux chevaliers qui l'habitaient, serait rendue au comte, sauf le droit des propriétaires; que l'évêque serait tenu de payer la somme de mille sous *rodanois* exigés par le comte; que l'évêque toucherait par semaine douze écus sur l'hôtel des monnaies du comte au moment même où la monnaie recevrait l'empreinte (*quando forma imprimetur*); que le comte restituerait quelques jardins, situés près de la *salle Comtal*, à divers chevaliers; et qu'au sujet des foires qui se tenaient à l'époque de la Nativité de la Vierge (le 8 septembre) ils auraient les droits respectifs qu'avaient eus le comte Richard et l'évêque Adhémar. »

Trente-neuf ans après, une nouvelle discussion s'éleva entre le comte et l'évêque; ils s'étaient parfaitement entendus pour repousser les Anglais et leurs Brabançons, et établir une sorte de société d'assurance armée, qu'on nommait *le Commun de paix*, et qui consistait dans le paiement d'une faible cotisation, moyennant laquelle les chevaliers s'engagèrent à protéger les vies et les propriétés des agriculteurs et des bourgeois; mais, quand l'amour-propre personnel fut en jeu, ils ne s'entendirent plus. En 1195 l'évêque Hugues de Rhodez, celui qui, selon une épitaphe écrite en latin barbare : *corpus sub* petra *spiritus super* æthra (*a son corps sous la* pierre *et son âme sur la* lumière), prétendit que le jeune comte Hugues III, bien que son neveu, lui rendît hommage avant d'être couronné. Soumis à des arbitres, ce différend fut jugé en faveur de l'évêque, qui, prenant Hugues par la main, le conduisit en conséquence au grand autel de sa cathédrale, et de là sur une stalle élevée devant laquelle il se plaça, et il lui dit : « Je sais, monseigneur, que le comté de Rhodez n'appartient qu'à vous : cependant votre promotion ne peut être faite, ainsi que le constatent nos chartes, que par l'évêque de Rhodez; et c'est pourquoi, désirant marcher en tout sur les traces de nos prédécesseurs, nous voulons, avant de faire pour vous ce qui doit être fait, que vous nous rendiez l'hommage accoutumé. » Le comte lui fit, en levant la main et regardant l'image de la Vierge, l'hommage justement dû (*verum debitum*), et l'évêque, le baisant à la joue et lui posant sur la tête une couronne d'acier, ornée d'aigles et de lions en or, lui répondit pendant que les penonceaux de Hugues étaient arborés sur les tours, aux acclamations, trois fois répétées, de *Roudez pel counte* (*Rhodez pour le comte*): « Seigneur, vous êtes véritablement comte de Rhodez! »

Cette même année l'évêque Hugues et Hugues III accordèrent aux habitants du bourg des priviléges qui furent confirmés, en 1201, par le comte Guillaume, et assez étendus, en 1312, par Bernard comte d'Armagnac et Cécile sa femme. La police des foires, le réglement des poids et mesures, la défense aux bouchers de vendre de mauvaise viande (*caprinas vel yrcinas*), aux cabaretiers de recevoir des joueurs, et aux femmes de mauvaise vie de porter des manteaux et des robes à queue, y jouent le premier rôle. Quant à la commune, bien que les documents nous manquent en partie, il est impossible de douter qu'elle représentât, plus ou moins exactement, l'ancienne cité romaine, dans les murs de laquelle le municipe s'était toujours conservé intact. Ce qui le prouve sans réplique, c'est la présence de l'évêque d'abord, usurpateur, comme partout, des fonctions de préfet romain, ensuite la forme municipale latine, qui n'avait subi aucune altération. Ainsi, tandis que des

prud'hommes gouvernaient la jeune communauté du bourg, la cité était régie par les consuls, qui paraissent avoir été tout-puissants ; car, en 1208, l'évêque eut beaucoup de peine à les empêcher d'assujettir les chanoines aux charges publiques.

L'effroyable guerre qui, dans le XIIIe siècle, ensanglanta tout le midi, vint jeter la terreur jusque dans la ville de Rhodez. En 1210, le seigneur de Tenières avait barré le chemin aux Albigeois, qui étaient sur le point de s'en emparer : quatre ans après, le légat du pape fit brûler vifs sept de ces malheureux qui défendaient le château de Maurillac, et en 1214 Montfort reçut, le 7 novembre, dans la cathédrale, le double hommage de l'évêque et du comte de Rhodez. Celui-ci, qui s'appelait Henri Ier, remplaça cette année-là l'institution féodale des prud'hommes par le consulat. En même temps que les habitants du bourg recevaient le droit d'élire huit consuls, ceux de la cité arrachaient à leur évêque l'abolition de toute contribution forcée ou illégitime. Les évêques pourtant se rendaient difficilement sur cet article et aimaient à user comme à abuser de leurs droits. En 1250, Vivian de Boyer luttait avec le comte Hugues IV au sujet d'un droit de *leuda* ou d'octroi que ce dernier prétendait lever sur les marchandises vendues dans la cité, et, en 1260, le seigneur Gui de Séverac adressait au comte de Toulouse, suzerain de Rouergue, une plainte en forme contre ce même Vivian, dans laquelle, après lui avoir reproché maintes grevances, il ajoutait : « Je vous fais, en outre, savoir, sire, que dans l'évêché de Rhodez il y a plusieurs pauvres *capelas* (prêtres) qui n'ont point de rentes et qui ont coutume de chanter messe, et de faire le service de Notre Seigneur pour nos pères et nos mères. Or, l'évêque a ordonné que nul *capela*, s'il n'a bénéfice, ne pourra chanter messe sans y être autorisé par des lettres obtenues de lui, lesquelles il veut qu'on renouvelle deux fois l'an, et, pour les obtenir, il faut payer dix, vingt, trente et quarante sols : ce qui fait que plusieurs *capelas*, n'ayant pas de quoi faire renouveler leurs lettres, négligent de remplir le service divin ; de quoi nous et nos amis trépassés souffrons un grand dommage. »

On ne sait si le comte Alphonse donna raison à Séverac, mais il fallait que ses plaintes fussent fondées, puisque vers 1266 le pape envoya son légat, le cardinal de Saint-Nicolas, pour informer sur *ses détestables turpitudes :* son successeur, Raimond de Calmont, ne valait guère mieux. Après la réunion du comté de Rhodez à la couronne, en 1271, Raimond eut des différends très-vifs avec le comte Henri II, et n'hésita pas à lancer l'excommunication sur le bourg. Le sénéchal du roi de France intervint alors, et, par un jugement rendu le samedi après la fête de saint Vincent 1279, il repoussa les prétentions du prélat. En 1293, l'évêque essaya bien d'empêcher de tenir les marchés dans le bourg, en renouvelant son excommunication, mais le sénéchal le força de retirer son interdit. Le XIVe siècle commençait à peine lorsque le comté et la ville de Rhodez tombèrent dans la maison d'Armagnac, par la mort de la comtesse Cécile, fille d'Henri II, qui les laissa, en 1313, à Jean d'Armagnac, son fils, à condition qu'il porterait les *gueules au léopard lionné d'or* des comtes Rhodanois. La puissance ecclésiastique ne pouvait que perdre à cette transmission. Les d'Armagnac, en effet, n'étaient pas hommes à fléchir sous la crosse, et monseigneur Pierre de Pleines Chassaigne ne tarda pas à le savoir. En 1315, ayant essayé de revendiquer la juridiction des foires, il vit ses prétentions rude-

ment repoussées; mais, comme l'Église est tenace, loin de se tenir pour battu, Pierre de Pleines envoya des gens armés se saisir des tours de Sainte-Marthe, devant lesquelles se devait tenir la foire de juin. Par malheur pour lui, Bernard d'Armagnac se trouvait à Rhodez occupé à rassembler la milice. Il détacha seulement une compagnie de Gascons qui, dispersant sans peine les gens de l'évêque et les bourgeois de la cité, dont quatorze restèrent sur le carreau, reprirent les tours et y mirent le feu. L'évêque s'enfuit aussitôt et excommunia tout le monde; puis un arbitrage intervint, en 1317, qui, en accordant quelques vaines satisfactions au prélat, donna raison au fond à Bernard d'Armagnac sur tous les points.

Depuis que Rhodez appartenait à la maison d'Armagnac la ville avait épousé la haine de cette noble race contre les Anglais; mais, malgré le malheur des temps, les armes de l'Angleterre ne se montrèrent que trois fois dans le comté de Rouergue pendant le XIVe siècle, en 1345 et 1346, et, plus tard, en 1362, lorsque, le fatal traité de Brétigny à la main, Jean Chandos vint prendre possession de Rhodez. Les Anglais gardèrent la ville six ans, au bout desquels le comte Jean Ier d'Armagnac envoya aux habitants l'ordre d'expulser ces étrangers, ce qui fut exécuté le 17 septembre par un consul du bourg, nommé Béranger de Nattes. De 1317 à 1442 Rhodez ne prit part aux guerres nationales que d'une manière indirecte. Les états de Rouergue se réunirent plusieurs fois dans ses murs pour voter, sur la convocation du duc d'Anjou, du comte d'Armagnac ou du sénéchal de la province, l'or avec lequel on désarmait les routiers; en 1371, les bourgeois de la cité, craignant que l'évêque ne voulût les asservir, l'attaquèrent à coups de flèches et blessèrent plusieurs de ses domestiques. Vers 1432, tant la violence était entrée dans les habitudes du siècle, deux prétendants se disputèrent à main armée le siége épiscopal; mais malgré ces agitations intérieures et les démêlés des consuls avec l'évêque en 1436, au sujet d'une barbacane dont ce prélat exigeait la démolition, les deux parties de la ville s'étaient agrandies; les fortifications avaient été réparées avec soin, et Rhodez touchait à l'état de prospérité au moment de la chute des d'Armagnac. Au commencement de 1444, le Dauphin, fils de Charles VII, se présenta avec mille lances devant cette cité, qui lui fut livrée par deux traîtres : vingt et un ans plus tard, ce même prince, devenu Louis XI, réunit à la couronne le comté et la capitale du Rouergue, par un arrêt du parlement de Paris en date du 7 septembre 1470.

Pendant toute la dernière moitié du XVe siècle et le commencement du XVIe, deux cruels fléaux, la famine et la peste, ravagèrent tour à tour Rhodez. En 1641 et en 1494, la peste interrompit le commerce, qui consistait principalement en merceries tirées du Puy, en draperies fabriquées à Saint-Geniez et à Marvejols et en bonneteries de Rinhac et de Sauveterre; de 1510 à 1516, elle se compliqua d'une famine affreuse; en 1525 elle empêcha la tenue des états, et, en 1529, elle fit place à une autre famine. Quand il ne resta plus de ces grandes calamités, derniers ferments du moyen-âge, que les hôpitaux de Saint-Laurent et de Saint-Georges, fondés par l'évêque d'Estaing, et des maladreries où languissaient encore quelques lépreux, le roi de Navarre et sa femme, héritiers des d'Armagnac, vinrent, en 1535, prendre possession du comté de Rhodez. Peu de temps après, la réformation pénétra dans le Rouergue, mais l'évêque et les consuls de Rhodez firent si

bonne garde qu'elle ne put franchir les ponts-levis de la porte Saint-Cirice. En 1564, craignant même une attaque des huguenots, ils s'empressèrent de réparer les fortifications et de fondre du canon. Ces précautions, toutefois, ne découragèrent nullement les calvinistes; car, en 1579, ils faillirent surprendre la ville, et ne la manquèrent, l'année suivante, que par la découverte d'un complot à la tête duquel se trouvait le chanoine Labro, qui fut pendu, le 6 janvier, avec ses complices. Déjà, à cette époque, il avait été levé dans le diocèse de Rhodez, depuis le commencement des guerres religieuses, quarante-six millions sept cent cinq livres. Onze mille cent cinquante-un individus avaient péri de mort violente, trois villages et soixante-cinq maisons avaient été brûlés, et huit cents maisons détruites.

Par son attachement au catholicisme, Rhodez fut entraîné dans le parti de la Ligue et devint, en 1586, le quartier général de Joyeuse, qui devait, comme un autre Hercule, disait l'inscription triomphale de la porte des Cordeliers, *purger le Rouergue de l'erreur.* Il n'accomplit pas cette tâche au-dessus des forces humaines; mais il réussit à maintenir Rhodez sous l'obéissance des Seize jusqu'en 1595. Douze ans après cet événement, Henri IV réunit de nouveau à la couronne la ville et le comté, dont les dernières traces disparurent, en 1621, par l'érection d'une sénéchaussée royale, établie à Rhodez en vertu d'un arrêt du conseil. Plus tard, par suite du démembrement de la sénéchaussée de Guienne, le Rouergue et sa capitale firent partie de la généralité établie à Cahors en 1635, et transférée depuis à Montauban, en 1662. En conséquence de cette mesure, dictée par de hautes convenances politiques, cette province, qui ressortissait à la cour des aides de Montpellier, passa dans la juridiction de celle de Montauban. Malgré l'épizootie de 1731, les crues sur le sel en 1738, le tremblement de terre de 1750, les corvées de L'Escalopier, la démolition de l'église de Saint-Amand, qui menaçait ruine, la suppression des Jésuites en 1762, le calme avait été profond à Rhodez et y avait favorisé le développement de l'industrie. Quand la révolution survint, les fabriques de drap et de linge de table y étaient dans l'état le plus florissant.

En 1789, la ville et sénéchaussée de Rhodez députèrent aux états généraux le professeur en théologie Malrieu, le vicomte de Panat, Pierre Pons de Soulages et Antoine Rodat d'Olemps. Cette ville, outre sa sénéchaussée, avait alors un présidial, une maîtrise des eaux et forêts établie en 1669, un évêché d'abord suffragant du métropolitain de Bourges, puis de l'archevêque d'Alby, à partir de 1676, un lieutenant de maréchaussée, un hôpital général, un collége tenu par des ecclésiastiques séculiers, successeurs des Jésuites, et plusieurs couvents de Cordeliers, de Jacobins, de Dominicains et de religieuses de Notre-Dame. Dans la nouvelle circonscription territoriale de la France, Rhodez, qui avait d'abord obtenu un district, ne tarda pas à devenir le chef-lieu du département de l'Aveyron, formé de l'ancienne province du Rouergue. Sous les régimes antérieurs à la restauration, cette ville, bien que livrée à l'influence du clergé, se pénétra peu à peu des idées de 1789, ce qui n'empêcha pas les haines politiques d'éclater au retour de la dynastie proscrite. C'est au milieu de l'effervescence de ces passions que fut commis, le 19 mars 1817, dans la rue des Hebdomadiers, l'assassinat de l'infortuné Fualdès, ancien procureur du roi à Rhodez. En 1830, le chef-lieu de l'Aveyron se soumit cependant sans murmurer au gouvernement sorti de la révolution de juillet,

bien que le clergé, toujours influent, et la classe riche, toujours maîtresse du peuple, aient gardé leurs sympathies pour la dynastie déchue. La population de Rhodez qui, dans le siècle dernier, ne dépassait pas 5,500 âmes, en compte aujourd'hui 9,685. Quant au département, il renferme 375,083 personnes, dont 102,556 appartiennent au premier arrondissement de l'Aveyron.

Les hommes célèbres nés à Rhodez sont le troubadour *Hugues Brunet*, qui vivait au XIIe siècle; *Jean de Serres*, fameux théologien calviniste et auteur de l'*Inventaire de l'histoire de France*, né en 1540, et mort en 1598; l'académicien *Joseph Séguy*, mort en 1761, et *Ambroise Crozat*, peintre de mérite.[1]

VILLEFRANCHE. — ESPALION. — SAINT-AFFRIQUE.

Dans une petite et riante vallée, que ferme à l'est une montagne, à l'ouest, au sud et au nord, un rideau circulaire de collines coupé vers le levant, le midi et le nord-ouest, par quatre échancrures, que l'Alzon, l'Aveyron et le ruisseau de Notre-Dame semblent avoir creusées violemment pour se frayer un passage, le comte Alphonse de Toulouse fonda, en 1232, au confluent des deux rivières, une cité qu'il nomma Villefranche. Comme la fondation de cette ville lui tenait au cœur, il ne négligea rien pour y attirer des habitants; et, quatre ans après, l'octroi des coutumes les plus favorables fut fait à ceux qui avaient bâti des maisons sur la rive droite. Les mêmes symptômes d'opposition et de colère, que nous avons déjà remarqués à propos de la fondation de Montauban, éclatèrent alors dans les actes de l'autorité ecclésiastique. L'évêque Vivian de Boyer, seigneur temporel de la cité de Rhodez, ne put voir sans alarme s'élever à onze lieues de la capitale du Rouergue une ville rivale dont le comte manifestait hautement l'intention de faire le principal centre politique de la province. Il recourut donc à l'arme la plus terrible du moyen âge, et après avoir maudit Villefranche, il excommunia tous ceux qui oseraient s'y établir et y construire des maisons. L'interdit porta d'abord malheur à la nouvelle ville : effrayés des anathèmes de Vivian, la plupart des habitants aban-

1. *Commentaires de* César. — ***Histoire des Gaulois***, de Dom Jacques Martin. — *Art de vérifier les dates*. — *Chroniques de Conques*. — Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*. — Manuscrits de la Bibliothèque royale, collection Doat. — Antoine Bonal, ***Histoire manuscrite du comté et des évêques de Rhodez***. — *Trésor des chartes de Pau*. — Archives de Lectoure. — Archives de la cathédrale de Rhodez. — Annales de Baronius. — *Vie de Saint-Gaubert*. — Manuscrits Colbert, archives du château de Foix. — Titres concernant la ville de Rhodez, n° 132 — Archives de l'evêche de Rhodez, citees par Bosc. — Procès verbal de l'hommage de 1535. — Papiers feodaux du château de Tenières. — *Abrégé historique des comtes de Rouergue et de Rhodez*. — Tresorerie de Ville-Franche. — Manuscrit Colbert, livre des hommages pour le comte de Rhodez. — Cahier de la senechaussee de Rhodez en 1789. — Sicard, *Ruth. Christ*. — Gaujal, ***Essais historiques sur le Rouergue***.

donnèrent leurs maisons; mais, avec le temps, la terreur se dissipa, et quatre-vingt-quatre ans après, les bourgeois, parfaitement rassurés, commençaient à élever les murs d'une enceinte fortifiée et à l'entourer de fossés Ce travail, si nécessaire à cette époque, fut terminé en 1350; cependant, douze ans plus tard il fallut ouvrir les portes aux Anglais et se résigner à voir flotter, par suite du malheureux traité de Brétigny, le lion d'argent de Jean Chandos sur des fortifications bâties par des mains françaises.

Les bourgeois obéirent au maréchal de Boucicault porteur des ordres du roi Jean; mais ils restèrent Français de cœur. Quoique le prince Noir leur eût accordé la permission d'avoir une cloche pour les assemblées de l'hôtel-de-ville, ils ne voulurent point lui prêter le serment de fidélité, en 1364, après la mort de Jean : deux hommes énergiques, Pollier, premier consul, et Guillaume de Garrigues, juge-mage du bailliage royal, portèrent au prince anglais cette résolution des habitants. Furieux de leur désobéissance, qu'il considérait comme une révolte, celui-ci les renvoya à Villefranche en les menaçant de mort s'ils ne rapportaient d'autres instructions : ils y retournèrent, mais pour encourager leurs concitoyens à persister dans leur refus qu'ils eurent le courage de revenir notifier au fils du roi Édouard. Le prince Noir épargnant Pollier, à la sollicitation du seigneur d'Arpajon, fit lier le juge-mage à la queue de son cheval, et alla réclamer lui-même en cet état l'hommage des bourgeois de Villefranche. Il est aisé de conclure de là que ceux-ci ne furent pas les derniers à secouer le joug étranger; en 1369, bien qu'entourée de garnisons anglaises, Villefranche reçut dans ses murs le Bâtard de Landorre, sénéchal du Rouergue pour le roi de France. Charles V reconnut ce service en permettant aux consuls, qui jusqu'alors n'avaient eu que des robes noires et bleues, d'en porter de mi-parties de rouge et de noir. Un siècle plus tard, après l'expulsion définitive des Anglais, Charles VII visita, le 8 avril 1443, la fidèle cité de Villefranche. Les consuls lui offrirent respectueusement vingt-quatre torches en cire pour lui et, disent les archives, cent sacs d'avoine, cent quintaux de foin et huit *pipes* ou doubles tonneaux de vin pour sa suite et pour ses chevaux. Onze ans ne s'étaient pas écoulés depuis cet événement que la peste prenait possession de la ville et la désolait jusqu'en 1460 : enfin, un siècle avait à peine suffi pour réparer les ravages de ce fléau lorsqu'il éclata de nouveau, en 1558, et emporta cinq mille personnes. Ceux qui avaient échappé à la contagion s'enfuirent, et Villefranche fut abandonnée jusqu'en 1561.

Cette année-là, le calvinisme entra dans la ville non moins violemment que la peste. Les ecclésiastiques ayant refusé de quitter la messe pour le prêche, on les assiégea dans la grosse tour qui sert de clocher. Aux premières volées de canon, le père Fino, dominicain, leur chef militant, demanda à capituler et sortit des murs avec les Cordeliers, les Chartreux, et tout le clergé pendant que les partisans des idées nouvelles brisaient les croix, les images, et saccageaient l'église. C'était plus qu'il n'en fallait pour attirer Montluc : le 30 mars 1562, ce bourreau des *huguenots* entrait à Villefranche avec deux conseillers du parlement de Bordeaux et quantité de noblesse. Il y trouva deux commissaires du grand conseil, Compain et Girard, qui informaient contre cinq protestants, désignés comme les plus coupables artisans des désordres récemment commis. Mais Montluc n'était pas homme à se payer

de procédures : Dalesme, un des conseillers bordelais, lui ayant dit un jour : « Voulez-vous faire un tour digne de vous? envoyez les pendre aux fenêtres de la maison de ville, là où ils sont prisonniers, et vous nous jetterez hors de débat, car autrement il ne faut point espérer que justice s'en fasse. — Êtes-vous tous de cette opinion? répondit Montluc. — Oui, » s'écrièrent-ils. Il ne se le fit pas dire deux fois : appelant le sergent de monsieur de Saint-Orens, « faites venir le geôlier, » lui commanda-t-il, et celui-ci s'étant présenté tout tremblant : « baille-lui ces prisonniers que tu tiens, » continua Montluc, « et vous, sergent, prenez mes deux bourreaux, et les allez faire pendre aux fenêtres de la maison de ville. » Il partit, « et incontinent, » ajoute Montluc dans son effrayant laconisme, « nous les vîmes attachés aux fenêtres. » Cette exécution fut suivie des plus horribles excès, car Montluc avait laissé à Villefranche, en qualité de gouverneur, un bandit nommé Valsergues. Cet homme fit périr vingt-six bourgeois, abandonna les femmes et les filles des protestants à la brutalité de la soldatesque, et arrêta pour longtemps le développement de la réforme. C'est sans doute le souvenir de ces jours néfastes qui porta Villefranche à embrasser le parti du roi de Navarre. Les habitants étaient attachés de cœur à ce prince ; aussi, en apprenant son entrée à Paris, en 1594, ils chassèrent leur sénéchal et les officiers du présidial, qui tenaient pour les ligueurs.

Six ans auparavant, la peste avait encore ravagé Villefranche ; en 1628, elle reparut plus funeste, plus implacable que jamais. Pendant cinq mois le fléau sévit avec la rapidité de l'éclair. Depuis le commencement de mai jusqu'à la fin de septembre on ne vit que des mourants et des morts. Les consuls étaient partis déléguant leur pouvoir à trois proconsuls intrépides, Alary, Segui et Gardes, dont les deux derniers devaient périr victimes de leur généreux dévouement. Secondés par un avocat nommé Delcros qui, élu capitaine de la santé, voulut garder son poste jusqu'à la mort, les magistrats improvisés guidaient les *corbeaux* enrôlés pour l'enlèvement des cadavres, et veillaient à la désinfection des maisons pestiférées et à la distribution des vivres, tandis que le capucin Ambroise, conduisant un troupeau de chèvres, faisait allaiter tous les jours des centaines d'orphelins étendus sur la paille au milieu de la place. Tous ceux qui étaient restés étaient grands : les médecins Laval et Bruyères déployaient un zèle sublime ; le vieux Rivière, que ses infirmités clouaient sur un fauteuil, se faisait porter à bras dans les maisons pestiférées, les femmes riches adoptaient les enfants des morts, les nobles religieuses de Sainte-Claire soignaient les malades ; mais nul ne montrait plus de dévouement, plus de sang-froid, plus d'héroïsme que le lieutenant criminel, Jean de Pomairols. Dès le début de la maladie, Pomairols donna tout ce qu'il possédait, linge, provisions, habits et jusqu'à ses meubles. Puis, on le vit toujours compatissant, mais ferme, s'occuper sans relâche de la distribution des secours et du maintien de l'ordre, qui ne fut pas troublé un seul instant, grâce à sa fermeté, quand aucun ordre ne semblait possible dans une pareille calamité. Quand le fléau eut cessé on grava l'inscription suivante, sur une pierre du mur oriental du couvent de Sainte-Claire : *Ici reposent les corps d'environ huit mille habitants de Villefranche, qui ont peri de la peste en* 1628, *de mai jusqu'a la fin de septembre. Leurs restes sont contenus dans l'enceinte de ces murs.* La reconnaissance publique ne faillit pas de son côté à Pomairols : par deliberation solen-

nelle du 10 fevrier 1620, la communauté prit l'engagement de payer à perpétuité, pour lui et ses descendants, les impôts de leurs propriétés patrimoniales; et pour laisser à la postérité un témoignage éternel de la commune gratitude, il fut décidé, en outre, que le portrait de Pomairols serait placé dans la principale salle de l'hôtel-de-ville, et décoré d'un phénix renaissant de ses cendres, et de cette inscription en langage figuré, qu'on y lit encore avec attendrissement, et par laquelle on fait parler la ville : « Tel il était quand je fus frappée des coups funestes du fléau et qu'il n'hésita pas à exposer sa vie pour mon salut. Elle est bien fragile cette image qui rappelle seule son grand dévouement, mais elle sera immortelle si l'amour de la patrie et la reconnaissance remuent les cœurs de ceux qui doivent naître successivement dans mes murs. »

Sous Louis XIV, le signal de l'un des plus grands soulèvements du XVII[e] siècle partit de Villefranche. Furieux de l'augmentation des tailles, les paysans se portèrent sur cette ville, en 1643, et après avoir élu pour chefs un chirurgien de Monsezat, nommé Petit, et un maçon connu sous le sobriquet de La Paille, ils forcèrent l'intendant, qui s'y trouvait par hasard, de signer deux ordonnances pour le dégrèvement des tailles. L'intendant ayant paru s'exécuter de bonne foi, ces pauvres paysans, qui comme les insurgés de 1594 et de 1636 avaient pris le nom caractéristique de *Croquants*, se retiraient lorsqu'ils furent surpris à l'improviste, et accablés par les nobles que commandaient le duc de Noailles et l'évêque de Rhodez. Petit et La Paille furent rompus vifs, leurs têtes plantées au sommet des tours du pont et de Savegnac, et leurs membres exposés sur des roues auprès des fourches patibulaires, et sur le bord de la grande route. On en roua vif un troisième à Naïac, le lieutenant général au présidial de Villefranche en fit pendre un et en envoya une foule d'autres aux galères. Grâce à cette rigueur, que le noble auteur des Essais sur le Rouergue appelle *salutaire*, la paix ne fut plus troublée à Villefranche.

Accomplissant, quatre-vingt-dix-neuf ans après, les intentions secrètes du comte Alphonse, le gouvernement centralisait peu à peu l'action administrative à Villefranche au préjudice de Rhodez. Ainsi, en 1651, il y réunit pour la dernière fois les états du Rouergue, et y transporta, en 1779, l'assemblée provinciale composée des évêques de Rhodez, de Cahors, de Vabres, de Montauban, de six chanoines, curés ou vicaires généraux de ces villes, de seize membres de la noblesse et de vingt-six députés du tiers-état. Cette assemblée, qui avait gouverné le Rouergue et le Quercy pendant dix ans, s'effaça en 1789 devant les états-généraux, auxquels la ville et sénéchaussée de Villefranche députèrent pour le clergé Seignelai de Colbert, de Castle-Hill, évêque de Rhodez, Chrysostôme de Villaret, son vicaire général; pour la noblesse le comte de Vezins, remplacé depuis par le marquis de Montcalm et le comte de Bournazel; et pour le tiers-état Andurand de Villefranche, Perrin de Viviers, Manhaval du Bez et Lambel du Mur de Barrez. Odieuse à la révolution, en sa qualité de ville privilégiée et à cause de ses antécédents aristocratiques, Villefranche ne put même d'abord obtenir un district : elle ne tarda pas toutefois à être relevée de cet ostracisme et à recevoir le chef-lieu d'un arrondissement comme l'équivalent de son ancienne sénéchaussée. Depuis, Villefranche a dû à l'industrie, aux mœurs sobres et réglées, et à l'amour du travail de

ses habitants, non moins qu'à ses nombreuses fabriques de chaudronnerie, un accroissement remarquable et une prospérité dont elle n'avait joui dans aucun siècle. En découvrant de loin la grosse tour servant toujours de clocher et l'antique collégiale qui dominent la ville, et cette multitude de toits bizarrement étagés en amphithéâtre au pied de la colline, on sent qu'on va pénétrer dans une riche cité : puis, à mesure qu'on approche, les cinq faubourgs bâtis en dehors des cinq portes se déroulent successivement, les quatre grandes rues, qui divisent Villefranche en neuf quartiers, étalent leurs maisons antiques et massives, d'innombrables pigeonniers et des arbres fruitiers de toute espèce apparaissent sur les collines environnantes par les ouvertures des rues latérales, et complètent un tableau plein de mouvement et de vie. En 1726, cette ville ne comptait que 5,600 habitants, elle en a 9,400 aujourd'hui; l'arrondissement, le quatrième de l'Aveyron, en contient 81,130. Les hommes célèbres que Villefranche a vus naître sont : *Dundiguier*, auteur du *Vray et ancien usage des duels*, qui vivait en 1617 ; le *maréchal de Belle-Isle*, mort en 1761 ; et de nos jours le médecin *Dubruel* et le célèbre physiologiste *Alibert*. *Laromiguière*, un des nos meilleurs professeurs de philosophie, naquit, en 1756, dans une des dépendances administratives de l'arrondissement actuel de Villefranche.

D'après les auteurs de la *Gallia Christiana*, que nous chargerons de la responsabilité du fait, un saint, nommé Fricus ou Affricus, vint, au commencement du VIe siècle, dans ce vallon, quadrangulaire comme une étoile, que baigne la Sorgue, jeter les fondements de la ville de Saint-Affrique. Deux siècles plus tard, un fondateur encore plus inconnu édifiait, dans un vaste bassin couvert de prairies et de vignes, celle de *Speley* ou de *Speleum*, dont on finit par faire Espalion. Perdues, à cause de leur peu d'importance, dans le mouvement confus et sombre des faits du moyen âge, ces deux cités ne nous apparaissent ensuite qu'au XIIIe siècle : Saint-Affrique, en 1238, lorsque le comte Raimond VII lui donne des coutumes; et Espalion, le 12 avril 1266, lorsqu'il achète des priviléges que Bégon, son seigneur, lui fait payer dix-sept mille sous de Rhodez. Les coutumes de Saint-Affrique furent confirmées dans le siècle suivant par le sénéchal et les juges du Rouergue, et les consuls, à partir de 1311, eurent le pouvoir d'élire des conseillers, d'imposer des deniers sur la communauté, de faire les règlements de police et d'avoir une maison consulaire et un sceau.

Après la bataille de Crécy, Espalion tomba dans les mains des Anglais. Quant à Saint-Affrique, il s'était fortifié avec trop de soin pour craindre le même sort, et ses remparts, qu'on réparait encore en 1357, auraient défié tous les efforts de Jean Chandos, s'il n'était venu s'en saisir en vertu du traité de Brétigny. Le 18 février 1362 les consuls allèrent lui prêter le serment de fidélité à Milhau, et ceux d'Espalion se virent contraints de suivre cet exemple. Ce fut, il est vrai, pour peu de temps, mais les deux cités n'en souffrirent pas moins, Saint-Affrique surtout. Après les guerres anglaises, un tremblement de terre, la famine et la peste désolèrent tour à tour la ville; puis, pour combler la mesure de ses maux, la Sorgue déborda tout à coup, en 1378, et renversa quatre-vingts maisons. Les habitants d'Espalion, qui avaient pour seigneurs les Calmont d'Olt, chevaliers belliqueux,

ne restèrent pas étrangers aux luttes de la France et de l'Angleterre; de même quand il ne flotta plus en Rouergue un seul pennon des rois de Londres, ils épousèrent comme les d'Armagnac la querelle des rois de Paris, et montrèrent leur dévouement à Louis XI en lui envoyant des soldats et en votant cent cinquante livres pour le rachat de leur baron alors prisonnier (1473).

Tant que durèrent les guerres religieuses, Saint-Affrique, où la réformation était déjà toute-puissante dès 1562, tint pour la liberté de conscience. Rudement châtiés, cette année-là, par l'arrière-ban catholique du Rouergue, qui, à l'instigation du lieutenant de Montluc, saccagea également Espalion, les habitants prirent les armes en 1586, lors du passage des troupes calvinistes commandées par d'Acier-Crussol, et ne les posèrent plus qu'à la proclamation de l'édit de Nantes. Unis avec Milhau, Compeyre, Nant, Creyssel et Saint-Rome, ils auraient pu exercer des représailles sur les villes voisines, après la Saint-Barthélemy; ils n'en firent rien; seulement, leurs portes s'ouvrirent devant toutes les victimes échappées au massacre qui vinrent leur demander un asile. Les consuls de Saint-Affrique, fermes et dévoués, brillèrent au premier rang dans les colloques de Milhau, et quand les ennemis menacèrent leur ville, ils ne furent ni moins ardents ni moins empressés à en border les murailles. Aussi, en 1588, le sénéchal de Rouergue, Bournazel, battit inutilement leurs remparts pendant quelques jours.

Aux premières atteintes portées à l'édit de Nantes, sous Louis XIII, Saint-Affrique se souleva en même temps que toutes les villes protestantes du Midi. Ses députés étaient, en 1620, au colloque de Milhau, et y votèrent la déclaration de guerre. Cette reprise des hostilités amena, en 1628, l'armée royale, commandée par le premier prince du sang, sous les murs de Saint-Affrique. Située entre deux montagnes qui la dominent de toutes parts, la ville n'avait à opposer aux troupes de Condé que le courage éprouvé de ses défenseurs; mais le brave Vacheresse, l'un des vétérans des guerres passées, était dans la ville, et, prêt à le secourir, le duc de Rohan occupait Meruyeis. On construisit donc à la hâte quelques tenailles et petits flancs devant le faubourg qui est du côté de Vabres et que la Sorgue sépare de la ville, et, quoique les fossés n'eussent que quatre toises de large et ne fussent pas revêtus, on attendit l'ennemi avec confiance. Il arriva le 29 mai, à midi. Condé menait six mille hommes de pied et huit cents chevaux. Sept jours furent employés aux approches. Le 5 juin, deux brèches paraissant praticables, on donna l'assaut qui fut repoussé avec tant de vigueur, que, le lendemain, Condé plia bagage, laissant quatre cents cadavres sur la brèche, et emportant trois cents blessés. Entre cette noble défense et la dernière levée de boucliers du protestantisme de Saint-Affrique, il y eut deux événements néfastes : la révocation de l'édit de Nantes et l'insurrection des Camisards, en 1703; Saint-Affrique résolut de prendre part à cette dernière protestation armée. Appelé par l'abbé de La Bourlie, qui avait organisé un soulèvement général en Rouergue, le fameux Catinat s'avance vers les montagnes de la Caune, et Saint-Affrique lui envoie un premier renfort de six cents hommes, commandés par un capitaine plein d'expérience et de courage, appelé Boëton. Si Catinat ne se fût amusé à brûler quelques métairies du côté de la Caze, tous les protestants du Rouergue auraient couru aux armes; mais il donna trop tôt l'éveil, se fit battre, et les

hommes de Saint-Affrique furent trop heureux de profiter de l'amnistie que leur offrit l'intendant Le Gendre.

Avant la révolution, que la différence de religion rendit violente d'abord, dans la première de ces villes, Saint-Affrique et Espalion dépendaient de l'élection de Milhau. Lors de la formation du département de l'Aveyron, deux districts y furent établis et bientôt remplacés par deux sous-préfectures. Il y a, tant à Saint-Affrique que dans l'arrondissement, des fabriques de draps, de feutres, de cadis, de tricots, des mégisseries, des filatures. A deux lieues est-nord-est de la ville se trouvent le village et les caves de Roquefort, célèbres depuis le siècle de Pline par leurs fromages. Espalion, qui ne consiste, à vrai dire, que dans une seule rue, a des manufactures de flanelles imprimées d'un grand débit, en Italie surtout, et des tanneries assez importantes. En 1726, Saint-Affrique renfermait 2,400 âmes, et Espalion de 1,000 à 1,100; la première de ces cités en contient aujourd'hui 4,222, la seconde 6,086. On évalue la population de l'arrondissement de Saint-Affrique à 58,531 personnes, et celle de l'arrondissement d'Espalion à 66,913.

Parmi les hommes remarquables du pays, on peut citer l'archevêque actuel de Paris, *Affre*, né à Saint-Rome-du-Tarn, en 1793, dans l'arrondissement de Saint-Affrique; le jésuite *Annat*, sorti d'Espalion, confesseur de Louis XIV; l'abbé *Raynal*, qui naquit en 1711, à Saint-Géniez, sous Espalion, et le capucin *Chabot*, si tristement célèbre dans notre histoire révolutionnaire [1].

MILHAU.

Avant l'arrivée des Romains s'élevaient, au confluent de la Dourbie et du Tarn, les huttes, couvertes de gazon ou de peaux, d'un village celtique appelé *Condatemag* (l'habitation baignée par le fleuve). En l'an 633 de Rome, Fabius Maximus l'Allobrogique ayant tracé une voie latine du pays des Volsques arécomiques au pays des Rhutènes, fit bâtir un pont à deux pas de Condatemag et une station postale sur la rive droite du Tarn. L'ancien village fut dès-lors abandonné, et une petite cité se forma autour de la station, qui prit son nom ou de la colonie fondatrice, tirée de la famille Æmilia, ou de la colonne milliaire placée devant la *mansio* pour indiquer la distance. Ce que devint la petite cité Émilienne jusqu'en

1. Cartulaire de Conques. — Archives de l'hôtel-de-ville de Villefranche. — Trésor des chartes de Toulouse, sac. 7. — Archives de l'hôtel-de-ville d'Espalion. — Manuscrit Colbert : *Archives de Saint-Affrique*. — *Nobiliaire universel*, t. IV. — Annales manuscrites de Villefranche, citées par l'abbé Bosc et de Gaujal. — Trésor des chartes, regist. 102 — Archives de Naïac. — *Gallia christiana*. coll. 1091. — *Remarques du frère Maurel, cordelier de Saint-Affrique*. — *Commentaires de Montluc*. — Registres du bourg de Rhodez. — J. de Serres, *Inventaire de l'histoire de France*. — *Mémoires du duc de Rohan*. — Patru, septième plaidoyer. — Court, *Histoire des Camisards*. — *Mémoires du marquis de Guiscard de la Bourlie*. — Gaujal, *Essais sur le Rouergue*. — Monteil, *Description du département de l'Aveyron*.

820, époque où l'on y trouve une ombre d'organisation féodale, l'imagination seule peut l'entrevoir. Le viguier des comtes de Rouergue paraît y avoir exercé alors les fonctions autrefois dévolues au vicaire impérial. En 937 les viguiers transformèrent leur viguerie en vicomté indépendante et héréditaire.

Le premier vicomte fut un leude d'origine germanique, nommé Bernard. Sous Richard II, son arrière-petit-fils, la vicomté de Milhau se composait, en 1050, de la ville et des terres et bourgs de Monna, La Roque, Compeyre, Rosiers, Sév era, La Panouse, Saint-Grégoire, Caylus et Bournac. Jusqu'en 1258 où elle fut réunie à la couronne, cette vicomté vit se succéder quatorze souverains, non compris Richard II qui était le quatrième. Elle était entrée, en 1112, dans la maison d'Aragon, par le mariage de Douce avec Béranger, comte de Barcelone, et avait eu neuf vicomtes aragonais Jacques I[er] la rendit enfin, le 11 mai 1250, à saint Louis, qui s'empressa de la réunir à la couronne. En prenant possession de la ville, ce prince, pour s'assurer de son obéissance, fortifia soigneusement l'ancien château des vicomtes et octroya en même temps aux consuls, comme marque de ses sympathies, le droit d'ajouter *aux armes d'Aragon un chef à trois fleurs de lys d'or sur fond d'azur*. Vingt-un ans après, les dominicains, en mémoire du saint roi, vinrent bâtir, le long de la rue Saint-Martin, un cloître qui portait son nom. Les comtes de Toulouse, comme seigneurs suzerains, avaient accordé divers priviléges à la commune, lesquels n'étaient sans doute que la continuation traditionnelle du municipe romain. En 1289, les consuls obtinrent la permission de défendre leurs concitoyens devant les juges ecclésiastiques et de prendre les frais de leurs procès sur les deniers de la ville. Au mois d'octobre 1297, ils la firent exempter du droit de passage et du commun de paix, et, en 1336, grâce à la brillante réception qu'ils firent à Philippe-de-Valois, ils obtinrent gain de cause pour plusieurs contestations importantes, entre autres le droit de péage du pont vieux que se disputaient le vicomte de Creyssel et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ce péage renfermait deux clauses qui peignent tout le moyen âge; l'une, que les juifs ou sarrasins paieraient cinq sols par tête, et leurs femmes dix sols si elles étaient enceintes, et l'autre que les nobles et gens d'église seraient exempts pour leur bétail gros et menu.

Les consuls qui, en 1336, étaient au nombre de six, recevaient, dit le vieux registre de l'épervier, vingt florins d'or chacun par an pour leurs gages, et le prix d'une robe rouge et noire et d'un chaperon. Ces patriotiques magistrats fournirent quarante servants pour la guerre nationale contre les Anglais (1341). Récompensés de leur zèle par l'autorisation que leur accorda le lieutenant du roi, Jean de Marigny, d'établir des crieurs publics et de toucher les émoluments de ces charges, ils s'opposèrent avec vigueur, en 1343, à la création d'un grenier à sel, et, en 1351, pourvurent à la sûreté de la ville en élevant de bonnes fortifications. Cependant le roi Jean fit remettre Milhau par le maréchal de Boucicault, à Jean Chandos, le 18 février 1362. L'heureuse révolution de 1369 ayant amené la délivrance des habitants, ils luttèrent, pendant vingt-deux ans, de dévouement et de sacrifices pour chasser les routiers et seconder, par tous les moyens en leur pouvoir, la cause de la France. Le 23 mars 1387, les nobles se soumirent volontairement aux contributions que supportaient leurs concitoyens, et les bourgeois,

de leur côté, votèrent aux états de Rinhac et de Rhodez tous les milliers de francs d'or qu'on leur demanda. Moyennant ces sacrifices, les routiers et les Anglais disparurent, en 1391, des environs de Milhau.

Louis XI donna cette ville au vicomte de Narbonne, qui vint, en 1475, pour en prendre possession; mais les consuls, se fondant sur le privilége qu'ils possédaient de ne pouvoir être distraits de la couronne, accueillirent le vicomte à coups de fauconneau, et le renvoyèrent à Narbonne, lui et ses *lands-knechten*. Henri II, par ses lettres patentes du 3 avril 1554, réduisit le nombre des consuls de six à quatre. Six ans après, la réformation était prêchée publiquement dans les écoles; mais, bien qu'un ministre nommé Duval y eût évangélisé en chaire, le catholicisme y fut respecté jusqu'aux mois d'octobre et de novembre de l'année suivante. Alors les réformés, perdant toute mesure, brisèrent les croix, les images des saints, et pendirent un crucifix à une fenêtre. L'abandon de la religion romaine fut bientôt général, les moines, disent les archives, se *démoinèrent*, les prêtres se *déprêtrèrent*, et le changement eut un tel caractère d'unanimité, que quatre commissaires, députés par le juge royal, s'étant rendus de maison en maison, pour sommer chaque habitant de dire s'il désirait que la messe fût dite comme on *souloit faire avant la prédication de l'évangile*, ils ne trouvèrent personne qui demandât la messe.

Après la Saint-Barthélemy, des délégués de tous les calvinistes du Rouergue se réunirent à Milhau pour se concerter et organiser des moyens de résistance. Une autre assemblée, beaucoup plus importante, eut lieu le 1er décembre 1573; on y vit des députés de toutes les provinces de France et plus de douze cents députés du tiers-état. Le serment d'union y fut renouvelé comme dans celle du mois d'août 1574, et l'on acheva de régler l'administration civile et militaire de la république protestante. Peu après la tenue de ces grands colloques éclatèrent les hostilités. Joyeuse parut tout à coup, en 1586, à la vue de Milhau et l'aurait peut-être pris, sans l'expérience et la valeur de Châtillon qui couvrait la ville. Ce brave capitaine présida, le 8 août, une assemblée particulière des états protestants du Rouergue dont les résolutions ne furent pas inutiles au parti; mais il eût servi encore bien plus efficacement le roi de Navarre, si les bourgeois, prenant ombrage d'une citadelle qu'il faisait construire à la porte de l'Airolle, ne s'étaient soulevés et n'avaient chassé ses troupes. Après la proclamation de l'édit de Nantes, Milhau fut paisible pendant seize ans et ne sortit de son repos qu'en 1614. Provoqué par les prédications fanatiques d'un jésuite, le peuple se porta en foule à l'église, que l'édit de Nantes avait rendue au culte catholique, en rompit les portes, et, après avoir excédé de coups les fidèles, poussa la fureur jusqu'à fouler aux pieds le saint-sacrement. Sous Louis XIII, les meilleures têtes et la fleur de la noblesse du calvinisme se réunirent, le 12 novembre 1620, à l'hôtel-de-ville de Milhau, sous la présidence de Causse, chef fameux par ses exploits aux dernières guerres; on arrêta, dans cette réunion, une série de mesures, dont les principales furent la nomination des généraux, et la déclaration de guerre, pour laquelle Milhau vota six mille livres. L'année d'après, arriva le duc de Rohan pour observer l'armée royale pendant le siége de Montauban, et diriger sur Montpellier les levées du Rouergue. La paix de Montpellier, conclue en 1622, laissa aux bourgeois de Milhau la moitié de leurs fortifications; Richelieu fit démolir le reste en 1629.

En 1663, le peuple s'étant porté à quelques excès contre les capucins, l'intendant de la généralité de Montauban fit pendre deux des coupables et condamna le ministre Arbussy au bannissement à perpétuité. A cet arrêt succédèrent les réactions cruelles de la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades. La comédie de *Montauban* fut jouée, le 11 septembre 1685, à l'hôtel-de-ville; le bailli, Honoré de Bonald, écrivit ensuite à la cour que tous les habitants avaient abjuré, ce qui ne les empêcha pas d'être en butte aux persécutions les plus sauvages. Comme dans toutes les villes calvinistes, les riches émigrèrent. Lorsque les frontières se rouvrirent devant les exilés, on vit qu'ils n'avaient jamais cessé de songer à la prospérité de leur patrie; en effet, en rentrant à Milhau, la famille Guy y rapporta l'art de la chamoiserie qu'elle avait appris à Genève, et cette branche d'industrie devint bientôt l'une des plus florissantes du pays. Des faits d'une importance secondaire, tels que la construction d'un lavoir, en 1749, la chute du Pont-Vieux, en 1757, et la plantation de la promenade du quai, en 1766, précédèrent la convocation des états-généraux. Le seul événement qui passionna un moment l'opinion publique fut le procès du maréchal de Richelieu contre madame de Saint-Vincent, procès né au couvent de Sainte-Claire à Milhau, car c'était là que la femme du président d'Aix, enfermée pour ses galanteries, avait fabriqué au carreau quatre cent mille francs de billets au nom du maréchal. La signature de ces billets était calquée si habilement, que, sans mademoiselle Maury de Saint-Victor, grand'mère de l'auteur de cette notice, et alors pensionnaire des Clairistes, qui vint déposer du fait au parlement de Paris, le vainqueur de Mahon eût été forcé de payer quatre cent mille livres.

La révolution fut d'autant mieux accueillie à Milhau que, sur un peu moins de quatre mille âmes, on y comptait deux mille protestants. Cette ville, déshéritée depuis des siècles au profit de Villefranche la catholique, eut d'abord un chef-lieu de district, et plus tard une sous-préfecture. Situé au sud d'un vallon fermé de tous côtés par une ceinture de coteaux plantés de pêchers et d'amandiers, Milhau est au printemps un séjour délicieux. Ses rues étroites, mais assez bien alignées, sa place, dont un seul côté offre une galerie couverte, le lavoir et l'ancien hospice, fastueusement nommé jadis *Hôpital-Mage*, en rendent l'intérieur assez pittoresque. Il n'a, du reste, conservé du mouvement industriel d'autrefois que des tanneries, des mégisseries et des chamoiseries assez renommées. Sa population est de 6,000 habitants et celle de l'arrondissement de 65,800. Milhau a vu naître les cardinaux *Bernard*, *Richard* et *Mairose*, qui vivaient, les deux premiers au XIIe siècle, et le dernier dans le XVe; *Bernard Lauret*, premier président du parlement de Toulouse; *J.-C. Peyrot*, prieur de Pradinas, né en 1709, auteur des *Géorgiques* patoises, véritable chef-d'œuvre classique du dialecte rouergat; le brave général de division *Henri Sarret*, tué en l'an II à l'attaque du camp de la Madeleine sous Barcelonnette, et M. de *Bonald*, auteur de la *Législation primitive*, étaient de cette ville. M. de *Frayssinous*, évêque d'Hermopolis, naquit aussi, en 1765, à Curières dans l'arrondissement de Milhau.[1]

1. Archives de Milhau. — Registre de l'Épervier. — Archives de l'hôpital de Milhau. — Tables de Peutinger. — Mémoires inédits de mademoiselle Maury de Saint-Victor. — Registre de Jean Capmas, notaire. — *Mémoires de Philippi.* — *Mémoires du duc de Rohan.* — *Art de vérifier les dates*, t. I.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

ANTIQUITÉS. — POPULATIONS. — MŒURS. — AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE.

Dans la Guienne comme dans la Gascogne, les druides ont laissé des souvenirs imposants de leur puissance et de leurs mythes religieux. Cela est surtout vrai du Périgord et du Quercy, dont les montagnes sont hérissées de cromlechs, de peulvens et de roches branlantes. On rencontre aussi fréquemment des dolmens dans les arrondissements de Libourne, de Ribeyrac, de Périgueux, de Sarlat, de Figeac, de Cahors, de Gourdon et de Rhodez. A côté de ces pierres saintes qui recouvrent toujours des flèches en silex pyromaque, des haches en serpentine dure, en jaspe ou en basalte, apparaissent çà et là, sous l'herbe, de nombreux débris de la civilisation romaine. A Illas et à Saint-Médard d'Eyrans, dans l'arrondissement de Bordeaux, le chemin Gallien (*Camin Gallian*) offre et reproduit, sur une étendue considérable, le tracé antique de la voie de *Burdigala* aux Trois arbres (*tres arbores*); celui de la voie qui reliait Agen à Bordeaux est indiqué par la tradition, les médailles et les mosaïques trouvées à Cerons et à Hure, près de la Réole. Les routes romaines de Dax à Bordeaux et de cette dernière ville à Périgueux ont laissé des traces remarquables à Cestas, à Salles, à Saroc de la Peyre, dans les Landes, et au village de Hins, non loin de Fronsac. Cazals, Figeac, Varayre, dans le département du Lot; Bruyères, Saint-Raumas, Le Couronnat et Cos, dans celui de Tarn et Garonne; Rhodez, Trèves et Milhau, dans l'Aveyron, conservent les derniers vestiges des voies qui, partant de Périgueux ou de Cahors, allaient aboutir à Toulouse, en passant par Cos, ou à Nîmes, en traversant Milhau et Javols. Les magnifiques arcades du cirque Gallien à Bordeaux, la tour de Vesone à Périgueux, les beaux restes de l'aqueduc de Cahors, et les Thermes et les galeries degradées de son antique théâtre suffiraient d'ailleurs pour donner une haute idée de la magnificence déployée par Rome dans cette vieille Aquitaine, qu'elle traitait comme une sœur, et se plaisait à embellir.

Il ne reste plus que des ruines des châteaux de Cassaneuil, de Villandraut, de la Réole; de Montpezat, en Agenais; de Vayres, de Cadillac, d'Aiguillon et d'Autefort, en Périgord; de Capdenac, de Sousceyrac, de Monbrun, de Peyrille, de Concorès, de Gourdon, de Cabrerets, dans le Quercy. Toutes ces vieilles demeures féodales ont disparu, ainsi que le beau manoir d'Assier, que Galiot de Ginouilhac avait construit sous François Ier, comme pour fixer l'apparition de la renaissance, celui de Gages et celui de Bournazel, chef-d'œuvre de l'architecte Baduel. C'est à peine si les châteaux d'Estillac, de Nérac et de La Brède ont échappé à la destruction. Défendus avec plus de soin contre les ravages du temps, la plupart des monuments chrétiens sont debout en Guienne. Dans le

seul déparement de la Gironde, on peut citer parmi ceux qui ne remontent pas au-delà des xe et xie siècles, c'est-à-dire jusqu'à l'époque romane, les églises de Saint-Vivien, Verteuil, Benon, Cissac, Queyrac, Sainte-Croix, Landiras, Langoiran, Martillac, Tabanac, Labrède, Cars, Bayon, Saint-Macaire, Saint-Romain, Saint-Martin, Toulène et Notre-Dame du Bourg, près Langon. L'église monolithe et souterraine de Saint-Émilion, celle de Saint-Seurin de Bordeaux, la cathédrale de cette ville et celle de Bazas passent pour être antérieures au vie siècle. Il en est de même de l'abbaye de Brantôme dans le département de la Dordogne, de la cathédrale de Cahors, des églises de Marcillac, de Figeac, de Rocamadour en Quercy, de la cathédrale de Rhodez, achevée en 600 par l'évêque Deusdedit, et des églises de Notre-Dame de Milhau, de Saint-Sauveur de Conques, et de Saint-Pierre de Moissac, dont il reste encore le portail, véritable chef-d'œuvre de l'architecture romane.

Variant selon les localités, les populations de la Guienne peuvent se partager en vingt-quatre classes principales. Une taille au-dessus de la moyenne, le teint brun et coloré, les yeux bruns, les épaules larges et un tempérament bilieux-sanguin, distinguent la première, qui habite plus particulièrement les trois arrondissements de Bordeaux, Bazas et Blaye. On reconnaît la seconde, dans l'arrondissement de La Réole et dans tout le département de Lot-et-Garonne, à la physionomie vive et mobile des habitants, à leurs yeux châtains, à leur taille élancée et bien prise. La troisième, qui appartient à l'arrondissement de Libourne, présente les mêmes signes légèrement altérés par un tempérament lymphatique, dû malheureusement à l'humidité des rives de la Dordogne. La quatrième, répandue dans l'entre-deux mers, puise dans une alimentation substantielle une richesse de constitution à toute épreuve; tandis que les causes contraires, des eaux malsaines et la malpropreté étiolent sans cesse les six classes infortunées qui végètent dans les Landes. La première de celles-ci, par exemple, habitant la rive gauche de la Garonne, est petite, dégénérée, souffreteuse; les fièvres dévorent la seconde, ensevelie dans les marais et les bas-fonds du bassin d'Arcachon; la troisième, qui se compose de Résiniers, dont l'existence se passe sous une mauvaise cabane, dans des forêts humides, est chétive, maigre, et dévouée à une mort précoce; un teint jaune, des figures amaigries et une apathie insurmontable trahissent, dans l'arrondissement de Lesparre, le vice originel de constitution de la quatrième; celle des Landescots et des Échassiers, qui est la cinquième, offre quelque chose du tempérament rude et bilieux de l'Arabe, quoiqu'elle ne se nourrisse que d'eau corompue, de pain de seigle et de mauvaise bouillie de mil; une taille plus élevée, non moins que l'accent traînant et l'indolence native, caractérisent la sixième, dans laquelle se trouvent les Sauniers, originaires de la Saintonge, et parqués depuis deux siècles dans les marais salants du Verdon et d'Audenge.

La onzième des classes principales comprend une espèce d'hommes grands, blonds, au teint coloré, qui habite le long des rives de la Dordogne en remontant vers le Périgord. La douzième et la treizième apparaissent, en entrant dans le département de la Dordogne, l'une dans les plaines et les vallées, et l'autre sur les *caussés* ou plateaux calcaires : les individus de la première sont généralement d'une taille élevée et d'une constitution robuste, bien qu'un peu lympathique, tandis que les habitants des plateaux offrent une stature médiocre, un caractère

mélancolique et méfiant, où domine la ruse, et une physionomie moins vive et moins ouverte. La quatorzième classe, que distinguent la petitesse de sa taille, car il est rare qu'elle dépasse cinq pieds, l'ensemble vif et sombre des traits, et la tendance scrofuleuse, occupe les montagnes granitiques du département du Lot. Sur les plateaux inférieurs, où le climat et le sol agissent avec force, vit, au contraire, une population à la poitrine large et élevée, aux yeux noirs et brillants, à la peau rude et colorée, et à la vigueur proverbiale. Les coteaux calcaires de la partie méridionale du département, ainsi que les vallées, nourrissent la seizième et la dix-septième classe : l'une, composée de vignerons, petits et contrefaits par suite de la contrainte forcée à laquelle on soumet leurs membres dès leur enfance pour la culture des vignes, qui se fait à la bêche; l'autre, pleine de vigueur, bien que la réverbération du soleil altère ses traits de bonne heure. La zône argileuse, qui s'étend surtout dans l'arrondissement de Gourdon, est couverte par la dix-huitième classe, qu'une taille plus haute et des muscles plus prononcés séparent des riverains basanés et goitreux de Bretenoux : les deux classes intermédiaires qui se partagent le département de Tarn-et-Garonne appartiennent, la première, celle des plateaux calcaires du nord-est, limitrophes du Quercy et du Rouergue, au genre que nous avons déjà signalé en décrivant la quinzième classe, et la seconde, à celui qui est propre à la population de Lot-et-Garonne. Les hommes de la région supérieure sont en général énergiquement constitués; plutôt trapus que grands, ils ont la voix forte, la peau colorée, les yeux et les cheveux bruns : ceux qui, par exception, ont des yeux bleus et des cheveux tirant sur le roux ou blonds, offrent la même structure physique. L'homme des plaines, au contraire, qui tient les deux tiers du département de Tarn-et-Garonne depuis Moissac jusqu'à Grisolles, Montauban et Caussade, est remarquable par sa taille grêle et élancée, ses yeux noirs, ses cheveux moins abondants mais noirs et soyeux, et son teint ordinairement pâle.

Les quatre dernières classes, répandues dans l'Aveyron, se composent des terrassiers et vignerons, agglomérés surtout dans l'arrondissement de Villefranche; des chaudronniers qu'on y rencontre également en très-grand nombre; des tanneurs, chamoiseurs, mégissiers et tisserands, établis surtout dans les arrondissements de Milhau et de Saint-Affrique, et des hommes attachés à la culture des terres. La première de ces catégories, à laquelle se rattachent les mineurs des bassins d'Aubin, vouée dès l'enfance au travail, aux privations, et périodiquement décimée par les fièvres, est tristement remarquable par sa pâleur et sa maigreur; la vigueur et le riche développement des membres et des muscles caractérise la seconde, parmi laquelle il n'est pas rare de voir des ouvriers parvenus à l'extrême vieillesse dont l'oxide de cuivre a rendu les cheveux verts; une taille trapue, la tête ronde et forte, et un organisme ardent et plein d'aptitude, tels sont les signes principaux auxquels on reconnaît la classe industrielle que renferment Milhau et Saint-Affrique. Quant à la classe agricole, dont le type n'est accusé nulle part plus vigoureusement que dans l'arrondissement de Rhodez, on la reconnaît sur-le-champ aux formes massives, à la stature colossale ou carrée, à la tête ronde et forte, aux cheveux noirs et flottants, aux yeux vifs, et à la physionomie accentuée et expressive, caractères particuliers de l'habitant du Rouergue.

Uniforme à peu près dans les villes, où l'ouvrier, l'artisan et le bourgeois portent également les cheveux coupés et la veste, la redingote et même l'habit de drap le dimanche, le costume ne présente que peu de différences dans les campagnes. L'ancien habit de toile et le chapeau à larges bords disparaissent peu à peu des communes rurales de la Gironde, du département de Lot-et-Garonne, et de la partie sud-ouest de celui de Tarn-et-Garonne. Ce n'est que dans le Périgord, sur les plateaux supérieurs du Quercy et dans les causses du département de l'Aveyron qu'on retrouve encore ce vénérable habillement du XVe siècle, qui consistait dans un chapeau rabattu, une longue veste rouge, un gilet blanc, des culottes courtes de toile ou de tiretaine, et des gamaches ou guêtres de cuir remontant jusqu'au dessus du genou, et attachées sur le bas de laine rouge ou bleu avec des jarretières flottantes de même couleur. Le costume le plus en usage aujourd'hui est, pour le travail, une chemise et un pantalon de toile, un gilet de même étoffe, un chapeau rabattu ou un bonnet de laine, et, pour les dimanches ou les marchés, une veste grise ou bleue de *cadis*, drap des plus grossiers, une culotte de laine grise et un chapeau à larges bords. L'été, le paysan va nu-pieds; l'hiver, il porte des sabots, et quelquefois des souliers, qu'il retire avec soin et met dans sa poche en quittant la ville. Insensibles, comme les montagnards du Quercy et du Rouergue, aux avances de la civilisation, les Landais conservent religieusement l'habit national; ils portent toujours, comme leurs pères, le béret bleu ou blanc, les culottes courtes, le gilet à manches de *capas*, sorte de droguet indigène, les gros bas de laine, les souliers ferrés et les sabots. Pour les Landescots et les Aouillys, bergers qui vivent sur des échasses, ils n'ont rien changé au vêtement patriarcal. Elevé sur des perches (*tchangues*) de cinq à six pieds, et couvert d'une pelisse de peau de mouton, qu'on appelle *raouboun*, et d'un bonnet de laine, *l'Aouilly*, immobile au milieu des sables, et appuyé sur son bâton, ressemble de loin à une de ces apparitions fantastiques si redoutées par l'habitant des Landes. Quant aux costumes des femmes de la Guienne, s'ils n'ont pas plus d'originalité, ils sont en général plus pittoresques et plus élégants que ceux des hommes.

En se rappelant les contrastes que présente l'organisation physique des vingt-quatre classes principales de la population, et en tenant compte des influences de localité ou de climat, qui les modifient individuellement, on conçoit que chaque groupe doit avoir un caractère propre. Le Bordelais des vallées, par exemple, qui respire l'air vif et renouvelé sans cesse par les grands courants atmosphériques de l'entre-deux mers, joint à la pétulance et à la gaieté un peu railleuse et spirituelle du Gascon une excessive mobilité et un amour fanatique de l'indépendance. Cette vivacité populaire, qui tombe tout à coup dans les sables des Landes, pour ne se relever, après avoir traversé les cabanes taciturnes des Landescots et des Résiniers, que dans les plaines heureuses de Mont-de-Marsan et de Bayonne, s'affaiblit peu à peu à mesure qu'on approche du Périgord. Mélancolique, morne, sombre même, sur les plateaux des arrondissements de Périgueux, de Nontron et de Sarlat, ce n'est que dans les gorges et les basses plaines de la Vezère que l'homme conserve une lueur moins pétillante, mais franche cependant, de la gaieté nationale. En suivant les montagnes granitiques du département du Lot on s'aperçoit que cette population déshéritée, dont toute la vie est une lutte contre les élé-

ments, la pierre et les fièvres, sent trop le poids de la misère et du besoin pour se livrer aux distractions. Les mêmes causes rendent l'habitant de l'Aveyron grave, silencieux, réfléchi ; mais si l'on rentre par le nord-est dans le département de Tarn-et-Garonne et dans l'Agenais, excepté dans les paroisses de la rive gauche du Tarn, de la rive droite de la Garonne, du Drot et du Lot, où la réformation a importé sa gravité génevoise, on entend éclater de nouveau, plus vive, plus spirituelle, plus joyeuse encore, la verve de la vieille Aquitaine.

Par une conséquence toute simple, le goût des plaisirs et l'amour des fêtes sont portés à l'extrême dans le département de la Gironde. Tandis que les classes riches se ruinent en construisant des maisons de campagne, en donnant des repas, dont la vanité exagère toujours la recherche, ou en outrant pour les femmes le luxe des toilettes et des ameublements, les classes inférieures se livrent avec une frénésie qui tient du délire aux divertissements des fêtes locales, aux orgies des noces et aux joies antiques du carnaval. Il faut, d'ordinaire, deux hommes pour porter la couronne de la mariée ; et comme, depuis sa porte jusqu'à l'autel, on sème une jonchée de myrte, de laurier et quelquefois de roses, et qu'on distribue un bouquet à chaque invité, une seule noce entraîne la dévastation de tous les jardins d'un village. Les fêtes locales, appelées comme en Gascogne *botos* (de *votum*), parce qu'elles ont lieu le jour de la fête du saint de la ville ou du village, se ressemblent toutes. Ainsi dans toute la zone montueuse de la Guienne, qui comprend le rebord calcaire et granitique du Périgord, du Quercy et du Rouergue, les jeunes gens des communes voisines se rendent pour danser la bourrée, sur une aire battue d'avance, au bout de laquelle siégent, sur un tonneau, des joueurs de vielle et de cornemuse, ou bien un tambour, un fibre et un hautbois. Dans cette occasion chaque commune a son drapeau, qui consiste dans un gâteau, orné de rubans fournis par les plus belles danseuses et attaché au bout d'une perche. Dans l'Agenais et les vallées du département de Tarn-et-Garonne les choses se passent avec plus d'élégance : on y danse paisiblement sous les acacias au son du violon, tandis que les hommes du Périgord, du Rouergue et du Quercy se font trop souvent un point d'honneur de couronner la fête par une bataille où le sang coule à flots.

A côté de ce reste de barbarie, vivace rejeton des mœurs celtiques, se sont conservés une foule d'usages bizarres qui remontent en droite ligne au-delà du christianisme. Sans parler des feux de la Saint-Jean, dans lesquels on jette des fagots d'hyèbles pour en rendre la fumée plus épaisse, ni de ces bouquets d'herbes cueillies à minuit, qui sont cloués sur la porte des étables pour en défendre l'entrée aux mauvais génies, la croyance aux loups-garous et aux draks est générale en Guienne. Il serait difficile d'arracher au paysan le plus éclairé la conviction où il est que tel de ses voisins, la nuit venue, se change en loup-garou, et celui qui prétendrait nier que le drak ne peut pas apparaître dans la prairie ou au bord des gouffres de la Dordogne, de l'Aveyron ou du Lot, sous la forme d'un cheval blanc, risquerait fort de passer pour un impie. C'est par suite du même instinct superstitieux que, dans la plupart des communes du Médoc, un des parents de la mariée chasse avec un bâton de houx tout ce qui lui fait obstacle, tandis que sur les montagnes du Lot on ne cesse de tirer des coups de pistolet, comme pour effrayer les draks,

Mais de toutes les coutumes de l'antiquité, celles que la Guienne a le mieux et le plus universellement conservées, sont les charivaris, la plantation du mai et les festins funéraires. Toute personne qui convole en secondes noces est saluée, quel que soit son sexe, par un charivari diabolique, qui dure tout le temps exigé pour la publication. La plantation du mai, inspirée par des idées plus riantes, a pour objet tantôt de déclarer un amour longtemps contenu en dressant un ormeau ou un peuplier décoré de fleurs devant la maison d'une maîtresse, tantôt de rendre simplement hommage à la plus belle, tantôt enfin, lorsqu'on entrelace des ossements dans les branches de l'arbre, de déshonorer, par une révélation injurieuse, la femme dont le mai ombrage la porte. Quant aux festins funèbres, *mourtalios*, ceux qui viennent y prendre place, après avoir ceint les ruches d'un crêpe pour que la mort ne frappe pas aussi les abeilles, ne peuvent y attacher aujourd'hui que l'idée de se consoler en mangeant avec excès les viandes bouillies dont la table est surchargée. On expliquerait moins facilement l'usage singulier du Landais, qui annonce, comme l'Indien, à son vieux père impassible que son heure est venue, et va se coucher, ainsi que toute la famille, au moment où l'on porte le corps au cimetière.

La langue de la Guienne, sortie de la vieille souche romano-provençale, étend sur le Bordelais, les Landes, les plaines de l'Adour, l'Agenais, les départements de la Dordogne, du Lot, de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne, huit grands rameaux qui paraissent divers et sont pourtant nourris de la même sève. Altéré par le contact de la population avec les gens du nord et le voisinage de Bordeaux, où l'on ne parle plus que français, le dialecte bordelais se corrompt à vue d'œil et se remplit de gallicismes, en même temps qu'il oublie et confond les anciennes règles. L'aspiration et l'esprit rude distinguent le dialecte des Landes et celui de l'Adour, entre lesquels il n'existe d'autre différence que la douceur qui passe dans le caractère et la langue des peuples favorisés comme les Bayonnais par un climat heureux. Vif et coloré dans le département de Lot-et-Garonne, le dialecte roman devient monotone et traînant au fond des vallées et sur les plateaux du Périgord. Le ζ grec et le *z* français se changent en *ch;* presque toutes les terminaisons prennent l'*a*, et des inflexions lentes descendant la moitié de la gamme y remplacent la phrase brusque et rapide de l'Agenais. Sur les *serres* ou montagnes du Lot, autre modification en sens inverse. Là le langage se fait tout à coup âpre, heurté, dur, inculte comme le peuple, dont il exprime les idées et les passions : toutes les terminaisons finissent en *o* : cette voyelle chasse pour ainsi dire entièrement l'*a* du dialecte du Rouergue, qui est plus lourd, plus raboteux, plus monotone encore que celui de Cahors. La douce et harmonieuse langue d'Oc ne reparaît dans sa pureté pittoresque et musicale que dans l'extrémité sud et dans la partie occidentale du département de Tarn-et-Garonne, que baignent les deux rivières ; car à Montauban l'accent du peuple est désagréable par le son trop fréquent du *th*, et à Moissac l'abus des *ou* pour les *o* finit par blesser l'oreille.

Dans toute la Guienne, sauf quelques exceptions que l'on peut signaler auprès de Lesparre et de Blaye, et les fermes du Rouergue, la plupart des terres sont cultivées par des colons. Le propriétaire fournit les bestiaux, paie l'impôt, loge le colon et partage la récolte avec celui-ci sur l'aire. Toutes ces petites fermes s'ap-

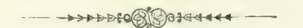
pellent *bordos*, ou métairies, et s'exploitent avec des bœufs : une seule paire, ce qui veut dire une charrue, suffit pour la culture du plus grand nombre ; la moyenne varie entre deux et trois paires, et il en est fort peu qui exigent quatre charrues. Dans le Périgord, les Landes, une partie du Quercy et la zone orientale du département de Tarn-et-Garonne, on emploie aussi les vaches au labourage, et, sur quelques points rapprochés de la Garonne, les mulets. Avant les semailles, qui ont lieu en octobre, la terre reçoit trois façons : dans la semaine sainte, on sème les chanvres et les lins, et au commencement de mai le maïs et le mil. Les agriculteurs de la Gironde se servent de six espèces de charrues : l'araire, la courbe, le cabat, la hollandaise, la charrue à roulettes et celle à versoir ; mais les paysans du Périgord, du Quercy, du Rouergue et des Landes, ne connaissent que la première, sorte de perche courbée à son extrémité inférieure et armée d'un coutre nommé *buferri* et d'un vieux soc romain qu'on appelle *reille*. Le blé coupé à la faucille est amoncelé en gerbier, battu, épuré et partagé sur l'aire même. Il en est de même du mil qu'on recueille comme la canne à sucre, et dont on retire ensuite les grappes jaunes, au clair de la lune, dans une espèce de fête nocturne, égayée d'ordinaire par le tambour et le hautbois.

Bien cependant que le mil et les céréales que produit le haut pays, celles dites du *causse* surtout, soient d'une qualité supérieure, les châtaignes, le seigle et l'orge n'en forment pas moins la base de l'alimentation de la plus grande partie de la classe rurale. Dans le Lot principalement, les deux tiers de la surface du sol ensevelis sous un véritable déluge de pierres et de galets grisâtres ne produisent qu'à de rares intervalles quelques maigres bouquets de chênes et d'étroits enclos semés de sarrazin. La vigne seule, qui réussit médiocrement dans le Périgord, quoique les vins de Bergerac soient fort estimés, et dans les froids bassins du Rouergue, semble se plaire sur la croupe aride des montagnes du Quercy. Toute la chaîne granitique du Lot est couverte de vignobles dont la vigoureuse verdure tranche sur la nudité du paysage, et repose agréablement l'œil de cet éternel amas de rochers. Leurs produits les plus remarquables, connus sous le nom de *vins de Cahors*, sont ceux de la côte du Lot ; tout en conservant leurs qualités toniques et leur excellence, ils ont perdu peu à peu la grande réputation dont ils jouirent autrefois. Il n'en est heureusement pas de même des produits du département de la Gironde, dont les vignobles occupent un million sept cent quarante-deux hectares de terres. La culture du tabac se fait sur une assez grande échelle dans les deux départements du Lot et de Lot-et-Garonne ; en moyenne, on y consacre tous les huit ans environ trois mille hectares. On doit conclure nécessairement de là que les céréales, les tabacs et les vins sont les principaux objets du commerce de la Guienne. Le département de l'Aveyron, sans parler de ces produits agricoles, exporte annuellement pour plus de quatre millions de francs d'amandes, de fromages de Roquefort ou de la Guiole, de moutons, de laine et d'étoffes de laine, de peaux brutes ou ouvrées, de toiles, d'alun et de charbon. Les exportations en vins, de Bordeaux, ont produit, en 1841, vingt-cinq millions sept cent soixante-sept mille trois cent soixante six francs. L'importation des provenances étrangères ou des colonies s'élève à trente millions. Chaque département fournit, en outre, son contingent particulier au commerce général de la province : la

Dordogne donne ses porcs, ses truffes, son gibier, ses volailles : le département des Landes ses couvertures de laine, ses bois de mâture et ses jambons de Bayonne fabriqués à Tartas : celui de Lot-et-Garonne, ses bouchons, ses terrines de Nérac et sa délicieuse prune d'Ente, dite prune d'Agen : le Lot ses huiles de noix ; et le département de Tarn-et-Garonne ses oies, ses canards, ses mulets et ses vins de Campsas.

Quoique l'industrie n'y ait encore ni l'essor ni l'activité du commerce, elle cherche à se fixer cependant sur ce sol vierge et riche où tout l'appelle. Moins favorisé sous ce rapport que les contrées voisines, l'ancien Bordelais ne possède que les hauts-fourneaux du Bran, du Belliet, de la Trave, du Haut-Ciron, de Cazeneuve, de Castelnau de Mesme, de Baulac et du Pontet. Ces établissements produisent tous les ans huit cents quintaux métriques de fonte moulée, et quatorze mille cinq cents de fonte brute. Dans le seul département de la Dordogne on trouve cinquante forges, dont la plus importante, celle des Ayzies, pourrait rivaliser avec les usines les mieux montées de Birmingham ; le département de Tarn-et-Garonne en a une, celle de Bruniquel ; le département du Lot trois, celle de Brouzolles près Souillac, et les deux forges à la catalane de la Butte et de Péchaurié : et le département de l'Aveyron quatre, et une forge à l'anglaise dans l'établissement fondé, en 1825, par MM. Humann et Decazes au milieu des bassins houillers d'Aubin et de Firmy, et appelé aujourd'hui Decazeville. Il existe encore à Bordeaux une usine pour la fonte et l'affinage des métaux mue par une machine à vapeur de la force de quatre-vingts chevaux, un atelier de laminage à Léognan pour le cuivre, le zinc et le plomb, une fabrique de poteries anglaises, fondée à Bacalan par M. Johnston, qui emploie sept cents ouvriers, quarante-huit fabriques de poterie commune, trente-cinq raffineries de sucre à Bordeaux seulement, deux scieries mécaniques à vapeur, des fabriques de tapis de pied, de toiles peintes et de toiles imprimées, et des fabriques des produits résineux des Landes, tels que la résine molle, le galipot, le barras, l'essence de térébenthine, le brai sec, la résine jaune, le brai gras et le goudron. L'industrie doit encore à Bergerac des pierres meulières, à Bayonne les laines fines d'Espagne, aux Landes le linge de table, à Villefranche presque toute la chaudronnerie vendue dans le midi, à Milhau des cuirs de qualité supérieure, connus dans le commerce sous le nom de veaux de Milhau, à Montauban les plumes à écrire et les tamis, à Moissac les farines épurées, et à Agen les toiles à voiles. [1]

1. *Statistique du département de la Gironde.* — Delpon, *Statistique du Lot.* — Wilgrin de Taillefer, *Antiquités de Vesone.* — *Deuxième voyage de deux Anglais dans le Périgord.* — Émile Bères, *Causes de l'affaiblissement du commerce de Bordeaux.* — Lacoste, *Recherches sur l'histoire du Quercy.* — *Journal des mines*, juin 1807. — Andral d'Espédailhac, *Topographie manuscrite du canton de Livernon.* — *Observations du* docteur Piales *sur les habitants du sol granitique du Quercy.* — Monteil, *Description du département de l'Aveyron.* — Le docteur J.-L. Arnal (de Terrasson), Essais manuscrits sur la constitution physique de l'homme dans le Périgord. — Gaujal, *Tableau des exportations du Rouergue.* — Gustave Brunet, *Mémoire sur les vins de Bordeaux.*



TABLE

DES

PROVINCES ET VILLES

CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME.

PICARDIE.

AMIENNOIS. — BOULONNAIS. — PONTHIEU. — VIMEU. — CALAISIS. — PAYS RECONQUIS. — SANTERRE. — VERMANDOIS. — THIERACHE. — SOISSONNAIS. — VALOIS. — BEAUVOISIS. — NOYONNAIS. — LAONNAIS.

GASCOGNE.

BIGORRE. — QUATRE-VALLÉES. — PAYS DE RIVIÈRE-VERDUN. — FOIX. — LAVÉDAN. — NÉBOUZAN. — CONSÉRANS. — ARMAGNAC. — CONDOMOIS. — LOMAGNE.

GUIENNE.

BORDELAIS. — LANDES. — BAZADAIS. — BLAYAIS. — AGÉNAIS. — PÉRIGORD. — QUERCY. — ROUERGUE.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

ERRATA.

Page 101, ligne 21, après *le mayeur*, lisez : *Eurvin.*
Page 109, ligne 19, au lieu de *pour la construction*, lisez : *pour la confection.*
Page 161, ligne 29, au lieu de *Firmitas Milonio*, lisez : *Firmitas Milonis.*
Page 165, ligne 39, au lieu de *Louis-le-Gros*, lisez : *Charles-le-Gros.*
Page 178, ligne 4, au lieu de *Mouloom*, lisez : *Monloom.*
Page 180, ligne 16, après *plus tard*, ajoutez : *il.*
Page 192, ligne 42, au lieu de *possède*, mettez : *elle a.*
Page 196, lignes 43 et 44, reporter ces mots *Notes et observations*, *etc.*, à la page 200, ligne 36.
Page 233, ligne 25, au lieu de *Marie de Médicis*, lisez : *la reine.*
Page 233, ligne 36, au lieu de *Limagne*, lisez : *Lomagne.*
Page 264, ligne 37, au lieu de *dans les gouvernements*, lisez : *sous les gouvernements.*
Page 316, ligne 33, au lieu de *déplacement*, lisez : *développement.*
Page 329, ligne 23, au lieu de *Bertrand del Gotha*, lisez : *Bertrand del Goth.*
Page 330, ligne 4, au lieu de *Egmet*, lisez : *Eymet.*
Page 330, ligne 16, au lieu de *Pugurnet*, lisez : *Puycornet.*
Page 356, ligne 23, au lieu de *Armand Monnier*, lisez : *Arnaud Monnier.*
Page 366, ligne 25, au lieu de 31 *décembre* 1793 lisez : 17 *juillet* 1794.
Page 370, ligne 34, au lieu de 258,490 *âmes*, lisez : 568,034 ; et ligne suivante, au lieu de 99,512, lisez : 258,490.
Page 371, ligne 26, après *deux cent quatre-vingt-trois*, ajoutez : *mille.*
Page 372, ligne 41, au lieu de *dix-neuf arches*, lisez : *dix-sept.*
Page 373, ligne 12, au lieu de *Aleptius*, lisez : *Alethius.*
Page 373, ligne 22, au lieu de *Dulesme*, lisez : *Dalesme.*
Page 374, ligne 5, après *Laffaurie et Beaurein*, lisez : *Berquin*, *surnommé l'ami des enfants.*
Page 374, lignes 13, au lieu de *Mazzois*, lisez : *Mazois ;* au lieu de *constructeurs*, lisez : *constructeur.*
Page 375, ligne 31, supprimez ces mots *honneurs et...*
Page 389, ligne 3 de la note, au lieu de *OEilly*, lisez : *Oreilly.*
Page 405, lignes 1 et 2, mettez : *qui le reportait aux plus mauvais jours.*
Page 460, ligne 19, supprimez : *considérable.*
Page 496, ligne 9, supprimez *y ont*, et mettez : *sont.*
Page 512, ligne 17, après *le fit périr avec deux de ses enfants*, ajoutez : *Bertrand, troisième fils de....*



ORLÉANAIS.

ORLÉANAIS PROPREMENT DIT. — BLÉSOIS. — SOLOGNE. — BEAUCE.
PAYS CHARTRAIN. — DUNOIS. — VENDOMOIS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

On pourrait dire de l'ancien Orléanais, comme de la Picardie, que c'était une province sans nom ou un nom sans province; sa dénomination géographique, longtemps circonscrite à une fraction de son territoire, ne devint collective que par une extension arbitraire. Il se composait, avant la Révolution, de l'Orléanais même, de la partie du Gatinais non comprise dans l'Ile de France, du Blésois, de la Sologne, du Perche-Gouet et de la Beauce, qui se subdivisait en Beauce propre, en pays Chartrain, en Dunois et en Vendômois. Situé au centre de la France, comme le noyau au cœur du fruit, l'Orléanais doit à cette heureuse position le rôle important qu'il a joué, en tous temps, dans notre histoire. Tour à tour il a été le champ de bataille de Vercingétorix contre César; l'obstacle qui refoula les Huns d'Attila vers les champs catalauniens; le refuge de la mauvaise fortune de Charles VII; le premier théâtre des succès de Jeanne d'Arc et l'instrument du salut de la monarchie, presque entièrement subjuguée par les Anglais. Plus tard, il fut encore le séjour de prédilection des rois de France : l'asile projeté de tous les gouvernements issus de la Révolution, chaque fois que les dangers de l'intérieur ou du dehors menacèrent leur existence ; enfin le dernier camp de l'héroïque armée qui, après le désastre de Waterloo, se retira avec ses rangs éclaircis, ses blessures et son drapeau, derrière la Loire. La province d'Orléans avait pour limites, au nord, l'Ile de France ; à l'est, la Champagne et la Bourgogne; au midi, la Touraine et le Berry; à l'ouest, le Maine. D'après les évaluations de Robert Hesseln, elle aurait eu quarante-cinq lieues de longueur sur une largeur à peu près égale ; mais ces proportions ne correspondent pas aux mille vingt-sept lieues carrées de superficie, que lui donnent les auteurs de la Statistique de la France. La Beauce (*Belsia*), sa plus vaste subdivision territoriale, présentait plus de trente lieues de longueur, de l'est à l'ouest, entre Étampes et Blois, et une largeur d'environ vingt-deux lieues, entre Dreux et Orléans; ce qui suppose que sa surface offrait un développement de six à sept cents lieues carrées. Le Vendômois et le Dunois pouvaient avoir chacun douze lieues dans leur partie la plus longue, et neuf ou dix dans leur plus grand élargissement. La longueur de la Sologne (*Secalaunia*) était de quinze à vingt

lieues de l'est à l'ouest, et sa largeur du nord au sud, de dix à douze lieues. Quant à l'Orléanais même, on supposait, que depuis Dampierre jusqu'à Herbilly, il avait une étendue de vingt-deux lieues, tandis que depuis Toury jusqu'à Romorantin, il en comptait vingt-sept.

Ces diverses contrées, dont le climat est, en général, sain, doux et tempéré, constituent aujourd'hui la presque totalité des départements de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret. Au nombre des rivières de premier ordre, qui les sillonnent, nous citerons, la Loire, le Loiret, le Cher, le Loir, l'Eure; et parmi celles de moindre importance, le Beuvron, le Cosson, la Braye, la Cisse, la Sauldre, l'Huisne, l'Ozanne, le Loing, etc. Le fleuve de la Loire (*Liger*) pénètre dans l'Orléanais par le Blésois, et semble y transporter la Touraine, tant le pays à travers lequel il promène lentement ses eaux tranquilles, diaphanes et légères, est riche en délicieux paysages, en sites pittoresques, en charmantes habitations, et en poétiques souvenirs. Cette rivière arrose les deux départements du Loiret et de Loir-et-Cher; elle y glisse sur un lit dont un sable fin et de gros cailloux constituent le fond; et son cours paraît tantôt encaissé entre de fertiles coteaux, tantôt contenu par des levées. Les digues de la Loire sont couronnées de magnifiques plantations, à l'ombre desquelles se déroulent de belles routes; on en fait remonter les premiers travaux au règne de Charlemagne; et, jusqu'à la Révolution, des commissaires nommés par les villes d'Orléans, de Blois, de Tours et d'Angers, furent chargés d'en surveiller l'entretien. La largeur moyenne du fleuve est de trois cent vingt mètres; sujet à des hausses et à des baisses excessives, il s'élève, dans ses crues extraordinaires, à plus de cinq mètres au-dessus de son étiage; puis il retombe si bas, que les bateaux, qui y naviguent en très-grand nombre, ont peine à y poursuivre leur route, longtemps avant la saison du chômage. L'Orléanais a conservé un terrible souvenir des trois grandes inondations de 1608, de 1707 et de 1789; pendant cette dernière, les eaux s'élevèrent à sept mètres au-dessus de leur hauteur ordinaire. Les épouvantables malheurs qu'occasionna, en 1846, la rupture des levées de la Loire, sont encore présents à tous les esprits.

Un des affluents de la Loire, le Loiret (*Ligerula*), surgit, en bouillonnant de la terre, à sept kilomètres d'Orléans, dans le parc du château de la Source: un site d'un frais aspect, de beaux arbres et un moelleux tapis de gazon décorent son berceau. Ses eaux, claires et froides, pendant l'été, fument, au temps des grandes gelées, et répandent sur leur passage une tiède vapeur. Presqu'au sortir du château de la Source, le Loiret porte bateau; il devient navigable à partir des moulins de la Chaussée inférieure. Coulant de l'est à l'ouest, tandis que la Loire « décrit un arc, qui monte de l'orient au nord, et qui descend ensuite du nord à l'occident », il se jette dans cette rivière, près de Saint-Mesmin, à six kilomètres au-dessous d'Orléans. Son cours est d'à peu près un myriamètre et demi. Le Loir (*Lidericus*), qui prend naissance dans un étang de la commune d'Illiers, parcourt la partie nord-ouest du département de Loir-et-Cher; il commence à être flottable à Poncé, au confluent de la Braye, mais il n'est navigable que près de Château-du-Loir. La rivière du Cher (*Carus*) traverse la Sologne, de l'est à l'ouest; elle y reçoit la Sauldre, qui, comme le Cosson et le Beuvron, sortent des marais supé-

rieurs de cette humide contrée. Le Cher est navigable dans toutes les parties de son cours. L'Eure (*Andura*) entre dans le pays Chartrain, du côté du Perche, s'y dirige, tantôt du nord-ouest au sud, tantôt du sud au nord, vers la ville de Chartres, et de là va rejoindre la Seine. Son lit, peu large, moins profond encore, mal entretenu et en quelques endroits sans endiguement, est cependant propre partout à la navigation. Les autres cours d'eau des trois départements ne servent guère qu'au flottage. Quelques canaux complètent ce réseau de voies fluviales. Le canal de Briare rattache la Loire à la Saône, et s'embranche, à Montargis, sur le canal du Loing, qui communique lui-même avec celui d'Orléans et aboutit à la Seine. Le canal latéral à la Loire en suit la rive gauche jusqu'en face de Briare. Il est question de construire un nouveau canal de Pacy-sur-l'Eure à Château-du-Loir, pour établir des communications directes entre les deux rivières.

Les éléments géologiques du sol de l'ancien Orléanais n'offrent point ces traces profondes et multiples que les révolutions du globe ont laissées ailleurs, à la surface de la terre. Une chaîne de collines d'une médiocre élévation traverse le département du Loiret, du sud-est au nord-ouest. On y rencontre fréquemment des couches de craies, ayant quelque analogie avec celles que produit le calcaire jurassique. Le sol du département de Loir-et-Cher est, en général, plus élevé, quoiqu'on n'y trouve aucune montagne. Les collines et les coteaux qui y ondulent, sur les deux rives de la Loire, n'ont rien de remarquable que l'exubérante fertilité de leurs vignobles et de leurs plantations d'arbres fruitiers. La Sologne, inégalement partagée entre les départements du Loiret et de Loir-et-Cher, est une des plaines sablonneuses les plus considérables de la France. D'un bout à l'autre, s'étend, à sa superficie, une couche fort mince d'un sable clair et très-fin, auquel se mêlent quelquefois du gravier et des cailloux, mais qui est très-pauvre en terre végétale. Des bancs d'une argile imperméable supportent ce sol léger et arrêtent l'infiltration des eaux pluviales. L'hiver, la plaine est exposée à l'invasion des marécages; l'été, l'extrême rapidité de l'évaporation change les sables en autant de foyers brûlants; de sorte que le sol, soumis à des influences si contraires, est toujours ou trop humide ou trop sec. Les étangs abondent dans cette région des eaux stagnantes. Les rivières et les ruisseaux mêmes semblent y dormir dans leurs lits mal disposés et peu inclinés. A partir des cantons de Contres et de Saint-Aignan, où les sables de la Sologne cessent, les terres deviennent argileuses, et, s'élevant par degrés, présentent une surface plus inégale. D'étroits vallons, que les gens du pays nomment *coulées*, coupent les plateaux, couverts de bois, de champs de blé, de vignobles, et d'où l'on descend par des pentes insensibles aux bords des rivières. C'est le Blésois, riante transition entre la Touraine et l'Orléanais. La vallée du Loir, qui forma originairement le Vendômois, le *Pagus Vindocinensis*, est, comme le fait observer M. de Pétigny, « large, peu profonde, sujette à de fréquentes inondations et presque entièrement occupée par des prairies marécageuses. »

Les bases constitutives du sol du département d'Eure-et-Loir offrent plus d'intérêt. Elles se composent principalement de carbonate calcaire, de marnes, d'argile siliceuse et de sable. Le Dunois et le Drouais reproduisent plus ou moins ces divers éléments; dans la Beauce, domine une argile grasse, compacte et propre

à la culture des céréales. On trouve, toutefois, dans cette contrée, des bancs de grès de toutes espèces, blancs, gris, ferruginés, rouges, bruns; de très-beaux poudingues formés de silex ou cailloux roulés, ovoïdes et aplatis; des masses puissantes de roches calcaires, dans lesquelles on reconnaît la pierre dont la cathédrale de Chartres est presque entièrement bâtie; enfin des géodes quartzeuses, des oursins, des ammonites, des spondyles, des pectinites, des buccardites, et presque toutes les variétés de fossiles communs aux terrains calcaires argileux.

Des pentes abruptes, dont l'aspect est surtout frappant aux approches des villes de Dreux, d'Étampes, de Blois, de Vendôme et de Châteaudun, marquent les limites de la Beauce et en sont « comme les murs de soutien. » Il ne faut pas aller chercher sur ce plateau les accidents de terrain et les sites pittoresques de l'Orléanais et du Blésois. Nulle part la surface du sol n'est plus symétrique, plus unie, plus reposée : de quelque côté qu'on regarde, on voit se dérouler d'immenses plaines que traversent des routes d'une régularité désespérante. Partout, on retrouve la même culture, la même monotonie, le même horizon. C'est une mer de blé, qui monte, s'épaissit et croît toujours; une mer dont les flots verdoyants ou dorés entourent les villes, envahissent les villages et débordent sur les chemins. Mais l'immensité et l'uniformité des plaines de la Beauce ne sont pas sans grandeur et sans poésie. On en vient bientôt à admirer cette nature si simple dans son inépuisable fécondité, cette calme image de la richesse agricole, et ces perspectives sans fin qui nous font éprouver les mêmes sensations de plaisir et de tristesse que la vue de l'Océan. Quel plus beau spectacle que l'éblouissant éclat des champs, quand la brûlante ardeur du soleil les colore des tons chauds de l'été; quand ils se couronnent de bluets et de coquelicots, comme pour se préparer aux fêtes de la moisson ; et quand ces fleurs sauvages, pliant sous le souffle des vents, y jettent de longs reflets d'azur et de pourpre! Quelques mois après, il est vrai, cette exubérante richesse disparaît, telle qu'une décoration de théâtre, et ne laisse plus voir que des champs dépouillés par la faucille. La seule beauté, comme la seule parure de ce pays, sans eaux courantes et sans ombrages, est donc sa fécondité. Il n'existe de prairies qu'au fond de quelques ravins, de frais paysages qu'aux bords de l'Eure, et des bois que sur quelques points extrêmes de la lisière du plateau.

Rien ne ressemble moins à la sauvage contrée à laquelle les Romains donnèrent le nom de *Belsia*, que les plaines cultivées de la nouvelle Beauce. Avant l'invasion de César, une de ces forêts de chênes, qui étaient comme les restes du vieux monde, s'étendait sur ce pays et la couvrait d'un sombre dôme de verdure ; ses terres, à présent desséchées, conservaient, à l'ombre d'un épais feuillage, une humidité qui y favorisait la prodigieuse croissance des arbres. La forêt de la Beauce, dont celle d'Orléans et celle de Marchenoir ne sont que des fragments considérables, était en grande vénération parmi les Celtes. On avait peuplé ses solitudes de monuments funèbres, appelés *Cairns*, mot dans lequel on trouve l'étymologie du nom des Carnutes, les habitants primitifs de l'Orléanais; les cromlechs, les dolmen et les peulven y étaient probablement aussi en très-grand nombre. Aujourd'hui même, plusieurs de ces pierres sacrées sont encore debout sur leurs bases. Les Carnutes, dans l'ordre politique, étaient placés

sous la dépendance des Rémois, à titre de clients; mais d'importants avantages leur assuraient la prééminence religieuse sur les autres peuples de la Gaule. Les chefs du corps sacerdotal des Druides résidaient pendant une partie de l'année sur la terre des Carnutes, où ils avaient constitué un de leurs principaux colléges. Ces prêtres y célébraient, sous les vieux chênes, les mystères de leur culte. César nous apprend qu'à une certaine époque, ils se transportaient à l'extrême frontière du pays (*in finibus Carnutum*); là, dans un lieu consacré, ils s'érigeaient en tribunal pour juger les différends des Gaulois, qui, de toutes parts, venaient se soumettre à leurs sentences. Les députés de la Gaule se réunissaient aussi dans la cité des Carnutes, pour y discuter les questions d'un intérêt général.

Le territoire de la confédération chartraine avait pour limites, à l'ouest, le pays des Aulerces-Diablintes et celui des Aulerces-Cénomans; au midi, les terres des Turones, contre lesquels ils étaient protégés par l'impénétrable forêt du Blésois; au nord, les campagnes des Vélocasses et des Parisii; à l'est, celles des Sénonais; et au midi, les cités des Bituriges et des Éduens. Ses trois principales et peut-être ses uniques villes étaient Chartres (*Autricum*), Dreux (*Durocasses*), et Orléans (*Genabum*); la première n'avait point de fortifications, une forteresse défendait les abords de la dernière. Vendôme (*Vendocinium*) était une dépendance de la cité des Carnutes. Un grand nombre de villages paraissent, en outre, avoir occupé les clairières de leurs forêts : César parle non-seulement de villes, mais de *bourgs* qu'ils abandonnèrent quand, plus tard, les Romains leur firent la guerre (*desertis oppidis et vicis*). Les chefs de ce peuple étaient investis du pouvoir souverain par voie d'élection; successivement la dignité royale avait passé dans plusieurs familles chartraines, sans rester à aucune d'elles. Les Carnutes s'étaient associés à la première expédition des Gaulois, en Italie, sous les ordres de Bellovèse (600 ans avant J.-C.). L'historien Chevard ne se contente pas de leur attribuer la fondation de Trevise et de Carignan : à l'entendre, ils élevèrent aussi Carnonte, en Hongrie, et Carnuntum, dans l'ancienne Illyrie, après avoir guerroyé contre les Germains, sous les ordres du même chef. C'est tout un roman basé sur l'analogie des noms.

Les Carnutes, entraînés d'ailleurs par l'exemple des Rémois, se soumirent aux armes romaines. Ils ne furent point épargnés lorsque César, pour contenir les peuples de la Belgique, cantonna ses troupes chez toutes les nations voisines (54 ans avant J.-C.). Le conquérant leur imposa pour chef l'ancien roi Tasgetius ou Tasget, issu d'une des familles souveraines de la cité, mais qui, après l'avoir gouvernée, s'était fait destituer par le sénat chartrain. Au bout de trois années d'un règne odieux, la créature du proconsul périt dans un soulèvement général. César fut détourné par de plus grandes préoccupations, de la vengeance qu'il voulait exercer sur les auteurs de la révolte, et leur pardonna, à la prière des Rémois (54 ans avant J.-C.). Un voyage du proconsul en Italie n'en suggéra pas moins aux Carnutes, comme à tous leurs frères de la Gaule, la pensée de secouer le joug romain. Ils furent les premiers à donner le signal de l'insurrection et se hâtèrent de ressaisir Genabum, qui, avant la conquête, avait été le principal *emporium*, ou entrepôt de leur commerce avec les cités voisines. Deux des

chefs des Carnutes, Cotuat et Conetodon, se montrèrent dignes de les commander; ils ne purent toutefois prévenir ni la défaite de ces braves, ni la destruction de Genabum par César (52 ans avant J.-C.). Les Carnutes fournirent douze mille combattants (*duodena millia*) à l'armée que la Gaule mit sur pied pour délivrer Vercingétorix, assiégé dans Alise. Après la prise de cette ville, poussés par leur chef Gutruat, ils se liguèrent encore pour la délivrance commune, avec les Bituriges et d'autres nations de la Gaule; cette fois César, en personne, marcha contre eux, suivi de la sixième et de la seption légion. Les Carnutes se réfugièrent dans leurs forêts avec leurs bestiaux : l'excès des souffrances, la mort d'un grand nombre des leurs et l'expatriation de beaucoup d'autres amenèrent leur soumission. Ils ne trouvèrent cependant grâce devant César, qu'en lui livrant Gutruat, qui « fut battu de verges jusqu'à la mort » (51 ans avant J.-C.).

Le pays des Carnutes était, au temps de la conquête, une dépendance de la Celtique. Il fit partie, sous Auguste, de la Lyonnaise; et, lorsque Valerien subdivisa celle-ci en quatre provinces, on l'attacha à la quatrième, dont Sens devint la métropole. La prédication du christianisme compta plus d'un martyr sur cette terre des druides. Des disciples de saint Denis et particulièrement saint Chéron, se hasardèrent les premiers au milieu de ses forêts (250 ans après J.-C.); saint Martin évangélisa, à ce qu'on suppose, les habitants de la vallée du Loir. L'érection d'Orléans en cité ou diocèse propre, vers ce temps, par l'ordre d'Aurélien, commença le morcellement religieux du territoire des Carnutes; le diocèse de Blois devait en être détaché, à une époque très-rapprochée de nous. Chartres échappa à la première invasion des Vandales et des Alains, comme par miracle (406); le terrible roi des Huns, Attila, qui paraît en avoir ignoré l'existence, ne s'attaqua qu'à Orléans, devant lequel il échoua (451). Chlodwig fit passer le pays Chartrain sous la domination franque, vers 481. Chlodomir, un de ses quatre fils, réunit la même province sous son autorité, avec l'Orléanais, le Berry, la Touraine, le Maine et l'Anjou; et ce fut en sa personne que commença le royaume d'Orléans (511). Après la mort de ce prince et le massacre de ses enfants, ses deux frères, mettant chacun la main sur la partie de ses états qui était à sa convenance, Childebert prit Chartres et Chlotaire Orléans (524). Nouvelle division, lorsque Chlotaire, qui avait reconstitué l'unité de la monarchie franque, vint à mourir (561). Ses quatre fils se partagèrent ses états. Gontran eut le royaume d'Orléans; mais la Bourgogne lui étant échue aussi, il se qualifia bientôt roi des Bourguignons. A Charibert fut réservé le pays Chartrain, et il le garda jusqu'à sa mort (567). Gontran obtint alors Blois; Sighebert, Chartres, Châteaudun, Vendôme; et Chilpérik, très-probablement, Dreux. Childebert, fils de Sighebert, se désista en faveur de son oncle Gontran, de toutes les villes du diocèse de Chartres (591), possessions qui lui firent retour à la mort du roi d'Orléans, et qu'il laissa à Thierry II, l'un de ses fils, avec l'Orléanais et la Bourgogne (593). Il fallut toutefois que le roi de Bourgogne ressaisît à la pointe de l'épée les villes du pays chartrain, dont Frédégonde s'était emparée pour le compte de son fils Chlotaire II, roi de Neustrie (600).

Chlotaire II prit sa revanche et régna sur la monarchie Franque (613). Le pays Chartrain qu'il réunit à la Neustrie n'en fut plus séparé : nous le voyons succes-

sivement passer sous le gouvernement de Pepin d'Héristal, de Charles-Martel et de Pépin-le-Bref (687-752). En 743, Hunold, duc d'Aquitaine, étant en guerre avec Pépin, profite de son absence pour envahir l'Orléanais et le pays Chartrain, dont il prend et pille les deux capitales. Charles, avant d'être roi et empereur sous le nom de Charlemagne, posséda aussi la Neustrie (768). Nous ne pousserons pas plus loin notre esquisse de l'histoire de cette contrée, dont le pays Chartrain n'était d'ailleurs qu'une faible partie. En 834, Louis-le-Débonnaire, à la tête de son armée, poursuit Lothaire, son fils rebelle, d'Autun à Orléans, l'atteint à Blois et le contraint, au confluent de la Loire et de la Seine, de se jeter à ses pieds pour implorer son pardon. C'est vers ce temps que les Normands remontent la Loire et ravagent ses bords, jusqu'à la ville de Blois à laquelle ils mettent le feu. Nous revoyons les pirates du Nord, en 845, dévaster le pays Chartrain; en 855, dominer tout le cours de la Loire, d'Orléans à Blois; en 858, investir Chartres, réduit à ses propres ressources, le prendre d'assaut et le détruire de fond en comble; en 865, reparaître au plein cœur du grand fleuve, dont ils connaissent si bien la route, pour assiéger ou menacer encore la capitale de l'Orléanais. Robert-le-Fort, duc de France, leur fait payer cher cette dernière invasion; il attaque les Normands de la Loire, leur tue cinq cents hommes, et oblige ceux de la Seine, répandus dans le pays Chartrain, à regagner leurs barques. Deux nouvelles irruptions de ces barbares marquent les années 888 et 907. Les Normands avaient alors pour chef le même Rollon, qui fonda le duché de Normandie. En 912, le terrible capitaine s'avança vers la Beauce, en promettant aux siens le pillage de la ville et de l'église de Chartres; mais le duc de France, Robert, avec l'assistance du duc de Bourgogne et du comte de Poitiers, força Rollon, déjà découragé par le peu de succès de ses armes, à se retirer précipitamment. L'année 927 ramena les Normands dans la Loire. Le duc de France, Hugues, qui aurait pu les écraser, leur permit de s'établir dans le Mantois. Ce puissant seigneur, ligué avec le roi Raoul, avait récemment contribué à l'affermir sur le trône, en occupant une partie du pays Chartrain et du Vexin français, pour couper la retraite à Charles-le-Simple, dans le temps même où l'infortuné prince s'efforçait de gagner le nouveau duché de Normandie (923).

Lorsque Hugues Capet reçut le sceptre de la main de ses pairs, l'unité politique du pays Chartrain avait été depuis longtemps brisée, par les usurpations territoriales des grands officiers de la couronne. Le gouvernement de cette contrée, sous le règne de Charlemagne, était réparti entre les sept comtes de Chartres, de Dreux et de Châteaudun, de Blois, de Vendôme, de Poissy et de Mantes. A l'époque de l'avénement de Hugues Capet, on n'en comptait plus que trois: Chartres, Blois, Dreux; bientôt il y en eut trois autres : Vendôme, Mantes et Meulan; enfin Poissy et Châteaudun, comme Dourdan et Montfort, constituèrent des châtellenies puissantes. Mais nous ne voulons esquisser, ici, que l'histoire des quatre principaux fiefs de l'Orléanais. S'il faut en croire Charron, il y eut dès le temps de Pépin-le-Bref un comte ou duc d'Orléans, nommé Sanson, lequel eut pour successeur Ernest, son fils. On cite ensuite, comme comtes d'Orléans, Raigembert (774); Raho (792); Matfroy, qui fut déposé dans l'assemblée de Worms (826); Guillaume, décapité par ordre de Charles-le-Chauve, en 866; Robert-le-Fort,

cousin de Guillaume, et dont le fils, Eudes, et le petit-fils, Robert, devinrent rois de France, l'un en 888, l'autre en 922; Hugues-le-Grand, fils de Robert, qui n'hérita point de la couronne; et enfin Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand, dont l'avénement au trône (987) amena la réunion au domaine royal du comté ou marquisat d'Orléans, avec toutes ses autres seigneuries.

Les comtes de Blois sortaient de la même souche que les Capétiens. Le premier de ces comtes fut, en effet, Guillaume, fils puîné de Théodebert, quatrième aïeul de Hugues Capet. Robert-le-Fort, cousin d'Eudes, fils de Guillaume, eut le Blésois, en 865; il maria sa fille Richilde à Thibaut, comte de Tours : de cette union naquit Thibaut-le-Vieux ou le Tricheur, auquel commencent les comtes héréditaires de Blois et de Chartres. Ces deux comtés restèrent dans la même maison jusqu'à la mort de Thibaut VI, leur dixième titulaire (1218). Le Chartrain et le Blésois furent alors séparés entre deux branches collatérales; mais divers événements en amenèrent encore une fois la réunion, en 1269. Philippe-le-Bel acquit le comté de Chartres, en 1286, et le donna à son frère, Charles de Valois, dont le fils, Philippe-de-Valois, le réunit à la couronne (1346). Le Blésois était passé, depuis 1292, à Hugues de Châtillon, dont la postérité le posséda jusqu'à Gui II, par lequel il fut vendu (1391) à Louis de France, duc d'Orléans, grand-père de Louis XII, qui le donna à sa fille, Claude, première femme de François Ier. En 1439, le Dunois avait été démembré du Blésois, pour former l'apanage du célèbre bâtard d'Orléans, Jean, comte de Longueville. Henri II, héritier de Claude, incorpora le comté de Blois au domaine; Louis XIII l'en détacha (1635) pour en gratifier, comme augmentation d'apanage, son frère Gaston, à la mort duquel le Blésois fit de nouveau retour à la couronne (1660); mais Louis XIV en disposa en faveur de son frère Philippe, duc d'Orléans.

Le duché de ce nom existait depuis 1344, époque à laquelle Philippe-de-Valois l'avait constitué en faveur de son deuxième fils, Philippe, comme dédommagement du Dauphiné. Réuni au domaine, en 1383, l'Orléanais fut ensuite donné, en échange de la Touraine, à Louis, frère de Charles VI (1392). Louis XII l'incorpora au domaine royal. Henri II, avant d'être Dauphin, l'occupa un moment, mais sans jouir de l'apanage. Son frère aîné, François, étant mort, le titre passa à Charles, troisième fils de François Ier (1540), et fut dès lors affecté aux fils puînés des rois de France. Catherine de Médicis s'adjugea l'Orléanais, en 1559, pour partie de son douaire. En 1589, la pénurie d'argent où se trouvait Henri IV le contraignit d'engager, sous la condition de rachat perpétuel, la plupart des châtellenies dont se composait le duché d'Orléans. Ce n'est qu'en 1623 que Louis XIII, ayant enlevé au duc de Nemours, Henri d'Est, le duché de Chartres, créé par François Ier en faveur de Renée, fille de Louis XII (1528), le joignit à l'Orléanais pour les donner à son frère Gaston, à la mort duquel Philippe, frère de Louis XIV, reçut à peu près les mêmes terres qui avaient constitué l'apanage de son oncle (1660). Le titre de duc de Chartres devint dès lors l'apanage de l'aîné de la maison d'Orléans.

Le Vendômois, *Pagus Vindocinensis*, appartint aux comtes d'Anjou, jusqu'à Hugues Capet. Quelques historiens, entre autres M. de Pétigny, prétendent cependant que le premier comte de Vendôme, Bouchard Ratepilate, « avait des

rapports de parenté » avec les seigneurs de Beaugenci. Quoi qu'il en soit, le comté de Vendôme, après être sorti de la maison de Bouchard, en 1033, y rentra en 1050; il fut ensuite porté par mariage dans la maison de Preuilly (1085), et passa dans celle de Montoire (1218), éteinte en 1371, dans la personne de Bouchard VII, dont le neveu, Louis Ier, commença la branche de Bourbon (1412). Louis Ier fut le père du fameux Jean, bâtard de Vendôme. Son arrière-petit-fils, Charles, obtint de François Ier l'érection du comté de Vendôme en duché (février 1515). Il eut pour successeur Antoine, son fils puîné, père de Henri IV, qui, en 1598, donna le Vendômois à César, un de ses enfants naturels. Des deux fils de César, l'aîné, Louis II, hérita du Vendômois (1665); l'autre fut le fameux duc de Beaufort. A Louis II succéda (1669) Louis-Joseph, le vainqueur de Villaviciosa (1710). Celui-ci n'ayant pas laissé d'enfants, le duché de Vendôme fut réuni à la couronne (1712). Ce domaine faisait partie de l'apanage de Monsieur, comte de Provence, quand éclata la révolution de 1789.

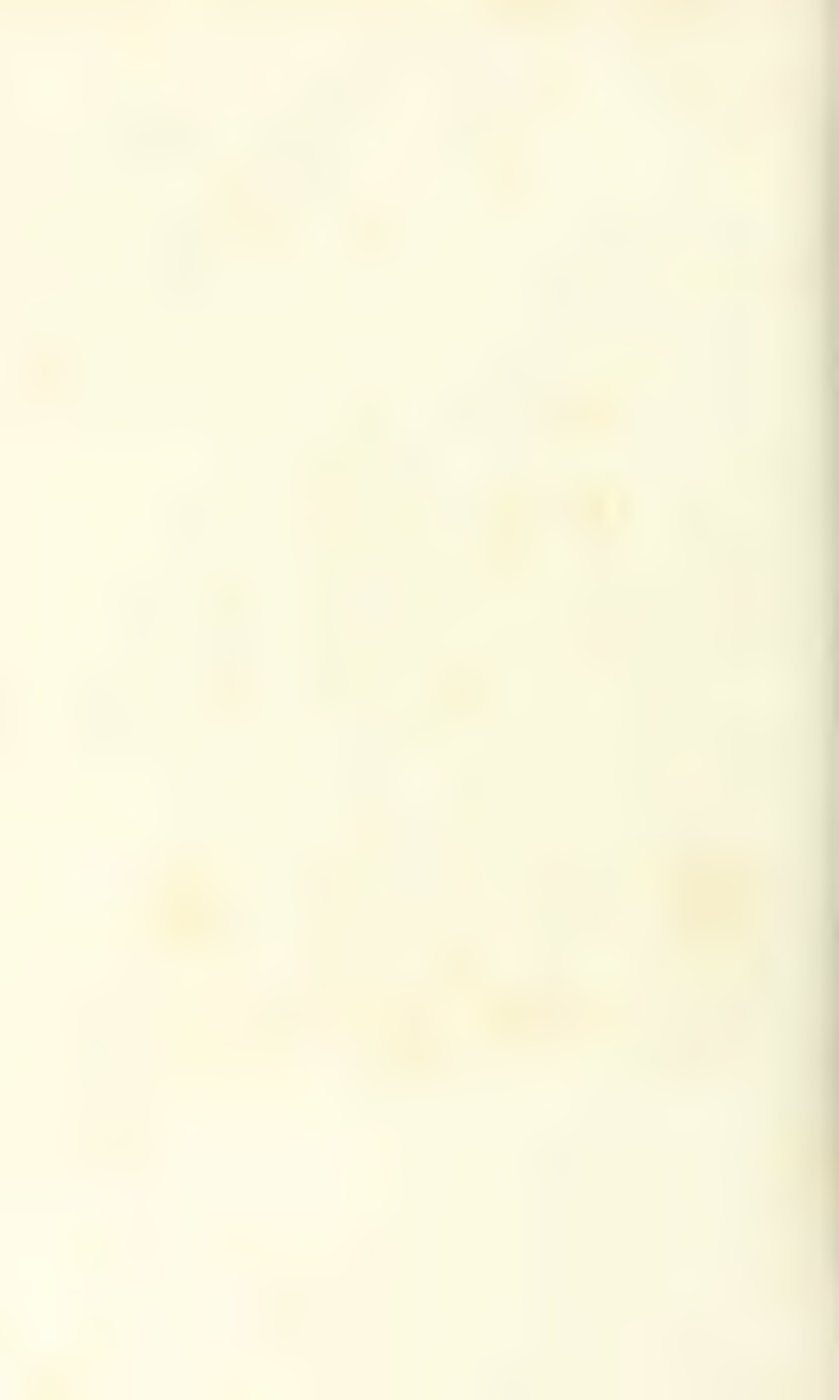
Jusqu'après le milieu du XIVe siècle, l'histoire générale de l'Orléanais se concentre presque tout entière dans ses villes. Cependant, en 1360, les pourparlers de la paix entre les députés du régent de France et du roi d'Angleterre, eurent lieu dans un petit château, qui n'est plus actuellement qu'une grange, à Brétigny-lès-Chartres : la plaine, théâtre de ces fameuses conférences, était encore affranchie de dîmes, en 1790. Sous Charles VII, après la levée du siége d'Orléans (1428), les Anglais s'étant dispersés sur les deux routes de Jargeau et de Meung, Talbot, qui opérait sa retraite à travers la Beauce, fut attaqué près du bourg de Patay, et fait prisonnier par le duc d'Alençon. Au XVIe siècle, dès l'origine des guerres de religion (1562), le prince de Condé tourna ses vues vers l'Orléanais, afin de faciliter ses communications avec le Midi. Les manœuvres de l'armée protestante et de l'armée royale tendaient à une affaire décisive dans le pays Chartrain. Condé, se repliant sur la Normandie, à la suite d'une attaque malheureuse des confédérés sur un des faubourgs de Paris, traversa la Beauce, dévastant et brûlant tout sur son passage. L'armée royale atteignit les calvinistes, au moment où Condé se détournait pour prendre Dreux; et leur rencontre amena la singulière bataille que nous raconterons dans notre notice sur cette ville. L'amiral de Coligny se retira dans la Beauce, puis dans le Vendômois, et, franchissant la Loire, se dirigea vers la Sologne, d'où il entra dans le Berry. L'année 1567 fut signalée par de nouvelles tentatives des protestants sur les provinces du centre. Orléans, Vendôme, Dourdan, Étampes, et un moment Chartres, étaient tombés en leur pouvoir, quand le traité du 25 février 1568 rendit la paix à la province. Dix-sept ans plus tard, les troupes allemandes qui allaient rejoindre le roi de Navarre dans le Midi, furent attaquées à Vimosi, près de Montargis, par le duc de Guise, qu'elles avaient d'abord battu en Lorraine. Elles se jetèrent en désordre sur la Beauce, et se retranchèrent à Auneau. Le duc les ayant observées de près, réussit à introduire dans le château de ce bourg deux mille arquebusiers, sous le commandement du capitaine Saint-Paul. Les Allemands, sans défiance, se livraient au plaisir de la table : tout à coup Saint-Paul tombe sur eux à l'improviste, tandis que le duc pénètre de vive force dans le bourg, leur tue deux mille hommes et en fait quatre à cinq cents prisonniers.

Au milieu des guerres de la Ligue, le pays chartrain était demeuré assez tranquille, lorsque Henri III chassé de Paris, en 1588, vint y chercher un refuge et y prendre position, afin de pouvoir de là surveiller la capitale. Sa présence donna une violence nouvelle aux passions religieuses. Le roi de Navarre tenta, cette même année, quelques expéditions dans le duché de Chartres; une petite guerre s'y établit et y continua de part et d'autre avec des chances diverses. Chartres appartenait aux ligueurs; mais Henri IV, sans se décourager, battait sans cesse la campagne, et trouvait d'inépuisables ressources dans ce grenier de Paris; tout le duché reconnaissait son autorité, en 1590, à l'exception de Chartres, où il ne fut reçu qu'en 1591. On peut dire que dès lors le pays chartrain devint en quelque sorte le siége de la monarchie, puisque Henri IV y appela le parlement, la cour des aides et le conseil d'état, lesquels y prolongèrent leur séjour jusqu'en 1594, époque du couronnement du roi à Chartres même. La fin du règne de Henri IV ne fournit aucun événement à l'histoire générale de l'Orléanais, pas plus que le règne si agité de Louis XIII. Pendant la Fronde, il y eut seulement de grands déploiements de troupes dans la partie supérieure du pays chartrain. La révolution de 1789 fit tressaillir toutes les fibres de ce cœur de la France; les événements y eurent, du reste, peu de gravité. A part la terrible émeute des grains à Étampes, les troubles du département d'Eure-et-Loir et la déplorable attitude des commissaires de la Convention nationale en présence de la révolte (1792), nous ne trouvons aucun fait qui vaille la peine d'être enregistré. Les mêmes excès, dus à la même cause, se renouvelèrent en 1795, et le représentant du peuple Adrien Tellier, ayant cédé à la multitude, se tua de sa propre main afin « que sa mort volontaire fût plus utile à son pays qu'un assassinat. »

L'Orléanais était, avant la révolution, un des grands gouvernements généraux militaires de la France; on le divisait en trois départements de lieutenants généraux, quoiqu'il n'y eût que deux lieutenants de roi. Ce gouvernement comprenait les trois évêchés d'Orléans, de Chartres et de Blois. La province entière, divisée en sept bailliages, dont quatre avec siéges présidiaux, ressortissait au parlement de Paris. L'intendance, ou généralité d'Orléans, renfermait douze élections, sans compter cinq subdélégations particulières. On observait diverses coutumes dans l'Orléanais : celle de Chartres, une des plus anciennes, datait de 1040, elle avait été rédigée en 1508; Orléans avait aussi la sienne, qu'on suivait dans le Vendômois, dès 1021, et à laquelle succéda celle d'Anjou profondément modifiée. Les coutumes de Blois et de Châteaudun s'établirent, plus tard, dans le pays. Quant à la population de tout l'ancien Orléanais, nous ne pouvons admettre, comme le prétend Herbin, qu'elle s'élevait à 819,970 habitants; les trois départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, formés de la presque totalité de cette province, ne comprennent aujourd'hui qu'une population d'environ 855,000 âmes.[1]

1. *Commentaires de César.* — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois.* — D'Anville, *Notice de la Gaule.* — Ozeray, *Histoire de la cité des Carnutes et du pays chartrain.* — Le marquis de Luchet, *Histoire de l'Orléanais.* — Lagarde, *Résumé de l'histoire de l'Orléanais.* — Sismondi — De Pétigny, *Essai sur le département de Loir-et-Cher.* — Doublet de Boisthibault, *Statistique d'Eure-et-Loir.* — *Dictionnaire* de Hesseln. — Herbin, *Statistique de la France.* — *Annuaires de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret.*





ORLÉANS.

La ville d'Orléans, fameuse dans les Gaules bien avant la venue de César, était après *Autricum* (Chartres) la cité la plus importante du pays des Carnutes. Sa position sur la Loire, juste au sommet de la courbe que décrit le fleuve, lorsqu'après s'être avancé du sud-est au nord-ouest, il se détourne brusquement pour couler du nord-est au sud-est, avait fait donner à ce lieu le nom de *Genabum*, ou plutôt *Cenabum*, formé des deux mots celtiques *cen*, pointe, et *avon*, eau. Cette heureuse situation si bien appréciée encore au XVIe siècle, quand Léon Trippault écrivait : « *A raison de quoy aussy encores aujourd'huy, es viels et anciens tiltres, Orléans est appelé le nombril de Loyre* », faisait de *Genabum* le confluent naturel des relations commerciales du haut et du bas pays. Ce fut, en effet, de bonne heure, un centre important pour le commerce. César, arrivant dans les Gaules, l'y trouva déjà prospère. C'est là qu'après une première conquête il plaça le chevalier romain Fusius Cita, pour y pourvoir à l'achat des grains dont la ville de Genabum était sans doute l'entrepôt ; c'est là aussi que s'établirent la plupart des riches marchands venus d'Italie dans les Gaules, sur la foi et sous le patronage de la conquête.

Genabum pouvait donc passer pour une colonie romaine, lorsque, l'an 52 avant notre ère, la révolte des Carnutes éclata contre le conquérant romain pendant un voyage qu'il fit en Italie. Genabum, dont ces peuples enviaient la richesse, outrage indirect à leur pauvreté sauvage, fut la première ville menacée. Cotuat et Conetadon, deux de leurs chefs, y coururent avec une bande de furieux « *desperatis hominibus.* » Le chevalier Fusius Cita périt ainsi que tous les marchands romains dont on pilla les biens, et Genabum, redevenue ville gauloise, fut le centre d'où partit le signal de l'insurrection qui devait embraser toute la Gaule. Aussi quand César fut de retour, il marcha contre la ville rebelle pour lui infliger les premiers coups. En deux jours, il vint de *Vellanodunum* sous les murs de Genabum. Les Carnutes s'y étaient déjà réunis en grand nombre et commençaient à s'y fortifier ; l'arrivée soudaine de César leur fit perdre courage, et ils ne songèrent plus qu'à profiter de la nuit pour fuir au delà de la Loire dans le pays des Bituriges. Mais César, soupçonnant leur dessein, avait tenu sur pied deux de ses légions. Au moment où les habitants de la place assiégée commencèrent à franchir les remparts et à gagner le pont qui en était proche (*contingebat*), averti par ses espions, il fit mettre le feu aux portes, pénétra dans Genabum, et lança ses deux légions sur cette multitude de fuyards perdue dans les chemins, et arrêtée plutôt que servie dans sa retraite par le pont trop étroit et de difficile accès. Tous furent tués ou pris. César visita ensuite la ville, et partagea le butin à ses soldats. Sa vengeance accomplie, il se dirigea vers le pays des Bituriges. L'année suivante, entraîné à la poursuite des Carnutes

qui étaient venus l'inquiéter jusque dans cette contrée, il redescendit vers Genabum. Il n'y trouva debout que quelques maisons épargnées par l'incendie; et voulant y prendre ses quartiers d'hiver, il fut forcé d'y faire élever à la hâte quelques huttes de chaume. Lorsqu'une nouvelle révolte l'eut rappelé dans le nord contre Corrée le Bellovacke et Comm l'Atrebate, il laissa à Genabum Trébonius et deux légions. Il ne devait plus revenir qu'une fois dans ces contrées: ce fut pour y recevoir la soumission des Carnutes domptés enfin par C. Fabius, et aussi pour y demander la tête de ce chef des révoltés qu'Hirtius nomme Guturuat, et qui, de l'avis de Vossius et de Ciacconius, n'est pourtant autre que Cotuat, le complice de Conetodon dans la première insurrection des Carnutes.

Genabum ne tarda pas à sortir de ses décombres. Renaissant à l'ombre du patronage romain, le commerce y prospéra comme par le passé. Strabon, qui écrivait sous Auguste et sous Tibère, nous apprend que Genabum était de son temps le marché le plus important des Carnutes, *emporium Carnutum;* et quelques historiens concluent d'une découverte de médailles massilliennes dans ses environs, qu'elle avait des relations commerciales avec Marseille et toute la Narbonnaise. Auguste avait rangé Genabum, ainsi que tout le pays des Carnutes, dans la première Lyonnaise; une curie ou corporation municipale, dont le testament de Léodebode constate encore l'existence au VIIe siècle, y avait été établie. Le *Pretoritum,* devenu plus tard le Châtelet et situé au bord de la Loire, à l'extrémité occidentale du parallélogramme dessiné par les murs d'enceinte, était sans doute le siége de cette juridiction. Mais ce n'était pas là le seul monument public de Genabum: de vastes *arènes,* dont les derniers débris ont été remués, lors des fouilles entreprises en 1821, couvraient à quelque distance de ses murs, vers l'est, le penchant d'un coteau, regardant la Loire. Dans l'enceinte même des remparts s'élevaient des palais, dont le plus vaste a fait place à la cathédrale bâtie par saint Euverte; des temples, dont le plus considérable a été remplacé par le couvent de Bonne-Nouvelle, aujourd'hui l'hôtel de la préfecture; enfin plusieurs autres édifices détruits sans doute par les Barbares, et dont les débris devaient servir à la construction d'une nouvelle enceinte, ainsi que le prouvent les fûts et les chapiteaux de colonnes qui ont été récemment trouvés dans les fondations des anciennes murailles.

La prospérité de Genabum se maintint, pour ainsi dire, jusqu'au règne de Gallien. Placée sur la route de la première invasion germaine, que suivirent plus tard les Vandales et les Alains, cette ville fut saccagée sans merci et détruite de fond en comble. En 274, elle ne devait pas être encore sortie de ses ruines. Cette année-là, l'empereur Aurélien vint dans les Gaules pour y donner ses soins au rétablissement des villes détruites, tâche glorieuse qui l'a fait appeler *Galliarum restitutor,* dans une lettre de Valérien, que Vopiscus a rapportée. Selon le même historien, un motif tout personnel l'attirait, d'ailleurs, dans ces contrées : il voulait consulter les druides pour savoir si l'empire se perpétuerait dans sa race; et c'est alors, sans doute, qu'ayant poussé jusque chez les Carnutes, où se tenait, comme on sait, le principal collége de ces prêtres-devins, il rebâtit Genabum et lui donna cette forte ceinture de murs et de tours dont

quelques-unes sont encore debout, sur leur base évidemment romaine, dans les maisons des rues de la Tour-Neuve et du Bourdon-Blanc, bâties sur les fossés de l'enceinte orientale. On pense aussi que c'est à cette époque, et par les soins du même empereur, que Genabum, détaché du pays des Carnutes, fut élevé au rang de cité (*civitas*), et érigé en chef-lieu du pays, qui, du nom du prince son organisateur, s'appela pays des *Aureliens*. A partir de sa séparation, sans cesser toutefois de faire partie de la *Sénonaise* (quatrième Lyonnaise), où la seconde division de l'empire l'avait placé, Genabum eut son territoire particulier borné, du côté des Carnutes, par deux villages que leurs noms de Fins (*fines*) et de Terminier (*termini*), nous représentent encore comme d'anciennes limites; et, du côté des Bituriges, par un autre village de Fins, voisin de Romorantin. On sait, du reste, que le titre de *Civitas Aurelianorum* n'est donné à Genabum qu'à partir des temps qui suivirent le règne d'Aurélien. L'ancienne notice des provinces et des villes de la Gaule, écrite sous Honorius, la désigne sous ce nom; plus tard, Sidoine Apollinaire l'appelle *Urbs Aurelianensis*, et Jornandès, *Aureliana Civitas.*

On ignore à quelle époque et dans quelles circonstances le christianisme fut, pour la première fois, prêché aux habitants de Genabum. On sait seulement qu'en raison de son importance, cette ville devint le siége d'un évêché qui, par sa position dans la Sénonaise, releva de l'archevêché de Sens, métropole de la province. Dupet est le premier des évêques d'Orléans dont le nom soit parvenu jusqu'à nous; il vivait en 364, suivant les actes d'un concile de Cologne, auquel il assista. Au peuple appartenait le choix de ses pasteurs, privilége dont nous lui voyons revendiquer la confirmation, en 884 et 958. Grâce à cette élection populaire, les successeurs de Dupet purent se considérer comme les représentants de la cité; bientôt ils la prirent même sous leur protection, et exercèrent les pouvoirs du *defensor civitatis* de l'ancienne municipalité romaine. C'est à ce titre qu'ils se firent les organes des réclamations du peuple, et qu'ils prirent quelquefois une part active aux événements de la guerre. Il ne paraît pas que leur cité épiscopale ait eu beaucoup à souffrir de la grande invasion des Barbares (406). Quoique Orléans fût sur le passage des Vandales et des Alains, ils trouvèrent cette ville trop bien fortifiée pour en tenter le siége. Ils évitèrent donc de se heurter contre ses murailles, et passèrent outre. Toutefois, une bande d'Alains, détachés du corps de la grande invasion, s'arrêta dans la campagne d'Orléans et s'y cantonna. Hugues de Fleury, qui relate ce fait, dit même que les Barbares s'emparèrent de la ville. Nous n'en croyons rien. S'ils s'établirent à Orléans, ce fut du consentement des Romains et de l'évêque, et en qualité de *soldats lètes.*

A l'époque de l'irruption d'Attila dans les Gaules, les Alains d'Orléans avaient Sangitan pour chef ou pour roi, selon Jornandès. Ce chef fut pris de frayeur, à la pensée de combattre le fléau de Dieu. Pour mériter la protection d'Attila, il s'engagea à lui livrer la ville. Mais l'évêque Anianus veillait sur la cité. Il s'était rendu à Arles, auprès du patrice Aétius, pour lui demander assistance. Il en rapporta la promesse qu'il serait promptement et puissamment secouru. Fort de cette assurance, il se prépara à combattre, releva le courage des Orléanais menacés, mit la ville en bon état de défense, et attendit le premier assaut des Huns. Les Barbares furent bientôt sous les murs d'Orléans; leurs attaques,

dirigées du côté de l'orient, contre les hautes tours romaines, les mêmes qui sont encore debout, furent d'abord repoussées par les habitants. Anianus se tenait avec eux sur les remparts, les encourageant de sa parole, priant avec ferveur, ou regardant sans cesse du côté de l'Aquitaine ; « Car, dit Grégoire de Tours, il espérait, par la miséricorde de Dieu, voir arriver Aétius. » Un nouvel assaut venait d'être donné par les Huns déjà maîtres des faubourgs. Les remparts, comme nous l'apprend encore cet historien, ébranlés sous les coups du bélier, étaient au moment de s'écrouler, lorsqu'un messager envoyé par Anianus, sur le chemin de l'Aquitaine, vint lui annoncer qu'un nuage de poussière, tel que le soulèverait une grande armée en marche, se montrait aux extrémités de l'horizon. « C'est le secours envoyé de Dieu ! » s'écria l'évêque ; en effet, on aperçut bientôt les étendards des Goths et des Romains qui, sous les ordres de Théodorik et d'Aétius, s'avançaient à marche forcée. Attila fit sonner la retraite, et, retournant sur ses pas, emmena ses bandes en désordre vers les plaines de la Champagne, où Théodorik et Aétius devaient bientôt le vaincre avec l'aide des Franks de Mérovée.

Ces mêmes soldats franks que nous voyons prendre part ici à la délivrance d'Orléans, devaient reparaître bientôt en ennemis sous ses murs; ils étaient conduits par Childérik, qui venait combattre dans les environs le comte Paulus et les Romains. Il livra quelques combats aux Orléanais : « *Aurelianis pugnas egit* », dit Grégoire de Tours ; puis il s'en alla attaquer dans l'Anjou le saxon Odoacre, qui ravageait depuis quelque temps cette contrée ; mais, quoi qu'en ait dit Lemaire, il n'assiégea ni Orléans ni Beaugenci. Après la bataille de Soissons (486), Orléans fut compris dans la conquête des Franks ; Chlodwig s'en empara en poursuivant sur les terres d'Alaric, Syagrius fugitif. Au mois de juillet 511, la dernière année de sa vie, le roi frank y présida le premier concile qui se soit tenu en France. Trente-trois évêques y assistèrent, ayant à leur tête les métropolitains de Bordeaux, de Bourges, de Rouen et d'Auch. Dans ce concile l'accord fut parfait entre la Royauté et l'Église, grâce à de mutuelles concessions. L'Église y obtint pour ses sanctuaires et pour la maison de ses évêques un droit d'asile si illimité qu'il n'excluait pas même les homicides, les voleurs, les adultères et les esclaves ; on lui accorda, en outre, le droit de conversion sur les Wisigoths ariens, l'établissement de la solennité des Rogations, et on permit aux prêtres l'usage encore inconnu des processions. Chlodwig obtint, en revanche, pour lui et ses successeurs, le titre de Roi très-Chrétien ; puis, par le cinquième canon, déclarant « que toutes les églises tiennent du roi les fonds dont elles sont dotées », il fit émettre, pour la première fois, le principe de ce fameux *droit de régale*, qui donnait aux rois de France la jouissance du revenu des évêchés, pendant la vacance des siéges, et leur conférait le droit de nommer à tous les bénéfices qui en dépendent.

A la mort de Chlodwig, Orléans, échu en partage à Chlodomir, son second fils, devint la capitale du royaume de ce nom (511). Après le massacre des enfants de Chlodomir, Childebert, roi de Paris, qui s'était attribué la possession de la ville d'Orléans, y assembla un concile dans lequel on s'occupa surtout des questions relatives à la simonie et à l'ordination des évêques et des diacres (533). Trois autres synodes furent tenus à Orléans, pendant le règne de ce même Childebert :

le premier, en 538, se déclara sévèrement contre le mariage des diacres et des sous-diacres et autres clercs supérieurs; le second, en 541, ordonna aux prêtres de ne point consacrer les mariages entre proches parents, et fixa le jour de la célébration de la Pâque; enfin, le troisième, qui commença le 28 octobre 549, et réunit un plus grand nombre d'évêques que les précédents, examina la question des chapitres, déjà soumise au concile de Chalcédoine, et frappa d'anathème les erreurs des Nestoriens et des Eutychéens. Gontran, en sa qualité de roi d'Orléans, ou plutôt de Bourgogne, établit sa résidence à Châlon-sur-Saône. Il paraît, d'après les récits de Grégoire de Tours, qu'il ne vint qu'une seule fois à Orléans (585). Son entrée y ressembla à un triomphe : les docteurs de la ville le haranguèrent en langue latine, en langue syriaque et même en langue juive, étalage pédantesque qui devait se reproduire en d'autres temps, et dont Rabelais s'est amusé. L'affabilité du roi frank le mit en grand crédit près des habitants; « car, dit Grégoire de Tours qui l'accompagnait dans ce voyage, il allait dans leurs maisons lorsqu'ils l'invitaient, et acceptait les repas qu'ils lui offraient. Il en reçut beaucoup de présents, et sa bienveillante libéralité les leur rendit avec usure. » Mais les Juifs qui étaient déjà en grand nombre à Orléans, où nous les retrouverons toutefois plus puissants et plus nombreux encore au temps du roi Robert, n'obtinrent rien de lui, malgré leurs instances et leurs flatteries. Il ne voulut point les laisser relever leurs synagogues abattues par les chrétiens, peu de temps auparavant. Gontran avait confié le gouvernement de la ville à un comte nommé Willichaire, lequel veillait au bon ordre, rendait la justice aux citoyens et réglait les différends qui s'élevaient entre eux, aussi bien que les querelles avec ceux des villes voisines. Ainsi c'est ce haut officier qui, en 584, lors de la mort de Chilpérik, parvint à ramener la paix entre les Orléanais unis aux Blaisois, et les habitants de Châteaudun soutenus par les Chartrains. Un premier conflit, que Grégoire de Tours nous raconte, sans pourtant nous en dire les causes, avait déjà eu lieu; un second se préparait, lorsque la médiation des comtes vint tout calmer. La charge de ces officiers royaux disparut d'Orléans sous Hugues Capet, qui, après s'en être fait lui-même un titre, la joignit aux prérogatives de la couronne lorsqu'il fut devenu roi. La charge de vicomte, magistrat relevant du comte, avec des pouvoirs presque égaux, fut seule maintenue à Orléans jusqu'au XVI[e] siècle. Sous François I[er], qui les abolit en 1529, leurs droits, peu à peu diminués, se réduisaient à la perception de quelques impôts sur les marchandises qui entraient dans la ville ou qui en sortaient.

En 594, lorsque Gontran fut mort, son neveu Childebert, roi d'Austrasie, hérita du royaume de Bourgogne et d'Orléans. Il ne le posséda que deux ans; son plus jeune fils, Thierry, le reçut en partage, en 596. Pendant le règne de ce roi mineur, le maire du palais, Landry, qui combattait pour Chlotaire II, surprit Bertoalde, maire d'Austrasie, dans la forêt de Brotom, et le força de se replier sur Orléans où il l'assiégea. Mais l'arrivée de Thierry avec toute l'armée austrasienne, obligea Landry de prendre la fuite. Thierry l'atteignit près d'Étampes et le vainquit dans une bataille où périt Bertoalde, son maire du palais. Nous passons sur quelques faits d'un intérêt général, pour en venir au débat qui s'éleva entre les grands de Neustrie et de Bourgogne, au sujet de la

tutelle de Chlodwig II, après la mort du maire du palais OEga. Un conseil des hauts feudataires, assemblé à Orléans en 642, et présidé par Nantechilde, mère du roi, décida cette importante question en nommant Erchinoald maire du palais pour la Neustrie et Flachoat pour la Bourgogne. Trois ans après, un concile eut lieu à Orléans, afin d'arrêter les progrès de l'hérésie monothélite propagée en France par un hérésiarque grec. Celui-ci ayant osé paraître lui-même devant les prélats, fut confondu par Salvius, condamné et ignominieusement chassé. Orléans vit encore, en 666, se réunir les grands de la Neustrie, convoqués par le maire Ébroïn, au nom de Chlotaire III. Cette assemblée, dont on ignore les décisions, se tint dans le faubourg Saint-Marceau. Lorsque Charles-Martel voulut partager entre ses Franks Austrasiens les biens enlevés aux églises, l'un des plus courageux défenseurs de la propriété ecclésiastique fut l'évêque d'Orléans Eucher; mais un long exil le punit de sa résistance. Pendant qu'il languissait à Cologne, où Charles-Martel l'avait relégué et où il devait mourir, son diocèse fut envahi par l'évêque d'Auxerre, qui, non content de rattacher à sa juridiction épiscopale toute la partie limitrophe au sien, poussa jusqu'à Orléans à la tête d'une troupe armée, et, suivant un récit manuscrit conservé par le père Labbe, mit le siége devant la ville dont il s'empara vers l'an 743. Les guerres des Franks contre Waïffer, duc d'Aquitaine, amenèrent souvent Pépin et son armée sur les bords de la Loire et surtout à Orléans. C'est dans cette ville qu'il présida, en 766, la grande assemblée de prélats et de seigneurs, où il fut résolu qu'on tirerait une éclatante vengeance de l'incursion de Waïffer en Bourgogne et en Champagne. Deux ans plus tard, nous le trouvons encore à Orléans préparant une nouvelle expédition, et laissant dans cette ville jusqu'à son retour la reine Bertrade, son épouse.

L'histoire d'Orléans, pendant le règne de Charlemagne, ne présente que des faits sans importance. Toutefois le choix qu'il avait fait de cette ville pour y placer en qualité d'évêque Théodulphe, l'homme qu'il estimait le plus après Alcuin; l'éducation de son fils aîné Louis confiée, selon La Saussaye, aux docteurs d'Orléans, pour qu'ils l'élevassent dans les lettres, sont des preuves certaines de l'estime que le grand empereur avait pour Orléans. Louis-le-Débonnaire l'éleva presque au rang des villes archiépiscopales en faisant accorder à Théodulphe, par le pape Étienne V, le droit de revêtir le pallium, insigne réservé aux seuls archevêques. En 830, selon le témoignage malheureusement trop peu certain de Symphorien Guyon et de Lemaire, c'est à Orléans que ce prince assembla un premier *plaid* à l'occasion de la révolte de ses fils; deux ans après, dans une nouvelle assemblée qu'indiquent seulement les annales de Saint-Bertin, il y fit un dernier appel à ses fils rebelles, tandis que par leur influence on le dépossédait dans un synode tenu à Lyon. Malgré les sanglantes discordes de cette époque d'anarchie, malgré les efforts du comte Ernest, pour se rendre indépendant dans le comté d'Orléans, qu'il tenait de son père Samson, et dans celui de Normandie, qu'il tenait de sa mère; malgré les mêmes tentatives renouvelées sans plus de succès par Mainfroy, l'un de ses successeurs, avec l'aide de Pépin, roi d'Aquitaine, Orléans ne fut pas détaché du domaine impérial. En 842, Charles-le-Chauve put venir s'y faire couronner avec une pompe extraordinaire

dans l'église de Sainte-Croix par l'évêque Guelient. Mais tous les désastres que la guerre civile avait épargnés à Orléans, l'invasion étrangère devait bientôt les lui faire connaître.

Les Normands qui, depuis quelques années déjà, infestaient de leurs ravages tout le littoral de la basse Loire, remontèrent, en 856, jusqu'à Orléans, qu'ils saccagèrent sans merci, en présence même de Charles-le-Chauve, qui se tenait campé à peu de distance et qui n'osa faire un mouvement. Tout dans la ville, aussi bien que dans les environs, fut incendié ou pillé par ces pirates. En 865, ils reparurent dans la ville et y détruisirent, par le fer et la flamme, tout ce qu'ils avaient laissé debout la première fois. Les églises de Saint-Aignan et de Saint-Euverte, bâties hors des murs, furent brûlées tout entières; Sainte-Croix, la cathédrale, fut aussi livrée aux flammes; mais, selon les annales de Saint-Bertin, elles ne purent rien contre ses solides murailles. L'enceinte de la ville fut elle-même renversée en partie par les Barbares, et Orléans serait ainsi resté ouvert à toute invasion nouvelle, si l'évêque Gauthier n'eût entrepris, en 880, d'en relever les murs. Adrevalde le dit positivement : « *Galterius muros per cuncta fore destructos civitatis restaurans, defensioni coaptavit populum.* » Le roi Carloman contribua, vers le même temps, par ses dons, à la réédification des églises détruites. De plus, comprenant que le pouvoir de l'évêque était la sauvegarde de la sûreté des citoyens, il le confirma dans tous ses priviléges, dans toute son indépendance. Il laissa à l'Église d'Orléans le droit d'élire elle-même son évêque, droit envié, qui lui avait été accordé à des époques antérieures : « *auctoritate apostolicâ*, dit Carloman dans la charte de confirmation, *et patrum nostrorum auctoritate.* » En 895, Orléans était tout à fait sorti de ses ruines; aussi, lorsque, cette année-là même, les Normands se présentèrent de nouveau devant ses murs rétablis, la place put faire bonne contenance, et moyennant une somme d'argent qu'il leur porta, l'évêque Bernon décida ces Barbares à remonter dans leurs barques.

Pour défendre Orléans, Paris et toutes les villes centrales contre ces invasions de Normands, les faibles Carlovingiens les avaient commises à la garde de ducs et de comtes puissants, qui, le danger passé, s'érigèrent en maîtres indépendants des pays qu'ils avaient défendus. Orléans, compris dans le duché de France, dut reconnaître pour maître le plus puissant de ces hauts feudataires, Robert-le-Fort, lequel prit avec le titre de duc de France, celui de *comte et de marquis d'Orléans.* Eudes, son fils, qui fut quelque temps roi de France par l'élection des grands, Robert, son autre fils, puis, après celui-ci, Hugues-le-Grand, et enfin Hugues Capet, héritèrent de sa puissance. Ses titres, qu'il leur avait aussi transmis, ne cessèrent d'exister que lorsque ce dernier les eut échangés, en 787, contre la dignité royale. L'année qui suivit son avénement, Hugues Capet voulut faire confirmer son élection, et surtout consacrer l'hérédité du trône dans sa famille, en obtenant d'une assemblée d'évêques, tenue à Orléans, que son fils Robert fût déclaré son associé et par conséquent son successeur. Il le fit couronner dans cette même ville; et c'est dans cette cérémonie que fut mise en vigueur, pour la première fois, la formule toujours conservée depuis dans les cérémonies du sacre. L'archevêque présentant le nouveau roi au peuple et aux seigneurs rassemblés, disait : *Vultis hunc regem?* et tous répondaient : *Laudamus, volumus fiat.* Cepen-

dant, Charles de Lorraine, le dernier descendant des Carlovingiens déchus, refusa aux évêques le droit de présenter un roi au choix des grands, et aux grands celui de l'accepter. Il vint, avec une faible armée, soutenir sa prétention; mais l'évêque Ascelin l'ayant livré à Hugues Capet (989), celui-ci le fit enfermer dans la Tour-Neuve d'Orléans, où l'archevêque de Reims, Arnoult, lui fut donné pour compagnon de captivité, en 991, et où il mourut, en 994. « Ses deux fils, Lodewig et Karle, dit M. Augustin Thierry, nés en prison et bannis de France après la mort de leur père, trouvèrent un asile en Allemagne, où se conservait, à leur égard, l'ancienne sympathie d'origine et de parenté. »

Robert-le-Pieux eut en grande estime la ville d'Orléans; il y était né, en 972, et il la traita toujours avec la préférence qu'on doit à sa ville natale. Helyand la compte au nombre de celles où il aimait à répandre le plus libéralement ses aumônes, et l'on sait par le même historien la vive dévotion qu'il vouait à saint Aignan, patron de la cité. Il fit souvent sa résidence, soit du monastère élevé autour de la basilique du saint, soit du palais du Châtelet qu'il avait lui-même pris soin de faire réparer. En l'année 1022, Robert était à Orléans : le désir d'anéantir dans son germe une hérésie renouvelée de celle des Manichéens et répandue dans cette ville par les artifices d'une femme venue d'Italie, selon Glaber, l'y avait appelé. Les clercs les plus renommés d'Orléans, entre autres Héribert, directeur de l'école de Saint-Pierre-le-Puellier, et Lisoie, prêtre de la cathédrale, imbus de ces erreurs, avaient cherché à corrompre un prêtre de Rouen, qui les trahit auprès du pieux duc de Normandie, Richard II. Robert, ayant appris à son tour le secret de cette hérésie, fit rassembler à Orléans un synode, où comparurent et furent interrogés Héribert et Lisoie. On vit, d'après leur réponse, dit encore Raoul Glaber, qu'ils niaient la Trinité, la création, et, bien plus, qu'ils ne croyaient, ainsi qu'Épicure, ni aux récompenses ni aux châtiments après la mort. On voulut vainement les ramener aux saines doctrines. Le synode, les trouvant sans repentir, les condamna aux flammes. Après avoir été exposés aux huées de la populace et aux violences de la reine Constance, qui, dit-on, creva un œil à Lisoie avec la baguette qu'elle tenait à la main, ils furent brûlés sur un bûcher allumé non loin de la ville. D'après le même Raoul Glaber, le nombre des Juifs était alors plus considérable à Orléans que partout ailleurs. Les chrétiens convoitaient leurs richesses, et pour les en faire dépouiller inventaient les plus absurdes stratagèmes. Ils prétendirent qu'un vagabond, nommé Robert, soudoyé par eux, s'était rendu près du sultan de Babylone, et lui avait remis une lettre des rabbins l'excitant, comme il venait de le faire, en effet, à détruire le saint sépulcre de Jérusalem. C'en fut assez de cette fable odieuse propagée par la cupidité et la haine, pour soulever contre les Juifs d'Orléans et ceux de toute la France, une persécution implacable.

Après la mort de Philippe Ier, qui ne vint qu'une fois à Orléans pour y tenir son parlement dans le palais du Châtelet (1077), Louis-le-Gros, le nouveau roi, voulant punir Raoul, archevêque de Reims, avec lequel il était depuis longtemps en conflit, se fit sacrer à Orléans, dans l'église de Sainte-Croix, par Daimbert, archevêque de Sens. Les messagers du prélat de Reims, porteurs de lettres d'opposition défendant, en vertu de l'autorité apostolique, que l'onction du roi se ter-

minat, ne se présentèrent qu'après la cérémonie. « Arrivés trop tard, dit Suger, ils restèrent muets à Orléans et retournèrent parler chez eux » (1108).

En 1130, Louis-le-Gros régnant encore, le pape Innocent II fut ramené du concile d'Étampes à Orléans par Gaudfrid, évêque de Chartres; et le roi d'Angleterre, Henri Ier, y vint à sa rencontre. Cette visite du saint-père, cette entrevue du pape avec le roi d'Angleterre, n'étaient pas, surtout à cette époque, un chétif honneur pour Orléans. Mais son rang éminent parmi les villes, la prédilection des rois qui la regardaient comme la première cité de leur domaine après Paris, comme la cité royale par excellence, l'en rendaient digne à tous égards. C'est à Orléans, selon Oderamus, qu'on frappait, sous le roi Robert, la monnaie royale ayant seule cours dans tout le royaume; et les milices orléanaises marchaient de pair avec les milices parisiennes dans l'armée du roi. Quand Louis-le-Gros, pour repousser l'invasion des Allemands, eut convoqué le ban et l'arrière-ban de ses grands vassaux, et se porta vers le nord avec deux cent mille hommes, il ne marcha entouré que par les Parisiens, les habitants d'Étampes et les Orléanais « ses compatriotes », comme il disait lui-même. Mais il vint un temps où cette sorte d'adoption royale, si longtemps favorable à Orléans, dut lui devenir lourde et odieuse comme un joug : c'est lorsque les villes de Noyon, de Beauvais, de Saint-Quentin, ayant conquis, par d'heureux efforts, une charte communale, elle prétendit s'émanciper comme elles. Orléans vit alors ce qu'il en coûte d'être sous la souveraineté directe des rois.

Ces tentatives d'émancipation communale que Louis-le-Jeune, à l'exemple de son père, avait regardées comme de justes prétentions, comme choses bonnes à encourager sur les terres des grands feudataires, lui parurent une vraie rébellion dès qu'elles se déclarèrent dans les villes de son domaine. En 1137, Orléans avait tenté dans ce but quelques timides démonstrations; aussitôt une exécution militaire et des supplices ordonnés par le roi eurent bon marché « de la forsennerie de ses musards qui, pour raison de la commune, dit la Chronique de Saint-Denis, faisoient semblant de soy rebeller et dresser contre la couronne; et il en fit mourir plusieurs de male mort. » Les Orléanais, il est vrai, obtinrent en dédommagement quelques ordonnances sauvegardant, étendant même leurs priviléges, mais n'empiétant jamais assez sur la prérogative royale pour atteindre aux proportions d'une charte de commune. C'étaient de simples chartes, comme celles que le roi Henri Ier leur accorda, en 1051, pour ordonner que les portes de la ville ne seraient plus fermées pendant les vendanges, et que ses officiers ne prendraient plus le vin qu'ils exigeaient indûment à l'entrée. Ainsi, en cette même année 1157, Louis-le-Jeune, voulant calmer et ramener à lui la population orléanaise, qu'il avait cruellement maltraitée, rend une ordonnance interdisant désormais « au prévôt et aux sergents d'Orléans, toute vexation sur les bourgeois, et promet de ne faire aucune altération de la monnaie d'Orléans. »

En 1147, autre charte, autres priviléges; le droit de main-morte est formellement aboli à Orléans. « Nous octroyons, dit le roi, par la présente page de notre seel, en toutes meinères, que ceste coustume par nous et par nos successeurs desoresenavant ne sera demandée. » Deux autres chartes, l'une de 1168, l'autre de 1178, abolissent plusieurs taxes et abus indûment introduits à Orléans;

puis, en 1183, Philippe-Auguste, complétant ce qu'avait fait son père, exempte de toute taille les habitants présents et futurs d'Orléans et de quelques bourgs voisins : concession fort importante, sans doute, mais qu'il ne leur fit qu'au prix d'une redevance de deux deniers sur chaque mesure de blé et de vin. Cette charte fut confirmée par une autre de Philippe-le-Hardi, en 1281. C'est là tout ce qu'obtint Orléans, et il semble même que la ville, satisfaite de ces demi-concessions, ne tenta point un second effort pour se faire accorder une charte communale. Elle resta toujours sans constitution municipale et dans un état complet de dépendance politique. Il est vrai de dire qu'elle n'en fut pas moins florissante : on peut même, suivant M. Guizot, offrir sa prospérité en exemple pour prouver que, sous le patronage royal, avec de simples priviléges, une cité pouvait grandir et prospérer, aussi bien que sous le régime plus indépendant de la commune. « Orléans, dit cet historien, est un grand exemple de ce fait. Dans le cours de l'histoire de France, cette ville est sans contredit une de celles qui ont le plus fortement, le plus constamment adhéré à la couronne et lui ont donné des preuves du plus fidèle dévouement; sa conduite, pendant les grandes guerres contre les Anglais, et l'esprit qui y a dominé jusqu'à nos jours, en sont d'éclatants témoignages, et pourtant Orléans n'a jamais été une véritable commune, une ville à peu près indépendante; elle est toujours restée sous l'administration des officiers royaux, investie de priviléges précaires; et c'est uniquement à la faveur de ces priviléges que se sont progressivement développées sa population, sa richesse, son importance. »

Dans le cours des XIIe et XIIIe siècles, d'importants et curieux épisodes n'avaient pas manqué à l'histoire d'Orléans. Louis-le-Jeune était venu y prendre pour épouse, en 1153, Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille. Hugues, archevêque de Sens, qui était allé chercher la jeune princesse en Espagne, avait consacré cette union; quelques dotations pieuses pallièrent aux yeux des gens d'Église ce qu'elle avait de trop hâtif, lorsqu'on songeait à l'époque, encore si rapprochée, du divorce du roi avec Éléonore de Guyenne. En 1193, Ingeburge, répudiée par Philippe-Auguste, reçut pour douaire, d'après une charte conservée par Baluze, les sommes perçues annuellement aux octrois d'Orléans; elle se retira dans cette ville, qu'on lui avait assignée pour retraite, et y mourut en 1226. Ce ne fut pas dans cette occasion seulement que le douaire des reines fut assigné sur Orléans; cette ville constitua même en grande partie celui de Marguerite de Provence, femme de saint Louis : il se composait de la *cité d'Orliens*, *Échateau-neuf*, *Échécy*, *Echonvilliers*, *sans en excepter Clari*, échangés contre Corbeil, Poissy, Dourdan, etc. Enfin, en 1260, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, eut de même son douaire affecté sur Orléans : « pourquoi, dit Polluche, il fut fait réserve à cet égard, dans les lettres d'apanage de Philippe, son second fils, premier duc d'Orléans. » En 1251, selon Guillaume de Nangis, les Pastoureaux se déchaînèrent sur la province comme un tourbillon de vent. Ils arrivèrent à Orléans, le 11 juin, *avec grande force et grand appareil*. Leur chef, le *maître de Hongrie*, s'y mit tout d'abord à prêcher le peuple; mais un des écoliers, mêlés en grand nombre dans cette foule, cria qu'il trompait le peuple et que ses paroles étaient pleines d'hérésies. Un des Pastoureaux, levant sa hache,

fendit la tête au malencontreux interrupteur, et aussitôt toute cette multitude de brigands, se ruant sur la foule, y fit un affreux carnage. « *De là s'éleva un grand tumulte, à la fin duquel il se trouva que vingt-cinq ecclésiastiques avoient été tués.* » Le clergé et les écoles comptèrent surtout un grand nombre de victimes dans ce massacre : aussi le peuple, qui en avait peu souffert, ne songea-t-il pas à en tirer vengeance; il courut même aux prêches des *Pastoureaux*, et quand la régente eut donné ordre de les disperser, loin de courir sus, il les laissa se retirer paisiblement. « Ce qui fit, dit Polluche, que l'évêque, Matthieu de Bussy, mit la ville en interdit. » La rue où *les Pastoureaux* avaient commencé le massacre, porte encore leur nom.

Au commencement du XIVe siècle, un bourg important, situé à l'ouest, sur le bord de la Loire, tout proche des murs, et dont le nom d'*Avenum* se retrouve dénaturé dans celui d'*Avignon*, que porte encore une des rues de cette partie de la ville, fut annexé à Orléans. La ville perdit à cet accroissement sa forme d'un quadrilatère parfait, qu'elle devait à l'enceinte romaine; mais elle y gagna trois mille toises de superficie, qui, ajoutées aux sept mille de l'ancienne enceinte, lui donnèrent un développement total de dix mille toises. Orléans fut alors partagé en douze quartiers, pour chacun desquels Philippe-le-Bel institua un notaire (1302). L'importante annexe fut reliée au reste de la ville par une *closture* de murs fortifiés, à laquelle on travaillait encore en 1323, mais qui était achevée depuis longtemps quand les Anglais vinrent assiéger Orléans. Dans le temps même où elle s'agrandissait ainsi matériellement, l'importance d'Orléans, comme cité littéraire, comme ville d'enseignement, augmentait chaque jour. Depuis longtemps ses écoles, auxquelles Théodulphe avait donné une impulsion si intelligente, étaient fameuses. Au XIIIe siècle, elles se posaient en rivales, souvent redoutables, de celles de Paris. Ainsi, en 1231 même, lors de la querelle soulevée par les docteurs des deux villes, sur la question de savoir qui méritait la prééminence, de l'étude de la philosophie aristotélique ou de celle des auteurs grecs et latins, les écoles d'Orléans, soutenant la cause des lettres contre les aristotéliciens de Paris, eurent au moins la gloire de mettre le bon sens de leur côté. « Qui l'eût dit, s'écrie Legrand D'Aussy, dans son introduction au *Poëme des VII arts*, composé à propos de cette lutte; qui l'eût dit, que dans une querelle de littérature et de goût entre la capitale et une ville de province, c'était celle-ci qui avait raison. » Un récit de Mathieu Paris, à propos d'une rixe sanglante des écoliers d'Orléans avec les bourgeois (1236), nous apprend aussi combien était grand le nombre des jeunes gens qui fréquentaient ces écoles, et combien il s'y trouvait, parmi eux, d'étudiants de race illustre.

Une seule chose manquait aux écoles d'Orléans pour les placer au premier rang entre les grands corps enseignants de l'Europe : c'était le titre d'université. Philippe-le-Bel le leur accorda par des lettres-patentes, en 1309, faisant droit ainsi à une bulle du pape Clément V, qui, dès le 27 janvier 1305, avait érigé les écoles d'Orléans en université. D'autres lettres-patentes de Philippe-le-Bel, données en juillet 1312 pour compléter la fondation et rectifier ou détruire les prescriptions de la bulle du pape, assimilent l'université d'Orléans, non point à l'université de Toulouse, mais à celle de Paris, *cette fille des rois;* par ces mêmes

ordonnances, l'université de Paris est placée, non plus sous la protection du pouvoir ecclésiastique, mais sous celle du pouvoir civil, et les baillis et prévôt d'Orléans y sont nommés conservateurs de ses priviléges. Enfin l'étude du droit coutumier y est prescrite avec autorisation toutefois d'étudier le droit écrit comme moyen de comparaison.

Sous le règne de Louis-le-Hutin, si l'on en croit les vieilles chroniques, c'est à Orléans, sur le cloître Saint-Sulpice, lieu alors destiné aux exécutions, que furent écorchés vifs et décapités Gaultier et Philippe d'Aulnay, complices de Marguerite de Bourgogne et de Blanche de Navarre, les reines adultères (1314). Avec la troisième race avait commencé pour Orléans un rôle nouveau Jusqu'alors quoique souvent attribuée en domaine aux reines, cette ville n'avait jamais été détachée de la couronne pour devenir un apanage princier. Philippe de Valois, en l'en séparant, porta le premier atteinte à l'unité si homogène du vieux domaine royal des Capétiens. En 1344, il érigea en duché la ville d'Orléans et sa seigneurie, augmentées de dix chatellenies voisines, et il en apanagea son second fils Philippe, en échange du Dauphiné, qui, suivant la dotation d'Humbert, avait d'abord été attribué à ce jeune prince, mais qui dès lors fut donné au fils aîné du roi avec le titre de dauphin. Les Anglais se présentèrent trois fois devant les murs d'Orléans, sous le règne de Charles V. Ce fut d'abord le prince de Galles, en 1356 et en 1359; puis, en 1370, le brave chef de partisans Knolles, qui en eût tenté le siége, si l'approche de Du Guesclin ne l'avait fait fuir. Les tentatives de nos ennemis sur Orléans ne furent peut-être pas sans influence sur la résolution que prit Charles V de rattacher cette place importante à la couronne. Par lettres du mois d'octobre 1375, il ordonna que le duché d'Orléans, laissé vacant par la mort de Philippe Ier, qui en était duc, serait de nouveau réuni au domaine royal, avec cette clause expresse qu'il ne pourrait jamais en être séparé, et que les rois ses successeurs jureraient, à leur sacre, l'exécution de cette promesse sur le saint livre des Évangiles et sur leur parole royale. Dix-huit ans après, cet ordre si formel était déjà violé. Charles VI, par ordonnance du 4 juin 1392, fit don du duché d'Orléans à son frère Louis, auparavant duc de Lorraine, quoiqu'on lui eût rappelé les serments jurés à son sacre, quoiqu'on lui eût remontré aussi que Blanche de France, veuve du premier duc, vivait encore. « On avait cependant reconnu, dit M. de Barante, l'abus de ces démembrements... Les habitants d'Orléans se plaignirent beaucoup de la promesse violée; ils voulurent d'abord protester que rien ne saurait les séparer de la couronne, ils ne furent pas écoutés. » Le mécontentement des Orléanais ne tarda pas toutefois à se calmer; bientôt même ils devaient faire voir que leur dévouement et leur fidélité étaient acquis au duc qu'on leur donnait malgré eux, aussi bien qu'au roi qui le leur imposait pour seigneur. Certaine velléité de rébellion, qui avait éclaté en 1382 pendant la guerre de Charles VI en Flandre, et que de promptes rigueurs avaient punie, ne se renouvela même plus. Orléans qui, sans murmurer, s'était laissé donner un gouverneur, en 1368, ne se plaignit pas davantage lorsque, Charles VI, en 1403, lui eut imposé un élu pour la perception de l'impôt. Il est vrai que cette mesure se trouvait implicitement compensée par les grâces royales de l'ordonnance de 1380 : une sûreté et des immunités nouvelles avaient été

accordées au commerce et à la navigation sur la Loire, affranchies de tous les péages établis sur le fleuve depuis Philippe-Auguste.

Quand le duc Louis fut mort assassiné par les ordres de Jean-sans-Peur, les Orléanais ne se souvinrent plus qu'ils l'avaient d'abord récusé comme leur seigneur; ils ne songèrent qu'à le venger en sujets fidèles. C'est dans leurs murs que se tint le synode d'évêques qui, sous la présidence de l'archevêque de Sens, frappa d'anathème le duc de Bourgogne (30 novembre 1407); c'est aussi à Orléans qu'une autre assemblée des mêmes évêques déclara que l'excommunication lancée par Urbain V contre les perturbateurs de la paix du royaume de France ne pouvait atteindre le duc d'Orléans (1411). Plus tard, cette ville ouvrit ses portes au dauphin, et devint, sans se plaindre, le quartier général des bandes indisciplinées qu'il envoyait piller la Beauce. Elle se laissa taxer aussi de deux mille écus par Tanneguy Duchâtel pour la solde des troupes, et en 1425, après une assemblée des États tenue dans ses murs, elle fut la première à acquitter la taille qu'on venait de décréter et de déclarer perpétuelle pour la solde et l'entretien d'une armée régulière. Orléans savait cependant qu'en se faisant ainsi le centre du parti Armagnac et en couvrant les entreprises du dauphin, elle se désignait elle-même aux vengeances et aux représailles des Anglais et des Bourguignons; aussi, dès 1425, toujours en attente d'un siége, se préparait-elle à la défense. Cette année-là, la ville s'était déjà fait un arsenal de la Tour de Saint-Samson: tous les habitants, sans distinction de rang, avaient été requis pour creuser les fossés de la place et pour élever les *boulouards*, et une taxe avait été imposée à tous ceux qui *defailliraient* à venir pour y *terrasser*. Mais, en 1428, une attaque devenant plus imminente, les apprêts s'organisèrent dans la ville avec plus d'ardeur encore. Le gouverneur, Raoul de Gaucourt, y fit le dénombrement des hommes bons à porter les armes, et il ne s'y trouva pas moins de cinq mille citoyens prêts à combattre; encore ne comptait-on pas dans ce nombre les écoliers de l'université, lesquels cependant devaient, en se battant de leur mieux, prouver bientôt qu'ils étaient dignes d'y être compris.

Dans la ville, tout le monde luttait d'ardeur et de désintéressement. Les bourgeois s'imposèrent volontairement une taxe de guerre; beaucoup donnèrent plus que leur quote part; d'autres prêtèrent de fortes sommes; le chapitre de Sainte-Croix contribua pour deux mille écus d'or. Mais ce n'est pas tout : afin que les Anglais ne trouvassent au dehors aucun logis pour se cantonner, aucune église, aucun couvent dont ils pussent se faire des forteresses, les Orléanais avaient détruit eux-mêmes leurs faubourgs, les plus beaux du royaume; le *Portereau*, d'abord, qui renfermait plusieurs églises *et moult de belles maisons de plaisance*. Par leurs franchises, ils étaient exempts de recevoir garnison; pourtant ils en demandèrent une, ils acceptèrent tout ce qu'on leur envoya; ils firent fête même aux soudards aragonnais de don Mathias et de don Coarraze; ils n'accueillirent pas moins bien les Écossais de Stuart, les *condottieri* du signore Valperga, et les Lorrains que leur amenait le jeune duc de Bar. Le danger d'Orléans avait ému toutes les cités voisines; les villes du midi elles-mêmes, n'entrevoyant de sûreté pour elles que dans la conservation de cette dernière barrière, avaient spontanément envoyé à ses défenseurs des secours de toute espèce.

De Poitiers et de La Rochelle étaient venues de fortes sommes; d'Alby, de Montpellier, de l'Auvergne et du Bourbonnais, du salpêtre, du soufre, et même de l'acier pour faire des arbalètes; enfin de Tours et de Bourges devaient arriver, plus tard, des chariots pleins de vivres. Les Orléanais reçurent avec reconnaissance ces généreux secours, assez sûrs d'eux-mêmes pour ne point douter que si quelque autre ville se trouvait menacée comme la leur, ils ne lui feraient point faute à l'heure du danger; ce qu'ils prouvèrent du reste lorsque, en 1472, ils envoyèrent aux habitants de Beauvais, assiégés par Charles-le-Téméraire, cent tonneaux de vin et force munitions de guerre : « Le tout, dit Jehan de Troyes, à l'intention des gens de guerre, étant audit Beauvais, pour les rafraîchir et aider à bien besoigner à l'encontre desdits Bourguignons. »

Cependant, avant de se résoudre à investir une place si bien préparée contre une attaque et même contre un long siége, les Anglais hésitaient. Les plus vieux chefs trouvaient cette entreprise imprudente, et Bedford lui-même n'osait donner l'ordre. Enfin, poussé par l'appât d'une si belle prise, qui lui livrait le centre de la France, qui lui ouvrait le Berry, l'Auvergne, le Lyonnais, tout le Midi; encouragé aussi par la déplorable division qui régnait dans le conseil et parmi les alliés de Charles VII, par l'inertie du roi lui-même et par le départ de Richemond, son plus ferme appui, Bedford se décida. Tout ce qu'il avait de troupes disponibles fut destiné à cette grande entreprise. Onze mille hommes environ se mirent en marche et prirent leur campement autour d'Orléans. C'étaient de bons soldats, aguerris par la conquête, et commandés par d'habiles chefs, tant anglais que bourguignons. Les principaux étaient le comte de Salisbury, frère de Bedford et oncle du roi d'Angleterre; le vieux Talbot; Guillaume de la Pool, comte de Suffolk; son frère Jean de la Pool, seigneur d'Escalles; puis encore Le Bailly d'Évreux, les seigneurs de Fauquemberges, d'Ègres et de Moulin, Lancelot de l'Isle, et sir Gladesdale, capitaine de haute renommée, que les légendes orléanaises devaient rendre si fameux sous le nom de Glacidas. L'attaque commença, le 12 octobre, du côté de la Sologne, les Anglais s'étant campés tout près de la tête du pont que défendait le fort des Tournelles. Ils détruisirent, d'abord, à coups de bombardes, les moulins amarrés sur la Loire, vis-à-vis la poterne Chemeau, et lancèrent dans la place un grand nombre de lourds boulets de grès, dont quelques-uns pesaient plus de deux cents livres. Les gens du fort des Tournelles ripostèrent par de vigoureuses sorties; ce qui n'empêcha pas les Anglais de s'établir à une demi-portée de canon, et de se fortifier au milieu des ruines de l'église et du couvent des Augustins. De là, ils creusèrent une mine aboutissant sous le boulevard, fait de bois, de terre et de décombres, et élevé en avant des Tournelles, comptant moins, toutefois, sur l'effet de cette mine que sur une bonne attaque. « Le jeudi 21 octobre, environ l'heure de midy, les Anglois livrèrent à toute leur puissance un fier et merveilleux assaut contre les François, qui tenoient les boulevards. On les accueillit avec un *terrible courage;* les femmes mêmes se mêlèrent à la défense : aucunes furent vues qui repoussoient à coups de lance les Anglois, et les abattoient ez fossés. » Les assiégeants perdirent deux cent quarante des leurs. Mais en revanche, le boulevard était fort endommagé : les Anglais n'avaient plus qu'à faire jouer leur mine pour

achever de le détruire. On l'abandonna donc, et, à deux jours de là, les Tournelles, qui avaient été « moult battues et empirées par l'artillerie ennemie, » furent de même désertées, après un faible assaut.

Les assiégés rentrèrent dans la ville, et se replièrent en bon ordre sur un petit fort qu'ils avaient construit au milieu du pont dont ils venaient de rompre une arche derrière eux. Maîtres ainsi des Tournelles, les Anglais s'y fortifièrent d'un gros rempart de terre et de fascines; afin même de mieux s'isoler, ils rompirent à leur tour deux arches du pont. Gladesdale reçut le commandement de cette bastille des Tournelles, *qu'il répara et renforça grandement*. Ce fut la première de celles dont Salisbury résolut d'enceindre la place, sitôt qu'il put voir que le siége serait long et difficile et qu'elle ne céderait qu'à un étroit blocus. Le 27 octobre au matin, il était monté avec Gladesdale au second étage de ce fort des Tournelles, « pour voir plus à plein la fermeture et l'enceinte du siége. » De cette hauteur, Gladesdale lui désignant Orléans du geste, disait : « Mylord, vous voyez votre ville » ; mais soudainement « vint de la cité en volant une pièce de canon qui *ferit* contre un des côtés de la fenêtre par où le comte regardait, et donna un terrible démenti à l'Anglais. » Sir Thomas Sargrave, l'un des officiers de Salisbury, fut tué du coup, et lui-même tomba tout sanglant aux pieds de Gladesdale. On releva le comte mourant, l'œil et une partie de la face emportés. On le conduisit clandestinement à Meung, « auquel lieu il trespassa promptement. » (3 novembre.)

Cette mort releva le courage des Orléanais et fut bientôt suivie de la retraite provisoire de l'armée anglaise, qui ne se trouvait plus en force pour presser le siége. De l'avis du comte de Suffolk, nouveau chef, les troupes se replièrent, le 8 novembre, partie sur Jargeau, partie sur Meung et sur Beaugency, pour y attendre la venue des renforts que devait amener Falstaff. Il ne resta que cinq cents hommes dans le fort des Tournelles, sous les ordres de Gladesdale. Cependant, Orléans avait doublé ses forces. Déjà, le 25 octobre, huit cents combattants, tant hommes d'armes qu'archers, arbalétriers et autres, y étaient entrés bannières déployées, avec les plus vaillants chefs : Jean de Dunois, bâtard d'Orléans, le seigneur de Saint-Sevère, maréchal de France, le seigneur de Beuil, messire Jacques de Chabannes, le seigneur de Chaumont-sur-Loire, et le fameux capitaine gascon Étienne de Vignole, dit La Hire. Le 19 novembre, arrivèrent encore le capitaine Florent d'Illiers, et une troupe de braves volontaires pris dans la noblesse du voisinage. Bien plus, on attendait un secours de deux mille hommes, Écossais ou Français, qu'amenait le jeune comte de Clermont, en compagnie de Guillaume Stuart et des sires d'Albret et de La Fayette. C'est surtout sur ce secours que les Orléanais comptaient pour tenir tête aux mille deux cents hommes de renfort amenés par Falstaff au fort Saint-Laurent, le 16 janvier 1429, et pour attaquer aussi une autre forte troupe, escortant trois cents charrettes de munitions, de vivres, de harengs surtout, car on était en carême, destinées à l'armée anglaise. Mais les mesures furent mal prises : les soldats gascons et écossais, sortis d'Orléans pour attaquer les Anglais, n'attendirent pas l'arrivée du comte de Clermont et de sa petite armée. Ayant rencontré le convoi, le dimanche 13 février, auprès de Rouvray-Saint-Denys, ils se ruèrent

en désordre sur la troupe qui lui servait d'escorte et se brisèrent contre l'enceinte de chariots et de pieux aigus derrière lesquels les Anglais s'étaient retranchés.

Le comte de Clermont arriva enfin assez à temps encore pour rétablir le combat ; mais, mécontent de ce qu'on ne l'avait pas attendu, il passa sans tirer l'épée. En vain La Hire, furieux, voulut-il tenter une dernière charge contre les Anglais, dispersés à la poursuite des fuyards ; force lui fut de faire aussi retraite sur Orléans. Ce triste combat contre un convoi de vivres fut appelé la *bataille des harengs*. « En effet, dit M. Michelet, les boulets avaient crevé les barils et la plaine était jonchée de harengs plus que de morts. » Quoique cet échec fût léger, tout le monde en perdit courage. On crut que c'en était fait d'Orléans ; on l'abandonna en foule comme une ville prise. Le comte de Clermont, dont les huées des Orléanais avaient encore aigri le mécontentement, donna le signal de la désertion en emmenant ses deux mille hommes : c'était une honteuse panique. L'amiral, le chancelier de France, partirent comme les autres ; enfin, le 18 février, ce fut le tour de l'archevêque de Reims et de l'évêque d'Orléans. Dunois seul tint bon, résolu qu'il était de défendre jusqu'au bout l'honneur et l'apanage de cette maison d'Orléans dont lui, bâtard, était le dernier soutien. La vue des fortes bastilles, élevées par les Anglais autour d'Orléans, l'une qu'ils appelaient *Londres* sur la route de Châteaudun, l'autre nommée *Paris* à l'entrée du faubourg Bannier, trois autres enfin pour dominer la haute et la basse Loire à Saint-Loup, à Saint-Jean-le-Blanc, à Saint-Pryvé, ne l'avait point effrayé. Il s'était laissé enfermer sans peur dans cette redoutable enceinte de forteresses ennemies. Déjà La Hire, trompant la surveillance des Anglais, avait pu par ses ordres se rendre à Chinon auprès de Charles VII pour lui demander de nouveaux secours, et Xaintrailles avait poussé avec non moins de bonheur jusqu'à la cour du duc de Bourgogne. Il y allait, de la part de Dunois, le prier, comme parent du duc d'Orléans, de prendre son apanage en pitié et de mettre sous sa garde la ville assiégée. C'était une démarche habilement conçue pour mettre la division entre les ennemis de la France. En effet, séduit par les offres de Xaintrailles, le duc Philippe se rendit en toute hâte à Paris et en fit part à Bedford. Celui-ci trouva la proposition offensante ; il répondit arrogamment qu'Orléans ne serait remis qu'aux mains du roi d'Angleterre, dont les troupes l'auraient si bien gagné. Il ajouta même, selon Alain Chartier, « qu'il serait bien marri d'avoir battu les buissons et que d'autres eussent les oisillons. » Le duc, blessé à son tour, rappela tout ce qu'il avait de troupes bourguignonnes au siége d'Orléans. C'était là un beau succès diplomatique pour le rusé bâtard ; mais la retraite des Bourguignons, qui en avait été la suite, n'avait pas tellement affaibli l'armée assiégeante, qu'il en résultât de grands avantages pour la ville assiégée. Son état même empirait chaque jour. Toutes les routes étant maintenant gardées par les bastilles anglaises, les approvisionnements n'arrivaient plus et on commençait à souffrir de la famine. Quelques Orléanais, soit découragement, soit lâcheté, s'étaient entendus déjà avec l'ennemi pour lui livrer la ville : on avait trouvé, du côté de la porte Parisis, un large trou pratiqué de l'intérieur dans le mur d'enceinte. Enfin, les choses devenaient si désespérées que pour sauver Orléans il fallait plus qu'une victoire, il fallait un miracle. Dieu y pourvut.

Depuis quelques mois, Dunois relevait les esprits défaillants des Orléanais par des paroles qui leur faisaient pressentir un prodige du ciel en faveur de la France. On disait qu'une jeune fille, nommée Jeanne, venant des marches de Lorraine et se disant inspirée de Dieu, avait promis de délivrer Orléans et de mener sacrer le roi à Reims. Mille bruits merveilleux circulaient sur son entrevue avec Charles VII à Chinon, sur son héroïque candeur, et sur sa confiance dans sa mission divine. La jeune fille s'acheminait, comme un ange sauveur, vers Orléans; on avait préparé à Blois un immense convoi pour ravitailler la ville affamée : cinq mille hommes, commandés par les sires de Retz et de Boussac, et l'amiral De Culant, lui servaient d'escorte; et Jeanne, à qui on venait de donner tout l'état d'un chef de guerre, un écuyer, deux pages, deux hérauts, un chapelain, marchait en tête de cette petite armée avec sa bannière fleurdelisée et l'épée, que, par une révélation d'en haut, elle avait prise derrière l'autel de Notre-Dame de Fierbois. Le miracle fut bientôt sensible pour tous les yeux. Le convoi s'était mis en marche par la Sologne; à deux lieues en avant d'Orléans, Dunois vint à sa rencontre. Les premières paroles de Jeanne la Pucelle furent pour la pauvre ville aux abois, pour le pauvre duc prisonnier à Londres. « Je vous amène, dit-elle à Dunois, le meilleur secours qui ait jamais été envoyé à qui que ce soit, le secours du roi des cieux ; il ne vient pas de moi, mais de Dieu même qui a eu pitié de la ville d'Orléans et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent tout ensemble le corps du duc et sa ville. » Le convoi de vivres passa la Loire à la hauteur de Chécy sur des bateaux envoyés par les assiégés, et grâce à une fausse attaque que tentèrent les Orléanais contre le fort Saint-Loup, il traversa tout le faubourg Bourgogne et entra dans Orléans sans être inquiété.

L'armée n'avait osé le suivre ; elle était retournée vers Blois, laissant Jeanne d'Arc entrer seule dans la ville, le 29 avril, à huit heures du soir. Sa présence y rendit le courage à tout le monde. Tous la regardaient « *comme s'ils veissent Dieu.* » Ce fut bien mieux encore quand la Pucelle fut allée défier elle-même les Anglais des Tournelles, et quand, à peu de jours de là, elle se fut vaillamment portée, du côté de la Beauce, à la rencontre de l'armée que le bâtard ramenait de Blois, et qui passa entre les deux bastilles anglaises de Londres et de Saint-Laurent « sans contradictions quelconque, » protégée qu'elle était par la bannière de la Pucelle. Les bravades et les injures des Anglais donnaient la mesure de leurs inquiétudes et de leurs craintes : ils traitaient Jeanne de *ribaude* et de *vachière;* c'était, disaient déjà quelques-uns d'entre eux, une sorcière qu'il fallait *ardoir.* Mais pour les Orléanais c'était une sainte, et l'enthousiasme croissait toujours autour d'elle. Les chefs de guerre seuls, soit défiance, soit jalousie, ne la protégeaient point. Ils résolurent même d'agir sans elle ; tandis qu'ils allaient en grande force attaquer la bastille des Anglais à Saint-Loup, ils la laissèrent dormir dans la maison de messire Boucher, trésorier du duc d'Orléans, où on l'avait logée. Mais Jeanne se réveilla : « En nom de Dieu, s'écria-t-elle, les gens de la ville ont affaire devant une bastille, et il y en a de blessés. » Elle se fit armer hastivement, et quand « elle fut prête monta à cheval et courut sur le pavé tellement que le feu en sailloit, et alla droit comme si elle eût bien seu le chemin auparavant. » Le fort anglais avait été furieusement assailli, et Talbot,

pour lui porter secours, avait fait sortir toutes les troupes qui gardaient les autres bastilles; on les avait repoussées et fait rentrer en leur gîte, et quand Jeanne arriva on allait livrer au fort un nouvel assaut. Sa présence le rendit plus furieux et plus décisif, la bastille fut emportée. Jeanne ordonna qu'elle fût *arse* et démolie, « dont fut l'occision nombrée à huit-vingt hommes. » Deux jours après, les chefs tinrent encore conseil sans elle, mais elle apprit par Dunois qu'on y avait résolu de passer la Loire et d'attaquer la bastille de Saint-Jean-le-Blanc.

Jeanne y courut la première, et quatre mille hommes traversèrent la Loire à sa suite, entre la Tour-Neuve et le port Saint-Loup. Les Anglais ne les attendirent pas, ils désertèrent la bastille menacée et se replièrent sur celle des Augustins. Jeanne voulut qu'on les y suivît, et, s'y portant la première, planta résolument, en signe d'assaut, son étendard sur le boulevard extérieur du fort. Une vigoureuse sortie des Anglais mit d'abord quelque trouble dans la troupe des assaillants, mais Jeanne et La Hire la ramenèrent à la charge, et la bastille ne tint pas contre cet impétueux assaut Les Anglais n'avaient plus, de ce côté de la Loire, que les Tournelles et la bastille Saint-Pryvé. Ils ne comptèrent que sur le premier de ces forts et abandonnèrent l'autre, pour se retrancher dans celui de Saint-Laurent, pendant la nuit qui suivit leur échec aux Augustins. Cette même nuit, les Français la passèrent devant les Tournelles pour se tenir prêts à les attaquer le matin; mais quand il fallut donner l'assaut, les chefs hésitèrent; Jeanne seule fut d'avis qu'il ne fallait pas attendre, et d'un mot elle imposa silence à ces conseillers temporiseurs. « Vous avez été en votre conseil, leur dit-elle résolument, et moi j'ai été au mien. » Son avis était réellement le seul bon, car à tout moment Falstaff était attendu par les Anglais avec de nouveaux renforts, et tout retard eût été funeste. L'attaque commença par une vive canonnade contre le boulevard extérieur des Tournelles, puis on tenta l'assaut. La Pucelle, pour animer ses gens, se jeta la première dans le fossé, et déjà elle dressait une échelle contre le rempart, quand une flèche vint la frapper entre le cou et l'épaule. La blessure était profonde, car le trait ressortait par derrière; on l'emporta dans une vigne voisine, où, ne pouvant plus combattre, elle pria pour ses gens. Cependant, elle absente, toute ardeur s'était attiédie; Dunois regardait la journée comme perdue et donnait déjà l'ordre de ramener l'artillerie dans la ville. Jeanne l'apprit, et mandant près d'elle le bâtard : « Vous entrerez bien brief dedans, lui dit-elle en montrant les Tournelles, n'ayez doubte; quand vous verrez flotter mon étendard vers la bastille, reprenez vos armes, elle sera vôtre. » Puis elle remit sa bannière à son écuyer, lui ordonnant d'aller en avant. « Donnez-vous garde, ajouta-t-elle, quand la queue de mon étendard touchera au boulevard. — Il y touche, dit un des chevaliers. — Tout est donc vôtre, reprit-elle, et y entrez. » En effet, les assaillants, reprenant courage, montaient comme si une force surnaturelle les eût soulevés. Ceux de la ville, qu'échauffait aussi la vue de ce long combat, commençaient cependant à passer la Loire, à l'aide d'une mauvaise gouttière qu'ils avaient jetée sur l'arche rompue du pont. Gladesdale eut peur quand il vit venir ce nouveau flot d'assaillants; quittant le boulevard, il rentrait dans les Tournelles lorsqu'un boulet

brisa le pont de bois sur lequel il passait ; il tomba dans le fossé et se noya. Les Anglais ne résistèrent pas plus longtemps ; les Tournelles furent emportées, et le lendemain, 8 mai, désespérant de tenir dans leurs bastilles du nord, Talbot et Suffolk les abandonnèrent et sonnèrent la retraite. Jeanne avait sauvé la France.

Il ne resta pas un seul Anglais au midi ni au nord d'Orléans ; le siége était levé, et la Pucelle n'eut plus, pour achever l'œuvre de cette héroïque délivrance, qu'à chasser les Anglais des villes voisines, Jargeau, Beaugency et Meung. Après qu'elle les eut vaincus à Patay, le 18 juin, elle revint à Orléans où l'attendait, pour lui faire fête, toute la population qu'elle avait sauvée. Elle n'y resta que quelques jours ; elle alla rejoindre Charles VII, qui se tenait à Sully, à douze lieues de là, et qui, toujours indolent, n'avait pas daigné venir lui-même témoigner sa gratitude aux citoyens qui s'étaient si bien battus pour sa cause. Il ne visita Orléans que dix ans après, en 1439 ; c'était pour y présider l'assemblée des États, à la prière et avec l'aide desquels il prit des mesures efficaces pour rendre désormais impossible toute milice féodale, et pour assurer à la France les forces permanentes d'une armée royale. Dès lors, le roi dut seul nommer les chefs de guerre ; et les seigneurs, devenus de simples capitaines, durent être responsables de la conduite de leurs gens. Il fut ordonné que la guerre devenant l'affaire du roi seul, toute contestation qui en résulterait serait soumise à sa justice. Il ne fut plus permis aux barons de rien prélever, sous prétexte de guerre, au delà de leurs droits seigneuriaux, et le roi lui-même ne dut point outrepasser la somme de douze cent mille livres que les États lui accordaient par an, à la charge d'entretenir quinze cents lances avec dix hommes pour chacune. Dans cette même assemblée des États, la délivrance du duc d'Orléans, toujours prisonnier à Londres, fut remise en question ; et son rachat, effectué, le 10 janvier 1440, moyennant trois cent mille écus, fut l'heureux résultat des décisions prises par les trois ordres. Quant à la ville d'Orléans elle-même, elle ne fut pas souvent comprise dans les libéralités de Charles VII ; il se contenta de lui accorder, en 1430, quelques indemnités pour relever une partie des murailles, et de l'exempter pour tout le temps de son règne des taxes, subsides, aides et tailles. La reconnaissance royale n'alla pas plus loin ; Charles croyait avoir assez fait pour l'héroïque cité.

Louis XI ne pensa pas pourtant que la couronne fût quitte envers elle : il prit vivement à cœur les intérêts des Orléanais, et aima à faire séjour parmi eux. Nous l'y trouvons en 1466, en 1470, en 1471, en 1478. C'est durant le premier de ces voyages à Orléans que, touché de l'état de ruine où était restée, depuis le siége, l'église de Saint-Aignan, il résolut de la rétablir tout à fait, et, pour la mettre à l'abri de pareils désastres, de l'enfermer dans la ville avec tout le faubourg qui s'étendait autour d'elle. Il fit dresser lui-même le plan de la nouvelle enceinte, et voulut qu'on y travaillât aussitôt. En 1480, elle était terminée : la ville y avait gagné l'adjonction du vaste quartier qui s'étend, au midi, depuis la Tour-Neuve jusqu'à la Motte Sanguin (ancien fort de la Brebie) ; à l'est, depuis la Motte Sanguin jusqu'à Saint-Euveste ; au nord, depuis Saint-Euveste jusqu'à l'Évêché, où la tour de la Fauconnerie reliait la nouvelle enceinte à l'ancienne.

Orléans, ainsi accru, n'avait pas moins de cent quarante mille toises de superficie, et comptait environ vingt-six à vingt-huit mille âmes, population qui parut sans doute excessive à Louis XI, car, en 1477, il en détacha soixante-dix *ménagiers* (chefs de ménage) et les envoya avec leurs familles à Arras, ville nouvellement acquise à la France, afin d'en renouveler les habitants, restés trop dévoués au duc de Bourgogne. L'année suivante, le roi étant en querelle avec le saint-siége, convoqua à Orléans, au mois de septembre, une assemblée du clergé où il prit à tâche de reprendre la pragmatique et de réveiller les libertés de l'Église gallicane « qu'il tenait toujours en réserve, dit M. de Barante, pour les moments où il n'était pas content du pape. » Il y fut résolu que, dans un prochain concile, qui devait se réunir à Lyon, il serait permis de faire appel de l'autorité du saint-siége ; bien plus, pour empêcher l'argent de sortir du royaume, on décida qu'il fallait, quant aux bénéfices, revenir aux premiers droits et canons des conciles.

Orléans, que nous avons vu s'étendre par les soins de Louis XI, s'agrandit bien mieux encore sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII ; c'est alors que cette cité prit les grandes proportions qu'elle a conservées depuis. Une longue ligne de murs fortifiés enferma dans la ville le faubourg de Saint-Vincent et le faubourg Bannier, entre lesquels s'éleva un haut rempart que Catherine de Médicis fit planter d'arbres, et qui existe encore aujourd'hui sous le nom de *Grand mail*, la plus belle promenade d'Orléans. Tout l'ancien faubourg Saint-Laurent, c'est-à-dire tout le grand quartier compris entre la porte Bannier actuelle et la porte Barentin sur la Loire, fut aussi annexé à la ville, accrue déjà de ce côté, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par l'adjonction du bourg d'Avenum, au XIII[e] siècle. Les travaux furent commencés, en 1486, sous la surveillance de MM. Yvon d'Illiers et Jean de Gourville, qui ont laissé leur nom à deux rues de ces quartiers ; en 1498, ils étaient presque terminés, comme nous l'apprennent certaines prescriptions d'une ordonnance de Compiègne ; et en 1508, Louis XII, voulant amener la population dans les rues neuves, renouvelait l'ordonnance de 1489, laquelle défendait de bâtir aucune maison à une lieue aux environs. Louis XII aimait cette ville d'Orléans qui avait longtemps fait partie de son apanage et qu'il avait lui-même rattachée à la couronne quand il était monté sur le trône. Après son mariage avec Anne de Bretagne, il y mena en grande pompe sa nouvelle épouse ; et quand les Orléanais vinrent lui offrir le don de quatre mille livres qu'ils devaient toujours en pareille occasion à leur seigneur et duc, il refusa généreusement. En 1509, il fit achever la rédaction des coutumes d'Orléans, prescrite par Charles VII (1453), et donna ordre de les imprimer. En 1500, à son retour d'Italie, il avait amené à Orléans les ducs de Gueldres et de Juliers, pour terminer entre ces deux princes les différends dont ils l'avaient fait juge.

Le règne de François I[er] fut une époque onéreuse pour les Orléanais. Ils furent imposés, en 1526, à la somme de trente mille écus d'or, sur les deux millions exigés pour la rançon de François I[er] ; en 1539, il fallut qu'ils fissent violence à leur parcimonie, déjà proverbiale, afin de recevoir dignement l'empereur Charles-Quint qui passait par leur ville en se rendant à Paris. Pour conserver ses privi-

léges, la ville avait dû payer, l'année précédente, soixante mille livres au roi; et en 1525, force lui avait été de se laisser donner en gage au roi d'Angleterre, Henri VIII, comme garantie de l'exécution du traité de Moore qui concluait une alliance défensive entre l'Angleterre et la France. C'est à peu de temps de là que ce même Henri VIII, rendant hommage à la science des docteurs de l'université d'Orléans, envoya les chevaliers Fox, Taget et le fameux François Bacon soumettre à leur arbitrage la question de son divorce avec Catherine d'Aragon et celle de son mariage avec Anne de Boulen.

Sous Henri II, Orléans eut plus à souffrir encore que pendant le règne précédent; une maladie épidémique en décima les habitants, ainsi que ceux des environs, ce qui n'empêcha pas le roi de leur imposer la plus forte part de la taxe de soixante-dix mille livres qu'il leva sur tout le duché. Bien plus, la Loire débordée ayant crevé ses levées, inonda tout le val et se joignit au Loiret. Cependant l'autorité commençait à sévir dans la ville contre les protestants qui, déjà nombreux, excités par les souvenirs de Calvin, ancien écolier de leur université, et animés par la présence de Théodore de Bèze, y étaient plus remuants que partout ailleurs. Déjà deux calvinistes avaient été brûlés vifs par ordre du prévôt et d'autres avaient été condamnés à faire amende honorable, tête et pieds nus. La ville, indignée de ces supplices, murmurait hautement. Henri II crut tout calmer par sa présence : il vint à Orléans, en 1551, avec la reine et Diane de Poitiers, sa maîtresse; mais cette visite royale ne parut qu'une offense de plus pour les Orléanais, et quand Diane, en chevauchant vers Saint-Pierre-en-Pont, fut tombée et se fut cassé la jambe, quelques-uns regardèrent cet accident comme une expiation du scandale de sa présence parmi eux. C'est pourtant au milieu de cette population toute bouillante de mécontentement que les Guises et Catherine de Médicis, après le tumulte d'Amboise, amenèrent le jeune roi François II pour y tenir les États (1560). On avait d'abord assigné Meaux pour cette assemblée; mais le duc de Guise avait été d'un avis contraire, et faisant peu de compte de la mauvaise disposition des esprits, il avait choisi Orléans : « Ce qui fut par luy prudemment fait, dit Castelnau, car la ville d'Orléans étoit forte et presque au milieu de tout le royaume pour y envoyer s'il estoit besoin et recevoir advertissement de tous costés. » Tout d'abord, des chefs à la dévotion des Guises, MM. de Chavigny et de Sipierre, vinrent dans la ville et s'en assurèrent. Sipierre commença par faire désarmer les habitants; puis, comme ces mesures avaient surtout les huguenots pour objet, « il fit loger les garnisons ez maisons suspectes de la nouvelle opinion, et, par ce moyen, s'asseura de la ville, et quand bien même les protestants eussent voulu, ils n'eussent pu rien exécuter. » Le roi put alors arriver sans crainte; il fit son entrée, le 18 octobre, et « fut reçeu avec les solennités accoustumées aux nouveaux roys. » On le logea dans la maison du bailly Groslot, aujourd'hui hôtel de la mairie, et tout s'apprêta pour que les États s'ouvrissent dans une grande salle construite exprès sur la place de l'Étape.

Cependant le prince de Condé, sur lequel les Guises avaient de graves soupçons au sujet de la conjuration d'Amboise, avait été mandé par le roi, avec son frère, le roi de Navarre. Il arriva, le 31 octobre; le roi le fit aussitôt venir « pour

être esclairci de la vérité d'une chose de grande importance et contre son devoir de sujet et parent. » Le prince fit bonne contenance, mais beaucoup d'excellentes et fortes raisons qu'il allégua ne purent le garantir que dès lors, comme dit Castelnau, « il ne fust constitué prisonnier et mis ez mains de Chavigny, capitaine des gardes, qui le mena incontinent en une maison de la ville, laquelle fut aussitôt fort bien grillée et flanquée de quelques canonnières et fortifiée de soldats. » Dans le même temps, le roi de Navarre « fut esclairci de fort près et environné de la garde. » On arrêta aussi le bailli Groslot, « parce qu'il avait le bruit d'être fort factieux en la cause des protestants. » Mais le plus menacé fut le prince de Condé : on le tint prisonnier dans la maison où d'abord on l'avait mis, et qu'on croit être celle du coin sud-ouest de la rue des Anglaises et de la rue de la Bretonnerie; puis on instruisit son procès, « lequel fut précipité en pleins Estats », dit Tavannes. C'est que les Guises avaient hâte : le roi était fort malade; depuis quelques jours, il ne sortait plus, et lui mort, c'en était fait de leur vengeance. Condé, au contraire, n'ayant d'espoir que dans un retard, refusait de parler, et rien n'avançait. Enfin les Lorrains brusquèrent la crise : « nonobstant refus de répondre, opposition ou appellation du prince furent soudainement vidées avec injonction de répondre à peine de conviction. » C'était ôter à Condé sa dernière ressource, celle de son silence, et dès lors il n'avait plus qu'à se préparer à la mort; la sentence était même déjà minutée; par bonheur, François II mourut. Le procès était fini : Condé redevint libre, et les États purent s'ouvrir, présidés par le nouveau roi Charles IX; le chancelier Olivier en fit l'ouverture par une magnifique harangue que La Popelinière nous a conservée. On fit, dans cette assemblée, « plusieurs belles et louables ordonnances que l'on appelle les ordonnances des États d'Orléans, et particulièrement pour retrancher les venditions et trafics des bénéfices érigés depuis le règne de Louis XII. »

Condé, qui s'était échappé d'Orléans en captif à peine libéré, devait deux ans après y revenir en maître (1562). Ayant tenté de s'emparer du roi à Paris et à Fontainebleau, mais aussi vainement que La Renaudie l'avait entrepris pour lui à Amboise, il recueillit toutes ses forces sur le chemin d'Orléans, et se trouvant à la tête de deux mille chevaux et de huit mille hommes de pied, il entra dans la ville avec Coligny, sans coup férir « par la diligence et bonne conduite de Dandelot, colonel de l'infanterie françoise, lequel fit entendre aux habitants, après avoir gagné les portes, que ce qu'il faisoit étoit pour le service du roy et la conservation particulière de la ville. » Orléans fut alors le quartier général des calvinistes, la capitale du parti. Le vieux La Noue, à qui Condé en laissa la garde, lui en répondit; et sans tarder, en effet, il en fit une ville toute huguenote; il n'y eut plus pour corps municipal que des échevins calvinistes, pour docteurs et pour prêtres que des prédicants huguenots; tous les maîtres de l'université furent chassés, tous les écoliers dispersés. On pilla, ou détruisit même souvent les églises, soit de fond en comble, comme celle des Bénédictins, soit seulement en partie, comme Sainte-Croix, dont une mine, placée sous un des piliers de la nef, renversa la moitié. Le désir de faire cesser ces ravages ramena plus d'une fois les troupes catholiques sous les murs d'Orléans, mais toutes les tentatives furent vaines; il fallut que Guise, vainqueur des huguenots à Dreux, vînt l'investir lui-

même, en 1563, avec les vingt mille hommes de l'armée royale; ce fut un siége en règle. Guise se tenait au Portereau, avec Condé prisonnier dans son camp, et Catherine de Médicis logeait à deux lieues de là, au château de Caubray, jugeant des coups, attendant la fin de la lutte. La trahison livra au duc les tournelles et la tête du pont : il se préparait de là à foudroyer la ville à coups de bombardes, et déjà même, sûr de son entreprise, il mandait à la reine que sous vingt-quatre heures elle aurait nouvelle de la prise d'Orléans. On était au 18 février : ce jour même, vers le soir, comme le duc rentrait à son logis des Vaslins, un jeune gentilhomme protestant, nommé Poltrot de Méré, qui, caché dans une vigne, tout près de Lazin, l'attendait au passage, lui tira presque à bout portant un coup de pistolet qui l'atteignit dans l'épaule; la blessure était mortelle. Guise, emporté aux Vaslins, expira six jours après.

Cette mort simplifia les négociations déjà ouvertes dans l'Isle-aux-Bœufs et auxquelles avait fait obstacle, jusque-là, l'altière volonté du duc de Guise. Catherine de Médicis, et avec elle le connétable de Montmorency et Condé, libres tous deux sur parole, discutèrent et pesèrent les conditions du traité; tout fut bientôt réglé, car chacun était désireux d'une conciliation, « disant qu'autrement l'état était en danger de se perdre. » Enfin le 10 mars, « toutes choses étant bien pesées et débattues, la paix fut signée. » Elle ne devait pas être de longue durée. Le 28 septembre 1567, le capitaine Lanoue, avec quinze cavaliers, reprenait Orléans, dont Charles IX se croyait pourtant assuré, grâce à la citadelle qu'il avait fait construire près de la porte Bannier. Lanoue s'y comporta comme lors de la première occupation, en achevant de ruiner les églises et en mettant tout au pillage. Mais l'édit de pacification du 23 janvier 1568 le força de rendre une seconde fois la ville. Les huguenots n'en restèrent pas moins à peu près les maîtres d'Orléans jusqu'à la Saint-Barthélemy. Les massacres furent effroyables. Arnaud Sorbin, prédicateur et confesseur de Charles IX, les avait organisés « La nuit du mardy 26 août survenant, dit une relation du temps, les massacreurs commencèrent l'exécution à l'entour des remparts d'une si étrange façon, que les plus barbares du monde en eurent horreur et compassion. Il y avoit en tous ces quartiers-là fort grand nombre des dits de la religion : toute la nuict, on n'entendit que coups d'arquebuses et pistolets, brisement de portes et fenêtres, cris épouvantables de ceux que l'on massacroit, tant hommes, femmes et petits enfants, bruit de chevaux et charrettes traînant les corps morts, amas de populace par les carrefours avec des esclamations estranges, les blasphèmes horribles des meurtriers riant à gorge déployée de leurs furieux exploits. Le mercredy matin, ils recommencèrent plus cruellement et firent les grands massacres, ce jour-là, continuant jusqu'en fin de la semaine, avec toutes les sortes de cruauté qu'il est possible de penser..... Quant au nombre des occis, les meurtriers se sont vantes maintes fois d'avoir fait mourir plus de douze cents hommes; item environ cent cinquante femmes et grand nombre d'enfants depuis l'âge de neuf ans et au-dessus..... Les corps estoyent mis tout nuds, les nuits spécialement du mardy 26, mercredy 27, et chargez dans des fossez où l'on les laissa sans daigner les couvrir d'un peu de terre, tellement que les loups et autres bêtes en mangeoient la plupart. »

Par ce massacre, toute puissance active des huguenots fut anéantie à Orléans, toute sève calviniste y fut épuisée. C'est en vain qu'en 1573 on permit de rouvrir les prêches; les huguenots, quoique toujours nombreux, n'osèrent presque s'y rendre, et l'on vit bien qu'à Orléans, comme en bien d'autres lieux, le calvinisme était un parti « dissipé, ruiné et tout perdu. » Bien plus, par un revirement étrange, la ville d'Orléans se donna bientôt à la cause catholique avec autant d'ardeur qu'elle s'était vouée auparavant à celle des huguenots. Elle fut toute à la Ligue. En 1585, d'Entragues s'en assura sans peine pour le duc de Guise, et la lui garda en dépit de d'Épernon et des entreprises du roi de Navarre, qui s'avança même jusqu'à Meung, en 1587. Un moment, toutefois, il y eut conciliation : d'Entragues, gagné par Henri III, lui rendit Orléans; mais Guise, qui y tenait, la redemanda aussitôt et l'obtint comme place de sûreté. C'est à peu de temps de là qu'il fut assassiné à Blois (1588). Ses partisans craignaient toujours des embûches et tremblaient surtout pour cette possession; aussi, sur de simples soupçons qu'on en voulait aux jours du duc, l'un d'eux, nommé Roscière, avait pris l'avance sur les événements pour veiller à sa conservation. Il quitta Blois, « poussa son cheval à toute bride jusqu'à Nouan, dit d'Aubigné, et de là gagna en poste Orléans, où il mit un tel ordre, que d'Entragues, y courant après luy, trouva visage de bois. » D'Entragues, « refusé de la ville », se jeta dans la citadelle de la porte Bannier et s'y maintint. Il fallut que les Orléanais l'y assiégeassent en forme, l'année suivante. Ce siége est le premier combat des Ligueurs et des gens du roi. « Ce fut là, comme dit d'Aubigné, que brûla le premier poulverin de la Ligue. » Le chevalier Breton, homme du duc de Mayenne, poussait les Orléanais. Mais voilà que, comme ils se préparaient à forcer la citadelle, le duc d'Aumont arriva pour soutenir d'Entragues, avec quelques troupes et de l'artillerie. « A la vue de ces forces, dit d'Aubigné, les Orléanais, ne pouvant mettre bas leur citadelle, se contentèrent de la mettre dehors par le poing, c'est-à-dire de faire un grand retranchement en croissant qui allait baiser les deux courtines, se servant de Saint-Paterne pour un cavalier. Ce peuple, assisté de peu de gens de guerre pour lors, de défense vint aux offenses, et ayant mis en poudre à coups de canon cette petite place, osa faire deux mines, tellement qu'après diverses attaques, ils l'emportèrent au nez du maréchal d'Aumont. »

De ce moment, la Ligue régna à Orléans sans partage; Henri III se vit même contraint d'en retirer, pour les installer à Beaugency, l'Université et le présidial, seuls corps qui lui fussent restés fidèles. Les habitants, en revanche, ouvrirent leurs portes aux Ligueurs chassés de Chartres. Ils tinrent ainsi jusqu'en 1593. Enfin, cette année-là, au mois de mai, Henri IV vint assiéger lui-même la place du côté du Portereau. Repoussé par le duc de Montpensier, il y laissa Biron, qui se cantonna dans les bourgs d'Olivet et de Saint-Mesmin. De secrètes négociations commencèrent à se nouer entre lui et M. de La Châtre, gouverneur de la ville; la soumission d'Orléans, le 26 février 1594, en fut l'heureuse conséquence. Henri IV se montra sans rancune pour la ville; il y passa en revenant de Bretagne, et y revint présider le jubilé en 1600; enfin, en 1601, ayant à cœur de relever tout à fait de ses ruines la cathedrale renversée par les calvinistes, il vint solennellement poser la premiere pierre de ses tours. Il affecta de

fortes sommes à cette reconstruction, et pour la charpente seule permit d'abattre quarante arpents de ses forêts.

Sous Louis XIII, et pendant que Gaston, son frère, investi de cet apanage, était duc d'Orléans, la ville n'eut qu'un rôle passif. En 1631 seulement, Gaston s'y étant retiré, elle fut durant quelques mois le rendez-vous de tous les mécontents animés contre Richelieu. La part qu'elle prit aux troubles de la Fronde fut plus active. Cependant elle voulut, d'abord, rester neutre et ferma ses portes aux troupes des deux partis; mais mademoiselle de Montpensier s'y glissa par surprise et la fit déclarer pour les frondeurs (1652). Bientôt les ducs de Nemours et de Beaufort arrivèrent avec leur armée, et tinrent dans une maison hors des murs, près de l'église Saint-Vincent, un long conciliabule, où, après les plus vifs débats, que la présence de mademoiselle de Montpensier empêcha seule de dégénérer en combat, il fut résolu qu'on se mettrait à la poursuite de l'armée royale dans le Gatinais. Avec le règne de Louis XIV, toute histoire cesse, au surplus, pour Orléans. Cette ville ne connut guère le grand roi que par les taxes qu'il lui imposa, par certaine confirmation illusoire de ses priviléges, et surtout par cette fatale révocation de l'édit de Nantes, dont les résultats furent de chasser de ses murs toute la population calviniste; population industrieuse qui, en se retirant, lui enleva dix mille habitants sur cinquante-quatre mille qu'elle en comptait alors. Le règne de Louis XV lui fut plus favorable; alors furent construits le nouveau pont, commencé en 1750 et achevé en 1761, par M. Hupeau; la rue Royale, ouverte vers le même temps sur les plans du même architecte; et enfin les façades du quai Cypierre, bâties en 1771.

Jusqu'aux temps de la Ligue, la dévotion des Orléanais n'avait pas été bien vive; du moins, elle ne s'était signalée que par un petit nombre de fondations religieuses. En effet, on ne trouve que de rares couvents dans les anciens quartiers de la ville; ils abondent, au contraire, dans les quartiers neufs réunis par Louis XII. C'est surtout de 1600 à 1712, qu'on les voit s'y multiplier. En 1611, les Récollets, dont la communauté du Bon Pasteur tient maintenant la place, vinrent s'y établir, auprès de la rue d'Escures qu'on achevait alors; en 1612, arrivèrent les Minimes qui, sur un terrain appartenant à la compagnie des arbalétriers, fondèrent un vaste couvent et bâtirent une église, dont on fit un club pendant la Révolution, et où les négociants de la ville s'assemblent aujourd'hui. En 1614, ce fut le tour des prêtres de l'Oratoire : ils se logèrent au lieu appelé le *Grand-Jardin*; la communauté des Ursulines occupa, en 1622, le reste de ce vaste espace, qui suffit actuellement pour renfermer dans sa circonscription la prison, le Palais-de-Justice et la gendarmerie. Les sœurs carmélites, installées d'abord dans une maison, près Saint-Pierre, vinrent en 1617; les religieuses de la Visitation, en 1620; celles du Calvaire, en 1628; enfin, en 1703, pour compléter le nombre de ces communautés de femmes, qu'on voit toutes encore à Orléans, les sœurs du Bon Pasteur y ouvrirent un lieu de refuge pour les filles repentantes. Au XVII[e] siècle, s'établirent aussi à Orléans, dans la rue du Bourdon-Blanc et ensuite près de Saint-Pierre-en-Pont, les Carmes déchaussés, qu'il ne faut pas confondre avec les *Grands-Carmes*, couvent existant dans le faubourg Saint-Laurent dès l'an 1265; les Bénédictins de la congrégation de

Saint-Maur y construisirent, en 1653, un vaste monastère (aujourd'hui l'hôtel de la préfecture), sur l'emplacement occupé depuis le IXe siècle par les sœurs de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (*Sancta Maria Puellaris*), les mêmes que Villon avait appelées les *Béguines d'Orléans.*

La Révolution s'annonça, dès 1787, à Orléans par une assemblée provinciale où se produisirent pour la première fois avec un caractère politique quelques hommes que les événements devaient bientôt grandir : c'étaient l'abbé Sieyès, l'abbé Louis, Lavoisier, Sallabéry. Présidés par le duc de Luxembourg, ils tinrent leur première séance dans l'église du couvent des Jacobins. Parmi les hommes demeurés fameux, que la ville d'Orléans et le département du Loiret députèrent, outre ceux que nous venons de nommer, à l'Assemblée Constituante et à la Convention, il faut citer Louvet et Léonard Bourdon. Après le 10 août, la Commune de Paris envoya ce dernier à Orléans pour calmer les troubles qu'y excitait la nouvelle du renversement de la monarchie, et faire approuver toutes les mesures qu'avait prises l'Assemblée Législative. Ces mesures avaient surtout trait à la haute cour provisoire créée à Orléans par la Constitution de 1791, afin d'y juger les crimes de lèse-nation, et supprimée le 20 septembre de cette année, après quelques mois de séance dans le couvent des Ursulines. Restait à disposer des prisonniers condamnés par cette cour. Léonard Bourdon eut ordre de les diriger sur Versailles, où Fournier l'*Américain* dut les conduire sous bonne escorte. On sait le reste : arrivés près des portes de Versailles, ces malheureux furent attaqués par une bande de furieux et impitoyablement massacrés. C'est aux instigations de Léonard Bourdon qu'on renversa, le 29 août 1792, le monument de Jeanne d'Arc, situé alors dans le carrefour formé par la jonction des rues Royale et de la Vieille-Poterie. Le séjour du représentant du peuple fut cruellement marqué, plus tard, par l'exécution de neuf citoyens de cette ville, sous prétexte qu'il avait été insulté et blessé même, dans la nuit du 16 mars 1793, par la sentinelle du poste des gardes nationaux dont ils faisaient partie. Quant au monument de Jeanne d'Arc, Bonaparte, devenu Premier Consul, ordonna qu'il fût rétabli ; et c'est alors qu'on érigea sur le Martroy (1803), cette mesquine statue de M. Gois fils, qu'on y voit encore, mais que remplacera bientôt le monument plus digne auquel travaille M. Foyatier. La pensée de Jeanne d'Arc et de la reconnaissance que lui devait Orléans revint souvent à l'esprit de Napoléon. Quand, en 1811, il donna à la ville de nouvelles armes, à la place de ses anciennes armoiries, « *A cœur de lys d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or,* » il voulut que le souvenir de Jeanne d'Arc intervînt sur ce blason nouveau d'une manière éclatante. Ces armes furent donc, par ses ordres : *d'un champ mi-parti à dextre d'azur, à une Jeanne d'Arc en pied et armée, sur un terrein d'argent, à senestre de gueules, à une tierce feuille d'argent, au chef cousu de gueules, à trois abeilles d'or surmontées d'une couronne murale.*

En 1814, Orléans fut de bonne heure inquiété par les cosaques. Dès le 14 février, il en vint quinze cents jusqu'à Bionne et jusqu'à Saint-Loup. Heureusement, la ferme contenance du major Lagneau et des cinq cents hommes de divers corps qu'il avait ralliés, les intimida et les tint à distance ; la nuit même, la nouvelle de la victoire de Montereau les fit rétrograder. Peu de jours aupara-

vant, le pape, retournant en Italie, s'était arrêté à Orléans; deux mois après, le 9 avril, l'impératrice Marie-Louise et son fils y arrivèrent, conduits par le comte Schowalow et le prince Estherazy. On les logea à l'évêché, et ils partirent, le surlendemain, sans qu'aucun événement eût signalé leur présence. En 1815, à la nouvelle du retour de Napoléon, la garnison qui se trouvait à Orléans se déclara pour lui. Les généraux Dupont et Gouvion Saint-Cyr, qui étaient venus exciter le zèle de ces troupes en faveur des Bourbons, furent même forcés de fuir au plus vite. L'armée, battue à Waterloo, se replia sur la Loire, en juillet 1815; Orléans, que vinrent occuper aussitôt les troupes prussiennes, se trouva pris ainsi entre deux armées. Le prince d'Eckmühl, dont le quartier général était au château de la Source, occupait tout le Portereau et avait bordé la rive gauche de la Loire de cent vingt canons toujours braqués sur la ville. A la moindre démonstration hostile des Prussiens, qui en étaient les maîtres, il l'eût foudroyée Une moitié du pont lui appartenait, et pour prévenir une attaque de la part des Prussiens, qui occupaient l'autre, il s'y était fortifié de palissades; enfin les mines qui devaient faire sauter les deux dernières arches touchant au Portereau, étaient déjà prêtes. Mais ces préparatifs furent bientôt rendus inutiles par la retraite des Prussiens vers Blois et vers Tours.

L'ancienne capitale de l'Orléanais était, avant la Révolution, le siége d'une généralité créée par Henri II, en 1558, et dont la juridiction embrassait douze élections : elle avait un grand bailliage, déjà établi en 1107, rendu stable en 1388, et doté de douze juges présidiaux, en 1551; un gouvernement de province distinct de l'office du bailli, depuis 1522; une prévôté, établie en 1060 et supprimée en 1749; une chambre consulaire dont l'édit de création datait de 1565; une chambre des monnaies, tour à tour supprimée et rétablie, de 854 à 1716; une élection, une maîtrise des eaux-et-forêts; et une municipalité composé sous Philippe-Auguste de quatre prud'hommes, et sous Charles VI, de douze échevins, dont le principal avait pris le titre de maire, en vertu d'un édit royal de 1569. Orléans est aujourd'hui le chef-lieu du département du Loiret, le siége d'un évêché suffragant de Paris, depuis 1626, et d'une cour royale, qui comprend dans son ressort, outre le Loiret, les deux départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire : on y trouve aussi une académie universitaire; un collége royal, dont la prospérité date de quelques années seulement; une école normale primaire établie sous la Restauration, par les soins éclairés de M. Reverchon; une école de sourds-muets, fondée en 1839 par l'abbé Laveaux; et une école préparatoire de médecine et de pharmacie qui date de 1845. Les lettres ne sont cultivées à Orléans qu'avec beaucoup de timidité et sans grands succès, quoiqu'on y trouve une bibliothèque publique riche de trente-six mille volumes et de précieux manuscrits, venus presque tous de Saint-Benoît-sur-Loire : une société des sciences et arts, qu'on croirait dissoute, tant elle est inactive, ne fait rien pour y réveiller le goût des études. Cela tient, du reste, au caractère particulier des Orléanais, qui, doués d'un esprit vif et de talents naturels, appliquent exclusivement leur intelligence aux spéculations commerciales; encore remarque-t-on qu'ils ne s'y livrent, pour la plupart, qu'avec une mesquine méfiance et n'y apportent ni largeur ni hardiesse dans les idées. En un mot, la tradition des fortes études

ne s'est guère conservée à Orléans que par les membres de son barreau, qui, justement estimé, lui a mérité une place importante parmi nos premières villes de magistrature.

Le commerce auquel la position avantageuse de la ville et les aptitudes des habitants créaient de si belles ressources, a été longtemps florissant à Orléans. La population juive, qui pendant plusieurs siècles y fut si nombreuse et si puissante, entretenait son activité, surtout par les relations suivies qu'elle avait nouées avec l'Orient et l'Inde. La navigation sur la Loire, la vente des épiceries, l'exportation des lainages fabriqués dans la ville étaient les principales branches de ce commerce avec l'Orient; il n'a cessé tout à fait, il y a quelques années, qu'après l'abandon de la dernière manufacture des gasquets de Tunis, établie près du grand Mail. Des deux premières industries indigènes à Orléans, l'une, la fabrication du vinaigre, s'y soutient encore avec toute son ancienne renommée; l'autre, le blanchissage de la cire, a presque entièrement disparu. Les blanchisseries de cire étaient déjà célèbres sous Henri IV; la plus importante obtint, sous Louis XV, le titre de manufacture royale; on n'en comptait plus, selon M. Vergniaud, que quatre en 1830; ce nombre, si restreint, est encore aujourd'hui diminué. Des raffineries de sucre, dont la première datait de 1653, et qui, en 1796, étaient au nombre de trente-deux, il n'existe plus qu'une seule; encore cet établissement n'est-il point celui dont la ville se montrait si fière, parce qu'il était le plus ancien de tous, et qu'on y fabriquait le fameux *sucre royal*. Les tanneries d'Orléans jouirent autrefois d'une réputation méritée; mais depuis la Révolution, leur prospérité a décru devant la concurrence des tanneries de Meung; enfin ses filatures de laine et de coton, qui occupaient un si grand nombre de bras, ont toutes cessé leurs travaux. Le chef-lieu du Loiret ne doit donc plus être compté parmi les villes industrielles; en revanche, il peut tenir encore un rang important parmi les villes d'entrepôt, grâce aux chemins de fer qui s'y croisent déjà et multiplient sur son port les arrivages des marchandises venant de la haute et de la basse Loire, et dont la destination est d'une part Paris et tout le Nord, de l'autre les départements du midi.

L'aspect d'Orléans est triste et désert; peu de ses rues sont bien bâties, régulières et surtout bien pavées : il n'en faut excepter que la rue Royale et cette fameuse rue Jeanne d'Arc, longtemps rêvée, et si lentement bâtie qu'on doute si elle s'achèvera jamais. Les monuments sont rares; la cathédrale seule se fait remarquer, non point par son style, mélange bâtard de l'architecture du XVIIIe siècle greffée sur le gothique, mais par ses proportions grandioses et le charme réel de son aspect en général. Quelques maisons du XVIe siècle, qu'on laisse s'émietter pierre à pierre, et dont une seule, située dans la rue Neuve, est en bon état, méritent aussi d'être visitées. Quant aux édifices et aux maisons de construction moderne, ils sont mesquins et sans style. La population du département du Loiret s'élève à 318,452 habitants; celle de l'arrondissement d'Orléans atteint presque 145,000 âmes; la ville en renferme environ 40,000. Les communications rendues plus faciles avec les localités voisines, déplaceront peut-être et renouvelleront plus souvent la population du chef-lieu; mais il s'y conservera toujours ce qui en constitue le principal élément : d'abord la classe

des nobles, aristocratie bienveillante, vivant pendant l'été dans ses villas de la Sologne ou des bords de la Loire, pendant l'hiver dans ses hôtels de la rue de La Bretonnière; ensuite les petits rentiers, classe plus nombreuse, rangée, paisible, économe, dont ce vieil adage du XVI[e] siècle, *à Orléans la broche est rompue et la femme a emporté la clé*, peut caractériser encore la parcimonie, mais qui se montre charitable et compatissante pour toutes les misères. Nulle part, en effet, les institutions de bienfaisance ne sont plus nombreuses, plus prospères : nous n'en voulons pour preuve que les salles d'asile qui s'y multiplient, et surtout le vaste hôpital qu'on vient d'y achever avec une si confortable magnificence.

Orléans a donné le jour à plusieurs hommes célèbres. Nous nommerons seulement les plus connus. Ce sont : parmi les jurisconsultes, *Guillaume Fournier*, *Léon Trippauld*, et, le plus grand de tous, *Pothier;* parmi les savants, le père *Petau*, *Foncemagne*, l'abbé *Gedoyn*, l'abbé *Hautefeuille;* parmi les historiens, *Amelot de la Houssaye*, *Rippault Desormeaux;* parmi les poëtes, *De Cailly*, *Jacques Bongars*, et M[lle] *Barbier;* parmi les artistes, *Antoine Ferin*, fameux musicien sacré du XVI[e] siècle, le peintre *Michel Corneille*, l'architecte *Androuet Ducerceau*, qui bâtit le Pont-Neuf, et les graveurs *Simonneau*, *Perelle* et *Moyreau*.[1]

BEAUGENCI.

L'usage est d'écrire Beaugency par un Y; mais les savants, se fondant sur une critique plus exacte des anciens textes, ont donné la préférence à l'I. Beaugenci donc, où l'on a trouvé quelques débris romains et même gaulois, et dont un denier d'or du temps de Charles-le-Chauve constate l'existence au IX[e] siècle, ne prend rang dans nos annales que vers le commencement du XI[e]; mais il semble sortir tout armé du silence de l'histoire, et c'est déjà à cette époque un fief mouvant de l'évêque d'Amiens; il y a un archidiaconé et un château, que les bons

1. César, *De Bello Gallico.* — Jornandès. — Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ.* — Grégoire de Tours. — Frédégaire. — Morin, *Histoire du Gatinais.* — Polluche et Beauvais de Préaux, *Essais historiques sur Orléans* avec les annotations manuscrites de l'abbé Pataud. — Polluche, *Journal de Verdun*, oct. 1749. — Manuscrits de Polluche, de l'abbé Pataud et de l'abbé Dubois à la Bibliothèque d'Orléans. — Trippault, *Antiquités d'Orléans.* — Lemaire, *Histoire d'Orléans.* — Symphorien Guyon, *Histoire d'Orléans.* — Lottin, *Recherches historiques sur Orléans.* — Le marquis de Luchet, *Histoire de l'Orléanais.* — Ad. Duchalais, *Recherches historiques sur la ville et le canton de Beaugency avant 1022.* — Jollois, *Antiquités du département du Loiret et Histoire du siége d'Orléans de 1429.* — Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc.* — *Archives curieuses*, 1[re] série. — *Chronique scandaleuse* de Jehan de Troyes (coll. Petitot, 1[re] série, XIII). — *Mémoires* de Castelnau (id., ib., XXXIII). — *Mém.* de Tavannes (id., ib., XXIV). — *Mémoires* de d'Aubigné. — *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier. — Breton, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Orléans.* — L'abbé de Veyrac, *Mémoire pour servir à l'histoire d'Orléans.* — *Mercure de France*, juillet 1753. — *Revue Orléanaise*, IV[e], VIII[e] et XI[e] livraisons.

moines de Meung auraient bien voulu voir plus loin (*castrum nimium Magdunensibus vicinum*), et qu'occupaient des barons puissants et pillards, dont le pouvoir semble s'être étendu sur Oucques, Vendôme et Chaumont. C'est entre l'invasion des Vandales (406) et l'an 1000, qu'on doit placer l'accroissement remarquable de cette bourgade jusqu'alors inconnue. Suivant l'opinion de M. Duchalais, qui a restauré avec sagacité ces obscurs commencements, les Barbares ayant détruit Meung, en chassèrent la population; celle-ci vint s'établir à Beaugenci, et lui donna l'importance que la guerre avait pour jamais fait perdre à la première ville. Un fabuleux Simon, dont la légende fait un seigneur de Beaugenci, en 580, doit désormais disparaître, et la série des barons incontestables commence en 1022 à Lancelin Ier, fils d'un Landry *Saure* ou le *Cuivré*, qui très-probablement l'avait précédé, et dont la fille Élisabeth donna le jour à la race d'Henri IV.

De 1022 jusqu'en 1292, neuf barons de la famille de Landry possédèrent la seigneurie de Beaugenci. Lancelin Ier (1022-1051 ou 60), qui de son temps « passait pour l'un des hommes les plus adroits dans le maniement des affaires, » parvint, en effet, par ses pilleries et par les plus glorieuses alliances, à augmenter ses domaines et le lustre de sa famille. C'est de Jean son fils que sortirent Geoffroy-Plantagenet, Blanche de Castille, les maisons de Flandre, de Brabant, de Naples et de Sicile; et de sa fille Hildegarde, la maison ducale de Bretagne. Lancelin II (vers 1060-1082), dont le courage ne fut pas sans éclat, et dont l'histoire a noté la prudence et la libéralité, conserva à Beaugenci l'église de Saint-Étienne ou du Saint-Sépulchre, et la donna à l'abbaye de Vendôme, en lui imposant une redevance, qui fut payée jusqu'en 1789, et que sa singularité signale à notre attention. Le jour de Pâques, après la messe, le prieur devait se présenter à la porte du château, et offrir au seigneur pour le *decaremer* treize œufs frits dans l'huile, treize petits pains unis ensemble en forme de couronne, et deux pintes de vin rouge dans deux pots de terre neufs. Le plus illustre baron de cette famille fut sans contredit Raoul Ier (1082-1130). Marié avec Mathilde, fille de Hugues-le-Grand, il parut avec éclat à la croisade, se distingua au siége d'Antioche, où périt Eudes de Baugenci, son frère, qui portait l'étendard des croisés, et fit partie de l'ambassade envoyée par eux à Alexis Comnène. Raoul ne fit pas moins remarquer sa justice, lorsque dans le concile vainement assemblé à Beaugenci, en 1104, pour lever l'excommunication lancée contre Philippe Ier, le ravisseur de Bertrade de Montfort, il affranchit l'abbaye réformée par l'évêque de Chartres, et lui rendit les biens que ses prédécesseurs avaient usurpés sur elle; ou lorsque Louis-le-Gros, dont il était naguère l'ennemi, le chargea de négocier auprès de Foulques V d'Anjou, la paix avec la France et la guerre avec l'Angleterre. Après Raoul, cette famille décline peu à peu et s'énerve. Simon Ier (1130-1156) passe obscurément : à son nom se rattache pourtant le second concile de Beaugenci (1152), convoqué pour la répudiation d'Éléonore de Guyenne. Sous Lancelin III (1156-1186), les rois de France et d'Angleterre reçoivent solennellement dans sa ville le pape Alexandre III. Jean Ier, (1186-1203) « seigneur ardent à défendre ses droits », ne parvient pas à relever l'éclat de sa maison. Jean II (1203-1209) prend la croix, rend à Philippe-Auguste ses droits sur le Vermandois (1215), et meurt sans réaliser les espérances que donnaient son courage et ses vertus. Simon II, fils de Jean (1219-1260),

bientôt libre de la tutelle de Pierre de Courtenay, second mari de sa mère, suit saint Louis en Orient (1248), et trouve quelque faveur à la cour de France par son mariage avec la fille du trop fameux Pierre de la Brosse. Raoul II lui succède : c'est le dernier baron de la famille de Landry Saure ; il meurt sans postérité, après avoir vendu sa seigneurie à Philippe-le-Bel.

Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, protesta contre cette vente, et obtint vainement un arrêt du parlement qui confirmait ses droits sur la seigneurie de Beaugenci; le roi la conserva franche de tout hommage. Le bailliage de cette ville, qui datait de Raoul Ier, fut, en 1299, réuni par Philippe-le-Bel au bailliage d'Orléans; puis le fief passa, comme douaire, sous la puissance de Clémence de Hongrie et de Jeanne de Bourgogne, et enfin comme supplément d'apanage dans la famille d'Orléans, où il resta pendant près d'un siècle (1344-1439). Jean d'Harcourt, archevêque de Narbonne, acheta Beaugenci de Charles d'Orléans, prisonnier en Angleterre, et le donna en dot à Marie d'Harcourt, sa mère, femme de Dunois. Un siècle encore s'écoula avant qu'il fût réuni à la couronne sur les poursuites du procureur général. En 1544, il rentra de nouveau dans l'apanage d'Orléans, dont Henri II le détacha un instant pour le donner à Madeleine d'Annebault, en paiement d'une dette de vingt-cinq mille livres et de six mille livres de rente viagère. Douaire de Catherine de Médicis, Beaugenci fut érigé en comté (1569), puis vendu par Henri IV à deux capitaines suisses, qu'un arrêt força de le céder à Claude de la Châtre (1595); enfin il passa dans les mains de la marquise de Verneuil, de Henri de Bourbon, son fils, et du maréchal de la Ferté, avant d'être réuni encore une fois et définitivement à l'apanage d'Orléans (1663). Placé au centre du royaume, dans le voisinage de la capitale, et sous la main des princes les plus rapprochés du trône, Beaugenci dut souffrir de toutes les guerres et de toutes les agitations. Le prince de Galles s'en empare, en 1359, et son capitaine Knolles ravage le pays; en 1367, les Gascons prennent la ville et la pillent de nouveau; Du Guesclin, en 1370, les bat et les chasse; bientôt (1411) le duc d'Orléans, ayant appelé les Anglais et ne pouvant pas les payer, les laisse vivre à discrétion dans ses domaines, et Beaugenci surtout souffre de leurs pillages. Nouvelles prises, en 1421 et en 1428, l'une par le roi d'Angleterre, Henri V, l'autre par Salisbury. Mais enfin le jour de la délivrance approche. Jeanne d'Arc suit le duc d'Alençon sous les murs de Beaugenci : un premier combat oblige la garnison à se réfugier dans le château, lorsque Arthur, comte de Richemont, brouillé avec le roi, survient malgré ses ordres, et mérite, par son loyal secours, de rentrer dans ses bonnes grâces. Une double et vigoureuse attaque effraie le bailli d'Évreux, qui capitule, et Talbot, arrivé trop tard, évacue Meung, et va se faire battre à Patay par l'armée royale, qui le poursuit.

Sous Charles VIII, la révolte du duc d'Orléans faillit compromettre un moment la tranquillité de Beaugenci; Dunois, son allié, auquel la ville appartenait, en avait fait sa place d'armes; mais il suffit d'une démonstration de Louis de La Tremouille pour décider les rebelles à demander la paix (1485). Pendant les guerres de religions, de 1562 à 1591, Beaugenci eut à souffrir à la fois des outrages de ses ennemis et de ceux de ses défenseurs. Les habitants restèrent constamment fidèles à

la cause royale, et la présence de Condé, déjà maître de tout l'Orléanais, put seule leur faire accepter les prédicateurs calvinistes, qu'ils avaient toujours repoussés. Après les inutiles conférences de Talcy, le prince de Condé, plus rassuré au milieu des siens, voulut continuer à Beaugenci les négociations: la reine exigea que, pendant leur durée, la ville fût placée sous le commandement du roi de Navarre; mais lorsque tout fut rompu de nouveau, celui-ci, qui avait pris la place, refusa de la rendre. Condé s'en empara de force, au commencement de juillet (1562). Un mot d'un contemporain suffit pour peindre les horreurs du pillage : le soldat se comporta *comme s'il y eût eu*, dit La Noue, *un prix proposé à celui qui pis feroit*. Cependant, à l'approche de l'armée royale, Condé évacue la ville, après l'avoir démantelée. Antoine de Bourbon en répare les fortifications, y laisse garnison, et la voit retomber pour la troisième fois entre les mains de Condé, qui la quitte pour aller se faire battre à Dreux, où il est pris. Coligny, ayant succédé à Condé, a besoin de Beaugenci pour passer en Sologne; le prince de Poitiers se saisit de la ville sans coup férir; mais elle ne fait pas une plus longue résistance au duc de Guise, qui lui confie pour un temps le jeune roi et la reine-mère.

A la reprise des hostilités (1567), les protestants rentrent de nouveau dans Beaugenci; c'est alors qu'un moine nommé Peracelli, lequel avait prêché le carême avec édification dans l'église de l'abbaye, monta le Vendredi-Saint dans la chaire catholique, au milieu d'un immense auditoire, pour apostasier sa foi et confirmer la parole des hérétiques. La lutte, bientôt engagée dans l'église, se répandit au dehors; les protestants, plus nombreux et plus forts, ne mirent plus de frein à leur colère; l'incendie fut jeté dans la ville, et le vent le porta de l'abbaye à la *tour de César* qu'il réduisit à peu près dans l'état où nous la voyons. Le massacre suivit l'incendie et fut impitoyable. Lors de la Saint-Barthélemi, les protestants exercèrent à Beaugenci de sanglantes représailles. Parmi tant de victimes innocentes, il y en eut cependant une frappée justement : le capitaine de Sainte-Livrande, principal instigateur des malheurs de 1567. La juridiction et l'université d'Orléans furent transportées, en 1588, à Beaugenci. Ce n'est qu'en 1594 qu'on les replaça dans la capitale de la province, mais le rétablissement de la paix ne rendit pas à Beaugenci une prospérité qu'il avait désormais perdue. Cette ville, autrefois commerçante et riche, qui livrait à la consommation des peaux, des serges, des draps, des épingles et des parchemins, se trouvait réduite à l'état de simple village, et ne possédait plus que trente métiers la plupart inoccupés; il n'y avait, au XVIIe siècle, que quelques tanneries et quelques fabriques de bas au tricot. Les habitants, épuisés, demandèrent au roi et obtinrent l'exemption de toutes tailles; mais depuis ce temps jusqu'à la guerre des princes, des gelées, des pestes, une inondation qui emporta, en 1608, le faubourg du bout du pont, où passe aujourd'hui la Loire, ne leur permirent pas de reprendre haleine.

En 1652, Beaugenci hésita un instant entre le roi et les princes; mais enfin, après avoir dirigé sur Orléans les religieuses, les femmes et les objets les plus plus précieux, il ouvrit ses portes à M. de Plainville, qui se présentait pour le roi et qu'appuyait l'arrivée du maréchal d'Hocquincourt. Quelques jours après, le duc de Beaufort voulut attaquer la ville; mais il en fut empêché, et Beaugenci échappa aux désastres de la guerre. Depuis ce temps jusqu'à la Révolution,

quelques événements administratifs remplissent seuls l'histoire de cette ville : ils sont peu dignes d'intérêt. Les magistrats municipaux, d'abord appelés procureurs de ville, prirent, au XVIe siècle, le titre d'échevins, et le lieutenant du bailliage se plaça à leur tête sous le nom de premier échevin. Plus tard, à l'époque de l'établissement des maires, il usurpa la qualité de maire perpétuel dont le régent lui retira, en 1725, le titre et les fonctions. Le maire était alors nommé par le prince, sur la présentation des habitants; mais il voulut, en 1777, se réserver la nomination absolue à cause de la vénalité des charges, et ce ne fut qu'en 1787, qu'il rendit aux citoyens le droit de présenter leur premier magistrat à un choix. En 1789, de bonnes mesures adoptées par le comité des subsistances sauvèrent Beaugenci de la famine et lui permirent de porter des grains à Orléans. La garde nationale de cette ville prit part, en 1792, à une expédition contre huit mille agitateurs qui, attroupés aux environs de Vendôme, parcouraient le pays sous prétexte de taxer les subsistances, et qu'on put ainsi rappeler à l'ordre sans violence.

Beaugenci, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans, renferme une population de 4,850 habitants. Sa position au centre de l'Orléanais, de la France et de la Sologne, fait la fortune de ses six foires annuelles et de ses marchés du samedi qui rivalisent avec ceux d'Orléans et de Blois. Les cultivateurs des environs y apportent en foule le blé, la laine, les œufs, la volaille, le gibier, et y font circuler quelquefois jusqu'à cent mille francs. La haute industrie est moins importante : le canton tout entier ne renferme que sept usines et vingt-quatre moulins à vent et à eau. Beaugenci possédait autrefois une abbaye, deux paroisses, deux couvents, un prieuré, cinq chapelles, un hôpital, une enceinte fortifiée percée de sept portes, un château, un hôtel de ville, un pont et une tour *du gros horloge* qui n'est peut-être que la porte Vendôme. L'église de l'abbaye, construite dans le XIIe siècle, sert maintenant de paroisse; le prieuré de Saint-Étienne, beau monument du XIe siècle, remarquable par ses vastes transsepts, va peut-être bientôt disparaître pour élargir une place publique; l'hôtel de ville n'a pas conservé sans outrages sa charmante façade bâtie, en 1525, par Dion, et l'un des plus estimables vestiges de la renaissance. On doit encore regarder en passant le pont qui traverse la Loire, appuyé sur vingt-huit piles; la Tour de l'horloge et quelques restes du château. Mais le monument le plus important de la vieille ville est sans contredit la *Tour de Cesar*, ainsi que l'ancien donjon des sires de Beaugenci, lequel, élevé au XIe siècle, vient d'être enfin acheté par la ville et préservé d'une complète destruction. En face de cette vieille arme de guerre notre temps a élevé un monument pacifique digne d'être mentionné : c'est le viaduc qui fait franchir au chemin de fer de Bordeaux le pittoresque val des Marais. La voie de fer suspendue à dix-huit mètres au-dessus du fond de la vallée, n'a pas moins de trois cents mètres, et elle semble à peine soutenue par vingt-cinq arches élégantes fondées elles-mêmes, dans un terrain fangeux, sur une roche artificielle large de treize mètres et profonde de deux et demi.

Citons quelques noms qui honorent Beaugenci : *Cesar Thomas de la Thomassière*, médecin de M. le Prince, et père de *Gaspard Thomas de la Thomassière*, auteur d'une bonne histoire du Berry; *François-Charles Tardif de Briare*, savant

estimable et ingénieur en chef des ponts et chaussées; *Claude Rondeau*, jurisconsulte habile, ami du célèbre Pothier; M. et madame *Rippert*, fondateurs de *la Quotidienne;* l'aéronaute *Charles*, qui le premier employa l'hydrogène dans la construction des ballons; et M. *Picheux*, médecin et historien de Beaugenci.[1]

PITHIVIERS.

Le nom de Pithiviers (*Aviarium Pithiverium* ou *Pithiveris*) que les vieux chroniqueurs français écrivent indistinctement *Piviers*, *Putiviers*, et surtout *Pluviers*, est d'origine incertaine. Lemaire veut ridiculement qu'il vienne de *Jupiter Pluvius;* mais d'autres (et de ce nombre Robert Cenal), prétendent qu'il est dû aux pluviers qui abondent dans les environs. Sous les Romains, Pithiviers avait déjà quelque importance: de nombreux débris et surtout trois cents médailles de Victorin, Gallien, Tetricus et Claude II, trouvées dans les fouilles, en sont la preuve. La ville, toutefois, n'occupait pas l'emplacement où elle est assise aujourd'hui; elle se trouvait à une demi-lieue de là, vers la gauche, au lieu même où existe encore, au milieu de ruines, le bourg de Pithiviers-le-Vieil. C'est la comtesse Aloïse de Champagne, qui, en faisant construire un château, au nord-est de l'espace occupé par le Pithiviers moderne, et en promettant aide et protection à quiconque se ferait son vassal, fit la première déserter le vieux bourg pour le voisinage privilégié de son castel (999). Quand elle mourut, en 1025, le village avait grandi autour du château, et avait même une église déjà dédiée à saint Salomon, resté patron de la ville. Selon une chronique conservée par dom Bouquet, le château de Pithiviers laissé alors à la garde du comte Radulphe et devenu l'une des forteresses féodales du Gâtinais, fut assiégé en 1058 par le roi Henri Ier. Le siége dura deux ans, après lesquels la ville, réduite par la famine, fut impitoyablement livrée aux flammes. Le château sortit bientôt de ses ruines, et les comtes de Champagne revinrent souvent y tenir leur cour au milieu des quarante-huit vassaux nobles qui relevaient de cette importante châtellenie.

En 1251, les Pastoureaux revenant d'Orléans s'arrêtèrent à Pithiviers; ils y commirent de grands désordres, mais ne purent s'emparer du château. Il en fut de même, en 1360, à l'époque des courses des Anglais dans le Gâtinais : la ville fut dévastée sans pitié, le château seul tint bon contre leur furieux assaut.

1. ***Histoire des seigneurs de Beaugenci sur Loire*** par le père Dumolinet. — Ms de la bibliothèque Sainte-Geneviève. — ***Essais historiques sur la ville de Beaugenci et ses environs*** par Pellieux. — ***L'Art de vérifier les dates.*** — ***Recherches historiques sur Beaugenci***, par M. A. Duchalais, insérées dans l'Annuaire de cette ville, pour 1845. — ***Mémoire archéologique sur la tour de Beaugenci***, par le même.

En 1428, Pithiviers fut encore emporté par les Anglais, et perdit même à cette seconde attaque ses murailles du sud et de l'est que Louis XI fit rétablir. Plus tard, Charles IX vint souvent dans les environs de Pithiviers, où l'attirait son amour pour Marie Touchet, retirée au *Hallier*, châtellenie voisine. On dit même que c'est lui qui mit le premier en faveur à la cour ces excellents pâtés de pluviers et d'alouettes, dont il avait apprécié toute la succulence chez un *talmelier protestant* de Pithiviers, et dont la renommée, comme on sait, dure encore. En 1562, l'armée du prince de Condé prit la ville de vive force, et y massacra les prêtres; elle y rentra, en 1567, et l'année suivante les reîtres ruinèrent ce que Condé avait laissé debout. Le prince revint encore à Pithiviers, en 1574, sur le bruit qu'on y formait un complot pour enlever la place aux Calvinistes. « Ce fut Condé qui entra dedans, dit dom Morice, et y fit pendre deux capitaines et un prestre, parce qu'ils avoient manqué de foy au roy de Navarre. » Le 23 juin 1589, Henri IV venant de Châteauneuf et marchant sur Paris, arriva devant Pithiviers, qui refusa de lui ouvrir ses portes. Une seule attaque lui fit raison de cette résistance, et la seule vengeance qu'il en tira fut de faire démolir la partie des murs réparée par Louis XI. Pendant le règne de Louis XIV, Pithiviers dut à la fertilité des campagnes environnantes l'importation sur son territoire d'une plante inconnue jusque là dans le Gatinais, et appelée à devenir bientôt la principale richesse de toute la contrée. Le safran, qui auparavant n'était cultivé que dans l'Albigeois, l'Angoumois et le Limousin, ainsi que nous l'apprend une ordonnance de Henri II, du 18 mars 1550, commença à se naturaliser avec succès dans ces terres si fécondes. Des lettres-patentes de Louis XIV, du 1er août 1698, autorisèrent cette riche culture, et bientôt elle prospéra si bien que le commerce du safran fut anéanti dans quelques-unes des autres provinces, et que l'intendant de Limoges crut devoir, mais vainement, faire retirer l'autorisation royale. Lorsque les armées alliées envahirent la France, en 1814, Pithiviers fut l'une des villes les plus maltraitées de l'Orléanais. Un habitant ayant eu l'imprudence de tuer l'officier que l'hetman des Cosaques, Platow, y envoyait en parlementaire, la ville fut prise et livrée au pillage, pendant plusieurs heures, en dépit des traités déjà signés depuis quelques jours.

Pithiviers, compris dans l'Orléanais proprement dit, dépendait, en 1789, du diocèse et de l'intendance d'Orléans: c'était un gouvernement de place, le chef-lieu d'une élection et le siége d'une justice royale; il y avait, en outre, dans ses murs un grenier à sel. L'église de Saint-Georges de Pithiviers jouissait des prérogatives attachées aux collégiales; la seigneurie de la ville appartenait à l'évêque d'Orléans. Pithiviers figure aujourd'hui dans le département du Loiret comme chef-lieu de sous-préfecture; c'est le siége d'un tribunal de première instance; sa population atteint presque 3,800 âmes, et l'on en compte dans l'arrondissement environ 60,000. Son commerce, toujours considérable, est entretenu par six foires annuelles; il consiste en vins, laines, miel, et surtout safran très-estimé; ses excellents gâteaux d'amandes, ainsi que ses fameux pâtés d'alouettes, sont exportés, dans toute la France. Quant à la ville, elle n'offre véritablement rien de remarquable; ses rues sont étroites, tortueuses, mal pavées, et l'on n'y trouve aucun monument, car on ne peut donner ce nom à l'église de Saint-Salo-

mon, au clocher aigu et penchant. Pithiviers a vu naître le grand mathématicien *Poisson*, auquel on doit prochainement ériger une statue avec le produit des souscriptions des habitants ; le naturaliste *Descourtilz* a reçu le jour dans les environs de cette ville.[1]

MONTARGIS.

L'origine de Montargis se perd dans les siècles reculés : on la fait remonter à Chlodwig et même jusqu'au temps de Jules-César. Quelques écrivains, en effet, désignent Montargis sous le nom de *Vellaunodunum Senonum ;* mais c'est une erreur : le *Vellaunodunum* des *Commentaires* ne peut s'appliquer qu'à la petite ville de Beaune en Gâtinais, la même que César rencontra sur son chemin et enleva rapidement, en marchant de Sens (*Agedincum*) sur Orléans (*Genabum*). Il n'est pas impossible que Montargis tire son nom du mont élevé (*Mons Argis* ou *Argisus*) qui le domine ; bien entendu qu'il faut laisser la légende dériver *Argisus* d'*Argus*, le fameux berger de la fable que Junon avait chargé d'épier sans cesse Io sa rivale. Ce qui a donné lieu à cette légende, c'est que du haut de la montagne, sur laquelle on aperçoit encore quelques ruines de l'ancien château de Montargis, l'œil découvre une immense étendue de pays et n'a de tous côtés d'autre limite que l'horizon, excepté au nord où il s'arrête sur une belle forêt. Le château dont nous venons de parler, bâti on ignore à quelle époque, sur un roc, à l'ouest de la ville, et sur l'emplacement d'une vieille tour que Chlodwig y avait fait construire, dit-on, pour protéger tout le territoire d'alentour contre les incursions des barbares, pouvait contenir environ six mille hommes; les murailles étaient crénelées, flanquées de grosses tours et défendues par des fossés profonds. Dans la grande salle du château, qui avait près de deux cents pieds de long, on remarquait six cheminées énormes, dont les manteaux étaient enrichis de peintures précieuses. Sur le manteau de la cheminée du milieu Charles VIII avait fait sculpter l'histoire du chien de Montargis, que nous raconterons plus tard. La grande salle était voûtée et ornée de devises et d'armoiries. On y voyait une grande volière au-dessus de laquelle Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et titulaire de son chef des duchés de Chartres et de Montargis, qu'elle apporta en dot au duc de Ferrare, avait fait construire un cabinet de verre. Le château renfermait, en outre, une vaste citerne et un manége, de superbes berceaux en charpente, des galeries d'une riche architecture, un jardin et un parc, l'un et l'autre d'une grande étendue. On l'appelait enfin le *berceau*

1. Dom Bouquet, tome XII, p. 795. — Dom Morin, *Histoire du Gâtinais.* — Lottin, *Recherches historiques sur Orléans.* — *Lettres* de Henri IV, t. II. — Vergniaud Romagnesi, *Album du Loiret.* *Dictionnaire* de Besselu.

des Enfants de France, parce que, antérieurement à la construction du château de Fontainebleau, les reines, après leurs couches, venaient y passer quelques mois, à cause de la beauté du paysage, de la pureté de l'air et de la sûreté des fortifications.

Montargis, dégagé aujourd'hui de ses lourdes fortifications et délivré des eaux croupissantes qui baignaient ses murs, s'offre au regard, environné d'une immense prairie et d'une belle forêt. Les canaux de Briare, de Loing et d'Orléans s'y réunissent. Les maisons de la ville sont vieilles, mal bâties, les rues tortueuses et inégales; mais des eaux vives arrosent ses jardins et la coupent dans tous les sens en une infinité d'îlots; de nouveaux quartiers commencent, d'ailleurs, à s'étendre sur l'emplacement solitaire des anciens couvents. Il n'y a véritablement que peu de petites villes dont l'aspect soit plus découvert et plus varié. Les bords du canal sont plantés de superbes platanes : d'un autre côté, la vue se porte sur le spectacle mouvant et animé des bateaux et des écluses; de l'autre, sur la prairie où serpentent le Loing et l'Ouanne, et qui ondoie comme une longue nappe de verdure depuis Montargis jusqu'à Chevray. Dans le fond s'élève le coteau de Saint-Firmin garni de vignes; plus loin, le joli clocher d'Amilly borne l'horizon. L'hiver la prairie disparaît : le Loing et l'Ouanne débordent, s'unissent et roulent leurs eaux avec une rapidité prodigieuse. Le *Patis*, vaste pelouse plantée d'ormes, de peupliers et de platanes, et traversée par des allées sablées, sert de promenade aux habitants, et de champ à la foire de la Madeleine, qui est la plus renommée et la plus suivie dans tout le département du Loiret.

L'histoire de Montargis, jusque vers la fin du XIIe siècle, est absolument nulle : les documents positifs manquent du moins, et tout ce qu'on sait avec certitude, c'est que Pierre, quatrième fils de Louis-le-Gros, ayant épousé Élisabeth de Courtenai, à laquelle appartenait la ville, prit le titre de seigneur de Courtenai et de Montargis. Ce Pierre, qu'Albéric de Trois Fontaine qualifie de *Vir probissimus*, accorda, en 1170, aux habitants, une charte de franchise par laquelle, les exemptant de toutes tailles et corvées, hormis le charroi du vin du seigneur et la dîme d'une émine de seigle pour chaque cultivateur labourant avec une charrue, il les affranchit aussi de toutes contributions sur la vente ou l'achat des marchandises, leur garantit la possession de leurs propriétés, dans le cas même où ils se seraient rendus coupables d'un crime *quel qu'il fût*, et assura aux marchands qui visitaient les foires de la ville la sécurité de leurs personnes, soit en y allant, soit au retour. Ce document, outre que son texte nous apprend qu'il y avait dès lors des foires à Montargis, nous révèle aussi l'existence d'une léproserie et d'une église paroissiale dans ses murs : la charte était, du reste, calquée sur celle de Lorris, « avec la différence, dit Dulaure, qu'au lieu de payer six deniers par arpent de terre, comme à Lorris, les habitants de Montargis furent tenus de payer, le jour de la fête de Saint-Jean, cinq sous pour chacune de leurs maisons. » Pierre ordonna à tous les seigneurs subalternes qui touchaient des redevances à Montargis, de jurer successivement le maintien de tous ses articles, déclarant que, sur leur refus, les habitants n'en seraient pas moins quittes désormais de toutes redevances féodales. Pierre II, de Courtenai, fils du précédent et cousin de Philippe-Auguste, par le crédit duquel il épousa, en 1184, Agnès, fille du

comte de Nevers, agrandit et embellit le château de Montargis. Ce fut un homme violent, indomptable, toujours en guerre avec ses voisins; il ne révoqua pourtant pas les franchises accordées par son père aux habitants de sa seigneurie, au contraire, il les ratifia complétement. En 1188, ayant cédé Montargis à Philippe-Auguste, celui-ci en réunit le domaine à la couronne. L'ambition remuante de Pierre ne pouvait se contenter d'un champ aussi étroit qu'une simple seigneurie du Gâtinais. C'est ce même Pierre de Courtenai qui, devenu veuf, et marié en 1193 à Yolande, fille de l'empereur d'Orient, s'assit un moment sur le trône de Constantinople.

Philippe-le-Bel habita deux fois le château de Montargis, en 1285 et en 1308. Son fils puîné, Philippe-le-Long, confirma les habitants dans tous leurs priviléges (1320). Suivant l'usage que nous avons mentionné déjà, Marie de Luxembourg, femme de Charles-le-Bel, se rendait au château, en 1322, pour y faire ses couches, quand le chariot qui la traînait, venant à verser, le fruit qu'elle portait dans son sein fut blessé dans la chute, et « la mort de l'enfant qui était un fils, causa celle de la mère. » Charles V, en 1380, fit fondre, au château même dont il avait considérablement accru les dépendances, le timbre de l'horloge qu'on y plaça, « semé de fleurs de lys d'or sans nombre et marqué de son nom. » Jean Jouvence avait fabriqué l'horloge, et c'était la seconde qui existât en France. Il y avait alors à Montargis une justice royale, depuis 1330 que Philippe de Valois avait supprimé celle de Château-Renard pour la transférer dans la première de ces deux villes. Charles V l'érigea en bailliage, lorsqu'à la mort de son grand-oncle, Philippe, fils puîné de Philippe de Valois et titulaire du duché d'Orléans, il eut donné à son frère Louis ledit duché en apanage (1391). Le château, comme nous l'avons indiqué, était très-fort et à l'abri de toute surprise; aussi, est-ce dans ses murs, qu'après l'entrée des Anglais et des Bourguignons à Paris, le seigneur de l'Ile-Adam, du parti des Armagnacs, conduisit secrètement le jeune dauphin, depuis Charles VII (1418).

Montargis reconnaissait encore l'autorité du dauphin, à son avénement au trône (1422). Cinq ans ne s'étaient pas encore écoulés quand le duc de Bedfort, voulant être maître du littoral de la Loire, fit avancer sur cette place une armée de six mille hommes sous le commandement du comte de Warwick, de Suffolk et de La Poll (juillet 1427). Le gouverneur de La Faille, homme d'un grand courage et d'une activité infatigable, se mit en état de défense, organisa la milice, crénela les portes, garnit les remparts de bombardes et de pierriers, et fit jurer aux habitants de s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que de la rendre aux Anglais. L'artillerie des remparts fit bientôt taire celle des ennemis. Mais les convois de ravitaillement étaient interceptés : la famine sévissait, le bois même manquait; la ville était aux abois. Le gouverneur, qui savait le roi à Gien, lui dépêchait courriers sur courriers, en le suppliant de venir au secours de Montargis; mais aucun d'eux ne revint, si ce n'est un seul qui, fait prisonnier, avait promis au capitaine anglais de s'entendre avec quelques-uns d'entre les assiégés pour livrer la ville. Vingt Anglais ayant donné dans le piége et étant entrés par le créneau l'un après l'autre, furent saisis, garrottés, et menés au poste; le capitaine lui-même était du nombre : ce que voyant, l'ennemi resserra le

blocus. Alors, et comme par une bonne pensée de salut qui vint à l'un des assiégés, on se rappela que de vastes étangs, dits étangs de Licaire, existaient non loin de Champignelles, d'où l'eau s'échappant par torrents après rupture de digue, viendrait dans leurs camps bas formés engloutir les Anglais. Deux habitants de Montargis (que l'histoire n'a-t-elle gardé la mémoire de leurs noms!) se dévouèrent et partirent.

Cependant le roi avait ordonné au connétable de Richemont d'aller ravitailler Montargis. Ayant donc ramassé force vivres, Richemont en confia l'escorte, composée de plus de quinze cents hommes, au brave Dunois, auquel se joignirent Guillaume d'Albret, d'Orval, Xaintrailles, Gaucourt et l'intrépide Lahire. Dunois s'étant enfoncé dans la forêt d'Orléans, apprit des gens de la campagne que les généraux anglais s'étaient disjoints par mauvaises et diverses positions, éloignées les unes des autres. Il porta Lahire en tête de l'avant-garde. Celui-ci s'en vint camper la nuit à Chevillon ; et voyant au matin passer à côté de lui le curé de cette petite paroisse, il lui demanda brusquem nt l'absolution de ses péchés. — Eh bien! confessez-les, lui dit le prêtre. — Je n'en ai le temps, répondit Lahire, et prenez que j'ai fait tout ce que gens de guerre ont coutume de faire. Et le prêtre lui ayant donné l'absolution telle quelle, Lahire pria et dit : — Mon Dieu! fais aujourd'hui pour Lahire autant que tu voudrais que Lahire fît pour toi s'il était Dieu, et que tu fusses Lahire. Il se dirigea ensuite sur Montargis, résolu sans attendre Dunois d'attaquer l'Anglais. Sur ces entrefaites, les envoyés de Montargis avaient gagné Champignelles; et avec l'aide des paysans, furent rompues les digues d'où l'eau se précipitait à torrents.

La quatrième nuit était au tiers de son cours. Un silence profond régnait dans la ville et dans le camp. Seulement on entendait par intervalles les appels des sentinelles, quand tout à coup retentit un bruit sourd et lointain. Un cri d'alarme part du camp des Anglais, la terreur s'empare d'eux. Les soldats de Warwick courent au hasard, parmi les eaux qui les submergent. Le Loing et l'Ouanne réunis emportent tout dans leur course. A ce moment Lahire arrive et tombe sur la division de La Poll, qui bientôt se rallie et va accabler sous le nombre le général et ses audacieux Gascons, lorsque le Bâtard d'Orléans survient à point, forme sa cavalerie en colonne serrée, et fond sur les Anglais. Après cinq charges réitérées, les gens de La Poll reculent; Suffolk s'ébranle avec sa division pour les appuyer, mais forcé de longer les marais noyés du Loing, il se trouve surpris par l'arrière-garde de Dunois qui lui barre le passage. Mercadieux la commandait; pour mieux juger le combat, ayant levé la visière de son casque, il reçoit dans la figure un coup de lance qui lui traverse la bouche; le coup fut si violent, que le fer resta dans la plaie. Sans perdre courage, il arrache le fer et se jette de nouveau dans la mêlée. Ce qu'ayant vu du haut des remparts, La Faille, le gouverneur de Montargis, sort de la place avec tout son monde et se précipite dans le camp à moitie submergé du comte de Warwick, ou l'on se battait quasi à la nage, et où les nôtres triomphèrent. Ce fut alors qu'un habitant de Montargis, le nommé Gaillardin, s'empara de la bannière de Bedfort, que le Régent avait confiée à sir Windham. La Poll, cédant à la fougue de Lahire, abandonna le terrain et voulut se porter au secours de Warwick ; mais les routes avaient disparu sous

les flots, les ponts étaient rompus, et la plupart des siens se noyèrent. Quant à Suffolk, ne pouvant se joindre à la division de La Poll, il reprit malgré lui le chemin de son camp. Les Anglais, partout en déroute, embourbés dans les marais, regagnèrent péniblement le quartier général de Warwick, qui recueillit leurs débris, rallia sa réserve et se réfugia à Ferrières (septembre 1427).

Dans cette mémorable journée qui porta un coup mortel au régent d'Angleterre, l'ennemi perdit au moins quinze cents hommes, tant tués que blessés. Les Français firent six cents prisonniers, un butin considérable, et une partie de l'artillerie des Anglais tomba en leur pouvoir. Dunois, vainqueur, entra dans la place qu'il avait sauvée; Charles VII la déclara ville franche, d'où lui est venu le nom de *Montargis-le-Franc;* il octroya, en outre, aux habitants une exemption de tous impôts et subsides, n'en réservant que les droits de la gabelle, leur permettant aussi de couper dans la forêt tout le bois nécessaire à la construction et au chauffage, enfin il ordonna la réunion de la ville et du château au domaine de la couronne (1430). Un fragment d'une ballade imprimée plus tard, en tête de ces priviléges de Montargis (1663), faisait allusion à la victoire de Dunois.

« On les vit ainsi que poissons
« Au milieu de l'étang de cuivre,
« Etre pris à nos hameçons,
« Lassés de boire et non de vivre. »

On voyait, à la même époque, sculptés en pierre, sur le manteau de la cheminée de l'ancien hôtel de ville, plusieurs Anglais nageant dans les eaux du Loing et s'attachant aux arbres de la forêt. Des supports de salamandres en feraient remonter la construction au règne de François Ier. « La résistance de Montargis et la levée du siége avaient été, » selon les expressions même de Charles VII dans ses lettres-patentes de 1430, « le premier terme de son bonheur : » aussi, dans les médailles commémoratives qui furent frappées, on grava sur la face les armes de la ville L M F (*Montargis-le-Franc*) et au revers la devise d'une *épée en pal dans une couronne de fleurs de lys penchante*, avec ces mots : *sustinet labentem.* Chaque année, depuis leur délivrance, les habitants de Montargis promenaient par les rues, dans une fête triomphale, le drapeau de Warwick; ce n'est qu'à la Révolution qu'il fut brûlé et la fête abolie.

Non contents d'avoir vaillamment contribué à la retraite des Anglais, les habitants de l'héroïque cité aidèrent, peu de temps après, les troupes royales à leur enlever la ville de Ferrières. Montargis fut surpris, il est vrai, quatre années plus tard (1431), par François de Surienne, surnommé l'Aragonnais, chef au service de l'Angleterre; mais ce fut seulement grâce à la trahison d'une fille de la ville avec laquelle il entretenait des intelligences, et qui engagea son amant, un barbier du gouverneur de Villars, à introduire, moyennant deux mille écus qu'on lui promit, l'ennemi dans la place, par une maison qu'il avait sur les fossés. Les Anglais se saisirent du château, mirent Montargis au pillage, massacrèrent sans pitié les habitants, et chassèrent honteusement le barbier et sa maîtresse. En 1432, les seigneurs de Graville et de Guitry se présentèrent sous ses murs et s'en emparèrent au bout de trois jours; mais le château ayant déjoué tous leurs

efforts, ils furent contraints de battre en retraite, après avoir toutefois renversé les murailles de la ville. Les Anglais y rentrèrent alors, ils la fortifièrent, et s'y maintinrent jusqu'en 1438, qu'elle retomba aux mains de Charles VII. C'est là qu'il convoqua son parlement, le 7 mars 1459, pour juger le duc d'Alençon, coupable d'avoir favorisé la rébellion du Dauphin, depuis Louis XI. Pendant la minorité de Charles VIII, les élections des députés aux États-Généraux de Tours eurent lieu dans la grand'salle des gardes (1483); ce prince, par des lettres-patentes datées de 1490, accorda aux habitants l'exemption de franc-fief, ban et arrière-ban. C'est sous son règne qu'on place l'aventure merveilleuse du chien de Montargis, ainsi appelée, quoique cette ville n'en ait pas été le théâtre, parce que Charles VIII la fit sculpter sur le manteau de la cheminée du château. Voici l'histoire, telle qu'on la raconte.

Un certain chevalier Macaire, jaloux d'un beau gentilhomme qui se nommait Aubry de Mondidier, l'attira traîtreusement dans la forêt de Bondy, et l'ayant tué à coups de poignard, l'enterra au pied d'un arbre. Or, il advint qu'Aubry avait un chien qui l'avait déjà retiré des flots, mais qui n'était pas en ce moment avec lui, ayant été envoyé devant sa femme. Revenu au logis, le chien cherche son maître, et ne le trouvant pas, sort malgré les valets, erre de tous côtés, suit sa trace dans la forêt et s'en va se coucher sur sa fosse, depuis le minuit, jusqu'à ce qu'il eût faim. Alors, se traînant auprès du chevalier de l'Ardillière, ami d'Aubry, il allait, venait, mangeait, retournait au bois, la tête basse, si triste et tellement, que l'Ardillière conçut des soupçons, et l'ayant suivi, il le vit qui creusait la terre et poussait de longs hurlements. On fouille, on découvre un cadavre tout défiguré : c'est celui d'Aubry; des témoins appelés le reconnaissent; on lui rend les derniers devoirs. A quelque temps de là, Macaire se trouvant arrêté par un embarras de voitures, devant la maison de l'Ardillière, voilà que tout à coup le chien se jette sur lui pour l'étrangler. Le bruit s'en étant répandu à la cour, Charles VIII fit cacher le chevalier Macaire dans la foule des autres gentilshommes, et appela le chien qui, l'ayant reconnu, se précipita sur lui. Macaire, interrogé, s'obstinait à nier : sur quoi, le roi voulut que, selon la coutume du temps, le chien et l'homme se battissent en combat singulier, pour que vérité en sortît. On mit donc en champ-clos, devant le roi et sa cour, en l'île de Notre-Dame, d'un côté Macaire armé d'un bâton noueux, et de l'autre le dit chien, non loin d'un tonneau percé où il pût faire retraite, et recommencer ses assauts et élancements. Le signal fait et le chien lâché, Macaire lui asséna un coup sur la cuisse; mais le chien blessé s'étant un peu retiré en arrière, revint et se coula à la gorge de son adversaire qu'il étranglait et qu'il terrassa. Macaire, pour lors, se mit à crier miséricorde, et qu'on fit retirer le chien, promettant de tout dire. Il avoua, en effet, devant le juge du camp avoir fait le crime, et s'étant confessé, fut de là pendu au gibet.

Louis XII, à son avénement (1498), réunit de nouveau à la couronne le domaine de Montargis qui avait été compris dans l'apanage de son duché d'Orléans. François Ier, en 1528, engagea la ville et le château à la fille de son prédécesseur, Renée de France, mariée au duc de Ferrare, Hercule d'Est, mais sous l'expresse faculté de rachat perpétuel. Renée, douée d'une âme forte et

d'un esprit cultivé, aimait l'étude et les sciences; elle apprit l'histoire et les mathématiques; Luc Gorurie lui enseigna l'astrologie; elle savait le grec et le latin. Sa protection et ses libéralités attirèrent les hommes les plus célèbres à la cour de Ferrare. Au retour de la funeste expédition de Naples, elle avait sauvé plus de dix mille Français, qui, sans elle, seraient morts de faim (1503). Calvin, forcé de s'expatrier et recueilli par elle, lui inculqua peu à peu ses doctrines; le célèbre Marot, autre protestant, avait été son secrétaire. La conscience du duc de Ferrare s'en alarma : il chassa de sa cour Marot et ses acolytes; il priva sa femme de la vue de ses enfants; il remplaca les soldats français de sa garde par des Italiens; il la retint prisonnière dans son palais : mais rien ne put vaincre sa résolution. Après la mort du duc de Ferrare, Renée revint en France (1559). Elle prit, d'abord, la défense du prince de Condé et ouvrit l'asile de ses domaines à tous les Français persécutés pour cause de religion. Le duc de Guise, son gendre, l'ayant fait sommer de lui livrer quelques gentilshommes calvinistes qui s'étaient réfugiés dans son château de Montargis, et la menaçant, en cas de refus, d'assiéger cette place, Renée fit au seigneur de Malicorne, son envoyé, cette fière réponse : « Avisez bien à ce que vous ferez; sachez que personne n'a le droit de me condamner que le roi même, et que si vous venez à l'exécution de vos menaces, je me mettrai la première sur la brèche, où j'essaierai si vous aurez l'audace de tuer une fille de roi, dont le ciel et la terre seraient obligés de venger la mort sur vous et sur votre lignée, jusqu'aux enfants au berceau. » Les paroles qu'elle adressa à Malicorne, en lui remettant ses protégés, ne sont pas moins mémorables. « Allez, lui dit-elle en fondant en larmes, si je n'étois femme, je vous ferois mourir de ma main, comme messager de mort. » Il y avait là comme un sombre pressentiment de la Saint-Barthélemy.

Pour dire le mal comme le bien, sous la domination de cette princesse impérieuse et irritée par la persécution de ses coreligionnaires, les habitants de Montargis eurent à souffrir dans leur fortune, dans leurs personnes, dans leur conscience. Elle chassa les catholiques de leur église, brûla leurs archives, rompit les autels, dispersa les saintes reliques, força les tabernacles; et comme plusieurs d'entre eux, entre autres le bailli, et Michel Barreau, maître des eaux et forêts et marguillier de la paroisse de Sainte-Madeleine, s'avisèrent de se *formaliser* (pour nous servir du langage du temps) de ses procédés tyranniques, elle appela des troupes d'Orléans qui désarmèrent les séditieux, dont elle fit pendre les plus coupables en effigie. Renée mourut à Montargis, le 12 juin 1575; elle avait eu de son mariage avec le duc de Ferrare deux fils : Alphonse et le cardinal Louis d'Est; trois filles : Anne, mariée au duc de Guise, et ensuite au duc de Nemours; Lucrèce, duchesse d'Hulin; et Éléonore qui inspira la passion malheureuse du Tasse. Anne, l'aînée, jouissait depuis 1570, par donation de Charles IX, de la propriété propre et à perpétuité du domaine et château de Montargis, comme supplément des droits dus à sa mère. Les procureurs du roi et les habitants voulurent empêcher l'homologation de cet acte passé devant notaires à Villers-Cotterets, arguant des priviléges de la ville, partie inaliénable de la couronne; mais la question demeura indécise. Au commencement de ce siècle (dans la nuit du 15 juillet 1525), la ville et le faubourg de Montargis avaient été réduits

en cendres par un incendie qu'on ne put combattre. Trois ou quatre maisons échappèrent à peine à ce désastre. L'église s'écroula dans les flammes; les cloches furent fondues, les habitants dispersés et plongés dans la misère. La ville était peu à peu sortie de ses ruines : entourée de marécages, hérissée de tours, commandée par le château, auquel la reliaient de larges murailles, elle offrait l'aspect d'une citadelle.

Dès le début de la Ligue (15 mai 1585), Montargis opposa une résistance glorieuse au duc de Bourbon, qui fut obligé de lever le siége aux approches de Henri III, lequel entra dans la ville, le 17, laissant son corps d'armée campé aux portes. Le roi se porta ensuite sur Gien, et dix jours après fut livrée la bataille de Bourg, où dix mille Allemands restèrent sur le carreau. Henri IV, au mois d'octobre 1608, vint habiter le château de Montargis, avec la reine, Marie de Médicis, et toute la cour. Son voyage avait pour but de visiter les travaux de construction du canal de Briare. Henri IV aimait beaucoup Montargis, et se plaisait beaucoup à jouer à la paume dans la salle des gardes du château. Il créa une compagnie d'arbalétriers et confirma les priviléges octroyés aux habitants par Charles VII et ses successeurs. Les chroniques rapportent un événement curieux qui se passa peu de jours après son arrivée. Le révérend père Bonnet, prieur, curé de Montargis, trouva sur l'autel de l'église, au moment où il allait célébrer la messe, une lettre anonyme par laquelle on le conjurait de donner avis au roi, qu'un homme dont on signalait très-exactement la figure, la couleur, la taille et la condition, devait, avant le terme de trois ans, le tuer en lui plongeant un poignard dans le cœur. L'auteur de cet avis ajoutait que l'assassin désigné portait toujours sur lui le portrait du roi percé d'un couteau à l'endroit du cœur. Le prieur communiqua sur-le-champ cette lettre au gouverneur de la ville et aux principaux officiers de justice, qui furent tous d'avis qu'il fallait prévenir le roi. Mais Henri IV négligea cet avertissement, en disant que s'il s'arrêtait à de telles dénonciations, elles rendraient sa vie pire que la mort même, et qu'il s'en remettait à Dieu de disposer de ses jours. L'avis ne fut pas écouté, et, deux ans après, Henri IV tomba sous le couteau de Ravaillac.

Sous la régence de Marie de Médicis, au mois de février 1612, Montargis, racheté, pour la somme de huit cent cinquante mille livres, des ducs de Guise et de Mayenne, petits-fils d'Anne d'Est, duchesse de Nemours, fut réuni encore une fois au domaine royal. Louis XIII, à son retour du siége de La Rochelle, fit une entrée solennelle dans cette ville (1628), et y passa de nouveau, en revenant du Piémont (1630). Pendant la Fronde, le prince de Condé l'assiégea, à la tête de seize mille hommes et de neuf pièces de canon; la défense fut opiniâtre, mais le prince s'en empara, grâce à la chute accidentelle d'une tour du château, qui livra passage à ses troupes. Le 3 novembre 1696, Louis XIV vint coucher à Montargis pour y recevoir la duchesse de Bourgogne; il fit raser le donjon du château fortifié, qu'il ne voyait pas sans quelque ombrage, dispersa l'artillerie et rebâtit l'église qui tombait en ruines. Montargis était alors compris dans l'apanage d'Orléans, passé dans les mains de Philippe, frère unique de Louis XIV, depuis la mort de Gaston, frère de Louis XIII, auquel Montargis avait été cédé, en 1626. Il est, du reste, à remarquer que ce fut à Montargis que la doctrine du Quiétisme

prit naissance, vers la fin du XVIIe siècle (1697-1698), époque à laquelle madame Guyon, veuve d'un bourgeois de cette ville, et imbue des idées de Molinos par son confesseur, le barnabite La Combe, fit paraître ses écrits.

En 1779, le comte et la comtesse d'Artois visitèrent Montargis et couchèrent au château (11 novembre). La ville se mit en fête et rendit à la princesse les plus grands honneurs; elle en fit autant, au passage de madame la comtesse de Provence, femme de Monsieur, frère de Louis XVI. Quelques années après (1781), les gendarmes de la brigade de Malesherbes amenèrent pieds et poings liés dans la geôle de Montargis, plusieurs vagabonds, parmi lesquels se trouvaient Charles Hulin et sa concubine. Interrogés, ils s'avouèrent chefs d'une bande de brigands répandus alors sur toute la France. Le grand prévôt avertit le ministre de la justice, qui, pour éviter les frais, fit rendre une ordonnance royale portant que tous les complices de Charles Hulin seraient transférés à Montargis pour y être jugés prévôtalement et en dernier ressort. Pendant six années que dura ce fameux procès, peu de jours de marchés se passèrent sans qu'il y eût plusieurs de ces misérables rompus ou pendus. Le premier fut exécuté le 7 octobre 1782, et le dernier, le 8 octobre 1787. Ce procès ne laissa pas que de donner à Montargis une triste célébrité; la forêt devint un épouvantail, et on l'appela le pays des voleurs, qualification fort injuste, car pas un de ces bandits n'était de la ville ni des environs. On rapporta que l'un des brigands, appliqué à la question, ayant fait des révélations dont ses complices eurent bruit, ils le saisirent, nommèrent un grand prévôt, des juges, un rapporteur, et, après un simulacre de jugement, l'ayant condamné à mort, procédèrent aussitôt à l'exécution en se précipitant sur lui et en le frappant à la tête de leurs chaînes.

Enfin 1789 arriva. Le château de Montargis reçut l'assemblée des citoyens qui organisèrent la garde nationale; il fut, peu de temps après, confisqué sur la royauté et vendu comme domaine national au comte de La Touche, chancelier du duc d'Orléans. On transforma la grande salle des gardes en une filature de coton; et, plus tard, le conseil général de la commune, pour obéir à un arrêt du représentant du peuple Lefiot, en date du 22 février 1794, ordonna que les tours et les créneaux qui le flanquaient fussent démolis jusqu'au niveau de l'esplanade, les fossés comblés, les tours rasées, et qu'à l'avenir on ne l'appelât plus que le *Mont-Colonnies*. Le marteau spéculateur de la démolition se mit sur-le-champ à l'œuvre : il ne resta bientôt plus que la tour de l'horloge, qui, découronnée par le faîte et minée à la base, dominait encore, il y a peu d'années, les campagnes du Gâtinais. Mais au moment où, comme par un tardif et historique remords, plusieurs habitants de Montargis allaient ouvrir une souscription pour la racheter, la tour déjà toute chancelante s'écroula avec fracas (24 octobre 1837). Il n'existe plus actuellement de l'antique château de Montargis que la partie appelée le *Gouvernement*, parce que c'était jadis le logement du gouverneur, et les écuries où l'on transporta les cholériques, en 1832. La geôle, qui pendant plusieurs siècles servit de prison, a disparu comme le château.

Montargis, capitale du Gatinais, comprise dans le diocèse de Sens, était sous l'ancien régime le chef-lieu d'une subdélégation de l'intendance d'Orléans; le siége de deux justices des canaux de Briare et de Loing, d'une recette des tailles

et gabelles, d'un bureau d'inspecteurs, receveurs et contrôleurs des canaux, d'une élection et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. Il y avait, en outre, un gouverneur militaire ; un bailliage qui datait, comme nous l'avons dit, de Charles VI (1391) ; un présidial créé par Louis XIII (1638) ; un grand bailli, chef de tous les siéges de justice ; un hôtel de ville composé, avant les édits de 1764 et 1765, d'un maire, de quatre échevins, d'un procureur du roi, tous électifs, et de vingt conseillers; et un hôtel-Dieu doté tour à tour par Philippe-Auguste (1189) et saint Louis (1256). La coutume de Montargis, rédigée, en 1531, par les trois États assemblés dans la grande salle du château, et qui n'était elle-même que l'ancienne coutume de Lorris, à laquelle étaient soumises jadis plusieurs de nos provinces centrales, régissait les villes de Bléneau, Briare, Champignelle, Château-Landon, Milly, Nemours, Puiseaux, Saulcerie, Bonny-sur-Loire, Ferrières, une partie de Gien, Ladon, et de nombreuses paroisses adjacentes ou intermédiaires. L'unique paroisse de Montargis, l'église de la Madeleine, commencée en 1550 et terminée en 1608, était un prieuré de Sainte-Geneviève. On comptait dans la ville six communautés religieuses, savoir : deux d'hommes, les Récollets qui s'y étaient établis en 1599, et les Barnabites, qu'on y avait appelés en 1620 pour diriger le collége ; quatre de femmes : des Dominicaines (XIIIe siècle), des Dames de la Visitation (1628), des Bénédictines (1610), et des Ursulines (1633). Montargis figure aujourd'hui comme chef-lieu de sous-préfecture dans le département du Loiret ; la population de l'arrondissement s'élève à plus de 70,000 âmes, et celle de la ville a près de 7,000; c'est le siége d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce ; les principales branches de son industrie sont : des fabriques de draps communs, des papeteries et des tanneries ; et les transactions commerciales y ont surtout pour objet les grains, le safran, le miel, la cire, les soies, les laines et les bestiaux.

Au nombre des curiosités monumentales de Montargis, il faut ranger la salle restaurée de son hôtel de ville : non pas que cette salle, ornée avec une simplicité de bon goût, offre une architecture remarquable; mais on y a mis à exécution une bonne pensée, et elle est la seule, en France, qui retrace sur ses murs les noms des hommes célèbres de l'arrondissement. A droite et à gauche de cette salle, où se font les élections, où se donnent les fêtes, où se célèbrent les mariages, où se distribuent les prix du collége et des écoles, six panneaux ont été disposés pour recevoir les noms des personnages célèbres. Les noms, écrits en lettres d'or, sont surmontés d'une couronne étoilée. On a voulu, en perpétuant leur souvenir, honorer leur mémoire, leur famille et leur cité; aiguillonner l'émulation des jeunes gens, offrir à leurs vertus et à leurs talents la plus belle et la plus glorieuse des récompenses, celle de vivre un jour dans la reconnaissance de leurs concitoyens. En même temps, et afin de compléter cette œuvre et de la mieux porter sous les yeux et à la connaissance de tout l'arrondissement, l'on a publié la lithographie de la salle, et l'on y a joint une courte biographie non-seulement des célébrites inscrites, mais encore des personnes notables qui ont vécu autrefois dans l'arrondissement. Le livret a été distribué à tous les membres du conseil général, à tous les maires et à tous les instituteurs qui en font lecture aux enfants. La salle de l'hôtel de ville contient, en outre, un beau

portrait de l'empereur Napoléon, peint par Girodet, ainsi que les bustes de l'amiral Coligny, de Mirabeau, de Girodet et de Gudin, tous quatre enfants du pays.

Le père Morin, dans son histoire du Gâtinais, ne manque point de mentionner trois gouverneurs de Montargis qui ont laissé un nom illustre : ce sont le sieur *de Villars*, le héros du siége de 1427; *Guillaume Bourquinen*, tué au siége de Honfleur, en 1449, et dont il assure que Charles VII porta le deuil; et *Antoine Deshayes*, qui fit preuve plus d'une fois de talents et de courage sous Henri IV et Louis XIII. Au XVI[e] siècle, le fameux amiral *Gaspard de Coligny* vit le jour à Châtillon-sur-Loing, dans l'arrondissement de Montargis. *Mirabeau*, le premier orateur des temps modernes, est né au Bignon, canton de Ferrières, à six lieues de Montargis. Parmi les hommes célèbres, nés de notre temps dans cette ville, nous citerons *Pierre Manuel*, procureur de la commune de Paris, en 1792, membre de la Convention, mort sur l'échafaud révolutionnaire, le 14 novembre 1793; et le grand peintre *Girodet-Trioson*, élève de David, qui l'appelait son plus bel ouvrage.[1]

GIEN.

A une demi-lieue environ de Gien, en se dirigeant vers le nord-ouest, et sur le bord de la route romaine qui conduisait d'Autun à Paris, on trouve encore quelques pans de murs et quelques débris de constructions antiques. Le peu d'importance des vestiges qu'on a découverts ne permet pas de croire qu'il y eût là autre chose qu'un hameau qui bordait la route. C'est en ce lieu que s'élève aujourd'hui le petit village de Gien-le-Vieux. La ville de Gien, située sur la rive droite de la Loire, n'existait pas sans doute encore à cette époque, puisqu'on n'y voit aucune trace d'antiquité, si ce n'est un tumulus gaulois qui en occupe à peu près le centre. Cependant, dès la fin du VI[e] siècle, elle faisait partie des trente-sept paroisses du diocèse d'Auxerre, et elle appartenait, à titre de patrimoine, à l'évêque Aunaire, qui la donna à la basilique de Saint-Étienne en cette dernière ville. Nous trouvons, dans la seconde moitié du XII[e] siècle, Gien entre les mains de Godefroy, seigneur de Donzy, sans savoir quand le chapitre d'Auxerre le céda en fief à cette famille. Godefroy fut obligé de défendre ce domaine contre Guillaume III, comte d'Auxerre, qui voulait l'envahir. Louis VII, protecteur de Godefroi, tenta vainement de réconcilier les rivaux et finit par leur assigner jour de bataille dans la ville d'Étampes. Un chevalier devait représenter le comte. On

1. Dom Morin, *Histoire du Gâtinais*. — *Nouvelles recherches sur la France*. — Dulaure, *Environs de Paris*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Biographie Universelle*. — Notes de l'auteur.

ignore quelle fut l'issue du combat et même s'il eut lieu, mais on doit croire que Godefroi triompha dans ses prétentions, puisqu'on le retrouve, peu de temps après, mariant sa fille à Étienne, comte de Sancerre, auquel il affecta en dot la seigneurie de Gien.

Un Philippe, dont on ne connaît que le nom, la possédait en 1194; cinq ans après, elle appartenait à Hervé, baron de Donzy. Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, renouvela les tentatives de son prédécesseur, et entraîna à sa suite une multitude indisciplinée de *Cottereaux* contre Hervé; mais le comte fut battu par le baron. Philippe-Auguste se chargea de les réconcilier. Il maria Mathilde, la fille unique de Pierre, à Hervé, qui devait y gagner les comtés de Nevers, de Tonnerre et d'Auxerre, après la mort de son beau-père, et il se fit donner à lui-même, pour commission matrimoniale, la seigneurie de Gien, réunie ainsi à la couronne (1199). Cependant Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre « représenta au roi qu'Hervé, son vassal, n'avait pu lui céder ce fief, à son préjudice, et demanda un dédommagement ». Philippe-Auguste y ayant consenti, remit à l'évêque le droit qu'il avait d'être *regalé*, à son passage, dans les villes d'Auxerre et de Varzy, et continua de payer pour sa nouvelle seigneurie, à la cathédrale d'Auxerre, la redevance annuelle d'un cierge de cent livres.

Le château de Gien resta, pendant plus d'un siècle (1199-1307), réuni au domaine de la couronne. Nous ne savons si c'est pendant cette période qu'il faut placer l'établissement de la commune, ou si on doit le faire remonter plus haut; mais une pièce authentique prouve que des députés figurèrent aux États de 1308. Gien fit partie des domaines dont Philippe-le-Bel, en 1307, apanagea son frère Louis, comte d'Évreux. Cette ville passa ensuite à Charles d'Étampes, second fils de Louis; puis à Louis, fils de Charles, qui mourut sans enfants, après avoir remis Gien au duc d'Anjou (1381). La veuve de ce dernier céda la seigneurie au duc de Berry (1385), qui enfin transporta la donation au duc de Bourgogne (1388), pour en jouir à sa mort. Nous ne savons si effectivement, à la mort du duc de Berry (1416), Jean de Bourgogne, fils du donataire, prit possession de la ville; en tout cas, elle ne resta pas longtemps en son pouvoir, puisque Charles VII en gratifia, ainsi que de la seigneurie, qui avait ou qui reçut alors peut-être le titre de comté, le célèbre bâtard Jean de Dunois; et lorsqu'en 1429, ce prince parvint à traverser la Loire, Gien fut la première ville qui reçut dans ses murs le roi de France.

Vers la fin du XVe siècle, Anne de France, sœur de Charles VIII et duchesse de Bourbonnais, était dame de Gien, bien qu'il y eût un seigneur direct de cette ville. Anne y établit les minimes et les religieuses de Sainte-Claire; le bâtiment de la Collégiale tombait en ruines: d'accord avec son frère, elle conçut le projet de le restaurer. On fit une quête dans le royaume; l'évêque accorda des indulgences: la princesse compléta ces secours insuffisants, et l'église fut relevée par ses soins. Les guerres de religion ne semblent pas avoir causé de nombreux ravages à Gien: il est même permis de croire que sa prospérité se développa au fort de ces guerres, puisqu'en 1567, Charles IX autorisa Pierre Rousseau à construire un pont dans le faubourg Saint-Laurent pour le service des nombreux habitants de ce quartier, éloigné du centre, qui jusqu'alors en avaient été privés. Plus

tard (1608), un arrêt dispensa les échevins de Gien de compter en la chambre des comptes du paiement et remboursement des munitions fournies aux gens de guerre qui avaient tenu garnison dans la ville, en 1568 et 1569; ce qui permet de croire que l'administration municipale aurait eu plutôt à rendre qu'à demander. Toutefois, en 1589, Gien appartenait aux Ligueurs, et lorsque le roi somma la ville d'ouvrir ses portes, ceux qui étaient du parti de l'Union se retirèrent à Auxerre. Vers le commencement du XVIIIe siècle, la prospérité de Gien s'était peu à peu éteinte; son commerce de grains et de bestiaux, autrefois si considérable, avait perdu toute importance, et ses foires n'avaient plus de renom : ne peut-on pas voir dans cette décadence un effet de la révocation de l'édit de Nantes?

En 1646, Gien fut cédé à Charles de Lorraine, duc de Guise, qui le vendit au chancelier Seguier. Le domaine passa à Charlotte Seguier, seconde fille du chancelier, puis aux deux fils de cette dernière qui moururent sans postérité. Henri-Charles, duc de Coislin, évêque de Metz, en hérita après eux (1729). Marie-Henriette, comtesse de Blandac, le posséda ensuite; son fils, le duc d'Estissac, le vendit enfin à Claude-Henri Feydeau, seigneur de Marville (1736). Gien était alors le chef-lieu d'une élection, et l'on y fabriquait quelques grosses étoffes de laine. La campagne, assez semblable à la Sologne pour les qualités du sol, ne fournissait pas toujours une récolte qui suffît à la nourriture des habitants obligés de tirer de l'Auvergne et du Nivernais le grain que cette terre ingrate ne leur donnait pas. Depuis la Révolution de 1789, Gien est devenu, dans le département du Loiret, le chef-lieu d'un arrondissement dont la population s'élève à plus de 44,000 âmes; la ville en renferme environ 5,500; on y trouve des tanneries, des manufactures de faïence façon anglaise, et il s'y fait un assez grand commerce consistant en grains, vins, sel, safran et laines. Parmi les hommes célèbres dont le nom appartient à la ville de Gien, il faut citer *Rodulphe Tortaire*, poëte latin du XIIe siècle, que François Beatus appelle *Sacræ vas legis et historiarum; Pierre d'Arrablay*, chancelier de France puis cardinal dans le XIVe siècle; et *Jean Bruneau*, avocat au bailliage de Gien, qui prit part par ses écrits aux querelles de religion [1].

CHARTRES.

Chartres, ville du bassin de la Seine, est située sur les bords de l'Eure et bâtie à moitié sur le penchant, à moitié sur le plateau d'une vallée. Cette ville ne présente pas, d'abord, au voyageur un aspect agréable; hérissée de pignons en

1. Dom Morin, *Histoire du Gatinais.* — *Mémoire sur les antiquités du Loiret*, par M. Jollais. — Delescornay, *Mémoires de la ville de Dourdan*, 1624, in-12 — L'abbé Lebeuf, *Mémoire* concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre. — *Mémoire* Ms sur la généralité d'Orléans.





façade et sillonnée de rues étroites et tortueuses, elle est coupée de rampes dangereuses qui joignent brusquement la partie haute à la partie basse. C'est récemment qu'on a profité des boulevards pour en faire de belles promenades, et qu'on a élevé, parmi les débris des fortifications anciennes, des constructions nouvelles et élégantes. La ville de Chartres, autrefois capitale de la Beauce, est aujourd'hui le chef-lieu du département d'Eure-et-Loir et le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Paris; ses tribunaux de première instance et de commerce forment une dépendance du ressort de la cour d'appel de Paris. Elle possède une bibliothèque publique dans laquelle on ne compte pas moins de trente mille volumes, une Société royale d'agriculture, un cabinet d'histoire naturelle, un collége, un grand et un petit séminaire, un couvent de sœurs Carmélites, et une école normale. La population du département s'élève à 286,384 habitants, et celle de l'arrondissement à près de 100,000. Il y a dans la ville environ 15,000 âmes.

D'où vient le nom de Chartres? Tolland, Groze et Smith pensent que le *Cairn Caiern*, pierre qui servait d'autel aux Druides, est le vrai radical du nom de Carnutes; d'autres pensent que la racine véritable est le mot *chêne*, qui, en celtique, ressemble un peu au latin *quercus*. En effet, toute la Gaule du centre était couverte de forêts de chênes, et le nom de Carnutes était donné à certaines populations de la Gaule centrale, d'une manière générale. Ce qui aurait affecté aux Chartrains en particulier ce nom géographique, ce serait l'élection que les Druides avaient faite, selon quelques auteurs, de l'emplacement où se trouve aujourd'hui Chartres, pour leurs délibérations et leurs sacrifices. Il nous semble plus naturel de dériver le mot *Carnutes* du mot *Cairn*, que du mot *Quercus*. Dans tous les temps, la ville a été fidèle à son caractère religieux et sacerdotal. Les Druides, la féodalité, la révolution et le XIXe siècle, trouvent là toujours un centre pontifical et ecclésiastique. Si notre regard se reporte aux premiers temps de la Gaule, nous voyons dans la Beauce, au milieu de terres incultes encore et déjà fécondes, s'avancer une procession solennelle : en tête deux taureaux blancs avec les sacrificateurs, ensuite les bardes qui chantent, les novices, le héraut d'armes tout en blanc et tenant à la main une branche de verveine entourée de deux serpents; puis trois Druides portant, l'un le pain, l'autre un vase plein d'eau, le troisième une main d'ivoire, emblème de la justice. Le pontife-roi ferme la marche, autour de lui se groupent les Druides et la noblesse. Il va cueillir sur le chêne choisi, avec la serpette d'or, le gui sacré, qui sera distribué religieusement et reçu de même. Ces rites sacrés et ce pays, qui, vierge encore de culture, est admirablement fertile, voilà en quoi se résument les destinées premières de la ville de Chartres. La prédominance éternelle du pouvoir sacerdotal et l'activité du commerce se retrouveront dans l'histoire de la ville, à toutes les époques et à travers toutes les révolutions de la contrée.

Dans les premiers temps de la Gaule, trois faits civilisent ou éveillent successivement le pays chartrain : l'invasion des Romains, celle des Barbares, celle du christianisme. Cinquante ans avant la venue des Romains, il existait, dit-on, à Chartres un Priscus, espèce de seigneur ou de chef. Quoi qu'il en soit, César y trouva un chef, nommé Tasget, qui se fit son allié et l'aida de son in-

fluence. Il faut lire, à ce sujet, ce qu'écrit le conquérant lui-même. « Chez les Carnutes était Tasget, homme d'une haute naissance et dont les ancêtres avaient régné dans le pays. César, à qui le courage et le dévouement de celui-ci avaient rendu dans toutes les guerres des services particuliers, le rétablit dans le rang de ses pères. Trois ans après, Tasget fut tué par ses ennemis, lesquels étaient de concert avec la plupart des plus puissants du pays. César l'apprit. Craignant alors, pour cette cause et plusieurs autres, que les meurtriers n'excitassent une défection générale, il fit partir promptement de la Gaule Belgique L. Plancus avec une légion ; il lui ordonna de prendre ses quartiers d'hiver chez les Carnutes, d'informer pour découvrir les auteurs du meurtre, de les saisir et de les lui envoyer. » Ils furent punis ; mais les Carnutes se révoltèrent souvent, étant assez éloignés de la Province romaine et assez étrangers aux marchands qui en venaient pour conserver l'indépendance sauvage des premiers peuples. Cependant, comme ils n'étaient pas aguerris ainsi que les Belges par des guerres continuelles avec les peuples voisins, lorsque César eut fait cerner et battre les forêts où ils se réfugiaient ; lorsqu'il eut fait passer par les verges, puis décapiter leur chef séditieux, Guturnat, il les dompta presque entièrement. Le pays resta ensuite sous la domination des conquérants jusqu'à la fin du ve siècle, époque à laquelle vint Chlodwig.

C'est à cette époque que les patrices romains, battus et poursuivis par le héros frank, lui cèdent la place. La domination barbare rencontre le christianisme, et Chlodwig comprend que c'est une force à laquelle il doit s'allier. Quoique infidèle, il agrée l'élection de l'évêque chrétien, Solanus ; il se fait accompagner par lui et catéchiser tout en guerroyant, puis fonde près de Chartres l'abbaye fameuse plus tard de Saint-Père. Le christianisme, lorsqu'il pénètre dans les forêts chartraines n'a donc à lutter réellement que contre les Druides ; il ne rencontre pas et ne peut pas rencontrer une forte résistance chez les indigènes. Pourquoi ? C'est encore une religion. Le pouvoir qui succède à celui des prêtres primitifs possède aussi un caractère sacré. Une des premières villes des Gaules qui embrassent le christianisme, c'est Chartres. Les Druides résistent et protestent en vain. Ils sont obligés de fuir, et devenus trop faibles, ils doivent se contenter de garder dans la solitude quelques monuments, quelques vestiges, et le souvenir de leur paganisme mourant. Après Chlodwig, les Franks et toutes les races barbares favorisent les prêtres chartrains. Ceux qui deviennent les propriétaires du sol font déjà de nombreuses donations à l'église naissante, et elle communique à ces fondations ecclésiastiques un caractère sacré. Point de pays en France où l'on vît plus d'abbayes sur un terrain de moindre étendue. Les Templiers viennent s'établir dans le pays ; des hospices ou maladreries sont fondés ; autour des abbayes se groupent les manses ; autour de celles-ci les habitations des serviteurs ; on bâtit une église au centre et au sommet de ces demeures nouvelles ; les évêques se rendent indépendants dès qu'ils le peuvent. On s'habitue à leur apporter le dixième de tous les produits : c'est la dîme du clergé au moyen âge. Ainsi se fonde Chartres ; et déjà la ville est ce qu'elle sera toujours, éminemment religieuse. Au moyen âge, pleins du sentiment de leur force, les prieurs, qui obtiennent de faire battre monnaie, y écrivent ces mots :

PRIMA SEDES FRANCIÆ, *premier siége de France.* D'un côté, les monnaies de la ville portent l'initiale du mot Chartres, le C carré et gothique, et au revers, on voit la croix, symbole de la ville.

Ce pouvoir, en effet, était destiné à durer plus que celui des compagnons des chefs barbares, des *comites*, des comtes qui apparaissent, au moyen âge, avec les évêques. Le peuple n'est pas né encore; la double *familia* se groupe autour de ces deux chefs : comtes et évêques, dont chacun a ses possessions, ses droits, ses serfs et son caractère à part. Les comtes arment et conduisent des troupes en leur propre nom, et lèvent impôt sur les marchandises. L'histoire nous les montre continuellement faisant des levées d'hommes et des guerres; réclamant leurs redevances, et accordant l'exemption des tailles et coutumes à tel ou tel bourg. Un droit non moins important, celui de l'hérédité, se trouve nécessairement, dans ces temps de licence féodale, brisé et violé souvent par le droit sauvage du plus fort. Comtes de Blois, de Chartres et de Meaux, ils ont tantôt plus, tantôt moins d'apanages; leurs armes varient; souvent ils sortent de rangs obscurs, et leur blason est « *un lion issant de l'abisme.* » Suivant les diverses familles dont ils sont les alliés ou les descendants, ils sont en accord ou en guerre avec le clergé; ils favorisent ou contrarient les élections des abbés ou des évêques; ils font des donations à l'église ou lui enlèvent ses possessions. Ce qui les réunit le mieux, c'est la terreur, quand l'invasion étrangère les menace. De même vis-à-vis de la royauté : souvent éloignés de Chartres, où les vicomtes les remplacent, ils assistent à presque toutes les croisades; ils aident aujourd'hui les rois; demain ils les combattront et se feront indépendants. Bientôt les comtes de Chartres ou leurs familles monteront sur le trône d'Angleterre et sur le trône de France; seulement, à mesure que le peuple se forme autour des demeures seigneuriales et épiscopales, on voit se différencier les deux influences de l'Église et du seigneur. Le seigneur lève des troupes; l'évêque a une paroisse qui devient au besoin une armée; l'un pille; l'autre se fait donner, et s'il est pillé, il excommunie les pillards. D'une part, les gens de guerre et la force brutale; de l'autre les gens de l'Église et la force permanente d'une majorité intelligente et habile. Les comtes emploient les glaives de leurs vassaux, l'Église s'empare de l'esprit : aussi les évêques et les abbés, qu'on les pille ou qu'on les chasse, finissent-ils toujours par avoir raison de leurs agresseurs.

Le clergé chartrain et les évêques, du reste, étaient souvent d'une haute capacité. Si les premiers évêques furent souvent ignorants, on vit ensuite des hommes fort remarquables, au moins par l'esprit, tels que Yves, Geoffroy, Jean de Salisbury, Fulbert et Mile d'Illiers. Leur arme toute puissante est l'excommunication, et de chaque droit particulier, de chaque ressource, ils profitent merveilleusement. On les voit lutter, non-seulement contre la métropole religieuse, contre l'archevêque de Sens, mais aussi contre les vicomtes, les comtes et les rois. Lorsque des querelles particulières amènent une lutte entre le chapitre et l'évêque, entre l'abbaye de Saint-Père et « l'élu », on voit par la division même des forces du clergé, quelles étaient ces forces. Les évêques veillent sans cesse au maintien ou à l'accroissement de leur pouvoir : ils se font affranchir des

comtes; ils traversent avec une nombreuse escorte les villages où ils ont droit de gîte et où l'on doit les héberger; ils lèvent des troupes; ils ont l'oreille des rois dont ils se font les conseillers et qu'ils accompagnent à la guerre. Aussi arrive-t-il, à chaque instant, que, sans le secours du chapitre, ils font par eux-mêmes des actes de toute-puissance. Ce n'est qu'au xe siècle qu'ils commencent à agir de concert avec le chapitre. Qu'on se fasse une idée de ce qu'ils acquièrent de force lorsqu'ils se servent de l'armée sacerdotale qui les entoure.

Le chapitre de Chartres eut nécessairement une grande réputation dans la chrétienté. C'est à lui que Louis XI, lorsqu'il a peur, envoie d'énormes cierges pour tranquilliser sa conscience et toucher Dieu; c'est à la cathédrale que de hauts personnages viennent de toutes parts faire leurs dévotions. Chaque année, un riche seigneur ou sa femme envoie de nouvelles donations à l'Église « pour le salut de son âme ; » et si les fils veulent souvent reprendre ce qui a été ainsi donné, tôt ou tard l'Église rentre dans son acquisition. De là vient que les rues chartraines ont des noms si souvent empruntés aux ordres ecclésiastiques. Les nombreuses manumissions de serfs attestent aussi combien d'hommes se groupaient autour de ces prieurés, couvents, abbayes, confréries, à la tête desquels était l'Abbaye de Saint-Père.

Le siége épiscopal de cette ville était si recherché, qu'au commencement du xve siècle on voit trois hommes s'en faire pourvoir de trois côtés différents : les élections y étaient plus orageuses que partout ailleurs; les évêques ne souffraient pas l'érection d'une ville secondaire en évêché; à Dun, par exemple (aujourd'hui Châteaudun), au vie siècle, Promotus prêtre chartrain se fait sacrer évêque par l'archevêque de Reims; il est poursuivi par Papoul avec une persévérance si obstinée, que, malgré sa hardiesse et son habileté, il meurt sans avoir conservé de son évêché improvisé autre chose que le titre. L'évêché de Chartres ne fut démembré qu'à l'époque où la royauté despotique traitait l'épiscopat comme une de ses dépendances. Ce ne fut qu'en 1695 que l'on sépara les archidiaconés de Blois et cinquante-quatre paroisses de l'archidiaconé de Dunois pour former l'évêché de Blois. Telle était l'importance de l'évêché, qui, du reste, devint le premier suffragant de l'archevêché de Paris dès que celui-ci fut créé. De là aussi les abus qui résultent toujours d'une puissance trop peu contrôlée. Ainsi les chantres et les matiniers avaient coutume d'élire dans leur compagnie un pape des fous; et les quatre premiers jours de l'année, gare au passant qui rencontrait à l'église ou dans la rue ce *papifol* et ses cardinaux grotesques : ils l'insultaient et lui arrachaient son argent. Au xve siècle, un religieux qui a dit la messe et confessé sans être promu à l'ordre de prêtrise, est saisi et pendu. Il y eut aussi quelque simonie dans l'Église de Chartres, mais Grégoire VII, le plus politiquement inflexible de tous les papes, y mit bon ordre. Du reste, il se trouva des hommes d'une sainteté reconnue parmi ces évêques : certainement on se souvient avec un mélange d'ironie de l'éloquence cauteleuse de quelques-uns et de la délicatesse sybaritique de quelques autres; mais il est juste de dire que parmi eux, beaucoup d'hommes remarquables ne se contentant pas de servir la cause de l'Église, servirent aussi celle de la civilisation et des lettres. Si on les vit, dans l'origine, habiter derrière les remparts des forteresses, plus tard

ils introduisirent le « chant musical » dans la cathédrale chartraine, et l'on compte parmi eux plus de trente écrivains et philosophes éminents. C'est autour de ce double pouvoir des comtes et des évêques que se groupe et se forme la foule de serfs qui va devenir la bourgeoisie chartraine. A mesure que le peuple s'accroîtra, la ville prendra peu à peu ses titres de bailliage et de présidial ; elle aura un grenier à sel et une juridiction consulaire; François Ier érigera le comté de Chartres en duché du même nom (1528). Nous verrons, plus tard, se développer la commune dans cette ville écrasée pour ainsi dire par la double puissance du monde ecclésiastique et du monde féodal; nous noterons chacun des degrés de cet affranchissement progressif qui aboutit, au XIXe siècle, à placer Chartres au nombre des villes les plus libres et les mieux administrées de notre pays. La première charte d'affranchissement date de 1191, le premier échevin de 1302, le premier maire de 1535 seulement; tant la commune se trouvait rigoureusement liée dans les réseaux de l'institution féodale : chaînes impuissantes que le temps et le courage ont détruites.

Ainsi se déroule l'histoire du pays Chartrain. Dès le VIe siècle, c'est un évêque, Béthaire, qui sauve la ville. Dans la guerre entre Thierry et Lothaire, on avait attaqué la cité naissante, envahi l'église, ravagé l'une et l'autre, emporté ce qui pouvait s'y trouver de précieux, et l'évêque, avec nombre de captifs, avait été livré à Thierry; celui-ci, en considération de la sainteté de Béthaire, renvoya libres les captifs, et leur fit restituer ce qu'on avait pris (600). Plus tard, un évêque s'allie à un comte pour défendre la ville contre Théodoric de Bourgogne qui vient l'assiéger (650). Au VIIIe siècle, Chartres fut moins heureuse. Hunaud d'Aquitaine la prit et la pilla (742) Ce ne fut que le présage de la longue guerre que les hommes du Nord allaient faire subir aux Chartrains. Ceux-ci, prêts à toutes les attaques par l'habitude de se trouver au milieu des luttes princières et des troubles continuels de la France pendant cette période, s'armèrent, se fortifièrent et s'enfermèrent dans leurs murs. Ils y reçurent l'évêque de Nantes, qui fuyait devant les pirates, arrivés par la mer et l'embouchure de la Loire, et qui fut accueilli à titre d'évêque de Chartres. Bientôt les hommes du Nord envahirent le pays, assiégèrent, prirent et pillèrent Chartres; l'évêque Frotbold se noya en traversant l'Eure pour s'échapper. Les pirates, une fois venus, reparurent sans cesse, ravageant le pays, tuant les habitants, brûlant les abbayes, par exemple celles de Saint-Père et de Saint-Chéron. De là cette vie de défiance et de férocité sourde des Chartrains, à cette époque; ils se cachent, se cloîtrent, se préparent aux malheurs et prennent contre les futurs habitants de la Normandie cette haine, qui longtemps s'est conservée vivace et inexpliquée. Dès qu'ils se croient assez forts pour chasser le Danois Hastings, qui est devenu comte de Chartres, ils se révoltent (844). Alors on voit arriver une nouvelle bande d'hommes du Nord, de Danois, de Norvégiens, d'anciens Saxons chassés quarante ans auparavant de leur pays par Charlemagne; et les fortifications élevées patiemment par les Chartrains tombent encore devant l'invasion nouvelle (921). Après la Normandie, qui était la portion pour ainsi dire naturellement destinée aux envahisseurs par le cours des fleuves, Chartres était leur point de ralliement et d'attaque. On se battait toujours aux environs, et l'on entendait souvent, après

le cri de guerre de la maison de France « Montjoie! » celui des comtes de Chartres et de Vendôme, « *Chartre et Passavant!* »

Au x[e] siècle, on voit encore les Chartrains aux prises avec les Normands. Vers 911 ou 912, le comte de Chartres, Thibault, et l'évêque, Gosselin, s'unissent et repoussent les Normands, qui, commandés cette fois par Rollon, avaient mis le siége devant la ville. Un autre comte plus célèbre, Thibault-le-Tricheur ou le Vieux, lutte toute sa vie contre Richard I[er], duc de Normandie, que soutiennent les Danois. Il emploie toutes les ruses et se munit de toutes les ressources. Maltraité d'abord et poursuivi jusque dans Chartres, il est vainqueur ensuite à Rouvray, pendant que son fils meurt en défendant la ville (962). C'est dans cette guerre que l'évêque voyant la victoire balancée par l'ardeur des troupes de Rollon et par le courage de Richard, duc de Bourgogne, et allié de la ville, prit, dit-on, les reliques de l'église, se fit accompagner par le clergé et les habitants, puis, s'offrant tout à coup aux yeux des ennemis, les frappa d'une terreur si singulière, qu'ils reculèrent en désordre et se retranchèrent dans un champ, appelé depuis *le Pré des Reculés*. Thibault s'était allié au jeune roi de France, charmé de rentrer dans la possession du duché de Normandie et qui avait commencé par s'emparer d'Évreux. Mais le roi, ayant renoncé à ses prétentions, rendit Évreux et confirma le duc normand dans la possession de son duché; un moine et l'évêque ayant, par leur entremise, ménagé un accord sincère en apparence, on crut à la possibilité de la paix. On la conclut, et Thibault épousa la fille de Richard. Peu de temps après, le roi et le comte de Chartres renouaient l'espèce d'alliance occulte formée déjà contre le duc, et celui-ci était sourdement attaqué; heureusement pour lui, il dut à son esprit, à sa bonne étoile, à la valeur des siens, d'être sauvé à plusieurs reprises et enfin victorieux. Alors il ravagea à son tour le pays, et brûla la ville et l'église de Chartres. Thibault en avait fait autant en Normandie. Il faut entendre à ce sujet les vers de l'Homère normand, Robert Wace ou *Gace:*

> Thiebaut, li cuens de Chartres, fu fel et enguignous,
> Mout ot chatiaux et villes, et mout fu acherous,
> Chevalier fu mout prouz, et mout chevalerous,
> ... mout ... fu cruel et mout fu envious.
> Thiebaut fut plein d'engin, et plein fu de feintie,
> N'a home, na a femme ne porta amitié,
> De franc, ne de chétif n'ot merci, ni pitié.
> Ne ne douta a faire mal euvre, ne peché.
> Frachois crie Mont-joye, et Normans Dez-aie,
> Flamans crie Afras, et Angevin ralie,
> Et li cuens Thiebaut Chartre et Passeavant crie.

Après la mort du Tricheur, il semble que cette lutte déjà longue va finir; au commencement du xi[e] siècle, Eudes II prétend faire valoir les droits qu'il tient d'une alliance avec la fille du duc de Normandie sur le comté de Dreux, sur les châteaux et seigneuries d'Orchies et autres terres en Normandie (1035). Bientôt il en vint aux mains avec le duc Richard. Les batailles se succédèrent, inégales; tour à tour vainqueur et vaincu, chacun recommençant toujours l'attaque. On ne put s'accorder que par l'intervention du roi de France; et cette fois la paix devint plus sérieuse. Le duc normand contribua lui-même, en 1020, à

reconstruire la cathédrale chartraine qui avait été brûlée. Le nombre des incendies, au XIe siècle, est remarquable. La ville de Chartres fut encore brûlée ou foudroyée, en 1032, 1034, 1062. L'évêque Fulbert profita de la nécessité de rebâtir l'église, pour édifier à la place d'un bâtiment en bois une cathédrale magnifique. Ce n'est pas, du reste, le seul titre de cet évêque à ce qu'on vénère son nom : élève du moine Gerbert, qui devint le pape Sylvestre II ; condisciple de Robert, qui devint le roi de France, Robert II, il méritait sa réputation de science et de sagesse. Pendant qu'il s'occupait de reconstruire la cathédrale, des comtes et vicomtes voisins pillaient les terres de l'Église ; Fulbert demanda hardiment justice ou secours aux abbés, aux comtes, au roi, au pape, et excommunia le pillard. C'est ce prélat que vient consulter le prince normand Arefaste, qui veut punir le manichéisme ; doctrine que l'on condamne comme sorcellerie hérésiarque, et dont on dérobe les auteurs à la fureur du peuple pour les réserver au fagot.

Un autre évêque se fait remarquer par une simonie imprudente et une vie de frondeur sans vergogne. C'est Geoffroi, qui, lorsque le roi lui reproche d'avoir donné à d'autres les prébendes qu'on lui demandait, répond : « *Sire, je ne les ai point données, mais bien vendues.* » Grégoire VII se servit de lui pour en faire un exemple (1078) ; ce qui n'empêcha pas Geoffroy, après avoir été déclaré adultère, débauché, traître et parjure, dans toute l'Église latine, de susciter mille obstacles à son successeur Yves ; celui-ci montra beaucoup de fermeté en s'établissant dans l'évêché qu'on lui disputait. Yves opposa aux clameurs réunies de Geoffroy, de l'évêque de Paris, oncle du précédent, et de l'archevêque de Sens, les décisions du pape ; aux petits conciles des premiers, les décrets apostoliques du second ; et il finit par rester maître paisible de son évêché. Mais, à peine assuré sur le siége épiscopal, il est témoin d'un scandale public et croit devoir s'élever contre l'union de Philippe Ier avec Bertrade de Montfort (1092). Enfermé par le vicomte de Chartres, au nom du roi, il reste captif, refuse les secours des Chartrains qui veulent le délivrer, et écrit au pape, aux métropolitains et à leurs suffragants. Toute la chrétienté est saisie de cette affaire. On saisit les revenus de l'évêque, comme on a pris sa liberté ; il ne cesse pas de poursuivre l'adultère, et malgré tous les obstacles, les sentences des petits conciles illégitimes, les hésitations des évêques de France, les refus ou les demi-concessions du roi, il parvient par la publicité des lettres, des plaintes et de l'excommunication, à faire renvoyer définitivement cette maîtresse tant de fois quittée et reprise. Les lettres d'Yves au roi sont des chefs-d'œuvre de douceur, de sévérité, de calme et de mesure. Il lutta de même contre les envahissements des comtes ou la simonie du chapitre, en accrut les droits et priviléges au lieu de les laisser entamer, et s'attira une telle considération dans le pays Chartrain et dans toute la France, que les comtes lui concédèrent des exemptions nouvelles et très-importantes que confirma la signature du roi, et que sanctionna avec une solennité extraordinaire une bulle du pape. On s'habitua à regarder Yves comme l'arbitre naturel des querelles les plus graves et l'évêque le plus au courant des saints pères et des conciles ; on lui doit, du reste, des écrits nombreux et remarquables.

C'est à cette même époque que l'esprit des croisades s'empare de l'Europe,

et ce ne sont pas seulement les zélés catholiques qui partent pour venger leur Dieu ; les brigands féodaux, dont les rois veulent se débarrasser vont, à la croisade en manière d'exil. Le vicomte Hugues du Puiset, après avoir pillé l'église de Chartres, empoisonné l'évêque et accaparé ou saccagé les terres ecclésiastiques, est envoyé en Syrie par le roi de France (1120). Là il se fait soupçonner et accuser d'avoir voulu assassiner le roi de Jérusalem ; on le voit tour à tour appeler en champ clos ses accusateurs, puis transfuge chez les Turcs, puis revenir aux chrétiens ; il échappe à peine aux coups d'un assassin, qui le frappe au milieu d'une partie d'échecs, et va terminer dans l'exil, en 1132, cette vie remplie d'agitations et de brigandages.

A la fin du XIe siècle, Étienne, comte de Chartres, avait été deux fois en Palestine, où il fut pris et décapité par les Turcs ; ce fut surtout au commencement du XIIe siècle que l'esprit des croisés fit des prosélytes nombreux dans la ville ecclésiastique de Chartres. Boëmont d'Antioche, étant venu à Chartres épouser Constance, fille du roi, et se trouvant entouré à son départ du souverain, de la comtesse Alix, de l'évêque Yves et de tous les fidèles, se mit à raconter dans la cathédrale ses aventures merveilleuses et la miraculeuse protection dont Dieu l'avait jugé digne dans la précédente croisade (1105). On l'écouta, on s'enthousiasma. Une foule de seigneurs se croisèrent, et l'on sait combien un seigneur représentait de soldats et de serfs. En 1146, le concile général de toute la France s'assembla à Chartres ; saint Bernard arriva, prêcha la guerre sainte avec tant d'éloquence que le roi et tous se firent coudre la croix sur l'épaule. Parmi les seigneurs féodaux qu'on vit guerroyer en Asie et en Afrique, les comtes de Chartres furent les plus ardents. En effet, au XIIe siècle, Chartres est une ville de premier ordre relativement à l'époque ; elle est tout active ; elle refait ses murailles ; elle devient le siége, en 1124, d'un concile tenu par le légat Pierre Léon, qui tout à l'heure sera l'antipape Anaclet ; en 1130, le pape légitime se réfugie à Chartres, où le roi d'Angleterre Henri Ier vient se prosterner devant lui. La ville tient à tous les gens puissants par ses comtes et ses évêques : la comtesse de Chartres était Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant. Son fils Thibault, après avoir échappé, grâce à l'énergie de sa mère, aux menées du vicomte batailleur Hugues du Puiset, s'allie au roi d'Angleterre contre le roi de France, avec lequel il a des contestations, ouvre la guerre, triomphe souvent et rompt à chaque instant la paix nouvellement conclue. L'allié d'outre-mer meurt ; le frère de Thibault devient roi d'Angleterre, Thibault devient duc de Normandie ; il marie sa fille à Louis-le-Jeune, qui espère sanctionner et assurer ainsi une paix nouvelle, et cette fille devient mère de Philippe-Auguste. Lorsqu'après tant de luttes, Thibault mourut, un de ses fils, devenu grand sénéchal et grand-maître de France, épousa une fille de Louis-le-Jeune et suivit le roi à la croisade (1187). Ses autres enfants obtinrent toutes les premières charges du royaume, et ses filles épousèrent les rois de Sicile et de France. C'est ce Thibault qu'on appela Thibault-le-Grand.

L'épiscopat eut aussi des représentants remarquables. L'avénement de Geoffroy de Lèves, en dépit des trafics simoniaques, fut le signal de réformes importantes dans les mœurs et les usages des gens d'église qui vivaient publiquement

avec des femmes et faisaient ordonner prêtres les enfants de leurs concubines. C'est lui Geoffroy qui, en 1121, dans le concile de Soissons, tenu contre Abailard, où personne ne se souciait de s'exposer à une défaite publique en discutant contre l'ingénieux philosophe, se leva et demanda au nom de l'érudition et de l'esprit de l'accusé, qu'on lui permît de s'expliquer devant tous et de se défendre. D'abord opposé à saint Bernard, puis devenu son ami, il fut avec lui le conseiller le plus saint et le plus actif des papes et des rois, et l'adversaire puissant du schisme d'Aquitaine. On doit mentionner aussi l'évêque Guillaume-aux-Blanches-Mains, quatrième fils de Thibault-le-Grand, qui se trouva mêlé aux plus grandes affaires de son temps, par sa naissance, son rang, ses dignités de toute sorte, et son savoir, que Philippe-Auguste appelle « l'œil vigilant de son conseil » et qui se fait l'adversaire de Henri II d'Angleterre pour défendre contre lui Thomas de Cantorbéry ; puis Jean de Salisbury, secrétaire du martyre anglais et Anglais lui-même, qui déposa dans la cathédrale la chasuble et la tunique du saint, écrivain ingénieux, auteur de plusieurs ouvrages théologiques et d'un traité satirique sur les amusements des gens de cour.

Le XIIIe siècle n'est pas moins actif que le XIIe ; le mouvement général, le désir de voyager et de se croiser est plus grand encore ; mais ici apparaît un fait d'une autre nature, un fait notable : je veux parler de l'apparition sérieuse du peuple entre le clergé et la féodalité. Bientôt après, au XIVe siècle, le comté de Chartres allait devenir un fief secondaire de la maison d'Orléans, et la ville une ville plus bourgeoise et marchande que féodale ; aussi, de 1200 à 1300, les comtes de Chartres s'illustrent-ils une dernière fois. On voit, en 1212, Louis, comte de Chartres, partir pour la croisade avec une foule de seigneurs, devenir roi de Nicée et de Bithynie, lutter sans bonheur mais avec courage contre les envahissements de Johanniza, roi de Bulgarie, se battre au siége d'Andrinople, où il est blessé de deux coups de flèche et désarçonné, et, malgré les prières de Jehan de Friche, retourner dans la mêlée, où il meurt les armes à la main. L'histoire nous montre successivement, dans la croisade contre les Maures, Thibault IV, fils du précédent ; à Damiette, Gaucher, vicomte de Chartres ; en Orient, le comte Jean d'Amboise, la comtesse Alix ; au siége de Tunis, le comte Pierre de France, fils de saint Louis, qui vient mourir à Salerne. C'est à Chartres que saint Louis était venu conclure avec le roi d'Angleterre la paix qui devait lui permettre de partir pour la guerre sainte. Une autre croisade eut lieu, plus douloureuse, et qui fit plus de prosélytes, étant moins lointaine. Au commencement du XIIIe siècle, des populations entières descendirent, à la suite de l'évêque, vers le Midi, où elles allaient massacrer les Albigeois.

Au moment ou les évêques et les comtes marchaient contre les Turcs, les Maures et les Albigeois, une querelle entre les officiers de la comtesse et ceux du chapitre amena sur la scène la puissance des « manants ». Le chapitre avait mis en interdit la ville et la banlieue (1219) ; cette mesure, au lieu d'effrayer la populace déjà excitée, l'irrita davantage. Elle écouta les plaintes des officiers de la comtesse, et se ruant bientôt sur la maison du doyen, la prit et la livra au pillage. L'interdit devint plus sévère encore ; hors quelques messes basses et les baptêmes, il n'y eut plus de service. On ne sonna plus le couvre-feu ; dans la cathédrale, on

descendit les ornements du grand autel ; on mit la sainte châsse sur le marchepied ; on descendit les châsses des saints et on les posa sur le pavé du chœur. Quinze jours après, le peuple était assemblé autour de l'église; il entendit le *semainier* monter au pupitre et là, « *chandelles éteintes et clochettes sonnantes* », dénoncer et excommunier tous ceux qui avaient pris part à cette action. Alors ce fut une huée générale, des cris, des rires, des injures, des quolibets sur les termes et sur les auteurs de l'excommunication. On alla trouver le roi, et, après des informations de toutes sortes, les gens de la comtesse furent condamnés à faire amende honorable et à payer; cette peine, exécutée avant le retour de l'évêque, lui sembla trop légère; il obtint que les coupables paieraient une somme plus forte et seraient fouettés publiquement, ce qui fut fait. L'inimitié sourde qui se maintint entre les gens de l'église et ceux des comtes amena, cinq ans après, de nouveaux troubles, encore au détriment de ces derniers (1224); puis, plus tard, une querelle des bourgeois avec les « serviteurs » de l'église cathédrale dont deux furent tués. Les meurtriers furent poursuivis par quelques chanoines, protégés par d'autres. Un chanoine fut assassiné par des chanoines. Un interdit nouveau fut jeté sur la ville ; le synode, qui devait tout juger, ne se trouvant pas en sûreté au milieu de la bourgeoisie naissante, partit pour Mantes. L'exil des meurtriers et l'intervention de saint Louis purent à peine rétablir un calme apparent. En 1260 tout recommença sous de nouveaux prétextes, entre les bourgeois qui pillaient et le chapitre qui excommuniait. Une paix nouvelle, un édit nouveau, ne donnèrent qu'une trêve passagère à cette dispute, qui cessa lorsque le roi Philippe-le-Bel se fut mis en possession de la ville et du comté de Chartres. Il y avait un siècle que durait la guerre.

Aussi, lorsque Philippe-le-Bel, après avoir acheté le comté de Chartres et la ville de Bonneval à la veuve de Pierre de France, donna ce comté à Charles de Valois son frère, c'est-à-dire lorsque la royauté s'empara du comté, la bourgeoisie était née. Elle paya aux rois de plus grosses contributions à la fois; mais elle fut exemptée de mille droits arbitraires que les comtes et les vicomtes s'arrogeaient. Elle envoya à Charles de Valois douze mille livres pour aller combattre avec le roi de France contre le roi d'Angleterre, et obtint en échange l'exemption des tailles, subsides et autres droits. Pendant que ce prince allait en Italie, où, par ordre du pape, il chassait de Florence la faction des blancs, ce qui le fit maudire du Dante, exilé dans le nombre ; pendant qu'il partait pour faire valoir les droits de sa femme sur Constantinople, puis revenait en France sauver son frère à Cassel et lui donner la victoire, la ville de Chartres s'organisait et s'améliorait intérieurement. Elle reçut dignement Philippe-le-Bel, quand, au retour de sa victoire, il vint déposer son armure dans la cathédrale et fonder un service de *Notre-Dame-de-la-Victoire;* elle reçut de même dans la suite les rois, princes, ou seigneurs, qui venaient prendre possession, ou se marier, ou faire leurs dévotions. De plus en plus municipale et bourgeoise, la ville fut aussi une ville royale. Elle se fortifia de nouveau. Ce fut dans les murs de Chartres que le roi Jean vint faire la revue de ses troupes ; cette place forte que Charles le-Mauvais veut prendre. Ce fut aussi près de Chartres, à Brétigny, que se conclut le fameux traité entre l'Angleterre et la France. Les Chartrains qui voyaient de près les troupes anglaises,

devaient subir bientôt une invasion plus terrible encore que la précédente.

Avant de parler du XVe siècle, nous devons dire comment s'était montré le peuple au commencement du XIIIe. Dans une querelle du chapitre avec l'évêque Robert de Joigny et avec l'archevêque de Sens, auxquels ils contestaient les droits; — pour le premier, d'écrire au chapitre « *Mandamus* », — pour le second, de visiter le chapitre; — celui-ci déclara dépendre immédiatement du Saint-Siége. Un chanoine monta en chaire et lut les priviléges de l'Église; l'official de l'évêque y monta à son tour, lut les priviléges de l'Église et les expliqua à sa manière. L'évêque et le chapitre s'excommunièrent mutuellement et continuèrent de dire la messe. De là grand trouble et grand scandale. Le peuple assiste à deux services; il est témoin d'une foule d'arrestations et de saisies réciproques; il regarde le chapitre enfermant les gens de l'évêque dans des passages, il écoute les chanoines frappant à grand bruit leurs chaires pour empêcher qu'on n'entende dans l'église les proclamations de l'évêque. Celui-ci saisit les revenus du chapitre : le peuple attend qu'on vienne à lui. Bientôt, en effet, un des partisans de l'évêque implore la commisération publique; la foule marche, et les chanoines ont à reculer devant le cortége nouveau et ses nombreux assesseurs. Le clergé perd alors beaucoup de sa considération. Un moine de Fécamp, Étienne de Baillif, obtient l'abbaye de Saint-Père des Anglais, alors maîtres du pays Chartrain, et est agréé par le faux pape Benoît XIII. Au XIVe siècle aussi, on voit trois évêques compétiteurs créés de trois mains, par le pape, le roi de France et les Anglais : cette dernière protection est la plus efficace.

L'influence des Anglais, alliés aux Bourguignons, va dominer le XVe siècle : il faut la guerre étrangère pour faire cesser les querelles intérieures. Voici les Armagnacs et les Bourguignons, et derrière ceux-ci les Anglais. Le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne s'étaient donné rendez-vous devant le roi, en 1408, dans la cathédrale de Chartres, le premier pour accorder avec peine le pardon que le second demandait à contre-cœur; chacun jurant tout haut et officiellement de vivre en paix désormais, jurait tout bas et à ses intimes d'occire son beau-cousin. Bientôt les troupes anglaises et bourguignonnes venaient démentir le serment à l'endroit même où il avait été fait; Chartres était obligée de se rendre et d'ouvrir ses portes à de nouveaux malheurs. Quiconque était soupçonné d'être Armagnac ou propriétaire d'une belle maison, on l'envoyait hors de la ville trouver les Orléanais. Auparavant un ancien évêque de Chartres, devenu archevêque de Sens et l'ennemi acharné du duc de Bourgogne qui avait fait pendre son frère, était parti habillé en cavalier pour aller mourir à Azincourt en combattant son adversaire. Maintenant, au contraire, l'évêque ne peut rester maître du siége épiscopal qu'en se dévouant aux Anglais. C'est ce que fait Jean de Frétigny et il triomphe. Triste page de notre histoire : deux factions en guerre; des flots de sang versés; nos plus belles provinces en proie aux étrangers; et au milieu, dans un débris de ce royaume perdu, un roi fou. Entrez dans Chartres, à cette époque, pour voir ce qui s'y passe : un gentilhomme tue d'un coup d'épée le gouverneur; marchez dans ce sang, au sein du carnage, pour comprendre, et comprendre avec admiration, la grandeur merveilleuse du rôle de Jeanne d'Arc. C'est lorsqu'elle eut commencé à délivrer la France, que deux bour-

geois chartrains, Lesueur et Bouffineau, proposèrent aux capitaines du roi de leur livrer la ville par un double stratagème : on accepta, et alors Longueville, Dunois, Boussicault, la Hire, arrivèrent, précédés d'une avant-garde de soldats déguisés en marchands. Ceux-ci pénétrèrent dans la ville et débouchèrent un tonneau pour faire boire les gardes, tandis qu'un moine qui était du complot faisait un long sermon pour captiver la foule. Les cris des uns, la parole de l'autre, permirent aux généraux d'entrer avec leur cri de guerre, de tuer les gardes, de massacrer les Bourguignons et les Anglais et de rendre Chartres à la France et au roi (1432). Les deux bourgeois obtinrent de hautes charges et la ville fut pacifiée. Bientôt Louis XI y vint faire ses dévotions, et tout sembla rentré dans l'ordre. Mais le roi était encore dans la ville, que déjà il recevait des plaintes du chapitre contre l'évêque ; le clergé se sentant libre recommençait ses querelles (1477). Miles d'Illiers, homme d'un caractère impérieux et violent, ne pouvait se trouver avec le chapitre, dans la cathédrale ou dans les abbayes, sans provoquer des disputes, souvent meurtrières et toujours grotesques ; on voyait les gens du chapitre user avec lui de voies de fait auxquelles il s'efforçait de répondre dignement : scènes ridicules et tristes, qui ne doivent pas faire oublier au philosophe ami de la France, les bienfaits et la civilisation qu'elle doit aux évêques et au clergé.

Il fallait, pour le bonheur du clergé de Chartres et des habitants eux-mêmes, une guerre qui fît taire l'animosité intérieure. Le siècle suivant fut pour la ville une ère d'efforts et d'activité, de pauvreté et de lutte fortifiante. Elle devra, en effet, pendant tout le XVIe siècle, être occupée par les guerres coûteuses de François Ier contre Charles-Quint et Henri VIII, puis par la réforme, la Ligue et la lutte de Henri III et Henri IV. François Ier l'écrase de contributions continuelles ; elle donne son argent avec dévouement et fidélité, et si un évêque, Érard de la Marse, embrasse le parti de Charles-Quint, les Chartrains le poursuivent de leur indignation et lui font tous les procès qu'ils peuvent. Pourtant Chartres est pauvre ; les deniers publics diminuent de plus en plus, et enfin manquent. Les années sont souvent mauvaises pour la moisson ; vient la famine, on fait du pain de fougère, et les pauvres se nourrissent de mauves cuites avec du son ; la peste arrive aussi, et l'on voit passer dans les rues, dont une foule de maisons sont marquées comme pestiférées, des troupes de barbiers chargés de saigner les malades ou d'enterrer les victimes, et armés d'une verge blanche distinctive. Les Chartrains luttent avec une persévérance courageuse contre le malheur, il faut voir quel mouvement ils se donnent, quelle vie active est la leur [1].

Les malheurs ramenèrent la ville à des habitudes de vie religieuse et forte ; c'est à cette époque qu'on abolit la fête du *papifol*, saturnale ecclésiastique dont nous avons parlé. Quand vint la réforme, elle trouva nécessairement de nombreux adversaires dans le pays Chartrain ; ce n'était pas à Chartres qu'il fallait prêcher le calvinisme ou chanter les psaumes de Marot. Marot lui-même y fut saisi et emprisonné. Un évêque suspect de calvinisme fut bien vite dénoncé et cité à Rome ; il excita les huées populaires. En même temps, les fêtes catholiques redoublaient

1. Nous devons à la complaisance d'un savant magistrat, M. A. Benoit, la communication de ces pièces curieuses et importantes, d'après lesquelles il y aurait à faire un travail tout particulier sur Chartres au XVIe siècle.

de pompe dans la cathédrale où l'on jouait avec solennité le mystère d'Abraham. Quand le duc de Guise prit le catholicisme pour raison politique de la Ligue, Chartres s'allia à lui. Les armes du Béarnais menacèrent longtemps en vain la ville qui refusait de recevoir l'hérétique. Puis on vit arriver à Orléans, dans de superbes litières, les dames et les demoiselles des ligueurs de Chartres, protestant par ce départ solennel contre l'envahissement des « malfaiteurs de la foy. » Chartres devint une ville catholique par excellence, ville où il ne fallait pas avoir de bible annotée et suspecte, saint lieu où les rois faisaient leurs pèlerinages, rendez-vous sacré où arrivaient en un jour jusqu'à douze mille personnes, portant des croix et des cierges et marchant quatre à quatre : c'étaient les habitants de Dreux qui venaient à pied dans la cathédrale.

En même temps, l'activité se dépense en d'autres soins. On élève des fortifications pour l'extérieur; on prend pour l'intérieur de nombreuses et nouvelles mesures administratives. On rend des édits, on fait des canons, des armes, des balles; on fond les cloches brisées pour en tirer des boulets, on organise l'échevinage d'une manière positive et l'on crée un maire. On nourrit les pauvres, que l'on fait travailler à toutes les réparations nécessaires. Cette ville, où avant la Ligue Henri III avait trouvé un refuge et reçu les députés de Paris, devient plus forte encore pour recevoir les ligueurs. Nous ne voulons pas exagérer l'importance et la force de Chartres, à cette époque; nous rapportons des faits. Certainement Chartres ne sera pas à elle seule l'écueil des réformes, le La Rochelle des catholiques; certainement l'esprit d'examen qui court l'Europe, au XVI[e] siècle, n'en triomphera pas moins; mais la Cité des vieux Carnutes, la cité religieuse et centrale par excellence, protestera en restant catholique. Ni Henri III ni Henri IV n'y entreront dès que Mayenne lui enverra dire que la ligue catholique compte sur elle. Si des gens puissants veulent la forcer à changer, si madame de Nemours, devenue après la mort d'Hercule d'Est, propriétaire du comté érigé en duché, si cette princesse, « un des bons et subtils esprits de la cour, » devient le chef passionné et dramatique des protestants, on l'obligera à sortir des murs pour aller agir dans ses châteaux particuliers. Chartres n'échappera pas aux armes d'Henri IV qui va s'emparer de la France entière, mais elle subira deux siéges avant d'ouvrir ses portes aux huguenots. Le Béarnais perdra six mois, des troupes et de la poudre avant de réduire ces bons catholiques. Quand le roi se fera catholique, on le recevra dans la cathédrale et l'on réclamera l'honneur de le sacrer solennellement. En attendant, l'année 1591 voit Henri IV campé sous les murs de cette ville que les protestants ont assiégée inutilement, en 1568. Obligé de rester là, ne pouvant l'enlever d'assaut et tenant à honneur de la prendre; à chaque proposition qu'il fait faire aux habitants, on lui répond qu'il est huguenot. Tous les assauts sont inutiles, les assiégés reconstruisent avec ardeur ce que l'ennemi abat, et jour par jour, pendant six mois, il faut revenir à la charge. Quand enfin la ville fut prise, elle le fut sans déshonneur (1589). Cet événement termine la vie guerrière de Chartres. Le XVI[e] siècle finit : la ville a passé à travers la guerre, les impôts, la famine et la peste, avec courage et succès. Je crois devoir citer parmi les acquisitions intérieures faites par la ville, celles d'un collége, et rappeler le nom vite oublié

du bon roturier *Pocquet*, qui donna sa terre pour fonder cet établissement.

Désormais la ville a déposé les armes : un caractère de bourgeoisie marchande et de gravité ecclésiastique se manifeste encore à travers des événements auxquels elle ne prend plus une part aussi guerrière. En 1600, la citadelle est jugée inutile, livrée aux habitants et changée en une église, comme auparavant : on recommence le service divin à Saint-Michel. Dix ans après, un gouverneur garde avec une solennité pacifique et officielle les clefs de la ville. On donne une église aux huguenots pour avoir la tranquillité du *chacun chez soi.* Les évêques deviennent de saints prélats ; ils se font remarquer par une conduite régulière, des aumônes nombreuses, une charité réelle souvent héroïque, et tous les devoirs des véritables pasteurs. Lorsqu'en 1623 l'évêché de Paris est distrait de celui de Sens et érigé en archevêché, l'évêché de Chartres en devient le premier suffragant. La même année, le duché de Chartres réuni officiellement et définitivement à la couronne, passe à Gaston, duc d'Orléans; depuis, il est resté toujours à la maison d'Orléans. C'est Gaston qui écrit au gouverneur, M. de La Frette, à propos de Mazarin, cette lettre dans laquelle, après avoir protesté de son dévouement au roi, *son seigneur et neveu*, et au parlement, *la règle de sa conduite*, il recommande bien de repousser « le Mazarin, *cet étranger....* qui sert à tout le monde des ruses, *des illusions et de ses fourbes ordinaires.* » Son Éminence avait fait promener, à travers les villages, les envoyés de Condé et de Gaston d'Orléans; on avait peur qu'il ne vînt à Chartres.

Au surplus la ville ne doit désormais qu'entendre l'écho de ce qui se passe à Paris et en France. Au moment où l'esprit espagnol envahit la cour de Louis XIII, on voit à une demi-lieue de Chartres un petit ermite prêcher la doctrine des illuminés, des « alumbrados » venus d'Espagne, et qui voulaient chasser tous les ministres de l'Église. Ces hommes, qui certainement eussent été brûlés comme sorciers auparavant, on se contente de les convertir. On ne voit qu'un religieux pendu : il avait dit la messe sans être ordonné prêtre. Doyen rapporte dans son histoire de Chartres qu'en 1663 une prieure du prieuré de Saint-Jean-des-Filles-Dieu, ayant abusé avec les religieuses de la qualité d'hermaphrodite qu'elle possédait, ce qui fut reconnu par *quatre médecins, quatre chirurgiens et deux matrones*, elle fut séquestrée, mais ne subit aucun traitement plus sévère. Le même historien rapporte, avec la même exactitude, que, le 12 septembre 1611, le roi Louis XIII étant venu à Chartres faire ses dévotions, ensuite « il fut jouer une partie de paume au tripot des halles. Ayant appris qu'une femme y jouait très-bien, il la demanda. Cette femme prit un caleçon et gagna le roi, en jouant par-dessous la jambe. » Ce trait ainsi enregistré est caractéristique : on l'a mentionné à défaut d'autres choses.

C'est qu'au XVIIe, au XVIIIe et au XIXe siècle, l'action politique de Chartres se réduit à celle d'une ville toute bourgeoise et toute commerçante. Ayant des représentants très-remarquables dans les assemblées de la Révolution et dans les chambres du XIXe siècle, elle n'est plus ni une place forte, ni une ville bruyante. On entend bien parler, au XVIIe siècle, des entreprises que la reine-mère pourrait faire sur la ville, et le gouverneur a ordre de se tenir sur ses gardes, mais c'est tout. Seulement, si les gentilshommes habitués aux manières

despotiques de Versailles, oublient que la ville est forte de peuple et de bourgeoisie, on le leur rappelle à leurs dépens. Ils refusent, en 1651, de laisser le lieutenant criminel et le lieutenant particulier prendre place dans l'assemblée destinée à élire les députés des trois ordres qu'on enverra aux États-Généraux; le peuple s'impatiente, se jette sur eux, les poursuit à coups de fusil, en tue quelques-uns et force les autres à capituler. On ne voulait pas de seigneurs à Chartres : on ne voulait que les supérieurs préposés à l'administration municipale et au commerce, puis les évêques. Ces derniers le méritaient bien; la plupart hommes vraiment remarquables : tels que Paul Godet Desmarets, l'ami de madame de Maintenon, l'adversaire énergique et modéré du quiétisme; MM. de Mérinville et de Fleury; ce dernier, frère de la marquise de Castries, écrivit des lettres fort belles, et appela à Chartres l'éloquent P. Bridaine.

Ainsi s'est formée la ville de Chartres, ainsi elle a vécu jusqu'à nos jours; maintenant c'est une ville active et marchande, toujours catholique et religieuse. Elle a perdu, il est vrai, quelques-unes de ses nombreuses fondations ecclésiastiques. Des sept paroisses, presque toutes ont changé de destination; Saint-Hilaire est aujourd'hui la place Saint-Pierre; Saint-Aignan, une succursale de Saint-Pierre; Saint-Michel, la rue des Ormes; Saint-Saturnin, la place Marceau; Saint-Martin-le-Nonandier, une place encore; Sainte-Foy, une salle de spectacle; et Saint-André, un magasin à fourrages. Il reste un évêché très-considéré et très-célèbre, et une magnifique cathédrale, bien digne de la vénération du moyen âge dont les rois, les seigneurs, les papes, les moines, les populations entières venaient y faire des pèlerinages. Ce monument, l'une des plus éclatantes constructions de ce genre, est un des chefs-d'œuvre du style gothique. Rien d'aussi majestueux que cette haute et antique maison de Dieu, assise sur le plateau supérieur de la ville et dominant tout ce qui l'entoure. Jadis c'était une petite église qui fut brûlée, foudroyée nombre de fois, au XIe siècle. L'évêque Fulbert la fit reconstruire et laissa en mourant des sommes considérables pour l'achever. On éleva, sur une longueur de soixante toises, un monument dont la base solide et puissante soutient un sommet d'une légèreté hardie et gracieuse; les gros piliers étant à filets et à faisceaux ne paraissent pas moins légers. Au XVIe siècle, on opéra quelques changements intérieurs, et au XVIIe les portails furent ornés, par Thomas Boudin, de statues curieuses. Au XVIIIe, on refit le grand autel; et le nouveau fut une œuvre de sculpture qu'on attribue généralement à Couston, et que Doyen assure être de Bridan. Ce nouvel autel représente l'Assomption : d'un tombeau sort, environnée de nuages et d'anges, une Vierge admirable. Le tombeau est d'une seule pierre de jaspe égyptien, et le groupe de marbre blanc de Toscane. Nous ne saurions analyser toutes les beautés de l'église, tous les ornements, tous les reliquaires qu'elle possède; il est impossible de ne pas citer ses clochers. La grande flèche de Chartres a vingt-neuf toises de plus que Notre Dame de Paris. Aussi lorsque l'imagination populaire a eu la fantaisie de former une cathédrale idéale avec les parties les plus belles de toutes les cathédrales françaises, elle n'a pas oublié le clocher chartrain dans le proverbe que voici :

« Clocher de Chartres, nef d'Amiens,
« Chœur de Beauvais, portail de Reims. »

L'un des clochers est ciselé et sculpté à jour; c'est celui qui est devenu récemment la proie des flammes (1845), et qui, sur la demande du député d'Eure-et-Loir (M. Adelphe Chasles), a été réédifié aux frais de l'État. On se prend à regretter de ne pouvoir, en remontant dans les siècles, contempler le spectacle imposant de cette cathédrale, quand saint Bernard y prêchait la croisade; ou que Philippe-le-Bel y venait déposer son armure et chanter le *Te Deum;* ou que Nicolas de Thou sacrait Henri IV. On voudrait pouvoir assister aux magnificences des dévotions royales, à la solennité des mariages illustres; ou bien, quand l'église était plus calme, voir les prêtres, qui n'avaient pas encore de bréviaires, lire la Bible enfermée dans les armoires treillissées de balustres; ou bien descendre dans l'église souterraine, qui a ses autels et ses mystères particuliers sous la cathédrale; enfin voir, quand le jour est faible, de pauvres filles ne pouvant nourrir leurs enfants, les déposer en tremblant sur l'autel, à la grâce de Dieu. Il reste à l'angle méridional de l'église un vestige singulier, c'est *un âne qui joue de la vielle*, grossièrement sculpté; on en fait à tort *l'âne qui veille :* c'est tout simplement le cachet caustique du moyen âge; une satire contre quelque chanoine de mauvais goût, par un artiste mécontent.

Nous l'avons dit, la ville est avant tout ville marchande, et le commerce du blé est le point le plus important. Sans doute il y a quelques manufactures; on y fait aussi des pâtés de volaille qui ont leur réputation, mais le blé et la laine sont les articles principaux du commerce chartrain. La Beauce a quelques pâturages qui nourrissent l'espèce de mouton dite Beauceron; tout le reste est du blé. Brissot-Warville assure dans une lettre qu'il est impossible de faire l'histoire de Chartres sans parler du blé; en effet, le blé c'est la Beauce, et la Beauce c'est Chartres; cultivateurs, meuniers, vendeurs, revendeurs, vivent de ce commerce toujours actif; là rien n'est plus animé que les jours de marché; Paris y trouve un précieux approvisionnement de céréales. Ce même commerce a fait de l'Eure une rivière sur laquelle la navigation est impossible, tant elle a de moulins toujours occupés. Dès le moyen âge, on voit combien ces moulins étaient importants : les propriétaires, c'est-à-dire les comtes, les évêques et les abbés, défendaient expressément à leurs vassaux d'aller ailleurs faire moudre leur blé et de payer à aucun autre le droit de mouture qui n'appartenait qu'à eux seuls.

Les habitants ressemblent au pays : doux, aimables, volontiers réguliers, ils sont nés pour cultiver et vendre leurs belles productions, comme ces productions naissent pour eux. S'ils sont souvent pointilleux dans les transactions, taquins et même querelleurs, c'est là une vivacité de mots qui ne suppose rien de cruel, d'amer ou d'hostile; volontiers satiriques, gausseurs, très-charitables, mais médisant un peu du prochain et le servant volontiers; assez ironiques, minutieux et sévères sur les détails, il est des qualités hospitalières que tout le monde leur accorde, et des facultés administratives qu'ils possèdent admirablement.

La ville de Chartres a donné naissance à des personnages éminents, que distinguèrent surtout leur vivacité satirique, le bon sens et le patriotisme. Sans compter positivement ceux qui sont nés aux environs et que les Chartrains regardent comme leurs compatriotes, tels que *Labruyere*, l'auteur des *Caractères*, né à Dour-

dan; le fameux bénédictin *Lami*, le bénédictin *Liron*, et le chansonnier *Panard*, on peut toujours rappeler les noms de *Foulques* ou *Foucher* de Chartres, historien un peu trop conteur de l'une des croisades; *Guillaume de Saintes;* le savant *Desfieux; Desportes*, poëte de Charles IX et d'Henri III; *Haligre*, chancelier de France sous Louis XIII, et son fils chancelier sous Louis XIV (depuis, on a écrit *d'Aligre*); *Pierre Nicole*, théologien et moraliste célèbre, janséniste et ami d'Arnaud; *André et Michel Félibien*, le premier, ami de Poussin et architecte célèbre, le second, bénédictin; *Deshays Gendron*, médecin et littérateur, que Voltaire traite d'Esculape; *Mathurin Regnier*, le poëte fameux qui mit la satire de Perse dans les vers de Corneille; *Soulas d'Allainval*, auteur comique; *Fleury*, acteur célèbre; *Pethion de Villeneuve, Brissot de Warville, Chasles*, députés aux assemblées révolutionnaires; *Michel Chasles*, membre de l'Académie des sciences, un de nos plus célèbres géomètres; *Adelphe Chasles*, maire de Chartres, de 1832 à 1847; *Dussaulx*, traducteur de Juvénal; *Chauveau-Lagarde*, qui se fit le défenseur de Marie-Antoinette; etc., etc. Une mention toute particulière est due à la mémoire du jeune et brave général *Marceau*, auquel on va élever une statue dont l'exécution est confiée à M. Auguste Préault. On avait ouvert une souscription et elle avait été organisée par un homme de lettres chartrain, M. Noël Parfait. Jusqu'ici la ville s'était contentée d'une petite pyramide. En résumé, ce pays magnifique, sillonné jadis par les processions druidiques, est devenu la Beauce régulière et cultivée, centre bourgeois et commerçant, dont Chartres est la métropole. Les seigneurs suzerains ont disparu. Deux influences s'y montrent encore; celle du clergé, celle du sol : double caractère symbolisé par deux proverbes populaires; — le premier, que nous avons cité « clocher de Chartres; » — le second, qui est né dans le pays même : « *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*[1]. »

ÉPERNON. — MAINTENON.

Épernon, qu'Expilly place dans le Mantois, mais qui est bien certainement dans la Beauce, porta d'abord le nom d'*Autrist;* il prit ensuite celui d'*Espierremont*, d'où dérive sans doute la dénomination moderne d'Épernon. La ville est suspendue sur le penchant d'un coteau qui regarde le midi; elle était autrefois dominée, au nord, par un château-fort dont on attribue la fondation à Hugues Capet ou à son fils, Robert. Les Anglais s'en emparèrent sous Charles VI, l'occupèrent pendant longtemps, l'agrandirent même, et le détruisirent en y pratiquant

1. *Vro Carnutensis.* — *Histoire de l'auguste et vénérable Eglise de Chartres*, par V. Sablon, chartrain. — Pelloutier, *Histoire des Cultes.* — *Histoire de la ville de Chartres*, par M. Doyen. — *Histoire de Chartres*, par Roullard.

une mine avant de le quitter. Trois fortes murailles, percées de quatre portes, défendaient Épernon des trois autres côtés; quatre faubourgs s'étendaient au dehors; au XVIIIe siècle, ils se trouvaient réduits à deux : le faubourg du Grand-Pont, et le bourg Saint-Thomas, qui, par une bizarrerie commune alors, relevait de l'élection de Montfort et de la généralité de Paris. Le prieur de Saint-Thomas en était seigneur; un bailli particulier l'administrait, et on s'y servait de mesures différentes de celles d'Épernon.

De la maison royale de France, Épernon passa dans la maison de Montfort; cette baronnie appartint ensuite, tour à tour, aux Vendôme et aux d'Albret. Henri III l'acheta au roi de Navarre, en 1581, pour la donner, avec titre de duché-pairie, à son favori, Nogaret de la Valette, après lequel la seigneurie passa dans la famille de Goth de Rouillac, puis dans celle d'Antin, en perdant le titre de pairie; elle échut enfin par acquisition au maréchal de Noailles, dont les descendants en possédaient encore le domaine à la fin du XVIIIe siècle. Comme on le voit, Épernon n'a pas d'histoire : son nom ne rappelle aucun événement mémorable, et la prospérité n'a pas même consolé cette petite ville obscure de l'absence de la gloire; mais la faveur royale lui a donné une certaine célébrité. C'était, avant la Révolution, le siége d'un bailliage ressortissant au parlement de Paris; elle dépendait de l'élection et du diocèse de Chartres, et faisait partie du gouvernement général de l'Ile de France. Expilly évaluait sa population à 187 feux; on y compte aujourd'hui plus de 1,600 habitants. La ville, assez bien bâtie, située sur la petite rivière de Guesle, dans une position agréable, est comprise dans le département d'Eure-et-Loir et l'arrondissement de Chartres; il y a des fabriques de cuirs et des lavoirs de laine, et l'on y fait le commerce des farines, des légumes, des chevaux et des bestiaux.

Maintenon, plus jeune peut-être qu'Épernon, n'a pas eu des destinées plus brillantes. Le château existait sous Philippe-Auguste : voilà tout ce qu'on sait de son origine. C'était un gros donjon carré, flanqué de quatre tours, réunies par de fortes murailles et défendues par un fossé. Le donjon, deux tours et le fossé subsistent encore; le reste a disparu. Jean Cottreau, trésorier des finances sous François Ier, s'en fit adjuger la seigneurie, en 1503, comme créancier. Le château s'arrondit alors aux alentours. Le nouveau propriétaire convoqua les arts qui renaissaient et construisit une chapelle. La façade fut couverte de décorations élégantes, la porte également ornée, ainsi que l'escalier, et le tout parsemé çà et là de lézards et de croissants, véritables armes d'un financier. Jean Cottreau fit encore réparer la petite église de Saint-Nicolas, dévastée depuis quelques années par un incendie, et qui, transformée aujourd'hui en magasin, conserve encore quelques sculptures pleines de délicatesse : c'était la paroisse du château. La seigneurie de Maintenon passa de Jean Cottreau à Jacques d'Angennes, son gendre, seigneur de Rambouillet. En 1590, le fils de Jacques d'Angennes, nommé Jacques comme lui, préserva Maintenon du pillage dont le menaçait le sieur de la Patrière, officier ligueur de Chartres. La ville fut érigée en baronnie, quatre années plus tard; et le roi, en 1641, en fit un marquisat. Enfin, en 1674, elle fut achetée par Françoise d'Aubigné, veuve

Scarron, au marquis de Villeroy, qui l'avait acquise des héritiers d'Angennes : le titre de marquisat-pairie y fut alors attaché. Madame de Maintenon fit de louables efforts pour répandre dans le pays quelque activité et quelque richesse. « Elle attira, » dit un historien placé à la source des meilleurs renseignements, « des ouvriers flamands pour y établir des fabriques de dentelles; elle y appela des Normands qui travaillèrent en toilerie; elle y établit des écoles, des manufactures; elle y fit construire des églises, fonda des hôpitaux, et fit tout le bien qu'on pouvait attendre de ses nobles et vertueux sentiments. » Enfin, Louis XIV établit à Maintenon, en faveur de la nouvelle marquise, quatre foires et un marché francs. Le château lui-même changea de face. Le roi fit élever la galerie qui, située à gauche dans la première cour, réunit les appartements à la collégiale de Saint-Nicolas. On doit à madame de Maintenon le corps de bâtiment qui occupe le côté droit de la nouvelle cour. C'est là qu'elle logeait dans des appartements, auxquels M. le duc de Noailles a récemment rendu, avec une recherche pieuse à la fois et pleine de goût, leur ancienne physionomie.

En 1684, trente mille hommes de troupes, commandés par le marquis d'Uxelles, se réunirent à Maintenon, afin d'exécuter les travaux au moyen desquels on devait conduire les eaux de l'Eure à Versailles. Il s'agissait de traverser la vallée où repose la ville, par un immense aqueduc composé de trois étages. Le premier, le seul qui ait été bâti, développait la chaîne de ses quarante-sept arcades sur une longueur de cinq cents toises, et s'élevait à quatre-vingt-onze pieds. Au-dessus de lui, cent quatre-vingt-quinze arcades, hautes de soixante-dix pieds, supportées par les premières, devaient parcourir deux cent soixante-dix toises, et enfin, le canal lui-même, élevé de deux cent vingt pieds au-dessus du fond de la vallée, aurait été construit sur les trois cent quatre-vingt-dix arches du troisième rang, et aurait ainsi parcouru une distance de deux mille trois cent trente-une toises. La guerre interrompit malheureusement, cette même année, les travaux que Louis XIV avait encouragés de sa présence; ils ne furent pas repris, et moins de quarante ans après on taillait dans deux arches de l'aqueduc le château de Crécy pour une maîtresse de Louis XV. C'est maintenant une ruine magnifique et triste, entretenue avec respect par M. le duc de Noailles.

Maintenon dépendait autrefois, comme Épernon, du diocèse et de l'élection de Chartres; mais la ville faisait partie du gouvernement général de l'Orléanais. Comprise aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir, elle figure comme chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Chartres. Sa population est de 1,800 habitants, dont la principale richesse consiste dans le commerce des laines et dans la mouture des grains de la Beauce, alimentée par trente-deux moulins à eau ou à vent. Le nom de Maintenon rappelle le souvenir de deux poëtes d'un mérite bien différent. C'est là que *Racine* composa *Esther* et *Athalie*, dans une allée à laquelle on a conservé son nom; c'est là aussi que naquit *Collin d'Harleville* [1].

1. Doyen, *Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce.* — *Notice historique sur le chateau de Maintenon*, par M. le duc de Noailles. In-8°, 1829. — Hesseln.

ÉTAMPES.

Si l'on en croit certains chroniqueurs, l'étymologie du nom d'Étampes réfute victorieusement les épigrammes des voyageurs qui lui reprochent l'insignifiance et la monotonie de ses paysages. Les Troyens fugitifs qui vinrent chercher un asile aux rives de la Seine, appelèrent la ville nouvelle *Tempé*, du nom de la célèbre vallée dont elle retraçait le charme à leurs yeux. Quant aux historiens, Grégoire de Tours désigne Étampes sous le nom de *Stampæ*, dans les divers récits qu'il nous a laissés des nombreuses et sanglantes batailles dont elle fut le théâtre sous la race mérovingienne. Théodoric s'y rencontra, en 604, avec Chlotaire, et lui tua trente mille hommes, qu'on ensevelit dans un lieu voisin de la ville, auquel la tradition a conservé le nom de *Champ des Morts*. Non loin de là apparaissaient encore, il y a un demi-siècle, les débris d'une antique tour dite communément *Tour de Brunehaut*. On rapporte, en effet, que Brunehaut se plaisait beaucoup dans ce séjour, et qu'elle y créa plus d'un établissement pieux dont il ne reste malheureusement aucun indice. Il en est de même de l'église de Saint-Martin fondée, dit-on, par Chlodwig, et qui, détruite au XIIe siècle, fit place à un monument nouveau, bâti d'un seul jet, entièrement gothique, et où l'on peut étudier en son libre épanouissement cette grande expression du génie architectural.

Échappée aux ravages des Normands, Étampes refleurit sous le patronage du roi Robert, lorsqu'il y fixa sa résidence. Cette ville avait déjà vu s'élever dans ses murs la cathédrale de Notre-Dame, achevée seulement au bout de six cents ans, comme l'atteste la succession des styles de son architecture, romane par le bas, gothique par le milieu, gréco-romane par le faîte; et un châtel construit sur une éminence, d'où son énorme tour, flanquée de trois tourelles, environnée de fossés, commandait puissamment tout le vallon. Aussi la possession en fut-elle vivement disputée à chaque guerre, et par là elle devint une cause de désolation et de ruine pour les habitants qu'elle devait couvrir et défendre. Ils s'empressèrent donc de la démanteler, lorsque Henri IV, auquel ils n'avaient cessé de rester fidèles, leur en eut accordé la permission. Mais le temps seul peut avoir raison de ces monstrueux édifices. Malgré les assauts de vingt siéges et les coups redoublés de la pioche du maçon, la grosse tour du vieux châtel, dite *Tour de Guinette*, est encore debout; elle domine à cette heure la nouvelle voie de fer, et semble menacer de ses énormes crevasses les frêles constructions de l'industrie moderne. L'église de Notre-Dame, au contraire, ne cesse d'offrir aux fidèles, comme à l'antiquaire et à l'artiste, un asile sûr, un temple imposant et un objet d'études intéressantes. Toute la nef est composée dans le style roman; des colonnes grosses et courtes y soutiennent des chapiteaux dont les feuilles étaient peintes autrefois des plus brillantes couleurs. Au roman succède le gothique, sitôt qu'on

pénètre dans le chœur. L'ogive s'y appuie sur des colonnes sveltes, élégantes, qui s'épanouissent avec légèreté et s'entrelacent harmonieusement. Par malheur, le chœur est coupé brusquement par un gros mur, percé d'une grande fenêtre carrée qui détruit toute la perspective de l'édifice. Au dehors, il n'offre pas moins de singularités qu'au dedans. Le clocher n'y est point placé, selon l'usage, vis-à-vis la nef, et il s'élance d'entre deux rangs de créneaux dont on avait fortifié l'église, pendant la guerre avec les Anglais. Mais rien n'est plus délicat, plus léger que sa flèche octogone avec ses quatre clochetons percés à jour. C'est un travail d'un fini précieux, et dont la conservation méritait toute la sollicitude que, sur la demande de M. Louis de Laborde, alors député d'Étampes, lui a témoignée le gouvernement depuis quelques années.

Le roi Robert fonda encore à Étampes l'église de Saint-Basile; celle de Saint-Gilles date de la même epoque. Si ces deux monuments n'ont rien de très-remarquable, ils attestent du moins ce redoublement de ferveur qui s'empara de toutes les âmes, à l'approche de l'an mil, fatale époque marquée, disait-on, pour la fin du monde. Le roi Robert, donnant à Étampes les preuves les plus vives de piété et d'humilité, ordonnait, dit l'historien Helgand, qu'on laissât sa maison se remplir de pauvres. « Un d'entre eux s'étant placé à ses pieds, le bon Robert voulut bien le nourrir lui-même en lui passant des vivres sous la table. Cependant celui-ci ne s'oubliant pas, fixait d'un œil avide un ornement de la valeur de six onces d'or qui pendait aux genoux de son maître; il le détache enfin avec un couteau et prend la fuite. Lorsque la foule des pauvres se fut retirée, la reine Constance, voyant son seigneur dépouillé, se troubla et se laissa emporter contre le *saint* à des paroles empreintes de *peu de constance*. — Hé, bon seigneur, qui a déshonoré votre robe d'or? — Moi? répondit Robert, personne ne m'a déshonoré : cet or était sans doute plus nécessaire à celui qui l'a pris qu'à moi, et, Dieu aidant, il lui profitera. » A Robert succédèrent dans le palais d'Étampes Henri Ier, Philippe Ier et Louis-le-Gros, qui tous laissèrent à la ville des marques de leur munificence, surtout en protégeant par des règlements spéciaux l'industrie naissante de ces nombreux moulins qui sont aujourd'hui, comme on sait, la principale source de ses richesses. Ce fut un seigneur des environs d'Étampes, nommé Eudes Le Maire, qui remplit, à la place de Philippe Ier, le vœu que ce prince avait fait d'aller armé de toutes pièces visiter le tombeau du Christ pour lui offrir ses armes. Eudes, à son retour de Jerusalem, fut comblé d'honneurs par le roi, qui, dans sa reconnaissance, lui accorda pour lui et ses descendants l'exemption de tous impôts. Henri IV, n'étant pas assez riche pour payer encore les dettes de Philippe Ier, supprima l'exemption dont la postérité d'Eudes jouissait toujours.

Étampes ne prit aucune part aux insurrections communales des XIIe et XIIIe siècles. Louis-le-Gros y put séjourner en toute sécurité, et de là fondre tour à tour sur ses vassaux rebelles de Montlhéry et de Puisaye. La ville, jusqu'aux guerres des Anglais, eût vécu dans une tranquillité parfaite, sans les longues et ardentes querelles des chanoines de Saint-Martin, avec les moines du couvent de Morigny, sis à une petite distance de ses murs; querelles occasionnées par la donation de toutes les églises du Vieil-Étampes, faite aux uns et aux autres

par les rois Robert et Philippe Ier. Thomas, abbé de Morigny, chanoine habile, actif et intrigant, s'emporta contre les chanoines de Saint-Martin, et pour légaliser l'existence de son abbaye, il ne fallut pas moins que le pape Calixte II, qui en consacra solennellement l'église, le 3 octobre 1119. A côté de ces disputes de sacristie, de grandes solennités religieuses se passaient à Étampes. Quatre conciles y furent tenus, le premier en 1048, sous Henri Ier; le second sous Philippe Ier, en 1065; et les deux autres sous Louis-le-Gros, en 1092 et 1130. Saint Bernard parla longtemps dans ce concile, où l'on avait à décider lequel, d'Anaclet II ou d'Innocent II, avait été légalement élu à la papauté: par la vigueur accoutumée de son éloquence, saint Bernard fit triompher la cause d'Innocent II. Dix-sept années après, l'abbé Suger fut élu, d'une commune voix, régent de France, dans une assemblée des plus puissants seigneurs du royaume, que Louis-le-Jeune avait convoquée dans le château d'Étampes. Philippe-Auguste choya cette ville: c'était, disait-il à l'empereur Othon, une des trois meilleures cités du royaume, avec Orléans et Paris. Les Juifs y avaient un quartier auquel on a conservé le nom de Juiverie; Philippe-Auguste, lorsqu'il les chassa de France, donna à la ville l'église de Sainte-Croix, qui, jusqu'alors, leur avait servi de synagogue. Ce prince cessa dès lors de résider au château d'Étampes, qui devint une prison d'État. Ingelburge qu'il avait répudiée y passa douze ans captive, dans la prière et dans les larmes, ouvrant de ses mains des vêtements qu'elle faisait distribuer aux pauvres, jusqu'à ce qu'enfin le roi, vaincu par l'inflexible volonté du pape Innocent III, la rappela à la cour de France (1200-1212).

Philippe-Auguste fut le dernier roi de la troisième race, au moyen âge, qui posséda la ville d'Étampes en toute propriété. Louis IX en apanagea sa mère, Blanche de Castille; Philippe-le-Bel la concéda à son frère, en 1295, avec le pays d'Évreux et de Gien, et Charles-le-Bel l'érigea en comté, en faveur de Charles d'Évreux (1325). Elle passa, en 1399, au duc de Berry, qui la céda au duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi. Pendant les sanglantes rivalités des Bourguignons et des Armagnacs, Étampes fut mainte fois envahie, rançonnée, pillée par ceux d'Orléans. Ils l'occupaient, en 1411, lorsque le jeune Dauphin, qui faisait alors ses premières armes, marcha sur la ville avec les ducs de Bourgogne et de Guyenne. Les habitants ouvrirent leurs portes au Dauphin, qui leur promit de les préserver de toute insulte et de tout pillage. Malgré cette promesse, les Bourguignons ne furent pas moins funestes aux Étampois que ne l'avaient été les Armagnacs. Le sire de Bosrodon ou Boisbourdon, réfugié dans la forteresse, l'abandonna lorsqu'on eut mis en jeu toutes les machines pour en forcer l'entrée, et se retira dans une tour si haute et si solide, qu'elle était hors de toute atteinte, *la tour de Guinette* probablement. Les dames et damoiselles qui s'étaient confiées à sa valeur, tendaient ironiquement leurs tabliers aux pierres que lançaient les machines. Le Dauphin allait lever le siége, quand André Roussel, bourgeois de Paris, imagina de construire, au moyen de plusieurs gros madriers appuyés contre les murs du fort, une sorte de toit incliné, à l'abri duquel trente ouvriers, munis de pics et de hoyaux, travaillèrent à percer les murs du château. La brèche devint praticable, les assiégés la bouchèrent avec des pièces de bois. On y mit le feu, et Boisbourdon fut sommé de se rendre. Le Dauphin pardonna à son cou-

rage. Devenu plus tard l'amant d'Isabeau de Bavière, Boisbourdon déplut, par son insolence, à Charles VI, qui le fit jeter dans la Seine, enfermé dans un sac sur lequel on lisait cette terrible inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

Dans les nouvelles divisions territoriales qui eurent lieu après l'expulsion des Anglais, on ne sut si le comté d'Étampes revenait à la maison de Bourgogne ou bien au domaine royal. Louis XI commença par s'en emparer. Le comte de Charolais n'y séjourna plus qu'une fois, lorsqu'à l'issue de la bataille de Montlhéry, il y vint reposer ses troupes (1465). Resté paisible possesseur d'Étampes, Louis XI en fit don à Jean de Foix, comte de Narbonne. C'est sous son règne que fut établi le pont de cette ville, destiné à l'embarquement des blés de la Beauce qu'on transportait à Corbeil et de là à Paris, sur un canal formé des rivières qui arrosent la vallée d'Étampes. De ce port, il ne reste plus que le nom donné à une charmante promenade où se tient annuellement la foire de Saint-Michel. La maison de Foix conserva la possession d'Étampes jusqu'au célèbre Gaston, si héroïquement mort à la bataille de Ravennes. Le comté échut alors à la reine Anne de Bretagne, puis à sa fille, Claude de France, femme de François Ier. Étampes eut, à cette époque, un retour de prospérité, et put bâtir un hôtel de ville, un hôtel-Dieu et un collége. L'hôtel de ville ne présente dans son architecture aucun caractère; l'hôtel-Dieu est aujourd'hui l'un des plus vastes et des plus riches que puisse posséder une petite ville de province; le collége embrasse dans un système complet d'enseignement l'apprentissage de toutes les professions libérales et industrielles. François Ier, en même temps que s'élevaient ces trois établissements, fit bâtir un palais pour sa maîtresse, la belle Anne de Pisseleu, première duchesse d'Étampes. Diane de Poitiers lui succéda dans ce duché, à l'avénement de Henri II (1547). D'humeur chevaleresque et guerrière, on la vit souvent dans les bois d'Étampes et les forêts d'Orléans, guider de nombreuses cavalcades et chasser le cerf et le sanglier sans fatigue et sans peur. Diane de Poitiers résigna le duché d'Étampes, à la mort de son royal amant (1559); il reste toutefois dans cette ville un curieux monument de son séjour : c'est une maison de plaisance bâtie dans le style de la renaissance, et dont les sculptures délicates encadrent, çà et là, les chiffres entrelacés de Diane et de Henri.

Les reîtres du prince de Condé occupèrent Étampes, en 1562, et y séjournèrent pendant six semaines; le temps d'épuiser la ville. Les habitants refusèrent, cinq ans après, de se rendre à Saint-Jean, frère du comte de Montgommery; la place fut prise d'assaut et pillée. Henri III l'enleva aux ligueurs, en 1589; il accorda à ses soldats quelques heures de pillage pour punir les habitants d'avoir voulu lui résister, et fit décapiter les magistrats. C'est là qu'il apprit l'excommunication qui venait d'être lancée contre lui, à cause de son alliance avec le roi de Navarre. « Soyez vainqueur, lui écrivit le Béarnais, et vous serez absous. » Henri IV se montra très-bienveillant envers les Étampois, auxquels il permit, comme nous l'avons déjà dit, de raser les fortifications du château. Pendant la minorité de Louis XIV (1652), le comte de Tavannes, commandant de l'armée du prince de Condé, se trouvait à Étampes depuis deux jours, quand mademoiselle de Montpensier étant arrivée, désira faire la revue de ses troupes. Au beau

milieu de cette intempestive parade, à laquelle Tavannes n'avait osé se refuser, survinrent tout d'un coup les troupes de Turenne et d'Hoquincourt. Elles fondirent sur les bataillons des frondeurs, les poursuivirent jusque dans les faubourgs qu'elles mirent à feu et à sang; puis se retirèrent à Chartres et revinrent, quinze jours après (25 mai 1652), assiéger la ville dans les règles. On se canonna de part et d'autre, durant deux semaines; on se fit réciproquement beaucoup de mal. Turenne enfin plia bagages, pour attaquer l'armée du prince de Lorraine campée non loin de Paris. Tavannes rejoignit, dans cette direction, les troupes du prince de Condé, et les Étampois furent délivrés de la présence des gens de guerre. Le dernier fait important qui doive trouver place dans l'histoire d'Étampes, est la terrible émeute de mars 1792, causée par la cherté du pain. Le courageux maire, Henri Simonneau, menaça les séditieux de faire exécuter la loi martiale. A ce mot, un des insurgés s'élance et lui assène un violent coup de bâton sur la tête. Simonneau parvient à s'arracher de ses mains, et se tournant vers la foule : « Ma vie est à vous, dit-il d'une voix ferme, vous pouvez me tuer, mais je ne manquerai point à mon devoir. » L'émeute paraissait calmée, et Simonneau se retirait escorté de quelques cavaliers, lorsqu'il fut atteint, entre les jambes des chevaux, de deux coups de feu qui l'étendirent mort. L'Assemblée Nationale décréta qu'un monument triangulaire serait érigé sur le marché d'Étampes, et qu'on y inscrirait les dernières paroles de Simonneau; elle ordonna, en outre, la célébration d'une fête en son honneur, le 3 juin de la même année. La fête eut lieu, et avec grande pompe, mais le monument est encore à faire.

Étampes, cependant, pourrait bien plus que d'autres villes réparer cette coupable négligence; elle est, en effet, le chef-lieu d'une des sous-préfectures du département de Seine-et-Oise, et le centre d'une industrie très-florissante; son sol n'est pas l'un des moins fertiles de cette Beauce qu'on a si justement appelée le grenier de la France. L'arrondissement renferme près de 40,700 âmes. La ville compte parmi ses 7,896 habitants, de très-riches propriétaires qui doivent leur fortune tout entière au commerce des grains et des farines. La ligne du chemin de fer de Paris à Orléans passe par Étampes, et en fait en quelque sorte un nouveau faubourg de la capitale. Parmi les personnages célèbres nés dans cette ville, nous citerons *Jean Hue*, docteur en Sorbonne et doyen de la Faculté de théologie, au XVe siècle; *Claude Mignault*, doyen de la Faculté de droit de Paris, plus connu sous le nom de *Minos; Jacques Houllier*, premier médecin de François Ier; *Étienne Guettard*, l'un des plus savants naturalistes de l'Europe, au XVIIe siècle; *Antoine Guénée*, qui dans ses *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais, adressées à M. de Voltaire*, signala avec une habileté et un tact merveilleux les erreurs commises par l'auteur de *l'Essai sur les mœurs* en parlant des livres saints; et enfin *M. Geoffroy Saint-Hilaire*, dont le nom est européen.[1]

1. *Gallia christiana.* — Gregorius Turonensis, *Historia ecclesiastica.* — Helgund. — *Chronique de l'abbaye de Morigny.* — Froissard. — *Mémoires* de Commines. — *Mémoires* de Tavannes. Dulaure, *Histoire des environs de Paris.* — De Montrond, *Histoire d'Étampes.*

CHATEAUDUN.

Sous les rois de la première race, Châteaudun, qui s'appelait *Rube Clara* (de *urbs clara* ou de *rupes clara*), était le centre d'un *pagus* et d'un comté. Il paraît que cette ville avait quelque importance, puisqu'en 573, Sighebert y créa un évêché qui, malgré les plaintes de Papoul, évêque de Chartres, ne fut supprimé que par Gontran, roi d'Orléans, lorsque Châteaudun fut compris dans son royaume (587). Quelques années auparavant, une attaque soudaine, dont l'histoire ne nous a pas appris les causes, livra Châteaudun aux habitants d'Orléans et de Blois, qui le pillèrent, puis incendièrent ce qu'ils n'avaient pu emporter. Deux siècles et demi plus tard, Charlemagne fit restaurer l'abbaye de la Madeleine, qui remontait peut-être au chapitre de l'évêque Pronotus, et que le pape Innocent II devait réformer (1131), en régularisant les chanoines auxquels il accorda de nombreux privilèges. En 875, le chef normand, Rollon, se rendant à Chartres, traversa le Dunois, prit Châteaudun, le pilla et détruisit ses fortifications.

Dans la première moitié du Xe siècle, Thibaut-le-Vieux ou le tricheur établit sa suzeraineté sur le Dunois. Il convient, d'abord, de distinguer la vicomté de Châteaudun du comté de Dunois. La première, donnée par Thibaut à un certain Rampon, passa, vers l'an 1000, aux comtes du grand Perche, qui la gardèrent jusqu'à la fin du XIVe siècle. Les comtes de Blois en étaient seigneurs dominants, en même temps qu'ils possédaient le Dunois. Le partage, effectué à la mort de Thibaut IV, et par lequel la maison de Champagne fut séparée de la maison de Blois, attribua à la première, qui était l'aînée, la suzeraineté par droit de péage sur la cadette. Ainsi Thibaut VI, comte de Champagne, seigneur dominant de Blois, Dunois et Châteaudun, vendit, en 1234, à saint Louis, tous ses droits sur ces fiefs; et plus tard (1391), Guy II, comte de Blois et Dunois, seigneur dominant de Châteaudun, ayant perdu Louis, son fils et unique héritier, auquel il avait cédé, en 1383, le Dunois et ses droits sur Châteaudun, vendit tous ses fiefs à Louis, duc de Touraine, et depuis d'Orléans, en s'en réservant la jouissance viagère. La vicomté elle-même avait été récemment confisquée sur le seigneur de Craon, en punition de son attentat contre le connétable de Clisson. Charles VI en apanagea son frère et réunit ainsi la vicomté et le comté (1391). Charles d'Orléans, prisonnier des Anglais, les donna, en 1439, à son frère bâtard, l'illustre tige de la maison de Dunois. Châteaudun doit au fameux comte de Dunois cette belle chapelle élevée, en 1465, à côté du vieux donjon, et qui, dégradée depuis, va bientôt retrouver par les soins de son intelligent et illustre propriétaire les nobles contours et les riches ornements de sa première jeunesse. Le Dunois et Châteaudun passèrent à la maison de Longueville, branche cadette de la famille de Dunois. En 1694, Marie d'Orléans, la fille du dernier duc de Longueville, épousa Louis-Henri de Bourbon, dont elle eut deux filles. Ce fut Louise-Léontine-

Jacqueline qui porta les biens maternels à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, aux descendants duquel le domaine de Châteaudun appartient encore aujourd'hui.

Châteaudun fut la seule ville qui resta, sur la rive droite de la Loire, au *roi de Bourges.* Il paraît qu'elle fut bientôt dépeuplée par les guerres soutenues contre les Anglais, si toutefois il est permis de tirer cette conséquence d'un acte de Charles VIII, qui modifia profondément son administration municipale. Elle avait une commune dont nous ne connaissons point l'origine, et douze *Élus* renouvelés tous les deux ans composaient le conseil de ville. En 1494, ces douze Élus furent réduits à quatre notables, à cause du petit nombre des habitants qui ne permettait pas, dit la charte, de renouveler aussi souvent une magistrature aussi nombreuse. Quant aux événements, il faut arriver à la fin du XVIe siècle, pour en rencontrer dans l'histoire de Châteaudun. Durant les troubles de la Ligue, M. de la Bourdaisière, qui revenait de la prise de Meaux, s'empara de cette ville et y leva de grosses sommes (1590). Comme le maréchal d'Aumont s'avançait, au nom du duc de Longueville, avec des forces supérieures, le chef ligueur s'éloigna laissant la place à MM. de la Patrière et d'Anvillers, qui promirent de la défendre. Mais bientôt, obligés de l'abandonner, ils brûlèrent les faubourgs avant de battre en retraite. Peu de temps après, d'Anvilliers, pris dans un combat, fut reconduit à Châteaudun et paya de la vie cette inutile cruauté.

Châteaudun déclinait ainsi tous les jours. La ville était obérée : il fallait lever de nouveaux impôts pour payer ses dettes; mais les habitants, épuisés par les efforts même qu'ils faisaient et décimés par la contagion (1606), succombaient sous tant de charges. Une catastrophe suprême allait compléter la ruine de la ville. Châteaudun dépeuplé conservait encore son ancienne enceinte trop vaste pour ses habitants. On y remarquait de nombreux édifices; entre autres : l'abbaye de Sainte-Madeleine, dont le trésor renfermait le verre de Charlemagne; le château avec la sainte-chapelle, et un vieux donjon; sans compter sept paroisses, six prieurés, une commanderie de l'ordre de Malte, deux couvents d'hommes et un de femmes. Le 20 juin 1723, le feu prend dans la maison d'un paysan du faubourg oriental de Saint-Valérien; le vent favorise son action, et en cinq heures le faubourg est consumé. La flamme, cependant, sans s'arrêter, enveloppe la porte d'Amont et envahit la ville. L'incendie ne diminue qu'après trente-six heures d'horribles angoisses : il cesse le 28; mais pendant trois mois encore, la flamme rampe sous les décombres. Quand on voulut faire l'inventaire de ces ruines, trois églises, cinq édifices publics et sept cent quatre-vingt-dix-huit maisons avaient *complétement disparu.* Saint-Valérien et Saint-Pierre étaient endommagées, et trois mille pauvres n'avaient pour asile que les carrières et les caves du roc.

La France entière s'émut à cette affreuse nouvelle. Louis XV accorda à la ville l'exemption de tous impôts, pendant dix ans, un secours de six cent mille francs, et la coupe des bois du clergé et des communautés pour réparer les pertes. On construisit des baraques provisoires pour les pauvres, auxquels on donna du travail et du pain, et enfin l'architecte Hardouin vint dresser sur les lieux le plan d'une ville nouvelle, la même que nous voyons aujourd'hui, et qui, malgré sa vaste

place, ses larges rues et ses belles maisons, n'atteint pas l'enceinte de sa devancière. Bâti à l'extrémité de la chaîne de collines qui bordent la rive gauche du Loir, Châteaudun forme un carré dont les quatre côtés regardent les points cardinaux. La ville, du sommet de sa rive escarpée, domine le Loir dont la courbe gracieuse la borne au nord. Au nord-ouest, dominé par la vieille tour de Thibaut-le-Tricheur, le château bâti par les ducs de Longueville sur la croupe du coteau, plonge ses fortes murailles de guerre jusqu'au fond de la vallée. Au sud-ouest, l'église de la Madeleine conserve encore quelques vestiges des bienfaits de Charlemagne; et au sud-est, la petite chapelle abandonnée de Chaudé occupe un autre coin, tandis que l'église romane de Saint-Valérien se rapproche du centre, où s'étend la vaste place sur laquelle un bizarre hôtel de ville fut bâti, vers la fin du XVIII[e] siècle.

Depuis l'époque de sa reconstruction jusqu'à nos jours, Châteaudun ne mérite guère de fixer l'attention de l'historien. C'était, sous l'ancien régime, le chef-lieu d'une élection et le siége d'une justice seigneuriale, ayant sous sa dépendance cinq châtellenies, où l'on suivait la coutume particulière du Dunois, et ressortissant au bailliage de Chartres. Les échevins qui faisaient partie de son corps municipal étaient chargés du service de la police, et avaient le droit de punition corporelle sur les boulangers et autres gens de métier. En 1650, les maires et les échevins achetèrent et réunirent au corps de ville les offices de receveurs des deniers communs; plus tard (1712), lorsque les fonctions municipales furent créées en titre d'offices, la ville les acheta pour une somme de douze mille sept cent cinquante livres. Châteaudun est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département d'Eure-et-Loir. La population de l'arrondissement atteint le chiffre de 62,618 habitants; la ville en renferme près de 6,600, population industrieuse, intelligente, et qui a mérité qu'on dît d'elle : *Il est de Châteaudun, il entend à demi-mot.* Châteaudun faisait autrefois un important commerce de laines et d'étoffes; on y trouve encore des fabriques de couvertures, des filatures de coton, et quelques tanneries. Mais la source la plus abondante de la richesse pour ce pays est dans l'agriculture; ses marchés et ses foires célèbres à la ronde sont abondamment pourvus de grains, de bois, de fruits, de chanvre, de lin, de bestiaux, de volaille et de vin. Sur quatre-vingt-quatorze usines que contient l'arrondissement, quatre-vingt-onze sont employées à moudre le blé.

Parmi les hommes distingués, auxquels Châteaudun a donné le jour, nous nous contenterons de citer : *Lambert Licors*, l'un des auteurs de cette histoire d'Alexandre-le-Grand qui introduisit dans notre langue les vers appelés pour cela alexandrins; *Florent de Villiers*, conseiller de Jean de Dunois, bâtard d'Orléans, médecin et fameux astrologue; *Augustin Cotte*, qui a décrit dans un latin étrange les beautés de son pays; *Raoul Boutrais*, avocat au grand conseil, jurisconsulte, poëte et historien, mort en 1550; *Nicolas Toutain*, l'illustre émailleur; *Nicolas Chaperon*, qui grava à Rome les loges de Raphaël; et enfin le musicien *Guedon.*[1]

1. Cæs. Aug. Cottæ, *Castelldunensis nympha vivaria, seu patriæ Dunensis poetica descriptio.* 1 vol. in-12, 1604. Parisiis. — Doyen, *Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce.* — *Annuaire du département d'Eure-et-Loir*, année 1839.

VENDOME.

Dans les siècles les plus reculés sur lesquels l'histoire puisse nous donner quelques notions authentiques, Vendôme, que les Latins appelaient *Vindocinum*, était une dépendance de la grande Cité des *Carnutes* ou Chartrains qui exerçait sur la Gaule celtique une puissante influence au temps où César y pénétra. Le fort de *Vindocinum* protégeait la frontière du territoire des *Carnutes*, du côté des cités limitrophes du Mans et de Tours ou des *Turones* et des *Cenomani*, et il était en même temps l'*oppidum*, chef-lieu du *pagus Vindocinensis* qui fut plus tard le pays de Vendômois. Ce fort occupait l'emplacement du vieux château, dont les ruines couronnent encore l'extrémité d'une de ces côtes abruptes par lesquelles se termine presque partout le vaste plateau de la Beauce. Un *peulvan* ou pierre dressée qu'on voit dans les vignes près de la route de Blois, marquait probablement la limite de ses dépendances. Dans l'intérieur de la montagne, de longues galeries creusées dans le roc en pente douce conduisaient les habitants à des nappes d'eau souterraines où ils pouvaient s'abreuver en sûreté loin de la vue et des traits de l'ennemi. Le Loir baigne, au nord, le pied de cette côte escarpée et se partage en plusieurs bras qui forment comme un archipel de petites îles basses et marécageuses. Sur la plus grande et la plus élevée de ces îles, au centre du marais, étaient dispersées les maisons de bois et de terre où habitaient les clients et les serfs gaulois, tandis que la caste noble et guerrière occupait les hauteurs fortifiées de la citadelle. L'emplacement de ce bourg primitif est représenté aujourd'hui par le quartier qui s'étend depuis l'église de Saint-Martin jusqu'à la vieille chapelle de Saint-Pierre-la-Motte; c'est encore la seule partie de la ville qui soit toujours au-dessus des eaux dans les plus fortes inondations.

De toutes les provinces intérieures de la Gaule, celle de Chartres, qui avait été jadis le principal siége de la puissance et du culte des druides, fut la plus rebelle à la prédication du christianisme. Les missionnaires qui essayèrent d'y pénétrer, au IIIe siècle, périrent tous martyrs de leur pieux dévouement. Saint Martin paraît avoir prêché le premier à Vendôme la parole de l'Évangile. Son biographe, Sulpice Sévère, dit qu'en allant de Tours à Chartres, il s'arrêta entre ces deux villes dans un bourg populeux où il rendit la vie à un enfant expirant qu'une mère éplorée lui avait apporté en présence du peuple assemblé pour l'entendre. Ce récit ne peut s'appliquer qu'à Vendôme, où une tradition constante désignait la place sur laquelle s'est élevée la première église paroissiale de la ville comme celle où avait retenti la voix de l'apôtre des Gaules. Cette église était consacrée à saint Martin, et des ormes séculaires, plantés sur la place, passaient pour avoir ombragé sa tête.

Au commencement du Ve siècle, l'œuvre ébauchée par le grand évêque de

Tours, fut reprise par un pieux anachorète dont le véritable nom est resté ignoré et qui n'est connu que par le titre du bienheureux ou Bienheuré, *sanctus beatus*, heureux de nom et de fait, dit naïvement son biographe. Ce saint habitait une grotte dans le coteau couvert de bois qui domine le Loir, à l'est du château. La tradition raconte que cette grotte avait longtemps servi de demeure à un serpent monstrueux, terreur de toute la contrée. L'homme de Dieu s'embusqua à la porte de la caverne, et d'un seul coup de son bâton de pèlerin, écrasa la tête du monstre, au moment où il sortait de son repaire. Cette légende, comme toutes celles qui font allusion au serpent, emblème du culte de Baal, indique l'existence d'un sanctuaire du paganisme, d'un antre consacré aux mystères sanglants des druides. Ce sanctuaire, au ve siècle, devait être abandonné; le saint s'y établit, y éleva un autel au vrai Dieu, et les peuples témoins de ses vertus, vinrent en foule lui demander le baptême. C'est de cette époque que date réellement l'établissement du christianisme à Vendôme, et ce fut sans doute alors aussi que l'on y construisit la première église en l'honneur de saint Martin. Saint Bienheuré fut, presque aussitôt après sa mort, l'objet d'un culte public. On l'ensevelit dans sa grotte convertie en une église qui devint la seconde paroisse de Vendôme. Cette église, telle qu'elle existait en 1789, remontait en partie aux xe et xie siècles. Il ne reste plus que la base du clocher, tour carrée qui avait le roc pour fondement, et un caveau qui faisait partie de la grotte habitée par le saint. La vie de saint Bienheuré paraît avoir été écrite, vers la fin du ve siècle; c'est le plus ancien document historique où la ville de Vendôme soit nommée.

Au printemps de l'année 507, Chlodwig, allant conquérir le royaume des Wisigoths, traversa Vendôme en se dirigeant de Paris vers la Loire, par la route de Chartres. Saint Solemne, évêque de cette cité, l'accompagna jusqu'aux confins de son diocèse, et lui présenta à Vendôme même un pieux ermite nommé *Deodatus* ou saint Dié qui, aidé des bienfaits de Chlodwig, bâtit non loin de Blois un monastère autour duquel s'est formée la petite ville de Saint-Dié-sur-Loire. Après la mort du conquérant des Gaules, Vendôme, toujours dépendant de la cité de Chartres, se trouva compris dans le royaume de Paris qui échut à Childebert, l'un de ses quatre fils. Dans un nouveau partage qui se fit en 570, entre les enfants de Chlotaire, le territoire du diocèse ou de la cité de Chartres fut divisé. Toute la partie orientale de ce territoire, depuis Chartres jusqu'à la Seine, fut attribuée au roi de Soissons, Chilpéric; le roi d'Austrasie, Sighebert, eut Châteaudun et Vendôme; Gontran, roi de Bourgogne, posséda Blois et Orléans. Le Vendômois fut ainsi séparé politiquement de son ancienne métropole, dont il continua de dépendre dans l'ordre ecclésiastique; il a toujours fait partie du diocèse de Chartres jusqu'à la création de l'évêché de Blois, en 1697. La ville de Vendôme était le siége d'un archidiaconé qui embrassait tout l'ancien pays ou *pagus* celtique de *Vindocinum*.

Vers le milieu du vi^e^ siècle, un pieux solitaire nommé Bouchard mourut à Vendôme. Il s'était retiré dans l'étroite vallée où passe la route de Tours, au pied des rochers sur lesquels s'élèvent les vieux murs du château, et il y avait bâti une petite chapelle dédiée à saint Lubin, évêque de Chartres, qui avait été son maître et son ami. Cette chapelle est devenue la troisième paroisse de Vendôme

et a donné son nom au faubourg qui s'est formé dans ce même vallon. Ainsi la ville, à dater de cette époque, fut composée de trois bourgs : le bourg Saint-Martin, au nord, le bourg Saint-Bienheuré, à l'est, le bourg Saint-Lubin, à l'occident. Le nom de Vendôme, *Vindocinum*, resta toujours spécialement attaché au château, dont la ville actuelle n'était que la banlieue.

Sous la dynastie mérovingienne, il y eut un atelier monétaire à Vendôme. On connaît deux *triens*, ou tiers de sols d'or, frappés dans cette ville et portant l'exergue *Vidocinum*. Cet atelier fut même conservé sous les Carlovingiens, comme le prouvent deux pièces d'argent de Charles-le-Chauve ayant au revers une croix avec le mot *Vendenis*. La forme singulière de ce nom a fait attribuer ces pièces par quelques numismatistes à d'autres localités; mais un capitulaire de Charles-le-Chauve, de l'an 853, où le Vendômois est appelé *pagus Vendusnisus*, justifie le nom de *Vendenis* et rend l'attribution à Vendôme incontestable. Dans la suite, les premiers comtes de Vendôme ont frappé des monnaies anonymes au type chartrain. C'est seulement au XIIIe siècle que les comtes de la branche de Montoire ont commencé à mettre leurs noms sur les monnaies qu'ils ont continué d'émettre jusqu'à ce que leur droit de monnayage ait été racheté par Philippe-le-Long, en 1320.

La charte la plus ancienne où il soit fait mention de Vendôme, est de l'an 833, sous le règne de Louis-le-Débonnaire. C'est un acte par lequel le comte Troannus et la comtesse Bova, sa femme, donnent à l'abbaye de Marmoutier, les biens qu'ils possédaient auprès de cette ville. Cette charte a cela de remarquable, qu'elle est revêtue des signatures des notables de Vendôme, *boni homines*, composant peut-être le corps municipal de la ville à cette époque reculée. Il ne paraît pas que Troannus ait été gouverneur du Vendômois. Le premier comte de Vendôme que l'histoire nous fasse connaître est Bouchard, surnommé *Rata Pilata*, c'est-à-dire chauve-souris. Ce nom, comme celui d'Herbert *éveille-chien*, comte du Maine, à la même époque, était une allusion à la vigilance turbulente des seigneurs féodaux, toujours en course la nuit et le jour pour attaquer ou se défendre. La plupart des historiens ont supposé que Bouchard était fils de Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, et, par conséquent, frère de Geoffroi-Grisegonnelle, qui posséda ce comté après Foulques. Mais cette conjecture ne repose sur aucun fondement authentique et se trouve démentie par le mariage de la fille de Bouchard avec le fils de Geoffroi-Grisegonnelle, Foulques-Néra, qui, d'après les rigoureuses interdictions des lois canoniques, n'aurait pu épouser sa cousine germaine. Il est beaucoup plus probable que la famille des premiers comtes de Vendôme avait des rapports de parenté avec celle des seigneurs de Beaugenci; car les possessions de ces deux maisons féodales étaient mêlées et comme enchevêtrées les unes dans les autres. Les seigneurs de Beaugenci possédaient, dans la ville même de Vendôme et au pied du château, le faubourg Saint-Bienheuré et le terrain sur lequel a été bâtie, au XIe siècle, l'abbaye de la Trinité.

Bouchard, deuxième comte de Vendôme, surnommé le Vénérable, a été confondu par nos anciens historiens avec Bouchard Ratepilate, dont nous croyons qu'il était le fils. Il fut dès l'enfance le serviteur dévoué, l'ami fidèle de Hugues Capet, près duquel il avait été élevé. Devenu duc de France, Hugues lui fit épouser

une noble dame du sang royal des Carlovingiens, Élisabeth, veuve d'Aimon, comte de Corbeil, et le mit par là en possession de ce comté, auquel il joignit celui de Melun. Il fit plus encore ; lorsqu'en 987, le vœu général des populations de la Gaule Neustrienne l'eut élevé au trône, il investit Bouchard du titre de comte de Paris, qu'il avait porté lui-même, et lui confia la capitale de cette France qu'il venait de créer, en fondant pour la première fois son indépendance nationale. En même temps, il conféra la dignité de chancelier à Renaud, fils de Bouchard, et le fit élire évêque de Paris. Ainsi la famille des comtes de Vendôme exerça toute l'autorité politique et religieuse dans cette grande cité devenue le siége de la royauté nouvelle. Mais cette famille, qui avait jeté tant d'éclat à son origine, devait s'éteindre dès la seconde génération. Bouchard-le-Vénérable mourut, le 26 février 1012, en odeur de sainteté, dans le monastère de Saint-Maur-les-Fossés, près Paris, où il avait pris l'habit religieux, et l'évêque Renaud, qui lui succéda dans les comtés de Vendôme ou de Melun, ne pouvait laisser de postérité

Après ce prélat bienfaisant, qui commença le défrichement des vastes forêts du Vendômois, une jeune fille représentait seule la descendance des Bouchard. Elle se nommait Adèle et était née du mariage de la sœur de Renaud avec le comte d'Anjou, Foulques-Néra. Adèle, mariée à Odon, fils puiné de Landry, comte de Nevers, en avait eu quatre enfants. Seule héritière de son oncle, elle posséda le comté de Vendôme conjointement avec ses fils. Bouchard, qui était l'aîné, mourut jeune ; le second, nommé Foulques, s'ennuya d'un pouvoir partagé et osa chasser sa mère de ce comté qui était son légitime patrimoine. La malheureuse Adèle alla porter ses plaintes à son frère Geoffroi-Martel. Pour mieux l'intéresser à sa cause, elle lui céda la partie du Vendômois qu'elle s'était réservée et dont son fils l'avait dépouillée, ne demandant pour elle-même que justice et vengeance. Aussitôt Geoffroi somma son neveu de rendre ce qu'il avait usurpé par une si noire ingratitude ; mais Foulques, pour toute réponse, ravagea la portion du comté qui appartenait à sa mère. L'injure était sanglante, et Geoffroi n'était pas homme à la laisser impunie. Il marcha sur Vendôme et rencontra l'armée de Foulques, à une lieue de la ville, sur la route de Tours, dans la plaine d'Huisseau. Le combat s'engagea, et la déroute des soldats de Foulques fut telle que Geoffroi-Martel entra, le soir même, à leur suite dans le château de Vendôme. Foulques avait fui le premier, n'ayant gagné à sa ridicule bravade que le surnom d'Oison, *Anserulus*, qui lui a été conservé par l'histoire.

Maître du Vendômois, Geoffroi s'en fit donner l'investiture par le roi Henri Ier, et dès lors le comté de Vendôme, séparé du pays chartrain, auquel l'unissaient sa position géographique et les souvenirs de sa nationalité primitive, fut rattaché dans l'ordre féodal à l'Anjou dont il partagea toutes les destinées. Ces événements se passaient a la fin de l'an 1033. Pendant l'hiver suivant, Geoffroi-Martel s'établit au château de Vendôme avec sa femme Agnès, comtesse de Poitiers. Agnès était veuve de Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine, oncle maternel de Geoffroi, ce qui rendait son mariage incestueux suivant les lois de l'Église. Animée d'une piété sincère, elle sentait douloureusement la réprobation à laquelle l'exposait cette union illégitime, et elle mettait tous ses soins à expier sa faute à force de prières et de bonnes œuvres. Dans la nuit du premier dimanche de

Carême de l'an 1034, ces pénibles pensées, ravivées par l'approche des jours saints, tenaient les deux époux éveillés. Ils se levèrent, s'approchèrent d'une fenêtre et promenèrent leurs regards distraits sur les prairies marécageuses qui s'étendent au pied de la montagne que domine le château de Vendôme. Tout à coup une traînée de lumière semble sortir des nuages, et, traversant les airs comme une flèche, va se plonger et s'éteindre dans le bassin d'une petite source cachée au milieu des roseaux, directement en face de la tour où était le logis seigneurial. Une seconde, une troisième lumière apparaissent successivement et vont se perdre au même lieu. Agnès et Geoffroi furent vivement frappés de cette vision. Elle peut s'expliquer d'une manière naturelle par les lueurs phosphorescentes si communes dans les marais; mais tous deux y virent un avertissement du ciel qui leur ordonnait de réparer par quelque grande expiation le scandale qu'ils avaient causé.

Le lendemain, au point du jour, l'évêque de Chartres, accompagné du curé de l'église paroissiale de Saint-Martin, se présenta devant Martel pour saluer l'illustre diocésain que le sort de la guerre lui avait donné. Encore préoccupés de leurs émotions et de leurs craintes, les deux époux lui racontèrent l'événement de la nuit et lui demandèrent ce qu'ils avaient à faire pour apaiser la colère divine. Le vénérable prélat leur conseilla de fonder, à l'endroit même où les trois langues de feu avaient disparu, une église et un monastère en l'honneur de la Sainte-Trinité, et Geoffroi embrassa cette pensée avec enthousiasme. Le terrain où était située la source miraculeuse ne lui appartenait pas, et ne relevait pas même de son fief; il était compris dans la partie de la ville de Vendôme que possédaient les seigneurs de Beaugenci. Ce terrain fut acheté des propriétaires immédiats, et Landry, sire de Beaugenci, ratifia l'acte de vente en renonçant généreusement à ses droits de suzeraineté. L'acte est de la deuxième semaine de Carême, 1034; ainsi la construction de l'abbaye de la Trinité ne fut pas commencée en 1030 ou 1032, comme l'ont dit plusieurs historiens; car l'acquisition du sol dut nécessairement précéder les travaux. Il ne reste des constructions primitives de Geoffroi-Martel que les vastes salles du chapitre et du réfectoire qui servent maintenant d'écuries à la caserne de cavalerie, le clocher de l'église abbatiale et les deux chapelles qui forment la croisée du chœur. Les voûtes de ces chapelles sont décorées de colonnes accouplées, au-dessous desquelles sont sculptés en pendentifs les bustes de Geoffroi-Martel et d'Agnès de Poitiers; des deux fils du premier mariage de la comtesse, qui furent successivement ducs d'Aquitaine; de l'impératrice Agnès, sa fille, et de l'empereur Henri III, son gendre; enfin du comte Foulques de Vendôme et de sa femme Pétronille de Châteaurenault. Le clocher s'élève isolé sur une place, en avant de l'église. Cet admirable édifice, carré à sa base, devient octogone vers le tiers de sa hauteur, et se termine par une flèche en pierre, haute de trente mètres. La hauteur totale est de quatre-vingts mètres. Geoffroi-Martel avait voulu que, du fond de la vallée, la croix portée dans les airs par la flèche du monument sacré, dominât le donjon du château bâti au sommet de la montagne.

Tous ces travaux étaient terminés en 1040, et le 31 mai de cette année, le dimanche après la Pentecôte, la dédicace de l'église fut célébrée avec pompe en

présence d'une nombreuse réunion d'évêques et d'abbés, de tous les grands vassaux du Vendômois et de l'Anjou, et d'une foule immense de peuple accouru des contrées voisines. Le concours fut si grand, qu'il s'établit à cet anniversaire une foire qui se tenait sur le parvis de l'église de la Trinité et durait quinze jours. Le jour même de la dédicace, l'évêque de Chartres, Théodoric, donna une charte par laquelle il déclarait le nouveau monastère indépendant de son autorité et relevant immédiatement du saint-siége, sans aucun pouvoir intermédiaire; pour obtenir la confirmation de ce privilége, Geoffroi-Martel alla lui-même à Rome, en 1046, et déposa sur l'autel de Saint-Pierre l'acte de donation qu'il faisait de son abbaye à l'église romaine en toute propriété. L'empereur Henri III, qui avait épousé une fille du premier mariage d'Agnès de Poitiers, était alors tout-puissant dans la capitale du monde chrétien. Le pape Clément II avait été son chapelain et lui devait son élévation. Ce pontife n'avait rien à refuser au beau-père de l'impératrice; il confirma par une bulle solennelle l'indépendance de l'abbaye de la Trinité, qui fut exemptée de toute juridiction ecclésiastique autre que celle de la cour de Rome. La peine de l'excommunication fut prononcée contre tous ceux qui dans l'avenir attenteraient à ses droits, à ses biens, à ses prérogatives. L'abbé était élu librement par les religieux et pouvait se faire consacrer par l'évêque qu'il lui plaisait de choisir; il n'était obligé d'assister à aucun synode ou concile, à moins que le pape n'y fût en personne. Aucune autorité ne pouvait l'excommunier, et lors même qu'un interdit général était lancé sur le royaume de France ou sur le diocèse, dont l'abbaye dépendait, elle seule devait en demeurer exempte. Enfin, par un privilége dont il y a peu d'exemples, la dignité de cardinal fut conférée au monastère lui-même, en sorte que les abbés de Vendôme étaient agrégés de plein droit au sacré collége par le fait seul de leur élection. Ils prirent tous, en effet, le titre de cardinal jusqu'à la fin du XVIe siècle, et le chapeau décora l'écusson de leurs armes sur les vitraux de l'église et sur les sculptures de ses voûtes. L'abbaye elle-même portait le nom pompeux d'*Abbaye Cardinale de la Trinité.*

Martel ne se contenta pas d'avoir rendu son abbaye indépendante dans l'ordre spirituel, il voulut qu'elle ne fût pas moins libre dans l'ordre féodal. En restituant le Vendômois à son neveu Foulques, en 1050, il stipula formellement que les comtes de Vendôme n'auraient aucun droit de suzeraineté sur le monastère de la Trinité ni sur les églises, terres et villages qui en dépendaient. L'abbé était seul juge des hommes de ses domaines; si une contestation s'élevait entre lui et le comte, ou entre les vassaux du comte et ceux de l'abbaye, c'était dans la cour de l'abbé qu'elle devait être jugée, et l'on ne pouvait appeler de sa décision qu'au tribunal suprême du chef de la chrétienté à Rome. Foulques consentit à être dégradé de sa dignité et privé de son fief s'il violait les libertés du monastère, qui fut placé sous la protection spéciale des comtes d'Anjou. Ainsi soustraite à l'action de tout pouvoir ecclésiastique ou séculier, l'abbaye de la Trinité fut un des plus remarquables exemples de ces grandes institutions monastiques que créa le moyen âge; espèces de républiques gouvernées par un chef électif, états libres ayant leur existence à part au milieu des royaumes et des seigneuries, échappant à toutes les lois comme à toutes les charges de la société.

et ne reconnaissant d'autres supérieurs que Dieu et le pontife romain représentant de Dieu sur la terre.

Une autre fondation importante marqua le passage de Geoffroi-Martel dans le Vendômois. En 1037, après avoir fait à son père lui-même une guerre impie où il n'éprouva que des défaites, il avait entrepris un pèlerinage à Rome, au tombeau des Saints Apôtres. Pendant son absence, la comtesse Agnès était restée seule au château de Vendôme ; fatiguée de descendre chaque jour la pente escarpée de la montagne pour aller entendre la messe à la paroisse de Saint-Martin, elle résolut de fonder une église, avec un chapitre de chanoines pour la desservir, dans l'enceinte même du château. Martel, à son retour, approuva la pieuse résolution de la comtesse, déposa dans la nouvelle église collégiale un bras de saint Georges qu'il avait rapporté de ses lointains voyages, et lui fit prendre le nom de ce glorieux patron des chevaliers. La construction primitive de l'église était digne du fondateur de la Trinité, et elle fut embellie et agrandie de siècle en siècle par les comtes de Vendôme et les princes de la maison de Bourbon qui y avaient leurs sépultures de famille. Ce bel édifice a été complétement détruit depuis 1792 ; il n'en reste que des pans de murs en ruines, au milieu d'un jardin. Le chapitre de Saint-Georges fut doté de biens considérables ; il était seigneur d'une partie de la ville et y possédait la petite église de Saint-Pierre-la-Motte. Les chanoines furent logés au pied du château, entre le Loir et la montagne ; leurs habitations y formèrent une rue qu'on appela la *rue Ferme* ou *Fermée*, parce qu'elle était fermée à chaque extrémité par une porte flanquée de tours que d'épaisses murailles reliaient aux fortifications de la citadelle. Cette rue communiquait avec la ville par un pont qui, souvent détruit et reconstruit, s'appelait dans le siècle dernier le *Pont Neuf ;* on y arrivait en passant sous l'arche massive d'une porte fortifiée qui existe encore et près de laquelle étaient les prisons de la ville.

Geoffroi avait rapporté de son pèlerinage, avec le bras de saint Georges, un cristal merveilleux au centre duquel scintillait une goutte liquide qu'on disait être une larme versée par Jésus-Christ sur le tombeau de Lazare. Il fit don à son abbaye de la Trinité de cette précieuse relique, connue sous le nom de *la sainte larme*, et qui a été en grande vénération dans le Vendômois pendant huit siècles. Elle était renfermée dans trois coffres d'or enrichis de pierreries, et déposée dans un magnifique monument qui s'élevait dans le chœur de l'église, à droite de l'autel, et où toute l'histoire de la relique était représentée en bas-reliefs. En 1792, le cristal miraculeux fut arraché de son reliquaire d'or et servit longtemps de jouet aux enfants d'un employé du district. Une personne pieuse s'en empara secrètement et le remit à un respectable prêtre, des mains duquel il passa dans celles de monseigneur Bernier, évêque d'Orléans, qui le donna en 1803 au cardinal Caprara, légat du Saint-Siége. Ce serait donc en Italie qu'il faudrait chercher cette relique jadis si chère au peuple de Vendôme, si elle existe encore quelque part. Mais l'oubli dans lequel la cour de Rome l'a laissée, semble prouver que le Saint-Siége s'est refusé lui-même à lui reconnaître une authenticité que Mabillon avait à peine osé défendre. D'après les descriptions qui nous en sont restées, il est permis d'y voir simplement un cristal de quartz, au centre duquel était renfer-

mée une goutte d'eau mobile, phénomène assez rare, mais dont presque toutes les grandes collections minéralogiques offrent des exemples.

Le gouvernement de Geoffroi-Martel, qui a laissé des traces si brillantes dans le Vendômois, finit vers 1050. Comme nous l'avons dit, il avait rendu à son neveu Foulques le comté de Vendôme, qui resta depuis dans la famille des Bouchard, sous la suzeraineté des comtes d'Anjou. Les diverses branches de cette famille s'éteignirent à plusieurs reprises par défaut d'héritiers males, et le comté de Vendôme passa ainsi par les femmes, au XIIe siècle, dans la maison de Preuilly, et au XIIIe dans celle des seigneurs de Montoire. En 1129, le mariage de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, avec Mathilde, fille unique de Henri Ier, roi d'Angleterre, prépara la réunion de l'héritage des comtes d'Anjou à celui des rois de la Grande-Bretagne, dans la personne de Henri II. A dater de cette époque, le Vendômois, arrière-fief de l'Anjou, devint pays anglais, comme toutes nos provinces de l'ouest. Les comtés de Blois et de Chartres, au contraire, ne cessèrent jamais de relever de la couronne de France, en sorte que Vendôme fut pour les rois d'Angleterre une ville frontière protégeant l'extrême limite de leurs états. On a attribué à la reine Mathilde la fondation d'une maison de Templiers à Vendôme; cette maison était richement dotée. Les chevaliers possédaient sur la hauteur, au delà des remparts extérieurs du château, un hôpital avec une chapelle qui, depuis longtemps convertie en grange, a été démolie il y a peu d'années. Autour de ce manoir s'était formé un village auquel on donna le nom du *Temple* et qui est maintenant un des faubourgs de la ville. Les Templiers y exerçaient les droits de haute et basse justice, et ils avaient établi une foire qui s'est tenue, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Leur principale maison, fondée par la comtesse Mathilde, était dans la ville basse; il n'en reste plus que l'église saccagée par les soldats de Henri IV et modifiée par plusieurs restaurations successives. Les cloîtres qui en dépendent paraissent dater du XIIIe siècle et avoir été bâtis pour les Cordeliers.

Le grand bras du Loir, qui passe au pont Perrin, séparait les possessions des Templiers de celles des Bénédictins de la Trinité. Dès le XIe siècle, ces religieux avaient créé entre ce bras de rivière et leur monastère un bourg dont ils étaient seigneurs et qui fut nommé le *Bourg Neuf* Les habitants de ce lieu privilégié jouissaient de toutes les immunités, ou, comme on disait alors, de toutes les libertés de la puissante abbaye. Ils ne reconnaissaient pas d'autre autorité que celle des abbés, qui étaient leurs seuls maîtres et leurs seuls juges; dans les foires et marchés qui s'y tenaient, le commerce était libre et à l'abri de toute exaction. Les comtes n'y avaient aucun droit de juridiction et n'y pouvaient lever aucune taxe; ce quartier était à côté de la ville comme un état indépendant et un pays à part. De là résultaient souvent des contestations sur les limites des deux puissances rivales. La ligne de démarcation, fixée par plusieurs chartes, serait représentée de nos jours par la rue du Change, depuis le pont Perrin jusqu'à l'entrée de la rue Guénault, où existait alors un pont de bois nommé le *Ponceau*, sur un petit bras du Loir qui coule maintenant sous terre.

De 1093 à 1130, le monastère de la Trinité eut pour abbé le célèbre Geoffroi dont Sirmond a publié les œuvres, parmi lesquelles se trouve un volumineux re-

cueil de lettres qui nous montrent cet homme éminent mêlé à toutes les affaires importantes et en relation avec tous les grands personnages de son temps. Il passa douze fois les Alpes pour aller à Rome; dans un de ces voyages, il se trouva assez fort, avec sa nombreuse suite, pour protéger le pape Urbain II contre les partisans de l'antipape Guibert, et assez riche pour lui prêter une somme considérable qui le mit à même de déjouer les complots de ses ennemis et de s'asseoir paisiblement sur le trône pontifical. Comme presque tous les abbés de Vendôme, Geoffroi fut en guerre avec le comte qui était alors Geoffroi de Preuilly. En vertu des priviléges apostoliques par lesquels il était permis de frapper des foudres de l'Église tous ceux qui attentaient aux droits de l'abbaye, le comte fut excommunié et l'interdit pesa sur toute la partie de la ville qui lui était soumise. Les églises se fermèrent, l'administration des sacrements fut suspendue et l'on cessa même d'enterrer les morts. Le chapitre de Saint-Georges, toujours attaché aux comtes, ses maîtres et ses bienfaiteurs, osa seul continuer de célébrer le service divin, non-seulement dans la collégiale du château, mais même dans l'église de Saint-Pierre-la-Motte, qui lui appartenait. L'inhumation d'un bourgeois de la ville dans cette petite église provoqua une plainte furibonde de l'abbé Geoffroi, lequel écrivit à l'évêque de Chartres que les chanoines avaient enterré avec ce mort le bon droit et la justice. Cependant l'opinion populaire se soulevait contre le comte; il fut contraint de céder et de s'avouer vaincu, dénouement ordinaire des luttes de la force matérielle contre les idées dominantes d'une époque. Un jour, on le vit descendre de son château et entrer dans l'église de la Trinité. Il se prosterna aux pieds de l'abbé et jura solennellement de ne plus faire désormais aucun tort à l'abbaye, ni aux prieurés ou aux populations, leurs vassales; il fit plus: imitant ceux qui se vouaient comme esclaves au service de Dieu et des moines, il mit en signe de sujétion quatre deniers sur sa tête et les posa sur l'autel avec un couteau, marque de son vasselage. Cette humiliation d'un des suzerains les plus fiers et les plus belliqueux qui aient gouverné le Vendômois, montre quelle était la puissance de cette grande abbaye que le peuple regardait comme le sanctuaire de sa foi et la sauvegarde de ses franchises.

En 1161, le comte de Blois, Thibaut, assiégea Vendôme; mais le comte Jean Ier défendit vigoureusement le château, et, secondé par la bravoure de ses fils, Bouchard et Lancelin, força les ennemis de se retirer. Néanmoins la ville fut pillée et il en résulta une affreuse misère: les pauvres expiraient de faim dans les rues et sur les places; les mères venaient jeter leurs enfants à la porte de l'abbaye de la Trinité. L'abbé Girard ouvrit les greniers de son monastère et distribua tous les jours aux indigents trois setiers de blé, depuis le commencement du carême jusqu'à la Saint-Jean. Empressés à soulager toutes les souffrances, les moines portaient aux plus faibles du pain, du fromage et des légumes. Ces grands établissements monastiques, asile des lettres et des arts, protecteurs de l'agriculture, étaient aussi le refuge du peuple dans les calamités publiques.

Pendant les longs et sanglants démêlés de Philippe-Auguste avec Henri II et Richard Cœur-de-Lion, le Vendômois, province frontière des rois anglais, dut à sa position le triste honneur d'être souvent le théâtre de la guerre. En 1188, Philippe-Auguste s'empara de la ville et du château et fit prisonniers deux cents

chevaliers anglais qui en formaient la garnison sous le commandement de Robert de Meulan. Le comte Bouchard prêta alors momentanément hommage au roi de France; mais par le traité de 1190, il redevint vassal de Richard. En 1194, Philippe essaya de reprendre Vendôme, qu'il avait promis de donner au comte de Blois. Il occupa facilement la ville, qui n'était point fortifiée ; mais le château lui opposa une résistance opiniâtre, et Richard accourut pour en faire lever le siége. Resserré dans un lieu bas et sans défense, entre une armée ennemie et une citadelle qui dominait sa position, Philippe ne songea plus qu'à se tirer du mauvais pas où il s'était engagé. Cependant il envoya son héraut porter un défi à Richard, et lui fit annoncer que le lendemain il viendrait dans la plaine lui présenter la bataille. Mais dès le soir même, il fit ses préparatifs de départ, et avant le jour, il sortit de la ville par le faubourg Saint-Bienheuré, se dirigeant sur Fréteval par l'ancien chemin qui suit la vallée sur la rive gauche du Loir. Richard, instruit de sa retraite, le devança en passant le Loir au gué de Pezou et s'embusqua dans les bois qui couvrent, en face de ce gué, une côte escarpée au pied de laquelle était alors un hameau dont il n'existe plus que des ruines sans nom, et que les chroniqueurs appellent *Belfogium* ou Beaufou. Là fut livré un combat célèbre sous le nom de Fréteval, où les soldats de Philippe, culbutés dans les marais, furent presque tous pris ou tués. Un convoi de chariots et de chevaux de trait qui suivait l'armée tomba au pouvoir des Anglais. Ils y trouvèrent des tonnes d'or, produit du recouvrement des impôts, la vaisselle du roi, sa chapelle, ses ornements, son sceau royal, les registres du fisc et les chartes des barons, vassaux du roi d'Angleterre, qui avaient pris avec Philippe des engagements secrets. On a même prétendu que tous les titres de la couronne furent perdus dans cette occasion et que le trésor des chartes fut créé pour éviter de semblables malheurs à l'avenir. Mais rien dans les documents contemporains ne confirme cette supposition, et les recherches faites à plusieurs reprises dans les dépôts publics de Londres en ont prouvé la fausseté, car on n'y a découvert aucune trace de cette prétendue conquête des archives de la vieille France. Nos anciens historiens, trompés par le récit très-laconique de la chronique de Saint-Denis, ont placé ce combat sur le plateau de la Beauce, entre Fréteval et Blois. La découverte d'une masse considérable de fers de chevaux de forme ancienne, pareils à ceux qu'on a trouvés dans les plaines de Crécy et d'Azincourt, et la disposition des lieux qui répond encore parfaitement à la description de Guillaume-le-Breton, ne permettent pas de douter que le véritable champ de bataille ne soit celui que nous avons pour la première fois signalé à trois lieues de Vendôme, sur la rive gauche du Loir, en face du village de Pezou.

Dix ans plus tard, la sentence politique qui confisqua les possessions de Jean-sans-Terre au profit de la couronne de France, fit passer le comté d'Anjou dans les mains de Philippe-Auguste et rattacha le Vendômois à la cause française dont il ne fut plus séparé. Les comtes de Vendôme devinrent alors les fidèles défenseurs de cette royauté capétienne qu'ils avaient combattue pendant un siècle. En 1227, ce fut au château de Vendôme que la reine Blanche, régente du royaume, conduisit son fils, le jeune Louis IX, comme dans un asile sûr, pour le mettre à l'abri des complots des grands vassaux. Elle y convoqua un parlement où furent

traités les plus graves intérêts de l'état et où la régente, par une habile modération, parvint à dissoudre les ligues menaçantes que les seigneurs avaient formées contre son pouvoir.

L'enthousiasme pour les croisades d'Orient, que saint Louis essaya vainement de ranimer, était déjà très-refroidi au commencement du XIIIe siècle. Les pèlerinages à Saint-Jacques de Galice, moins lointains et moins dangereux, attiraient la foule des fidèles. Vendôme, situé sur la route directe du nord de la France en Espagne, était sans cesse traversé par des bandes de pèlerins. Le comte Jean II fonda dans la ville un hospice pour les recevoir. Des hommes pieux, sous le nom de *frères condonés*, s'étaient voués au service de cet établissement charitable. Les pèlerins y étaient nourris et hébergés pendant un jour et même plus longtemps, s'ils étaient malades; puis les frères les conduisaient processionnellement hors de la ville, sur la route de Tours, à l'entrée du faubourg Saint-Lubin. Là s'élevait une petite chapelle consacrée à saint Jacques, et qu'on nommait *Saint-Jacques-du-Bourbier*, parce qu'un ruisseau qui coule aujourd'hui sous terre, au pied de la montagne, formait alors, en cet endroit, un cloaque marécageux. De nombreuses donations assurèrent la dotation de l'hospice, où l'on recevait aussi les pauvres malades de la ville. Des sœurs hospitalières étaient associées aux *frères condonés*, qui abandonnaient tous leurs biens à l'établissement en y entrant. Une église était annexée à l'hospice; on y dit pour la première fois la messe, le jour de Saint-Barthélemy de l'an 1203. C'est aujourd'hui la chapelle du collége; il ne reste des constructions primitives que la base du clocher et le mur de la nef du côté de la rue Saint-Jacques; tout le reste a été rebâti, en 1452, et l'art de la renaissance y a prodigué le luxe de ses riches ornements et de ses délicates sculptures.

Nous avons vu les chevaliers du Temple établis à Vendôme, vers le milieu du XIIe siècle, par la comtesse Mathilde. En 1223, ils cédèrent leur maison à l'ordre des Cordeliers, récemment fondé par saint François d'Assises. Ce couvent devint bientôt célèbre. En 1274, il s'y tint un chapitre provincial des Frères Mineurs que saint Bonaventure présida en personne. A cette occasion, il prêcha dans l'église collégiale du château, où l'on conservait avec respect la chaire dans laquelle il s'était assis; un cordelier venait, tous les ans, y prononcer un sermon. Cet ordre sut prendre sur le peuple de Vendôme une influence qui se manifesta surtout à l'époque des guerres de religion. Les comtes de Blois avaient toujours été en contestation avec ceux de Vendôme sur les limites respectives de leurs états. Ces deux villes, pendant tout le moyen âge, n'ont jamais cessé d'être ennemies, et même de nos jours, il existe encore entre elles une rivalité jalouse. Ces causes de dissension se multiplièrent lorsque, au XIIIe siècle, les comtes de Blois devinrent maîtres de tous les fiefs enclavés que les seigneurs de Beaugenci possédaient dans le Vendômois. Un traité conclu, en 1339, entre Guy de Châtillon, comte de Blois, et Bouchard VI, comte de Vendôme, mit enfin un terme à ces débats qui avaient souvent allumé des guerres sanglantes et qui dégénérèrent en procès lorsque l'affermissement de l'autorité royale eut fait tomber les armes des mains des seigneurs féodaux. En vertu de cet accord, sanctionné par le roi Philippe de Valois, qui en avait été le médiateur, le faubourg Saint-Bienheuré se trouva réuni pour la première fois au domaine des comtes de Vendôme. Mais

comme il avait été stipulé que les fiefs échangés conserveraient leurs usages et leurs franchises, la coutume d'Orléans continua d'être observée dans ce quartier, tandis que le reste de la ville, comme tout le Vendômois, obéissait à la coutume d'Anjou depuis que le comté avait été soumis à la suzeraineté de Geoffroi-Martel et de ses successeurs Les appels du bailliage de Vendôme étaient portés, depuis cette époque, à la sénéchaussée de la petite ville de Beaugé en Anjou, et cet arrangement bizarre subsista jusqu'à la réunion du Vendômois à la couronne ; alors il y fut créé un bailliage royal dont les appels se portaient directement au parlement de Paris.

Le Vendômois ne souffrit pas moins que le reste de la France des guerres funestes que les premiers rois de la branche des Valois eurent à soutenir contre les Anglais. En 1357, Louis, fils du roi Jean, comte d'Anjou, et en cette qualité suzerain du comté de Vendôme, fit élever autour de la ville, pour la protéger contre les bandes anglaises, les remparts dont on voit encore les restes. En même temps il ordonna à l'abbé de la Trinité d'entourer son monastère et le bourg qui en dépendait, de bonnes murailles avec tours, barrières et ponts-levis. L'abbé faisait faire le guet par ses vassaux sur la partie des fortifications qui lui appartenait et y donnait le mot d'ordre, *sans que le cappitaine de la ville y eut que veoir*, dit un arrêt du parlement de l'an 1350. Il avait une porte particulière ouvrant sur les prés, mais avec deux clefs dont l'une devait rester déposée entre les mains d'un bourgeois de la ville. La maison abbatiale, adossée aux remparts, était voûtée et construite toute en pierre, sans bois ni charpente ; cette espèce de fort détaché, qui témoigne de la sollicitude des abbés pour leur sûreté personnelle, était connu sous le nom de *Château-Margot;* il a été remplacé, au XVI[e] siècle, par l'élégant édifice qui sert aujourd'hui de presbytère. Les murailles de la ville embrassaient tous les quartiers compris entre les deux grands bras du Loir qui leur servaient de fossés. On y entrait par quatre portes, sans compter celle qui établissait une communication intérieure entre la ville et le château par la rue Ferme.

Toutes ces portes consistaient en une arche massive, flanquée de deux grosses tours, surmontée d'un donjon avec herses, ponts-levis, meurtrières et barbacanes. L'extrémité des ponts qui y conduisaient était défendue, sur l'autre bord, par une petite tour ou *eschauquette* et par une redoute gazonnée qu'on appelait *boullevert*. L'emplacement des quatre portes est encore marqué par les ponts Chartrain, Saint-Bié, Saint-Michel et Saint-Georges. La porte Saint-Georges seule a été conservée. Dans le fort qui la protégeait est établi aujourd'hui l'hôtel de ville. La construction massive des deux grosses tours peut dater du temps même de l'érection des fortifications; mais l'élégante façade de l'édifice, les créneaux légers qui le couronnent et les médaillons sculptés qui le décorent appartiennent au commencement du XVI[e] siècle, au temps où François de Bourbon et Marie de Luxembourg firent briller les arts à Vendôme d'un si vif éclat. Cependant toutes les précautions qu'on avait prises pour fortifier la ville ne l'empêchèrent pas de tomber entre les mains de l'ennemi. La direction de la défense, partagée entre le capitaine qui commandait la place et l'abbé de la Trinité, ne pouvait guère permettre une résistance sérieuse. Pendant le carême de l'année 1362, une de ces compagnies de Gascons et d'Anglais, qui parcouraient la France en

ravageant tout sur leur passage, s'empara de Vendôme et y resta jusqu'à l'Ascension. La ville, saccagée par ces brigands, fut presque dépeuplée, et toutes ses églises furent à moitié détruites.

Malgré les malheurs du pays, les comtes de Vendôme s'étaient élevés, vers la fin du XIVe siècle, à un haut degré de puissance et d'illustration. Ils avaient pris part des premiers aux croisades contre les Albigeois, et le comté de Castres leur était échu dans les dépouilles des hérétiques. De nobles alliances ajoutèrent encore à leurs possessions héréditaires les riches seigneuries de Bonneval, d'Épernon, de Ponthieu, de la Ferté-Aleps, du Theil, de Rémalard, de Cailly, de Quillebœuf. Mais ils ne pouvaient échapper longtemps à la destinée qui poussait toutes les grandes familles féodales à venir successivement se fondre dans quelque branche de la race capétienne. En 1364, Bouchard VII, comte de Vendôme, épousa Isabelle de Bourbon, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui fut tué à Brignais en combattant les bandes de brigands qu'on appelait les *tard-venus;* et Catherine de Vendôme, sœur de Bouchard, devint en même temps la femme de Jean de Bourbon, frère d'Isabelle. Ce double mariage rattacha pour toujours les Bourbons au Vendômois. Plus tard, la branche de Bourbon-Vendôme survécut seule à l'extinction de tous les autres rameaux de cette illustre famille, et le château de Vendôme devint le berceau de la race royale qui monta sur le trône de France avec Henri IV. Le dernier des Bouchard mourut en 1372, et Jean de Bourbon prit dès lors le titre de comte de Vendôme du chef de sa femme Catherine. Louis de Bourbon, son fils, pendant les déplorables désordres qui divisèrent la famille royale sous le malheureux règne de Charles VI, suivit constamment le parti des ducs d'Orléans. En 1416, la reine Isabeau de Bavière, chassée de Paris par les partisans du duc de Bourgogne, vint se réfugier à Vendôme et déposa entre les mains des religieux de la Trinité trois mille écus d'or qu'elle avait prudemment emportés dans sa fuite. L'avenir lui paraissait alors si incertain, qu'elle consentit à ce que les religieux gardassent ce trésor si elle ne le réclamait pas de son vivant. L'acte original de ce dépôt secret portant la signature autographe d'Isabelle, existe aux archives de la préfecture de Loir-et-Cher.

Tandis que la ville de Vendôme servait d'asile à une reine de France, le comte Louis de Bourbon était captif en Angleterre. Il avait été pris, en 1415, à la funeste bataille d'Azincourt, où il se distingua par une brillante valeur. Les Anglais le renfermèrent dans la Tour de Londres et lui demandèrent une rançon de cent mille écus d'or, somme énorme pour le temps. Le comte eut beau épuiser toutes ses ressources et celles de ses sujets appauvris par les calamités de la guerre, il ne put réunir que cinquante-quatre mille écus et demanda en vain qu'on lui permît sur parole de revenir en France pour recueillir le reste de la somme. Le refus de ses cruels geôliers ne lui laissait plus d'espoir que dans la protection du ciel. Il fit vœu à Dieu et à la sainte Larme de Vendôme que, s'il pouvait recouvrer sa liberté, sans déshonneur de sa personne et sans violer sa foi, il porterait lui-même, le vendredi d'avant le dimanche de la Passion, jour où on lit dans l'église l'évangile de la résurrection de Lazare, un cierge du poids de trente-trois livres, en mémoire des trente-trois ans que Jésus-Christ a vécu sur la terre; que ce cierge,

placé dans le chœur de l'église de la Trinité, y brûlerait nuit et jour devant le reliquaire de la sainte Larme jusqu'au dimanche de Pâques, et qu'à l'avenir un prisonnier serait délivré, tous les ans, des prisons de Vendôme à condition d'accomplir la même cérémonie. Dieu exauça la prière de Louis de Bourbon; il réussit à s'échapper d'Angleterre, en 1427, et, le dimanche de Lazare, de l'année 1429, étant de retour à Vendôme, il accomplit son vœu en suivant la procession *tout nud*, dit l'acte authentique de sa donation. Cette cérémonie a toujours été, depuis, observée à Vendôme jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. On délivrait, chaque année, à cette occasion, un prisonnier; et lorsqu'il n'y avait pas de criminel justiciable dans les prisons de la ville, le cierge était porté par un pauvre.

Jean de Bourbon-Vendôme, fils du comte Louis, fut, comme son père, un des vaillants capitaines qui, avec l'aide de Dieu et de la Pucelle, délivrèrent la France du joug des Anglais. Ce fut sans doute sa fidélité éprouvée qui détermina le roi Charles VII à tenir sa cour de parlement au château de Vendôme, en 1458, pour le jugement du duc d'Alençon, accusé de haute trahison. La cour, composée des princes du sang, des pairs du royaume, des grands officiers de la maison du roi et de trente-quatre conseillers au parlement de Paris, tint ses séances pendant un mois dans la grande salle du château, où logeait le roi, près de son prisonnier renfermé dans les affreux cachots de la tour de Poitiers. Le duc fut condamné à la peine de mort que le roi commua en une prison perpétuelle. Jean de Bourbon fonda à Vendôme, en 1474, l'église de la Madelaine, remarquable par son élégant clocher; il mourut, en 1477, et François de Bourbon, son fils, lui succéda, n'étant encore âgé que de sept ans. Le nom de François de Bourbon ne doit être prononcé par les Vendômois qu'avec amour et reconnaissance; car sous sa bienfaisante administration et celle de sa digne compagne, Marie de Luxembourg, la ville de Vendôme atteignit le plus haut degré de prospérité et de splendeur qu'elle ait jamais connu. C'était l'époque si bien nommée de la renaissance, puisque la France sortait alors, brillante et rajeunie, des ruines qu'un siècle de guerres désastreuses avait entassées sur son territoire. Il n'est presque pas une église dans le Vendômois qui n'ait été rebâtie, au moins en partie, sous François de Bourbon ou sous son fils Charles. A Vendôme même on leur doit la reconstruction de l'église paroissiale de Saint-Martin, admirable monument, dégradé par le vandalisme moderne et transformé en une halle sale et obscure. La première pierre en fut posée par Marie de Luxembourg, et l'édifice entier fut terminé en 1539. L'industrie était alors florissante à Vendôme et la population devait être supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui. L'emplacement que couvre maintenant le jardin du collége, était occupé par de nombreuses tanneries. Des manufactures de draps, de serges, de gants, augmentaient la richesse du pays et l'aisance des classes ouvrières. « C'est merveille, dit André Duchesne, du grand trafic de gants que cette ville fait non-seulement par tout le royaume, mais encore ès contrées voisines. » Marie de Luxembourg établit une fabrique d'aiguilles dans la rue qui a porté depuis le nom de *l'Aiguillerie*. Elle avait fait venir de Flandre d'habiles brodeuses pour former à ce metier les jeunes filles de la ville qu'elle se plaisait à réunir autour d'elle, dirigeant et partageant leurs travaux.

François de Bourbon suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples,

se signala parmi les plus braves, à la journée de Fornoue, et mourut de maladie, peu de temps après, à Verceil, le 3 octobre 1495, âgé seulement de vingt-cinq ans. Marie de Luxembourg, restée veuve à la fleur de l'âge, prit l'administration des vastes domaines de sa maison, pendant la minorité de son fils Charles, qui n'était âgé que dix ans, et les gouverna avec une sagesse dont le souvenir vit encore dans le pays témoin de ses vertus et de ses bienfaits. Ce fut à cette époque que Louis de Crévent, abbé de la Trinité, entreprit de reconstruire son monastère, dévasté pendant les guerres du XIVe siècle, et où il ne restait plus que des ruines. Déjà son prédécesseur, Aymery de Coudun, avait commencé à relever la nef de l'église abbatiale dont il fit les trois premières travées du côté du chœur. Louis de Crévent continua cette grande entreprise, qui ne fut terminée que sous la direction d'Antoine de Crévent, son neveu et son successeur. Le 18 juin 1492, Louis de Crévent tint un chapitre où il fut décidé que toutes les ressources de la communauté seraient employées à la réédification de l'abbaye. On imposa une taxe sur tous les prieurés et bénéfices qui en dépendaient, et l'abbé lui-même se taxa au tiers de son revenu C'est à ces généreux sacrifices que nous devons un des édifices les plus remarquables de la brillante époque de la renaissance. Marie de Luxembourg concourut de ses dons à cette belle œuvre et posa elle-même la première pierre du magnifique portail dont toute la surface semble revêtue d'une admirable dentelle de pierre. Un religieux, le père de Jarnay, traça le plan du monument et dirigea tous les travaux; le nom de cet humble artiste serait resté inconnu, s'il n'avait pas figuré dans les comptes des dépenses de la construction que les archives de l'abbaye conservaient encore au siècle dernier. Louis de Crévent fit construire le portail, la nef, le chœur de l'église et les cloîtres si délicatement ornés qui sont compris aujourd'hui dans la caserne de cavalerie. On doit à Antoine de Crévent la chapelle de l'abside et une partie de celles qui rayonnent autour du chœur, la sonnerie renommée qui retentissait dans le gigantesque clocher de Geoffroi-Martel, les éclatants vitraux, les charmantes arabesques du sanctuaire et les stalles du chœur, monument unique et précieux du degré de perfection qu'avait acquis alors la sculpture en bois. En présence de tant de chefs-d'œuvre, il est permis de dire que le gouvernement de François de Bourbon et de Marie de Luxembourg fut pour Vendôme, dans les humbles proportions de son existence provinciale, ce qu'a été le siècle de Périclès pour Athènes et celui de Léon X pour Rome moderne.

Le comté de Vendôme fut érigé en duché-pairie par François Ier, l'an 1515, en faveur de Charles de Bourbon. Ce premier duc de Vendôme résida presque toujours dans la Picardie, dont il était gouverneur, et mourut à Amiens le 25 mars 1536. Il fut l'aïeul de Henri IV, et Louis de Bourbon, un de ses fils, devint la tige de la maison de Condé. Son éloignement habituel ne l'empêcha pas de faire beaucoup de bien dans son duché. En 1534, il abandonna aux magistrats municipaux de Vendôme le droit de barrage qui se percevait à l'entrée de la ville, « à la charge de faire tenir et entretenir les pavés de ladite ville et forsbourgs, au dedans desdites limites et barrières, tant ès rues qu'ès places et carrefours, le plus convenablement et commodément que se pourra. » En 1515 et 1519, la ville et tout le pays environnant furent affligés d'une de ces maladies épidémiques, qu'on

désignait indistinctement, au moyen âge, sous le nom de pestes. Le tribunal du bailliage de Vendôme fut transféré au village de Thoré; les chanoines de Saint-Georges se réfugièrent dans les métairies qui appartenaient au chapitre. Il est à remarquer qu'à Vendôme, les rues dont la direction était du midi au nord, furent presque entièrement dépeuplées par le fléau, tandis qu'il exerça peu de ravages dans celles qui s'ouvraient de l'est à l'ouest. Les habitants firent une grande procession, nu-pieds, en chemise et portant chacun un cierge; ils montèrent ainsi à l'église collégiale du château qui possédait des reliques de saint Sébastien, et y offrirent une bougie roulée en cylindre, aussi longue que le tour entier de la ville. On voit dans les églises de la Madeleine et de la Trinité des vitraux où est peinte l'effigie de saint Sébastien; ils datent de ce temps où plusieurs confréries se formèrent en l'honneur de ce saint martyr regardé comme le préservateur de la peste.

En 1532, le parlement de Paris rendit un arrêt remarquable sur les franchises municipales de Vendôme. Quoique cette ville n'ait jamais eu de charte de commune, elle avait toujours été gouvernée par une municipalité élective. L'arrêt précité constate que, *de tout temps, on avait accoustumé y faire assemblée pour eslire quatre personnes pour avoir la surintendance des edifices, murailles et deniers communs de la ville.* Ces délégués portaient le titre d'échevins. Depuis que l'abbaye de la Trinité avait été comprise dans l'enceinte des fortifications, l'usage s'était établi de nommer pour quatrième échevin un religieux qui représentait le Bourg Neuf dépendant de l'abbaye. En 1529, les habitants étant réunis pour nommer les échevins, la majorité élut, suivant la coutume, un religieux de la Trinité; mais le gouverneur, qui présidait l'assemblée, raya de sa propre autorité le religieux et lui substitua un bourgeois qui avait eu le plus de voix après lui. L'abbé protesta contre cette violation de la liberté des suffrages et la cause fut portée devant le parlement. Les esprits étaient alors très-échauffés sur toutes les questions qui tenaient à l'ordre ecclésiastique et les idées de réforme commençaient à prendre faveur; le parlement prononça dans ce sens en défendant aux religieux « d'accepter aucunement l'état d'échevins et aux habitants de ladicte ville de eslire aucun des religieux, sauf audict abbé de pouvoir envoyer un de ses officiers séculiers pour garder ses droicts dans le conseil de la ville. » Ainsi ce monastère, si puissant au moyen âge, auquel une partie de la ville de Vendôme devait son existence et qui traitait jadis d'égal à égal avec les souverains, ne pouvait plus même faire admettre un de ses moines, appuyé par le vœu populaire dans une assemblée d'échevins. Au reste, il faut convenir que ces grands établissements monastiques étaient alors tellement dégénérés, qu'ils avaient perdu presque tous leurs titres au respect et à la reconnaissance des peuples. Sous le déplorable régime des abbés commendataires, la discipline, la science, les vertus périssaient dans les monastères, et les richesses prodiguées par les fidèles aux pieuses corporations qui avaient si bien mérité jadis de la religion et de l'humanité, ne servaient plus qu'à entretenir le luxe des grands seigneurs et des prélats courtisans.

De monstrueux abus justifiaient le cri de réforme qui commençait à s'élever de toutes parts. Le duc de Vendôme était alors Antoine de Bourbon, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret. Antoine était aimable, spirituel et

bon, mais faible et léger. En religion, il n'avait guère d'autre sentiment que l'indifférence sceptique, si commune à la cour de François Ier. Il embrassa le parti de la réforme parce que c'était la mode parmi les gens bien élevés, parce qu'il aimait les chansons et les psaumes de Marot, et surtout parce que les Guises, ses rivaux de crédit et de puissance, s'étaient déclarés les champions du catholicisme. Il établit un prêche à Vendôme, au pied même de son château, à l'entrée de la rue Ferme, dans l'endroit où est maintenant le manége du quartier de cavalerie. Sa femme, Jeanne d'Albret, quoique jeune encore, avait un caractère ferme et des convictions sincères. Élevée dans la religion catholique, elle résista longtemps aux instances de son mari, qui voulait la conduire au prêche : « Songez-y, lui disait-elle, si j'y vais une fois, je n'en reviendrai plus. » Elle céda enfin ; mais ce fut après avoir consulté les docteurs, étudié les livres de controverse, et là où son mari ne voyait qu'un passe-temps nouveau et une intrigue de cour, elle porta tout le fanatisme d'un esprit sérieux et convaincu. La population de Vendôme, élevée à l'ombre du clocher de la Trinité, était profondément catholique. L'exemple de ses maîtres ne fit aucune impression sur elle, et la réforme ne gagna point de prosélytes dans la ville. Le chapitre de Saint-George et l'abbaye de la Trinité avaient beaucoup perdu de leur popularité ; mais l'héritage de leur influence avait été recueilli par les cordeliers établis depuis trois cents ans dans l'ancienne maison des chevaliers du Temple. Ces religieux avaient échappé à la corruption qui s'était glissée dans les riches abbayes de Bénédictins, et leur pauvreté les avait sauvés de l'invasion des bénéficiers laïcs. Le couvent de Vendôme était un des plus considérables de l'ordre ; en 1512, il s'y tint un chapitre général auquel assistèrent trois cent cinquante religieux. Les prédications ardentes de ces moines exaltaient le peuple et le maintenaient ferme dans sa foi. En 1560, on voit, par les comptes municipaux, que la ville payait un cordelier pour prêcher le carême dans l'église de Saint-Martin.

Au mois de février de la même année, la ville de Vendôme eut un grand spectacle. Le roi François II, se rendant de Paris à Blois, traversa ses murs avec la jeune reine Marie Stuart, alors dans tout l'éclat de sa beauté déjà célèbre. La municipalité de Vendôme n'épargna rien pour recevoir dignement son souverain ; elle fit sabler les rues, éleva des arcs de triomphe aux portes, et offrit à la jeune reine un présent de noisille et de poires de bon chrétien. Tandis que la ville témoignait ainsi un loyal attachement à son roi, le duc Antoine de Bourbon conspirait dans le château. Jaloux de l'influence toujours croissante des Guises, il s'était uni à son frère le prince de Condé, et aux protestants pour former un complot dont le but était de se saisir du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, de les mettre à mort, et de s'emparer de la personne du roi, pour couvrir de son nom les actes du parti. Ce fut dans le Vendômois que ce complot se trama ; les conjurés tinrent des réunions nocturnes dans plusieurs manoirs, notamment dans celui de Freschines, sur la route de Blois, et dans celui de la Fredonnière, au village du Temple, près de Mondoubleau. Le château même de Vendôme abrita souvent leurs conciliabules. Ils croyaient surprendre la cour à Blois ; mais le duc de Guise, ayant eu quelques soupçons de leurs desseins, conduisit le roi à Amboise, où il devait être plus en sûreté. En effet, les conjurés

échouèrent dans leurs plans d'attaque, et furent surpris eux-mêmes par ceux qu'ils croyaient attaquer à l'improviste. Le plus actif de leurs chefs, la Renaudie, se rendant de Vendôme à Amboise, pendant la nuit, avec une troupe peu nombreuse, fut arrêté par les troupes royales dans la forêt de Château-Renault, et tomba percé de coups après une résistance désespérée.

Le mauvais succès de cette tentative découragea Antoine de Bourbon, et la mort de François II changea bientôt entièrement ses vues politiques. Devenu lieutenant général du royaume, il se rapprocha des catholiques et s'allia au triumvirat formé par le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André. Jeanne d'Albret refusa de le suivre dans cette conversion intéressée; comme elle l'en avait prévenu, une fois décidée à aller au prêche, elle ne voulut pas en revenir. D'ailleurs Antoine de Bourbon s'était laissé gagner par les dangereux attraits des filles d'honneur de la reine-mère, et il fut facile de lui persuader qu'il compromettait son intérêt dans ce monde et son salut dans l'autre, en restant uni à une hérétique obstinée. Des négociations furent ouvertes avec la cour de Rome pour rompre son mariage, en lui faisant espérer la main de la veuve de François II, de la belle Marie Stuart, qui l'aurait rendu roi d'Écosse et d'Angleterre; la Navarre devait être abandonnée à l'Espagne. Jeanne d'Albret fut instruite de toutes ces menées. Blessée dans ses sentiments les plus intimes comme femme, dans son honneur comme reine, dans ses convictions comme sectaire, elle ne garda plus aúcun ménagement. Tous les prêtres orthodoxes furent chassés de ses états de Béarn; elle transforma les églises en prêches et interdit le culte catholique sous peine de mort; puis elle vint au château de Vendôme, où elle mit une garnison de Suisses et de Gascons protestants, en attendant la prise d'armes que les huguenots avaient projetée pour les premiers mois de l'année 1562. Une collision sanglante qui éclata à Vassy, entre les protestants et les gens du duc de Guise, fut le signal du soulèvement. Le 1er avril 1562, le prince de Condé s'empara d'Orléans, et avant la fin du même mois, Blois, le Mans, Angers, et presque toutes les villes des bords de la Loire ouvrirent leurs portes aux bandes sorties de cette grande cité, qui était devenue le quartier général de la réforme.

La population catholique de Vendôme, malgré la présence de la reine de Navarre et de sa garnison protestante, opposait à ce mouvement une force d'inertie que rien ne pouvait vaincre. Jeanne, désespérant d'attirer les Vendômois dans son parti, résolut de les désarmer. Le 20 mai, elle fit écrire aux échevins, par les capitaines de ses gardes, la lettre suivante, dont l'original est conservé à la bibliothèque de Vendôme : « Messieurs les échevins, suyvant la volonté de la royne, laquelle elle vous declaira hier, elle nous a commandé vous envoyer le desnombrement des armes qu'elle veult et entend que vous fassiez conduire ce matin de la maison de ville et porter en son château, pour la garde d'icelluy duquel deppend la conservacion et garde de la ville (suit la description des armes). Et du tout vous aurez telle descharge de S. M. que vous aurez occasion de vous en contenter. Aussy entand sa dite Majesté, que vous fassiez signer à vostre clerc de ville l'inventaire de toutes les armes trouvées en la maison et tours de la ville, et faict hier en nos présances, lequel nous vous renvoyons pour cest

effect. Faict à Vendôme, le xxe jour de may 1562. Vos meilleurs amys, Duran, Lacaze. »

A la suite de cette pièce est la décharge donnée par Jeanne elle-même, de ces armes et munitions qui furent remises à ses commissaires, le jour suivant 21 mai. Dès lors, n'ayant plus à craindre les ressentiments du peuple, elle se livra sans réserve aux inspirations d'un fanatisme accru de toute la haine qu'elle portait à son mari. L'église collégiale de Saint-Georges, située dans l'enceinte du château, renfermait les tombes des anciens comtes de Vendôme et de la famille des Bourbons. Les soldats de Jeanne violèrent les sépulcres des ancêtres de son époux, dévastèrent l'église, la souillèrent d'ordures, et brisèrent, avec les images des saints, les statues de marbre des mausolées. Elle-même se fit apporter les vases sacrés et les reliquaires et en donna, le 27 mai, un récépissé signé de sa main, au bas de l'inventaire qui lui fut présenté par les chanoines. Ces vases, mis en pièces, furent vendus ou convertis en monnaies; ils produisirent seize marcs d'or et cent vingt neuf marcs d'argent, sans compter les diamants et les pierreries. Jeanne remit ensuite les reliques enveloppées dans un linge à un suisse de sa garde, avec ordre de les jeter à la rivière. Comme ce soldat descendait la montagne, il rencontra un bourgeois de Vendôme, nommé Dupont, lieutenant particulier du bailliage, qui, moyennant quelque argent, racheta ces précieux restes pour les rendre au chapitre dans un temps meilleur.

Depuis ce moment, la collégiale ne fut plus pour Jeanne et ses satellites que le *temple de Saint-Georges*; on en sonnait la grosse cloche pour appeler les huguenots au prêche; les chanoines n'osaient plus célébrer les offices et étaient réduits à se réunir dans la maison de leur doyen. Quoique la population de la ville fût désarmée, Jeanne n'osa pas étendre ces violences hors de l'enceinte du château. L'abbaye de la Trinité fut préservée du pillage par le respect qu'on portait à son abbé commendataire, le cardinal de Bourbon, frère d'Antoine. Ce cardinal, d'ailleurs, pour mettre les reliques les plus précieuses de l'abbaye, et surtout la sainte Larme, hors des atteintes de sa belle-sœur, les fit transporter à l'abbaye de Chelles, près de Paris. Le château de Vendôme continua d'être occupé, pendant plus de dix ans, par des soldats étrangers, et Jeanne confia ses pouvoirs dans le duché à des gouverneurs protestants. Cet état de choses empêcha la ville de ressentir le contre-coup des horreurs de la Saint-Barthélemy, auxquelles sa population ne prit aucune part. Jeanne d'Albret mourut peu de jours auparavant, et dès lors les catholiques commencèrent à respirer dans le Vendômois; car le jeune Henri de Navarre, héritier du duché de Vendôme, était loin de partager le fanatisme de sa mère. Cependant, ce fut seulement le 10 septembre 1575 que les échevins osèrent monter à la citadelle, abandonnée de sa garnison, pour sommer le concierge de leur représenter les armes appartenant à la ville « qui avoient esté cy devant mises audict chastel par le commandement de la défuncte dame, royne de Navarre. » Ils montrèrent le récépissé qui avait été donné à leurs prédécesseurs; mais le concierge jura qu'il ne restait plus en sa possession « qu'ung gros faulconneau garny de son chevallet et cinq harquebuzes à crocq. » Il fallut que les échevins se contentassent de cette restitution incomplète; néanmoins les bourgeois furent désormais les maîtres de leur

ville, et ils la gardèrent seuls sous la direction de leurs magistrats municipaux.

Lorsqu'un parti n'a plus rien à craindre pour lui-même, il devient bientôt intolérant. En 1581, Louis de la Chambre, abbé de la Trinité, obtin un arrêt du conseil du roi, en vertu duquel il fit fermer le prêche qu'Antoine de Bourbon avait ouvert au pied du château. Le roi de Navarre fut vivement affligé de cette atteinte à la liberté religieuse; mais dans ce pays, qui était son domaine patrimonial, il ne put opposer à l'oppression de ses coreligionnaires que de vaines réclamations. Le 10 juin de la même année, il écrivit au roi pour se plaindre de l'acte arbitraire de l'abbé de la Trinité, en invoquant l'article de l'edit de 1563, qui autorisait les seigneurs hauts-justiciers à avoir un prêche public dans leur principal manoir : « Ce qu'ayant fait, disait-il, en mon chasteau de Vendosme, qui est ma principalle maison et celle dont je suis extraict, je ne puis que je ne me plaigne grandement, monseigneur, de l'injustice qui m'a esté faicte en vostre conseil par l'arrest qui a esté donné... Ce que je vous supplie très-humblement, monseigneur, vouloir considérer, et faire examiner les articles et conférences par lesquelles il se trouve qu'à Vendosme et à Montoire, le presche estably de si long-temps n'est point contre l'édit, mais bien icelluy arrest qui me rend de pire condition que le moindre gentilhomme de France. » Cette lettre est remarquable en ce que c'est le seul acte par lequel Henri IV ait reconnu lui-même son extraction vendômoise. On sait qu'obéissant dès sa première jeunesse à l'influence de sa mère, il avait renié la patrie de ses ancêtres, et que, Vendômois de famille et d'origine, il se faisait appeler le Béarnais.

La ligue catholique, qui s'était organisée secrètement dans la province, dès 1564, y dominait alors ouvertement, et toute la population l'appuyait de ses sympathies. Elle demanda pour gouverneur de Vendôme le sieur de Benehart, de l'illustre maison de Maillé, l'un des chefs les plus ardents du parti, et Henri IV se vit forcé d'accepter ce choix si contraire à ses propres inclinations. Maillé-Benehart, de son côté, s'engagea à lui obéir, comme à son legitime suzerain, dans tout ce qui ne touchait pas aux questions religieuses. Cet arrangement eut l'avantage de préserver la ville de Vendôme du fleau de la guerre civile. Les armees catholiques n'avaient point de motif pour attaquer une ville où leurs frères dominaient, et les troupes protestantes la respectaient, parce que l'autorité de leur chef y était reconnue. Mais les malheurs de la France allaient toujours croissant, et aucune partie du territoire ne devait en être à l'abri. L'assassinat du duc de Guise, dans le château de Blois, où se tenaient les États, au mois de décembre 1588, acheva de porter le trouble dans tout le royaume, et, six mois après, le poignard de Jacques Clément vengeait, sous les murs de Paris, le sang du héros de la Ligue.

Les Vendômois, quoique unanimement attachés à la cause catholique, même après les tragiques événements de Blois, restèrent d'abord fidèles à leurs engagements envers le roi de Navarre, et lorsque le soulèvement de Paris força Henri III de transférer a Tours le parlement et la chambre des comptes, la ville de Vendôme parut assez sûre pour qu'on y établit le grand conseil. Mais à la fin d'avril 1589, le duc de Mayenne, à la tête des troupes ligueuses, s'étant avancé de Paris vers Tours, par Chartres et Châteaudun, l'approche de cette armée ne

permit plus aux Vendômois de rester neutres. Maillé-Benehart arbora, avec tous les habitants, les couleurs de la Ligue, et livra la ville à Mayenne, qui y fit prisonniers les magistrats du grand conseil, attachés au parti contraire. Les conséquences de cette résolution furent désastreuses pour le pays. Au mois de novembre suivant, Henri IV, déjà vainqueur de Mayenne au mémorable combat d'Arques, s'était vu obligé de lever le siége de Paris, après un assaut infructueux donné aux faubourgs de la rive gauche. Il marcha d'abord sur Étampes, dont il s'empara, puis, à travers la Beauce, sur Janville et Châteaudun, d'où il envoya sommer les Vendômois de se rendre. Il resta trois jours à Châteaudun pour attendre leur réponse, et en partit le 14 novembre par l'ancienne route qui suivait la rive gauche du Loir. Le soir du même jour, la ville de Vendôme fut investie du côté du sud. Maillé-Benehart n'avait pour la défendre qu'une garnison de quatre cents hommes soutenue par huit cents bourgeois armés, et les fortifications, depuis longtemps négligées, étaient en si mauvais état, qu'elles tombaient presque en ruines. Il y avait de la témérité, si l'on veut, mais aussi quelque grandeur de courage à braver, avec d'aussi faibles ressources, une armée aguerrie, pourvue d'une bonne artillerie, et cinq ou six fois plus nombreuse que les défenseurs de la place.

Henri IV fut vivement irrité de cette obstination des Vendômois et de la résistance opposée à ses armes victorieuses par une ville qui était son patrimoine et le berceau de sa famille. Décidé à faire un exemple terrible, il fit occuper par ses troupes les faubourgs de Saint-Lubin et de Saint-Bienheuré, et alla se loger au château de Meslay, à une lieue de Vendôme, sur le chemin par lequel il était venu. La journée du 15 se passa en pourparlers avec Maillé-Benehart et les habitants, qui ne purent être amenés à se rendre sans conditions. Le 16, une attaque fut tentée contre la porte Saint-George; la grosse tour de cette porte, où est maintenant l'hôtel de ville, porte encore les traces des balles et des boulets dont elle fut criblée. Le 17, le roi étant venu lui-même visiter les travaux, fit placer deux canons en batterie sur les hauteurs qui dominent le faubourg Saint-Lubin, pour tirer sur la porte par laquelle on entre encore dans le château du côté du Temple. Le lendemain matin, cette batterie ouvrit son feu contre une tour qui était au-dessus de la porte et dont les murs étaient si mauvais qu'ils s'écroulèrent en partie dès les premiers coups. Quelques fantassins qui étaient au pied des remparts, voyant cette brèche ouverte, se hasardèrent à monter jusqu'à la tour et la trouvèrent abandonnée; les défenseurs en étaient sortis, craignant d'être écrasés sous ses ruines. Ils s'y établirent eux-mêmes et commencèrent à tirer de ce point élevé sur les bourgeois qui garnissaient les murailles. Biron, que le roi venait de nommer maréchal de camp, fut témoin de ce coup hardi et comprit aussitôt l'avantage qu'on pouvait en tirer. Il courut à la brèche, entraînant avec lui toute son infanterie, et fit descendre ses soldats dans la cour du château. Les bourgeois armés qui gardaient les remparts, virent alors l'ennemi derrière eux, au centre de la citadelle, tandis que du haut de la tour on continuait à tirer sur leurs têtes. Pris entre deux feux, ils se débandèrent en faisant une trouée au milieu des assaillants qui leur barraient le passage; ils descendirent en courant la pente rapide de la montagne, et se précipitèrent dans la ville par le pont de la rue Ferme. Mais

les soldats de Henri IV les avaient suivis, et tous entrèrent pêle-mêle dans la rue étroite qui conduisait de ce pont à la place du marché. A l'issue de cette rue, et au coin de la place, s'élevait la maison du gouverneur, Maillé-Benehart; les fuyards s'y retranchèrent, et cet obstacle imprévu arrêta quelque temps les assiégeants qui croyaient le combat fini. Benehart se défendit dans sa maison, d'étage en étage, et ne fut pris qu'après un assaut meurtrier. Cette maison existe encore et les balles dont elle est criblée, surtout au dernier étage de la tourelle qui renferme l'escalier, attestent la résistance désespérée des assiégés. C'est de l'histoire écrite sur pierre, et celle-là n'est point contestable.

Après la prise du gouverneur, il n'y eut plus de résistance sérieuse. Les soldats se répandirent dans la ville, pillant, violant, massacrant une foule sans défense. Pendant que tous les hommes en état de porter les armes se battaient sur les murailles, les femmes, les enfants, les vieillards, s'étaient rassemblés dans l'église de Saint-Martin. Le père Chessé, gardien des cordeliers, était en chaire; il donnait l'absolution à la foule agenouillée et l'exhortait à mourir. Tout à coup la porte s'ouvre et des soldats furieux se précipitent dans l'église. Leur arrivée avait été annoncée par une décharge générale sur la façade de l'édifice, qui en porte encore les marques. Les uns se ruent sur la foule épouvantée et la poursuivent jusqu'au pied de l'autel; d'autres montent à la chaire, saisissent le religieux et le traînent, en lui prodiguant mille outrages, jusqu'à la place qu'ombrageaient les ormes séculaires sous lesquels la tradition voulait que saint Martin eût prêché pour la première fois à ce peuple la parole de l'Évangile. En ce moment, d'autres soldats amenaient au même endroit le gouverneur prisonnier pour le mettre à mort. Il paraît que la fermeté de Maillé-Benehart ne s'était pas soutenue lorsqu'il s'était vu dans les mains de ses ennemis; il avait imploré sa grâce et demandé à parler au roi. On alla prendre les ordres de Henri IV: « Qu'on en « fasse justice, répondit le monarque irrité, puisqu'il n'a su ni se défendre ni se « rendre. » Mot cruel et injuste que l'emportement de la victoire peut à peine excuser! Jean de Maillé ne sut pas se rendre, il est vrai; mais il sut défendre Vendôme, pendant quatre jours, avec une poignée de bourgeois, contre une armée de vieux soldats, commandée par le plus grand capitaine du siècle. Ce fut précisément cette résistance obstinée qui exaspéra Henri IV et lui fit oublier sa générosité habituelle.

Maillé-Benehart se mit à genoux devant le gardien des cordeliers et le pria de recevoir sa confession. Les soldats trouvèrent plaisant de pendre le religieux en face du gouverneur; ils demandèrent une corde pour l'accrocher aux arbres de Saint-Martin. Toujours intrépide et calme, le père Chessé détacha celle qui serrait sa robe de bure et la donna à ses bourreaux. Le courage de ce moine frappa tellement les soldats huguenots, qu'ils ne purent s'empêcher de dire que le religieux était mort en brave et le gouverneur en religieux. Leur rage s'acharna même sur les cadavres des deux victimes; ils coupèrent les deux têtes et les plantèrent, pour mieux insulter les catholiques, dans l'intérieur de l'église, sur une saillie du mur, au-dessus de la porte d'entrée. Chose étonnante! à travers toutes les révolutions qui se sont succédé, durant près de trois siècles, et malgré les nombreux changements qu'a subis cette église, d'abord abandonnée, puis rendue au culte et

enfin transformée en halle, ces crânes décharnés sont toujours restés à la place où leurs bourreaux les avaient mis. On pourrait les y voir encore si un maire de Vendôme n'avait eu, il y a peu d'années, la singulière idée de les faire enlever pour les déposer, comme ornements, sur la cheminée de son cabinet.

La plume se refuse à décrire les scènes d'horreur qui, pendant trois jours, signalèrent le sac de cette malheureuse ville. Le sang coula à flots dans les rues, et rien n'échappa à la fureur ou à la cupidité des soldats. Vendôme était riche alors, et les historiens du temps vantent l'immense butin que les vainqueurs y recueillirent. Davila dit que les églises et les monastères furent épargnés. Des preuves matérielles démentent cette assertion. Toutes les églises de la ville portent l'empreinte des balles calvinistes. L'église Saint Martin fut tellement dévastée, qu'elle resta longtemps déserte. Le couvent des Cordeliers fut saccagé de fond en comble, les sépultures brisées, les chartes brûlées. Le monastère de la Trinité seul n'eut à souffrir aucune atteinte. Le vieux cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, avait résigné cette abbaye, dès 1565; mais l'abbé commendataire, en 1589, était un frère du prince de Condé, Charles de Bourbon, que l'on appelait le cardinal de Vendôme. Henri IV avait intérêt à ménager ce prince, son parent, et qui avait embrassé sa cause. Il s'empressa de donner à l'abbaye une garde qui la préserva de toute violence; aussi, le portail de la Trinité est le seul où l'on ne voie point la trace des balles. Henri IV, dans la première chaleur de l'assaut, fit également mettre des gardes à la porte de la collégiale de Saint-Georges et la préserva d'un second pillage, se montrant plus modéré dans l'ardeur du combat que sa mère ne l'avait été en pleine paix, dans une ville soumise et désarmée. Vendôme ne s'est jamais relevé du coup que lui porta cette funeste catastrophe. Son industrie, si florissante, s'éteignit pour ne plus revivre; une partie de la population avait péri dans le siége; une autre quitta ces lieux désolés, et la misère y alla toujours croissant, comme le prouvent les documents officiels du règne de Louis XIII et de Louis XIV.

Cependant, en 1598, un acte important sembla promettre aux Vendômois des jours meilleurs. Henri IV avait eu de sa maîtresse, Gabrielle d'Estrées, en 1594, un fils qu'il nomma César et sur lequel il concentra toute son affection; car il n'avait jamais eu d'enfants de son mariage avec Marguerite de Valois, funeste union contractée sous les poignards de la Saint-Barthélemy et contre laquelle les deux époux semblaient avoir voulu protester par leurs infidélités réciproques. Henri avait donné à Gabrielle le duché de Beaufort, en Anjou, l'un des biens patrimoniaux de la maison de Bourbon-Vendôme. En 1598, se trouvant à Angers pour négocier le mariage de César, son fils naturel, alors seulement âgé de quatre ans, avec la fille du duc de Mercœur, qui tenait encore la Bretagne pour la Ligue, il fit à César la donation solennelle du duché de Vendôme. C'était, au reste, plutôt un titre honorifique qu'il lui donnait qu'un domaine utile; car il avait lui-même aliéné ou engagé tous les biens et revenus du duché. Mais par l'acte de donation, il promettait de fournir à son fils l'argent nécessaire pour racheter ou dégager tous ceux de ces biens qu'on pourrait recouvrer. Le même acte portait qu'en cas de mort du nouveau duc de Vendôme, le duché passerait « à la fille ou aux enfants « que le roi pourroit avoir cy-après de madame la duchesse de Beaufort. » Si l'on

songe que ces enfants dont on prévoyait la naissance devaient être les fruits d'un double adultère, on avouera que jamais clause plus outrageante pour la morale ne fut insérée dans un contrat public. Après la mort de Henri IV, un des premiers actes de la régence de Marie de Médicis fut la convocation des États-Généraux du royaume, en 1614. Les députés du Vendômois à cette assemblée étaient expressément chargés par leurs cahiers de réclamer la canalisation du Loir, regardée comme le seul moyen de relever la prospérité du pays. Ce projet toujours repris, toujours abandonné, depuis deux siècles, semble frappé d'une fatalité singulière; il n'a jamais reçu d'exécution, quoique aucune entreprise de ce genre ne présente plus d'avantages et moins de difficultés.

En 1618, le duc de Vendôme fit fermer définitivement le prêche ouvert aux protestants par son aïeul Antoine de Bourbon, et rétabli par Henri IV, après le siége de 1589. En même temps, son zèle religieux le porta à donner plus d'extension dans la ville à l'enseignement catholique. Les habitants y soutenaient à leurs frais un collége qu'ils avaient fondé, en 1578, dans l'ancien hôtel des seigneurs de Chicheray, pour soustraire leurs enfants aux leçons des maîtres huguenots, auxquels Jeanne d'Albret avait livré les écoles publiques, créées jadis sous la direction du chapitre de Saint-Georges. César conçut le projet de se charger de cet établissement et de l'installer dans des bâtiments plus convenables. L'hôpital Saint-Jacques ne répondait plus, par son organisation, aux besoins du temps. Le prince traita avec les frères qui le dirigeaient et obtint d'eux la cession de leur maison et de tous les biens qui en dépendaient, moyennant des pensions viagères. Il ne conserva des anciens bâtiments que la chapelle, gracieux chef-d'œuvre de l'architecture du XVe siècle, et fit élever le vaste édifice que le collége occupe encore. Pour augmenter l'étendue de l'établissement, il acheta les maisons voisines, parmi lesquelles se trouvait l'hôtel du poëte Ronsard. Un quartier, dans une île du Loir, avait été occupé par des tanneries alors abandonnées; il n'y restait que des masures et des ruines. César fit l'acquisition de ce terrain, et, après l'avoir déblayé, y créa le magnifique jardin que joint au collége un pont jeté sur un bras de la rivière. Il paraît que le premier projet du duc avait été de confier cette maison aux jésuites, qui en avaient déjà une à Blois; mais ayant éprouvé d'eux quelques difficultés, il y appela les oratoriens. L'acte qui livra les bâtiments du collége à cette congrégation fut passé en 1620, et les classes s'ouvrirent la même année. L'hôtel de Chicheray fut affecté à l'hôpital, grand et bel établissement, que des villes plus considérables envieraient.

Dans le XVIIe siècle, Vendôme eut beaucoup à souffrir des guerres de la Fronde et de la fiscalité oppressive qui fit payer si cher à nos provinces la gloire du règne de Louis-le-Grand. Le seul dédommagement de tant de maux fut la nouvelle illustration attachée au nom de cette ville par les exploits du dernier descendant de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, de ce glorieux duc de Vendôme qui conquit l'Espagne pour Philippe V et ombragea de ses lauriers la vieillesse de Louis XIV. Après la mort de ce héros, en 1712, son frère, grand prieur de l'ordre de Malte en France, hérita de ses biens et de ses titres et les conserva jusqu'en 1725. Alors, par l'extinction de cette branche illégitime de la famille royale, le duché de Vendôme fut réuni définitivement à la couronne. Les officiers

du roi remplacèrent ceux du duc; les juridictions spéciales du duché furent supprimées, et Vendôme ne fut plus qu'un bailliage de la généralité d'Orléans. A dater de cette époque, le Vendômois, absorbé dans la grande nationalité française, perdit son individualité provinciale et n'eut plus d'histoire qui lui fût propre. La ville de Vendôme vit disparaître, peu à peu, tout ce qui pourrait rappeler son ancienne gloire. Le château ne fut point compris au nombre des maisons royales. On demandait au cardinal de Fleury cent francs pour en réparer les toitures; il les refusa et laissa tomber, faute d'une modique aumône, le berceau de la famille des Bourbons.

Dans les temps modernes, Vendôme prit une part peu active à la révolution de 1789. Sa population se montra toujours modérée et amie de l'ordre; on n'eut à y déplorer aucune scène sanglante, aucun acte de vandalisme populaire. Les tombeaux des Bourbons, à la collégiale de Saint-Georges, monuments non moins précieux pour les arts que pour l'histoire, furent saccagés et détruits par des bandes de volontaires parisiens qui se rendaient dans la Vendée. Le nom de la ville de Vendôme passerait inaperçu dans les annales révolutionnaires, si elle n'avait pas été, en 1796, le siége d'une haute cour instituée tout exprès pour juger les auteurs d'une conspiration tramée à Paris par le parti républicain. Si l'on en croit l'acte d'accusation, le but des conjurés aurait été de rétablir, avec le système de la terreur, la constitution de 1793, et peut-être une organisation encore plus radicale; car leurs doctrines sociales paraissent avoir été celles du communisme le plus avancé. Le résultat du procès ne répondit pas au fracas que le Directoire avait fait, à cette occasion, et à la docilité qu'il devait attendre de ses juges spéciaux et de ses jurés salariés. Sur quarante-sept accusés présents, deux seulement, Babœuf et Darthé, furent condamnés à mort. Tous deux se frappèrent d'un poignard, à l'audience, sous les yeux de leurs juges, en entendant prononcer leur arrêt. Le lendemain, on les traîna tout sanglants à l'échafaud, qui avait été dressé sur la place d'armes, en face de l'abbaye de la Trinité, transformée en prison, et où la haute cour tenait ses séances. Ils reçurent le coup de la mort en criant : *vive la république.*

Aujourd'hui Vendôme est un chef-lieu de sous préfecture du département de Loir-et-Cher; on évalue sa population à 9,400 habitants, en y comprenant une banlieue fort étendue : la population agglomérée ne dépasse guère 6,000 âmes, et celle de l'arrondissement s'élève à près de 80,000. Le monastère de la Trinité, converti en caserne, est ordinairement occupé par un régiment de cavalerie. Le collége existe encore dans les magnifiques bâtiments élevés par le fils de Henri IV, et vient d'être récemment érigé en collége royal. Ces deux établissements peuvent seuls entretenir un peu de vie dans cette ville dont la splendeur passée est attestée par ses longues rues, ses vieilles maisons aristocratiques et ses nombreux monuments. Son industrie, si florissante aux XVe et XVIe siècles, n'a point cessé de décroître; ses manufactures de draps, de serges, d'aiguilles, de broderies, de cuirs, ont successivement disparu. Son commerce de gants, autrefois si étendu et si prospère, n'est plus représenté que par deux fabricants: ses nombreuses tanneries ont été réduites à trois; un moulin à tan et quelques moulins à farine sont les seules usines qu'y alimentent les eaux du Loir.

Lorsqu'en voyant l'état actuel de ce lieu jadis célèbre, de ce berceau de deux races royales, on vient à se rappeler son illustration historique, il est impossible de ne pas partager le sentiment pénible qui faisait dire, dans le siècle dernier, à l'abbé Simon, historien du Vendômois : « Il est triste de voir périr, comme écrasée sous le poids de sa propre gloire, une ville qui a été quelque chose de si grand ! »[1]

ROMORANTIN.

Romorantin, bâti au confluent de la Saudre et du Morentin, qui lui a donné son nom, est la capitale de la Sologne, pays à seigle (*sigalonia*), pays de sable (*sabulonia*), en somme triste et pauvre pays, inondé dans les parties basses et couvert de marais, desséché sur les hauteurs, giboyeux partout, mais stérile et insuffisant pour nourrir ses habitants. La ville de Romorantin se groupa peu à peu autour d'un château féodal, qui occupait l'île marin dans la Saudre, et que sans doute défendait déjà la grosse tour encore debout aujourd'hui. Ce château dépendait de la paroisse de Lauthenay, dont il fut détaché, vers 1178, pour former une paroisse particulière desservie par les chapelains du manoir. La seigneurie et la justice de Romorantin restèrent unis au comté de Blois, la première jusqu'en 1445, la seconde jusqu'aux premières années du XVIII[e] siècle. Les comtes de Blois furent tous seigneurs de Romorantin, à une seule exception près, jusqu'à la première date. En 1218, ce fief échut à la fille de Thibaut de Blois, Isabelle, comtesse de Chartres, dont le mari, Jean de Soissons, le revendit à Hugues de Châtillon. On doit noter encore que la maison de Champagne, en se séparant de la maison de Blois, conserva sur ses domaines, et par conséquent sur Romorantin, des droits de suzeraineté que Thibaut VI, comte de Troyes et de Brie, céda, en 1234, à saint Louis. Mais, d'un autre côté, les comtes de Blois donnèrent souvent Romorantin à fief en s'en réservant l'hommage. Louis de Châtillon, en 1383, reçut en mariage de son père, Guy II, la seigneurie de Romorantin, et mourut bientôt laissant son père pour héritier. Enfin, en 1430, Charles d'Orléans la céda à Jean, son frère bâtard, et la lui retira, en 1439, pour lui donner le Dunois.

La paroisse de Romorantin n'avait pas encore vingt ans d'existence, lorsque Louis I[er], comte de Blois, lui octroya, en 1196, une charte de commune, souvent confirmée depuis par ses successeurs. Les habitants étaient affranchis du servage, exempts de corvée hors de la banlieue, et soumis pour unique impôt à une taxe

1. *Histoire de Vendôme*, par l'abbé Simon. 3 vol. in-8°. — *Mémoires manuscrits* de M. Duchemin de la Chesnaye *sur Vendôme et le Vendômois.* — *Histoire manuscrite de la collégiale de Saint-Georges*, par le chanoine du Bellay. — *Manuscrits divers et chartes.*

de cinq sous blesois par ménage, dont les pauvres même étaient dispensés. Douze *Élus* administraient la ville et en avaient la police. On voit des députés de la commune aux États-Généraux de 1308. En 1356, le prince de Galles, déjà maître de la ville, mit le siége devant le château défendu par les sires de Craon et de Boucicaut et l'ermite de Chaumont. L'assaut dura tout un jour sans succès ; le lendemain, la résistance fut désespérée, mais l'incendie d'une tour rendit la continuation de la lutte impossible ; il fallut se rendre à discrétion. Le roi Jean arriva trop tard pour secourir la ville. C'est probablement en cette occasion que les canons furent pour la première fois employés à la défense des places. Plus d'un demi-siècle après, pendant le siége si fameux d'Orléans, quelques bandes détachées vinrent attaquer Romorantin, qu'elles prirent et livrèrent au pillage. Les habitants relevèrent peu à peu ses ruines, et la ville entra bientôt dans l'ère brillante mais trop courte de sa plus haute prospérité.

En 1445, à l'époque du partage fait entre Charles d'Orléans et Jean, son frère, comte d'Angoulême, Romorantin était échu au dernier, qui l'habita souvent. Quelques années plus tard, Louis XII vint fixer sa résidence à Blois; et ce bruit, ce mouvement, cette activité de deux cours égaya pour un moment et enrichit la triste Sologne. Jean fit abattre le vieux château de l'île Marin, premier berceau de la ville, et construisit sur la rive droite de la Saudre un château plus spacieux, achevé par son fils Charles, et qui sert aujourd'hui de sous-préfecture, de tribunal, de gendarmerie et de prison. Une nouvelle enceinte, depuis longtemps promise, s'éleva vers 1500 pour remplacer les murs détruits par les Anglais; elle ne fut achevée que sous Charles IX : il en reste la porte d'Orléans, édifice de quelque caractère. François Ier, qui passa sa jeunesse à Romorantin, le réunit à la couronne en montant sur le trône, et le plaça dans le douaire de sa mère. Ce prince accorda de nouveaux priviléges à la ville, qui peut-être alors contenait dix ou douze mille habitants. On avait entrepris par ses ordres les travaux d'une royale et magnifique résidence, lorsque la peste le força de se retirer à Chambord, où il fit construire le château qui existe encore (1520). François Ier revint cependant plus d'une fois à Romorantin ; il y était notamment au jour des rois de l'an 1521. Tout le monde connaît le siége burlesque de l'hôtel Saint-Paul, où le roi de France avait envoyé défier le roi de la fève ; le combat à boules de neige, qui émut la place du Carroir doré, et la blessure imprévue qui faillit coûter la vie au roi et mit à la mode parmi les courtisans les cheveux courts et la barbe longue. Depuis ce temps, Romorantin commença à décliner. François II, élevé dans les environs, y vint quelquefois et y rendit même, en 1560, cet édit, fruit de la politique conciliante de L'Hôpital, qui a conservé le nom de la ville. Ses successeurs la visitèrent aussi, mais enfin Henri IV l'abandonna et avec lui la fortune.

Plusieurs autres causes concoururent à la misère de la Sologne. Les guerres de religion la déchirèrent, pendant près de trente ans. En 1562, les Espagnols s'emparèrent de Romorantin ; peu de temps après, les religionnaires y excitèrent des troubles, et en 1565 ils en pillèrent l'église, qu'ils détruisirent en partie, et qu'ils trouvèrent encore moyen de saccager en 1567. Bientôt le duc d'Alençon, chef des politiques, mit garnison dans la ville, et y causa de grands maux ; vaine-

ment le duc de Guise l'épargna, pendant la tenue des États de Blois : elle fut prise et pillée par les royalistes, en 1589, et dans la même année, M. de la Châtre, qui tenait pour la Ligue, s'en approcha et ne leva le siége qu'après avoir brûlé ses faubourgs. La révocation de l'édit de Nantes acheva la ruine du pays. Les protestants qui avaient trouvé un refuge en Sologne, où l'agriculture occupait leurs loisirs, furent obligés de s'exiler ; ils emportèrent avec eux les derniers vestiges de la richesse de ce pays, qui demandait des soins assidus et intelligents (1685). Le commerce souffrit également de leur absence. La fabrique de draps de Romorantin, célèbre depuis longtemps, produisait des étoffes communes appelées *drap de Berry* et qui servaient à l'habillement des troupes ou à l'usage des habitants de la campagne. Cette fabrique commença à décliner vers les dernières années du XVIIe siècle. En 1728, elle occupait encore cent maîtres et trois mille ouvriers. Sept moulins étaient employés au foulage et au dégraissage, et cette dernière opération était favorisée par l'action d'une terre qu'on trouve dans les environs et qui donne une qualité supérieure aux tissus. Mais le renom se perdit peu à peu : les meilleurs fabricants, obérés par des banqueroutes, s'étaient retirés et avaient cédé la place à des hommes moins scrupuleux, dont les produits défectueux discréditaient le marché. A cette époque, cependant, Romorantin, livrait encore, chaque année, à la consommation six mille pièces de drap, qu'on écoulait dans les foires de Paris, de Saint-Germain, de Saint-Denis, en Champagne, en Brie et en Beauce.

Louise de Savoie était, comme nous l'avons dit, dame de Romorantin ; elle aimait cette ville, où elle résida souvent. Plusieurs princesses l'eurent, depuis, dans leur domaine : Marguerite de France, fille de François Ier (1563); Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX (1592); Diane de France et Louise de Lorraine (1601). Henri IV donna Romorantin, en l'érigeant en comté, à la trop fameuse Charlotte des Essarts, sa maîtresse, qui épousa un cardinal, Louis de Guise, et eut de cet étrange mariage plusieurs enfants, entre autres, Achille de Lorraine, comte de Romorantin, et une fille, qui fut mariée au marquis de Rhodes. Romorantin fut compris un instant dans l'apanage de Gaston d'Orléans, et réuni ensuite par Louis XIV à celui de son frère, dont les descendants en possédaient encore le domaine quand éclata la révolution. La municipalité de la ville avait souvent changé de forme ; les douze élus avaient été réduits à quatre, puis remplacés par quatre échevins. Lorsqu'en 1606 Henri IV fit vérifier aux États d'Aubigny les priviléges des villes, les échevins de Romorantin, traîtreusement persuadés par M. de Béthune que l'édit du roi ne les concernait pas, négligèrent de se présenter, et perdirent les franchises qu'ils tenaient de François Ier. En 1690, les bailliages et châtellenies de Romorantin et de Millançay, qui, quoique séparés, avaient toujours été régis par la même coutume et tenus par les mêmes officiers, furent réunis au siége de Romorantin. Cette ville était, en outre, le chef-lieu d'une élection antérieure à celle de Blois, et elle avait un grenier à sel, le plus ancien peut-être du royaume, puisqu'il remontait à saint Louis (1242). Un événement sinistre, arrivé quelques années avant la révolution, vint clore la série des catastrophes auxquelles elle avait dû la diminution progressive de son importance. Vers la fin du mois de septembre 1770, la

Saudre se gonfla et envahit l'île Marin et le Bourgeau; le pont de pierre fut emporté; les communications furent interrompues et le commerce arrêté; une grande désolation se répandit dans la ville, et les ravages de l'inondation mirent les habitants à la dernière extrémité.

Romorantin, l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de Loir-et-Cher, compte aujourd'hui 7,200 habitants; l'arrondissement en renferme 46,900. La fabrique de draps de Romorantin a repris quelque importance, malgré les concurrences redoutables du Nord, qui se sont élevées depuis, et contre lesquelles cette ville est hors d'état de lutter jamais avec avantage; les tanneries sont pour elle un objet considérable de commerce. Quelques noms illustres se rattachent à Romorantin. *Claude de France*, la vertueuse et douce fille de Louis XII, y reçut le jour. C'est encore la ville natale du théologien *François de Romorantin*; de l'avocat *Jean de* [illegible]; de *Claude Pajon*, un instant connu par ses luttes avec le grand Bossuet; et de M. le comte *de* [illegible], auteur d'une histoire manuscrite sur Romorantin sa ville natale, pleine de matériaux excellents.[1]

BLOIS.

Aucune des villes dont le beau fleuve de Loire baigne les murailles, n'offre un aspect plus pittoresque que la ville de Blois. Bâtie en amphithéâtre sur une côte escarpée, elle étale aux yeux toutes ses parures : en bas, l'hôtel de ville, le collége, l'hôtel-Dieu, les quais et leurs blanches maisons sur lesquelles se détachent les hautes nefs de l'église Saint-Laumer, noircies par le temps et la flamme des huguenots; au-dessus, le château, si célèbre dans l'histoire, l'église des jésuites au pignon traditionnel; tout en haut, le donjon des anciens seigneurs de Beauvoir, la cathédrale, l'évêché et ses jardins suspendus. Trois grandes voies de communication, placées aussi par étages, traversent Blois dans sa longueur : le fleuve, les levées, le chemin de fer. Une pyramide haute de dix-huit mètres, s'élève sur le pont, dont la forme peu usitée répond à la disposition amphithéâtrale de la ville. Cet aspect extérieur perd de son prestige quand on pénètre dans les rues étroites et tortueuses de la vieille cité, quand on gravit les rampes et les escaliers qui relient les quartiers hauts aux quartiers bas. Quelques-unes de ces rues renfer-

1. *Recherches historiques et critiques sur la ville et le comté de Romorantin*, par M. le comte [illegible]

ment plusieurs vieilles maisons à sculptures fantastiques du XVe siècle, et on trouve encore, çà et là, quelques débris des édifices de la Renaissance. Il reste peu de chose des anciennes fortifications. Les portes gothiques ont été détruites : un amas de glaces a renversé, en 1716, le vieux pont du XIIe siècle, avec sa chapelle, sa pyramide, ses bastilles, ses maisons de bois et ses moulins. La cathédrale, dont la fondation remonte au VIe siècle, peut être regardée comme un modèle de mauvais goût et un exemple curieux de faux gothique. Le cachet de noblesse et de force qui distingue le règne de Louis XIV se retrouve dans le palais épiscopal bâti à côté de la cathédrale. Saint-Laumer, ancienne église abbatiale de Bénédictins, devenue église paroissiale de Saint-Nicolas, a été construite pendant les XIIe et XIIIe siècles. La tour de Beauvoir, débris d'un vieux manoir, joint par les comtes de Blois aux fortifications de la ville, fait aujourd'hui partie des prisons.

L'importance du château de Blois, sous le rapport de l'art, égale l'intérêt que lui ont légué les événements de l'histoire. L'architecture du XIIIe siècle y est encore représentée par la colonnade de la salle des États ; le XIVe a vu s'élever la galerie des ducs d'Orléans, et Louis XII a fait bâtir la façade orientale, où l'heureux mélange de la brique et de la pierre, l'originalité de l'ensemble, la délicatesse et la naïveté des détails laissent l'œil et le goût indécis entre cette construction et celle qui l'avoisine, due au roi François Ier. Celle-ci, riche de tout ce que l'art avait emprunté à la Renaissance italienne, sans répudier pour cela l'ancien style français, mérite cependant plus d'attention. La façade du côté de la cour a peut-être un peu de lourdeur, mais elle se distingue par son magnifique escalier extérieur, à jour, qui est certainement une des pièces capitales de l'architecture de la Renaissance. Gaston d'Orléans fit élever le quatrième corps-de-logis sur les dessins de François Mansard ; le célèbre architecte lui a donné toute la grandeur et la majesté des édifices de l'époque. Le faubourg de Vienne, sur la rive gauche de la Loire, n'a de remarquable que son église, d'abord simple chapelle dédiée à Saint-Antoine-des-Bois ; devenue paroisse, elle fut restaurée par Anne de Bretagne qui fit construire le portail et commencer la tour des Cloches. Catherine de Médicis y fit aussi quelques augmentations. La ville basse renferme un grand nombre de fontaines, parmi lesquelles on doit mentionner celle dont Louis XII décora la place qui porte son nom. Un monument curieux, mais assez grossier, est l'aqueduc, prétendu romain, qui recueille, pour alimenter ces fontaines, les eaux provenant des infiltrations des plateaux qui dominent la ville de Blois. Nous ne parlerons point des nouveaux édifices publics : laids, mesquins et incomplets, ils sont tout ce que leur permettent d'être la parcimonie des conseils généraux et municipaux et le système des adjudications au rabais.

Le savant jurisconsulte Dupont donne comme une chose positive et non contestée de son temps que Blois fut bâtie par les soldats de Jules César, pendant qu'ils y tenaient leurs quartiers d'hiver. Nous croyons que les Blésois doivent se montrer plus fiers d'être les descendants de ces anciens Carnutes qui opposèrent une si glorieuse résistance à l'invasion romaine. Les noms même de Blois et du Blésois appartiennent à leur langue : *Bleiz*, *Blaiz* signifient *loup*, dans plusieurs dialectes de la langue celtique qui subsistent encore. Le plus ancien emblème de la ville de Blois était un loup, et les Blésois étaient appelés dans les dictons popu-

laires les *Loups de Blois.* Des inductions fondées sur l'analogie de position de diverses localités gauloises nous portent à penser que, de même que l'île de la Cité fut le premier emplacement occupé par les Parisiens, de même ce fut dans l'ancienne île de Vienne que les Blésois eurent leurs premières demeures. De très-anciens monuments historiques font mention de cette île, *insula Evenna*, dont on reconnaît encore aujourd'hui les limites occidentales dans le nom et la maison d'Aigrefins (Aiguefins, *Aquæfines*), et dans celui du bourg de Chailles, qui se trouvait alors plus près des grèves, des cailloux du fleuve, ou des *chailles*, comme on disait anciennement. Dès l'époque gauloise, Blois était peut-être un lieu de passage entre le pays des Carnutes et celui des Bituriges; il est certain que les Romains, à cause de l'importance de sa position, y construisirent un camp à demeure, *castrum stativum*, traversé de voies qui suivaient la direction des ponts Chartrains et Saint-Michel. Le *castrum* de Blois occupait vraisemblablement toute l'étendue d'un mamelon isolé du coteau de la Loire. Une bourgade ne tarda point à se former sur l'emplacement actuel du faubourg du Foix, comme nous portent à le croire un tombeau gallo-romain, des médailles impériales et quelques autres objets d'antiquité qu'on a découverts dans ce faubourg.

Aucun historien n'a parlé de Blois avant l'auteur anonyme de la Vie de Louis-le-Débonnaire; il l'appelle *castrum Blesense*, dans le récit de l'entrevue que l'empereur eut avec Lothaire, non loin de ses murs, en 834. Blois était alors le chef-lieu d'un *pagus* de la cité des Carnutes (*pagus Blesensis*), gouverné par des comtes depuis la fin du VIe siècle. Ce n'est qu'en 834 qu'apparaît dans l'histoire le premier nom connu d'un comte de Blois. Nous n'avons point à nous occuper ici de la succession de ces comtes dont la généalogie a été esquissée dans l'Introduction générale à l'Orléanais. Blois, qui probablement n'était encore qu'une réunion de cabanes de bois, fut brûlé par les Normands en 854; la forteresse, bâtie en pierres, échappa à l'incendie. Cependant les agrégations de maisons s'étant multipliées au pied de la forteresse, une ville se trouva formée, au Xe siècle, par la réunion de trois bourgs, qui, en s'étendant, avaient fini par se toucher. Le plus ancien devait être, comme nous l'avons déjà dit, le faubourg du Foix (*de Fisco*, du fisc ou domaine royal); le second s'appelait Saint-Jean-en-Grève, à cause de sa situation sur le bord de la Loire; le troisième avait reçu de sa position entre les deux autres le nom de *Burgus Medius*, Bourg-Moyen. Celui-ci fut dans la suite entouré de murailles, qui, en le reliant à la forteresse, enceignirent la ville proprement dite, dont les bourgs du Foix et de Saint-Jean devinrent les faubourgs. Pour ce qui concerne le Bourg-Neuf et le bourg de Vienne, le premier situé dans la ville haute, au delà de la Porte Chartraine, était dans toute sa nouveauté vers la fin du XIIe siècle, comme nous l'apprend une charte de l'année 1190; l'autre, bâti dans une île formée par deux bras de la Loire, réunis depuis en un seul, à l'époque de la reconstruction du pont de Blois, n'était point alors considéré comme faisant partie de la ville.

Nous grouperons ici quelques circonstances curieuses, parce qu'elles trouvent naturellement leur place dans les préliminaires de notre notice. Ainsi, on connaît des monnaies mérovingiennes et carlovingiennes frappées dans la capitale du Blésois. Quant à la monnaie des comtes, il est impossible de préciser l'époque de

son apparition, le nom d'aucun de ceux de la première dynastie n'étant inscrit sur les pièces venues jusqu'à nous. L'un des côtés représente la croix, commune à toutes les monnaies du temps, et la légende *blesis castro;* l'autre, un symbole bizarre sans légende.

En 924, le roi Raoul, à la prière du comte Thibault-le-Tricheur, accorda aux moines de Saint-Laumer l'église de Saint-Lubin, sise au-dessous du château, avec le faubourg du Foix et ses habitants, serfs de condition, pour aider les moines à construire leur église. Au commencement du siècle suivant, fut fondée par douze prêtres séculiers l'église collégiale de Saint-Sauveur, dans la basse-cour du château (1000). Vers la fin du même siècle, des titres mentionnent une *chambre autorisée de la connoissance et de la reddition des comptes du domaine de Blois.* Une charte datée de 1122 nous apprend, en outre, qu'il y avait alors un hôtel-Dieu dans cette ville, créé par le comte Thibault-le-Bon. Plus tard, il est aussi question d'une autre maison de charité consacrée aux lépreux, et sous l'invocation ordinaire de Saint-Lazare. Enfin, en 1256, Jean de Châtillon fonde le couvent des Cordeliers, et, en 1274, le même comte établit les Jacobins ou frères prêcheurs, sur l'emplacement d'une église paroissiale de Saint-Gervais.

Les premières libertés des Blésois datent du règne de Louis, fils de Thibault-le-Bon. Par une charte donnée solennellement à Blois, en 1196, le comte Louis affranchit les habitants de la ville et changea le droit de la taille en celui de cinq sols par chaque maison, impôt qu'on appelait le faîtage (*fastigium*). Les moines de Saint-Laumer n'affranchirent que vers 1224 les habitants du faubourg du Foix, moyennant deux mille livres. Dans une belle charte de confirmation de priviléges, donnée le 15 juillet 1345, par Louis Ier de Châtillon, aux manants et habitants de Blois, assemblés aux halles, on voit que Blois était une de ces villes qui, sans être encore érigées en communes, avaient reçu de leurs seigneurs certaines franchises et certains priviléges. Ce n'est qu'en 1379 que l'existence d'une commune est clairement signalée dans une contestation entre le comte et les habitants, au sujet de la garde des clefs de la ville. Par transaction homologuée au parlement, il fut convenu qu'elles seraient remises entre les mains d'un capitaine, à la nomination des comtes de Blois. Cette ville, en 1388, reçut la visite du duc Jean de Bretagne, qui, sur les instances du sire de Coucy, l'un des plus habiles diplomates du temps, avait accepté la médiation des ducs de Bourgogne et de Berry auprès du roi Charles VI, dans le débat soulevé par la querelle d'Olivier de Clisson avec Jean de Montfort. On passa cinq à six jours en festins et réjouissances; pendant ce temps, les ducs de Bourgogne et de Berry conduisirent si bien leurs négociations que Montfort se décida à les suivre à Paris, à rendre hommage au roi et à soumettre sa cause au parlement.

Avant le XIe siècle, on ne voit briller sur la capitale du Blésois aucun de ces rares éclairs du savoir qui sillonnèrent les ténèbres épaisses de la monarchie franque. Les Bénédictins de Saint-Laumer y furent, à cette époque, les restaurateurs de la science et de l'art. Tandis qu'ils construisaient le chœur admirable de leur église, leur école ouverte à tous devenait justement célèbre. C'est là que se formèrent Pierre de Blois, Guillaume, son frère, Vital, auteur d'une *Aulularia,* attribuée à Plaute, et Robert de Blois, qui acquit, au XIIIe siècle, une répu-

tation méritée dans la poésie didactique et le genre du fabliau. Ce mouvement littéraire fut d'ailleurs favorisé par Louis d'Orléans, frère de Charles VI, auquel Gui II, à la mort de son fils unique, Louis de Châtillon, avait vendu le Blésois (1391). Louis d'Orléans fit son entrée solennelle à Blois, le 31 août 1403. Prince lettré, comme le roi Charles V, son père, il plaça au château une bibliothèque destinée à devenir célèbre. Valentine de Milan, sa femme, partageait ses goûts littéraires. C'est au château de Blois qu'après l'assassinat du duc, elle vint avec ses enfants ensevelir son désespoir et ses ennuis (1407). Une année de deuil la conduisit au tombeau, à l'âge de trente-huit ans. « Le quatriesme jour de décembre, dit Juvénal des Ursins, mourut de courroux et deuil la duchesse d'Orléans. C'estoit grande pitié d'ouïr avant sa mort ses regrets et complaintes, et piteusement regrettoit ses enfants et un bastard nommé Jean, lequel elle voyoit volontiers, en disant qu'il lui avoit esté emblé (volé) et qu'il n'y avoit aucun de ses enfants qui fust si bien taillé pour venger la mort de son père. » Charles, fils aîné de Louis, devint le chef de la famille d'Orléans, et fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415). Le 5 août 1421, le dauphin, depuis Charles VII, data de Blois des lettres portant ordre aux nobles *de se rendre en avant et assembler les autres le plus qu'on pourroit*, sous peine de perdre leur noblesse, de voir leurs maisons rasées et leurs biens confisqués.

Cependant les troupes anglaises continuaient d'envahir le territoire français. Dès 1427, on craignait tellement pour la ville de Blois, que les chartes, livres, tapisseries et autres objets précieux renfermés dans le château furent envoyés à la Rochelle. Blois devint place frontière. Le maréchal de Boussac, l'amiral de Culant, La Hire, Xaintrailles, Renaud de Chartres, archevêque de Reims, et un grand nombre de prêtres et de moines des abbayes voisines fuyant devant les Anglais, l'avaient encombrée déjà d'hommes d'armes et de gens d'église, quand Jeanne d'Arc y entra, vers la fin d'avril 1429, aux acclamations de toute cette multitude. Elle fit aussitôt faire un étendard blanc semé de fleurs-de-lys, portant d'un côté ces mots IHESUS-MARIA, et de l'autre une image du Sauveur assis sur un trône de nuées et ayant à droite et à gauche deux anges en adoration, dont l'un tenait une tige de lys. Jeanne ensuite ordonna tous les jours des processions sous la conduite de frère Pasquerel, son aumônier, marchant au milieu des prêtres, des soldats et du peuple, priant avec une grande ferveur et engageant les hommes d'armes à ne plus jurer et maugréer. Le 28 avril l'armée, qui ne comptait pas plus de six mille hommes, partit pour Orléans. Frère Pasquerel ouvrait la marche portant la sainte bannière et entouré d'un bataillon de prêtres qui chantaient le *Veni, Creator*. Jeanne était tout en blanc, *sauf la teste*, et montée sur un coursier noir. Derrière elle venaient son frère, armé aussi en blanc; Guyenne et Ambleville, ses deux hérauts d'armes; son écuyer, plusieurs pages, et les cinq lances qui formaient son escorte ordinaire. La levée du siége d'Orléans et le sacre du roi à Reims, les deux objets de la mission de Jeanne, n'étaient plus un doute pour personne dans cette petite armée. L'issue de la campagne justifia leur confiance.

Jean, comte de Dunois, exerçait dans le château de Blois le commandement que lui avait donné, en 1431, son frère Charles, toujours captif en Angleterre.

quand à l'époque de la Praguerie, le connétable de Richemont venant d'Angers où était la cour, s'y rendit sans défiance et y trouva réunis Dunois, Bourbon, Vendôme et Chabannes. Ceux-ci cherchèrent par des paroles irritantes à faire perdre patience au connétable, de manière à trouver l'occasion de s'emparer de sa personne; mais Richemont sut si bien se contenir qu'ils n'osèrent l'arrêter. Gaucourt et Xaintrailles, dépêchés par Charles VII, le rejoignirent bientôt à Beaugenci; le connétable repassa par Blois, mais cette fois-ci ce fut dans un bateau et à la faveur de la nuit (1439). L'année suivante, Charles d'Orléans fut mis en liberté par l'entremise du duc de Bourgogne. Son voyage fut un véritable triomphe jusqu'à Blois, où il alla directement. Il se mêla peu, dès lors, des affaires publiques, et séjourna habituellement dans cette ville, où il vint entouré d'une cour brillante et polie, occupé de l'administration de ses immenses domaines, de l'embellissement de son château, et surtout de la culture des lettres qui avaient apporté de si douces consolations aux ennuis de sa captivité. La bibliothèque du château fut augmentée d'un nombre considérable de manuscrits rapportés par lui d'Angleterre. Charles transforma cette antique forteresse en un palais riche de toute la somptuosité architecturale de l'Italie, dont le goût avait pénétré déjà en France. Il encouragea en même temps les habitants à bâtir des demeures plus commodes et plus élégantes; il leur permit de couper dans la forêt de Blois tout le bois nécessaire à ces constructions, aimant mieux, disait-il, *loger des hommes que des bestes*. Enfin, Jean de Saveuse, son chambellan, édifia l'hôtel de ville, où se tinrent dès lors les assemblées communales, que l'on convoquait auparavant dans différentes localités et particulièrement dans le beau réfectoire des Jacobins.

Saint-Gelais nous a laissé un tableau naïf de l'éducation que Louis d'Orléans reçut au château de Blois, sous la surveillance de sa mère, Marie de Clèves. Son esprit avait été cultivé dès l'âge le plus tendre : il était très-instruit, et, en outre, il excellait dans tous les exercices du corps. En 1483, il commença à figurer dans les affaires du royaume. C'est à Blois qu'il organisa la révolte armée contre la régence d'Anne de Beaujeu; il n'y revint, après sa défaite et trois années de prison, que vers la fin du règne de Charles VIII. A quelque temps de là, dans la nuit, des messagers accouraient lui annoncer la mort inopinée de ce prince (1498). Il partit le lendemain, 8 avril, pour Amboise, afin d'ordonner les obsèques du feu roi, et revint ensuite à Blois, où il reçut les députations du parlement de Paris, les envoyés des villes, les grands seigneurs du royaume, et dit à La Trémoille ces paroles si nobles : *Ce n'est pas au roi de France à venger les injures faites au duc d'Orléans*. C'est peut-être en mémoire de son avénement à la couronne dans sa ville natale que, par lettres-patentes du mois de novembre 1498, Louis accorda aux habitants de Blois l'exemption des tailles, aides, subsides, solde de francs-archers, huitième du vin qu'ils vendaient de leur crû, etc.; priviléges confirmés par tous les rois ses successeurs. L'année suivante, il convoqua au château une assemblée de notables, pour travailler avec lui à réformer la justice et l'administration générale du royaume. Le résultat de cette réunion fut la fameuse ordonnance en cent soixante-deux articles connue sous le nom d'*Ordonnance de Blois*, et dans laquelle les abus du système judiciaire sont réformés et

les libertés de l'église gallicane garanties. Le 25 avril de la même année, Louis XII signa à Blois un traité d'alliance avec la république de Venise, et partit pour la conquête du Milanais.

Dans les intervalles de repos que lui laissaient ses campagnes, le roi séjourna d'ordinaire à Blois, dont il fit construire le château, dit Jean d'Auton, « tout de neuf, et tant somptueux que bien sembloit œuvre de roy. » Au-dessus de toutes les portes, le porc-épic, son emblème favori, dressait ses longues épines, *pacifiques pour l'humble, terribles pour le superbe.* L'intérieur de l'édifice était admirable de magnificence. Au mois d'octobre 1501, il y donna l'hospitalité au malheureux Frédéric d'Aragon qu'il venait de détrôner, et lui assigna cinquante mille livres de rente sur le duché d'Anjou, sous la condition qu'il ne sortirait pas de France. Le 7 décembre arrivèrent l'archiduc Philippe d'Autriche, accompagné de l'archiduchesse, sa femme, Jeanne de Castille. Louis XII, dont la fille, la princesse Claude, devait épouser le jeune Charles, depuis Charles-Quint, fils de Jeanne et de Philippe, fit à ses hôtes une réception toute royale. L'archiduc et sa femme ne prirent congé que le lundi 13. Blois revit Philippe d'Autriche, au mois de mars 1503. Ce prince y jura à Louis XII de ne point s'éloigner avant la ratification du traité de Lyon par lequel Ferdinand-le-Catholique s'était engagé, de concert avec le roi de France, à rétablir la paix qui avait été troublée par les entreprises des princes espagnols dans le royaume de Naples. Des ambassadeurs arrivèrent bientôt, chargés de propositions nouvelles; mais les vives instances de Louis XII et de l'archiduc les ayant contraints d'avouer qu'ils ne pouvaient ratifier le traité de Lyon, le roi les congédia avec colère, en leur adressant de justes reproches sur la conduite déloyale de leurs maîtres. Le 22 septembre 1504, fut signé au château de Blois, entre lui et les ambassadeurs d'Autriche, le traité fameux dont une clause restituait à Charles de Luxembourg, fils de l'archiduc Philippe, en raison de son mariage avec la princesse Claude, et comme héritier des ducs de Bourgogne, le duché de ce nom, les comtés d'Auxonne, d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine. Louis XII, en même temps, transférait à sa fille les duchés de Milan, de Gênes et de Bretagne, et les comtés d'Asti et de Blois. On a cherché à excuser ce manque d'intelligence et de droiture de la part de Louis XII, par l'état habituel de maladie où il était alors. Il recouvra la santé cependant, puis retomba malade à Paris, et les médecins lui ayant conseillé le changement d'air, il se fit porter à Blois; mais une rechute plus grave y mit ses jours en danger. Il reçut les sacrements de l'Église et fit son testament, dans lequel, revenant à la véritable politique du royaume, il recommanda le mariage de sa fille unique, Claude, avec l'héritier présomptif de la couronne, François de Valois, comte d'Angoulême (1505). Rétabli contre toute espérance, il rompit avec l'archiduc d'Autriche; et en 1507, huit jours après l'ouverture des États de Tours, eurent lieu les fiançailles de François d'Angoulême et de Claude de France.

Le 21 janvier 1510, Louis XII rendit l'ordonnance de Blois, dans laquelle il prescrivit que toutes les coutumes du royaume fussent discutées en assemblée des trois États de chaque bailliage ou sénéchaussée, et rédigées par écrit pour lui être remises. Le célèbre Machiavel passa une partie de cette année à Blois, et prit part aux conférences diplomatiques qui eurent lieu au château, comme am-

bassadeur de la république Florentine, alliée de Louis XII. Le secrétaire florentin était déjà venu dans cette ville, en 1501, également chargé des pouvoirs de son gouvernement. L'an 1511 (date peut-être de la constrution des *Grandes fontaines* attribuées à Louis XII), on commença des travaux considérables de réparation à l'aqueduc et aux fontaines de Blois, lesquels, après avoir été interrompus, ne furent terminés qu'en 1522. Le 9 avril 1513, la première de nos lois relatives à la librairie fut rendue à Blois, sur la demande de l'Université de Paris. A son retour de Picardie, théâtre de ses dernières défaites, le malheureux roi revint à Blois où l'attendait un nouveau sujet d'affliction. Atteinte depuis longtemps d'une grave maladie, Anne de Bretagne succomba, le 2 janvier 1514. Louis XII fut frappé au cœur, car « il l'avoit si tant aimée qu'il avoit déposé en elle tous ses plaisirs et toutes ses délices. » Il voulut porter le deuil en noir contre l'usage, et resta trois jours enfermé dans son cabinet sans voir personne. Des motifs politiques le déterminèrent, plus tard, à contracter un nouveau mariage. Pour plaire à sa jeune épouse, Marie d'Angleterre, il changea toutes ses habitudes ; il ne revint plus à Blois et mourut, le 1er janvier 1515, loin du château qu'il aimait tant, loin du pays qui l'avait vu naître, et aux mœurs franches, douces et généreuses duquel il dut peut-être les belles qualités qui lui méritèrent le surnom de *Père du peuple*.

La date peu éloignée à laquelle commencent les registres municipaux de Blois semble indiquer que sa municipalité était de si petite importance qu'elle avait attaché peu d'intérêt à la conservation du souvenir de ses délibérations. Le seul registre de compte antérieur à 1789, conservé dans les archives de la ville, est de l'année 1518. Ses revenus ne s'élevaient alors qu'à deux mille six cent quarante-neuf livres et douze sous, tandis que la dépense était de deux mille neuf cent quarante livres quatre sous neuf deniers. Les recettes consistaient principalement dans le fermage du grenier à sel et de la dîme du vin débité dans la ville. La municipalité percevait aussi quelques petites rentes perpétuelles des loyers de tours et de maisons sur le pont de Blois, les impositions foraines et le péage des ponts, pour l'entretien de ces édifices, des chaussées et des pavages. Il y avait, en outre, un revenu spécial de quatre livres tournois assigné par le roi sur la gabelle pour le *soustenement et entretesnement de la fontaine de l'Arcis* (de l'aqueduc, *arcus*). Les affaires de la commune étaient administrées par quatre officiers municipaux qui portaient le titre d'*élus* ou *échevins*, et qui étaient nommés dans l'assemblée générale annuelle des notables de la ville. Les fonctions du receveur municipal duraient deux ans. Le 15 avril 1523, les trois États du bailliage de Blois se rassemblèrent par l'ordre de François Ier, dans le réfectoire des Jacobins, lieu ordinaire des grandes réunions administratives et communales, afin d'y discuter la rédaction des coutumes locales dont s'était occupée déjà une commission préparatoire composée de quatre notables blésois.

Les seuls faits qu'il nous reste à consigner, sous ce règne, dans les annales de Blois, sont la mort de la reine Claude, à l'âge de vingt-cinq ans (20 juillet 1524); le passage de Charles-Quint, lorsqu'il traversa la France, en 1539; et la reconstruction de la tour de l'église de Saint-Solenne, commencée en 1544. Ce fut aussi dans le château de cette ville que l'on réunit les sommes stipulées pour la rançon du roi par le traité de Madrid. François Ier ne fit, d'ailleurs, que de rares apparitions

dans la capitale du Blésois. En 1544, il transféra à Fontainebleau la bibliothèque que Louis XII avait formée au château de Blois. D'après l'inventaire dressé par Mellin de Saint-Gelais, la collection se composait de dix-huit cent quatre-vingt-dix volumes, dont neuf cents seulement étaient imprimés ; trente-huit manuscrits grecs y avaient été apportés par le célèbre Jean de Lascaris. Sous Henri II, l'histoire de Blois ne présente, non plus, aucun fait bien remarquable. L'édit de 1552, par lequel furent créées les dix-sept grandes divisions du royaume en généralités, est daté de cette ville. C'est également au château de Blois que Henri II jura entre les mains du comte de Lallain, envoyé de Charles-Quint, la paix de cinq ans, dite *Paix de Vaucelles* (1556). Catherine de Médicis y fit jouer, en 1559, *la Sophonisbe* du Trissin, traduite en prose avec des chœurs par Saint-Gelais. A la mort de Henri II, les persécutions religieuses avaient déjà pris une grande extension. Plusieurs déclarations de François II, datées de Blois en 1559, portent commission d'informer contre ceux qui favorisaient les *Sacramentaires et autres entachés d'hérésie*. On n'ignore point que c'est à Blois que devait éclater la conjuration de La Renaudie. Les Guise, avertis de ses projets par l'avocat Avenelles, emmenèrent aussitôt le jeune roi à Amboise. Cette résolution fut décisive, et le complot avorta.

Au commencement du règne de Charles IX, les protestants déjà nombreux à Blois, s'emparèrent de vive force de l'église de Saint-Solenne pour y exercer publiquement leur culte ; mais la reine-mère envoya l'un des grands officiers de la maison du roi, M. de Chemault, qui, en pacificateur habile, obtint qu'on restituât l'église au culte catholique (1561). Néanmoins le premier séjour à Blois de Charles IX fut signalé par des mesures de précaution hostiles contre ceux de la religion (1562). A peine se fut-il éloigné, à la nouvelle du massacre de Vassi, que les calvinistes redevinrent tout-puissants. Mais leur triomphe fut de courte durée. Voyant la place mal fortifiée et n'espérant aucun secours, ils l'abandonnèrent, le 4 juillet, à l'approche des bandes détachées de l'armée du triumvirat. Les catholiques entrèrent aussitôt dans la ville, et quoiqu'elle eût été prise sans combat et sans siége, ils pillèrent les maisons, tuèrent ou noyèrent tous les protestants. Fait prisonnier à la bataille de Dreux, le prince de Condé fut d'abord conduit au château de Blois. La cour y revint, en apprenant l'assassinat du duc de Guise par Poltrot. Catherine de Médicis se rapprocha du prince de Condé et réussit à attirer Coligny au château de Blois pour y négocier le traité de paix dont les préliminaires avaient été arrêtés avec le prince. L'accueil le plus brillant attendait Coligny. *A chaque entrevue, c'estoit festes, chères et contentemens.* Enfin la paix fut signée (1569). Dès l'année suivante, cependant, M. de Chemault reparut à Blois pour réprimer de nouveaux *excès* des catholiques. Deux séditieux furent pendus, et l'un d'eux eut le poing coupé avant l'exécution.

Nous avons vu que l'administration de la commune de Blois était confiée à quatre échevins nommés en assemblée générale des notables habitants. Des quatre échevins deux entraient et sortaient ensemble. La présidence appartenait au bailli ou à son lieutenant-général. Les votes étaient oraux et chacun pouvait les motiver. La même assemblée, qui nommait les échevins, choisissait aussi le receveur municipal, les administrateurs de l'hôtel-Dieu et les commissaires de police. En 1567, les troubles toujours croissants nécessitèrent l'organisation d'une milice

citoyenne. La ville était divisée en six quartiers répondant à chacune des six principales portes, savoir : la Porte-Neuve (appelée plus tard porte Bastille), la Porte du Pont, la Porte Chartraine, la Porte Saint-Jean, la Porte du Foix et la Porte Côté. Les habitants de chaque quartier formèrent une compagnie subdivisée en six escouades. Les efforts de la milice bourgeoise et de la garnison soldée ne purent empêcher, en 1568, la ville de Blois d'ouvrir par capitulation ses portes, le 12 février, à une troupe de protestants gascons et provençaux commandée par le capitaine Bouchard, dont le manque de parole donna lieu dans le Blésois au proverbe *la foi Bouchard.* En effet, malgré la promesse jurée d'épargner la ville et les habitants, sa compagnie mit tout à feu et à sang, pilla les maisons, ruina les églises et renversa les monuments qu'elles renfermaient. Les religieux du couvent des Cordeliers furent massacrés, coupés par morceaux et jetés dans un puits que l'on voit encore dans une maison bâtie sur l'emplacement de l'ancien jardin du couvent. Sur la fin de l'été 1571, Charles IX se rendit à Blois, accompagné de la reine-mère, des ducs d'Anjou et d'Alençon et de sa sœur Marguerite de Valois. La cour se livra d'abord à toutes sortes de plaisirs et de fêtes, destinés, disent les historiens protestants, à cacher l'épouvantable projet de la Saint-Barthélemy. Bientôt arrivèrent les personnages les plus marquants du parti calviniste pour protester, au nom de tous ceux de la religion, de leurs *loyautés et servitudes.* Coligny, décidé par Teligny, se rendit lui-même à Blois, où Charles IX l'accueillit avec les plus vives démonstrations de bienveillance et d'amitié. Jeanne d'Albret, malgré sa prévoyance, entraînée par les sollicitations du comte de Nassau, y vint aussi, environnée d'un nombreux et brillant cortége. Son fils, le jeune roi de Navarre, la rejoignit, sur son autorisation, avec le prince de Condé et plus de cinq cents gentilshommes calvinistes. Ce fut une occasion nouvelle de fêtes et de jeux au milieu desquels Charles IX faisait, disait-il, « comme son fauconnier et surveillait ses oiseaux. » Le 29 avril de l'année suivante, fut signé à Blois un traité de paix et d'alliance entre la France et l'Angleterre. Les ambassadeurs chargés par Charles IX d'aller recevoir en son nom le serment de la reine Élisabeth, avaient pouvoir de lui proposer le mariage du duc d'Alençon avec elle. Les événements de la Saint-Barthélemy rompirent toutes les négociations. Nous ignorons quelles conséquences eut à Blois cette fatale journée : les délibérations communales, pour 1572, manquent dans la collection des registres municipaux.

Sous le règne de Henri III, Blois n'offre aucun souvenir intéressant avant la convocation des États-Généraux de 1576. Le 1er octobre, le tiers-ordre du bailliage qui devait élire les députés aux États-Généraux, se réunit dans la grande salle du palais de justice. Après l'élection du Tiers, les commissaires conférèrent le cahier des doléances de chaque localité avec ceux renfermés dans le coffre et réduisirent le tout en un seul cahier qu'on approuva dans une autre réunion. Entre autres réclamations contenues dans ce cahier, on demandait qu'il fût permis d'aliéner les biens du clergé, au moyen des baux à long terme, et que les seigneurs justiciers fussent justiciables eux-mêmes des juges royaux. Puis c'étaient l'inamovibilité des juges, l'administration gratuite de la justice, l'abolition de toutes les justices extraordinaires et de toutes les justices particulières au-dessous de celles de châtellenies; la liberté d'exportation hors du royaume, l'unité des

poids, mesures et aunages, etc. Les cahiers de la noblesse et du clergé ne sont point parvenus jusqu'à nous.

Le jeudi 6 décembre, eut lieu la séance d'ouverture. Le roi ayant au cou le grand cordon de l'ordre de Saint-Michel, s'assit dans une chaire sous un dais à dossier placé au milieu d'un marchepied, avec deux coussins pour les pieds, le tout couvert d'un drap de velours violet semé de fleurs-de-lys d'or. A son arrivée l'assemblée s'était levée en se découvrant. Ceux du Tiers-État restèrent un genou en terre jusqu'à ce que le roi et la reine sa mère se fussent assis. Il commanda alors au chancelier Birague de faire asseoir l'assemblée ; après quoi, il prononça un discours empreint d'une éloquence douce et persuasive qui produisit une vive impression sur l'auditoire. Le discours du chancelier n'eut pas le même succès : on le trouva long, lourd et ennuyeux. Le clergé surtout ne lui pardonna point d'avoir fait entendre que Henri III ne voulait pas être privé du droit de nomination aux bénéfices. Toutefois, quand la cour eut quitté la salle, l'assemblée se retira en protestant hautement des sentiments de bonheur et d'admiration qu'avait universellement excités le *beau dire du roi*. Malgré toutes ces assurances de dévouement, Henri III ne tarda point à découvrir dans toutes les demandes qui lui furent adressées la secrète influence de la Ligue. Sur l'initiative prise par la noblesse, les États insérèrent dans leurs cahiers un article portant que le roi ne souffrirait qu'une seule religion et qu'on révoquerait tous les édits en faveur des protestants. Un seul membre du Tiers, Bodin, député du Vermandois, auteur du livre de *la République*, s'opposa à cette violation qui était, disait-il, l'ouverture de la guerre civile. Sa prévision se réalisa bientôt. Le prince de Condé et le roi de Navarre protestèrent contre cette violation des traités et signalèrent par le ravage de quelques provinces du midi la reprise d'armes à laquelle on venait de les contraindre. Néanmoins, à la seconde séance royale du 17 janvier, les orateurs des trois ordres furent unanimes dans leur demande au roi de ne permettre que la seule religion catholique, apostolique et romaine.

Henri III, pensant obtenir un changement dans les dispositions des États, très-hostiles sur la question des finances, se fit déclarer chef et protecteur de la sainte Ligue. Mais son espoir fut trompé. Les doléances formulées au nom de chaque bailliage furent portées confusément dans le cahier général de chaque ordre, et le 9 février ces cahiers ayant été présentés au roi, il promit d'y donner telle réponse qu'il « s'assuroit que tout le royaume en recevroit contentement. » Cependant la guerre civile s'organisait. Les chefs réformés, malgré toutes les avances de la cour, continuaient de protester contre les mesures prises par une assemblée qu'ils taxaient de perturbatrice du repos public. Le 29 février 1577, les trois ordres furent convoqués dans la galerie du château attenant au cabinet du roi. Henri III recommanda aux députés de nommer, conformément à la requête faite à l'ouverture des États, douze ou tout au moins six d'entre eux pour assister à l'examen des cahiers. Il demanda ensuite que les trois ordres votassent des secours pour supporter les frais de la guerre, et manifesta l'intention de vendre pour trois cent mille livres de rentes de biens de son domaine.

Le Tiers ne voulut point consentir à la nomination des commissaires, s'appuyant sur la facilité qu'on aurait à dominer dix-huit ou trente-six députés

exposés aux influences toutes-puissantes de la présence du roi et du séjour de la cour. Il refusa aussi d'adhérer à l'aliénation du domaine, attendu que c'était chose inaliénable et qui n'appartenait point au roi mais au royaume. Le clergé et la noblesse s'efforcèrent en vain de lui arracher son consentement : il demeura inébranlable. Les États furent dissous, le 1er de mars : ils se séparèrent plaçant le roi dans l'alternative d'une guerre que le désordre de ses finances l'empêchait de soutenir, et celle d'une paix qui le rendait odieux et suspect à la majorité des Français. Vers la fin d'avril, Henri III quitta Blois pour aller à Poitiers afin de se rapprocher du centre des négociations qu'il avait entamées avec le roi de Navarre. Le 17 septembre fut publié le sixième édit de paix. Bien qu'elle n'eût rien voulu préjuger des affaires politiques d'un intérêt plus général, l'assemblée nationale de 1576 mérite une belle place dans notre histoire sociale. C'est, en effet, sur les plaintes et les doléances contenues dans ses cahiers, que fut rendue, en 1579, la fameuse ordonnance, en trois cent soixante-trois articles, connue sous le nom d'*édit de Blois*, qui établit plusieurs règlements sur l'administration de la justice et des finances, sur l'instruction publique, sur les offices de judicature, sur la noblesse et les gens de guerre, sur la perception des aides et des tailles, et enfin sur la police générale du royaume.

Les registres municipaux de Blois ne contiennent aucun renseignement sur les États de 1588. La séance d'ouverture, fixée au mois de septembre, n'eut lieu que le 15 octobre, à cause de la lenteur des députés. Le roi, dans les communications qui précédèrent, put juger aisément des méfiances injurieuses de l'assemblée. Le discours adroit et conciliant qu'il prononça fut néanmoins goûté de tout le monde; mais comme il contenait de vigoureuses allusions au duc de Guise et aux représentants des Seize, le cardinal de Lorraine, ayant appris que son projet était de le livrer à l'impression, lui dépêcha l'archevêque de Lyon, d'Espinac, homme résolu du parti, qui le fit consentir à des changements. Le 18 octobre, Henri III renouvela, comme il l'avait promis, le serment de l'édit d'Union en séance générale. Puis il se rendit en grande pompe à l'église de Saint-Sauveur pour y entendre le *Te Deum*. Le peuple suivait en foule, aux cris de *vive le roi!* Henri put croire à une réconciliation. Mais les États lui prouvèrent bientôt de quel sentiment de malveillance ils étaient animés envers lui. Chaque jour on adressait au monarque quelque remontrance ou on lui arrachait quelque concession nouvelle. Le 25 novembre, les trois ordres en corps se rendirent au château pour lui demander le *retranchement et réduction de toutes tailles et impositions établies depuis* 1576. Le roi, attaqué par le duc de Savoie, qui venait d'envahir le marquisat de Saluces, sollicita en vain un sursis et finit par tout accorder. Les États s'enhardissant davantage, demandèrent la suppression de tous les trésoriers généraux. Tandis qu'ils travaillaient ainsi à déconsidérer l'autorité royale, Henri de Guise s'enivrait de sa croissante popularité. Les Lorrains ne désignaient plus Henri III que par d'insultantes dénominations, et la duchesse de Montpensier, au milieu des propos les plus violents, montrait à toute la cour les petits ciseaux d'or destinés à faire la tonsure de moine à *frère Henri de Valois.* Il ne s'agissait donc plus pour le roi de France d'une lutte politique avec son adversaire, toute la question était de prévenir les coups qu'on allait lui porter.

La mort du duc de Guise fut résolue. Pour endormir sa victime Henri s'enveloppa du plus profond mystère.

Le 18 décembre, jour du mariage de Christine, fille du duc de Lorraine et sœur de la reine régnante, avec Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane, toute la cour étant réunie le soir chez la reine-mère, Henri III profite de ce moment où toutes les pensées étaient tournées vers le plaisir, et appelle dans son cabinet ses confidents les plus intimes. « Il y a longtemps, leur dit-il, que je suis sous la tutelle de M. de Guise. Je suis résolu de le faire tuer dans ma chambre : il est temps que je sois seul roi. Qui a compagnon a maître. » Tous approuvent son projet, excepté le maréchal d'Aumont qui opine pour qu'on le fasse arrêter. Il ne s'agissait plus que de trouver un moyen pour isoler un instant le duc, de manière à le frapper loin de tout secours. On choisit un jour de conseil. Il fallait enfin, et avant tout, trouver un brave serviteur dont le cœur fût résolu, le bras fort, le zèle aveugle. Henri III jeta les yeux sur le colonel de son régiment des gardes, Crillon, qui refusa mais promit le secret. Loignac, premier gentilhomme de la chambre, accepta et répondit des moyens d'exécution. C'était le 21 décembre. Henri fixa au vendredi 23 le jour de sa vengeance. Cependant tout ce qu'il y avait à la cour et aux États d'hommes éclairés et d'esprits froids avaient déjà prononcé l'arrêt de Guise. C'est en vain que sa famille, ses amis, essayaient de lui faire partager leurs craintes raisonnées et leurs terreurs superstitieuses. La veille de sa mort, en se mettant à table pour dîner, il trouva sous sa serviette un billet contenant ces mots : « Donnez-vous de garde, on est sur le point de vous jouer un vilain tour. » Il se contenta pour réponse d'écrire au bas : *On n'oserait*, et jeta le billet sous la table.

Le vendredi 23 décembre, Henri III devait aller en pèlerinage à Notre-Dame-de-Cléry. La veille au soir, il fit prier le duc et le cardinal de Guise, l'archevêque de Lyon et quelques autres seigneurs, de se trouver à six heures du matin dans son cabinet, parce qu'il voulait, avant son départ, tenir conseil et expédier quelques affaires pressantes. Le lendemain matin, réveillé dès quatre heures, le roi entre dans son cabinet neuf, où Loignac ne tarde pas à venir avec neuf des quarante-cinq ordinaires. Le roi, pour s'assurer de ces derniers, les enferme dans des cellules qu'il avait fait construire pour des capucins. Il les délivre, lorsque les membres du conseil et les officiers de service sont arrivés, leur apprend ce qu'il exige de leur dévouement, et les poste avec Loignac dans sa chambre à coucher. Il commande en même temps à Nambu, huissier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne, que lui-même ne l'ait ordonné. Le maréchal d'Aumont, par son ordre, se rend ensuite au conseil pour le faire tenir. Ces préparatifs achevés, il fallait attendre l'arrivée des deux frères. On court annoncer au roi que le cardinal était au conseil, mais le duc n'arrivait point. Guise, qui logeait au château, dans le bâtiment de Louis XII, n'avait quitté qu'à trois heures du matin sa maîtresse, la belle madame de Sauves, marquise de Noirmoutier. Il était près de huit heures quand ses valets de chambre le réveillèrent en lui apprenant que le roi était prêt à partir. Il se lève à la hâte et sort pour aller au conseil.

Le temps était sombre et triste, une pluie froide tombait par torrents. Larchant, capitaine des gardes, qui, de concert avec le roi, avait visité, le soir du 22,

le duc de Guise, à la tête de quelques soldats de sa compagnie, pour le supplier de vouloir bien appuyer dans le conseil une requête de ses gens qui demandaient l'arriéré de leur paie, attendait le duc au pied du grand escalier. Il lui présente la requête. Guise promet son appui, monte et entre dans la chambre du conseil. Aussitôt Larchant dispose ses gardes en double haie sur les degrés du grand escalier; il envoie vingt hommes à l'escalier du vieux cabinet du roi; douze autres sont placés dans le cabinet même, afin de se jeter sur le duc quand il viendra à hausser la portière pour y entrer. En même temps, Crillon fait fermer toutes les portes du château. Ces précautions inusitées jetèrent l'effroi parmi les serviteurs de Guise. Péricard, son secrétaire, lui envoya dans un mouchoir un billet contenant ces mots : *Monseigneur, sauvez-vous, ou vous êtes mort.* Mais le page chargé de porter ce mouchoir à un huissier du conseil fut repoussé par les gardes. A son entrée dans la chambre du conseil, le duc de Guise s'était assis auprès du feu en se plaignant du froid. Tout d'un coup il devient pâle, et soit pressentiment de la mort, soit terreur de son isolement ou fatigue des excès de la nuit, il sentit son cœur défaillir. « Monsieur de Fontenay, dit-il au trésorier de l'épargne, veuillez prier M. de Saint-Prix de me monter des confitures. » Saint-Prix, premier valet de chambre du roi, apporta des prunes de Brignoles. Le duc en mangea et se trouva mieux. Petremol, maître des requêtes, commençait la lecture d'un rapport sur les gabelles, lorsque Révol ouvrit la porte de la chambre du roi et dit à Guise que Sa Majesté le demandait dans son cabinet vieux. Le duc met quelques prunes dans son drageoir, et jetant les autres sur la table : « Messieurs, dit-il, qui en veut se lève. » Puis il retrousse son manteau, et saluant l'assemblée avec sa grâce habituelle, il entre dans la chambre du roi. Nambu ferme aussitôt la porte derrière lui. Guise se trouve en présence des quarante-cinq; il les salue en entrant; les gardes s'inclinent et accompagnent le duc comme par respect. Un d'eux lui marche sur le pied : était-ce le dernier avertissement d'un ami ?

Guise traverse la chambre, et comme il s'approchait du passage qui conduisait au cabinet, inquiet de se voir suivi, il s'arrête, et prenant, par un geste d'hésitation, sa barbe avec la main droite, il se retourne à demi. En ce moment, Montséry qui se trouvait près de la cheminée le saisit au bras et lui porte à la gorge un coup de poignard. « Mes amis! mes amis! trahison! » s'écrie Guise. Aussitôt des Effrénats se jette à ses jambes et Sainte Maline le frappe derrière la tête. Malgré ses blessures, Guise peut encore renverser un des assassins d'un coup de son drageoir, et bien qu'il eût son épée engagée dans son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pas, tant il était fort, d'entraîner ses meurtriers d'un bout de la chambre à l'autre. Il marchait « les bras tendus, les yeux éteints, la bouche ouverte, comme déjà mort. » Poussé par Loignac, il tombe au pied du lit du roi, en criant : « Mon Dieu! miséricorde! » Ce furent ses dernières paroles. Lorsqu'il apprend que c'en est fait de Guise, Henri III hausse la portière de son cabinet, et après s'être assuré que son ennemi est bien mort, il sort pour contempler sa victime. Il lui donne un coup de pied au visage, comme le duc de Guise en avait donné un à l'amiral de Coligny, le jour de la Saint-Barthélemy. « Mon Dieu! qu'il est grand, s'écria-t-il; il paraît encore plus grand,

mort que vivant! » et il le poussa de nouveau du pied. Il rentre ensuite et commande à Beaulieu de le visiter. On trouva autour du bras un chaîne d'or à laquelle était attachée une petite clef, sans doute quelque gage d'amour, et dans la pochette des chausses, une bourse contenant quelques pièces d'or et un billet où étaient écrits de la main du duc ces mots : *Pour faire la guerre civile en France, il faut sept cent mille écus par mois.* En s'acquittant de cette triste fonction, Beaulieu croit remarquer quelque mouvement dans le corps de Guise. « Monsieur, lui dit-il, cependant qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au roi. » Mais sans pouvoir parler, Guise jette un grand et profond soupir ; c'était le dernier effort de cet homme puissant, qui périssait plein de vie et de force. Le corps, couvert d'un tapis sur lequel on mit une croix de paille, fut traîné dans la garde-robe. Deux heures après, il était livré à Duplessis de Richelieu, prévôt de France, aïeul du cardinal.

Au bruit qui se faisait dans la chambre du roi, tous les membres du conseil s'étaient levés. « On tue mon frère! » s'écrie le cardinal, et dans son effroi il se précipite vers la porte du grand escalier, tandis que d'Espinac, par un mouvement de résolution et de dévouement, se jette à la porte de la chambre pour prêter secours au malheureux Guise. Au même instant, le maréchal d'Aumont, mettant l'épée à la main, leur dit : « Ne bougez, messieurs, le roi a affaire à vous. » Aussitôt la chambre se remplit d'archers, et les prélats sont placés entre deux exempts des gardes. Quelques minutes après, la porte s'ouvre, et Loignac vient dire que le duc de Guise était mort. Henri III fait appeler les membres du conseil, leur parle avec un ton de menace et d'autorité qu'on ne lui connaissait pas encore, puis il descend chez la reine-mère, qui était depuis longtemps au lit, tourmentée par la goutte. En apprenant de la bouche même du roi la mort de Guise, elle fut frappée, dit l'historien De Thou, moins de frayeur que d'indignation de n'avoir pas été prévenue de cette entreprise. Elle demanda à son fils s'il avait prévu les suites de ce coup de hardiesse, et sur sa réponse qu'il avait pourvu à tout : « C'est bien coupé, ajouta-t-elle, mais il faut à présent coudre : activité et vigueur, voilà ce qu'il vous faut ; » et elle retomba affaissée par la douleur et ses vives anxiétés. Cependant le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, d'Espinac, avaient été conduits dans la salle haute d'une des tours du château, appelée la Tour de Moulins. A quatre heures on les fit descendre dans une salle située au-dessous, et connue aujourd'hui sous le nom de Salle des Oubliettes. Le roi avait résolu la mort du cardinal. Larchant refusa de porter la main sur un prêtre. Le capitaine Du Guast accepta, et détermina trois soldats de sa compagnie, Gosi, Châlons et Viollet, moyennant quatre cents écus, à tuer le cardinal. Le samedi, 24 décembre, à huit heures du matin, Du Guast, accompagné de La Fontaine, l'un des valets de chambre du roi, entre chez les deux prisonniers. « Monseigneur, lui dit-il, le roi vous demande. — Nous demande-t-il tous deux ? répond le cardinal. — Je n'ai charge d'appeler que vous seul. » Guise sort. « Monsieur, pensez à Dieu, » lui dit d'Espinac. L'archevêque de Lyon entendit ensuite un bruit éloigné. C'était son malheureux compagnon que les soldats de Du Guast frappaient dans un petit passage près de la chambre où les deux prélats avaient été enfermés. Le corps du cardinal et celui de son frère le duc de Guise furent brûlés dans la chambre des

combles, située au-dessus du grand escalier de Louis XII. Leurs cendres furent jetées dans la Loire. Henri III, craignant que les restes des deux victimes ne fussent regardés par les Ligueurs comme reliques de saints martyrs, ne se laissa point fléchir par les supplications de la duchesse de Nemours, et lui refusa les cadavres de ses fils.

Henri III ne jouit pas longtemps des résultats qu'il se promettait d'un triomphe dont la cour avait été le témoin effrayé ou le panégyriste servile. Les États-Généraux lui refusèrent tout. Il prit alors le parti de les congédier. La dernière séance fut tenue le lundi 16 janvier 1589. Il y assista et fit lire et jurer l'édit d'Union. A tous ces malheurs était venue se joindre la mort de Catherine de Médicis : frappée, dit-on, des reproches du cardinal de Bourbon, prisonnier, qui l'accusa de l'avoir conduit à la boucherie, lui et ses neveux de Guise, elle fut saisie d'une fièvre ardente et succomba le samedi 5 janvier, dans sa soixante-dixième année. Henri III ne tarda point à partir pour Amboise, suivi de ses prisonniers, le cardinal de Bourbon, le jeune duc de Guise, le duc d'Elbeuf, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly et le prévôt des marchands, Marteau. Le duc de Nemours avait réussi à s'évader ; le roi furieux fit arrêter la duchesse, sa mère, petite-fille de Louis XII. Le surlendemain il revint en toute hâte à Blois, dès qu'il eut appris que le maréchal d'Aumont avait levé le siége d'Orléans. Du Guast, nommé commandant d'Amboise, s'étant laissé circonvenir par la Ligue, il fut obligé de négocier avec lui pour la remise immédiate du cardinal de Bourbon, du prince de Joinville et du duc d'Elbeuf, qui furent ramenés à Blois sous bonne garde. Vers la fin de février il quitta de nouveau cette ville, dont le roi de Navarre, auquel il s'était enfin allié, se trouvait, dans les premiers jours de mai, *le principal pilier*, suivant l'expression d'une de ses lettres à la belle Corisande d'Andouin. La dernière fois que Henri III revit Blois, ce fut dans les premiers jours du mois de juin, pour aller rejoindre le quartier général du roi de Navarre, alors à Beaugenci. Deux mois après, il tombait à Saint-Cloud sous le couteau de Jacques Clément (2 août 1589).

Le bailliage de Blois n'envoya point de députés aux États de la Ligue, convoqués en décembre 1592 par le duc de Mayenne. Pendant que la réunion s'ouvrait bruyamment à Paris, Blois recevait Henri IV dans ses murs. A l'avénement de la maison de Bourbon, l'importance de cette ville commence à décroître. La centralisation du gouvernement rencontre dans les provinces, dont elle menace les priviléges, une longue et vive opposition. Blois sert alors comme point intermédiaire entre Paris et les provinces insoumises, et Henri IV est forcé d'y faire un long séjour au commencement de 1602, lorsqu'il se rendit en Poitou pour étouffer les troubles et les soulèvements prêts à éclater. Jusqu'à la majorité de Louis XIII, l'histoire est muette sur Blois. En 1617, Marie de Médicis, obscurément enveloppée dans des accusations où l'on cherchait une apologie pour le meurtre du maréchal d'Ancre, vint habiter le château de Blois, accompagnée d'Armand Duplessis de Richelieu, alors évêque de Luçon, que la cour éloigna bientôt de sa personne. Richelieu s'empressa d'obéir et se retira dans son diocèse. Le système d'espionnage et de délation dont Luynes entoura la reine-mère la plongea d'abord dans un profond découragement. Ce n'est qu'à bout de patience et de résignation qu'elle consentit à autoriser les secrètes intrigues de quelques serviteurs pour la

tirer de l'espèce de prison où elle gémissait. L'abbé Rucellai, ancien ami de Concini et ennemi prononcé de Luynes, lui fit adopter un plan de délivrance.

Au mois de février 1619, tout était préparé pour l'évasion de la reine. L'archevêque de Toulouse, fils du duc d'Épernon, devait l'attendre à Loches, et le duc lui-même se porter à sa rencontre, accompagné d'une escorte de gentilshommes. La reine, avertie d'avance par un valet de chambre intelligent, nommé Cadillac, avait chargé le comte de Brienne, son premier écuyer, de tenir prêt un carrosse au pont de Blois, hors de la ville, et de faire suspendre deux échelles de cordes, l'une à la terrasse du château, l'autre de la terrasse à la fenêtre de son cabinet. Dans la nuit, Cadillac gravit ces deux échelles, et s'élançant dans le cabinet de la reine, il lui annonce que tout marche au gré de ses désirs. « Aussitôt la reine elle-même, dit Girard, leva sa robe, et l'ayant troussée pour sortir plus aisément, elle donna la main au comte de Brienne, qui était passé le premier, et descendit la seconde. La reine eut tant de peine à cette première descente, qu'elle ne put se résoudre à se servir d'échelle pour descendre du haut de la plate-forme dans la rue du faubourg. Elle aima mieux, la terre étant éboulée en beaucoup d'endroits, parce que la terrasse n'était pas encore revêtue, s'asseoir sur un manteau, lequel tiré doucement en bas conduisit à l'aise Sa Majesté. » Le plus difficile semblait fait. Après une alerte occasionnée par l'absence du carrosse qu'on n'avait point trouvé au bout du pont, Marie de Médicis était enfin montée en voiture, et on allait partir, quand tout à coup elle s'aperçoit que sa cassette lui manque : il y avait, dit-on, pour cent mille écus de pierreries. La reine veut qu'on la trouve. On la cherche longtemps, on la découvre enfin au pied de la terrasse où elle avait été oubliée. On suit alors silencieusement le faubourg ; puis les flambeaux sont allumés, et la reine se dirige rapidement avec sa petite escorte du côté de Montrichard. Il était grand jour, lorsque les gens attachés à son service s'aperçurent de sa fuite.

Sept années plus tard, le cardinal de Richelieu fit arrêter au château de Blois et conduire prisonniers à Amboise, le duc de Vendôme et le grand prieur, son frère, convaincus d'avoir trempé, avec Gaston, frère du roi, et le jeune comte de Chalais, dans un complot contre sa vie (juin 1626). Cette arrestation ne fut que le prélude de la cruelle exécution du comte de Chalais. Blois reçut ensuite un éclat passager des séjours du duc d'Orléans, forcé à chaque nouvelle faute politique d'y chercher un refuge. Ce fut au commencement de l'année 1635 que ce prince entreprit une reconstruction générale du château. Malgré le talent et la magnificence du plan de l'architecte, on ne doit point regretter la réalisation complète de son projet, car il nous eût privés de deux admirables modèles du style architectural des deux siècles précédents. La peste sévit à Blois en 1637, et continua ses ravages pendant tous les étés jusqu'en 1640. Le conseil de la commune déploya dans ces circonstances un zèle digne d'éloge, sans cesser pourtant de s'occuper des autres intérêts qui lui étaient confiés. Ainsi, cette année-là même, il fut décidé qu'à partir du jour de l'assemblée générale du 28 décembre, l'un des deux échevins qui sortirait de charge serait remplacé par un marchand, et que celui-ci le serait à son tour par un autre, en continuant de même, dorénavant, à chaque élection.

Au mois de mars 1652, durant les troubles de la Fronde, la cour de Louis XIV occupait le château de Blois. Une armée sous les ordres des maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt était cantonnée dans la ville, afin de s'opposer à l'armée des Frondeurs, commandée par le prince de Condé. A peine rentré à Paris, au mois d'octobre de la même année, le jeune roi y signa un ordre qui relégua son oncle, le duc d'Orléans, au château de Blois. Gaston supporta d'abord impatiemment sa disgrâce. Il ne faudrait pourtant pas juger de sa cour par tout ce qu'en dit de peu flatteur dans ses Mémoires mademoiselle de Montpensier. Le duc d'Orléans s'acquit, en 1657, de véritables titres à la reconnaissance des Blésois, en fondant dans leur ville un hôpital pour recevoir des vieillards et élever des enfants pauvres. Louis XIV, en 1659, traversa Blois pour se rendre à Saint-Jean-de-Luz, où il devait épouser l'infante d'Espagne. Il s'y arrêta encore, à son retour des Pyrénées. L'année suivante, au mois de janvier, ce fut le tour du prétendant d'Angleterre, Charles II, qui revenait aussi des Pyrénées, où il avait cherché vainement à entamer des négociations avec Mazarin. Gaston désabusé, vers la fin de sa vie, des menées politiques et des intrigues de cour, avait appelé à son aide le goût qu'il avait montré, dès sa jeunesse, pour l'étude des sciences et de l'histoire naturelle. Il établit au château une très-belle bibliothèque, une galerie de tableaux, un cabinet d'estampes, de médailles et de pierres gravées, des collections d'oiseaux et d'insectes. Il mourut, le 2 février 1660, léguant par testament toutes ces richesses à Louis XIV. C'est un fait remarquable que les trois collections scientifiques les plus précieuses de la France : la bibliothèque des manuscrits, le cabinet des médailles, le muséum d'histoire naturelle, aient dû en partie leur origine ou leur accroissement aux richesses amassées dans le château de Blois.

L'année 1664 vit les libertés municipales des Blésois, qui constituaient à peu près le suffrage universel, considérablement diminuées par ordre du roi. Louis XIV, sous prétexte de désordres causés par les brigues qui donnaient lieu souvent à de mauvais choix, décida qu'à l'avenir les assemblées ne seraient composées que du bailli, de son lieutenant général, du commissaire de la banlieue, du procureur du roi, des échevins, du receveur en charge, et des huit conseillers ordinaires de la ville. Le droit électoral n'appartint plus qu'à quatre ecclésiastiques pour tout le clergé, trois officiers d'épée, trois nobles ou bourgeois, trois marchands de la paroisse Saint-Solenne, trois autres de la paroisse Saint-Honoré, et deux seulement, un de chaque corps, pour la paroisse Saint-Martin, ainsi que pour la paroisse Saint-Sauveur. Les électeurs étaient élus eux-mêmes par l'assemblée générale des habitants des trois ordres, qui ne se réunissait plus qu'une fois par an, le dimanche suivant la fête de Noël. Au mois de décembre 1677, Louis XIV, voulant encore empiéter sur les priviléges de la commune de Blois, délivra commission au président de la chambre des comptes et conseiller de cette ville, de présider les assemblées communales, *au lieu et place* du lieutenant général. Mais cette mesure excita de vives réclamations et fut révoquée au mois de février de l'année suivante. Le roi ne réalisa ses projets pour la nomination directe des présidents des assemblées communales, qu'au mois d'août 1690, en créant des charges de maires perpétuels. La révocation de l'édit de Nantes avait, cinq années auparavant, détruit la plupart des établissements industriels de la ville,

dont l'essor s'était singulièrement développé à cette époque, surtout la fabrication des objets de luxe, et l'horlogerie, célèbre depuis le commencement du XVI[e] siècle. En 1697, l'hérésie survivant encore à la révocation de l'édit de Nantes, Blois fut érigé en évêché, dans le but d'extirper ses dernières racines. La fondation du couvent des *Nouvelles-Catholiques*, où l'on instruisait les enfants des réformés convertis ou fugitifs, remonte à la même date.

Au point où nous sommes parvenus, jusqu'à la révolution de 1789, nous n'avons plus à mentionner que quelques faits d'un ordre secondaire, tels que le passage du duc d'Anjou, suivi de ses deux frères, les ducs de Bourgogne et de Berry, lorsqu'il alla prendre possession du trône d'Espagne sous le nom de Philippe V (10 décembre 1700); le séjour de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, et de sa famille, qui habitèrent le château jusqu'en 1725; la mort de la reine de Pologne, aïeule de Louis XV (1716); la réception faite à l'infante d'Espagne, que la politique du régent destinait à ce jeune prince, tandis que, trois ans après, elle devait traverser Blois sans pompe en reprenant la route de son pays (1722-1725); la construction du nouveau pont de la ville qui commença de lui enlever sa physionomie du moyen âge (1716-1724); l'établissement dans ses murs de l'un des six conseils supérieurs substitués aux parlements par le chancelier Maupeou (1771); l'abolition de la chambre des comptes de Blois, l'une des plus anciennes du royaume (1774); et la démolition des vieux murs noirs et percés d'étroites ouvertures qui donnaient à l'Hôtel de Ville, du côté de la Loire, l'aspect sombre et triste d'une prison (1777). A la place de cette muraille, on éleva la façade qu'on voit encore aujourd'hui.

Le mouvement régénérateur de 1789 fut accueilli à Blois par un sentiment unanime de confiance dans toutes les classes de la société, comme le prouvent suffisamment les signatures qu'on lit au bas du *Plan du cérémonial de la fédération*, dont on y célébra la fête avec magnificence (14 juillet 1790). Trois ans après (brumaire An II-octobre 1793), le représentant du peuple Guimberteau vint épurer les *autorités constituées.* On comprend que cette épuration ne fut que le prétexte de quelques vengeances; mais bientôt Garnier de Saintes remplaça Guimberteau; il ordonna d'élargir la plupart des prisonniers et leur fit la remise des taxes auxquelles ils avaient été condamnés. Malheureusement la Révolution, en épargnant les personnes, crut devoir s'attaquer aux monuments : c'est ainsi que furent complétement démolies les églises de Saint-Sauveur, Saint-Nicolas, Saint-Martin, Saint-Honoré et Bourg-Moyen; le château subit des modifications barbares, et l'on dévasta tous les couvents pour les convertir en magasins. Guimberteau avait fait détruire une arche du pont, dans la crainte illusoire de l'approche des armées vendéennes. Sous l'Empire, M. de Corbigny, préfet de Blois, le fit réparer et appropria les divers édifices religieux à des prisons, des hôpitaux et autres établissements publics. Le 22 mai 1808, les souverains détrônés de l'Espagne traversèrent Blois en se rendant à Compiègne. Le 13 août de la même année, Napoléon revenant d'Espagne, fit son entrée à Blois, à sept heures du soir, accompagné de l'impératrice Joséphine; il descendit à l'hôtel de la préfecture et repartit à dix heures. C'est là que descendirent aussi, le 2 avril 1814, fuyant de Paris, l'impératrice Marie-Louise, le roi de Rome, Joseph Bonaparte,

les ministres et dignitaires de la cour impériale, afin d'organiser à Blois une régence. Jérôme Bonaparte s'entendit avec son frère Joseph pour des mesures de défense et de gouvernement. Les bureaux de la guerre devaient travailler nuit et jour au recrutement de l'armée. Il fut question de former deux camps aux environs de la ville : le pont était miné et devait sauter aux approches de l'ennemi.

Le vendredi saint, 8 avril, les deux princes, décidés à se retirer au delà de la Loire, entrent chez Marie-Louise et lui proposent de les suivre, afin de mettre sa personne en sûreté. L'impératrice ne leur répond qu'en fondant en larmes. Ils essaient alors de l'emmener de force, et la prennent chacun par un bras ; mais, aux cris que pousse Marie-Louise, accourent plusieurs officiers de sa maison ; leur présence déconcerte les princes, et ils partent seuls. Vers deux heures, on apprend l'arrivée du comte Schouvalow. Dès ce moment, la régence est dissoute de fait. Le samedi 9, l'impératrice s'éloigne avec le roi de Rome et une partie de la cour. Le 26 mai, arriva le duc d'Angoulême, qui allait rejoindre la famille royale à Paris. Pendant l'hiver de 1815, le maréchal Ney vint à Blois passer en revue l'ancienne garde impériale qui y tenait garnison. Enfin, après la seconde chute de l'Empereur, c'est dans le faubourg de Vienne de cette ville, alors occupée par les troupes alliées, que s'accomplit le licenciement de notre héroïque armée de la Loire.

Blois était, avant la Révolution, le siége d'un bailliage et d'un présidial, le chef-lieu d'une élection, d'un grenier à sel, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, et d'un bureau de commerce pour la vente des vins et eaux-de-vie récoltés dans plus de cinquante arpents de vignes que renfermait le territoire de la ville. Son évêché, créé par le pape Innocent XII, était suffragant de Paris. A part les deux abbayes de Saint-Laumer et de Bourg-Moyen, il y avait dans ses murs une maison de chanoines réguliers de Saint-Lazare, des Cordeliers, des Capucins, des Jacobins, des Minimes, des Carmélites, des Visitandines, et des Chanoinesses dites Véroniques. Chef-lieu du département de Loir-et-Cher, Blois a aujourd'hui un tribunal de première instance, un tribunal et une bourse de commerce, une société d'agriculture, une bibliothèque publique assez riche, un collége communal, un grand et un petit séminaire. Son siége épiscopal a été conservé. On fabrique dans cette ville des gants de peau estimés ; le commerce y a pour objets les vins et eaux-de-vie, les vinaigres qui sont excellents, les draps, les papiers, les cuirs, la faïence, les bois de merrain et les bois à brûler. Blois se ressent encore du coup que lui porta la révocation de l'édit de Nantes, puisque sa population, qui s'élevait à cette époque à près de 18,000 âmes, en atteint tout au plus maintenant 15,000. On compte dans l'arrondissement environ 129,000 habitants, et le département en renferme plus de 256,000.

La liste des Blésois illustres est assez longue. Outre le roi Louis XII et sa fille, la célèbre duchesse de Ferrare, nous citerons particulièrement le savant jurisconsulte *Denis Du Pont*, rédacteur de la coutume locale de cette ville ; *Louis de Bourges* (ou *Burgensis*), premier médecin des rois François Ier et Henri II ; *Jean Blanchet*, médecin de Catherine de Médicis ; *Pierre le Beau*, médecin de Charles IX ; *Dufour*, médecin de Henri IV ; le chancelier *de Cheverny* ; *Albert*, greffier de la chambre des comptes de Blois et notre plus ancien historien de loca-

lité ; le cardinal *Georges d'Amboise; Jean Bazin*, qui eut la plus grande part aux négociations secrètes de Catherine de Médicis pour faire échoir à son fils, Henri de Valois, le trône de Pologne ; *Florimond de Beaune*, l'ami et l'émule de Descartes ; *Denis Papin*, l'inventeur de la machine à vapeur ; le médecin *Bernier*, qui publia le premier une histoire de Blois ; *Guillaume Ribier*, auquel on doit une collection de pièces diplomatiques pour servir à l'histoire des règnes de François Ier, Henri II et François II ; le capucin *Théodore de Blois*, auteur d'une histoire générale de la marine et d'une histoire de Rochefort ; le P. *Ange de Sainte-Rosalie*, si connu par son histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne ; les deux peintres *Mosnier* et *Bunel*; les graveurs *Picault*, *Chereau* frères, et *Leroy* ; les deux célèbres orfévres émailleurs *Vauquer* et *Gribelin* ; les *Cuper*, qui pendant trois siècles tinrent un rang honorable dans l'art de l'horlogerie ; les *Phélyppeaux*, dans la famille desquels on compte onze ministres et un chancelier ; *Michel Bégon*, intendant de Rochefort, protecteur des lettres et des arts, qui paya de ses deniers le beau livre que Perrault consacra aux hommes illustres de la France ; *Marin Bailly*, phrénologiste distingué ; l'économiste *Boesnier de l'Orme*, qui émit dans son *Gouvernement économique* la plupart des idées fondamentales popularisées plus tard par Adam Smith ; le poëte *Fariau Saint-Ange*, élégant traducteur d'Ovide ; M. *Pardessus*, fondateur du droit commercial, et digne héritier de l'érudition bénédictine dans sa collection des lois maritimes et dans son commentaire sur la loi salique ; M. *Augustin Thierry*, dont les admirables travaux ont ouvert une voie toute nouvelle à la science historique ; et son frère, M. *Amédée Thierry*, que son *Histoire des Gaulois* et son *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine* placent au rang de nos savants les plus érudits et de nos écrivains les plus distingués. [1]

1. Dom Bouquet. — Grégoire de Tours. — Frodoard. — *Annales* de saint Bertin. — *Chartul. Blesense, passim.* — *Cérémonial français.* — Le Laboureur. — La Popelinière. — Davila. — Palma Cayet. — De Thou. — *OEconomies royales* de Sully. — *OEuvres* de Pasquier. — Fontanon, *Recueil d'ordonnances.* — *Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Laumer.* — *Histoire littéraire de la France.* — Cl. Paradin, *Devises héroïques.* — Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI.* — *Chroniques de la Pucelle.* — *Mémoires* de La Trémoille. — Saint-Gelais. — Seyssel, *Loüenges du bon roy Louis XII.* — *Chronique* de Jean d'Auton. — L'Estoile. — *Relation* de Miron, aux *Preuves* de L'Estoile. — *Journal* de Taix. — Girard, *Vie du duc d'Épernon.* — *Mémoires* de Bussy de Rabutin. — *Mémoires* de Condé. — *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier. — *Voyage de Lafontaine dans le Limousin*, lettre III. — *Archives municipales de Blois*, fonds Joursanvault. — *Mémorial de la chambre des comptes de Blois,* — *Registres municipaux de la ville de Blois.* — *Inventaire manuscrit des titres de la commune de Blois.* — Le docteur Desbrosses, *Mémoires sur les aqueducs et fontaines de Blois.* — Fournier, *Essais sur Blois.* — L. de La Saussaye, *Histoire du château de Blois* et *Histoire de la ville de Blois.* — Cartier, *Recherches sur les monnaies au type chartrain.* — *Mémoires de la société académique de Blois.* — *Revue numismatique.* — *Annuaires de Loir-et-Cher.* — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Biographie Universelle.*





RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MOEURS. COUTUMES. — LANGAGE. — ANTIQUITÉS.

Les besoins de l'agriculture, autant que la politique des Romains, durent amener, de bonne heure, de profondes modifications dans l'état naturel des contrées dont nous venons d'esquisser l'histoire. Le défrichement des terres fut une conquête de la civilisation. La disparition graduelle des forêts mit à nu ces sauvages retraites où les Carnutes vivaient bien plus de chasse que de culture. Dans la Beauce surtout, on poursuivit sans relâche la destruction des bois; la nature argileuse, grasse et compacte du sol le rendant très-favorable à la production des céréales, on y laissa à peine subsister quelques arbres. La même révolution s'accomplit, quoique moins radicalement, dans la Sologne, le Blésois et le Gatinais. Presque partout, les moissons envahirent les plaines, les vignobles couvrirent les coteaux.

L'évêque de Poitiers, Fortunat, qui vivait au commencement du VI[e] siècle, nous représente la Beauce comme une contrée « sans eau, sans prés, sans bois, sans monts, sans fruit [1]. » En faisant la part de l'exagération poétique, ce tableau est encore vrai de notre temps. A peine rencontre-t-on dans la Beauce quelques touffes d'arbres pour s'abriter contre les grandes chaleurs, qui brûlent ses plaines, découvertes de tous côtés. Mais si le bois y manque, les grains, fruits naturels du pays, y foisonnent comme l'herbe sur une terre vierge. La Beauce n'est à proprement parler qu'un immense champ de blé, dans lequel l'homme s'est ménagé des villes, des villages, des fermes isolées, des maisons de plaisance. La terre végétale y forme une couche d'argile dont l'épaisseur varie de un mètre à six ou neuf centimètres. Au-dessous de cette argile est un sol blanchâtre, crayeux, marneux, sablonneux, que les eaux pluviales pénètrent facilement; elles y séjournent pourtant, en quelques endroits du plat pays, durant une partie de l'année, et y constituent des *gasts* d'une étendue considérable, tels que ceux de Pourpry et de Baigneaux. Le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, donnent d'abondantes récoltes dans le département d'Eure-et-Loir : souvent le seigle y est mêlé au froment, et de là viennent les produits mixtes appelés *champart*, *méteil mitoyen* ou *méteil*, selon que l'un des deux grains l'emporte, plus ou moins, en quantité sur l'autre. Cette riche culture a fait donner à la Beauce la qualification de *grenier de la France*. Les pois verts, les pois gris, la vesce, les len-

1. Belsia triste solum, cui desunt bis tria tantùm :
Colles, prata, nemus, fontes, arbusta racemus.

tilles, les haricots, y viennent également bien. L'introduction de nouvelles plantes ou racines, telles que la pomme de terre, les navets, la betterave, la garance, le colza, le rutabaga, la gesse blanche, etc., y a heureusement agrandi le cercle des productions agricoles. Les asperges du petit village de Monvilliers, grâce aux soins d'un pauvre paysan nommé Perrot, ont acquis une grande célébrité : elles sont aussi recherchées pour la table des riches que les pêches de Montreuil et les cerises de Montmorency. Leur grosseur extraordinaire, leur poids souvent énorme et leur délicieuse saveur les distinguent entre tous les légumes de ce genre. On en présenta un jour trois au roi Louis XVIII, qui, réunies, pesaient six cent vingt-cinq grammes.

Les terres du département d'Eure-et-Loir sont ordinairement divisées en trois soles ou saisons : à savoir, un tiers en blé, seigle ou méteil, un tiers en avoine, orge, pois et autres grains, un tiers en guéret. Avant d'enterrer le blé on le *chaule*, procédé qui consiste à passer la semence dans de la chaux éteinte. L'existence de nombreuses carrières de marne, fournit au cultivateur un engrais qui ne tarit pas, particulièrement à Senonches, à Fermincourt, au Beuil. Il y a de belles prairies naturelles dans l'arrondissement de Chartres; celles de Gord et de Thivars sont les plus estimées. Les prairies artificielles ne sont guère multipliées que dans les cantons ruraux du département qui appartiennent à l'ancienne province du Perche. On y fait un cidre sans saveur avec le fruit du pommier, et la culture de la vigne n'y donne que des vins de médiocre qualité.

Les démembrements de la Beauce, compris dans les départements du Loiret et de Loir-et-Cher diffèrent peu, sous le rapport agricole, des campagnes du pays chartrain. Le Gâtinais-Orléanais, pays d'un aspect plus riant, plus plantureux, plus varié que cette contrée à laquelle il confine, n'en a pas l'admirable fécondité. Toutes les terres n'y sont point également bonnes : il y en a de médiocres, de mauvaises même. Au nord-ouest de l'arrondissement de Gien s'étendent des landes et des plaines marécageuses pour la plupart incultes. L'arrondissement de Montargis produit des grains de toute espèce; une multitude de ruisseaux, qui sortent de ses étangs, y entretiennent de frais pâturages. Le froment du Gâtinais est d'une qualité supérieure. Depuis longtemps, on y cultive un safran riche en matière colorante, à Beaune, Puiseaux, Bromeilles, Neuville-aux-Bois, Beaumont, etc. : d'après la tradition locale, ce fut un seigneur de Boignes qui transporta cette culture du comtat Venaissin dans son pays. Outre le safran, les grains et les plantes potagères et légumineuses de toute espèce, le Gâtinais produit des vins communs. Les crus des arrondissements de Montargis et de Gien sont d'une couleur très-foncée et d'une épaisseur désagréable : le commerce ne les en recherche pas moins à cause de l'avantage qu'ils ont de donner une belle couleur aux vins pâles, sans leur communiquer aucun goût. Les meilleurs sont ceux du vignoble de Château-Regnard. La vallée du Loir ou Vendômois propre, qui sépare le Perche de la Beauce, n'a rien de commun avec les deux régions entre lesquelles elle s'interpose. « La Beauce, dit M. de Pétigny, est la contrée la plus saine du département de Loir-et-Cher, tandis que le val du Loir n'est guère moins insalubre que la Sologne. » Au fond des basses terres, périodiquement inondées, croupissent des prairies maré-

cageuses; sur les coteaux, se déroulent des bois ou s'étagent des vignobles.

En général, c'est au nord de la Loire, du côté de la Beauce et du Gâtinais, que gît la richesse agricole du Loiret. Au sud, est la Sologne avec le Blésois, son annexe territoriale. La plus grande partie de cette contrée est située dans Loir-et-Cher; en la décrivant, nous caractériserons encore plus ce département que celui du Loiret. Les couches supérieures du sol y sont disposées dans un sens inverse à l'ordre que nous avons remarqué dans la Beauce. Dans celle-ci, l'argile est au-dessus, la marne ou le sable au-dessous, de sorte que les eaux pluviales s'y infiltrent naturellement : au contraire, dans la Sologne, le sable, à peine mélangé de terre végétale, est superposé à une couche d'argile, si bien que l'eau se trouve arrêtée au passage comme dans un récipient naturel. La Sologne souffre donc ou d'une excessive humidité ou d'une extrême sécheresse. L'air y est vicié, la terre lourde, la végétation languissante. Les étangs ne sont nulle part plus nombreux : on en compte au delà de soixante dans la commune de Millançay; soixante-six dans celle de Marcilly. Deux autres communes, Vernou et Tremblevif, en ont chacune quatre-vingt-douze. Des pâturages ont été ménagés au milieu des marécages et des étangs qui entrecoupent les parties basses du pays. L'origine de ces réservoirs remonte au moyen âge. La culture des céréales, qu'on avait graduellement substituée aux plantations de bois, était peu productive. Les anciens seigneurs féodaux, nobles ou abbés, se constituèrent une nouvelle source de revenus, en établissant des étangs et des moulins; mais le barrage des cours d'eau devait, par l'exhaussement de leur lit, en exposer les bords à des inondations périodiques, et les produits de la pêche des étangs ne pouvaient manquer de s'affaiblir peu à peu avec le relâchement de la pratique religieuse du jeûne. C'est ce qui arriva. On s'était aussi avisé de faire paître des moutons, des porcs et des oies sur les landes incultes : avec la laine des toisons, les habitants des petites villes des rives du Cher fabriquaient des étoffes. Les fabriques de drap du nord, en lui faisant une redoutable concurrence, portèrent un grand préjudice à cette industrie. Ainsi, tout tourna au détriment de la pauvre Sologne : ses parties basses devinrent de plus en plus marécageuses, ses parties hautes de plus en plus stériles; et le nombre de ses habitants, décimés à la fois par la maladie et la misère, diminua d'une manière effrayante, tandis que les populations des contrées voisines croissaient en force et en bien-être.

On récolte du seigle et du sarrazin, quelque peu d'orge et d'avoine, et presque point de froment dans la Sologne. L'introduction de la pomme de terre y a assuré, aux hommes et aux animaux, une précieuse ressource alimentaire. Le chanvre y est assez beau et de bonne qualité. On s'y sert du fruit du pommier, comme dans la Beauce, pour en fabriquer du cidre, qui supplée au faible rapport des vignobles. La plupart des crus sont des vins de teinture. Le sol argileux du Blesois, sans égaler celui de la Beauce, est bien plus productif que les terres sablonneuses de la Sologne. On n'y voit que des bois, des champs de blé et des vignobles; les étroits vallons, appelés coulées, qui y coupent les plateaux, étalent une végétation luxuriante. Mais la contrée la plus fertile du département du Loiret est le Val-de-Loire. Une partie de ce pays, la moins étendue, est située sur la rive gauche du fleuve; l'autre partie, la plus considérable, se déploie sur la rive droite. Il est plat,

et ne se couvre de coteaux qu'à ses extrémités, comme on le remarque du côté de la Sologne. Tout y croît bien et abondamment : froment, seigles, orges, avoines, haricots, pommes de terre, navets. Les prés de Mareau, Cléry, Dry et Beaugency ont une grande valeur. Le riche vignoble, dit d'Orléans, est un des plus considérables de France. Dans les environs du chef-lieu du département, on plante l'asperge entre les ceps de vignes, sur une superficie de deux à trois mille hectares. Cette culture alimente un commerce très-productif, qui s'étend jusqu'aux marchés de Paris. Les meilleurs vins blancs du Val-de-Loire sont ceux de Cléry et de Saint-Mesmin; les meilleurs vins rouges, ceux de Saint-Denis-en-Val, de Saint-Jean-le-Blanc, de Sandillon et de Darvoy. Les crus de Jargeau, de Sigloy, d'Ouzouer, etc., ne viennent qu'en seconde ligne. Quant aux vignobles du département de Loir-et-Cher, on distingue parmi leurs produits, les vins blancs de Néels, de Marbline, de Troô, et les vins rouges de Grouez, de Chambon et du Cher. Pour nous résumer, l'industrie vinicole, très-bornée dans Eure-et-Loir, a une grande importance dans Loir-et-Cher, et surtout dans le Loiret. D'un autre côté, le premier de ces départements exporte une quantité énorme de grains, tandis que la production des deux autres en céréales ne dépasse pas les demandes de la consommation locale.

L'art agricole, longtemps stationnaire dans le département d'Eure-et-Loir, y est aujourd'hui en pleine voie de progrès, grâce aux persévérants efforts de quelques agronomes distingués. La connaissance des méthodes nouvelles s'y répand chaque jour davantage, avec l'usage des instruments perfectionnés; on apprend à y varier les cultures, à en approprier le caractère aux aptitudes du sol. L'établissement de nombreuses prairies artificielles et l'introduction de racines ou de tubercules nouveaux y ont exercé la plus heureuse influence sur l'éducation des grands animaux domestiques. Dans le Loiret, les perfectionnements agricoles ont été accueillis avec un moins vif esprit d'émulation. On y a remarqué, parmi les propriétaires-vignerons, une tendance « à diminuer la quantité de leurs vignes pour se ménager d'autres ressources par la culture des grains et des prairies artificielles [1]. » Les cultivateurs de Loir-et-Cher rivalisent, au contraire, de zèle avec ceux d'Eure-et-Loir pour les réformes et les améliorations rurales. Il y a environ douze ans, la haute administration du département félicitait déjà le conseil général de la rapide propagation des bonnes méthodes, qui s'y révèle de tous côtés, et il en rapportait l'honneur aux exemples donnés par un petit nombre d'hommes intelligents. Le mouvement de cet esprit de rénovation s'est étendu jusqu'à la Sologne. Un grand nombre de propriétaires riches et éclairés, qui y résident dans leurs domaines, se sont appliqués à en assainir et à en améliorer le sol. Ils ont compris que, pour obtenir ce double résultat, ils devaient rétablir les bois et assurer aux eaux un écoulement naturel par le curage des rivières. Des travaux considérables d'assainissement ont été, en effet, entrepris depuis vingt-quatre ans; plusieurs milliers d'arpents de terre se sont

1. « Le nombre de propriétaires de vignes, dans le Loiret, excède trente mille, et par conséquent une grande partie du département éprouve beaucoup de gène dans les années où la récolte de vin manque. Le maintien des droits sur les liquides dégoûte aussi peu à peu les cultivateurs de ce genre de récolte qui donne lieu à tant de vexations. » (Romagnési, *Orléans et ses environs*.)

couverts de plantations; on a surtout multiplié les semis de pins avec bonheur. Aussi le prix de la plupart des propriétés de la Sologne s'est rapidement élevé à la valeur des meilleures terres des autres contrées.

Les rapports des propriétaires avec les fermiers se règlent, dans les trois départements, d'après les conditions ordinaires du fermage. Il faut pourtant en excepter le Gâtinais, qui nous offre une particularité fort remarquable : les propriétaires ou exploitants, au lieu d'y payer les vignerons et les laboureurs, soit à tant l'année, soit à tant de façon pour l'arpent de vignes ou pour toute autre culture, leur abandonnent une certaine quantité de terre nue, proportionnée à l'étendue du champ ou de l'enclos en exploitation. Là, ils travaillent pour leur propre compte, façonnant, ensemençant, récoltant, comme si le sol leur appartenait. Ce mode de culture répand une grande aisance dans les campagnes et y entretient l'esprit d'indépendance. Le sol de la Beauce est divisé à l'infini, en raison même de sa fertilité; mais la grande culture y domine, les petites exploitations étant circonscrites aux villes, aux villages et aux pays de vignobles. Les propriétés de la Sologne, mélange de terres incultes, de bois et de pâturages, compensent leur insuffisance naturelle par un développement considérable. Souvent, dans cette dernière contrée, un espace de trente ou quarante hectares agglomérés ne rapporte pas autant qu'une superficie d'un hectare dans la Beauce. Le goût de la propriété a tellement morcelé les terres du département de Loir-et-Cher, que les deux tiers des familles y sont propriétaires; parmi les populations des cantons où l'on cultive la vigne, la proportion est même encore plus forte.

Nous passerons rapidement en revue les divers animaux domestiques. L'espèce chevaline d'Eure-et-Loir ne donne de beaux produits que dans le Perche, contrée étrangère à l'ancien Orléanais. L'éducation de la race bovine a été pendant longtemps fort négligée dans ce département; on est parvenu, toutefois, à l'améliorer en la croisant avec des taureaux de Durham et des vaches de Suisse. En général, les bêtes à cornes y sont de grande taille. Il y a trois espèces de moutons, les percherons, les beaucerons, les métis; ces derniers sont issus du croisement des bêtes à laine du pays, avec les béliers espagnols. Ce fut vers l'année 1799 qu'on essaya avec succès de cette alliance. Les laines, qui y ont beaucoup gagné en beauté et en finesse, sont devenues l'objet d'un commerce important. Le département du Loiret, où le prix des fourrages est constamment élevé, tire une partie de ses bêtes de trait et de somme des départements voisins. Les feuilles du safran y suppléent, pour les bestiaux, à l'insuffisance des herbages : à peu d'exceptions près, les bœufs y présentent une assez belle encolure, et des croisements bien entendus ont singulièrement amélioré la race ovine. On reproche avec raison aux habitants de la Sologne de ne pas soigner leurs bestiaux, de les laisser paître à l'aventure et presque oubliés dans de maigres pâturages. Les bêtes à cornes et à laine en souffrent dans leur santé et leur reproduction : la mauvaise qualité des eaux, qu'on s'applique peu ou point à corriger, leur est également très-nuisible. Le département de Loir-et-Cher a deux races de chevaux, que la différence de leurs formes permet de distinguer à la première vue : ceux de l'arrondissement de Vendôme, produits de la vigoureuse famille des percherons, sont d'excellentes bêtes de trait; ceux de

l'arrondissement de Romorantin, de l'espèce solognote, n'ont guère, pour les recommander, que la bonté et la durée de leur service, leur taille étant ingrate et leur aspect peu agréable. L'éducation en grand des moutons de la petite race, dite de Sologne, est une des principales branches de l'économie rurale du département du Loiret. Ces animaux donnent une chair d'excellente qualité et une laine assez fine. Les bêtes à cornes du département de Loir-et-Cher sont, pour la plupart, de médiocre espèce.

La forêt d'Orléans, mentionnée dans les anciens titres sous le nom de Forêt-des-Loges (*Foresta Logii*), était autrefois comme un monde à part. Elle renfermait dans ses vastes limites plusieurs riches abbayes, dix-neuf bourgs et paroisses, un grand nombre de villages, de hameaux, et une infinité de maisons, terres, prés et vignes. Les rois de France s'y transportaient souvent pour y prendre le plaisir de la chasse : outre le palais qu'ils possédaient à Vitry, ils y avaient établi plusieurs relais, autour desquels d'autres habitations s'étaient peu à peu groupées. Telle fut l'origine des villages de Vitry-aux-Loges, de Fay-aux-Loges, de Neuville-aux-Loges, etc. Quoique des défrichements considérables eussent graduellement restreint les bornes de la forêt d'Orléans, sa superficie, au temps de François Ier, n'embrassait pas moins de cent quarante mille arpents. Quelques siècles plus tard, vers 1760, le marquis de Luchet lui en donnait cent dix mille. L'auteur des *Essais historiques sur Orléans*, qui portent pour date l'année 1778, en évaluait l'étendue à plus de cent mille arpents, dont cinquante-sept mille appartenaient au duc d'Orléans, quarante mille en gruerie à l'Église et le reste à divers propriétaires. Elle commençait dans le Gâtinais, près du bourg de Dampierre-en-Burly, et, décrivant dans son développement une portion de cercle de vingt à vingt-quatre lieues de longueur sur quatre ou cinq de largeur, s'étendait jusque dans une partie de la Beauce, puis venait finir au bourg d'Huisseau, vers la ville de Meung-sur-Loire. S'il faut en croire Girault de Saint-Fargeau, ces proportions sont aujourd'hui à peu près les mêmes, puisque, selon lui, la forêt d'Orléans a quatre-vingts kilomètres de long sur vingt-cinq de large. Çà et là on y rencontre encore des villages et des hameaux, au milieu des plaines, qui en forment les éclaircies. Après la forêt d'Orléans vient celle de Montargis, dont la longueur, de dix kilomètres environ, égale la largeur.

Le département du Loiret, quoique relativement plus boisé que ceux d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, commençait à souffrir de la rareté des bois de construction et de chauffage, lorsque les propriétaires de la Sologne eurent l'heureuse pensée de venir en aide à la consommation locale, en faisant de nombreux semis de pins. La même insuffisance se fait encore plus sentir dans le département d'Eure-et-Loir, en Beauce surtout. Dreux, Senonches et La Ferté-Vidame en sont les principales forêts. Nous avons parlé ailleurs de celle de Marchenoir, dans le département de Loir-et-Cher, débris des temps druidiques, comme les grandes masses de bois d'Orléans, de Montargis, de Dreux. Les forêts de Blois, de Russy, de Boulogne, de Bruadan et de Fréteval ne doivent pas être oubliées dans cette nomenclature. Si depuis la révolution de 1789, le département de Loir-et-Cher a vu s'accroître tellement sa surface boisée, que les coupes excèdent aujourd'hui de beaucoup les besoins de ses habitants, c'est aussi aux nouvelles

plantations des propriétaires de la Sologne qu'il doit ce précieux avantage.

Les forêts des trois départements, y compris le Perche, présentent une superficie de deux cent cinquante-un mille cinq cent soixante hectares : à savoir, Eure-et-Loir, cinquante-six mille deux cent seize; Loir-et-Cher, quatre-vingt-un mille cinquante, et le Loiret, cent treize mille six cent quatre-vingt-dix-neuf. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau, le pin, le châtaignier; ce dernier, toutefois, beaucoup moins répandu dans le Loiret que dans les deux autres départements, n'y est guère cultivé que pour ses fruits. Quant aux vignes, Eure-et-Loir n'en compte pas plus de trois mille six cent dix hectares; mais elles occupent vingt-deux mille cent soixante-seize hectares dans Loir-et-Cher, et trente-un mille trois cent quarante-neuf dans le Loiret[1]. Sur les trois départements, il en est deux, le Loiret et Loir-et-Cher qui cultivent les arbres fruitiers avec beaucoup de succès; on y cite particulièrement le pommier, le poirier, le prunier et le cognassier, dont les fruits sont pleins de saveur. Les arbres fruitiers ne viendraient peut-être pas moins bien dans la Beauce que dans les autres parties de l'ancien Orléanais, si, au lieu de les planter isolément on les réunissait en massifs. Les plantations de mûriers se sont considérablement multipliées depuis quelques années; avec la feuille de cet arbre on nourrit une grande quantité de vers à soie, qui donnent des cocons de bonne qualité. L'éducation des abeilles est très-soignée dans le Gâtinais : on y transporte, sur des charrettes, des cités entières de ruches, d'un pays dans un autre; c'est ce qu'on appelle mener les essaims *en herbage*. Les conducteurs d'abeilles vont jusqu'à une distance de quarante kilomètres chercher les campagnes fleuries, où leurs colonies ailées pourront butiner avec le plus d'avantage. Les environs de la forêt d'Orléans, parsemés de bruyères et de sarrasin en fleurs, attirent beaucoup de ruches étrangères; on en voit de deux à trois mille se réunir dans un seul village et lui donner tout à coup une vie inaccoutumée et une physionomie des plus pittoresques. Toutes ne sont pas du Gâtinais, bon nombre arrivent aussi de la Beauce, après la moisson.

On ne rencontre plus des buffles ni des chameaux, sous les ombrages de la forêt d'Orléans, comme au temps de Henri III; mais tous les bois ont conservé leurs hôtes sauvages ordinaires : le sanglier, le loup, le renard, le blaireau, la fouine, le putois, la belette, la loutre, etc. Les gourmets estiment beaucoup pour leur fumet, les lapins de Memillon, sur les bords du Loir, et les lièvres à la taille forte et allongée, qui, dans le canton de Bonneval, peuplent les vallées de Saint-Germain, d'Alluyes, de Bouville et de Laplanté. Si l'aigle ordinaire, le faucon, le milan royal, le grand-duc, le cormoran, le cygne sauvage, etc., se montrent de temps à autre dans l'ancien Orléanais, c'est seulement comme oiseaux de passage : cette province est, du reste, aussi riche en volaille et en poisson qu'en gibier de toute espèce. Les rivières, les étangs à fond de sable, y sont très-poissonneux : on y pêche la carpe, le brochet, la perche, le bar-

1. Voici, comme point de comparaison, la superficie générale des trois départements en hectares : Eure-et-Loir, cinq cent quarante-huit mille trois cent quatre; Loiret, six cent soixante-sept mille six cent soixante-dix-neuf; Loir-et-Cher, six cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-onze.

beau, l'anguille, la tanche. Les écrevisses abondent dans les ruisseaux; celles de l'Huisne sont très-recherchées. On connaît les carpes dorées du Loir et les aloses, les saumons et les lamproies de la Loire.

Le département d'Eure-et-Loir possède des minerais de fer, qu'on exploite depuis fort longtemps et dont on trouve les gisements les plus considérables près de Senonches, de Champrond, et sur quelques points du canton de la Ferté-Vidame. Les bancs d'argile propres aux poteries, aux briqueteries et aux tuileries, ne pouvaient être rares dans la Beauce : un des plus abondants est celui qu'on nomme *le champtier des poteries*, près de Chartres. A Poisvillers, au nord-ouest de la même ville et dans le territoire d'Abondant, sur les limites de la forêt de Dreux, on recueille un kaolin, d'une blancheur et d'une finesse remarquables, qui est employé à la fabrication de la faïence et de la porcelaine de Sèvres. Les marnes, presque aussi communes que la terre argileuse, servent à la rendre moins compacte et plus productive. On en tire de la chaux, particulièrement celle de Senonches, la meilleure de toutes les chaux pour les constructions hydrauliques. Le département d'Eure-et-Loir a des carrières de beaux grès blancs et gris, de pierre calcaire coquillière, de brèche grossière, plus ou moins ferruginée, de pierre tendre, etc. Les matériaux de construction, si rares dans la Beauce, abondent, en revanche, sur les bords de la rivière du Loir.

Le département du Loiret a de nombreuses carrières de pierre : celles de Briare, de Fay-aux-Loges, de la Chapelle-Saint-Mesmin, de Saint-Fiacre et de Beaugency sont les meilleures. Les marbres de Gien et d'Épieds ont très-peu de valeur. M. de Romagnési affirmait, en 1839, que jusqu'alors on avait fait de vaines tentatives pour découvrir du gypse dans le Loiret, et il ajoutait que l'absence du plâtre n'y était pas moins préjudiciable à l'amendement du sol qu'à l'industrie des bâtiments. La terre propre à la fabrication de la faïence, dite anglaise, se trouve à Briare et à Gien; la terre glaise, pour la poterie commune et solide, à Saran, près d'Orléans; la terre forte, dont on fait les briques et les tuiles, à Jargeau, à Saint-Privé et en plusieurs autres endroits. Le canton de Morée, dans le département de Loir-et-Cher, a des mines de fer qui alimentent la forge de Fréteval, établie en 1772, par le duc de Luynes. Les carrières de la Chaussée de Bourré, de Monthou-sur-Cher, de Vendôme, d'Azé, de Marcilly, de Thoré, de Mazangé, d'Huisseau en Beauce, etc., fournissent de la pierre tendre ou dure : dans l'une d'elles, à Bourré, on voit une salle carrée, d'immense grandeur, où les gens du pays se réunissent pour se livrer à la danse et à toutes sortes de jeux, les jours de fête. On a reconnu l'existence de l'albâtre dans les communes des Essards et de Tréhet, sans toutefois en tirer aucun parti. Les carrières blésoises de silex pyromaque, caillou avec lequel on fabrique la pierre à fusil, sont presque uniques en France : ouvertes depuis cent soixante-dix-huit ans, dans les communes de Meusnes, de Couffy, de Châtillon et de Lye, elles y occupent une superficie de près de quatre myriamètres carrés. Nous devons indiquer encore, pour le département d'Eure-et-Loir, les trois sources d'eau ferrugineuse et acidule de Chartres, et la *Bonne fontaine de la rivière d'Eure*, dans le parc de la Ferté-Vidame; pour le Loiret, les eaux minérales de Segray, de Beaugenci, de Noyers, de Châteauneuf, de Ferrières; et, pour le département de Loir-et-Cher, les

sources de Saint-Denis et de Saint-Mandé. De ces eaux minérales, les seules dont on ait reconnu l'efficacité sont celles de la Ferté-Vidame, conservées par les soins de M. d'Aligre, et celles de Beaugenci, découvertes par M. Pellieux.

L'agriculture, la première industrie du département d'Eure-et-Loir, est aussi la source la plus active de son commerce. Il vit, en effet, presque exclusivement de la vente de ses blés et de ses laines, ses deux principaux produits agricoles. Ses usines les plus importantes sont les moulins; ses ateliers les plus considérables, les lavoirs. Le nombre des usines construites sur les cours d'eau y est de près de cinq cents. Les lavoirs de laine, parmi lesquels il faut distinguer ceux d'Épernon, y occupent beaucoup d'ouvriers. Le département a des forges, des fonderies de fer, des laminoirs, tréfilerie et fonderie de cuivre, des fours à chaux, des filatures de coton, des papeteries, des tanneries et des fabriques de draps, de calicots, de couvertures, de bas, de bonneterie, de serge, etc. Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter à la grande forge et fonderie de Dampierre-sur-Blévy, dont la fabrication s'est élevée jusqu'à trois cent cinquante mille kilogrammes de fer de bonne qualité, par année, et aux fours à chaux de Senonches, qui sont justement célèbres. Les usines du Loiret, au nombre de plus de quatre cents, s'occupent presque toutes à moudre des grains; le département a pourtant des moulins à fouler les draps, des tanneries, des papeteries, des féculeries, une huilerie, etc. La population rurale de Loir-et-Cher prend chaque jour une prépondérance plus marquée sur la population urbaine; celle-là, partagée entre le labourage et la culture des vignes, tend à s'accroître; celle-ci, au contraire, suit un mouvement sensible de décroissance. C'est assez dire que dans ce pays l'agriculture l'emporte sur l'industrie. Le département de Loir-et-Cher a des lavoirs et des filatures mécaniques de laine, des fabriques de grosses draperies, de molletons, de couvertures de laine, de cotonnade, de bonneterie; des tanneries, des manufactures de gants de peau, des verreries, faïenceries, poteries; de vastes ateliers pour la taille des pierres à fusil, etc. La fabrique de Romorantin, avantageusement placée au centre de la Sologne, convertit ses laines en draps propres à l'habillement des troupes, en tiretaines unies ou rayées, étoffes grossières qu'on porte dans les campagnes, et en tapis verts pour les billards. Un établissement industriel de la commune du Plessis-Dorin, la verrerie, dite de Montmirail, s'est fait une grande renommée par la beauté de ses produits en cristaux et en instruments de chimie. Enfin les pierres à fusil, fabriquées avec le silex pyromaque de Meusnes, de Couffy, de Châtillon et de Lye, sont expédiées dans toutes les parties de la France et jusque dans les pays étrangers : industrie très-productive sans doute, mais qui rendant l'ouvrier asthmatique après trente années d'exercice, le tue encore plus qu'elle ne le fait vivre.

Le commerce des trois départements, à quelques différences près, qui ressortent de leurs divers produits agricoles et industriels, s'exerce sur les mêmes objets : il consiste principalement en grains, farines, safran, légumes secs, fruits, vins, vinaigres, eaux-de-vie, bestiaux, laines, cuirs, volaille, poisson, gibier, pelleterie commune, sucres, cire, miel; en gros draps, couvertures de lits, serges, molletons, bonnets, gasquets pour le Levant, bas, gants de peau ou de laine, fers, limes, bois, merrain, chaux, pierres à fusil, faïence commune ou fine, poterie,

formes à sucre, creusets, briques réfractaires, carreaux, etc. Le commerce des vins a une grande importance pour l'ancien Orléanais. Les produits de ses vignobles sont expédiés dans les départements d'Eure-et-Loir, de la Seine, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de l'Indre, du Cher, du Pas-de-Calais, du Nord, etc. Les grains alimentent un commerce encore plus considérable. Chaque année la Beauce envoie, tant à Paris que dans ses environs, au moins huit cent mille hectolitres de blé, convertis en farines par les usines de la rivière d'Eure, et la même quantité d'avoine. Il faut ajouter à ces substances alimentaires vingt ou trente mille hectolitres de légumes secs. De grandes expéditions de blé sont aussi dirigées sur Orléans, Tours, Nantes, et vers les marchés de la Sarthe, de l'Orne et de l'Eure.[1]

Les peuples de l'ancien Orléanais sans avoir une physionomie ni un caractère bien tranchés, offrent pourtant quelques différences assez faciles à saisir. Voyons d'abord les habitants de la Beauce, pays commun aux trois départements. Les Beaucerons ne sont ni de petite ni de grande taille, mais ils se distinguent par des formes robustes, qu'on trouve jusque chez les femmes; ils ont quelque chose de mâle dans l'expression de leurs traits, et un teint que le soleil de leurs plaines découvertes a profondément bruni sans lui donner la chaude transparence des complexions méridionales. L'amour de l'argent, la pratique de l'hospitalité sont parmi eux en grand honneur. Bons, honnêtes, loyaux et froids, ils pèchent peut-être par l'excès de la raison; mais l'imagination et la passion sont aussi étrangères à leur nature que la variété et la fantaisie à leur terre natale. Dieu a fait les hommes de la Beauce, comme ceux du Berry, à l'image du sol d'où ils sont sortis; ils ont la régularité, l'uniformité, la monotonie de leurs plaines. Si ces descendants des anciens Carnutes s'amusaient à tresser des couronnes d'épis pour leurs femmes, à coup sûr ils n'y mêleraient point de fleurs. La froideur naturelle des Chartrains n'exclut ni le goût du travail ni l'activité industrielle chez l'ouvrier et le paysan; elle ne se change guère en indifférence et en apathie, que dans les classes plus élevées, auxquelles Doyen reproche *une certaine paresse héréditaire.* Tout le monde connaît les nombreuses et remarquables preuves que les Chartrains ont données de leur aptitude pour les travaux scientifiques et littéraires. Ils ont le génie des affaires et ils y apportent cet esprit exact, régulier, qui dégénère trop souvent en exigence et en pointillerie, et cette disposition frondeuse et railleuse à laquelle ils ne se laissent aller que trop volontiers. Au demeurant, ils sont de mœurs douces et d'un commerce facile.

On retrouve l'humeur railleuse des Chartrains parmi les populations de l'Orléanais proprement dit; mais là, beaucoup plus vive, elle y éclate en saillies plus originales. Polluche vante avec raison l'esprit et les talents naturels des Orléanais. Pourquoi se montrent-ils si peu jaloux d'en faire l'application à la culture des lettres, des sciences et des arts? Pourquoi ne s'en servent-ils pas plus largement dans les opérations agricoles, manufacturières ou commerciales? Tant qu'ils ne

1. « Le département d'Eure-et-Loir occupe le troisième rang dans le nombre des départements qui consacrent le plus d'hectares de terres à la production des céréales : la moyenne, par année, est de deux cent soixante-dix-huit mille trois cent vingt-neuf hectares, qui lui donnent quatre millions huit cent vingt-trois mille huit cent soixante-quinze hectolitres, dont la moitié environ sont exportés. » (*Annuaire statistique d'Eure-et-Loir pour l'année* 1846.)

secoueront pas cette mesquine défiance d'eux-mêmes et des choses, ils ne sortiront point de l'état d'infériorité morale et industrielle où nous les voyons aujourd'hui. Fort enclins à la dévotion et charitables par devoir et par nature, ils ne doivent pas oublier que la charité et la religion les mieux entendues sont celles qui font travailler les pauvres. Rien, du reste, de remarquable dans leurs personnes, quant aux qualités physiques. Leurs voisins, les Gastinaisans, ont presque tous une taille moyenne et une belle carnation qui s'allie bien avec l'activité de leur esprit et la vivacité de leurs allures. Ils sont doux, bienveillants, polis, hospitaliers envers les étrangers, et leur loyauté serait, dit-on, irréprochable s'ils ne poussaient pas l'amour du gain jusqu'à la fraude dans le commerce du safran. Les Solognots, ou habitants de la Sologne, portent les marques extérieures d'une constitution physique débilitée par de fâcheuses influences locales. On voit à leur petite taille, à leurs membres amaigris, à leur teint pâle, à l'expression maladive de leurs traits, à la paresse de leurs gestes et à l'affaissement de leur marche, qu'ils n'ont pu arriver à la commune croissance de l'homme et que, chez eux, la vie n'a pas atteint son complet développement. Mais ces corps appauvris ne sont pas mal constitués, ils sont mal venus; ils ont la vitalité tenace de la nature grêle des femmes. Quoique les Solognots naissent blonds pour la plupart, leurs cheveux noircissent, leur teint se plombe et leurs dents se déplacent de très-bonne heure. Cette précoce altération de leur physionomie vient de l'usage des eaux malsaines du pays. On connaît leur caractère insouciant, bon et tranquille; il ne faut pourtant pas trop se fier à l'expression un peu niaise de leur regard apathique. Dès qu'il s'agit de débattre quelques questions d'intérêt et d'argent, leur intelligence se réveille, et il se trouve qu'ils ont de la finesse et de la ruse à revendre aux plus adroits. Aussi appelle-t-on proverbialement *niais de Sologne*, tout homme qui sous le masque de la bêtise cache les ressources d'un esprit rusé.

Le riche fermier de la Beauce exerce un pouvoir presque illimité sur tout ce qui l'entoure : sa femme, ses enfants, sont ses premiers serviteurs. Au-dessous, la subordination est encore plus grande. Ses domestiques, garçons de ferme ou charretiers à gages; ses faucheurs, sceyeurs, batteurs, pour la plupart Percherons ou Normands, obéissent à ses volontés avec une déférence absolue. La recherche de la propreté éclate de tous côtés chez le fermier beauceron. On se mire dans les meubles, les ferrures, les cuivres, tant on a mis un soin minutieux à les cirer ou les polir. Sa nourriture est substantielle, saine, abondante; sa boisson, du vin des vignobles de la contrée voisine. Les gens de la ferme boivent de l'eau relevée avec une pointe de vinaigre, ou fermentée sur un pain de seigle d'une cuisson particulière. Quand vient ce qu'il appelle la *morte saison de l'année*, le fermier convoque le ban et l'arrière-ban de ses parents pour célébrer les mariages et les fêtes de famille. Telle n'est pas, comme on le pense bien, l'existence du Solognot. Il connaît à peine l'usage de la viande de boucherie, à laquelle il substitue, à de rares intervalles, quelques maigres morceaux de porc salé : le pain de sarrazin et la pomme de terre forment le fond ordinaire de sa nourriture; une eau de mauvaise qualité lui tient lieu de boisson fermentée. Mais il se dédommage de cette abstinence forcée du foyer domestique, en faisant, les jours de marché, un usage

immodéré du vin, à la bourgade ou à la ville prochaine Il est aussi mal logé que mal nourri. Les mariages sont d'une extrême fréquence, fort précoces et très-féconds dans la Sologne, relativement aux autres contrées de l'ancien Orléanais. Ils se font surtout au temps des grands travaux de la moisson : c'est le contraire de la coutume beauceronne. Nous ne savons rien sur les habitants du Vendômois, hormis qu'ils émigrent, en assez grand nombre, dans la Beauce et la Touraine, où ils s'engagent comme domestiques. Les Gastinaisans, à l'époque de la vendange, se rendent dans le vignoble d'Orléans pour travailler à la récolte des vins.

Les assemblées populaires sont connues parmi les habitants du département du Loiret sous les noms de *Pardons*, de *Corps-Saints*, de *Valleries*, etc. On observe un singulier usage à celle des Carmes, qui se tient à Orléans, dans la rue de ce nom : chaque jeune fille, désignée sous la dénomination générale de *Marie*, doit y faire choix du *Pierrot*, ou garçon avec lequel elle assistera aux autres fetes de l'année. On se sépare à l'assemblée de Cléry, l'une des dernières de la belle saison. Le Pierrot, en prenant congé de sa Marie, lui présente un bouquet composé de fleurs artificielles : de petits miroirs convexes et des perles de verre auxquelles l'étamage a donné le poli de l'argent en parent toujours le calice. Ce bouquet est soigneusement suspendu au chevet du lit de la jeune fille, qui très-souvent le reçoit comme le gage d'une union prochaine [1].

Il y a trop de soleil et trop peu de bois dans la Beauce pour que la superstition puisse y trouver place. Les Beaucerons ont cette piété routinière dont l'exercice régulier tient aux habitudes traditionnelles des paysans : sans légendes et sans enthousiasme, ils sont religieux par raisonnement et par convenance. Les habitants de la Sologne, au rebours de leurs voisins, ont une dévotion beaucoup plus vive qu'éclairée, comme on le reconnaît à leur passion pour les pompes extérieures du culte et à leurs pratiques superstitieuses. Aucun pays n'offre de plus grossiers exemples de l'usage, trop commun dans nos campagnes, de dénaturer les noms et les caractères des saints pour leur donner un sens ou une attribution favorable à quelque croyance populaire. Les Solognots ont transformé saint Sulpice en un *saint Supp'ice*, grand secoureur de leurs maux ; saint Yves en un *saint Yvre*, qui préserve les moutons de l'incommodité de devenir « lourds; » saint Firmin en un *saint Frémin*, lequel guérit les bestiaux affectés de quelque frémissement ou tremblement nerveux. Le pouvoir de sainte Corneille ne se borne pas à garantir telles bonnes gens de la maigreur : par analogie avec son nom, elle change aussi, quand il lui plaît, la complexion de telles autres du blanc au noir. La tradition celtique du culte des fontaines s'est conservée dans quelques cantons de l'ancien Orléanais. Au bas du coteau, fameux par le dolmen du Ver, coule une source limpide à laquelle on attribue des pouvoirs miraculeux; on est sûr de retrouver les objets perdus ou volés, si, après avoir bu à jeun de

1. Voici un dicton rimé des gens de la campagne sur le pardon des Carmes :

Pour vivre sans envie,
Et qu'on ait bien son lot,
Il faut que la Marie
Prenne ici son Pierrot

l'eau de la fontaine, on jette quelques pièces de monnaie à travers les barreaux de la chapelle de Saint-Antoine, située non loin de là. Il nous coûte d'ajouter que la corruption des mœurs est profonde, parmi les peuples de la Beauce et de la Sologne, malgré la prédominance de l'industrie agricole dans la première de ces contrées, et la persistance, dans la seconde, des sentiments religieux. La statistique judiciaire d'Eure-et-Loir donne surtout les plus affligeants résultats. Le nombre des délits y dépasse la moyenne ordinaire des désordres moraux dans les autres départements du ressort de la Cour royale de Paris.

Les Beaucerons, les Orléanais et les Gastinaisans, las de se conformer aux modes surannées de leurs pères, ont renoncé depuis longtemps à porter l'habit à grandes basques, et sous cette lourde enveloppe, trois ou quatre vestes boutonnées les unes par dessus les autres; de leur côté, les femmes ne veulent plus des corps ou corsets, qui emboîtaient leur poitrine d'une façon si incommode, ni des quatre à cinq jupons à l'aide desquels elles enflaient démesurément leur taille. On cite pourtant deux petites localités du Val de Loire, Mureau et Saint-André, où les costumes des temps passés se sont conservés jusqu'à nos jours. Les hommes y portent encore l'habit à étoffe couleur lie de vin foncée, plusieurs vestes, la culotte courte, les souliers à grandes boucles et le chapeau à larges bords retroussés; les femmes y ont gardé aussi leurs cornettes plates, leurs gothiques corsets et leurs quadruples remparts de jupons. Ces villages sont les seuls où l'on retrouve quelques traces des mœurs et des danses d'autrefois. Les gens du canton de Bonneval, en Beauce, se sont fait un français des plus bizarres pour leur usage particulier. Ils disent communément : *nous ons*, *vous ez*, pour nous avons, vous avez; *ils alirant*, *ils chantirant*, pour ils iront, ils chanteront. Quelques-unes de leurs locutions sont fort heureuses. Parmi eux, *abeder* signifie accourir vers un lieu; *s'abréger*, serrer ses vêtements autour de soi; *à dent par terre*, être couché sens dessus dessous. *Arestoui* veut dire gai, riant, bien éveillé; *guinguet*, trop court, trop petit, trop étroit. C'est évidemment de ce dernier qualificatif que sont dérivés les substantifs français *guinguet*, petit vin, et *guinguette*, cabaret de bas étage. Les habitants de Mureau et de Saint-André, ces mêmes villages du Val de Loire dont nous venons de parler, ont une espèce de patois qui leur est propre et dans lequel on distingue un grand nombre de mots de la langue romane.

Le territoire des anciens Carnutes, c'est-à-dire le pays le plus celtique de France, est moins riche qu'on ne serait porté à le supposer, en monuments de la première époque de notre histoire. Le fameux cromlech de Changé est malheureusement fort incomplet. Les pierres, qui primitivement en traçaient l'enceinte, paraissent avoir été dispersées à l'époque où la vieille forêt tomba sous les coups des premiers pionniers de la civilisation gallo-romaine. Les restes les plus remarquables de ce sanctuaire druidique sont échelonnés sur une etendue de deux cent quarante mètres au bord de la route de Saint-Piat à Maintenon, près de la ferme de la Folie, dans l'arrondissement de Chartres. Ils consistent en un peulven mutilé, appelé *pierre droite*, et deux dolmens, dont le principal a reçu le nom de *Berceau*, depuis que sa table supérieure, brisée transversalement par le milieu, s'est affaissée sur elle-même en formant un double plan incliné. M. Javault-Guil-

lery a découvert les débris de deux autres cromlechs dans le canton de Maintenon, sur le plateau des Cuillers. Derrière les premières maisons du hameau de Talvoisin, qui fait partie de la commune d'Ymeray, on aperçoit un double rang de pierres disposées dans la forme d'un fer à cheval; des intervalles plus espacés ou des vides marqués en interrompent, çà et là, la double chaîne. Vers l'ouest ou le nord-ouest de cet ellipsoïde, on rencontre trois *ladères* ou roches, dont deux sont énormes, dans un espace d'environ vingt-cinq mètres de long sur neuf de large. Le diamètre du double cromlech est, pour le premier rang, de cent quinze mètres à peu près, et, pour le second, de soixante-quinze. Une autre enceinte druidique, moins longue et moins large que celle-ci, a existé, non loin de Talvoisin, sur le même plateau et près de la ville des Cuillers. On voit encore, dans les environs de ces champs sacrés, un peulven et quatre dolmens ou autels, dont trois sont renversés. Au milieu d'un petit bois, à Morancez, il existe un monument celtique auquel on a donné le nom de *pierre qui tourne*. Le peulven de la commune du Vert, appelé *pierre piquée*, a donné naissance à un singulier préjugé populaire : si on l'enlevait il sortirait aussitôt du sol, à ce qu'assurent des gens superstitieux, un immense torrent qui inonderait la Beauce. Les ladères, ou gros blocs de grès, disséminés sans ordre dans une plaine de la commune de Corancez, sont probablement des tombeaux de guerriers celtes. A l'est, au sud et au sud-ouest du bourg de Péronville, dans l'arrondissement de Châteaudun, on trouve trois dolmens, soutenus par leurs piliers. On appelle le plus curieux *Pierre de saint Marc*, parce que le clergé du pays s'y rendait processionnellement le jour de Saint-Marc, avant la révolution de 1789 : il est situé près de la ferme de Thironneau, au milieu de la rivière de Conie, et il en sort une source abondante qui se divise aussitôt en deux branches. Remarquons, avant de passer outre, que le substantif commun *ladère*, dérivé des deux mots celtes, *lach* et *derch*, pierre sacrée, est parmi les habitants du pays chartrain la dénomination générique ordinaire des monuments druidiques.

Dans le département du Loiret, à Noyers, il y a un peulven, connu sous le nom de *Pierre-Fite*, d'environ trois mètres de hauteur, sans compter sa base profondément enfouie en terre. A deux kilomètres de là, une fouille faite sur la colline de Grand-Mont a amené la découverte d'un nombre assez considérable de haches gauloises en bronze et de pièces de monnaie celtiques ou romaines. Le dolmen de Ver, près de Beaugenci, est placé à l'extrémité de la ligne druidique, qui s'étend de Chartres à la Loire. La table, dont huit pierres soutenaient la masse prodigieuse, est de figure oblongue et divisée en trois morceaux, comme si elle avait été brisée par la foudre. On montre aussi dans les environs de Beaugenci, la *Pierre qui tourne* et la pierre de *Ver-Balant*, toutes deux posées sur quatre supports verticaux; il y a sous cette dernière un trésor dont plus d'un paysan ferait volontiers son profit, s'il n'était convaincu que celui qui osera le déterrer, périra infailliblement dans l'année. L'inventaire des pierres druidiques du département de Loir-et-Cher est assez court : il se réduit aux dolmens de la Chapelle-Vendômoise, des Landes et de Thenay. S'il faut en croire les paysans, la table celtique de Thenay accomplit, une fois l'an, une révolution sur elle-même, au moment où l'on célèbre la messe de minuit, ce qui l'a fait appeler la *Pierre de minuit*.

La tradition locale suppose que sur un plateau vers l'est de la forêt de Crothais ou de Dreux, *in finibus Carnutum*, et sur l'emplacement du village actuel de Senantes (*sen*, vieillard, *nante*, ruisseau), il y avait antérieurement à la conquête romaine un des principaux colléges sacrés des Druides. Cette forêt couvrait originairement le pays situé entre Rouvres, Fermincourt et la vallée de l'Eure. A l'ombre de ses chênes verdoyants s'élevaient de nombreux dolmens dont quelques-uns se sont conservés jusqu'à notre temps; une de ses allées, le *chemin de la Pierre-Levee*, est ainsi appelée d'un ancien peulven, qu'on y voit couché sur l'herbe. On a découvert à Senantes, où les Romains eurent aussi un établissement considérable, diverses poteries entières, une chambre pavée en mosaïque, et deux immenses galeries souterraines. Ces galeries, creusées, à ce qu'on suppose, par les Gaulois, sont très-communes dans le pays Chartrain, où le nom celtique *Croth* sert encore à les distinguer. Le *Croth aux Fées* de Chartres se prolongeait souterrainement vers Fontaine-la-Guyon, jusqu'à une distance de plus de trois lieues; celui de Dreux mettait le château de cette bourgade en communication avec Fermincourt. D'après les conjectures de quelques savants, la *Montagne des Lieues*, située à quatre kilomètres de Chartres, n'est autre que la colline de Lèves, dont il est fait mention dans la notice de d'Anville, comme du point central de départ des mesures itinéraires de la Gaule. On donne une origine celtique ou romaine au camp qui se dessine en terrasse semi-circulaire, sur une colline de la vallée de l'Eure, dans le voisinage des monuments druidiques de Changé : on prétend que c'est le lieu fortifié où Lucius Plancus campa pendant tout un hiver, pour maintenir le pays des Carnutes sous la domination de Jules César. Les tombelles sont très-multipliées dans l'ancien Orléanais. Nous n'indiquerons que celles de Rouvres, de Mézières, de Meung-sur-Loire, de Blois, de Pierrefitte, de Salbris, de Jouesmes et de Soings. A Pierrefitte seulement, on n'en compte pas moins de cinquante-cinq sur la rive méridionale de la Sauldre. Près des deux buttes de Soings, il y a un champ de sépulture qui est une mine inépuisable d'antiquités. En ouvrant le flanc du tumulus de Mézières, on y a trouvé des squelettes campés sur leurs pieds, des colliers gaulois en bronze, des médailles de même fabrique. On nous permettra de ne point noter tous les lieux où d'autres fouilles ont mis au grand jour des tombeaux, des cercueils, des urnes funéraires, des vases lacrymatoires, des poteries, des ustensiles, des armes, des monnaies, des médailles et des monnaies attribuées aux Gaulois et aux Romains : nous laissons aux antiquaires le soin d'énumérer et d'inventorier ces débris de tous genres, nous bornant à faire observer que la Sologne n'est pas la contrée qui recèle dans son sein le moins d'antiquités.

Les levées de la Loire sont la transition par laquelle nous passerons des monuments du génie gaulois et romain aux créations du moyen âge et de la renaissance. Nous ne ferons pas l'historique de la construction de ces digues, auxquelles quatre races de rois ont travaillé, en y comprenant celle des monarques anglo-angevins, au temps où ils étaient comtes d'Anjou. Commencées par Charlemagne, complétées par Henri II d'Angleterre et refaites par Philippe de Valois, elles sont arrivées enfin à l'admirable état de perfection où nous les voyons aujourd'hui. Qui ne s'est plu à suivre sur ces levées de terre, soutenues au moyen de murs de

revêtement et transformées en grandes voies de communication, les magnifiques développements du cours de la Loire, et son double panorama de maisons de plaisance, de hameaux, de vignobles, de villages, de bois, de bourgades et de villes? L'architecture militaire du moyen âge n'est plus guère représentée dans le département de Loir-et-Cher que par les épaisses murailles de Mondoubleau, conservées aux trois quarts avec leurs tourelles, et le château-fort de cette petite ville. Les fortifications de Marchenoir, de Montrichard et de Laverdin, sont presque entièrement renversées; cependant il reste d'intéressants débris de leurs forteresses et de leurs enceintes murées. Ce n'est pas d'ailleurs au moyen âge, mais à la renaissance, que le département de Loir-et-Cher doit ses plus beaux monuments. Les seigneurs d'Amboise y construisirent au XVIe siècle le château de Chaumont, dont les vastes bâtiments offrent dans leur irrégularité de très-remarquables détails. Les diverses constructions du château de Blois résument les quatre grandes époques de l'art : les anciens ducs d'Orléans ont élevé la galerie à laquelle on a donné leur nom; Louis XII, la façade orientale, chef-d'œuvre de délicatesse et de simplicité où la brique s'allie si heureusement à la pierre; François Ier, la façade du nord avec ses belles galeries, ses pilastres brodés d'arabesques, ses balcons circulaires, ses riches pendentifs; Gaston d'Orléans le quatrième corps de logis où s'étalent, par anticipation, la grandeur et la majesté des édifices du règne de Louis XIV. La construction du château de Chambord, autre merveille du XVIe siècle, appartient tout entière à François Ier. Il ne fallut pas moins de douze années pour en bâtir les nombreux bâtiments dont l'immense étendue rappelle les palais de l'Orient : le Primatice, qui en traça le dessin, semble avoir pris plaisir à y associer l'architecture mauresque au style de la renaissance. Quand on aperçoit de loin à l'horizon les tourelles, les dômes et les cheminées sans nombre de cette ancienne résidence royale, on serait tenté de la prendre pour une ville. Le parc de Chambord a trente-deux kilomètres de tour; il renferme dans son enceinte un bourg, une rivière et sept mille arpents de bois. Les châteaux de Fréchines, de Condé, de Madon, de Chiverny, de le Fresnes, du Plessis-Huisseau et de Menars sont de beaux bâtiments : on retrouve dans quelques-uns, particulièrement dans ce dernier, le grand caractère des monuments de la renaissance. La maison du *Carroir doré*, à Romorantin, n'est intéressante que par le souvenir de l'assaut que François Ier, dans un accès de gaieté folle, y livra, le 6 janvier 1521, au capitaine de Lorges-Montgommery.

Nous noterons rapidement, dans le département du Loiret, la haute et belle tour de Beaugenci, dite de *César*, d'une origine fort ancienne; le château de Gien, et celui de Châtillon-sur-Loing où naquit l'amiral de Coligny; les presque méconnaissables restes du château de Montargis; les débris de la forteresse d'Yèvre-le-Châtel, laquelle, affirme-t-on, correspondait par des signaux avec les tours de Pithiviers et de Montlhéry. La tour du château d'Étampes, dont le plan se compose de quatre sections de cercle, se trouve aujourd'hui enclavée dans le département de Seine-et-Oise. Les châteaux de Meung, de la Ferté-Saint-Aubin, de Sully-sur-Loire, de Malesherbes et de Breuil, se rapprochent plus de notre temps; une partie des bâtiments de La Ferté remonte pourtant, à ce qu'on assure, au XIIe siècle. Deux de ces châteaux, ceux de Sully et de Malesherbes,

sont pleins des souvenirs de Rosny, de Henri IV et de la marquise de Verneuil. Parmi les constructions diverses que distinguent les antiquaires, nous rappellerons l'hôtel de ville de Beaugenci; la maison dite du Temple, à Gien, sur la façade de laquelle on voit un homme à cheval très-bien sculpté, en demi-relief; et les maisons dites d'Agnès Sorel, de Jeanne d'Arc, de Diane de Poitiers, et de François Ier, à Orléans. Les anciennes fortifications du département d'Eure-et-Loir se composent, à Chartres, de la porte Guillaume; à Gallardon, de la porte Mouton et des restes d'une vieille tour; à Illiers, des débris d'une forteresse qui défendait la rive gauche du Loir; à Alluyes, de la tour du château-fort, morceau admirable, mais qui malheureusement tombe en ruines. Les beaux châteaux de Dreux et de Nogent-le-Rotrou ont été décrits ailleurs. Les autres châteaux, épargnés par le temps, en totalité ou en partie, sont ceux d'Auneau ou d'Aunéel; de Châteaudun, monument d'une remarquable hardiesse; et de Château-Rasé, au hameau de Machelainville. Quelques maisons seigneuriales méritent d'être mentionnées pour la beauté de leur architecture. Le superbe château de Montigny-le-Gannelon fut bâti, à la fin du XVe siècle, par Jacques de Renty, seigneur de ce lieu. Vers le milieu du XVIe, Rosny, duc de Sully, construisit le château de Villebon sur le modèle de la Bastille. Ce bâtiment se compose de plusieurs corps de logis dont les façades sont flanquées de tours, et les abords défendus par des fossés pleins d'eau, sur lesquels on a jeté des ponts-levis; les meubles des chambres qu'y occupèrent Rosny et son hôte, Henri IV, ont été soigneusement conservés dans leur disposition primitive. Le duc de Sully mourut le 22 décembre 1641 à Villebon, où ses entrailles furent déposées dans le caveau de la chapelle. Du magnifique château d'Anet, bâti sur les plans de Philibert de Lorme et où Diane de Poitiers vécut en reine de beauté, il ne reste plus que le portail, ouvrage de Jean Goujon, que nous admirons tous les jours dans la cour du palais des Beaux-Arts, à Paris. Le château de Maintenon, dont les anciennes constructions datent du XIe ou du XIIe siècle, est baigné par les eaux de la Voise et de l'Eure. Louis XIV, la marquise de Maintenon et le poëte Racine, y ont laissé les souvenirs de toutes les grandeurs et de toutes les vanités humaines. On voit près de ce château les immenses ruines de l'aqueduc de Maintenon, ouvrage du grand roi. Nous ne devons pas omettre de signaler l'ancien temple, connu à Chartres sous le nom de *grenier de Loens*, et qui est transformé aujourd'hui en magasin pour la manutention des vivres de l'armée.

L'immense vaisseau de l'église métropolitaine de Chartres, accompagné des flèches de ses deux clochers, domine la plaine de la Beauce, comme un vaisseau de haut-bord s'élève avec sa mâture au-dessus de la mer. Ce monument est un des chefs-d'œuvre de l'architecture du moyen âge, où s'allient le plus heureusement le style roman et le style ogival. Les premières pierres en furent posées vers le commencement du XIe siècle; il ne fut achevé qu'à la fin du XIIe, quoique d'innombrables corporations d'ouvriers y eussent contribué gratuitement de leurs bras. On ne se lasse point d'admirer, au dehors, la grandeur de la conception générale, qu'égale seulement la sévère beauté des détails; la façade principale, découpée en trois portes et flanquée de deux tours d'où s'élancent deux hautes pyramides octogones; les porches du nord et du midi

avec leurs portiques d'une incomparable richesse ; et, à l'intérieur, le caractère harmonieusement religieux de toutes les parties de l'édifice ; la majestueuse étendue de la nef, sur laquelle de flamboyantes croisées en verre peint reflètent leurs chaudes couleurs ; enfin, la clôture du chœur, où l'art du statuaire, par la merveilleuse légèreté de l'exécution, a rivalisé avec les plus délicates créations de l'orfévrerie. On descend au moyen de cinq escaliers à la crypte, qu'on appelle *l'église sous terre*, et dont les deux longues nefs correspondent à chacun des bas-côtés de l'église haute. Nous ne pouvons décrire tous les monuments religieux des trois départements qui ont quelque intérêt sous le rapport de l'art. Les antiquaires font un cas particulier de la flèche de l'église paroissiale d'Unverre ; du chœur de celle de Coulombs, qui, commencé par Jacques de Brézé, sous le règne de Louis XI, est resté inachevé ; et du portail de celle du Puiset, belle construction du xe siècle. Le village de Marville possède une des églises gothiques les plus remarquables du diocèse de Chartres. Dans le département du Loiret, nous indiquerons, sans en faire ressortir les beautés ni les défauts, la cathédrale d'Orléans, et Saint-Aignan, sa première église collégiale ; la chapelle de Saint-Jacques, bâtie au XIIe siècle, dans cette même ville ; l'église de Notre-Dame de Cléry, que reconstruisit Louis XI et où il fut enterré ; la chapelle de Saint-Lazare, du style roman secondaire, élevée à Noyers dans le xe siècle ; et l'église de Saint-Benoît, seul reste de l'abbaye de ce nom. Le département de Loir-et-Cher, si riche en châteaux, est pauvre en monuments religieux. Nous ne parlons des églises de Tremblevif et de Cornemon que pour l'acquit de notre conscience : celle de Saint-Laumer, à Blois, et celle du bourg de Salbris, se distinguent par l'élévation de leurs voûtes et quelques détails de leur décoration intérieure.[1]

1. Le marquis de Luchet, *Histoire de l'Orléanais*. — *Essais historiques sur Orléans*. — Ozeray, *Histoire du pays chartrain*. — De La Saussaye, *Histoire de la ville de Blois*. — Le même, *Histoires des châteaux de Blois et de Chambord*. — Fréminville, *Mémoire sur les monuments druidiques du pays chartrain*. — Desgranges, *Mots du langage de la campagne du canton de Bonneval*. — Doublet de Bois-Thibault, *Église de Chartres*. — Paul Huot, *Rapport sur les monuments anciens d'Orléans*. — Vergnaud-Romagnési, *Orléans et ses environs*. — Le même, *Album du Loiret*. — *Étrennes orléanaises*, annee 1838. — *Bulletin* de M. de Caumont — Cavoleau, *OEnologie française*. — *Mémoire sur la culture du safran, aux environs d'Orange*, par M. de Gasparin. — Doublet de Bois-Thibault, *Description géographique, statistique et topographique d'Eure-et-Loir*. — Dunand, *Géographie d'Eure-et-Loir*. — *Annuaire statistique du département d'Eure-et-Loir*, années 1840-1847. — *Annuaire pour* 1840, publié par le comice agricole de Nogent-le-Rotrou. — Peuchet et Chanlaire, *Statistique du département de Loir-et-Cher*. — *Annuaire du département de Loir-et-Cher*, années 1830-1843. — J. de Pétigny, *Essai sur la population du département de Loir-et-Cher au* XIXe *siècle*. Il y a plus d'idées originales, de fines etudes et d'observations profondes dans cette petite brochure de notre collaborateur M. de Pétigny, qu'il n'en faudrait pour faire la fortune d'un gros livre.



TABLE

DES

PROVINCES ET VILLES

CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME.

PICARDIE.

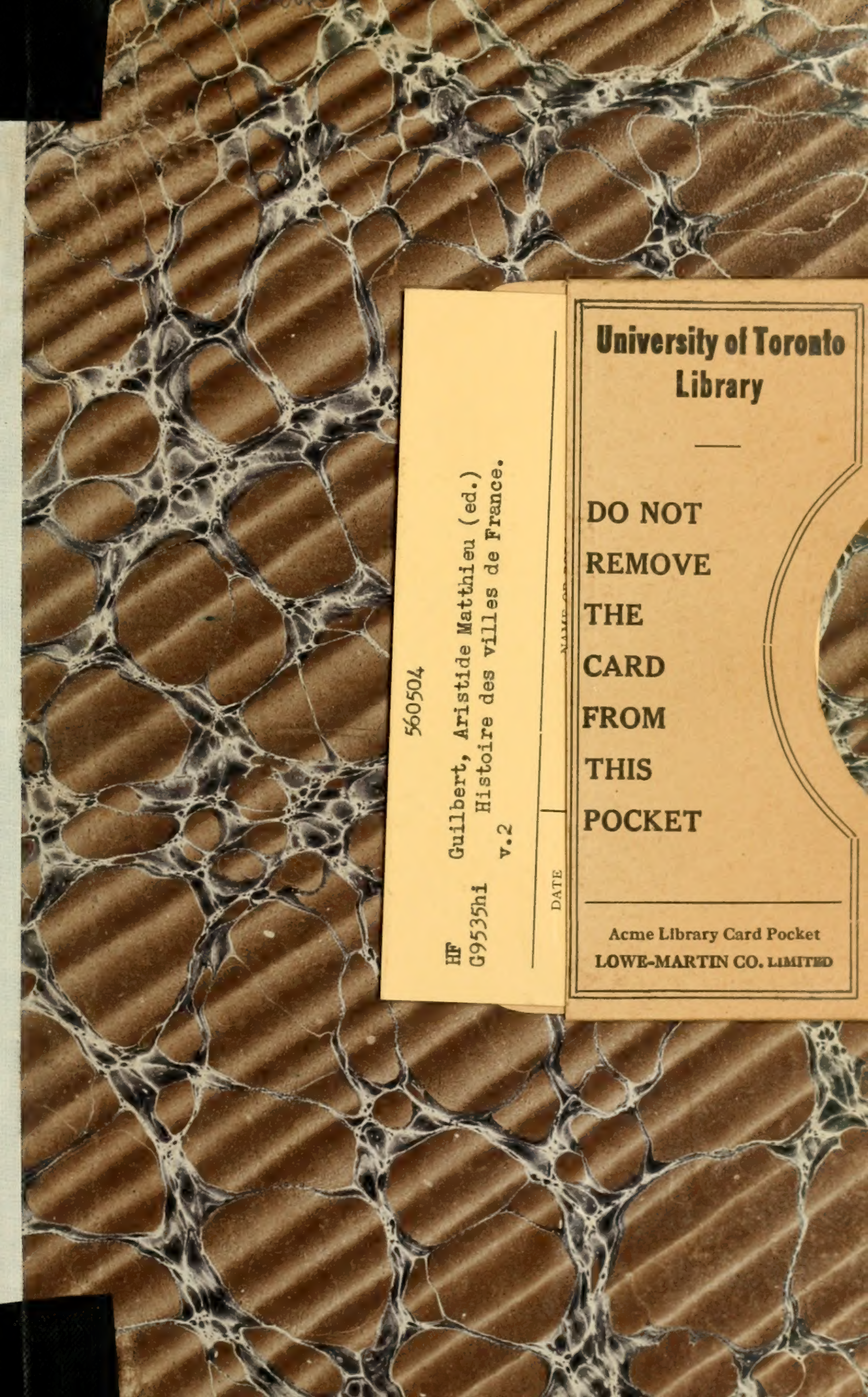
AMIENNOIS. — BOULONNAIS. — PONTHIEU. — VIMEU. — CALAISIS.
PAYS RECONQUIS. — SANTERRE. — VERMANDOIS. — THIÉRACHE.
SOISSONNAIS. — VALOIS. — BEAUVOISIS.
NOYONNAIS. — LAONNAIS.

ERRATA.

Page 101, ligne 21, après *le Mayeur*, lisez : *Eurvin.*
Page 109, ligne 19, au lieu de *pour la construction,* lisez : *pour la confection.*
Page 161, ligne 29, au lieu de *firmitas Milonio*, lisez : *firmitas Milonis.*
Page 165, ligne 39, au lieu de *Louis-le-Gros*, lisez : *Charles-le-Gros.*
Page 178, ligne 4, au lieu de *Mouloom*, lisez : *Monloom.*
Page 180, ligne 16, après *plus tard,* ajoutez : *il.*
Page 192, ligne 42, au lieu de *possède,* lisez : *elle a.*
Page 196, ligne 43 et 44, reporter ces mots : *Notes et Observations, etc.*, à la page 200, ligne 36.
Page 233, ligne 25, au lieu de *Marie de Médicis*, lisez : *la Reine.*
Page 233, ligne 36, au lieu de *Limagne*, lisez : *Lomagne.*
Page 264, ligne 37, au lieu de *dans les gouvernements*, lisez : *sous les gouvernements.*
Page 316, ligne 33, au lieu de *déplacement*, lisez : *développement.*
Page 329, ligne 23, au lieu de *Beltrand del Gotha*, lisez : *Bertrand del Goth.*
Page 330, ligne 4, au lieu de *Egmet*, lisez : *Eymet.*
Page 330, ligne 16, au lieu de *Pugurnet,* lisez : *Puycornet.*
Page 356, ligne 23, au lieu de *Armand Mounier*, lisez : *Arnaud Monnier.*
Page 366, ligne 25, au lieu de 31 *décembre* 1793, lisez : 17 *juillet* 1794.
Page 370, ligne 33, au lieu de 258,490 *âmes*, lisez : 568,034 ; et ligne suivante, au lieu de 99,512, lisez : 258,490.
Page 371, ligne 26, après *deux cent quatre-vingt-trois,* ajoutez : *mille.*
Page 372, ligne 41, au lieu de *dix-neuf arches,* lisez : *dix-sept.*
Page 373, ligne 22, au lieu de *Aleptius*, lisez : *Alethius.*
Page 373, ligne 22, au lieu de *Dulesme,* lisez : *Dalesme.*
Page 374, ligne 5, après *Laffaurie et Beaurein*, lisez : *Berquin*, *surnommé l'ami des enfants.*
Page 374, ligne 13, au lieu de *Mazzois*, lisez : *Mazois. Ibid.*, au lieu de *constructeurs*, lisez : *constructeur.*
Page 375, ligne 31, supprimez ces mots : *honneurs et…*
Page 389, ligne 3 de la note, au lieu de *OEilly*, lisez : *Oreilly.*
Page 405, lignes 1 et 2, mettez : *qui le reportait aux plus mauvais jours.*
Page 460, ligne 19, supprimez : *considérable.*
Page 496, ligne 9, supprimez : *y ont*, et mettez : *sont.*
Page 512, ligne 17, après *le fit périr avec deux de ses enfants*, ajoutez : *Bertrand, troisième fils de…*







University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED
560504
HF
G9535hi
Guilbert, Aristide Matthieu (ed.)
Histoire des villes de France.
v.2
DATE

